

1. AUTORITÉS EXÉCUTIVES, LÉGISLATIVES ET JUDICIAIRES

1.1 Conseil d'Etat

Monsieur **Laurent Moutinot**
Président du Conseil d'Etat

Chargé du Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement
(président du 4 décembre 2002 au 2 décembre 2003)

Monsieur **Robert Cramer**
Vice-président du Conseil d'Etat
Chargé du Département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement
(vice-président du 4 décembre 2002 au 2 décembre 2003)

Madame **Martine Brunshawig Graf**
Conseillère d'Etat
Chargée du Département de l'instruction publique,
Département des finances
et du Département des affaires militaires

Monsieur **Carlo Lamprecht**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'économie,
de l'emploi et des affaires extérieures

Madame **Micheline Spoerri**
Conseillère d'Etat
Chargée du Département de justice, police et sécurité

Monsieur **Pierre-François Unger**
Conseiller d'Etat
Chargé du Département de l'action sociale et de la santé

Monsieur **Robert Hensler**
Chancelier d'Etat

1.1.2 Délégations du Conseil d'Etat (état au 31.12.2002)

Emploi

Monsieur	Carlo	Lamprecht
Monsieur	Pierre-François	Unger
Madame	Martine	Brunshawig Graf

Famille

Monsieur	Pierre-François	Unger
Madame	Martine	Brunshawig Graf

Affaires extérieures

Monsieur	Carlo	Lamprecht
Monsieur	Laurent	Moutinot
Monsieur	Robert	Cramer

Transports

Monsieur	Robert	Cramer
Monsieur	Laurent	Moutinot
Monsieur	Carlo	Lamprecht

Intégration des étrangers

Monsieur	Robert	Cramer
Madame	Martine	Brunshawig Graf
Madame	Micheline	Spoerri

Réfugiés

Madame	Martine	Brunshawig Graf
Madame	Micheline	Spoerri
Monsieur	Pierre-François	Unger

Personnel

Monsieur	Laurent	Moutinot
Madame	Martine	Brunshawig Graf
Monsieur	Pierre-François	Unger

Projets de proximité

Monsieur	Pierre-François	Unger
Madame	Micheline	Spoerri
Monsieur	Robert	Cramer
Monsieur	Robert	Hensler

Etat-major de crise

Madame	Micheline	Spoerri
Madame	Martine	Brunshawig Graf
Monsieur	Pierre-François	Unger
Monsieur	Robert	Hensler

Systèmes d'information

Madame	Martine	Brunshawig Graf
Monsieur	Robert	Cramer

1.1.3 Délégués du Conseil d'Etat dans des organismes tiers

Laurent MOUTINOT

Chef de département
Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Suppléant chef de département
Département de justice, police et sécurité

Membre
Parti socialiste

Membre
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Membre

Comité régional franco-genevois - Commission permanente Environnement et aménagement du territoire

Président

Comité régional franco-genevois - Groupe de travail permanent «Aménagement du territoire» Délégation suisse

Président

Commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction

Président

Commission consultative pour la mise en soumission et l'adjudication des mandats liés à la construction

Membre

Commission de communauté de travail des alpes occidentales (COTRAO)

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Suppléant

Communauté de travail des Alpes occidentales - Bureau (COTRAO)

Membre

Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Président

Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles (Geneva-Arena)

Membre

Conseil du Léman - Comité

Président

Conseil du Léman - Commissions «Environnement et aménagement du territoire»

Président

Fondation mixte pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers

Membre

Groupe de travail permanent conjoint Confédération - Canton de Genève

Président

Commission consultative du fonds de logements temporaires

Président

Commission d'urbanisme

Président

Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

Membre titulaire

Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Président

Conseil d'Etat

Président

Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

Président

Fondation pour le Centre International de Genève (FCIG)

Robert CRAMER*Chef de département*

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Suppléant chef de département

Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Président

Commission cantonale des sports

Président

Commission consultative sur les questions énergétiques

Président

Conseil de fondation de la Fondation «Neptune»

Président

Conseil de l'environnement

Président

Commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers

Président

Commission de gestion globale des déchets

Président

Conseil de fondation de la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement

Président

Commission cantonale de protection contre le bruit

Président

Conseil des déplacements (CODEP)

Président

Groupe de travail «Contournement de Genève»

Président

Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Déplacements et sécurité»

Membre

Parti les verts

Membre

Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG)

Membre

Conseil d'administration de la Coopérative financière des communes genevoises (COFICOGE)

Membre

Conseil des pouvoirs publics d'Energie Ouest-Suisse Holding

Membre

Conseil d'administration de la Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny

- Membre*
Conseil d'administration du Fonds d'équipement communal
- Membre*
Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG)
- Membre*
Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution (CIPEL)
- Membre*
Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Membre*
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)
- Membre*
Comité régional franco-genevois - Comité plénier (CRFG)
- Membre*
Délégation suisse pour la régularisation du lac Léman
- Membre*
Fondation intercommunale des Evaux
- Membre*
Commission intercantonale de la pêche dans le lac Léman
- Membre*
Commission consultative pour la pêche dans le lac Léman
- Membre*
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
- Membre*
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement
- Membre*
Conférence des directeurs cantonaux des forêts
- Membre*
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
- Membre*
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics
- Membre*
Conférence des directeurs de la chasse
- Martine BRUNSCHWIG GRAF**
- Chef de département*
Département de l'instruction publique
- Chef de département*
Département des affaires militaires
- Suppléante chef de département*
Département des finances
- Membre*
AMAMCO (musée d'art moderne)
- Membre*
Association pour le prix de la création télévisuelle GE-Europe
- Présidente de la délégation suisse*
Bureau international de l'éducation
- Membre*
Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)
- Membre*
Comité régional franco-genevois - Comité plénier
- Coprésidente*
Comité régional franco-genevois - Commission permanente Culture-Education et sports
- Présidente*
Comité stratégique HES / santé, social de Suisse occidentale
- Présidente*
Comité stratégique HES-SO
- Seigneur-Commis*
Commission administrative de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation
- Membre*
Commission de la formation de la CDS (Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires)
- Présidente*
Commission de surveillance du centre suisse pour la coordination de la recherche
- Membre*
Commission fédérale HES
- Membre*
Commission nationale Suisse pour l'UNESCO
- Membre*
Commission sur l'accord intercantonal sur la participation au financement des universités
- Vice-présidente*
Conférence des chefs de DIP/CH
- Membre*
Conférence intercantonale de l'instruction publique
- Présidente de la délégation suisse*
Conférence internationale de l'éducation
- Membre*
Conférence universitaire suisse
- Membre*
Conseil central de la SSR
- Présidente*
Conseil d'administration des technologies de l'information de l'Etat (CATI)
- Présidente*
Conseil de fondation de l'Institut universitaire des hautes études internationales
- Membre*
Conseil de fondation du centre international de déminage humanitaire
- Membre*
Conseil de la fondation pour recherches médicales
- Membre*
Conseil de la recherche de la CIIP (Suisse romande)

Démission

Conseil des écoles polytechniques fédérales

Présidente

Conseil HES de la CDIP-CH

Membre

Conseil régional de la RTSR

Membre

Fondation «ch» pour la collaboration confédérale

Membre

Fondation Bodmer

Membre

Fondation Jean Monnet

Présidente

Conférence de l'instruction publique

Présidente

Commission du fonds Emmanuel Gomarín

Membre

Parti libéral

Présidente

Commission consultative du Centre horticole de Lullier

Présidente

Commission paritaire statutaire des membres
du corps enseignant (B 5 10.04)

Présidente

Commission paritaire de gestion des fonds communaux
affectés à l'assainissement, la modernisation
et l'entretien des lignes de tir du canton

Membre

Commission consultative militaire

Présidente

Commission consultative d'éducation routière

Membre

Commission consultative militaire

Présidente de commission

Commission paritaire du statut du corps enseignant
HES B 5 10.16

Carlo LAMPRECHT*Chef de département*

Département de l'économie, de l'emploi et des affaires
extérieures

Suppléant chef de département

Département de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

Membre

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie
publique de Suisse-occidentale (CDEP-SO)

Membre

Comité franco-suisse pour le Port autonome
de Marseille

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Commission perma-
nente «Population frontalière et économique» (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois (CRFG)

Membre

Comité Vaud-Genève

Membre

Commission de communauté de travail des Alpes
occidentales (COTRAO)

Membre

Commission internationale pour la protection
des eaux du lac Léman (CIPEL)

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse
pour les problèmes de voisinage entre la République
et canton de Genève et les Départements français
de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre

Communauté de travail des Alpes occidentales -
Bureau (COTRAO)

Membre

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Président

Conseil d'administration de la Société du téléphérique
du Salève SA

Président

Conseil de fondation de l'office pour la promotion
des produits agricoles de Genève (OPAGE)

Président

Conseil de fondation de l'office pour la promotion
de l'industrie genevoise (OPI)

Membre

Conseil de fondation des immeubles
pour les organisations internationales (FIPOI)

Membre

Conseil du Léman - Bureau Exécutif

Membre

Conseil du Léman - Comité

Membre

Groupe de concertation autorités suisses - CERN

Membre

Parti démocrate-chrétien

Membre

Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Membre

COURRIER DEEE: PRESIDENCE

Membre

Bureau exécutif

Président

Conseil d'administration de l'Aéroport International
de Genève (AIG)

Président

Conseil de surveillance du marché de l'emploi

Président

Conseil de fondation pour le tourisme

Président

Conseil stratégique de la promotion économique

Président

Conseil d'administration de la fondation du palais des expositions (PALEXPO)

Président

Conseil de fondation de la Fondation pour la halle 6

Président

Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Représentant suisse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe

Membre

Commission du développement durable - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Micheline SPOERRI*Chef de département*

Département de justice, police et sécurité

Suppléante chef de département

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Membre

Parti libéral

Présidente

Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers

Présidente

Commission de surveillance des notaires

Présidente

Commission d'examen des huissiers judiciaires

Présidente

Comité de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)

Membre

COURRIER DJPS : Spoerri Micheline

Membre

COURRIER DJPS : Etat-major SG

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Présidente

Conseil de la Fondation romande de détention

Présidente

Commission de surveillance des agents en fonds de commerce

Présidente

Commission de coordination en matière de stationnement

Pierre-François UNGER*Chef de département*

Département de l'action sociale et de la santé

Suppléant chef de département

Département de l'instruction publique

Membre

Parti démocrate-chrétien

Président

Conseil d'admission des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Président

Conseil de la fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées «La Vespérale»

Président

Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé

Président

Commission d'administration de la Fondation René et Kate Block

Président

Commission cantonale des établissements médico-sociaux

Président

Collège autorisant la recherche clinique avec interventions du génie génétique humain

1.2 Organigrammes des départements

1.2.1 Chancellerie d'Etat**1.2.2 Département des finances****1.2.3 Département de l'instruction publique****1.2.4 Département de justice, police et sécurité****1.2.5 Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement****1.2.6 Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement****1.2.7 Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures****1.2.8 Département de l'action sociale et de la santé****1.2.9 Département des affaires militaires****1.3 Grand Conseil****1.4 Pouvoir judiciaire**

1.3 Bureau du Grand Conseil

(liste valable du 14 novembre 2002 au 13 novembre 2003)

Monsieur Bernard Lescaze

Président du Grand Conseil

Monsieur Pascal Petroz

1^{er} Vice-président du Grand Conseil

Madame Françoise Schenk-Gottret

2^e Vice-présidente du Grand Conseil

Monsieur Jean-Claude Dessuet

Secrétaire du Grand Conseil

Madame Morgane Gauthier

Secrétaire du Grand Conseil

Madame Jeannine de Haller

Secrétaire du Grand Conseil

Monsieur André Reymond

Secrétaire du Grand Conseil

Madame Maria Anna Hutter

Sautier du Grand Conseil

1.4 Pouvoir judiciaire et administration du Palais de justice

Ministère public

Procureur général : M. Daniel Zappelli
Procureurs : M. Jean-Bernard Schmid
M^{me} Mireille George

Cour de justice civile, Cour d'assises, Cour correctionnelle

Présidente : M^{me} Martine Heyer
Vice-présidente : M^{me} Laura Jacquemoud-Rossari

Cour de cassation

Président : M. Raymond Courvoisier
Vice-présidente : M^{me} Chantal Manfrini

Tribunal administratif

Président : M. Philippe Thélin
Vice-président : M. François Paychère

Tribunal des conflits

Président : M. Daniel Peregrina

Tribunal de première instance

Présidente : M^{me} Claude-Nicole Nardin
Vice-présidente : M^{me} Valérie Laemmel-Juillard

Tribunal de la jeunesse

Présidente : M^{me} Anne-Françoise Comte Fontana

Tribunal tutélaire et Justice de paix

Président : M. Thierry Wuarin
Vice-présidente : M^{me} Anne-Marie Barone

Collège des juges d'instruction

Président : M. Stéphane Esposito
Vice-président : M. Michel Graber

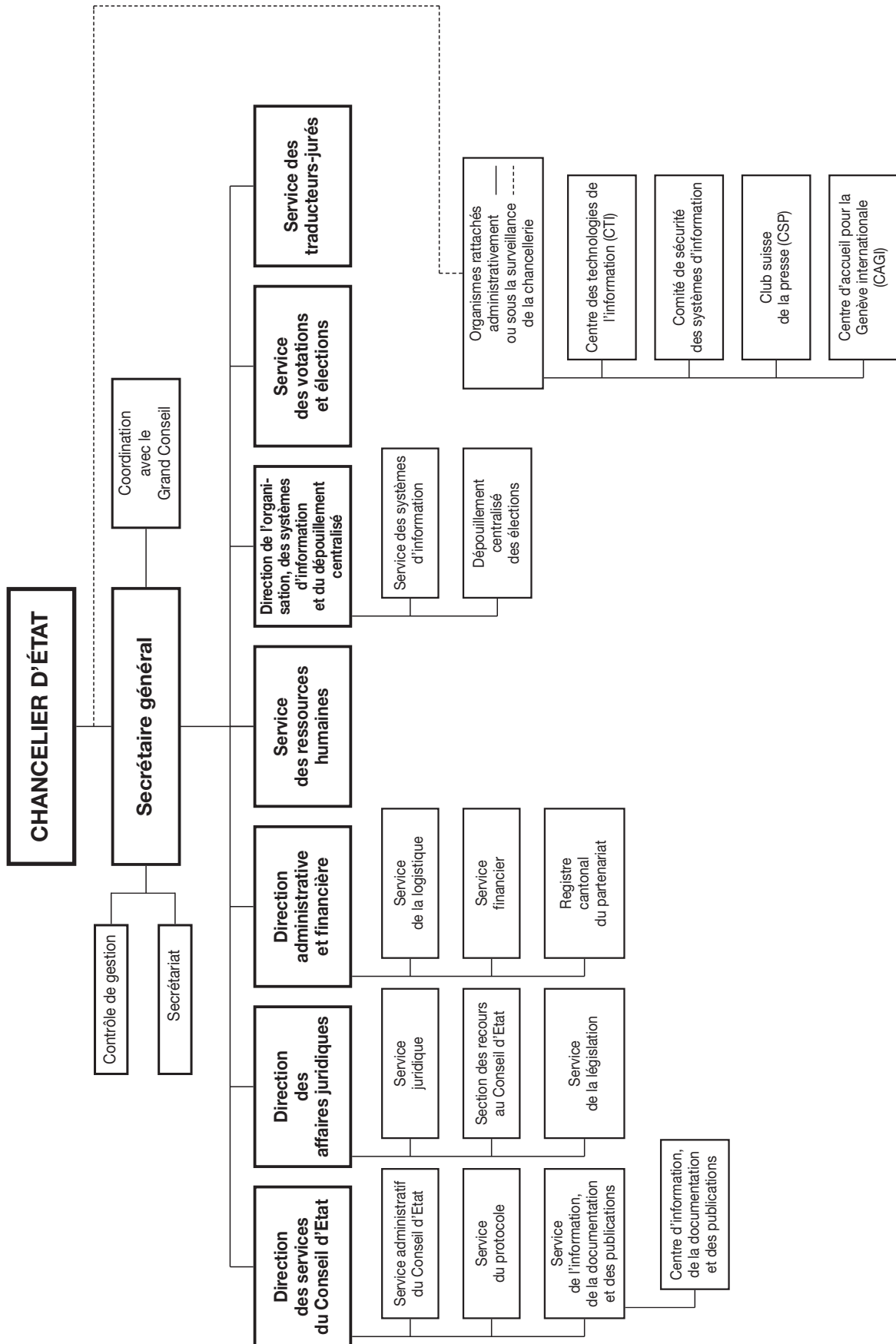
Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites

Président : M. Raphaël Martin

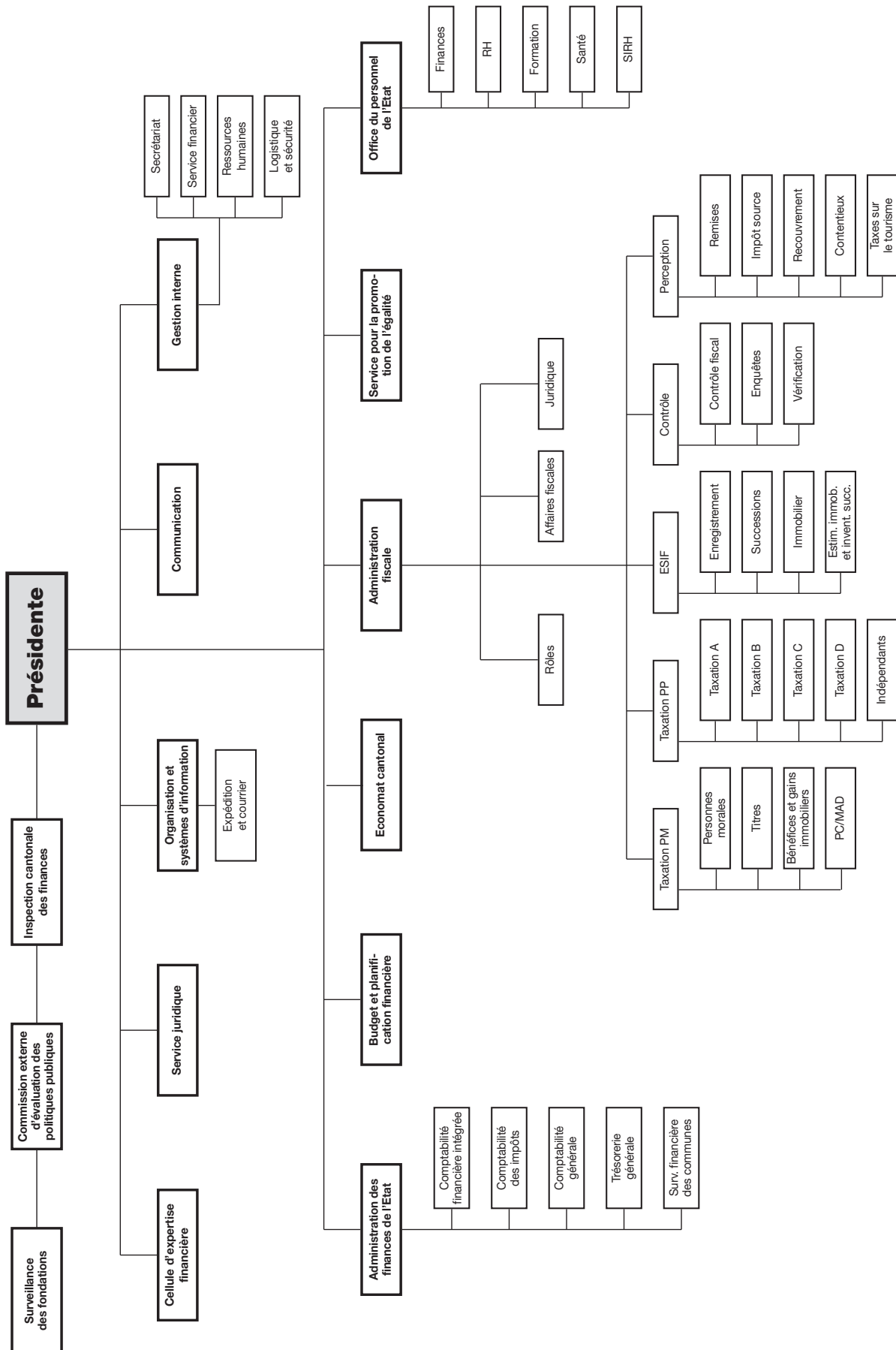
Secrétariat général du Pouvoir judiciaire

Secrétaire général : M. Raphaël Mahler

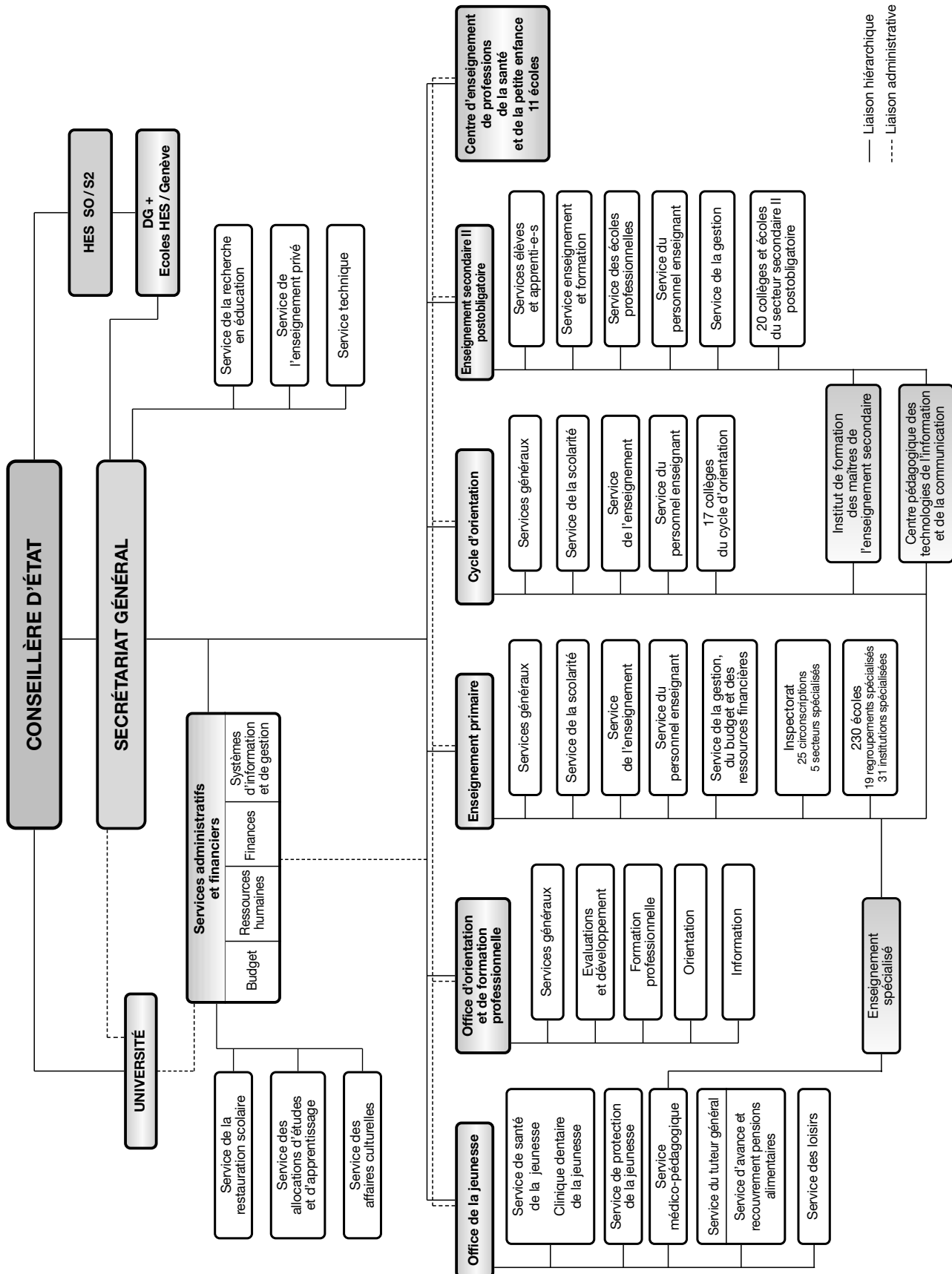
1.2.1 CHANCELLERIE D'ÉTAT



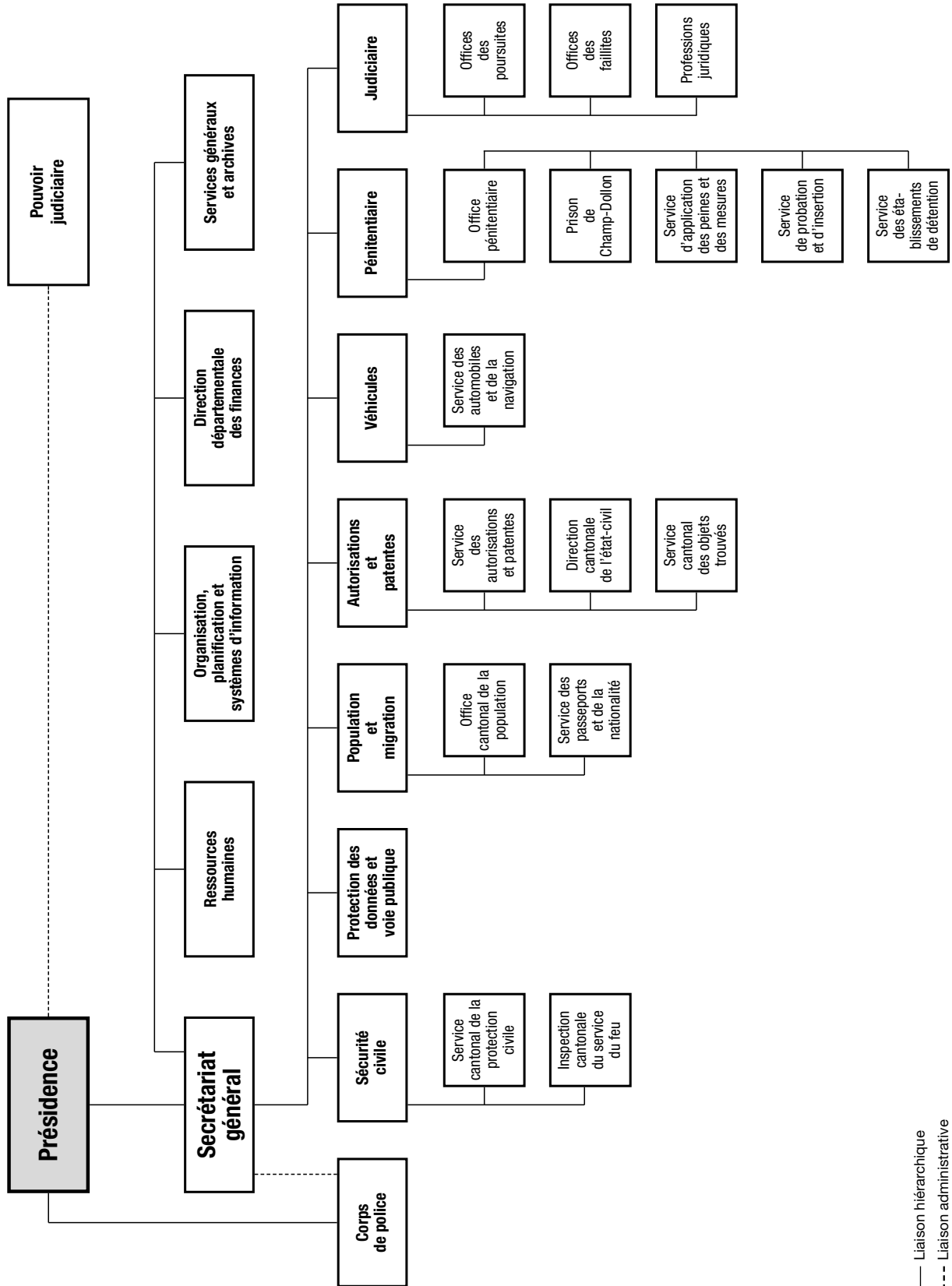
1.2.2 DÉPARTEMENT DES FINANCES



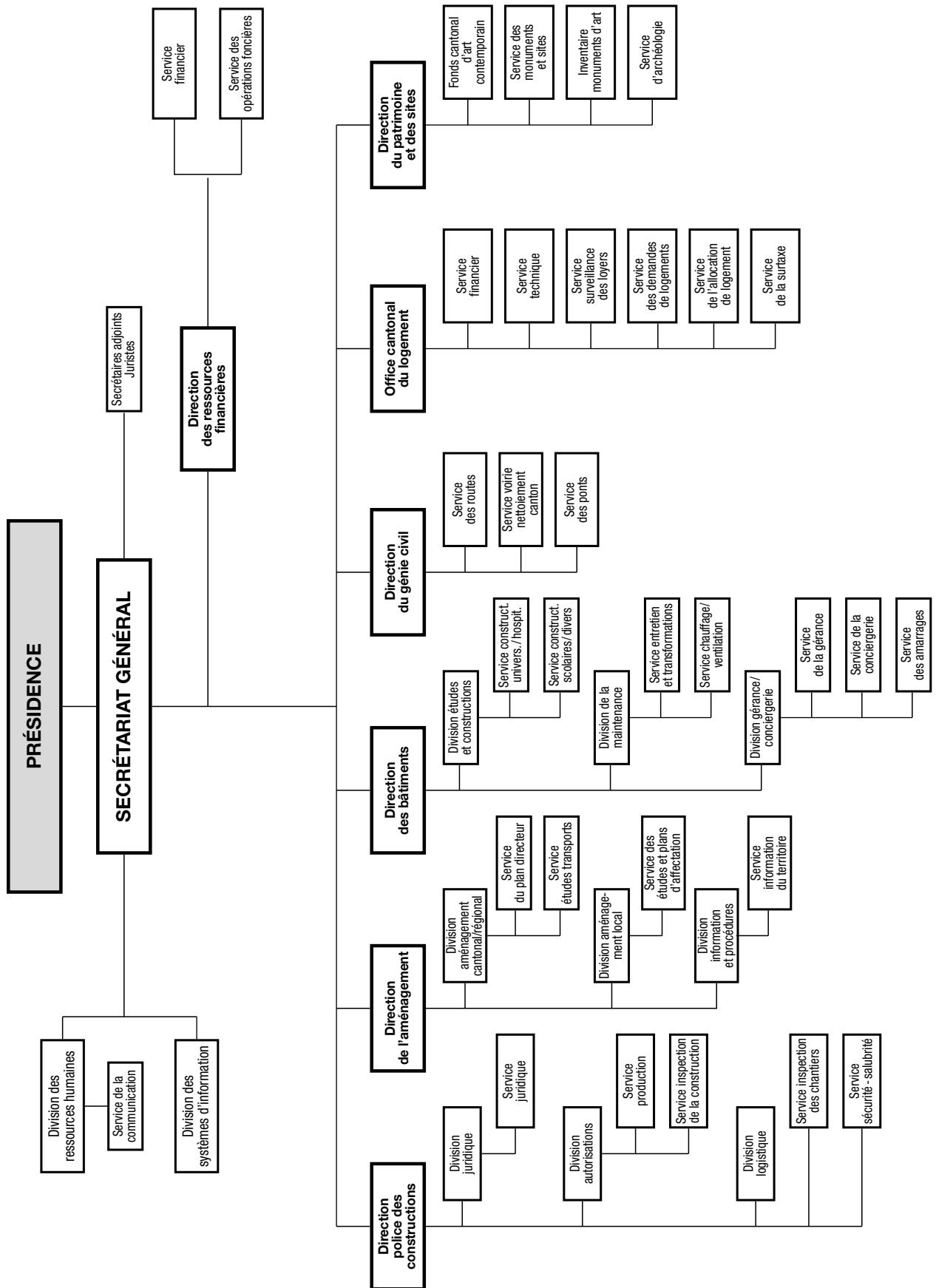
1.2.3 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



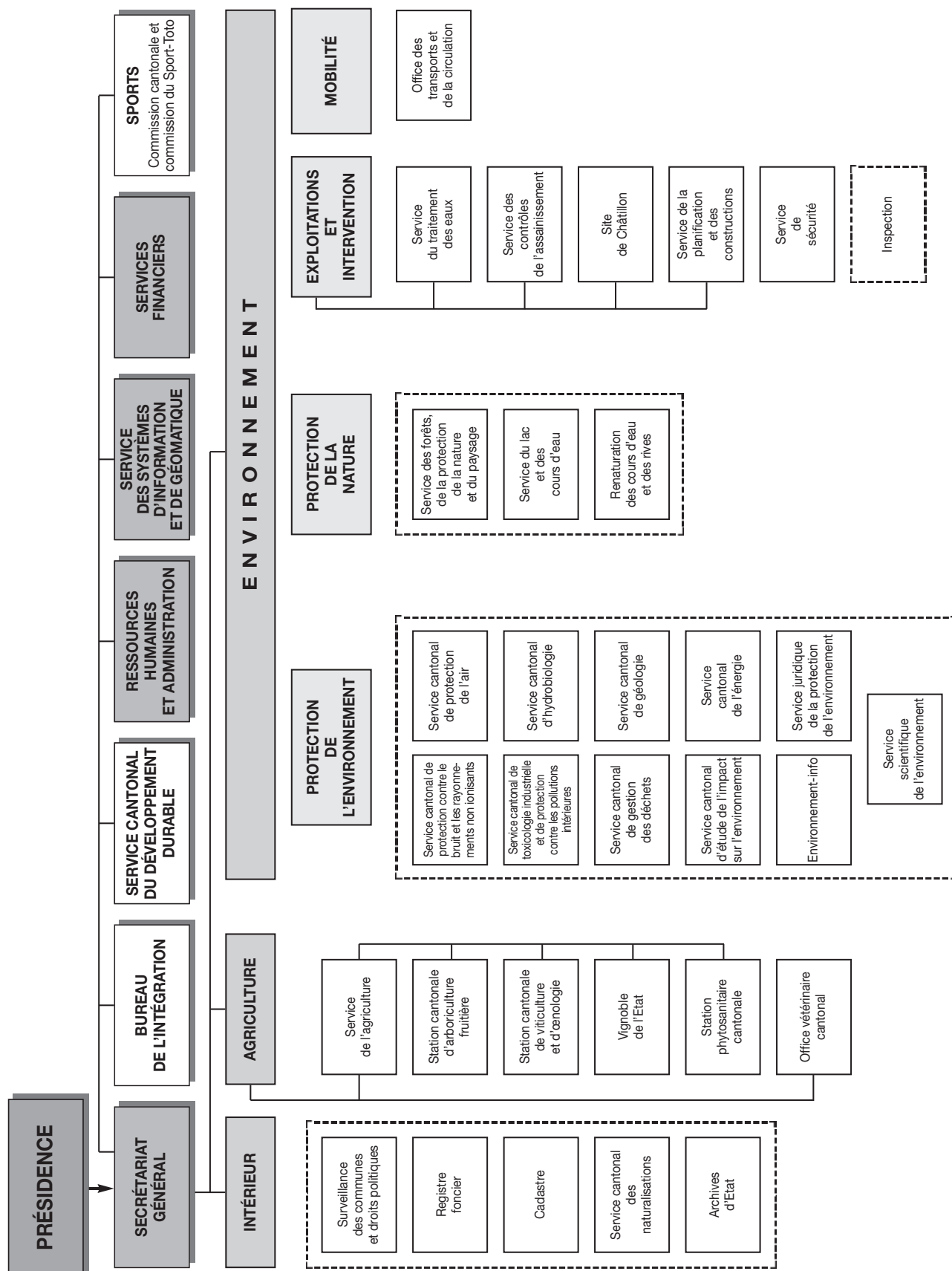
1.2.4 DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ



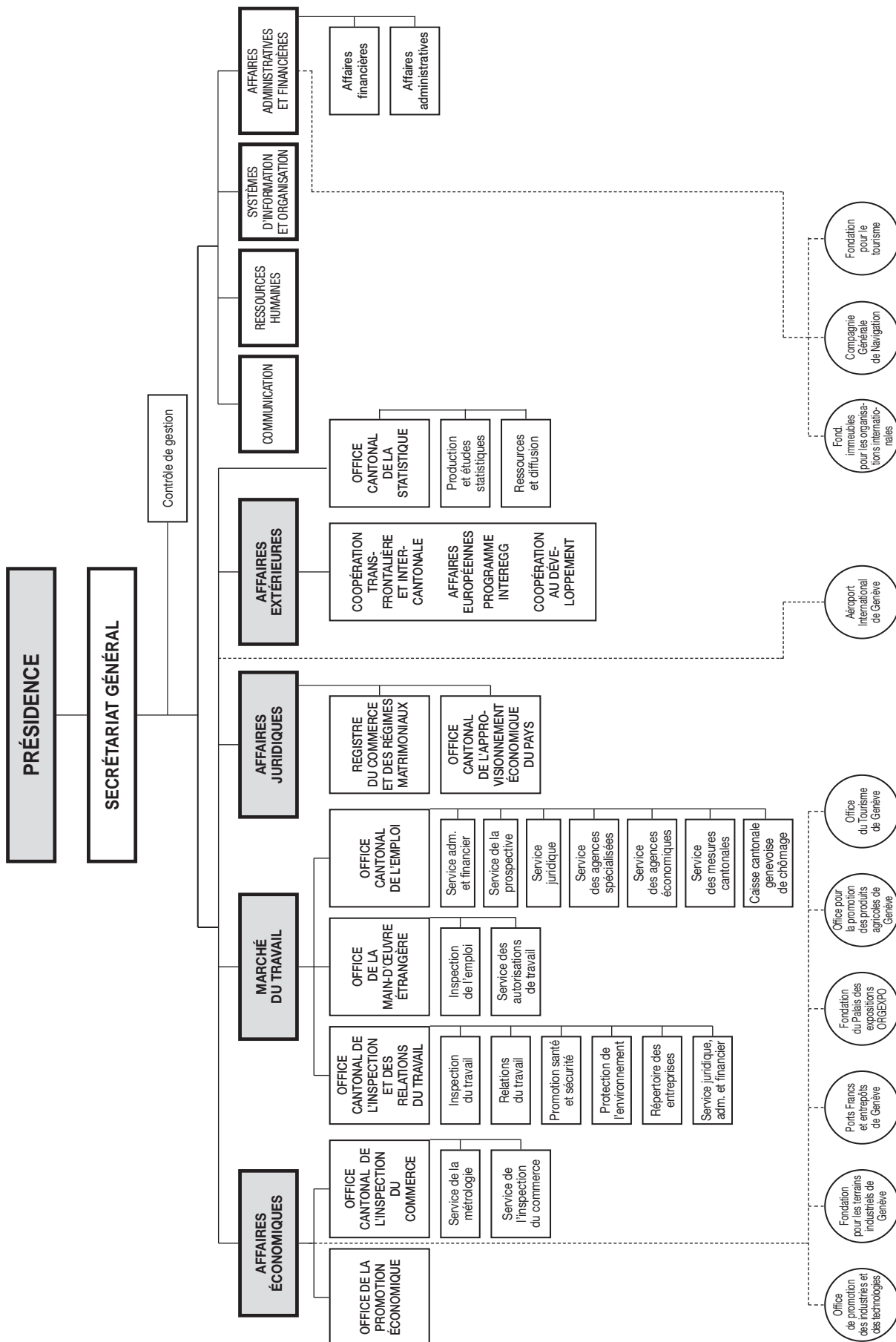
1.2.5 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT



1.2.6 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

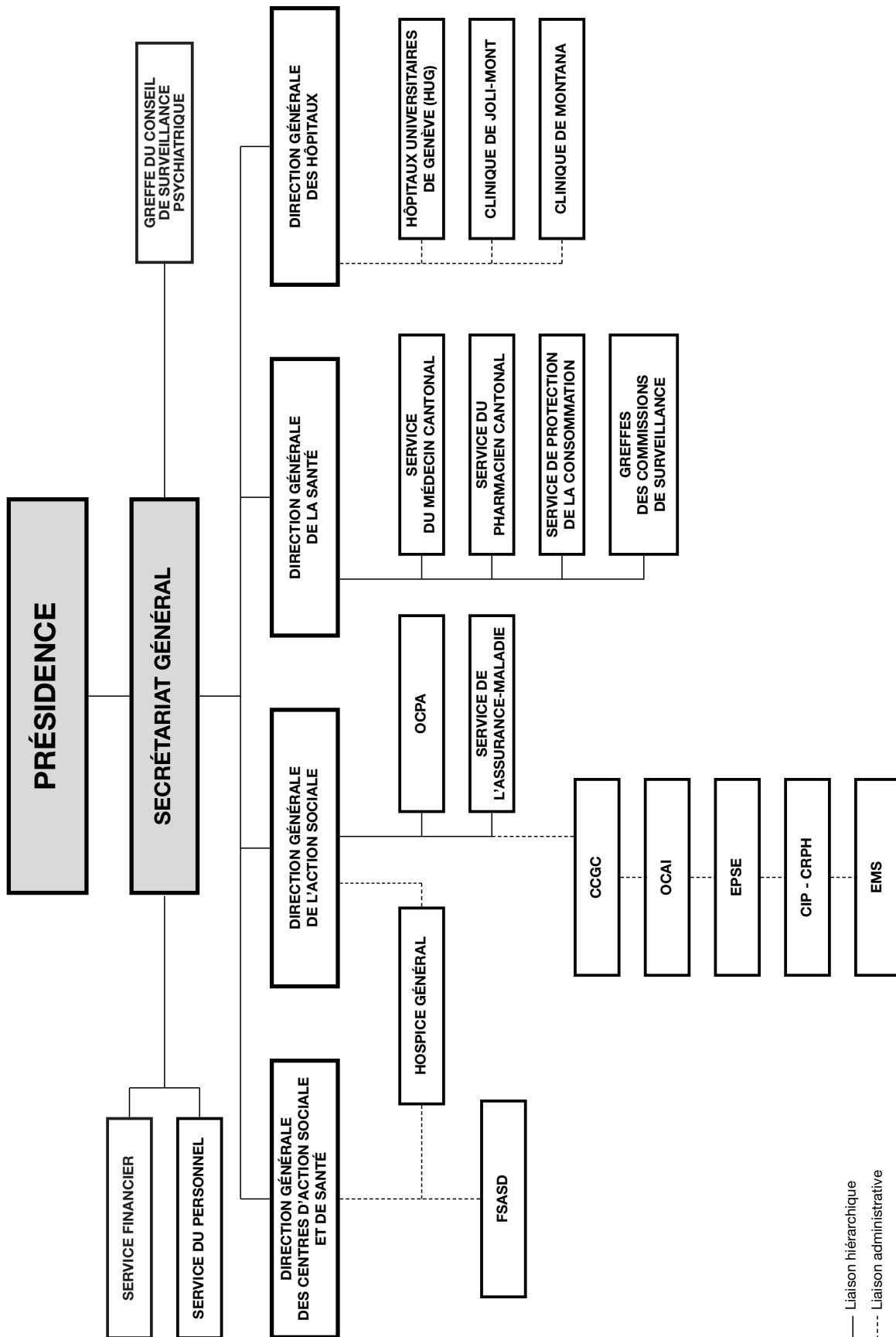


1.2.7 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIURES

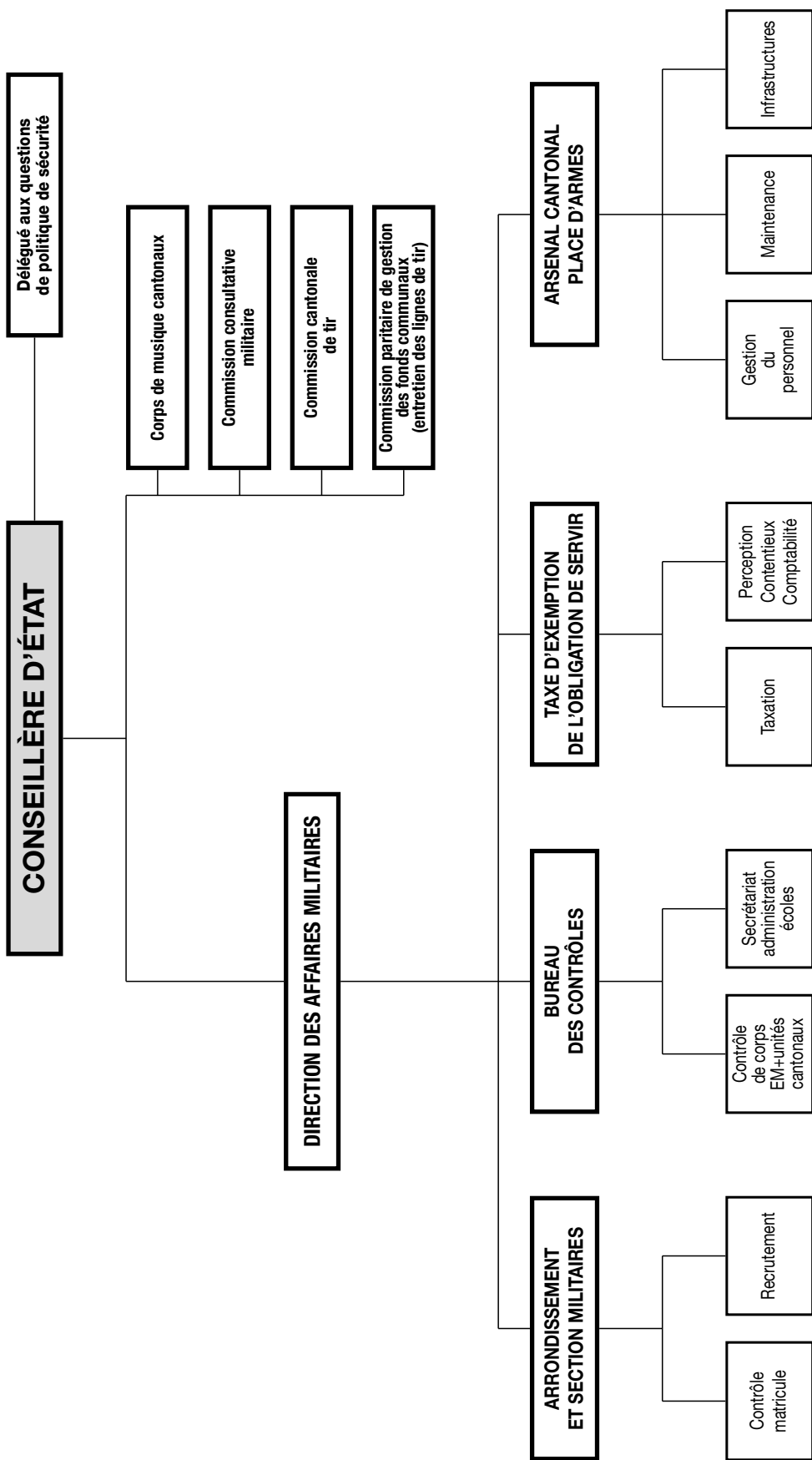


— Liaison hiérarchique
 - - - Liaison administrative

1.2.8 DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

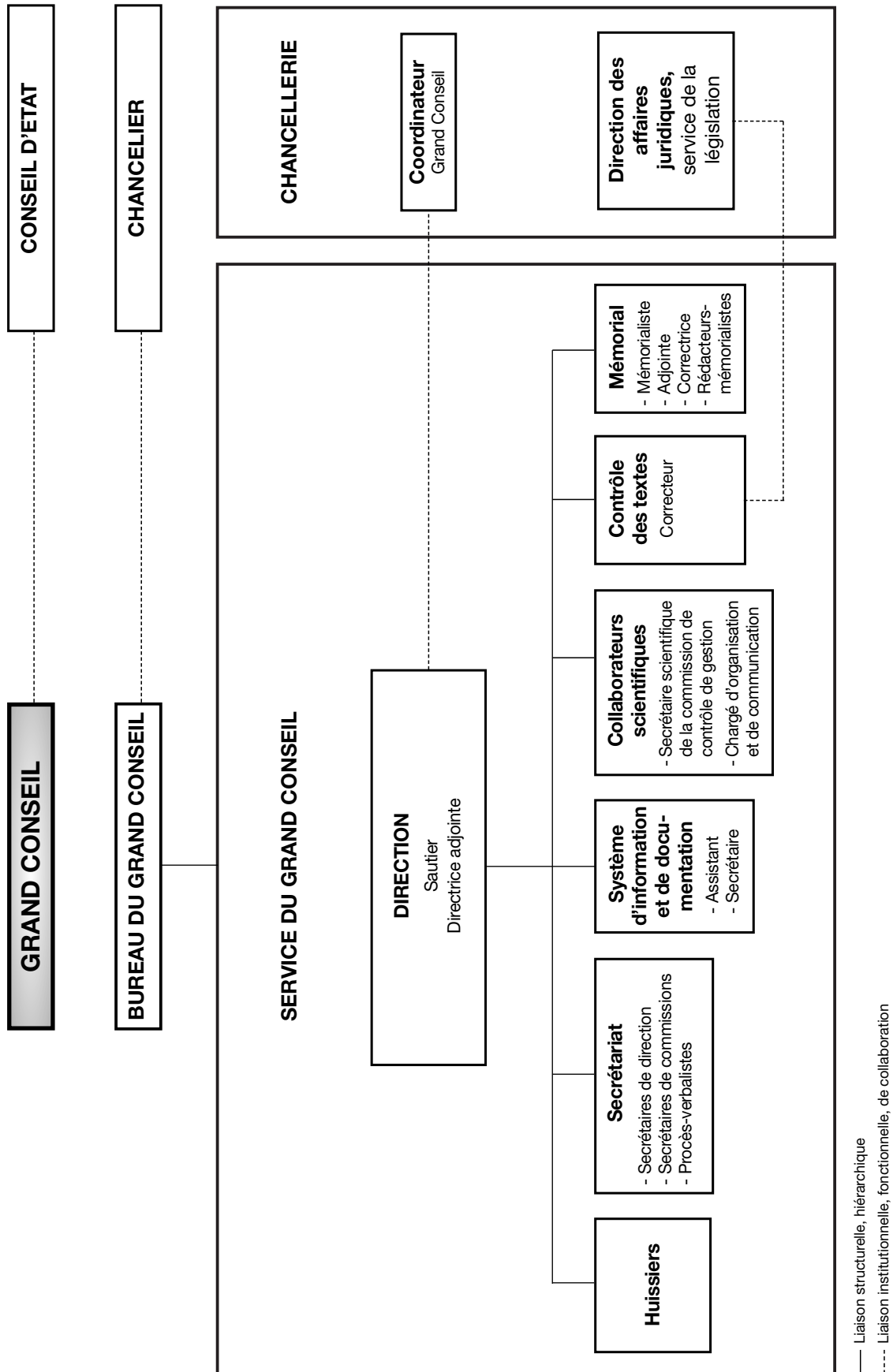


1.2.9 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

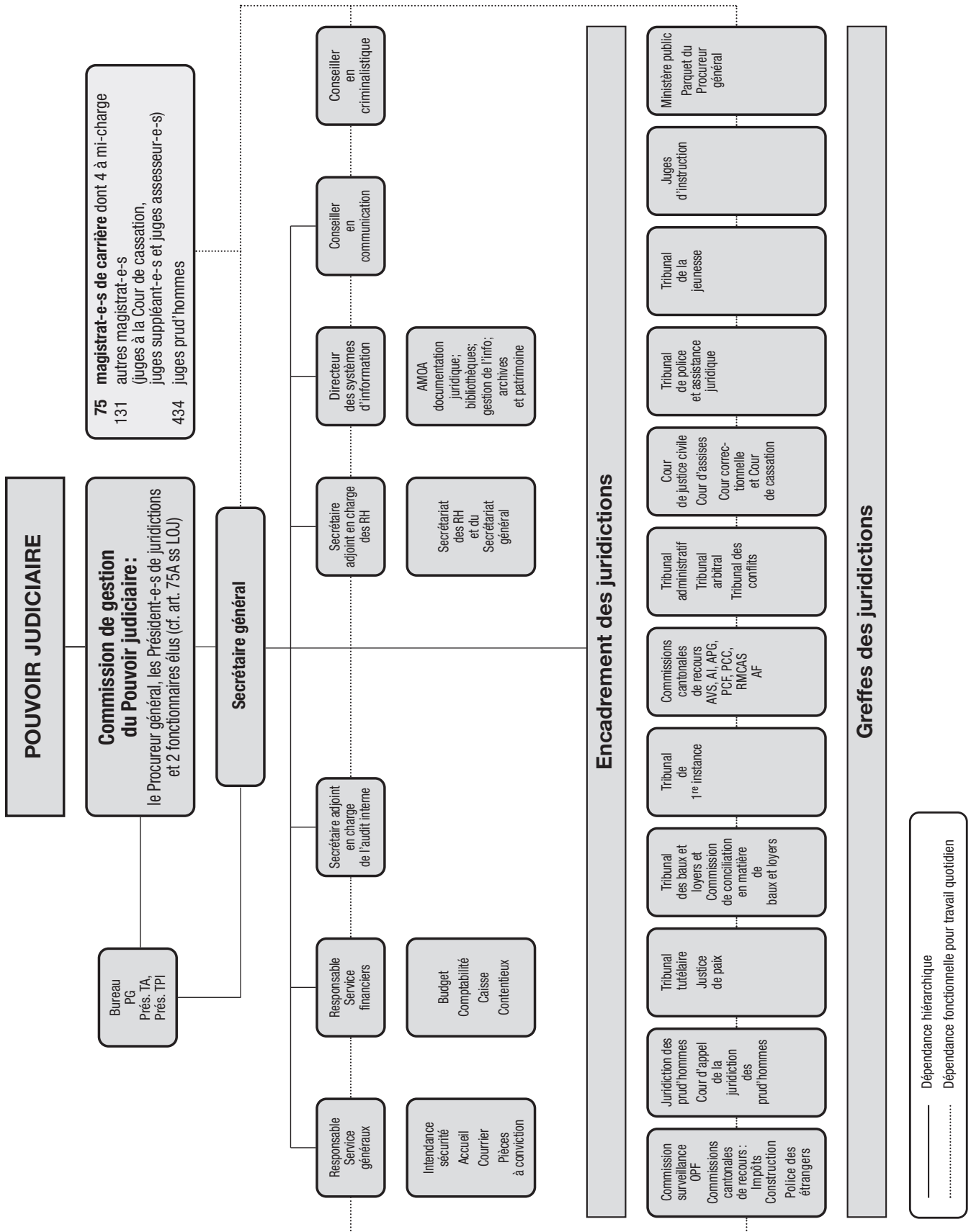


— Liaison hiérarchique
 - - - - Liaison administrative

1.3 GRAND CONSEIL



1.4 POUVOIR JUDICIAIRE



2. CONSEIL D'ETAT

2.1 Introduction

Durant cette première année de législature, le Conseil d'Etat s'est employé à mettre en œuvre les objectifs énoncés dans son discours de Saint-Pierre du 3 décembre 2001.

Outre la tenue de ses séances hebdomadaires chaque mercredi, des rencontres bilatérales, voire trilatérales ont régulièrement lieu, permettant une concertation suivie entre les départements directement concernés par certains dossiers importants. Citons à titre d'exemple les collaborations DAEL - DIAE en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, les collaborations DAEL - DIP en matière de construction de bâtiments scolaires ou les collaborations DEEE - DASS en matière de simplification de la procédure d'engagement pour les emplois domestiques de proximité.

Pour sa part, la Chancellerie, en sa qualité d'état-major du gouvernement, réunit régulièrement les représentants des différents départements, notamment dans le cadre de la préparation de l'exposition WORLD TELECOM ainsi que dans le cadre du comité d'édition interdépartemental Internet et de l'atelier Guichet universel. Ces différentes instances sont présidées par M. le Chancelier d'Etat.

En début de législature, le Conseil d'Etat a mis en place les délégations suivantes pour le traitement des dossiers transversaux :

- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel
- Délégation du Conseil d'Etat aux transports
- Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers
- Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi
- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures
- Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés
- Délégation du Conseil d'Etat à la famille
- Délégation du Conseil d'Etat aux projets de proximité
- Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information
- Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence

A l'issue de l'année 2002, les chapitres ci-dessous font le point sur le travail des différentes délégations.

2.2 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel

En séance du 6 mars 2002, le Conseil d'Etat a nommé Mme Micheline Calmy-Rey à la présidence de la délégation aux affaires de personnel ainsi que Mme Martine Brunschwig Graf et M. Pierre-François Unger en tant que membres titulaires pour la législature 2001-2005.

La délégation a fonctionné sur ce mode jusqu'à la démission de M^{me} Calmy-Rey de sa charge de Conseillère d'Etat, le 31 décembre 2002, suite à l'élection du 4 décembre 2002 lui confiant la charge de Conseillère Fédérale.

En 2002, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel s'est réunie six fois, de mars à novembre, avec les associations représentatives du personnel de l'Etat, en présence du directeur général de l'Office du personnel de l'Etat.

Parmi les nombreux points abordés, les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention soutenue :

- Priorités définies par le groupe de travail paritaire.
- Information sur les comptes 2001 et préparation du budget 2003 (mécanismes salariaux, effectifs).
- Discussion sur le cahier de revendications des associations représentatives du personnel.
- Mesures salariales particulières (engagement dans la classe de fonction, rattrapage salarial, pont de fin d'année).
- Mesures d'économie pour le budget 2003.

2.3 Délégation du Conseil d'Etat aux transports

Composée de M. Robert Cramer, président, et de MM. Laurent Moutinot et Carlo Lamprecht, la délégation du Conseil d'Etat aux transports s'est réunie mensuellement durant l'année 2002.

La délégation a consacré une partie de chacune de ses séances à l'examen de l'évolution du dossier relatif à la liaison ferroviaire Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA) en vue de prendre à chaque fois les décisions stratégiques ou d'organisation qui s'imposaient et afin d'initier le processus de négociation devant aboutir à l'élaboration d'un protocole d'accord au niveau franco-suisse pour le volet international du dossier, après qu'un même protocole ait pu être signé dans le courant de l'été pour le volet strictement helvétique du même dossier par les trois partenaires à l'opération, soit la République et canton de Genève, la Confédération et les CFF.

La délégation a également été appelée à examiner le projet de Plan directeur du réseau des transports publics pluriannuel 2003 - 2006 avant sa présentation au Grand Conseil, tout comme le projet de contrat de prestations entre l'Etat et les TPG couvrant la même période et reposant, quant aux développements intégrés, sur les projections et moyens préconisés dans le cadre dudit plan directeur.

Sur le plan ferroviaire, d'autres dossiers plus ponctuels ont également fait l'objet d'un examen, tels que la réalisation des haltes de Pont-Rouge, de Sécheron et du stade de la Praille. Les projets de développement au plan des infrastructures liés au crédit d'investissement Rail 2000, 2^e étape, ont également été examinés, pour ensuite être défendus au niveau de la Confédération et de la Suisse occidentale.

Mois après mois, l'évolution des dossiers liés aux projets d'extension de lignes de tramway a également été examinée par la délégation, en particulier pour les branches section Sécheron, section Acacias, section Boucle des Palettes, Section Cornavin - Meyrin - CERN et prolongement en direction du Grand-Saconnex.

En vue d'assurer des conditions de mobilité optimales au moment du déroulement de Télécom 2003, un projet de tarification intégrée des transports publics a été examiné par la délégation, tout comme la création d'une extension des espaces voués au stationnement des cars.

Sur le plan routier, le dossier des évitements de localités a été repris par la délégation, qui a décidé de mettre en priorité l'accent sur la route des Nations et le dénivelé de Meyrin.

Les dossiers de réalisation d'un parc relais P+R à Sécheron, ainsi que de construction du parking destiné à l'OMC, ont fait l'objet d'un examen circonstancié.

L'évolution de la gestion de la circulation dans le tunnel du Mont-Blanc a également fait l'objet d'un point de situation.

Le lancement du dossier projet d'agglomération / trafic d'agglomération a également été examiné par la délégation sur le plan stratégique, en vue de défendre une position cohérente pour Genève à l'égard de la Confédération et des partenaires régionaux et transfrontaliers.

Les réflexions stratégiques réalisées par le Conseil de fondation de la Fondation des parkings en vue d'assurer la pérennité et le développement de l'institution ont également fait l'objet d'un examen par la délégation.

2.4 Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers

La délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers est composée de Mme Martine Brunshawig Graf, Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de Mme Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité et de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, qui la préside, en sa qualité de chef du département chargé de l'intégration au sens de la loi sur l'intégration des étrangers du 12 juin 2001 (A 2 55). Elle s'est réunie formellement pour la première fois le 28 octobre 2002 et a prévu de tenir des séances régulières en 2003.

Le Conseil d'Etat détermine les lignes directrices de la politique d'intégration des étrangers à Genève et s'appuie sur trois organes dont la constitution est prévue par la loi : le Bureau de l'intégration, dirigé par la déléguée à l'intégration, le groupe interdépartemental de l'intégration, animé par la déléguée à l'intégration et la Commission consultative de l'intégration, présidée par le chef du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat et sa délégation à l'intégration se sont employés, en 2002, à mettre en place les organes

précités, qui pourront dès lors pleinement fonctionner dès 2003. En particulier, les Assises de l'intégration prévues pour le 11 janvier 2003, verront l'élection de quatre représentants d'associations d'étrangers à la Commission consultative de l'intégration.

Par ailleurs, sur proposition de sa délégation à l'intégration des étrangers, le Conseil d'Etat a nommé le 20 novembre 2002 Monsieur Dominique Föllmi, ancien Président du Conseil d'Etat, en qualité de responsable de la médiation prévu par la loi sur l'intégration des étrangers.

2.5 Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi

Composée de M. Carlo Lamprecht, président, et de Mmes Martine Brunshawig Graf et Micheline Calmy-Rey, la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi s'est réunie à trois reprises en 2002 : le 26 février, le 20 juin et le 31 octobre 2002.

Elle a pris connaissance des rapports sur le chômage de longue durée à Genève (Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève, Commission externe d'évaluation des politiques publiques), et en a analysé les conséquences ; à ce sujet, elle a examiné et validé les rapports destinés à mettre en œuvre une nouvelle conception des mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit, qui privilégie la prise en compte des besoins des personnes et la collaboration interdépartementale.

La délégation a également abordé la question des conditions-cadres susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'office cantonal de l'emploi dans le placement des demandeurs d'emploi.

Examen des constats relatifs au traitement du chômage :

- effet des emplois temporaires cantonaux sur la réinsertion professionnelle des chômeurs ;
- différence avec les mesures cantonales dans les autres cantons ;
- genèse du système genevois ;
- évaluation des mesures cantonales.

Examen de propositions pour une nouvelle conception de mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit :

- critique de la situation actuelle ;
- définition de nouveaux principes :
 - unification des régimes d'aide financière ;
 - mise à disposition de toutes les mesures de réinsertion pour tous les chômeurs en fin de droit ;
 - centrage de tout le système d'aide sur les besoins individuels de chaque demandeur d'emploi ;
 - développement de la collaboration entre les administrations compétentes.

Examen des conditions d'une meilleure efficacité de l'action de l'administration visant la réinsertion des chômeurs :

- conditions de mise en œuvre des mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit ;
- conditions d'assouplissement du fonctionnement de l'office cantonal de l'emploi pour améliorer son adaptation continue à l'évolution du marché de l'emploi ;

- personnalisation des relations entre les collaborateurs de l'office cantonal de l'emploi, les demandeurs d'emploi et les entreprises.

2.6 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures (ci-après Delext)

Composée de M. Carlo Lamprecht, Président, et de MM. Robert Cramer et Laurent Moutinot, la délégation du Conseil d'Etat (ci-après Delext) s'est réunie à trois reprises en 2002 : le 21 mars, le 14 juin et le 1^{er} novembre 2002.

La Delext a défini en début d'année 2002 des axes de travail et des priorités.

Décisions

Les axes de travail suivants ont été retenus :

- Gestion concertée des effets des Accords bilatéraux ;
- Projet d'agglomération transfrontalière (transports urbains, aménagement du territoire et logement) ;
- Marché de l'emploi, formation ;
- Agriculture ;
- Environnement ;
- Politique coordonnée des transports régionaux ;
- Réforme des instances transfrontalières et information.

Les projets prioritaires 2002-2003 suivants ont été retenus :

- mise en place d'un Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des Accords bilatéraux (projet inscrit au programme INTERREG III) ;
- prolongement de la liaison CEVA vers Annemasse et mise en place d'une desserte RER interurbaine ;
- pôle de la gare d'Annemasse ;
- Rectangle d'Or (phase opérationnelle, à inscrire au programme INTERREG III) ;
- gestion concertée du marché de l'emploi (création d'une banque de données) ;
- formation transfrontalière pour les professions de la santé et reconnaissance conjointe d'une validation des acquis ;
- création d'un outil de gestion transfrontalier de l'agglomération franco-valdo-genevoise (p. ex. Agence d'aménagement du territoire ; en relation avec la politique des agglomérations de la Confédération) ;
- mise en œuvre du plan vert bleu de la Charte : couloirs à faune, espaces agricoles, contrats de rivières ;
- charte des paysages lémaniques.

Parmi les autres dossiers traités :

La Delext a donné son accord pour que le Canton de Genève demande formellement à la Confédération une extension de l'Accord de Karlsruhe à son territoire et pour que la Confédération s'active en vue de réunir la «Commission mixte consultative pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie».

Elle a donné son aval à la mise en œuvre du Groupe de coordination interdépartemental pour les affaires extérieures.

2.7 Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés

La délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés est présidée par Madame Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique. Madame Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité, et Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat chargé du département de l'action sociale et de la santé, en sont les autres membres.

En 2002, la délégation aux réfugiés a tenu dix séances.

L'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile amorcée en 2001 et confirmée pendant le 1^{er} semestre 2002 et les difficultés dans l'exécution des renvois de requérants d'asile déboutés, faute d'obtenir des documents de voyage, ont maintenu un flux migratoire positif conséquent et entraîné l'occupation quasi complète des structures d'hébergement à disposition. Dès lors, la délégation a invité le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et l'Hospice général, chargé de l'accueil des requérants d'asile à Genève, à établir ensemble un plan de crise, comportant un état des besoins et une planification de mise à disposition de nouveaux logements, à court et à moyen terme. A la fin 2002, l'Hospice général a toutefois dû avoir recours à deux abris de protection civile pour loger des jeunes célibataires. Cette réquisition extraordinaire a été effectuée en application d'un arrêté relatif à l'engagement des moyens de protection civile pour l'hébergement des requérants d'asile, adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2002.

Dans le même contexte, la délégation a invité le département de justice, police et sécurité (DJPS) à interpellier l'Office fédéral des réfugiés (ODR) pour qu'un équilibre entre cantons soit établi dans l'attribution de requérants d'asile en provenance de l'Afrique de l'Ouest, pour lesquels les difficultés de renvoi sont les plus grandes. A fin 2002, l'ODR avait ébauché ce rééquilibrage. Au surplus, pour faire face à la pénurie de logements dans le canton, le DJPS a sollicité l'appui de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de départements de justice et police pour que la Confédération prenne en charge l'hébergement des requérants d'asile, en commençant par tous ceux qui font l'objet d'une décision de non-entrée en matière dans les centres d'enregistrement fédéraux. La Conférence suisse des directeurs des affaires sociales a soutenu cette démarche. La réponse des autorités fédérales est attendue.

Par ailleurs, la délégation a encouragé la mise sur pied de programmes d'occupation et de formation pour requérants d'asile, avalisés par l'ODR. A fin 2002, 1000 places étaient ainsi offertes dans le cadre de programmes qui avaient reçu l'approbation des autorités fédérales. Pour l'organisation de ces programmes, le canton touche un franc de plus par jour et par requérant d'asile inscrit (ce qui représente un apport total de Frs 1,3 millions pour le canton). De plus, tout requérant d'asile qui suit un tel programme reçoit Frs 100.- de plus par mois, au titre de l'assistance. Le nombre de places offertes permet d'occuper le 20% des requérants d'asile domiciliés dans le canton de Genève.

La délégation s'est également saisie de la problématique des sans-papiers. De fait, le vocable «sans-papiers» recouvre les situations les plus diverses, parmi lesquelles celles d'anciens requérants d'asile déboutés définitive-

ment de leur demande revenus en Suisse ou qui n'ont jamais quitté notre pays. La délégation a préavisé pour le Conseil d'Etat les réponses à deux motions demandant, pour l'une (M 1432), la régularisation collective des sans-papiers, et pour l'autre (M 1434), l'examen des situations au cas par cas. La délégation a préconisé l'examen individuel des dossiers et le soutien des cas de détresse avérés auprès des autorités fédérales, en vue d'une régularisation de séjour. Elle a également veillé à l'adoption, par les départements concernés, d'une procédure destinée à éviter le renvoi immédiat des clandestins interpellés, lorsque des enfants scolarisés sont concernés. Les principes arrêtés à ce sujet ont été communiqués au Collectif de soutien aux sans-papiers par le DJPS, lors d'une séance qui a eu lieu le 27 juin 2002.

Le 16 septembre 2002, la délégation a reçu la délégation des Eglises aux réfugiés, à sa demande. Les problèmes de logement, d'encadrement et d'occupation des requérants d'asile ont été abordés. La problématique des mineurs non-accompagnés a également été discutée.

La délégation a invité la Coordination genevoise de défense du droit d'asile à un entretien, le 16 décembre 2002, pour faire avec elle un point de situation sur le domaine de l'asile. Les thèmes évoqués ont été les mêmes qu'avec la délégation des Eglises aux réfugiés.

Enfin, le DJPS a présenté aux autorités fédérales concernées des dossiers d'étrangers en situation de détresse, en application de la circulaire du 21 décembre 2001, émise conjointement par l'Office fédéral des étrangers (OFE) et l'Office fédéral des réfugiés (ODR) pour préciser la pratique des autorités fédérales concernant la réglementation extraordinaire du séjour dans les situations personnelles d'extrême gravité. Pour sa part, la délégation aux réfugiés est intervenue pour favoriser des prolongations de délai de départ de familles appelées à quitter la Suisse, lorsque des enfants étaient déjà scolarisés dans le canton. A cet égard, l'ODR a adopté, le 1^{er} juin 2002, une directive en matière d'exécution des renvois permettant des aménagements dans les délais de départ de familles de requérants d'asile déboutés avec enfants scolarisés.

2.8 Délégation du Conseil d'Etat à la famille

La mise en place d'une politique familiale a débuté de manière visible avec le colloque «Familles en mouvement», organisé en 1994, à l'occasion de l'Année internationale de la famille. En novembre 1999, le Conseil d'Etat remettait au Grand Conseil un rapport sur la politique familiale (RD 341) «Jalons pour une politique familiale», qui, au travers d'un portrait des familles genevoises, analysait les mutations en cours. Suite à ce rapport, le Conseil d'Etat, suivant en cela l'une des recommandations des experts, a mis en place une délégation du Conseil d'Etat qui réunit les présidents du département de l'instruction publique, du département des finances et du département de l'action sociale et de la santé – qui en assure la présidence.

Le Conseil d'Etat a également institué la commission cantonale de la famille, chargée d'assister les autorités cantonales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la famille.

En 2002, l'ensemble des acteurs de ce dispositif a en particulier œuvré dans les domaines suivants :

- **Site Internet d'information aux familles**

Depuis septembre 2001, les animateurs du site d'information aux familles (www.familles-ge.ch) ont répondu à 700 questions. Les questions les plus fréquentes touchent soit au thème de la grossesse, soit à celui de l'adolescence. La fréquentation hebdomadaire est en constante évolution et atteint, en fin d'année 2002, 613 connexions et 12 258 pages visitées hebdomadairement.

- **Commission cantonale de la petite enfance**

Cette commission, créée par le Conseil d'Etat en juin 2001 a eu pour mission de rédiger un avant projet de loi cantonale donnant un cadre à la politique cantonale en matière de petite enfance. L'avant projet de loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été soumis à la délégation du Conseil d'Etat à la famille. Il fait l'objet d'une consultation auprès de l'Association des communes genevoises.

- **Groupe de travail chargé d'examiner la problématique de la conciliation des horaires familiaux, professionnels et scolaire**

Ce groupe de travail, institué par la délégation du Conseil d'Etat à la famille en novembre 2001, a pour missions principales de dresser un état des lieux des difficultés de conciliation rencontrées principalement par les familles et, partant de ce constat, de faire des propositions concrètes, chiffrées le cas échéant. Il s'est réuni 9 fois en 2002, a rendu un rapport intermédiaire en juin qui concluait à la nécessité de mener une enquête représentative sur les besoins des parents en matière de prise en charge des enfants pendant et après l'école. Cette analyse a été confiée au service pour la promotion de l'égalité. Un rapport d'analyse est attendu au printemps 2003.

2.9 Délégation du Conseil d'Etat à la proximité

Dès le début de la présente législature, le Conseil d'Etat a tenu à faire de la politique de proximité l'une de ses priorités. Cette politique a pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans la région concernée, en recréant des liens entre ses habitants et en les impliquant dans la vie de ladite région, notamment par le biais de mesures concrètes sur les plans culturel, social, environnemental, etc.

Dans ce but, une délégation du Conseil d'Etat réunissant les présidents du département des finances, du département de justice, police et sécurité, et du département de l'action sociale et de la santé – qui en assure la présidence – a été créée.

Des contacts ont été noués avec plusieurs communes, en vue de collaborer sur différents projets. Parmi ceux-ci, le projet concernant le Palais de l'équilibre et sa médiathèque citoyenne à Lancy a dû être abandonné, mais d'autres projets sont à l'étude, toujours avec la collaboration des communes.

Si le bilan tiré après 10 mois d'exercice est encore en demi-teinte, un certain nombre de propositions ont d'ores et déjà été formulées. L'élaboration d'un concept clair pour la politique de proximité, son identification visuelle par le biais d'un logo percutant et son utilisation systématique contribueront à installer rapidement cette notion dans l'esprit de tous.

2.10 Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

Au début de cette législature, le Conseil d'Etat a constitué une nouvelle délégation consacrée aux systèmes d'information. Cette délégation est présidée par Madame Martine Brunshwig Graf, Conseillère d'Etat, et comprend Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, et la Présidente du département des finances.

En 2002, la délégation aux systèmes d'information s'est réunie à 5 reprises et a associé à ses travaux Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat.

Considérant la fin des travaux – en juin 2002 – du Conseil d'Administration des Technologies de l'Information (CATI) qui avait mis en place la réforme de l'informatique de l'Etat, la délégation a créé quatre comités pour répondre aux différentes missions en matière de technologies de l'information et faciliter l'aide à la décision et au suivi des différentes activités :

- le comité sécurité, présidé par Monsieur Claude Convers, Secrétaire général chargé du DIAE,
- le comité de coordination des systèmes d'information et de communication (CCSIC), présidé par le représentant d'un des départements,
- la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), présidée par Monsieur Raphaël Mahler, Secrétaire général du pouvoir judiciaire, dont le travail d'analyse et de suivi des projets doit faciliter l'établissement des décisions du Conseil d'Etat en matière de priorités,
- la conférence des utilisateurs qui reposera sur une structure fixe minimum et sur un concept de Forum, permettant à chaque utilisatrice et utilisateur, quelle que soit sa responsabilité hiérarchique, d'être écouté et entendu en utilisant les technologies de l'information telles qu'Internet et Intranet.

Réseau de télécommunications

La délégation s'est penchée à plusieurs reprises sur la problématique d'un large réseau de télécommunications accessible à l'ensemble de la population. En effet, le secteur public a développé de nombreux réseaux (réseau de l'Office des transports et de la circulation, réseau des Transports publics genevois, réseau des Services industriels de Genève, réseau du Centre des technologies de l'information), mais aucune structure n'a une vision globale de l'infrastructure en place. La délégation a décidé d'établir une cartographie des réseaux existants et d'étudier le cadre légal dans lequel pourrait agir le canton.

S'agissant de la cartographie, la délégation a retenu l'approche d'un plan «géo-schématique» plutôt qu'un plan détaillé et très précis en commençant par les infrastructures des collectivités publiques et organismes sous contrôle desdites collectivités (notamment le Télé-réseau).

Dans ce contexte, la délégation a entendu la direction des Services industriels de Genève (SIG) qui lui a présenté ses objectifs en matière de télécommunications. S'agissant de l'accès à tous les habitants du canton aux débits larges bandes, la délégation a demandé que les implications et les limites d'un tel développement soient clairement précisées notamment par rapport à la situation de quasi-monopole dont disposeraient les SIG.

E-société

Soucieuse d'intégrer une vision «e-société» au sein de l'administration, c'est-à-dire une vision large ne s'arrêtant pas seulement aux problèmes technologiques et plaçant la personne au centre des réflexions, la délégation a entendu l'Observatoire technologique. Ce dernier lui a présenté son référentiel cyber-administration. Ce référentiel permet de mieux appréhender la complexité des démarches qui visent à favoriser les échanges d'informations entre administrations, partenaires et citoyens via les technologies de l'information. Il facilite l'identification des risques et permet de donner une cohérence à l'ensemble. La délégation a validé le référentiel et demandé à l'Observatoire technologique de lui présenter des applications concrètes de ce concept.

Vote par Internet

Le projet de vote par Internet a également été présenté à la délégation avant le test effectué par les étudiants et apprentis en juin 2002. La chancellerie d'Etat, qui conduit ce projet, a été invitée à veiller à ce que ce nouveau mode de vote complémentaire ne puisse pas influencer le citoyen.

Centre des technologies de l'information

La délégation a aussi suivi avec attention les travaux du CTI dont elle assume la responsabilité sur le plan politique. Dans ce contexte, elle a notamment pris connaissance de l'état d'avancement de projets importants tels que la réorganisation des offices des poursuites et des faillites ou la nouvelle application de taxation de l'administration fiscale. Des premières étapes ont été franchies avec des échéances impératives et le CTI poursuit ses efforts en vue de répondre pleinement aux attentes des maîtres d'ouvrages.

2.11 Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence

Sous les auspices de la délégation du Conseil d'Etat à l'Etat-major d'urgence, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS).

Ce règlement résulte de la volonté de clarifier et d'actualiser les dispositions relatives aux situations exceptionnelles (plan ISIS, état-major cantonal de crise du Conseil d'Etat, en particulier) qui remonte déjà à la précédente législature.

Ce texte présente d'une part un dispositif temporaire souple et modulaire (le dispositif OSIRIS qui prend la succession du plan ISIS) et d'autre part des modalités permanentes d'harmonisation, de suivi et de mise à jour.

Abrogeant quatre règlements en vigueur, le nouveau texte offre une vision d'ensemble cohérente et élimine les lacunes, les chevauchements et autres contradictions qui avaient fini par s'accumuler dans les dispositions en vigueur.

Ultérieurement, ce règlement devra faire place à une loi cantonale et à son règlement d'application, si la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile adoptée par l'Assemblée fédérale le 4 octobre 2002 (dont il s'inspire par ailleurs déjà) entre en vigueur. Ce texte fait actuellement l'objet d'une demande de référendum.

2.12 Consultations fédérales Réponses du CE aux autorités fédérales

Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
09.01.2002 DJPS (DASS, DIP, DEEE, DIAE)	16200-2001	Mme Ruth Metzler Arnold	Procédure de consultation concernant le projet de loi fédérale sur le traitement des données relevant des domaines des étrangers et de l'asile au moyen d'un système d'information
16.01.2002 DF	574-2002	M. Kaspar Villiger	Consultation sur le nouveau régime financier
16.01.2002 DIAE	622-2002	M. Pascal Couchepin	Procédure de consultation relative à l'évolution future de la politique agricole (Politique agricole 2007) <ul style="list-style-type: none"> • Loi fédérale sur l'agriculture (Lagr) • Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) • Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) • Code civil suisse (CC) • Loi fédérale sur les épizooties (LFE) • Loi fédérale concernant l'allocation de contributions pour l'incinération des déchets de viande ordonnée afin d'éradiquer l'ESB
17.01.2002 DASS	1413-2002	Mme Alice Scherrer (CDS)	Procédure en matière de loi fédérale urgente sur la participation cantonale au financement du traitement hospitalier de patients privés et semi-privés dans les hôpitaux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics de leur canton de résidence (réponse départementale)
30.01.2002 DIP	1411-2002	Mme Ruth Dreifuss	Consultation relative à l'avant projet de loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
06.02.2002 DJPS	1498-2002	M. Moritz Leuenberger	Révision partielle de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC) - Consultation
06.02.2002 DAEL (DEEE, DIAE)	1829-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN)
20.02.2002 DIAE	1856-2002	M. Pascal Couchepin	Ordonnance du DFE sur les végétaux interdits
20.02.2002 DIP	2534-2002	Mme Ruth Dreifuss	Avant projet de loi fédérale concernant la Fondation «Musée national suisse (MNS)
27.02.2002 DJPS (DF)	2850-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Avant projet de loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe
06.03.2002 DIAE	2034-2002	M. Moritz Leuenberger	Projet de modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement concernant l'introduction d'une taxe d'incitation sur l'essence et l'huile de diesel dont la teneur en soufre dépasse 10 ppm
20.03.2002 DASS (DIAE)	3707-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances stables dans l'air
20.03.2002 DIAE	3637-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances stables dans l'air
20.03.2002 DJPS (DF, DIP)	3640-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Avant projet de code de procédure pénale suisse et de procédure pénale des mineurs

Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
27.03.2002 DIAE (DEEE)	4511-2002	M. Moritz Leuenberger	Projet de modification de l'Ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
27.03.2002 DJPS	4530-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Projet d'ordonnance concernant la loi fédérale sur les documents d'identité
10.04.2002 DEEE	4612-2002	Office fédéral de la Communication	Concession pour un programme de radio sur le câble – radio. m24 à Genève
10.04.2002 DEEE	5114-2002	M. Pascal Couchepin	Encouragement du tourisme par la Confédération : amélioration de la structure et de la qualité de l'offre
24.04.2002 DIAE (DEEE, DASS)	5319-2002	M. Pascal Couchepin	Projet de modification de la loi sur la protection des obtentions végétales
24.04.2002 DEEE	5324-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Projet de révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention
08.05.2002 DASS	6559-2002	Mme Ruth Dreifuss	Projet de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie
05.06.2002 DF	8136-2002	M. Moritz Leuenberger	Projet de révision partielle de l'ordonnance du 29 octobre 1997 sur la Poste (OPO)
26.06.2002 DIAE	8623-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification de l'ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer
26.06.2002 DIAE	9434-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification des articles 17 ss de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)
26.06.2002 DASS (DJPS)	9268-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Initiative parlementaire 99.451 n. Indemnisation des victimes stérilisées de force
24.07.2002 DASS (DJPS, DIAE)	9834-2002	Mme Ruth Dreifuss	Modification de l'ordonnance du 1 ^{er} juillet 1992 sur la distribution des comprimés d'iode à la population
24.07.2002 DIAE	9851-2002	M. Moritz Leuenberger	Augmentation de la longueur des autocars
24.07.2002 DIAE	9853-2002	M. Moritz Leuenberger	Opportunité de construire un second tube au tunnel routier du Gothard - Initiative parlementaire
24.07.2002 DF	9891-2002	M. Kaspar Villiger	Réforme de l'imposition du couple et de la famille préconisée par la CER-E
24.07.2002 DIAE (DASS)	9901-2002	M. Moritz Leuenberger	Modification des dispositions relatives aux boues d'épuration dans l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (Osubst)
24.07.2002 DIAE	10637-2002	M. Moritz Leuenberger	Révision de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs
02.08.2002 DF (DEEE)	10778-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Ordonnance relative à la loi fédérale du 23.03.2001 sur le crédit à la consommation
20.08.2002 DASS (DIP)	10847-2002	Mme Ruth Dreifuss	Projet de loi fédérale sur les embryons surnuméraires et sur les cellules souches embryonnaires

Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
28.08.2002 DIAE (DAEL, DEEE)	11456-2002	M. Moritz Leuenberger	Directive «Réduction du bruit des chemins de fer - pose des fenêtres insonorisées»
03.09.2002 DIAE (DAEL, DASS)	11229-2002	M. Moritz Leuenberger	Projet de lignes directrices «PCB dans les masses d'étanchéité des joints»
18.09.2002 DIAE (DASS)	12518-2002	M. Pascal Couchepin	Ordonnance concernant l'allocation de contributions aidant à supporter les frais d'élimination des déchets animaux et modification des ordonnances concernant la banque de données sur le trafic des animaux, les émoluments liés au trafic des animaux et l'élimination des déchets animaux
25.09.2002 DIAE (DAEL, DEEE)	12254-2002	M. Moritz Leuenberger	Ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage; inclusion de l'association initiative des Alpes dans la liste des organisations habilitées à recourir
25.09.2002 DEEE	12264-2002	M. Pascal Couchepin	Projet d'ordonnance fixant la valeur litigieuse dans les procédures en matière de protection des consommateurs et de concurrence déloyale
25.09.2002 DAEL (DIAE)	12787-2002	M. Moritz Leuenberger	Projet de révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire
02.10.2002 DASS (DIP)	12806-2002	Mme Ruth Dreifuss	Programme d'impulsion à l'accueil extra familial pour enfants
02.10.2002 DEEE (DF, DAEL)	13079-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Projet de modifications de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE et OIAE)
09.10.2002 DIAE (DASS)	12843-2002	M. Pascal Couchepin	Modification de l'ordonnance sur les épizooties
09.10.2002 DASS	13299-2002	Mme Ruth Dreifuss	Ordonnance sur les subsides fédéraux destinés à la réduction de primes dans l'assurance maladie (ORPM)
23.10.2002 DEEE (CHA)	12840-2002	M. Moritz Leuenberger	Révision de la loi fédérale sur les télécommunications et de ses ordonnances exécutives
30.10.2002 DIAE (DJPS, DAEL)	13656-2002	M. Moritz Leuenberger	Article constitutionnel pour une protection contre les dangers naturels (CEATE-N) - Procédure de consultation
27.11.2002 DEEE	15530-2002	M. Pascal Couchepin	Ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail (LTr): dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs (OLT5) – procédure de consultation
18.12.2002 DJPS (DEEE, DAM)	16814-2002	Mme Ruth Metzler-Arnold	Mise en consultation de la révision de la loi fédérale sur les armes

3. CHANCELLERIE D'ÉTAT

Appui au Conseil d'Etat et aux Institutions
Coordinatrice de l'administration
Information du public et des professionnels

Missions et objectifs

La Chancellerie d'Etat constitue l'état-major du Conseil d'Etat. En qualité d'organe central, sa mission première est d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de son action, d'assurer les liaisons avec le parlement et de coordonner les procédures de travail qui assurent le bon fonctionnement des institutions.

La Chancellerie a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat, d'en établir les procès-verbaux et d'assurer la mise en œuvre des décisions gouvernementales, notamment en coordonnant les actions au niveau du Collège des Secrétaires généraux. Cette instance, présidée par le Chancelier, examine, sous l'angle administratif, les dossiers soumis au Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le Collège tient séance une fois par mois pour débattre des dossiers qui nécessitent une décision gouvernementale ou, en terme de gestion et d'organisation, qui sont directement du ressort de l'administration.

La Chancellerie d'Etat est également responsable de différents moyens de diffusion de l'information vers le public, les professionnels et les médias: en particulier grâce à la Feuille d'Avis Officielle, le site Internet officiel de l'Etat ou encore le Système d'information sur la législation genevoise, proposé sous forme de CD-Rom, multicompatible. Toute personne qui s'adresse à l'administration doit bénéficier des meilleurs services; pour cette raison, divers espaces d'accueil animés par la Chancellerie d'Etat ont pour but d'orienter et d'accompagner la population selon la demande formulée.



Photo: D. Winteregg

Accueil de M^{me} Micheline Calmy-Rey à Genève après son élection au Conseil fédéral.

Evénements importants

En 2002, la Chancellerie a organisé plusieurs grands événements. Elle s'est chargée de l'accueil à Genève, le 12 décembre 2002, de Madame Micheline Calmy-Rey, élue au Conseil fédéral. Le canton de Genève, ses autorités et sa population ont ainsi pu fêter la Conseillère fédérale genevoise sur pas moins de quatre sites différents.

L'élection du Pouvoir judiciaire, autre événement marquant de la vie politique genevoise, a bénéficié du savoir-faire de la Chancellerie. Une Feuille d'Avis Officielle tous ménages (FAO) a été éditée à cette occasion. Organisée par la Chancellerie en partenariat avec le Grand Conseil, la prestation de serment du Pouvoir judiciaire a eu lieu à la cathédrale Saint-Pierre. Cette cérémonie a été diffusée en direct sur les ondes de Léman Bleu Télévision.

En outre, la Chancellerie a participé à la mise sur pied de la fête populaire organisée à Genève à l'occasion de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, permettant au public de suivre en direct sur un écran géant situé en plein cœur de la ville la cérémonie de New York.

Soucieuse de demeurer une administration proche des citoyens et à l'écoute du public, la Chancellerie s'est investie dans deux événements qui resteront pour elle des temps forts de l'année 2002.

Pour la première fois en effet, la Chancellerie d'Etat, en collaboration avec les Archives d'Etat, a tenu un stand lors du Salon du Livre 2002. Pendant cinq jours, les visiteurs du Salon ont pu découvrir les différentes publications de l'Etat et de la Chancellerie, ainsi que le site officiel de l'Etat de Genève, par le biais d'ordinateurs et de bornes installées sur le stand.

En partenariat étroit avec le service du Grand Conseil, la Chancellerie a accueilli la population genevoise à l'Hôtel de Ville à l'occasion de journées Portes ouvertes. Les visiteurs enthousiastes ont pu découvrir le bâtiment et les activités qui s'y déroulent ainsi qu'un numéro spécial de la Feuille d'Avis Officielle, édité pour l'occasion, et célébrant son 250^e anniversaire.

Enfin, 2002 aura également été pour la Chancellerie l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du concept genevois d'administration en ligne. Le site Internet officiel s'est enrichi de deux nouveautés :

- Le paiement en ligne par carte de crédit est désormais possible pour les différentes publications de la Chancellerie, sous forme de projet pilote.
- La mise en conformité des pages Internet de la Chancellerie avec les normes de navigation pour non-voyants a été effectuée dans un souci de ne pas créer de cyberexclusion. Cette opération d'envergure se généralisera à l'ensemble du site officiel de l'Etat.



Photo: D. Winteregg

Les journées portes ouvertes

Thème d'actualité :

Les nouvelles technologies au service de l'administration

Lancé en 2001, le projet de vote par Internet est arrivé à maturité en 2002. Ce projet novateur a attiré une attention considérable sur le canton et les sollicitations le concernant ont été nombreuses, provenant de Suisse et de l'étranger.

L'année 2002 s'est ouverte sur la présentation aux médias le 9 janvier 2002 par la Chancelière de la Confédération, Madame Annemarie Huber-Hotz, du rapport «Vote électronique». Lors de la communication de ce document du Conseil fédéral, Madame Huber-Hotz était accompagnée de Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat de la République et canton de Genève, représentant les trois cantons-pilote associés au projet, Genève, Neuchâtel et Zurich.

Ce document identifie les chances et les défis du vote par Internet, en soulignant notamment qu'il ne faut pas poser des exigences plus élevées pour le vote en ligne que pour les autres modes de scrutin.

Parmi les chances offertes par le vote par Internet, le Conseil fédéral relève notamment la nécessaire révision des procédures politiques et leur adaptation aux modes de vie contemporains, la participation facilitée des citoyens aux votations et aux élections; le complément apporté aux formes traditionnelles de l'exercice des droits populaires, la meilleure protection du principe «un homme, une voix» et le rôle de pionnier que joue la Suisse.

Les défis posés par cette modernisation des procédures électorales tiennent aux risques d'affaiblissement du schéma géo-fédéraliste (règle de la majorité des cantons, circonscriptions électorales), à l'accélération possible du processus électoral, à l'altération de la formation de l'opinion que cela pourrait entraîner et à la complexité plus grande de l'informatique par rapport aux supports habituels des consultations électorales.

En conclusion, le Conseil fédéral recommande de procéder par étapes, notamment en harmonisant d'abord les registres des électeurs et en rendant possibles dans un premier temps les votations électroniques, avant d'aborder dans un second temps les élections.

La démarche poursuivie à Genève s'inscrit exactement dans cette approche. Le risque d'affaiblissement du schéma géo-fédéraliste est limité dans notre canton, qui n'est pas divisé en circonscriptions électorales. Le registre des électeurs y est cantonal et n'exige pas d'harmonisation intercommunale. Fidèle à l'approche pas à pas, l'application de vote en ligne qui y est développée ne s'applique pour l'heure qu'aux votations.

Plusieurs tests

En 2002, Genève s'est livré à plusieurs tests de son application. Ils avaient pour but de sonder la population sur son degré d'acceptation du vote en ligne et sur le jugement qu'elle porte sur les aspects visibles de l'application, c'est-à-dire l'interface.

Les résultats du tests conduit en décembre 2001 dans les locaux du Service des passeports ont été publiés en mars 2002. Ils montrent que les 449 participants ont plébiscité ce mode de scrutin. Les avis favorables sont plus nombreux à l'issue du test qu'à son début, signe que les réticences sont largement d'ordre psychologique. La création d'un espace citoyen sur Internet est souhaitée par de nombreux participants.

En mai, nous avons conduit un test en conditions réelles, c'est-à-dire en réseau ouvert. Quelque 16'000 élèves des degrés du secondaire post-obligatoire avaient été invités à voter dans des conditions semblables à celles d'un scrutin fédéral normal: matériel de vote envoyé à la maison, urne électronique ouverte durant trois semaines et helpline téléphonique à disposition pour répondre aux questions et problèmes qui pouvaient se présenter. Si la participation – 12% – a été décevante, ce test a permis de montrer la résistance du système aux attaques externes et l'extrême difficulté qu'il y a à modifier des votes. Ni l'entreprise mandatée à cette fin, ni les hackers anonymes qui s'y sont frottés n'ont réussi à briser le système ou à s'emparer ne serait-ce que d'un vote.

De nombreuses présentations publiques

L'adhésion de la population à ce projet est une condition essentielle de son acceptation et de sa légitimité. La Chancellerie, et en particulier Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat, a donné de nombreuses présentations sur le projet de vote par Internet tout au long de l'année. De même, la Chancellerie a répondu aux nombreuses sollicitations des médias.



L'Hôtel de Ville pendant les journées portes ouvertes

Photo: D. Winteregg



Photo: D. Winteregg

Les journées portes ouvertes

Parmi les principales présentations publiques du projet, citons le 3^e Forum mondial de la démocratie électronique d'Issy-les-Moulineaux (région parisienne) en avril, le Forum mondial de la société civile à Genève en juillet, un colloque européen organisé à Florence en mai par les institutions européennes sur le thème «élections parlementaires et vote en ligne», les «Journées d'informatique juridique», organisées en septembre à Genève conjointement par les universités de Berne et Genève, et deux présentations dans le cadre du groupe de travail «eVoting» du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Plusieurs études publiées

Les études et travaux portant sur le système de vote en ligne ont continué en 2002. Mandaté par la Chancellerie, le comité sécurité, formé de collaborateurs du CERN, de l'Université, du Centre des technologies de l'information (CTI) et des Hôpitaux universitaires de Genève, a publié en janvier les résultats de son expertise. Ce document souligne la validité de la démarche retenue et le bon niveau de sécurité de l'application développée par les entreprises mandataires de l'Etat. Cette application est un «château fort» quasi inexpugnable, mais la «forêt» qui l'entoure peut receler quelques surprises. Cette «forêt», ce sont les postes utilisateurs, c'est-à-dire



Le vote par Internet

les ordinateurs personnels utilisés par les électrices et les électeurs. Ce rapport a été transmis pour évaluation au groupe de travail fédéral «Avant-projet Vote électronique», qui réunit la Confédération et les cantons de Genève, Neuchâtel, Zurich, Berne, St-Gall et Tessin.

Suite à cette publication, et en accord avec la Confédération, la Chancellerie genevoise a confié à des spécialistes reconnus de nouveaux mandats portant sur le poste utilisateur et sur des tentatives de hacking.

La recommandation essentielle de l'étude sur la sécurisation du poste utilisateur porte sur le recours combiné à des feuilles de codes (l'utilisation de feuilles de codes nécessite la saisie par le votant d'un numéro de code - c'est-à-dire une chaîne de caractères - au lieu de «OUI» ou «NON») et des urnes tests. L'idée fondamentale de l'utilisation de feuilles de codes réside dans le fait que les valeurs constantes (à savoir «OUI» et «NON») sont remplacées par des valeurs variables qui ne peuvent être devinées par un logiciel malveillant qu'avec une probabilité négligeable. L'urne test a été mise en œuvre lors du test effectué en mai avec des élèves du secondaire post-obligatoire et une variation de la feuille de code a été utilisée lors de la votation d'Anières de janvier 2003.

La société mandatée pour tenter de hacker le système de vote en ligne n'y est pas parvenue, mais ses tentatives ont néanmoins permis d'améliorer encore la résistance et la sécurité du site.

L'administration en ligne

En juin 2002, le Grand Conseil votait un crédit d'étude de 600.000 francs pour la réalisation d'un pilote en matière d'administration en ligne. Cette tâche, confiée à la Chancellerie, s'inscrit dans le prolongement du vote par Internet en ce sens qu'il s'agit ici aussi d'utiliser les nouvelles technologies pour faciliter les relations entre citoyens ou administrés d'une part et l'administration d'autre part.

3.1 Secrétariat général

Objectifs

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général, le Secrétariat général assure le bon fonctionnement administratif de la Chancellerie d'Etat, la coordination et la supervision des différents secteurs d'activité de la chancellerie.

Priorités

Le Secrétariat général a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat en recueillant et consolidant les documents qui doivent être mis à la disposition des membres du gouvernement et du Chancelier. Il est également chargé de l'établissement et de la diffusion des procès-verbaux ainsi que des travaux de secrétariat du gouvernement.

Activités

Parallèlement aux activités liées à la préparation des séances du Conseil d'Etat, le Secrétaire général assure la coordination des activités, la planification des projets et travaux en cours ainsi que la circulation des informations, de concert avec les divers services de la Chancellerie d'Etat et les représentants de l'informatique.

Coordination avec le Grand Conseil

Durant chaque session du Parlement, le Chancelier a mandaté un coordinateur pour assurer une permanence à disposition des membres du Conseil d'Etat et des députés. Les sollicitations en matière de recherches documentaires et d'informations complémentaires à trouver en cours de débat ainsi que les contacts avec les états-majors des départements sont toujours plus nombreux.

Les rencontres régulières entre le Chancelier d'Etat, le Secrétaire général et le coordinateur Grand Conseil de la Chancellerie avec les membres du Bureau du Grand Conseil et le sautier, ont été poursuivies afin de faciliter les travaux du pouvoir législatif et du Conseil d'Etat.

Durant l'exercice 2002, la Chancellerie a assuré le dépôt, auprès du Parlement, de 256 textes adoptés par le Conseil d'Etat.

Il s'agit de :

1	Rapport à une initiative
194	Projets de lois
16	Rapports divers
18	Rapports à des motions
7	Réponses à des questions écrites
1	Projet de résolution
19	Réponses à des pétitions

Changement au Conseil d'Etat en cours de législature

A la suite de l'élection de Madame Micheline Calmy-Rey en qualité de conseillère fédérale, le Chancelier d'Etat et le secrétaire général ont coordonné les procédures administratives et le soutien logistique pour la désignation des nouvelles délégations du Conseil d'Etat, des intérimaires ainsi que l'ensemble des opérations à mettre en œuvre dans la phase de transition d'ici l'entrée en fonction du nouveau membre du Conseil d'Etat.

Echéancier, organisation et planification

Afin de suivre l'ensemble des activités pilotées par les services, l'échéancier de l'état-major est mis à jour régulièrement. Ainsi, la direction de la Chancellerie peut améliorer le suivi de l'ensemble des projets confiés. Ce tableau de bord permet d'organiser, de définir et d'ajuster les priorités, les délais fixés et les ressources affectées.

Cet outil de contrôle et de gestion facilite le pilotage avec une vue d'ensemble des mandats précisant notamment l'état d'avancement de chaque projet. Il est complété par une planification générale des événements qui concerne la Chancellerie.

Perspectives

En 2003, la direction de la Chancellerie contribuera à la préparation de la prestation de serment du nouveau membre du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil. Cette séance est fixée au 20 mars 2003.

La Chancellerie organisera la prestation de serment des conseillers administratifs, des maires et des adjoints devant le Conseil d'Etat. Cette cérémonie aura lieu le 23 mai 2003, à la Cathédrale Saint Pierre.

3.1.1 Direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID)

Objectifs

La direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID) est responsable des trois domaines suivants :

1. Systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat : concevoir, mettre en place et assurer la pérennité des systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat, de telle sorte que cette dernière soit en mesure d'assumer son rôle d'état-major du Gouvernement et de plaque tournante entre le Conseil d'Etat, les départements et le Grand Conseil.
2. Centre de compétences dans le domaine de l'organisation et de la gestion de projets: renforcer la capacité de la Chancellerie en matière de planification, d'amélioration des processus administratifs et apporter une expertise dans la gestion de projets de tout type.
3. Sous l'autorité du Chancelier et du Secrétaire général, assurer le dépouillement centralisé des élections et des votations et autres tâches liées aux droits politiques : organiser chaque opération de dépouillement d'un scrutin populaire, participer à l'élaboration de la brochure explicative, gérer les publications officielles et assurer la coordination avec le service des votations et élections.

Priorités

Après les dernières élections législatives et exécutives cantonales, la priorité s'est portée sur l'organisation des élections judiciaires. Pour la première fois, les résultats ont été publiés sur Internet et sur le WAP, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de dépouillement.

Après le développement et les tests internes, le projet de vote par Internet est entré dans une phase de mise en œuvre avec la démonstration de sa faisabilité lors d'un test effectué en juin, dans le cadre d'un vote «à blanc» par les élèves du post obligatoire de notre canton (jeunes de 15 à 18 ans).

Le déploiement du système de gestion et d'archivage de la correspondance administrative a constitué la priorité de l'équipe AIGLE (Administration Informatisée pour une Gestion plus performante des affaires du Législatif et de l'Exécutif genevois). En outre l'atelier de réflexion sur l'évolution du système AIGLE a permis d'en dessiner l'avenir, ouvert sur les nouvelles technologies de communication.

Depuis juin, un annuaire officiel est disponible sur le site Intranet de l'Etat. Constamment mis à jour, il offre un moteur de recherche à critères multiples et diverses fonctionnalités nouvelles.

Activités

1. En matière de **droits politiques**, la centralisation du dépouillement des votes anticipés des 69 locaux de vote permet de publier des résultats provisoires à 12 h 01 tant à l'Hôtel de Ville que sur Internet. Cette première annonce porte sur environ 95% des votes exprimés. Le processus d'annonce par les locaux de

vote est maintenant bien rodé puisqu'il permet de fournir des résultats complets avant 14 h 00 et de placer notre canton dans le peloton de tête lors de chaque votation fédérale. Lors de chaque scrutin, sont mobilisés une vingtaine de personnes en Chancellerie (sauf pour les opérations strictement communales).

Le **renouvellement des autorités judiciaires** eurent lieu en 2002. Tous les postes ont fait l'objet d'élections tacites sauf les postes de procureur général, de 2 juges assesseurs siégeant à la chambre d'accusation et de 4 juges assesseurs siégeant au tribunal de police. Pour ces 7 postes, une élection ouverte a été organisée le 21 avril 2002. Les résultats particulièrement serrés quant à l'élection du procureur général ont démontré la nécessité de procéder désormais par un dépouillement centralisé pour toutes les élections cantonales, lequel est placé sous la responsabilité de la Chancellerie d'Etat.

La Chancellerie a été consultée pour la vérification d'une demande de **lancement d'initiative** et de quatre demandes de **référendum**. Pour l'ensemble de ces textes, elle a procédé au lancement et aux modalités de suivi du traitement des dossiers.

2. Dans le cadre de l'application AIGLE, de nombreuses réalisations ont été effectuées durant l'année 2002, en particulier :

- la mise en place d'un gestionnaire d'adresses basé sur les modules de gestion des personnes et des groupes;
- la conclusion de l'atelier de réflexion de AIGLE, avec préparation d'un projet de loi pour pouvoir développer les évolutions dès fin 2003-2004;
- un nouveau module «Dossier» a été développé et permet de classer les informations par thème et de façon hiérarchique;
- l'amélioration et l'adaptation du module «Courrier», de manière permanente, par mise en œuvre de nombreuses fonctionnalités, destinées à chaque département utilisant ce module;
- la formation des utilisateurs de AIGLE a été améliorée afin de pouvoir former en masse, en collaboration avec le centre de formation et les départements. Des sessions de formation ont été effectuées pour former les utilisateurs au module courrier;
- les interfaces de chaque module de AIGLE ont été uniformisées, avec des codes couleurs par module, des modes de saisie identiques et des améliorations sensibles de la cohérence globale de l'application.

3. Les **autres systèmes d'information** de la Chancellerie n'ont pas été oubliés en 2002 :

- le système de **gestion des naturalisations** a été développé pour intégrer les besoins de la Chancellerie, cette partie est en production;
- l'étude de **l'impression à la demande des documents législatifs** laisse entrevoir un grand potentiel d'économie en stock et en gestion administrative, en outre cela permettra une gestion des différentes versions des textes; il reste à trouver une imprimante A5 recto-verso performante;
- l'effort de **formation** dans les domaines bureau-tique, technique et pédagogique a été poursuivi;

- les **super-utilisateurs** de la Chancellerie ont suivi une formation et une remise à niveau afin d'améliorer leur efficacité dans les services, la coordination entre eux et avec la DOSID est devenue régulière, les effets positifs dans les services n'ont pas tardés à se concrétiser.

4. Dans le domaine de l'**organisation**, il faut relever :

- la mise en place de **séminaires** pour les cadres de la Chancellerie et du CTI traitant de «sécurité et santé au travail», qui se sont déroulés à Uni-Mail;
- l'étude en cours de l'**édition des arrêtés** de promulgation, de publication et d'entrée en vigueur, au moyen du logiciel Edinat en remplacement du système Archilex, et grâce aux données disponibles dans AIGLE.

Evénements importants

1. Aigle

La DOSID a continué à s'investir dans la mise en place du projet «Mémorial 2000» aux côtés du service du Grand Conseil. La passerelle reliant le système AIGLE d'une part et le système d'information du Grand Conseil d'autre part, permettant la production facilitée des ordres du jour et des procès-verbaux des sessions et la production des documents, a été mise en place et fonctionne parfaitement. La collaboration très fructueuse a permis d'améliorer les outils informatiques appuyant les actions des autorités cantonales.

Depuis le 1^{er} août 2002, le secrétariat général du DEEE saisi ses courriers dans AIGLE. La transmission de papiers est remplacée par la lecture optique. Les départements DIP, DIAE et DJPS ont effectué des tests concluants de l'application, et s'appêtent à déployer l'application au début 2003.

Enfin des sessions de formation pour les nouveaux utilisateurs ont été effectuées dans le cadre du centre de formation, afin d'être prêts pour l'arrivée de nombreux utilisateurs supplémentaires.

2. La gestion de l'informatique de la Chancellerie a été marquée en 2002 par le projet **Odysée** qui visait tant le renouvellement du parc informatique que la migration vers la nouvelle plate-forme standard de l'Etat (office 2000, Outlook 2000 et Internet explorer 5.5). Grâce à l'engagement des super-utilisateurs, l'ensemble du processus a pu être mené à bien :

- test de toutes les applications avant migration;
- inventaire et renouvellement des deux tiers des PC et d'un tiers des imprimantes;
- rationalisation des modèles de documents et adaptation de ceux qui ont été gardés;
- passage des modèles de documents officiels en Office 2000 et mise à disposition de l'ensemble de l'administration;
- migration de petites applications en Access 2000 ;
- formation des utilisateurs;
- mise à niveau du service des votations et élections.

3. Depuis juin 2002, un **annuaire officiel électronique** a été mis à disposition sur le site Intranet de l'Etat de Genève. Cet annuaire est le pendant électronique de l'Annuaire officiel papier, avec l'avantage d'être bien plus à jour. Il comporte un moteur de recherche à cri-

tères multiples, la localisation géographique des services, la possibilité d'introduire les prestations et activités pour ces derniers. Il permet également de situer une personne dans son contexte de travail et de lui adresser un e-mail.

Outre ces fonctionnalités de consultation, la mise à jour des données se fait de manière interactive et peut être décentralisée dans les départements. Actuellement, environ vingt utilisateurs disposent d'ores et déjà de l'outil, afin d'introduire eux-mêmes les modifications au fur et à mesure des changements. Il est même possible de travailler par anticipation grâce à une date de validité différée des mises à jour.

Enfin, l'outil facilite grandement la production de l'Annuaire officiel papier en fournissant aux départements une épreuve à jour et déjà mise en forme.

Perspectives

Après l'élection complémentaire d'un Conseiller d'Etat, le 2 mars prochain, il s'agira d'assurer le déroulement des élections communales, législatives et exécutives, au printemps 2003. Ces dernières seront organisées pour la première fois sous la forme d'un dépouillement centralisé. En automne, aura lieu le renouvellement des députés genevois aux chambres fédérales.

Trois votations populaires sont également programmées. Entre-temps, il s'agira de regrouper dans un seul système, les outils actuels du service des votations et élections, le système de publication des résultats développé par le département informatique de la Haute école de gestion, et le système de vote par Internet.

Ce dernier sera mis en œuvre une première fois lors de la votation municipale d'Anières du 19 janvier 2003. Il n'est pas impossible qu'une deuxième votation réelle puisse être effectuée la même année sur un plan cantonal.

L'avenir de AIGLE va dans le sens d'une application non seulement au service des métiers de la Chancellerie, mais également au profit des départements, dans la gestion des éléments du Conseil d'Etat et de la vie de ces entités. En considérant AIGLE comme le support d'information des éléments de l'Etat portant une décision officielle, l'application s'intégrera plus parfaitement dans le cadre du développement de l'administration en ligne.

3.1.2 Service des ressources humaines et traducteurs-jurés

Objectif

Le service des ressources humaines est en charge de la gestion du personnel de la Chancellerie d'Etat et assure également la liaison avec le service des ressources humaines du CTI, entité administrativement rattachée à la Chancellerie.

Au cours de l'année 2002, le service des ressources humaines a notamment veillé à la réalisation des entretiens périodiques post-probatoires comme à la tenue, dans les différents secteurs de la Chancellerie, d'une réunion annuelle de service, au sens de l'article 19 du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux.

Sur le plan de la gestion administrative, le service a renforcé le système de management participatif en responsabilisant les collaborateurs, en augmentant leur autonomie, en supervisant leur travail de manière régulière et en s'appuyant sur le principe de transparence.

Une brochure d'accueil a également été conçue et est désormais remise aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices, afin de faciliter leur intégration à la Chancellerie.

Enfin, le service des ressources humaines participe régulièrement aux séances de la Commission bipartite travaillant à la modernisation du système d'évaluation des fonctions ainsi qu'à la Commission paritaire du statut des membres du personnel de l'administration cantonale.

L'année en chiffres

Suite à des restructurations et transferts de tâches, deux collaborateurs, venant respectivement du Département des finances et du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, ont été transférés avec leur poste à fin novembre 2002.

Trois apprenties de commerce et une stagiaire webmaster sont en formation dans les services de la Chancellerie d'Etat.

Enfin, la Commission du personnel de la Chancellerie a été renouvelée au début mai 2002, et compte désormais cinq membres.

Les traducteurs/traductrices-juré(e)s

Ce service gère également les 83 traducteurs/traductrices-juré(e)s du canton de Genève, qui effectuent des traductions officielles de et vers 38 langues.

L'année 2002 a permis d'achever le contrôle des traducteurs/traductrices-juré(e)s assermenté(e)s sous l'empire de l'ancien règlement. Il a également été possible de préciser, pour chacun(e) d'entre eux, tant sur la liste officielle publiée sur la Feuille d'Avis Officielle que sur le site Internet de l'Etat, les sens dans lesquels il/elle est à même d'effectuer des traductions entre sa/ses langue(s) d'assermentation et le français.

La première session d'examen qui avait eu lieu dans le courant de l'automne 2001 a conduit à l'assermentation de trois nouveaux traducteurs/traductrices-juré(e)s. Par ailleurs, trois traducteurs/traductrices déjà précédemment au bénéfice de cette autorisation ont également été assermenté(e)s pour la pratique de langues complémentaires.

Enfin, 8 candidat(e)s ont été admis à passer le test d'aptitude lors de la session d'examen qui s'est déroulée entre fin novembre et début décembre 2002.

Tout au long de cette même année, ce service, en étroite collaboration avec la Commission d'examen des traducteurs-jurés, a, sur la base de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, entrepris des travaux de révision du règlement régissant cette matière, ainsi que l'ajustement des directives internes à la Commission concernant son fonctionnement, d'une part, et l'examen d'aptitude, d'autre part.

Perspectives

• Ressources humaines :

Le service continuera à s'impliquer, auprès de l'Office du personnel de l'Etat, dans la réalisation du nouveau

système d'information des ressources humaines (SIRH).

- *Traducteurs/traductrices-juré(e)s :*

Le service mettra sur pied l'assermentation des candidat(e)s qui auront subi avec succès l'examen d'aptitude à la session de novembre/décembre 2002.

Il souhaite également achever les travaux de révision du règlement relatif aux traducteurs-jurés, du 5 juillet 2000, ainsi que des directives internes concernant le fonctionnement de la Commission précitée et l'examen d'aptitude.

3.1.3 Direction administrative et financière

Objectifs

Cette direction est en charge du budget et des comptes de l'ensemble de la Chancellerie d'Etat et assure la logistique liée aux activités du Conseil d'Etat et du Chancelier. Des dossiers généraux, relevant des tâches de la Chancellerie, lui sont également confiés (carte de légitimations, déclarations de partenariat, célébrations de centenaires, cadeaux aux fonctionnaires retraités). Son directeur assure un appui administratif au Secrétaire général dont il est le suppléant.

Activités

Les nombreuses activités protocolaires ont nécessité une gestion très rigoureuse des comptes, qui a permis que les dépenses soient maintenues dans le cadre strict du budget; une analyse du résultat comptable de tous les organismes bénéficiant d'une subvention inscrite au budget de la Chancellerie a été effectuée. Les procédures du service des votations et élections et du comité de sécurité des systèmes d'information, rattachés à la Chancellerie depuis le début de cette législature, ont été adaptées à sa structure financière.

Le budget 2003 a été élaboré en intégrant les importants événements programmés, tels que l'exposition Telecom 2003 et le Sommet Mondial de la Société de l'Information ou, dans un autre domaine, l'organisation du dépouillement des résultats des élections municipales, administratives et fédérales.

L'année en chiffres

En 2002, le service a payé 2082 factures (mandats de dépense), il a enregistré 180 avis de la comptabilité générale.

Il a en outre organisé la prestation de serment de 1447 nouveaux citoyens genevois et suisses au cours de 15 séances présidées par le chef du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, délivré 215 cartes de légitimation de l'Etat de Genève et mis sur pied la célébration de 51 centenaires résidant dans le canton de Genève.

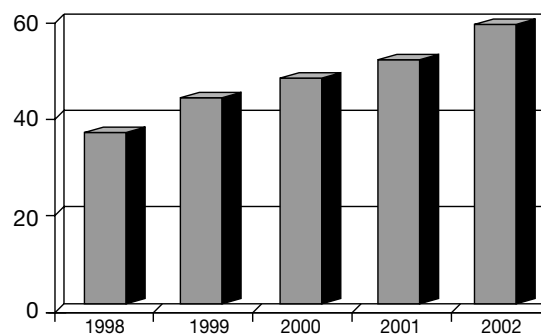
67 couples se sont adressés à la Chancellerie en 2002 pour signer des déclarations de partenariat (PACS), dont 16 couples hétérosexuels, 11 couples de femmes et 40 couples d'hommes.

Il a été effectué 161 services d'huissiers (accompagnement de Magistrats par des huissiers en tenue lors de manifestations officielles), dont 5 hors du canton.

Faits marquants

Le nombre de personnes célébrant leur centième anniversaire continue de croître, passant en cinq ans de 27 à 51.

Evolution du nombre de centenaires 1998-2002



Madame Annita Vescovini, doyenne de notre canton, célébrant ses 107 ans le 28 septembre 2002.

Photo: D. Winteregg

Perspectives

En raison des nombreuses manifestations et organisations dont la Chancellerie aura la charge, un appui accru sera apporté aux services pour la gestion des rubriques budgétaires. Avec l'aide de leurs responsables, les engagements seront répertoriés et chiffrés, de sorte que le cadre budgétaire puisse être respecté.

La mise en œuvre de la comptabilité financière intégrée (CFI) se poursuivra. Après la phase de préparation et d'épuration des comptes elle deviendra opérationnelle, selon la planification établie avec le département des

finances, durant le deuxième semestre 2003. La direction administrative et financière assurera, en collaboration avec l'équipe de la CFI, la mise en œuvre et la formation des collaborateurs dans les services, y compris celui du Grand Conseil dont elle assure jusque-là le service bureau. Pour cette tâche d'envergure, un appui en ressources humaines sera fourni à la direction administrative et financière de la Chancellerie, financé par la rubrique prévue à cet effet au projet CFI.

3.2 Direction des services du Conseil d'Etat

3.2.1 Service administratif du Conseil d'Etat

Objectifs

Le service enregistre, traite et archive toute la correspondance entrante et sortante, adressée au Conseil d'Etat, ainsi que toutes les décisions prise par ce dernier. Dans un délai de 24 heures, dès la fin de la séance hebdomadaire, le service diffuse et expédie les décisions et établit les procès-verbaux.

Activités

En 2002, le Conseil d'Etat a tenu 46 séances, dont 2 extraordinaires. Il a reçu 1.738 courriers divers, pris 9.727 arrêtés et décisions, mis en place ou modifié 125 règlements, envoyé 1.136 lettres et traité de 340 projets en relation avec le Grand Conseil. Il a également été saisi de 294 recours et a répondu à 46 consultations fédérales.

Organisation

Le service administratif du Conseil d'Etat, composé de 4 personnes, est particulièrement impliqué dans la saisie des données dans le système AIGLE (16.303 points en 2002 dont 13.226 pour le seul service administratif du Conseil d'Etat (SACE), soit une moyenne de 1.102 par mois).

Par ailleurs, il prépare et adresse aux Conseillers d'Etat les dossiers pour la séance hebdomadaire, il s'occupe de la préparation du calendrier du Conseil, du suivi des rencontres avec les députés genevois aux Chambres fédérales, avec le bureau du Grand Conseil ou avec d'autres entités. Il traite les consultations fédérales.

3.2.2 Service du Protocole

Le Service du protocole assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités du pays, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non-gouvernementales internationales. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres.

Objectifs

L'objectif du service du protocole est de renforcer son efficacité de sorte qu'il soit adapté aux exigences du Conseil d'Etat, de la Chancellerie et des milieux diplomatiques.

Priorités

Les priorités de l'année 2002 ont été nombreuses.

Dans un souci d'avoir une approche globale sur les questions liées à la Genève internationale, les travaux de la Commission interdépartementale sur la Genève internationale ont notamment porté sur l'installation à Genève de nouvelles organisations internationales non-gouvernementales (ONG) et l'amélioration de la qualité d'accueil. A cet effet, ont été consolidées les activités du Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI), dont la principale mission consiste à faciliter l'installation à Genève de nouveaux fonctionnaires travaillant dans le secteur public international (organisations internationales, missions permanentes). Le Centre d'accueil est une Association de droit privé, dont les deux membres fondateurs sont l'Etat de Genève et la Confédération. Par ailleurs, un crédit d'étude concernant le réaménagement du Centre d'Accueil à la Pastorale a été adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Il est prévu d'intégrer dans le nouveau concept le Centre d'Accueil des Délégués des Organisations Non Gouvernementales (CADONG), ce qui devrait permettre d'améliorer les synergies avec, entre autres, le centre des ONG du CAGI.

Sur le plan de la communication, les responsables du service participent à la promotion de la Genève internationale, soit en donnant des conférences sur le sujet, notamment aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale et dans les écoles genevoises, soit en étant présent dans les médias.

Activités

Sur le plan protocolaire, en plus des activités classiques (séjour de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie, réceptions ad hoc), le service a géré, sous l'autorité du Chancelier et du Secrétaire général, des manifestations telles que la visite confédérale du canton du Jura, les prestations de serment du corps judiciaire et du corps de police, la préparation et l'organisation d'Expo.02, l'adhésion de la Suisse à l'ONU ainsi que les préparatifs et célébrations liés à l'élection de Madame Micheline Calmy-Rey au Conseil fédéral.

Perspectives

L'année 2003 sera une année particulièrement riche en événements de grande importance, lesquels nécessiteront la mise à disposition de toutes les ressources du service du protocole. Sont d'ores et déjà prévus le Sommet du G8 à Evian au mois de juin, Telecom 2003 en octobre ainsi que le Sommet Mondial de la Société de l'information en décembre.

Corps consulaire

Le nombre de consulats à Genève est de **92** à fin 2002. **12** postes étaient vacants à fin décembre 2002.

Missions permanentes

Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève : **149**.

Il faut y ajouter la Mission permanente du Pays Hôte, la Suisse, près des organisations internationales à Genève, la Mission permanente d'observation auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de l'Etat non membre, le Saint-Siège, et la Mission permanente d'observation auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de l'Autorité palestinienne : soit **3** Missions.

Total du nombre des Missions permanentes à Genève : **152**.

Plusieurs Missions ont jusqu'à trois ambassadeurs (chef de mission, ambassadeur auprès de l'OMC, ambas-

sadeur auprès de la Conférence pour le désarmement), d'où un total d'ambassadeurs en poste à Genève de **193** (soit **156** chefs de mission, **21** ambassadeurs auprès de l'OMC et **16** auprès de la Conférence du désarmement).

Les trois fonctions d'ambassadeurs disposent du même niveau de considération.

Le nombre des bureaux d'observateurs est de **9**: Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Ligue des Etats arabes (LEA), Organisation de la Conférence Islamique (OCI), Organisation de l'Unité Africaine (OUA), Union Européenne (UE).

Organisations internationales (OI)

Les organisations internationales établies en Suisse sont au nombre de 23, dont **20** à Genève.

Organisations non-gouvernementales (ONG)

Il y a **220** organisations non-gouvernementales (ONG) établies en Suisse, dont **170** à Genève.

3.2.3 Information, documentation et publications

Objectifs

Le service de l'information, de la documentation et des publications (SIDP) de la Chancellerie d'Etat participe à l'organisation des conférences de presse et diffuse l'information en provenance du Conseil d'Etat et des départements vers l'ensemble des médias et journalistes en poste à Genève, y compris les correspondants à l'ONU et alémaniques. Il est en tout temps à disposition des professionnels de l'information pour les aider dans leurs recherches de renseignements et les informer sur les activités de l'administration.

Le SIDP est également responsable de l'édition de la Feuille d'Avis Officielle (FAO) et de divers documents officiels. Il coordonne le développement du site Internet officiel de l'Etat, en assurant, en particulier, le secrétariat du comité interdépartemental d'édition Internet. Enfin, outre l'organisation de l'accueil du public à l'Hôtel de Ville, le service assume la responsabilité du Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) qui offre au public un espace confortable et bien situé pour lui faciliter la recherche de renseignements sur les activités de l'Etat en général et vendre les publications officielles (lois, rapports de gestion, budget et projet de budget, annuaire officiel).

Priorités

Le développement du site Internet officiel s'est poursuivi activement sous l'égide du comité d'édition Internet présidé par le Chancelier d'Etat. La commande et le paiement en ligne sont désormais possibles pour ce qui est de la partie Chancellerie du site Internet officiel. Ces pages sont en outre désormais conformes aux normes de navigation pour non-voyants.

En 2002, trois nouvelles publications ont vu le jour sous l'égide du service: une brochure présentant la Chancellerie d'Etat et ses activités, une réédition de la brochure «Guichet universel», enfin un tiré à part des Unes de la FAO de l'année 2001 intitulé «Genève, son histoire et ses institutions». Le service a en outre rédigé les textes de la série d'été 2002 consacrée aux Genevois et Genevoises connu(e)s et moins connu(e)s.

2002 aura également été l'année d'un appel d'offres pour l'adjudication de la FAO. Le 13 novembre 2002, le Conseil d'Etat a opté pour Publicitas Léman SA comme adjudicataire. Depuis mars 2002, une version PDF de la totalité de la FAO est désormais disponible sur Internet. On retrouve également en ligne toutes les Unes de cette dernière depuis 1995.

Le service de l'information a permis de «couvrir» l'élection et la prestation de serment du pouvoir judiciaire par le biais de la télévision locale genevoise.

L'année en chiffres

Le service de l'information a diffusé 121 communiqués de presse, dont 11 relatifs aux votations populaires et élection (7 pour les votations et 4 pour l'élection du Pouvoir judiciaire le 21 avril 2002), et organisé 78 conférences de presse. Il a en outre préparé 40 points de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat et diffusé la synthèse à l'intention des médias, de l'administration cantonale, des communes et du public. Le service établit également des revues de presse hebdomadaires à l'intention du Conseil d'Etat et du Chancelier.

En 2002, la FAO a connu 150 éditions normales et deux éditions spéciales tous-ménages lors de l'élection du Pouvoir judiciaire et du 250^e anniversaire de la FAO. Le tirage du journal s'est élevé à 9550 exemplaires par numéro en moyenne pour 2002.



250^e anniversaire de la FAO

Evénements importants

Sous l'impulsion du Chancelier, le service de l'information s'est fortement investi dans une démarche visant à rapprocher l'administration du citoyen. A cet égard, il a



Photo: D. Winteregg

La Chancellerie au Salon du Livre

assuré, pour la première fois, une présence de la Chancellerie au Salon du Livre du 1^{er} au 5 mai, en faisant stand commun avec les Archives d'Etat. Le SIDP a en outre mis sur pied la 3^e édition des journées portes ouvertes à l'Hôtel de Ville les 27 et 28 septembre. Il a enfin participé à l'accueil à Genève de Madame Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale élue, le 12 décembre 2002. Ces trois événements ont rencontré un vif succès auprès du public, qui apprécie le contact direct tant avec les autorités qu'avec les représentants de l'administration, que ce soit lors de tels événements ou dans un cadre destiné à son accueil.

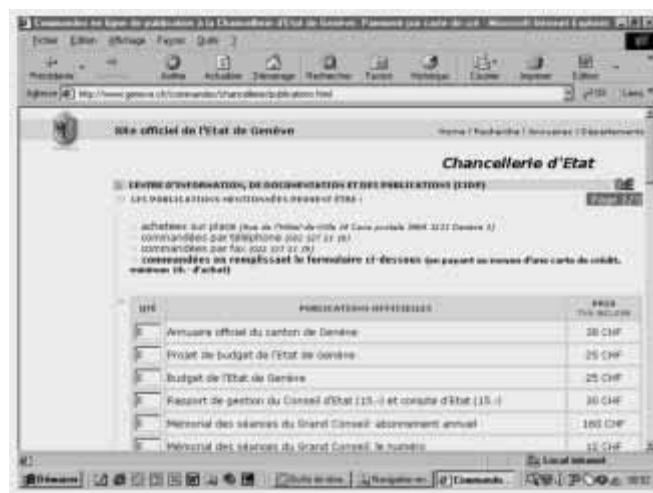
Le Centre d'information, de documentation et des publications

Dans cette perspective de proximité entre l'Etat et le citoyen, le Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP) de la Chancellerie d'Etat accueille et dirige l'utilisateur vers le service désiré, lui présente et lui vend les publications officielles et législatives, et sert de guichet d'orientation pour les départements qui occupent le bâtiment. Il est aujourd'hui devenu une «boutique» d'information sur les activités de l'Etat, de l'administration, des institutions et du secteur public en général. Il est désormais possible d'effectuer les paiements par carte de crédit (visa, mastercard/eurocard). Les quelques chiffres suivants permettent de juger de l'activité du CIDP.

Clients (achats de lois et de publications diverses)	env. 8/jour
Visiteurs (demandes d'information, recherche documentaire, touristes)	env. 25/jour
Consultation du site officiel Internet, du web et d'autres systèmes d'information électronique de l'Etat (CD-Rom législatif, GeoKiosk, etc.)	env. 2/jour
Total de visiteurs: env. 35/jour, soit 750-850/mois	
Renseignements divers fournis par téléphone et par e-mail	env. 20/jour
Ventes au détail de lois, règlements, CD-Rom législatif et brochures diverses (non compris les ventes par abonnement)	70'345.- francs

Site Internet officiel

Le site Internet de l'Etat offre plus de 70'000 pages, mises à jour de manière quotidienne, et plus d'une cen-



Le paiement en ligne

taine de liens directs avec d'autres sites. Cela correspond à plus de 2,5 Go d'information, soit 26'079 pages statiques, 3'851 pages dynamiques, pouvant produire de une à mille pages, 40 bases de données et 2500 fichiers téléchargeables.

Au chapitre des pages à succès: le bulletin des places vacantes et les informations de l'administration fiscale mais aussi les dates des vacances solaires et naturellement les résultats en temps réel des scrutins populaires.

Une nouveauté significative pour 2002, le paiement en ligne par carte de crédit.

Au total, ce sont plus de 119 millions de pages qui ont été vues en 2002, soit une augmentation de plus de 9.6% par rapport à 2001.

Le site de l'Etat a reçu en moyenne 12'000 visiteurs par jour, soit 360'000 visiteurs par mois, 130 giga-octets de données ont été téléchargés chaque mois.

	2001	2002	Différence
Janvier	6'774'303	7'818'582	+15%
Février	7'930'660	12'092'499	+52%
Mars	6'447'456	8'911'492	+38%
Avril	5'624'250	10'290'611	+83%
Mai	8'358'126	9'867'791	+18%
Juin	6'354'661	9'385'770	+48%
Juillet	9'866'848	6'460'472	-35%
Août	10'304'326	9'006'578	-13%
Septembre	9'723'932	10'906'755	+12%
Octobre	14'521'358	11'609'559	-20%
Novembre	13'545'707	12'459'821	-8%
Décembre	9'719'001	10'855'014	+12%
Total	109'170'628	119'664'944	+9.6%
Moyenne mensuelle	9'097'552	9'972'079	

Les variations saisonnières montrent que le site est consulté par le monde du travail principalement. La diffusion de résultats d'élection provoquent des pics de fréquentations.

Perspectives

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication conduisent à repenser en permanence les techniques de diffusion et de mise à disposition de l'infor-

mation tant aux professionnels, qu'au public et aux collaborateurs de l'administration. A cet égard, le service de l'information a pour objectif de mettre sur pied un groupe de travail interdépartemental ayant pour mission de repenser et unifier les stratégies de communication émanant des diverses instances étatiques.

Outre la ré-édition de plusieurs brochures et la publication d'un nouveau tiré à part des Unes de la FAO consacré aux Genevois et Genevoises connu(e)s et moins connu(e)s, une version entièrement nouvelle, en terme de clarté, de lisibilité et de convivialité, de la FAO devrait voir le jour durant le premier trimestre 2003.

Enfin, 2003 étant une année électorale à la fois sur le plan communal, cantonal et fédéral, le service assumera les tâches qui sont les siennes lors de telles opérations, afin d'offrir au public et aux médias une information adéquate et de qualité.

3.3 Direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques est appelée à traiter diverses questions juridiques pour la Chancellerie d'Etat ou le Conseil d'Etat, dans le contexte de l'élaboration de normes légales ou réglementaires, de décisions à prendre ou du contentieux. Elle fournit une assistance de technique législative aux acteurs du processus législatif. En 2002, la direction a été associée aux travaux de mise en œuvre de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), ainsi qu'à un projet de recherche sur la gestion des documents administratifs.

Depuis la création du secrétariat de la médiation en matière de LIPAD, pour lequel le Conseil d'Etat a désigné une médiatrice et un médiateur suppléant, 11 requêtes individuelles d'accès aux documents ont été ouvertes depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2002 de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, dont 4 sont encore pendantes.



3.3.1 Service de la législation

Missions

Le service de la législation tient à jour la banque de données sur la législation genevoise et fait imprimer les publications officielles éditées dans le cadre du processus législatif (Feuille d'Avis Officielle, Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève, Recueil officiel systématique de la législation genevoise en vigueur) ou touchant à l'activité du Conseil d'Etat et de l'administration (Rapport de gestion, Annuaire officiel). Il gère les abonnements aux publications officielles de type législatif et assure la diffusion de ces textes tant au sein de l'administration qu'aux abonnés et sur commande.

Activités

Le service de la législation a vérifié 277 (185) projets de lois, 128 (121) projets de règlements et 67 (96) rapports du Conseil d'Etat. Il a également été consulté en matière d'initiative sur des questions formelles. Le service de la législation a publié 5 (5) mises à jour du RSG, comportant l'impression de 3488 (2800) pages. Le Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève 2001, comprenant 1411 (1055) pages sur deux tomes, a été édité en février 2002.

Des mises à jour de modèles informatiques de saisie des textes officiels ont été mis à la disposition des acteurs du processus législatif, et des membres du personnel des départements ont été formés à leur utilisation.

Une liste d'abréviations officielles pour les textes législatifs genevois a été introduite. Une base réglementaire a été créée à cet effet.

Le CD-ROM intitulé «Système d'information sur la législation» a été édité dans quatre versions successives chaque fois mises à jour. Au bénéfice de collaborations instaurées avec d'autres entités (Chancellerie fédérale, autres cantons, office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Société genevoise de droit et de législation), les données insérées dans ce produit ont à nouveau comporté des informations juridiques renforçant l'intérêt du CD-ROM, comme le droit fédéral, le droit des cantons de Fribourg, Valais, Neuchâtel, Vaud, les conventions collectives de travail de secteurs, la Semaine Judiciaire, et les arrêts du Tribunal fédéral. La vente du CD-ROM a généré des recettes supérieures tant aux montants budgétisés à ce titre qu'aux frais occasionnés par la préparation et la sortie de ce produit. Celui-ci a notamment été présenté à l'Université de Genève, au Salon du Livre, ainsi qu'aux journées «Portes ouvertes» de l'Hôtel de Ville.

Le site Internet «Législation genevoise» a été complété par la publication du Recueil systématique genevois, des modifications législatives et des projets législatifs.

Perspectives

La banque de données sur le droit genevois doit être enrichie de données d'un accès aujourd'hui difficile (prescriptions autonomes, législation communale), et les collaborations instaurées avec d'autres entités se développer, dans la perspective de l'ouverture des marchés (y compris pour l'exercice des professions juridiques). Le SIL sera accessible aux utilisateurs de Macintosh, puis sa capacité élargie grâce au passage sur support DVD. Il y aurait lieu d'élaborer une loi sur les publications officielles.

3.3.2 Section des recours

Missions

De la direction des affaires juridiques dépendent directement la section des recours au Conseil d'Etat et le secrétariat de la Commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles.

Le rôle de la section des recours au Conseil d'Etat a évolué de la façon suivante : 8 recours ont été enregistrés (17), 5 ont été liquidés (4) et 15 recours étaient inscrits au rôle au 31 décembre 2002 (31). La commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles n'a eu à traiter aucune demande d'évaluation.

La section des recours au Conseil d'Etat a instruit les premiers recours en matière de harcèlement psychologique et de harcèlement moral et posé des principes en la matière.

3.4 Cellule de sécurité des systèmes d'information

Objectifs

La cellule «sécurité», créée en 2002, est l'organe opérationnel du Comité «sécurité», qui, placé sous la responsabilité du Collège des Secrétaires généraux, définit la politique générale en matière de sécurité informatique. En collaboration avec les maîtres d'ouvrage, elle conçoit, établit, fait mettre en œuvre et contrôle le schéma directeur de la sécurité en matière informatique. Son effectif est de deux postes et demi.

Priorités

L'activité prioritaire a été de créer, à l'intention du Comité «sécurité» des directives d'usage par les collaborateurs de l'administration des ressources informatiques telles que le poste de travail, la messagerie et l'Internet. Elles comprennent aussi la définition des moyens de contrôle qui doivent être mis en place pour en vérifier la bonne application dans le respect de la législation en vigueur. Elles ont fait l'objet d'une large consultation dans les départements. Les modèles de ces documents ont été établis en collaboration avec les partenaires de l'Observatoire Technologique et sont publiés sur Internet à titre d'exemple pour d'autres communautés.

Activités

Le rapport d'étude sur la sécurité de l'application de vote par Internet, rédigé fin 2001 sur demande du Chancelier, lui a été présenté au début de l'année. Une entreprise a été mandatée pour effectuer un test d'intrusion de l'application lors de l'opération de test du mois de juin.

La cellule a offert son soutien à l'organisation des 10 séances plénières du Comité «sécurité» consacrées principalement à la définition d'une politique de sécurité et aux directives associées. En collaboration avec un des membres du Comité, une méthode d'analyse de risques a été testée sur son service, de précieux enseignements en ont été tirés tant sur la sécurité des applications que sur les améliorations à apporter à la méthode. En tenant compte de l'évolution du matériel informatique, la cellule et le Comité mènent une réflexion sur les risques induits

par la mobilité des personnes et des informations embarquées dans des ordinateurs ou des assistants personnels.

La cellule collabore étroitement avec le responsable de la sécurité du CTI pour la définition et la mise en place d'une politique de sécurité coordonnée et cohérente. De nombreux préavis au CTI ont été rédigés concernant des demandes d'accès externes au réseau de l'administration.

La cellule gère une base de documents concernant la sécurité à destination des membres du Comité «sécurité».

Une collaboration avec les responsables sécurité des autres cantons romands, par l'intermédiaire d'un groupe de travail de la Conférence Suisse sur l'Informatique, a conduit à un partage d'expériences, ainsi qu'un échange de documents que le choix d'une norme commune a facilité.

La cellule participe aux travaux de plusieurs entités concernées par la sécurité informatique. Elle a présenté une contribution sur les directives lors d'une des manifestations du CLUSIS ainsi que dans le cadre d'une formation universitaire.

Le responsable de la cellule a suivi pour l'Etat de Genève les travaux de l'initiative CH21 et particulièrement ceux du groupe romand «cyberadministration».

Perspectives

La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs de l'administration à la sécurité informatique doit faire l'objet d'une vaste campagne d'information au printemps 2003. Les travaux préparatoires de cette campagne ont débutés dans le courant de l'automne 2002.

La définition et la mise en place de la politique de sécurité sera poursuivie dans le courant de l'année 2003.

3.5 Service des votations et élections

Priorités

Hormis les élections spéciales et le remplacement de 60 conseillers municipaux, le service des votations et élections (SVE) a eu comme objectif principal l'organisation et le dépouillement des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux suivants :

- 3 février : élection complémentaire d'un adjoint au maire (Corsier) (élection annulée par le T.A. et reportée au 12 mai)
- 3 mars : votation fédérale et cantonale
- 21 avril : élection cantonale des magistrats du Pouvoir Judiciaire
- 12 mai : élection complémentaire d'un adjoint au maire (Corsier)
- 12 mai : votation communale à Cartigny
- 2 juin : votation fédérale et cantonale
- 16 juin : élection cantonale des membres de la commission de surveillance des OPF
- 30 juin : votation communale (Carouge)
- 22 septembre : votation fédérale et cantonale
- 27 octobre : votation cantonale et communale (Meinier)
- 24 novembre : votation fédérale et cantonale

Les autres priorités furent les suivantes :

- Mettre en œuvre les modifications légales sur l'affichage politique. Par une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, le Grand Conseil a réorganisé la répartition des emplacements d'affichage politique afin de mieux tenir compte de la représentativité des forces politiques en présence.
- Sous l'autorité du Chancelier et du Secrétaire général, le SVE a participé à la mise en œuvre d'un premier test de vote électronique par Internet dans les écoles secondaires en juin 2002.
- Afin de faciliter et normaliser les procédures électorales des Suisses de l'étranger, le SVE a introduit un système basé sur une carte de vote à l'instar de la pratique cantonale.
- En respect des dispositions cantonales relatives à la transparence du financement des partis politiques, le SVE a été sollicité par l'inspection cantonale des finances pour mettre en œuvre la partie logistique pour l'obtention des comptes des partis politiques, associations et groupements.
- Une réorganisation des locaux de vote a été rendue nécessaire en raison de la volonté de plusieurs communes de diminuer leur nombre en raison du succès du vote par correspondance et du nouveau dépouillement automatisé réalisé par le SVE.

Activités

Votations fédérales

3 mars :

- L'initiative populaire «pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)». ACCEPTÉE (participation 60%).
- L'initiative populaire «pour une durée du travail réduite». REFUSÉE (participation 60%).

2 juin :

- La modification du 23 mars 2001 du code pénal suisse (Interruption de grossesse). ACCEPTÉE (participation 52%).
- L'initiative populaire «pour la mère et l'enfant – pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse». REFUSÉE (participation 52%).

22 septembre :

- L'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (initiative sur l'or)». REFUSÉE (participation 51%).
- Le contre-projet de l'Assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation». ACCEPTÉ (participation 51%).
- *Question subsidiaire*: Si le peuple et les cantons acceptaient à la fois l'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (initiative sur l'or)» et le contre-projet «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»: Est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur? CP (participation 51%).
- La loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME). REFUSÉE (participation 51%).

24 novembre :

- L'initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile». REFUSÉE (participation 60%).
- La modification du 22 mars 2002 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI). REFUSÉE (participation 60%).

Votations cantonales

3 mars :

- La loi constitutionnelle (8428) modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (mission des Services industriels de Genève en matière de traitement des eaux polluées). ACCEPTÉE (participation 60%).

2 juin :

- La loi (8453) du 21 septembre 2001 sur le revenu minimum de réinsertion et sur les contre-prestations des bénéficiaires (J 4 07). REFUSÉE (participation 51%).
- L'initiative populaire «Pour une contribution de solidarité temporaire des grandes fortunes et des gros bénéficiaires» (IN 113). ACCEPTÉE (participation 51%).
- L'initiative populaire «Pour le libre choix du mode de transport» (IN 114). ACCEPTÉE (participation 51%).
- L'initiative populaire «Oui à la région» (IN 117) (Création d'un canton Genève-Vaud). REFUSÉE (participation 51%).
- La loi (8661) modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-V) Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid (D 3 16). ACCEPTÉE (participation 51%).

22 septembre :

- La loi (8440) modifiant la loi sur les heures de fermeture des magasins, du 24 janvier 2002 (L 1 05). ACCEPTÉE (participation 50,8%).

27 octobre :

- La loi (8756) modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-V) Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid (D 3 16). ACCEPTÉE (participation 38%).

24 novembre :

- La loi (7119) du 2 mai 2002 modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (L 5 20). REFUSÉE (participation 51%).

Votations communales

12 mai à Cartigny :

- La délibération du conseil municipal de la commune de Cartigny du 17 septembre 2001 ouvrant un crédit de 3 200 000 F destiné à la transformation de la ferme Gallay. REFUSÉE (participation 81%).

30 juin à Carouge :

- La délibération du conseil municipal de la commune de Carouge du 7 février 2002 fixant le taux des centimes additionnels pour 2002 à 40 centimes. REFUSÉE (participation 43%).

27 octobre à Meinier :

- La délibération du conseil municipal de la commune de Meinier du 25 avril 2002 ouvrant un crédit de 8'180'000 F en complément des 250'000 F déjà votés le 20.1.00 pour 3 terrains de football, 5 courts de tennis. REFUSÉE (participation 70%).

Election cantonale

21 avril :

- Election du Pouvoir Judiciaire

16 juin :

- Election des membres de la commission de surveillance des OPF

Elections communales

3 février à Corsier :

- Election complémentaire d'un adjoint au maire. (élection annulée par le T.A. reportée au 12 mai)

12 mai à Corsier :

- Election complémentaire d'un adjoint au maire. (Elu M. Laurent Badoud – 306 voix).

Elections et votations spéciales

14 février : Election de diverses commissions à l'Aéroport de Genève.

26-27 février : Elections des commissions extra-parlementaires du DASS.

5 mars : Election de la commission du personnel de la maison de Vessy.

3 mai : Elections des commissions départementales du personnel.

24 mai : Votation sur le protocole d'accord qui entraînera le transfert de l'exploitation du réseau primaire aux SIG.

27 mai : Election de 2 fonctionnaires du pouvoir judiciaire à la commission de gestion du pouvoir judiciaire.

4 septembre : Election de 7 membres de la commission du personnel du service du traitement des eaux.

25 octobre : Votation au service du traitement des eaux (STE) sur le statut du personnel à la CAP.

4 décembre : Election de 3 membres du Conseil d'Administration des SIG par les Conseillers municipaux du canton, à l'exception de ceux de la Ville de Genève.

4 décembre : Election de 4 membres du personnel au Conseil d'Administration des SIG.

Changements de conseillers municipaux

Pour l'année 2002, il a été procédé au remplacement de 60 conseillers municipaux.

Dépôt d'initiatives et référendums cantonaux en 2002

Initiatives :

- IN 120 – «Pour la sauvegarde et le renforcement des droits des locataires et des habitant-e-s de quartiers»

- IN 119 «Pour une caisse d'assurance-maladie publique à but social et la défense du service public»

Référendums :

- Loi 8388 modifiant a) la loi générale sur les zones de développement
b) la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités
c) la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique adoptée le 29.8.02 par le Grand Conseil.
- Loi 7119 modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation adoptée le 2.5.02 par le Grand Conseil.
- Loi 8440 modifiant la loi sur les heures de fermeture des magasins adoptée le 24.1.02 par le Grand Conseil.

Dépôt d'initiatives et référendums communaux en 2002

Initiatives :

- CARTIGNY : «Pour une rénovation de la ferme Gallay sans salle du Conseil en annexe»
- MEYRIN : «Pour la réalisation du Lac des Vernes»

Référendums :

- CAROUGE : Contre la délibération du conseil municipal de la commune de Carouge du 7 février 2002 fixant le taux des centimes additionnels pour 2002 à 40 centimes.
- MEINIER : Contre la délibération du conseil municipal de la commune de Meinier du 25 avril 2002 ouvrant un crédit de 8'180'000 F en complément des 250'000 F déjà votés le 20.1.00 pour 3 terrains de football, 5 courts de tennis.
- ANIERES : Contre la délibération du conseil municipal de la commune d'Anières du 24 juin 2002 ouvrant un crédit de 4'330'000 F pour l'entretien et la réhabilitation de l'immeuble Le Léman et pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'auberge Le Floris.

Initiatives – Référendums communaux et cantonaux en suspens

Objets cantonaux

- IN 115 «Casatax»
- IN 116 «Pour un toit à soi»
- IN 119 «Pour une caisse maladie d'assurance publique à but social et pour la défense du service public»
- IN 120 «Pour la sauvegarde et le renforcement des droits des locataires et des habitant-e-s de quartiers»

Objets communaux

- IN – Ville de Genève «Sauvons nos parcs»
- IN – Thônex «Halte au bétonnage – Sauvons les espaces verts à Thônex»
- IN – Cologny «Pour la sauvegarde de Cologny»
- IN – Cartigny «Pour la rénovation de la ferme Gallay sans salle du Conseil en annexe»
- IN – Meyrin «Pour la réalisation du Lac des Vernes»

Événements importants

La participation moyenne à Genève se situe de nouveau en dessus de la participation moyenne nationale. Avec une participation supérieure à 53%, le canton de Genève se place dans le peloton de tête au niveau national.

L'utilisation du vote par correspondance, qui s'était établi à 92% des votants en 2001, a enregistré un nouveau record en 2002 avec une proportion de 95 % des votants.

L'élection du Procureur général du 21 avril 2002 a nécessité deux dépouillements. Après le premier dépouillement dans les locaux de vote l'écart entre les deux candidats était de 142 voix (38 084 pour M. SCHMID et 38 226 pour M. ZAPPELLI). Sur décision du Chancelier, le SVE a procédé à un deuxième dépouillement en présence des contrôleurs des partis politiques. A l'issue de ce deuxième dépouillement l'écart final a été de 138 voix (38 752 pour M. SCHMID et 38 890 pour M. ZAPPELLI). Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat, après avoir consulté les communes genevoises, a décidé que toutes les élections feraient dorénavant l'objet d'un double dépouillement.

Le résultat de la votation fédérale du 24 novembre 2002 sur l'initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile» a été particulièrement serré sur le plan national. Cet objet était refusé par un peu plus de 3 000 voix d'écart sur 2 242 326 votes. A la faveur de ce scrutin, la Chancellerie fédérale a appris que de nombreuses communes ne comptaient pas les bulletins de vote à la main mais utilisaient des compteurs de billets de banque ou des balances de précision. L'utilisation des moyens techniques pour établir le résultat des scrutins n'est pas interdite, mais elle est soumise à l'autorisation du Conseil fédéral.

A l'exception de Genève, qui dispose d'une autorisation des autorités fédérales pour procéder à un dépouillement par lecture optique, les communes des autres cantons suisses ont dû, à la demande de la Chancellerie fédérale, recompter à la main les bulletins de vote de ce scrutin.

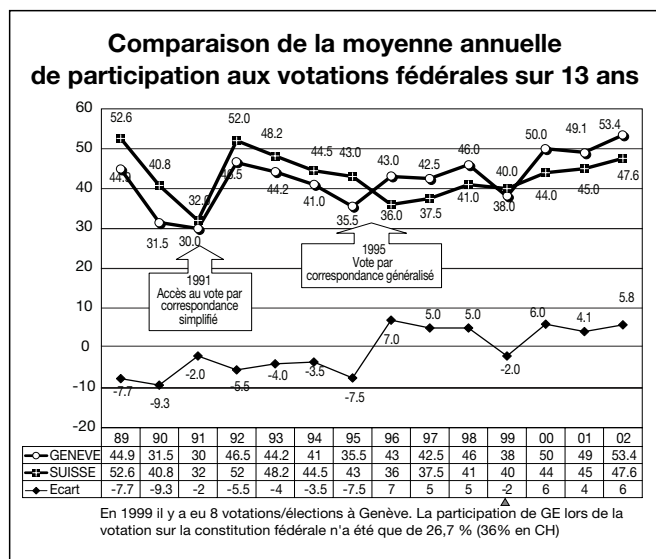
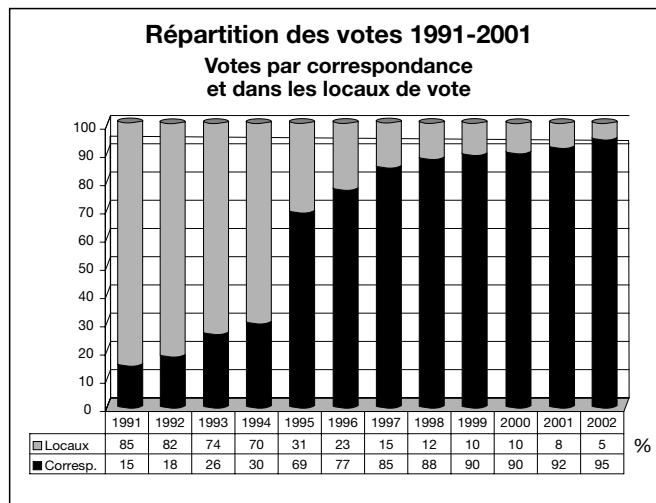
Perspectives

Conformément au mandat donné par la Chancellerie :

- poursuivre la mise en œuvre du vote par Internet dans une commune genevoise dans le cadre du projet pilote.

- adapter l'organisation du SVE en raison de l'augmentation de la participation à Genève et des nouvelles tâches confiées au service.

L'année 2003 s'annonce particulièrement chargée en raison des multiples élections (élections municipales, élections administratives, élections du Conseil national et du Conseil des Etats) qui viendront s'ajouter aux nombreuses votations fédérales, cantonales et communales.



Annexe: Manifestations protocolaires

Evénements importants

- Journée cantonale genevoise à Expo.02
- Prestation de serment des Ecoles de police
- 50^e Foire de Genève - Salon des Arts ménagers
- Cérémonie de prestation de serment de l'Ecole de gendarmerie 2/2001
- 16^e Salon international du Livre, de la Presse et du Multimédia
- 12^e Salon international de la haute horlogerie
- Cérémonie de prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire

Grande conférence

- Invitation à participer à la conférence internationale sur le fédéralisme 2002

Repas offerts à diverses personnalités

- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Bernard BERTOSSA, ancien Procureur général
- Entretien sollicité à l'occasion de la séance d'information de la sous-commission 5 de la commission des finances du Conseil national
- Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'occasion de la séance de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats à Genève
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Sergio VIEIRA DE MELLO, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- Déjeuner à l'occasion de la candidature de Genève à l'organisation de la finale de la Super Cup - collaboration entre le Canton de Genève et l'UEFA
- Sollicitation d'un déjeuner de travail avec des représentants de la banque UBS
- Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'occasion du match Servette FC - Spartak Yerevan (Arménie)
- Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'occasion du match Servette FC - KS Amica Wronki (Pologne)
- Déjeuner à l'occasion du départ de Monsieur l'Ambassadeur François NORDMANN, Représentant permanent de la Suisse près les Organisations Internationales
- Dîner en l'honneur des anciens Conseillers d'Etat
- Dîner offert aux membres du groupe électoral du Conseil du Bureau international de l'Education
- Sollicitation d'un dîner à l'occasion de la venue à Genève de la Délégation des finances des Chambres fédérales
- Repas officiel réunissant les délégations du Servette FC et du Valencia CF
- Dîner du Conseil d'Etat en l'honneur de Madame la Conseillère fédérale Ruth DREIFUSS
- Dîner en l'honneur des participants (environ 50 personnes) à la 4^e rencontre pour la paix en Colombie, regroupant pour la première fois les trois principales organisations de guérilla ainsi que les autorités colombiennes

- Dîner officiel à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Institut universitaire de hautes études internationales
- Dîner à l'occasion de la venue à Genève de la Commission de politique extérieure du Conseil national
- Dîner en l'honneur d'une délégation de Wroclaw
- Déjeuner du bureau du Grand Conseil avec le Pouvoir Judiciaire
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Adama SAMASSEKOU, Président de la Commission préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information
- Dîner pour Monsieur Cornelio SOMMARUGA, Président de CAUX, Initiatives et Changements à l'occasion de la venue à Genève de personnalités libanaises
- Conférence de presse de soutien pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU, suivie d'un déjeuner
- Dîner offert au Bureau du Conseil national à l'occasion de sa séance de travail à Genève
- Dîner en l'honneur de S.E. Monsieur Alpha OUMAR KONARÉ, Président du Mali
- Déjeuner à l'occasion du Match Argentine-Cameroun organisé par le FC Servette
- Déjeuner en l'honneur du départ de Monsieur Herbert SCHOTT, Directeur de l'Hôtel Intercontinental

Visites de courtoisie d'ambassadeur

- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Farag Bin GHANEM, Représentant permanent de la République du Yémen auprès de l'ONU et des OI à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Timothy Bruce CAUGHLEY, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'ONU et des OI à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur Samuel AMEHOU, Représentant permanent du Bénin auprès de l'ONU à Genève
- Réception en l'honneur de S.E. Madame l'Ambassadeur Naéla GABR, Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'ONU et des OI à Genève
- Réception en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Marwa Joel KISIRI, Représentant observateur du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique auprès des Nations Unies
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Samir K.K. AL NIMA, Représentant permanent de la République d'Iraq auprès de l'ONU à Genève
- Réception en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Vanu Gopala MENON, Représentant permanent de Singapour auprès de Nations Unies
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Francesc BONET CASAS, Représentant permanent de la Principauté d'Andorre auprès de L'ONU et des O.I. à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Julio Ricardo ALBA BALDERRAMA, Représentant permanent de la République de Bolivie auprès de l'ONU à Genève

- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alfred PINOARGOTE CEVALLOS, représentant permanent de la Mission de la République de l'Equateur auprès de l'ONU à Genève
- Visite de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dimiter TZANTCHEV, Représentant permanent de Bulgarie auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Fritz KWABENA POKU, Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mohammad REZA ALBORZI, Représentant permanent d'Iran auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de Monsieur Christopher SHROSBEE, Consul général d'Australie à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Milorad SCEPANOVIC, Représentant permanent de la République fédérale de Yougoslavie auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur Omar HILALE, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Shamsuzzakir KAZEMI, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Luiz Felipe de SEIXAS CORREA, Représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alexandre de CONCEICAO ZANDAMELA, Représentant permanent du Mozambique auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alexander SLABY, Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'ONU à Genève.
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alfredo Vicente CHIRADIA, Représentant permanent de la République argentine auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Tassos KRIEKOUKIS, Représentant permanent de Grèce auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Milos VUKASINOVIC, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Madame l'Ambassadeur Naéla GABR, Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Michel SMITH, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Aljaz GOSNAR, Représentant permanent de la République de Slovénie auprès de l'ONU et des O.I. à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Jorge Ivan GODOY, Représentant permanent de la République de Cuba auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Hardeep Sing PURI, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'ONU à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Toufik SALLOUM, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'ONU à Genève et des IS en Suisse

Visites de diverses personnalités

- Réception en l'honneur de S.A.S le Prince Radu HOHENZOLLERN-VERINGEN, Envoyé spécial du Gouvernement de la Roumanie pour l'intégration, la coopération et le développement durable
- Réception en l'honneur de S.E. Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire
- Visite d'une délégation du Shaanxi (Chine)
- Réception en l'honneur de S.E. Monsieur Natsagiin BAGABANDI, Président de la République de Mongolie
- Réception en l'honneur d'une délégation du Conseil de coopération interrégional du Ministère des affaires étrangères de Géorgie
- Réception de quelques représentants des autorités municipales du village roumain de Sangeorgiu de Padure
- Sollicitation d'une visite de courtoisie en présence de Monsieur ZDENEK NOVAK, Vice-ministre de la culture de la République Tchèque
- Monsieur Faik ASLANI, Ministre de l'autonomie locale de la République de Macédoine

Audiences d'entrée en fonction de consul

- Visite de courtoisie de Monsieur Ramanathan KUMAR, Consul général de la République d'Inde
- Visite de courtoisie de Monsieur Johannes Potter van LOON, Consul général des Pays-Bas à Genève
- Visite de courtoisie de Madame Alicia HUNT, Consul de carrière du Belize à Genève
- Visite de courtoisie de Monsieur Truong Thanh NGUYEN, Consul de carrière du Vietnam à Genève
- Visite de courtoisie de Monsieur Michael OYUGI, Consul général de la République du Kenya à Genève
- Visite de courtoisie de S.E. Monsieur Jacques BARTRA CALISTO, Consul général du Pérou à Genève

Aéroport de Genève

Arrivées et départs de personnalités par ordre chronologique

- S.A.R. Paduka SERI PENGIRAN Anak Puteri Hajah Amal Rakhiah binti AL-MARHUM Sultan Haji Omar du Brunei Darussalam
- S.E. Monsieur Jean-Robert GOULONGANA, Secrétaire Général du Groupe des Etats A.C.P.
- S.A.R. la Princesse Mishaal Bint Mohamed Bin Fahad Bin Abdulaziz AL SAUD d'Arabie saoudite
- S.E. Monsieur Narciso NTUGU ABESO OYANA, Ambassadeur de la République de Guinée
- S.A.R. la Princesse Margrit des Pays-Bas
- Madame Vaira VIKE-FREIBERGA, Présidente de la Lettonie
- S.E. Monsieur Antoine MINDUA KESIA-MBE, Ambassadeur de la République démocratique du Congo
- S.E. Monsieur Paul BIYA, Président du Cameroun
- S.A. Sheikh Mohammed Bin Zayed Al Naiayan, fils du Président des Emirats Arabes Unis
- Dr. Najma HEPTULLA, Président de l'Union interparlementaire (IPU)

- S.E. Monsieur Milos ZEMAN, Premier Ministre de la République Tchèque
- Monsieur Alexander DOWNER, Ministre des affaires étrangères d'Australie
- S.E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie
- S.A.S. la Princesse Stéphanie de Monaco
- S.A.R. le Duc d'York et famille
- S.A.R. la Princesse Mishaal Bint Mohamed Bin Fahad Bin Abdulaziz
- S.A.R. le Prince Bandar Bin Sultan Bin Abdulazoz AL-SAUD d'Arabie saoudite
- S.E. Monsieur Benjamin W. MKAPA, Président de la République Unie de Tanzanie
- S.E. Madame Tarja HALONEN, Présidente de la République de Finlande
- S.E. Monsieur Sergei ORDZHONIKIDZE, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Madame Naéla GABR, Ambassadeur d'Egypte
- S.E. Monsieur Howard LEACH, Ambassadeur des Etats-Unis en France
- Monsieur le Sénateur Furio GOBETTI, d'Italie
- S.M. le Roi Michel de Roumanie et la Reine Anne de Roumanie
- S.M. le Roi Juan Carlos I^{er}, Roi d'Espagne
- S.A.S le Prince ALBERT de Monaco
- S.A.R. le Duc de Kent, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- S.M. Sheikh Hamad Bin Isa AL-KHALIFA, Roi du Royaume du Bahrein
- Monsieur Joschka FISCHER, Ministre fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne
- S.E. Monsieur Obiang Nguema MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale
- S.E. Monsieur Nejar ARSEVEN, Ministre d'Etat de la Mission de Turquie
- Monsieur William GRAHAM, Ministre des affaires étrangères du Canada
- Monsieur Joseph PIQUE, Ministre des affaires étrangères d'Espagne
- Le Roi Albert II, la Reine Paola de Belgique, le Prince Philippe, la Princesse Mathilde et la Princesse Elisabeth de Belgique
- Monsieur Dimitriy RUPEL, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie
- Madame Arta DADE, Ministre des affaires étrangères d'Albanie
- Monsieur Jaime GAMA, Ministre des affaires étrangères du Portugal
- Madame le Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Lydie POLFER
- Monsieur José Ramos HORTA, Ministre des affaires étrangères du Portugal
- S.E. Madame Savitri KUNADI, Ambassadeur de l'Inde auprès de l'ONU à Genève
- Monsieur Vardan OSKANIAN, Ministre des affaires étrangères Arménie
- Monsieur le Dr. Surakiart SATHIRATHAI, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande
- Monsieur Hubert VEDRINE, Ministre des affaires étrangères français
- Monsieur Goran SVILANOVIC, Ministre Fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie
- S.A.R. la Princesse Haya Bint AL-HUSSEIN, Royaume Hachémite
- Monsieur Jan KAVAN, Ministre des affaires étrangères de la République Tchèque
- S.A.R le Prince Frederik de Danemark
- S.A.R. la Princesse Lalla MERIEM, sœur de S.M Mohammed VI, Roi du Maroc
- Monsieur Pet Stig MOLLEN, Ministre des affaires étrangères du Danemark
- Monsieur Abdulrahman SHALGAM, Ministre des affaires étrangères de la Grande Jamahiriya Arabe
- S.E. Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire général de l'ONU et son épouse
- S.E. Monsieur Lakshman KADIRGAMAR, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka
- Monsieur Adrian NASTASE, Premier ministre du Gouvernement de la République de Roumanie
- S.A.R. le Prince Al Walid Bin Talal Bin ABDULAZIZ, Royaume de l'Arabie Saoudite
- S.E. Madame Chokila IVER, Secrétaire des affaires étrangères de l'Inde
- S.A.R. la Princesse Basma BINT TALAL, Royaume Hachémite de Jordanie
- Monsieur Georges H. BUSH, ancien Président des Etats-Unis d'Amérique et son épouse
- Monsieur Jack STRAW, Député, Ministre des affaires étrangères, Grande Bretagne
- S.A.R. la Princesse Maha Chakri Sirindhorn, de Thaïlande
- S.E. Madame Jeanne PHILIPS, Ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'OCDE
- S.E. Monsieur Sükrü GÜREL, Ministre d'Etat de Turquie
- S.E. Monsieur Vladimir THANATI, Ambassadeur de la République d'Albanie
- S.E. Monsieur Ali Abu AL-RAGHEB, Premier Ministre du Royaume Hachemite de Jordanie et Madame
- S.E. Monsieur Leonardo SOMAO, Ministre des affaires étrangères de la République du Mozambique et son épouse
- Madame Kristina OJULAND, Ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie
- S.E. Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal
- S.E. Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire
- Monsieur Charles Ferdinand NOTHOM, Ministre d'Etat, Bruxelles
- S.A. la Sheikha Sabika Bent Ebrahim Al-Khalifa, épouse de S.M. le Roi du Bahrein
- Leurs Altesses Royales le Prince Al-Hassan Bin Talal et la Princesse Sarvath Al-Hassan, Royaume Hachémite de Jordanie

- Le Dr. Ruth CARDOSO, épouse de M. Hernando Henrique CARDOSO, Président du Brésil
- S.A.R. Prince Fahad Bin Naif Bin Abdulaziz AL SAUD
- S.E. Madame Kuniko INOBUCHI, Ambassadeur du Japon
- S.A.R. le Prince Abdulrahman Bin Abdulaziz AL SAUD, Arabie Saoudite
- Monsieur L. Kobo Johnson, Consul du Libéria
- S.A. Sheikha Maryem Bent Isa Ben Salman AL-KHALIFA, sœur de S.M. le Roi du Bahreïn
- S.M. le Roi Fahd Bin Abdulaziz AL SAUD, Roi du Royaume d'Arabie Saoudite
- S.A.R. Prince Sultan Bin Turki Bin Abdelaziz AL SAUD, Prince du Royaume d'Arabie Saoudite
- S.E. Monsieur Mahathir MOHAMAD, Premier ministre de Malaisie
- S.E. Monsieur Prasad KARIYAWASAM, Ambassadeur de la République socialiste démocratique de Sri Lanka
- Monsieur Lawrence GONZI, Premier Ministre de Malte
- Monsieur Mike RANN, Premier ministre de l'Australie Méridionale
- Monsieur Muni LALL, Ministre d'Etat de l'Inde
- Monsieur Bernard MAKUZA, Premier Ministre du Rwanda et une Délégation Rwandaise
- Monsieur Kemal DERVIS, Ministre d'Etat de Turquie
- S.E. Monsieur Rakesh SOOD, Ambassadeur de l'Inde
- S.A.R. Prince Bander Bin Sultan du Royaume de l'Arabie Saoudite
- S.E. Madame Maneka GANDHI, Ministre d'Etat de l'Inde
- S.A. Sheikha Hessa AL-KHALIFA, mère de S.M. le Roi du Bahreïn
- S.A. le Cheikh Zayed bin Sultan AL NAHYAN, Président des Emirats Arabes Unis
- S.E. Monsieur Santi THAKRAL, Président de la Cour Suprême de Thaïlande
- Son Altesse Royal le Prince Nawaf Bin Faisal bin Fahad AL SAUD, d'Arabie saoudite
- S.A.R le Prince Salman Bin Abdulaziz Al Saud d'Arabie Saoudite
- Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur de la France
- Son Altesse Royale le Prince des Asturies de l'Ambassade d'Espagne
- Son Altesse Royale le Prince Henri de l'Ambassade Royale de Danemark
- Madame Toure Lobbo Traoré, épouse du Chef d'Etat du Mali
- S.E. Madame Simone Ehivet Gbagbo, Première Dame de la République de Côte d'Ivoire
- S.E. Madame Salma Shaban Abdul Jabbar, Ministre de Libye
- S.E. Madame Adélcia PIRES, Première Dame de la République du Cap Vert
- Madame Viviane WADE, épouse du Président de la République du Sénégal
- Madame Constancia Mangue de Obiang, épouse du Président de la République de Guinée Equatoriale
- Madame Mathato MOSISILI, Première Dame du Royaume du Lesotho
- S.E. Madame Anna Mkapa, Première Dame de Tanzanie
- Madame MUGABE, épouse du Président Robert MUGABE de la République du Zimbabwe
- S.A.R. la Princesse Galayani Vadhana Krom Luang Naradhiwas Rajanagarindra de Thaïlande
- Monsieur le Sénateur Andrew Bartlett, Sénateur du Queensland en Australie
- S.A.R. le Prince Saud AL-FAISAL, Ministre des Affaires Etrangères d'Arabie Saoudite
- Son Altesse Royale la Sheikha Hessa AL KHALIFA, mère de S.M. le Roi de Bahreïn
- Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République française
- Monsieur Dr. Ralph. E. GONSALVES, Premier Ministre de Saint Vincent et les Grenadines
- S.A.R. le Prince Mohamed Bin Fahad Bin Abdulaziz AL SAUD du Royaume de l'Arabie Saoudite
- S.M. le Sultan Bin Turki Bin Abdulaziz
- S.A. Sheikha Hessa Bint Ali AL-KHALIFA, épouse du Premier Ministre du Royaume du Bahreïn, S.A. Sheikh Khalifa Bin Salman AL-KHALIFA
- S.M. Roi Abdullah II de Jordanie et la Reine Rania Abdullah
- S.A.R. le Prince Abdulrahman bin Abdulaziz AL-SAUD, Vice-Ministre de la Défense et de l'Aviation du Royaume de l'Arabie Saoudite
- Son Altesse Royale le Prince Mohammad BIN TALAL et son épouse la Princesse Taghreed du Royaume Hachémite de Jordanie
- S.E. Monsieur Embarak EL SHAMEKH Premier Ministre de Libye
- S.E. Sheikh Mustahail bin Ahmed AL-MASHANI, Conseiller de Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Said AL-SAID du Sultanat d'Oman
- S.A.R. Prince Mohammad BIN TALAL et S.A.R. Princesse Taghrid Mohammad, Royaume Hachémite de Jordanie
- S.A. Sheikh Naser et S.A. Sheikh Khaled, fils de S.M. le Roi du Bahreïn
- S.E. Sayyid Saud bin Ibrahim bin Saud AL-BUSAIDI, Ministre de l'Intérieur et membre de la famille royale omanaise
- Monsieur Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre de France et son épouse
- S.E. l'Honorable Sir Howard COOKE, Gouverneur général de Jamaïque
- S.E. Monsieur Amr MOUSSA, Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes
- Son Altesse Royale Princesse Mounirah bint Sultan bin Abdulaziz
- Monsieur Milo Dukanovic, Président de la République du Montenegro
- S.A. la Princesse Lalla ZINEB, Royaume du Maroc
- S.E. le Dr Pascoal Manuel MOCUMBI, Premier Ministre de la République du Mozambique

- S.E. Monsieur Ousmane CAMARA, Représentant permanent du Sénégal, auprès de la Conférence du Désarmement et des autres Organisations Internationales
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ahmed Mohamed Masoud AL-RIYAMI, Représentant permanent du Sultanat d'Oman
- S.E. Monsieur Om Prakash CHAUTALA, Ministre en chef de l'Etat d'Haryana
- Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique
- Son Excellence Monsieur Korn DABBARANSI, Premier Ministre de Thaïlande
- S. E. Monsieur Abdurrahman SHALGHEM, Ministre des Affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne
- Monsieur Dominique DE VILLEPIN, Ministre des Affaires Etrangères de la République française
- S.E. Monsieur Saadoun HAMADI, Président du Conseil National Irakien
- S.E. Monsieur Banharn SILPAARCHA, Premier ministre de la Thaïlande
- S.A.S. Radu, Prince de Hohenzollern-Veringon du Gouvernement de la Roumanie
- Monsieur Georges PAPANDREOU, Ministre des Affaires étrangères de Grèce
- S.A.R. mère de Sa Majesté le roi Abdullah II, la Princesse Mona Al-Husseïn
- Madame Z. Mbeki, Première Dame d'Afrique du Sud
- S.A.R. Le Prince Mohamed Bin Sultan bin Turkey bin Abdulaziz AL SAUD, Royaume d'Arabie Saoudite
- S.E. Monsieur Murat SUNGAR, Ambassadeur de la République de Turquie
- S.E. Monsieur Abdul Mannan Bhuiyan, Ministre de la République du Bangladesh
- Monsieur Omer Hassan Ahmed Al Bashir, Président de la République du Soudan
- S.E. Monsieur Türkekul KURTTEKIN, Ambassadeur de la République de Turquie
- S.E. Monsieur Manuel de Mello e Castro de Mendoça Côte-Real, Ambassadeur du Portugal en Suisse
- S.A. Monsieur Sheikh Hamdan Bin Zayed Al Nahyan, Fils du Président des Emirats Arabes Unis
- Monsieur Olusegun OBASANJO, Président de la République fédérale du Nigéria
- Monsieur Clément ROHEE, Ministre des affaires étrangères de la République de Guyane
- S.A.R. la Princesse Chulabhorn Mahidol de Thaïlande
- S.E. Monsieur Andranik MARGARYAN, Premier Ministre de la République d'Arménie
- S.E. Monsieur Tahsin ERTUGRULOGLU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Défense de la République Turque de Chypre du Nord
- S.E. Monsieur Lassana TRAORE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali
- Monsieur Serge VOHOR, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement de la République de Vanuatu
- S.E. Dr. Charles MULIGANDE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Régionale de la République rwandaise
- S.E. Monsieur Abdelaziz BELKHADEM, Ministre de la République Algérienne Démocratique et Populaire et Ministre des Affaires Etrangères
- Monsieur Bill CLINTON, ancien Président des Etats-Unis d'Amérique
- S.E. Monsieur Vanu Gopala Menon, Ambassadeur de la République de Singapour
- S.E. Monsieur S. R. NATHAN, Président de la République de Singapour

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Conseil d'administration des technologies de l'information (CATI)

Le Conseil d'administration des technologies de l'information, présidé par Madame Martine Brunshwig Graf, s'est réuni à 6 reprises de janvier à juin 2002.

Après le comité de pilotage de l'informatique de l'Etat qui avait lancé la réforme, le CATI a vu le jour en janvier 1998 et a mis un terme à ses travaux à la fin du premier semestre 2002.

Parmi ses missions, il convient de rappeler que le CATI était notamment chargé de :

- fixer, pour l'administration cantonale, les objectifs stratégiques pour l'utilisation des technologies de l'information ainsi que pour l'utilisation des systèmes d'information;
- édicter les règles nécessaires à l'harmonisation des systèmes et des pratiques (standards pour architecture, développement et sous-traitance, sécurité, achats, méthodes et procédures, etc.);
- diriger les organes directement subordonnés (secrétariat CATI, observatoire technologique, sécurité, contrôle de gestion, commission de gestion du portefeuille des projets);
- exercer la haute surveillance sur le CTI (direction stratégique et contrôle de la direction opérationnelle réalisés par la direction CTI);
- fixer les objectifs opérationnels délégués au CTI ainsi que leurs critères d'évaluation;
- octroyer au CTI les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

En 2002, le CATI a suivi avec attention l'évolution des tableaux de bord du CTI dans des domaines aussi variés que les finances, la sécurité, le management, la production et le développement. Il a également pris connaissance de tableaux de bord spécifiques à l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'éducation.

Le CATI a validé les objectifs annuels du CTI et a suivi l'avancement de ses projets stratégiques tels que Fédération, Infocentre ou encore l'Intranet de la production.

Se basant sur les résultats de l'enquête de satisfaction 2001 des maîtres d'ouvrage, le CATI a adopté un plan de mesures en vue d'améliorer l'assistance, le support et la relation avec la maîtrise d'ouvrage. Il convient de rappeler que les résultats de cette enquête démontraient une satisfaction en progression constante.

Soucieux de définir clairement les relations entre le CTI et les maîtres d'ouvrages, le CATI a validé le planning et les étapes nécessaires à la mise en place de conventions de service spécifiant le niveau des prestations.

Avant de clore ses travaux, le CATI a encore pris connaissance du bilan de la formation des super-utilisateurs / trices. Les mesures prises permettront de mieux reconnaître le rôle essentiel des super-utilisateurs / trices dans l'utilisation quotidienne des technologies de l'information.

En 4 ans et demi, le CATI a assumé la mise en place de la réforme de l'informatique de l'Etat. Les structures sont désormais pérennes et le CTI est en mesure d'offrir à l'administration des outils performants et au citoyen de meilleures prestations.

En terme de structures, le CATI a proposé à la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information une nouvelle organisation composée de quatre comités – le Comité de coordination des systèmes d'information et de communication, le Comité sécurité, la Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), et la Conférence des utilisateurs – pour répondre aux différentes missions et faciliter l'aide à la décision et au suivi des différentes activités en matière de technologies de l'information.

En chiffres globaux, l'informatique au sein de l'administration, y compris le Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC) du DIP et le département des finances, s'élève à :

	CTI	DIP	DF	Totaux
Personnel				
Postes	264	22	21	307
Externes	188	-	87	275
Comptes				
Charges de personnel	36.4	2.7	3.6	42.7
Dépenses générales	42.0	0.3	6.3	48.6
Charges indirectes	23.7			23.7
Total fonctionnement				
Renouvellement et projet < 125 000 F	35.3	0.3		36.6
Equipements et projets > 125 000 F	3.5	0.3		3.8
Grands travaux	12.6	0.3	19.6	32.5
Total investissements	51.4	0.9	19.6	71.9

Ces chiffres ne prennent pas en compte l'université ni les établissements de droits publics. Des informations plus détaillées sur le CTI figurent aux pages suivantes sous la rubrique : le CTI en chiffres.

Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP)

Mission et Objectifs

La mission de la commission est : d'assurer une évaluation et une sélection des projets informatiques en conformité avec les objectifs stratégiques de l'Etat et d'augmenter la garantie de résultats par un suivi des projets en contrepartie du financement et des ressources accordés.

Ses objectifs sont :

- fournir à la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information et aux autorités politiques les bases de décisions pour les choix budgétaires annuels;
- assurer l'évaluation rapide, la mise en priorité des projets et en autoriser le lancement en fonction des ressources financières et humaines disponibles; cette évaluation et cette sélection doivent se faire en veillant à l'intégration des projets dans les systèmes d'information;

- assurer le suivi régulier des obligations et des engagements des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre au niveau fonctionnel et au niveau financier.

Activités

La commission s'est réunie à 4 reprises, dont une journée consacrée à l'audition des départements dans le cadre de l'examen des nouveaux projets inscrits au projet de budget 2003. Malgré une démarche limitant le nombre de nouveaux projets, la CGPP n'a pas reçu moins de 130 dossiers. Elle a associé à ses travaux la direction générale du CTI et le président du Comité de coordination des systèmes d'information et de communication. Le président du Comité sécurité est également membre.

Pour que les autorités puissent déterminer plus aisément un cadre financier, les projets ont été présentés en les situant dans les investissements en matière de technologies de l'information et en distinguant au sein du portefeuille les composants suivants :

- le socle, qui comprend le renouvellement et les compléments d'équipements et logiciels;
- les enveloppes d'acquisition départementales (infrastructure);
- les tranches 2003 des lois votées;
- les tranches 2003 des nouveaux projets;
- les projets prioritaires en 2003;
- le solde des projets.

Le plan quadriennal a été actualisé à plusieurs reprises pour avoir, à intervalle régulier, une vision à moyen terme de l'ensemble des projets prévus et de leurs coûts.

La direction du CTI a été invitée à présenter à la CGPP un suivi des projets, ce qui lui a permis de constater un certain décalage entre les prévisions des départements et l'avancement réel des projets. En outre, plusieurs projets n'ont pu démarrer pour diverses raisons dont, notamment, le vote au 2^e semestre du crédit d'investissement correspondant.

Perspectives

La Commission de gestion du portefeuille des projets a décidé, avec l'accord de la délégation du Conseil d'Etat, et en étroite collaboration avec les départements et la direction du CTI, de privilégier la consolidation des acquis et le redéploiement des ressources sur les projets existants. En conséquence, pour l'exercice budgétaire 2004, elle se limitera de recenser les nouveaux projets, sans toutefois lancer formellement la procédure habituelle. Elle espère ainsi éviter de susciter l'afflux de nouvelles demandes qui auraient fort peu de chances de pouvoir être satisfaites en raison du manque de ressources, notamment humaines, tant au niveau de la maîtrise d'œuvre (CTI) que de la maîtrise d'ouvrage (départements).

La commission continuera de donner aux autorités une vision globale des besoins et proposera, dans le respect d'une enveloppe budgétaire maîtrisée, un portefeuille des projets qui tienne compte des priorités politiques du Conseil d'Etat et qui favorise, grâce à une procédure simple et rapide, la réalisation, au fil de l'eau, de petits projets à forte valeur ajoutée.

La CGPP entend, enfin, améliorer la procédure de suivi des projets votés.

Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (CCSIC)

Le Comité de coordination des systèmes d'information, formellement constitué depuis juin 2002, a précisé les contours de sa mission et s'est défini des objectifs. Un plan d'action visant à établir une cartographie des systèmes d'information a été adopté. Il s'agit d'identifier les synergies possibles dans le but d'élaborer un plan d'urbanisation.

Concrètement, le comité entend :

- formaliser les processus transversaux à plusieurs départements;
- identifier les bases d'information partageables;
- standardiser les échanges d'information entre applications (intra et inter-départements);
- définir une stratégie d'homogénéisation des S.I. en place;
- proposer une politique en matière d'éthique et d'exclusion.

Le comité s'est aussi intéressé au portail éducation en tant qu'outil de partage de connaissance et espace collaboratif qui pourrait être étendu aux départements.

Le comité a assisté la Commission de gestion du portefeuille des projets dans l'élaboration du portefeuille 2003. Par rapport aux systèmes d'information des entreprises et des personnes, sur proposition de la direction du CTI, deux comités de pilotages seront constitués d'entente avec les départements et partenaires concernés.

Conférence des utilisateurs

Une structure permettant de suivre les projets sur le terrain, d'être à l'écoute des utilisateurs-trices et des super-utilisateurs-trices, de procéder aux enquêtes de satisfaction, et de formuler toutes propositions en matière de formation et procédures sera mise sur pied en 2003, notamment sous forme de Forum, en faisant appel aux technologies disponibles.

Comité sécurité

Ce comité est chargé notamment de définir la politique générale en matière de sécurité des systèmes d'information. Il est placé sous la responsabilité du Collège des secrétaires généraux. Pour plus de détails, se reporter au chapitre «cellule sécurité des systèmes d'information» de la Chancellerie.

Centre des Technologies de l'Information

1. Introduction

A l'époque où la technologie envahit le quotidien, il est impératif de replacer l'individu au centre et savoir que c'est dans un esprit d'équipe, avec le respect des différents partenaires, que l'administration pourra atteindre ses objectifs et, surtout, faire face aux difficultés de toutes sortes. L'ordinateur n'est qu'un outil, l'homme demeure l'acteur principal.

Ce sont ces qualités, basées avant tout sur la réalité et l'absolue nécessité de savoir allier le passé, le présent et le futur, qui sont intégrées dans le plan de déploiement opérationnel du CTI.

L'administration dispose d'un patrimoine d'applications informatiques nombreuses, les unes récentes, les autres plus anciennes. Ce patrimoine, stratégique quant aux activités de l'administration, a une valeur considérable. Il a été bâti progressivement en s'appuyant sur des technologies hétérogènes, développées pour des besoins spécifiques, à des périodes et par des équipes différentes. Cela a conduit au système d'information actuel, constitué de différentes strates logicielles avec des îlots métiers qui ne sont pas toujours capables de communiquer.

Ce système d'information est inéluctablement amené à évoluer de par les modifications des technologies, des métiers de l'informatique et de l'environnement socio-économique. Pour des raisons de continuité, de coût, de temps et de complexité, il n'est toutefois pas envisageable de rebâtir dans son ensemble le système d'information et de repartir sur des bases neuves et cohérentes. Il faut donc impérativement s'accommoder de cette hétérogénéité de façon durable et réaliser une intégration des différentes applications sans toucher au cœur du dispositif métier de chacune d'entre elles.

Certes, le chemin est encore long, mais le CTI a la volonté de poursuivre cette tâche importante avec ses partenaires.

2. Missions et stratégie du CTI

Missions du CTI

La responsabilité de la gestion de l'infrastructure informatique et téléphonique de l'Etat de Genève et de sa mise à disposition pour tous les départements de l'administration cantonale incombe au Centre des Technologies de l'Information.

De par ses diverses et nombreuses activités en relation directe avec les différents services de l'administration genevoise, le CTI assure un rôle transversal ; il est en effet l'interlocuteur et le partenaire principal de tout projet mettant en œuvre des technologies de l'information au sein de l'Etat de Genève.

Dans ce cadre, les principales missions du CTI sont :

- ouvrir l'administration aux nouvelles technologies de l'information ;
- doter l'Etat de Genève d'une infrastructure et d'un réseau de communication puissant et ouvert sur l'avenir ;
- assurer l'exploitation fiable et sécurisée des systèmes d'information et de communication ;
- développer une informatique professionnelle à visage humain.

Stratégie du CTI : transversalité et capitalisation des compétences

Le CTI est le garant de la pérennité des systèmes d'information de l'administration cantonale, ainsi que d'une architecture de développement et de gestion fiable.

A cette fin, il conçoit, avec les départements et les partenaires stratégiques, le déploiement des systèmes d'information dans son évolution et sa maintenance, tant sur le plan matériel, logiciel qu'organisationnel. L'exploitation de ces systèmes d'information s'accompagne de leur coordination et de la prise en compte des contraintes technologiques organisationnelles, financières et sécuritaires. L'informatique est avant tout un outil au service de l'administration cantonale et des citoyennes et citoyens.

Le CTI assume un rôle transversal ; il regroupe les expériences et connaissances des technologies de développement, de même que les connaissances des progiciels métiers.

Les équipes de développement du CTI, avec les responsables de domaines et les chefs de projet, collaborent étroitement avec les directions des systèmes d'information et avec la maîtrise d'ouvrage. Des équipes pluridisciplinaires se constituent et oeuvrent avec une approche dynamique qui tient compte des réalités du terrain. Dans ce cadre, le dialogue est important : il s'inscrit dans l'élaboration d'une vision globale, aux axes bien définis. C'est donc une tâche constante du CTI et du comité de coordination des systèmes d'information et de communication que d'améliorer la communication au sein des départements et de travailler dans une démarche participative et partenariale.

Le CTI tisse un lien étroit entre le développement des technologies et la vision métier. Il développe les partenariats avec des institutions publiques et para-publiques (tels que les Services industriels de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Université, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises), ainsi qu'avec des entités privées. Une attention toute particulière est vouée à la collaboration avec les centres de formation et de recherche (Haute école de gestion, Ecole d'ingénieurs, Université, etc.).

3. Une informatique à visage humain

Ce qui fait la valeur du CTI, ce sont les femmes et les hommes qui y travaillent.

Plusieurs chantiers ont vu le jour en 2002 :

Apprentissage

Dans le domaine de la formation, le CTI a montré l'exemple en offrant 30 postes d'apprentissage (informatique et commerce) et une dizaine de postes de stagiaires. Le CTI a par ailleurs développé un partenariat avec des services publics et privés dans le cadre de la formation des apprentis-e-s et en initiant une réflexion relative à l'élaboration d'un concept de formation. Dans ce cadre, le CTI a d'ailleurs reçu le label fédéral d'Entreprise formatrice en apprentissage par l'*Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OOF)*.

Formation

Afin d'aider l'encadrement intermédiaire dans l'accomplissement de sa mission, le CTI et l'Office du personnel ont mis en œuvre des modules de formation en management. En outre, différents cours (gestion des ressources humaines, finances, droit contractuel) lui ont été offerts.

L'évolution des postes et des fonctions

Attentif à l'évolution du marché du travail dans le secteur informatique et des télécommunications, le CTI a renforcé en 2002 ses effectifs et a accompli des efforts significatifs dans le recrutement et la création de nouvelles fonctions informatiques selon l'évolution constante des technologies.

Avec plus de 500 collaboratrices et collaborateurs (y compris le personnel externe), le CTI est la plus grande structure du canton de Genève en matière de technologies de l'information.

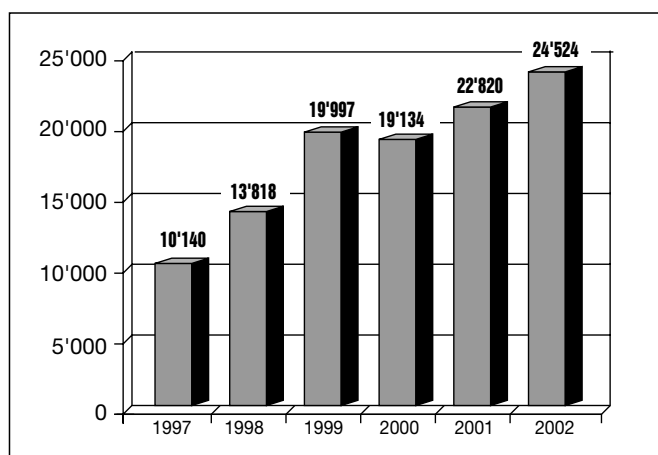
Le CTI regroupe ainsi un important vivier de multiples et diverses compétences qui, mises en commun, laissent entrevoir des perspectives futures dont bénéficieront l'Etat de Genève et finalement les citoyennes et citoyens.

4. Le CTI en chiffres - 2002

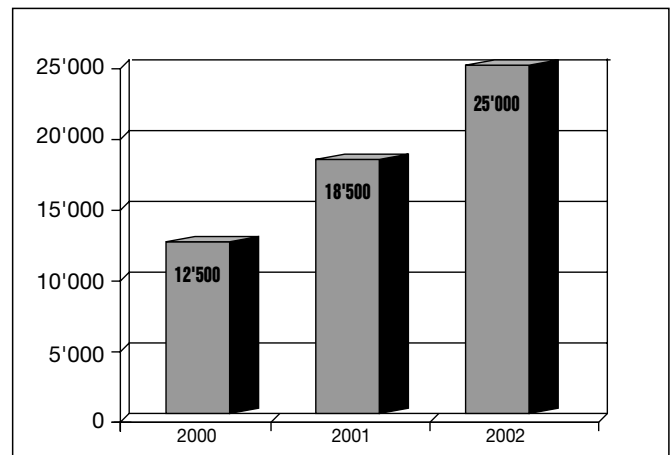
Le CTI: la plus grande infrastructure informatique du canton de Genève

	2001	2002
Personnel		
Postes	255	264
Collaboratrices - collaborateurs	245	236
Apprenti-e-s	25	30
Engagements	31	63
Comptes	en millions de Fr.	en millions de Fr.
Charges de personnel	31.4	36.4
Dépenses générales de fonctionnement	33.8	42.0
Charges indirectes (amortissements, intérêts, frais locaux)	19.3	23.7
Total exploitation CTI	84.5	102.1
Renouvellement et projets < 125'000 francs	24.3	35.3
Equipements et projets >125'000 francs	4.2	3.5
Grands travaux (équipements et projets > 2'000'000 francs)	13.7	12.6
Total investissements	42.2	51.4
Volumétrie		
Nombre de PC	11 400	14 000
Renouvellement		
- PC	2106	2161
- écrans	3243	511
- portables	143	279
- imprimantes	749	871
Appels à la centrale d'appels	22 820 (soit 91/jour)	24 524 (soit 100/jour)
Résolution en ligne des incidents	35%	30%
Nombre de boîtes aux lettres	18 500	25 000
Nombre de messages envoyés et reçus	17 millions	22 millions

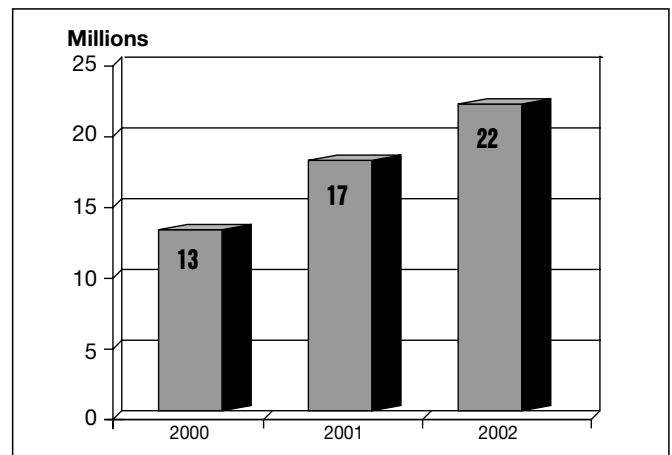
Evolution du nombre d'appels à la centrale d'appels



Evolution du nombre de boîtes aux lettres électroniques



Evolution du nombre de messages échangés



Le CTI en 2002, c'est aussi :

Près de **14'000** utilisatrices et utilisateurs

600 serveurs, dont **70** dédiés à des fonctions de sécurité réseaux

60'000 km de câbles

200 centraux téléphoniques

20'000 téléphones

1'000 faxes

1'000 applications et logiciels

500 réseaux locaux

50'000 prises réseaux

2'000 équipements réseaux actifs (Switch, routeurs, ...)

25'000 connexions réseaux (PC, Macs, imprimantes, serveurs, ...)

7'852 demandes de support et **41'118** mails pour leur gestion

10 millions de fichiers scannés par week-end; la détection et la décontamination quotidienne de quelque **60** messages avec virus

5. Les grands chantiers du CTI

Framework CTI: une plate-forme technologique nécessaire à l'évolution de l'administration cantonale et à l'intégration des systèmes actuels et futurs

La mise en place en 2002 du *Framework* représente un apport décisif quant au fonctionnement actuel et futur des systèmes d'information au sein de l'Etat.

Cette plate-forme technologique permet d'une part la polyvalence, l'ouverture et la pérennité des systèmes informatiques de l'Etat et facilite d'autre part les évolutions et l'interconnexion des diverses applications qui se sont progressivement développées au sein de l'administration cantonale. L'objectif est de structurer, industrialiser et rationaliser le développement.

La mise en production des premières applications a déjà donné des résultats probants; par ailleurs, la technologie utilisée dans le cadre d'applications d'envergure s'est avérée solide et les principes de développement associés au *framework* ont été validés. Divers domaines tels que la fiscalité, la gestion de la population, de l'environnement ou des entreprises ont déjà pu profiter de cette technologie performante.

Ainsi, sur la base de ce *framework*, notons la mise en œuvre de deux projets de grande envergure auxquels a été associé le CTI en 2002.

La refonte de l'Administration Fiscale Cantonale consiste à remplacer l'ancien système informatique – composé alors de trois plate-formes différentes et de diverses applications – par un unique système intégré répondant aux besoins de tous les secteurs de l'Administration fiscale, ceci pour améliorer le service aux contribuables. Une première étape a eu lieu en automne 2002 pour la taxation et la perception des personnes physiques.

Un autre projet d'envergure a été mis en place concernant la réorganisation de l'Office des Poursuites et Faillites: il consistait également à remplacer l'ancien et complexe système informatique par un nouveau système intégré, qui permet de simplifier l'architecture technique et d'accompagner le processus de centralisation de l'OPF.

Le Référentiel e-Société: un outil indispensable au développement de la cyber-administration

L'année 2002 a été marquée par l'étude réalisée par l'Observatoire Technologique (OT) sur la cyber-administration. Cette dernière se caractérise par sa complexité, étant donné la forte influence qu'elle exerce sur les structures transversales de l'administration et le fait qu'elle dépasse largement le cadre purement technologique, car elle entretient un rapport étroit avec le citoyen en particulier et avec la société en général. Pour appréhender cette complexité, l'OT a conçu le «*Référentiel e-Société*», un instrument permettant d'identifier et de mesurer les impacts de projets individuels sur l'objectif de modernisation et d'ouverture de l'administration genevoise grâce aux technologies de l'information. De conception flexible, ce référentiel permet d'adapter les démarches à l'évolution de l'environnement, de l'administration et des besoins de la société genevoise tout en plaçant le citoyen au centre des réflexions; il garantit également une pérennité des acquis et une continuité dans les développements futurs. Validé par la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information, le *Référentiel e-Société* fournit les fondements à partir desquels se développeront les

projets de cyber-administration dans le canton de Genève. Le *Référentiel* peut d'ailleurs être consulté sur le site Internet de l'OT (www.geneve.ch/ot).

Sous le titre «Société de l'information: fracture numérique, fracture sociale?», l'OT a organisé le 18 novembre 2002 une journée de rencontre se proposant de lancer une réflexion sur la place de l'individu dans la société. La journée a permis à près de 450 personnes d'aborder ce thème au travers des présentations du Prof. Albert Jacquard, de M. Jean-Paul Bergmans (SUN Microsystems) et de Mme Natacha de Montmollin, qui est informaticienne non-voyante, ainsi que de Mme Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat.

Un portefeuille des projets consolidé avec une analyse «Bottom-Up»

Le grand nombre et la complexité des systèmes d'information à l'Etat de Genève, les efforts permanents qui sont entrepris par les services pour les maintenir et les développer, et les implications de ces activités sur le pilotage global de l'informatique, ont conduit la direction générale du CTI à déployer cette année des instruments de controlling stratégiques homogènes s'appliquant à tous les départements et services de l'administration.

L'alimentation en informations des tableaux de bord se base sur un recensement des projets et des besoins sur le terrain, une appréciation de la manière dont ces besoins sont effectivement couverts par le CTI ou ses fournisseurs externes, et une estimation de la réelle portée stratégique de ces objets. Ce recensement est appelé analyse «*Bottom-up*» et s'applique individuellement aux départements. Les résultats sont élaborés par une organisation de projet pour chaque domaine informatique avec une cartographie des projets et un rapport par département, mais se présentent sous une forme homogène selon un unique standard défini par le CTI.

6. Points forts en 2002

CFI: le CTI s'implique dans la réforme de l'Etat

Le projet de mise en œuvre de la Comptabilité Financière Intégrée (CFI) – outil central de la gestion budgétaire, comptable, financière et de gestion des approvisionnements de l'Etat – s'inscrit dans la démarche de réforme et de modernisation des processus et outils de gestion de l'Etat de Genève.

La participation du CTI à ce projet complexe – de par son infrastructure, les interfaces à réaliser, et les besoins fonctionnels propres à chaque département – consiste à remplacer les différents outils informatiques par un serveur d'applications et de données unique, permettant ainsi une gestion informatique modernisée aussi bien en ce qui concerne la plate-forme technique et logicielle, que par l'étendue et l'intégration des fonctionnalités. En 2002, le CTI a réalisé les travaux d'intégration et de développement en vue d'un premier déploiement en 2003.

CTI – Grand-Pré: croissance de la capacité du CTI

Le CTI, de par ses diverses et nombreuses activités, est confronté au développement constant de ses besoins en ressources et en infrastructure. Un nouveau site lui a donc été attribué en 2002; le bâtiment, situé à la rue du Grand-Pré, permet d'accueillir et de regrouper plus d'une

centaine de collaboratrices et collaborateurs des domaines de la direction du Développement. Celle-ci était auparavant une entité disséminée et éclatée sur l'ensemble du canton; ce nouvel environnement permet ainsi à la division de poursuivre et de développer ses activités de manière cohérente et efficace auprès des départements de l'administration genevoise.

Le réseau cantonal en constant développement

L'amélioration de la couverture du réseau cantonal s'est intensivement poursuivie en 2002: l'interconnexion avec le CERN et la mise en place des chemins de *backup* pour le réseau cantonal ont pu être réalisées, notamment grâce à la constitution d'un partenariat comprenant la Confédération, les entreprises *SWITCH* et *Skyguide*, ainsi que le CERN.

Le CTI a également été partenaire dans des projets de grande envergure et de portée internationale, tels que la mise en place de la fibre optique reliant le Centre scientifique des données d'INTEGRAL, l'Observatoire astronomique de Sauverny et l'Université de Genève dans le cadre du lancement du satellite INTEGRAL, projet développé par l'Agence spatiale européenne.

Notons encore la collaboration avec le canton de Vaud pour permettre l'interconnexion des réseaux téléphoniques et, par conséquent, la diminution des coûts de communication, ainsi que les divers projets avec des partenaires publics et privés pour raccorder au réseau cantonal les différentes entités administratives, pédagogiques et universitaires de l'Etat de Genève.

E-voting: le vote par Internet devient réalité

Ce projet, financé pour une grande part par la Confédération et mené par M. Robert Hensler, chancelier d'Etat, a pour objectif d'introduire le vote par Internet en complément aux méthodes de vote traditionnelles. Une simulation de vote a été proposée à près de 16'000 étudiant-e-s et apprenti-e-s afin de tester le bon fonctionnement et la sécurité qu'exige le vote par Internet; les résultats encourageants de ce test promettent de futures perspectives quant à la mise en œuvre de cet ambitieux projet.

FABER: un échange entre les administrations genevoise et fédérale

En étroite collaboration avec le département de Justice, Police et Sécurité, le CTI a participé au projet FABER. Initié par la Confédération, ce projet a pour objectifs de centraliser les informations concernant les détenteurs des permis de conduire délivrés en Suisse.

Concrètement, il s'agit d'alimenter la base de données fédérale par les informations provenant du canton de Genève; le rôle du CTI a été de mettre en place une architecture technologique complexe permettant d'échanger les données entre les administrations genevoise et fédérale.

Main-d'œuvre étrangère: une solution informatique pour une gestion optimale

Ce projet propose au département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires extérieures une solution informatisée permettant d'assurer la gestion des activités des

commissions tripartites et du service de la main-d'œuvre étrangère.

Les objectifs sont de réduire la durée des processus, rationaliser les tâches, répertorier de manière systématique les dossiers arrivés au service et permettre ainsi à tous les collaborateurs d'en connaître le statut et l'état d'avancement. Le projet permet aussi la numérisation des dossiers de l'Office Cantonal de la Population et le suivi administratif, bureautique et informatique des enquêtes, par leur consultation en ligne.

2002: une année décisive en matière de communication

Un réel effort de présentation auprès du public montre la volonté affichée du CTI de mettre en avant ses activités au service de l'administration genevoise et des citoyen-ne-s, ainsi que son dynamisme. Le rapport annuel, une plaquette et un film de présentation du CTI, les stands dans les Forums de l'EIG et de l'EPFL, ou encore le site Internet (www.geneve.ch/cti), ne sont que quelques exemples de projets réalisés en ce sens en 2002.

Un pas vers une collaboration encore plus étroite avec ses prestataires de service

De leur côté, les fournisseurs reconnaissent qu'à travers son *framework*, le CTI a acquis un véritable savoir-faire et une approche méthodologique en matière de développement. Quant au CTI, il a clairement identifié que le besoin de garantir la pérennité de ses systèmes d'information passe par le transfert de compétences.

Pour ces raisons, beaucoup d'équipes mixtes regroupant les collaboratrices et collaborateurs du CTI et les prestataires externes ont vu le jour en 2002: le CTI a organisé des formations sur son *framework*, non seulement à son personnel, mais également à ses fournisseurs; ceux-ci ont aussi assuré un transfert de leur savoir-faire auprès des collaboratrices et collaborateurs du CTI. Cette approche s'inscrit dans le développement d'une «culture projet transversale» définie dans la stratégie et la vision du CTI.

Mise en place d'un INFOCENTRE

Le CTI se soucie plus que jamais de gérer les affaires et ses services avec une rigueur et une efficacité accrue. Pour cela, il a mis en place en 2002 un système décisionnel et de pilotage (*Impromptu* et *Powerplay* de *Cognos*) chapeautant différents domaines de gestion: finances, ressources humaines et gestion du parc informatique.

Le CTI vise à développer une culture commune à l'ensemble des services et instituer une stratégie managériale de veille et d'anticipation sur les actions. Ainsi, la direction générale, et bientôt l'encadrement intermédiaire, ont à disposition des tableaux de bord multi-dimensionnels, simplifiés et unifiés.

En 2002, le CTI a acquis une compétence forte dans un domaine qui soulève aujourd'hui un vif intérêt de la part d'autres départements de l'Etat.

Tableaux des principaux projets impliquant le CTI

Département	Projet	Objectifs succincts	Statut
Finances	Refonte AFC	La réalisation s'est poursuivie comme prévu ; une première étape relative aux personnes physiques a été mise en œuvre avec succès.	Le projet s'échelonne selon le programme établi.
Instruction publique	SIEF	L'objectif global du projet est de doter les acteurs du département, écoles, direction générale de l'enseignement, offices et services, d'outils conviviaux et efficaces, des informations concernant la scolarité et la formation des élèves.	Le nouveau référentiel commun pour consolider toutes les données scolaires et parascolaires du DIP est en cours de finalisation. Un prototype de gestion des établissements a été réalisé.
Instruction publique Office de la jeunesse	Refonte SCARPA	Informatiser les activités du SCARPA à l'aide du progiciel Progrès.	Mise en production prévue en juin 2003, démarrage pour les utilisateurs dès septembre. Premier lot en production depuis le 8.1.03. Deuxième lot en juin 2003
Instruction publique Office de la jeunesse	Refonte Tuteur Général	Remplacer le système informatique actuel développé sous Magic dont la technologie devient obsolète par un nouveau système informatique basé sur le progiciel Progrès.	L'analyse générale est achevée. Une nouvelle estimation du projet est en cours. Début de l'analyse détaillée en février 2003
Instruction publique OOF	GGA (Gestion Genevoise de l'Apprentissage)	Remplacer le système informatique API-ACI actuel par une application métier de gestion de l'apprentissage développée par le canton de Fribourg.	GGA a été mise en production fin août 2002. La partie concernant la gestion des éditions «métiers» nécessite encore un important travail.
Instruction publique Office de la Jeunesse	Site internet SMP	Fournir un site d'information interactif permettant à tout public de contacter des professionnels du SMP via notamment des espaces d'échanges anonymes et sécurisés. Un espace dédié aux professionnels sera réalisé en 2003.	La première phase du projet est terminée. La mise en production de la 1 ^{re} version du site est à agender avec la maîtrise d'ouvrage.
Pouvoir judiciaire	i-Juge 2001	Moderniser l'ensemble des applications informatiques du Pouvoir Judiciaire. Remplacer la bureautique obsolète par la mise en place d'un Intranet judiciaire permettant la gestion de la connaissance et la publication électronique d'informations.	L'architecture technique et logicielle est en place. Les développements sont en cours. La mise en production de la première phase est prévue mi-janvier 2003. Premier lot : en production en octobre 2002. Deuxième lot : février 2003
DJPS Recours et contentieux	Portage Wang / Réorganisation OPF	Portage des applications Wang-OPF et prise en compte des modifications liées à la réorganisation des OPF au 1.11.2002	Le projet a été mené à bien dans les délais impartis, soit au 1 ^{er} novembre 2002, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation des OPF.
DJPS Population	Calvin2	Refonte complète du système d'information de l'Office cantonal de la population avec de nouvelles technologies, dont les buts sont de mettre en place une architecture ouverte et une communication transversale entre les divers services de l'Administration.	En cours de réalisation, la mise en production est prévue en juin 2003.
DJPS	FABER	Projet de la Confédération dont le but est la centralisation des informations concernant les détenteurs des permis de conduire délivrés en Suisse.	Mise en production au 1 ^{er} décembre 2002. Projet terminé
DJPS	Passeport 2003	Réorganisation des commandes locales des nouveaux passeports (dès le 1 ^{er} janvier 2003) avec transfert sur un système central à Berne.	Mise en production au 1 ^{er} janvier 2003.
DJPS	OAC/PCC	Nouvelle Ordonnance sur la circulation et impression des permis de conduire au format carte de crédit.	Mise en production en avril 2003.
DJPS Police et Sécurité	Police2000	Mettre à disposition du policier un outil informatique convivial intégrant l'ensemble des éléments provenant du journal de la centrale d'engagement, de la main-courante et des rapports afin de permettre la mise à jour automatique des données clés dans le fichier central.	Le projet avance conformément à la planification et devrait être mis en production le 31 mars 2003.
DAEL Logement et Bâtiments	Sibat	Apporter à l'ensemble des partenaires du projet (DAEL, DIP et Université) une efficacité accrue dans la connaissance du patrimoine, dans les interventions de maintenance le parc immobilier en général ainsi qu'une connaissance précise des charges financières.	Logiciel opérationnel complété par les multiaffectations de locaux.
DAEL	Amarrages, domaine public lac et domaine public cantonal	Gérer les places d'amarrages et établissement des factures. Gérer le domaine public lac et établissement des factures.	Logiciel en exploitation depuis 20 décembre 2002.
DAEL	Opérations foncières	Gestion des dossiers d'acquisition et de ventes immobilières. Gestion des servitudes liées à des projets tels qu'élargissement de routes.	Le développement est terminé. La mise en production est prévue en janvier 2003.

Département	Projet	Objectifs succincts	Statut
DAEL	MIGAL	Gestion des demandes d'allocations de logements. Suivi des dossiers entre les services de l'OCL. Tableau de bord et statistiques sur ces demandes d'allocation.	Solution mise en exploitation.
DAEL	Gestion du territoire	Assurer la stabilisation de l'application Synthurba et de l'application de consultation des données d'aménagement territorial ainsi que mise en place de liens avec la cartographie SITG. Accéder en consultation Intranet et Internet aux dossiers et projets de la direction de la police des constructions et de la direction de l'aménagement.	Projet terminé. La Direction de l'Aménagement dispose désormais d'un outil qui intègre les données d'aménagement et permet le partage sur internet-intranet de la planification et utilisation du territoire.
DIAE	Refonte RF	Remplacer les applications du Registre Foncier devenues obsolètes par une solution intégrée au système d'information du territoire et facilitant la diffusion de l'information.	Le contrat pour l'achat du progiciel Capitastra est signé. Installation durant le 1 ^{er} trimestre 2003.
DIAE	Indices énergétiques	Développement d'un système permettant le calcul de l'indice de dépenses de chaleur et d'énergie pour les bâtiments à 5 logements et plus.	Mise en production en août pour les concessionnaires. Mise en production du module de gestion interne courant du premier trimestre 2003.
DEEE	SIEG	Le système d'information des entreprises genevoises est l'un des piliers d'une politique de communication tournée vers le citoyen. Le REG (registre des entreprises genevoises), placé sous la responsabilité de l'OCIRT en sera la colonne vertébrale. Ce système d'information a pour but de mettre à disposition de toutes les applications une base de données des entreprises unique (REG).	Projet lancé en novembre 2002. Il se prolongera jusqu'aux environs de 2006.
DEEE	Commerce 2002	Cette application a pour but d'aider les inspecteurs du commerce à saisir les informations recueillies lors de contrôles dans les commerces du canton.	Projet en phase de recette. Mise en production prévue pour février 2003.
DASS	BDEMS	Constitution et exploitation d'une base de données centralisée des informations relatives aux EMS	Projet en cours, un premier lot doit être mis en production au premier trimestre 2003.
DASS	OCPA	Réalisation du nouveau système d'information de l'Office cantonal des personnes âgées, à l'aide du progiciel Progrès.	Projet démarré en juillet 2001. Un premier lot sera mis en exploitation en février, avril et septembre 2003.
DASS	SI pilotage	Analyse et mise en œuvre d'un système de pilotage du DASS	Analyse des besoins en cours par la MOA.

7. Organisation du CTI

Sous la responsabilité d'un directeur général et d'un directeur opérationnel, le CTI se compose de trois directions : Développement, Production, Administration et finance.

Développement

La direction du Développement et les systèmes d'information qui lui sont rattachés s'investissent dans des projets en étroite collaboration avec les divers départements de l'Etat de Genève. Ses projets consistent à conceptualiser et à mettre en œuvre des applications et des solutions spécifiques destinées et adaptées aux différents services de l'administration cantonale.

De par ses nombreuses et diverses activités, la direction du Développement pratique donc une approche multidisciplinaire et transversale; elle est en effet en contact direct avec les besoins des utilisatrices et utilisateurs de l'administration cantonale, elle collabore avec plusieurs partenaires pour la réalisation de divers projets, et assure la cohérence de ceux-ci.

Par ailleurs, la multitude d'activités dans lesquelles s'investit la direction du Développement, ainsi que l'intégration de divers partenaires externes dans la mise en œuvre de projets, lui permettent de capitaliser les connaissances au sein du CTI, d'assurer ainsi la pérennité des solutions développées, et d'établir également des bases pour les futurs projets.

L'élaboration et la mise à jour des projets actuels ou à venir sont axées sur le maintien et l'évolution de la connaissance et de la maîtrise des applications et, par conséquent, sur l'accroissement rapide des savoirs, des techniques et des méthodes utiles à long terme.

En 2002, le Développement a mis l'accent sur les approches méthodologiques à adopter pour l'ensemble des projets et, surtout, la formation des collaboratrices et collaborateurs de la division de manière à améliorer leur efficacité et leur potentiel. Il en découle l'émergence d'une culture commune, ainsi qu'un savoir-faire reconnu tant sur le plan interne qu'externe. En outre, la standardisation des normes de développement concernant ces nouvelles technologies ont également consolidé la reconnaissance du CTI en la matière tant auprès des collaboratrices et collaborateurs internes que des partenaires externes.

La maintenance des applications demeure une activité prépondérante en matière de développement. Les besoins des départements évoluent et le CTI doit les prendre en compte en intégrant parfois d'anciennes technologies dans des concepts novateurs. Toutefois, l'évolution rapide des nouvelles technologies et l'importance des projets impliquent une meilleure efficacité; c'est pourquoi les outils actuellement mis en place et fonctionnels doivent se penser en terme de changement pour demain et répondre aux demandes croissantes des utilisatrices et

utilisateurs. Les services composant le Développement seront donc amenés à accroître leur efficacité en termes de planification, gestion et management par le biais d'une démarche qui a démarré en 2002 pour se poursuivre en 2003. Cette réorganisation, conduite d'entente avec les départements, portera ses fruits dès le deuxième semestre 2003.

Production

Composée de plusieurs divisions aux compétences multiples, la direction de la Production du CTI joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des technologies de l'information au sein de l'Etat de Genève.

Elle garantit en effet la mise à disposition des infrastructures informatiques et téléphoniques, ainsi que des diverses applications qu'utilisent les différents services de l'administration cantonale. Elle assure par ailleurs la fiabilité et la pérennité du fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information dont dépendent les utilisatrices et utilisateurs de l'administration cantonale dans leurs activités quotidiennes.

La cohérence des moyens technologiques mis en œuvre à l'Etat de Genève, ainsi que la sécurité des données font également partie du champ de responsabilité de la direction de la Production.

Parmi les différentes divisions que regroupe la direction de la Production, voici quelques exemples concrets illustrant leurs activités en 2002 :

- La division **Intégration** a pour rôle principal l'accompagnement de projets liés aux systèmes d'information de l'administration cantonale ; elle assure ainsi la coordination entre le Développement et les différentes entités de la Production, depuis la phase d'analyse jusqu'à la mise en production de l'application. La division s'est impliquée en 2002 dans une trentaine de projets (I-Juge 2001, CFI, SIRH, Refonte OCPA, Police 2000, etc.), dont des projets liés aux nouvelles technologies (Refonte AFC, Portage OPF, etc.) ou des projets transversaux du CTI.
- La division **Réseaux/Télécoms** est responsable de la modernisation des réseaux téléphonique et informatique.

Les activités de la division R/T ont d'importantes implications dans le fonctionnement futur de l'Etat de Genève : la réalisation d'une étude et la mise en place d'une infrastructure dans le domaine de la technologie *Voice over IP* permettront de renouveler plusieurs milliers de postes téléphoniques dans les années à venir avec cette technologie prometteuse. Par ailleurs, le projet de modernisation de l'infrastructure téléphonique du canton se poursuit : l'étude et l'appel d'offre AIMP sur le renouvellement des centraux téléphoniques de l'Université de Genève ont pu être réalisés et concernent près de 5000 utilisatrices et utilisateurs.

- La division **Systèmes centraux** conçoit, met en œuvre et assure la gestion de l'architecture, matérielle et logicielle des grands systèmes informatiques de l'administration centrale de l'Etat de Genève. En 2002, grâce à l'efficacité de son organisation, le CTI a pu offrir aux milliers d'utilisateurs de ces serveurs d'entreprise une disponibilité de 99,9%, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

- **Outils et systèmes ouverts (OSO)** est responsable de la gestion des serveurs de l'Etat (métiers, applications, bureautique et messagerie) et de toute la partie concernant les outils et les bases de données. Elle assure également la gestion de la messagerie de l'Etat et le développement du *groupware* (technologies et méthodes de travail basées sur la communication électronique). En 2002, relevons la croissance importante du nombre de boîtes aux lettres électroniques (25'000) et de messages échangés (22 millions).
- La **Centrale d'appels et de pilotage (CAP)** a pour principale priorité d'assurer la production au quotidien et la prise en compte des demandes d'assistance et de support. En 2002, la CAP a enregistré son 24'000^e appel et la moyenne des appels s'élève à 100 par jour.
- La division **Support et Assistance de proximité (SAP)** met à disposition et renouvelle les PC et imprimantes. Elle assure la télédistribution de logiciels et apporte une expertise sur l'architecture matérielle et les logiciels de base (postes de travail, périphériques micro-informatiques et plates-formes bureautiques).

En 2002, les activités de la division SAP se sont intensifiées ; elle a en effet dû faire face à une augmentation des demandes d'assistance et de support, respectivement de plus de 16% et de 19% par rapport à 2001.

Une nouvelle organisation de la division a également été mise en place afin de renforcer son travail de veille technologique, de coordination et d'harmonisation.

Direction administrative et financière

L'année 2002 a été caractérisée par la mise en place et la consolidation de la nouvelle organisation de la Direction Administrative et Financière (DAF), qui comprend aussi, outre les services mentionnés ci-après, la logistique et la réception.

Ainsi, l'exercice a été marqué par le renforcement des mécanismes de contrôle interne, la mise à disposition de nouveaux instruments de management (tableaux de bord, infocentre), ainsi que la formation de l'encadrement intermédiaire dans les domaines ressources humaines, financier et juridique.

Les services de la DAF, notamment dans les domaines RH et finances, ont par ailleurs connu une forte progression de leur volume d'activités afin de soutenir la croissance du CTI en termes d'effectifs, de dépenses et d'investissements.

C'est également à la DAF que revient la gestion de l'inventaire du patrimoine informatique de l'Etat de Genève : à fin 2002, plus de 40'000 objets ont été recensés, soit 34'000 équipements micro-informatiques, 700 serveurs, 1'150 contrats, 770 applications et 4'800 éléments du mobilier du CTI.

- Le **service financier** avait pour objectifs en 2002 d'informer et former le management aux procédures financières, réorganiser le contrôle et la comptabilité des achats, préparer et concevoir l'organisation financière pour le CTI en fonction du projet de comptabilité financière intégrée (CFI) en 2003, étudier la reprise de la comptabilité DAEL pour la téléphonie et les réseaux, rédiger et actualiser les procédures financières.

Comme en 2001, l'accent a été mis sur la formation de tout l'encadrement et de leurs collaborateurs proches aux règles de gestion comptable et budgétaire de l'Etat, ainsi qu'au contrôle interne.

- Le **service ORQUA (organisation et qualité)** a, en 2000 :
 - finalisé la mise en œuvre de l'outil de planification et de suivi des activités (*Intelligent Planner Office*);
 - développé l'infocentre;
 - mis à disposition les outils d'aide à la décision.

Dans ses démarches, la direction du CTI continuera à associer la commission du personnel de la Chancellerie qui, au travers de séances régulières, participe au développement d'un climat de travail favorable.

La construction des systèmes d'information du CTI (SI-CTI) s'est également poursuivie par le biais d'une consolidation, par la diffusion des informations des référentiels et la création de cubes d'analyse multidimensionnelle et de rapports, destinés à fournir une aide à la décision à la Direction générale et aux différents responsables du CTI.

- Le **service Sécurité informatique**, créé en 2002, met en place la nouvelle organisation de la sécurité du CTI, sur laquelle sont formés les collaborateurs. C'est également lui qui finalise et fait valider la politique de sécurité du CTI. Il choisit les outils permettant de mettre en œuvre une politique de sécurité globale en termes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- La DAF comprend également un **service Conseils juridiques et gestion des contrats** qui recense et analyse les contrats, élabore des conventions avec divers instituts, et dispense une formation juridique dans le domaine des contrats de service; en 2002, ce sont 1160 contrats qui ont été recensés, classés et enregistrés.

Observatoire technologique

L'Observatoire technologique (OT) est rattaché à la direction générale du CTI depuis 2001. Sa mission est d'apporter son soutien à l'exercice des métiers informatiques dans les domaines liés aux grands systèmes d'informations de l'Etat (Education, Santé, Territoire, Population, Entreprise, Sécurité, ...). Il a pour mandat principal d'aider la direction générale du CTI à intégrer une vision *e-Société* (société de l'information électronique) dans ses choix.

Au travers de l'ensemble des systèmes d'informations, et par rapport aux grandes fonctions de l'informatique (exploitation des moyens informatiques, développement et maintenance applicative, support et assistance aux maîtres d'ouvrage), l'OT assure une *vision stratégique* de la technologie à mettre en œuvre (axes stratégiques, outils et méthodes), en fournissant des orientations

conformes aux réalités des métiers informatiques et à leurs contraintes d'environnement. Il s'agit d'orienter, mais aussi d'anticiper sur les solutions technologiques, de rendre attentif sur les enjeux et sur la modernisation des moyens techniques de l'appareil administratif pour chacun des grands systèmes d'information. Il s'agit là de *veille technologique* active, à l'intersection des mondes de la recherche, des technologies de pointe et de la société civile.

L'OT a été pensé comme une structure d'échange où peuvent se rencontrer des organisations intéressées par une collaboration avec l'Etat de Genève dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il se veut un lieu de réflexion sur des sujets touchant les intérêts de différents partenaires. L'OT y joue un rôle de médiateur et de catalyseur, et peut aussi y apporter ses conseils et son expertise. Le partenariat de l'OT regroupe actuellement une douzaine de membres représentant des organisations étatiques, para-étatiques et internationales ainsi que des entreprises privées de la place.

Perspectives

Les perspectives pour le Centre des Technologies de l'information se déclinent avec les termes

Construire

Transversalité

Information

Construire : car le CTI doit poursuivre dans la voie tracée jusqu'à présent et construire des solutions avec le citoyen au centre des préoccupations. Il doit également construire une architecture des systèmes d'information avec un plan d'urbanisation.

Transversalité : la complexité de l'administration rend nécessaire l'approche transversale initiée depuis quelques mois. C'est au prix d'une approche transversale incluant tous les métiers de l'administration qu'elle pourra gagner en efficacité et répondre aux attentes toujours plus grandes des citoyens. En interne, le CTI met également l'accent sur la transversalité des équipes pluridisciplinaires.

Information : à la base de la réussite de tout projet, l'information et la communication seront développées. L'information contribuera également à renforcer la culture d'entreprise du CTI.

4. DÉPARTEMENT DES FINANCES

4.1 Présidence et secrétariat général

4.1.1 Service de gestion interne

Le service de gestion interne fait partie de l'état-major de la Présidence et son objectif premier est d'être un appui, dans son champ de compétences, pour tous les services du département des finances.

4.1.1.1 Ressources humaines

La mission principale des ressources humaines est le soutien, le service et l'écoute des employé-e-s du département des finances. Elles ont aussi pour tâche de faire toutes démarches administratives en lien avec le personnel.

Le département des finances compte 741,5 postes en 2002, ce qui représente 806 personnes.

Les ressources humaines passent le plus clair de leur temps en entretiens. Entretiens d'embauche (119 engagements en 2002), entretiens de réévaluation de fonctions, entretiens de conciliation lorsque des problèmes apparaissent, et même, entretiens menant à une demande de licenciement quand aucune solution ne peut être trouvée.

En 2002, 62 personnes ont quitté le département, soit pour la retraite, soit pour un autre emploi. 10 apprentis travaillent au sein de différents services du département. Environ 70 auxiliaires ont apporté leur compétence pour mener à bien les missions du département et 20 personnes ont effectué leur emploi temporaire cantonal dans les services du département des finances. De plus, une quinzaine de personnes forment le pool d'auxiliaires, qui permet au service de l'expédition de faire face à ses impératifs.

Les ressources humaines participent activement aux projets tels que la modernisation du système d'évaluation des fonctions ou encore le système d'information des ressources humaines (SIRH).

4.1.1.2 Service financier

Le service départemental des finances a tout à la fois des missions d'assistance, de conseil et d'information pour tout ce qui touche à la gestion financière des services. Avec l'aide des directions de service, il élabore le budget du département et en contrôle l'exécution. Il s'occupe de la vérification des imputations budgétaires, de la tenue, de la réconciliation des comptes de fonctionnement et d'investissement ainsi que du bouclage des comptes du département.

4.1.1.3 Logistique et services généraux

La logistique et les services généraux du département ont en charge l'accueil, les huissiers, les locaux, la sécurité.

Le bâtiment nommé Hofin 2 est en cours d'achèvement. Il accueillera, dès le printemps 2003, certains services du département.

Afin de pouvoir garantir une sécurité optimale des biens et des personnes, une étude a été demandée au DAEL. Des propositions sont d'ores et déjà examinées.

4.1.1.4 Centre de documentation

Une étude sur l'existant et les besoins, en termes de documentation et d'archivage, est en cours. Elle permettra de proposer des solutions adéquates au département des finances.

4.1.2 Service de la communication

4.1.2.1 Mission et objectifs

Le but de ce service est de développer une communication cohérente sur les plans externe et interne au département des finances, par le biais de supports variés : publications, affichage, Internet, organisation d'événements, etc.

Son rôle est de :

- se tenir à l'écoute des interlocuteurs externes et internes au département,
- informer,
- expliquer et mettre en valeur les politiques et les activités du département,
- promouvoir l'image du département,

ceci, dans un esprit de dialogue, de proximité, de transparence et de cohérence.

4.1.2.2 Réalisations

Le service a repris et poursuivi sa campagne de sensibilisation des citoyennes et des citoyens à l'impôt, en étroite collaboration avec l'administration fiscale cantonale (AFC). Les objectifs principaux de la campagne étaient les suivants : veiller aux rentrées des ressources de l'Etat, en sollicitant le paiement régulier des acomptes provisionnels des contribuables («payez vos BVR»); valoriser l'acte civique que constitue le paiement de l'impôt et souligner l'importance et les différentes destinations de la redistribution des richesses. L'impôt constitue, en effet, un trait d'union entre tous les citoyens et permet d'assurer les prestations publiques. Des affiches sur les murs de la ville et un tram aux couleurs de l'Etat de Genève ont

véhiculé les chiffres indiquant la redistribution. Les réactions de la population genevoise à cette campagne d'information ont été globalement très positives.

La réforme fiscale a mobilisé le service communication en collaboration permanente avec l'AFC : il importait d'expliquer à la population les enjeux et les effets de cette réforme. Un feuillet d'information a été envoyé à la population genevoise. La déclaration fiscale a été revue, avec l'AFC, en fonction des changements législatifs.

Le développement de l'outil Internet, en collaboration avec le service «organisation et systèmes d'information» (OSI), a renforcé le dialogue entre les citoyens et l'administration genevoise. Il a permis de mettre en exergue de nombreuses informations liées aux réformes fiscales et à d'autres sujets d'intérêt public.

Par l'utilisation du fonds Swisslotto, dont la gestion a été confiée au service de la communication, le département des finances a œuvré à une double valorisation, celle de la fonction publique et de la culture en offrant un certain nombre de billets de théâtre à ses collaborateurs. Après une première année expérimentale, l'offre a été élargie à d'autres scènes genevoises et à certaines manifestations sportives.

Impliqué dans la dynamique de collaboration avec les associations féminines, le service communication a aussi coordonné la «Journée des filles» au département des finances. Le service des ressources humaines, l'AFC et le service du courrier ont activement collaboré à la réussite de cette action de sensibilisation grand public, très bien accueillie par la population et fort bien relayée par la presse genevoise. Le concept national a trouvé un large écho à Genève, permettant aux jeunes filles de suivre leur père ou un membre de leur entourage sur le lieu de travail et de se familiariser ainsi avec des professions encore considérées, selon les représentations usuelles, comme masculines. Une manière conviviale, originale et concrète de provoquer des prises de conscience et de susciter des vocations professionnelles chez les filles.

Au plan interne, le service communication est «au service des services» du département. La communication interne du département s'est déployée dans plusieurs directions : le journal DFinfo a poursuivi ses informations régulières, tant sur les enjeux du département que sur les événements humains, petits et grands, qui le font vivre ; la communication a également progressé grâce au travail soutenu et créatif de l'OSI dans le domaine informatique (cf. texte concernant ce service).

4.1.2.3. Fonds Swisslotto

La Société de la Loterie Suisse à numéros verse chaque année un émolument à l'Etat de Genève, correspondant à 2% des enjeux du Swisslotto joués dans le canton. Cet émolument est réparti entre le DJPS (25%), à titre de taxe de concession, et le DF (75%), qui le reverse, sous la forme de subventions proposées par lui et décidées par le Conseil d'Etat, à des personnes physiques ou morales du canton, pour des buts culturels ou sportifs. Les demandes sont instruites par le secrétariat général, parfois avec le concours des services de l'Etat spécialisés dans ces domaines. Ces subventions ponctuelles ont pour but de promouvoir la culture et le sport, en complément aux autres organismes cantonaux et communaux actifs dans ces domaines.

En 2002, l'émolument versé à l'Etat était de 492'208 F, soit 123'052 F au DJPS et 369'156 F au DF. Le Conseil d'Etat a accordé 46 subventions sur 76 demandes, pour un montant total de 558'380.15 F, dont 4 subventions approuvées par le Conseil d'Etat avant 2002 et totalisant un montant de 55'381.50 F. Le solde de 183'171,10 F a été prélevé sur le fonds.

4.1.3 Service juridique

4.1.3.1 Mission

Le service juridique est un service d'état-major. Sa mission est de fournir un appui, dans tous les domaines du droit, à la Présidence du département ainsi qu'aux services du département et établissements qui lui sont rattachés et ne disposant pas d'un juriste. Le service juridique rédige pour eux des avis de droit, des lois, des règlements, du courrier ou divers documents avec incidence juridique. Il prépare les rapports du Conseil d'Etat aux motions, questions écrites et pétitions concernant le département. Il suit les procédures judiciaires dépendant directement de la Présidence pour un service ne disposant pas de juriste, voire une commission parlementaire s'occupant plus particulièrement des domaines relevant du département, en préparant les mémoires à l'intention des tribunaux.

4.1.3.2 Réalisations

4.1.3.2.1 Révisions législatives adoptées par le Grand Conseil et proposées par le Conseil d'Etat de Genève

Loi modifiant les statuts de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et loi approuvant les modifications de l'annexe aux statuts de la Caisse de prévoyance du personnel des Etablissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), adoptées le 23 mars 2002. Les modifications consistent à accepter de remplacer, dans les nouveaux statuts des deux caisses entrés en vigueur en 2000 et 2001, les tables relatives au remboursement viager de l'avance pour retraite anticipée ainsi qu'à la prestation de sortie, fondées sur les tables de mortalité «VZ 1900», par les nouvelles tables "VZ 2000", désormais disponibles.

Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-V). Détermination du revenu net - Calcul de l'impôt et rabais d'impôt - Compensation des effets de la progression à froid, adoptée le 2 juin 2002 et entrée en vigueur le 29 juin 2002. La modification ici en cause a été rendue nécessaire en raison d'un arrêt du Tribunal fédéral (ATF 128 II 66) qui a annulé l'article 4, alinéa 2 LIPP V, considérant que la teneur de cette disposition n'était pas conforme au droit fédéral. L'article 4, alinéa 2 LIPP V prévoyait, en effet, la déductibilité des frais provoqués par la maladie, les accidents ou l'invalidité du contribuable ou d'une personne à sa charge et effectivement supportés par ceux-ci, au maximum jusqu'à 2'250 F par personne et par charge de famille, ce montant étant porté à 4'500 F par contribuable âgé de plus de 65 ans. Or, le droit fédéral, de nature impérative sur ce point, prévoit un système caractérisé par une franchise que les cantons doivent fixer et au-delà de laquelle les frais précités sont déductibles. Cette franchise a été fixée à 1% du revenu déterminant, par la présente loi.

Dans le même arrêt, le Tribunal fédéral a encore annulé partiellement l'article 6, alinéa 3 LIPP V, qui limitait la déduction des frais effectifs de la fortune mobilière imposable, à concurrence d'un maximum de 5% du rendement de ladite fortune, cette limitation n'étant pas non plus conforme au droit supérieur. L'article 6, alinéa 3 LIPP V a donc été modifié en conséquence. L'élaboration d'un projet de loi n'a pas été nécessaire.

Loi approuvant le compte d'Etat et la gestion du conseil d'Etat pour l'exercice 2001, adoptée le 28 juin 2002.

Loi ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires pour l'exercice 2001, adoptée le 28 juin 2002.

Loi concernant le bouclage de diverses lois d'investissement, du 28 juin 2002.

Loi ouvrant un crédit d'investissement de 26'300'000 F pour la modernisation du système d'information de l'administration fiscale cantonale, adoptée le 20 septembre 2002. Il s'agit d'un crédit destiné à remplacer l'informatique du département en fonction jusqu'en 2001 qui appelle, en raison de son obsolescence, la venue d'un nouveau système améliorant le recouvrement de 70% des recettes de l'Etat. Elle est l'un des outils de la refonte lancée en 2000 qui doit fournir aux collaborateurs du fisc des outils efficaces, conviviaux, fiables et cohérents. Elle doit contribuer à faciliter la vie du contribuable, offrir des indicateurs statistiques au département et diminuer la paperasserie.

Plusieurs projets de lois autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner des immeubles. Il s'agit des lois adoptées:

- le 28 juin 2002 (8669 - 8762 - 8768 - 8683 - 8690 - 8770 - 8772 - 8777 - 8778);
- le 20 septembre 2002 (8714 - 8763 - 8766 - 8769 - 8797);
- le 25 octobre 2002 (8771 - 8779 - 8823 - 8824);
- le 15 novembre 2002 (8691 - 8718 - 8776 - 8851)

Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP V). Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid, adoptée le 27 octobre 2002, entrée en vigueur le 9 novembre 2002 et avec effet dès l'année fiscale 2001. Les modifications apportées par cette loi ont consisté essentiellement à alléger la charge fiscale des familles. Plus précisément, les modifications ont consisté à:

1. modifier le barème B, contenu à l'annexe B (art. 12) afin que, pour certaines tranches de revenus imposables, la progression du taux marginal d'imposition soit moins rude et que l'impôt final baisse;
2. retenir, pour chaque demi-charge et charge de famille, un montant déterminant unique, égal à celui qui existait auparavant pour les deuxièmes demi-charges et charges de famille, lequel était plus élevé;
3. augmenter, pour l'année fiscale 2002, les montants des revenus et fortune déterminants pour la prise en considération des charges de famille constituées par les enfants mineurs, les enfants majeurs et les proches incapables de subvenir à leurs besoins.

La présente loi a également suspendu, pour l'année 2001, la perception d'intérêts financiers.

Loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2002, adoptée le 14 décembre 2002.

4.1.3.2 Révisions réglementaires

Règlement modifiant le règlement d'application de diverses dispositions de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05.04), adopté le 14 janvier 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement transitoire relatif à la déduction sur le revenu des personnes physiques des frais provoqués par la maladie, les accidents et l'invalidité (D 3 16.03), adopté le 23 janvier 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement relatif au taux d'intérêt, pour 2002, de la caisse des consignations (D 1 15.03), adopté le 14 février 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement provisoire relatif à la compétence du département des finances en matière d'exonération des personnes morales (impôt sur le bénéfice et le capital (D 3 15.03), adopté le 5 mars 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (B 5 15.01), adopté le 18 avril 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant (B 5 10.04), adopté le 30 mai 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement relatif à l'adaptation des traitements au coût de la vie (B 5 15.20), adopté le 17 juin 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement relatif au fonds de réserve provenant des avoirs de l'Association genevoise des centres d'accueils pour candidats à l'asile (AGECAS) après dissolution de celle-ci, adopté le 25 juin 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement abrogeant le règlement transitoire relatif à la déduction sur le revenu des personnes physiques, des frais provoqués par la maladie, les accidents ou l'invalidité (D 3 16.03), adopté le 9 juillet 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement sur la surveillance des fondations de droit civil, des institutions de prévoyance et des organismes subventionnés (E 1 16.03), adopté le 11 juillet 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de diverses dispositions de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05.04), adopté le 13 août 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de diverses dispositions de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05.04), adopté le 17 octobre 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (B 5 15.01), adopté le 18 novembre 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de l'article 15 de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP V) (Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – compensation des effets de la progression à froid) illustrant les barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (D 3 16.04), adopté le 25 novembre 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de l'article 16 de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-III) - impôt sur la fortune (D 3 13.04), adopté le 11 décembre par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de diverses dispositions de la loi générale sur les contributions publiques (taxe professionnelle) (D 3 05.04), adopté le 18 décembre 2002 par le Conseil d'Etat.

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP - III) - Impôt sur la fortune (D 3 13.01), adopté le 18 décembre 2002 par le Conseil d'Etat.

4.1.3.2.3 Réponse à des consultations fédérales

Réponse du 2 août 2002, au nom du Conseil d'Etat, à la «procédure de consultation du département de justice et police, concernant l'ordonnance relative à la loi du 23 mars 2001 sur le crédit à la consommation et à la possibilité d'abrogation du concordat intercantonal» réprimant les abus en matière d'intérêt conventionnel. Le Conseil d'Etat salue la sécurité du droit qui devrait découler de la future application de la loi fédérale sur le crédit à la consommation et de son ordonnance d'exécution en raison de l'unification de toutes les dispositions concernant le prêt d'argent, permettant ainsi un renforcement de la protection du consommateur. Le canton considère en outre que le nouveau droit fédéral qui règle la presque totalité des situations de petits crédits et fixe un taux de prêt de 15%, que seul le concordat jusqu'ici réglementait, justifierait l'abrogation dudit concordat.

Réponse du 26 septembre 2002 du département des finances au nom du Conseil d'Etat, au département fédéral de l'Economie, «dans le cadre de la consultation sur la loi fédérale sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux du 20 décembre 1985, libération générale selon l'article 8 al. 1». Le courrier approuve, bien qu'insuffisante, la libération des réserves de crise pour soutenir la reprise économique.

4.1.3.2.4 Initiatives

L'initiative 113, «Pour une contribution de solidarité temporaire des grandes fortunes et des gros bénéficiaires» a été acceptée par le Conseil général, en date du 2 juin 2002, contrairement à la recommandation du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Cette initiative, dont un arrêté du Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement, en date du 17 mai 1999, vise à imposer plus fortement les bénéficiaires (plus de 1'000'000 F) de certaines entreprises et les grandes fortunes de certaines personnes physiques (plus de 1'500'000 F), afin de redresser les finances cantonales.

Elle a été concrétisée par un projet de loi, modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales et la loi sur les personnes physiques (LIPP III), élaboré par le département des finances; ce projet a été remis par ledit département à la Commission fiscale du Grand Conseil, à la fin de l'année 2002. La Commission fiscale a terminé ses travaux en décembre 2002, de telle sorte que le projet de loi est retourné au Grand Conseil en 2003. La loi sera soumise au référendum obligatoire, compte tenu de l'augmentation d'impôts qu'elle impose à certains contribuables.

4.1.3.2.5 Observations du Conseil d'Etat au Grand Conseil

En date du 21 mars 2002, le Grand Conseil a rejeté l'initiative populaire 115 «Casatax» qui a pour but de développer l'accession à la propriété à Genève, en permettant à une plus grande partie de la population de devenir propriétaire de son logement et en augmentant de ce fait le nombre de propriétaires dans notre canton. Rappelons à cet égard que le canton de Genève est le canton de Suisse qui possède le plus faible pourcentage de propriétaires. L'IN 115 vise également à éviter une concurrence fiscale entre cantons. Concrètement, l'IN 115 prévoit, par l'introduction d'un article 8A dans la loi sur les droits d'enregistrement, une diminution de moitié des droits d'enregistrement et des éventuels centimes additionnels.

Le 21 mars 2002, le Grand Conseil a adopté, à titre de contre-projet à l'IN 115, la loi 8708 modifiant la loi sur les droits d'enregistrement. En substance, la loi 8708 prévoit une réduction importante des droits d'enregistrement (15'000 F sur les actes de vente n'excédant pas 1'000'000 F et 50% sur les actes hypothécaires n'excédant pas 2'000'000 F) en cas d'acquisition d'un immeuble destiné à servir de domicile à l'acquéreur qui n'est pas déjà propriétaire du logement qu'il occupe et lorsque d'autres conditions sont réalisées.

Le projet de loi à l'origine de la loi 8708 a été élaboré par la Commission fiscale, à la demande du Grand Conseil, sans l'intermédiaire du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a pu ainsi, conformément à la constitution genevoise, représenter la loi 8708 au Grand Conseil, accompagnée de ses observations, dans un rapport du 4 septembre 2002. Cette compétence, rarement utilisée, a été exercée en particulier parce que le Grand Conseil a omis d'adapter, par un amendement adéquat, le montant maximum prévu pour les actes hypothécaires (2'000'000 F) à celui des actes de vente (1'000'000 F). Le projet comporte en outre une inégalité de traitement ainsi qu'une clause disproportionnée. Dans son rapport, le Conseil d'Etat a invité le Grand Conseil à renvoyer en commission le projet de loi voté par le Grand Conseil le 21 mars 2002 afin d'étudier un nouveau contre-projet.

Chargée par le Grand Conseil de réexaminer le contre-projet à la lumière de ce rapport, la Commission fiscale présentera vraisemblablement le résultat de ses travaux en janvier 2003, de sorte que le peuple devrait être appelé aux urnes cette même année pour se prononcer en même temps sur l'IN 115 et sur la loi 8708, cette dernière étant soumise dans tous les cas au référendum obligatoire, compte tenu de la diminution d'impôt qu'elle prévoit.

4.1.3.2.6 Fonds Eckert

La commission d'attribution des dons du Fonds Eckert a tenu 5 séances en 2002. Elle disposait de 173'072 F. La relative modestie de cette somme, par rapport aux années antérieures, est due aux importantes pertes boursières en 2002. Elle a été entièrement distribuée. La commission d'attribution a reçu 66 demandes, en a accepté 41, refusé 21 et laissé 4 en suspens (projets en voie de réalisation ou attente de renseignements complémentaires). Les dons se situent entre 280 F et 20'000 F. Les requêtes se rapportent à des travaux (1), des spectacles (10), l'acquisition de matériel (14), l'achat de bus (2) et à la réalisation de projets divers (14). Les refus ont été opposés à des projets sans rapport avec les buts du fonds Eckert ou ne concernant pas la petite enfance.

4.1.3.2.7 Espace de vie infantine Edmond Kaiser

Fondation de droit public (sise dans l'Hôtel des finances)

La crèche a été dirigée, entre septembre 2001 et juillet 2002, par les directrices de la crèche de la Nichée, personnes expérimentées dont les qualifications sont reconnues. Vu qu'elles n'étaient pas sur place en permanence pour assurer la direction, une adjointe pédagogique, éducatrice expérimentée ayant travaillé de façon autonome auprès d'un jardin d'enfants, a été engagée pour assurer la surveillance pédagogique et recevoir les parents désireux de s'entretenir rapidement avec une responsable.

Compte tenu de la pénurie de places de crèches et du nombre élevé et constant des demandes de la population de la ville et du canton de Genève auprès de l'Eve Kaiser, la direction et le Conseil de fondation ont étudié une possibilité d'agrandissement. Le Service d'évaluation des lieux de placement (Service de protection de la jeunesse au DIP) a donné l'autorisation, moyennant quelques modifications des locaux, d'accueillir 10 enfants de plus. La crèche salue la collaboration fructueuse existant entre les services publics de l'Etat de Genève (DIP et DAEL). Cet agrandissement a aussi nécessité l'accord du Grand Conseil pour l'octroi d'un crédit supplémentaire de fonctionnement en 2002. Un projet de loi a été accepté en décembre 2002 par le parlement pour augmenter, dès 2003, la subvention de fonctionnement destinée à couvrir désormais 45 places.

Dès août 2002, la crèche a changé à nouveau de direction. L'adjointe pédagogique ayant été engagée par l'Ecole de la Petite enfance, le système de direction à distance par la crèche de la Nichée a dû être remis en cause. Une directrice, psychologue de formation, ayant dirigé pendant plusieurs années une importante entité privée s'occupant d'enfants, est entrée en fonction pour assumer seule la direction de l'Eve Kaiser.

Cette direction donne entière satisfaction aux parents, au Conseil de fondation et au personnel. La crèche semble avoir vraiment trouvé sa «vitesse de croisière», dans une ambiance appréciée de tous. Selon un rapport rendu au Grand Conseil par le Conseil d'Etat à l'automne 2002, comme l'exige la loi ayant créé la fondation, les comptes de l'Eve Kaiser sont correctement tenus. Ils montrent de légers bénéfices jusqu'en 2001, soit avant l'agrandissement. L'administration de la crèche est considérée comme satisfaisante.

4.1.4 Organisation et systèmes d'information

Pour cette année 2002, l'introduction de la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) pour l'administration fiscale cantonale (AFC) a mobilisé la plus grande partie des ressources de l'OSI.

4.1.4.1 L'économétrie

C'est en effet la première année où les contribuables imposés au barème ordinaire ont dû remplir une déclaration fiscale selon la nouvelle loi d'imposition. Le groupe des économètres, responsables des simulations traduisant l'effet du passage à la LIPP sur les recettes de l'Etat, a été particulièrement attentif aux premiers résultats disponibles pour l'année fiscale 2001.

Compte tenu des éléments à leur disposition, les économètres ont vérifié que les résultats des taxations pour 2001 confirment les tendances dégagées par les simulations réalisées dans le courant de l'année 2000. Le passage du système *praenumerando* au système *postnumero*, en particulier le fait que l'on soit passé des revenus 1999 pour évaluer l'impôt 2000 aux revenus 2001 pour calculer l'impôt 2001, a donné lieu à des hausses de revenu imposable pour la plupart des contribuables, ce qui a accentué les effets du passage à la LIPP, notamment pour les familles. C'est ainsi qu'un projet de loi modifiant leur situation a été déposé. Les économètres ont intensivement participé à la préparation de ce projet, pour lequel de nombreuses simulations ont été effectuées.

Ces derniers ont par conséquent continué de fournir à l'administration fiscale cantonale, mais également au département des finances dans son ensemble, des outils de pilotage, sous la forme d'analyses d'impact, notamment lors du changement de loi. L'étude des effets du passage de la LCP à la LIPP devrait constituer une part importante des activités des économètres, du moins jusqu'à la fin des travaux de taxation des déclarations fiscales pour 2001.

En dehors des analyses liées à la LIPP, des travaux ont été exécutés sur une base annuelle, tels que la confection des barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune s'appliquant aux contribuables imposés selon le barème ordinaire, ainsi que la préparation des barèmes de l'impôt à la source. Dans ce contexte, ils se sont évidemment occupés des problèmes liés à l'indexation des barèmes.

Pendant l'année 2002, le groupe a continué d'apporter des réponses aux questions posées par la commission fiscale. Par ailleurs, leurs tâches usuelles, telles que la confection de tableaux de bord et le contrôle de gestion ou encore les relations avec les communes genevoises, se sont poursuivies.

L'estimation des recettes fiscales occupe une part importante des activités des économètres. Elle concerne les personnes physiques – imposition selon le barème ordinaire, impôt à la source, impôt fédéral direct – ainsi que les personnes morales. La réflexion, menée en vue de développer une méthode d'estimation des recettes fiscales, s'est étendue en 2002 encore et devrait déployer ses premiers effets lors de la préparation du budget 2004. Des moyens plus conséquents ont été mobilisés pour cette tâche, car elle revêt une importance vitale pour l'ensemble de l'Etat de Genève.

4.1.4.2 La Refonte

Cette année a été consacrée à la mise en production des outils permettant l'application de la LIPP.

Toute la production «personnes physiques» a été réalisée et l'ensemble des bordereaux 2001 produit.

Les programmes de perception ont également été mis en place pour cette partie. Cette première étape nous a permis de valider les choix techniques et technologiques.

Le CD-rom Getax est également une réussite : plus de 50'000 déclarations retournées avec le code-barre, soit une économie équivalent à 10 semaines de saisie pour 20 personnes.

L'introduction des écrans plats a également contribué à l'augmentation de la production de travail fourni, grâce au confort visuel procuré.

Ces nouveaux outils nous ont même permis de répondre aux changements législatifs. Le CTI a été soumis à une forte contribution dans ce domaine et a su l'assumer.

Parallèlement, pour l'ensemble des autres impôts, la production s'est poursuivie, ainsi que la comptabilité.

La généralisation de l'utilisation de la gestion électronique des documents se poursuit. Les documents interactifs sont disponibles sur le site du DF et les bornes interactives ont diffusé l'information au public selon les nécessités et demandes du moment.

2002 était l'année charnière du projet Refonte. Son bon déroulement nous permet d'aborder la suite du projet avec confiance.

4.1.4.3 L'Expédition

Avec sa première année d'existence en tant que grand service, le service de l'expédition a vu ses chiffres de production croître considérablement.

- Le nombre de pages est en augmentation de 70,2% pour atteindre 7'983'959 pages traitées.
- Le nombre d'enveloppes mises sous pli s'est accru de 47,7% pour atteindre 4'340'259 enveloppes.
- Le nombre de lettres ouvertes et lues, avant leur acheminement dans les services destinataires de l'Hofin, représente une augmentation de 8% et cumule à 215'751 enveloppes.
- Si le service de l'expédition n'est pas assez connu des autres départements de l'Etat de Genève, une sensibilisation toute particulière a été faite afin de mieux promouvoir cet outil logistique.

En fonction de ses missions, le service de l'expédition a pris une part active dans :

- La mise en production des nouvelles applications utilisées au département des finances et plus précisément à l'administration fiscale.
- La mise sous pli des documents pour les votations et élections.
- La mise sous pli des documents du service des automobiles et de la navigation.
- L'adaptation du parc des machines de mise sous pli en fonction de la modernisation des applications et la venue du code-barre pour la mise sous pli.
- L'adaptation et l'installation de structures aux archives de l'administration fiscale.
- La consolidation des différentes statistiques de production et l'amélioration de la planification des traitements.
- Le traitement des données relatives au contrat d'externalisation du courrier de l'Etat par la poste et diffusion dans les différents départements.

4.1.5 Cellule d'expertise financière – CEF -

4.1.5.1 Missions et objectifs

La cellule d'expertise financière est un service d'état-major de la Présidence du département des finances de l'Etat de Genève, ayant des compétences spécifiques en matière d'analyse et d'établissement des règles financières, d'analyse économique, d'analyse et de proposition

en matière juridico-financière, de suivi des dossiers cantonaux, intercantonaux et fédéraux, de participation à la communication et à la formation dans ces domaines, ainsi que de traitement de dossiers complexes. La cellule d'expertise financière fonctionne par ailleurs comme centre de référence et d'appui pour l'Etat dans des domaines comme la TVA et les questions juridico-financières.

4.1.5.2 Réalisations

Parallèlement à l'activité d'état-major de la cellule d'expertise financière par les avis donnés sur différents dossiers (dont ceux traités par le Conseil d'Etat), les points ci-dessous peuvent être distingués.

4.1.5.2.1 Mandat du Conseil d'Etat sur la politique en matière de contrats de prestations

En date du 6 mars 2002, un groupe de travail représentant différents départements – dont la présidence a été confiée au département des finances – a reçu mandat, après avoir dressé un état des lieux, d'analyser les politiques de contrats de prestations en vue de proposer au Conseil d'Etat une doctrine générale de l'Etat en la matière.

Ledit groupe de travail (composé d'un représentant du DIP, du DASS et du DF) a procédé à une large analyse de la documentation existante, en a extrait les éléments pertinents et a procédé à une évaluation des opportunités et obstacles à la lumière des réalités genevoises.

Un rapport intermédiaire a été remis en date du 19 juin 2002 et un mandat complémentaire a été transmis au groupe de travail lors de la séance du Conseil d'Etat du 30 octobre 2002.

Le rapport final, tout en faisant ressortir les éléments-clés des contrats de prestations et des processus les entourant, proposera une vision synthétique, laquelle devra permettre au Conseil d'Etat de procéder rapidement et concrètement à la réalisation de ces contrats. Il sera remis au Conseil d'Etat au tout début de l'année 2003.

4.1.5.2.2 Groupe de perspectives économiques

En préambule, il faut rappeler que, composé de membres de l'Etat, des communes, de l'université et du milieu bancaire, le Groupe de perspectives économiques a pour mandat de mettre à disposition des collectivités publiques genevoises et des principales entreprises publiques, des prévisions sur les principales hypothèses économiques. Pour cela, il émet des recommandations de nature non contraignante dans un rapport annuel publié en juin, accompagné de synthèse trimestrielle en septembre, décembre et mars.

Dans ce cadre, la cellule d'expertise financière assure le secrétariat et la logistique du Groupe de perspectives économiques. Outre l'organisation des travaux et la tenue des procès-verbaux des séances trimestrielles du groupe, la tâche consiste à collecter, analyser et présenter les données économiques pertinentes, ainsi que les prévisions des principaux instituts de conjoncture et établissements bancaires. Enfin, la cellule d'expertise financière assure la rédaction du rapport annuel et des synthèses trimestrielles.

Pour l'année 2002, les recommandations du Groupe de perspectives économiques se sont avérées, dans leur ensemble, d'une précision moindre que celles observées ces dernières années. Lorsque l'on compare les prévisions de juin 2002 aux chiffres réels pour 2002, on observe que les écarts de «prévision - réalisation» sont significatifs pour les données les plus importantes, entre autres la croissance des revenus et les taux à court et long terme. Toutefois, compte tenu des évolutions conjoncturelles perceptibles durant le troisième trimestre de l'année, en sus des importants risques de prévisions mentionnés dans le rapport de juin, le Groupe de perspectives économiques a revu très substantiellement à la baisse ses recommandations annuelles. Ce suivi trimestriel a ainsi permis de réduire fortement les écarts de «prévision - réalisation» comme le montre le tableau ci-dessous et a également rendu possible la présentation de plusieurs amendements au projet de budget 2003.

Chiffres en %	Prévisions juin 2002	Synthèse sept. 2002	Réalisations déc. 2002
Croissance réelle des revenus	0,90	0,20	-0,10
Renchérissement	0,90	0,50	0,80
Taux intérêts court terme (moyenne annuelle)	1,50	1,00	1,13
Taux intérêts court terme (fin période)	1,75	0,75	0,68
Taux intérêts long terme (moyenne annuelle)	3,50	3,00	3,22
Taux intérêts long terme (fin période)	3,60	2,80	2,64
Chômage Genève (moyenne annuelle)	5,10	5,40	5,40

Sources : OCSTAT, BNS et GPE.

A l'exception de la croissance réelle des revenus, les chiffres réels sont des données définitives. Quant à la croissance réelle des revenus, le chiffre de fin d'année est basé sur la moyenne des prévisions des instituts de conjoncture et des établissements bancaires.

4.1.5.2.3 Affaires fédérales et intercantionales

Divers avis sont émis. Ils concernent, pour 2002, plus particulièrement le projet de nouvelle péréquation financière, les bilatérales et les dossiers traités par la Conférence des directeurs suisses des finances.

4.1.5.2.4 Genève internationale

A l'instigation de la Confédération et du Canton, a été créé un groupe de travail sur le financement de la Genève internationale. Une première séance s'est tenue le 1^{er} novembre 2002 durant laquelle divers sujets ont été abordés en relation avec cette problématique (centre de congrès, sécurité du Palais des Nations, parking de l'OMC, soutien aux ONG (Organisations non gouvernementales) et aux PMA (Pays les moins avancés), retombées de la Genève internationale, rétrocession fiscale, contributions budgétaires du Canton et de la Confédération, etc.

Un rapport sera déposé dans le courant 2003. Un sous-groupe spécifique a été mis sur pied avec mandat d'étudier les trois derniers thèmes mentionnés ci-dessus.

4.1.5.2.5 Règles financières et loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

Divers travaux ont été menés notamment en lien avec les préavis techniques délivrés, lesquels permettent de détecter certains problèmes à replacer dans un cadre plus général. En outre, les départements peuvent avoir des interrogations dans le cadre de leurs activités. Citons ainsi une proposition enfin aboutie de nouvelle typologie des investissements (qui a soulevé toute une série de questions), la définition d'un placement, les normes légales en matière de subventions, les subventions tacites.

Cela démontre à terme qu'il faudra procéder à une refonte d'ensemble de la loi sur la gestion administrative de l'Etat, entre autres pour lui rendre une cohérence par rapport aux modifications successives.

Dans ce cadre, la collaboration avec la direction juridique s'est poursuivie. Cependant, une mise à disposition permanente d'un juriste spécialisé dans toutes les questions financières (droit financier, TVA, etc.) serait la bienvenue.

4.1.5.2.6 Normes comptables internationales IAS - IFRS

Du retard a été pris dans la diffusion des premières directives sur les normes IAS - IFRS. En effet, certaines de ces normes, pouvant avoir un impact important sur les comptes des institutions concernées, doivent être examinées très en détail afin de pouvoir en évaluer les conséquences. C'est pourquoi il a été remis au Conseil d'Etat, pour sa séance du 20 novembre 2002, la directive sur la norme IAS - IFRS 1, ainsi qu'un tableau récapitulatif des principaux impacts - recensés à ce jour - des différentes normes. Cette directive est actuellement examinée par les responsables financiers des différents départements et guide la future diffusion des autres directives.

4.1.5.2.7 Projets de loi: préavis techniques et élaboration

En 2002, 74 projets de loi ont bénéficié d'un appui logistique et technique de la cellule d'expertise financière. Dans la plupart des cas, un préavis technique a été délivré à l'intention du Conseil d'Etat, sur la base de l'extrait de procès-verbal de sa séance du 28 mars 1990. Pour mémoire, tous les projets de loi entraînant des dépenses, un échange de biens ou limitant les recettes, ainsi que tous les projets de décision soumis au Conseil d'Etat en vue d'une dépense non budgétisée, d'une avance de trésorerie, d'un placement, d'un échange de biens ou d'un cautionnement, doivent être adressés au préalable au département des finances afin que ce dernier délivre un préavis technique. Souvent, des éléments figurant dans les préavis techniques ont été directement utilisés par la Commission des finances dans ses tâches.

Dans ce cadre, 41 projets de loi d'investissement ont été examinés. Ces derniers ont porté principalement sur des investissements en informatique (entre autres pour les Hôpitaux universitaires de Genève et l'administration fiscale cantonale), en rénovation et amélioration de bâtiments et d'infrastructures publics, en acquisition et en construction de bâtiments et d'infrastructures publics (notamment dans le domaine de la santé, des transports et de l'éducation), en divers équipements (médicaux, scientifiques, spécialisés et pédagogiques), en aides financières et participation (dotation), ainsi que dans le domaine de l'environnement.

14 projets de loi de bouclage de lois d'investissement ont également été étudiés. Ils avaient trait à d'anciens crédits d'étude, de construction (notamment la Zone Sud des HUG) et de subventionnement.

Sur le plan du budget de fonctionnement, 18 projets de loi ont ainsi été analysés. Parmi eux est à relever la reconduction du contrat de prestations TPG pour la période 2003-2006. Les autres projets de loi concernaient des subventions annuelles de fonctionnement accordées à des associations et fondations (dans le domaine social, culturel, de l'égalité, etc.).

Un projet de loi concernait en outre une garantie accordée à une institution œuvrant dans le domaine de l'enseignement pour un prêt contracté en vue d'une nouvelle construction.

Par ailleurs, différents projets de lois ont fait l'objet d'études spécifiques, liées notamment au régime juridique s'appliquant aux subventions (augmentation, subvention avant 1994, etc.), à la TVA, au bouclage de lois d'investissement, à la problématique des responsabilités entre l'Etat, en tant que propriétaire et tiers exploitant, aux implications financières des garanties accordées par l'Etat.

La cellule d'expertise financière a également participé à l'élaboration de divers projets de loi (Contrat de prestation TPG 2003-2006, Médecins sans frontières, Espace de vie infantine Edmond Kaiser, LAPMI, Solidarité internationale, etc.). Elle s'est investie de manière importante dans la rédaction du projet de loi CEVA, de son dispositif juridique et de la partie financière de l'exposé des motifs, tout comme elle avait la charge de la coordination de la rédaction de ce projet de loi.

Tant dans le domaine des préavis techniques que dans celui de l'assistance et de la rédaction des projets de loi, une vision statistique comprend 20% de cas complexes, lesquels mobilisent 80% des énergies.

Enfin, de nouveaux modèles de projets de loi et fichiers divers ont été mis à disposition des départements et actualisés sur le site Intranet du département des finances, sous la section Présidence - cellule d'expertise financière, à l'adresse suivante: <http://intradf.etat-ge.ch>. Ce support permet d'apporter une assistance aux départements.

4.1.5.2.8 Notation Standard & Poor's

En préambule, il faut rappeler que les agences de notation évaluent, à l'intention des investisseurs, la probabilité avec laquelle le débiteur sera en mesure d'honorer en temps voulu ses engagements financiers, notamment rembourser le capital et payer les intérêts. Elles évaluent donc le risque de solvabilité lié aux emprunts obligataires et aux instruments monétaires privés ou publics. Il faut préciser toutefois qu'elles n'évaluent pas les autres types de risques, tels que le risque de remboursement anticipé, le risque de taux d'intérêts, le risque de liquidité et le risque événementiel. Enfin, l'échelle de notation s'étend de la note AAA (qualité maximale) à la note D (irrécupérable). La notation est en règle générale mise à jour selon un rythme annuel, sauf événement exceptionnel.

Après la première évaluation intervenue en novembre 2000 et confirmée en mars 2001, l'année 2002 aura été marquée par le premier suivi annuel de la notation de l'Etat de Genève. Dans ce contexte, la cellule d'expertise financière a assumé l'ensemble des travaux prépara-

toires, entre autres la mise à jour des documents fournis aux analystes de Standard & Poor's, la coordination entre les différents services compétents de l'Etat de Genève, ainsi que la préparation des auditions organisées à fin janvier 2002.

Par son communiqué de presse du 25 avril 2002, Standard & Poor's a confirmé la note de référence à long terme A+ attribuée à la République et Canton de Genève et à ses émissions obligataires avec une perspective stable.

Pour accéder à des informations plus détaillées au sujet de la notation de la République et Canton de Genève, il faut consulter le site Internet de l'Etat de Genève (www.geneve.ch/df/html/dgfe_rating.html) ou celui de Standard & Poor's (www.standardandpoors.com).

4.1.5.2.9 TVA

Sur la forme, ont été réglés par l'utilisation de la provision idoine des cas qui remontaient à l'introduction de la TVA en 1995. Divers avis ponctuels ont par ailleurs été apportés. En parallèle, les départements ont parfois directement donné des mandats.

Sur le fond et en fonction de la complexité de la TVA pour les collectivités publiques, ainsi que les enjeux pour ces dernières (pouvant aller jusqu'à plusieurs millions de francs), se pose une fois de plus de manière très aiguë la question des ressources qualitatives et quantitatives à y consacrer, tout comme celle des méthodes de travail à adopter. La situation actuelle est en outre à plus d'un titre insatisfaisante.

Cependant, certains indices laissent penser qu'une prise de conscience intervient en regard des enjeux en matière de TVA. Toutefois, la complexité de certaines réalités et la multiplicité des prestations fournies par une grande collectivité publique ne facilitent pas l'analyse. A signaler également le fait que de nombreuses questions restent encore ouvertes en matière de TVA dans le secteur public de manière générale et que, spécifiquement, différentes questions sont encore à traiter au sein de l'Etat. Plusieurs problèmes qui ont surgi tout au long de l'année et en particulier fin 2002 en sont la démonstration, lesquels ont par ailleurs nécessité de s'adjoindre la collaboration de mandataires spécialisés.

Dans ce contexte, un exposé a été effectué devant le collège des secrétaires généraux, afin de leur présenter l'ensemble de la problématique TVA et en particulier la nécessité d'avoir une réflexion TVA avant toute modification de structure, nouvelles prestations, etc. De plus, il s'agit de continuer l'analyse de certaines situations internes ou externes à l'Etat, dont font partie ces relations entre le Canton et les entités tierces. On peut estimer que de mauvaises surprises pourraient encore guetter les entités publiques et parapubliques. Parallèlement, il existe des gisements d'optimisation ou de minimisation des coûts dont il s'agit de tenir compte dans le respect des textes actuels (brochures spéciales, brochures, notices).

4.1.5.2.10 Site Intranet de la cellule d'expertise financière - Manuel d'organisation financière

De nouveaux modèles de dispositifs juridiques, directives ou documents financiers ont été mis à disposition sur le site Intranet de la cellule d'expertise financière.

Figureront également sur ce site les directives concernant les normes comptables internationales IAS - IFRS. A noter encore les modèles de projets de loi et fichiers divers y relatifs.

4.1.5.2.11 Suivi de la Fondation de valorisation

Durant le premier trimestre de l'année, les dossiers relatifs à cette fondation ont été traités par la cellule d'expertise financière. Ces derniers ont été repris progressivement par l'administration des finances de l'Etat suite au transfert de l'une des deux personnes en charge de ce sujet.

4.1.5.2.12 Affaires ponctuelles

La cellule d'expertise financière a notamment été impliquée de manière très directe dans les dossiers ci-après :

- *Palais de l'Equilibre*
(implantation sur la commune de Lancy)

Divers travaux ont été menés dans le cadre de ce projet qui n'a finalement pas abouti. Peut ainsi être relevée la collaboration à la rédaction du projet de loi et à l'exposé des motifs.

- *Réalisation d'un centre de congrès (Palexpo)*

En prolongement de la construction de la Halle 6, divers travaux préparatoires ont d'ores et déjà été réalisés dans le cadre d'un groupe de travail interdépartemental.

- *Divers*

Des dossiers avec des implications diverses ont également été traités. Parmi ceux-ci, citons la question du paiement des indemnités relatives aux zones de bruits, la rémunération des engagements pied de bilan et en particulier celle liée aux fondations de prévoyance, les conséquences des problèmes rencontrés par la SIP en regard des cautions accordées par l'Etat.

Les membres de la cellule d'expertise financière participent enfin à divers Conseils de fondation.

4.2 Direction du budget et de la planification financière

4.2.1 Les missions

Les activités de la direction du budget s'articulent principalement autour de l'élaboration du projet du budget, du vote du budget ainsi que du suivi et de la présentation des comptes de l'Etat.

4.2.1.1. Le Budget

L'établissement des directives budgétaires qui accompagnent le cadre financier global et par département (enveloppe budgétaire tenant compte de la spécificité de chaque département, des prévisions conjoncturelles, des nouvelles lois adoptées ainsi que des accords avec la fonction publique) représente la première étape du processus budgétaire. Ces directives constituent l'ossature de l'élaboration des budgets des départements.

La deuxième étape est marquée par le recueil et la consolidation des données émanant des départements de l'Etat. Ceci établit la version 0 du projet de budget.

La direction du budget, en étroite collaboration avec les responsables financiers des départements, étudie, analyse et compare les informations reçues. Afin de parvenir à un résultat équilibré ou bénéficiaire, il s'ensuit un certain nombre de versions successives aboutissant au projet de budget adopté par le Conseil d'Etat.

Une présentation à la Commission des finances, à la presse, aux communes genevoises, aux organisations représentatives du personnel, aux syndicats et partenaires sociaux ainsi qu'aux cadres de l'Etat, par la présidence du département des finances, clôt «la phase projet de budget».

Durant l'automne, les travaux parlementaires débutent à la Commission des finances du Grand Conseil, aboutissant à des amendements qui s'additionnent à ceux du Conseil d'Etat et bonifient le résultat de fonctionnement ainsi que le taux d'autofinancement. Au cours du débat parlementaire précédant le vote du budget (fin décembre), de nouveaux amendements peuvent être déposés, influençant favorablement le résultat final.

4.2.1.2 Le suivi des comptes

Afin de permettre au Conseil d'Etat d'anticiper le résultat final des comptes, la direction du budget a mis en place un outil de pilotage. Le suivi des comptes et la projection des résultats à l'aide de tableaux de bords établis hebdomadairement – en collaboration avec la comptabilité générale de l'Etat, les offices payeurs ainsi que les différents services financiers des départements – permettent de suivre les éventuels écarts budgétaires. Grâce à cet outil, des mesures correctives peuvent être apportées dans le processus budgétaire en cours.

Parallèlement, la direction du budget de l'Etat recueille, analyse et émet un avis sur les demandes de crédits supplémentaires et/ou complémentaires émanant des services financiers des départements avant de les transmettre pour accord au Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par ce dernier, les dossiers sont par la suite communiqués à la Commission des finances. Durant le processus, la direction du budget informe les différents départements concernés du suivi de leurs dossiers respectifs.

4.2.1.3 Le compte d'Etat

La présentation du compte de l'Etat, qui a lieu fin mars, relève également de la responsabilité de la direction du budget. Sur la base des données consolidées à la comptabilité générale de l'Etat et de certains services financiers, plusieurs tableaux récapitulatifs sont préparés en vue de la présentation des résultats à la Commission des finances, à la presse, aux communes genevoises, aux organisations représentatives du personnel, aux syndicats et partenaires sociaux ainsi qu'aux cadres de l'Etat, par la présidence du département et de la publication de la brochure «Compte d'Etat de la République et canton de Genève pour 2002».

Le vote des comptes intervient fin juin et met fin aux travaux parlementaires durant lesquels la direction du budget est fortement sollicitée.

4.2.1.4 Le contrôle interne transversal (CIT)

La loi 8502 votée en 2001 prévoit l'introduction d'un contrôle interne transversal des flux financiers et de la gestion des ressources humaines. La direction du budget

de l'Etat a soumis un projet concernant ce dernier à la présidence du département des finances. En fin d'exercice, la première phase du contrôle interne transversal a débuté avec le recensement des processus de contrôle existant dans les différents départements.

4.2.1.5 Le plan financier quadriennal

Dans le cadre du rating de l'Etat de Genève, la direction du budget élabore en début d'année un plan financier quadriennal en se basant sur les prévisions économiques émises principalement par le Groupe de perspectives économiques, les avis des spécialistes chargés, entre autres, des charges de personnel, des impôts et des investissements. Ce cadre financier est adopté par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil. Il fournit les principales lignes directrices du futur budget. Il fera l'objet par la suite d'une réactualisation annuelle.

4.2.1.6 Les autres missions

- Outre les missions citées plus haut, la direction du budget et de la planification financière collabore étroitement avec la Commission des finances. Elle assiste aux séances hebdomadaires et présente, le cas échéant, des dossiers relatifs aux travaux de la commission. C'est ainsi que, lors de l'élaboration du budget 2003, les subventions versées par l'Etat de Genève ont fait l'objet de la part de la Commission des finances d'un examen très attentif nécessitant divers documents informatifs.
- Une formation aux collaborateurs intitulée «Le Budget de l'Etat et vous» est proposée par la direction du budget de l'Etat, en collaboration avec le centre de formation. Ils peuvent ainsi se familiariser avec les enjeux budgétaires et utiliser les connaissances acquises dans le cadre de la gestion du budget de leur service. Cette formation peut également être donnée à d'autres entités selon les demandes.
- La direction du budget de l'Etat dirige les travaux hebdomadaires du groupe de travail «Budget-Comptes», lequel rassemble les principales directions du département des finances impliquées dans l'élaboration du budget et le suivi des comptes de l'Etat. Il aborde ainsi les domaines tels que l'estimation des recettes fiscales, le suivi de la trésorerie, la gestion des effectifs, etc.
- Un fascicule récapitulatif des comptes d'entités de droit public est élaboré en fin d'exercice.
- En outre, des études spécifiques sont produites en réponse aux demandes de la présidence du département des finances, du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances.

4.2.2 Les Objectifs

4.2.2.1 La présentation des comptes de l'Etat de Genève et des entités de droit public consolidés

A la demande de la Commission des finances, une présentation consolidée des comptes de l'Etat de Genève avec ceux des entités de droit public est en préparation, en collaboration avec l'inspection cantonale des finances.

4.2.2.2 La consolidation des subventions communales, cantonales et fédérales

La Commission des finances a également souhaité qu'une liste exhaustive des subventions reçues par les différents bénéficiaires d'aides communales, cantonales et fédérales soit établie. Le recueil de ces informations se heurte cependant à quelques difficultés.

4.2.2.3 Le contrôle interne transversal

Après la phase d'inventaire des systèmes existants, l'objectif est de rendre opérationnel cet organisme de contrôle et de l'intégrer au système actuel de contrôle financier de l'Etat de Genève.

4.3 Administration des finances de l'Etat

4.3.1 Préambule

Suite à la réorganisation du département des finances, le service a poursuivi en 2002 des objectifs organisationnels, à savoir la création d'un centre de compétences pluridisciplinaire regroupant les services de la comptabilité générale de l'Etat, la caisse de l'Etat et la comptabilité des impôts. Ces trois services constituent la plate-forme de base de l'administration des finances de l'Etat (ci-après AFE).

Pendant les six premiers mois de l'année, la direction de l'AFE a mis en place cette structure de base et débuté les travaux de réorganisation qui ont profondément modifié les habitudes et stimulé les échanges entre services.

Dès le mois de septembre 2002, et compte tenu de l'avancement des projets CFI et Refonte AFC, il a été décidé de mandater un groupe d'experts en organisation pour dessiner l'AFE future. La nouvelle structure doit permettre, dès 2003, d'intégrer les nouveaux projets. Cette étude a permis de définir les grandes lignes des structures «trésorerie générale» et «comptabilité de l'Etat» et, par la même occasion, de revoir la situation des collaborateurs-trices en matière de formation de base et de formation spécifique.

4.3.2 Missions

L'AFE est un centre de compétences pluridisciplinaire, central à l'administration et au service de l'Etat. Son principal objectif est d'assurer une gestion efficace des liquidités à tous les niveaux de l'Etat, depuis les services jusqu'à la trésorerie générale. Cette vision transversale sur les entrées et sorties de liquidités doit permettre d'assurer le financement des prestations en tout temps et de gérer la dette dans les meilleures conditions. La consolidation des comptes de l'Etat fait partie intégrante de cet objectif. L'AFE doit aussi se mettre à disposition de l'administration pour apporter tout son savoir en la matière et faire partie intégrante de la refonte des systèmes d'information. Il lui appartient de fournir l'essentiel des tableaux de bord de gestion ou stratégiques à l'ensemble des acteurs concernés.

Outre les missions mentionnées ci-dessus, l'AFE fait office de pilote pour le projet de «Comptabilité Financière Intégrée» – CFI, ainsi que pour le projet «caisse unique».

Suite au transfert du service de surveillance financière des communes au DF, sur décision du Conseil d'Etat, un centre de compétences des communes a été créé au département dès janvier 2002. Il regroupe toutes les compétences (budget, comptes, estimations fiscales, etc.) nécessaires à son fonctionnement.

4.3.3 Trésorerie générale

4.3.3.1 Activités de la trésorerie générale de l'Etat

La stratégie, en matière de gestion de la dette, s'est orientée très tôt dans l'année vers une augmentation de la part de la dette à court terme, dans le but de s'adapter avec plus de souplesse aux recettes résultant du changement de système fiscal. Cette stratégie s'est révélée très payante au fil des mois, avec la baisse des taux d'intérêts.

Ainsi, aucun emprunt public ou privé, à moyen ou long terme, n'a été contracté en 2002 et les échéances, d'un montant total de 785,5 millions F, ont été respectées. Tous les besoins de trésorerie ont été assurés par des emprunts sur le marché monétaire à court terme (jusqu'à 6 mois) et par les créances comptables à court terme.

Un emprunt à court terme de 7'275,5 millions F a été contracté, pour atteindre, à fin décembre 2002, un montant ouvert de 1'490 millions F (contre 0 une année auparavant), à un taux d'intérêt moyen de 1,16%.

Afin d'assurer une certaine diversification, de nouvelles sources de financement sous forme d'avances à terme ou de lignes confirmées ont été négociées auprès de divers établissements bancaires et financiers.

Le programme des créances comptables à court terme (CCCT) a été poursuivi. Huit séries simultanées de trois et six mois ont été émises au cours de l'année. Les souscriptions ont porté sur un montant total de 3'808,2 millions F (contre 3'024,6 millions F en 2001), portant la double série à une moyenne de 476 millions F. Les offres reçues se sont élevées à 4'803,2 millions F, en hausse de 48% par rapport à 2001 (2001 : 3'246,8 millions F).

Depuis son lancement, le 11.12.1991, le taux d'intérêt moyen des CCCT (trois et six mois) a évolué de la manière suivante :

Périodes	Taux d'intérêt pondéré	Capital moyen (en mios F)
01.01.92 - 31.12.92	8,005%	231,0
01.01.93 - 31.12.93	5,146%	452,1
01.01.94 - 31.12.94	4,126%	497,1
01.01.95 - 31.12.95	3,380%	581,9
01.01.96 - 31.12.96	2,019%	831,7
01.01.97 - 31.12.97	1,672%	975,2
01.01.98 - 31.12.98	1,540%	930,5
01.01.99 - 31.12.99	1,460%	938,8
01.01.00 - 31.12.00	2,839%	880,8
01.01.01 - 31.12.01	3,172%	970,3
01.01.02 - 31.12.02	1,434%	1'263,0

A fin décembre 2002, le montant total ouvert s'élevait à 1'164,6 millions F, contre 1'158,3 millions F l'année précédente (+ 6,3 millions F).

Il convient également de noter que les lignes de crédit en comptes courants ont été plus sollicitées qu'en 2001.

La dette du canton auprès de la Confédération (assurance chômage), dont le montant s'élevait à 119,4 millions F à fin 2001, a fait l'objet d'un remboursement intégral en 2002.

La dette s'établit ainsi à 9'950,8 millions F au 31 décembre 2002 contre 9'203,9 millions F l'année précédente, soit une augmentation de 753,3 millions F. L'accroissement de 2001 à 2002 s'explique en partie par le fait que les bordereaux et les ajustements d'impôts 2001 (suite au passage du *praenumerando* au *postnumerando*) n'ont pu commencer à être notifiés qu'à partir du mois de novembre 2002. Il a fallu, en effet, attendre la votation de fin octobre 2002, concernant les rabais fiscaux pour les familles, avant leur envoi. Ce phénomène a eu pour conséquence de décaler considérablement l'encaissement du solde des impôts 2001 et ce, jusqu'en mars 2003, créant ainsi une exception par rapport aux années antérieures.

Le taux moyen de la dette de l'Etat, sans les frais d'emprunt, s'est établi à 3,04% (2001 : 3,88%). Quant au coût moyen de la dette servant de référentiel à différentes opérations, il s'élève à 3,375% (taux moyen + 0,25% pour les frais, arrondi au 1/8 supérieur).

La part de la dette à taux fixe a diminué d'une année à l'autre de 66,9% à 59,3%. A l'inverse, celle à taux variable est passée de 33,1% à 40,7%.

La cellule consultative de la gestion de la dette, à laquelle participent notamment quatre représentants d'établissements bancaires suisses, a largement contribué à la réflexion sur l'évolution de la conjoncture économique et sur la stratégie à suivre en matière de gestion de la dette. Elle s'est réunie à six reprises en 2002.

4.3.3.2 Réorganisation de la caisse de l'Etat et de la cellule trésorerie

Avec l'intégration progressive de la CFI au niveau opérationnel, une nouvelle structure «trésorerie générale» a été redéfinie. Elle intègre tous les paramètres liés de près ou de loin à la gestion des liquidités. Cette structure est effective dès le 1^{er} janvier 2003.

4.3.3.3 Caisse de l'Etat

La caisse de l'Etat a connu en 2002 une affluence record de personnes par rapport aux années précédentes. Elle a enregistré un mouvement de trésorerie (recettes ou dépenses) d'environ 38 milliards F.

L'encaissement des impôts, ainsi que les prélèvements effectués sur tous les CCP de l'administration cantonale, représentent une somme d'environ 7 milliards F.

Plus de 7'400 chèques bancaires ou postaux ont été traités par le service, soit un montant total de 345 millions F.

Les comptes bancaires «Cash Management» ont enregistré des intérêts débiteurs de 140'000 F (UBS) et de 344'000 F (BCGe).

Afin de diminuer l'endettement du canton, la caisse de l'Etat a privilégié une gestion à flux tendus.

Malgré ce qui précède, la caisse de l'Etat a effectué, dans le courant de l'année, des placements à court terme sur le marché des capitaux, à des taux annuels oscillant entre 0,70% et 1,50%. 24 placements ont été réalisés et ont généré environ 300'000 F d'intérêts.

En outre, la rémunération des placements effectués en monnaies étrangères par la caisse de l'Etat s'élève à

36'600 US\$ et 1'600 Euros. Il s'agit de sommes consignées par ordonnance des Tribunaux.

Les divers bons de paiements et les remboursements d'impôts payés à la caisse de l'Etat (environ 5'200) ont représenté une dépense de l'ordre de 10,8 millions F.

La comptabilité générale de l'Etat a transmis près de 95'000 mandats de dépenses, émis par tous les départements de l'administration cantonale, représentant 300'000 paiements automatiques SOG-DTA et environ 2'000 paiements manuels.

Les ventes de timbres fiscaux, papiers timbrés et médailles de chiens ont rapporté la somme de 2,1 millions F environ.

Pour l'année 2002, 16 communes sur 45 ont encaissé des centimes additionnels pour médailles de chiens de 36,50 F, qui viennent en augmentation des 36,50 F au titre de l'impôt cantonal. A ces montants s'ajoutent le fonds des épizooties de 4 F et l'assurance complémentaire de 3 F.

Plus de 35'500 personnes (130 en moyenne par jour) se sont présentées aux «Guichets Multifonctions» de la caisse de l'Etat pour s'acquitter de leurs impôts (ICC, IFD, ISO), droits d'enregistrements et de successions, ainsi que pour acheter des timbres fiscaux, papiers timbrés et médailles de chiens, ou pour encaisser des bons de salaires (office du personnel, DIP, allocations d'études, insertion professionnelle).

L'année 2002 enregistre le transfert de la gestion du compte CCP 12-40-2 et de la caisse des consignations au service de la caisse de l'Etat.

4.3.4 Comptabilité générale

La comptabilité générale de l'Etat est chargée de la centralisation et de la consolidation des comptabilités des différents départements. Dans ce but, elle émet et suit la mise en œuvre des directives visant au respect du bouclage des comptes et à leur publication dans les délais fixés par le Conseil d'Etat et la LGF.

La comptabilité générale de l'Etat concrétise les décisions prises par le Conseil d'Etat ou les départements en matière de mutations de services ou de reclassification de centres de responsabilités, en vertu du budget adopté par le Grand Conseil.

4.3.5 Comptabilité des impôts

4.3.5.1 Mission

Le service de la comptabilité des impôts (SCDI) a pour mission la tenue des comptes et la répartition entre les bénéficiaires des impôts et taxes dont s'occupe l'administration fiscale cantonale (AFC). Sont concernés l'Etat de Genève, les communes genevoises, la Confédération, les communes frontalières, certaines Eglises et d'autres collectivités.

S'ajoutent à cette mission principale divers travaux en relation avec les communes genevoises, tels que l'estimation budgétaire, la répartition du fonds de péréquation intercommunale et la part de la rétrocession à la France de l'impôt à la source à charge des communes genevoises, ainsi que le calcul de l'indice général de capacité financière et la part privilégiée des communes genevoises.

4.3.5.2 Objectifs

Le SCDI a eu pour objectifs particuliers en 2002 de travailler sur le projet comptabilité financière intégrée (CFI) appliqué aux impôts, de participer au démarrage des nouveaux outils de gestion de l'AFC, d'adapter ses outils de gestion en fonction du changement du système fiscal de prae- en postnumerando, de poursuivre l'intégration des nouveaux collaborateurs, de transférer de la cellule d'expertise financière (CEF) diverses activités nouvellement attribuées au SCDI et de participer à la réalisation des synergies dégagées par la création de l'AFE, soit entre services de l'AFE ou au sein du centre de compétence des communes (CCC).

4.3.5.3 Réalisations

Concernant les bouclages des comptes d'Etat, le SCDI a adapté aux nouveaux outils de gestion de l'AFC et au changement du système fiscal au postnumerando ses documents de contrôle, la réalisation des bouclages et la confection des documents y relatifs, destinés à des tiers. Il a finalisé le concept qui le concerne dans la CFI, ceci dans les délais prévus en vue de sa mise en production au 1^{er} janvier 2004.

Le SCDI a également effectué en 2002 le transfert des activités reprises de la CEF, le calcul de la compensation financière versée aux communes françaises y compris la répartition des 25% à charge des communes genevoises, la répartition du fonds de péréquation financière intercommunale, ainsi que le calcul de l'indice général de capacité financière et la part privilégiée des communes genevoises. Les valeurs applicables à ces deux derniers éléments en 2002 ont donné lieu à opposition, pour ce qui concerne la définition de la surface du domaine public à considérer dans ces calculs. Le Tribunal administratif a statué le 9 avril 2002 en faveur de la commune. Ceci a nécessité de recalculer les valeurs applicables en 2002 en cours d'année. Comme la définition de la surface du domaine public a été appliquée par les communes de manière non cohérente, un groupe de travail a été créé afin de définir ce paramètre de manière précise. Ses conclusions sont attendues pour les calculs à réaliser en 2003.

Le SCDI a également repris de la CEF, en 2002, la coordination de l'envoi d'instructions budgétaires aux communes genevoises, document réalisé avec la contribution des autres membres de la CCC.

En 2002, le SCDI a transféré à l'AFC le travail de calcul des montants relatifs à la répartition intercantonale du 17% de l'impôt fédéral direct, pour les personnes morales, dès l'année fiscale 1995 et, pour les personnes physiques, dès l'année fiscale 2001. Ce même travail, pour les années fiscales antérieures, de même que la comptabilisation et le suivi des totaux entre cantons, reste du ressort du SCDI.

4.3.6 Fondation de valorisation

La Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a été créée, rappelons-le, par la loi 8194 du 19 mai 2000. Si l'année 2001 a surtout vu la mise en place d'une structure d'organisation et les premières opérations financières (paiement de pertes sur réalisation d'immeubles et avances de fonctionnement de la Fondation), l'exercice 2002 a permis de constater la validité du système choisi, les intervenants ayant atteint un rythme de croisière opérationnel normal.

Conformément aux dispositions légales prévues, l'Etat a continué à avancer les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la Fondation, soit 33 millions F en 2002. Il est important de relever que le montant des avances remboursables a pu être réduit quasiment des deux tiers par rapport à 2001 grâce à la baisse observée sur les taux d'intérêts des prêts bancaires accordés à la Fondation, qui constituent l'essentiel de ses coûts de fonctionnement. Dans ce contexte favorable, l'Etat a poursuivi, pour le compte de la Fondation, sa politique de fixation de taux fermes avantageux sur de nouvelles tranches du prêt de la BCGe, pour des durées allant de un à trois ans. Compte tenu des autres prêts à taux fermes déjà existants sur des durées plus longues, il est possible de dire que le risque d'intérêt sur la Fondation est actuellement jugulé pour l'Etat de Genève. Parallèlement, la banque allemande DePfa-Bank a octroyé à la Fondation un nouveau prêt de 250 millions F qui est venu réduire l'effort de financement de la BCGe.

Notons également que la Fondation a pu rembourser l'avance de 16,2 millions F que l'Etat avait faite en 2001 pour racheter le premier rang sur un immeuble qui a pu être revendu à un prix permettant de réduire la perte initiale sur le deuxième rang. Quant à la BCGe, son résultat lui a permis de contribuer pour 3 millions F au remboursement des avances de l'Etat.

Pour ce qui est des pertes sur ventes d'immeubles, l'Etat a absorbé pour 158,8 millions F de pertes nettes en 2002, soit plus du double de l'année précédente.

4.3.7 Surveillance financière des communes

4.3.7.1 Missions

Le service de surveillance financière des communes a pour missions principales :

- Le contrôle des délibérations communales ayant des incidences financières
- Le contrôle des budgets communaux avant approbation par le Conseil d'Etat
- Le contrôle des comptes communaux avant approbation par le Conseil d'Etat
- Le contrôle fiduciaire d'un certain nombre de communes de moins de 3'000 habitants
- L'établissement des statistiques communales annuelles
- Le calcul de l'indice de capacité financière des communes
- L'aide et le conseil aux communes.

4.3.7.2 Priorités, activités et événements notables

En date du 3 décembre 2001, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC) afin de transférer les activités relatives à la surveillance financière des communes du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement au département des finances.

A la suite de l'arrêt rendu par le tribunal administratif le 9 avril 2002, répondant favorablement à un recours déposé par la commune de Lancy à propos de la surface du domaine public, l'indice général de capacité financière 2002 a dû être recalculé.

Ainsi, la base retenue initialement pour le calcul de la surface du domaine public ne se limitant plus uniquement aux routes communales mais incluant dorénavant aussi les cimetières et parcs publics entre autres, les communes ont dû recalculer pour les années 2000 et 2001 leurs surfaces du domaine public.

Par ailleurs, un groupe de travail, réunissant l'Association des communes genevoises (ACG), le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ainsi que le département des finances, s'est constitué afin de se pencher sur la question de l'établissement d'un règlement du domaine public tenant compte des nouveaux critères admis par le tribunal administratif. Actuellement ce règlement est en voie de réalisation et devrait voir le jour l'année prochaine.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2002, les communes ont accepté la proposition du groupe de travail ACG, de reconduire comme suit, pour 2003, la répartition de la recette du Fonds de péréquation des personnes morales :

1. Première attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 50 centimes additionnels en 2001 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 25 F en 2001.
2. Deuxième attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 49 centimes additionnels en 2001 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 30 F en 2001.
3. Répartition du solde (90% des recettes du Fonds de péréquation), selon la clé en vigueur, entre toutes les communes dont l'indice général de capacité financière applicable en 2002 est inférieur à 150 points.

Actuellement, une somme de 51 millions F environ, provenant principalement de la Ville de Genève, est attribuée chaque année.

Par cette répartition, les communes qui ont peu de personnes morales établies sur leur territoire reçoivent néanmoins une part de cet impôt à l'exception des communes à très forte capacité financière.

Au niveau de l'équilibre budgétaire, l'évolution favorable constatée depuis ces trois dernières années s'est confirmée en 2002. Ainsi, toutes les communes ont bouclé leurs comptes 2001 sur des résultats positifs.

Il faut cependant relever que suite à l'introduction de la LIPP et du passage au mode d'imposition postnuméro, le produit 2001 des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est estimé. Le produit réel 2001 ne sera connu que lorsque l'administration fiscale aura procédé à la notification des bordereaux probablement durant le premier trimestre 2003.

Par ailleurs, afin de faire bénéficier les communes d'une estimation fiscale la plus proche de la réalité, le département des finances a accordé un délai exceptionnel au 31 décembre 2002 pour le vote du budget 2003. Les budgets pour l'année 2003 présentent tous un excédent de revenus présumé.

Durant l'année 2002, le service de surveillance financière des communes a procédé à la révision des comptes 2001 de 17 communes, soit deux de plus que l'année précédente.

Afin de contribuer à la protection de l'environnement et de diminuer les coûts postaux, le service a privilégié les envois par messagerie électronique. C'est ainsi que circulaires et statistiques ont été distribuées sous cette forme. Il est à relever que plusieurs communes transmettent aussi la plupart de leurs documents par ce biais.

Dès avril 2002, le site Internet des finances communales s'est concrétisé. Ce site contient toutes les données financières relatives aux communes.

4.3.7.3 Statistiques importantes

4.3.7.3.1 Comptes administratifs communaux

Les comptes administratifs communaux pour l'exercice 2001, approuvés par les conseils municipaux en 2002, se sont établis comme suit :

(en milliers de francs)	Ville de Genève			Autres villes et communes			Total des villes et communes		
	(179.437 habitants)			(240.213 habitants)			(419.650 habitants)		
	2001	2000	Diff.(en%)	2001	2000	Diff.(en%)	2001	2000	Diff.(en%)
COMPTES DE FONCTIONNEMENT									
Charges de personnel	316 290	294 669	7.3	155 459	144 041	7.9	471 749	438 710	7.5
Biens, services et marchandises	146 258	125 948	16.1	160 664	141 056	13.9	306 921	267 004	14.9
Intérêts passifs	79 958	88 237	-9.4	27 920	28 287	-1.3	107 879	116 524	-7.4
Amortissements du patrimoine financier	43 142	22 032	95.8	66 151	34 079	94.1	109 293	56 110	94.8
Amortissements du patrimoine administratif	117 218	60 038	95.2	103 645	106 266	-2.4	220 862	166 304	32.8
Contributions, dédommagements, subventions	198 061	179 720	10.2	96 060	87 778	9.4	294 121	267 498	10.0
Attributions aux financements spéciaux	32	61	-47.5	1 374	1 013	35.6	1 406	1 074	30.9
Total des charges (sans les imputations internes)	900 959	770 705	16.9	611 273	542 520	12.7	1 512 232	1 313 226	15.2
Impôts	757 441	663 277	14.2	561 097	508 365	10.4	1 318 538	1 171 643	12.5
Revenus des biens	126 078	122 268	3.1	57 582	55 774	3.2	183 660	178 041	3.2
Revenus divers	44 817	42 236	6.1	23 276	21 863	6.5	68 093	64 099	6.2
Contributions, dédommagements, subventions	31 809	30 528	4.2	21 212	20 499	3.5	53 022	51 027	3.9
Prélèvements sur financements spéciaux	11	27	-59.3	879	587	49.7	889	615	44.6
Total des revenus (sans les imputations internes)	960 156	858 336	11.9	664 046	607 088	9.4	1 624 202	1 465 425	10.8
Excédent de revenus /charges(-)	59 197	87 631	-32.4	52 773	64 568	-18.3	111 970	152 199	-26.4

COMPTES DES INVESTISSEMENTS	2001	2000	Diff.(en%)	2001	2000	Diff.(en%)	2001	2000	Diff.(en%)
Propres investissements, Autres dépenses (58)	64 185	67 697	-5.2	162 562	131 477	23.6	226 747	199 175	13.8
Prêts et participations permanentes	0	31 737	-100.0	7 977	22 307	-64.2	7 977	54 044	-85.2
Subventions d'investissements	1 592	1 307	21.8	318	375	-15.2	1 910	1 682	13.6
Total des dépenses d'investissements	65 777	100 742	-34.7	170 857	154 159	10.8	236 634	254 901	-7.2
Transfert au patrimoine financier	0	1 200	-100.0	3 447	1 467	135.0	3 447	2 666	29.3
Contributions de tiers, subventions	9 055	7 082	27.9	21 238	17 582	20.8	30 293	24 665	22.8
Total des recettes d'investissements	9 055	8 283	9.3	24 685	19 048	29.6	33 740	27 331	23.4
Investissements nets	56 722	92 459	-38.7	146 172	135 111	8.2	202 894	227 570	-10.8
Autofinancement	176 415	147.669	19.5	156 418	170 834	-8.4	332 833	318 503	4.5
Insuffisance de financement(-)/ excédent	119 693	55.211	116.8	10 246	35 723	-71.3	129 939	90 933	42.9
Dépenses consolidées	806 344	788.116	2.3	607 513	553 854	9.7	1 413 858	1 341 973	5.4

Pour l'ensemble des villes et communes, on constate une progression des revenus de 10,8%, alors que les charges sont en hausse de 15,2%. C'est ainsi que les résultats cumulés des villes et des communes présentent un excédent de revenus de 112 millions F, alors que pour 2000, l'excédent de revenus se situait à 152 millions F.

Comme les dépenses d'investissements nets de la Ville de Genève sont en diminution et comme l'autofinancement de 147,7 millions F en 2000 augmente à 176,4 millions F en 2001, il en résulte une diminution de l'endettement théorique de 119,7 millions F contre 55,2 millions F en 2000, soit une amélioration de 64,5 millions F.

Les autres villes et communes ont vu leurs investissements nets augmenter de 8,2%. Comme l'autofinancement a diminué de 8,4%, il en résulte une diminution de l'endettement réduite à 10,2 millions F, contre 35,7 millions F en 2000.

La diminution de l'endettement cumulé pour 2001 de l'ensemble des villes et des communes s'élève ainsi à 129,9 millions F, alors qu'elle était de 90,9 millions F en 2000.

Les dépenses consolidées de l'ensemble des villes et communes genevoises, à 1.414 millions F en 2001, sont en augmentation de 5,4% par rapport à 2000.

4.3.7.3.2 Dette communale consolidée

Selon les comptes rendus financiers des communes du canton, la dette publique au 31 décembre 2001 s'établit ainsi pour chacune d'elles :

COMMUNES	DETTE (en francs)	NB. HAB.	DETTE par habitant en francs
AIRE-LA-VILLE	1.656.000	713	2.323
ANIERES	0	2.072	0
AVULLY	3.160.000	1.753	1.803
AVUSY	9.153.000	1.196	7.653
BARDONNEX	0	2.100	0
BELLEVUE	3.384.000	1.874	1.806
BERNEX	22.765.000	8.758	2.599
CAROUGE	63.911.000	17.929	3.565
CARTIGNY	0	799	0
CELIGNY	0	637	0
CHANCY	1.666.000	907	1.837
CHENE-BOUGERIES	0	9.745	0
CHENE-BOURG	2.191.000	7.452	294
CHOULEX	4.542.000	964	4.712
COLLEX-BOSSY	2.200.000	1.324	1.662
COLLONGE-BELLERIVE	0	6.514	0
COLOGNY	0	4.840	0
CONFIGNON	3.000.000	3.060	980
CORSIER	1.820.000	1.688	1.078
DARDAGNY	5.436.000	1.298	4.188
GENEVE	1.804.387.000	179.437	10.056
GENTHOD	0	2.270	0
GRAND-SACONNEX	14.080.000	8.501	1.656
GY	1.302.000	374	3.481
HERMANCE	1.290.000	812	1.588
JUSSY	2.576.000	1.187	2.170
LACONNEX	585.000	536	1.091
LANCY	106.314.000	25.864	4.111
MEINIER	2.140.000	1.692	1.264
MEYRIN	41.500.000	19.965	2.079
ONEX	46.713.000	16.579	2.818
PERLY-CERTOUX	368.000	2.731	135
PLAN-LES-OUATES	41.432.000	7.242	5.721
PREGNY-CHAMBESY	0	3.046	0
PRESINGE	0	613	0
PUPLINGE	0	2.108	0
RUSSIN	2.964.000	386	7.679
SATIGNY	3.759.000	2.798	1.344
SORAL	3.141.000	626	5.018
THONEX	0	12.914	0
TROINEX	2.288.000	2.091	1.094
VANDOEUVRES	0	2.400	0
VERNIER	108.358.000	29.717	3.646
TOTAL	2.386.510.000	419.650	5.687
TOTAL SANS GENÈVE	582.123.000	240.213	2.423

A fin 2001, 13 communes n'ont aucune dette publique, contre 12 à fin 2000.

La dette communale de la Ville de Genève – 1'804 millions F – et celle de la commune de Lancy – 106 millions F – ne sont pas comparables à celles des autres communes. En effet, les emprunts pour la construction ou l'achat d'immeubles locatifs sont compris dans leur dette communale, alors qu'ils ne le sont pas pour les autres communes.

4.3.7.3.3 Capacité financière des communes

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de quatre indices, selon règlement du 3 avril 1974, modifié le 15 juillet 1992 :

- l'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants;
- l'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales;
- l'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes;
- l'indice du taux des centimes additionnels.

Les revenus communaux déterminants pour le calcul des indices sont les suivants :

- la valeur de production d'un centime additionnel multipliée par la moyenne du nombre des centimes perçus par l'ensemble des communes pour l'exercice concerné;
- les parts communales à des revenus cantonaux;
- les contributions cantonales;
- la taxe professionnelle communale (sans les dégrèvements);
- les revenus des immeubles du patrimoine administratif;
- les intérêts actifs nets, soit le revenu net des capitaux y compris le revenu net des immeubles du patrimoine financier;
- les revenus provenant du fonds de péréquation financière intercommunale;
- le produit des amendes et autres contributions.

Il est déduit de ces revenus :

- les parts des communes à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises;
- les remises d'impôts et les impôts irrécouvrables.

L'indice annuel de capacité financière établit le rapport existant entre les charges et les revenus. Il est mesuré par les sous-indices (habitants, élèves, domaine public), d'une part et le degré de mise à contribution, basé sur le nombre des centimes additionnels, d'autre part.

L'indice annuel est obtenu en divisant par 5 l'addition des 3 termes énumérés ci-dessous et en divisant le résultat par l'indice du taux des centimes perçus par la commune, soit :

- fois l'indice des revenus par rapport aux habitants;
- fois l'indice des revenus par rapport aux élèves des écoles communales;
- fois l'indice des revenus par rapport au domaine public à charge des communes.

Les communes reçoivent le résultat provisoire des calculs afin qu'elles puissent faire valoir, dans un délai de 30 jours, leurs observations éventuelles. L'indice général de capacité financière des communes et leur classement étaient les suivants en 2002 :

Capacité financière des communes

01	COLOGNY	356.09	16	MEINIER	93.44	31	PERLY-CERTOUX	58.34
02	VANDOEUVRES	203.61	17	PLAN-LES-OUATES	88.95	32	AIRE-LA-VILLE	57.03
03	GENTHOD	183.85	18	HERMANCE	88.16	33	GY	54.84
04	COLLONGE-BELLERIVE	165.43	19	CARTIGNY	78.99	34	PUPLINGE	54.09
05	ANIERES	164.13	20	MEYRIN	77.29	35	VERNIER	51.19
06	PREGNY-CHAMBESY	164.10	21	THONEX	76.18	36	SORAL	50.87
07	CELIGNY	163.43	22	DARDAGNY	75.72	37	AVUSY	49.68
08	SATIGNY	158.16	23	BELLEVUE	72.78	38	BARDONNEX	49.46
09	GENEVE	139.96	24	VEYRIER	71.39	39	ONEX	47.92
10	CHENE-BOUGERIES	124.60	25	CHOULEX	65.88	40	VERSOIX	47.68
11	CAROUGE	111.64	26	LANCY	64.51	41	COLLEX-BOSSY	47.56
12	GRAND-SACONNEX	103.92	27	CHENE-BOURG	63.60	42	CHANCY	47.45
13	PRESINGE	102.49	28	JUSSY	61.24	43	BERNEX	45.88
14	TROINEX	100.86	29	CONFIGNON	61.22	44	RUSSIN	43.79
15	CORSIER	93.59	30	LACONNEX	59.96	45	AVULLY	41.50

4.3.7.3.4 Centimes additionnels

Le taux des centimes additionnels des communes était le suivant en 2002 :

COLLONGE-BELLERIVE	30	CHENE-BOUGERIES	34	CORSIER	39
CARTIGNY	43	THONEX	44	JUSSY	46
CHENE-BOURG	48	SORAL	48	VERSOIX	50
GENTHOD	30	CELIGNY	35	SATIGNY	39
GRAND-SACONNEX	44	BARDONNEX	45	MEYRIN	46
DARDAGNY	48	BERNEX	49	AVULLY	51
COLOGNY	31	ANIERES	36	VEYRIER	40
HERMANCE	44	PERLY-CERTOUX	45	COLLEX-BOSSY	47
LACONNEX	48	AIRE-LA-VILLE	50	CHANCY	51
PREGNY-CHAMBESY	32	TROINEX	38	PRESINGE	41
MEINIER	44	GENEVE	45.5	CONFIGNON	47
LANCY	48	AVUSY	50	ONEX	51
VANDOEUVRES	32	CAROUGE	39	BELLEVUE	43
PLAN-LES-OUATES	44	CHOULEX	46	GY	47
PUPLINGE	48	VERNIER	50	RUSSIN	51

4.3.7.3.5 Taxe professionnelle communale

La taxe professionnelle communale, était la suivante en 2001 :

AIRE-LA-VILLE	5.000	COLLONGE-BELLERIVE	0	ONEX	339.000
ANIERES	17.000	COLOGNY	8.000	PERLY-CERTOUX	233.000
AVULLY	18.000	CONFIGNON	40.000	PLAN-LES-OUATES	1.891.000
AVUSY	37.000	CORSIER	84.000	PREGNY-CHAMBESY	95.000
BARDONNEX	48.000	DARDAGNY	513.000	PRESINGE	6.000
BELLEVUE	114.000	GENEVE	92.293.000	PUPLINGE	27.000
BERNEX	215.000	GENTHOD	5.000	RUSSIN	35.000
CAROUGE	7.284.000	GRAND-SACONNEX	2.273.000	SATIGNY	1.405.000
CARTIGNY	15.000	GY	0	SORAL	67.000
CELIGNY	6.000	HERMANCE	6.000	THONEX	554.000
CHANCY	30.000	JUSSY	31.000	TROINEX	5.000
CHENE-BOUGERIES	2.000	LACONNEX	7.000	VANDOEUVRES	5.000
CHENE-BOURG	700.000	LANCY	7.296.000	VERNIER	3.613.000
CHOULEX	16.000	MEINIER	13.000	VERSOIX	313.000
COLLEX-BOSSY	11.000	MEYRIN	7.834.000	VEYRIER	144.000

4.3.8 Comptabilité financière intégrée

Le projet «Comptabilité Financière Intégrée» (CFI) s'est poursuivi pendant toute l'année 2002. Les six premiers mois de l'année ont été consacrés à la poursuite des analyses détaillées et de la paramétrisation de l'outil CFI. Une étape importante a été franchie au mois de juin 2002, puisque l'objectif fixé de disposer d'une première version de la CFI au 30 juin 2002 a été maintenu, les mandataires ayant respecté le planning contractuel.

Dès le mois de juillet, la priorité de la direction de projet CFI et de la direction du CTI a été la mise sur pied de l'infrastructure technique ad hoc, soit un renforcement des équipes techniques et des directions financières départementales par l'appoint de personnel permettant d'assurer le fonctionnement opérationnel courant.

Dès le mois de septembre 2002, la direction de projet a débuté les tests de la version CFI. La méthodologie appliquée a permis d'effectuer une batterie de tests en simulation, puis de les reprendre après interface et reprise des données. Les premiers tests réalisés par l'équipe CFI ont permis d'évaluer l'outil et de faire ressortir les principales anomalies issues des travaux des mandataires. En règle générale, ces premiers tests se sont avérés positifs. Il convient de souligner l'excellent état d'esprit qui a régné courant 2002 entre les membres de l'Etat, d'une part et les mandataires, d'autre part.

En prévision de la deuxième série de tests qui se déroulera début 2003, la direction de projet CFI a débuté les travaux d'intégration de la CFI au sein de l'administration. Le premier groupe de travail, constitué de l'ensemble des départements (en dehors du DIP), a débuté ses travaux en octobre 2002. Le deuxième groupe de travail, avec le DIP, se réunira en janvier 2003. L'objectif de ces groupes est de préparer l'intégration de la CFI au sein des départements. Ce travail ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les directions financières départementales et les entités transversales. Les membres Etat qui participent à ces groupes de travail interviennent en tant que membres à part entière de la CFI. Ils ont accès à l'ensemble des données du projet et préparent l'arrivée des utilisateurs-trices de leur département pour réaliser les tests en grandeur réelle. Cette démarche d'intégration doit permettre aux départements de s'approprier l'outil CFI et le cadre qui l'entoure. Ces séances permettent aussi aux représentants des départements de mieux connaître l'équipe CFI et les mandataires. Elle leur donne l'occasion de signaler les problématiques opérationnelles «métiers» et permettent ainsi de s'assurer de la corrélation entre les besoins exprimés et les fonctionnalités offertes par le produit CFI.

En matière de planning, les tests réels débiteront vers fin janvier 2003. Le déploiement de la CFI au sein de l'administration est prévu pour la fin du premier semestre 2003.

4.3.9 Projet de «Caisse unique»

Parmi les ressources que l'Etat emploie pour la conduite de ses actions, les liquidités sont un facteur-clé de réussite de ses multiples missions. Or, la diversité des systèmes spécialisés de gestion (dits applications métiers) a provoqué, au fil du temps, une atomisation des lieux de détention des liquidités. Outre les grands

comptes de centralisation financière gérés par la caisse de l'Etat, des centaines de comptes ont été créés de façon dispersée.

La caisse unique comportera deux phases distinctes dans son déploiement : le cash-pooling et la gestion centralisée des liquidités.

Première étape : le cash-pooling consiste à transférer au caissier de l'Etat les autorisations de gestion des comptes ouverts par le passé dans différentes institutions financières. Ne touchant pas à la structure même des mécanismes mis en place (en particulier les transferts de fichiers de paiement ou d'encaissement en provenance des applications métiers), le cash-pooling permet à tout moment d'identifier les disponibilités de trésorerie momentanément inutilisées sur ces comptes et de les rapatrier sur les comptes centraux du caissier de l'Etat. Ce processus permet ainsi de diminuer immédiatement les besoins de refinancement à court terme et de diminuer «sans effort» la charge d'intérêt qui en résulterait. Le cash-pooling a déjà été partiellement mis en place dès l'été 2002 auprès de plusieurs services de l'administration et se poursuivra courant 2003.

Deuxième étape (courant 2003) : la gestion centralisée des liquidités rassemble formellement sur un seul compte tous les comptes dispersés de l'Etat à forte composante de liquidité. Cette rationalisation des comptes bénéficie immédiatement et sans restriction de la centralisation de la trésorerie. Ainsi, elle amplifie encore davantage les apports du cash-pooling.

Il convient de souligner que l'ensemble des domaines traités ci-dessus feront partie intégrante de la réponse à la motion «Caisse unique».

4.4 Office du personnel de l'Etat

4.4.1 Missions

Le Conseil d'Etat décide des politiques de personnel qu'il entend faire appliquer à la fonction publique. Il appartient à l'office du personnel de l'Etat (ci-après l'office) de coordonner la mise en place de ces politiques et d'assurer la conformité de l'application des décisions du gouvernement entre les différents secteurs de la fonction publique cantonale.

Pour la fonction publique, l'office est chargé de l'harmonisation et de la coordination des conditions de travail, des caisses de pensions et de l'élaboration de nouvelles politiques à la demande du Conseil d'Etat, en collaboration avec les départements ainsi qu'avec les établissements publics médicaux et autonomes.

Pour tous les départements, l'office assure la formation et le perfectionnement professionnel, veille à la santé du personnel en milieu professionnel (médecine-conseil, médecine du travail, psychosocial et promotion de la santé) et gère le portefeuille de l'Etat en matière d'assurances.

Pour tous les départements, sauf celui de l'instruction publique, l'office du personnel agit dans le domaine administratif du recrutement, du suivi du personnel, des résiliations des rapports de service, ainsi qu'au niveau des salaires et de l'élaboration du budget du personnel.

4.4.2 Evénements principaux, objectifs et réalisations 2002

En 2002, l'office du personnel de l'Etat a poursuivi son travail sur la modernisation et la réforme de la gestion du personnel entrepris déjà depuis plusieurs années.

Les principales réalisations, les événements spéciaux ainsi que les principaux objectifs ont été, en 2002, les suivants :

- a) **Rémunération**: reprise des mécanismes salariaux légaux tels que prévus dans la loi B 5 15 sur le traitement du personnel de l'Etat, soit l'indexation semestrielle et l'allocation unique de vie chère (rattrapage) pour les bas et moyens salaires.

Les comptes 2002 tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- au 1^{er} janvier 2002 : +1,55%
- au 1^{er} juillet 2002 : +0,89%
- pleine progression de la prime de fidélité;
- indexation complémentaire (rattrapage salarial) de 0,7% versée en décembre 2002
- allocation unique de vie chère 2002 de 0,08% versée en janvier 2003

- b) Les **effectifs de l'Etat de Genève** sont passés de 12'769,47 postes pour l'année 2001, à 13'076,48 postes en 2002. Cette augmentation nette de 307,01 postes se décompose de la manière suivante :

1. 1,75 postes pour la Chancellerie;
2. 6 postes pour le service du Grand Conseil;
3. 9 postes pour le CTI;
4. 17,1 postes pour le département des finances;
5. 112 postes pour le département de l'instruction publique;
6. 57,5 postes pour le département de justice, police et sécurité;
7. 13,3 postes pour le pouvoir judiciaire;
8. 11 postes pour le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
9. -16,65 postes pour le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement;
10. -19,59 postes pour le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures;
11. 115,6 postes pour le département de l'action sociale et de la santé;
12. 0 poste pour le département des affaires militaires.

- c) Suite à la décision du Conseil d'Etat du 5 juin 2002, les **normes salariales d'engagement** (période probatoire de trois ans), depuis le 1^{er} juillet 2002, se situent une classe au-dessous de la classe de fonction au lieu de deux classes.

- d) Dans le cadre de l'objectif visant à améliorer la mobilité du personnel, la masse salariale a été réduite linéairement de 1% pour financer le **fonds de mobilité**.

La gestion de ce fonds est placée sous la responsabilité de l'office du personnel de l'Etat.

Les objectifs du fonds sont les suivants :

1. Permettre aux services de remplacer leur personnel absent pendant de longues périodes ou de faire

face à une importante augmentation de la masse de travail.

2. Doter des ressources nécessaires les projets prioritaires définis par le Conseil d'Etat.
3. Accorder un appui ponctuel lors d'opérations de restructuration.

Le bilan pour la dernière année d'existence du fonds est le suivant : 240 demandes par le fonds de mobilité ont été présentées pendant l'exercice 2002. Toutes ont été approuvées par le Conseil d'Etat. Le coût total de ces prises en charge est estimé à 13,7 millions de francs, montant couvert par le turnover constaté pendant l'exercice.

Cette expérience a permis d'engager l'équivalent de 179,5 postes à plein-temps sur l'année et de doter ainsi de moyens supplémentaires les services confrontés à des difficultés.

Pour 2002, la répartition des demandes en poste par département se présente comme suit :

Chancellerie :	9	(4%)
Service du Grand Conseil :	0	(0%)
CTI :	13	(5%)
Finances :	39	(16%)
DIP :	29	(12%)
DJPS :	55	(23%)
PJ :	20	(8%)
DAEL :	15	(6%)
DIAE :	22	(9%)
DEEE :	21	(9%)
DASS :	17	(7%)
DAM :	0	(0%)
Total	240 demandes	

Ces demandes en poste se répartissent comme suit en EPT (équivalent plein temps) :

Chancellerie :	7,4	(12,52%)
Service du Grand Conseil :	0	(0%)
CTI :	8,8	(3,35%)
Finances :	33,0	(4,44%)
DIP :	20,8	(0,30%)
DJPS :	45,7	(1,77%)
PJ :	14,1	(4,43%)
DAEL :	9,4	(1,27%)
DIAE :	13,1	(2,19%)
DEEE :	15,0	(2,87%)
DASS :	12,3	(3,33%)
DAM :	0	(0%)
Total	179,5 postes	

La justification des demandes se décompose de la manière suivante :

1. remplacement pendant une maladie de longue durée : 30%
2. nouvelles tâches confiées au service : 20%
3. augmentation du volume de travail : 30%
4. remplacement pendant un congé maternité : 10%
5. restructuration, autres : 10%

- e) Le programme d'encouragement à la retraite anticipée (**PLEND**) selon la loi B 5 20 a facilité, par le biais du bénéfice d'une rente temporaire, le départ de 479 personnes occupant 397 postes de travail, soit 1,90% des postes inscrits au budget 2002 de l'Etat.

Au niveau de la répartition entre hommes et femmes bénéficiaires du PLEND, la tendance constatée lors de l'exercice précédent s'est légèrement rééquilibrée (hommes: 47,74% / femmes 52,26%). En 2001, la répartition enregistrée était, pour les hommes, de 43,24% et pour les femmes de 56,76%. La répartition entre les différentes classes de traitement demeure très comparable à celle du personnel en activité.

- f) **La commission paritaire du statut** constituée en juin 2001 est dotée d'un statut institutionnel fondé sur des dispositions réglementaires et elle a poursuivi ses travaux.

Elle a élaboré des modalités d'application du dispositif sur le temps libéré accordé aux membres des représentants du personnel exerçant des fonctions syndicales. Le Conseil d'Etat a voulu que ce dispositif ait un caractère expérimental et soit d'une durée limitée avant qu'un bilan soit dressé.

Sur mandat de la délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel, les membres de la commission paritaire du statut sont actuellement occupés par une réflexion approfondie sur les entretiens périodiques et de développement du personnel de l'administration.

- g) La loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (B 5 05) inclut une disposition sur la **protection de la personnalité** des membres du personnel de l'administration. A l'expérience, il s'avère que le dispositif légal qu'elle prévoit, dont les principes ne sont pas en cause, demande des ajustements pour en faciliter l'application. Un travail d'adaptation de la législation, en concertation avec les partenaires sociaux, est en cours.

- h) L'Etat de Genève ayant choisi fin décembre 2001 le progiciel HR Access pour son nouveau **système d'information des ressources humaines (SIRH)**, 3 contrats d'entreprise ont été signés au cours du premier trimestre 2002 avec IBM pour pouvoir débiter le projet. Celui-ci a effectivement démarré mi-avril et selon le planning prévu, par la phase d'étude (ou lot de cadrage) qui comprend la conception générale et la conception détaillée.

La conception générale qui a pour objectif de traduire sous forme de spécifications générales les besoins exprimés dans le cahier des charges et dans les ateliers de travail est quasiment terminée. Le dossier complet a été livré à l'Etat en fin d'année et fera l'objet d'une acceptation contractuelle début janvier 2003 pour tenir compte des remarques et commentaires de tous les départements. Ce dossier est notamment composé des 12 chapitres, représentant les différents domaines fonctionnels du projet. En parallèle, la conception détaillée a débuté mi-novembre pour certains ateliers (paie et assurances).

La structure opérationnelle est en place depuis le 1^{er} trimestre 2002. La direction de projet est composée d'un directeur de projet, d'un responsable administratif et financier, d'une assistante de direction et d'un poste externe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. En outre, deux chefs de projet sont en place afin de coordonner les actions de travail des offices payeurs, d'une part et

des départements, d'autre part. Le centre de compétences SIRH est en cours de constitution. Il est actuellement composé de 4 personnes (3 responsables de domaines et 1 spécialiste).

La structure administrative correspond budgétairement au CR 29.45.00. Ce centre de responsabilité, créé en janvier 2002, permet un suivi détaillé des dépenses d'investissement et de fonctionnement conformément au projet de loi (8479) pour la mise en œuvre de la nouvelle solution au sein de l'administration cantonale.

Les actions prioritaires pour 2003 sont établies. Il s'agit notamment :

- d'accentuer la communication autour du projet,
- de terminer la phase d'étude,
- de démarrer la réalisation.

- i) **Modernisation du système d'évaluation des fonctions**: le Conseil d'Etat a décidé dans sa séance du 19 juin 2002 de faire procéder aux analyses des fonctions-clés dans le but de tester le nouveau système d'évaluation des fonctions en utilisant deux options de pondération, d'une part le modèle employeur et, d'autre part, le modèle proposé par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

Un travail important d'analyse et d'évaluation des fonctions-clés a été effectué par la commission d'évaluation qui comprend des responsables de ressources humaines et les représentants du service d'évaluation des fonctions, en collaboration avec les départements et les HUG.

L'exécution du projet s'effectue selon le calendrier fixé, les travaux d'analyse et d'évaluation des fonctions-clés se sont effectivement terminés le 12 décembre 2002, le Conseil d'Etat et la commission bipartite ont été informés des premiers résultats de cette étude.

- j) **Le service d'évaluation des fonctions (SEF)**: le nombre de demandes d'évaluation de fonctions est en constante augmentation. De 488 en 2000 et de 661 en 2001, il est passé à 789 en 2002, ce qui représente une augmentation de plus de 60% en deux ans. En 2002, 669 analyses et évaluations ont été réalisées.

Dans le cadre du projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions, le SEF a effectué des analyses et des évaluations sur 109 fonctions-clés afin de procéder aux tests techniques du nouveau système.

- k) **Le service de la gestion et de l'administration** doit veiller à la bonne application des lois, règlements, directives et pratiques administratives en vigueur à l'Etat de Genève en matière de gestion de personnel. Afin de remplir cette mission dans le respect de l'égalité de traitement, le service de la gestion et de l'administration conseille et répond aux préoccupations quotidiennes des responsables de ressources humaines des départements.

L'année 2002 aura été marquée par une forte augmentation du nombre des actes administratifs établis par le service de la gestion et de l'administration: 4'952 dont 1'989 arrêtés (2001: 3'379 actes administratifs, soit + 47%).

Cette croissance d'activité s'explique par :

- l'accroissement important du nombre d'engagements (+ 53% par rapport à 2001)

- la répercussion sur le service de la gestion et de l'administration de la forte charge de travail du service d'évaluation des fonctions. Ceci a engendré 530 promotions (personnel nommé) et 248 modifications de situation (personnel en période probatoire) en 2002
- l'augmentation des courriers liés au secrétariat juridique, due aux affaires des OPF et aux mouvements de personnel en période probatoire et post-probatoire
- le transfert d'une partie du personnel de l'hospice général et de la fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), suite à la création de la part du département de l'action sociale et de la santé (DASS) de la direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS)

A noter que durant l'année 2002, le service de la gestion et de l'administration a recruté auprès des entreprises intérimaires 94 personnes (2001 : 72, soit + 31%).

Enfin, durant l'année écoulée, toutes les procédures relatives aux activités du service de la gestion et de l'administration ont été modélisées par un mandataire.

l) L'activité du **service développement et information (DEVIN)** s'est déployée vers une stabilisation des projets et actions entrepris dès 2001.

Elle s'est caractérisée par :

1. l'accompagnement des personnes à la recherche d'une mobilité professionnelle et la proposition de prestations et d'outils allant dans ce sens :
 - le développement, la mise en place et le déploiement du Bulletin des Places Vacantes-électronique (ci-après BPV-e) qui s'est fait durant le second semestre 2002;
 - au cours du dernier trimestre 2002, la création des ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE);
 - l'organisation d'un cours sur les techniques de recrutement pour les responsables de ressources humaines des départements et les conseillers/conseillères en ressources humaines (ci-après CRH).
2. la mise en relation des projets Gingo/See-k, Animap et référentiel compétences avec le SIRH.
3. la participation aux ateliers SIRH dans les domaines : workflow, compétences et carrière, gestion administrative, outils GRH-infocentre.
4. en lien avec le SIRH, la responsabilité de la modélisation des processus de gestion administrative (paie, assurance, formation, gestion, SEF).

m) En date du 11 octobre 2000, le Conseil d'Etat a décidé :

- la mise en place de **Carrefour mobilité** qui vise à favoriser la mobilité volontaire et prévisionnelle au sein des services de l'administration cantonale;
 - de confier à l'office du personnel de l'Etat, en collaboration avec les services administratifs et financiers du département de l'instruction publique et les responsables des ressources humaines des départements, le mandat de mener à bien le projet.
- Poursuivant sur sa lancée de 2001, Carrefour mobilité a continué à recevoir les personnes s'inscrivant dans cette démarche en leur offrant :
- des prestations d'accompagnement personnalisées pour les collaborateurs et les collaboratrices tels le

bilan professionnel, le projet professionnel et autres conseils sur les techniques de recherche de poste et de postulation;

- dans ce cadre, des ateliers de techniques de recherche d'emploi ont été mis sur pied dès le mois d'octobre 2002; 3 ateliers ont été organisés et 18 personnes y ont participé;
- le BPV-e a été déployé dès le mois de septembre 2002. Dès cette date, il a été l'outil exclusif pour le dépôt des offres.

Tous les départements, à l'exception du DIP (non-déploiement d'Office 2000), ont suivi la formation sur l'outil et son utilisation; formation dispensée par le service Devin.

Des séances mensuelles avec les responsables des ressources humaines des départements permettent de favoriser les transferts et d'adapter les procédures projetées.

A la demande de la direction, les CRH du service Devin ont reçu mandat d'accompagner les personnes d'un service du DF en restructuration, afin d'établir des bilans professionnels. Les CRH, dans le cadre de la restructuration citée plus haut, ont reçu 23 personnes.

Etat des dossiers :

- Nouveaux dossiers : 93
- Dossiers actifs : 140
- Engagements ou transferts annoncés spontanément ou dont nous avons entendu parler indirectement (la grande majorité des personnes ne nous annonce pas leur changement de place) : 14

n) **Bulletin des places vacantes (BPV)**: conformément à l'objectif fixé pour 2001, l'office du personnel de l'Etat édite un bulletin complet qui est mis à disposition dans divers lieux et est accessible en tout temps sur le site Internet de l'Etat.

Le BPV demeure et reçoit une nouvelle dénomination : le BPV-e. Avec ce système, les nouvelles offres sont immédiatement disponibles, d'où l'inutilité de l'édition «Dernière minute».

Le BPV-e a été déployé dès septembre 2002.

o) Un des événements importants au **centre de formation** a été son déménagement dans de nouveaux locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins démultipliés par le nombre croissant d'apprenti-e-s en formation. Une salle de cours équipée des dernières avancées technologiques permet de mettre en œuvre des solutions de formation du personnel en recourant au e-learning.

En 2002, dans le cadre de sa mission, le centre de formation a mis en avant quatre priorités :

- la mise en place d'un «workflow» permettant l'inscription en ligne à ses séminaires;
- l'élaboration de parcours de formation personnalisé avec des itinéraires suggérés permettant la réalisation d'objectifs professionnels;
- son implication dans de gros projets transversaux, tels la CFI et le SIRH;
- la poursuite de la promotion d'une politique de formation aux apprenti-e-s axée sur un enseignement professionnel de qualité dans un esprit humaniste.

Le secteur accompagnement de projets offre conseil, assistance à titre individuel ou à des équipes et intervient dans le développement structurel et organisationnel des services de l'Etat. Les prestations sur mesure sont conduites en partenariat. Pour bénéficiaire de prestations sur mesure, la démarche est la suivante : analyse de la situation et définition des objectifs, étude éventuelle de faisabilité et validation auprès de la hiérarchie, plan d'action, mise en œuvre de l'accompagnement et évaluation des résultats de manière continue et au terme de la démarche.

Le centre de formation a accompagné 2 services dans des démarches qualité, ce qui a abouti à leur certification aux normes ISO 9001. De plus, 37 actions sur mesure ont été menées dont 19 se sont terminées en 2002, 3 ateliers en interaction avec la pratique ont été organisés et 4 services volontaires de l'administration cantonale ont entrepris une analyse de la satisfaction des clients.

Le secteur formation et perfectionnement conceptualise les dispositifs de formation pour le personnel et les cadres de l'administration cantonale genevoise, coordonne et gère les actions de formation, tend à développer une collaboration avec les administrations des cantons romands et enfin développe des moyens de rationalisation des activités du secteur.

Cette année, pour améliorer et faciliter les modalités d'inscription aux séminaires, les collaboratrices et collaborateurs ont pu, pour la première fois, s'inscrire en ligne. Un «workflow» permet la validation des inscriptions par la hiérarchie directe et les responsables des ressources humaines.

Simultanément, l'effort a porté sur l'accessibilité et la clarté de l'offre de formation :

- en précisant les processus d'entrée en formation et les modes de validation ;
- en la présentant sous forme de trajectoires réalisées à partir de compétences transversales liées à des profils spécifiques recouvrant les fonctions de l'administration. Cette entrée permet à chacun-e de s'orienter plus facilement pour tracer un parcours ou réaliser un processus de formation afin de mieux réaliser une activité professionnelle, un projet, une fonction ;
- en l'organisant en 13 domaines de compétences pour faciliter la recherche de cours à partir d'un besoin déclaré d'acquisition d'outils et de compétences utiles, transférables sur le lieu de travail ;
- en donnant un aperçu des formations métiers certifiantes et diplômantes réalisées pour mieux mettre en évidence l'axe de formation métier ;
- en supprimant certaines brochures au profit d'une gestion des inscriptions directement via Internet et la messagerie pour annoncer des conférences ponctuellement et non annuellement et en faciliter l'inscription au dernier moment ;
- en permettant l'accès à la formation à tous les groupes professionnels, qu'ils soient administratifs, manuels, techniques, cadres par le biais de cours liés à la maîtrise de l'environnement.

Le secteur «apprentissage» a poursuivi son objectif de promouvoir, comme les années passées, une politique de formation axée sur la promotion d'un enseignement professionnel de qualité dans un esprit humaniste.

L'ensemble des formations données répond, en effet, aux exigences de la loi fédérale sur la formation professionnelle et complète ainsi la formation pratique donnée sur la place de travail. Les cours d'administration présentent l'institution «Etat» et son fonctionnement, la gestion met l'accent sur la pratique comptable. Des cours sur l'utilisation de logiciels, l'organisation du travail, la préparation à la recherche d'emploi sont également offerts.

A cela s'ajoutent divers cours d'appui, d'introduction à l'apprentissage et de préparation aux examens. Enfin, d'autres actions pédagogiques et formatrices pour de jeunes apprentis sont également organisées, comme : des visites d'entreprises, d'administrations, de musées ; des cours de prévention (tabagisme, alcool, drogue, sida, etc.) ; l'assistance à des manifestations (concerts, opéras) ; des actions sociales (visites de homes pour personnes âgées, conférence sur l'aide au développement) ; la sensibilisation à la problématique de l'égalité entre hommes et femmes ; etc.

L'activité du centre est de plus en plus confrontée aux problèmes psychologiques et sociaux affectant les jeunes et leur famille. Tant le corps enseignant que les responsables doivent, en effet, non seulement former techniquement les jeunes à la connaissance de leur métier mais aussi, dans de très nombreux cas, les aider à surmonter ou résoudre des problèmes de vie complexes. Ces actes nécessitent du temps mais surtout un grand engagement personnel. Dans cet esprit, tout un programme de prévention est mené en cours d'année, en collaboration avec des consultants compétents.

A cela vient s'ajouter l'intégration de jeunes et d'adultes présentant des handicaps divers, à caractère social ou médical, nécessitant des actions conjointes avec l'office cantonal de l'emploi et l'office cantonal de l'assurance invalidité. Le nombre d'adultes en formation en cours d'emploi (art. 41) s'élève à 13 et 5 adultes effectuant un apprentissage sont au bénéfice d'une allocation de formation.

En conclusion, la préoccupation dominante cette année a été de répondre au mieux à la demande sociale de formation de base, devenue de plus en plus complexe dans son hétérogénéité. Des résultats encourageants ont été obtenus.

- p) **Santé du personnel** : dans le domaine de la médecine-conseil, le nombre de demandes d'évaluation médicale reste soutenu. La majorité est en rapport avec les difficultés rencontrées sur la place de travail. Ces demandes sont de plus en plus fréquemment multifactorielles et présentent une dominante psychoaffective croissante, ce qui est préoccupant dans la mesure où ce constat s'étend maintenant sur plusieurs années. Aussi le secteur psychosocial a-t-il dû, une fois de plus, intensifier ses interventions.

S'agissant de la médecine du travail, plusieurs «chantiers» ont été ouverts afin d'organiser la prévention avec élaboration de concepts portant sur divers thèmes en vue de leur application progressive, mais dans un contexte de ressources très limitées.

Dans le domaine psychosocial, les prises en charges sont très soutenues dans un contexte de diversification et de complexification des demandes : stress, difficultés

sociales, interventions en alcoologie, médiations en matière de conflit de travail ou de harcèlement, préparation à la retraite, mises à l'invalidité.

- q) **Coordination des caisses de prévoyance publiques cantonales (CIA-CEH-CP-TPG):** l'harmonisation des principales dispositions statutaires reste une préoccupation constante ainsi que l'équilibre financier des caisses de prévoyance à long terme. Malgré une gestion prudente, les actifs étant répartis à parts égales entre immeubles, obligations et actions, l'exercice 2002 sera entaché par une baisse de l'indice mondial des actions de plus de 30%. Néanmoins, après dissolution des réserves, le taux de rendement global de la fortune des institutions de prévoyance se situera entre 3 et 4,5%; l'équilibre financier à long terme n'est pas remis en cause à la fin de l'exercice 2002.

Une convention de libre-passage entre la CIA et la CEH est entrée en vigueur en 2002 afin de faciliter au maximum les transferts individuels ou de groupes au sein de la fonction publique.

4.4.3 Statistiques

Il est à préciser que **les points 1 à 10 touchent le personnel administratif et technique des départements de l'administration cantonale** (sans les membres du corps enseignant).

Les données prennent en compte l'ensemble de l'année civile 2002; par rapport à l'année 2001 le personnel administratif et technique de l'université n'est plus mentionné.

1. Répartition du personnel régulier par famille professionnelle

Administratifs	3'671	43,34%
Enseignants	328	3,87%
Police, prison	1'960	23,14%
Manuels	742	8,76%
Médicaux, paramédicaux	716	8,45%
Scientifiques	520	6,14%
Techniques	500	5,90%
Divers	33	0,39%
Total	8'470	100,00%

2. Taux de rotation du personnel régulier

	Pourcentage du personnel régulier (8078 personnes)		
Entrées		1'195	14,11%
Sorties		927	10,94%
Retraites	70	0,79%	
PLEND	139	1,57%	
Décès	10	0,11%	
Invalidité	17	0,19%	
Démissions, fins contrats	636	7,20%	
Licenciements	55	0,62%	
Taux de rotation global (entrées et sorties)			25,06%

En 2001, le taux de rotation du personnel pour les sorties s'est élevé à 11,88%.

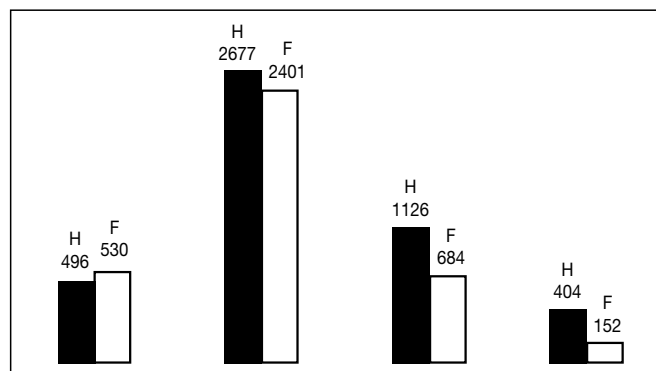
3. Répartition générale du personnel régulier

Hommes	4'703	55,53%
Femmes	3'767	44,47%
Total	8'470	
Suisses	7'752	91,52%
Non Suisses	718	8,48%
Total	8'470	

4. Répartition par tranches d'âge

Age	Hommes	Femmes	Total	
20-29 ans	495	458	953	11,25%
30-39 ans	1321	1042	2363	27,90%
40-49 ans	1473	1075	2548	30,08%
50-59 ans	1171	1000	2171	25,63%
60 et plus	243	192	435	5,14%
			8470	100,00%
Age moyen:	Hommes: 43,19	Femmes: 43,03	Total: 43,12	

5. Répartition par catégories salariales

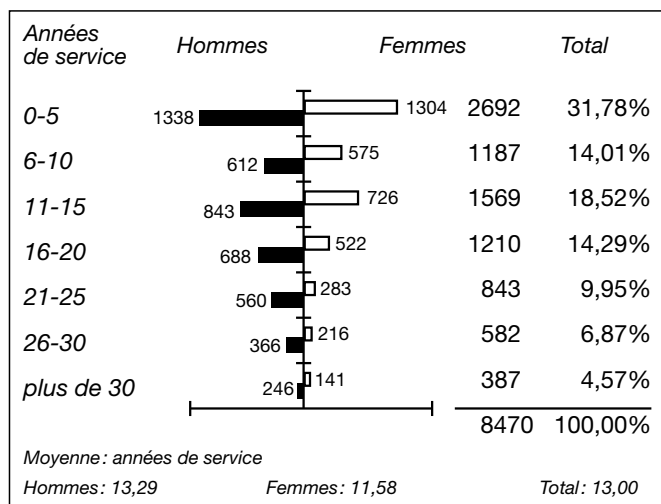


Personnel sans qualification et mi-qualifié	Personnel qualifié, techniciens, paramédicaux	Cadres intermédiaires, universitaires	Cadres supérieurs
classes 1-8	classes 9-15	classes 16-22	classes 23-33
12,11%	59,95%	21,37%	6,56%

6. Répartition selon taux d'activité

Taux d'activité	Hommes		Femmes		Total	
100%	4'248	50,15%	1'826	21,56%	6'074	71,71%
90-99%	175	2,07%	235	2,77%	410	4,84%
80-89%	86	1,02%	371	4,38%	457	5,40%
70-79%	50	0,59%	336	3,97%	386	4,56%
60-69%	17	0,20%	198	2,34%	215	2,54%
50-59%	96	1,13%	687	8,11%	783	9,24%
-de 50%	31	0,37%	114	1,35%	145	1,71%
	4'703		3'767		8'470	

7. Répartition par années de service



8. Absences du personnel

	2001	2002
Accidents professionnels	0,24%	0,25%
Accidents non professionnels	0,53%	0,62%
Maladie	4,33%	4,41%
Maternité	0,46%	0,47%
Total	5,56%	5,75%

9. Formation des apprentis

• Aspects sociaux et humains

Comme par le passé, le centre a développé une politique ponctuelle de divers soutiens de formation à caractère social liés à des situations de précarité : très jeunes filles enceintes engagées avec le soutien de la crèche Edmond Kaiser, personnes formées en collaboration avec l'assurance-invalidité ou l'office cantonal de l'emploi, personnes formées selon l'article 41 soutenues dans leur formation selon les modalités prévues par l'OOF, allocation de formation à une jeune haïtienne, etc.

• Sensibilité civique et culturelle

D'une manière générale, le centre poursuit une politique de formation n'oubliant jamais la place de la personne et de ses responsabilités au sein de la Cité : assistance à un procès, participation à une soirée lyrique, visites d'administrations, séjours linguistiques en Suisse allemande, visite du Parlement fédéral, soutien d'un orphelinat en Inde, conférence sur les mines antipersonnel, etc.

• Egalité entre homme et femme et Cité des métiers

La promotion auprès de jeunes filles de professions exercées traditionnellement par des hommes a été renouvelée cette année grâce, notamment, à la sensibilisation procurée par le service égalité entre homme et femme. Mais cette mission est difficile, même dans des métiers comme l'informatique où 2 jeunes filles seulement, sur un total de 11 contrats réalisés, ont pu être engagées, vu le peu de candidates qui se sont inscrites.

La Cité des métiers, où le centre de formation était représenté sur un stand commun avec le service de la promotion de l'égalité entre homme et femme, a contribué, grâce au dynamisme de ses apprentis-e-s, à encore mieux faire connaître l'apprentissage à l'Etat, avec tout son aspect professionnel, humain, sans aucun préjugé à caractère sexiste.

99 jeunes ont participé au concours organisé à cette occasion et 63 se sont inscrit-e-s à des stages, portant ainsi leur intérêt à un éventuel apprentissage au sein de l'administration.

10. Centre de formation

Objectifs du centre de formation

Le centre de formation, dans le cadre de la mission générale de l'office du personnel de l'Etat, a pour mission :

- de conseiller et d'assister le développement structurel et organisationnel des services ;
- de concevoir la politique de formation et de perfectionnement des membres du personnel de l'administration ;
- de recruter, de placer et de former des apprentis-e-s et des stagiaires ;
- d'assurer la logistique des activités ci-dessus.

10.1 Secteur accompagnement de projets :

Ses objectifs :

Les prestations sur mesure :

- ont pour but de répondre à vos besoins spécifiques et de vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs
- font l'objet d'une analyse concertée et d'un contrat sur mesure.

Ses réalisations :

Sans pouvoir être prévues et planifiées à l'avance, les demandes traitées se développent et c'est un signe positif et encourageant en ce qui concerne :

- l'aide au parcours professionnel et de formation
Il a été donné suite à toutes les demandes.
- l'accompagnement individuel ou d'équipe (coaching)
- le développement organisationnel des services
dont l'analyse de la satisfaction des client-e-s.
- 37 actions sur mesure
dont 18 démarches en cours et 19 démarches terminées.
- Ateliers en interaction avec la pratique (AFIP)
- Interventions internes

10.2 Secteur formation et perfectionnement

Ses objectifs :

- Adapter l'offre aux besoins et attentes des utilisatrices.
- Construire l'offre de formation en tenant compte de constats et de recommandations faits par des non-utilisatrices¹⁾ de la formation lors d'une enquête quantitative.

¹⁾ non utilisatrices (n'ont pas suivi de formation dans ces 4 dernières années).

- Moderniser l'accès à la formation.
- Permettre à chacun-e de mieux s'orienter dans l'offre de formation par une plus grande visibilité de l'offre globale du centre de formation.
- Donner plus facilement du sens à un parcours de formation.
- Augmenter les cours techniques et pratiques.
- Introduire le e-learning comme support d'enseignement possible.

Les chiffres 2002

► Formation des collaborateurs et collaboratrices :

- Organisation de 244 séminaires représentant 476 journées pour 4'087 inscriptions
- Organisation de 339 cours bureautiques représentant 338,5 jours pour 1'811 inscriptions
- Evaluation formative par des tests bureautiques spécifiques à l'Etat de 110 personnes sur Word et 106 personnes sur Excel

► Formation des nouveaux cadres :

- Organisation de 7 séances d'information pour Adéquacadres
- Organisation de 15 séminaires de positionnement pour Adéquacadres
- Réalisation de 200 entretiens individuels pour réaliser des trajectoires personnalisées de formation
- Réalisation de 57 entretiens individuels d'évaluation de fin de formation
- Organisation de la remise d'attestations de formation pour 146 récipiendaires dont 47 femmes

► Formation des cadres supérieur-e-s :

- Organisation de 11 séminaires représentant 20 jours pour 153 inscriptions

► Conférences-débats

- Organisation de 3 conférences-débats pour lesquelles il a été enregistré 161 inscriptions

► Formation intercantonale :

La collaboration se poursuit pour la réalisation :

- du 7^e programme commun offrant 12 séminaires représentant 38 journées
- de la 6^e session du séminaire «Le manager public vecteur de changement».

► Formations métiers :

- 1'382 collaboratrices et collaborateurs ont suivi diverses formations métiers :
1'060 personnes ont bénéficié d'une prise en charge pour une formation individuelle externe.

En informatique, le centre de formation a traité 197 demandes de prise en charge pour une formation technique informatique, 125 demandes de prises en charge pour une formation informatique applications métiers.

10.3 Secteur apprentissage

Le nombre de jeunes formés par le centre de formation s'est élevé au cours de l'année 2002 à 216 apprenti-e-s.

De plus, le centre de formation forme 37 apprenti-e-s d'administrations para-étatiques provenant notamment des communes, de la Ville de Genève, des Hôpitaux universitaires de Genève.

En 2002, 56 apprenti-e-s de l'Etat de Genève ont réussi leur apprentissage (toutes professions confondues). 3 échecs sont à relever mais ces jeunes ont vu leur contrat prolongé et pourront se représenter aux examens l'année prochaine.

Evolution du nombre de places d'apprentissage offertes

	Etat	Article 41	Total 1 Etat	Maturités professionnelles	Total 2 Etat	Clients externes	Total 3
Sept.97	109	4	113	4	117	22	139
98	147	9	156	6	162	31	193
99	166	6	172	8	180	32	212
00	190	18	208	10	218	36	254
01	190	16	206	21	227	39	266
02	185	13	198	18	216	37	253

11. Service de santé du personnel

Secteur de médecine-conseil

Au cours de l'année 2002, le secteur de médecine-conseil a eu à traiter de nombreuses expertises médicales au cours desquelles il est apparu que l'origine des problèmes était souvent multifactorielle. Les interactions négatives entre des conditions de travail vécues comme difficiles par les personnes concernées se répercutent souvent de manière défavorable sur leur état de santé et sont à l'origine de l'arrêt de travail.

En 2002, il y a eu 2'786 visites, préavis et expertises médicales (2001 : 2782).

Secteur de médecine du travail

2'542 visites, tests, contrôles, injections pour vaccinations diverses (2001 : 2144).

Secteur psychosocial

- 2'716 expertises et entretiens (2001 : 2'834) avec psychologues, conseillers sociaux, psychiatres, hiérarchie ;
- Préparation à la retraite : 610 personnes inscrites.

Promotion de la santé

Plusieurs dizaines de conférences, cours ou séminaires (alcool, stress, tabac, harcèlement, etc.). Impression ou réimpression de dépliants.

Cas de harcèlement : 25

Conflits avec abus : 32

12. Service des assurances

12.1 Primes

En 2002, le service a payé 30'225'677 F (2001 : 29'285'227 F ; 2000 : 29'929'209 F) pour les polices d'assurances de personnes, de choses et de patrimoine dont il a la gestion.

Les primes de l'assurance-accidents du personnel selon la LAA se sont élevées à 24'847'906 F (2001 : 23'627'447 F). Le solde de primes, soit 5'377'771 F (2001 : 5'657'780 F), a été ventilé entre les départements et services de l'Etat, facturé à des établissements auto-

nomes (CIA, CP, Palexpo, Ports-Francis, Aéroport, etc.) ou remboursé par les destinataires ou utilisateurs (parents d'élèves, détenteurs de chiens, détenteurs de véhicules - plaques temporaires).

12.2 Sinistres

12.2.1 LAA

Le service a traité les sinistres suivants, en collaboration avec les intéressés, les services des ressources humaines départementales et les assureurs accidents (Nationale Suisse et SUVA) :

	2002	2001	2000	1999
1. Accidents prof. <i>dont</i>	875	801	861	943
<i>avec arrêt de travail</i>	353	250	313	431
<i>sans incapacité de travail</i>	507	519	520	478
<i>acc. dentaires</i>	15	32	28	34
2. Accidents non prof. <i>dont</i>	2487	2515	2'602	2'421
<i>avec arrêt de travail</i>	1029	1033	1'093	1'079
<i>sans incapacité de travail</i>	1368	1370	1'400	1'264
<i>acc. dentaires</i>	90	112	109	78
3. Total	3362	3316	3'463	3'364

Ces sinistres ont permis au service de récupérer en 2002 la somme de 7'885'654 F (2001 : 7'618'964 F) qui a été reversée aux départements concernés, au titre des indemnités journalières.

Les recours exercés contre des tiers dans ce cadre se sont montés à 142'969 F.

Les bonifications des assureurs accidents (LAA) se sont élevées à 710'260 F (2001 : 628'721 F; 2000 : 664'137 F) et la contribution aux frais de gestion de l'assurance accidents scolaire complémentaire à 54'600 F (2001 : 72'000 F; 2000 : 68'000 F; 1999 : 60'000 F).

12.2.2 Assurance scolaire

Nous avons recensé 2'945 sinistres en 2002 (2001 : 3'129; 2000 : 3'126; 1999 : 3'338)

12.2.3 Autres domaines

	2002	2001
Cas de responsabilité civile au sens large (services de l'Etat, véhicules à moteurs, AIG, SAN, etc.)	156	162
Cas d'incendie	14	21
Vols (commerce et IETI)	4	3

13. Service des rémunérations

1'397 bons de paiement ont été délivrés aux personnes qui se sont présentées au guichet.

165'639 mutations concernant le fichier paie et la base de données de l'OPE (engagements, transferts, démissions, notes de frais, allocations familiales, absences, informations diverses) ont été traitées au cours de l'année.

1'534 ordres de retenue des acomptes provisionnels pour l'impôt ont été exécutés (soit 25% du personnel concerné); la somme totale virée aux contributions publiques s'élève à 17'627'912 F.

La somme totale pour l'impôt à la source s'élève à 3'368'830 F.

1'904 factures diverses ont été payées par DTA, via la comptabilité générale.

28 factures ont été établies et adressées à divers organismes.

869 pensionnés de la police (et divers) ont été payés chaque mois.

14. Service de la gestion et de l'administration

Statistiques

1'641 engagements ont été effectués en 2002 (2001 : 1'070); ils se répartissent de la manière suivante :

- Employé-e-s 690 (2001 : 380)
- Auxiliaires au mois 397 (2001 : 203)
- Auxiliaires à l'heure 354 (2001 : 403)
- Stagiaires 200 (2001 : 84)

1'989 arrêtés ont été établis en 2002 (2001 : 1'714), dont :

- Promotions 530 (2001 : 496)
- Nominations 373 (2001 : 261)
- Confirmations de fonction 285 (2001 : 222)
- Démissions 163 (2001 : 181)

Pour le personnel en période probatoire, 1'322 courriers ont été rédigés en 2002, dont :

- Renouvellements de l'engagement 280 (2001 : 96)
- Modifications de situation 248 (2001 : 128)
- Changements de service (internes au département) 101 (2001 : 67)
- Augmentations ou réductions du taux d'activité 101 (2001 : 42)

Effectifs du personnel de l'administration cantonale

DÉPARTEMENTS	31 décembre 2001		Budget 2001	31 décembre 2002		Budget 2002	Postes non occupés au 31 décembre 2002	
	Nombre de personnes	Nombre de postes	Nombre de postes	Nombre de personnes	Nombre de postes	Nombre de postes	Nombre de postes	en % du budget 2002
Chancellerie (total)	322.00	302.50	325.74	344.00	323.99	342.99	19.00	5.54%
Chancellerie stricto sensu	62.00	56.90	56.80	63.00	58.90	58.55	-0.35	
CTI	245.00	232.30	254.97	263.00	249.89	264.47	14.58	
Service du Grand Conseil	15.00	13.30	13.97	18.00	15.20	19.97	4.77	
Finances (total)	748.00	703.41	725.50	779.00	735.62	743.10	7.48	1.01%
Département								
Apprenti-e-s centre de formation ¹⁾	(161)	(160)		(162)	(161)			
Instruction publique (total)²⁾	8'202.00	6'693.70	6'692.28	8'406.00	6'801.49	6'804.28	2.79	0.04%
Personnel administratif et technique	2'004.00	1'589.30	1'584.99	2'069.00	1'631.16	1'641.04		
Corps enseignants primaire	2'629.00	2'274.99	2'276.70	2'699.00	2'294.38	2'287.50		
Corps enseignant secondaire	3'484.00	2'767.34	2'768.64	3'543.00	2'809.35	2'810.09		
Corps enseignant des écoles paramédicales	85.00	62.07	61.95	95.00	66.60	65.65		
Justice et police et de sécurité (total)	2'478.00	2'394.57	2'529.24	2'643.00	2'546.62	2'583.84	37.22	1.44%
Personnel administratif	1'233.00	1'156.97		1'390.00	1'301.42			
EM Police	9.00	9.00		10.00	10.00			
Gendarmerie	752.00	750.60		755.00	752.90			
Police judiciaire	287.00	281.50		287.00	281.90			
Prison	197.00	196.50		201.00	200.40			
Apprenti-e-s police ¹⁾	(32)	(32)		(11)	(11)			
Pouvoir Judiciaire	331	303.17	304.45	357	303.17	317.75	14.58	4.59%
Magistrats	72.00	71.00	71.00	75.00	73.00	71.00		
Personnel administratif	259.00	232.17	233.45	282.00	251.54	246.75		
Aménagement, équipement et logement	749.00	698.50	732.24	761.00	710.72	742.24	31.52	4.25%
Intérieur, agriculture, environnement et énergie	642.00	602.51	611.10	640.00	601.91	597.35	-4.56	-0.76%
Economie, emploi et affaires extérieures	519.00	481.92	541.77	541.00	497.95	522.18	24.23	4.64%
Action sociale et santé³⁾	257.00	231.81	252.15	404.00	352.96	367.75	14.79	4.02%
Affaires militaires	54.00	53.48	55.00	50.00	49.38	55.00	5.62	10.22%
Total général Etat	14'302.00	12'465.57	12'769.47	14'925.00	12'923.81	13'076.48	152.67	1.17%

Nota:

La statistique a été établie uniquement en considération du nombre des personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire, selon les informations transmises par l'office du personnel et le département de l'instruction publique.

¹⁾ Non compris dans le total général

²⁾ Les effectifs 2001 et 2002 du DIP ne prennent en compte ni l'université, ni les HES.

³⁾ Les effectifs 2002 du DASS intègrent l'occupation des 112,5 postes alloués aux centres d'action sociale et de la santé

4.5 Administration fiscale cantonale

4.5.1 Politique fiscale

Durant cette législature, en matière de politique fiscale, le département des finances (ci-après DF) a poursuivi les objectifs suivants: amélioration de la justice fiscale, harmonisation des lois genevoises avec les lois fédérales, attention particulière portée à la situation des familles, des rentiers et des revenus modestes, financement des prestations publiques.

Les 5 nouvelles lois d'imposition des personnes physiques, adoptées à l'unanimité du Grand Conseil, harmonisent l'imposition des personnes physiques à la loi fédérale d'harmonisation. La LIPP introduit depuis 2001

un système de rabais d'impôts dans le but de mieux soutenir les familles. L'administration fiscale cantonale (ci-après AFC) a pris note des résultats de la consultation populaire du 27 octobre 2002 et a immédiatement procédé aux corrections administratives et informatiques y relatives.

La modification de l'imposition des personnes morales simplifie le calcul de l'impôt sur le bénéfice des sociétés en prévoyant dès la période fiscale 1999 un taux de base fixe de 10%. En outre, depuis 2 ans, l'administration a établi une pratique plus rigoureuse pour l'appréciation des critères permettant l'octroi d'un statut fiscal particulier.

La nouvelle loi ajustant la fiscalité dans le cadre des procédures en réalisation de gages comble une lacune juridique qui créait une différence de traitement injustifiée

en cas de dessaisissement d'immeuble entre la procédure de faillite et la procédure de réalisation de gages.

L'imposition des rendements de capitaux a été renforcée. Y sont dorénavant soumis les actions gratuites, les rendements d'obligations à intérêt unique prépondérant lors de leur réalisation effective, ainsi que les rendements de sicav.

La consolidation de la politique en matière d'allègements fiscaux a été définie avec les partenaires sociaux. Cette incitation à l'implantation de nouvelles sociétés a permis de créer plus de 3'000 emplois en 3 ans.

Pour sensibiliser les citoyens au rôle civique de l'impôt et à la redistribution des richesses, le DF a mené une seconde **campagne d'information** par le biais d'affiches et d'un dépliant explicatif, accompagné de bulletins de versement vierges. Cette campagne a rapporté 10 millions de francs en 2002. La nouvelle déclaration fiscale et le guide ont fait l'objet d'une attention toute particulière, afin de rendre les données et les explications le plus compréhensibles possible. Un travail graphique sur la présentation rend également la déclaration plus lisible.

4.5.2 Mission

L'AFC est chargée de :

1. *jouer un rôle actif dans le processus de création et de développement du droit fiscal*, en assurant le suivi de la politique législative en matière fiscale voulue par les autorités politiques et compte tenu des règles de droit fédéral, tout en faisant valoir le point de vue de l'Etat dans le cadre des procédures juridictionnelles qui feront jurisprudence ;
2. *procéder, sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, au calcul des impôts périodiques* (sur le revenu/bénéfice et sur la fortune/capital) ou uniques (impôt sur les bénéfices immobiliers, droits d'enregistrement et de succession), en partant des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers ou constatés ;
3. *suivre et encaisser les créances fiscales* pour le compte de l'Etat lui-même, des communes, de la Confédération ou des trois Eglises officielles, y compris l'impôt à la source.

En complément à ces trois grands axes, on mentionnera la fonction de vérification, de détection et de répression des fraudes, ainsi que celle relative à la tenue du rôle des contribuables. Les comptes fiscaux sont tenus par le service de la comptabilité des impôts, lequel est rattaché à la comptabilité financière du département des finances, depuis cette année.

4.5.3 Objectifs

- Assurer les procédures définies par l'AFC, afin de permettre une rentrée optimale des liquidités, compte tenu de la non-notification des bordereaux à cause du passage du système *praenumerando* au système *postnumerando*.
- Assurer le passage au système *postnumerando* et la notification des bordereaux y relatifs.

- Poursuivre la refonte du système d'information de l'AFC, avec la collaboration de l'OSI (organisation et systèmes d'information du département), avec ses trois grands projets en cours : taxer, percevoir et piloter.
- Suivre les travaux législatifs relatifs à la nouvelle loi d'imposition des personnes physiques, règlements d'application, loi sur la procédure fiscale (LPPFi). Préparer et assurer la formation, ainsi que l'information interne et externe.
- Continuer les contrôles ciblés, notamment dans les professions libérales (médecins et avocats) et les banques.
- Améliorer la communication et l'information, par la tenue à jour des sites Internet et Intranet (destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'AFC).

4.5.4 Réalisations

4.5.4.1 Allègements fiscaux prévus aux articles 14A LCP et 10 LIPM

Instruments de politique économique, les allègements fiscaux doivent être utilisés en premier lieu pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent, des emplois qu'elles créent, du développement de savoir-faire et des retombées économiques indirectes (sous-traitement par exemple) qu'elles induisent.

En second lieu, les allègements fiscaux peuvent être utilisés, exceptionnellement, pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et, par là même, permettre le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure.

Dans tous les cas, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut se faire que dans le respect permanent de principes forts, au rang desquels figurent l'égalité de traitement, l'absence de concurrence, l'Etat ne pouvant pas avoir un rôle de distorsion de celle-ci et l'absence de cumul d'avantages consentis.

Lorsqu'ils sont accordés, les allègements fiscaux sont appréciés (fixés) en fonction des projections chiffrées (business plan) fournies par l'entreprise. Ces projections doivent comprendre, au minimum, aussi bien les chiffres d'affaires et résultats attendus que les emplois créés, à créer, voire les emplois maintenus par les mesures de restructuration et la masse salariale en découlant.

Ainsi la portée effective des allègements accordés, qui peut potentiellement aller jusqu'à une exonération totale des impôts sur le bénéfice et le capital pendant une durée de dix ans, dépend beaucoup des potentiels estimés par l'entreprise.

Afin d'éviter les abus et de favoriser une approche raisonnable par les entreprises et leurs mandataires, depuis l'année civile 2000 les arrêtés d'exonération font mention d'une réserve au sens de laquelle le département des finances se livrera, au cours de la durée des allègements fiscaux, en général à la moitié de cette durée, à une analyse du respect des objectifs annoncés.

Si ces objectifs ne sont pas respectés – et après en avoir étudié les raisons – cette réserve permettra de remettre en cause tout ou partie des allègements pour la période encore à couvrir. L'analyse des causes ayant empêché la réalisation des objectifs annoncés devra en outre prendre en considération l'évolution du contexte éco-

nomique global, de sorte que le fait d'être en-dessous des projections ne suffit pas, à lui seul, à annihiler, en tout ou partie, les effets des allègements accordés.

Le sens de cette réserve ne doit ainsi pas être compris comme fragilisant la pérennité des dispositions prises par l'Exécutif, puisque les allègements accordés sur la base de projections faites de manière raisonnable ne devraient pas être remis en question.

Alors que l'exceptionnelle année 2000 a vu l'octroi d'allègements fiscaux en faveur de 24 entreprises, pour des emplois à créer au nombre de 1'859 et des impôts abandonnés se chiffrant à 277'928'000 F¹, les années 2001 et 2002 se sont révélées beaucoup moins impressionnantes.

Ainsi, ce sont 11 allègements fiscaux qui ont été octroyés en 2001, pour des emplois attendus au nombre de 205 et des impôts abandonnés se chiffrant à 33'331'000 F. Au cours de l'année 2002, les décisions d'octroi d'allègements fiscaux ont été au nombre de 3, pour un nombre d'emplois à créer de 293 et des impôts abandonnés pour un montant de 142'766'000 F.

A noter que ce sont, pour l'essentiel, des entreprises actives dans le secteur informatique qui sont bénéficiaires des allègements octroyés en 2001 et 2002. Par ailleurs, même si les allègements accordés en 2001 et 2002 sont moins nombreux et moins importants que ceux accordés en 2000, ils concernent des entreprises dont l'implantation à Genève permet de consolider le tissu économique local et l'importance de notre canton dans des activités internationales de pointe, ce qui ne peut avoir que des effets très positifs dans le climat conjoncturel global actuel.

A l'issue de l'année 2002, 75 allègements fiscaux déployaient encore leurs effets, dont 70 courent encore après le 1^{er} janvier 2003. Les impôts abandonnés restant à courir au total se chiffrent à 460'086'000 F.

Allègements fiscaux octroyés dès 1999 jusqu'au 31 décembre 2002

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés et restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Alimentaire, cosmétique pharmaceutique	11	1'315	181'293'000
Assurances	1	16	110'000
Aviation, catering	4	125	4'820'000
Back office	1	94	2'100'000
Electronique	5	51	6'385'000
Energie	1	270	28'500'000
Horlogerie	5	310	108'883'000
Information technologique	1	33	486'000
Informatique, bio-informatique, bio-technologique, info. tech.	19	1'030	108'792'000
Machines-outils	4	48	5'656'000
Papeterie	1		
Photographie, imagerie	2	148	49'426'000
Technologie des matériaux	1	2	42'593'000
Télécommunications	7	320	51'640'000
Trading	2	67	5'331'000
Traitement de surface	1	3	100'000
Total	66	3'832	596'115'000

¹⁾ estimation selon les business plan des entreprises;

²⁾ cumul des impôts abandonnés pour toute la période des allègements fiscaux.

Allègements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2003	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2003 ¹⁾
1998	12	8	31'836'000
1999	28	25	67'665'600
2000	24	23	203'042'000
2001	11	11	20'357'000
2002	3	3	²⁾ 137'185'400
Total	78	70	460'086'000

¹⁾ le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux);

²⁾ une partie de ce montant est indexée au chiffre d'affaires et est susceptible d'être modifiée.

4.5.4.2 Allègements fiscaux applicables aux immeubles subventionnés – article 24A LGL

La loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique par le biais, notamment, d'avantages d'ordre fiscal.

Les mesures fiscales pouvant être prises jusqu'au 31 décembre 2000 consistaient en l'exonération, totale ou partielle et pour une durée maximale de 20 ans, de l'impôt immobilier complémentaire comme de l'impôt sur le revenu (bénéfice) et la fortune (capital) frappant les immeubles concernés.

Parmi divers changements apportés à la LGL dans sa teneur valable au 1^{er} janvier 2001, les dispositions d'ordre fiscal ont été rendues compatibles avec la LHID¹, cette dernière ne laissant pas de place à l'exonération au titre de l'impôt sur le revenu (bénéfice) et la fortune (capital). A noter que l'impôt immobilier complémentaire n'entre pas dans le champ de la LHID et que, partant, le principe de son exonération demeure dans la LGL².

Dans ce cadre, le législateur ayant décidé de maintenir l'incitation d'ordre fiscal, la LGL s'est vue adjoindre l'article 24A dont la teneur prévoit que, sous conditions, la charge fiscale applicable aux immeubles concernés est réduite dans une proportion fixée par le Conseil d'Etat qui doit, par ailleurs, publier chaque année dans son rapport de gestion le montant total des rabais fiscaux accordés.

Cette disposition implique que des modalités de calcul particulières ont dû être mises en place par l'AFC, alors même que les dispositions transitoires de la LGL prévoient que les exonérations accordées jusqu'au 31 décembre 2000 continuent à déployer leurs effets jusqu'au terme prévu initialement. Concrètement, cela signifie que coexisteront deux systèmes, à savoir celui de l'exonération et celui du rabais d'impôt, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 20 années.

S'agissant des modalités de calcul, il faut préciser succinctement quelques éléments importants, soit :

¹ Cela en était en tout cas l'objectif.

² Article 24 LGL nouvelle teneur.

1. Les immeubles concernés (HBM, HLM et HM) sont susceptibles d'être détenus aussi bien par des personnes morales, en général des associations, que par des personnes physiques, en général des professionnels de l'immobilier.
2. Dès lors qu'il s'agit de calculer des réductions du taux d'imposition, le système est moins simple qu'il n'y paraît, en tous les cas si le propriétaire est soumis à des taux d'imposition progressifs. Cette difficulté apparaît pour les personnes morales (associations) et, de façon plus prononcée, pour les personnes physiques, du fait du cumul de la progressivité des taux et du rabais d'impôt.
3. La marche à suivre doit ainsi être systématique et procède de pas moins de 8 étapes au minimum.

L'article 24A LGL s'appliquant à compter de l'année fiscale 2001 et, compte tenu du fait que les dossiers concernés ne sont pas encore taxés définitivement, en conséquence notamment du système d'imposition post-numerando, le montant des rabais fiscaux accordés ne peut pas être publié dans ce rapport.

Il convient toutefois de noter que le nombre de contribuables concernés par cette disposition, personnes physiques et morales confondues, est peu important en 2001.

4.5.4.3 Direction des personnes physiques

En 2002, la direction des personnes physiques a :

- Assuré le passage de l'ancienne loi sur les contributions publiques à la nouvelle loi d'imposition des personnes physiques.
- Permis au contribuable de comprendre les modifications du système d'imposition et les nouvelles bases d'imposition en lui fournissant des documents détaillés et en mettant à sa disposition sur le site public Internet des outils facilitant leur compréhension.
- Mis en œuvre la refonte du système d'information de la division des personnes physiques, avec la collaboration de l'OSI (organisation et systèmes d'information du département), notamment par le développement de ses nouveaux outils de saisie et de taxation.
- Assuré la notification des bordereaux 2001 dans les meilleurs délais, suite à la votation du 27 octobre 2002 proposant la modification des barèmes d'imposition 2001 et de la déduction des charges de famille.
- Renforcé la vérification de la qualité des taxations, notamment par les contrôles internes effectués, par la mise en place de contrôles de cohérence et les travaux de contrôle du service de la vérification.
- Assuré un suivi de la formation des collaborateurs et de leurs connaissances.

4.5.4.4 Direction des personnes morales

Activités de taxation et rationalisation

Dans le souci d'améliorer la qualité des taxations, la direction des personnes morales a considérablement élargi son offre de cours «métiers». Elle a mis sur pied 20 cours pour les collaborateurs-trices du service des personnes morales et 11 cours pour ceux du service des titres. Cinq personnes ont par ailleurs suivi un cours traitant de la fiscalité des entreprises donné par l'université.

Les objectifs de tous les services ont été clairement définis et atteints. Ils consistaient pour la plupart à respecter les délais de taxation, en évitant le plus possible d'effectuer des heures supplémentaires et en limitant le nombre de taxations provisoires. Le principe de la qualité des prestations fournies devait être respecté.

Le service des titres a enregistré tous les états de titres dans un programme de Gestion Electronique de Document (GEDO), ce qui facilite leur accès et permet une comparaison annuelle plus aisée. Il a également participé à la mise sur pied du projet CET, dirigé par la Conférence suisse des impôts.

Ce projet permet (dès le 1^{er} janvier 2003) une consultation de la valeur des titres cotés en bourse ainsi que ceux qui ne sont pas cotés; pour ces derniers, la base de données est alimentée au fur et à mesure des estimations effectuées par les cantons.

4.5.4.5 Direction de la perception

Fonctionnement et adaptations législatives

Central téléphonique AFC: afin d'améliorer sensiblement la qualité du service offert aux usagers, le central téléphonique a été renforcé par l'engagement de 4 personnes supplémentaires. Installé dans de nouveaux locaux dès le 15 juin 2002, l'effectif est composé de 6 téléphonistes et d'une responsable. Le central téléphonique de l'AFC répond à tous les appels, de 8 heures à 17 heures, sans interruption. Les téléphonistes ont suivi une formation interne qui leur permet de répondre immédiatement aux questions les plus courantes des contribuables sur des sujets simples relevant de la fiscalité. La responsable est aussi chargée de dispenser la formation pratique et de mettre à disposition de ses collaboratrices toutes les informations utiles à leur activité. Les efforts consentis pour la formation et les moyens mis à disposition pour améliorer le fonctionnement du central allègent sans aucun doute la charge de travail des services, car de nombreux appels sont traités directement à ce premier niveau. Les citoyens y trouvent également leur avantage car ils n'ont plus à subir les conséquences souvent éprouvantes des nombreux transferts d'appels d'un service à un autre et des lignes téléphoniques souvent occupées.

Cellule sociale AFC: la création de la cellule sociale est le fruit d'une réflexion menée depuis plus d'un an au sein du département. Devant l'augmentation du nombre de contribuables toujours plus en difficultés avec le paiement de leurs impôts, la démarche vise avant tout à soutenir efficacement les personnes en situation précaire. De ce fait, une conseillère sociale a été engagée le 1^{er} septembre 2002. La titulaire a pour mission le conseil et le travail en réseau (interne, externe) afin d'assister et de suivre les contribuables en situation financière précaire. A ce titre, elle est amenée principalement à :

- coordonner les contacts et faciliter les rapports entre les services de l'AFC et les contribuables;
- organiser des séances d'information avec les organismes sociaux, les institutions d'entraide et de maintenir des contacts réguliers;
- sensibiliser les collaborateurs de l'AFC à la question des contribuables en difficulté.

Dès son entrée en fonction, la nouvelle conseillère sociale a suivi une formation interne spécifique qui l'a conduite, pendant 2 mois, dans les différents services de

l'administration fiscale. Durant les 2 derniers mois de l'année, la titulaire a notamment pris en charge 30 situations de contribuables en difficulté dont 10 ont été présentées par des services sociaux.

Nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP): à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques qui déploie également ses effets sur l'impôt à la source, le service a mis en place de nouvelles instructions de taxation et a procédé aux adaptations informatiques nécessaires pour répondre correctement à l'augmentation des demandes de rectification d'imposition (+ 2'000 nouvelles demandes).

Modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP-V): acceptée le 27 octobre 2002 en votation populaire, cette modification a produit des effets sur le barème des retenues de l'impôt à la source, avec effet au 1^{er} janvier 2001. En conséquence, les corrections de l'impôt pour l'année 2001 (environ 25'000 rectifications estimées) seront effectuées, en 2003, directement par l'administration fiscale. Cette dernière s'est également chargée d'informer les personnes concernées. En revanche, pour l'année 2002, l'administration fiscale a sollicité les employeurs pour procéder aux rectifications de barème nécessaires et cela, rétroactivement au 1^{er} janvier 2002. Une note explicative ainsi qu'une nouvelle édition du barème des retenues de l'impôt à la source 2002 ont été remises aux employeurs concernés.

Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes: avec l'entrée en vigueur de cet accord, le 1^{er} juin 2002, le service de l'impôt à la source a élaboré, à l'intention des employeurs, un formulaire d'annonce qui doit être rempli pour toute nouvelle personne engagée au bénéfice d'une autorisation de séjour CE/AELE «B».

Loi sur le tourisme: un groupe de travail pour la révision de la loi sur le tourisme et son règlement d'application s'est réuni à 9 reprises durant l'année 2002. Le responsable du service des taxes sur le tourisme de l'administration fiscale a été étroitement associé aux délibérations, en tant qu'organe de perception. Par ailleurs, le service chargé de l'encaissement des taxes a procédé à une mise à jour complète des directives et des instructions de travail de ce secteur.

Formation du personnel

Création d'un poste de formateur: la réorganisation des services du recouvrement et du contentieux, en août 1998, a permis de déposer 135'981 réquisitions de poursuites pour les années 1999 à 2002. Il en est résulté un suivi très important des procédures d'exécution forcée engagées. Par ailleurs, les services concernés ont connu de nombreuses mutations de personnel (départ pour la taxation ou d'autres secteurs de l'AFC).

En conséquence, nous avons constaté que les collaborateurs du recouvrement, notamment, ne disposaient plus des connaissances «métier» et de l'expérience suffisantes pour assumer correctement les activités courantes du service. Dès lors, un poste de formateur a été créé et le titulaire est entré en fonction le 1^{er} mai 2002.

Formation «métier» aux activités du recouvrement: à la suite de la mise en place de la nouvelle structure de formation, chaque collaborateur du recouvrement a suivi le programme de formation, d'une durée de 7 jours qui recensait les principales activités de recouvrement. L'objectif recherché, dans cette première phase, étant

l'amélioration des connaissances de base et l'autonomie dans les activités courantes.

Cours de l'impôt à la source: à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques, tous les collaborateurs du service de l'impôt à la source ont bénéficié d'une formation spécifique dans le but d'actualiser et de consolider les connaissances acquises.

Formation au nouvel outil informatique R-Per: en raison de la mise en production de la première partie de R-Per (refonte informatique, partie perception), les collaborateurs de la direction de la perception et d'autres secteurs ont suivi un cours d'une journée qui comprenait une initiation à l'utilisation de l'outil et une formation plus approfondie selon les participants.

Informatique

Refonte du système informatique (partie perception): les travaux de refonte du système informatique se sont poursuivis en 2002 pour aboutir à la mise en production de l'application R-Per à mi-octobre 2002. Les principales fonctionnalités développées ont permis la comptabilisation du montant du bordereau, l'encaissement des montants et d'opérer des remboursements BPR automatiques. La maîtrise d'ouvrage (MOa) comprend un chef de projet, un expert MOa et une équipe d'une dizaine de collaborateurs émanant des différents services de la perception.

Encaissement des montants retenus à la source par les employeurs: dans le but de réduire les erreurs de saisie des données qui sont transmises par le biais des listes récapitulatives, le service de l'impôt à la source, avec l'appui d'un spécialiste, a développé et mis en place un outil de contrôle de cohérence qui signale au collaborateur les écarts importants par rapport à l'année précédente, lors de l'enregistrement des listes récapitulatives. Par ailleurs, afin d'optimiser la saisie des informations contenues sur les listes récapitulatives, le service a également développé un système de lecture automatique des documents (LAD) qui permettra ultérieurement un traitement automatique des listes récapitulatives.

Procédures de recouvrement et encaissement des liquidités

Séances de coordination avec les offices de poursuite et faillite: l'administration fiscale cantonale est l'un des créanciers les plus importants des offices de poursuite et faillite. Dès lors, en raison du nombre de dossiers traités, 3 séances de coordination ont eu lieu, durant l'année écoulée, entre les responsables des services de perception et les substituts des offices concernés.

Mensualisation des personnes physiques: avec le changement du système d'imposition (passage du système *praenumerando* au *postnumerando*), l'augmentation des demandes de modification des acomptes provisionnels est très marquée. En 2000, le service du recouvrement a traité 14'142 demandes alors qu'en 2002, le nombre s'est élevé à 25'125, soit + 77%.

Procédures d'exécution forcée: 2002 a permis, notamment, d'achever le rattrapage des retards dans le dépôt des réquisitions de poursuite accumulées depuis plusieurs années, ce qui a conduit à la restructuration des services du recouvrement et du contentieux. Par ailleurs, un tour complet du rôle des contribuables a été effectué au moins une fois dans l'année, par le service du contentieux, pour tous les impôts et taxes dont il a la charge de

gérer les procédures d'exécution forcée (successions, droits d'enregistrement, taxes sur le tourisme, impôt sur les prestations en capital, taxe professionnelle communale, personnes morales, personnes physiques hors canton, impôt à la source – employés et employeurs –, etc.).

Rachat des actes de défaut de biens (ADB): dans le courant du deuxième semestre de l'année 2001 et début 2002, le secteur des ADB du service du contentieux a saisi dans la base de données informatique 27'463 actes de défaut de biens concernant des débiteurs nés avant 1938, pour un montant total de 147'666'895 F. Ce même secteur a produit des factures pour un montant de 3'145'460,30 F et a encaissé un montant de 3'174'667,40 F.

Campagne de sensibilisation «payez vos BVR»: en juin 2002, un mailing a été adressé aux contribuables assujettis aux impôts genevois qui comprenait, notamment, un bulletin BVR permettant d'effectuer un versement complémentaire au titre de l'impôt 2002. Les encaissements complémentaires enregistrés, suite à la première campagne de sensibilisation, se sont élevés à 105 millions F alors que pour l'année 2002, la somme totale encaissée se monte à 10 millions F. En raison de la notification tardive, en 2002, des bordereaux de l'exercice fiscal 2001, il est très probable que les contribuables ont préféré alimenter d'abord leur compte d'impôt 2001, d'où cette différence importante entre les sommes des deux années concernées.

Traitement des remises d'impôt: en 2002, le secteur des remises d'impôt a pu récupérer complètement le retard accumulé au cours des années 90. L'objectif fixé de pouvoir répondre à une demande de remise dans un délai maximum de 4 semaines, pour un cas normal, est atteint. De plus, un poste d'assistant à la section des remises d'impôt a été transféré dans le secteur de la refonte informatique du système de perception.

Taxes sur le tourisme, action ponctuelle: dans le but de procéder à un contrôle approfondi du rôle des contribuables assujettis à la loi sur le tourisme, une relecture complète de toutes les éditions 2002 de la Feuille d'avis officielle a été réalisée. Cette opération a permis d'assujettir plusieurs contribuables qui ne s'étaient pas conformés aux dispositions en vigueur en matière d'annonce.

Remboursements d'impôt: à la suite de la notification des bordereaux d'impôt 2001, le service du recouvrement a envoyé en une seule expédition 52'084 remboursements BPR et traité tout au long de l'année 22'133 remboursements pour le compte des années antérieures.

Tableaux de perception des liquidités: des améliorations ont été apportées à la lisibilité des tableaux de perception des impôts et taxes encaissés par l'administration fiscale. La perception nette totale des impôts et taxes est en retrait d'environ 300 millions de francs par rapport à l'année précédente. La notification tardive des bordereaux 2001 (modification de LIPP-V adoptée en votation populaire le 27 octobre 2002) est probablement une des raisons principales de cet écart.

4.5.4.6 Direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

4.5.4.6.1 Service de l'enregistrement

Le service de l'enregistrement a pour tâche de déterminer, puis d'encaisser les impôts afférents aux actes et opérations mobiliers et immobiliers soumis à la loi cantonale

sur les droits d'enregistrement, notamment tous les actes authentiques des notaires genevois, toutes les adjudications immobilières par les offices des poursuites et faillites du canton de Genève, les procès-verbaux d'huissiers judiciaires genevois pour des ventes aux enchères, certains actes d'instances judiciaires, les donations.

En termes de dossiers, les statistiques se présentent de la manière suivante:

	2002	2001
nombre de dossiers taxés :		
- actes authentiques des notaires	16'890	16'800
- actes judiciaires	4'617	4'507
- actes sous seing privé	490	576
nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	543	532
- factures individuelles pour les notaires	149	162
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	620	708
nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	148	112
- dégrèvements	122	83

En termes de production, les chiffres sont les suivants:

Droits d'enregistrement	2002	2001
Ventes immobilières	122'031'403,10	116'385'351,80
Autres droits	37'576'666,65	31'390'790,20
Centimes additionnels	15'245'196,25	16'401'899,10
Amendes	688'029,05	108'325,65
Sous-total	175'541'295,05	164'286'366,75
Suppléments	256'093,65	741'689,75
Dégrèvements	- 2'544'316,30	- 1'765'987,35
Remises	-44,85	- 8'794,95
Irrécouvrables	0,00	- 12'632,50
Total	173'253'027,55	163'240'641,70

Par ailleurs, le service de l'enregistrement avec d'autres services de l'Etat, comme la Caisse de l'Etat et le Registre foncier, perçoit également le droit de timbre cantonal régi par les articles 269 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques.

Droits de timbre cantonal	2002	2001
Droit produit et perçu	1'417'969,50	1'384'575,50

Enfin, avec la contribution d'une maison externe, la réorganisation du service de l'enregistrement, lancée en 2000, s'est terminée à totale satisfaction dans le courant de l'année 2002. Le service est actuellement en cours d'informatisation.

4.5.4.6.2 Service des successions

Le service des successions a pour tâche de déterminer, puis d'encaisser, les droits afférents à toute transmission de biens dans le cadre de successions, soit que, au jour de son décès, le défunt était domicilié à Genève, soit que le défunt domicilié hors canton était propriétaire d'un immeuble sis à Genève.

En termes de dossiers, les statistiques se présentent de la manière suivante :

	2002	2001
nombre de dossiers ouverts	3'474	3'355
nombre de successions ne présentant pas d'actifs imposables	1'084	1'104
nombre de taxations notifiées	2'071	2'400
nombre de rectificatifs notifiés :		
- suppléments	112	131
- dégrèvements	195	191

En termes de production, les chiffres sont les suivants :

Droits de succession	2002	2001
Droits de base	84'732'774,80	126'271'177,15
Centimes additionnels	42'702'773,30	50'279'800,60
Intérêts	3'884'066,65	3'240'091,15
Pénalités	349'710,00	25'825,00
Emoluments et frais	424'780,00	550'080,00
Sous-total	132'094'104,75	180'366'973,90
Suppléments	4'856'805,05	2'850'446,14
Dégrèvements	- 6'032'200,54	- 22'596'675,30
Remises	- 23'786,60	- 155'483,75
Irrécouvrables	- 93'076,80	- 66'936,60
Total	130'801'845,86	160'398'324,39

4.5.4.6.3 Service des estimations immobilières et des inventaires successoraux

Ce service a, d'une part, pour tâche de procéder, conformément notamment à la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et à la loi genevoise de procédure fiscale, ou de faire procéder par un notaire à l'inventaire des biens composant la fortune du contribuable décédé, de son conjoint et de ses enfants mineurs sous son autorité parentale. Les biens sont estimés au jour du décès, que le défunt ait eu son dernier domicile à Genève ou qu'il s'y trouvait en séjour ou qu'il y possédait des éléments imposables.

	2002	2001
nombre d'inventaires requis	742	665

D'autre part, les architectes de ce service procèdent pour l'administration fiscale cantonale à l'estimation des immeubles (en nom, en propriété par étages, en sociétés immobilières) sis à Genève, soit notamment :

	2002	2001
nombre d'estimations immobilières effectuées pour le service des successions	774	696
nombre de dossiers traités, pouvant contenir plusieurs immeubles, pour les liquidations de sociétés immobilières à destination de la direction des personnes morales	178	293

4.5.4.6.4 Service immobilier

Ce service a pour tâche de déterminer les éléments de revenus et de fortune des immeubles privés, locatifs, commerciaux ou agricoles pour les déclarations des personnes physiques et des personnes morales. Il est un maillon de la chaîne qui aboutit à la taxation annuelle des contribuables, personnes physiques ou morales.

Cette tâche concerne environ :

- 44'000 personnes physiques propriétaires d'immeubles sis à Genève, voire également d'immeubles sis hors du canton
- 14'200 personnes physiques contribuables genevois propriétaires uniquement d'immeubles sis hors du canton de Genève
- 5'000 personnes morales propriétaires d'immeubles sis à Genève.

Par ailleurs, le service immobilier détermine l'impôt immobilier complémentaire qui est calculé uniquement sur les immeubles sis dans le canton de Genève.

Impôt immobilier complémentaire	2002	2001
Impôt immobilier complémentaire	96'123'000,00	87'667'481,35

4.5.4.7 Direction du contrôle

Informations statistiques

	2002	2001
Nombre de dossiers traités par le contrôle fiscal	673	667
Redressements	220	181
Nombre de dossiers traités par la vérification	1'946	2'143
Nombre de redressements	1'032	1'439
Nombre de contrôles internes de qualité	10'391	Brèche de calcul

Comptes 2002

Fonctionnement: Dans les recettes de fonctionnement est compris le produit des impôts suivants :

(en milliers de francs) ⁽¹⁾	Comptes 2001	Comptes 2002
Personnes physiques ^(**)	2'927'798	3'001'390
Personnes morales ^(***)	1'025'341	903'203
Enregistrement des actes	164'646	174'693
Droits de succession	205'207	141'008
Impôts fonciers	87'667	96'123
Impôts spéciaux	33'420	34'289

* Les comptes comprennent les taxations de l'année courante ainsi que les rectifications de taxations (suppléments, dégrèvements) des années antérieures.

** Les comptes des personnes physiques comprennent les rectifications de taxations des années antérieures à 2001, (suppléments, dégrèvements d'impôts), le différentiel 2001 ainsi que l'impôt 2002 présumé dont les résultats des taxations effectives ne seront connus qu'en fin 2003 selon le système postnumerando.

*** Les comptes personnes morales, comprennent les rectifications de taxations des années antérieures à 2000, (suppléments, dégrèvements d'impôts), le différentiel 2000 ainsi que l'impôt 2002 présumé dont les résultats des taxations effectives seront connues qu'en fin 2004 selon le système postnumerando.

Informations statistiques

Contribuables

Contribuables personnes physiques	2001	2002
Contribuables au rôle ordinaire le 31 décembre*	237'058	236'580
Contribuables imposés à la source	62'191	66'530

* Dès 1996, le rôle ordinaire comprend également les personnes dès l'âge de 18 ans.

Les nombres correspondent à l'état des rôles arrêté le 31 décembre.

* En fonction de la nouvelle loi (LIPP), l'impôt 2001 basé sur les résultats 2001 des sociétés (postnumerando) est déterminé au cours des années civiles 2002 et 2003.

De même, l'impôt 2002 est déterminé au cours des années civiles 2003 et 2004.

Contribuables personnes morales*	2001	2002
Sociétés au rôle le 31 déc. (en nombre)	24'079	24'946

* En fonction de la nouvelle loi (LIPM), l'impôt 2001 basé sur les résultats 2001 des sociétés (postnumerando) est déterminé au cours des années civiles 2002 et 2003.

De même, l'impôt 2002 est déterminé au cours des années civiles 2003 et 2004.

Requêtes (en nombre)	2001	2002
Requêtes auprès des services de taxation	7'964	8'672 ¹⁾
Recours à la commission cantonale de recours, au CE, au TA et au TF	885	603
Remises d'impôts (dossiers examinés et liquidés)	1'247	849

¹⁾ La manière de comptabiliser les réclamations a été modifiée dès la taxation 2001, année d'entrée en vigueur de la taxation annuelle pour l'IFD.

Recouvrement de créances	2001	2002
Rappels de paiement	42'996	34'853
Sommations de payer	35'086	34'186
Réquisitions de poursuite	26'834	30'829
Réquisitions de continuer la poursuite	23'951	26'724
Réquisitions de vente	482	514

Demandes de récupération d'impôts prélevés à la source (en nombre)		
Impôts	2001	2002
Suisse (A.I.A.)	110'297	113'000
U.S.A.	2'300	2'350
Autres pays étrangers	2'241	2'300
Totaux	114'838	117'650

Débiteurs des impôts cantonaux (créances dues) au 31 décembre		
	2001	2002
(En milliers de francs)	1'291'778	1'882'419

Taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie	2001	2002
Compagnies assujetties (nombre)	*28	*30
Capital assuré (milliers de francs)	130'673'482	133'247'723
Taxes acquittées (en francs)	6'533'675	6'662'384

* Le nombre de compagnies assujetties ne tenait pas compte des sociétés fermées ou reprises par d'autres.

Perception pour le compte de tiers	2001	2002
Contributions ecclésiastiques	1'899'411	4'808'807
Taxe professionnelle communale*	402'141	703'172

* Pour les communes dont l'AFC a la charge de percevoir la taxe.

Contrôle des impôts (en nombre)	2001	2002
Dossiers traités par le contrôle fiscal	667	673
Redressements	181	220
Dossiers traités par la vérification	2'143	1'946
Redressements	1'439	1'032
Contrôle interne de qualité	Brèche de calcul	10'391

Impôts spéciaux (en nombre)	2001	2002
Gains immobiliers (art. 12 LIPM et 16 LCP)	112	571 ¹⁾
Gains immobiliers (art. 80 et ss LCP)	869	975
Remises de commerces (art. 88 et ss LCP et 3 LIPP IV)	137	632 ²⁾

¹⁾ Ces revenus sont taxés avec les autres revenus des contribuables concernés

²⁾ Il s'agit des dossiers ouverts et traités en 2001. Par ailleurs, il faut préciser que dès 2001, les revenus provenant de l'aliénation d'entreprises font partie du produit de l'activité lucrative indépendante et ne sont plus taxés séparément.

Liquidation facilitée de sociétés immobilières (en nombre)		
Etat au	31.12.2001	31.12.2002
Liquidations envisagées	2'739	2'853
dont, sociétés entrées en liquidation	2'169	2'263
dont, sociétés liquidées et imposées	1'996	2'120

Récapitulation des droits	2001	2002
Enregistrement	163'240'641,70	173'253'027,55
Succession	160'398'324,39	130'801'845,86
Timbre cantonal	1'384'575,50	1'417'969,50
Totaux des droits	325'023'541,59	305'472'842,91

Droits d'enregistrement, de succession et de timbre cantonal

Droits d'enregistrement	2001	2002
Ventes immobilières	116'385'351,80	122'031'403,10
Donations	0,00	
Autres droits	31'390'790,20	37'576'666,65
Centimes additionnels	16'401'899,10	15'245'196,25
Intérêts	0,00	
Amendes	108'325,65	688'029,05
Sous-total	164'286'366,75	175'541'295,05
Suppléments	741'689,75	256'093,65
Dégrèvements	- 1'765'987,35	- 2'544'316,30
Remises	- 8'794,95	- 44,85
Irrécouvrables	- 12'632,50	0,00
Total droits d'enregistrement	163'240'641,70	173'253'027,55
Droits de succession		
Droits de base	126'271'177,15	84'732'774,80
Centimes additionnels	50'279'800,60	42'702'773,30
Intérêts	3'240'091,15	3'884'066,65
Pénalités	25'825,00	349'710,00
Emoluments	550'080,00	424'780,00
Sous-total	180'366'973,90	132'094'104,75
Suppléments	2'850'446,14	4'856'805,05
Dégrèvements	- 22'596'675,30	- 6'032'200,54
Remises	- 155'483,75	- 23'786,60
Irrécouvrables	- 66'936,60	- 93'076,80
Total droits sur successions	160'398'324,39	130'801'845,86
Droit de timbre cantonal		
Droit produit et perçu	1'384'575,50	1'417'969,50

En raison du passage au système postnumerando, un certain nombre de tableaux portant sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire et publiés traditionnellement dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, ne peuvent pas être établis pour l'année 2001. En effet, au moment du bouclage du compte 2002, le 96% des contribuables salariés et des non actifs ont été taxés pour l'année fiscale 2001, ainsi que le 70% des contribuables indépendants, le nombre total de contribuables s'élevant à 240'000 environ. Afin d'éviter la parution de résultats estimés qui sont amenés à être corrigés l'année suivante, les tableaux suivants seront dorénavant proposés avec deux années de décalage, à l'instar des divers tableaux concernant les personnes morales :

- Centimes additionnels communaux
- Impôt sur le revenu 2001, Répartition des contribuables personnes physiques par tranches de revenu
- Evolution du produit des impôts et du nombre de contribuables par tranche de revenu imposé
- Répartition par tranches d'éléments imposables des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire

En contrepartie, un tableau reflétant les comptes 2002 est dorénavant disponible pour l'impôt sur les personnes physiques, alors qu'il n'existait auparavant que pour les personnes morales.

IMPÔT PERSONNES MORALES
COMPTES 2002
 (composition de la rubrique budgétaire 401)

	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2000			
Impôt de base	- 18'523'537	- 2'615'534	- 21'139'071
Centimes additionnels	- 16'472'775	- 2'027'040	- 18'499'815
Total rectifications de taxations	- 34'996'312	- 4'642'574	- 39'638'886
Différentiel de l'impôt 2000			
<i>Impôt de base 2000 estimé</i>	339'230'100	72'112'700	411'342'800
<i>Impôt de base 2000 produit en 2001 et 2002</i>	412'018'913	82'163'469	494'182'381
Différentiel impôt base 2000 à comptabiliser	72'788'813	10'050'769	82'839'581
<i>Centimes add. 2000 estimés</i>	300'218'600	55'887'300	356'105'900
<i>Centimes add. 2000 produits en 2001 et 2002</i>	364'637'265	63'676'797	428'314'062
Différentiel cts add. 2000 à comptabiliser	64'418'665	7'789'497	72'208'162
<i>Centime Halle 6 2000 estimé</i>	3'392'300	721'100	4'113'400
<i>Centime Halle 6 produit en 2001 et 2002</i>	4'120'189	821'635	4'941'824
Différentiel centime Halle 6 2000 à comptabiliser	727'889	100'535	828'424
Total différentiel 2000	137'935'367	17'940'801	155'876'167
Estimation de l'impôt 2002			
Impôt de base	336'374'825	94'636'649	431'011'474
Centimes additionnels	297'691'720	73'343'403	371'035'123
Centime Halle 6	3'363'748	946'366	4'310'115
Total impôt 2002 estimé	637'430'294	168'926'418	806'356'712
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	- 4'180'977		- 4'180'977
Extournes transitoires	- 16'981'641	1'771'920	- 15'209'722
Total impôts sur le bénéfice et le capital	719'206'731	183'996'564	903'203'295
Total de l'impôt "personnes morales" 2002			903'203'295

IMPÔT PERSONNES PHYSIQUES
COMPTES 2002
 (composition de la rubrique budgétaire 400)

	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2001			
Impôt de base ¹	11'454'340	2'122'051	13'576'391
Centimes additionnels ²	4'806'453	1'029'195	5'835'648
Impôt supplémentaire ³	10	588'662	588'673
Total rectifications de taxations	16'260'803	3'739'908	20'000'711
Différentiel de l'impôt 2001 IBO			
<i>Impôt de base 2001 estimé¹</i>	<i>1'332'990'500</i>	<i>196'596'800</i>	<i>1'529'587'300</i>
<i>Impôt de base 2001 produit¹</i>	<i>1'363'234'246</i>	<i>197'542'486</i>	<i>1'560'776'732</i>
Différentiel impôt de base 2001 à comptabiliser	30'243'746	945'686	31'189'432
<i>Centimes add. 2001 estimés²</i>	<i>648'318'100</i>	<i>95'349'400</i>	<i>743'667'500</i>
<i>Centimes add. 2001 produits²</i>	<i>663'027'565</i>	<i>95'808'105</i>	<i>758'835'670</i>
Différentiel cts add. 2001 à comptabiliser	14'709'465	458'705	15'168'170
<i>Impôt supplémentaire estimé³</i>	<i>///</i>	<i>45'563'900</i>	<i>45'563'900</i>
<i>Impôt supplémentaire produit³</i>	<i>///</i>	<i>45'783'040</i>	<i>45'783'040</i>
Différentiel impôt supplémentaire 2001	<i>///</i>	219'140	219'140
Total différentiel 2001	44'953'211	1'623'531	46'576'742
Estimation de l'impôt 2002 IBO			
Impôt de base ¹	1'380'618'606	188'498'594	1'569'117'200
Centimes additionnels ²	671'482'685	91'421'818	762'904'503
Impôt supplémentaire ³	<i>///</i>	43'687'000	43'687'000
Total impôt 2002 estimé	2'052'101'291	323'607'412	2'375'708'703
Impôt à la source 2002⁴	509'009'112	<i>///</i>	509'009'112
Impôt sur prestation en capital (IPC IBO)	23'824'463	<i>///</i>	23'824'463
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	26'271'089	<i>///</i>	26'271'089
Total impôts sur les personnes physiques	2'672'419'969	834'240'055	3'001'390'820
Total de l'impôt "personnes physiques" 2002			3'001'390'820

¹ Après réduction de 12% pour l'impôt sur le revenu

² Centime aide à domicile compris

³ Impôt sur la fortune uniquement

⁴ Dès 2002, passage du principe de caisse au principe d'échéance

Répartition par tranches d'éléments imposables des sociétés imposées pour l'exercice fiscal 2000 *

Tranches du bénéfice imposable			Bénéfices imposés bénéficiaires			Tranches du capital imposable			Capital imposé total		
	En % des sociétés imposées	Nombre de sociétés	En % des sociétés imposées	Nombre de sociétés	En % des sociétés	En % du capital total imposé	Nombre de sociétés	En % des sociétés	En % du capital total imposé	Nombre de sociétés	En % des sociétés
Sans bénéfice imposable	0	9'779	0	9'779	53.01%	0	1092	5.92%	0	1092	5.92%
1 à 2'000	886'158	934	886'158	934	5.06%	5'000	141	0.76%	352'034	141	0.76%
2'001 à 3'000	884'229	352	884'229	352	1.91%	10'000	163	0.88%	1'308'281	163	0.88%
3'001 à 4'000	968'472	276	968'472	276	1.50%	20'000	960	5.20%	18'149'639	960	5.20%
4'001 à 5'000	1'202'174	259	1'202'174	259	1.40%	30'000	672	3.64%	16'150'381	672	3.64%
5'001 à 6'000	989'812	180	989'812	180	0.98%	40'000	297	1.61%	10'418'936	297	1.61%
6'001 à 7'000	1'403'023	216	1'403'023	216	1.17%	50'000	1'462	7.93%	72'184'727	1'462	7.93%
7'001 à 8'000	1'399'463	186	1'399'463	186	1.01%	75'000	1'015	5.50%	62'555'956	1'015	5.50%
8'001 à 9'000	1'291'832	153	1'291'832	153	0.83%	100'000	2'456	13.31%	237'146'165	2'456	13.31%
9'001 à 10'000	2'190'176	226	2'190'176	226	1.23%	125'000	1'148	6.22%	128'195'615	1'148	6.22%
10'001 à 12'000	2'790'079	255	2'790'079	255	1.38%	150'000	741	4.02%	102'783'232	741	4.02%
12'001 à 15'000	4'681'847	352	4'681'847	352	1.91%	175'000	520	2.82%	83'922'183	520	2.82%
15'001 à 20'000	7'844'846	450	7'844'846	450	2.44%	200'000	571	3.10%	109'109'011	571	3.10%
20'001 à 30'000	15'712'342	641	15'712'342	641	3.47%	250'000	784	4.25%	177'644'559	784	4.25%
30'001 à 50'000	31'567'047	810	31'567'047	810	4.39%	300'000	608	3.30%	168'048'011	608	3.30%
50'001 à 75'000	38'160'705	620	38'160'705	620	3.36%	400'000	803	4.35%	280'913'295	803	4.35%
75'001 à 100'000	35'247'281	404	35'247'281	404	2.19%	500'000	648	3.51%	297'205'748	648	3.51%
100'001 à 150'000	73'899'508	597	73'899'508	597	3.24%	750'000	959	5.20%	586'724'450	959	5.20%
150'001 à 250'000	107'187'870	557	107'187'870	557	3.02%	1'000'000	592	3.21%	519'966'458	592	3.21%
250'001 à 500'000	154'337'465	439	154'337'465	439	2.38%	2'000'000	1'049	5.69%	1'490'351'593	1'049	5.69%
500'001 à 750'000	120'208'753	198	120'208'753	198	1.07%	3'000'000	446	2.42%	1'105'028'554	446	2.42%
750'001 à 1'000'000	79'693'156	92	79'693'156	92	0.50%	4'000'000	254	1.38%	879'848'239	254	1.38%
Plus de 1'000'000	4'094'939'076	471	4'094'939'076	471	2.55%	5'000'000	165	0.89%	745'470'208	165	0.89%
						7'500'000	223	1.21%	1'350'722'095	223	1.21%
						10'000'000	119	0.65%	1'027'956'552	119	0.65%
						Plus de 10'000'000	559	3.03%	77'018'365'122	559	3.03%
Totaux	33'774'853'314	18'447	100.00%	18'447	100.00%	86'490'521'044	18'447	100.00%	100.00%	18'447	100.00%

* Les travaux de taxation de l'exercice fiscal 2000 des sociétés (selon le système postnumeraire) ont été exécutés en 2001 et terminés à la fin de l'exercice civil 2002.

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital

4'668

4.6 Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme

4.6.1 Missions

En vertu du règlement instituant un bureau et une commission consultative de l'égalité, du 18 février 1987, le service pour la promotion de l'égalité est chargé de :

- veiller à l'élimination de toute discrimination contenue dans la législation cantonale passée ou à venir,
- effectuer, sur délégation ou mandat, des études et des enquêtes,
- établir, en collaboration avec les services compétents, des données relatives à toute question concernant l'égalité entre homme et femme et de constituer une documentation sur ce thème,
- promouvoir le principe de l'égalité dans tous les domaines de la vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration. Etant un service transversal, il doit développer, avec l'ensemble des départements et des services de l'administration cantonale, des plans d'action visant à intégrer l'égalité entre homme et femme dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat,
- informer et sensibiliser, par les moyens appropriés, la population, les organismes privés et publics concernés et toute personne intéressée, sur l'ensemble des questions concernant l'égalité de fait et de droit.

4.6.2 Les priorités du service en 2002

Le service pour la promotion de l'égalité a déterminé 6 axes prioritaires et développé, en fonction de ceux-ci, plusieurs projets (ci-après réalisations) :

1. Promotion des femmes dans l'administration cantonale
2. Intégration de l'égalité dans l'administration cantonale
3. Amélioration de l'accueil de la petite enfance
4. Information et sensibilisation à la problématique de la violence contre les femmes
5. Collaboration avec les associations féminines
6. Communication et information à la population

4.6.3 Réalisations (énumération exemplative)

- Formation et sensibilisation des formatrices et formateurs appelés à former les maîtres et maîtresses d'apprentissage.
- Formation continue du corps enseignant du secondaire: organisation d'une journée de formation continue consacrée à l'orientation professionnelle des filles.
- Participation au projet PECARO: collaboration avec les cantons romands dans le but d'intégrer l'égalité dans le nouveau plan d'étude cadre de la suisse romande (concerne toute la scolarité obligatoire).
- Diffusion des actes issus des assises organisées sur la petite enfance auprès des autorités et des services concernés et des recommandations les invitant à concrétiser rapidement: un projet de loi de subventionnement cantonal aux structures d'accueil de la petite enfance, la mise sur pied d'un observatoire de la petite enfance ainsi qu'un lieu d'informations centralisé.
- Elaboration et diffusion d'une étude «Les crèches rapportent, c'est leur absence qui coûte», une analyse économique qui démontre le rapport coût/bénéfice positif pour la collectivité publique des structures d'accueil de la petite enfance.
- La reddition d'un rapport intermédiaire du groupe de travail «Harmonisation des horaires scolaires et professionnels» à la délégation du Conseil d'Etat à la famille concluant à la nécessité de mener auprès des parents une enquête représentative sur les besoins en matière de prise en charge des enfants avant et après l'école et pendant les vacances scolaires. Une enquête a démarré.
- L'organisation de quatre rencontres entre les associations féminines et la Conseillère d'Etat, Madame Micheline Calmy-Rey. Diverses actions ont été également menées en partenariat avec les associations féminines tout au long de cette année.
- En collaboration avec l'OCIRT: campagne de prévention du harcèlement sexuel qui a touché plus de 13'000 entreprises genevoises.
- Large diffusion dans le canton de deux brochures «La violence est inacceptable: violences sexuelles, que faire?» et «La violence est inacceptable - violence conjugale, que faire?»
- Démarrage d'un projet de prévention de la violence chez les migrant-e-s, avec le soutien du Fonds Violence de l'Etat de Genève.
- Module de sensibilisation aux questions de l'égalité à travers le monde, destiné aux jeunes, développé dans le cadre des activités du Passeport Vacances 2002.
- Dans le cadre d'un projet subventionné par la Confédération, création d'un site Internet mettant à disposition de toute personne devant intervenir dans une situation de discrimination professionnelle, (magistrat-e-s, avocat-e-s, syndicats et associations féminines), un recueil d'arrêts rendus par les tribunaux romands en vertu de la loi fédérale sur l'égalité.
- Mise sur pied d'une formation des magistrat-e-s romands sur le thème de la loi fédérale sur l'égalité et la jurisprudence du Tribunal fédéral y afférente.
- La commission consultative de l'égalité composée de sept représentant-e-s des départements, de huit représentantes des associations féminines, de sept représentantes des partis politiques a eu sa séance constitutive le 17 mai 2002. Depuis elle s'est réunie trois fois

- Intégration de l'égalité dans les formations proposées par l'Etat: dans le catalogue des cours, auprès des formateurs et des formatrices afin qu'ils/elles intègrent l'égalité dans leurs séminaires chaque fois que cela se justifie.

- Journée des filles 2002: les filles accompagnent pendant une journée un-e de leurs proches à son travail, ce qui élargit leur vision quant aux formations professionnelles qu'elles pourront entreprendre.
- Campagne «Tekna+»: intégration de l'égalité dans l'orientation scolaire et professionnelle par le biais, notamment, d'ateliers de sensibilisation aux stéréotypes sexistes.

et a mis en place cinq groupes de travail : insertion des femmes en politique, application des lois sous l'angle de l'égalité, formation de base et le CFC santé, social et approche intégrée de l'égalité au sein de l'Etat, l'analyse du budget sous l'angle de l'égalité.

4.6.4 Comptes - Budget – Effectif

4.6.4.1 Budget

Une légère augmentation des subventions au bénéfice d'associations féminines inscrites dans les lignes budgétaires du service pour la promotion de l'égalité est à relever.

4.6.4.2 Comptes

En 2002 le SPPE a bénéficié d'apports financiers extérieurs importants :

- 150'000 F de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité dans le cadre de l'AFPA II pour le financement de la coordination romande
- 42'000 F en tant qu'aide financière du Bureau fédéral de l'égalité pour la réalisation d'un site Internet jurisprudence Leg. Le Bureau de l'égalité du canton de Vaud a obtenu la même somme afin de mener ensemble ce projet pour toute la Suisse romande. Le site devrait être opérationnel en février 2003
- 50'000 F du Fonds de prévention de la violence pour un financement partiel de brochures d'information des populations migrantes.

4.6.4.3 Effectifs

2002 aura vu le départ de la première directrice du SPPEgalité, M^{me} Marianne Frischknecht après quinze années consacrées à la création, l'élargissement et la consolidation du service.

A ce jour, l'équipe fixe se compose de :

- 10 personnes se partageant 7 postes
- 4 personnes sous contrat d'auxiliaires
- 3 personnes en formation
- 1 personne en stage

4.7 Economat cantonal

4.7.1 Mission

L'économat cantonal a pour mission principale d'assurer l'approvisionnement de ses clients en produits et prestations, tout en optimisant le rapport entre le coût et la qualité, en respectant les normes et standards en vigueur et en tenant compte du tissu économique local. Ses principaux clients sont les services de l'administration cantonale et les écoles. Les autres établissements publics ou parapublics peuvent également recourir à ses prestations.

La collaboration est également fréquente avec d'autres administrations publiques romandes faisant ainsi bénéficier ses clients, par l'augmentation de la masse d'acquisition, de meilleures conditions d'achat.

4.7.2 Objectifs

Cette fin d'année 2002 est marquée par un projet de transformation de l'économat cantonal (EC) en une centrale unique d'achats (CUA) durant 2003. En effet, la

volonté affichée de créer un centre de compétences fort et professionnel va nécessiter un remaniement des structures de travail actuelles.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Création d'une centrale unique d'achats pour l'ensemble des services de l'administration cantonale.
- Professionnalisation du métier «d'acheteur».
- Renforcement de nos équipes par une meilleure articulation interne.
- Modernisation des flux financiers permettant l'intégration de la future CFI.
- Réflexion sur nos services de back-office.
- Sécurisation des données financières par la création d'un organe de contrôle.

4.7.3 Réalisations

Indépendamment des actes d'achats réalisés durant toute l'année par nos différents collaborateurs, notre secteur juridique a travaillé à la concrétisation de nombreuses procédures AIMP internes et externes à l'économat cantonal et collaboré à certains projets transversaux impliquant l'Etat de Genève dont notamment, SIRH et CFI.

De plus, des contrôles attentifs sur toutes formes de contrats passés avec notre administration ont été opérés, permettant ainsi à l'Etat de Genève de minimiser les risques contractuels envers des tiers.

En marge de cela, nous relevons que l'économat cantonal assure également un certain nombre de prestations telles que l'assistance aux déménagements internes à l'administration publique, la participation, par l'attribution de compétences, aux différentes procédures d'élections et prestations de serment tenues sur l'année et, finalement, assure la réparation, la maintenance et la vente du mobilier.

Parallèlement, nous procédons à la distribution générale de l'ensemble du matériel scolaire des écoles publiques genevoises.

Enfin, notre secteur financier assure la consolidation de l'ensemble des rubriques «économat» de l'Etat de Genève (les écritures transversales de fin d'année nécessaires sur les comptes d'acquisition, en centralisant une partie de cette activité annuelle).

4.7.4 Statistiques

L'activité de l'économat cantonal en chiffres.

Les statistiques suivantes illustrent de manière sommaire quelques aspects de l'évolution de l'activité de l'économat cantonal en 2002 :

	2002	2001	Variation (%)
Nombre de réquisitions reçues	23'225	22'985	+ 1
Nombre de devis établis	415	431	- 3.7
Nombre de commandes passées	36'465	36'041	+ 1.2
Nombre de bulletins de livraison du stock de l'économat	10'748	9'364	+ 14.8
Nombre de factures fournisseurs	38' 829	38'159	+ 1.8

4.8 Entités rattachées administrativement au département des finances

4.8.1 Service de surveillance des fondations, des institutions de prévoyance et des organismes privés subventionnés

4.8.1.1 Mission

Le service, composé actuellement de huit collaborateurs, assume les tâches suivantes :

- la surveillance des fondations classiques et des institutions de prévoyance en application des dispositions du «règlement sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance», du 16 janvier 1985;
- la surveillance des prêteurs professionnels selon le «concordat intercantonal réprimant les abus en matière d'intérêts conventionnels» du 8 octobre 1957, la «loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits» du 5 juillet 1958 et le «règlement concernant les abus en matière d'intérêt conventionnel ainsi que les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits», du 20 août 1958;
- la surveillance des organismes privés subventionnés et des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation financière majoritaire ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs de l'institution, depuis la modification du 26 mars 1999 de la «loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques»;
- la surveillance des Rentes Genevoises.

4.8.1.1.1 Surveillance des fondations classiques

En plus des travaux de contrôles périodiques, le service a mis sous surveillance des nouvelles fondations créées, modifié leurs statuts si nécessaire et procédé aux dissolutions et liquidations nécessaires.

4.8.1.1.2 Surveillance des institutions de prévoyance professionnelle

Le service a contrôlé toutes les institutions inscrites dans le registre cantonal de la prévoyance professionnelle et à des contrôles périodiques pour les autres fondations. Il a suivi avec une attention toute particulière les caisses d'entreprises rencontrant des difficultés économiques. Il a vérifié toutes les procédures de liquidation suite à des faillites, fusions, absorptions, transferts de siège dans d'autres cantons.

4.8.1.1.3 Surveillance des prêteurs professionnels

En 2002, les autorisations de pratiquer le petit crédit délivrées par le Conseil d'Etat à des établissements

spécialisés se sont élevées à 5 (en 2001 : 5). L'activité de ces 5 établissements a été contrôlée par le service.

Le total des montants prêtés continue à être en diminution depuis 1990 :

1990 :	553 millions F
1998 :	322 millions F
1999 :	345 millions F
2000 :	273 millions F
2001 :	269 millions F
2002 :	263 millions F

De plus, 12 autorisations (en 2001 : 12) ont été accordées à des intermédiaires agréés.

4.8.1.1.4 Surveillance des organismes privés subventionnés

Dans le cadre de l'application de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, le service a inventorié, au 31 décembre 2002, 1'018 organismes subventionnés.

4.8.1.1.5 Surveillance des Rentes Genevoises

Les comptes, ainsi que l'activité des Rentes Genevoises ont fait l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'Etat.

4.8.1.2 Objectifs

Les objectifs du service pour l'exercice 2002 ont été les suivants :

- Former le personnel.
- Suivre l'installation de la nouvelle base de données.
- Mettre en place et simplifier les procédures de gestion interne.
- Mettre en place et suivre les programmes de travail, notamment pour la révision des organismes subventionnés.
- Continuer à offrir des prestations de «qualité» au public.

4.8.1.3 Réalisations

Les objectifs 2002 ont été atteints. La formation du personnel se poursuivra sur les années à venir, notamment par la formation continue en matière de technique de révision, de prévoyance professionnelle et de subventionnement.

4.8.1.4 Statistiques

Fondations classiques

Etat au 1 ^{er} janvier 2002 :	450
Nouvelles	20
Radiées	14
Etat au 31 décembre 2002 :	456

Institutions de prévoyance professionnelle

Etat au 1 ^{er} janvier 2002 :	459
Nouvelles	10
Radiées	22
Etat au 31 décembre 2002 :	447
dont 247 sont inscrites dans le Registre cantonal LPP	

<i>Contrôles effectués</i>	2002	2001
Fondations contrôlées	456	469
Exercices comptables vérifiés	792	869
<i>Prêteurs professionnels</i>	2002	2001
Etablissements agréés	5	5
Intermédiaires agréés	12	12
Nombre de prêts accordés	13'431	14'497
Montant total des prêts (en millions)	263	269
<i>Organismes subventionnés</i>	2002	2001
Organismes contrôlés	26	34

4.8.2 Inspection cantonale des finances

4.8.2.1 Mission

L'inspection cantonale des finances (ICF) assure la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat et à ce titre, sa mission est de procéder aux contrôles prévus par la loi, notamment :

- auprès des services de l'administration publique cantonale,
- auprès des institutions cantonales de droit public (filiales),
- auprès des partis politiques,
- auprès d'autres entités où l'ICF est organe de contrôle statutaire.

Tout contrôle donne lieu à un rapport adressé notamment :

- au Conseil d'Etat,
- à la Commission des finances du Grand Conseil,
- à la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

Politique de contrôle

L'inspection cantonale des finances s'assure en particulier que les organismes soumis à son contrôle :

- respectent les principes de la gestion administrative,
- respectent les principes de la gestion financière,

principes prévus notamment par les articles 2 et 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) et l'article 4 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10).

Cela implique :

- une surveillance financière qui, outre le contrôle des comptes et notamment du compte d'Etat, s'étend également à l'examen de l'activité administrative sous l'angle de la «rentabilité»
- l'audit de la gestion, à savoir :
 - la vérification de l'existence et de l'adéquation du système de gestion mis en place par l'administration, système qui doit inclure notamment des objectifs clairs et quantifiés et les instruments de mesure et de pilotage y relatifs,

- le contrôle de la réalisation des objectifs que l'administration s'est fixés (article 6c de la loi D 1 10)
- la surveillance et la coordination des activités de révision exercées par des organes internes ou externes (article 6d de la loi D 1 10)
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans ses rapports (fin 2001, la loi D 1 10 a rendu obligatoire la mise en œuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances).

Organisation de l'Inspection cantonale des finances

L'inspection cantonale des finances, selon l'article 4 de la loi D 1 10 est uniquement soumise à la loi et, en tant qu'organe de surveillance de l'Etat, elle assiste le Conseil d'Etat, la Commission des finances et la Commission de contrôle de gestion dans l'exercice de leur haute surveillance de l'administration. Administrativement, elle est rattachée au département des finances.

Son organisation interne et ses méthodes de travail sont comparables à celles d'inspectors internes et sociétés fiduciaires opérant notamment dans le secteur privé.

4.8.2.2 Objectifs

- Exécuter les audits prévus en planification et ceux découlant d'éventuels mandats complémentaires.
- Participer à la révision de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat en rendant plus explicites et en les modifiant au besoin, les règles et principes que l'Etat veut suivre dans l'organisation de son fonctionnement.
- Mettre en œuvre le renforcement des contrôles et des moyens préconisés notamment par le Conseil d'Etat dans son rapport sur la réforme de l'Etat, en veillant à ce que l'inspection cantonale de finances soit dotée des moyens nécessaires à l'exécution de ses tâches.
- Poursuivre sa politique de management de la qualité afin de fournir aux utilisateurs des prestations et des rapports du service une garantie de qualité certifiée et reconnue.

4.8.2.3 Réalisations

En 2002, l'inspection cantonale des finances a procédé, comme par le passé, au contrôle du Compte d'Etat et à des audits financiers des entités soumises à son contrôle. De plus, en application de la loi qui régit son activité (D 1 10), elle a procédé à des audits informatiques ainsi que des audits opérationnels et de management. Elle a, en outre, effectué des contrôles statutaires et des audits sur mandat du Conseil d'Etat et de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

L'inspection cantonale des finances a, conjointement avec la cellule d'expertise financière, poursuivi sa conduite du groupe de coordination chargé d'assurer la cohérence générale de l'introduction des normes comptables IAS et d'orienter les institutions soumises à ces normes dans leur démarche. A ce titre, elle a produit plusieurs rapports d'analyse sur l'impact de ces normes sur les comptes de l'Etat et des institutions.

L'inspection cantonale des finances a renforcé son effectif avec deux nouveaux collaborateurs et la formation permanente s'est poursuivie dans les domaines de l'expertise comptable, de l'audit interne et de la révision informatique. A ce sujet, il sied de souligner que les deux collaborateurs qui se sont présentés aux examens d'expertise comptable cette année ont brillamment obtenu leur titre d'experts comptables diplômés.

L'inspection cantonale des finances a en outre organisé, en collaboration avec la conférence des chefs des contrôles financiers des cantons latins, des séminaires intercantonaux d'audit destinés à ses propres collaborateurs, à ceux des autres cantons latins ainsi qu'à ceux du contrôle fédéral des finances.

Dans le cadre du maintien de la certification ISO 9001, l'inspection cantonale des finances a fait l'objet d'un audit de surveillance annuel au mois de novembre 2002. A l'issue cet audit, l'organe de surveillance a reconduit la certification de l'inspection cantonale des finances.

4.8.2.4 Statistiques

Rapports sur les entités contrôlées émis en 2002	avec observations	sans observations
Rapports généraux	1	1
Services de l'administration	12	2
Institutions cantonales de droit public (filiales)	58	7
Contrôles statutaires et spéciaux	7	1

Lorsque l'inspection cantonale des finances constate des situations qui sont en contradiction avec les prescriptions légales et en particulier les principes de gestion administrative ou les principes de gestion financière, elle le mentionne dans une observation.

Sur les 89 rapports émis par l'inspection cantonale des finances en 2002, 78 contenaient des observations.

Les départements destinataires de ces rapports sont chargés de prendre les mesures qui s'imposent et d'en informer l'inspection cantonale des finances. Celle-ci s'assure qu'une suite soit donnée à ses observations dans les délais fixés.

4.8.3 Commission externe d'évaluation des politiques publiques

4.8.3.1 Mission

La commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) analyse la mise en œuvre et les effets des lois cantonales, afin de rendre l'action étatique plus efficace. En ce sens, elle seconde le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil.

4.8.3.2 Objectifs

La CEPP réalise des mandats confiés par le Conseil d'Etat, les commissions précitées ou traite des problématiques dont elle s'autosaisit, après discussion avec le Conseil d'Etat. Elle a recours à des méthodes scientifiques éprouvées pour parvenir à ses conclusions. Ses résultats et analyses, assortis de recommandations et propositions visant à améliorer effectivement la mise en œuvre des lois cantonales, font l'objet de rapports publiés.

4.8.3.3 Réalisations

En 2002, la CEPP a terminé deux évaluations. La première porte sur la politique cantonale de lutte contre le chômage de longue durée (Evaluation des mesures cantonales). La seconde concerne la communication entre les services de l'administration cantonale (Evaluation de la circulation de l'information dans le cadre de l'attribution de prestations sociales). Les rapports sont publics et accessibles via le site Internet de la commission (www.geneve.ch/cepp).

La CEPP a également travaillé sur les quatre thèmes suivants :

- Répression du travail clandestin.
- Effets de la loi sur les démolitions, transformations, rénovations de maisons d'habitation (LDTR).
- Pertinence et impact des parcs relais «P+R» à Genève.
- Contrôle des denrées alimentaires.

Les deux premiers thèmes sont en cours d'achèvement.

4.8.3.4 Statistiques

Les seize membres de la commission se sont réunis à 10 reprises en séance plénière (plénum). Le bureau, organe de préparation des décisions du plénum, a tenu 11 séances. Les groupes de travail se sont retrouvés à 39 reprises.

5. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un bagage solide, la capacité de devenir des citoyens libres et responsables, conscients du monde qui les entoure, c'est ce que devraient acquérir, dans l'idéal et de par la loi, les élèves qui fréquentent nos écoles publiques. Ce sont donc des éléments qui sont au cœur de la mission du Département de l'instruction publique.

Dans un monde en si profondes transformations, si l'école veut prétendre remplir ces objectifs, elle doit aussi évoluer et surtout accepter d'évaluer les fruits de son action et de rendre des comptes à la population.

PISA : un constat qui permet de progresser

Le début de l'année 2002 a été marqué par la publication des premiers résultats de l'enquête internationale PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) lancée sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et impliquant 31 pays. Cette enquête effectuée en 2000 visait les élèves de 15 ans et était complétée par une démarche suisse et romande concernant les élèves de 9^e année (entrés dans le système scolaire en 1988 ou 1989). A Genève, les résultats très insatisfaisants en lecture ont démontré la nécessité d'adapter notre système de formation pour en améliorer l'efficacité dans l'intérêt de l'ensemble des élèves. Cela nous rappelle aussi que les réformes initiées ne déploient leurs effets que dans la durée.

L'enquête PISA cherche à mesurer les compétences autant que les connaissances. Ainsi, en matière de lecture, les élèves devaient-ils faire preuve d'esprit d'analyse et de déduction, réfléchir sur le message écrit et l'interpréter. Ce sont justement ces compétences-là que cherchent à développer les réformes introduites tant à l'école primaire qu'au Cycle d'orientation. Les élèves ayant passé le test PISA n'ont pas bénéficié dans leur scolarité de l'effet des réformes qui ne font que débiter.

Des travaux sont en cours qui permettront de déterminer les enseignements à tirer de cette première enquête (d'autres suivront en 2003 et en 2006) et notamment en ce qui concerne les pays qui produisent les meilleurs taux de réussite (Finlande et Canada, par exemple).

Primaire, une consolidation indispensable avant l'extension

Dans l'enseignement primaire comme au Cycle d'orientation, les rénovations ont nécessité comme préalable indispensable la redéfinition et la clarification des objectifs d'apprentissage et des plans d'études dans toutes les disciplines. Autrement dit, ce qui touche le contenu de l'enseignement, ce que chacune et chacun doit pouvoir acquérir, maîtriser et mettre en œuvre en matière de connaissances et de compétences aux différents degrés.

A la rentrée 2001, les objectifs d'apprentissage et les plans d'études y relatifs ont été introduits dans la division moyenne comme dans la division élémentaire. De plus, toutes les écoles de la division élémentaire ont d'ores et

déjà adopté le nouveau livret scolaire et les moyens d'évaluation afférents. Enfin, depuis l'année scolaire 2001-2002, des épreuves cantonales sont pratiquées en 2^e primaire afin de mieux mesurer le fonctionnement du système.

Avant de procéder à l'extension, une évaluation de situation a été effectuée, tenant compte des observations du terrain, des inspecteurs et de la Conférence de l'enseignement primaire.

Sur la base des éléments d'appréciation ainsi collectés, il a été décidé de faire de l'année 2002-2003 une année de *consolidation* pour les enseignant-e-s afin de permettre, aux uns de renforcer les nouvelles pratiques mises en évidence dans les projets d'école, et aux autres de disposer d'un temps de réflexion et de préparation supplémentaire pour les intégrer. Cette option s'inscrit dans une volonté affichée dès le lancement opérationnel de la rénovation de veiller à ce que ses éléments puissent être bien maîtrisés par les enseignants et qu'ils disposent du temps de formation nécessaire.

La consolidation n'est toutefois pas synonyme d'immobilisme puisque 19 nouvelles écoles se sont lancées dans un projet d'école à la rentrée 2002 et que cela porte à 65 le nombre des écoles pratiquant les éléments centraux de la rénovation. Près de 40% des élèves et des enseignants sont déjà concernés par le nouveau système.

Cycle d'orientation: la logique d'apprentissage

Le Cycle d'orientation est quant à lui entré de plain pied dans un système rénové complet. Depuis septembre 2002, les trois degrés appliquent les nouveaux objectifs d'apprentissage et plans d'étude. Ce faisant, le système scolaire se concentre sur les apprentissages des élèves et les objectifs à atteindre. La nouvelle grille-horaire a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation qui permettent des ajustements pour la rentrée 2003. Des moyens complémentaires ont été consacrés, en 2002, aux élèves en très grande difficulté afin de permettre aux différents collèges de pratiquer les démarches les plus adaptées à la situation qu'ils observent.

Consolidation de la nouvelle maturité

La «nouvelle maturité» a été délivrée pour la première fois en juin 2002 au Collège de Genève et en octobre au Collège pour adultes Alice-Rivaz, avec un taux de réussite semblable à celui des années précédentes. C'est ainsi la première volée de collégiens et collégiennes à achever le nouveau cursus comprenant, outre un système de choix progressif, un travail de maturité qui semble apprécié des élèves.

Sur proposition de la commission tripartite de suivi de l'ORMM, la semestrialisation a été adoptée dans le but de mieux répartir la charge des élèves et des enseignants. La commission poursuit son travail en vue de proposer les ajustements nécessaires à l'amélioration du nouveau système. Par ailleurs, l'ORRM fait l'objet d'une évaluation (EVAMAR) au niveau suisse.

En juillet 2002, neuf élèves de la première promotion ORRM du Collège de Genève ont obtenu le certificat de maturité gymnasiale mention bilingue attribuée par le canton de Genève. Ce diplôme est désormais reconnu par le Département fédéral de l'intérieur. Le Collège de Genève proposera dès la rentrée 2003 des parcours mention bilingue en allemand et en anglais.

Former les formateurs et assurer la relève

Assurer la qualité de l'enseignement et permettre aux enseignant-e-s d'intégrer les évolutions du système pédagogique nécessite, de la part du département, un effort permanent de formation des formateurs. Les cours offerts semblent avoir rencontré les préoccupations des enseignant-e-s, puisque l'on constate que plus de 4'000 inscriptions ont été enregistrées dans les différents dispositifs de formation continue et de recyclage organisés par l'enseignement secondaire. Ajouter à cela l'intérêt renouvelé, de plus de 97% des maîtres et maîtresses du primaire pour les 6 jours de formation en relation avec les réformes en cours permet de se montrer optimiste sur l'avenir de l'école genevoise.

Pour faire face au nombre toujours plus important de maître-sse-s qui, au terme de leur carrière professionnelle, prennent une retraite (légale ou anticipée), le département de l'instruction publique déploie des mesures à court et à moyen terme – modifications de lois et règlements, outils de gestion prévisionnelle, enquêtes et sondages auprès des étudiant-e-s, analyse des processus de recrutement, gestion coordonnée des postes disponibles, annonces dans la presse, etc. – afin d'assurer une relève de qualité et renforcer l'attrait de la profession. Près de 350 nouveaux enseignant-e-s ont embrassé la carrière à la rentrée 2002, ce qui confirme l'importance de l'Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES).

Une formation professionnelle en mouvement

L'enseignement est un processus en constant renouvellement qui se doit d'anticiper les évolutions de la société qui l'entoure. Ainsi, le postobligatoire continue-t-il son développement dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). En 2002, l'offre de formation dans ce domaine a encore été renforcée au secondaire II. La maturité professionnelle confirme ainsi son succès grandissant. Ce «passerport» des formations HES a attiré en 2002 10% de candidats de plus qu'en 2001.

En matière de formation professionnelle supérieure, l'année 2002 a été marquée par l'ouverture des filières santé et social de la HES de Suisse romande. Ce sont ainsi 10 nouvelles formations, dont 9 sont dispensées à Genève, qui vont bénéficier à terme du statut de formation professionnelle tertiaire.

Corollaire de la création des HES santé-social, le Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) a parachevé sa mue. Il se consacre désormais entièrement à sa mission de formation professionnelle de niveau tertiaire non HES et secondaire II pour les professions des domaines de la santé et du social.

Quant aux filières techniques et économique de la HES, elles ont mis à profit l'année 2002 pour parachever leur préparation en vue de leur homologation en 2003.

Une nouvelle organisation de l'Université

Le 25 octobre, la nouvelle loi sur l'Université a été approuvée par le Grand Conseil. Les structures décisionnelles, ainsi que le mode de relation entre l'Etat et l'Université ont été modifiés. Le système bicaméral (Conseil académique et Conseil de l'Université) disparaît au profit du Conseil de l'Université, une convention d'objectifs quadriennale est prévue dans la loi et le processus de nomination des professeurs est modifié. Il établit le principe de la double candidature à soumettre au rectorat tout en laissant à celui-ci le soin de présenter une candidature unique au Conseil d'Etat. Le parlement souhaite ainsi faciliter le fonctionnement de l'institution.

Une rentrée sous le signe du respect

Comment l'école pourrait-elle jouer son rôle de transmission de savoir et d'acquisition d'un bagage essentiel à la formation des futurs adultes sans assurer l'intégrité physique et psychique des élèves et des enseignants? Dans un contexte scolaire ou familial où l'on constate de plus en plus d'actes d'incivilité ou de violence, il est essentiel que l'école joue son rôle éducatif et de protection.

L'école a besoin, pour remplir sa mission, d'un climat serein et de conditions de travail adéquates: respect de chacun, respect des règles scolaires, sécurité. Malheureusement, ces principes ne sont pas toujours observés. Que l'on soit élève, enseignant, parent ou représentant de l'autorité scolaire, cela n'est acceptable pour personne. C'est donc pour rappeler les règles élémentaires de respect et les droits et devoirs de chacun que la Présidente du département a adressé aux parents un courrier à la rentrée 2002.

Des efforts importants ont été consentis dans les divers établissements scolaires pour renforcer cette démarche d'encouragement au respect et à l'exercice de la responsabilité et de l'autorité. Le DIP se préoccupe particulièrement de ne pas laisser le silence devenir une arme qui empêche la résolution des problèmes et les interventions nécessaires.

Enfin, les services de l'Office de la jeunesse sont confrontés année après année à une augmentation du nombre et de la complexité des cas dont ils ont la charge. Afin de répondre à cette demande sociale, le département a mis à leur disposition des moyens importants. Ces moyens permettent bien sûr de répondre aux urgences sociales, mais aussi de dépister ou de prévenir ces situations de détresse. Rappelons à cet égard les divers programmes de prévention mis en place dans les écoles.

Une politique culturelle concertée

Le département exerce aussi la responsabilité cantonale en matière de politique culturelle. L'année 2002 a permis de concrétiser la collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève au niveau du financement des institutions culturelles par la signature de conventions de subventions (Orchestre de la Suisse Romande, Orchestre de Chambre de Genève et Festival La Bâtie).

En cette fin d'année 2002, un nouveau pas a été franchi avec l'accord en matière de financement culturel qui a été négocié entre l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises. Cette convention, en cours de ratification par le Grand Conseil, le Conseil municipal de la Ville de Genève et les communes intéressées, instaure une structure de concertation, de coordination et de décision commune en matière culturelle à l'ensemble des collectivités publiques genevoises.

Le DIP 2002 en chiffres

Charges et revenus au 31 décembre 2000 à 2002
(en milliers de francs)

	2000		2001		2002 ⁽¹⁾			
	Charges totales	Revenus totaux	Charges totales	Revenus totaux	CHARGES TOTALES		REVENUS TOTAUX	
	Compte				Budget	Compte	Budget	Compte
SGX	138'285	13'833	140'469	13'196	157'982	149'758	11'924	14'241
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	136'138	12'815	138'556	12'482	155'849	146'563	11'664	13'188
EP	346'573	3'614	340'462	5'874	355'115	353'251	3'723	7'571
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	345'432	3'578	339'355	5'840	353'369	351'435	3'687	7'532
CO	219'918	2'156	228'888	4'581	243'473	241'720	2'202	3'475
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	208'934	1'793	217'824	4'277	228'378	226'330	1'838	3'154
ESPO	364'785	21'062	383'352	22'027	400'640	455'689	18'254	79'759
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	343'250	20'722	360'199	20'773	370'103	370'141	17'922	24'250
<i>dont contrib. cant. p/ HES</i>	25'477	-	34'950	-	36'433	36'433	-	-
OJ	127'836	31'162	134'584	34'586	147'042	148'698	31'190	31'411
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	122'049	30'667	129'059	34'161	141'272	142'274	30'995	30'408
CEPSPE	15'001	3'133	16'670	4'125	17'025	18'311	3'535	5'155
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	14'475	3'088	15'597	3'688	16'427	16'538	3'491	4'119
OOF	32'354	3'352	40'816	7'919	35'509	36'680	3'457	6'406
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	31'818	3'275	36'243	3'737	34'604	33'132	3'379	3'722
UNI (compte DIP)	282'243	507	297'663	510	313'812	693'966	516	381'613
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	255'902	-	272'181	-	280'277	280'277	-	0
<i>dont allocation cantonale</i>	240'000	-	252'550	-	265'004	265'004	-	-
TOTAL DIP	1'526'996	78'818	1'582'904	92'818	1'670'598	2'098'075	74'800	529'631
<i>hors 37, 39, 47 et 49⁽²⁾</i>	1'457'999	75'940	1'509'013	84'957	1'580'279	1'566'690	72'977	86'373

TOTAL HES	39'642	34'904	56'113	43'469	54'462	64'372	43'614	49'650
TOTAL UNI ⁽³⁾	398'834	354'446	416'016	368'351	430'091	425'669	381'799	390'897

⁽¹⁾ Situation comptable au 31.12.2002

⁽²⁾ 37 = subventions redistribuées; 39 = imputations internes (charges); 47 = subventions à redistribuer; 49 = imputations internes (revenus).

⁽³⁾ Charges hors enveloppe comprises (intérêts passifs, amortissements et imputations internes). Ne sont pas inclus les fonds du FNRS et les fonds universitaires privés.

SGX	Services généraux	CEPSPE	Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
EP	Enseignement primaire	OOF	Office d'orientation et de formation professionnelle
CO	Cycle d'orientation	HES	Haute école spécialisée
ESPO	Enseignement secondaire postobligatoire	UNI	Université
OJ	Office de la jeunesse		

Charges et revenus au 31 décembre 2000, 2001 et 2002

L'augmentation des charges entre 2000 et 2002 est essentiellement le résultat d'une modification de la pratique comptable. En effet, les dépenses et les recettes des institutions subventionnées étaient, jusqu'en 2001, comptabilisées sur la seule nature 36 (subventions accordées) en subvention nette. Afin de respecter l'application

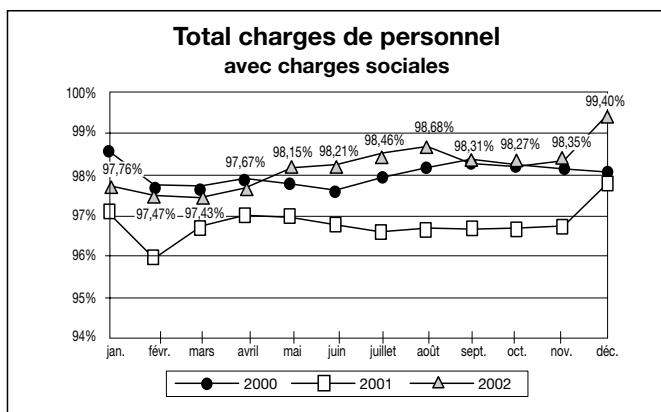
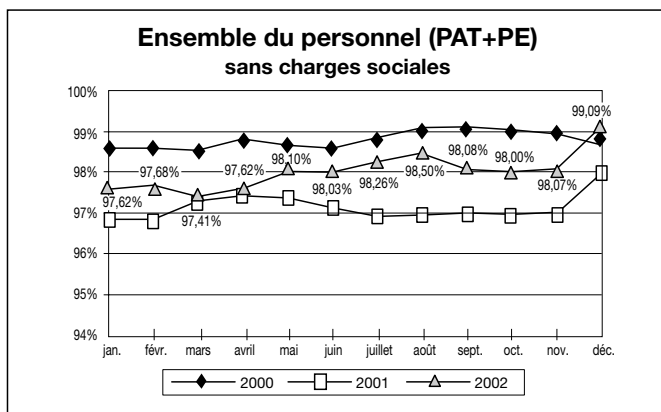
du produit brut et d'identifier clairement les flux, il a été décidé d'utiliser la méthode 37 (subventions redistribuées) et 47 (subventions à redistribuer). Ainsi, des charges et de revenus supplémentaires ont été enregistrés sous ces deux rubriques, ce qui explique les écarts au budget de part et d'autre.

Budget et dépenses de personnel (en millier de frs) situation au 31 décembre 2000, 2001 et 2002

	Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2000)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2001)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2002)			
	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass. (2)	% dépen./budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass. (2)	% dépen./budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass. (2)	% dépen./budget
PAT (301)	155'171	151'259	-3'912	97.48%	162'188	157'933	-4'255	97.38%	169'805	168'094	-1'711	98.99%
PE (302)	594'188	588'648	-5'540	99.07%	616'956	604'674	-12'283	98.01%	636'189	630'583	-5'606	99.12%
PAT+PE	749'359	739'907	-9'452	98.74%	779'144	762'606	-16'538	97.88%	805'994	798'677	-7'317	99.09%
Assurances sociales (303)	64'864	64'015	-849	98.69%	68'996	68'198	-798	98.84%	70'561	69'876	-685	99.03%
Caisse pensions+prévoy. CIA (304)	82'627	75'647	-6'980	91.55%	81'889	77'720	-4'169	94.91%	81'774	82'772	998	101.22%
Assur. maladie & accident (305)	4'260	4'233	-28	99.35%	4'368	4'350	-18	99.60%	4'538	5'105	567	112.49%
Autres charges pers. (307-309)	650	393	-257	60.47%	640	491	-149	76.69%	733	1'431	698	195.28%
Total charges personnel (30)	901'761	884'196	-17'566	98.05%	935'037	913'365	-21'672	97.68%	963'600	957'861	-5'739	99.40%

PAT: Personnel administratif et technique PE:Personnel enseignant

Projections des dépenses



Budget et dépenses de personnel en 2000, 2001 et 2002

En 2002, les dépenses de personnel totales ont atteint 957.86 mios, soit 99.4% du budget accordé. Ce taux est supérieur à ceux des deux dernières années, ce qui témoigne d'une meilleure adéquation budget-compte.

Le disponible provient des rubriques de traitements du personnel (administratif et enseignant) à l'exclusion des charges sociales. On observe toutefois un dépassement de charges sur la rubrique de la caisse de pensions et de prévoyance (CIA). Il s'agit d'un écart par rapport au taux estimé. Le dépassement est couvert par des non dépenses sur les charges de personnel (rubrique 30).

Pour leur part, les deux graphiques indiquent mensuellement les projections des dépenses de personnel à fin décembre, sur la base des dépenses déjà engagée depuis janvier. Le premier désigne les dépenses sans les charges sociales, le second comprend la totalité des charges de personnel. Les pourcentages montrent le rapport entre les dépenses annuelles estimées (projections) et le budget annuel.

Postes occupés en 2000 et 2001; postes budgétisés et occupés en 2002

		Occupation 31/12/00	Occupation 31/12/01	Budget 2002	Occupation 31/12/02	Ecart	
						bud. (postes)	bud. (%)
SGX	PAT	124,42	126,32	137,50	134,12	-3,38	-2,46%
		124,42	126,32	137,50	134,12	-3,38	-2,46%
EP	PAT	207,30	222,85	229,00	231,35	2,35	1,03%
	PE	2 249,80	2 274,99	2 287,50	2 294,38	6,88	0,30%
	Total EP	2 457,10	2 497,84	2 516,50	2 525,73	9,23	0,37%
CO	PAT	184,47	188,02	192,70	190,82	-1,88	-0,98%
	PE	1 180,81	1 223,04	1 265,35	1 259,87	-5,48	-0,43%
	Total CO	1 365,28	1 411,06	1 458,05	1 450,69	-7,36	-0,50%
ESPO	PAT	350,18	343,80	344,95	342,82	-2,13	-0,62%
	PE	1 533,86	1 544,30	1 544,74	1 549,48	4,74	0,31%
	Total ESPO	1 884,03	1 888,10	1 889,69	1 892,30	2,61	0,14%
OJ	PAT	528,76	554,80	574,70	571,14	-3,56	-0,62%
		528,76	554,80	574,70	571,14	-3,56	-0,62%
CEPSPE	PAT	13,30	13,80	13,95	14,05	0,10	0,72%
	PE	62,09	62,07	65,65	66,60	0,95	1,45%
	Total CEPSPE	75,39	75,87	79,60	80,65	1,05	1,32%
OOF	PAT	135,72	139,72	148,24	146,86	-1,38	-0,93%
		135,72	139,72	148,24	146,86	-1,38	-0,93%
Total DIP (hors HES et hors UNI)	PAT	1 544,14	1 589,30	1 641,04	1 631,16	-9,88	-0,60%
	PE	5 026,56	5 104,40	5 163,24	5 170,33	7,09	0,14%
	Total	6 570,70	6 693,70	6 804,28	6 801,49	-2,79	-0,04%
HES ⁽¹⁾	PAT	84,62	100,16	105,20	115,87	+10,67	+10,14%
	PE	147,50	182,08	180,40	202,51	+22,11	+12,26%
	Total HES	232,12	282,24	285,60	318,38	+32,78	+11,48%
UNI ⁽²⁾	PAT	1 004,95	1 009,30	1 050,82	1 036,08	-14,74	-1,40%
	PE	691,98	694,77	720,18	703,43	-16,75	-2,33%
	Total UNI	1 696,93	1 704,07	1 771,00	1 739,50	-31,50	-1,78%
Total DIP	PAT	2 633,71	2 698,76	2 797,06	2 783,10	-13,96	-0,50%
	PE	5 866,04	5 981,24	6 063,82	6 076,27	+12,45	+0,21%
	Total	8 499,75	8 680,01	8 860,88	8 859,37	-1,51	-0,02%

⁽¹⁾ Les assistants de laboratoire ne sont pas inclus.

⁽²⁾ PLES assistants et moniteurs ne sont pas inclus

- SGX Services généraux
- EP Enseignement primaire
- CO Cycle d'orientation
- ESPO Enseignement secondaire postobligatoire
- OJ Office de la jeunesse
- CEPSPE Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
- OOF Office d'orientation et de formation professionnelle
- HES Haute école spécialisée
- UNI Université
- PAT Personnel administratif et technique (301)
- PE Personnel enseignant (302)

Postes occupés en 2000 et 2001, postes budgétisés et occupés en 2002

De manière générale, l'occupation des postes du DIP (hors HES et Université) à fin décembre 2002 est pratiquement égale au budget (disponible de 2.79 postes ce qui représente 0.04% du budget). Les besoins supplémentaires de certaines unités (dépassements) ont été globalement compensés sur l'ensemble du Département.

Mouvements du personnel non enseignant 2000-2002

Fonctionnaires ou agents spécialisés

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démision	Congé	Retraite	PLEND	Inval.	Licenc.	Décès	Totaux
Entrée 2000	4	4	8								16
Entrée 2001	2	5	14								21
Entrée 2002	5	5	12								22
Sortie 2000			0	21	13	32	35	1	1	5	108
Sortie 2001			9	18	12	21	40	5	0	3	108
Sortie 2002			5	30	9	20	36	9	2	0	111

Employé-e-s

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démision	Congé	Retraite	PLEND	Inval.	Licenc.	Décès	Totaux
Entrée 2000	227	16	7								250
Entrée 2001	278	15	6								299
Entrée 2002	272	26	0								298
Sortie 2000			5	114	13	15	15	1	8	0	171
Sortie 2001			12	114	22	7	12	2	14	1	184
Sortie 2002			11	103	22	8	17	3	13	2	179

Auxiliaires

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démision/fin de mandat	Congé	Retraite	Inval.	Licenc.	Décès	Total
Entrée 2000	193	2	1							196
Entrée 2001	236	0	0							236
Entrée 2002	255	0	0							255
Sortie 2000			2	130	3	1	0	2	1	139
Sortie 2001			2	132	2	0	0	0	0	136
Sortie 2002			2	129	7	1	0	1	0	140

NB: Concernant les transferts, il convient de préciser qu'il s'agit de mouvements entre départements de l'administration cantonale et/ou entre lesdits départements et des institutions paraétatiques ou subventionnées.

Stages

En assumant son rôle de formateur, le Département a permis à de nombreux stagiaires d'effectuer et/ou de compléter leur formation dans ses différentes unités. Lesdits stages concernent avant tout les futurs bibliothécaires, travailleurs sociaux, les licenciés en droit qui briguent le brevet d'avocat et les personnes poursuivant une formation commerciale pour porteur de maturité ou de programmeur-euse-analyste.

Stagiaires

Année	Engagement	Retour de congé	Démision Fin de mandat	Licenc.	Congé	Totaux
Entrée 2000	66	0				66
Entrée 2001	66	1				67
Entrée 2002	67	1				68
Sortie 2000			46	0	0	46
Sortie 2001			53	1	1	55
Sortie 2002			48	0	1	49

Apprenti-e-s

Année	Engagement	Démision Fin de mandat	Licenc.	Totaux
Entrée 2000	11			11
Entrée 2001	20			20
Entrée 2002	13			13
Sortie 2000		15	2	17
Sortie 2001		22	3	25
Sortie 2002		21	3	24

Total des mouvements et situation des ressources humaines au 31 décembre 2002

Cette année a été caractérisée par un taux de rotation du personnel très similaire à l'année précédente, avec une légère augmentation des engagements du personnel auxiliaire découlant en grande partie de la nécessité de renforcer, du moins de façon temporaire l'effectif des certains services de l'Office de la Jeunesse.

Année	Engagement	Retour de congé	Transfert	Démision Fin de mandat	Congé	Retraite	PLEND	Inval.	Licenc.	Décès	Totaux
Entrée 2000	501	22	16								539
Entrée 2001	602	21	20								643
Entrée 2002	612	32	12								656
Sortie 2000			7	326	29	48	50	2	13	6	481
Sortie 2001			23	339	37	28	52	7	18	4	508
Sortie 2002			18	331	39	29	53	12	19	2	503

Situation du personnel non enseignant au 31 décembre 2002 (en personnes)

	2000	2001	2002
Services généraux	148	151	158
Enseignement primaire	257	274	285
Cycle d'orientation	222	226	236
Enseignement secondaire postobligatoire	431	424	423
Hautes écoles spécialisées	91	112	131
Université	1'234	1'249	1'299
Office de la jeunesse	708	742	772
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	18	19	19
Office d'orientation et de formation professionnelle	163	168	176
Total en personnes 3'499 personnes assumant plus de 325 fonctions différentes	3'272	3'365	3'499

Nota: Ce tableau exclu les catégories de personnel suivantes: auxiliaires, stagiaires et apprenti-e-s.

Mouvements du personnel enseignant

Les Unités du DIP, par l'intermédiaire de leurs services du personnel enseignant, gèrent les mouvements spécifiques de personnel enseignant. Les informations sur ce thème sont disponibles dans les chapitres des ordres d'enseignement :

Enseignement primaire voir point 5.4.5 paragraphe *Recrutement de nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes*;

Enseignement secondaire (CO et PO) voir point 5.3.2 *B Personnel enseignant du secondaire*;

Université voir paragraphes *c) Encadrement des étudiants* et *f) Egalité des chances*;

HES voir paragraphe *Nouveau statut du personnel enseignant HES*.

Budget et dépenses de biens et services entre 2000 et 2002 (en milliers de francs)

		2000	2001	2002 ⁽³⁾
SGX	Budget	1'591	1'808	2'500
	Compte	1'591	1'775	2'500
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	1'442	2'390	1'806
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 148	+ 582	- 694
EP	Budget	7'565	8'344	8'700
	Compte	7'565	8'351	8'700
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	8'336	8'473	8'537
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	+ 771	+ 129	- 163
CO	Budget	6'370	6'667	6'800
	Compte	6'370	6'723	6'800
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	6'829	6'732	6'175
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	+ 459	+ 65	- 625
ESPO	Budget	10'885	11'325	11'000
	Compte	10'885	11'585	11'000
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	10'584	12'038	10'384
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 301	+ 713	- 616
OJ	Budget	9'157	9'274	9'600
	Compte	9'157	9'275	11'340
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	8'657	10'338	11'433
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 500	+ 1'064	+ 1'833
CEPSPE	Budget	1'159	1'451	1'450
	Compte	1'159	1'239	1'450
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	1'135	1'239	1'320
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 24	- 212	- 130
OOF	Budget	3'489	4'691	3'510
	Compte	3'489	4'422	3'510
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	2'866	4'319	3'583
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 623	- 372	+73
DIP	Budget	40'216	43'560	43'560
	Compte	40'216	43'370	45'300
	Dépenses réelles ⁽¹⁾	39'849	45'531	43'238
	Ecart budg-dép. réelles ⁽²⁾	- 366	+ 1'971	- 322

⁽¹⁾ Sans les reports de crédits

⁽²⁾ + = dépassement, - = disponible

⁽³⁾ Situation comptable au 31.12.2002

Budget et dépenses de biens et services entre 2000 et 2002

Le dépassement de l'Office de la jeunesse est dû à la mise en place de prestations supplémentaires : nouveaux frais de transport d'enfants, mobilier, équipement pour les nouvelles institutions, repas pour les enfants accueillis dans les nouvelles institutions, prise en charge depuis 2002 des frais de logopédistes. Ces prestations feront l'objet d'un subventionnement partiel de l'OFAS qui sera versé en 2003. Une autorisation a été accordée par la Commission des finances en mars 2003.

Subventions aux institutions

36	SUBVENTIONS par domaine d'activités		Comptes 2000	Comptes 2001	Budget 2002	Comptes 2002	Ecart CO2/BO2	en %
ENSEIGNEMENT			344'110'225	371'614'165	390'188'000	389'480'638	-707'362	-0.18
Coordination intercantonale			1'650'288	1'753'975	2'368'900	2'065'049	-303'851	-12.83
31.00.00	361.05	Conférence intercant. instruct. publique SR/Ti	994'908	1'009'900	1'165'000	1'164'555	-445	-0.04
31.00.00	361.06	Conférence suisse Direct.canton.instruct.publ.	368'965	384'068	417'000	418'136	1'136	0.27
31.00.00	361.07	Commission Publication Collection "CH"	4'550	4'550	4'600	4'550	-50	-1.09
31.00.00	361.08	Activités diverses	58'360	142'413	384'000	146'348	-237'652	-61.89
31.00.00	361.11	Conférence universitaire suisse	174'219	157'630	318'300	318'272	-28	-0.01
31.00.00	361.21	Subv.à conférence romande offices format.prof.	47'526	46'838	50'000	-	-50'000	-100.00 1)
31.00.00	361.26	Cotisations intercantionales	1'760	8'576	30'000	13'188	-16'812	-56.04
Enseignement et formation			35'214'634	38'198'279	38'218'100	37'547'671	-670'429	-1.75
31.00.00	363.11	Institut d'études sociales	5'836'280	6'081'350	6'349'000	6'421'900	72'900	1.15 2)
31.00.00	363.12	Ecole d'infirmières Le Bon Secours	9'203'443	9'235'450	9'741'000	9'810'400	69'400	0.71 2)
34.00.00	364.20	Sgipa	11'646'813	11'958'710	12'467'000	12'612'000	145'000	1.16 2) 3)
34.00.00	365.63	CIM (Computer Integrated Manufacturing)	-	-	820'000	820'000	-	-
37.00.00	365.45	Ecole d'aide familiale	997'462	1'009'240	1'075'000	926'681	-148'319	-13.80 4)
39.00.00	361.22	Subv.pour cours introduction hors canton	122'383	178'173	193'100	211'713	18'613	9.64
39.00.00	363.24	Subv.cantonale au FFPP	1'650'000	3'750'000	1'650'000	1'650'000	-	-
39.00.00	365.39	Université ouvrière de Genève	988'000	988'000	788'000	788'000	-	-
39.00.00	365.55	Université populaire de Genève	61'000	81'000	81'000	81'000	-	-
39.00.00	365.63	CIM (Computer Integrated Manufacturing)	819'660	819'660	-	-	-	-
39.00.00	365.85	Fond. pour la formation des adultes - Genève	1'900'000	1'775'712	1'900'000	1'900'000	-	-
39.00.00	365.87	Subv. à l'école hôtelière	380'223	467'000	430'000	430'000	-	-
39.00.00	365.88	Subv. pour cours à divers organismes	245'004	379'521	369'000	350'658	-18'342	-4.97
39.00.00	365.89	Subv.à div.assoc/organismes cours pratiques	540'488	553'180	718'000	578'879	-139'121	-19.38
39.00.00	365.91	Subv. art. 41 versée aux institutions privées	823'879	921'282	1'637'000	966'441	-670'559	-40.96 5)
Enseignement et formation tertiaire			275'242'746	297'686'357	312'410'000	312'535'200	125'200	0.04
31.00.00	365.37	Inst.univ.hautes études intern.-JUHEI	5'924'664	6'153'030	6'368'000	6'444'100	76'100	1.20 2)
31.00.00	365.38	Inst.univ.études du dévelop.-IUED	3'181'082	3'373'650	3'745'000	3'794'100	49'100	1.31 2)
31.00.00	365.64	Université du 3ème âge	40'000	40'000	40'000	40'000	-	-
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	-	-	200'000	200'000	-	-
31.00.00	365.92	Réseau universitaire international de Genève	620'000	620'000	620'000	620'000	-	-
34.00.00	363.30	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	24'035'000	26'819'375	28'058'000	28'058'000	-	-
34.00.00	363.31	Ecole supérieure d'informatique de gestion	1'442'000	1'700'000	1'500'000	1'500'000	-	-
34.00.00	363.32	Ecole supérieure des beaux-arts de Genève	-	5'656'302	5'653'000	5'653'000	-	-
34.00.00	363.34	HES / santé-social	-	774'000	1'222'000	1'222'000	-	-
35.00.00	363.01	Allocation au fonctionnement de l'Université	240'000'000	252'550'000	265'004'000	265'004'000	-	-
Associations et groupements d'enseignement			914'150	1'183'466	1'232'000	1'231'700	-300	-0.02
31.00.00	365.31	Ecole des Parents	148'000	178'000	-	-	-	-
31.00.00	365.33	Ass.mond.pour école Instrument de paix	33'000	33'000	33'000	33'000	-	-
31.00.00	365.53	Group.genev.centres entr.méth.acti.-CEMEA	100'000	100'000	100'000	100'000	-	-
31.00.00	365.68	Contribution à la promotion de la paix	220'000	136'026	220'000	217'000	-3'000	-1.36
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	-	200'000	-	-	-	-
32.00.00	365.28	GAPP-Group.ass.parents élèves ens.primaire	10'000	10'000	20'000	20'000	-	-
33.00.00	365.32	Ecole et Quartier Versoix	60'000	60'000	60'000	60'000	-	-
34.00.00	365.29	Culture & Rencontres	99'000	99'000	99'000	99'000	-	-
36.00.00	365.31	Ecole des Parents	-	-	318'000	318'000	-	-
39.00.00	365.90	Association des répétitoires - ARA	244'150	367'440	382'000	384'700	2'700	0.71 2)
Education spécialisée			31'088'407	32'792'088	35'959'000	36'101'018	142'018	0.39
36.00.00	365.42	Enseig.mineurs invalides placés en instit.privées	321'840	175'840	240'000	264'480	24'480	10.20
36.00.00	365.70	Instit.hors canton accueillant mineurs	248'218	98'387	250'000	231'069	-18'931	-7.57
36.00.00	365.71	Fondation officielle de la Jeunesse	9'004'227	11'178'909	12'852'000	12'612'730	-239'270	-1.86 2) 3) 6)
36.00.00	365.72	Ass. Montbrillant Communication Surdité	481'500	439'320	528'000	536'600	8'600	1.63 2) 3)
36.00.00	365.75	Foyer La Caravelle	714'804	794'210	826'000	840'600	14'600	1.77 2) 3)
36.00.00	365.76	ASTURAL	5'079'682	4'932'280	4'772'000	4'836'400	64'400	1.35 2) 3)
36.00.00	365.77	Ecole protestante d'altitude (EPA)	1'358'885	1'262'610	1'317'000	1'337'700	20'700	1.57 2)
36.00.00	365.78	Hospice général	4'800'531	5'054'440	5'539'000	5'608'100	69'100	1.25 2) 3)
36.00.00	365.79	Atelier X	315'945	326'470	346'000	348'000	2'000	0.58 2)
36.00.00	365.80	Assoc. catholique d'action soc. et éduc. (ACASE)	3'564'373	3'326'570	3'885'000	3'914'200	29'200	0.75 2)
36.00.00	366.05	Appui social	226'334	158'920	344'000	170'569	-173'431	-50.42 7)
36.00.00	366.80	Frais de placements	4'972'069	5'044'132	5'060'000	5'400'570	340'570	6.73

36	SUBVENTIONS par domaine d'activités		Comptes 2000	Comptes 2001	Budget 2002	Comptes 2002	Ecart CO2/BO2	en %
JEUNESSE			28'584'518	30'414'536	33'769'000	34'529'203	760'203	2.25
Loisirs de la jeunesse			14'636'646	16'390'746	18'407'000	18'574'163	167'163	0.91
31.00.00	366.07	Fonds Animation Jeunesse	220'712	318'828	333'000	288'135	-44'865	-13.47
33.00.00	366.60	Excursions scolaires	205'000	250'000	663'000	663'000	-	-
34.00.00	365.82	Rétrocess.s/ ventes en faveur fonds de courses	15'695	12'000	12'000	13'187	1'187	9.90
34.00.00	366.60	Excursions scolaires	283'014	319'200	637'000	608'078	-28'922	-4.54
36.00.00	364.31	Fondation genev. p/ l'animation socioculturelle	12'019'114	13'214'480	14'342'000	14'587'200	245'200	1.71 2) 3)
36.00.00	365.44	Group.liaison genev.assoc.Jeunesse-GLAJ	130'000	130'000	130'000	130'000	-	-
36.00.00	365.47	Colonies de vacances	747'266	1'006'238	1'150'000	1'144'562	-5'438	-0.47
36.00.00	365.48	Unions chrétiennes	195'000	195'000	195'000	195'000	-	-
36.00.00	365.49	Association du scoutisme genevois	121'000	195'000	195'000	195'000	-	-
36.00.00	366.60	Excursions scolaires (classes multicolores)	699'845	750'000	750'000	750'000	-	-
Activités scolaires et sociales			13'947'872	14'023'790	15'362'000	15'955'040	593'040	3.86
31.00.00	365.35	Fondation pour l'avenir	12'000	12'000	12'000	12'000	-	-
31.00.00	365.46	Subvention à la restauration collective	140'937	101'260	535'000	314'040	-220'960	-41.30 8
32.00.00	362.06	Group. intercomm. animation parascolaire-GIAP	13'509'996	13'542'120	14'265'000	15'077'100	812'100	5.69 2) 9)
36.00.00	365.57	Foyer résidence "Le Voltaire"	189'939	203'410	212'000	213'900	1'900	0.90 2)
36.00.00	365.58	Soutien à l'enfance	95'000	165'000	338'000	338'000	-	-
ENSEIGNEMENT MUSICAL			33'330'710	35'318'850	37'323'000	37'909'412	586'412	1.57
Conservatoires et instituts			32'234'710	33'971'850	35'795'000	36'381'412	586'412	1.64
31.00.00	365.01	Conservatoire de musique de Genève	16'914'521	17'775'900	18'578'000	18'833'006	255'006	1.37 2) 10)
31.00.00	365.02	Institut Jaques-Dalcroze	4'124'545	4'512'250	4'775'000	4'864'016	89'016	1.86 2) 10)
31.00.00	365.03	Conservatoire populaire de musique	11'195'644	11'683'700	12'442'000	12'684'391	242'391	1.95 2) 10)
Ecoles de musique			1'096'000	1'347'000	1'528'000	1'528'000	-	-
31.00.00	365.04	Ondine genevoise	264'000	285'000	310'000	310'000	-	-
31.00.00	365.05	Cadets de Genève	264'000	285'000	310'000	310'000	-	-
31.00.00	365.16	Ecole des technologies musicales	370'000	440'000	571'000	571'000	-	-
31.00.00	365.17	Association Espace Musical	-	130'000	130'000	130'000	-	-
31.00.00	365.59	A.M.R.	198'000	207'000	207'000	207'000	-	-
CULTURE			16'352'313	17'764'900	21'480'000	21'411'859	-68'141	-0.32
Musique et danse			7'905'000	7'905'000	9'715'000	9'715'000	-	-
31.00.00	364.08	Orchestre de la Suisse Romande	7'000'000	7'000'000	8'500'000	8'500'000	-	-
31.00.00	365.06	Concours intern. d'exécution musicale	140'000	140'000	250'000	250'000	-	-
31.00.00	365.07	Aide aux formations indépendantes	565'000	565'000	565'000	565'000	-	-
31.00.00	365.08	Orchestre de chambre de Genève	200'000	200'000	400'000	400'000	-	-
Art dramatique			4'175'000	4'461'000	6'520'000	6'520'000	-	-
31.00.00	364.02	Théâtre de Carouge & Atelier	704'000	704'000	2'500'000	2'500'000	-	-
31.00.00	364.09	Marionnettes de Genève	549'000	549'000	549'000	549'000	-	-
31.00.00	364.11	Am Stram Gram	749'000	823'000	823'000	823'000	-	-
31.00.00	364.14	Fondation d'art dramatique	1'455'000	1'667'000	1'930'000	1'930'000	-	-
31.00.00	365.10	Théâtre du Grütli	143'000	143'000	143'000	143'000	-	-
31.00.00	365.66	Aide aux compagnies indépendantes	575'000	575'000	575'000	575'000	-	-
Arts visuels			944'000	1'024'000	1'267'000	1'267'000	-	-
31.00.00	362.05	St-Gervais, Fond. arts de la scène & de l'image	285'000	285'000	285'000	285'000	-	-
31.00.00	364.06	Centre d'animation cinématographique	371'000	371'000	371'000	371'000	-	-
31.00.00	365.09	Fonction : Cinéma	86'000	86'000	86'000	86'000	-	-
31.00.00	365.94	Cinéma tout écran	-	-	150'000	150'000	-	-
31.00.00	366.09	Aide aux jeunes créateurs (cinéma+vidéo)	202'000	282'000	375'000	375'000	-	-
Musées, sociétés et groupements			1'350'000	1'800'000	1'470'000	1'470'000	-	-
31.00.00	363.13	Institut national genevois	90'000	90'000	90'000	90'000	-	-
31.00.00	364.12	Fondation Bodmer	360'000	360'000	360'000	360'000	-	-
31.00.00	365.25	Centre européen de la culture	405'000	855'000	-	-	-	-
31.00.00	365.26	Rencontres internationales	63'000	63'000	63'000	63'000	-	-
31.00.00	365.30	Musée int. Croix-Rouge & Croissant-Rouge	432'000	432'000	557'000	557'000	-	-
31.00.00	365.95	La Bâtie - Festival de Genève	-	-	400'000	400'000	-	-

36	SUBVENTIONS par domaine d'activités		Comptes 2000	Comptes 2001	Budget 2002	Comptes 2002	Ecart CO2/BO2	en %
Fonds généraux d'aide à la culture			1'978'313	2'574'900	2'508'000	2'439'859	-68'141	-2.72
31.00.00	365.23	Grandes manifestations	500'000	570'000	500'000	500'000	-	-
31.00.00	365.27	Aide ponctuelle à la culture	1'000'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000	-	-
31.00.00	365.67	Diffusion et échanges culturels	478'313	704'900	583'000	583'000	-	-
31.00.00	365.96	Coopération transfrontalière	-	-	125'000	56'859	-68'141	-54.51
ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			38'282'304	36'818'684	43'233'000	34'408'876	-8'824'124	-20.41 11)
31.00.00	366.01	Alloc.apprentissage & perfectionnement prof.	5'011'022	4'520'504	5'408'000	4'195'633	-1'212'367	-22.42
31.00.00	366.02	Exonération taxes pour apprentis	1'799'079	217'733	2'080'000	228'973	-1'851'027	-88.99
31.00.00	366.03	Allocations perfectionnement professionnel	-	17'279	-	9'630	9'630	-
31.00.00	366.04	Remb. taxes perfectionnement professionnel	-	1'637'005	-	1'434'206	1'434'206	-
31.00.00	366.10	Allocations études automatiques	20'380'866	19'364'808	21'840'000	17'997'386	-3'842'614	-17.59
31.00.00	366.20	Allocations études spéciales	577'538	777'820	832'000	678'299	-153'702	-18.47
31.00.00	366.21	Conversions de prêts en allocations	896'524	961'207	988'000	927'727	-60'273	-6.10
31.00.00	366.30	Allocations d'entraide	371'850	304'250	541'000	419'150	-121'850	-22.52
31.00.00	366.40	Remboursement taxes	1'132'425	952'906	1'352'000	618'268	-733'732	-54.27
31.00.00	366.50	Allocation d'encouragement à la formation	8'113'000	7'518'494	8'632'000	7'035'537	-1'596'463	-18.49
31.00.00	366.52	Chèques Formation (Loi 7474)	-	546'679	1'560'000	864'067	-695'933	-44.61
36	SUBVENTIONS ACCORDEES		422'377'766	455'112'451	482'760'000	483'331'113	571'113	0.12
36	ALLOCATIONS D'ETUDES & D'APPRENTISSAGE		38'282'304	36'818'684	43'233'000	34'408'876	-8'824'124	-20.41
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS			460'660'070	491'931'135	525'993'000	517'739'989	-8'253'011	-1.57
TOTAL ENSEIGNEMENT			344'110'225	371'614'165	390'188'000	389'480'638	-707'362	-0.18
Coordination intercantonale			1'753'975	2'368'900	2'065'049	-303'851	-12.83	
Enseignement et formation			38'198'279	38'218'100	37'547'671	-670'429	-1.75	
Enseignement et formation universitaires			275'242'746	297'686'357	312'410'000	312'535'200	125'200	0.04
363.01	Allocation au fonctionnement de l'université		240'000'000	252'550'000	265'004'000	265'004'000	-	-
	Haute école spécialisée		25'477'000	260'680'302	36'433'000	36'433'000	-	-
	Autres		9'765'746	-215'543'945	10'973'000	11'098'200	125'200	1.14
Associations et groupements d'enseignement			914'150	1'183'466	1'232'000	1'231'700	-300	-0.02
Education spécialisée			31'088'407	32'792'088	35'959'000	36'101'018	142'018	0.39
TOTAL JEUNESSE			28'584'518	30'414'536	33'769'000	34'529'203	760'203	2.25
Loisirs de la jeunesse			14'636'646	16'390'746	18'407'000	18'574'163	167'163	0.91
Activités scolaires et sociales			13'947'872	14'023'790	15'362'000	15'955'040	593'040	3.86
TOTAL ENSEIGNEMENT MUSICAL			33'330'710	35'318'850	37'323'000	37'909'412	586'412	1.57
Conservatoires et instituts			32'234'710	33'971'850	35'795'000	36'381'412	586'412	1.64
Ecoles de musique			1'096'000	1'347'000	1'528'000	1'528'000	-	-
TOTAL CULTURE			16'352'313	17'764'900	21'480'000	21'411'859	-68'141	-0.32
Musique et danse			7'905'000	7'905'000	9'715'000	9'715'000	-	-
Art dramatique			4'175'000	4'461'000	6'520'000	6'520'000	-	-
Arts visuels			944'000	1'024'000	1'267'000	1'267'000	-	-
Musées, sociétés et groupements			1'350'000	1'800'000	1'470'000	1'470'000	-	-
Fonds généraux d'aide à la culture			1'978'313	2'574'900	2'508'000	2'439'859	-68'141	-2.72
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES			422'377'766	455'112'451	482'760'000	483'331'113	571'113	0.12
TOTAL ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE			38'282'304	36'818'684	43'233'000	34'408'876	-8'824'124	-20.41
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS			460'660'070	491'931'135	525'993'000	517'739'989	-8'253'011	-1.57

Commentaires relatifs aux écarts de subventions budget-comptes 2002

- Transfert sur la rubrique 361.05 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Dès 2002, la gestion de la Conférence romande des offices de formation professionnelle est intégrée à la CIIP.
- Indexation complémentaire de 0.7% des traitements selon décision du Conseil d'Etat.
- Couverture de l'impact de la classe octroyée en juillet 2002 (nouvelles dispositions relatives aux normes d'engagement).
- L'Ecole d'aide familiale a été intégrée en tant que nouveau service du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE).
- Diminution du nombre d'heures moyen de cours par candidat (et donc du coût moyen), rendue possible par une amélioration de l'ensemble du processus de l'article 41 et de l'évaluation des besoins, ainsi qu'un meilleur ciblage des cours appropriés.
- Le foyer thérapeutique n'a pas pu être ouvert en 2002. La décision a été prise de transférer ce futur foyer au Service médico-pédagogique. La subvention correspondante n'a pas été versée.
- Protection de la jeunesse: le budget augmenté en 2002 par mesure de prudence (diminution du poste 366.80) n'a pas été nécessaire. Il a été ramené à F 100'000.- au budget 2003, ce qui correspond aux dépenses réelles de 2002.
Service du Tuteur général: le budget n'a également pas été utilisé entièrement du fait d'une politique plus stricte d'attribution des aides et aux mesures d'appurement des comptes pupillaires en 2002.
- Se reporter au point 5.2.7 du chapitre relatif à la Commission de restauration collective du DIP.
- Un dépassement de crédit de F 700'000.- a été demandé. Le GIAP a dû faire face à une augmentation de la fréquentation dépassant largement les prévisions budgétaires.
- Versement du rattrapage des annuités 1997 et 1998.
- Se reporter au chapitre relatif au Service des allocations d'études et d'apprentissage, point 5.2.6.

Allocations d'études et d'apprentissage

Année civile 2002 :

Dépenses et Recettes effectives (Budget en F)

Allocations et taxes	2000	2001	2002		
	Dépenses/ Recettes	Dépenses/ Recettes	Dépenses/ Recettes	Budget	Ecart
Allocations d'études (automatiques et spéciales)	20'958'404	20'142'628	18'675'685	22'672'000	3'996'316
Conversions de prêts en allocations	896'524	961'207	927'727	988'000	60'273
Allocations d'entraide (université)	371'850	304'250	419'150	541'000	121'850
Remboursement de taxes d'études	1'132'425	952'906	618'268	1'352'000	733'732
Allocations pour apprentis et pour perfectionnement professionnel	5'011'022	4'537'783	4'1205'263	5'408'000	1'202'737
Exonérations de taxes apprentis et de perfectionnement professionnel	1'799'079	1'854'738	1'663'180	2'080'000	416'820
Total 1	30'169'304	28'753'512	26'509'272	33'041'000	6'531'728
Allocations d'encouragement à la formation	8'113'000	7'035'537	7'035'537	8'632'000	1'596'463
Total 2	38'282'304	35'789'049	33'544'809	41'673'000	8'128'191
Chèques formation	-	864'067	864'067	1'560'000	695'933
Total 3	38'282'304	36'653'116	34'408'876	43'233'000	8'824'124
A déduire :					
Subventions fédérales	-4'979'080	-4'432'373	-5'203'435	-4'200'000	1'003'435
Remboursement des allocations d'encouragement à la formation (par les caisses d'allocations familiales)	-6'966'867	-6'389'589	-5'880'524	-6'900'000	-1'019'476
Total 4	26'336'357	25'831'154	23'324'917	32'133'000	8'808'083

Note: Le montant de subvention fédérale pour 2002 représente l'activité sur 16 mois. C'est une année transitoire du fait du passage pour le calcul de la subvention de l'année scolaire à l'année civile.

Total 1: Ensemble des prestations dans le cadre des dispositifs de loi LEE (C 1.20) et LOFPG (C 2.05).

Total 2: Total 1 + AEF, dispositif de loi qui prolonge les allocations familiales de 18 à 25 ans pour les étudiants.

Total 3: Total 2 + Chèques de formations selon la loi sur la formation continue des adultes (C 2.08).

Commentaires

L'écart de 8'824'124 entre le budget et les comptes (provisoires) en 2002 est expliqué par plusieurs éléments qui influencent globalement toutes les sous-rubriques.

L'enveloppe budgétaire 2002 a été maintenue au niveau de 2001 malgré la diminution des prestations constatées. Lors du vote du budget 2002, deux projets de lois étaient pendants (PL 8353 et PL 8354), et avaient fait l'objet d'une inscription au budget. Le rejet des deux projets de loi explique pour une grande part ce solde positif.

Lors de la préparation du budget 2002, la date d'entrée en vigueur des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes n'était pas arrêtée. Le budget 2002 tient compte des effets d'une année pleine or les bilatérales ne sont entrées en force qu'au deuxième semestre 2002.

Un troisième projet de loi a lui été accepté qui prévoit une indexation des barèmes d'octroi de 4.3% depuis le mois de septembre 2002. Cette modification du dispositif légale n'a que faiblement limité la «perte d'allocataires». De plus, cette indexation n'est intervenue qu'en septembre 2002 et pendant le dernier trimestre, le service ne verse qu'un quart des allocations allouées, c'est donc en 2003 que l'indexation produira ses effets. Il est probable que ces effets ne compenseront certainement pas intégralement la perte d'allocataires.

Année civile 2002 :

Prêts d'études et d'apprentissage (en F)

Prêts	2000	2001	2002		
	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Ecart
Etudiants Octrois	638'649	674'404	379'831	884'000	504'169
Remboursements	-844'802	-751'379	-688'414	-700'000	-11'587
Total 1	-206'153	-76'975	-308'583	184'000	492'583
Apprentis Octrois	10'700	0	5'000	31'200	26'200
Remboursements	-28'050	-18'228	-27'541	-10'000	17'541
Total 2	-17'350	-18'228	-22'541	21'200	43'741
TOTAL 1+2	-223'503	-95'203	-331'124	205'200	536'324

Les conversions de prêts sont très proches des montants (973'206 en 2001 et 927'727 en 2002).

Dans ce tableau, les conversions de prêts sont portées en compte en diminution des prêts accordés.

Commentaires

Les prêts octroyés le sont sur les mêmes bases de revenus que les allocations: voir commentaires tableau 1. Il faut toutefois préciser qu'un prêt est accordé à la place d'une allocation lorsque les conditions d'étude ne donnent pas droit à l'allocation.

Nombre d'allocataires par tranches d'allocation et par type d'enseignement

Type d'enseignement	1999/2000		2000/2001		2001/2002						
	Montants totaux	Total des allocataires	Montants totaux	Total des allocataires	Tranches d'allocations en F					Total des allocataires	Montants totaux
					500 à 2500	2501 à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 et plus		
Enseignement secondaire	8 464 491	1 613	8 043 187	1 551	187	616	662	49	61	1 575	7 979 345
HES	1 165 219	115	1 061 595	112	8	23	20	15	61	127	1 062 129
Université de Genève	7 907 973	817	7 545 412	760	63	78	87	51	489	768	7 520 064
et sa commission sociale	519 600	68	425 400	59	1	17	6	37	7	68	549 000
Université hors Genève:											
- en Suisse	898 488	81	935 103	87	3	4	10	11	57	85	949 454
- à l'étranger	110 755	9	89 864	8				2	4	6	86 405
Autres écoles:											
- à Genève	2 105 736	198	1 726 221	168	9	12	10	12	87	130	1 376 273
- en Suisse	510 883	55	391 448	50	1	3	5	1	18	28	279 337
- à l'étranger	162 106	23	159 796	16	1	2	2	1	3	9	79 336
Apprentissage	4 988 204	908	4 569 368	830	124	216	311	24	100	775	4 266 629
Totaux	26 833 455	3 887	24 947 394	3 641	397	971	1 113	203	887	3 571	24 147 972

Subventions fédérales

En ce qui concerne les subventions fédérales, la Confédération a versé les montants suivants :

Année	Fr.
2000	122'493'552.-
2001	117'110'226.-
2002	132'292'074.-

Les subventions totales à l'exploitation et aux investissements versées en 2002 se répartissent ainsi :

	Exploitation Fr.	Investissement Fr.
Secrétariat général et services financiers	5'169'538.-	
Enseignement primaire	365'288.-	
Enseignement secondaire postobligatoire	14'846'382.-	308'653.-
Hautes écoles spécialisées		
Université (HUG et autres instituts universitaires)	79'614'332.-	9'765'330.-
Office de la jeunesse	18'425'943.-	
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	227'998.-	
Office d'orientation et de formation professionnelle	3'157'810.-	410'800.-
Total	121'807'291.-	10'484'783.-

Au 31 décembre 2002, l'état des requêtes présentées par le canton de Genève, afin d'obtenir des subventions fédérales pour les investissements, se présente ainsi :

1. Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) - Université :

Nombre de dossiers :	49
Total des investissements concernés	305'122'761.-
Subventions allouées ou attendues	61'944'651.-

2. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) - construction des écoles professionnelles :

Nombre de dossiers :	14
Total des investissements concernés	157'769'700.-
Subventions allouées ou attendues	25'329'159.-

En ce qui concerne la subvention de base pour l'Université de Genève, les contributions sont calculées pour la dernière fois selon le régime transitoire prévu dans la loi sur l'aide aux universités, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2000.

Effectifs des élèves

	2000-2001 31/12/00	2001-2002 31/12/01	Année scolaire 2002-2003 – Effectifs au 22 novembre 2002				
			Filles	Garçons	Total	Total par école	
Enseignement primaire	34'804	35'183	17'080	18'238	35'318	Primaire	35'318
Cycle d'Orientation (CO)	11'406	11'625	6'007	6'131	12'138	C.O.	12'138
Enseignement postobligatoire (PO)	16'308	16'410	8'114	8'932	17'046	Formations dépendant de la DGPO	
– Elèves et apprentis à plein temps	11'057	11'174	6'033	5'524	11'557	SCAI	273
Collège de Genève	6'314	6'328	3'659	2'723	6'382	Collège de Genève	6'382
Ecole de culture générale	1'325	1'416	1'032	550	1'582	ECG	1'582
Ecole de commerce:	1'778	1'755	968	896	1'864	EC	3'903
<i>Accueil et insertion</i>	46	46	25	20	45	EAA	438
<i>Classes préparatoires</i>	153	185	105	102	207	CEPTA	3'106
<i>Filière diplôme</i>	1'282	1'391	774	741	1'515	EET	435
<i>Filière maturité</i>	189	31	-	-	-	Collège pour adultes	339
<i>Form. comm. pour porteurs de matu</i>	108	102	64	33	97	ECG pour adultes	279
Ecole d'enseignement technique	482	451	27	408	435	Centre horticole	309
CEPTA techniciens	93	91	3	83	86	TOTAL DGPO	17'046
CEPTA apprentis	573	599	27	592	619	dont classe accueil	
Ecole des arts appliqués	284	314	231	142	373	et insertion	678
<i>Classes préparatoires</i>	60	67	43	51	94	– CO	297
<i>Apprentis</i>	174	192	130	75	205	– PO	381
<i>Elèves</i>	50	55	58	16	74	SCAI	273
Centre horticole de Lullier	208	220	86	130	216	Collège de Genève	22
<i>Ecole pour fleuriste</i>	56	54	44	5	49	ECG	41
<i>Ecole d'horticulture</i>	152	166	42	125	167	EC	45
– Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	107	129	73	81	154	dont maturité pro	705
Maturité commerciale	69	97	66	50	116	– post-cfc	154
Maturité technique ou artisanale	33	22	1	26	27	ou post-diplôme	
Maturité artistique	5	10	6	5	11	– intra-cfc	551
– Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'427	4'410	1'507	2'937	4'444	Commerciale	180
Ecole de commerce	2'005	1'958	1'127	796	1'923	technique et artisanale	253
Ecole des arts appliqués	71	71	21	33	54	artistique	96
CEPTA	2'250	2'286	345	2'029	2'374	agricole	22
Ecole d'horticulture	101	95	14	79	93		
(EPIA ext. : scolarisés hors GE) (1)	396	370	152	187	339		
– SCAI	227	264	124	149	273		
– Ecoles pour adultes	490	433	377	241	618		
Collège pour adultes	343	262	192	147	339		
ECG pour adultes	147	171	185	94	279		
Ecoles genevoises de la HES-SO	1'142	1'295	556	1'026	1'582	Formations dépendant de la direction générale des HES	
Enseignement à plein temps	1'017	1'156	492	899	1'391	<i>Haute école d'ingénieurs</i>	507
<i>Haute école d'ingénieurs (jour)</i>	404	414	47	434	481	HEAA	188
<i>Haute école d'arts appliqués</i>	141	168	139	49	188	<i>Haute école d'agronomie</i>	321
<i>Haute école d'agronomie</i>	209	263	95	226	321	HEGID	566
<i>HEGID (2)</i>	263	311	211	190	401	<i>Haute école santé</i>	490
Enseignement en cours d'emploi	125	139	64	127	191	<i>Haute école social</i>	388
<i>Haute école d'ingénieurs (soir)</i>	41	41	1	25	26	ESBA	405
<i>HEGID (2)</i>	84	98	63	102	165	ESIG	81
Ecoles genevoises de la HES-S2	-	-	685	193	878	TOTAL DG-HES	2'946
<i>Haute école santé</i>	-	-	411	79	490	CEPSPE	592
<i>Haute école social</i>	-	-	274	114	388	TOTAL	68'040
ESBA	398	415	250	155	405		
ESIG	97	106	14	67	81		
CEPSPE (3)	606	651	490	102	592		
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève (4)	64'761	65'685	33'196	34'844	68'040		

(1) N'est pas inclus dans le total

(2) Haute école de gestion et d'information documentaire

(3) Les effectifs comprennent les étudiant-e-s des formations professionnelles supérieures, et des formations de niveau secondaire II (apprentissage système dual). Les aides familiales ne sont pas comptabilisées

(4) Les élèves de la SGIPA et les étudiant-e-s de l'Université ne sont pas comptabilisés

Note: Effectifs d'élèves enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2000 et 2001, et au 22 novembre 2002 - Source: Service de la recherche en éducation

Diplômes délivrés en 2002 (année scolaire 2001/2002)

Ecoles publiques	Total	Filles	Ecoles publiques	Total	Filles
COLLÈGE CALVIN	152	81	ÉCOLES D'ART	156	100
Maturité à options	126	75	Diplôme ESAV 1 spécialisé	28	15
Maturité latine	6	2	Diplôme ESAV 2 spécialisé	24	19
Maturité scientifique	15	2	Certificat Fédéral de Capacité	44	23
Maturité moderne	5	2	Maturité professionnelle	24	15
			Diplôme HES	36	28
COLLÈGE DE CANDOLLE	100	53	ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	115	8
Maturité à options	87	49	Maturité professionnelle	115	8
Maturité latine	2	-			
Maturité scientifique	7	2	ÉCOLES D'INGÉNIEURS HES	83	6
Maturité moderne	4	2	Diplôme Architecte HES	6	1
			Diplôme Ingénieur HES	77	5
COLLÈGE CLAPARÈDE	140	74			
Maturité à options	125	65	ECG HENRY-DUNANT	105	78
Maturité classique	2	2	Diplôme Culture Générale	105	78
Maturité latine	1	1			
Maturité scientifique	7	3	ECG JEAN-PIAGET	142	46
Maturité moderne	4	2	Diplôme Culture Générale	142	46
Maturité artistique	1	1			
COLLÈGE ROUSSEAU	152	98			
Maturité à options	152	98	CEPTA	561	74
			Maturité professionnelle technique	41	3
			Diplôme technicien	36	2
			Certificat Fédéral de Capacité	453	58
			Attest. Form. Élémentaire (AFE)	31	11
COLLÈGE DE SAUSSURE	156	84			
Maturité à options	144	77	ÉCOLE PROF. SANTÉ ET PETITE ENFANCE	212	173
Maturité classique	1	1	Diplôme Diététicienne	11	10
Maturité latine	4	2	Diplôme Physiothérapeute	19	10
Maturité scientifique	3	-	Diplôme Technicien en radiologie médicale	11	6
Maturité moderne	3	3	Diplôme Hygiéniste dentaire	16	16
Maturité artistique	1	1	Diplôme Laborantin(e)	16	11
			Diplôme Educateur jeune enfant	23	22
			Diplôme Pédicure-podologue	15	13
			Diplôme assistant(e) de médecin	2	2
			Diplôme cytotechnicien	4	3
			Diplôme ambulancier CRS	15	8
			CC. Préparateur(trice) pharmacie	4	2
			CFC Cuisinier en diététique	2	-
			CFC Assistant(e) médical(e)	12	12
			CFC Assistant(e) dentaire	31	29
			CFC Aide familiale	31	29
			CENTRE HORTICOLE LULLIER	113	38
			Diplôme Ingénieur et architecte HES	42	17
			Diplôme horticulteur complet	32	7
			Diplôme fleuriste qualifié	13	12
			Maturité professionnelle	9	2
			Certificat fédéral de capacité	17	2
			ARTICLE 41.1*	170	112
			CFC Commerce Bureau	142	105
			CFC Industrie Artisanat	28	7
			ÉCOLES HORS CANTON	99	41
			CFC Commerce Bureau	27	18
			CFC Industrie Artis. Agric.	72	23
			Ecoles subventionnées	Total	Filles
			ÉCOLE INFIRMIÈRE LE BON SECOURS	125	102
			Diplôme infirmière niveau II	35	26
			Diplôme infirmière spécialisée	5	4
			Diplôme sage-femme	14	14
			Certificat spécialisé soins palliatifs	14	11
			Certificat aide soignant	57	47
			ÉCOLE INFIRMIÈRE PSYCHIATRIE	22	17
			Diplôme spéc. Soins inf. santé m.-psy.	22	17
			INSTITUT ÉTUDES SOCIALES	126	84
			Diplôme éducateur(trice) spécialisé(e)	71	43
			Diplôme service social	28	24
			Diplôme animateur(trice) socio-cult.	17	8
			Diplôme psychomotricité	10	9
CEC & CPC N.-BOUVIER	450	270			
Maturité à options	52	30			
Maturité économique	13	5			
Diplôme commercial	84	49			
Maturité professionnelle	54	32			
Dipl. assist. gestion administration	54	38			
Certificat fédéral de capacité	193	116			
CEC & CPC E.-GOURD	408	234			
Maturité à options	60	34			
Maturité économique	17	7			
Diplôme commercial	41	18			
Maturité professionnelle	18	11			
Certificat fédéral de capacité	272	164			
CEC & CPC A.-CHAVANNE	292	165			
Maturité à options	58	37			
Diplôme commercial	73	40			
Maturité professionnelle	44	20			
Certificat fédéral de capacité	117	68			
CEC DE STAËL	166	100			
Maturité à options	133	81			
Diplôme commercial	30	16			
Maturité professionnelle	3	3			

* dont 63 à l'IFAGE. Il s'agit de la préparation libre d'un CFC selon l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.

Ecoles subventionnées	Total	Filles
HAUTE ÉCOLE DE GESTION	83	36
Dipl. informatique de gestion	21	3
Dipl. économiste de gestion HES	27	12
Dipl. concepteur communication WEB	14	4
Dipl. biblio document. Archiviste	21	17
IFAGE	38	10
Brevet fédéral	38	10
CONSERVATOIRE MUSIQUE GENÈVE	148	92
Prix du conservatoire	30	20
Dipl. capacité professionnelle	67	47
Certificat études supérieures	51	25
CONSERV. POPUL. MUSIQUE	47	28
Certificat études musicales	45	26
Certificat études de théâtre	2	2
INSTITUT JAKUES-DALCROZE	4	2
Licence	4	2
Ecoles privées (Dipl. suisse)		
Total maturités	52	13
Maturité fédérale classique	-	-
Maturité fédérale latine	7	2
Maturité fédérale scientifique	18	3
Maturité fédérale moderne	11	4
Maturité fédérale sciences économiques	16	4
CFC Commerce Bureau	6	2
CFC opérateur en chimie	5	-

Source : Diplômes enregistrés dans la BDS

Ensemble des Ecoles	Total	Filles
Certificats de maturité	1'392	770
- à options	1'227	713
- Classique	3	3
- Latine	23	8
- Scientifique	58	12
- Moderne	33	16
- Artistique	2	2
- Economique	30	12
- Sciences économiques	16	4
- Collège de Genève	1'276	727
- Ecole de commerce	30	12
- Collège pour adultes	34	18
- Ecoles privées	52	13
Diplôme Technicien ET (CEPTA)	36	2
Diplôme études commerciales	228	123
Diplôme assist. gestion admin. (EC)	54	38
Diplôme HES	209	66
Diplôme culture générale (ECG)	247	124
Maturités professionnelles	308	94
Certif. fédéral capacité	1'452	656
Certif. cantonal capacité	4	2
Attest. form. élémentaire (AFE)	31	11
Autres diplômes	774	510
AU TOTAL	4'735	2'396

SRED - Etat février 2003

5.1 Services généraux

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 (3)	Ecart C-B (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	138'285	140'469	157'982	149'758	-8'224	-5.21
<i>hors 37 et 39 (1)</i>	<i>136'138</i>	<i>138'556</i>	<i>155'849</i>	<i>146'563</i>	<i>-9'286</i>	<i>-5.96</i>
Revenus totaux	13'833	13'196	11'924	14'241	+2'317	+19.43
<i>hors 47 et 49 (2)</i>	<i>12'815</i>	<i>12'482</i>	<i>11'664</i>	<i>13'188</i>	<i>+1'524</i>	<i>+13.07</i>

(1) 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)

(2) 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)

(3) Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupat. 31.12.00	Occupat. 31.12.01	Budget 2002	Occupat. 31.12.02	Ecart (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	124.42	126.32	137.50	134.12	-3.38	-2.46
PE	-	-	-	-	-	-
Total	124.42	126.32	137.50	134.12	-3.38	-2.46

PAT : Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

5.1.1 Présidence et Secrétariat général

Mission

Le secrétariat général assiste la présidence dans tous les devoirs qu'implique l'administration du département. Il assume la responsabilité de l'organisation du département et contrôle la gestion des ressources humaines. Il assure la

coordination entre les différents services ainsi que la surveillance générale des travaux, de telle sorte que leur exécution soit conforme aux décisions du Conseil d'Etat.

Activités

Législation

Le Grand Conseil a adopté les principaux objets suivants :

- Une modification de la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08) et plus particulièrement sur le chèque-formation. Ces modifications visaient principalement, notamment eu égard aux Accords bilatéraux, à permettre aux travailleurs transfrontalier de bénéficier également du chèque-formation. Ces modifications ont été adoptées le 30 mai 2002.
- Une modification de la loi sur l'instruction publique (C 1 10) visant à créer une base légale formelle pour le statut des membres du personnel enseignant non-nommé. Ces modifications ont été adoptées le 13 décembre 2002.
- Liée à la modification sur le statut du personnel non-nommé, celle de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers (B 5 15) vise à harmoniser les règles essentielles relatives au traitement initial des enseignant(e)s avec celles qui s'appliquent au personnel de l'administration cantonale (B 5 05). En outre, ces modifications instaurent une progression annuelle du traitement des enseignant(e)s du primaire et du secondaire dès l'engagement à l'instar de

ce qui est prévu pour le personnel de l'administration cantonale. Grâce à ces mesures, le DIP créé des conditions plus attractives pour les enseignant(e)s et clarifié les règles d'engagement et d'évaluation. Ces modifications ont été adoptées le 13 décembre 2002.

- Une modification de la LIP (C 1 10) portant sur les conditions financières de la retraite des enseignantes primaires. En effet, certaines adaptations ont dû être mises en place en raison du décalage qui existe entre le statut du corps enseignant primaire qui prévoit un âge de retraite obligatoire à 62 ans alors que l'âge légal de la retraite pour bénéficier de l'AVS est maintenant fixé à 63 ou 64 ans en fonction de la date de naissance. Ces modifications ont été adoptées le 13 décembre 2002.
- Une modification de la loi sur l'Université (C130). (voir point 5.6.1)
- Une loi visant à indexer les allocations d'études et d'apprentissage et d'encouragement à la formation dès l'année scolaire et académique 2002-2003. Ces modifications ont été adoptées le 28 juin 2002.
- Une loi modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation pour l'animation socio-culturelle (J 6 11) visant à encourager la médiation hors murs, à lui fixer un cadre et à rattacher les travailleurs sociaux exerçant cette activité à la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FAS'e). Ces modifications ont été adoptées le 28 juin 2002.

Secrétariat général

Suite à la nomination du secrétaire adjoint M. Frédéric WITWER au poste de secrétaire général du département, M. Claude GOLDSCHMID, lui a succédé le 1^{er} octobre 2002.

Afin de répondre aux exigences de présence soutenue et d'implication aux niveaux de décisions supracantonaux dans un contexte de forte évolution du paysage de la formation en Suisse, le secrétariat général bénéficie de la collaboration de deux nouvelles secrétaires adjointes: M^{me} Marie-Hélène DUBOULOZ SCHAUB, chargée des affaires régionales, transfrontalières et européennes, et de M^{me} Ivana VRBICA, en charge des affaires fédérales et de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Coordination scolaire

1. Sur le plan intercantonal suisse

La conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a poursuivi et intensifié la coordination au plan national qui, face aux enjeux actuels et futurs, se renforce sur plusieurs plans. Le canton de Genève, pour la première fois depuis 27 ans, a accueilli les 7 et 8 novembre 2002 l'assemblée générale de la conférence.

Elargissement du concordat scolaire

En 2002, la partie générale de l'accord qui vise à l'élargissement du concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a été élaborée en vue d'une consultation des cantons en 2003.

La CDIP a engagé parallèlement une démarche pour fixer des niveaux de compétences communs au terme de la 6^e et de la 9^e année de la scolarité en langue première, mathématiques, sciences expérimentales et langues étrangères. Ce projet, intitulé HARMOS, reprend au plan suisse

les objectifs du projet PECARO (Plan d'études cadre romand) qui sera adopté en 2003 sur le plan régional.

Le concordat scolaire intégrera également la question de l'abaissement de l'âge d'entrée à l'école et donc de la durée de la scolarité obligatoire.

Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC)

La promotion et le développement des technologies de l'information et de la communication est copilotée par la CDIP et la Confédération, avec les organisations d'enseignants et les milieux spécialisés. Le serveur suisse de l'éducation, opérationnel en 2002, met à disposition des écoles des ressources et des informations – portail: *educa.ch* – qui permettent aux enseignants et aux élèves de télécharger du matériel didactique, d'échanger avec d'autres écoles et partenaires de façon interactive. La Confédération finance également des projets de formation initiale et continue des enseignants. En 2002, la formation des formateurs dans les domaines des TIC et des médias mise en place à Genève et en Valais (F3 - MITIC) a été reconnue comme un projet précurseur et attractif et elle bénéficie ainsi d'un financement par la Confédération sur plusieurs années. (voir 5.2.)

Enseignement des langues

Les compétences linguistiques de tous les élèves doivent être encouragées et développées dans l'ensemble des cantons, dans la langue locale, en priorité, mais aussi dans une deuxième langue nationale et en anglais.

La CDIP poursuit les objectifs d'harmonisation et de coordination, notamment en fixant des niveaux d'exigences communs (fin de 6^e et de 9^e année de scolarité).

Une loi fédérale sur les langues, dans laquelle il s'agira de défendre la nécessité de connaissances et de compétences maîtrisées par les élèves dans une deuxième langue nationale, option politique fondamentale pour la cohésion nationale, sera soumise à consultation à brève échéance.

Filières de formations secondaires

Les résultats de la consultation générale organisée par la CDIP sur les formations dispensées dans les écoles de degré diplôme – les écoles de culture générale à Genève – ont permis à la Conférence de clarifier leur place comme «troisième voie» de formation dans le système éducatif par rapport aux filières gymnasiales et professionnelles. Les conditions d'accès dans les domaines de niveau HES de la santé et du travail social ont également été précisées pour les diplômés de la filière EDD. Un règlement de reconnaissance des voies de formation sera édicté en 2003.

Formation professionnelle

L'adoption par les Chambres fédérales en décembre 2002 de la nouvelle loi sur la formation professionnelle résulte d'une participation très active de la CDIP selon les orientations politiques qu'elle a préalablement définies. Sur ce plan, le rôle prépondérant de la conférence intercantonale suisse, vis à vis de la Confédération, a été réaffirmé par des prises de position claires, partagées par tous les cantons. Il en va de même concernant le transfert à la Confédération de la compétence de légiférer pour promouvoir les formations dans les domaines de la santé, du travail social, des arts et de la révision de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées.

Relève et formation professionnelle des enseignantes et enseignants

La CDIP favorise le développement coordonné des hautes écoles pédagogiques (HEP) et leur intégration dans le système des hautes écoles. La conférence suisse des recteurs et rectrices de HEP (CSHEP) a été instaurée en 2002, dans laquelle le DIP genevois compte deux représentants (primaire et secondaire). Aussi bien la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève que l'institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES) ont déposé à la CDIP le dossier de reconnaissance des titres qu'ils délivrent en rapport avec les règlements cadres. La coordination en ce domaine est décisive face aux nécessités de recrutement, de formation et de mobilité des futurs enseignants et enseignantes. Une «task force» a également été instaurée afin de coordonner les conditions et les processus d'engagement du personnel enseignant, de valoriser l'image de la profession et d'assurer ainsi pour le pays une relève de qualité.

Pilotage des systèmes éducatifs

L'enquête internationale PISA (dont il est largement question par ailleurs dans ce rapport) et ses prolongements sous forme d'analyses, d'enquêtes et de conférences, constitue un aspect de la volonté de la CDIP de disposer de références et d'instruments pour décider des orientations politiques en meilleure connaissance de cause à l'échelon national. Le projet de «monitorage» de la formation, les études résultant de l'enquête PISA 2000, la participation active à la suite de PISA en 2003, le développement d'outils d'évaluation et d'auto-évaluation de la qualité des écoles, enfin le renforcement de la coordination de la recherche en éducation contribuent progressivement à l'instauration d'une véritable culture d'évaluation du système de formation à l'échelon national.

2. Sur le plan régional romand

La conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a désigné, comme successeur de M^{me} Martine Brunschwig Graf, à la présidence, M. Thierry Béguin, en charge du département neuchâtelois, selon un tournus cantonal désormais établi.

Face aux enjeux politiques majeurs de l'éducation au plan national, la conférence régionale a pris des décisions et poursuivi des projets qui renforcent indéniablement sa cohésion et son poids; et sa capacité de jouer un rôle précurseur et dynamique au plan national.

Plan d'étude-cadre romand (PECARO)

Le projet majeur d'harmonisation des plans d'étude dans tous les domaines d'enseignement pour la scolarité obligatoire à l'échelon romand a été activement soutenu. Sa concrétisation en 2003 donnera l'occasion à la CIIP de réaffirmer dans une déclaration commune la mission d'instruction et d'éducation de l'école publique. Adopter un plan d'étude cadre signifie également fixer des objectifs d'apprentissage communs, mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation des connaissances et des compétences, en particulier pour les étapes-clefs de la scolarité et réaliser des moyens d'enseignement romands, qui existent en mathématiques (pour toute la scolarité obligatoire) et qui doivent être développés en français. Enfin, le PECARO intègre des objectifs transversaux et fixe les lignes d'action en matière d'éducation et de promotion de la santé. Ces dernières ont été adoptées en 2002.

PISA

C'est dans cet esprit de coordination que les cantons romands, sous l'égide de la CIIP, ont mandaté un consortium de chercheurs pour mener à bien le déroulement et le traitement des résultats de l'enquête PISA dans sa dimension romande. Ces derniers, rendus publics en début d'année 2002, n'ont pas manqué de susciter un vaste débat qui, au-delà des comparaisons, invite à renforcer les axes de la coordination intercantonale. Pour la CIIP, une telle opération dans le cadre d'une enquête internationale signifie le commencement d'une coordination soutenue en matière d'évaluation et d'analyse de la qualité de la formation dispensée en Suisse romande.

Formation continue des adultes

La CIIP a adopté le référentiel de qualité «eduQua» en tant qu'outil d'assurance qualité pour les institutions publiques et privées de formation continue.

Haute école de théâtre de Suisse romande

Les travaux liés à la création de l'école ont suivi leur cours pour une mise en œuvre en 2003. La conférence romande a désigné un Conseil de fondation, dont elle a adopté les statuts. Le Grand Conseil genevois devrait au début de l'année 2003 ratifier la Convention adoptée en mai 2001.

Haute école de musique de Suisse romande

La mise en place, à l'échelle romande, d'une Haute école de musique suit son cours, ce qui n'empêche pas les Conservatoires qui le souhaitent et qui réunissent les conditions de déposer, auprès de la Conférence suisse (CDIP) une demande de reconnaissance des filières de formation musicale de niveau HES. C'est ainsi que, conjointement, le Conservatoire de Musique de Genève et l'Institut Jacque-Dalcroze (pour sa filière spécifique) ont déposé une telle demande à la rentrée 2002. La CIIP a mandaté un groupe de travail pour dégager les axes concrets d'une structure en réseau sur le plan romand. Les résultats de ce mandat sont attendus en juin 2003.

3. Vaud - Genève

La scolarisation de 420 élèves et étudiant-e-s domiciliés dans le canton de Vaud (y compris les Genevois) a permis d'inscrire F 1'892'400 aux recettes de l'Etat.

Ces 420 élèves et étudiant-e-s se répartissent de la manière suivante: 155 dans l'enseignement primaire, 63 au Cycle d'orientation et 202 dans l'enseignement secondaire postobligatoire, dont 57 au Collège de Genève et 56 au Centre de Lullier.

Coopération transfrontalière

Les actions menées par le département au sein des institutions transfrontalières dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport se poursuivent.

Cette année, la principale innovation porte sur la décision prise par la Commission «Culture, éducation et sport» du Comité régional franco-genevois et la Commission «Education et culture» du Conseil du Léman de siéger ensemble pour fédérer et dynamiser les actions menées par les deux Commissions. C'est ainsi que lors de leur séance d'automne, les deux Commissions ont décidé en commun des axes prioritaires qu'elles souhaitent développer durant les prochaines années.

Ces priorités sont les suivantes :

1. faire un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur au regard des accords bilatéraux;
2. sensibiliser les jeunes aux questions transfrontalières par le biais de réunions des parlements/conseils de jeunes des différentes entités;
3. renforcer la communication;
4. améliorer la mise en valeur du patrimoine culturel de la région;
5. développer des collaborations dans le domaine de l'éducation artistique des jeunes;
6. repenser les conditions d'attribution du prix du Conseil du Léman.

Ces actions se développeront parallèlement à celles habituellement menées par les deux commissions.

Contribution à la promotion de la Paix

Le département a contribué en 2002 à plusieurs actions de promotion de la Paix. Il a notamment soutenu :

- l'Association suisse des Amis du Docteur Janusz Korczak qui vise à faire du processus de paix israélo-palestinien une réalité stable pour les deux peuples, notamment par l'encouragement auprès des enfants du développement de la tolérance et du respect mutuel;
- les rencontres scientifiques et culturelles organisées conjointement avec le Département de droit international public de l'Université de Genève et l'Auberge de l'Europe sur le thème: «Les réparations: réconciliation ou combat politique?»;
- Maison de l'Europe transjurassienne qui a organisé la 3^e session de la Conférence internationale «la Suisse et l'Europe – l'Europe et la Suisse» Cette conférence avait pour but de voir dans quelle mesure l'histoire constitutionnelle suisse pouvait être une source d'inspiration pour l'avenir de l'Europe;
- Association mondiale pour l'école instrument de paix. Le département a soutenu en 2002 la deuxième phase du projet d'observatoire de l'évolution des politiques éducatives, des contenus de l'enseignement et de la formation des maîtres en matière d'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté démocratique de l'Ecole instrument de paix entamé en 2000 (pour mémoire: subvention octroyée pour la création de l'Observatoire de F 114'000.-);
- la manifestation «Terre des hommes en fête: droit à l'éducation, droits aux loisirs, ici et ailleurs» qui s'est déroulée les 14 et 15 juin 2002. Son objectif était de faire connaître à la population genevoise les réalités de l'éducation dans les pays du Sud, mais aussi à Genève. Le DIP a participé aux frais liés à l'information et à la sensibilisation du public;
- à l'occasion de la 4^e Conférence de suivi des Etats Partie à la Convention des mines antipersonnel (4MSP), Handicap International qui s'est attelé à la réalisation, en collaboration avec la Confédération, d'une exposition à Genève rassemblant les dessins de presse parus dans le monde sur la problématique des mines antipersonnel depuis 1992. Le département a octroyé une somme de F 10'000.-;
- l'Association pour la prévention de la torture qui a obtenu une contribution financière pour la campagne visant à l'adoption du protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture;
- une partie des frais de documentation du séminaire international du 5 novembre 2002 sur le «Dialogue des cultures et culture de paix». Un certain nombre d'ONG d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe s'étaient associées pour passer en revue les différents aspects du dialogue des cultures et culture de la paix, que ce soit en économie, sociologie, en politique, en éducation ou en anthropologie;
- la Fondation Racines et Sources qui propose un cycle de cours dans les locaux de l'Université de Genève d'octobre 2002 à juin 2003. Ils concernent la dimension du judaïsme dans un esprit inter religieux et ont pour objectif de favoriser le dialogue inter religieux. Le département de l'instruction publique accorde une aide financière unique destinée à couvrir les coûts de location de l'aula et la mise à disposition des installations techniques;
- Espace Femmes International qui a bénéficié du soutien du DIP pour la réalisation d'un documentaire sur Ruth Fayon, filmée à l'occasion d'une présentation dans une classe d'histoire du canton. Madame Fayon fait partie des derniers témoins du génocide des juifs pendant la Seconde guerre mondiale. L'objectif est de garder des images de son témoignage pour les générations futures d'élèves.

Archives du département

Les objectifs fixés aux archives sont de veiller à l'application de la législation sur les archives publiques (conservation, classement et communication des documents) dans les différents secteurs du Département, de répondre aux demandes de recherches, d'établir les contacts nécessaires avec les archives d'Etat, d'assurer la diffusion auprès des chercheurs extérieurs et de contribuer à faire connaître l'histoire de l'enseignement et de l'école au grand public.

L'archiviste du département a participé activement au cours de cette année aux activités des différents groupes de travail chargés de l'application des nouvelles dispositions légales dans les domaines de l'archivage et de l'information au public. Des études et des tests approfondis ont été conduits en matière de «records management» dans l'optique d'une gestion informatisée du suivi du courrier de la présidence étendue à l'ensemble des directions générales du Département dès 2003.

En plus des nombreuses visites guidées effectuées dans le cadre de l'exposition «*Pâtamodlé*». *L'éducation des plus petits 1815-1980* présentée à l'annexe de Conches du Musée d'ethnographie du 21 novembre 2001 au 19 mai 2002, une publication réalisée à l'occasion du quarantième anniversaire du Collège pour adultes et retraçant pour la première fois l'histoire de cet établissement a permis de poursuivre la mise en valeur d'un patrimoine historique encore largement inédit.

Accueil et éducation des migrants

Pour rappel, la cellule migration du DIP est composée des représentants des directions des trois ordres d'enseignement, du service de protection de la jeunesse, du ser-

vice médico-pédagogique, du service de santé de la jeunesse, de la coordination des mandats tutélaire, de l'office d'orientation et de formation professionnelle, de la FAS'e, de l'AGECAS, de l'Hospice général, du Centre de Contact Suisses-Immigrés et de la délégation à la petite enfance (Ville de Genève).

La cellule se réunit tous les mois environ. Elle est placée sous la responsabilité du directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Si de nombreuses activités relatives à la migration sont traitées directement dans les ordres d'enseignement et/ou les services, tous les sujets et problèmes relatifs aux migrants sont abordés en principe par la cellule, sous forme d'information ou de projets nouveaux à développer. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

- Informations régulières relatives aux inscriptions des élèves migrants dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et au SCAI (PO). Il est constaté une régulière augmentation des élèves scolarisés en classes ou structures d'accueil. Ouvertures de classes d'accueil supplémentaires.
- Ouverture dès avril 2002 du Foyer d'accueil (foyer éducatif) pour «mineurs non accompagnés» aux Tattes.
- Problématique de la scolarisation-formation des requérants d'asile africains originaires de l'Afrique de l'ouest, en lien avec l'Hospice général et la Fondation de la Roseraie, notamment. La question des vrais ou faux mineurs a aussi été abordée avec ce type de population.
- Formation professionnelle (difficile ou impossible dans certains cas) des requérants d'asile, porteurs de permis N.
- Procédure pour permettre des formations professionnelles, le cas échéant des formations élémentaires pour élèves avec permis F et N, G, L, etc. en lien avec l'OOF, l'OCP et l'Office de la main d'œuvre étrangère (OMOE).
- Relation entre mandataires (avocats, œuvres d'entraide, etc) et école pour des questions relatives aux élèves avec un «délai de départ».
- Elaboration d'un accord de mise à disposition d'interprètes-médiateurs de la Croix-Rouge genevoise avec le DIP.
- Problématique de l'assurance maladie obligatoire, en lien avec le service des assurances maladie (DASS).
- Rencontres avec les enseignants de langue et culture.
- Problématique de l'hébergement des requérants d'asile.
- Problématique concernant l'impossibilité du passage de la frontière pour les requérants d'asile, permis N et F.
- Inscriptions à l'école (primaire, cycle d'orientation et enseignement postobligatoire) des enfants migrants: mise au point d'une nouvelle procédure.
- Elaboration d'un projet de crèche aux Tattes, en lien avec l'hospice général.
- Rencontre avec la déléguée à l'intégration.

Le département de l'instruction publique, au travers des liens établis entre les ordres d'enseignement et les services, dans le cadre des rencontres entre les responsables en charge des dossiers des migrants dans les autres départements à Genève et en Suisse, avec les organisations internationales concernées, peut anticiper des pro-

blèmes liés à la migration et faciliter la formation des enfants étrangers.

5.1.2 Service de la recherche en éducation (SRED)

Mission

Le SRED a pour but de fournir au Département, aux responsables du système d'enseignement genevois, aux enseignant-e-s, aux établissements scolaires et de formation, aux familles, à l'opinion publique, aux autorités et au personnel de la recherche qui s'occupe de l'éducation, des informations et des données sur l'évolution du système d'enseignement genevois, ainsi que des analyses de son fonctionnement. Par ailleurs, le Service prête un soutien scientifique dans la mise en œuvre des réformes et des innovations scolaires. En outre, il participe aux recherches en éducation décidées dans le cadre de la coordination romande, transmet aux autorités fédérales les statistiques sur le système genevois d'enseignement et de formation et participe à des recherches nationales et internationales. Ce faisant, le Service entretient et développe l'expertise et la capacité de recherche en éducation au sein du Département et contribue au maintien de ses outils d'analyse, de pilotage et de gestion.

Organisation du Service

L'organisation interne du Service est déterminée par le programme de recherche. A cet effet deux principes interviennent dans la constitution des groupes de travail: le premier consiste dans le fait que les recherches sont effectuées en équipe et non plus individuellement; le deuxième concerne la nature interdisciplinaire des recherches en éducation. La mutation interne du Service en fonction de ces deux critères est en bonne voie. De ce fait, on a renoncé pour le moment à créer une structure interne hiérarchique, chaque équipe de travail jouissant de la possibilité de choisir sa formule d'organisation propre et ses modalités d'interaction avec la direction.

Activités

L'ensemble des activités menées par le Service est présenté dans la publication «Recherches et activités 2002/2003». Dans cette brochure sont cataloguées les recherches et activités en cours. Celles-ci se répartissent en trois secteurs principaux:

- les recherches proprement dites;
- la production de statistiques et d'indicateurs de l'enseignement;
- les activités de développement.

Le secteur des recherches comprend 28 recherches d'envergures différentes, se trouvant dans des phases de développement diverses. La partie principale des recherches regroupe des travaux sur l'évaluation (17 recherches) qui s'étendent des connaissances des enfants de 3-4 ans jusqu'aux évaluations des compétences des adultes. Dans cette palette d'études, deux recherches mandatées par l'OFFT (Office fédéral de la formation et de la technologie) ont été supprimées au cours de l'année pour des raisons financières par l'Office fédéral lui-même: la recherche sur l'évaluation de la mise en œuvre du PEC (Plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale aux apprenti-e-s des écoles professionnelles, industrielles et artisanales) et la recherche visant à

mettre en œuvre un dispositif d'auto-analyse et auto-évaluation du PEC.

Les sujets des 11 recherches restantes abordent des thèmes de différentes natures: l'éducation de la petite enfance; l'apprentissage et l'enseignement des langues; l'emploi du temps extra-scolaire; les pratiques d'enseignement en classe; le capital social dans un quartier populaire de la ville; les styles de vie des adolescent-e-s; l'insertion professionnelle des apprenti-e-s par branches; les élèves en difficultés scolarisés dans les filières d'insertion du secondaire II; la transition entre écoles et emploi; les stratégies de recrutement des enseignant-e-s.

Nous illustrons ci-après quelques-unes de ces recherches.

Recherches dans le domaine de l'évaluation

Suivi de l'extension de la rénovation de l'école primaire

Dans le cadre d'un mandat délivré par la Direction de l'enseignement primaire, l'extension de la rénovation a été analysée en 2002 en fonction de deux axes:

1. les conditions d'enseignement:

- rédaction et publication d'un document de référence concernant les projets d'établissement dans les différents systèmes éducatifs;
- analyse des plans de travail et projets d'école de la période 2001-2002 et production de deux rapports remis à la Direction de l'enseignement primaire.

2. les compétences transversales:

- étude générale de la notion de compétences sociales et de son utilisation dans le cadre scolaire avec rédaction d'un document de synthèse publié;
- étude spécifique d'une compétence transversale sociale (image/estime de soi) et de son lien avec l'éducation scolaire et publication d'un document sur ce sujet;
- enquête exploratoire des représentations des compétences sociales dans le corps enseignant genevois à l'aide d'un questionnaire et publication d'une synthèse des résultats;
- analyse du contexte genevois et des conditions de l'introduction des compétences transversales comme objectifs d'apprentissage et rédaction d'un rapport à cet effet.

Le travail est poursuivi sur ces deux axes. Le terme du mandat est pour décembre 2003.

L'évaluation des compétences chez les jeunes de 15 ans

Tous les trois ans, les compétences des jeunes de 15 ans et de 9^e année en lecture, en mathématiques et en sciences sont évaluées à l'aide d'instruments répondant à des normes internationales mis au point au sein du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Cette étude à long terme, effectuée à intervalles réguliers, permet de se faire une idée relativement précise et correcte des acquisitions des élèves à la fin de l'école obligatoire dans des domaines considérés indispensables pour s'insérer dans la vie active et participer pleinement à la vie sociale et politique, et surtout d'effectuer des comparaisons avec les élèves formés dans d'autres systèmes d'enseignement. Au cours de l'année 2002, les

chercheurs du SRED ont effectué des analyses approfondies des résultats de l'enquête 2000 en ce qui concerne la Suisse romande.

Recherches sur l'organisation et les structures du système d'enseignement

L'offre et la demande de prestations dans le domaine de l'éducation de la petite enfance

Un programme sur la petite enfance a été mis en place en 2002, qui comprend trois axes de recherche:

1. les modalités de socialisation de la petite enfance,
2. la production d'indicateurs sur la petite enfance,
3. la psychopédagogie de l'éducation préscolaire.

Un premier rapport concernant l'état des lieux de l'offre et de la demande en matière de garde de la petite enfance a été publié en juin 2002. Par ailleurs, une étude sur les besoins et les attentes parentales en *modes de garde et d'éducation* dans le canton de Genève a été entreprise au cours du deuxième semestre 2002.

Un premier rapport à mi-décembre 2002 a présenté la démarche méthodologique de l'enquête. Un deuxième rapport prévu au printemps 2003 livrera l'ensemble des résultats de l'enquête, ainsi qu'une mesure plus précise du besoin réel de places en institution de la petite enfance et en accueil familial de jour.

Les transformations au CO

Il s'agit d'un ensemble de recherches, indépendantes mais coordonnées, qui vise à fournir des informations et des analyses sur certains aspects des récentes transformations introduites au Cycle d'orientation (grille horaire, nouvelle structuration des filières, nouveau curriculum). Trois axes de travail sont pris en compte: les effets de l'introduction de l'anglais comme matière obligatoire pour tous les élèves du Cycle d'orientation, le climat des établissements et les transitions à l'intérieur du CO.

Les filières d'insertion du secondaire II: De l'orientation au projet de formation professionnelle. Parcours, situations et perspectives des élèves scolarisés dans les filières d'insertion du secondaire II

Cette étude fait suite à une demande des directions des écoles de culture générale et a pour but de mieux connaître les caractéristiques des élèves en difficulté après la scolarité obligatoire et/ou inscrits dans une filière d'insertion. Elle a porté sur les élèves des quatre classes VOIR (validation-orientation-insertion-raccordement) et de 1^{re} année de l'ECG (Ecole de culture générale), sur les élèves des classes préparatoires de l'Ecole de Commerce et sur celles et ceux fréquentant la SGIPA (Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes) et le SCAI (Service des classes d'accueil et d'insertion, à l'exception des élèves des classes d'accueil récemment arrivés qui apprennent le français).

Travaux sur l'efficacité du système d'enseignement

L'insertion professionnelle des apprenti-e-s titulaires du Certificat fédéral de capacité professionnelle (CFC): Etude de cas dans les métiers du bois et de la bijouterie-joaillerie.

Quelle est la carrière professionnelle, quelles sont les formations ultérieures des titulaires de CFC? Les compétences acquises sont-elles valorisées dans l'exercice des activités des diplômés? Ces personnes ont-elles rencontré ou rencontrent-elles des difficultés d'insertion professionnelle, le cas échéant de quelle nature et dans quelle mesure? Quelle évaluation font-elles rétrospectivement de la formation reçue? Ces questions et quelques autres figurent au centre d'une recherche pilote effectuée par le SRED à la demande de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOFP).

Les premiers résultats ont été disponibles dès le printemps 2002 et la publication d'un rapport est prévue dans le courant du premier trimestre 2003.

L'orientation des titulaires des diplômes de l'enseignement postobligatoire (enquête EOS)

L'enquête périodique sur l'orientation des titulaires des diplômes et certificats de culture générale et professionnelle (EOS) a pour but de dresser une vue d'ensemble des activités entreprises par les titulaires un an et demi après l'obtention du diplôme. Elle donne un aperçu partiel de l'évolution de l'articulation entre la formation et l'entrée dans la vie professionnelle.

Les indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation

Après la publication en 2001 du premier *Ensemble d'indicateurs du système genevois d'éducation et de formation*, le Département de l'instruction publique a sélectionné un sous-ensemble d'indicateurs afin de disposer d'une mise à jour annuelle de points de repères essentiels.

Trois critères principaux ont été retenus pour la sélection d'indicateurs clés parmi le grand ensemble d'indicateurs pluriannuel: pertinence du point de vue du pilotage, utilité d'un suivi annuel, facilité de recueil. La première édition, parue fin 2002, présentant 15 indicateurs de base comprend cependant quelques nouveautés avec notamment un indicateur sur l'effort d'informatisation des écoles.

Enfin, cette publication annuelle inclura systématiquement deux courts essais interprétatifs. Dans l'édition 2002, le premier de ces essais était de nature méthodologique pour mettre en lumière la complexité de la traduction statistique de données comptables; le second portait sur l'évolution de l'apprentissage dans le canton de Genève au cours des 20 dernières années.

Les indicateurs de la formation professionnelle

A la suite de la publication, fin janvier 2001, du premier ensemble d'indicateurs centrés sur la configuration générale du système genevois de formation, la décision a été prise de réaliser un sous-ensemble d'indicateurs sur la formation professionnelle à Genève. Le projet a commencé en 2002 et devra se terminer au printemps 2003.

Autres activités

Les examens de dispenses d'âge

La législation de l'enseignement primaire du canton de Genève prévoit la possibilité d'accorder une dispense d'âge d'une année ou plus aux enfants qui, du point de vue pédagogique, psychologique et médical, sont jugés aptes à fréquenter sans difficulté le degré supérieur à leur classe d'âge. C'est une mesure de différenciation de l'enseignement dont le but est de rendre possible une progression

personnalisée, tenant compte des aptitudes et du rythme de développement de chaque enfant, tout en le maintenant dans le système traditionnel. Mandaté par la Direction de l'enseignement primaire, le SRED a la responsabilité d'organiser les examens de dispenses d'âge.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de demandes n'a cessé de croître, particulièrement pour l'entrée en 1P et en 2P.

Pour l'année 2002, 214 élèves se sont présentés aux examens (111 élèves pour la division élémentaire, 103 pour la division moyenne), 69% d'entre eux ont obtenu la dispense d'âge.

Publications

Au cours de l'année 2002, le SRED a publié le 9^e volume de la collection «Cahiers du SRED»: *Education et vivre ensemble: Actes du colloque «La problématique du vivre ensemble dans les curricula»*. Il a également publié un catalogue des recherches et activités en cours au SRED, une brochure présentant quinze indicateurs annuels de l'enseignement à Genève, l'édition 2002 du mémento statistique de l'éducation à Genève, six rapports de recherche, dix-huit documents statistiques et prévisionnels, quinze documents de travail à usage interne, la note d'information N° 11 et dix articles pour des revues scientifiques. Le détail de ces publications peut être consulté sur le site internet du SRED à l'adresse <http://agora.unige.ch/sred>.

5.1.3 Service technique en matière de bâtiments et locaux scolaires

Mission

Adaptation du parc immobilier du Département à l'évolution de ses besoins et coordination de toutes les démarches y-relatives: gestion globale des surfaces et locaux existants, définition et programmation des besoins, suivi des projets et des chantiers.

Nouvelles procédures - nouveaux délais

Cumulée aux efforts du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour maîtriser les conséquences administratives des nouvelles procédures de marché public, la demande de la commission des finances du Grand Conseil de convertir en projets de lois d'investissement tous les travaux de moyenne importance inscrits au budget a sensiblement modifié les délais de mise en œuvre de nombreux projets. A part les 5 pavillons pour le Cycle d'orientation qui avaient déjà été votés, aucune des autres ouvertures de chantier programmées dans l'année n'a pu être effectuée (CO Florence, Ecole supérieure des beaux-arts, Bd Helvétique, Institut d'études sociales, Pré-Jérôme).

Les projets de reconstruction du CO Cayla et du collège Simoni ont, par contre, été menés à terme et les études ont été lancées pour le futur CO Seymaz de Chêne-Bourg, pour l'implantation d'un CO à Carouge, pour l'ECG-ESC du Rollet à Plan-les-Ouates, et pour un futur bâtiment du Collège de Genève dans le périmètre d'aménagement concerté (PAC) Frontenex-Tulette.

De nouveaux projets ont pris corps pour l'office de la jeunesse, dont le regroupement du service du tuteur général, des surfaces supplémentaires pour le SPJ et le SSJ et un nouveau centre d'accueil du SMP à Budé.

Activités

Transformations

- Secrétariat général et Services administratifs et financiers (SAF's): assainissement des niveaux -1 à +1 du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville et projet de regroupement des Divisions des finances et des systèmes d'information et de gestion des SAF's au 70, Grand-Pré.
- Enseignement primaire: installation d'un nouveau secrétariat d'inspecteurs au 10, avenue Bertrand, et transfert du Service des remplacements à l'avenue de Chamonix.
- Cycle d'orientation: création de 7 salles de sciences aux CO Bois-Caran, Budé, Coudriers et Marais, et de 5 salles de musique aux CO Cayla, Florence, Foron et Gradelle.
- Enseignement secondaire postobligatoire: installation des bijoutier-ère-s et dessinateur-trice-s d'intérieurs de l'Ecole des arts décoratifs à la Cité Vieusseux, de la nouvelle formation en informatique «I-CH» dans une annexe du Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA) au chemin Gérard-de-Ternier, adaptation de classes et ateliers du CEPTA pour le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), modifications des ateliers de soudure et d'automatique du CEPTA, de salles informatique à l'Ecole de culture générale (ECG) Henry-Dunant, au Collège et école de commerce (CEC) Emilie-Gourd et au CEPTA, transformation du centre de documentation du CEC Emilie-Gourd, interventions diverses dans huit collèges et écoles.
- Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE): transfert et extension de l'école d'hygiénistes dentaires au 14 boulevard de la Cluse.
- Hautes écoles spécialisées (HES): aménagement de deux grands auditoriums à l'Ecole d'ingénieurs, 2^e étape d'aménagement d'ateliers multimédias à l'Ecole supérieure d'arts appliqués (ESAA), rénovation de classes à la rue du Vuache, adaptation pour la Haute école de gestion à Battelle.
- Office de la jeunesse: étude du regroupement du Service du tuteur général au boulevard Georges-Favon, ouverture d'une annexe supplémentaire au boulevard Helvétique, extension du SSJ dans une partie des anciens locaux du Service des objets trouvés aux Glacis-de-Rive, ouverture d'un nouveau centre du SMP pour adolescents à l'avenue de Chamonix, et d'un centre d'accueil provisoire SMP à Carouge, interventions diverses dans les bâtiments SMP de Boissonnas, des Charmilles, de Florissant, de Valavran, et de Vincy, petites transformations au Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et au Service des loisirs (SLJ).

Constructions neuves

- Cycle d'orientation: construction du CO Montbrillant (second œuvre) et des pavillons de Bois-Caran (1^{re} étape), de Budé, du Foron (2^e étape), des Grandes-Communes (2^e étape) et des Voirets; développement du projet de reconstruction du CO Cayla, lancement du concours du CO Seymaz, étude d'implantation du CO Drize, développement des projets d'agrandissement et de restructuration des CO Florence et Golette.

- Enseignement postobligatoire: développement du projet de reconstruction du Collège Sismondi, lancement du projet d'ECG-ESC du Rolliet à Plan-les-Ouates, intégration d'un programme pour le Collège de Genève dans le périmètre d'aménagement concerté de Frontenex-Tulette, définition du programme d'agrandissement de l'ECG Henry-Dunant.
- Hautes écoles spécialisées: lancement d'une planification de l'installation définitive de la HEG à Battelle et des besoins des filières arts, santé et social.
Voir tableau «études et réalisations 1997-2007».

Perspectives

Poursuite et adaptation du programme décennal mis en place en 2000

Pour 2003:

- mise en service du CO Montbrillant, construction de la 2^e étape du pavillon du CO Bois-Caran et du nouveau centre de documentation du CO Golette; mise en chantier de l'extension du CO Florence, de la reconstruction du CO Cayla, de la reconstruction du Collège Sismondi; fin de la rénovation extérieure de l'ESAA au boulevard James-Fazy, début de la rénovation de l'ESBA au boulevard Helvétique, dernière étape d'extension de la HEG à Battelle, mise en chantier du nouveau bâtiment de l'IES à la rue Pré-Jérôme, recherche de nouvelles surfaces pour les professions de la santé; mise en service de deux nouvelles institutions de 12 places pour le SMP à Budé et création d'un nouveau foyer thérapeutique, regroupement du Service du tuteur général au boulevard Georges-Favon, extension du SPJ à la rue Adrien-Lachenal, et du SSJ à la rue Arducius-de-Faucigny.

Pour 2004 - 2006:

- redistribution au 6 Hôtel-de-Ville du Secrétariat général et de la direction des SAF's, transfert à proximité de la Direction générale de l'enseignement primaire; réinstallation du SMP de l'enseignement primaire à l'extérieur du bâtiment de Pinchat; ouverture du nouveau Collège de Drize dans des pavillons provisoires, mises en service de l'extension du CO Florence, de la première étape du CO Cayla, de l'extension de l'ECG Henry-Dunant, de l'agrandissement de la cafétéria du Collège Claparède, de la première étape de reconstruction du Collège Sismondi, fin des rénovations de l'ESBA au boulevard Helvétique et de l'ESAA au boulevard James-Fazy; restructuration des locaux HES et EET à l'Ecole d'ingénieurs, fin du chantier de l'IES à la rue du Pré-Jérôme; transfert des centres SMP de la Pralée, des Corps-Saints et de Meyrin dans des nouveaux bâtiments; réinstallation du Service des remplacements de l'enseignement primaire, du centre SMP et du Service des séjours à l'étranger de la gare des Eaux-vives dans de nouveaux locaux définitifs.

Pour les rentrées 2007-2012:

- fin de la reconstruction du CO Cayla et de la rénovation du CO Florence; construction de l'aula de Malagnou (commune avec le CEC Emilie-Gourd); construction des nouveaux CO Seymaz et CO Drize; fin de la reconstruction du Collège Sismondi, construction de deux nouveaux bâtiments postobligatoires à Plan-les-Ouates et à Frontenex-Tulette; extensions HES à Battelle, à la Prairie (EIG) et à Lullier.

Etudes et réalisations

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Quai du Rhône											
CO Aubépine 1 ^e											
CO Aubépine 2 ^e											
CO Pavillons 2001											
CO Pavillons 2002											
CO Pavillons 2003											
CO Pavillons 2004											
CO Montbrillant											
CO Florence											
Aula Malagnou											
CO Cayla (reconstruction)											
CO Seymaz											
CO Drize											
Collège Sismondi											
CEC Nicolas Bouvier											
CEC A.-Chavanne 2 ^e											
Collège Arve-Lac											
ECG Henry-Dunant											
ECG-ESC Le Rolliet											
EIG											
ESAA James-Fazy extér.											
ESBA James-Fazy intér.											
ESAV Bd Helvétique											
HEGID Battelle											
HES santé-social											
Centre horticole											
IES Pré-Jérôme											
IUHEI											
E. prot. d'altitude											
Ecole hôtelière											

Etudes Réalisations

5.1.4 Service de l'enseignement privé

Mission

Au nom du Département, le Service veille à l'application et au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé. Il instruit et délivre notamment les autorisations d'exploiter les écoles privées et prépare les autorisations personnelles d'enseigner pour les enseignant-e-s étranger-ère-s en vue de la décision du Conseil d'Etat.

En collaboration avec les directions générales de l'enseignement primaire et secondaire, il s'assure que les conditions relatives à l'enseignement obligatoire sont remplies. Enfin, sa mission consiste également dans l'information du public et de l'administration sur les possibilités de formations existantes. Ainsi, outre la surveillance générale exercée sur l'ensemble des établissements privés, le Service procède au recensement de tous les établissements en activité, qui a donné lieu, cette année, à la réédition du recueil destiné aux divers centres d'information cantonaux.

Priorités

L'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter vise en priorité le contrôle des conditions générales d'exploitation qui ne doivent rien comporter de contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'hygiène. Les offres de formation particulièrement complexes ou pointues nécessitent un examen attentif de la part du Service qui, lorsque la nature de la demande l'exige, sollicite le préavis d'autres départements. Enfin, une procédure allégée a été mise en place à la suite de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux concernant les enseignant-e-s ressortissant-e-s des pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Une plus grande responsabilité est désormais déléguée aux directions d'école.

Activités

Après consultation de la Commission de l'enseignement privé, le Service a autorisé l'exploitation de seize nouveaux établissements et délivré cinq autorisations complémentaires à des écoles déjà en fonction. Neuf cessations d'exploitation lui ont été communiquées. Le

Service est en outre intervenu dans quelques plaintes entre usagers et écoles, afin que les écoles rétablissent des conditions conformes aux dispositions légales en vigueur. Pour les autres cas, qui n'étaient pas de son ressort, il a renvoyé les plaignants vers les instances compétentes. De façon générale, il est à remarquer que les plaintes engendrent des procédures administratives de plus en plus complexes.

Dans le cadre des renseignements au public, le Service a pu mettre à disposition un site Internet comportant toutes les informations utiles sur les écoles en activité. Diverses demandes venant de l'étranger notamment confirment l'intérêt pour ce nouvel outil d'information.

Enfin, l'entrée en vigueur de certaines modifications légales et réglementaires concernant la formation continue pour adultes exigent une collaboration plus étroite entre le Service et l'office d'orientation et de formation professionnelle (OOF) par le biais notamment de la participation du Service à la Commission «Institutions et cours de formation» dudit office.

Perspectives

En accord avec le Secrétariat général du Département, et compte tenu des nouvelles données concernant l'enseignement privé à Genève, la réflexion sur le fond quant aux responsabilités de l'Etat en matière de surveillance de l'enseignement privé s'est poursuivie, en prévision d'adapter les dispositions légales et réglementaires y relatives et d'affiner les procédures administratives en vigueur, notamment dans le cadre des relations du Service avec les différentes directions générales du Département.

Statistiques

Autorisations délivrées:

16 écoles et 5 nouvelles sections

- 2 écoles d'enseignement élémentaire et primaire
- 1 section d'enseignement secondaire I
- 1 section d'enseignement secondaire II
- 2 écoles et 1 section de langues
- 2 écoles et 1 section d'informatique
- 1 école de formation audiovisuel et multimédia
- 1 école de droit russe
- 4 écoles et 1 section de formation paramédicale/sociale
- 1 école d'esthétique et de maquillage
- 1 atelier d'éducation créatrice
- 1 école de musique
- 1 école de théâtre

Cessations d'activités et autorisations devenues

caduques : 9 établissements

- 1 école de comptabilité
- 1 école de management et commerce
- 1 institut de langue et civilisation
- 4 écoles de danse
- 1 école de musique
- 1 école de théâtre et mime

Ne relèvent plus du Service de l'enseignement privé : 2 établissements

5.2 Les services administratifs et financiers

Direction générale

La direction générale conduit et coordonne les actions qui permettent au département de disposer d'une organisation administrative et financière adaptée à ses différentes missions et conforme aux principes généraux de la loi de gestion.

Elle s'est prioritairement engagée sur des objectifs de longue haleine dans les domaines suivants :

- la valorisation des ressources humaines dans le but d'une meilleure utilisation qualitative des compétences existantes;
- la consolidation de l'organisation administrative interne par le travail d'analyse, de conseil et d'aide, ainsi que par une mise à disposition des responsables de terrain de directives et documentations nécessaires. Un travail de même nature est conduit au bénéfice des institutions subventionnées. L'ensemble de la démarche vise à la mise en place d'une structure de pilotage et de contrôle interne, développée en particulier aux points sensibles de l'organisation;
- l'optimisation de la gestion des ressources financières mises à disposition afin de répondre avec souplesse aux variations du système de formation;
- un engagement important dans le développement des systèmes d'information qui vont apporter le soutien logistique aux actions précitées.

La direction générale a également apporté son soutien au service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) et au service des affaires culturelles (SAC) qui sont placés sous son autorité, tant dans la gestion courante que dans la réflexion sur les orientations nouvelles.

5.2.1 Division des ressources humaines des SAF's

Mission

La Division des ressources humaines des Services administratifs et financiers est un organe spécialisé assurant, par délégation du Conseil d'Etat définie dans la loi B 5 05, des tâches de conseil, de coordination, de gestion et de contrôle en matière de conditions d'engagement et de travail des collaborateurs-trices dans les différents domaines professionnels représentés au DIP, exception faite de celui de l'enseignement. Le public cible inclus les collaborateurs-trices du Département occupant des fonctions administratives, techniques, scientifiques, médicales et sociales.

Accent général de l'année 2002

La réorganisation de la Division a permis de créer des pôles de référence vis-à-vis des différents interlocuteurs des directions générales. De cette façon, les collaboratrices des trois Secteurs ont pu améliorer leurs connaissances de la réalité du terrain et développer des contacts de proximité permettant un suivi rapproché des problématiques rencontrées par les différents services.

La Division a poursuivi sa réflexion et procédé à une mise à plat concernant l'organisation et la répartition au sein du Département des responsabilités et compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines non-enseignantes. Afin d'améliorer la qualité des prestations, il a été décidé de démarrer **l'élaboration de processus et procédures de GRH**, permettant de clarifier les missions et les rôles de chaque acteur RH, ainsi que la distribution des ressources nécessaires, afin de mettre en place une gestion du personnel la plus proche possible de la réalité du terrain.

Dans cette perspective, il a été nécessaire de participer activement au processus de définition des besoins pour la gestion du personnel non-enseignant vis-à-vis du futur système d'information pour la gestion des ressources humaines (SIRH). De cette façon, la spécificité organisationnelle due à la délégation de compétences de la part du Conseil d'Etat et en lien avec la structure multifonctionnelle du Département, ont été prises en considération.

Activités

Les activités de la Division s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- Assurer et/ou mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi des collaborateurs-trices dès l'instant où ils-elles entrent au Département jusqu'à celui où ils-elles le quittent pour quelque cause que ce soit, impliquant entre autres les entretiens et analyses de prestations effectués périodiquement ou tout autre acte de gestion intervenant durant la période de collaboration avec le DIP.
- Soutenir les unités du Département dans leurs efforts et préoccupations de gestion des ressources humaines, par le biais de conseils, appuis pratiques et le développement d'outils de gestion, favorisant la mise en place d'organisations efficaces et performantes et le développement des compétences des collaborateurs-trices.
- Assurer la cohérence d'action et de gestion des ressources humaines, d'une part au sein de notre public cible, d'autre part, en collaboration avec les autres acteurs dans ce domaine d'activité, au sein du Département et de l'Office du Personnel de l'Etat.

D'une manière transversale, la Division a été engagée de manière intensive dans les réflexions et actions en cours relatives à différents domaines, notamment :

- la participation active aux travaux liés à la **modernisation du système d'évaluation des fonctions**. Dans ce domaine, le Département a été fortement sollicité en procédant aux analyses de 21 des 109 fonctions-type choisies pour tester le nouveau système : tant titulaires que responsables hiérarchiques, membres du personnel enseignant ou non-enseignant ont participé à cet exercice avec intérêt et ouverture d'esprit. Parallèlement au travail sur le terrain, la contribution a été très importante dans le cadre des différents groupes de travail actifs dans ce projet d'envergure ;
- l'élaboration d'un nouveau modèle de formulaire pour les **entretiens périodiques**. Dans ce contexte, la Division vise à conférer à la systématique à adopter à l'avenir, une forte adéquation par rapport aux besoins et aux réalités de gestion des services au sein du DIP. Cet instrument de gestion a pour vocation de permettre la reconnaissance des résultats atteints par les

collaborateurs-trices mais aussi d'assurer un suivi des compétences exercées, leur évolution tout comme l'évolution professionnelle des collaborateurs-trices. Cette nouvelle conception implique une décentralisation de la gestion du processus ainsi qu'une intensification des efforts de formation déjà consentis et la réalisation de documents d'information plus larges sur ce processus particulier de gestion, en faveur des collaborateurs-trices, comme des services ;

- afin de faire un lien entre les différents outils de gestion que l'Etat est en train d'élaborer et les besoins de gestion des services du DIP, la Division a élaboré un nouveau modèle de **cahier des charges**, permettant de définir les responsabilités et compétences attendues des collaborateurs-trices, par rapport à celles requises pour la fonction et créant ainsi une base de dialogue pour les entretiens périodiques.

Formation continue

378 collaborateurs-trices, afin de se maintenir au meilleur niveau de prestations, ont suivi les cours et séminaires choisis dans le programme des possibilités offertes par le centre de formation de l'Office du personnel. On constate une augmentation des inscriptions de 28% par rapport à 2001.

45 personnes ont entamé leur formation spécifique de nouveaux cadres et 20 l'ont terminée. Si d'une part les nouveaux directeurs d'établissement scolaire secondaire, de même que les nouveaux inspecteurs de l'enseignement primaire s'orientent plus facilement vers la formation romande dispensée au profit des cadres de l'administration scolaire, ils-elles peuvent d'autre part faire recours à l'offre du Centre de Formation de l'Etat afin de bénéficier de compléments de formation.

De plus, le Département de l'instruction publique a financé la participation d'un certain nombre de collaborateurs-trices à des cours de formation, séminaires et conférences, ce à hauteur de F 221'878.-, permettant ainsi le développement ultérieur de leurs compétences.

Evaluation des fonctions

En collaboration très étroite avec le service d'évaluation des fonctions, la division des ressources humaines eu à instruire durant cette année 116 (113 en 2001) dossiers d'évaluation, dont 3 ont été portés à l'arbitrage de la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF). Ainsi, on peut dire que les conclusions ont quasiment parfaitement coïncidé avec les intérêts des parties en cause.

Domicile hors du canton

En 2002, la Division des ressources humaines a eu à traiter un nombre plus important de requêtes tendant à l'obtention d'une dérogation à l'obligation générale de domicile dans le canton de Genève (72 en 2002 contre 49 en 2001). A ces occasions, elle a été à nouveau confrontée au délicat et subtil exercice consistant, dans un contexte libéralisant les mouvements des individus et dans le soucis institutionnel de se doter de personnel compétent, à concilier les intérêts privés des demandeurs et ceux qui sont liés aux besoins de la collectivité et qui relèvent, dès lors, de l'intérêt public supérieur.

Perspectives

La Division des ressources humaines s'est fixés trois objectifs :

- poursuivre le travail d'identification des centres de compétences permettant une gestion des ressources humaines de qualité et de proximité, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs RH par le biais des descriptions des processus et procédures en la matière;
- réaliser les opérations liées aux entretiens individuels après la période probatoire ainsi qu'aux entretiens de service, tels qu'en disposent les articles 19 et 46 du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale (B 5 05.01). Cet objectif comporte une phase préparatoire de consultation et de tests internes, effectués avec un formulaire adapté et en phase avec les autres outils de gestion. Cette expérience pratique permettra de vérifier l'adéquation des mesures organisationnelles nécessaires, ainsi que la validation et l'adaptation du nouveau modèle de formulaire;
- réaliser des indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin d'être à même d'analyser les situations et phénomènes existants au sein du Département, et de proposer des mesures visant à améliorer les différents aspects de gestion du personnel dans les services.

5.2.2 Division des finances

Mission

La Division des finances a pour objectifs la conception et la mise en place des structures de gestion nécessaires aux unités du Département :

- la comptabilisation des dépenses et recettes de chacun des services/écoles du Département, le soutien méthodologique pour ces derniers, la réalisation de toute documentation comptable permettant d'améliorer les processus placés sous sa responsabilité;
- la mise en œuvre et la maintenance de systèmes de contrôle interne;
- la conduite de l'implantation des nouveaux outils de gestion intégrée;
- la gestion des dossiers relatifs à l'obtention des subventions fédérales;
- la gestion du patrimoine;
- la gestion des salaires (15'000 collaborateurs-trices du Département ainsi que, en service bureau, pour les collaborateurs-trices de diverses institutions).

La Division assure en outre la cohérence des diverses comptabilités internes et de la comptabilité du Département avec celle de l'Etat.

Priorités

La Division des finances doit assurer dans les prochaines années la continuité des procédures existantes et, en parallèle, préparer l'arrivée des nouveaux outils de gestion. Elle a donc priorisé les travaux suivants :

- acquérir et partager les savoir-faire opérationnels;
- réorienter les ressources en fonction des nouveaux besoins;

- proposer des améliorations des méthodes de travail en lien avec les nouveaux outils;
- déployer dans le Département les systèmes de contrôle interne en relation avec les processus financiers et les traitements.

Activités

Parmi les activités de la Division des finances qui ont marqué l'année 2002, citons entre autres :

- la participation aux travaux d'analyse détaillée en vue de la mise en œuvre de l'application de comptabilité intégrée CFI;
- le déploiement du 1^{er} volet du système de contrôle interne du processus des paies (personnel enseignant);
- les travaux préparatoires pour la prise en charge des traitements en service bureau des nouvelles entités de la HES santé-sociale;
- l'analyse, la prise de position et l'élaboration de plans d'actions pour 10 rapports de l'Inspection cantonale des finances dont 8 pour des entités subventionnées par le DIP.

Perspectives

La Division des finances va continuer sur sa lancée en s'investissant pleinement dans les travaux de mise en place de nouveaux outils de gestion, CFI (comptabilité financière intégrée) dans un premier temps et SIRH (système d'information des ressources humaines) par la suite. Elle va aussi développer le volet connaissance et amélioration des processus avec la mise à disposition d'informations interactives sur Intranet.

Par ailleurs, la Division des finances va compléter le déploiement du système de contrôle interne relatif aux processus placés sous sa responsabilité et participer à la mise en place du cash-pooling (caisse unique de l'Etat) pour les entités concernées du Département.

5.2.3 Service du budget et de la planification financière

Mission

Le Service du budget et de la planification financière répond aux trois missions suivantes :

- il assure la planification, l'élaboration, la construction et la présentation du budget du Département. Il transmet aux différentes unités du Département les directives du Conseil d'Etat, reçoit les exposés des motifs des directions générales, examine et consolide leurs propositions en matière budgétaire et dépose le budget. En liaison constante avec la présidence du Département et les directions générales des ordres d'enseignement et des offices, il prépare et intègre les différents arbitrages dans le respect de loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGF) et des objectifs fixés par le Conseil d'Etat;
- il élabore des informations statistiques liées au suivi du budget pour en faciliter le contrôle;
- il prépare les documents relatifs à la présentation des comptes du Département;

- il se charge de l'information financière et de gestion, ainsi que de la coordination des sites internet et intranet des Services administratifs et financiers (SAF's).

Activités

Pendant l'année 2002, le Service a produit des documents d'aide à la décision sous forme de tableaux de bord. Il a aussi apporté son soutien logistique aux unités dans la préparation d'une planification budgétaire pluri-annuelle. Il a, en outre, contribué au développement d'une gestion par projet du processus d'élaboration budgétaire.

Le Service est aussi responsable de la publication de la brochure chamois «*Projet de budget 2003; Réalisations et projets*».

Le Service a assuré la production de statistiques mensuelles concourant au suivi des dépenses du Département tout au long de l'année. Les dépenses de personnel ont fait l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'elles représentent la plus grande part du budget de fonctionnement. Les statistiques sont communiquées aux directions générales qui ont ainsi une vision globale de leur situation financière à la fin de chaque mois. Ces informations leur permettent de rester fidèle aux objectifs définis par le budget.

Le Service a également répondu à des demandes ponctuelles d'information en matière de ressources humaines ou financières (occupation des postes, nombre d'employés, situation comptable intermédiaire, etc.).

La coordination de la partie DIP du «*Rapport de gestion du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève pour l'année 2001*» était placée sous la responsabilité du Service.

Il a encore participé à la rédaction et la publication de la brochure «*Ressources humaines et financières du DIP*», éditée conjointement par les Services administratifs et financiers, et le Service de la recherche en éducation (SRED). Ce document, édité chaque année, contient des informations chiffrées et des analyses s'y rapportant.

De plus, les deux Services ont également publié la brochure «*Dépenses unitaires d'éducation; méthode de calcul et analyse*» centrée sur la dépense par élève ou étudiant.

Le service a participé activement à la mise en place des nouveaux outils de gestion de l'Etat que sont la comptabilité financière intégrée (CFI) et le système d'information des ressources humaines (SIRH).

En matière de communication, le service a élaboré, transmis et dépouillé un questionnaire à l'attention des Services administratifs et financier en vue de déterminer leurs besoins internet et intranet. Ce travail servira de base à la construction des sites des SAF's.

Perspectives

Le Service compte élaborer un répertoire des rubriques budgétaires.

Sur la base de l'enquête Intranet/Internet mentionnée plus haut, le Service va intégrer les Services administratifs et financiers au site internet du DIP et travaillera à l'élaboration de l'Intranet des SAF's.

5.2.4 Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG)

Mission

La DSIG est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement des systèmes d'information nécessaires aux activités du Département. Ses priorités sont :

- la satisfaction des besoins des écoles, institutions, services et utilisateurs en matière de données relatives à la population préscolaire et scolaire (*élèves, apprentis, étudiants*);
- la gestion des opérations de saisie, contrôle et production de travaux au bénéfice des différentes unités du département notamment en relation avec la gestion de la scolarité (*BDS - base de données scolaires*), avec la gestion du personnel et de la paie (*GIP - gestion intégrée du personnel*) et avec la gestion budgétaire;
- l'exploitation et l'évolution des systèmes existants, la définition et la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information en coordination avec la maîtrise d'ouvrage départementale et les autres partenaires (*CTI, autres départements, fournisseurs*).

Cette mission couvre cinq grands domaines :

- Education et formation
- Ressources humaines
- Budget et comptabilité
- Formation professionnelle
- Santé-social

La DSIG joue également un rôle transversal de coordination en matière de :

- suivi des budgets et comptes du Département alloués par le CTI;
- examen et formulation pour le Département (*Université comprise*) de toutes les demandes en relation avec la LITAO (*loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur*);
- concertation avec le CTI et la maîtrise d'ouvrage sur les besoins, priorités et solutions à mettre en œuvre pour assurer le fonctionnement satisfaisant des systèmes du DIP;
- coordination permanente avec les directions générales (*ordres d'enseignement et offices*) et relations avec le SRED aux fins de statistiques;

Par domaine d'activité, l'année 2002 a vu les réalisations suivantes :

Activités

Education et formation

Gestion de projet SIEF (*Système d'information éducation et formation - PL DIP/CTI 8314 - FRS 4'440'000.-*):

- Elaboration et mise en œuvre des modalités de collaboration entre maîtrise d'ouvrage (*CO et PO*) et CTI dans le cadre du projet SIEF: intégration de deux personnes ressources MOA dans l'équipe de projet.
- Participation aux travaux d'analyse, de suivi et de validation fonctionnelle des réalisations de l'équipe de projet (*référentiels de données, prototype d'outil de gestion d'établissement basé sur l'existant*).

- Mise en perspective, priorisation et planification des activités.
- Support aux travaux préparatoires et à l'élaboration des PL 2003 du domaine SIEF: ÉVACOM (*évaluation commune: refonte de l'application et généralisation de la problématique*), RFCB (*réforme de la formation commerciale de base: préparation d'un projet d'étude et prototypage pour mise en œuvre d'une application adaptée à la nouvelle gestion des notes d'entreprise*).

Fonctionnement:

- Adaptation des calendriers d'opérations annuelles (*primaire, Cycle d'orientation, postobligatoire, HES*) compte tenu des évolutions et besoins de synchronisation entre applications existantes.
- Enregistrement, contrôle, mise à jour et restitution des informations «élèves».

Ressources humaines:

Gestion de projet:

- Contribution aux travaux du comité stratégique SIRH (*Système d'information des ressources humaines - PL DF 8479 - FR 25'200'000.-*).
- Animation du groupe de pilotage départemental SIRH, identification et mise en priorité des enjeux du DIP dans le projet.
- Coordination des experts métiers du DIP participant aux ateliers de conception générale SIRH, intégration de trois personnes-ressources MOA dans le projet (*quatrième personne prévue courant 2003*).
- Expertise des dossiers de conception générale SIRH, négociation des contenus, du périmètre, de l'organisation et de la planification avec le DF et IBM.
- Projet GPE (*Gestion prévisionnelle des enseignants - projet DIP 2003 - FR 105'000.-*): travaux préparatoires à ce projet démarrant en 2003. Identification des besoins et sources d'information pour la mise en œuvre d'un infocentre départemental qui sera intégré avec SIRH.
- Projet FCE (*Formation continue des enseignants - PL 2002 - FR 76'000.-*): coordination des travaux d'analyse et de développement. A l'issue des tests (*printemps 2003*) cette application de gestion des flux d'inscriptions et de validation sera mise en production pour la rentrée 2003. Elle sera à terme intégrée au module de gestion de la formation du SIRH.

Fonctionnement:

- Enregistrement, contrôle et mise à jour des informations de paie dans le système GIP actuel, supervision des travaux de paie.
- Coordination des travaux d'adaptation des outils actuels aux évolutions réglementaires, nouvelles contraintes et besoins.

Budget et comptabilité

Gestion de projet:

- Projet CFI (*Comptabilité financière intégrée - PL DF 8219 - FR 29'200'000.-*): Assistance à l'analyse, adaptation et mise en place des premiers modules du système.

Fonctionnement:

- Supervision des interventions et adaptations sur les systèmes actuels.

Formation professionnelle

Gestion de projet:

- Mise en exploitation du système GGA (*Gestion générale des apprentis PL DIP/CTI 8336 - FR 160'000.-*): résultat d'une coopération avec le canton de Fribourg, mise en exploitation en août 2002.
- Coordination des travaux préparatoires au lancement du projet «Refonte interface entreprise - Web»: analyse, cahier des charges, découpage fonctionnel, priorisation et estimation des charges de travail, préparation du PL (*présentation en 2003*).

Fonctionnement:

- Supervision des travaux de maintenance et maintenance évolutive.

Santé-social

Gestion de projet:

- Projet SCARPA (*Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires - PL DIP/CTI 8125 - FR. 966'000.-*): Animation du comité de pilotage et des groupes de travail utilisateurs, spécifications fonctionnelles, gestion des contacts et négociations avec le fournisseur (*THALÈS*), planification et coordination des activités des équipes externes et du CTI. Cette intense activité a abouti à la mise en œuvre du système au début 2003 (*lot 1*).
- Projet «Tuteur général» (*PL DIP/CTI 8335 - FR 956'000.-*): organisation des étapes du projet, identification et estimation des ressources MOA nécessaires, planification détaillée, analyse générale et travail sur les priorités et charges avec le fournisseur (*THALÈS*) et le CTI.

Activités transversales

- Application de la LITAO: traitements de sept demandes d'échange de données (*trois arrêtés ont été adoptés par le Conseil d'Etat*). Initialisation d'un projet de recensement et de communication interne concernant les modalités d'application de la LITAO.
- Gestion du budget d'acquisition d'infrastructure: priorisation, répartition, contrôle des engagements pour un budget départemental en forte baisse temporaire mais qui a finalement été respecté (*Fr 267'000 en 2002 contre Fr 650'000.- en 2001*).
- Formalisation des circuits de commande de matériel informatique et mise en place d'outils partagés de suivi et de contrôle: une nouvelle version permettant une coordination plus efficace sera mis en œuvre pour l'exercice 2003.
- Coordination des systèmes d'information: participation aux travaux du CCSIC (comité de coordination des systèmes d'information et de communication) et de son bureau. Contribution aux travaux de définition de la mission, aux réflexions sur les budgets et plans quadriennaux.
- Coordination CTI: préparation des actions d'inventaire matériel et applicatif (*cellule ORQUA*) et de la démarche d'identification de projets (*bottom-up*). Participation aux travaux de définition de conventions avec le CTI et de supervision du projet ODYSSEE. Interventions auprès du CTI pour résoudre des problèmes ponctuels

(connexions de sites, suivi des dysfonctionnements et mesures correctives, mise en adéquation des performances).

D'autres actions plus ponctuelles ont été menées, telles que :

- Support au service technique du Département dans le cadre de la sélection, spécification et mise en œuvre d'une solution permettant de remplacer le système actuel de gestion des bâtiments (BATGEST) en coordination avec le projet transversal SIBAT – système d'information des bâtiments, piloté par le DAEL.
- Travaux de planification et préparation du déménagement de la Division, prévu fin janvier 2003.

Ces actions ne sont en principe pas appelées à se poursuivre lors des prochains exercices.

Perspectives

Les grands projets en cours de réalisation en 2002 vont poursuivre leur intensification ces prochaines années ce qui signifie un investissement en temps et en énergie toujours très important pour le pilotage et le suivi de projet.

Outre les nouveaux projets, qui devraient rester en nombre limité, parmi les éléments à prendre en compte pour 2003 figurent notamment :

- La mise en œuvre de GESTAC+ (*application de gestion académique*) dans les établissements genevois des HES-SO.
- Le remplacement du Wang au CO et la perspective de l'ouverture du Cycle de Montbrillant.
- La mise en place coordonnée de sites intranet départementaux qui, au vu des pilotes menés par la CTI et le CPTIC courant 2002, devrait pouvoir se concrétiser en 2003.

Les efforts d'information et de coordination entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre seront poursuivis dans le but de donner un caractère plus régulier à cette communication.

Compte tenu des nouveaux projets et activités initiés en 2002 ou prévus sur 2003, une mise en priorité est à réaliser qui tienne compte des possibilités effectives de réalisation, tant du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre.

5.2.5 Service des affaires culturelles

Mission

Le Service des affaires culturelles suit avec attention la vie culturelle et artistique genevoise. Il gère les financements que l'Etat accorde, sous forme de subventions, à ce domaine. Ces contributions peuvent être de nature ponctuelle (une aide pour un événement) ou de caractère durable (un soutien à une institution). Ce travail implique une bonne connaissance du terrain pour identifier aussi bien les besoins urgents que les équilibres durables.

Parmi les critères prioritaires du Service figurent la qualité des projets, la viabilité des institutions, la diffusion d'une production, l'émergence de nouveaux talents (la relève), l'impact pour les jeunes (l'initiation).

Une année marquée par le renforcement de la collaboration Etat - Ville - Association des communes (ACG)

L'année 2002 a permis de concrétiser la collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève au niveau du financement des institutions culturelles. En effet, trois conventions de subventionnement ont été signées cette année, pour une période de quatre ans, entre l'Etat, la Ville et les institutions suivantes: l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre de Chambre de Genève et le Festival La Bâtie. Par ailleurs, un accord en matière de financement culturel a été négocié entre l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises. Cette convention, en cours de ratification, instaure une structure de concertation, de coordination et de décision commune en matière culturelle à l'ensemble des collectivités publiques genevoises.

Supervision des institutions

Les institutions culturelles, au bénéfice d'une ligne budgétaire, étaient au nombre de 25 en 2002. Parmi elles, le festival Cinéma tout Ecran et le festival de La Bâtie figuraient pour la première fois au budget de l'Etat, alors que le Centre européen de la culture, en liquidation, disparaissait.

Conformément aux procédures mises en place au DIP, une analyse systématique des états financiers de chaque institution a été réalisée. Un suivi généralisé des activités par domaine a également été effectué. Grâce à la signature d'une convention tripartite, l'Orchestre de Chambre de Genève a pu redémarrer sur des bases financières saines. Pour le Conservatoire de Musique de Genève, un plan d'actions a été proposé par la nouvelle directrice administrative en vue de renforcer l'ensemble de l'administration de l'institution.

Des négociations ont d'ores et déjà débuté avec la Ville en vue de la signature de conventions de subventionnement avec l'ensemble Contrechamps, le théâtre Am Stram Gram, le Mamco et Cinéma Tout Ecran. Concernant le financement du Théâtre de Carouge, les pourparlers ont été reportés d'un an, afin de pouvoir intégrer la Ville de Genève et la Commune de Carouge dans le projet de convention.

Aides ponctuelles - fonds généraux Grandes manifestations

Un tiers du fonds a été destiné au soutien des manifestations pour la commémoration du 400^e anniversaire de l'Escalade. Les deux autres tiers ont permis de participer au financement de festivals et manifestations périodiques ou ponctuelles, comme le festival Archipel, le festival Black Movie, le Salon du Livre et la Journée genevoise d'Expo02.

Fonds généraux : statistiques

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de dossiers traités dans le cadre des fonds généraux, ainsi que le nombre d'aides qui ont pu effectivement être accordées :

	Requêtes	Accordées	%
Aide ponctuelle à la culture	250	96	38
Aide à la diffusion et aux échanges culturels	71	55	77
Soutien aux grandes manifestations	9	9	-
Fonds audiovisuel	54	20	37

D'une manière générale, le nombre de demandes reçues est en hausse (exemple: 250 demandes d'aides ponctuelles reçues en 2002 contre 201 demandes en 2001). La proportion de réponses positives par rapport au nombre de requêtes est par conséquent en légère baisse comparé à l'an dernier.

Projets réalisés en 2002

Résidences et bourses

Trois résidences à l'étranger ont été mises au concours en 2002. Ainsi, deux artistes plasticiens partiront respectivement pour New York et Berlin et un auteur se rendra à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Deux bourses à l'écriture ont pu également être attribuées en collaboration avec la Ville de Genève.

Activités de la Cellule pédagogique

Le colloque annoncé par la Cellule s'est tenu en février sur le thème Ecole et Culture. Près de 150 enseignants-es et professionnels-les des milieux culturels ont participé à l'événement. Parallèlement, la Cellule a ouvert son site internet. Enfin, et pour la deuxième année consécutive, la Cellule a édité, en association avec l'éditeur Qui Quand Quoi, trois livres d'artiste pour enfants.

Opération Mise en valeur du livre

La commission de mise en valeur du livre a poursuivi ses travaux et réfléchi, en particulier, à une campagne d'affichage pour faire connaître les auteurs genevois.

Conventions pédagogiques

Des accords portant sur les activités pédagogiques déployées en faveur des élèves du canton ont été signés par le DIP avec l'Orchestre de la Suisse Romande d'une part et le Grand Théâtre d'autre part. Deux autres conventions, avec l'Orchestre de Chambre de Genève et le Mamco, sont en négociation.

Réforme de l'enseignement musical de base

Le groupe de réflexion a remis un rapport intermédiaire en février. Sur la base des remarques et directives données par la Présidente, le groupe a poursuivi ses recherches durant l'année en alternant le travail en sous-groupes et les réunions plénières. En outre, une étude de la demande en matière d'enseignement musical à Genève a été confiée à une société d'étude de marché. Le rapport final du groupe de réflexion sera déposé en 2003.

Reconnaissance HES du Conservatoire de Musique de Genève

L'évaluation en vue d'une reconnaissance HES, initialement prévue en décembre 2002, a été reportée à 2003. Au niveau budgétaire et financier, les comptes du Conservatoire de Musique et ceux de l'Institut Jaques-Dalcroze distinguent, depuis cette année, la section enseignement musical de base de la section professionnelle, qui sera dorénavant suivie par le service des HES.

Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

La HETSR ouvrira ses portes en 2003 à Lausanne et l'Ecole supérieure d'art dramatique (l'ESAD) cessera ses activités en juin 2004. Le canton doit encore adhérer à la convention intercantonale relative à la HETSR en cours de ratification.

Mandat concernant les locaux de la Fédération des écoles genevoises de musique

Les demandes et les carences en matière de locaux destinés à l'enseignement musical se sont amplifiées ces dernières années. Le Service des affaires culturelles, conjointement avec le Service des HES et le DAEL ont mandaté l'Ecole d'Ingénieur de Genève pour évaluer, d'une part les besoins en la matière et d'autre part, les solutions possibles.

Rédaction de projets de loi

La présentation de trois projets de loi a permis de consolider la situation financière d'associations culturelles soutenues contractuellement depuis nombreuses années: l'Ensemble Contrechamps, les Ateliers d'ethnomusicologie et le Théâtre du Loup. Un projet de loi concernant le financement du Mamco a également été déposé. Enfin, un projet de loi en faveur de la future Fondation-Cinéma-Genève, dont l'objectif est d'attirer à Genève des tournages de films, a été préparé durant l'année et sera présenté au cours de l'année 2003.

Bilan et perspectives

Les conventions de subventionnement signées cette année ont permis la mise en place d'une collaboration efficace. Cette pratique a cependant des limites. L'investissement en temps reste élevé pour chaque nouvelle convention: réunions avec les parties, travail individuel, échange de correspondance. Par ailleurs, il y a lieu de déterminer, avec la Ville, quel organisme (interne ou externe à l'administration) sera chargé de l'évaluation au terme des quatre ans d'application des conventions.

Perspectives 2003

Les négociations de nouvelles conventions se poursuivront comme prévu; la mise en œuvre de la convention Etat-Ville-ACG donnera lieu à la création d'une conférence genevoise de la culture, dont l'un des projets prioritaires pourrait être la Maison de la Danse; sur la base des conclusions du rapport du groupe de travail ad hoc, l'étude concernant le nouveau musée d'ethnographie sera relancée; enfin l'enseignement musical de base devrait faire l'objet de mesures de renforcement.

5.2.6 Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)

Mission

Le Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) est chargé de l'attribution des aides individuelles à la formation prévues dans les dispositifs légaux suivants: loi sur l'encouragement aux études, loi sur la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, loi sur la formation continue des adultes.

Ces trois dispositifs prévoient principalement:

- l'exonération ou le remboursement de taxes scolaires (gratuité des études);
- l'attribution d'allocations d'études ou d'apprentissage;
- l'octroi, sur décision de la commission des allocations spéciales, d'allocations spéciales ou de prêts;
- le versement d'allocations d'encouragement à la formation (relais de l'allocation familiale) pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans.

Activités

L'année 2002 a été caractérisée par l'essor des chèques annuels de formation octroyés dans le cadre de la loi sur la formation continue des adultes, par le suivi des recommandations émises en novembre 2001 par la CEPP, par l'indexation extraordinaire des montants et barèmes des allocations d'études et d'apprentissage dès septembre 2002, par l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes ainsi que par le transfert au SAEA des activités relevant du dispositif légal C 120 exercées par la Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG) en matière de taxation scolaire.

a) Les chèques annuels de formation :

Les demandes de chèques enregistrées au 31.12.2002 ont progressé de 86% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation était attendue compte tenu de l'effort d'information déployé par les différents partenaires impliqués dans la loi sur la formation continue des adultes de même que par la modification légale intervenue au printemps 2002 ouvrant cette prestation aux adultes domiciliés en France voisine et qui exercent une activité à Genève.

b) Les recommandations de la commission d'évaluation des politiques publiques :

Une diffusion élargie des objectifs visés par l'aide individuelle à la formation et son champ d'application a été effectuée auprès d'un public hétérogène. Le site internet met en évidence les possibilités offertes aux adultes désireux d'effectuer un retour en formation. Par ailleurs, le SAEA a enrichi ses questionnaires de demande d'allocations d'études et d'apprentissage de précisions concernant les conditions générales et la procédure d'octroi.

Dans son rapport publié en novembre 2001, la CEPP préconisait une réforme partielle de la loi sur l'encouragement aux études (LEE) et des mesures d'aides individuelles à la formation contenues dans les sections 4 et 5 de la loi sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens (LCFP). Le service a constitué en interne un groupe de réflexion en vue d'une fusion de la LEE et de la LCFP visant à harmoniser et à actualiser les conditions d'octroi contenues dans ces deux dispositifs légaux.

c) Indexation extraordinaire dès le 01.09.02

Le Parlement ayant adopté le 28 juin le PL 8533, les montants des allocations d'études et d'apprentissage ainsi que les barèmes d'octroi ont été indexés de 4,3% dès le 1^{er} septembre. Une indexation extraordinaire avait été proposée par le CE pour maintenir un niveau des prestations conforme à l'évolution du coût de la vie de ces dernières années. L'information auprès du public et des directions des écoles a été assurée à partir de l'été.

d) L'Accord sur la libre circulation des personnes

Les principes généraux de la coordination communautaire du domaine de la sécurité sociale sont applicables en matière d'aide individuelle à la formation. L'un des principes essentiels est celui de la non discrimination entre les travailleuses et travailleurs, salariés et indépendants, ressortissants de l'UE/AELE et les travailleuses et travailleurs genevois et suisses.

Les conditions de domicile prévues pour l'octroi des prestations ont été adaptées aux nouvelles exigences. Dès l'année scolaire 2002/2003, les conditions de domicile appliquées aux jeunes en formation sont iden-

tiques, qu'ils soient Genevois, Confédérés ou ressortissants de l'UE/AELE. En outre, celles et ceux dont les parents sont domiciliés en France voisine et travailleurs dans le canton peuvent désormais prétendre aux allocations d'études et d'apprentissage, pour autant bien entendu que la formation soit suivie dans l'un des établissements visés par la LEE/LCFP.

e) Taxation scolaire

Le SAEA participe avec la Division des finances du DIP, dès la rentrée scolaire 2002, à l'émission et au suivi des directives en matière de taxation scolaire pour les élèves du postobligatoire et de la HES. Le SAEA est chargé d'examiner les réclamations et les recours. Cette activité était assurée par la Division des systèmes d'information et de gestion.

Perspectives

- Suite des travaux en vue de la fusion de la LEE et la LCFP.
- Etude en vue d'une refonte de l'application comptable et statistique du SAEA.
- Etude en vue d'une introduction de la gestion électronique des documents (GED).
- L'extension des prestations suivantes: Allocations d'études et Chèque annuel de formation, conséquence directe des dispositions de l'Accord sur la libre circulation des personnes pourraient, dans un avenir proche, justifier un renforcement de l'effectif du SAEA.

5.2.7 Commission de restauration collective du DIP

La commission de restauration collective est composée des représentants des divers ordres d'enseignements de l'instruction publique, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et des professionnels de la restauration.

Elle a pour but de définir et proposer les options générales en matière de restauration collective. Elle encourage l'application de ces options au sein des services, associations et autres organismes chargés de cette mission et veille à la coordination entre les établissements.

La commission a porté ses efforts sur le maintien des prix compétitifs.(prix du plat du jour F 8.-/F 9.-)

L'année en chiffres

	<i>Repas par jour en 2001</i>	<i>Repas par jour en 2002</i>
Enseignement primaire	6'538	7'323
Cycle d'orientation	111	114
Enseignement secondaire II postobligatoire*	1'050	1'217

* Pour plus de détail voir le point 5.4.6

** Sans compter la petite restauration

Les cafétérias des établissements scolaires du secondaire II postobligatoire proposent aux élèves et aux apprenti-e-s, en plus des traditionnels menus, des repas qui ont obtenu le label «fourchette verte» délivré par l'association du même nom. Pour cela, les cafétérias scolaires doivent respecter 2 critères: proposer un plat du jour varié, sain et équilibré et offrir un environnement agréable (i.e comprenant un espace non-fumeurs et une hygiène irréprochable).

Afin de stimuler les élèves et apprenti-e-s à consommer une nourriture saine, une opération de promotion des menus «fourchette verte» a été menée dans les écoles du secondaire II postobligatoire. Durant 10 semaines pendant l'hiver 2002, les plats du jour à F 5.- (au lieu de F 8.-) ont été proposés aux élèves et apprenti-e-s, la différence étant prise en charge par le Département de l'instruction publique. Cette opération a rencontré un vif succès puisque plus de 56'000 repas ont été vendus à ce prix promotionnel.

La commission a aussi œuvré à la mise à disposition d'un «Fond repas» à l'attention des assistantes sociales, pour aider les élèves en difficulté.

5.3 Activités communes aux trois ordres d'enseignement

5.3.1 Services permanents

Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC)

Le CPTIC est un centre de compétences en matière d'informatique pédagogique et technologies associées au bénéfice de l'enseignement (EP, CO, PO et spécialisé) et des services du DIP. Il assure trois types de prestations:

- aide méthodologique de proximité;
- formation;
- prospective éducative.

L'année 2002 a vu le centre agir principalement dans les directions suivantes:

- la formation des enseignants et des enseignantes et leur nouveau rôle avec les TIC (technologie de l'information et de la communication). (en 2002, le CPTIC a organisé près de 200 jours cours avec 2000 inscriptions);
- l'intégration et la généralisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage se sont intensifiées avec la dernière année du projet de loi «Apprendre à communiquer»;
- le déploiement et la planification des nouveaux équipements et de leur renouvellement (en 4 ans, le parc a augmenté de 92%);
- le pilotage et l'innovation lors du déploiement des TIC dans le système éducatif;
- l'utilisation des TIC pour l'enseignement des langues;
- l'apprentissage du travail collaboratif et de coopératif grâce à l'emploi des TIC;
- la formation des formateurs de formateurs F3-MITIC avec une première volée de 24 personnes qui ont été certifiées; un projet intercantonal sur 5 ans dans ce domaine a été déposé et accepté par l'OFFT dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement à la formation du corps enseignant aux MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication), (voir détail dans le paragraphe ci-dessous);
- l'encadrement technique dans les établissements avec l'étude globale RH-AMP (Ressources Humaines pour l'Aide Méthodologique de Proximité);
- l'évolution des règles de conduite pour les usagers des services télématiques pédagogiques du Département;

- le rapprochement entre les domaines audiovisuel, informatique pédagogique et documentaire a progressé (voir paragraphe «Vers un service Ecoles-Médias du Département»).

Etat de l'équipement à la rentrée 2002

Ordres d'enseignement	Nombres d'ordinateurs			Taux d'équipement (élèves par ordinateur)			
	R 2000	R 2001	R 2002	R 1996	R 2000	R 2001	R 2002
Enseignement primaire ¹⁾	816	1074	1277	61	41	32	27
Cycle d'orientation	890	1122	1122	17	13	10	10.8
Enseignement secondaire postobligatoire	2864	3083	3483	6.5	6	5.5	4.8
Enseignement spécialisé (SMP)	72	90	128	-	14.5	11.5	10
CEPSPE	84	125	144	-	8	5	5.3
Total DIP (sans HES)	4726	5494	6154	-	-	-	-

¹⁾ Chiffres pour les divisions élémentaire et moyenne: le taux d'équipement, pour la division moyenne uniquement, est passé de 1 machine pour 36 élèves en 1998 à maintenant de 1 pour 20 élèves.

Le dispositif F3-MITIC

La formation des formateurs de formateurs dans les domaines Image, Médias, Technologies de l'Information et de la Communication (F3-Mitic) vise à développer les compétences des enseignant-e-s à dispenser des cours à d'autres enseignant-e-s et à fonctionner comme personne-ressource dans les établissements scolaires ou dans les instituts de formation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre général de la promotion de l'intégration des usages pédagogiques des MITIC dans les processus d'enseignement et d'apprentissage de tous les ordres d'enseignement et répond aux besoins de formation initiale et continue du corps enseignant dans ces domaines.

Le programme se déroule sur une année scolaire et réunit un effectif de 25 personnes par promotion. A la fin de l'année scolaire 2001-2002, 24 personnes ont été certifiées par le département de l'instruction publique (IFMES, CPTIC, et l'unité académique Technologie de formation et apprentissage de l'Université de Genève TECFA - UNIGE).

A la rentrée 2002, 17 enseignant-e-s et enseignant-e-s genevois-es et 8 formatrices et formateurs de l'enseignement secondaire II du canton du Valais prennent part à la formation, largement subventionnée par la Confédération.

Vers un service Ecoles-Médias du Département

Les outils et les supports pédagogiques qui ont caractérisé et longtemps justifié l'existence de deux «mondes» distincts, ceux de l'audiovisuel et de l'informatique pédagogique, sont devenus progressivement complémentaires. C'est la raison pour laquelle, en juin 2001, le secrétaire général a mandaté un groupe de travail, chargé d'élaborer un projet de réorganisation des services concernés: le centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC), le Centre de production audiovisuelle (CPAV), le Centre de res-

sources et de documentation pédagogique (CRDP) et l'Atelier audiovisuel (ATAV).

En juin 2002, les travaux de ce groupe, composé de représentant-e-s des directions générales, des responsables des services, des personnels administratifs et des associations professionnelles d'enseignant-es ont conclu à la nécessité de :

- repenser l'organisation prévalant sous formes de centres multiples,
- fédérer tous les services offrant des prestations dans les domaines de l'équipement, de la maintenance, de la production, de la documentation, de la formation et de la prospective.
- créer une instance unique de pilotage et de gestion.

Le Service d'éducation aux médias de l'enseignement primaire (EDMED), qui offre également des prestations dans les domaines de la formation et de l'équipement est incluse dans cette réorganisation qui devra permettre de :

- renforcer la politique d'enseignement des médias et par les médias au sein de l'école genevoise,
- coordonner les actions entreprises dans chaque domaine,
- proposer une meilleure lisibilité des prestations offertes et en faciliter l'accès,
- optimiser la gestion des ressources humaines,
- faciliter l'établissement des prévisions budgétaires.

En septembre, le Département a désigné un chef de projet chargé d'identifier et de réunir les conditions pour que cette fédération, provisoirement appelée Service Ecoles-Médias, puisse être opérationnelle dès la rentrée scolaire 2003.

Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

Entre la création de l'Institut (rentrée 1999) et 2002, le nombre de personnes en formation a augmenté très fortement. De 450 maître-sse-s en formation en 2000-2001, le nombre passe à 520 (soit une augmentation de 15,5%) dès la rentrée 2001, puis reste stable pour la rentrée 2002.

L'augmentation du nombre de postes alloués pour faire face à l'augmentation du nombre des élèves, et un nombre élevé de départs à la retraite (en particulier anticipée) amènent année après année à l'engagement de nombreux nouveaux maîtres.

Des formations complémentaires dans des disciplines en pénurie ont été proposées à des enseignant-e-s en place (anglais, seconde discipline), et une formation en mathématiques, organisée en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Université de Genève dès l'année 2001-2002, se poursuit avec succès.

L'IFMES participe également à la formation des formateurs-trices d'enseignant-e-s (pour la formation initiale et continue) dans les domaines, Médias, Image et des Techniques d'Information et de Communication (MITIC).

Enfin, la formation pédagogique des maître-sse-s de l'enseignement professionnel a été systématisée, en collaboration avec l'Institut suisse pour la formation pédagogique (ISPPF).

5.3.2 Organes de liaison

A Activités communes - Enseignement primaire (EP), Cycle d'orientation (CO) et Enseignement secondaire II postobligatoire (PO)

Mandatées par le Secrétariat général, auxquels cas elles intègrent le niveau tertiaire, ou par les trois directions générales, différentes commissions veillent à la cohérence des enjeux pédagogiques, de l'orientation et de la finalité de l'enseignement de certaines disciplines, voire de certaines innovations transversales.

Comliepcopo

Mandatée par les trois directions générales et composée des président-e-s des commissions de liaison CO-PO, de représentant-e-s de l'EP, ainsi que d'experts en matière d'évaluation issus des trois ordres d'enseignement, la Comliepcopo a initié une réflexion visant au partage des pratiques et des dispositifs dans le domaine de l'évaluation.

Dans le but de produire un «Cadre de référence pour l'évaluation des apprentissages des élèves», la Comliepcopo a organisé depuis l'année 2000 des rencontres transversales réunissant cadres et représentant-e-s des enseignant-e-s. Ce texte de référence définit un langage commun, garantit le partage des dispositifs conjoints aux degrés charnières en particulier. A terme, il vise à assurer des pratiques enseignantes satisfaisant aux mêmes enjeux de formation, d'orientation et de sélection dans les trois ordres d'enseignement.

Commission d'enseignement des mathématiques (CEM)

Suite au départ de son président après dix ans de fonction et considérant l'évolution du contexte structurel et pédagogique de cette discipline, la Commission d'Enseignement des Mathématiques a réévalué son mandat dans une triple perspective: représentativité des membres, articulation de la CEM avec d'autres instances et efficacité de son fonctionnement.

L'élaboration du nouveau mandat s'est effectué en collaboration avec le Secrétariat général, les trois directions générales, le président et la co-présidente, nommés ad interim en vue d'une entrée en fonction à la rentrée 2002.

Commission d'enseignement de l'allemand (CEA)

Dans l'objectif de stimuler l'utilisation d'une langue seconde comme outil de communication dans l'enseignement/apprentissage de ces disciplines, la Commission d'Enseignement de l'Allemand a initié dès la rentrée 2001, dans le cadre de l'Année Européenne des langues, un concours à l'intention des classes-groupes intéressés des trois ordres d'enseignement. En mai 2002, la journée de clôture du concours a permis à des élèves et des enseignant-e-s du primaire, du CO et du postobligatoire la présentation de leurs réalisations devant un public inter ordres d'enseignement. Au terme de la journée, les «meilleurs» projets respectifs ont été primés.

Parallèlement, la Commission a poursuivi sa réflexion sur l'articulation de l'enseignement de l'allemand sur l'ensemble du parcours de formation genevois.

Groupe sur les échanges et les séjours linguistiques (GRESEL)

Le mandat du groupe vise à assurer à tout élève de pouvoir attester d'une expérience d'échange ou de séjour linguistique à l'issue de son parcours scolaire.

Dans cette perspective, chaque ordre d'enseignement a émis des propositions visant à inscrire les échanges et les séjours linguistiques dans les plans d'études respectifs des langues secondes. Le groupe a également étudié les possibilités d'attester de ces expériences, notamment par le biais du Portfolio Européen des Langues (PEL).

Parallèlement, le groupe a produit des «Recommandations» soutenant la promotion et le développement de pratiques d'échanges et de séjours linguistiques.

Le groupe s'appuie largement sur les réflexions et les projets développés au niveau suisse, notamment Exchange.02, mis en œuvre dans le cadre d'Expo.02.

B Activités et services communs CO et PO

Personnel enseignant du secondaire

A fin décembre 2002 (source GIP au 10 décembre, comptabilisation en activité principale), l'enseignement secondaire compte 3543 maîtres et maîtresses actifs (1648 au CO et 1895 au PO) pour 2810 postes au budget (1265 au CO et 1545 au PO, formateurs et formatrices d'enseignant(e)s et IFMES compris, HES non comprises).

Les mouvements enregistrés depuis la fin de l'année scolaire 2001 - 2002 jusqu'à la fin de l'année civile sont les suivants :

- 147 personnes ont quitté leur fonction, dont 82 dans le cadre de l'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), 32 personnes sont actuellement au bénéfice d'un congé sans traitement et 21 ont repris leur activité après un congé obtenu pour l'année scolaire précédente.
- 369 personnes ont augmenté le taux de leur activité, alors que 121 l'ont diminué volontairement.
- Enfin, 226 enseignant(e)s ont été engagé(e)s dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 131 postes.

Le taux de renouvellement global, compte tenu des postes libérés et des postes engagés est de 4.9%.

Groupe admission

Mandaté par les directions générales du secondaire I et du secondaire II postobligatoire, un groupe de travail, après avoir adapté les conditions d'admission au 10^e degré pour tous les élèves issus du CO dès 2003, a poursuivi son travail en définissant les modalités pratiques liées aux inscriptions et aux commissions d'admission CO-PO.

Ainsi, grâce à l'effort conjoint du CO et du PO, des séances d'information ont été organisées à l'intention des maîtres du CO, des parents et des élèves pour présenter l'ensemble des modifications intervenues au secondaire I et au secondaire II.

Commissions de liaison CO-PO (comlicopo)

Rassemblant des représentant-e-s des maître-sse-s et directions du CO et des différentes filières du PO, des commissions de français, d'allemand, d'anglais, de langues anciennes, de mathématiques et de sciences expérimentales ont travaillé à la mise en cohérence des Plans d'Etudes respectifs des deux ordres d'enseignement. Axé

d'abord sur l'information réciproque, le travail vise à aboutir, en collaboration avec les conférences de PG du PO, à la définition d'attentes internes de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes des différentes filières du PO dans les diverses disciplines concernées, à l'entrée au 10^e degré.

La collaboration se poursuit pour définir des seuils d'acquisitions (en cohérence avec les plans d'études) à l'issue de la scolarité obligatoire.

5.4 Enseignement primaire

5.4.1 Mission

L'enseignement primaire a pour mission de dispenser à tous les élèves de la 1E à la 6P les connaissances et compétences indispensables à la poursuite de leur scolarité et à leur développement global, dans la perspective de leur intégration sociale, culturelle et professionnelle. L'école primaire complète l'action éducative de la famille. Elle conduit l'enfant à la maîtrise progressive de la langue orale et écrite et lui apprend à organiser son travail. Elle développe les qualités d'intelligence et d'imagination, la capacité de jugement, les facultés créatrices, les aptitudes physiques. Elle sensibilise les élèves à la tolérance et au respect d'autrui. Elle encourage une ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement primaire poursuit ces objectifs en prenant en compte la diversité de ses élèves et en veillant à assurer l'égalité de traitement pour tous.

La rénovation de l'école primaire a pour but de répondre aux exigences actuelles d'une formation de base au niveau des apprentissages fondamentaux et de favoriser les apprentissages ultérieurs. Afin d'assurer un cursus cohérent des connaissances et compétences que chaque élève doit maîtriser aux étapes successives de sa formation, les trois ordres d'enseignement – primaire, Cycle d'orientation et postobligatoire – ont adopté une logique d'action entretenue par une coordination active et régulière entre les trois directions générales.

5.4.2 Une année sous le signe de la consolidation et du développement

En janvier 2002, un point de situation a été dressé sur le train d'innovations mis en œuvre à la rentrée 2001. Il a fait apparaître que les besoins de formation et d'appropriation de la part du corps enseignant exigeaient plus de temps que prévu. Ainsi, afin de garantir un rythme de changement adapté et d'assurer le maintien de la qualité des prestations aux élèves, il a été décidé que la rentrée 2002 et l'année scolaire 2002-2003 seraient placées sous le signe de la consolidation des innovations déjà engagées, tout en permettant le développement de ces innovations dans les écoles prêtes à les intégrer.

Consolidation des innovations

L'organisation des plans d'études sur 4 ans, les nouvelles modalités d'évaluation des élèves, le suivi collégial de leur progression vers les objectifs à atteindre en fin de 2P et de 6P, la formalisation des relations famille-école marquent une évolution tangible des pratiques enseignantes. Ce sont autant d'objectifs qui avaient été fixés à la rentrée 2001. Or ces pratiques nécessitent, de la part des enseignant-e-s, un temps de formation et d'appro-

priation plus long, ils ont donc été conservés pour l'année 2002-2003.

Dans une lettre adressée en février à tous les collaborateurs de l'enseignement primaire, Madame Martine Brunshwig Graf a défini la phase de consolidation comme devant permettre à l'institution, d'une part, de bien accompagner les acteurs déjà engagés dans le changement et, d'autre part, d'offrir aux autres un laps de temps suffisant pour s'y préparer. Dans les faits, la consolidation a été marquée par :

- des offres de formation continue renforcées pour le corps enseignant, axées sur les éléments principaux du changement: objectifs d'apprentissage, nouveau dispositif d'évaluation, suivi collégial des élèves, plan de travail annuel ou projet pédagogique quadriennal, relations famille-école;
- des options reconduites ou réaménagées à partir de sondages auprès des enseignant-e-s et des parents d'élèves, notamment sur le dispositif d'évaluation et les relations famille-école;
- la création de nouveaux moyens d'enseignement en cohérence avec les objectifs d'apprentissage;
- l'extension des épreuves cantonales aux élèves de 2P, en plus de ceux de 6P;
- l'élaboration d'instruments d'évaluation des élèves en 1P et 5P pour guider leur progression des élèves vers les objectifs à atteindre en fin de 2P et de 6P;
- l'introduction des premiers responsables d'école dans toutes les écoles en projet.

Augmentation du nombre d'écoles en projet

Pour entretenir le dynamisme des écoles et ne pas assimiler la phase de consolidation à une forme d'immobilisme, les écoles qui s'en sentaient prêtes ont été autorisées à fonctionner sur la base d'un projet pédagogique quadriennal avalisé par l'autorité scolaire. Le projet intègre de façon indissociable les éléments du changement.

A la rentrée d'août 2002, 19 nouvelles écoles ont commencé de fonctionner sur la base d'un projet, portant le nombre total d'écoles en projet à 65. Ces 65 bâtiments regroupent 683 classes sur les 1'670 de l'enseignement primaire, soit 41 %.

5.4.3 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽¹⁾	Ecart C-B (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	346'573	340'462	355'115	353'251	-1'863	-0.52
<i>hors 37 et 39⁽¹⁾</i>	<i>345'432</i>	<i>339'355</i>	<i>353'369</i>	<i>351'435</i>	<i>-1'934</i>	<i>-0.55</i>
Revenus totaux	3'614	5'874	3'723	7'571	+3'848	+103.37
<i>hors 47 et 49⁽²⁾</i>	<i>3'578</i>	<i>5'840</i>	<i>3'687</i>	<i>7'532</i>	<i>+3'845</i>	<i>+104.30</i>

⁽¹⁾ 37 : subventions redistribuées, 39 : imputations internes (charges)

⁽²⁾ 47 : subventions à redistribuer, 49 : imputations internes (revenus)

⁽³⁾ Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupat. 31.12.00	Occupat. 31.12.01	Budget 2002	Occupat. 31.12.02	Ecart (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	207.30	222.85	229.00	231.35	+2.35	+1.03
PE	2'249.80	2'274.99	2'287.50	2'294.38	+6.88	+0.30
Total	2'457.10	2'497.84	2'516.50	2'525.73	+9.23	+0.37

PAT : Personnel administratif et technique (301) PE : Personnel enseignant (302)

5.4.4 L'enseignement primaire en chiffres

Evolution des effectifs

	Filles	Garçons	dont Suisses	TOTAL
Scolarité facultative				
<i>En 2000</i>	<i>4'138</i>	<i>4'374</i>	<i>5'036</i>	<i>8'512</i>
<i>En 2001</i>	<i>4'154</i>	<i>4'383</i>	<i>5'053</i>	<i>8'537</i>
En 2002	4'076	4'296	4'979	8'372
Scolarité obligatoire				
<i>a) division ordinaire</i>				
<i>En 2000</i>	<i>12'326</i>	<i>12'918</i>	<i>15'315</i>	<i>25'244</i>
<i>En 2001</i>	<i>12'494</i>	<i>13'058</i>	<i>15'572</i>	<i>25'552</i>
En 2002	12'607	13'193	15'717	25'800
<i>b) division spécialisée</i>				
<i>En 2000</i>	<i>355</i>	<i>693</i>	<i>458</i>	<i>1'048</i>
<i>En 2001</i>	<i>371</i>	<i>723</i>	<i>476</i>	<i>1'094</i>
En 2002	397	749	494	1'146
Total division ordinaire (scolarités fac. + oblig.)				
<i>En 2000</i>	<i>16'464</i>	<i>17'292</i>	<i>20'351</i>	<i>33'756</i>
<i>En 2001</i>	<i>16'648</i>	<i>17'441</i>	<i>20'625</i>	<i>34'089</i>
En 2002	16'683	17'489	20'696	34'172
Total des élèves en (divisions ord. + spéc.)				
<i>En 2000</i>	<i>16'819</i>	<i>17'985</i>	<i>20'809</i>	<i>34'804</i>
<i>En 2001</i>	<i>17'019</i>	<i>18'164</i>	<i>21'101</i>	<i>35'183</i>
En 2002	17'080	18'238	21'190	35'318
<i>Variation 2000-2001</i>	<i>200</i>	<i>179</i>	<i>292</i>	<i>379</i>
Variation 2001-2002	61	74	89	135

Données 2000 et 2001 au 31 décembre; données 2002 au 22 novembre. Source: Service de la recherche en éducation (DIP)

Pour l'année scolaire 2002-2003, l'enseignement primaire compte 1'670 classes en division ordinaire pour 34'172 élèves. L'augmentation du nombre d'élèves en division ordinaire (83) a été prise en compte par l'ouverture de 7 nouvelles classes.

L'ouverture de ces classes a permis de maintenir le taux d'encadrement à un enseignant-e pour 17 élèves (valeur cantonale au 22 novembre 2002). Le taux d'encadrement se calcule en rapportant le nombre d'élèves au nombre d'enseignants travaillant au front des classes: généralistes titulaires, généralistes non titulaires et maîtresse-s spécialistes. Ce taux peut varier d'un secteur à un autre en fonction de caractéristiques locales telle que, par exemple, une population scolaire défavorisée.

L'ouverture de 7 nouvelles classes a permis également de ramener la moyenne cantonale du nombre d'élèves par classe à 20,46 à la rentrée 2002 contre 20,49 à la rentrée 2001, moyenne répartie comme suit :

- division élémentaire (1E à 2P):
17'220 élèves pour 823 classes, soit 20,92 de moyenne;
- division moyenne (3P à 6P):
16'952 élèves pour 847 classes, soit 20,01 de moyenne.

Effectifs des classes de la division ordinaire

	Classes à 1 degré			Classes à 2 degrés			Classes à 3 degrés			Classes à 4 degrés			Total		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
5						1									1
6						1							1		
7								1						1	
9									1						1
10															
12							1	1					1	1	
13									1						1
14				1	2	4		1					1	3	4
15	7	3	7	3	2	7		1	1	(*)1			11	6	15
16	14	14	20	14	7	9		1					28	22	29
17	58	43	46	30	37	34							88	80	80
18	102	97	104	71	59	52	6		2				179	156	158
19	146	126	146	81	100	96	3	1					230	227	242
20	212	205	198	104	104	84	3	1					319	310	282
21	182	226	221	97	115	90	2	4			1	2	281	346	313
22	188	181	201	62	69	64	5	3	1				255	253	266
23	117	138	133	25	17	39			1				142	155	173
24	66	65	66	18	16	11	1	1					85	82	77
25	25	13	20	2	4	2	1						28	17	22
26	2	2	3		1	3							2	3	6
27	(**)1				1								1	1	
Total	1120	1113	1165	508	534	496	23	15	7	1	1	2	1652	1663	1670

Données 2000 et 2001 au 31 décembre, données 2002 au 22 novembre - Source : SRED (DIP)

Remarques:

- Les classes de 5, 6, 9, 12 et 13 élèves se trouvent à l'école climatique de Boveau, sise à Corbeyrier (VD), qui accueille des enfants perturbés sur les plans familial et social et pour lesquels un placement extérieur est recommandé sur avis du Service de la protection de la jeunesse.
- La plupart des classes de 14 et 15 élèves se situent dans des bâtiments scolaires situés dans des zones à forte évolution démographique ou en zone rurale (classes à plusieurs degrés).
- * Cette classe de 4 degrés et 15 élèves se trouve à l'école de Céligny
- ** La classe de 27 élèves (6P) se trouve à l'école de Cologny. Une aide a été mise en place

Pour la rentrée 2002, la direction générale de l'enseignement primaire s'est fixé plusieurs objectifs quant à la répartition des effectifs d'élèves. Ils ont tous été atteints:

- ne pas augmenter la moyenne cantonale de 20,7 élèves par classe (valeur à la rentrée 1999): elle est de 20,46;
- rapprocher les effectifs par classe entre les divisions élémentaire et moyenne autour de la moyenne cantonale de 20,46; or, les moyennes sont respectivement de 20,92 et 20,01;
- contenir autant que les caractéristiques locales le permettent les effectifs par classe dans la fourchette 18-22; c'est le cas pour 76% des classes.

Les classes à plus de 25 élèves font l'objet d'une analyse systématique de la part de la direction générale de l'enseignement primaire et des inspecteur-trice-s concernés. Selon leurs caractéristiques et les degrés de difficulté, elles bénéficient d'une aide sous forme d'octroi d'un poste d'appui. Cela a été le cas pour les 6 classes à 26 élèves recensées à la rentrée d'août 2002.

Postes occupés

	au 31 déc. 2000	au 31 déc. 2001	au 31 déc. 2002
Administratifs	76.90	81.55	83.15
Directeurs / Inspecteurs	28.00	32.00	36.50
Titulaires division ordinaire	1'648.17	(*)1'669.41	1'671.32
Généralistes non titulaires	129.26	134.98	131.71
Structures d'accueil	22.90	23.40	25.85
Formateurs des services	59.18	(*) 57.42	67.42
Maîtres spécialistes	225.68	225.63	225.43
Enseignants spécialisés	160.75	164.15	172.65
Educateurs	102.40	109.30	111.70
Total sans cas particulier	2'453.25	2'497.84	2'525.73
Cas particuliers	3.86	(**)	(**)
Total	2'457.10		
élèves en division ordinaire	33'756	34'089	34'172
classes en division ordinaire	1'652	1'663	1'670
élèves en division spécialisée	1'048	1'094	1'146

(*) Jusqu'en 2000, les postes des coordinateurs pour la rénovation étaient imputés sous la rubrique «Formateurs des services». En 2001, ils figurent sous la rubrique «Titulaires». Ceci explique l'augmentation plus importante de titulaires comptabilisés dans le tableau ci-dessus que de classes et la diminution apparente des formateurs entre 2000 et 2001. Le nombre de formateurs a en réalité également augmenté.

- Les élèves sont comptabilisés au 31 décembre en 2000 et 2001, et au 22 novembre en 2002. Pour cette raison, des écarts peuvent apparaître avec des données publiées précédemment.

(**) A partir de 2001, les cas particuliers ne sont plus budgetés dans les postes.

La priorité accordée au front des classes entre 2000 et 2002 se traduit par les 23 postes supplémentaires de titulaire. Les ressources au front des classes ont été réparties en fonction d'une analyse affinée des besoins des écoles sur la base:

- des mouvements de population à l'intérieur du canton;
- de la répartition des couches sociales défavorisées dans le canton;
- de l'afflux de population migrante récente dans certains quartiers.

5.4.5 Activités des services

Direction générale de l'enseignement primaire

Parmi les dossiers gérés par la direction générale de l'enseignement primaire en 2002, certains sont à mettre en évidence pour leur importance et leur impact sur la poursuite du changement. Selon leur nature, ils ont été traités avec les partenaires concernés, association professionnelle et parents notamment, dans les instances prévues à cet effet.

Sondage sur le nouveau dispositif d'évaluation

Le nouveau dispositif d'évaluation a été introduit à la rentrée 2001 dans toute la division élémentaire et les écoles en projet de la division moyenne. Avant de l'étendre à toute la division moyenne, la direction a souhaité disposer d'un indice de satisfaction. Pour cela, elle a organisé un sondage auprès de quelque 800 enseignant-e-s qui travaillent avec la nouvelle évaluation et 1'200 parents d'élèves évalués de la sorte: les résultats

ont conforté la direction dans son choix. Bien que perfectible sur certains points, le dispositif a récolté 75% d'avis favorables et très favorables, enseignant-e-s et parents confondus.

Sondage sur le cahier de liaison famille-école

Un classeur de liaison famille-école a été diffusé à la rentrée 2001 dans la division élémentaire et moyenne et dans les écoles en projet de la division moyenne. Sur cet élément également, la direction a souhaité disposer d'un indice de satisfaction. Les résultats ont révélé l'utilité d'un instrument de ce type pour garantir aux parents une information régulière sur la vie de la classe et de l'école. Certaines écoles ayant déjà un tel outil, la direction a décidé pour la rentrée 2002 d'offrir le classeur aux écoles qui le souhaitaient et d'en dispenser les autres pour autant qu'un autre vecteur d'information aussi performant soit en usage.

Etat des lieux des services de l'enseignement primaire

La direction a mandaté deux professeurs de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève pour dresser un état des lieux des services de l'enseignement primaire: organisation, fonctionnement, statut et formation du personnel formateur, capacité de répondre aux besoins de formation des enseignants. L'enquête minutieuse menée par ces deux personnes s'est conclue par un rapport précis et exhaustif sur lequel il est possible de s'appuyer pour réorganiser les services avec l'objectif d'optimiser leurs prestations.

Analyse des plans de travail et projets pédagogiques déposés par les écoles

La direction a mandaté le Service de la recherche en éducation (SRED) du DIP pour analyser les plans de travail et les projets d'école déposés par les écoles en 2001. Le but est de vérifier l'adéquation des plans et projets avec les attentes institutionnelles et de pouvoir apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires. De la sorte, les plans et projets sont appelés à devenir de véritables instruments de pilotage pour chaque école dans la poursuite des objectifs pédagogiques spécifiques qu'elle s'est fixés.

Augmentation du nombre d'étudiant-e-s par volée de la licence mention Enseignement (LME)

Après une réflexion menée avec les instances facultaires, le passage de 80 à 100 étudiants par volée a pu être effectif à la rentrée académique d'octobre. Cette mesure vise à augmenter le nombre des futurs enseignant-e-s dûment formés pour les années à venir, années qui enregistreront un grand nombre de départs d'enseignant-e-s en retraite légale. La direction s'est engagée auprès de la section des sciences de l'éducation à mettre à disposition les places de stages supplémentaires requi-ses par cet accroissement du nombre d'étudiant-e-s, soit à terme 60 pour les trois années du second cycle de la LME.

Recrutement de nouveaux enseignants et des nouvelles enseignantes

En juin 2002, 133 personnes représentant l'équivalent de 115 postes ont cessé leur activité pour divers motifs: retraite à l'âge légal, retraite anticipée, démissions, non-renouvellement de suppléances, congés.

Pour pallier ce mouvement et faire face à l'ouverture de 7 nouvelles classes, la direction générale de l'enseignement primaire a engagé 191 suppléant-e-s (pour l'équivalent de 153,5 postes) dont:

- 53 détenteur-trice-s de la licence mention *Enseignement* (LME) de la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève;
- 18 détenteur-trice-s d'un brevet d'enseignement délivré par un canton suisse autre que celui de Genève; l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes d'aptitude à l'enseignement permet en effet d'engager des enseignant-e-s confédérés sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française;
- 12 détenteur-trice-s d'un titre étranger, en l'occurrence tous français;
- 19 détenteur-trice-s d'une licence en sciences de l'éducation de l'Université de Genève, hors LME;
- 71 détenteur-trice-s d'une licence d'autres facultés;
- 18 personnes pour les disciplines spéciales (éducation artistique et éducation physique).

74 personnes au bénéfice d'un contrat de suppléance ont été nommées au 1^{er} septembre: 52 détentrices de la LME, 17 détentrices d'un brevet romand et 5 maîtres spécialistes. A cette date également, 13 personnes ont été stabilisées après avoir suivi une formation complémentaire.

La nomination et la stabilisation sont deux procédures d'accès au statut de fonctionnaire. La première s'applique aux personnes possédant les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire, à savoir la licence LME ou un brevet cantonal d'enseignement. La seconde concerne les personnes détentrices d'autres certifications. L'une et l'autre entraînent les mêmes droits et devoirs.

Nouvelles exigences pour le personnel remplaçant

Pour répondre à la complexification croissante du travail face aux élèves, de nouvelles conditions d'engagement pour devenir remplaçant-e sont entrées en vigueur à la rentrée d'août:

- être de nationalité suisse ou détenteur-trice d'un permis C ou L (étudiant-e);
- être domicilié dans le canton de Genève ou à proximité immédiate de la frontière de manière à pouvoir accéder rapidement aux écoles;
- disposer d'un numéro de téléphone en Suisse pour pouvoir être atteint directement depuis le service des remplacements, à n'importe quelle heure, sans passer par le central de l'Etat;
- être détenteur-trice de la maturité ou d'un titre reconnu équivalent;
- fournir un certificat de bonne vie et mœurs et un extrait de casier judiciaire.

De nombreux remplaçant-e-s n'ont pas le titre de la maturité ou de diplôme équivalent. Pour ne pas les écarter, la DEP a décidé d'octroyer une dérogation d'engagement aux personnes pouvant faire état de trois ans de pratique de remplacement. Le chiffre de 3 ans d'activité antérieure a été fixé par rapport au nombre de remplaçant-e-s pouvant faire valoir cette durée d'expérience. Dans les faits, la majorité des remplaçant-e-s expérimentés ont entre 5 et 10 ans d'ancienneté.

Le nombre de remplaçant-e-s à la rentrée d'août s'élevait à 2'571.

Structures d'accueil

L'enseignement primaire a le souci constant d'intégrer le plus rapidement possible les enfants allophones qui ont

besoin d'un appui important sur le plan de la scolarisation et de la socialisation. Grâce aux structures d'accueil, ces enfants sont placés d'emblée dans des situations de communication orale et écrite en français. Les structures d'accueil sont des classes fréquentées à temps partiel – par exemple à mi-temps, en parallèle à une classe ordinaire – par des élèves non francophones pour qu'ils apprennent la langue française parlée et écrite. Une fois que ces élèves maîtrisent suffisamment le français pour comprendre les consignes et exécuter des tâches, ils cessent de fréquenter la structure d'accueil et sont intégrés à plein temps en classe ordinaire.

En 2002, 640 élèves ont fréquenté les 36 structures d'accueil (25,9 postes à fin décembre 2002) réparties dans le canton. Ces groupes d'élèves proviennent de 80 pays différents. Les élèves albanophones, restent les plus nombreux, suivent les hispanophones de Colombie, d'Espagne et d'Equateur puis les élèves lusophones du Portugal, du Brésil et de l'Angola. Le nombre d'élèves africains est en augmentation.

Une très grande hétérogénéité caractérise ces groupes: différences de langue, de culture, de connaissances linguistiques, de parcours scolaire.

Mise en place des premiers responsables d'école

Les premiers responsables d'école ont été introduits dans les 65 écoles en projet où ils remplacent les maîtresses principaux. Sans pouvoir hiérarchique, le responsable d'école est un-e enseignant-e au bénéfice d'une décharge d'enseignement – définie au prorata de la taille de l'établissement – pour se consacrer au bon fonctionnement de l'école en remplissant les tâches d'administration, de coordination, d'animation et d'information/communication. Au bénéfice d'une indemnité, le/la responsable d'école est astreint-e à suivre une formation spécifique. La mise en place des premiers responsables d'école fait l'objet d'un suivi en collaboration étroite avec le Secrétariat général et les Services administratifs et financiers du DIP.

Passage de 22 à 25 circonscriptions

Le volume atteint par certaines circonscriptions rendait difficile le travail de l'inspecteur-trice dans ce qu'il comporte d'encadrement du personnel enseignant, de suivi de dossiers de fond en plus des affaires courantes et de relations avec les parents. En opérant un redécoupage du canton avec 3 circonscriptions nouvelles, soit un total de 25, la moyenne du nombre de classes par circonscription est ramenée de 75 à 66.

Les 25 inspecteur-trice-s de circonscription sont répartis dans 5 secrétariats d'inspecteurs préfigurant ce que devrait être à l'avenir un fonctionnement par régions définies selon des critères géographiques. Le fonctionnement en secrétariats facilite le travail en équipe des inspecteur-trice-s, la gestion des dossiers et les relations avec la direction.

Formation complémentaire des personnes engagées sans les titres requis

Depuis quelques années, parmi les enseignant-e-s nouvellement engagés, la part des personnes non détentrices des titres requis (licence genevoise LME ou brevet cantonal d'aptitude à l'enseignement) croît régulièrement. Elle a atteint 45,5% à la rentrée d'août. Ces personnes sont astreintes à une formation complémentaire en emploi développée sur 3 ans, ce qui obère fortement la disponi-

bilité des services de l'enseignement primaire par ailleurs chargés de former le corps enseignant déjà en place. Pour pallier cet inconvénient, la direction a mené une réflexion avec les instances de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation pour transférer cette formation complémentaire à l'Université où elle pourrait tirer profit du cadre de la LME. Des pistes sérieuses ont vu le jour mais leur mise en œuvre a été ajournée car elle dépend pour une large part de la refonte des parcours académiques entrepris par les universités suisses et européennes dans le cadre du processus dit de Bologne.

Activités culturelles organisées pour les élèves hors de l'école

La politique culturelle au niveau de l'enseignement primaire prévoit que chacun des quelque 35'000 élèves assiste durant l'année scolaire à un spectacle musical et à un spectacle théâtral. Le Grand-Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, les Marionnettes de Genève et le Théâtre Am Stram Gram occupent une place privilégiée dans les programmes mis sur pied et étayés par des dossiers pédagogiques étudiés en classe. Ainsi, entre autres, 11'000 élèves ont suivi des concerts-animation (groupes musicaux invités dans les écoles pour présenter des œuvres ou des instruments), 12'000 élèves ont assisté aux Concerts-Jeunes proposés par l'Orchestre de la Suisse romande, 3'000 se sont rendus à un spectacle d'opéra ou de ballet.

En expression plastique et artisanat, dans le cadre du programme *L'art et les enfants* soutenu par un mécénat privé, 13'000 élèves ont travaillé en stages avec des artistes, visité un atelier d'artiste ou une exposition.

400^e anniversaire de l'Escalade

Pour célébrer cet anniversaire, chacune des 1'670 classes a reçu un dossier pédagogique complété d'un CD de chansons anciennes et nouvelles sur le thème de l'Escalade. Les quelque 300 chorales d'école – les grandes écoles comprenant plusieurs chorales – s'en sont inspirés pour leurs traditionnelles prestations de décembre.

Pour marquer le 400^e anniversaire de l'Escalade, chaque élève de la division élémentaire a reçu un dépliant pédagogique sur l'événement, chaque élève de la division moyenne une plaquette.

Technologies nouvelles

A la rentrée d'août 2002, 1'277 équipements informatiques (809 en 2000 et 1'074 en 2001) étaient installés dans les classes, représentant environ 1 poste pour 20 élèves en division moyenne, classes spécialisées comprises (1 poste pour 40 élèves en 1996). L'acceptation par le Grand Conseil des projets de loi *Apprendre à communiquer* et *Extension d'équipement informatique pédagogique en division élémentaire* va faire évoluer progressivement ce quota vers 1 poste pour 20 élèves pour toutes les classes des divisions élémentaire, moyenne et spécialisée en 2004.

Un effort particulier a été engagé à deux niveaux :

- la mise à disposition d'un équipement informatique aux 13 plus importantes structures d'accueil (sur un total de 36);
- la mise à disposition d'un équipement informatique à toutes les classes d'une même circonscription pilote afin d'en promouvoir l'utilisation pédagogique et administrative et d'en évaluer les effets.

Au niveau d'internet, il est prévu de relier toutes les écoles selon un plan cantonal de répartition des frais entre l'Etat et les communes. L'Etat prend à sa charge les éléments mobiles et les coûts de communication sur le Réseau Cantonal 2. Les communes financent quant à elles les éléments fixes. En Ville de Genève et en Ville de Carouge, là où les travaux n'ont pas pu être réalisés, des liaisons à l'aide de modems sont mises en place de façon transitoire.

Biens et services

Une attention particulière est toujours apportée au choix du matériel mis à la disposition des élèves. La direction générale de l'enseignement primaire recherche systématiquement des économies (standardisation des produits, rabais de masse) en étroite collaboration avec l'Economat cantonal et la commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements.

Les crédits en espèce, ainsi que ceux ouverts à l'Economat cantonal et à l'Economat de l'enseignement primaire, n'ont pas augmenté depuis 2000: F 1'803.- pour les 1E, 2E, 1P et 2P, F 1'555.- pour les 3P, F 1'510.- pour les 4P, F 1'435.- pour les 5P et 6P. Ces montants n'incluent pas les moyens d'enseignement qui sont fournis par l'institution. Ils sont destinés à l'obtention de fournitures pédagogiques et de matériel de reproduction. Le règlement des frais de photocopies effectuées par les enseignant-e-s au profit des élèves est progressivement transféré au DIP, les communes restant libres de conserver une part d'investissement en la matière.

Le Centre de ressources et de documentation pédagogique (CRDP) et l'Economat de l'enseignement primaire offrent au corps enseignant une vaste panoplie de matériel pédagogique, à emprunter ou à acheter. Outre les matériaux spécifiques aux disciplines artistiques, quelque 230'000 articles sont à disposition sous forme de livres, périodiques, cassettes vidéo, diapositives, CD, jeux, posters et affiches (voir point 5.3.1 Service Ecoles-Médias).

Collaboration avec les communes / Constructions scolaires

Carouge:	1 groupe scolaire (8 classes) + 1 salle de gymnastique
Collex-Bossy:	une annexe de 3 classes
Confignon:	1 pavillon provisoire de 4 classes dans l'attente de la construction de l'école de Cressy
Lancy:	1/4 de groupe scolaire (première étape d'un programme de 12 classes avec salle de gymnastique)
Meyrin:	1/4 de groupe scolaire
Satigny:	1 pavillon provisoire de 2 classes dans l'attente de la construction d'une nouvelle école

Les communes demandent toujours une occupation serrée et optimale des locaux existants avant de construire de nouvelles unités. Cela entraîne parfois un changement d'école pour certains élèves. Les distances à franchir demeurent dans les limites acceptables et les exigences de sécurité sont respectées.

L'évolution de l'enseignement implique des changements au niveau de l'occupation des espaces à disposition. Sur les conseils du Département de l'Instruction

publique, les communes et les architectes se montrent volontiers novateurs dans l'aménagement des surfaces et locaux scolaires: utilisation plus polyvalente des structures existantes, emploi de certains dégagements (couloirs, recoins) pour des activités pédagogiques, portes élargies, parois amovibles. Quatre communes ont organisé des concours d'architecture: Confignon, Satigny, Thônex et Troinex.

Services des didactiques et de la pédagogie générale

Le service des didactiques regroupe les secteurs suivants: langues (français, allemand), mathématiques environnement (histoire, géographie, sciences), éducation artistique, éducation physique.

Le service de pédagogie générale est composé des secteurs suivants: appui pédagogique, interculturalisme, élèves non francophones, évaluation, groupe d'accompagnement, dispositif d'encadrement des suppléants et des remplaçants.

A ces deux services s'ajoutent le Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC) et le service d'éducation aux médias (voir point 5.3).

La mission des services des didactiques et de la pédagogie générale implique trois ordres de tâches:

- Une analyse des besoins: les services recueillent les demandes de formation des enseignant-e-s et identifient les besoins en conseil, intervention, orientation qui se manifestent. Ils vérifient l'adéquation des demandes de formation avec les orientations institutionnelles.
- Une production de savoirs et de savoir-faire: les services collectent des savoirs scientifiques, scolaires ou pratiques. Ils effectuent la synthèse de ces savoirs et les adaptent pour une utilisation en classe sous forme de moyens d'enseignement pour les divers degrés.
- Des programmes de formation: les services élaborent, organisent et dispensent toutes les actions relevant du perfectionnement professionnel.

En lien avec l'évolution du système scolaire genevois, les services des didactiques et de la pédagogie générale de l'enseignement primaire assurent:

- la formation continue du personnel enseignant, sous forme de séminaires à la Maison de Pinchat, au centre de Geisendorf ou dans les écoles lorsqu'il s'agit d'une formation suivie par tous les enseignant-e-s d'un même bâtiment;
- la formation du personnel suppléant;
- l'élaboration de séquences didactiques dans chaque discipline, en intégrant l'évaluation des élèves en lien avec les objectifs d'apprentissage;
- la rédaction des épreuves passées aux élèves en fin de 2P et de 6P;
- la production de moyens d'enseignement dont l'équivalent n'existe pas sur le marché;
- la participation de l'enseignement primaire genevois aux réflexions concrètes menées dans les instances intercantionales, selon les disciplines.

Au niveau des services des didactiques et de pédagogie générale, l'année 2002 a été marquée par :

- la prise en charge de 3'500 inscriptions aux 157 offres de formation continue représentant plus de 93'000 heures de cours; parmi elles, 17'000 (18%) ont été dispensées hors temps d'enseignement (en fin de journée ou le mercredi);
- l'accompagnement de 65 écoles dans la mise en œuvre de leur projet pédagogique quadriennal;
- la formation complémentaire délivrée aux 230 suppléant-e-s;
- la préparation des nouvelles épreuves cantonales de 2P en français, mathématiques et écriture-graphisme;
- la création et l'introduction de moyens d'évaluation du français et des mathématiques pour les degrés 1P et 5P («balises») destinés à évaluer la progression des élèves en cours de cycle vers les objectifs de fin de 2P et de fin de 6P;
- la création et l'introduction de moyens d'enseignement d'écriture pour toute la division élémentaire;
- la création et l'introduction d'un matériel de sciences pour les classes du cycle élémentaire;
- l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands de français pour l'expression orale et écrite;
- l'introduction des moyens d'enseignement romands de mathématiques pour les 1E et 2E;
- l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement fédéraux d'éducation physique.

5.4.6 Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure la gestion du parascolaire depuis 1994. L'interaction constructive avec les communes permet de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande.

Prestations

Accueil du matin de 7h à 8h: dans quelques communes suburbaines et quartiers de la Ville de Genève, les enfants peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit. Il est en vigueur en huit endroits: six en Ville de Genève, un à Plan-les-Ouates et un à Versoix.

Accueil de midi de 11h30 à 13h30: il concerne les enfants de 4 à 12 ans (1E à 6P) de la sortie de l'école à la reprise des leçons. Les animateur-trice-s parascolaires prennent en charge 625 groupes d'enfants (600 en 2001) et les encadrent pendant le repas pris dans plus de 100 réfectoires. Le repas est servi par les cuisines et restaurants scolaires qui en fixent et en encaissent directement le prix (en moyenne F 7.-). Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Les enfants sont ensuite reconduits à leur école. Facturée aux parents par le GIAP, la prestation pour l'encadrement se monte à F 3.-.

Accueil de l'après-midi de 16h à 18h: il est proposé à travers 307 groupes (285 en 2001) aux enfants de 4 à 7/8 ans (1E à 3P). Des dérogations peuvent être accordées en fonction des places disponibles jusqu'à 12 ans

(4P à 6P). Après le goûter, les enfants bénéficient d'un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages. La prestation est facturée aux parents par le GIAP et se monte à F 5.-.

Selon les cas et sur demande exprimée par les parents au moment de l'inscription de leurs enfants, des rabais allant jusqu'à l'exonération totale des frais d'encadrement peuvent être accordés par le GIAP.

Partenariat

Le GIAP collabore étroitement avec de nombreux partenaires: le DIP, la fédération des associations de cuisines et restaurants scolaires, les autorités communales, la fondation pour l'animation socio-culturelle, les associations locales, les associations de parents. Ce partenariat contribue à la qualité des activités offertes à tous les enfants, sans exception, et facilite l'accès à certaines prestations:

- l'entrée aux piscines, patinoires, bibliothèques, ludothèques, musées, maisons de quartier, jardins Robinson, clubs sportifs;
- les prêts de bus pour les déplacements;
- l'octroi de subventions communales extraordinaires pour l'animation.

Fréquentation

Les statistiques des présences d'enfants depuis 1997 indiquent une nette évolution:

	Accueil du matin	Accueil de midi	Accueil de l'après-midi	Total
nov. 1998	94	5'007	2'046	7'147 (+ 11,8%)
nov. 1999	113	5'478	2'138	7'729 (+ 8,1%)
nov. 2000	115	5'934	2'333	8'382 (+ 8,4%)
nov. 2001	117	6'544	2'381	9'042 (+ 7,9%)
nov. 2002	119	7'005	2'509	9'633 (+ 6,5%)

Financement

Pour l'exercice 2002, l'Etat a versé au GIAP F 15'077'100.-.

La part des communes s'est élevée à F 4'782'712.-, soit 24,1% du coût public global de la prestation.

5.5 Cycle d'orientation

5.5.1 Mission

Le Cycle d'orientation (CO) est une école secondaire de culture générale qui accueille tous les enfants de 12 à 15 ans domiciliés dans le canton de Genève et souhaitant bénéficier d'une instruction publique et gratuite. Il a pour objectif d'assurer à l'élève un parcours de formation cohérent du début à la fin de sa scolarité, de lui donner la possibilité de tirer le meilleur de lui-même et de trouver, à la fin du CO, une voie qui lui permette de réaliser son projet personnel.

5.5.2 Après 40 ans, rénovation générale au CO

La rentrée 2002 revêt un double caractère historique pour le Cycle d'orientation qui franchit ses 40 ans d'existence et qui applique pour la première fois une rénovation générale à l'ensemble de ses trois degrés, ceci malgré un

contexte rendu difficile, notamment par le fort renouvellement du corps enseignant et l'importante augmentation du nombre d'élèves.

C'est en effet en septembre 1962 que ses 16 premières classes ont été ouvertes (662 en 2002). 40 ans plus tard, l'Institution a fait ses preuves et, fidèle à son esprit d'innovation et à son souci du bien des élèves, continue à chercher des moyens, des structures, des méthodes propres à leur assurer une formation moderne, équilibrée, adaptée aux changements galopants de la société.

Pour y parvenir, la logique d'enseignement (accumulation des connaissances transmises par le maître) a été remplacée par une logique d'apprentissage (construction des connaissances à partir de situations concrètes et en interaction avec le maître). Les plans d'études de toutes les disciplines ont été révisés, la formation continue des enseignant-e-s a été renforcée, la grille-horaire modifiée et les élèves sont répartis non plus dans des sections, mais dans des regroupements dont les effectifs et la pédagogie pratiquée tiennent compte de leurs rythmes d'apprentissage. En outre, l'effort entrepris depuis la rentrée 2001 en faveur des élèves en grandes difficultés a été poursuivi par le développement d'une prise en charge scolaire plus individualisée ou par des dispositifs d'accompagnement répondant aux caractéristiques locales des populations.

5.5.3 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽³⁾	Ecart C-B (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	219'918	228'888	243'473	241'720	-1'754	-0.72%
<i>hors 37 et 39⁽¹⁾</i>	<i>208'934</i>	<i>217'824</i>	<i>228'378</i>	<i>226'330</i>	<i>-2'048</i>	<i>-0.90%</i>
Revenus totaux	2'156	4'581	2'202	3'475	+1'273	+57.80%
<i>hors 47 et 49⁽²⁾</i>	<i>1'793</i>	<i>4'277</i>	<i>1'838</i>	<i>3'154</i>	<i>+1'316</i>	<i>+71.56%</i>

⁽¹⁾ 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)

⁽²⁾ 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)

⁽³⁾ Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupat. 31.12.00	Occupat. 31.12.01	Budget 2002	Occupat. 31.12.02	Ecart (+=-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	184.47	188.02	192.70	190.82	-1.88	-0.98%
PE	1'180.81	1'223.04	1'265.35	1'259.87	-5.48	-0.43%
Total	1'365.28	1'411.06	1'458.05	1'450.69	-7.36	-0.50%

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.5.4 Activités

Plans d'études, moyens didactiques et matériel afférents à l'enseignement

Les nouveaux plans d'études des 26 disciplines enseignées au CO sont appliqués dans toutes les classes. De nombreux moyens pédagogiques ont été adaptés, réalisés ou acquis pour l'allemand, l'anglais, le latin, le français, l'histoire, l'histoire de l'art, la géographie et l'informatique scolaire et professionnelle.

Afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des programmes, du matériel et de la dotation horaire, à la vétusté des équipements (certains datent du début du CO) et aux nouvelles normes de sécurité, un plan de renouvellement et de complément sur plusieurs années a été conçu en faveur d'un certain nombre de disciplines. Pour 2002, il convient de citer:

SIC (système d'information et de communication)	Renouvellement d'un atelier de 13 PC dans 8 CO (104 postes)
TIC (techniques d'information et de communication)	1 PC pour les salles des maître-sse-s des 17 CO (17 postes) 1 PC pour les 2 nouvelles classes-atelier (2 postes) 1 projecteur de données par collège (17 appareils)
Physique	Rééquipement partiel des laboratoires (sur 3 ans)
Travaux manuels	Suite du rééquipement des ateliers
Musique	Equipement d'une 2 ^e salle de musique et complément de la 1 ^{re}
Biologie	Suite du remplacement des microscopes
Education physique	Complément du renouvellement des tapis de chute et autres équipements

Formation continue du corps enseignant

Plus de 2'500 inscriptions ont été enregistrées dans les différents dispositifs de formation continue et de recyclages organisés par le CO (1 maître-sse peut être inscrit-e à plusieurs cours). Des sessions ont également été ouvertes au corps enseignant du primaire et du secondaire 2 dans la mesure des places disponibles, de même que celui du CO a pu bénéficier de formations organisées par l'école primaire et le postobligatoire.

Outre le recyclage d'anglais (discipline rendue obligatoire pour tous les élèves dès la rentrée 2000) fréquenté par 166 enseignant-e-s, un effort particulier a été réalisé dans le cadre plus directement concerné de la rénovation:

- Formations liées aux nouvelles méthodes d'enseignement (l'élève construit son apprentissage): 217 personnes.
- Formations correspondant au nouveau rôle de l'enseignant-e (il/elle ne peut plus se contenter de dispenser un savoir): 267.
- Formations concernant les nouvelles formes d'évaluation du travail de l'élève (il doit tirer parti de ses erreurs pour construire ses connaissances): 311.

En outre, la pénurie d'enseignant-e-s de mathématiques a conduit le CO à mettre au point, grâce à la section de mathématiques de l'Université de Genève, une formation complémentaire de mathématiques de base (FCUMB) débouchant, après deux ans, sur une attestation d'enseignement au secondaire 1. Une première volée a terminé cette formation en juillet avec succès. 9 attestations ont été délivrées. 32 personnes sont actuellement inscrites.

Nouvelle grille-horaire (NGH)

La NGH est désormais appliquée à l'ensemble du CO. La dotation horaire de plusieurs disciplines a été modifiée ainsi que leur répartition entre les trois degrés afin de répondre toujours mieux aux nécessités d'une formation actualisée et d'un développement harmonieux de la personnalité de l'élève, et pour correspondre à l'évolution des filières de formation qui suivent le Cycle d'orientation.

Sa concrétisation en 7^e (rentrées 2000 et 2001) et en 8^e (rentrée 2001) a fait apparaître certaines faiblesses qui ont nécessité l'élaboration d'une adaptation introduite

sans phase de transition à la rentrée 2002. Pour le 9^e degré (1^{re} fois en 2002), il s'agira également de revoir «la copie», notamment en ce qui concerne le choix des options dont l'éventail a rendu sa mise en place extrêmement difficile et complexe tant au plan technique (confection des horaires, disponibilités des locaux, matériel) qu'à celui de l'emploi des maître-sse-s dont plusieurs ont dû suivre un recyclage pour acquérir une plus grande polyvalence d'enseignement.

Organisation des classes

Dès la rentrée 2002, les trois degrés du Cycle d'orientation sont organisés en regroupements et non plus en sections : 7^e: regroupements A, B et C; 8^e et 9^e: regroupements A et B. Les classes spécialisées (accueil, atelier, sport et art) subsistent. Les collèges de Bois-Caran, de Budé et des Coudriers ont conservé leur structure (classes hétérogènes en 7^e, niveaux et options en 8^e et 9^e).

Les regroupements se différencient par les effectifs. Les élèves qui apprennent facilement et dont le rythme de travail est rapide sont placés dans des classes pouvant accueillir jusqu'à 24 élèves alors que les groupes de ceux qui nécessitent une attention et un encadrement plus soutenus ne dépassent pas 17-18 (même 13 pour le regroupement C du 7^e degré). En outre, les élèves de 8^e et 9^e sont affectés pour l'allemand et les mathématiques à un niveau normal ou fort. Enfin, des disciplines à choix sont offertes dans les trois degrés. Elles sont soit réunies en séries homogènes «groupes d'options», soit distinctes les unes des autres, ce qui permet d'assurer un équilibre du cursus scolaire de l'élève.

Au 29 octobre 2002, la situation se présentait de la manière suivante :

Elèves: 12'108 (11'383 en 2000 et 11'614 en 2001), soit +725 en 2 ans.

Nombre de classes: 662, dont 9 sport et art, 37 classes d'accueil, 11 classes ateliers.

Collèges à regroupement et options (14)

	A		B		BC	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
7 ^e	2'360	108			735	55
8 ^e	2'418	107	754	55		
9 ^e	2'172	98	824	58		
Total	6'950	313	1'578	113	735	55

Collèges à niveaux et options (3)

	élèves	classes
7 ^e	690	39
8 ^e	692	39
9 ^e	681	38
Totaux	2'063	116

Classes particulières:

	élèves	classes
ateliers	107	11
accueil	377	37
sport et art	152	9
spéciales-orientation	146	8

Moyenne des effectifs d'élèves par classe :

	A	B	AB	Niveaux/options***
7 ^e	21,85	-	13,36	17,69
8 ^e	22,60*	13,71 **		17,74
9 ^e	22,16	14,21		17,92

*22,31 en 2001 **12,44 en 2001 ***17,25 en 2001 (7^e, 8^e, 9^e)

Groupes d'options

		7 ^e	8 ^e	9 ^e
Groupe 1	Langue ancienne (latin)	32%	22%	16%
Groupe 2 (7 ^e)	Développements mathématiques Observation scientifique Français/diction	68%		
Groupe 2 (8 ^e et 9 ^e)	Biologie Physique SIC		52%	57%
Groupe 3 (8 ^e et 9 ^e)	Arts visuels Cinéma		26%	27%

Options*

	7 ^e	8 ^e	9 ^e
Alimentation		25%	18%
Arts visuels (dessin artistique, technique, activités créatrices)			15%
Cinéma		17%	7%
Histoire de l'art		6%	3%
Musique			15%
SIC (système d'information et de communication)			8%
Textiles		13%	7%
Théâtre		18%	12%
Travaux manuels		21%	15%

* L'élève doit choisir des disciplines différentes de celles qui font déjà partie de son groupe d'options.

Classes d'accueil

Plus de 12% des élèves de classes d'accueil accusent un retard scolaire allant de 1 à 2 ans et près de 18% doivent être considérés comme n'ayant jamais vraiment été scolarisés.

Ces chiffres justifient notamment le maintien de ces classes à un maximum de 10/11 élèves, afin de permettre aux enseignant-e-s de faire un travail individualisé et de gérer simultanément deux ou trois niveaux d'enseignement.

De janvier à juin, quelque 90 nouveaux élèves allophones ont été enregistrés. Malgré les places libérées par celles et ceux qui ont pu être intégrés dans des classes ordinaires après un semestre ou qui sont partis, il a fallu ouvrir 2 classes de plus pour répondre aux besoins. Par ailleurs, entre la rentrée de septembre et le mois de décembre, l'arrivée de 230 nouveaux élèves allophones a exigé l'ouverture de 6 classes d'accueil supplémentaires portant leur nombre à 38 alors que 32 avaient été accordées au budget. Ces élèves arrivent principalement d'Amérique du Sud, dont la précarité économique incite les Suisses immigrés à revenir dans leur pays d'origine, ou bénéficient des nouvelles lois sur le regroupement familial.

Evolution de 1998-1999 à 2002-2003

Année	Nombre de classes	Nombre d'élèves
1998-1999*	34	351
1999-2000*	40	414
2000-2001*	35	328
2001-2002*	35	347
2002-2003**	38	421

* Situation en fin d'année scolaire (juin)

** Situation à fin décembre 2002

Evaluation du travail et du comportement des élèves

Evaluation du comportement :

Dans la majorité des collèges du CO, la note de comportement a été abandonnée au profit d'appréciations des enseignant-e-s transmises sous forme de commentaires et d'une grille à choix multiples qui permet de montrer dans quelle mesure le comportement répond aux exigences de l'école.

Evaluation non chiffrée certificative :

Les disciplines dont l'évaluation n'est pas chiffrée : cinéma, éducation aux médias, éducation citoyenne, histoire de l'art, musique, observation scientifique, option français/diction en 7^e, SIC en 7^e, textiles en 7^e, théâtre, travaux manuels en 7^e apparaissent dans un document d'évaluation qui accompagne le bulletin scolaire. Ces branches n'influencent pas la promotion de l'élève, mais doivent être prises en compte dans son orientation. L'évaluation est certificative et s'opère à l'aide d'une grille contenant les objectifs spécifiques à chaque discipline concernée.

Evaluation chiffrée certificative :

Outre les épreuves et autres travaux d'évaluation administrés aux élèves par leurs enseignant-e-s, 20 épreuves communes ont été réalisées dans 5 disciplines (allemand, anglais, latin, mathématiques et physique).

En corollaire aux nouveaux plans d'études, l'évaluation ne doit plus seulement donner des indications globales sur la suffisance ou l'insuffisance d'un élève, mais aussi des informations sur le degré d'atteinte de chacun des objectifs fondamentaux de la discipline concernée. Cette évolution entraîne un important surcroît de travail pour tous et à tous les niveaux.

Evaluation formative de départ et informative :

Les groupes d'anglais, de français, de mathématiques et de physique ont mis au point 12 évaluations communes de départ (EVADEP) ou informatives (EVAINF) pour procéder à des régulations du travail des élèves et des plans d'études.

Afin de permettre un traitement informatique de chaque item dans les épreuves notées et non notées, un nouveau logiciel est en cours de développement.

Elèves en grandes difficultés

Chaque collège du CO doit gérer un nombre plus ou moins important d'élèves qui, pour des raisons diverses, ne peuvent plus s'investir avec efficacité dans leurs apprentissages scolaires et présentent un comportement que l'on peut qualifier d'aberrant. Pour définir la catégorie

des élèves en (très) grandes difficultés, quatre critères ont été retenus :

- Actes de violence répétés contre les personnes ou les biens.
- Incivilités répétées, voire chroniques (grossièretés, comportements inadéquats).
- Absentéisme fréquent.
- Rupture scolaire.

Les moyens spéciaux accordés aux directions de collège (9 postes d'enseignement) pour aider à l'encadrement tant social que pédagogique de ces élèves «brouillés» avec l'école ont été utilisés en fonction des situations et des besoins spécifiques de chaque établissement : prise en charge individuelle par des membres de la direction, par des maître-sse-s-référent-e-s ou par des équipes pédagogiques; renforcement de la maîtrise de classe; dispositifs-relais; intensification de la collaboration avec les institutions; médiation; projet personnel de l'élève. A l'évidence, c'est l'encadrement rapproché des élèves, que ce soit par des personnes ou au sein d'une structure spéciale, qui semble porter les meilleurs fruits. Pour sa part, la direction générale tente de trouver des possibilités d'éloigner momentanément certains élèves de leur établissement en organisant un dispositif dépendant du CO, mais non localisé dans un collège, avec un encadrement pédagogique et socio-éducatif.

Une évaluation simplement arithmétique du nombre d'élèves «qui se sont améliorés» est quasi impossible à faire. Par ailleurs, certains arrivent au CO dans un tel état ou vivent des événements si graves qu'il serait mal venu de penser qu'une remédiation rapide peut se produire. Il est à craindre qu'un pourcentage non négligeable de ces jeunes ne puissent tirer profit de quelque dispositif que ce soit en milieu scolaire. Le plus souvent, le premier gain des actions est de permettre aux autres élèves de travailler plus normalement après que les perturbateurs/trices ont été écartés ou pris en charge différemment.

Enseignement aux parents

L'Ecole de parents a ouvert 87 cours fréquentés par un total de 1'354 «élèves», soit :

- 26 cours gratuits de français pour 512 allophones;
- 45 cours faisant l'objet d'une taxe d'inscription, concernant les programmes du CO suivis par 657 parents;
- 16 cours autofinancés relatifs à des activités culturelles, à des perfectionnements en langues ou en informatique, etc. pour 185 personnes.

Développement et innovation

Le secteur «développement et innovation pédagogique» (DIPCO) de la direction générale est la cheville ouvrière, en rapport étroit avec le Service de la recherche en éducation (SRED), de l'encadrement de l'innovation pédagogique et des développements qu'elle provoque. Il assure la coordination à l'intérieur du CO, avec les autres ordres d'enseignement et avec les cantons, ainsi que les relations avec la recherche et le développement en pédagogie. Il conduit une étude permanente des actions à entreprendre pour intégrer les Techniques d'information et de communication (TIC) dans l'enseignement, en collaboration avec le Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication du DIP (CPTIC), valide les sites pédagogiques construits par des ensei-

gnant-e-s, publie des ouvrages sur les recherches et les analyses effectuées par les différents groupes de travail placés sous sa direction et rédige la brochure d'informations générales sur le CO destinée aux parents. Le détail des activités et réalisations du DIPCO peut être consulté dans son «rapport d'activité» annuel.

Informations, communications et coordination

Le site web : <http://www.geneve.ch/co> est régulièrement mis à jour. Il fournit des informations concernant les différents domaines et activités du CO (administration, pédagogie, orientation, activités et vie des collèges, etc.).

La traditionnelle brochure dite «verte», déployée en quatre chapitres: Former, Orienter, Encadrer, Enseigner pratiques, donne aux parents toutes sortes d'informations sur le Cycle d'orientation. Elle est remise à tous les parents qui inscrivent un enfant au CO. Cette année, une distribution spéciale a été assurée à l'ensemble du corps enseignant en raison des changements survenus dans le cadre de la rénovation du secondaire 1.

Une édition coproduite par les 3 ordres d'enseignement de leur journal respectif: «Correspondance» (école primaire, EP), «CAP C'O» N° 13 (secondaire 1, CO), «La Lettre» (secondaire 2, postobligatoire), a été publiée en février, afin d'informer non seulement le corps enseignant et le personnel administratif et technique, mais également les parents des élèves de 6^e primaire, 7^e et 8^e CO sur différents aspects liés à la rénovation du cycle d'orientation: admission des élèves de 6^e P au CO, organisation du CO, admission des élèves au postobligatoire (PO), grille-horaire CO de la rentrée 2002, les options, les choix de formation au sortir du CO.

Un second numéro spécial a été réalisé conjointement par le CO et l'Enseignement primaire en octobre concernant PISA 2000, la coordination à assurer entre les plans d'études de français de l'école primaire et du CO et l'élaboration d'un plan d'études cadre au niveau romand (PECARO). Il a été remis à l'ensemble du corps enseignant du primaire et du secondaire 1.

En décembre, les 3 ordres d'enseignement ont publié une information destinée à leur corps enseignant à propos de l'élaboration et de la mise en place du Service Ecoles-Médias du DIP, destiné à coordonner les différents centres du Département offrant des prestations dans les domaines de la production, de la documentation, de la formation, de la prospective, de l'équipement et de la maintenance des outils liés aux technologies de l'information.

En ce qui concerne la coordination, il serait impossible de donner ici la liste de toutes les commissions de liaison, groupes de travail, conférences romandes, nationales, internationales, forums et autres, auxquels le CO participe. Il convient de signaler toutefois que des liaisons et des collaborations étroites sont assurées avec les autres ordres d'enseignement, les services du DIP, les autres cantons et pays, dans les domaines pédagogiques, institutionnels, didactiques, etc.

Au plan didactique, de nouveaux sites web ont été validés dans les disciplines suivantes: anglais, éducation physique, histoire de l'art, latin, littérature, ainsi que celui des Coudriers «i-classe» et des classes d'accueil des Voirets.

Au plan pédagogique, le nouveau carnet scolaire et le bulletin interne relatif au comportement et au travail des élèves sont désormais des outils privilégiés pour établir les liens entre les parents et l'école.

Afin de permettre aux élèves et aux parents de choisir les cours en option offerts en 8^e et en 9^e, un «journal des options» leur a été remis.

Un document de communication intitulé *Synthèse des plans d'études* a été réalisé. Il présente l'essentiel du plan d'études de chaque discipline en une à deux pages. Il figure sur le site Internet du CO. Ce fascicule, très attendu, est une nouvelle étape de consolidation dans le mouvement de la rénovation du CO. Il traduit sa volonté de mieux communiquer les intentions et les effets des changements, ainsi que le devoir de s'ouvrir plus largement au regard et à la lecture de ses usagers, de ses partenaires directs et des diverses instances et milieux concernés par la formation des élèves.

Bâtiments scolaires

L'augmentation du nombre d'élèves, la nouvelle dotation horaire de certaines disciplines et l'introduction de cours en option à tous les élèves a nécessité l'agrandissement de plusieurs bâtiments du Cycle d'orientation – pavillons provisoires de 4 classes aux collèges de Bois-Caran, Budé, Foron, Grandes-Communes et Voirets; aménagement et transformation de salles à l'intérieur de quasiment tous les établissements du CO.

La construction du nouveau collège de Montbrillant se poursuit normalement. Le bâtiment sera disponible pour la rentrée 2003 et permettra alors de réduire la surcharge de certains cycles.

Mouvement des cadres

L'année 2002 a été marquée par un important mouvement parmi les cadres.

Directrices et directeurs: 3 départs, 3 transferts et 4 nominations.

Doyennes et doyens: 6 départs, 6 nominations.

Personnel administratif et technique

Les 5,5 postes accordés au budget, largement insuffisants pour répondre aux multiples retombées de l'importante augmentation du nombre d'élèves, des nouvelles technologies utilisées dans l'enseignement (informatique, multimédias, etc.), de l'évolution du comportement des élèves (encadrement, soutien, mesures particulières) et de la nouvelle organisation du CO (choix de cours à options), ont été répartis à raison de 0,25 postes par établissement et de 1,25 à la DGCO et utilisés en fonction des situations locales du personnel administratif et technique.

5.6 Enseignement secondaire II postobligatoire

5.6.1 Mission

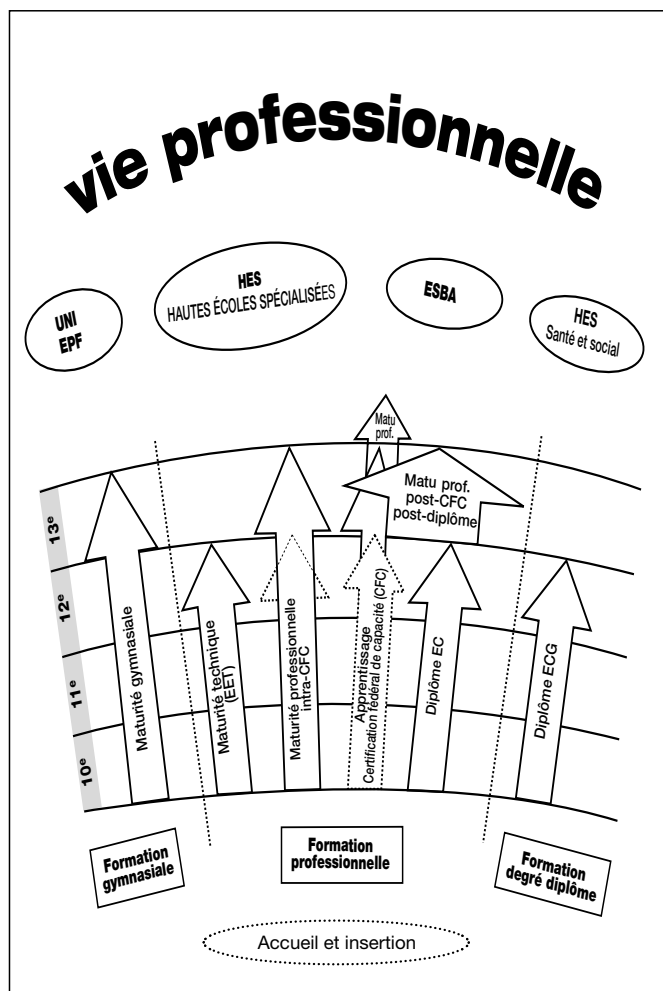
L'enseignement secondaire II postobligatoire a pour mission principale d'accueillir et de former les élèves et apprenti-e-s qui ont, en général, entre 15 et 19 ans, provenant du Cycle d'orientation afin qu'ils disposent au terme de leur cursus d'un titre reconnu au plan fédéral (niveau CITE 3 de la classification de l'OCDE).

Les formations proposées par l'enseignement secondaire II postobligatoire mettent l'accent soit sur la culture

générale (maturité gymnasiale et diplôme de l'école de culture générale), soit sur la formation professionnelle (certificat fédéral de capacité, diplôme de commerce, maturités professionnelles).

L'enseignement secondaire II postobligatoire a également deux missions connexes :

- préparer les élèves à être accueillis dans une filière de formation lorsqu'ils présentent des difficultés scolaires, ou qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français (Service des classes d'accueil et d'insertion - SCAI, et Fondation genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes - SGIPA qui est subventionnée);
- proposer un cursus de formation en culture générale débouchant sur un diplôme reconnu au plan fédéral pour des adultes (Collège pour adultes Alice-Rivaz et Ecole de culture générale pour adultes).



Dans ce contexte, la Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire (DGPO) a pour mission principale de définir les grandes lignes de la politique éducative et d'exercer une activité de coordination et d'animation du secondaire II postobligatoire. Elle assure la gestion cohérente de l'ensemble des écoles et des services, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif.

5.6.2 Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽¹⁾	Ecart C-B (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	364'785	383'352	400'640	455'689	+55'049	+13.74
<i>hors 37 et 39 ⁽¹⁾</i>	<i>343'250</i>	<i>360'199</i>	<i>370'103</i>	<i>370'141</i>	<i>+38</i>	<i>+0.01</i>
Revenus totaux	21'062	22'027	18'254	79'759	+61'505	+336.94
<i>hors 47 et 49 ⁽²⁾</i>	<i>20'722</i>	<i>20'773</i>	<i>17'922</i>	<i>24'250</i>	<i>+6'327</i>	<i>+35.30</i>

⁽¹⁾ 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)
⁽²⁾ 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)
⁽³⁾ Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupat. 31.12.00	Occupat. 31.12.01	Budget 2002	Occupat. 31.12.02	Ecart (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	350.18	343.80	344.95	342.82	-2.13	-0.62
PE	1'533.86	1'544.30	1'544.74	1'549.48	+4.74	+0.31
Total	1'884.03	1'888.10	1'889.69	1'892.30	+2.61	+0.14

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.6.3 Priorités

En 2002, l'enseignement secondaire II postobligatoire a poursuivi ses efforts afin de renforcer l'offre de formation dans le domaine de l'informatique, tout en proposant aux enseignant-e-s de suivre différents cours de formation continue dans ce domaine afin que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) soient des outils pédagogiques à part entière. La progression du nombre de jeunes qui suivent des formations dans ce domaine ainsi que l'engouement que rencontrent les formations continues dans le domaine des TIC auprès des enseignant-e-s sont réjouissants.

Parallèlement, l'accent a été mis sur l'encadrement des élèves et la dernière phase de la mise en œuvre de la maturité gymnasiale.

a) Informatique à l'école
 Du CFC à la formation continue

Trois axes déclinent cette priorité: poursuivre l'introduction de formation dans le domaine informatique, mettre en œuvre un dispositif de formation et permettre un renouveau pédagogique en relation avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Poursuite de l'effort de formations dans le domaine informatique:

Pour répondre aussi bien aux demandes de nouveaux diplômés formulées par les milieux professionnels qu'à l'attrait sans cesse grandissant exercé par les métiers des technologies de l'information sur les jeunes et sur leurs familles, l'année 2002 a permis de poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine en dédoublant les formations récemment ouvertes.

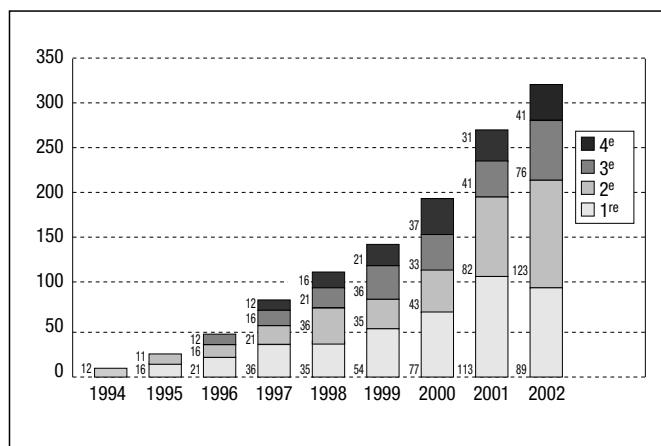
Trois écoles sont principalement concernées:

- **Le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA):** poursuit son effort de diversification de l'offre dans le domaine des formations en informatique (I-CH et formation accélérée). Ces formations, qu'elles soient de type dual ou entièrement en école permettent aux apprenti-e-s de briguer une maturité professionnelle, pendant ou après leur cursus au terme duquel ils/elles obtiennent un CFC. Cependant, et contrairement à la tendance de ces dernières années, on peut signaler une baisse du nombre de contrats d'apprentissages signés cette année (-15).

- **A l'École des arts appliqués (EAA)**: l'apprentissage de concepteur-trice-s en multimédia introduit en 2001 se poursuit par l'ouverture d'une nouvelle classe de 1^{re} année. Cet apprentissage se déroule entièrement à l'école; il débouche sur un CFC et peut, ensuite, être complété par une maturité professionnelle artistique. Le concepteur/ la conceptrice en multimédia est appelé-e à concevoir et réaliser des visuels statiques et animés, en deux ou trois dimensions, destinés aux applications multimédias.
- **A l'École de commerce (CEC)**: la formation de médiamaticien-ne est proposée pour la deuxième fois cette rentrée au CEC André-Chavanne. Elle se déroule sur 4 ans (3 ans en école et la 4^e année en entreprise) en intégrant, dans son cursus, la formation permettant de briguer, en plus du CFC, une maturité professionnelle commerciale. Cette profession associe des connaissances techniques de pointe et des compétences étendues dans le domaine commercial. Formé-e aussi bien en langue qu'en informatique ou en économie d'entreprise, le médiamaticien/la médiamaticienne est un-e généraliste, performant-e dans des activités aussi variées que la gestion financière ou la conception de sites Web, la comptabilité ou la maintenance de réseaux, la correspondance ou les supports multimédia, sans pour autant être un-e spécialiste de chacun de ces domaines.

Toutes ces formations permettent aux apprenti-e-s qui les ont suivies de s'insérer dans le marché du travail, armés de compétences professionnelles de qualité. Si le CFC est complété par une maturité professionnelle, les HES (Haute école de gestion, Ecole d'ingénieurs ou Haute école d'arts appliqués) leur permettront de poursuivre leur cursus de formation pour devenir des professionnels de haut niveau.

Evolution des effectifs dans les formations professionnelles à plein-temps ou en dual dans le domaine informatique (1994 – 2002)



L'évolution des effectifs dans le domaine des formations informatiques est réjouissante puisqu'en 1994, date de l'introduction au CEPTA d'un apprentissage en informatique, il y avait 12 élèves, alors qu'en 2002 il y a 329 élèves et apprenti-e-s qui se forment dans ce domaine.

Mettre en œuvre un dispositif de formation pour les enseignant-e-s dans le domaine des TIC

Afin de permettre aux enseignant-e-s d'être en mesure d'utiliser avec leurs élèves ou apprenti-e-s les nouvelles technologies de l'information et de la communication, une formation de formateurs de formateurs a été mise sur pied (voir détails dans le § 5.3.1).

Permettre un renouveau pédagogique en relation avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le projet «Apprendre à communiquer» qui a fait l'objet d'un projet de loi voté par le Grand Conseil en 1999, est destiné à permettre à toutes les disciplines scolaires de disposer d'un accès à du matériel informatique connecté au réseau. Ce projet arrive au terme de sa phase de déploiement et d'expérimentation.

Il a permis de distribuer aux écoles du PO quelques 650 ordinateurs et 30 imprimantes, installés dans des salles dédiées et disposant de liaison Internet. Toutes les écoles sont maintenant équipées d'au minimum 12 postes et d'une imprimante.

Le groupe de pilotage de cette innovation, animé par la DGPO, s'est étoffé et comprend, depuis la rentrée 2002, 32 personnes. Un important travail d'interviews des enseignant-e-s concernés a permis de dessiner l'avenir et de déterminer les priorités. Le groupe de pilotage expérimente de nouvelles formes de communication via Internet. Un site pilote à usage interne se développe et ambitionne de répondre aux demandes des écoles comme portail de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les disciplines enseignées dans les écoles du postobligatoire.

b) L'encadrement des élèves

Le renforcement de l'encadrement et du suivi des élèves concerne la poursuite du travail d'orientation de certains élèves des Ecoles de culture générale, le renforcement de la sécurité au Centre de Lullier ainsi que la mise à niveau de l'encadrement social dans les écoles du secondaire II postobligatoire.

Premier bilan des classes VOIR

Plus de 40 élèves ont été insérés dans 4 classes V.O.I.R (Validation – Orientation – Insertion – Raccordement) des 2 Ecoles de culture générale durant l'année scolaire 2001-2002. Le concept de cette formation a été reconduit lors de la rentrée 2002.

Le Service de la recherche en éducation (SRED) a évalué l'impact de cette formation (qui a fait l'objet d'une présentation dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat en 2001, page 142). Les résultats de cette enquête, menée auprès des élèves, seront disponibles dans le courant du printemps 2003.

Sécurité dans la formation aux écoles professionnelles du Centre de Lullier

Les caractéristiques des formations professionnelles qui sont dispensées au Centre de Lullier nécessitent un contrôle renforcé dans le domaine de la sécurité et

de la santé au travail. Les apprenti-e-s, durant leur formation, sont en effet appelés à manier des machines agricoles susceptibles d'être dangereuses, raison pour laquelle l'encadrement des maîtres professionnels a été renforcé.

Encadrement social dans les écoles du secondaire II postobligatoire

Chaque école du secondaire II postobligatoire dispose d'un service social qui propose aux élèves et apprenti-e-s un soutien durant leur cursus. Ce service travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires concernés, aussi bien à l'intérieur (équipe de direction, enseignant-e-s, infirmières scolaires) qu'à l'extérieur de l'école (réseau social), en contribuant, de manière remarquable, au travail de prévention indispensable à la vie scolaire. Pour faire face à l'accroissement des effectifs dans certaines écoles professionnelles, des ressources supplémentaires ont été accordées en 2002 afin que l'équivalent de chaque poste complet d'assistant-e social-e ait à s'occuper, en moyenne, de 1'000 élèves ou apprenti-e-s.

Dans la mesure où les prévisions annoncent des augmentations d'effectifs au secondaire II postobligatoire ces prochaines années, l'encadrement social devra faire l'objet d'adaptations complémentaires.

13^e heure de langue seconde au Collège de Genève

La mise en place de l'ORRM prévoit un total de 12 heures d'enseignement des langues vivantes réparties sur quatre ans, ainsi qu'une 13^e heure d'allemand, d'italien ou d'anglais, faisant l'objet d'un projet pédagogique particulier, non inscrite à la grille-horaire.

Sept établissements ont ainsi mis sur pied neuf projets qui ont touché près de 500 élèves. Tous ces projets, conçus et réalisés par des groupes d'enseignant-e-s, portent sur des activités complémentaires à l'enseignement en classe et visent à renforcer l'apprentissage de la langue dans un contexte authentique (journées culturelles, semaines ou journées hors-cadre dans une autre région linguistique...).

5.6.4 Quelques brèves

Formation continue des enseignant-e-s

Les priorités pédagogiques du département de l'instruction publique sont au cœur du dispositif de formation continue: différenciation pédagogique, initiation des élèves aux technologies de l'information et de la communication («apprendre à communiquer»), accompagnement des travaux et stages de fin d'étude des élèves, interdisciplinarité sont autant de transformations qui imposent des nécessités de perfectionnement professionnel de la part des maîtres de l'enseignement secondaire genevois.

Ce dispositif comprend les activités du service de la formation continue, et du centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC).

Cette année encore, plus de mille enseignant-e-s se sont inscrit-e-s aux quelque 80 séminaires de formation continue organisés à l'intention du corps enseignant secondaire. Pour sa part, le centre pédagogique des

techniques d'information et de communication organise plus de 50 cours, correspondant à environ 75 jours. Près de 800 participants sont attendus aux cours sur les TIC.

Des projets individuels de formation, examinés en commissions paritaires, permettent aux maîtres d'améliorer leurs compétences individuelles (compléments de formation universitaires, certificats de formation continue en informatique, etc.).

De nombreux enseignant-e-s participent à des actions de formation organisées en Suisse, voire à l'étranger (maîtres de langues étrangères en particulier). Leurs frais sont partiellement pris en charge, selon un régime forfaitaire. Ces activités sont souvent situées pendant les vacances scolaires.

Maturités professionnelles: le succès se confirme !

La maturité professionnelle est LE titre qui permet un accès direct aux Hautes écoles spécialisées (HES). Depuis son introduction en 1994, de plus en plus d'élèves et d'apprenti-e-s choisissent de suivre cette formation exigeante, ce qui est réjouissant.

Evolution des effectifs des élèves en maturités professionnelles (1994/1995 – 2002/2003)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
EC (maturité commerciale)	28	24	25	42	54	58	69	97	116
Maturité post-CFC	23	17	16	19	29	21	23	35	35
Maturité post-diplôme	5	7	9	23	25	37	46	62	81
CEPTA (maturité technique et artisanale)	74	84	90	114	161	138	222	235	280
Maturité intra-CFC	37	74	78	98	140	125	189	213	253
Maturité pré-CFC	24								
Maturité post-CFC	13	10	12	16	21	13	33	22	27
EAD/EAA (maturité artistique)	-	24	34	58	63	66	75	89	107
Maturité intra-CFC		24	34	58	58	60	70	79	96
Maturité post-CFC					5	6	5	10	11
CPC (maturité commerciale)	-	-	22	33	70	117	147	168	180
Maturité intra-CFC			22	33	70	117	147	168	180
Ecole d'horticulture (Maturité agricole)	-	-	-	-	-	12	10	14	22
Maturité intra-CFC						12	10	14	22
Total maturités professionnelles	102	132	171	247	348	391	523	603	705
Maturités techniques EET (depuis 1999)							453	430	410
Total	102	132	171	247	348	391	976	1'033	1'115

Données 1994 à 2001 au 31 décembre; données 2002 au 22 novembre.
Source: Service de la recherche en éducation (DIP)

Insuffler un «esprit de médiation» dans les écoles du PO

Depuis près de 3 ans, une formation en médiation scolaire est proposée aux équipes de directions et aux assistants/conseillers sociaux du secondaire II postobligatoire. Cette formation est organisée en étroite collaboration avec le Centre de formation continue (CEFOC) de l'Institut d'études sociales.

A ce jour, plus de 100 personnes ont bénéficié de jours de formation / sensibilisation à la médiation scolaire, dispensés par des professionnel-le-s reconnus dans le domaine.

L'objectif n'est pas de proposer aux bénéficiaires de cette formation de nouvelles compétences professionnelles mais de favoriser l'émergence d'un esprit de médiation dans les écoles du secondaire II postobligatoire.

Depuis la rentrée 2002, plusieurs établissements du secondaire II postobligatoire ont souhaité faire de la médiation un projet d'établissement et proposent à leurs collaborateurs-rice-s de se sensibiliser lors de formations spécifiques.

Proposer une alimentation saine aux élèves et apprenti-e-s : l'opération «fourchette verte»

Les cafétérias des établissements scolaires du secondaire II postobligatoire proposent aux élèves et aux apprenti-e-s, en plus des traditionnels menus, des repas qui ont obtenu le label «fourchette verte» délivré par l'association du même nom. Pour cela, les cafétérias scolaires doivent respecter 2 critères : proposer un plat du jour varié, sain et équilibré et offrir un environnement agréable (i.e comprenant un espace non-fumeurs et une hygiène irréprochable).

Afin de stimuler les élèves et apprenti-e-s à consommer une nourriture saine, une opération de promotion des menus «fourchette verte» a été menée dans les écoles du secondaire II postobligatoire (pour plus de détails voir le § 5.2.7 Commission de la restauration collective).

Des élèves genevois à Expo.02

Parmi les nombreuses activités civiques engagées pour ouvrir l'école sur le monde, le DIP a subventionné le déplacement à l'Expo.02. Ainsi, 3918 élèves des écoles de l'enseignement secondaire II postobligatoire se sont rendus sur les différents sites de l'Expo.02.

Maturité gymnasiale : reconnaissance de la maturité mention bilingue

En juillet 2002, le Département fédéral de l'Intérieur a reconnu la maturité gymnasiale mention bilingue attribuée par le canton de Genève. Ainsi, neuf élèves de la première volée ORRM du Collège de Genève ont obtenu, au CEC André-Chavanne, une maturité mention bilingue anglais, reconnue au plan fédéral.

Un groupe de pilotage, composé de représentant-e-s d'enseignant-e-s, de directeur-trice-s du Collège de Genève et de la direction générale, a élaboré un concept garantissant les exigences de la filière gymnasiale et adapté aux exigences organisationnelles locales. Sur cette base, le Collège de Genève proposera dès la rentrée 2003 des parcours mention bilingue en allemand dans la région de la Cité et en anglais dans la région des Nations.

Incendie au CEC M^{me} de Staël

Le 14 septembre, un incendie volontaire a eu lieu au CEC de M^{me} de Staël qui a nécessité la fermeture de l'établissement pendant 10 jours.

Le nouveau directeur de l'établissement et son conseil de direction ont particulièrement bien géré cette situation de crise.

Le DAEL a fait d'immenses efforts pour la remise en état des locaux et réduire au maximum la période d'indisponibilité. Des solutions temporaires ont dû être trouvées dans d'autres établissements pour les cours d'éducation physique.

Une séance réunissant l'ensemble des personnes concernées a permis d'améliorer les procédures à appliquer dans ce genre de situation.

De nouveaux locaux pour l'enseignement

Des surfaces d'enseignement complémentaires ont été trouvées et aménagées pour répondre aux nouveaux besoins liés aux développements de nouvelles formations (pour plus de détails voir le § 5.1.3 Service technique).

Départ et nomination

En juin 2002, M. Bernard Petitpierre, directeur général adjoint de l'enseignement secondaire II postobligatoire a fait valoir ses droits à la retraite. Il a été remplacé par M. Alexandre Kovacs qui a pris la fonction de directeur à la direction générale chargé des écoles professionnelles.

5.6.5 VIE DES ÉCOLES

Accueil et insertion

Une attention toute particulière a été portée au domaine de l'insertion scolaire et professionnelle. Une coordination accrue a été mise en place entre le SCAI et la SGIPA. Ainsi, grâce à un travail commun des équipes de directions des deux structures, facilité par la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, une offre claire a pu être proposée aux élèves concernés, qui répondait aux besoins de chaque catégorie. Le SCAI et la SGIPA effectuent donc une démarche de communication commune au Cycle d'orientation.

Pour faire face à une demande croissante dans le domaine de l'accueil et de l'insertion professionnelle, le SCAI a vu ses effectifs croître dans le domaine de l'insertion scolaire de plus de 50 élèves en 2002, alors que la SGIPA a dû ouvrir, dès la rentrée 2001, un 15^e atelier de préapprentissage, qui est toujours occupé en 2002.

Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA)

Nouvelles formations

- *Praticiens en logistique*: Un projet-pilote de formation professionnelle pratique selon la philosophie de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est conduit depuis la rentrée de septembre 2002 au CEPTA. Une classe intercantonale de 17 praticiens en logistique, tous employés de La Poste a été ouverte. Au terme de cette formation qui se déroule sur 2 ans et débouche sur une attestation de formation, les meilleurs candidats auront la possibilité de poursuivre, en deux ans supplémentaires, la formation CFC de gestionnaire en logistique.
- Toujours dans la perspective des futures formations pratiques sur deux ans, le CEPTA a engagé une expérience très enrichissante dans le *domaine de la vente* en partenariat avec l'entreprise Migros-Genève et l'ISPFP. Elle s'appuie sur une collaboration étroite entre les enseignant-e-s de l'école et les maîtres d'apprentissage. Il s'agit de stimuler les processus d'apprentissage en renforçant les articulations entre les savoir-faire exercés en entreprise et les notions étudiées à l'école par les enseignant-e-s de culture générale et de branche technique. Après un long travail préparatoire, l'expérience a débuté à la rentrée 2002.

Augmentation du nombre d'élèves dans certaines filières

- *Formation élémentaire:* Depuis de nombreuses années les effectifs des candidat-e-s à une formation élémentaire étaient stables. Depuis l'an dernier, on assiste à une forte augmentation (25% en 2001, 20% en 2002) du nombre d'élèves dans ce domaine accueillant des jeunes gens et des jeunes filles incapables, pour diverses raisons, d'entreprendre un apprentissage menant à un CFC et devant bénéficier d'un encadrement pédagogique particulier. De plus en plus d'élèves sont accueillis alors qu'ils sont en grave situation d'échec dans une formation CFC.
- *Article 41:* Le nombre d'adultes qui suivent une formation en vue de briguer un CFC selon l'article 41 a fortement augmenté ce qui a conduit à un doublement des heures de cours (augmentation de 100%) dispensées spécialement à leur intention par rapport à 2001.

Nouveaux locaux

- *Laboratoire de télématique:* Un laboratoire pour les apprenti-e-s de ce nouveau métier a été conçu et aménagé dans les ateliers du CEPTA-Ternier.

Communication

- Le CEPTA a participé, avec ses apprenti-e-s, à de nombreuses opérations permettant de mieux faire connaître ses activités. Ainsi, certains apprenti-e-s ont brillamment participé à des concours de gastronomie de robotique. D'autres ont été à la rencontre du public lors de manifestations telles que «La marmite de l'Escalade du 400^e» ou «Rencontre avec le CEPTA, une école pour les pros» qui se sont déroulées dans des centres commerciaux.

Ecole des arts décoratifs

Ecole d'arts appliqués (EAA)

Plusieurs modifications réglementaires ainsi que l'étude pour la création de nouvelles formations ont marqué l'année 2002 à l'EAA.

Un nouveau règlement pour l'apprentissage de céramiste a été introduit dès la rentrée 2002. Celui qui concerne l'apprentissage de couturier-ère est remplacé par celui de créateur-trice de vêtements. Quant au règlement pilote pour la formation de concepteur-trice en multimédia, il est en consultation et la version définitive entrera probablement en vigueur en 2003.

Une étude d'opportunité sur la création d'une formation de designer dans les domaines de l'illustration et de la 3^e dimension a été menée. De nombreuses entreprises se sont montrées favorables à cette nouvelle formation, nécessitant la poursuite de l'étude en 2003. Par ailleurs, une analyse sur les formations professionnelles accélérées destinées aux porteurs de diplôme EDD (école degré diplôme) ou de maturité gymnasiale a été faite en regard de ce qui est organisé dans les autres cantons.

Ecoles professionnelles du Centre de Lullier:

Ecole d'horticulture, Ecole pour fleuriste, Formation duale en horticulture

La formation duale en horticulture dispense, depuis cette année, les cours pour l'obtention du permis de traiter en agriculture et en horticulture. De plus, la section «parcs et jardins» de l'école d'horticulture est maintenant équipée d'une nouvelle installation qui permet d'enseigner la construction des murets, escaliers et dallages en conditions 'tous temps'.

La maturité artisanale est intégrée au programme d'enseignement depuis la rentrée 2002.

L'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) et l'Association suisse des fleuristes ont reconnu le diplôme de Fleuriste qualifié de Lullier comme équivalent au brevet fédéral de fleuriste.

Ecole d'enseignement technique (EET)

Pour satisfaire à la demande de l'OFFT, une commission de reconnaissance de la maturité technique réfléchit à un nouveau concept de formation. Elle travaille à une formation en trois ans permettant d'obtenir une maturité professionnelle technique dans trois domaines; la construction et l'environnement, les technologies de l'information et les techniques industrielles. Cette commission réunit notamment des représentants de la DGPO, de l'OOF, de la direction de l'EET, du corps enseignant et des associations professionnelles.

L'école a pu renouveler une partie de son parc de machines-outils et ainsi disposer d'un matériel moderne et performant donnant la possibilité de mieux préparer les élèves.

En parallèle, les groupes de disciplines ont continué leur réflexion sur les programmes. Ces derniers ont été décrits d'après les critères suivants: contenu, compétences à acquérir, modalités, prérequis, durée.

La notion de l'évaluation fait l'objet d'une réflexion durant l'année scolaire en cours.

Les difficultés des entreprises se sont reportées sur leur disponibilité à prendre des stagiaires. La commission des stages a dû redoubler d'efforts pour trouver de nouvelles entreprises et permettre à environ 120 élèves de suivre un stage de trois mois.

Ecole de commerce (EC)

L'année 2002 a été marquée par la préparation des réformes à mettre en place en 2003, en relation avec de nouvelles directives fédérales d'une part et avec la rénovation du Cycle d'Orientation d'autre part.

• Section diplôme de commerce

Séparation, dès la 1^{re} année de

- la filière conduisant au diplôme de commerce (3 ans) et de
- la filière conduisant à la maturité professionnelle commerciale (3 ans conduisant au diplôme de commerce + une année de stage en entreprise).

Les conditions d'admission, les objectifs et les programmes propres à chacune des deux filières ont été revus.

• La réforme de la formation commerciale de base

Les groupes de travail constitués en 2001 («école» et «entreprise») ont poursuivi leurs travaux de mise en place de cette réforme.

Des commissions pédagogiques ont été constituées pour préparer l'enseignement des différents domaines d'étude: Français / Langues étrangères / Information, communication, administration / Economie et société.

• Formation commerciale pour porteurs de maturité

Le groupe de travail composé de membres de la direction générale, du Conseil de direction du CEC Nicolas-Bouvier et de représentants de l'AMB (Association des maîtres du CEC Nicolas-Bouvier) a poursuivi sa réflexion en vue d'une reconnaissance fédérale, de niveau ES (Ecole supérieure en économie).

Dans cette perspective une nouvelle structure et un nouveau programme d'enseignement sont à l'étude. La formation devrait durer deux ans, comprenant deux modules scolaires entrecoupés par un module de stage de pratique professionnelle.

Ecoles de culture générale (ECG)

Ecoles de degré diplôme

En lien avec l'ouverture de la HES S2, les Ecoles de Culture Générale ont mis en place à la rentrée 2002 deux nouveaux parcours de formation qui permettront aux élèves d'obtenir dès juin 2004 un diplôme santé ou un diplôme socio-éducatif.

Comme troisième voie de l'enseignement postobligatoire, l'ECG propose désormais un parcours de formation exigeant, comprenant un fort tronc commun de cours de culture générale avec l'étude de 2 langues secondes, complété par des approfondissements ciblés sur les domaines professionnels envisagés (25% du temps de formation). Pour obtenir le diplôme, l'élève accomplit au moins 2 semaines de stages qui peuvent être validés ensuite en vue d'une admission en HES, et réalise un travail de diplôme.

Parallèlement, l'ECG prépare pour la rentrée 2003 la mise en place de 2 autres options (communication-expression et arts), ainsi que les compléments de formation qui seront proposés aux élèves du CO n'atteignant par les normes d'entrée en 1^{re} année.

Collège de Genève - Collège pour adultes

Les premiers travaux de maturité ont été évalués en début d'année 2002 et ont permis à quasiment tous les élèves de se présenter, certains après rattrapage, à leurs examens de maturité. Parmi les travaux crédités d'une mention «très bon» les maîtres accompagnants et les jurés ont vu passer des réalisations remarquables tant au niveau des recherches qu'à celui des expériences extra scolaires ou encore parmi les œuvres artistiques.

La «nouvelle maturité» a été délivrée pour la première fois en juin au Collège de Genève et en octobre au Collège pour adultes Alice-Rivaz, avec un taux de réussite semblable à celui des années précédentes. A côté de parcours qui se rapprochaient des anciens profils, on a pu noter chez les nouveaux certifiés des choix d'options tout à fait originaux et intéressants.

Pour les 6422 élèves entrés au Collège de Genève en septembre 2002 la semestrialisation, c'est-à-dire le découpage de l'année scolaire en semestres au lieu de trimestres, a modifié l'organisation de l'évaluation en général et celle des sessions d'épreuves en particulier. Dans tous les établissements et à tous les niveaux une réflexion s'instaure afin de vérifier que le but de cette modification est bien atteint. Il s'agit de tenter de résoudre le problème de la surcharge des élèves et des maîtres en accordant à l'enseignement, à l'évaluation et à leurs acteurs le temps qu'ils requièrent.

Les élèves de 1^{re} année disposent, depuis la rentrée 2002 d'un «carnet de bord» susceptible de les aider à prendre en charge le déroulement de leurs études. Ils ont reçu, après trois mois de cours, une indication intermédiaire leur permettant, ainsi qu'à leurs parents, de faire le point de leurs résultats avec leur responsable de groupe.

Enfin 9 maturités bilingues français-anglais ont été délivrées cet automne au CEC André-Chavanne à des collégiens enthousiastes lors d'une cérémonie particulière.

5.7 Hautes écoles et autres formations supérieures

5.7.1 Université

De la nouvelle gouvernance

L'année a été marquée par la préparation de la *nouvelle loi sur l'Université* et sa mise en application. L'essentiel de la réforme entreprise porte sur la gouvernance de l'institution. Dans le souci d'une simplification des structures, un nouveau *conseil de l'université* remplacera le conseil académique et le conseil de l'université existants. L'option d'un conseil participatif délibératif a été préférée à celle d'un conseil restreint. Les compétences respectives du rectorat et du conseil ont été revues pour remédier à l'enchevêtrement des compétences. Celles du conseil seront essentiellement d'ordre stratégique. L'inscription dans la loi de la *convention d'objectifs*, nouvel instrument de gouvernance, constitue un autre point important de la réforme. La convention permettra d'établir des relations contractuelles entre l'université et la collectivité publique en charge de l'institution. La procédure et la compétence de nomination du corps professoral ont également fait l'objet de modifications. La compétence du choix du candidat qui sera proposé au Conseil d'Etat pour nomination a finalement été laissée au rectorat. De manière à favoriser les collaborations interuniversitaires, des dérogations aux procédures en matière de nomination du corps enseignant ont été introduites.

L'Université a poursuivi son effort de renouvellement et de diversification dans le domaine de la *formation de base et approfondie*. La plupart des nouvelles formations postgrade ont été mises sur pied en partenariat entre plusieurs institutions universitaires. Un accent particulier a été placé sur la formation doctorale par la création d'*écoles doctorales*. L'Université s'est en outre préparée à une réforme de ses filières de formation dans la ligne du *processus de Bologne*. L'amélioration de l'encadrement des étudiant-e-s reste une préoccupation majeure et qui se manifeste par la priorité accordée à l'engagement d'enseignant-e-s dans les disciplines à forts effectifs d'étudiant-e-s. La *formation continue* enregistre un développement réjouissant tant par la progression du nombre des participants que par l'élargissement de l'offre en formation. Genève se confirme comme une *université de recherche* par l'importance de cette activité et sa reconnaissance internationale. L'institution veille à rester ouverte à la Cité en maintenant une activité intense de *prestation de service*, notamment sous forme d'études mandatées par les services publics ou l'économie privée. Au titre de l'égalité des chances, l'Université a poursuivi son effort de promotion des carrières féminines parvenant ainsi à augmenter la proportion des femmes aux différents niveaux du corps enseignant. Outre l'admission aux études de candidat-e-s qui ne sont pas titulaires du certificat de maturité, l'institution encourage aussi l'accès à de nouveaux publics, notamment par la formation continue. La qualité de l'enseignement et de la recherche est assurée par un système d'évaluation des enseignements et des structures, de même que par les efforts portant sur la formation des enseignant-e-s.

Objectifs

L'Université a perfectionné ses instruments de planification, tout en se préparant à introduire la *convention d'objectifs* imposée par la nouvelle loi sur l'université entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Ainsi, elle a modifié l'organisation

de son *plan quadriennal*. Le dernier en date, fondé sur le plan stratégique «Horizon 2006», portait sur les années 2000-2003. Le concept de *plan de développement évolutif à quatre ans* a été introduit. Il a conduit, au printemps 2002, à la présentation du plan 2003-2006, document qui sera revu chaque année. La planification quadriennale servira de base à la préparation de la convention d'objectifs.

Le plan de développement évolutif reprend les huit objectifs développés dans le projet de convention d'objectifs remis au Département de l'instruction publique le 8 mars 2002 :

- formation de base et approfondie
- recherche
- formation continue
- services à la cité et expertises
- égalité des chances
- coordination et coopération entre les hautes écoles
- infrastructures
- organisation et gestion.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002	Ecart C-B (+ = dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	398'834	416'016	430'091	425'669	-4'421	-1.03%
hors 32, 33 et 39 ⁽¹⁾	358'624	370'903	381'283	381'668	+385	+0.10%
Revenus totaux ⁽²⁾	354'446	368'351	381'799	390'897	+9'098	+2.38%
hors 49 ⁽³⁾	353'939	367'841	381'283	390'395	+9'112	+2.39%

⁽¹⁾ 33 : amortissements, 39 : imputations internes (charges)

⁽³⁾ 49 : imputations internes (revenus)

⁽²⁾ dont allocation cantonale	240'000	252'550	265'004	265'004

Postes

	Occupation 31.12.00	Occupation 31.12.01	Budget 2002	Occupation 31.12.02	Ecart (+ = dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	1'004.95	1'009.30	1'050.82	1'036.08	-14.74	-1.40
PE	691.98	694.77	720.18	703.43	-16.75	-2.33
Total	1'696.93	1'704.07	1'771.00	1'739.50	-31.50	-1.78

PAT Personnel administratif et technique (301)

PE Personnel enseignant (302). Les assistants et moniteurs ne sont pas comptabilisés.

Priorités

a) Formation de base et approfondie

Les innovations apportées en matière de formation portent principalement sur la formation approfondie post-grade et la formation continue. Elles sont de plus en plus fréquemment la résultante de collaborations interuniversitaires. Quatre sur treize des nouvelles formations post-grades sont des diplômes communs. Ces derniers sont actuellement au nombre de quinze.

Les six *programmes purifacultaires* sont parvenus à leur terme en fin d'année et font l'objet d'une évaluation.

Suite à l'appel d'offres lancé en 2001, les rectorats des universités de Lausanne et de Genève ont examiné dix projets d'écoles doctorales, dont six ont été retenus. Trois d'entre eux seront financés par Genève et trois par le fonds de coordination Genève-Lausanne.

La collaboration engagée avec Lausanne depuis de nombreuses années s'est ouverte en 2002 à l'Université

de Neuchâtel et a donné naissance au *Triangle Azur*. Un projet de coordination a porté sur les facultés de théologie.

Le programme de collaboration tripartite *Sciences, Vie et Société (SVS)* des universités de Genève, Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'un des plus importants projets de coopération interuniversitaire en Suisse, est entré dans sa phase opérationnelle au début de l'année académique 2001-2002. Par le programme SVS, les trois institutions ont décidé de :

- constituer un pôle d'enseignement et de recherche en sciences sociales et humaines centré sur les questions inhérentes aux mutations de notre société engendrées par le changement technologique et scientifique, la mondialisation des échanges et les défis de l'environnement (pôle IRIS);
- créer un pôle d'enseignement et de recherche en génomique fonctionnelle (étude de l'ensemble des gènes d'un organisme vivant et de leurs interactions);
- regrouper, dès l'automne 2002, l'Ecole romande de pharmacie à l'Université de Genève;
- coordonner et réorganiser très largement les enseignements et la recherche en sciences de base (chimie, physique, mathématiques) par des coordinations genevoises et lausannoises, le transfert de ces disciplines de l'Université de Lausanne à l'EPFL et le regroupement de l'astrophysique lémanique à l'Observatoire de Sauverny.

Le financement de ce programme est assuré par des contributions apportées par chacune des institutions ainsi que par une subvention fédérale octroyée par la Conférence universitaire suisse (10 millions de francs pour la période 2001-2003). A côté des ressources dont disposent l'Université de Lausanne et l'EPFL, l'Université de Genève bénéficie d'un crédit quadriennal de 12 millions de francs (2001-2004) voté par le Grand Conseil.

La politique de la formation universitaire a été fortement marquée par la mise en œuvre de la *Déclaration de Bologne* dans les hautes écoles suisses. Bologne est l'occasion d'une réforme en profondeur des filières de formation en Suisse. L'Université s'est engagée de manière intense dans la préparation de cette réforme, qui devrait être introduite dès 2004.

b) Formation continue

Face à une demande importante, l'offre en formation continue poursuit son expansion.

De 108 programmes en 2001, elle a passé à 130 programmes en décembre 2002.

Au total, 88 programmes ont été conduits en 2002 (auxquels s'ajoutent des conférences et ateliers), dont :

- 46 formations diplômantes (soit 5 diplômes et 41 certificats);
- 24 formations qualifiantes (soit 18 sessions et 6 journées).

c) Encadrement des étudiants

L'ensemble des membres du *corps enseignant* rémunérés par le DIP comprend 2'405 personnes pour 1565 postes. Il est en augmentation, tant en termes de postes qu'en termes de personnes (en croissance respec-

tivement de 0,1% et 2,1% par rapport à 2001). Toutes sources de rémunération confondues, cette variation est plus accentuée encore (1,67% en termes de postes et 3,1% en nombre de personnes).

Pour sa part, le corps professoral rémunéré par le DIP comprend 653 personnes pour 421.34 postes. Il présente une croissance en personnes de 3,3% et de 2,9% en postes.

Evolution du nombre de postes du corps professoral rémunérés par le DIP

	1998	1999	2000	2001	2002
Corps professoral	410.8	422.3	404.2	409.4	421.3

Le nombre de postes de maîtres assistant-e-s rémunérés par le DIP est en progression alors que celui d'assistants est en diminution par rapport à 2001. La progression du nombre de postes de maîtres assistants rémunérés par le DIP est de 2,7% en terme de postes et de 4,8% en termes de personnes. Le nombre d'assistants rémunérés par le DIP présente une diminution de 3,4% en terme de postes et de 2,28% en termes de personnes.

Evolution du nombre de postes de maîtres assistants et assistants rémunérés par le DIP

	1998	1999	2000	2001	2002
Maîtres assistants	139.8	119.3	121.8	120.6	123.9
Assistants	665.6	668.4	686.7	718.9	694.5

d) Recherche

L'Université de Genève se caractérise par l'intensité de son activité de recherche :

Place de l'Université de Genève dans la recherche suisse et internationale

L'effort de recherche peut être évalué par la mesure de la production en publications scientifiques, effectuée par une combinaison de divers indicateurs. Une analyse bibliométrique a été réalisée à l'échelle mondiale. Elle concerne les années 1994 à 1999 et porte sur 995 institutions de recherche sélectionnées, dont 575 universités et collèges «Champions League». L'étude révèle que l'Université de Genève est bien classée dans cette comparaison internationale, notamment par rapport aux universités européennes et suisses. Si les universités américaines, qui sont les plus nombreuses de la liste, apparaissent en tête, Genève est comprise dans le premier quart du classement. Elle est en 94^e rang en considérant l'indicateur du nombre des publications qualifiées, en 132^e rang selon le nombre de publications et en 158^e rang selon le pourcentage des publications qualifiées.

Le classement effectué par sous-domaines scientifiques, selon l'indicateur des publications qualifiées, fait apparaître Genève parmi les universités les plus performantes au monde pour cinq d'entre eux :

- Endocrinologie clinique, métabolisme et nutrition (18^e rang, 5^e université européenne)
- Biochimie et biophysique (19^e rang, 2^e université européenne)
- Chimie et chimie analytique (21^e rang, 1^{re} université européenne)
- Physique appliquée, matière condensée, sciences des matériaux (34^e rang, 4^e université européenne)
- Recherche spatiale (34^e rang, 3^e université européenne).

Par rapport aux Hautes écoles suisses, l'Université de Genève se trouve en 3^e position après celle de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ) en nombre de publications. Elle occupe la première place dans les six domaines suivants :

- Biologie moléculaire et génétique
- Pharmacologie
- Astrophysique
- Art et sciences humaines
- Sciences sociales
- Economie et gestion d'entreprise.

Ces domaines recouvrent ceux pour lesquels l'Université de Genève reçoit la part la plus importante des subsides de recherche octroyés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

Les subsides de recherche accordés en 2001 par le FNS à des chercheur-euse-s de l'Université de Genève ont passé à 51,1 millions de francs. L'accroissement par rapport aux années précédentes marque un fléchissement (0,67% par rapport à 2000). Genève reste, parmi les hautes écoles suisses, la principale bénéficiaire des subsides du FNS.

Evolution des subsides de recherche obtenus du FNS

	1998	1999	2000	2001*
Total (mio de frs)	47.3	47.4	51.8	51.1

* Dès 2001, les données sont prises sur l'année civile

Participation de l'Université à la recherche européenne

La participation des chercheur-euse-s de l'Université au 5^e Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne s'est accrue et se manifeste par leur engagement dans 80 projets (55 en 2000). Le soutien financier apporté par la Confédération à la participation genevoise a atteint, en 2001, un montant de 20 millions de francs, en nette hausse par rapport à 2000.

S'agissant du programme de Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique (COST), la Confédération a alloué, en 2001, un montant de 2,02 millions de francs aux projets de l'Université de Genève.

Pôles de recherche nationaux

L'Université de Genève est l'institution hôte de deux pôles de recherche nationaux parmi les quatorze créés en 2001 et 2002 avec le soutien de la Confédération: les pôles «Materials with novel electronic properties (maNEP)» et «Frontiers in Genetics».

Une subvention fédérale de 28,5 millions de francs a été attribuée par la Confédération, via le FNS, à ces deux pôles pour les années 2001 à 2002.

e) Service à la cité

L'enseignement, la recherche et le service définissent les trois missions de l'Université. Le service à la cité est caractérisé par son intensité et la diversité de ses formes. Il comprend notamment les mandats d'études, l'activité de conseil, les formations destinées au grand public (cours ouverts aux auditeurs, cycles de conférences, etc.), la formation continue ainsi que la valorisation de la recherche et le transfert de technologies.

En ce qui concerne la *transfert de technologies*, vingt-cinq nouvelles inventions ont été annoncées au cours de l'exercice écoulé au bureau de transferts de technologies et de compétences rattaché au rectorat (UNITEC), ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente. UNITEC a assuré les prestations suivantes:

- dépôt de 22 brevets, dont 13 premiers dépôts et 9 extensions internationales de brevets existants;
- conclusion de 13 accords de valorisation (licences et options);
- traitement de 15 accords contrats de recherche industriels représentant un investissement de 2,8 millions en fonds privés de recherche.

f) Egalité des chances

Egalité entre hommes et femmes

La représentation féminine dans le corps enseignant continue à être plus élevée à l'Université de Genève qu'elle ne l'est dans la moyenne de toutes les universités suisses:

	Moyenne suisse 2001*	Genève 2001*	Genève 2002
Professeurs ordinaires, d'école et adjoints	9,2%	12,3%	12,7%
Professeurs associés, titulaires et autres membres du corps professoral	21,28%	30,7%	34,3%
Maîtres assistants, assistants, moniteurs	33,1%	44,7%	45,2%

* source OFES

Pour l'ensemble du *corps enseignant*, la proportion des femmes atteint 37,3 % toutes sources de rémunération confondues, le corps enseignant progresse de 3 % en 2002 pour une progression de 1,7 % postes en équivalent plein temps. L'augmentation du seul nombre de femmes est de 4 %.

Dans le *corps professoral* pris dans son ensemble, la proportion de femmes est stable par rapport à 2001, soit presque 17 % des personnes. Le nombre total de femmes augmente de 4 % (le total du corps professoral augmente de 4,7 %).

Evolution de l'effectif du corps professoral et du nombre de femmes (personnes, toutes sources de financement confondues)

	1998	1999	2000	2001	2002	% de femmes	Variation 2001-2002
Corps professoral	680	710	703	726	760	17%	4%
dont femmes	94	103	114	124	129		

La proportion des femmes parmi les *collaborateurs de l'enseignement et de la recherche* atteint 43,6 %, en hausse par rapport à 2001. D'une fonction à l'autre, les différences sont cependant grandes: à l'échelon le plus élevé des maîtres d'enseignement et de recherche, elle est la plus faible, soit de 17,1 %, en progression, toutefois, par rapport à 2001 (16,7%).

Evolution de l'effectif du corps intermédiaire et du nombre de femmes (personnes toutes sources de rémunération confondues)

	1998	1999	2000	2001	2002	% de femmes	Variation 2001-2002
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	2'363	2'330	2'321	2'383	2'444	43,6%	4%
dont femmes	960	987	983	1'025	1'066		

Au cours de l'année 5 femmes ont été nommées à des fonctions de professeures: 2 professeures ordinaires, 1 professeure adjointe, 1 professeure d'école, 1 professeure titulaire. Ces 5 nominations représentent 12,2% du total des 41 nominations.

Accès à l'Université de candidat-e-s non porteurs du certificat de maturité

L'Université de Genève admet à l'immatriculation, dans certaines conditions et sur dossier, des candidat-e-s qui ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. L'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans fait partie de ces conditions. Après avoir connue un engouement, cette filière d'accès à l'Université, destinée à donner une chance d'études supérieures aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'entreprendre des études secondaires, a vu progressivement le nombre de ses candidats diminuer pour passer de 346 étudiants en 1995 à 288 *étudiants en 2002* (cf. tableau T-4). Les nouvelles possibilités de la formation continue expliquent peut-être cette évolution.

Accès à l'Université de candidat-e-s à la formation continue

L'offre en formation continue s'est largement développée ces dernières années et a vu une forte croissance du nombre de participant-e-s, qui de 175 en 1991 est passé à 5'889 en 2002.

	1998	1999	2000	2001	2002
Formation qualifiante • participants	2'981	3'381	4'207	3'447	3'742
Formation diplômantes • participants	825	903	1'089	1'978	2'147
Total	3'806	4'284	5'296	5'425	5'889

g) Assurance qualité

Evaluation de l'enseignement

Le programme d'évaluation de la qualité de l'enseignement s'est poursuivi. Le bilan effectué met en évidence que la pratique de l'évaluation, introduite en 1999 et à laquelle les étudiants sont associés, se développe dans tous les secteurs de l'université. L'approche effectuée par filière et par cycle d'études pour mesurer le taux d'évaluation révèle que ce sont, selon les filières, entre 40% et 80% des enseignements de 1^{er} cycle qui ont été évalués. Cette proportion se situe entre 20% et 85% pour le 2^e cycle.

Evaluation des programmes

En complément à l'évaluation des enseignements dispensés par les professeurs, l'Université procède à l'évaluation de programmes complets de formation. Au cours de l'exercice, trois programmes ont fait l'objet d'un examen en profondeur: la formation en logopédie, le diplôme d'études spécialisées en droit des affaires et le programme plurifacultaire en action humanitaire (formation continue).

h) Innovations en matière d'enseignement

L'enseignement par les *nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI)* se développe, entre autres, par le *Campus Virtuel Suisse* et des projets propres à l'université soutenus par le rectorat. L'université est ainsi fortement engagée dans quatorze des cinquante projets du programme suisse. Elle assure la gestion de ceux pour lesquels elle a été désignée en qualité de «leading house», à savoir «Computers for Health» et «Sustainable and Private or Public Environmental Management». Un montant de 1,2 million de francs a été accordé à ces derniers par la Confédération. Au total, pour les quatorze projets, Genève a reçu une contribution fédérale de l'ordre de F 570'000.-. En ce qui concerne les projets internes, huit projets ont été sélectionnés à la suite du second appel d'offres et ont bénéficié d'une aide financière en 2002.

Infrastructures et ressources

Bâtiments

L'Université a établi un projet de planification des bâtiments universitaires. Ce dernier sera réactualisé en fonction de la priorité donnée à la réalisation des étapes 5 et 6 du Centre médical universitaire.

L'Université bénéficie de plusieurs bâtiments en cours de construction. Celle de la 2^e étape de *Sciences III* se déroule conformément à la planification. Le bâtiment sera disponible pour la rentrée 2003-2004. La construction d'*Uni Pignon* sur le site d'Uni Mail a débuté en mars 2002. La mise à disposition du bâtiment est planifiée pour la rentrée 2003-2004.

L'Etat a acquis le site de *Battelle* pour les besoins de l'Université et des HES. L'installation d'unités d'enseignement et de recherche sur ce site est conditionnée par la libération des surfaces louées ainsi que par le départ des unités de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à Uni Pignon.

La transformation de deux étages de *Sciences II* ainsi que la construction d'un pavillon ont été envisagés, afin

de permettre le transfert à Genève de la section de pharmacie de l'Université de Lausanne. Un crédit d'études a été attribué et un projet de loi a été préparé en vue d'être déposé en 2003.

De nouvelles surfaces ont été louées par l'Etat à proximité d'Uni Mail pour compenser les locaux perdus dans le bâtiment de Colladon – occupé par l'Institut européen de l'université, des logements d'étudiants et l'ancien Club universitaire – pour y créer une crèche publique. Des locaux ont été aménagés au Château de Coppet pour y installer le *Centre européen lémanique* conçu par l'Institut européen.

Ressources humaines

Au cours de l'année 2002, 41 membres du corps professoral ont été nommés (professeurs ordinaires, y compris les promotions de professeurs ordinaires à professeurs adjoints, professeurs d'école, professeurs adjoints, professeurs titulaires par promotion de maîtres d'enseignement et de recherche et professeurs associés). En outre, 15 professeurs ont été promus à l'honorariat, alors que 9 autres ont pris leur retraite. L'Université a déploré le décès de 12 membres du corps enseignant, dont 1 personne active.

La répartition des nouvelles nominations et promotions par faculté, institut, école, est la suivante:

Subdivisions	Hommes	Femmes	Total
Sciences	5	1	6
Médecine	17	1	18
Lettres	5		5
SES	6		6
Droit	1	1	2
Théologie	1		1
FPSE			
IA			
ETI	1	1	2
Centres interfacultaires		1	1
Total	36	5	41

On dénombre 7 promotions de professeurs adjoints à la fonction de professeurs ordinaires, dont 6 en médecine et 1 dans un centre interfacultaire.

Budget

Budget et dépenses

L'Université dispose de trois sources de financement distinctes: le budget ordinaire alloué par l'Etat de Genève (DIP), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et les fonds institutionnels (FI). La répartition entre les trois sources de financement et son évolution est présentée dans le tableau annexe (cf. tableau T-7).

Le budget ordinaire correspond au budget de fonctionnement, et permet à l'institution d'assurer ses prestations de base d'enseignement et de recherche. Le FNS soutient sur concours des projets spécifiques de chercheurs des universités suisses. Enfin, l'Université entretient des liens avec les milieux économiques et industriels, pour lesquels elle réalise des mandats de recherche, des études et des expertises.

Les dépenses globales de l'université pour 2002 ont été de 560,2 millions de francs, dont 381,7 millions provenant du budget ordinaire, 55,4 millions du FNS, 114,4 millions de fonds universitaires et 8,7 millions pour les investissements.

Les charges au budget 2002 s'élèvent à 381,3 millions, auxquelles s'ajoutent 48,8 millions de charges hors enveloppe (intérêts passifs, amortissements et imputations internes). Les revenus comprennent la subvention au titre de la loi fédérale sur l'aide aux universités (76,2 millions), la contribution au titre de l'Accord intercantonal universitaire (23,3 millions), les taxes (9,1 millions) et les autres revenus (8,4 millions). L'enveloppe du canton de Genève s'élève à 265 millions en 2002, contre 252,6 millions en 2001. L'augmentation couvre essentiellement le coût des mécanismes salariaux.

Taxes de cours

Les recettes de la *taxe de cours* sont destinées à l'amélioration de l'encadrement des étudiant-e-s par le financement de postes d'assistants et de moniteurs. Pour l'exercice écoulé, elles se sont élevées à 7.24 millions de francs. Déduction faite de la contribution de 10% à la Bibliothèque publique et universitaire, le solde net disponible pour l'encadrement a été de 6,52 millions de francs, soit un montant en hausse de 140'000 francs par rapport à l'année précédente.

Etudiant-e-s

Evolution des effectifs

Au semestre d'hiver 2002-2003, l'université comprend 13'185 étudiants et étudiantes (cf. tableau T-1), sans compter les instituts et 14'138 avec ces derniers (soit 953 étudiants répartis entre l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut œcuménique de Bossey). Ce chiffre traduit une augmentation de l'effectif de 5,82 % (5,95 % pour l'université et 3,93 % pour les instituts), qui est en partie une augmentation reportée de l'année dernière. Celle-ci est surtout due à la conséquence sur la saisie statistique de l'étudiant d'une modification des exigences administratives de perception de taxes d'inscription, plus rigoureuse cette année. En effet, pour les statistiques, ne sont comptés que

les étudiants qui ont payés leurs taxes d'études au moment de la photographie du fichier. Les étudiants qui payent ces taxes en retard n'avaient pas pu être comptés les autres années.

L'effectif des *nouveaux étudiants* et des *nouvelles étudiantes* (y compris les étudiants et les étudiantes des instituts en relation avec l'Université) reste stable (cf. tableau T-2). Cependant, cette stabilité est le résultat de grandes disparités selon le domicile avant les études. Le nombre de nouveaux étudiants en provenance de Genève augmente tandis que celui des étudiants en provenance du reste de la Suisse et de l'étranger, diminue.

Dans le total de l'effectif, le nombre d'étudiants en provenance de l'étranger (au sens du domicile avant les études) progresse de près de 10 %, celui des étudiants en provenance du canton de Genève de près de 5 %, celui des étudiants en provenance du reste de la Suisse de 4,5 %. Parmi les étudiants et les étudiantes domiciliées en Suisse, 35,4 % proviennent du canton de Vaud, 16,8 % du canton du Valais et 11 % du canton du Tessin (cf. tableau T-3).

En ce qui concerne les étudiants et les étudiantes domiciliés à Genève, mais étudiant ailleurs en Suisse, les données 2002-2003 n'étant pas encore disponibles, on se réfère dans ce qui suit à l'année précédente. L'ensemble des universités et hautes écoles de Suisse comprenaient, en 2001-2002, 99'569 étudiants et étudiantes, en augmentation de 3 %.

De cet effectif, 1'282 étudiants et étudiantes, provenant de Genève étudiaient dans une autre haute école de Suisse, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2000-2001. Parmi ces 1'282 personnes, 43,21 % sont à l'Ecole polytechnique de Lausanne et 24,8 % à l'Université de Lausanne. Viennent ensuite les universités de Neuchâtel avec 11,23 %, de Fribourg avec 5,77 % puis l'Ecole polytechnique de Zurich avec 5,54 % et la Haute école de St Gall avec 3,51 %.

Diplômes délivrés

Au total, 2'639 diplômes ont été délivrés en 2002, ce qui représente une progression de 3,2% par rapport à 2001 et confirme la hausse amorcée cette année-là. Le nombre de doctorats délivrés, qui avait connu une baisse en 2001, s'est rétabli au niveau de l'année 2000 (cf tableau T.6).

T - 2 Evolution des effectifs de nouveaux étudiants *

	1998 - 1999		1999 - 2000		2000 - 2001		2001 - 2002		2002 - 2003	
Sciences	349	(180)	300	(156)	339	(175)	360	(173)	363	(193)
Médecine	234	(72)	213	(40)	205	(56)	220	(83)	205	(78)
Lettres	444	(184)	354	(131)	410	(127)	395	(147)	369	(127)
Sciences économiques et sociales	658	(227)	717	(264)	788	(292)	829	(275)	931	(288)
Droit	277	(111)	276	(99)	322	(119)	333	(156)	341	(159)
Théologie	18	(11)	19	(11)	22	(22)	23	(20)	21	(21)
Psychologie et sciences de l'éducation	505	(111)	445	(100)	437	(90)	513	(128)	429	(105)
Institut d'architecture	46	(21)	37	(23)	53	(43)	55	(46)	45	(38)
Ecole de traduction et d'interprétation	98	(56)	104	(64)	97	(58)	98	(55)	107	(69)
Institut européen			39	(30)	19	(18)	26	(22)	23	(22)
Ecole de langue et de civilisation françaises	67	(64)	79	(77)	81	(79)	75	(74)	106	(99)
Ecole d'éducation physique et de sport	19	(-)	1	(-)		(-)		(-)		(-)
Total	2'715	(1'037)	2'584	(995)	2'773	(1'079)	2'927	(1'179)	2'940	(1'199)

* Sans les Instituts en relation avec l'Université
Entre parenthèses: dont étudiants de **nationalité** étrangère.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière pour l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. Dans tous les cas les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.

T - 1 Evolution du nombre total des étudiants et des étudiantes inscrit(e)s*

Année	Sciences	Médecine	Lettres	Sciences économiques et sociales	Droit	Psychologie et sciences de l'éducation	Autres**	TOTAL Université de Genève
1998	1'954	1'325	2'366	2'442	912	2'370	823	12'192
1999	1'886	1'287	2'192	2'513	910	2'313	974	12'075
2000	1'892	1'254	2'219	2'680	997	2'330	1'000	12'372
2001	1'897	1'181	2'182	2'811	1'063	2'325	985	12'444
2002	2'005	1'172	2'249	3'120	1'124	2'353	1'162	13'185

* Sans les instituts en relation avec l'Université.

** Faculté autonome de théologie protestante, Institut d'architecture, Institut européen, Ecoles de traduction et d'interprétation, Ecole de langue et de civilisation françaises, Ecole d'éducation physique et de sport.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière par l'Université de Genève car l'entretien des bases de données est un travail constant. **Dans tous les cas, les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.**

NB: L'Université de Genève vise à publier des données uniques et cohérentes avec celles publiées par l'Office de la statistique (OFS). Dans ce cadre, les données 1998, 1999 et 2000 font l'objet de révisions dues aux dates de relevés. C'est la raison pour laquelle des différences d'unités apparaissent, pour ces années, par rapport aux chiffres publiés précédemment.

T - 3 Etudiants débutants, en 2002/2003 sans les Instituts en relation avec l'Université selon le domicile des parents et/ou le domicile «légal» *

Facultés	Total général	Domicile des Suisses				Domicile des étrangers			
		GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total	GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total
Sciences	363	128	32	10	170	21	1	171	193
Médecine	205	91	28	8	127	18	5	55	78
Lettres	369	149	77	16	242	36	7	84	127
SES	931	323	292	28	643	71	28	189	288
Droit	341	115	57	10	182	19	10	130	159
Théologie	21	0	0	0	0	0	0	21	21
FPSE	429	189	118	17	324	27	4	74	105
IA	45	1	5	1	7	0	0	38	38
ETI	107	1	34	3	38	0	3	66	69
IUEG	23	0	1	0	1	0	0	22	22
ELCF	106	2	4	1	7	2	0	97	99
Total	2'940	999	648	94	1'741	194	58	947	1'199

IUEG = Institut Européen de l'Université de Genève
 SES = Sciences économiques et sociales
 FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
 IA = Institut d'architecture
 ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
 ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
 EEPS = Ecole d'éducation physique et de sport

* Domicile au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.
 Note: Les données pour les départements français limitrophes (Ain et Haute-Savoie) ne sont pas disponibles.

T - 4 Immatriculation des candidats non titulaires d'une maturité Semestres d'hiver 1998/1999 à 2002/2003

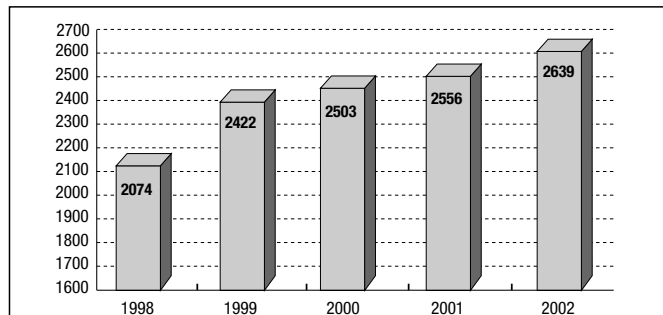
Facultés	Etudiants débutants					Nombre total d'étudiants				
	1998	1999	2000	2001	2002	1998	1999	2000	2001	2002
Sciences	5	1	2	2	4	19	11	11	8	12
Lettres	10	9	7	6	1	63	54	57	50	42
SES	24	12	13	13	-	87	62	51	50	41
Droit	6	3	1	3	4	23	24	18	17	17
Théologie	1	-	-	-	-	3	4	3	3	3
FPSE édu.	15	8	10	15	18	99	81	68	74	91
FPSE psy.	24	22	9	14	15	70	80	67	55	64
IA	2	-	1	-	-	7	4	4	2	1
IUEG	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
ETI	2	-	2	2	1	4	4	3	6	6
ELCF	2	2	2	1	4	2	3	3	3	6
Total	91	57	47	56	47	374	327	286	269	283

SES = Sciences économiques et sociales
 FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
 IA (EA) = Institut d'architecture (anc. Ecole d'architecture)
 ETI = Ecole de traduction et d'interprétation
 ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises
 IUEG = Institut européen

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière par l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. **Dans tous les cas, les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.**

T - 5 Evolution du nombre des diplômes décernés de 1998 à 2002*

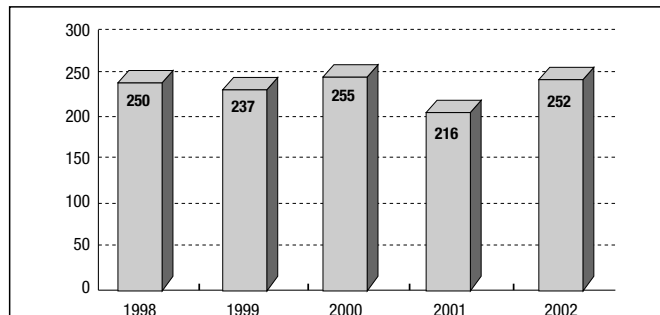
(Licences, diplômes, doctorats, certificats complémentaires, diplômes non finals, MBA non compris)



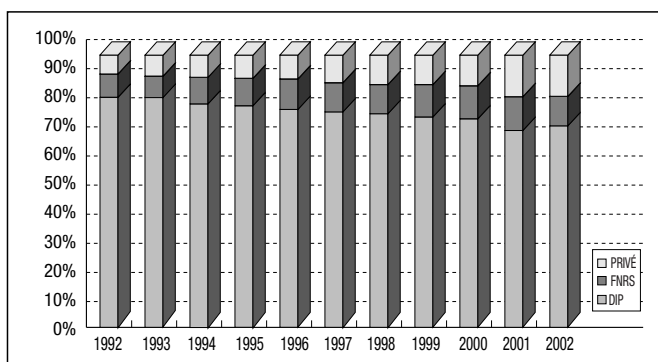
* Les instituts en relation avec l'Université (IUED, IUHEI, CEO) sont inclus.

Des différences peuvent apparaître par rapport aux données publiées l'année dernière par l'Université de Genève, car l'entretien des bases de données est un travail constant. **Dans tous les cas, les données publiées le plus récemment annulent et remplacent celles publiées précédemment.**

T - 6 Evolution du nombre de doctorats décernés de 1998 à 2002*



T - 7 Evolution des sources de financement de l'Université de 1992 à 2002



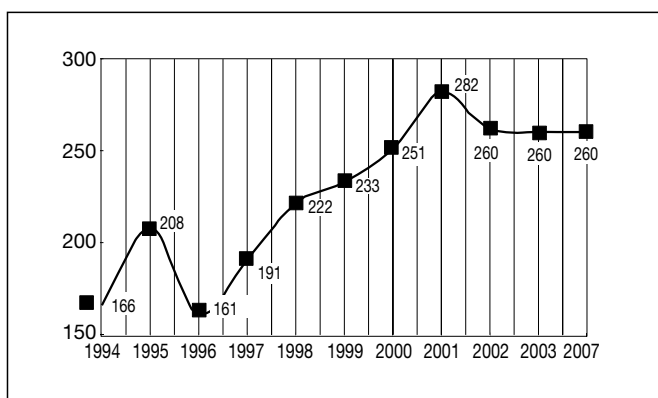
5.7.1.1 Institut universitaire d'études du développement (IUED)

L'exercice 2002 s'est caractérisé par

- une légère augmentation du nombre de postes d'enseignement liée notamment à l'augmentation continue du nombre des étudiants;
- une légère augmentation du nombre de postes administratifs et techniques liée notamment à la gestion des mandats de recherches;
- une prise en compte des frais liés à la construction d'un nouveau bâtiment, remplaçant des surfaces qui doivent être libérées actuellement.

Pour tenir compte de ces éléments, la subvention cantonale versée à l'IUED au cours de l'exercice s'est élevée à F 3'794'100. (cf. Tableau général des subventions).

Evolution du nombre des étudiants IUED



L'IUED est une institution universitaire interdisciplinaire. Elle a pour champ de réflexion le changement économique, écologique, social, politique et culturel affectant les sociétés humaines dans un contexte de mondialisation.

De surcroît, l'IUED a obtenu, depuis l'an 2000, un nombre important de projets de recherche, signe que cette institut consolide son rôle de centre d'excellence dans son champs d'études.

L'IUED a commencé en 2002 la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer un bâtiment provisoire, pour libéré des locaux actuellement mis à disposition par la Ville de Genève et pour accueillir mieux le surplus de chercheurs et d'étudiants.

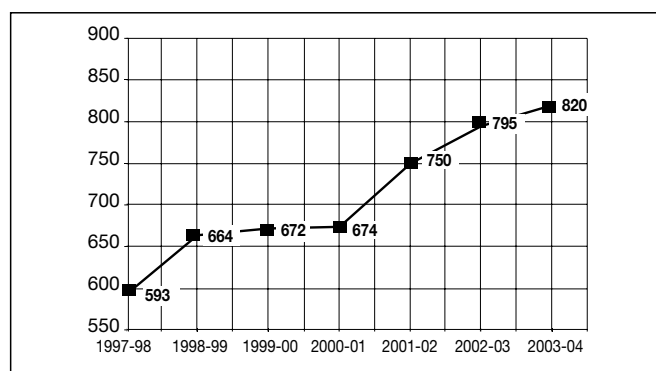
5.7.1.2 Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI)

L'Institut universitaire de hautes études internationales a bénéficié durant l'année écoulée d'une subvention cantonale de F 6'444'100.-. C'est également pendant ce même exercice que l'institut a fêté son 75^e anniversaire.

L'intensification de la coopération économique, politique, commerciale et financière en termes de sécurité, d'environnement global, de droit humanitaire et de droits de l'homme, et les questions de la gouvernance à l'échelle internationale, de l'éclosion des problèmes environnementaux et du développement durable sont des domaines dans lesquels l'IUHEI se trouve à la pointe de la réflexion et de la recherche.

L'IUHEI démontre depuis sa création une grande capacité d'adaptation en offrant un enseignement et des projets de recherche en phase avec les enjeux des relations internationales, et en les anticipant souvent.

Evolution du nombre des étudiants IUHEI



L'IUHEI est également un centre de recherche éminent. Il gère des projets de recherches et des programmes spéciaux d'environ 4 mio. annuel, financés principalement par des fonds extérieurs. Ces 4 mio. s'ajoutent au budget ordinaire, actuellement d'environ 16 mio.

Le poste de directeur a été laissé vacant à la suite du départ de Monsieur le professeur Peter Tschopp au 30 septembre 2002. Monsieur le professeur Jean-Michel Jacquet a été nommé en qualité de Président du Comité exécutif durant l'absence d'un directeur. Un nouveau secrétaire général a pris ses fonctions en 2002. Les efforts du Conseil de fondation dans la recherche des meilleurs candidats se poursuivent en vue de désigner un nouveau directeur avant la prochaine rentrée académique.

La loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, qui constitue la base légale fédérale pour le subventionnement d'IUHEI, prévoyait pour cette institution le passage à un «contrat de prestation avec la Confédération» dès l'an 2002. La signature d'un tel contrat de prestation n'a pas été possible cette année et devrait être proposée pour 2004, soit après la réalisation d'une évaluation de l'IUHEI réalisée conjointement par la confédération et le canton de Genève en 2003.

5.7.1.3 Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Réseau international de recherche fondé en 1999, le RUIG est une structure unique en Suisse et dans le monde. Basé à Genève où réside le siège européen de l'ONU, l'un

des buts fondamentaux du RUIG consiste à faire interagir institutions académiques (UniGE, IUHEI et IUED, parmi d'autres) et organisations internationales. Aucune autre institution bénéficiant du soutien des pouvoirs publics suisses n'est en mesure d'assumer ces fonctions.

Le RUIG a bénéficié durant l'exercice 2002 d'une subvention cantonale de F 620'000.- (cf. Tableau général des subventions), pour un total de charges de F 2'099'000.-. La part cantonale devrait doubler l'année prochaine pour atteindre le même montant que la part fédérale. L'intérêt majeur du RUIG est qu'il soutient financièrement des projets de recherche entrepris par des équipes pluridisciplinaires, constituées de représentants du monde académique et des organisations internationales.

Un mandat d'évaluation du RUIG a été donné le 12 juin 2002 par le Département fédéral de l'intérieur (pour lui l'Office fédéral de l'éducation et de la science), en vue d'exprimer un avis sur la requête de subvention fédérale déposée par le RUIG le 3 juin 2002 pour la période fédérale 2004 à 2007. Cette évaluation est en cours au moment du dépôt du présent budget, des contacts sont établis entre le Département de l'instruction publique et le Centre d'évaluation de la Science et de la technologie (GEST) à qui ce mandat a été confié. Le délai de remise de l'expertise fédérale est fixé pour mars 2003.

Le Département de l'instruction publique participe activement à cette évaluation. En fonction des résultats de cette évaluation, le Conseil d'Etat va déposer ensuite un projet de loi pour le subventionnement ultérieur du RUIG pendant la période 2004 à 2007.

Cinq projets approuvés dans le cadre de l'Appel d'offres 2002

Finances solidaires: vers une promotion plus transparente et rationnelle des institutions de micro-finance	F 300'000
Santé, droits de l'homme et législation: une attention spéciale à la santé mentale	F 378'000
Formation interdisciplinaire au dialogue politique dans le champ de l'éducation	F 187'040
Les causes structurelles de la violence: une analyse à travers le filtre des droits de l'homme	F 325'000
La dimension du développement dans le commerce international	F 140'000
Total	F 1'330'040

Deux projets «Small Grants»

La négociation des accords commerciaux: de la théorie à la pratique	F 45'000
Réunions d'information sur l'Afghanistan	F 27'000
Total	F 72'000

5.7.2 Hautes écoles spécialisées (HES)

Mission

Les HES ont pour objectif prioritaire de revaloriser la formation professionnelle à travers l'enseignement et le transfert de technologie. Les formations qu'elles dispensent sont axées sur la pratique, en étroite collaboration avec les milieux professionnels, les entreprises industrielles ou de services, ainsi qu'avec les institutions culturelles de leur région.

Les HES sont donc chargées de lancer et réaliser, avec différents partenaires, des projets de recherche appliquée dont les retombées sont utiles aux entreprises et viennent enrichir le contenu des programmes proposés aux étudiants. Elles ont également pour mission de mettre à la disposition des PME-PMI de leur région les compétences de leurs enseignants.

Les formations HES proposées dès 1997 à Genève dans les domaines des sciences de l'ingénieur et de l'architecture, de économie et des services, des arts appliqués, se sont étendues à d'autres secteurs de la formation professionnelle.

Accréditation et nouvelles formations

L'année 2003 est déterminante pour les HES de Genève puisqu'elles doivent recevoir, fin 2003, l'homologation définitive, par la Confédération, de leurs filières d'enseignement. Sur la base des différentes évaluations menées depuis 1997 et qui visent à vérifier si les écoles satisfont, ou non, aux conditions posées par le Conseil Fédéral, les HES genevoises se verront habilitées à délivrer des titres HES au terme des formations qu'elles assurent. La formation professionnelle de niveau tertiaire désignée sous l'appellation «études principales» est la première mission des HES, aux termes de l'article 3 de la loi sur les HES du 6.10.1995. Les autres activités que doivent mener ces écoles sont: l'offre de cours de perfectionnement professionnel aux entreprises, la recherche appliquée, les prestations de services à des tiers et la collaboration avec d'autres institutions de formation professionnelle, en Suisse comme à l'étranger.

L'année 2002 a vu le groupe des HES genevoises s'enrichir de deux écoles supplémentaires, la Haute école de santé – Le Bon Secours et la Haute école de travail social – Institut d'études sociales. Ce sont ainsi neuf filières genevoises du domaine de la santé et du travail social qui seront rattachées au réseau romand de la Haute école santé-social (HES-S2).

Charges et revenus en milliers de francs

Ecole	Fonct.	Fonct.	Fonctionnement		Subventions contr. cant. 2002
	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002	
ÉCOLES HES-SO					
Charges	38'075	45'423	43'890	52'746	
Revenus	34'802	41'490	41'747	46'666	
Subvention HES-SO					27'382
Charges Accord AHES	150	419	330	677	677
Charges transfert de technologies	-	450			
ESIG					
Charges	1'417	1'576	1'500	1'716	
Revenus	102	158	-	341	
	1'315	1'418	1'500	1'376	1'500
ESBA					
Charges	-	7'470	7'518	7'985	
Revenus	-	1'820	1'865	2'587	
		5'650	5'653	5'398	5'653
PROJET HES Santé-social					
Charges	-	774	1'224	1'249	
Revenus	-	-	2	57	
		774	1'222	1'192	1'222
TOTAL					36'433
Charges	39'642	56'113	54'462	64'372	
Revenus	34'904	43'469	43'614	49'650	

Situation comptable au 31.12.2002, chiffres arrêtés au 18.3.03.

La contribution cantonale pour la HES-SO n'est pas versée directement aux écoles genevoises, mais à la structure intercantonale HES-SO. Cette dernière attribue ensuite le financement aux écoles genevoises de la HES-SO.

Postes

	Occupation 31.12.00	Occupation 31.12.01	Budget 2002	Occupation 31.12.02 ⁽²⁾	Ecart (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	84.62	100.16	105.20	115.87	+10.67	10.14
PE ⁽¹⁾	147.50	182.08	180.40	202.51	+22.11	12.26
Total	232.12	282.24	285.60	318.38	+32.78	11.48

⁽¹⁾ Les assistants ne sont pas comptabilisés.

⁽²⁾ L'occupation moyenne annuelle est de 112.02 postes pour le PAT et 190 postes pour le PE.

Transformation des écoles genevoises de la HES-SO

Suite aux conclusions des experts fédéraux chargés d'évaluer les forces et les faiblesses des HES de toute la Suisse, les quatre écoles genevoises rattachées à la HES de Suisse occidentale ont concentré leurs efforts sur les aspects suivants: la recherche appliquée, la prestation de services à des tiers, l'élaboration de cours postgrades et l'offre de formation continue aux entreprises.

En 2002, elles ont donc mis en place des structures de conseil, des séminaires et des collaborations avec des spécialistes en recherche appliquée, afin d'accroître le nombre de leurs projets de recherche.

Le tableau ci-dessous illustre la progression de la recherche appliquée dans les quatre écoles de Genève rattachées à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, à savoir l'Ecole d'ingénieurs de Genève, l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, la Haute école de gestion et la Haute école d'arts appliqués. Comme l'Ecole supérieure des beaux-arts ne fait pas partie du réseau HES-SO, ses activités de recherche appliquée sont détaillées dans la partie consacrée aux activités des écoles. Le chiffre d'affaires correspondant à la recherche appliquée des quatre écoles prises en compte ci-dessous a atteint F 5'359'000.- en 2002 contre F 3'155'000.- en 2000 et F 4'273'000.- en 2001, soit une augmentation de près de 70% en trois ans.

Projets de recherche appliquée des HES-Genève rattachées à la HES-SO

Année	EIG	EIL	HEG	HEAA	Total
1999-2000	40	4	9	5	58
2000-2001	51	6	12	7	76
2001-2002	71	8	22	9	110

Nouveau statut du corps enseignant HES

Pour développer les activités dont elles sont chargées, les écoles HES doivent s'appuyer sur un corps enseignant capable de satisfaire à de nouvelles exigences: expérience professionnelle en entreprise ou dans le secteur public, maîtrise de compétences didactiques attestées, grande mobilité professionnelle, prise d'initiative en matière de recherche appliquée et de prestations externes. Le statut du corps enseignant adopté par le Conseil d'Etat genevois en 2001 présente des similitudes avec celui en vigueur dans les Universités et permet aux

écoles d'offrir à leurs collaborateur-trice-s des conditions de travail en rapport avec les qualifications qui leur sont demandées et les responsabilités qu'ils assument.

En même temps qu'elles se dotaient de professeurs HES, les directions d'école ont engagé de nombreux assistants et adjoints scientifiques (voir tableau ci-dessous), qui ont contribué à dynamiser la recherche appliquée et les prestations à des tiers puisqu'ils ont pris en charge une partie des tâches de gestion et suivi de projets. Ainsi dégagés de certaines activités d'enseignement, les professeurs HES ont pu consacrer davantage de temps aux échanges avec les milieux professionnels, à la réflexion sur la recherche et à l'élaboration de programmes postgrades et de cours de perfectionnement.

Création de la HES santé-social

Suite à l'adoption de la convention intercantonale qui, le 6 juillet 2001, donnait naissance à la Haute école spécialisée santé-social (HES-S2), dix professions de la santé et du travail ont accédé au statut HES dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Neuf d'entre elles sont offertes à Genève.

Il s'agit des:

- Infirmier-ère-s
- Sages-femmes
- Physiothérapeutes
- Diététicien-ne-s
- Technicien-ne-s en radiologie médicale
- Psychomotricien-ne-s
- Animateur-trice-s socio-culturels
- Educateur-trice-s spécialisés
- Assistant-e-s sociaux.

La dixième formation, celle d'ergothérapeute, est dispensée à Lausanne pour l'ensemble de la Haute école santé-social.

L'adhésion des filières genevoises au réseau intercantonal HES-S 2 a modifié les structures de formation puisque trois filières abritées par le Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) constitueront, avec deux filières de la Fondation Le Bon Secours, la Haute école de santé – Le Bon Secours. Par ailleurs l'Institut d'études sociales qui abrite trois filières de travail social et la psychomotricité, devrait se transformer en Haute école de travail social - Institut d'études sociales. En revanche, les aides-soignantes, dont la filière n'est pas HES, quitteront Le Bon Secours pour se rendre au CEPSPE, qui portera le nouveau nom de CEFOPS, centre de formation professionnelle santé-social.

Les modifications légales et statutaires qu'entraîne le rattachement des formations santé-social au réseau intercantonal HES-S2 devraient recevoir l'approbation du Grand Conseil genevois au printemps 2003.

Forte de sept écoles HES – Ecole supérieure des beaux-arts, Le Bon Secours et l'Institut d'études sociales compris – Genève représente aujourd'hui un pôle important sur le plan des formations HES qu'elle offre et sur celui des effectifs recensés à la rentrée d'octobre 2002.

Effectifs des HES-Genève

	2000	2001	2002	Diplômes délivrés en 2002
Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)	445	455	507	83
Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL)	209	263	321	42
Haute école de gestion (HEG) ⁽¹⁾	347	409	566	69
Haute école d'arts appliqués (HEAA)	141	168	188	36
Ecole supérieure des Beaux-Arts (ESBA)	-	415	405	-
Haute école de santé (LBS-HESA)	-	-	490	-
Haute école en travail social (IES-HETS)	-	-	388	-
Total	1'142	1'710	2'865	230

(1) Sans l'ESIG et la filière «Concepteur communication WEB» données 2000 et 2001 au 31 décembre, données 2002 au 22 novembre. Source : Service de recherche en éducation DIP.

L'augmentation spectaculaire du nombre d'étudiant-e-s au 22 novembre 2002 (source SRED) est à mettre sur le compte de l'ouverture, à la rentrée d'octobre 2002, des neuf filières genevoises de la santé et du travail social.

Si l'on exclut la Haute école de santé – Le Bon Secours et la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, il n'en demeure pas moins que les quatre HES genevoises rattachées au réseau HES-SO ainsi que l'ESBA – soit au total cinq écoles – ont vu leurs effectifs progresser de 16,20% entre 2001 et 2002.

Activités des HES-Genève

- **L'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)** collabore à différents projets de recherche avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), les Universités de Genève et Zurich, le CERN, l'Office fédéral de l'environnement ainsi qu'avec plusieurs instituts européens. Le chiffre d'affaires correspondant à ses activités de recherche appliquée et ses prestations à des tiers s'élève à près de 3 millions de francs. Elle propose environ 25 cours de perfectionnement professionnel aux entreprises, pour le premier semestre 2002-2003. Par ailleurs l'EIG a lancé une étude pour la mise en place d'un master en ingénierie des surfaces.
- **Le Centre de Lullier (EIL)** a procédé à une restructuration pour séparer clairement les écoles professionnelles de l'école d'ingénieurs HES. La direction a appliqué la recommandation des experts fédéraux de transformer le laboratoire cantonal d'agronomie de Lullier en structure de recherche intégrée dans la filière Agronomie-productions spéciales et horticoles. L'Ecole d'ingénieurs de Lullier (EIL) se profile dans le domaine de la biotechnologie. Elle poursuit par ailleurs ses études dans le domaine de la génétique moléculaire appliquée à la santé des plantes.
- **La Haute école de gestion (HEG)** a resserré les liens entre ses filières Economie d'entreprise et Information documentaire et les besoins du tissu économique genevois, centré sur le management bancaire et les échanges transfrontaliers. Cette orientation se traduit aussi par l'augmentation du nombre de cours de formation continue donnés aux cadres des entreprises de la région genevoise: 22 au total pour le premier

semestre de l'année scolaire 2002-2003. La formation dispensée par la filière information documentaire est unique dans la moitié occidentale de la Suisse, et l'enseignement se donne en allemand comme en français depuis la rentrée d'octobre 2002.

- **La Haute école d'arts appliqués (HEAA)** a élargi son offre pédagogique, en introduisant notamment un cours en design horloger et accessoires et un cours de prototype en stylisme/mode. Elle a collaboré avec l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs de Paris (ENSAD) et le Media Center de l'Université SEIAN, à Kyoto, pour exposer le résultat de recherches de pointe dans le domaine de l'interactivité. La HEAA a par ailleurs réorganisé son cours postgrade de deux ans en multimédia; aujourd'hui intitulé Nouveaux Médias, ce programme d'études fondé sur la compréhension et l'analyse critique de l'usage des médias numériques dans la communication et la création artistique compte dix-sept participant-e-s.

- **L'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA)** a été évaluée en vue de son homologation HESI. L'ESBA compte aujourd'hui un réseau de contacts à l'échelon international qui favorise de nombreux échanges d'étudiant-e-s; au total elle a accueilli 9 étudiant-e-s étrangers et envoyé dans différents pays 18 étudiant-e-s genevois. Elle a également introduit trois cours postgrades intitulés: *recherches plastiques, moulage et restauration de plâtres, CCC ou Critical Curatorial Cybermedia*, qui regroupent au total 14 étudiant-e-s.

L'ESBA a entrepris 8 projets de recherche appliquée, dont par exemple l'utilisation des résines synthétiques dans la sculpture, l'élaboration d'un catalogue recensant toutes les pièces de l'ex Musée des moulages de l'Ecole des arts décoratifs et la reproduction de sculptures sans aucun contact physique avec l'objet, sur la base de la numérisation.

Ces différents projets ont pour partenaires et contributeurs des institutions telles que l'Université de Genève, le Musée d'art et d'histoire, les ateliers du Grand Théâtre et le laboratoire i-tech de l'Ecole d'ingénieurs.

Outre les mesures spécifiques à leurs situations respectives, les HES genevoises ont mené différentes opérations en commun dans les secteurs économique, industriel et technique de leur environnement. L'Ecole d'ingénieurs, la Haute école d'arts appliqués et l'Ecole d'ingénieurs de Lullier ont par exemple réuni leurs étudiant-e-s pour concevoir des aménagements urbains éphémères, à la demande de la Ville de Genève, pour la Journée sans voiture du 22 septembre 2002. Deux écoles genevoises (l'EIG et la HEAA) se sont par ailleurs associées aux HES du Locle et de Neuchâtel, dans le domaine du design horloger, pour mettre au point le premier prototype de montre HES.

Stratégie et développement

Solidaires, mais conscientes de leur diversité, les HES-Genève continuent de mettre leurs compétences au service des PME-PMI, mais aussi des pouvoirs publics et sanitaires, des institutions artistiques et culturelles de leur région. Elles respectent également la règle du jeu de l'intercantonalisme et collaborent avec leurs homologues des autres cantons, qu'elles soient rattachées à la HES de Suisse occidentale ou à la Haute école santé-social.

Cette volonté de penser «régional» se traduit par une harmonisation des programmes d'études au plan romand,

une mise en commun des ressources et des compétences – comme l'illustrent certains projets de recherche et cours postgrades communs à des écoles de cantons différents – ainsi que par la possibilité pour un-e étudiant-e de poursuivre à Genève une formation commencée dans une autre école de la HES-SO.

La direction générale HES-Genève a par ailleurs suscité le rapprochement entre la Haute école d'arts appliqués et l'École supérieure des beaux-arts afin d'attribuer aux formations artistiques genevoises la place qui leur revient dans l'enseignement professionnel. Ce resserrment des liens entre les deux institutions permettra de réunir leurs compétences et leurs infrastructures afin de développer les missions HES qui leur incombent.

Dans la perspective de la mise en place d'une Haute école de musique en Suisse romande (HEM), Genève a demandé la reconnaissance de la Conférence des directeurs de l'instruction publique pour les filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève et de l'Institut Jacques-Dalcroze.

En conclusion, les HES-Genève montrent les atouts dont elles disposent pour leur accréditation à la fin de l'année 2003. Elles poursuivent leur effort visant à offrir des formations professionnelles supérieures qui soient concurrentielles sur le «marché» de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale; leur démarche repose sur une grande lucidité quant à leurs forces et faiblesses, une réelle volonté de collaborer avec les autres HES romandes, ainsi que sur une perception fine des besoins en matière de formation professionnelle.

5.7.3 Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)

Mission

Dès la fin du mois d'octobre 2002 (rentrée des Hautes écoles spécialisées-HES), la mission du Centre d'enseignement de profession de la santé (le Centre) a été modifiée en conséquence de la décision du Département de séparer les formations HES de toutes les autres. Elle est dorénavant de donner la formation professionnelle de niveau tertiaire non HES et secondaire II pour les professions des domaines de la santé et du social.

Le Centre est une école professionnelle qui dispense les formations suivantes :

- en école avec stages, pour les professions de physiothérapeutes, diététicien-ne-s, technicien-ne-s en radiologie médicale, hygiénistes dentaires, pédicures-podologues, assistant-e-s de médecin, laborantin-e-s médicaux, cytotechnicien-ne-s (formation post diplôme), ambulancier-ère-s, éducateur-trice-s du jeune enfant. Ces formations sont de niveau tertiaire;
- en alternance avec l'emploi pour les apprenti-e-s cuisinier-ère-s en diététique, assistant-e-s dentaires, aides familiales. Ces formations sont de niveau secondaire II;
- complémentaire : pour les pédicures afin d'acquérir le diplôme de pédicure-podologue;
- complémentaire selon les modalités de l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle pour la profession de gestionnaires en économie familiale.

La plupart des écoles dispensent, en outre, une formation continue organisée en liaison avec les associations professionnelles respectives et financée par celles-ci, à l'exception de la formation continue des ambulancier-ière-s prévue par la loi sanitaire genevoise.

Une année de profonds changements

Trois projets particulièrement importants ont été développés en 2002 :

- la création de la Haute école spécialisée santé social (HES-S2);
- l'élaboration d'un tronc commun de première année pour les formations d'aides familiales et d'assistant-e-s en soins et santé communautaire;
- l'augmentation de la capacité de formation de l'école d'éducateur-trice-du jeune enfant.

HES-S2

Trois écoles du Centre, les écoles de physiothérapeutes, diététicien-ne-s, technicien-ne-s en radiologie médicale, sont devenues dès le 21 octobre 2002 des filières de la HES-S2. Dès cette date, elles ont passé sous la responsabilité de la direction générale des HES. Cette année a été consacrée à mettre en place le nouveau plan d'études et le programme détaillé, la procédure d'admission, et les nouvelles tâches de recherche et prestations à des tiers requises par les normes HES. Ce travail a été accompli en étroite collaboration avec les filières romandes, puisque le plan d'étude cadre et la procédure d'admission sont communes pour chaque filière sur le plan romand. L'équivalent de trois postes d'enseignant-e-s et un demi-poste administratif, mis en francs dans le budget 2002, ont permis de faire appel aux forces de travail nécessaires.

Aides familiales et assistant(e)s en soins et santé communautaire

L'école d'aides familiale a été rattachée au Centre le 1^{er} janvier 2002. L'école d'assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) sera rattachée au Centre le 1^{er} janvier 2003. Cette école était jusqu'à cette date la filière de formation d'aides soignantes de l'école d'infirmières et de sages-femmes «Le Bon Secours». Ces deux écoles ont collaboré pendant cette année à la mise en place de la nouvelle formation d'ASSC en 3 ans aboutissant à un CFC, formation instituée sur le plan national par la conférence des directeurs sanitaires (CDS) et la Croix-Rouge Suisse (CRS), selon des normes conformes aux pratiques de l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), qui reconnaîtra à terme cette formation comme toutes celles du secteur santé-social. Cette nouvelle formation débutera à la rentrée 2003 par un tronc commun d'une année avec la formation d'aides familiales, selon un projet romand. La décision a été prise de renoncer à l'intégration des gestionnaires en économie familiale à ce tronc commun, prévue par le projet romand, en raison d'un manque de places d'apprentissage à Genève pour les deuxième et troisième années de cette formation.

Educateur-trice-s du jeune enfant

Afin de répondre à la forte demande des milieux professionnels de la petite enfance, une formation en emploi a été offerte dès la rentrée 2002.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽³⁾	Ecart C-B (+/-dépasse.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	15'001	16'670	17'025	18'311	+1'286	+7.55%
<i>hors 37 et 39⁽¹⁾</i>	<i>14'475</i>	<i>15'597</i>	<i>16'427</i>	<i>16'538</i>	<i>+111</i>	<i>+0.68%</i>
Revenus totaux	3'133	4'125	3'535	5'155	+1'620	+45.83%
<i>hors 47 et 49⁽²⁾</i>	<i>3'088</i>	<i>3'688</i>	<i>3'491</i>	<i>4'119</i>	<i>+628</i>	<i>+17.99%</i>

(1) 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)

(2) 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)

(3) Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupation 31.12.00	Occupation 31.12.01	Budget 2002	Occupation 31.12.02	Ecart (+/-dépasse.)	Ecart/bud. (%)
PAT	13.30	13.80	13.95	14.05	+0.10	+0.72%
PE	62.09	62.07	65.65	66.60	+0.95	+1.45%
Total	75.39	75.87	79.60	80.65	+1.05	+1.32%

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

Le nombre de candidat-e-s dans les neuf écoles tertiaires a diminué, même s'il reste en général supérieur au nombre de places disponibles. Une seule école a du renoncer à organiser un concours d'entrée (pédicures-podologues).

Candidat-e-s aux concours d'admission des neuf écoles tertiaires

Année civile	1998	1999	2000	2001	2002
Candidat-e-s	486	503	417	433	371

Etudiant-e-s régulier-ère-s dans les écoles du Centre *

Année scolaire	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Etudiant-e-s	620	623	655	655	592**

* Source: SRED BDS 22 novembre.

** les étudiants des 3 écoles devenues HES (174), ne sont pas compris dans l'effectif 2002-2003, par contre, les élèves de l'école d'aides familiales (51) y figurent pour la première fois. A ces nombres, il faut ajouter les étudiants suivant un programme complémentaire ou une formation continue.

Le nombre de diplômes et certificats délivrés en 2002 (le 23 octobre) a été de 168 (2001: 152). Ce chiffre ne comprend pas les CFC délivrés par l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF) (105).

Activités

Direction du Centre et prestations communes

La direction du Centre a la mission d'élaborer la stratégie générale du Centre dans le cadre du DIP, de coordonner l'activité des écoles et de mettre à leur service les moyens matériels nécessaires à leur activité pédagogique.

Elle a été très impliquée dans la préparation des changements impliquant le Centre: accueil de l'école d'aides familiale, coordination des projets concernant les formations du secondaire II et HES, collaboration sur les plans

romands et genevois, avec les instances de la HES-S2 et de la conférence romande de la formation professionnelle, avec les directions de la HES genevoise, du Bon Secours et de l'Institut d'études sociales (IES).

La commission paritaire s'est réunie à plusieurs reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur la reprise du règlement du personnel enseignant du Centre, en vue de l'intégrer au règlement du corps enseignant genevois.

La formation pédagogique de base, exigée pour la nomination des enseignant-e-s, a été suivie par cinq personnes: quatre à l'Institut de formation des maître-ess-s de l'enseignement secondaire (IFMES) et une à l'Université. Quatre enseignant-e-s ont commencé la formation: trois à l'IFMES et une au cycle de formation de formateurs d'adultes (brevet fédéral).

Neuf enseignant-e-s ont en outre bénéficié de formations continues variées dont la durée allait au-delà des 5 jours statutaires, dans les domaines professionnels ou pédagogiques, attribuées par la commission de formation continue du Centre.

La filière de cuisinier-ère-s en diététique, directement rattachée à la direction du Centre depuis le départ de l'école de diététique en HES, a donné dans 2 classes (31 élèves) l'enseignement professionnel d'une année pour les apprenti-e-s cuisinier-ère-s en diététique de toute la Suisse romande.

Ecoles

Ecole de physiothérapeutes, de diététicien-ne-s, de technicien-ne-s en radiologie (voir § HES-S2).

Ecole d'hygiénistes dentaires

Le chantier des nouveaux locaux de l'école, débuté en février s'est terminé à fin juillet 2002.

La rentrée scolaire a pu se dérouler le 2 septembre dans les nouvelles salles d'enseignement théorique, pratique et surtout clinique: 20 installations dentaires de pointe, des appareils radiologiques sophistiqués, ainsi que des locaux annexes (laboratoire, vestiaires) sont maintenant à la disposition des 52 étudiant-e-s que compte l'école. Un espace d'accueil pour les patient-e-s ainsi qu'une surface dédiée à l'administration de la «clinique» de l'école s'ajoutent aux deux salles de cours théoriques polyvalentes et à la salle de travail propédeutique. L'inauguration officielle de ces structures, qui réunissent enfin sous le même toit les locaux d'enseignement et de gestion de l'école séparés depuis 1981, a eu lieu le 21 novembre en présence de M^{me} M. Brunschwig Graf, présidente du DIP.

En mai 2002, l'école a examiné 53 candidatures et en octobre 2002, 16 diplômes d'hygiénistes dentaires ont été remis aux lauréates de la 24^e volée, ainsi que les prix de la SSO et le prix Luc Perrelet, fondateur de l'école en 1976, disparu cette année dans sa nonantième année.

Lors de la 2^e session d'examens fédéraux professionnels pour la filière d'assistant-e-s dentaires rattachée à l'école, 15 apprenti-e-s de 3^e année ont obtenu leur CFC.

A la suite du grand intérêt rencontré par la Qualification 41 auprès des aides en médecine dentaire, deux modules

de cours de radiologie dispensés à 40 participant-e-s durant l'année 2002 ont permis à 46 titulaires du certificat cantonal d'obtenir l'ensemble des validations d'acquis requis pour recevoir le CFC d'assistant-e dentaire.

Ecole de pédicures-podologues

Les travaux en vue d'une reconnaissance de la formation de podologue par la Croix-Rouge-Suisse sont en attente d'un projet d'ordonnance pour la formation d'assistant-e-s en podologie niveau secondaire II afin d'assurer une cohérence entre les niveaux secondaire et tertiaire.

En juin 2002, l'école a remis 25 nouveaux diplômes (15 en formation initiale, 10 en formation complémentaire qui a d'ores et déjà pris fin).

Dès janvier 2003, l'école adressera aux professionnels pédicures-podologues 3 propositions de formation continue: un espace de réflexion podologique trimestriel, deux modules de formation pour les patient-e-s diabétiques.

Compte tenu du trop faible nombre de candidat-e-s à l'entrée de l'école et des besoins en pédicures-podologues formé-e-s, différentes actions de promotion de la profession et de la formation ont été menées, aussi bien à Genève que dans d'autres cantons romands.

Ecole d'assistant-e-s de médecin

L'école a bénéficié du système de gestion de la qualité qu'elle a instauré pour l'obtention de la certification ISO 9001: 2000. L'organisation et la documentation mises en place facilitent les activités des collaborateur-ice-s de l'école et contribuent à une grande efficacité et à des améliorations tant sur le plan de l'administration que de la formation.

Un programme de formation continue a été organisé en collaboration avec l'Association genevoise des assistantes médicales. Il a été proposé huit cours dans les domaines relationnel (accueil), diagnostique (laboratoire, radiologie, ECG), thérapeutique (premiers secours, réanimation cardio-respiratoire) et administratifs (assurances, Tarmed). D'une durée de 2h à 15h, les cours ont eu lieu le samedi ou en soirée. L'école s'est chargée de l'organisation, de la planification, de l'édition du programme et de la gestion des inscriptions. Elle a également mis à disposition les locaux et le matériel spécialisé. Les cours de formation continue sont autofinancés par les frais d'inscription.

L'organisation et le suivi des stages pratiques en cabinet médical devient une tâche très ardue et chronophage. De plus la recherche de places de stages est particulièrement difficile. La dotation de l'école en ressources humaines ne permet pas de faire face à ces problèmes, relativement nouveaux, et liés à l'évolution de la situation économique et psychosociale.

Ecole de laborantin-e-s médicaux et de cytotechnicien-ne-s

L'école de laborantin-e-s médicaux (une des deux filières offerte par l'école) continue à appliquer, pour les volées de première, deuxième et troisième années, son nouveau programme conforme aux prescriptions de la CRS de 1998. Le dossier de l'école a été déposé auprès de la CRS en vue d'obtenir sa reconnaissance.

De nouveaux travaux pratiques (biologie moléculaire) ont été introduits et d'autres (immunologie) vont l'être dès 2003. Une nouvelle salle de travaux pratiques polyvalente est maintenant entièrement équipée (microscopes, balances, pH-mètres...).

Les possibilités d'embauche continuent à être bonnes à l'issue des études, puisque tous les lauréat-e-s de cette année avaient trouvé du travail dans le mois suivant leur diplôme.

Cette année, 39 candidat-e-s se sont inscrits et 25 élèves (y compris les redoublants) ont commencé en première année.

Trois étudiantes suivent actuellement les stages de l'école de cytotechnicien-ne-s (école suisse de cytologie, l'autre filière offerte par l'école). Elles recevront leur diplôme en février 2003. Six candidat-e-s sont inscrits pour la rentrée de 2003.

Ecole d'ambulancier-ères

L'école d'ambulancier-ère-s a délivré ses 14 premiers diplômes en juillet 2002 après une formation de 3 ans en école à temps plein.

Le programme de formation a obtenu sa reconnaissance définitive par la CRS en automne 2002.

Un projet de gestion de la formation continue obligatoire des ambulancier-ère-s genevois-e-s est proposé au Service du médecin cantonal selon lequel l'école assurerait une journée sur les cinq obligatoires. Les autres sont organisées par les entreprises d'ambulances. Pour l'année scolaire 2001-2002, l'école a organisé 8 demi-journées, fréquentées par environ 150 ambulancier-ère-s.

La commission scientifique, commune aux écoles de Genève et Lausanne, a avalisé les protocoles d'enseignement.

Ecole d'éducateur-trice-s du jeune enfant

Dès la rentrée 2002, un nouveau programme de formation a été mis en place pour la formation à plein temps. Il vise à rendre la formation mieux adaptée aux nouveaux besoins rencontrés sur le terrain de la pratique, en particulier en lien avec la mutation de la famille. Les futurs professionnels de la petite enfance seront ainsi mieux préparés à collaborer avec les autres spécialistes de l'enfance et de la famille dans les domaines de la santé et du travail social.

Parallèlement à la nouvelle formation à plein temps, une filière de formation en emploi a débuté en septembre 2002. Elle regroupe 28 personnes âgées de 24 à 55 ans qui occupent un emploi dans une institution genevoise de la petite enfance et consacrent un mi-temps à leur formation. Parmi ces étudiant-e-s, six sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire (en psychologie, sciences de l'éducation ou pédagogie) ou professionnel (diplôme anglais) et bénéficient de ce fait d'une formation raccourcie (2 ans ou lieu de 3).

Pour faire face à la pénurie de personnel qualifié, l'école a élaboré un projet de doublement de sa capacité de formation à l'horizon 2006. Dans la mesure où de nouvelles ressources pourront lui être accordée par le DIP, ce développement se fera en collaboration étroite avec les milieux professionnels et permettra de mieux accompagner l'extension du secteur de la petite enfance. Depuis

1986, la production de l'école (environ 24 diplômés par année) est restée stable, alors qu'au cours de ces 15 dernières années le nombre d'institutions genevoises de la petite enfance a passé de 115 à plus de 160 et que le nombre d'enfants accueillis qui s'élevait à 5200 dépasse aujourd'hui les 8200.

Par ailleurs, l'école poursuit, sur le plan romand, sa collaboration active avec les autres Centres de formation d'éducateur-trice-s de la petite enfance et, dès 2002, a été instituée une semaine de formation interécoles favorisant la réunion des tous les étudiants pour une journée commune (cette année elle a eu lieu à l'Université de Neuchâtel) et donnant la possibilité de suivre trois jours d'atelier dans un autre site.

Ecole de gestionnaires en économie familiale

72 apprenantes sont en formation. C'est une formation pour adultes «art. 41» qui s'adresse soit à des personnes au foyer désireuses de retourner sur le marché du travail ou se réorienter professionnellement, soit à des personnes qui travaillent à temps partiel dans un domaine en lien avec la profession de gestionnaire en économie familiale.

La formation est établie selon le système modulaire, elle offre ainsi un ensemble de cours parmi lesquels les apprenantes peuvent choisir et organiser elles-mêmes un programme individualisé, en fonction en particulier de leur plan de formation découlant du processus «Qualification 41».

Les apprenantes, qui ont commencé la formation en octobre 2000 et certaines en 2001, auront fini leur formation en juin 2003.

Plus d'une trentaine d'apprenantes recevront le CFC de gestionnaire en économie familiale, ce seront les premiers CFC de gestionnaire en économie familiale délivrés à Genève.

Ecole d'aides familiales

Après trente ans d'existence, l'Association de l'Ecole d'aide familiale a demandé que ses activités soient reprises par une école cantonale. En septembre 2001, la Présidente du Département a pris la décision d'intégrer cette école au sein du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance et ce, à partir du 1^{er} janvier 2002.

C'est avec enthousiasme que l'école a rejoint un centre regroupant des formations supérieures de niveau tertiaire et des écoles professionnelles préparant au CFC. Cette intégration permet d'envisager la pérennité d'une formation reconnue et de créer des synergies avec des formations apparentées.

La durée de l'apprentissage d'aide familiale est de trois ans en école plein temps, alternant cours théoriques et pratiques avec des stages.

Une procédure de reconnaissance des acquis permet à des adultes d'écourter leurs études. C'est ainsi qu'en septembre 2002, vingt personnes ont été accueillies en deuxième année d'apprentissage.

La filière de formation en emploi, quant à elle, est fréquentée depuis septembre 2002 par seize personnes travaillant déjà dans le domaine de l'aide et des soins à domicile.

Un programme particulier d'adaptation à la fonction d'aide ménagère a été suivi par soixante-cinq personnes qui se sont vues délivrer une attestation.

Par ailleurs, l'Ecole participe activement à l'élaboration d'une année de tronc commun avec la future filière d'assistant-e-s en soins et santé communautaire.

5.8 Office de la Jeunesse

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽³⁾	Ecart C-B (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	127'836	134'584	147'042	148'698	+1'656	+1.13%
<i>hors 37 et 39 ⁽¹⁾</i>	<i>122'049</i>	<i>129'059</i>	<i>141'272</i>	<i>142'274</i>	<i>+1'002</i>	<i>+0.71%</i>
Revenus totaux	31'162	34'586	31'411	31'411	+222	+0.71%
<i>hors 47 et 49 ⁽²⁾</i>	<i>30'667</i>	<i>34'161</i>	<i>30'995</i>	<i>30'408</i>	<i>-587</i>	<i>-1.89%</i>

⁽¹⁾ 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)
⁽²⁾ 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)
⁽³⁾ Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupation 31.12.00	Occupation 31.12.01	Budget 2002	Occupation 31.12.02	Ecart (+=dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	528.76	554.80	574.70	571.14	-3.56	-0.62%
PE	-	-	-	-	-	-
Total	528.76	554.80	574.70	571.14	-3.56	-0.62%

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.8.1 Direction générale

Mission

La direction générale a pour buts essentiels la direction et le pilotage des activités de l'ensemble de l'office et de ses services. Elle assure en particulier la coordination de l'activité des services entre eux ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.

La diversité des compétences des Services de l'Office démontre jour après jour la complémentarité de ceux-ci dans l'action menée par l'Office en faveur de la jeunesse de notre canton.

Renforcement et réorganisation

L'Office de la jeunesse a entrepris de clarifier les modes de collaboration de ses Services et également avec les services publics et privés en dehors du Département. Le but de cette clarification étant l'optimisation du dépistage et de la prise en charge d'enfants en situation de danger.

Un gros travail a été entrepris durant l'année pour participer à l'élaboration du mandat de prestations FAS'e - Etat de Genève comprenant la mise sur pied d'un outil de pilotage permettant à la Direction générale de l'OJ de vérifier l'adéquation des prestations FAS'e aux besoins recensés.

Dans le cadre de la Commission cantonale de la petite enfance, la direction générale a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration, avec l'accord de tous les partenaires, d'un projet de loi sur les structures d'accueil de la

petite enfance et sur l'accueil familial à la journée. L'avant projet a déjà été soumis aux communes au mois de novembre.

Service du tuteur général (STG)

Après avoir achevé la réorganisation du secteur des adultes, le Service a complété sa réorganisation du secteur des mineurs par l'établissement de cahier des charges et une redéfinition des compétences et des responsabilités. L'épure des comptes pupillaires a été achevée. Un programme spécifique de formation pour le personnel a été mis au point avec le CEFOC (Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux).

Protection de la jeunesse (PDJ)

Les efforts de réorganisation n'ayant pas abouti, une nouvelle réflexion a été engagée sous la conduite d'un expert externe sur la base d'un protocole d'accord signé par tous les partenaires concernés. (DGOJ, direction de la PDJ, délégation du personnel, syndicats). L'effort sera poursuivi en 2003 pour la mise en place effective d'une nouvelle organisation.

Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA)

Pour tenir compte de l'évolution des pratiques du Service et de l'accroissement du travail suite à la modification législative, une nouvelle organisation a été mise en place. Elle se caractérise par une augmentation des superviseurs (responsabilité) et par des cahiers des charges redéfinis pour tous les collaborateurs. Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis mai 2002.

Renforcement secteur administratif

L'année 2002 a été marquée par la création d'un nouveau poste d'administrateur au Service des loisirs (SLJ). Durant cette année deux nouveaux administrateurs ont été engagés au Service médico-pédagogique (SMP) et à la Protection de la jeunesse (PDJ).

Ces engagements ont été l'occasion de redéfinir les cahiers des charges et le niveau de compétence des administrateurs en vue de répondre aux exigences croissantes en matière de gestion.

Une commission des administrateurs a été mise en place afin de créer une synergie de compétences au sein de l'Office et de mettre en place prioritairement un système de contrôle interne.

Projets informatiques

- SCARPA: La mise en œuvre du nouveau progiciel Progrès s'est révélée plus complexe que prévu (voir point 5.8.7). Le démarrage de la nouvelle application se fera dès 2003.
- STG: Le service a commencé les analyses pour l'adaptation du progiciel Progrès. Il est prévu de démarrer avec le nouveau système en 2005.
- PDJ: Le projet de loi pour l'application Progrès à la PDJ a été voté. Sa mise en œuvre se fera après le STG.

Réévaluation des fonctions des travailleurs sociaux

Toutes les fonctions de travail social ont été réévaluées au sein de l'Etat. Cette mesure démontre combien le travail social est devenu complexe et difficile. Cette décision a été ressentie comme un encouragement par les nombreux travailleurs sociaux œuvrant dans les Services de l'Office.

Inventaire des biens mobiliers

La vaste opération visant à l'établissement d'un inventaire des biens mobiliers des Services de l'Office a été initiée en 2002. Cette opération sera poursuivie en 2003.

Bilan

Le nombre de situations ne cesse d'augmenter: enfants en difficulté, familles à problèmes, actes de violence, problèmes comportementaux. L'aggravation de la situation économique en 2002 et la croissance démographique n'ont fait qu'accentuer cette tendance.

Malgré ces difficultés, les Services de l'OJ ont agité avec professionnalisme dans un climat rendu délicat par la surcharge de travail et le stress qui, inévitablement, en découle.

Une autre difficulté a été celle des moyens financiers à disposition de l'Office puisque le budget en dépenses générales a été largement dépassé. Si une partie de ce dépassement est lié à une nouvelle pratique de facturation (OFAS) non connue lors de la préparation du budget, les autres dépassements sont directement en lien avec les prestations de l'Office (transports, nourriture, etc.). Tous les moyens sont mis en œuvre afin d'étudier des solutions de rationalisation et d'économie, mais il apparaît d'ores et déjà comme certain qu'aucune mesure ne puisse être prise sans conséquence sur les prestations.

La modification de la LARPA a entraîné un fort accroissement des demandes parvenant au SCARPA. Cette situation, outre la charge de travail pour le Service, représente une charge financière supplémentaire importante pour l'Etat.

Les efforts entrepris par la direction générale de l'Office de la jeunesse seront poursuivis en vue d'optimiser la gestion des Services et d'adapter leurs structures à la mission essentielle qui est la leur.

5.8.2 Service de santé de la jeunesse

Mission

Les objectifs du Service sont de promouvoir la santé et la qualité de vie, prévenir les atteintes à la santé et protéger l'intégrité des enfants et des jeunes.

Bénéficiaires

Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes en apprentissage, ainsi que leurs familles, notamment dans le cadre des écoles publiques et privées, les institutions de la petite enfance, les centres de formation.

Pédiatrie sociale

Depuis plusieurs années le Service répond à une importante augmentation des demandes d'intervention

pour des cas de maltraitance, d'abus sexuels ou des situations complexes. Les infirmières et les médecins scolaires sont souvent appelés en première ligne dans ces situations par des enfants, des parents, des enseignant-e-s ou d'autres professionnels. Ils assurent l'évaluation et la prise en charge initiale de ces situations. Cette augmentation des appels est, de toute évidence, le fruit des efforts déployés dans le canton pour la prévention des abus et maltraitements et la promotion du respect des enfants. Ce travail, qui se fait en étroite collaboration avec le Service de protection de la jeunesse, les médecins praticiens et les hôpitaux, est devenu une activité prioritaire pour les infirmières et médecins du service.

Activités en santé scolaire et pédiatrie sociale

Activités	Personnes examinées		
	2000	2001	2002
Visites de santé des élèves par les infirmières	20'785	25'510	29'636
Petite enfance: observation en groupe	200	235	-
Intégration: maladie chronique ou handicap*	100	100	255
Contrôle de la posture	4'198	4'054	4'241
Contacts individuels/soins par les infirmières**	9'993	10'445	14'136
Suivi d'enfants (maltraitance, maladie...)	4'943	6'955	5'737
Visites médicales:			
- apprentis	636	639	849
- élèves	488	581	502
- familles d'accueil, personnels d'institutions	263	307	368
Dépistage de la tuberculose (Mantoux)	832	805	926
Radiophotographie du thorax	60	28	129
Vaccinations contre l'hépatite B (2 doses)	1'309	950	1'082
Dépistage vue	17'093	16'510	19'965
Dépistage ouïe	16'644	16'540	16'967
Consultations spécialisées	488	592	371
Evaluations et entretiens diététiques	199	188	130

* Une amélioration des procédures permet depuis 2002 un meilleur enregistrement des cas.

** Augmentation importante des activités pour des enfants porteurs de maladie chronique, handicap ou situation personnelle et sociale complexes.

Enfants en danger et prise en charge initiale des situations de maltraitance

Situations	2000	2001	2002
Enfants en risque	104	442	612
Enfants maltraités	224	268	289
types de maltraitance:			
- négligences	30	52	91
- sévices physiques	219	210	202
- sévices psychiques	84	115	116
- abus sexuels	34	47	62
Signalements d'enfants maltraités vers:			
- service de protection de la jeunesse	119	151	151
- service du tuteur général	21	14	20
- service médico-pédagogique	86	87	58

Activités du centre de médecine d'exercice

Activités	Heures par groupe	Enfants suivis	
		2001	2002
Santé des sportifs			
Classes sport et danse, CO	2,3	180	180
Jeunes sportifs	0,5	43	64
Clubs sportifs	0,5	22	19
Santé des élèves: posture	0,3	96	74
Suivi préventif:			
- obésité	11,5	42	60
- asthme	1	25	37
- handicaps	1	6	3
Gymnastique et natation:			
- obésité	55	42	49
- asthme	74	25	19
- handicaps	74	6	16

Education pour la santé

Programmes de base

Le nouveau poste d'éducateur-trice à la santé disponible en 2002 a permis de réaliser les interventions d'éducation sexuelle, «Histoire de la vie», dans toutes les classes de primaire. Cet ajustement partiel de l'équipe d'éducateur-trice-s pour la santé était nécessaire en raison de la relative diminution du personnel au regard de l'augmentation du nombre de classes, au cours des années 1990.

Prévention des abus sexuels

Le programme «Avec Prudence, Avec Confiance», pour la prévention des abus sexuels et la promotion de l'estime de soi, a pu être proposé, comme l'année précédente, à une partie des classes de 2^e primaire. Ce programme novateur connaît toujours un excellent accueil auprès des enfants, des enseignant-e-s et des parents, et le service reçoit de nombreuses demandes pour son extension à l'ensemble des classes de 2P. Ceci devrait être réalisé en 2004 avec des postes d'éducateur-trice-s à la santé correspondants. L'évaluation de ce programme, dont l'importance est soulignée, pourrait être réalisée en 2003.

Prévention des toxicodépendances

«Anatole», programme développé pour prévenir les dépendances à travers la promotion de l'estime de soi et des compétences sociales, a été diffusé aux classes de 6P. Comme pour les années précédentes, cette activité a été entièrement financée par un important subside du Fonds drogues. Compte tenu du très bon accueil reçu par ce programme auprès des élèves et des enseignant-e-s, de son évaluation externe favorable, de l'importance des enjeux pour la santé publique et des difficultés engendrées par l'engagement de personnel auxiliaire, la stabilisation des postes d'éducateur-trice-s pour la santé est réalisée pour l'année 2003.

Site Internet CIAO

La participation du Service au site www.CIAO.ch, établie en 2001, s'est poursuivie sur les thèmes des violences et des relations. Les nombreuses questions posées par les adolescents, concernant des situations vécues, confirment que cette approche de prévention répond à un besoin de réponses concrètes et fondées, pour des questions fondamentales difficiles et à des situations de vie complexes.

Activités d'éducation pour la santé

Activités	Heures par groupe	Nombre de classes		
		2000	2001	2002
Ecole primaire				
• 2P: prévention des abus sexuels	2-3*	17	76	60
• 4P: éducation sexuelle	4	238	255	263
• 6P: éducation sexuelle	4	207	223	230
• 6P: dépendances: Anatole**	4	-	88	241
Classes spéciales, éducation sexuelle	4	50	44	49
Dépendances: théâtre, animations	3	106	-	-
Autres cours de santé	4	4	11	5
Institutions spécialisées	4	28	14	33
EFP	4	13	13	13
Réunions de parents, 2P	3	29	12	11
Réunions de parents, autres	3	56	56	64
Réunions d'enseignants, éducateurs	3	26	30	32
Formation d'adultes	8	10	13	10
Cycle d'orientation				
• 7 ^e : santé, dépendances	2	187	203	197
• 8 ^e : sexualité	4	182	191	217
• 8 ^e : ateliers santé	22	14	11	10
• 9 ^e : cours ou animations santé***	2	182	197	109
Ecoles privées: dépendances, sexualité	2	-	10	6
Groupes santé d'établissement	40	8	10	16
Réunions de parents	3	4	4	1
Postobligatoire				
• 1 ^{re} et 2 ^e : santé, sexualité	2	195	203	197
Santé, sexualité: Préparatoires	2	11	13	8
• ECG: ateliers santé	10			27
• 1 ^{re} ECG: cours de santé****	18	34	36	19
• 3 ^e ECG: cours de santé****	78	10	10	7
Apprentis	2	110	126	50
SGIPA	8	14	14	15
SCAI	4	26	22	32
CEFI	10	2	2	4
Groupes santé d'établissement	40	7	11	17
Formation d'adultes	10	4	4	43

* Depuis 2002 le cours «Prudence – confiance» est donné sur 3 heures.

** Programme introduit dans toutes les classes de 6P dès 2001-2002.

*** Interventions en classe du CO remplacées par des actions communautaires mieux en phase avec les attentes des jeunes.

**** Suite au changement de programme des ECG aux EDD, diminution des cours systématiques pour les élèves.

Enseignement des premiers soins d'urgence

Destinataires (groupes de 15 à 20 personnes)	Heures par groupe	Personnes formées		
		2000	2001	2002
Elèves du CO	1	3 800	4 000	4 000
Elèves ECG	1	0	60	0
Elèves ECG (classes VOIR)	4	0	0	12
Elèves CEFI	16	18	12	16
Elèves EFP	4	12	14	20
Enseignants, personnes des écoles	9	240	260	264
Animateurs du parascolaire et des centres de loisirs	6	170	100	97
Personnels petite enfance	14	65	95	61
Animateurs loisirs jeunesse (SLJ)	14	0	30	26
Personnels santé jeunesse	5	46	60	39

Bilan de l'année et perspectives

Le Service a rencontré durant l'année une situation de surcharge, liée à une augmentation des demandes d'intervention et de soutien pour des enfants et des jeunes en difficultés, victimes de violences ou d'abus sexuels ou ayant une maladie chronique. Cette augmentation des besoins de santé s'est ajoutée progressivement, sur 10 ans, à une diminution des effectifs du Service d'environ 10%, et une augmentation de la population des enfants et des jeunes bénéficiaires, de l'ordre de 20%. L'effet conjugué de ces facteurs a conduit à un manque chronique d'effectif, et à une surcharge des équipes. Face à cette situation difficile, une réflexion a été engagée à la

demande du Département, afin de définir des domaines d'action prioritaires et des pistes de résolution. Ce processus de réflexion concertée a permis de confirmer l'importance des activités de protection et de prévention menées par le Service pour les enfants et les jeunes et de donner des orientations prioritaires fortes.

Prévention des violences concernant les jeunes

Le Réseau RESPECT a pour objectif de prévenir les violences par une approche de promotion de la santé, de la participation de chacun et des droits de la personne. Ce projet réunit sept écoles issues des trois ordres d'enseignement, en collaboration avec l'équipe spécialisée Le Point et les autres services de l'Office de la jeunesse, les conseillers sociaux du Cycle d'Orientation, la police de proximité et les partenaires socioculturels et associatifs, dans une région délimitée du canton. Il est réalisé avec un soutien de la Direction générale de la santé (DASS) qui en assure la coordination et l'évaluation, et participe au projet intercantonal «Vers une culture de la médiation» avec des écoles de tous les cantons romands et du Tessin. L'année 2002 a permis de concrétiser plusieurs activités dont l'impact est perceptible: mise en place d'assemblées de classe, qui favorisent la participation des enfants, permettent de donner du sens à la vie collective et de fabriquer les règles de vie en commun; création d'espaces d'échanges et de concertation entre les écoles et avec d'autres acteurs; formation commune en communication constructive et gestion de conflits; formation-action sur les assemblées de classe; formation au développement communautaire pour les acteurs du quartier. L'évaluation, menée dans une démarche participative et constructive, a permis de montrer la plus-value du réseau pour les écoles. Ce projet ouvre ainsi des voies de réponses pertinentes, efficaces et respectueuses des personnes, aux phénomènes de violence concernant les jeunes.

Postes occupés au 31.12.2002

	2000	2001	2002
Direction et services généraux			
Médecins directeur et directeur adjoint	1.90	1.80	1.80
Médecin responsable éducation santé	-	1.00	1.00
Administrateur	1.00	2.00*	1.00
Infirmière cheffe	1.00	1.00	1.00
Administration	18.30	19.95*	19.25
Santé scolaire			
Médecins	4.30	3.70	4.20
Infirmières	33.45	34.15	36.05
Psychomotriciennes	1.35	1.35	1.35
Psychologue éducatrice	0.50	0.50	0.50
Diététicienne	0.50	0.50	0.50
Education pour la santé			
Educateurs	12.55	12.20	14.89
Centre de médecine d'exercice			
Médecin	1.00	0.80	0.80
Diététiciennes	1.00	1.00	1.00
Enseignement premiers secours			
Educatrice à la santé	0.75	0.75	0.75
Médecin	0.10	0.10	0.10
Vue et ouïe			
Médecin audiologiste	0.25	0.25	0.25
Assistants techniques audiologie	7.15	7.15	7.15
Total	85.10	88.20	91.59

* Note pour 2001: déduire 2 postes (1 administrateur, 1 secrétaire) période de formation pour le remplacement des titulaires. Le Service employait à fin décembre des auxiliaires pour l'équivalent de 4,8 postes

5.8.3 Clinique dentaire de la jeunesse

Mission

La Clinique dentaire de la jeunesse a pour missions :

1. la prévention des affections bucco-dentaires des jeunes enfants de Genève, par des visites d'éducatrices en santé dentaire et par un contrôle dentaire annuel gratuit dans l'école primaire;
2. les soins dentaires spécialisés (soins de caries et traitements d'orthodontie) à tous les mineurs domiciliés dans le canton de Genève, dans les 15 cabinets fixes et les 3 cabinets ambulants de la Clinique.

Bénéficiaires

Programmes de prévention: écolier-ère-s de 4 à 12 ans.

Services de soins: Enfants, écolier-ère-s et adolescent-e-s de condition modeste ou défavorisée (jusqu'à 18 ans).

Fonctionnement

La Clinique a fonctionné en 2002 sans nouveaux postes, en dépit de besoins augmentés pour l'éducation et de charges de travail alourdies dans les cabinets. L'augmentation des effectifs en classes et les nouveaux comportements alimentaires de la toute jeune population réclament une adaptation urgente des moyens de prévention pour cette population. Du côté des cabinets, les relations avec une clientèle de moins en moins disciplinée dans le suivi des traitements désorganisent les équipes soignantes. Ces contraintes, concomitantes à la mise en pratique de nouvelles procédures de traitement, ont entraîné une légère augmentation des coûts relatifs des traitements.

Activités/Statistiques:

Désignation	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Contrôle dentaire annuel			
Enfants examinés (nombre)	30'507	31'523	31'204
Enfants examinés/effectif visité (%)	95,0	96,4	94,8
Enfants avec dentition saine (% popul.)	43,0	44,6	46,6
Soins pédodontiques	(en 2000)	(en 2001)	(en 2002)
Patients traités	8'322	7'866	8'150
Actes médicaux	63'818	67'400	69'586
Soins orthodontiques			
Consultations d'orientation	1'063	976	1'154
Patients pris en charge	638	685	660
Cas en attente	123	176	278
Cas en observation	632	413	586
Séances de traitement	4'385	4'147	4'950

Postes

	2000	2001	2002
Direction/Administration	3.80	3.80	3.80
Médecins dentistes pédodontistes	16.95	16.65	17.00
Médecins dentistes orthodontistes	1.95	1.95	2.55
Techniciennes en radiologie	1.00	1.00	1.00
Techniciens dentaires	1.50	0.50	0.50
Infirmière	0.95	0.95	-
Réceptionniste médicale	3.65	3.55	3.55
Assistantes en médecine dentaire	20.20	21.50	21.80
Educatrices en santé dentaire	2.50	2.50	1.85
Lingère	1.00	1.00	-
Assistant technique	1.00	1.00	1.00
Total (sans Plends)	54.50	54.40	53.05

Partenaires

- Ecoles (pour le déploiement des activités de la Clinique).
- Section de médecine dentaire et Institut de médecine préventive et sociale (Université de Genève, Faculté de médecine), pour des travaux de recherche et de la formation.
- Association des médecins-dentistes de Genève, pour l'action auprès des adolescent-e-s en fin de scolarité obligatoire.
- Société Suisse d'Odontostomatologie (SSO).
- Conférence des cliniques scolaires suisses.
- Association Suisse de Pédodontie (pour une harmonisation des diverses actions de médecine dentaire scolaire en suisse).

Perspectives

- Ouvertures de nouveaux cabinets, à Pinchat-Batelle (ouverture au public du cabinet déjà existant dans le complexe de Clair Bois) et à Versoix, pour une adaptation à la croissance démographique locale.
- Mise en conformité des cabinets aux nouvelles ordonnances fédérales de sécurité biologiques et sanitaires.
- Amélioration des prestations de prévention de la carie: le risque de voir cette reprise de la carie atteindre toute la jeune population est assez élevé; il incite les protagonistes de la santé dentaire à renforcer les moyens de prévention actuels

5.8.4 Protection de la jeunesse

Mission

Le Service de Protection de la jeunesse (PDJ) a pour mission générale d'aider la famille dans sa tâche éducative et de protéger les mineurs (appui éducatif).

Il autorise et surveille les institutions d'éducation ou les familles accueillant des mineurs en proie à des difficultés d'ordre éducatif ou en vue d'adoption (Secrétariat aux Institutions - Evaluation des lieux de placement).

Il autorise et surveille les crèches, garderies, jardins d'enfants ainsi que les familles d'accueil de jour (Evaluation des lieux de placement).

Il exerce la juridiction pénale pour enfants de 7 à 15 ans.

Le Service de Protection de la jeunesse poursuivra sa réorganisation en 2003 avec l'aide d'un intervenant extérieur.

Appui éducatif (35,65 postes)

Ce secteur s'est vu octroyer 2,3 postes supplémentaires dès le 1.1.2002.

Le recrutement d'assistants sociaux formés s'avère toujours aussi difficile. Cependant l'engagement de nouveaux collaborateur-trice-s a été la priorité de l'année.

La diligence déployée a permis de limiter dans le temps les vacances de postes mais il a malgré tout manqué en moyenne durant l'année l'équivalent de 1,25 poste sur la dotation de ce secteur, et ce nonobstant la démission de l'équivalent de 2,8 postes en 2002.

D'autre part, le taux d'absence a été équivalent à 10% en moyenne sur l'année.

Il est à noter que le nombre de demandes parvenant au Service a beaucoup augmenté (+20%), créant une charge supplémentaire de travail même si une large part de ces demandes ne concernait pas le Service.

La charge des travailleurs sociaux (TS) de ce secteur est restée très lourde puisqu'ils se sont partagé 2'942 dossiers. Cette charge rapportée au nombre de TS représente une moyenne de 2,5 h/par dossier/par mois par travailleur social. Il conviendrait que ce ratio soit porté à 4h/dossier/mois par TS ce qui constituerait un minimum pour assurer un travail de qualité.

En ce qui concerne le dépistage précoce d'enfants en danger, un protocole de collaboration a été établi avec les Hôpitaux universitaires genevois (HUG), un autre est en voie d'élaboration avec la Fondation suisse d'aide et soins à domicile (FSASD).

Le groupe réunissant des parents confrontés à des difficultés d'exercice de leur droit de visite a réuni cette année 22 couples.

Evaluation sociale (11,95 postes)

2,1 postes ont été stabilisés en 2002 dans ce secteur.

Le nombre d'évaluations effectuées pour les tribunaux a augmenté de 6,4% et les auditions d'enfants ont également progressé de 3,6%.

Sur les 424 demandes d'audition déléguées par le Tribunal de première Instance 169 ont été refusées par les enfants mineurs. Le nombre de refus est plus marqué chez les adolescents (45 % de refus) que dans la tranche d'âge 6-12 ans (28 % de refus).

Evaluation des lieux de placement (10,20 postes)

Ce secteur a été renforcé d'un poste supplémentaire en 2002.

Le nombre de dossiers par collaborateur-trice reste encore très élevé puisqu'il a représenté cette année :

- pour l'accueil de jour, 316 familles à surveiller par poste à plein temps; il conviendrait de descendre ce quota à 200 familles par poste à plein temps;
- pour l'adoption, 78 tutelles ou curatelles ainsi que 68 nouvelles évaluations de familles candidates à l'adoption par poste à plein temps; quota qu'il conviendrait de descendre à 40 nouvelles évaluations et 40 tutelles;
- pour les institutions préscolaires, 82 institutions à surveiller par poste à plein temps; quota à abaisser à 55 institutions.

Il est impératif que ces quotas diminuent; il en va de l'intérêt et de la sécurité des enfants placés dans ces familles (Voir projet de budget DIP 2003, page 168).

Le travail de ce secteur sera alourdi encore en 2003 par l'application de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale qui introduit une nouvelle procédure et exige des collaborations rapprochées avec les pays étrangers, signataires de celle-ci.

Administration

Un nouvel administrateur a été engagé, dont la tâche sera notamment de mener à bien la nouvelle informatisation du Service, ainsi que de mettre à jour les procédures administratives et les tableaux de bord nécessaires à la gestion du Service.

Statistiques de l'activité de la PDJ

	2000	2001	2002
Secteur appui éducatif			
• Mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	3'224	3'045	3'065
• Clauses péril	13	17	21
Secteur évaluations sociales			
• Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'223	1'258	1'339
• Auditions d'enfants dans les procédures de séparation, divorce, mesures protectrices de l'union conjugale	171	246	255
Secteur évaluations, autorisations, surveillance des lieux de placement			
• Evaluations effectuées de nouvelles familles d'accueil de jour	165	152	167
• Evaluations effectuées de nouvelles familles d'accueil avec hébergement	37	25	50
• Evaluations effectuées de futurs parents adoptifs	75	86	100
• Tutelles et curatelles d'adoption en cours	110	125	115
• Rapports de fin de tutelle ou curatelle d'adoption	33	45	32
• Nombre de familles d'accueil de jour	735	880	865
• Nombre de familles d'accueil avec hébergement	135	138	171
• Nombre d'institutions de la petite enfance	163	163	165
• Nombre d'institutions d'éducation spécialisée	33	33	33
Secteur juridiction pour enfants			
• Jugements rendus par le juge des enfants	281	322	288

Il convient de préciser que les statistiques sont présentées par rapport aux bénéficiaires de prestations et non par dossier. Un dossier pouvant compter plusieurs bénéficiaires.

Postes

	2000	2001	2002
Direction	2.00	2.00	3.00
Administration	20.80	20.65	19.75
Juge des enfants	0.70	0.70	0.75
Travailleurs sociaux	56.25	60.40	65.40
Réception	1.00	1.00	1.00
Bibliothèque	0.50	0.50	0.50
Total	81.25	85.25	90.40

Le Point

Depuis 3 ans, le « Point » a fonctionné sous la conduite de la direction générale de l'Office de la jeunesse.

Les six collaborateur-trice-s du « Point », consultant-e-s en développement collectif et en gestion de crise, s'attachent à instaurer, ou restaurer, des liens entre certaines catégories de jeunes et la collectivité environnante.

Sur demande, ils proposent des « diagnostics participatifs », médiations et stratégies pratiques pour enrayer les processus de violence. Ils-elles se chargent de mettre en place des solutions avec tous les partenaires et acteurs sociaux concernés.

Interventions du Point:

	2001	2002
Ecoles primaires	31	32
Ecoles secondaires	5	16
Association parents d'élèves	3	4
Equipes parascolaires	4	3
Quartiers, zone urbaine	8	14
Communes, zone suburbaine	12	20
Coordinations	8	14

Présentation d'interventions:

- **Réseau Respect:** le «Point», en collaboration avec le Service santé de la jeunesse (SSJ), coordonne les actions communes autour de l'intégration et de la prévention de la violence.
- **BUPP (Bus Prévention Parcs):** sur trois communes suburbaines (Bernex, Confignon, Onex), action de prévention auprès d'adolescents non intégrés dans les structures sociales. Le «Point» et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) pilotent ce projet. Le temps d'intervention a doublé cette année et deux autres communes ont souhaité se rallier à cette action (Avully et Lancy).
- **Cellule de crise:** constitution d'un groupe inter institutionnel (Service médico-pédagogique, Service santé jeunesse, direction de l'enseignement primaire et le «Point») dans le but de coordonner les interventions en milieu scolaire.
- **Consommation excessive d'alcool par les pré-ados:** en réponse aux demandes de plusieurs centres de loisirs et des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), contact est pris avec la FEGPA pour une action d'envvergure cantonale.
- **Séminaire de formation avec les inspecteurs:** mise sur pied d'une formation commune sur la thématique de la gestion de la crise (intervenant M. Saül Fuks, professeur de psychologie à l'université de Buenos-Aires, Argentine).
- **Sensibilisations et formations à la médiation:** à la demande des trois ordres d'enseignement, séminaire de sensibilisation destiné tant aux professeurs qu'aux élèves. Il s'agit d'une approche de gestion des conflits dans un esprit de médiation (voir point 5.6.4).

5.8.5 Service médico-pédagogique

Mission

Le Service médico-pédagogique assure les services suivants:

- Prévention et traitement des troubles du développement psychologique, sensoriel et psychomoteur, du comportement et de la relation qui entrave la vie sociale et l'apprentissage des mineurs. Pour répondre à ces besoins, le service met à disposition des familles 12 centres de consultation et traitement ambulatoire répartis à travers le canton et une unité d'intervention d'urgence.

- Mesures pédagogiques spécialisées et pluridisciplinaires pour les enfants et adolescents qui ne peuvent pas suivre la scolarité ordinaire. 34 institutions et centres de jour et 19 regroupements spécialisés permettent d'accueillir ces enfants en difficulté.

Principaux faits

- **Institutions:** pour répondre à l'augmentation démographique générale des enfants dans le canton, le SMP a ouvert une nouvelle institution pour 24 enfants et 2 classes spécialisées en 2002. Le service prévoit d'ouvrir une nouvelle institution de 2 unités de 12 enfants chacune en 2003. L'objectif recherché est d'offrir très précocement à ces enfants en grave difficulté un cadre plus adapté à leurs besoins de façon à prévenir des troubles plus importants et de les réinsérer à l'école ordinaire dès que possible.

- **Mise en place de nouveaux concepts pour les enfants et adolescent-e-s en rupture très grave avec le système scolaire** et qui représente un danger pour eux et pour les autres :

Création en 2002 du PST (Projet Scolaire Transitoire) qui accueille des pré-adolescent-e-s dont le comportement n'est compatible ni avec le système scolaire classique, ni avec les institutions et qui a également pour objectif de les réinsérer socialement et scolairement.

Report, en septembre 2003, de l'ouverture du foyer thérapeutique prévue en 2002 qui doit accueillir des adolescent-e-s avec de très graves troubles psychiques aigus, en rupture totale avec le système scolaire et social et dont le comportement peut constituer un danger pour eux ou pour leurs proches. C'est un lieu de soins qui accueille les patients 24h/24 tous les jours pour une courte durée (maximum 3 mois). La mise en œuvre de ce projet a été placée sous la responsabilité unique du SMP (initialement une co-responsabilité avec la FOJ était prévue). Il reste encore à assurer le financement de ce foyer dont le budget actuel 2003 est insuffisant.

- **Nouvelle convention Assurance invalidité (AI)/Logopédistes:** Cette convention implique le paiement par le SMP des factures correspondant à des prestations de logopédistes privés sur des enfants fréquentant une école spécialisée ou une institution du SMP reconnue par l'Assurance invalidité (AI). L'AI rembourse ensuite le SMP dans le cadre des subventions aux frais d'exploitations. Le mécanisme de ces subventions n'entraîne qu'un reversement partiel au SMP des frais versés au logopédiste privé (entre 30 et 40%)

- **Engagement d'un nouvel administrateur:** Les principaux travaux administratifs mis en œuvre par celui ci sont les suivants :

- Intensification de l'encadrement du personnel administratif des consultations de façon à améliorer le service aux patients.

Equipement de ces consultations d'outils de travail modernes (Ordinateurs et répondeurs pour tous les praticiens) de façon à les rendre plus efficaces.

Amélioration de l'utilisation des statistiques afin de disposer de plus d'informations nécessaires au fonctionnement optimal des structures.

- Etudes ciblées sur tous les postes significatifs du SMP, autant sur les charges que sur les recettes, de façon à mieux comprendre le fonctionnement du Service et à mettre en place des procédures de contrôle de la bonne utilisation des budgets et de la rentrée effective et rapide des recettes.
- Augmentation de l'autonomie des institutions en matière administrative par la mise à disposition et le suivi d'une enveloppe budgétaire par institution.

Bilan

La croissance démographique de la population scolarisée ainsi que les problèmes liés aux changements socio-culturels provoquent depuis plusieurs années une forte augmentation des demandes de consultation et de traitement. Les collaborateurs ont réalisé un grand effort d'adaptation à cette demande, l'effectif total du SMP étant stable depuis 10 ans, mais la limite pour répondre aux besoins est atteinte. L'augmentation importante du nombre d'enfants pris en charge au cours des dernières années entraîne un surcroît de travail administratif. Les effectifs ayant diminué au cours des 10 dernières années, l'assistance aux consultations/institutions, la production d'informations de qualité ainsi que la mise en place et le suivi des procédures de contrôle des recettes et dépenses deviennent problématiques.

Les ressources allouées, dans le cadre budgétaire, à certains postes sont manifestement insuffisantes : transport, alimentation. Une étude est en cours sur chacun de ces postes pour déterminer le coût réel de ces services et étudier si des économies sont possibles et quel en est le coût thérapeutique.

Le SMP dispose de bâtiments de qualité pour ses institutions, mais certains ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins des enfants. Ils nécessitent des travaux de réaménagement et d'entretien qui, trop souvent repoussés, pourraient entraîner réclamations de parents et démotivation des équipes.

Activités/Statistiques

Consultations médico-psychologiques

	2000	2001	2002	var. 02/01
Enfants traités	4'668	4'307	4'644	8%
Nouveaux cas	1'969	2'675	2'130	-20%
Total de séances	105'122	106'439	106'288	0%
Traitements intensifs, dont :	6'784	5'069	6'332	25%
- traitements individuels	3'943	2'360	3'230	37%
- traitements groupes	676	682	649	-5%
- traitements familles/parents	2'165	2'027	2'453	21%
Hygiène mentale-act. préventive	1'304	1'803	2'197	22%
Hygiène mentale CO-act. préventive	789	687	1'209	76%

Le nombre d'enfants/ados traités est en augmentation de 8%. Parallèlement, le nombre de nouveaux cas est en diminution par rapport à 2001 mais en progression par rapport à l'année 2000. Le chiffre particulièrement élevé de nouveaux cas en 2001 s'explique par une action élargie vers la petite enfance au cours de cette année. Une partie de ces nouveaux cas étant devenus des traite-

ments en 2002. On remarquera également une forte progression des traitements intensifs de longue durée ce qui est en rapport avec l'augmentation de la gravité des cas traités.

Nombre d'enfants dans la scolarité spécialisée

	2000	2001	2002	var. 02/01
Classes spécialisées	524	524	537	2%
Institutions, externats	653	655	703	7%
Total	1'177	1'179	1'240	5%

Les chiffres 2002 correspondent aux effectifs du mois d'octobre 2002 et sont susceptibles de variations durant l'année scolaire 2002-2003 (arrivée de nouveaux enfants en cours d'année)

Effectifs

	2000	2001	2002*
Direction	4.00	4.00	4.00
Administration	23.60	23.50	24.00
Médecins	27.70	28.40	27.75
Psychologues	59.50	60.30	61.90
Logopédistes	20.80	22.00	23.40
Assistants sociaux	8.15	7.95	7.95
Educateurs	5.25	5.25	5.25
Infirmiers en psychiatrie	3.00	3.00	3.00
Personnel de maison	11.55	11.65	11.90
Total	163.55	166.05	169.15

Perspectives

Les principaux objectifs du SMP pour 2003, en dehors de la poursuite des travaux déjà engagés en 2002, seront :

- Répondre à toute nouvelle demande émanant des projets d'école dans le cadre de la rénovation de l'école primaire et de la mise en place de responsables d'écoles et des nouveaux inspecteur-trice-s;
- Intervenir de façon préventive le plus précocement possible pour les enfants d'âge préscolaire;
- Adapter nos réponses aux problèmes de plus en plus aigus des troubles d'adaptation scolaire et sociale des adolescent-e-s.

5.8.6 Service du Tuteur général

Mission

Le Service du Tuteur général (STG) reçoit ses mandats directement des autorités judiciaires compétentes, en l'occurrence du Tribunal tutélaire (TT), et du Tribunal de la jeunesse (TJ); il porte, vis-à-vis des instances judiciaires, la responsabilité de l'exécution des mesures tutélaires.

La mission du STG consiste donc à assurer la bonne exécution et le suivi des mandats que lui confie la Justice dans l'aide, l'accompagnement et l'encadrement des personnes au bénéfice d'un mandat tutélaire (pupilles).

Le STG se divise en un secteur des mineurs et un secteur des adultes, tous deux couplés à des services généraux communs. Le secteur des mineurs assure la mise en oeuvre des mesures protectrices prises à l'égard des jeunes, alors que celui des adultes prend en charge l'exécution des différents mandats tutélaires sous les-

quels peuvent se voir placées des personnes adultes en difficulté.

Bénéficiaires

Les personnes mineures et les adultes au bénéfice de mesures de protection particulières ou soumises aux différents types de mandats tutélaires prévus par le droit civil suisse, figurent au rang des bénéficiaires de prestations de la part du STG.

La protection des jeunes s'élargit souvent par des actions à mener auprès de leurs parents ou de leur entourage. Le suivi des situations des adultes implique de son côté une large mobilisation et une coordination du réseau des partenaires, institutionnels et privés, intervenant dans la vie quotidienne des pupilles.

Actions et réalisations: points forts en 2002

- Apurement de tous les comptes pupillaires (plus de 2'200), opération impliquant analyses comptables et financières, recouvrements de créances, amortissements, etc.
- Mise sur pied, en collaboration avec le CEFOC, d'un cycle de formation obligatoire (échelonné sur 15 demi-journées) pour les travailleurs sociaux et spécifiquement consacrée à l'intervention dans le domaine tutélaire.
- Mise à jour complète de la production des rapports et des révisions de situations à fournir au Tribunal tutélaire.
- Intensification et élargissement des travaux de coordination et de collaboration avec nos partenaires, aboutissant à la création/révision d'accords cadres, à la définition de procédures communes d'action ou d'intervention, à la conclusion de conventions de collaboration, etc.
- Mise en service et desserte d'un réseau d'alerte et d'urgence avec la Police et les Hôpitaux universitaires genevois (HUG) (système opérationnel 24h/24h).

Activités/Statistiques

	2000	2001	2002
Mandats en cours			
- mineurs	1'570	1'708	1'958
- adultes	1'289	1'411	1'387
- mandats exclusivement juridiques	990	1'043	1'133
Total	3'849	4'162	4'478
Mandats relevés			
- mineurs	354	212	429
- adultes	197	160	256
- mandats exclusivement juridiques	211	226	233
Total	762	598	918

L'augmentation des mandats confiés au STG reste constante depuis plus de dix ans, à un taux de l'ordre de 8 à 9% par année. Les quelque 140 dossiers du Service de coordination des mandats tutélaires (CMT), réintégré au STG depuis 2002, ont aussi contribué à la croissance des mandats sous gestion tutélaire émergeant dans les statistiques du Tuteur.

En 2002, ce ne sont pas moins de 1'184 nouveaux cas qui ont été confiés au STG, avec tout ce qu'implique la mise en place des structures, des démarches et des réseaux de soutien, de gestion, d'encadrement et d'aide

aux pupilles. Près de 1'200 nouveaux dossiers par année signifie aussi que le STG renouvelle en 2 ans le 50% des mandats qu'on lui demande de suivre et d'assumer.

Enfin, si la croissance globale n'est pas plus accentuée, cela tient aussi au fait que le Service traite un nombre élevé de relèves (917 en 2002) avec tout ce que de telles décisions impliquent au titre des mesures transitoires, dénominations, boucllements, etc.

D'autres chiffres montrent également le volume des activités – d'ordre fiduciaire, financier et comptable – développées par le STG: il s'agit des mouvements financiers qui représentent un flux comptable de près de 160 millions de francs par an, alors que le volume de l'épargne des pupilles (gestion de fortune) dépasse les 35 millions de francs.

Récapitulation des mouvements financiers

Mouvements de trésorerie en milliers de francs

	Entrées 2000	Sorties 2000	Entrées 2001	Sorties 2001	Entrées 2002	Sorties 2002
Caisse et banque STG	6'367.52	7'347.14	6'829.74	7'344.24	8'452.44	7'868.30
CCP du STG	62'183.59	61'929.52	73'156.33	69'049.30	70'559.09	72'917.94
Totaux	68'551.11	69'276.65	79'986.07	76'393.54	79'011.53	80'786.24
Total des mouvements	137'827.76		156'379.61		159'797.77	

Gestion épargne des pupilles	2000	2001	2002
Banque des pupilles	27'909.61	27'086.70	29'578.43
Titres	5'942.42	4'639.05	3'910.35
Immeubles	6'415.74	2'191.98	2'261.15
Total gestion	40'267.77	33'917.73	35'749.93

Bilan

Les collaborateur-trice-s du STG sont de plus en plus confrontés à des personnes présentant de graves syndromes de violence ou en complète décompensation psychologique, résultant souvent d'abus d'alcool, de drogues ou d'autres substances psychotropes. Par ailleurs, d'autres phénomènes de société sont non seulement avérés, mais tendent inexorablement à s'aggraver année après année: absence de plus en plus fréquente et de plus en plus complète d'appuis parentaux, conflits familiaux, jeunes incontrôlables se livrant à des actes de délinquance, nombre élevé de situations dans lesquelles les procédures sont complexes et la communication difficile, abandon de plus en plus large des prises en charge familiales et des relais de soutien assurés jusqu'ici par des proches, etc.

Les coefficients de dossiers par collaborateur-trice restent au-dessus de la moyenne, avec – par exemple – quatre-vingts dossiers par collaborateur-trice au secteur des adultes, celui des mineurs n'étant pas mieux loti! Dès lors, on constate de nombreuses démissions de collaborateur-trice-s ne résistant plus aux tensions et aux rythmes que la direction se voit contrainte de leur imposer. Finalement, la reconstitution d'équipes pleinement efficaces, comportant un quota de collaborateurs expérimentés et capables d'encadrer de nouveaux arrivants est un objectif vieux de trois ans mais dont la réalisation reste incertaine.

Postes

	2000	2001	2002
Direction Comptabilité Serv. juridique			
Tuteur général	1.00	1.00	1.00
Tuteur général adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoints à la direction	2.00	2.00	2.00
Secrétaires	5.60	6.00	6.00
Commis et huissiers	1.85	3.00	2.40
Cheffe de la comptabilité	1.00	1.00	1.00
Comptables et commis	4.55	6.55	6.75
Tuteurs adjoints et juriste	3.00	3.00	3.00
Préposé aux successions	1.00	1.00	1.00
Secteur des mineurs, y compris CMT			
Chefs de sections	4.00	4.00	5.00
Assistants sociaux	23.10	23.00	24.80
Teneurs de comptes / Gestionnaires	4.00	4.00	4.00
Secrétaires	4.00	4.00	4.60
Responsable qualité	1.00	1.00	1.00
Secteur des adultes			
Chefs de sections	3.00	3.00	3.00
Assistants sociaux	13.20	14.40	14.70
Teneurs de comptes / Gestionnaires	10.25	13.90	13.80
Secrétaires	6.65	7.35	7.05
Huissier	1.00	1.00	1.00
Préposés inventaires	2.00	2.00	2.00
Responsables qualité	1.00	2.00	2.00
Total	94.20	104.20	107.10

Réorganisation du Service

Au cours de l'exercice 2002, le STG a pu réaliser une extension de ses locaux administratifs (voir § 5.1.3 Service technique).

Deux dossiers importants ont occupé le Service l'année dernière et leur pleine réalisation va se poursuivre dans le(s) exercice(s) à venir.

Il s'agit tout d'abord des actions entreprises dans le cadre de la politique sociale du STG. Les différents groupes constitués au sein du Service poursuivent la préparation et la finalisation d'un certain nombre de documents de référence (mémento, fiches techniques, kit de présentation du Service, documents type, etc.), et cela dans les domaines spécifiques qui sont :

- l'identité et la politique de communication du Service;
- la politique, l'accompagnement et la formation des collaborateurs-trice-s;
- l'informatique, les statistiques et les procédures, en ce qui concerne le groupe instrumentation, recherche et développement.

La mise au point de nouvelles bases ou instruments de travail emporteront une incidence décisive sur les modes de fonctionnement et sur le positionnement de notre Service vis-à-vis de nos partenaires.

Au titre des actions de réorganisation et de développement du Service, la seconde priorité essentielle réside dans la poursuite de la mise en place de notre nouvelle plate-forme informatique PROGRES.

5.8.7 Service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA)

Mission

En cas de non-paiement ou de paiement partiel d'une contribution d'entretien, le SCARPA a pour mission d'apporter une aide technique et gratuite aux enfants et/ou (ex)-conjoints en vue du recouvrement de la pension alimentaire pour autant qu'elle ait été fixée par un juge-

ment exécutoire. Des avances sont versées lorsque toutes les conditions prévues par la loi cantonale (LARPA) sont réalisées.

Activités

Le 1^{er} janvier 2002, les articles 8A et 11 LARPA qui prévoyaient, respectivement, que le droit à l'avance s'éteignait trois mois après le départ du débiteur de la pension alimentaire à l'étranger et que les avances cessaient lorsque le débiteur se trouvait dans un état d'insolvabilité durable, ont été abrogés. Cette modification législative a pour conséquence d'élargir de façon notable le champ d'action du service, non seulement par une augmentation massive des nouveaux dossiers, mais encore par la prolongation de leur durée de prise en charge.

Par ailleurs, de nouveaux cahiers des charges de tous les collaborateurs, définissant notamment les responsabilités de chacun, ont été élaborés. Parallèlement, un nouvel organigramme prenant en compte les besoins réels actuels du SCARPA a été établi, notamment en nommant deux superviseurs supplémentaires (dans un but de formation, de contrôle et de remplacement) et une responsable du contentieux (élargissement des tâches de la fonction de juriste). Ces modifications sont effectives à partir de mai 2002.

L'élaboration d'un nouveau progiciel adapté aux besoins du SCARPA a mobilisé en 2002 une partie des ressources du Service. Le groupe de travail désigné pour le projet a eu pour mission d'analyser de manière détaillée les besoins du service et les développements à apporter au progiciel initial et à procéder pendant plusieurs semaines à des phases de tests. La mise en production du nouveau système est prévue pour janvier 2003.

Bilan

L'augmentation des volumes générée par l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA a eu des conséquences multiples :

- charge supplémentaire financière pour l'Etat de plusieurs millions (augmentation des dossiers avec avances de 55%);
- situation critique pour le service, confronté à une surcharge de travail importante, nécessitant un urgent besoin de moyens additionnels;
- impossibilité de mettre sur pied le service d'enquêtes prévu pour 2002, le poste ayant été réquisitionné pour la gestion des nouvelles demandes.

Statistiques

	2000	2001	2002
Nouvelles demandes d'intervention	523	584	879
Nouveaux dossiers attribués¹	291	255	475
Dossiers:	2'330*	2'304*	2'520
- avec avances ²	951	1'001	1'553
- sans avances	1'379	1'303	967
Procédures de recouvrement:			
- Plaintes pénales	431	322	324
- Procédures 291+132 CCS ³	49	24	96
- Audiences au Tribunal	426	351	486
- Procédures 124a OACI	39	49	56
- Réquisitions de poursuites	1'431	1'175	1'193

* Jusqu'en 2001 les statistiques du service recouvraient la période janvier à fin novembre de l'année en cours. Depuis 2002 les statistiques sont sur l'année entière. Cela implique quelques ajustements des chiffres 2000 et 2001.

Remarques

- 1° Il convient de noter qu'une cinquantaine de dossiers n'ont pu être attribués en décembre 2002 à cause de la surcharge de travail des gestionnaires pour les raisons précitées. La moyenne de dossiers par portefeuille s'élève à 336 (pour 7,5 gestionnaires, voir tableau ci-dessous). Ce chiffre est supérieur au ratio maximal qui devrait se situer entre 280 et 300 dossiers par gestionnaire. De surcroît, le total des «nouveaux dossiers attribués» aux gestionnaires ne tient compte ni des dossiers où il y a eu une reprise de mandat, ni des nouvelles conventions signées suite à la majorité de l'ayant droit.
- 2° La proportion importante de dossiers avec avances en 2002 (plus de 550 dossiers par rapport aux années précédentes) est une conséquence directe de l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA.
- 3° Il convient également de noter que le recours systématique aux procédures en application des articles 291 et 132 CCS se substitue graduellement, dans de nombreux cas, aux procédures de poursuites et aux plaintes pénales. Celles-ci sont beaucoup plus complexes à élaborer et à instruire devant les Tribunaux, mais, lorsqu'un jugement a pu être notifié, le taux de recouvrement s'en trouve notablement augmenté.

Postes

	2000	2001	2002
Directeur adjoint	1	1	1
Juriste	1	0	-
Responsable de contentieux	-	-	0.7
Assistant de direction	1	1	1
Superviseurs	2	2	3.8
Administration	13	13	12.2
Total	18	17	18.7

5.8.8 Service des loisirs de la jeunesse

Le Service des loisirs de la jeunesse est un organisme officiel de prévention qui contribue à l'élaboration, la promotion, la coordination de loisirs éducatifs pour les mineurs de notre canton.

Bénéficiaires

Enfants, adolescents et jeunes de 4 à 20 ans.

Priorités

Restructurations organisationnelles et de gestion :

- Arrivée d'un nouvel administrateur (adjoint financier): nouvelle répartition des tâches au sein de la direction.
- Développement d'un concept comptable et financier applicable à l'ensemble des activités/secteurs du SLJ.
- Concept de pilotage des processus de facturation.
- Mise en place de nouvelles procédures internes en matière d'organisation des transports et de prêt de matériel et de leur contrôle.

- Elaboration de cahiers des charges et description des fonctions de l'ensemble des secteurs.

Secteurs

- Classes multicolores: poursuite du processus d'automatisation comptable grâce à l'achat d'un logiciel approprié et des cours de formation. Informatisation terminée dans l'activité des prêts de ski.
- Jeunesse+Sports: réorganisation en fonction de la nouvelle application de l'ordonnance du DDPS. Schématiquement, cette ordonnance introduit deux changements: les déclarations de cours ne passent plus par les moniteurs mais par les institutions, écoles, clubs ou groupes sportifs d'une part et, d'autre part, une nouvelle répartition des subsides d'encouragement est mise en place.
- Sport-ados: préparation à l'intégration des activités dans la tenue comptable du SLJ.

Bilan

- Impossibilité à ce jour de pouvoir étendre les prestations à la petite enfance. Les besoins en structure (lieux d'accueil adaptés) et en encadrement (nombre de personnel qualifié) sont trop importants et complexes en regard des moyens dont nous disposons.
- La demande en activités durant les congés (année) et les vacances, surtout d'été et de Pâques, augmente. L'offre cherche à suivre cette tendance mais le Service arrive aujourd'hui à un point critique. Il doit faire face à un problème de recrutement et formation du personnel d'encadrement, qui limite sa capacité organisationnelle, alors même que les exigences en matière de sécurité, d'hygiène et de la «qualité» du personnel d'encadrement augmentent.
- Si l'intégration de Sport-ados dans la comptabilité générale du Service apportera de nouvelles recettes, en contrepartie, il y aura une charge complémentaire.

Statistiques des activités (hors centre de vacances)

	2000	2001	2002
Activités des jours de congé hebdomadaires			
Participants:			
– Enseignement primaire	1'438	1'515	1'555 (+40)
– Cycle d'orientation	2'200	2'230	2'750 (+520)
Classes multicolores			
– Participants	13'722	14'228	14'650 (+422)
Passeport-Vacances			
– Vendus	700	801	751 (-50)
Jeunesse et Sport			
– Participants	25'067	23'070	18'335
Commission cinéma-spectacles			
– Demandes d'abaissement (pour GE)	119	113	107 (-6)
Autorisations de soirées	20	20	10 (-10)

Centres de vacances

	Camps et cours 2001	Participants 2001*	Camps et cours 2002	Participants 2002
Noël/Nouvel An	13	168	11 (-2)	146 (-22)
Février	24	344	24 (-)	292 (-52)
Pâques	20	294	23 (+3)	306 (+12)
Été	120	1'800	123 (+3)	1 888 (+88)
Automne	24	316	21 (-3)	268 (-48)
Total	201	2'922	202 (+1)	2 900 (-22)

* Depuis 2002, le personnel d'encadrement n'est plus comptabilisé en tant que participant. Les chiffres 2001 sont donc modifiés pour permettre la comparaison 2001-2002.

Postes occupés au 31.12.2002

	2000	2001	2002
Direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint à la direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint financier	-	-	1.00
Administration	13.00	13.00	13.75
Animateur d'atelier	4.75	4.75	4.00
Chauffeur	1.00	1.00	1.00
Chef de magasin	1.00	1.00	1.00
Animateur responsable de maison	2.75	2.75	2.50
Educateur d'internat	1.50	1.50	1.50
Personnel de maison	7.17	7.17	7.17
Total	33.17	33.17	33.92

Réseau de partenaires

Direction générale et Services de l'Office de la jeunesse, établissements scolaires, services sociaux publics et privés, mouvements de jeunesse, organismes de centres de vacances, centres de loisirs, service du parascolaire, bibliothèques et crèches-garderies, Services administratifs et financiers (DIP), administrations fédérale, cantonale, communale, régionale, internationale, associations sportives, artistiques et culturelles, Office fédéral du sport de Macolin, Commission cantonale des sports, Association genevoise des sports, distributeurs exploitants cinémas, organisateurs de soirées, Cemea, Institut d'études sociales, services placeurs, transporteurs, offices du tourisme, Ecoles suisses de ski, fournisseurs en restauration et gestion hôtelière.

Perspectives

- Application des procédures en matière de gestion financière et organisationnelle. Eventuelles améliorations à apporter selon les premiers feedback.
- Renforcement du secteur comptabilité ainsi que du secteur des centres de vacances.
- Aménagement des postes selon les nouvelles exigences et les réalités des besoins: changement à la tête du secteur Sport-ados et aménagement différent du temps de travail d'une de nos collaboratrices pour répondre à une décision du Grand Conseil concernant le contrôle sur les vidéos.
- Mise en place du guide pratique et réseau d'informations à l'intention des responsables d'associations sportives, des moniteurs et monitrices.

- Recherche de solutions alternatives pour assurer le maintien de certaines prestations dont la couverture financière fait défaut.
- Sport-ados: dès le 1^{er} janvier 2003, reprise des aspects financiers par la comptabilité du service.
- Participation à l'étude sur les organismes et colonies de vacances subventionnés qui devrait déboucher sur la mise en place de nouvelles directives et structures.

5.8.9 Institutions subventionnées

La direction de l'Office gère diverses subventions pour un total de F 47'435'000.-.

Parmi celles-ci, la FAS'e (F 14'342'000) organise pour le canton les centres de loisirs, maisons de quartiers, terrains d'aventure et jardins Robinson.

Durant l'année 2002, la priorité a été l'intensification des actions «hors murs» visant les jeunes et jeunes adultes (16 à 25 ans) qui ne peuvent momentanément s'intégrer aux structures institutionnelles.

Sur le plan interne, la Fas'e a poursuivi son travail en collaboration avec la direction générale de l'OJ, visant à élaborer un mandat de prestations Fas'e - Etat de Genève et à réorganiser sa gestion administrative et financière.

Le Secrétariat aux institutions d'éducation spécialisée (SAI) contrôle les institutions genevoises au bénéfice de subventions fédérales et cantonales (majoritaires selon la loi genevoise sur la coordination, le contrôle et l'octroi de subventions aux institutions genevoises d'éducatrices spécialisées – IGE – pour mineurs J 6 35).

Dans ce cadre, le SAI autorise et surveille les institutions d'éducation spécialisée, analyse les besoins en placement, effectue la planification intercantonale et analyse les demandes de subventions. Il prévoit les décisions de la direction générale de l'OJ vis-à-vis des autorités cantonales et fédérales (Office fédéral de Justice).

Le projet de foyer thérapeutique, agréé par la Commission de l'éducation spécialisée (CES) au plan des besoins a été retardé. L'ouverture prévue dans des locaux appartenant à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) n'ayant pu se faire, le projet a été reporté en 2003 sous la responsabilité du SMP.

IGE (Institutions d'éducation spécialisée)

Organismes	nbre de structures		nbre de places		taux d'occup. %		nbre de postes		subventions DIP 2002
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	
FOJ	15	15	119	128	0.86	0.87	107.2	114.9	12'852'000
Montbrillant	1	1	25	25	0.74	0.60	8.1	8.5	528'000
Foyer «La Caravelle»	1	1	8	8	0.84	0.74	7.6	7.6	826'000
ASTURAL	7	7	103	103	0.86	0.91	63.6	63.6	4'772'000
EPA St-Cergue	1	1	49	49	1.05	1.04	26.9	27.2	1'317'000
H.G.	4	4	73	73	0.90	0.88	55.8	56.7	5'539'000
Atelier X	1	1	7	7	0.93	0.87	2.5	2.6	346'000
ACASE	2	2	56	56	0.90	0.89	39.5	39.3	3'885'000
Total	32	32	440	449			311.2	320.4	30'065'000

Concernant Montbrillant, au vu du taux d'occupation en baisse, des réflexions ont été entreprises pour trouver des solutions concernant le subventionnement ou l'affectation de cette institution.

5.9 Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF)

Mission

L'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF) a une mission transversale d'aide à l'insertion, de la formation à l'emploi et de l'emploi à la formation. Ses prestations s'adressent à un public de jeunes et d'adultes des milieux scolaire et professionnel, ainsi qu'aux institutions publiques et privées concernées par son domaine d'activité.

Au carrefour de l'emploi et de la formation

Situé au carrefour de l'emploi et de la formation, lien essentiel entre les écoles, les entreprises et les associations professionnelles, l'OOF adapte en permanence ses prestations afin de répondre aux besoins nouveaux de son environnement.

Evaluations et développement, en collaboration avec les autres unités de l'OOF, gère de nombreux projets concernant l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue, l'information.

Ces projets permettent de maintenir et développer la qualité de l'orientation et de la formation professionnelle dans son ensemble, c'est-à-dire son efficacité.

Charges et revenus en milliers de francs

	Compte 2000	Compte 2001	Budget 2002	Compte 2002 ⁽¹⁾	Ecart C-B (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Charges totales	32'354	40'816	35'509	36'680	+1'172	+3.30%
<i>hors 37 et 39⁽¹⁾</i>	<i>31'818</i>	<i>36'243</i>	<i>34'604</i>	<i>33'132</i>	<i>-1'471</i>	<i>-4.25%</i>
Revenus totaux	3'352	7'919	3'457	6'406	+2'950	+85.33%
<i>hors 47 et 49⁽²⁾</i>	<i>3'275</i>	<i>3'737</i>	<i>3'379</i>	<i>3'722</i>	<i>+342</i>	<i>+10.13%</i>

(1) 37: subventions redistribuées, 39: imputations internes (charges)

(2) 47: subventions à redistribuer, 49: imputations internes (revenus)

(3) Situation comptable au 31.12.2002

Postes

	Occupation 31.12.00	Occupation 31.12.01	Budget 2002	Occupation 31.12.02	Ecart (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
PAT	135.72	139.72	148.24	146.86	-1.38	-0.93%
PE	-	-	-	-	-	-
Total	135.72	139.72	148.24	146.86	-1.38	-0.93%

PAT: Personnel administratif et technique (301) PE: Personnel enseignant (302)

5.9.1 Evaluations et développement

Projets réalisés ou en cours de réalisation

«Les clefs pour l'emploi» et «L'arbre des compétences»

Ces deux projets ont été spécialement créés pour mettre en valeur les compétences qui permettent d'améliorer l'employabilité des personnes, à savoir: travailler en équipe, organiser, communiquer, résoudre des problèmes, traiter l'information et encadrer.

«Les clefs pour l'emploi» est destiné plus spécialement aux adultes. Au terme d'un processus qui intègre un bilan

de compétences et une évaluation par des spécialistes lors d'une mise en situation comportementale, la personne reçoit une attestation cantonale de qualifications.

«L'Arbre des compétences» est conçu pour les apprenti-e-s. Il leur permet d'identifier et de développer leurs compétences autres que techniques et de les faire évaluer par leur maître d'apprentissage. Chaque apprenti-e qui le souhaite pourra obtenir cet outil qui se présente sous la forme d'un CD-ROM interactif.

Ces deux projets ont été financés par la Confédération dans le cadre du deuxième arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA2).

FormaConseil

FormaConseil est une prestation spécialement mise en place pour favoriser le développement d'actions de formation continue au sein des entreprises. Elle s'appuie sur les différentes dispositions prévues dans le cadre de la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08) et plus spécialement le budget extraordinaire du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP) en cas de chômage élevé. Il permet de financer les actions de formation organisées par les entreprises. Plus d'une centaine d'entreprises ont été rencontrées lors de la première année de fonctionnement. Parmi ces entreprises, une dizaine ont fait une demande au FFPP et six ont obtenu des financements (voir aussi sous FFPP point 5.9.5).

Reconnaissance et validation des acquis

Après l'élargissement des procédures de reconnaissance et validation des acquis à l'ensemble des métiers donnant accès au Certificat fédéral de capacités (CFC), deux nouveaux projets ont été réalisés cette année dans le but de poursuivre la valorisation de l'expérience personnelle et professionnelle.

Le premier projet concerne les procédures d'admission dans les Hautes écoles spécialisées santé-social de Suisse romande (HES-S2). Les candidat-e-s qui ne sont pas en possession du titre requis (maturité professionnelle ou diplôme de culture générale), ont désormais la possibilité d'obtenir une attestation cantonale de qualifications reconnue par la commission romande des admissions aux HES-S2.

Le deuxième projet concerne la validation des acquis de la branche de culture générale du CFC. Jusqu'ici il était possible de valider les acquis uniquement pour les branches professionnelles. Désormais, les candidat-e-s au CFC vont pouvoir également faire reconnaître leurs acquis pour la culture générale et ainsi pouvoir obtenir l'ensemble du CFC par la validation des acquis.

Ces deux projets ont été réalisés en étroite collaboration avec la direction générale du postobligatoire (DGPO), l'Ecole de culture générale (ECG) et le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA).

Surveillance de l'apprentissage et qualité de la formation

Depuis trois ans, une nouvelle approche de la surveillance de l'apprentissage est expérimentée auprès de trois métiers: maçon-ne, carrossier-ère, vendeur-se. Au terme de cette phase pilote qui est fixé en 2003, se dessine un nouveau concept général qui repose sur les notions de qualité de formation en entreprise et de suivi de l'apprenti-e.

Les entreprises formatrices devraient à l'avenir répondre de façon précise à des critères de qualité définis par l'Etat et les associations professionnelles.

Ce modèle, qui s'intègre dans la perspective du projet de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, devrait être progressivement introduit dans le canton à partir de 2004.

Formation pour les formateurs et formatrices d'apprenti-e-s en entreprise

Le nouveau dispositif de formation de formateurs et formatrices d'apprenti-e-s en entreprise a démarré en octobre 2000. Son but est principalement d'assurer la qualité de la formation en entreprise. Cette année, 349 maîtres d'apprentissage se sont inscrits. 317 attestations ont été délivrées et 30 personnes ont obtenu une dispense. Les cours sont dispensés par 44 spécialistes de la formation professionnelle et de la formation des adultes (voir Suivi des apprentis, point 5.9.4).

Le dispositif a obtenu, auprès des participants, un indice de satisfaction de 5,2 sur 6 pour le cours de base, et de 5,1 sur 6 pour les cours à option.

La formation continue

Chèque annuel de formation

En 2002, plus de 1'650 personnes ont pu bénéficier du chèque annuel de formation, ce qui représente plus de 60% d'augmentation par rapport à 2001, année de l'entrée en vigueur de la loi sur la formation continue des adultes. Sollicité par une majorité de femmes (61%), le chèque, comme en 2001, concerne dans près de 70% des cas des formations dans le domaine des langues et de l'informatique. La proportion des bénéficiaires qui ont un niveau de formation fin de scolarité obligatoire est en légère augmentation. Elle atteint désormais près de 18%. Parmi les demandeurs du chèque, 83% n'ont suivi aucune formation au cours des 12 derniers mois (voir Centre d'information sur les études et professions, point 5.9.3).

Au niveau de l'offre, cette 2^e année a été marquée par une modification de la loi qui permet, d'élargir la gamme des cours pouvant bénéficier du chèque. Ceci a eu pour effet d'augmenter de manière significative l'offre de formation. En 2002, 600 cours ont pu être financés par le chèque, alors qu'il n'y en avait que 400 en 2001.

Certification qualité des institutions de formation continue

La loi sur la formation continue des adultes exige que les institutions de formation qui touchent une aide directe ou indirecte de l'Etat soient certifiées eduQua au plus tard à fin 2003. Environ 70 institutions sont concernées. A fin 2002, 11 d'entre elles étaient certifiées et 2 sont en cours de certification. Plus de 50 institutions devront donc obtenir le label eduQua en 2003. L'Office mène une politique active pour les encourager à entreprendre leur certification, pour les informer sur les conditions de cette démarche et pour faciliter la formation de leurs formateur-trice-s.

Qualification'41

Qualification'41 encourage et accompagne les adultes désirant obtenir une certification professionnelle.

Le dispositif connaît un succès grandissant puisqu'en 2002, 1'641 personnes ont bénéficié des prestations (informations, conseils, entretiens individuels). Pour la quatrième année consécutive le taux d'échec aux examens a diminué (cf. tableau).

		2000	2001	2002
Apprentissage dual et plein temps	Apprentis-es en formation	5'276	5'388	5'389
	CFC délivrés	1'223	1'278	1'268
	Taux d'échec aux examens	23 %	16,7%	18,5%
Article 41	Candidats-es en formation	425	450	500
	CFC délivrés	160	175	175
	Taux d'échec aux examens	19,1%	16,6%	11,2%

Cette année, 215 personnes ont passé un examen partiel (+100% par rapport à 2001). Les candidat-e-s profitent de plus en plus de l'opportunité qui leur est donnée de fractionner les examens, ce qui induit une augmentation de la durée de la formation et la stabilité du nombre de CFC délivrés en 2002. Cette année, 150 personnes ont pu cette année être dispensées d'examens sur la base de leur expérience professionnelle.

Centre de bilan de Genève (CEBIG)

Au total, plus de mille personnes ont débuté un bilan cette année (931 en 2001). Parmi elles, 35% étaient au chômage. Depuis trois ans, la proportion des demandeur-s d'emploi n'avait jamais été aussi importante. Trois types de prestations leur sont offertes: des bilans dans le but de préparer un projet d'insertion, des bilans pour celles et ceux qui souhaitent créer leur propre entreprise, des bilans pour faciliter la reconnaissance et la validation des acquis dans le cadre d'une démarche de qualification professionnelle.

Le CEBIG a été sollicité par diverses entreprises et organisations dans les secteurs des transports, de la banque, de l'administration et de la coopération internationale.

Il continue de participer aux procédures de reconnaissance et validation des acquis. Plus de 450 personnes ont entrepris un bilan dans le but d'obtenir une attestation de qualifications ou de se présenter aux examens du CFC selon l'article 41.

5.9.2 Orientation scolaire et professionnelle

La consultation individuelle

6'216 consultant-e-s ont été reçus par les psychologues conseiller-ère-s d'orientation scolaire et professionnelle dans l'ensemble des structures OOF du Canton de Genève. La fréquentation reste stable par rapport à l'année 2001 (cf. tableau).

Année scolaire	Consultants	Entretiens individuels	Entretiens avec les familles	Entretiens avec des professionnels	Total des entretiens
1998	6'282	13'557	1'030	810	15'397
1999	5'975	13'835	1'183	1'033	16'051
2000	6'259	13'999	1'138	1'230	16'367
2001	6'260	13'218	1'218	1'228	15'664
2002	6'216	13'278	1'146	1'167	15'591

Répartition de la demande dans les différents centres d'orientation scolaire et professionnelle

L'orientation scolaire et professionnelle a rendu ses prestations dans ses 5 centres situés à Onex, Trois-Chêne, Vernier, Versoix et Plainpalais. Dans ces structures, 3'068 personnes ont bénéficié de 6'168 entretiens. Les autres consultant-e-s proviennent des structures scolaires (CO et ECG) où les conseiller-ères d'orientation tiennent des permanences régulières.

Principales caractéristiques de la population reçue

55,2 % des consultant-e-s sont scolarisés (cf. tableau).

Cycle d'orientation	1'414	23%
EFP	26	0,4%
SCAI, SGIPA	210	3,4%
Apprentissage	318	5%
ECG	309	5%
Ecoles de commerce	109	1,75%
Collèges	464	7,5%
HES, Université	457	7,35%
Ecoles privées	112	1,8%

Parmi les 44,8% de consultant-e-s non scolarisés, la majorité (27%) est issue du secteur tertiaire et a un niveau de formation de fin d'apprentissage.

20% des consultant-e-s ont moins de 16 ans, 54% entre 16 et 25 ans, 8,5% entre 26 et 30 ans, 11% entre 31 et 40 ans et 6,5% ont plus de 40 ans.

La répartition entre femmes et hommes reste constante au fil des années, les femmes (54%) consultant plus que les hommes (46%).

Nature de la consultation individuelle

La demande du public auprès des conseiller-ère-s d'orientation a pour objet l'élaboration d'un projet d'orientation ou un changement d'orientation (60,5%), un projet de formation ou de perfectionnement (15,5%) ou un projet d'insertion (7%). Le reste des demandes concernent des besoins personnalisés d'information (10%) et des questions d'échec en formation (7%).

Pour répondre à ces demandes, les interventions des conseiller-ère-s d'orientation sont consacrées à des évaluations de potentiel et de situations scolaires ou professionnelles (64%), au suivi, à l'élaboration et à la réalisation de projets (36%).

Les prestations collectives d'orientation

Afin de faciliter la transition de la scolarité à la vie professionnelle, des ateliers d'orientation ont été expérimentés dans un Cycle d'orientation. L'expérience ayant été concluante, elle s'étendra dans les années à venir à d'autres Cycles.

La transition du Collège à l'Université est également préparée. Ainsi, chaque année, environ 200 collégien-ne-s de 4^e année participent aux ateliers Boussole. Pour la deuxième année, cette formule a été étendue à ceux et celles de 3^e année et une centaine d'élèves ont suivi ces ateliers.

Les prestations spécialisées

Tremplin-Jeunes

Tremplin-Jeunes est une structure créée en 1994 pour s'occuper des jeunes en rupture.

230 jeunes en moyenne s'adressent chaque année à cette structure. Le profil des consultant-e-s a évolué ces dernières années. La moyenne d'âge augmente. Ainsi, en 1996, la tranche d'âge des 19-21 était de 27%, cette année elle est de 37,5%.

La population des jeunes en rupture touche de plus en plus les Suisses. En 1996, les Suisses représentaient 49%. Leur proportion est aujourd'hui passée à 60%. La situation familiale des jeunes s'est également dégradée (25% de parents divorcés ou séparés en 1996, 37% en 2002).

Enfin, leur niveau de formation a également baissé: en 1996, 22% seulement n'avaient qu'un niveau de fin de scolarité obligatoire, les autres avaient donc un niveau supérieur au CO. En 2002, la proportion est quasiment inversée, 71% n'ont qu'un niveau de fin de scolarité obligatoire.

Projet-Emploi

Le nombre de chômeurs reçus à *Projet-Emploi* a augmenté de 37% (223 en 2001, 306 en 2002). Près de 70% d'entre eux sont issus du secteur tertiaire, près de 50% sont des employés non qualifiés. 34% d'entre eux ont entre 18 et 30 ans, 42% entre 31 et 40 ans. Les 41 ans et plus ne représentent plus que 24%.

Comme les deux années précédentes, plus des $\frac{3}{4}$ des chômeur-se-s consultant *Projet-Emploi* sont au chômage depuis un an ou moins.

Projet Apprenti-s

Le nombre d'apprenti-e-s en difficultés suivis est en augmentation: (80 en 2001, 118 en 2002).

Les problématiques restent les mêmes: situations d'échecs, difficultés personnelles et familiales. Le réseau Inter-institutionnel mis en place entre les divers professionnels du CEPTA, de la formation professionnelle, du Service santé de la jeunesse et de *Projet-Apprenti-s* fonctionne à satisfaction et permet de mener à bien des actions concertées pour soutenir les jeunes travailleur-se-s en formation.

Femme&Emploi

Prestation créée depuis 2001, cette structure s'occupe de femmes au foyer souhaitant reprendre une activité professionnelle après une interruption de plus ou moins longue durée consacrée à l'éducation de leurs enfants. Une centaine de femmes se sont adressées à *Femme&Emploi* en 2002. La majorité a entre 31 et 50 ans, est de nationalité suisse et a un niveau de formation post-obligatoire, voire universitaire. Outre les entretiens individuels dont elles ont bénéficié, il leur a été également proposé une série de tables rondes à thème avec des intervenants extérieurs: «Reprendre le travail, quand les fantômes s'en mêlent» (vision psychologique), «Les compétences personnelles et professionnelles», «Les stages d'information et d'évaluation», «Reprise d'une activité professionnelle après un congé éducatif, une séparation» (vision juridique), «Être prête à reprendre un travail» (vision économique).

Les activités de formation

- Participation de conseiller-ère-s d'orientation aux 18 cours de «formation des enseignant-e-s aux pratiques pédagogiques de l'orientation et à l'information scolaire et professionnelle» pour les enseignant-e-s du CO et du postobligatoire (17 personnes);
- Participation de conseiller-ère-s d'orientation aux 18 cours de «sensibilisation au monde économique, au monde de la formation et à ses différents acteurs» pour les enseignant-e-s du CO et du postobligatoire (45 personnes);
- 12 cours de formation «gérer la relation avec les jeunes adultes» pour les maîtres d'apprentissage (125 personnes);
- 10 cours de «sensibilisation à la démarche d'orientation pour les étudiant-e-s de l'Institut d'études sociales» (20 personnes);
- 4 cours de «sensibilisation des maître-sse-s du primaire à l'épuisement professionnel» (80 personnes);
- 3 cours «collaborer avec la structure des jeunes apprenti-e-s en difficulté (Projet-Apprentis) (58 personnes);
- 1 cours «accompagnement du projet des élèves» dans le cadre de la formation continue des enseignant-e-s du postobligatoire (12 personnes);
- 1 cours de «sensibilisation à la recherche d'emploi» pour les élèves infirmier-ère-s du Bon Secours (60 personnes).

5.9.3 Information

Production d'information scolaire et professionnelle

L'unité Information (personnels de la rédaction et de la communication) a notamment réalisé:

- cinq numéros du magazine *Options*;
- de nombreux documents (brochures, dépliants) présentant diverses prestations de l'OOF, notamment dans le domaine de la reconnaissance et validation des acquis et dans celui de la formation continue (réalisation d'un *guide de la formation continue à Genève*);
- quatre dossiers de présentation des métiers dans le cadre de la collaboration intercantonale romande;
- la mise à jour des collections de fiches intercantionales sur les filières scolaires et universitaires (*Ecol'Info* et *Uni'Info*);
- quinze articles d'information sur les prestations de l'OOF ou sur des thèmes actuels de la formation pour le cahier «éducation» de la *Tribune de Genève*;
- le développement du site Internet de l'OOF et notamment la création d'une lettre électronique d'informations sur la formation professionnelle, adressée aux écoles et aux entreprises formatrices;
- une nouvelle ligne graphique pour l'OOF qui a été introduite dans l'ensemble des documents d'information et de communication;
- dans le cadre d'un projet subventionné par l'OFFT, une série de quatre brochures bilingues présentant le système scolaire genevois et expliquant les principes et avantages de la formation professionnelle (anglais, portugais, serbo-croate, albanais).

Pour le Département de l'instruction publique, l'unité Information a notamment réalisé:

- quatre numéros du magazine *L'Ecole*;

- une nouvelle édition profondément modifiée du guide «Après la scolarité obligatoire»;
- une nouvelle édition profondément modifiée du guide «Après l'Ecole de degré diplôme-ECG»;
- la mise à jour complète du support audio-visuel *Bien s'informer pour bien choisir* qui présente les filières du secondaire postobligatoire et celles du degré tertiaire;
- la mise en forme et la diffusion de plusieurs communiqués de presse pour le compte de la Présidente du Département, du Secrétaire général ou des directions générales;
- la poursuite du développement du site Internet du DIP, avec notamment la création d'une rubrique d'offres d'emploi «en ligne», celle d'une rubrique d'actualités, ainsi que d'une rubrique d'archives destinée prioritairement à la presse.

Centre d'information sur les études et professions (CIEP)

D'une manière générale, les statistiques 2002 connaissent des variations à la hausse qui proviennent de l'introduction du chèque annuel de formation en 2001 et dont le développement s'est poursuivi intensivement durant l'année 2002 (cf. tableau).

	2001	2002	Variations 2002/2001
Fréquentation (personnes)	20'920	23'873	+ 14,1%
Prestations d'information	17'801	19'396	+ 9,0%
Prestations de documentation (auto documentation)	7'135	6'229	- 12,7%
Prêt de moyens d'information	6'882	8'092	+ 17,6%
Vente de moyens d'information	13'839	13'645	- 1,4%
Demandes d'information sur le chèque annuel de formation	2'591	1'418	- 45,3%
Demandes de chèques annuels de formation	1'864	2'815	+ 51,0%
Visites de classes	324	1'143	+252,8%
Entretien en formation continue	108	103	- 4,6%
Journée d'information dans le PO	-	148	-
	10	11,5	+ 15%

Le nombre de prestations de documentation (transmission de moyens d'information: dossiers, fiches, vidéos, etc.) est en baisse (-12,7%). Cette diminution s'explique par le fait que de plus en plus de personnes cherchent elles même l'information sur des sites Internet consacrés à l'information et l'orientation (*orientation.ch*, *bop.ch*, etc.).

Conséquence de ce qui précède, le nombre «d'auto documentation» est en hausse (+17,7%). Le public qui s'auto documente utilise largement les cinq ordinateurs du CIEP mis à leur disposition.

Contact-Entreprise

Durant l'année scolaire 2002 *Contact-Entreprise* a organisé 5'801 stages en entreprise (5'019 l'année précédente) pour des demandeurs scolarisés et non-scolarisés. Ces stages ont été effectués dans 176 professions distinctes. *Contact-Entreprise* a également organisé des visites d'entreprises pour 2'162 personnes (1'120 l'année précédente).

Durant la même année, 4'280 élèves ont souhaité découvrir divers domaines professionnels (4'211 en 2000-

2001) en s'inscrivant à l'une des douze rencontres d'information professionnelle (RIP). Le taux de participation moyen s'est élevé à 65% environ, comme l'année précédente.

Dans le domaine de l'aide à l'insertion de jeunes en difficulté, 342 personnes se sont inscrites en 2002 pour bénéficier d'une aide au placement (337 en 2001). Au terme du processus d'analyse, d'évaluation et de placement, 72% des candidat-e-s ont réussi une insertion scolaire ou professionnelle (apprentissage, formation élémentaire, classes de préapprentissage dual CEFP, école secondaire).

Interface Entreprises

Cette unité interdépartementale DIP-DEEE est chargée de prospecter et de coordonner l'offre et la demande de places de stage et de formation dans le canton. Elle a consacré en 2002 un important effort à la prospection de places de stage dans la santé-social, en relation avec les conditions d'admission aux HES, qui exigent des stages préalables à l'entrée en formation. Un millier de places de stage ont été obtenues (cf. tableau).

Résultats de la prospection	
Stages de formation	
Places d'apprentissage	42
Stages MPC/FCPM/EET, etc	96
Total	138
Stages d'insertion pour la formation professionnelle et l'OCE	171
Stages d'observation, de découverte, stages d'expérimentation	
Stages d'observation et de découverte (1 à 3 jours)	133
Stages admission HES-S2	970
Total	1'103

Interface a en outre effectué diverses enquêtes spécifiques auprès des employeurs, notamment pour les formations de gestionnaire en économie familiale, d'informaticien-ne ou de laborantin-e en biologie.

Centre Uni-Emploi (CUE)

Au cours de l'année académique 2001-2002, plus d'un millier d'étudiant-e-s se sont adressés aux conseiller-ères du centre piloté par l'OOFP et l'Université, pour obtenir de l'aide en matière de recherche d'emploi et des informations sur les débouchés. Près de 200 étudiant-e-s ont en outre bénéficié d'entretiens individuels avec la psychologue conseillère en orientation du CUE. Une centaine d'étudiant-e-s ont participé aux ateliers de recherche d'emploi.

Durant l'année, le CUE a professionnalisé son centre de documentation, créé de nouveaux documents de communication et mis en place de nouvelles prestations (ateliers courts, conférences emploi).

5.9.4 Formation professionnelle

Nouveau logiciel de gestion genevoise de l'apprentissage (GGA)

En 2002, la formation professionnelle a été mobilisée par la mise en production du nouveau logiciel de gestion genevoise de l'apprentissage (GGA).

Ce logiciel offre le gros avantage, sur son prédécesseur, de prendre en charge l'ensemble des opérations administratives des 5'400 apprenti-e-s en formation duale et plein temps, des 4'300 entreprises autorisées à former, des 675 commissaires d'apprentissage chargés du suivi des jeunes gens et des 2'060 experts chargés d'évaluer les connaissances des apprenti-es. Il permet ainsi de gérer l'ensemble des opérations de la formation professionnelle, de l'entrée en apprentissage à la délivrance de la certification.

Le placement en apprentissage

Le site Internet www.orientation.ch permet aux candidat-e-s à l'apprentissage de prendre en permanence connaissance des places offertes par les entreprises et de les contacter directement. Les informations sont fournies à partir d'une enquête annuelle auprès des entreprises autorisées à former, enquête à laquelle s'ajoutent en fonction des besoins des prospections sectorielles conduites par Interface-Entreprise

Evolution du placement	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de nouveaux apprentis	1'770	1'820	1'870	1'800	1'821
		+ 2,8%	+ 2,7%	- 3,7%	+ 1,2%

Evolution des places d'apprentissage	1998	1999	2000	2001	2002
Places offertes	1'961	2'159	2'334	2'342	2'396
		+ 10,1%	+ 8,1%	+ 0,3%	+ 2,3%
Places non repourvues	210	339	463	542	575
		+ 61,4%	+ 36,6%	+ 17,1%	+ 6,1%

Pour l'année scolaire 2002-2003, 1'821 nouveaux apprentis et nouvelles apprenties ont trouvé une place dans une entreprise. Cela représente une augmentation de 1,18% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'observe en particulier dans les professions du bâtiment, du dessin, du commerce, de l'automobile et de la santé

Le nombre total d'apprenti-e-s sous contrat s'élève à 5'389 qui se répartissent de la façon suivante :

- apprentissage en école plein temps : 879 (207 filles et 672 garçons);
- apprentissage en entreprise : 4'510 (1675 filles et 2'835 garçons).

Suivi des apprenti-e-s

Le groupe Qualité-Formation est chargé du suivi des 4'510 apprenti-e-s en entreprise. Les 14 conseiller-ères qui le composent ont été en contact avec les partenaires de la formation (apprenti-e-s, parents, commissaires, maîtres d'apprentissage et formateurs en entreprise) au travers de plus de 8'300 interventions (cf. tableaux).

Partenaires contactés	2001	2002	Variation
Apprenti-e-s	2'014	2'320	15%
Commissaires	199	278	40%
Entreprises	675	960	42%
Ecoles / Autres	405	61	-85%
Total	3'293	3'619	10%

Nombre d'interventions	2001	2002	Variation
Apprenti-e-s	4'544	5'334	17%
Commissaires	588	730	24%
Entreprises	629	1'966	213%
Ecoles / Autres	581	278	-52%
Total	6'342	8'308	31%

Le Point Réseau (conseiller-ère-s en formation, psychologues de Projet Apprentis, spécialistes des différents services du DIP) a tenu 20 séances. Plus de 180 apprenti-e-s de 40 professions différentes ont été pris en charge et suivis dans le cadre de ce groupe interdisciplinaire. Cette collaboration favorise, par un dépistage systématique, la prise en charge des jeunes en rupture ou en difficulté.

Cette première année de la législature a vu l'installation des 24 commissions d'apprentissage. Ces commissions paritaires regroupent 675 commissaires représentant 85 associations professionnelles.

Cette action s'est accompagnée par l'organisation de cours de formation à l'intention des nouveaux commissaires, soit une douzaine de sessions réunissant plus de 150 personnes. La formation a été dispensée selon une nouvelle formule dont l'axe principal est le développement du partenariat entre les différents acteurs de l'apprentissage. Les séminaires ont été animés par les conseiller-ère-s en formation chargés des domaines professionnels considérés. Les conseiller-ère-s ont également assuré l'animation du modèle de compétence «partenariat» dans les cours organisés à l'intention des formateurs d'apprentis en entreprise, à raison de 29 sessions regroupant 300 participants (voir Formation pour les formateurs d'apprentis en entreprise, point 5.9.1).

Un accent particulier a été donné aux actions de médiation suite à des situations d'échecs aux examens. Dans quelques cas, un contrôle systématique de la qualité des formations a abouti à reconsidérer l'autorisation de former attribuée à certaines entreprises.

La conjoncture économique a conduit à plusieurs opérations de remplacement d'apprenti-e-s, notamment lors des problèmes rencontrés par Swissair et par certains établissements bancaires de la place. Ces situations ont toutes trouvé des solutions grâce à l'effort des entreprises partenaires de la formation professionnelle.

Dans le cadre d'un projet APA2, les professions du dessin ont été réunies dans un tronc commun pour le premier degré de formation, cela sous un contrat spécifique du groupement chargé de cet enseignement, l'Interad. En juillet, tous les apprenti-e-s ont eu la possibilité de signer un nouveau contrat avec une entreprise pour la poursuite de leur formation.

Enfin, en vue de l'introduction de la réforme de la formation commerciale de base (RFCB), une structure de coordination et de concertation a été mise en place avec les écoles et les associations professionnelles. De plus, près de 400 représentants des entreprises ont assisté aux séances d'information organisées à leur intention.

Nouveaux règlements d'apprentissage

La formation professionnelle, avec le concours des associations professionnelles, des entreprises, des ex-

perts et des écoles, a traité des règlements d'apprentissage et de cours d'introduction soumis à une consultation par l'Office fédéral de la formation et de la technologie. Ainsi, 26 nouveaux règlements d'apprentissage et 8 nouveaux règlements de cours d'introduction sont entrés en vigueur. Dans la même période, 28 règlements étaient abrogés.

Examens intermédiaires, examens partiels et de fin d'apprentissage et équivalences de diplômes

		2001	2002
Examens intermédiaires et finaux	Candidats	2'214	2'195
	CFC et CC	1'466	1'454
	Professions	113	124
Cours pour experts	Professions	11	20
Ecole hôtelière ES	Diplômes	32	52
Brevet de Clerc	Brevets	1	4
Equivalences CFC - diplômes français	CAP	12	12
	BEP	8	10
Equivalences de diplômes étrangers	Demandes	339	503
	dont avec OFFT	59	51
	dont aides soignantes	57	38
	Pays concernés	18	21

Les examens intermédiaires, partiels et de fin d'apprentissage ont été organisés par le groupe Examens et Certifications pour 2'195 candidat-e-s (apprenti-e-s en entreprise, en école plein temps, article 41, formations pratiques) et ont permis de délivrer 1'454 certificats et attestations dans 124 professions (cf. tableau).

Dans le cadre de l'article 41, 43 assistantes dentaires, 3 employés de commerce, 2 nettoyeurs en bâtiment, 2 polisseurs, 1 vendeuse et 1 maçon ont obtenu le CFC par validation d'acquis et complément de formation.

Une évaluation des examens de fin d'apprentissage a été effectuée et un rapport a été élaboré pour les professions dans lesquelles le taux d'échec est supérieur à la moyenne annuelle. Celui-ci contient des mesures d'amélioration proposées par les directions des écoles professionnelles et les membres des collèges d'experts représentant les milieux professionnels et les enseignant-e-s.

2^e arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA2)

La direction de la formation professionnelle a communiqué à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie les rapports intermédiaires et la synthèse de leur évaluation des 10 projets cantonaux conduits dans le cadre du 2^e arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (2000-2003):

1. Tronc commun des professions du dessin (Interad).
2. Formation de médiaticien-ne à l'Ecole de Commerce André Chavanne.
3. Classe pilote I-CH au CEPTA (concept de formation modulaire en informatique).
4. Préparation à la mobilité et à la gestion de carrière des apprenti-e-s
5. Elaboration d'un référentiel de compétences clés.
6. Information sur la formation professionnelle aux entreprises étrangères établies dans le canton de Genève.

7. Aide à l'insertion des jeunes en difficulté (placement des jeunes en formation élémentaire et en préapprentissage).
8. Application des modules de formation, d'orientation et d'insertion (F.O.I.) dans le cadre des Ecoles de culture générale.
9. Préapprentissage en classe d'insertion professionnelle atelier.
10. Application de modules de préformation pour les jeunes « décrocheuses » (femmes de 17 à 21 ans en rupture avec la formation professionnelle).

5.9.5 Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

Les membres du Conseil de direction du FFPP se sont réunis, en séance ordinaire, à douze reprises au cours de l'exercice 2002; en outre, ils ont participé à deux séances de réflexion.

De nombreux dossiers, présentés les années précédentes dans le cadre du budget ordinaire prévu par la loi sur la formation professionnelle, ont été actualisés et acceptés.

Quelques actions nouvelles ont été agréées par le Conseil du FFPP au niveau de la formation initiale; il s'agit particulièrement d'une demande relative à l'encadrement des apprentis de la classe pilote I-CH relevant du domaine de l'informatique et d'un soutien à des cours pratiques de formation et d'appui pour les laborantins en chimie.

Suite à la mise en place de FormaConseil, (voir point 5.9.1), une dizaine d'entreprises privées ou d'associations à but non lucratif ont déposé des demandes de subvention inscrites dans le cadre du budget extraordinaire prévu à l'article 8 de la loi sur la formation continue des adultes. L'objectif de ce budget, attribué au FFPP en cas de chômage atteignant 4%, vise à pallier une pénurie de qualifications dans un secteur de l'économie.

Les membres du Conseil ont retenu six demandes provenant des secteurs de l'hôtellerie, du nettoyage des textiles, de l'information, de l'immobilier ainsi que des établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont établi le budget ordinaire du FFPP pour l'exercice 2003 permettant ainsi, au Conseil d'Etat, d'arrêter le montant de la cotisation annuelle, à percevoir auprès des employeurs du canton, à F 20.—, par salarié, soit au même niveau que l'année précédente.

5.9.6 Conseil central interprofessionnel (CCI)

Le CCI, organe consultatif du Conseil d'Etat, est chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation et de perfectionnement professionnel, de formation continue des adultes ainsi que de la protection du travail des jeunes gens. Les compé-

tences du CCI recouvrent l'ensemble des professions, y compris celles relevant de la santé, du travail social, de l'éducation, de la science, des arts et de la culture. Lors du renouvellement du conseil en mars 2002, le nombre de ses membres a augmenté pour prendre en compte l'ensemble de ces domaines (42 membres titulaires et 42 suppléants).

Durant l'année 2002, le bureau s'est réuni à huit reprises, alors que l'assemblée a tenu trois séances.

Durant cet exercice, le CCI a pris connaissance notamment :

- des rapports périodiques du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels;
- du bilan de la Cité des Métiers, plusieurs membres ayant pris une part importante dans l'organisation de cette manifestation;
- des enjeux de la réforme de la formation commerciale de base;
- de la mise en place d'un système d'indicateurs de la formation professionnelle;
- des statistiques relatives au chèque annuel de formation;
- des expériences de l'Interassociation pour l'apprentissage des métiers du dessin et de la construction (Interad);
- de la situation de la rentrée en apprentissage et en école, ainsi que des examens de fin d'apprentissage;
- des activités de la structure Interface Entreprises;
- de l'état de situation du Groupement genevois des entreprises et associations professionnelles de l'informatique;
- de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle;
- de la problématique de la rémunération des stages probatoires à l'entrée en apprentissage;
- des projets de nouvelles formations professionnelles dans le domaine de la santé et du social.

Le groupe de travail du CCI sur les conditions-cadres à l'entrée en apprentissage, mis en place en octobre 2001, a pour objectif de définir des prérequis minimums à l'entrée en apprentissage sur la base des plans d'études de la scolarité obligatoire. Le groupe de travail a notamment étudié les attentes des milieux professionnels à l'entrée en apprentissage (connaissances scolaires minimales en français et en mathématiques). Il poursuivra ses travaux en 2003.

Le groupe pour le développement de la formation continue a été mis en place conformément à l'article 117A, LCFP. Présidé par le vice-président du CCI, le groupe s'est réuni à deux reprises en 2002. Ses principales attributions sont de promouvoir le développement de la formation continue professionnelle et de proposer des mesures qui favorisent la qualité et l'accès du public à celle-ci.

6. DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

6.1 Présidence et secrétariat général

Mission

Le secrétariat général seconde la présidence dans la direction et l'administration du département, en veillant à l'application des décisions du chef du département et de l'exécutif cantonal. Il participe à la définition des stratégies de travail et coordonne les activités opérationnelles des services. Le secrétariat général gère l'ensemble des ressources humaines du département et participe à l'élaboration du budget. Il traite les affaires parlementaires et collabore aux travaux des commissions judiciaire, législative, des finances, des pétitions et des droits de l'homme. Le secrétariat général anime ou participe à différents groupes de travail et commissions mixtes, interdépartementaux et intercantonaux. Il suit les procédures devant les autorités judiciaires et les autorités de recours, et assure les relations avec le Pouvoir judiciaire, la police et la sécurité civile.

6.1.1 Priorités, activités et perspectives

Législation

- Adoption par le Grand Conseil, le 25 janvier 2002, du PL 8785 concernant l'octroi d'une subvention annuelle en faveur de l'Association VIRES (violences domestiques - prise en charge des agresseurs).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 9 janvier 2002, d'un règlement provisoire sur la répartition des compétences entre le service feu de la sécurité civile et le service sécurité-salubrité de la police des constructions (F 4 05.03) codifiant une nouvelle répartition des compétences entre les deux services dans l'attente de l'adoption des normes légales et réglementaires y relatives.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 20 février 2002 d'un règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumées (L 5 25.01): augmentation du tarif des ramoneurs de 5% suite à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 22 mai 2002 d'un règlement modifiant le règlement sur les caisses de secours et primes d'ancienneté des sapeurs-pompiers des trois arrondissements ruraux du canton de Genève: lac et Arve, Arve et Rhône, Rhône et lac (F 4 15.01) comptes des caisses désormais soumis au contrôle d'une fiduciaire agréée par le département, celui-ci approuvant les comptes et pouvant demander des précisions complémentaires.
- Signature par Mme Micheline SPOERRI, conseillère d'Etat, représentant l'Etat de Genève, le 12 décembre 2002, du règlement annulant et remplaçant le règlement d'exploitation du 21 juin 1994 de la station de pompage des eaux du Rhône à Vernier, lequel fait partie intégrante

de la convention du 21 juin 1994 conclue entre l'Etat de Genève, les compagnies pétrolières disposant de dépôts à Vernier et les Services Industriels.

- Adoption par le Conseil d'Etat, le 20 novembre 2002, d'un règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat (réforme de l'examen du brevet d'avocat).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 20 novembre 2002, d'un règlement modifiant le règlement sur l'exécution des courtes peines privatives de liberté sous forme des arrêts domiciliaires (prolongation de l'autorisation de faire exécuter des peines privatives de liberté sous forme d'arrêts domiciliaires, abaissement du plafond minimum des courtes peines privatives de liberté pouvant bénéficier de cette modalité d'exécution).
- Adoption par le Grand Conseil, le 21 février 2002, d'une loi modifiant l'organisation et le fonctionnement des offices des poursuites et des faillites et de leur autorité de surveillance.
- Adoption par le Grand Conseil, le 22 mars 2002, d'une loi modifiant le texte du serment des juges prud'hommes pour tenir compte de la possibilité d'élire des étrangers à cette fonction.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 11 décembre 2002, d'un projet de modification de la loi sur la police visant à réorganiser la direction de ce corps, améliorer le statut de ses collaborateurs et augmenter ses effectifs.
- Présentation au Conseil d'Etat, le 11 décembre 2002, d'un nouveau règlement sur la police de la sécurité internationale, lié à la modification de la loi sur la police mentionnée ci-dessus et destiné à entrer en vigueur simultanément.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 30 janvier 2002, d'un règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (nouveaux cours et nouvelles matières d'examen pour l'obtention du certificat de capacité de cafetier-restauteur).
- Entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2002, de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne et ses Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 25 septembre 2002, du règlement d'application de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne et ses Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 11 décembre 2002, du règlement modifiant le règlement relatif à la délivrance de renseignements et de documents, ainsi qu'à la perception de diverses taxes, par l'office cantonal de la population.

- Adoption par le Conseil d'Etat, le 11 décembre 2002, du règlement modifiant le règlement d'application des dispositions sur le séjour et l'établissement des étrangers.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 18 décembre 2002, de la loi modifiant la loi sur les spectacles et les divertissements.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 18 décembre 2002, du règlement modifiant le règlement concernant les spectacles et les divertissements, ainsi que la perception du droit des pauvres.

Activités

- Réponse à la consultation fédérale sur la révision de la loi sur les armes.
- Réponse à la consultation fédérale relative aux avant-projets de code de procédure pénale suisse et de procédure pénale des mineurs.
- Réponse à la consultation fédérale relative à l'avant-projet de loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe.
- Réponse à la consultation fédérale relative au projet d'ordonnance concernant la loi fédérale sur les documents d'identité (OLDI).
- Sanction ou réhabilitation des membres des anciens offices des poursuites et faillites concernés par les enquêtes ouvertes en 2001 à la suite des dysfonctionnements constatés au sein de ces services.
- Engagement des préposés et de la directrice générale des nouveaux offices.
- Ouverture, le 1^{er} novembre 2002, de l'office des poursuites et de l'office des faillites prévus par la loi du 21 février 2002. Mise en place de la direction générale coiffant ces deux offices au niveau administratif et constitution d'une cellule d'assainissement chargée de traiter les dossiers de faillites restés en souffrance.
- Conclusion au nom du Conseil d'Etat, le 4 juillet 2002, du Contrat entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant la sécurité des représentations diplomatiques et consulaires étrangères et des organisations internationales.
- Conclusion au nom du Conseil d'Etat, le 11 décembre 2002, de la Convention administrative entre la République et canton de Genève et la Commission fédérale des maisons de jeu.
- Adoption par le Grand Conseil, le 25 janvier 2002, d'une loi concernant l'octroi d'une subvention annuelle en faveur de l'Association VIRES (violences domestiques - prise en charge des agresseurs).
- Mise en œuvre, dès janvier 2002, de la collaboration définie dans la convention signée en novembre 2001 entre le département et VIRES.
- Participation aux travaux de la Commission judiciaire du Grand Conseil sur le projet de loi sur la violence conjugale (PL 8633) et, à l'invite du Grand Conseil, lancement des travaux dans la perspective de la réponse à la motion contre la violence domestique (M 1456).
- Contribution à l'installation, pour une période probatoire de trois ans, du Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique, conformément aux recommandations du Grand Conseil.
- Mise sur pied d'une «Task Force Drogue» composée de membres de la police judiciaire et de la gendarmerie, pour lutter contre le deal dans les secteurs de la Place des Volontaires, de la gare Cornavin et des rives du lac.
- Application des mesures d'assignations territoriales prévues à l'article 13^e de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers pour lutter contre le trafic de stupéfiants.
- Examen individuel de situations d'étrangers en situation irrégulière (sans-papiers) et présentation des cas de détresse avérés à la Confédération, en application de la circulaire du 21 décembre 2001, émise conjointement par l'Office fédéral des étrangers (OFE) et l'Office fédéral des réfugiés (ODR) pour préciser la pratique des autorités fédérales concernant la réglementation extraordinaire du séjour dans les situations personnelles d'extrême gravité.
- Adoption d'une procédure destinée à éviter le renvoi immédiat des clandestins interpellés, lorsque des enfants scolarisés sont concernés.
- Mise en œuvre du projet fédéral passeport 2003 (un passeport et une carte d'identité par personne, enfants compris).
- Fin des travaux de restructuration de l'office cantonal de la population (OCP).
- Suite à réception de la décision d'allocation de subvention notifiée par l'office fédéral de la justice, début des travaux de transformation de l'établissement concordataire «Frambois», destiné à l'accueil des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte.
- Gestion, en étroite collaboration avec tous les services compétents des administrations cantonale et communales concernées, de 674 demandes relatives à la tenue de réunions ou manifestations et délivrance des autorisations s'y rapportant, conformément aux articles 11B et 11C du règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956 (F 3 10.03) (contre 684 en 2001).

Perspectives

- Présentation et mise en œuvre du projet de planification pénitentiaire.
- Mise en exploitation de l'établissement concordataire «Frambois», destiné à l'accueil des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte.
- Consultation fédérale relative à la révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction.
- Recherche d'un bâtiment où les services du nouvel office des poursuites, actuellement répartis sur deux sites, pourront être regroupés.
- Adaptation des directives relatives à la prévention et à la sécurité incendie (F 4 05.01) à l'état des connaissances techniques actuelles.
- Réforme de la législation cantonale en matière de protection civile pour l'adapter à la nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile et aux ordonnances fédérales y relatives, l'entrée en vigueur des normes fédérales étant fixée au 1^{er} janvier 2004.
- Révision des normes législatives et réglementaires dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences entre le service feu de la sécurité civile et le service sécurité-salubrité de la police des constructions.
- Adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement sur les documents d'identité.

- Mise en application d'un nouveau règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS), adopté par le Conseil d'Etat.
- Entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur la police et du nouveau règlement sur la police de la sécurité internationale.
- Réorganisation des postes de police (simplifications administratives, heures d'ouverture, réaffectation des effectifs, personnel administratif).
- Mesures d'accompagnement à l'organisation du Sommet du G8 d'Evian.
- Mise en œuvre de la M 1456 sur la violence domestique.
- Participation active à la campagne nationale de prévention concernant la violence domestique.
- Achèvement de l'élaboration, sous la conduite de la Chancellerie, d'un avant-projet de loi révisant totalement la LITAO.
- Mise en production d'un processus informatique interne au département, élaboré par la gendarmerie, permettant d'optimiser la distribution de l'information relative aux demandes d'autorisation de réunion ou manifestation à tous les services concernés du département, aux fins de recueillir le plus rapidement possible tous les préavis nécessités et d'aboutir à la délivrance d'une autorisation unique pour le DJPS.
- Restructurer le service des autorisations et des patentes.
- Mise en œuvre d'une nouvelle collaboration entre l'Etat et les communes : affectations matérielles (Police cantonale /AJM).
- Taxis : nouvelles mesures d'assainissement de la profession.

6.2 Direction départementale des finances

Mission

La direction départementale des finances a une fonction d'état-major. Elle veille à la bonne gestion financière des services et du département. A ce titre, en collaboration avec les services, elle élabore le budget consolidé du département et en contrôle l'exécution. Elle supervise le bouclage des comptes annuels et établit le compte-rendu financier du département. Elle veille au respect des principes prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

Outre ces tâches budgétaires et comptables, la direction départementale des finances gère l'assurance-maladie obligatoire du personnel de la police et de la prison (affiliation, prise en charge des primes, franchises et frais médicaux).

Par ailleurs, elle s'occupe aussi de la récupération des frais médicaux de la population carcérale auprès des caisses-maladie.

6.2.1 Priorités, activités et perspectives

En matière financière et comptable, les points forts de l'année écoulée ont été les offices des poursuites et des faillites et la comptabilité financière intégrée (CFI).

La direction départementale des finances a participé à différents projets en relation avec les offices des poursuites et des faillites. Tout d'abord, un groupe de travail a été chargé de réfléchir sur les améliorations pouvant être apportées à la comptabilisation de certaines opérations. Un nouveau plan comptable des offices des poursuites et des faillites a été établi dès le 1^{er} mars 2002 et certains modes de comptabilisation ont été modifiés.

Ensuite, la direction départementale des finances a pris une part active dans la recherche d'une solution de financement pour la nouvelle organisation des offices des poursuites et des faillites découlant de la loi 8658 du 21 février 2002. Plusieurs dépassements de crédits ont ainsi été présentés et ont été adoptés par la commission des finances en date du 25 septembre 2002.

La mise en œuvre de la loi 8658 au 1^{er} novembre 2002 a constitué un réel défi sur le plan comptable. La disparition des trois offices des poursuites et des faillites et la création d'un office des poursuites et d'un office des faillites chapeautés par une direction générale ont nécessité le choix d'options et la résolution de nombreux problèmes comptables, en lien notamment avec les applications informatiques utilisées. Des séances de travail réunissant les offices des poursuites et des faillites, la direction départementale des finances, les partenaires informatiques, voire l'inspection cantonale des finances, ont été organisées au cours du deuxième semestre 2002.

Par ailleurs, la direction départementale des finances continue à participer au projet CFI, qui est maintenant entré dans une phase plus active pour les départements. En 2003, l'implication de la direction départementale des finances ira en augmentant, tant vis-à-vis de la direction de projet CFI que des services du département, qui seront eux aussi largement sollicités. La mise en œuvre de la nouvelle comptabilité financière intégrée au sein du département de justice, police et sécurité est prévue dans le courant du deuxième semestre 2003.

Statistiques des effectifs et des postes occupés au 31 décembre

Personnel	Effectif au budget	Effectif réel	Ecart
31.12.2002	2'586.74	2'546.62	-40.12
31.12.2001	2'527.22	2'411.78	-115.44
Variation	+59.52	+134.84	

6.3 Organisation, planification et systèmes d'information

Mission

Les principales missions du service sont :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de gestion ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage départementale pour les réalisations de projets dans les domaines de l'organisation, de l'informatisation et des systèmes d'information ;
- assister la maîtrise d'ouvrage des services dans les projets informatiques ;
- coordonner le support à l'informatique au niveau opérationnel et faciliter les relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ;
- aménager le territoire de l'information, assurer la cohérence des différents systèmes d'information et participer à leur valorisation ;
- piloter des projets administratifs et de service public et évaluer les enjeux et les impacts en termes d'organisation et de coûts ;
- établir et maintenir la planification stratégique et opérationnelle ;
- mettre en œuvre et veiller au suivi du contrôle interne ;
- assurer une information permanente (maîtrise d'ouvrage / département).

6.3.1 Priorités, activités et événements

La direction de l'OPSI a participé aux divers comités de coordination des systèmes d'information de l'Etat (CCSI). L'étude de la cartographie des systèmes d'information transversaux a débuté en 2002.

Une participation active a été apportée au projet du système d'information des ressources humaines SIRH qui a une importante imbrication départementale.

Un catalogue des exigences d'exploitation des systèmes d'information est en cours d'élaboration avec les différents services du département. Il servira de base pour l'établissement d'une convention de services avec le centre des technologies de l'information (CTI).

Dans plusieurs services, des travaux de modélisation des processus et des procédures ont été menés notamment à la police, aux offices des poursuites et des faillites et au service des autorisations et patentes.

Le support à l'élaboration, à la priorisation et à la défense des budgets informatiques devant la commission de gestion du portefeuille des projets informatiques (CGPP) et la Commission des finances est toujours l'une des missions du service, l'actualisation du plan quadriennal départemental, le contrôle de l'engagement des budgets et le suivi des installations des équipements le sont également.

La Conférence des maîtres d'ouvrage du département s'est réunie à plusieurs reprises durant 2002. Ces rencontres favorisent les échanges d'information et permettent la présentation de thèmes d'actualité.

L'OPSI, dans le cadre de sa mission, assiste les services du département dans leurs préoccupations quotidiennes en relation avec le CTI et les différentes instances départementales et informatiques.

Le support dans le domaine des audits/réorganisations/études et développements informatiques (participation aux différents comités de direction, de coordination et de pilotage) s'est concrétisé en 2002 principalement sur les projets suivants :

Coordination opérationnelle du personnel policier. Ce projet a démarré en avril 2002. Une démarche de «Business Process Reengineering» a été entreprise. Le cahier des charges a été établi et les nouveaux principes organisationnels ont été soulevés. Les liens fonctionnels avec le futur système d'information SIRH ont été mis en évidence.

La centrale d'engagement de la police (CECAL) fera l'objet d'une prochaine refonte. Une étude a été réalisée sur la base du cahier des charges et avec les collaborateurs de la CECAL pour synthétiser, le fonctionnement de la centrale d'engagement (imager les fonctionnalités requises et aborder le projet dans sa globalité).

Service des contraventions. Une étude concernant le flux des traitements a débuté sur la base, du cahier des charges réalisé pour le renouvellement de l'application informatique de gestion des amendes d'ordre et des contraventions. La phase de validation des flux de traitement et d'optimisation sera exécutée début 2003.

L'évolution technologique, notamment avec l'extension des services Internet (l'ouverture sur le monde avec Internet et la messagerie), des accès au réseau de l'état, l'ouverture du réseau police vers d'autres services, sont autant de facteurs qui demandent une nouvelle appréciation de la **sécurité du système d'information de la police.**

Une étude préliminaire a permis de diviser en deux phases l'appréciation de la sécurité.

Première phase : réalisation des tests d'intrusions devant permettre, d'identifier les éventuelles vulnérabilités, les possibilités d'intrusions externes ainsi que les possibles vols et altérations des données tant de l'extérieur que de l'intérieur et les comparer avec le niveau de sécurité que la police souhaite obtenir. Un cahier des charges a été réalisé.

La deuxième phase sera consacrée à l'étude des données. Déterminer et identifier la sensibilité des activités et des informations. Recenser les principaux points de vulnérabilités de l'ensemble du système d'information, évaluer le niveau de sécurité réel et global de l'entreprise et proposer un plan d'actions correctives. Les enjeux (Confidentialité, Intégrité, Disponibilité, Imputabilité) seront consolidés au niveau des ressources susceptibles d'être objets ou sources de sinistres, permettant ainsi de déterminer le cahier des charges sécurité.

Service des automobiles et de la navigation. La décision de la Confédération de créer une base de données centralisée pour l'ensemble des détenteurs de permis de conduire suisse a nécessité une adaptation de l'application existante. L'ensemble des pré-requis et des délais ont été respectés. En date du 2.12.2002, le service des automobiles et de la navigation de Genève a été interconnecté à la base de données FABER.

Les offices des poursuites et faillites. Le portage des applications sur une plate-forme technique moderne et l'étude de fiabilisation de l'environnement comptable ont été réalisées, ainsi que l'évaluation de l'application Simultan. La modélisation des processus a été effectuée en 2002 pour la partie cartographie.

L'Office cantonal de la population. La réalisation du projet Calvin2 se poursuit.

Sécurité civile. La réalisation de l'application Abri2000 a été achevée en 2002.

Service des passeports et de la nationalité. Les passeports «nouveau format» ont été introduits au 1^{er} janvier 2003.

Au secrétariat général, le logiciel AIGLE de la Chancellerie a été installé.

Internet. La version anglaise du site du service cantonal des objets trouvés a été réalisée ainsi qu'un site lié aux dérivés sectaires. Une optimisation du site de l'administration pénitentiaire ainsi que du site départemental a été menée. Trois nouvelles réalisations/études ont démarré en 2002, il s'agit de :

– service des autorisations et patentes - service cantonal de l'état civil - service de la sécurité civile.

Intranet. L'OPSI a participé activement en collaboration avec la police au développement de leur site intranet dont la mise en production a été effectuée en juin 2002. Le site intranet départemental est en cours de réalisation, la structure générale a été élaborée. Une participation active des chefs de service a été sollicitée afin de recueillir le maximum d'information nécessaire à création d'un «site pilote».

6.3.2 Perspectives

Poursuivre la refonte des systèmes d'information transversaux et départementaux pour préparer les futurs autoroutes de l'information.

Poursuivre également l'assistance aux services du département dans la modélisation des processus et procédures, dans les projets informatiques ou de réorganisation et réaliser la tranche 2003 du plan quadriennal du schéma directeur.

Les réalisations suivantes sont planifiées pour 2003 :

Etablir la cartographie des systèmes d'informations du département.

La modélisation des processus du SAN et de plusieurs services de police et finaliser ceux des OPF.

Le démarrage des projets pluriannuels de la Police (aide à l'engagement, conduite opérationnelle du personnel, amendes d'ordre et contraventions) et la refonte des applicatifs du SAN et des OPF.

Participer aux études d'amélioration organisationnelle des services de police et à la mise en place du projet Polyscan (traitement informatique des photos RADAR).

Mener une étude pour choisir un outil de gestion documentaire pour tous les services.

1. Poursuivre les réalisations engagées en 2002 :

- finaliser le catalogue des exigences et établir les conventions de services avec le CTI.
- finaliser les flux de traitements du Service des contraventions, terminer l'audit de sécurité des systèmes d'information de la police
- achever le projet Calvin2 de l'OCP
- implémenter au SAN la nouvelle réglementation OAC.

Internet - intranet

L'OPSI doit prioritairement achever les réalisations suivantes :

- service des autorisations et patentes (internet);
- service cantonal de l'état civil (internet);
- sécurité civile (internet);

Les futurs sites à réaliser sont :

- refonte du site des établissements pénitentiaires (internet);
- refonte du site des passeports et de la nationalité (internet);
- l'intégration du web dans les systèmes d'information sera réalisée pour tous les projets proposant des prestations interactives dans l'optique de la création du guichet universel.

6.4 Police

Objectifs

Le corps de police est chargé d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, la police judiciaire et administrative, la police de la circulation, la police des étrangers, l'exécution des décisions judiciaires et administratives ainsi que la coordination des préparatifs et la conduite en cas de catastrophe et en matière de défense générale.

Dans l'exécution de tâches requérant l'usage de la force publique, la police prête assistance aux autres services de l'Etat qui la requièrent.

La police contribue également à la prévention de la criminalité. En cas de nécessité et en l'absence d'autres organismes pouvant intervenir, elle prête aide et secours aux personnes dans le besoin.

6.4.1 Priorités, activités et événements

Priorité 2002

- Collaboration police - douane
Délégation de compétence de dénonciation pour les Cgfr en matière d'immigration LStup, LFSEE, LCR, loi fédérale sur les armes.
- Collaboration police genevoise - polices françaises
Mise en place et exploitation du commissariat commun (CCPD).
- Formation des agents de sécurité municipaux.
Accomplissement de deux écoles de formation ASM, pour un total de 21 agents.
- Mise en place d'un nouveau concept de travail pour le groupe d'investigations spéciales en fonction des nouvelles compétences fédérales en matière de crime organisé.
- Révision de la loi sur la police et du règlement PSI.
- Suivi du projet Police 2000, avec notamment la mise en production du journal des événements de la gendarmerie.
- Mise en place du système d'information INTRANET INTRAPOL.
- Engagement de 9 préposés aux refoulements à la BEAD / 10 convoyeurs pénitentiaires / 5 commises de gendarmerie ainsi que 8 opérateurs CSI.
(motion 1296)

Modification des méthodes de travail

- Mise en place du tout numérique pour la photographie SPTS.
- Introduction de nouvelles procédures concernant les mineurs à la suite de la modification de la LAVI.
- Mise en vigueur de nouvelles procédures d'interdictions territoriales et locales à l'encontre de requérants d'asile délinquants.

Réorganisation

- Création de la TASK FORCE DROGUE, dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants.
- Transfert des services publics du commissariat aux Services généraux.
- Emménagement des services publics commissariat et service financier police à NHP.
- Mise en place des premières structures de la «CIRCA» (Centre d'Information et de Renseignements de la Cellule Accueil) téléphonistes et formation des formateurs.
- Fusion du groupe d'investigations spéciales et de la brigade du crime organisé sous l'appellation de groupe d'investigations spéciales.
- Poursuite de l'organisation de la PSI (organigramme, structure hiérarchique, intégration du DPR).

Activités 2002

- Poursuite des opérations «Hirondelle» (gens du voyage) «SKIPPER» (trafiquants de drogue albanais), «TONER» (trafiquants de drogue de l'Afrique de l'Ouest).
- Opération «ECLAIR», contre le trafic de stupéfiants dans les secteurs de l'Usine et de la Gare Cornavin.

- Poursuite de la coopération avec la police de Roumanie sous la responsabilité de la Confédération.
- Exercice «CAPITO 02» (acte de terrorisme type C).
- Exercice aéroportuaire «BEAGLE».
- Toilettage des règlements cantonaux applicables aux situations de catastrophes (not. ISIS).

Statistiques

		2001	2002	Var. 01/02
1.	Heures supplémentaires (solde cumulé) - sans le personnel administratif : - y compris le personnel administratif :	184'431 234'087	236'261 284'773	28.1% 21.7%
2.	Total des infractions (sans les infractions à la LCR et à la LStup) : - dont infractions contre la vie et l'intégrité personnelle : - dont infractions contre le patrimoine : cambriolages : vols de véhicules à 4 roues : vols dans les véhicules : vols à la tire : autres vols : brigandages : hold-up (hors tentatives):	43'798 1'325 35'299 5'261 1'023 4'490 2'258 6'870 254 5	47'185 1'545 38'159 5'410 985 4'289 3'029 7'905 271 7	7.7% 16.6% 8.1% 2.8% -3.7% -4.5% 34.1% 15.1% 6.7% 40.0%
2bis	Infractions à la LStup : Stups : affaires	2'463 1'554	2'891 1'780	17.4% 14.5%
3.	Total des arrestations :	5'115	5'607	9.6%
4.	Total des manifestations (voie publique) :	186	216	16.1%
5.	Total des interventions traitées par la CECAL :	59'390	62'701	5.6%
6.	Total des interventions du SPTS :	3'258	3'447	5.8%
7.	Total des levées de corps :	308	385	25.0%
8	Encaissement suite aux infractions			
8.1	Encaissement AO :	24'661'259	22'522'333	-8.7%
8.2	Encaissement contraventions :	18'798'551	17'888'552	-4.8%
8.3	Encaissement émoluments et divers :	6'954'144	6'872'548	-1.2%
8.4	Recette totale :	50'413'954	47'283'433	-6.2%
9.	Dépenses suite aux infractions Frais de poursuite, frais PTT, etc :	2'638'240	2'619'596	-0.7%
10.	Total des infractions contrôlées au radar :	98'167	106'218	8.2%
11.	Total des visites officielles et privées*:	449	477	6.2%
12.	Total des personnes non refoulables remises à la rue :	903	1'179	30.6%
13.	Total des refoulements effectués par la police :	5'853	4'719	-19.4%
14.	Total des assignations territoriales :	131	590	350.4%
15.	Total des accidents de la circulation (01=12 mois; 02=11 mois) : Total des accidents avec blessés (01=12 mois;02=11 mois) :	4'490 1'330	4'175 1'289	
16.	Usage de la contrainte**	941	1'219	29.5%
17.	Kilomètres parcourus	4'451'879	3'955'350	-11.2%

* Donnée 2002 non strictement comparable

** Donnée 2001 révisée au 9.01.2003

Événements importants

- a) Ordre public et sécurité internationale
- Le 14 janvier: évacuation du squat, rue de la Faucille 4 - 6 - 8.
 - Le 28 janvier: visite de Monsieur Daniel VAILLANT, ministre de l'intérieur français, signature accord CCPD.
 - Le 13 mars: explosion d'une bouteille de gaz à la rue Sismondi 11, immeuble détruit.
 - Du 18 mars au 26 avril: 58^e session de la Commission des Droits de l'homme au Palais des Nations.
 - Du 13 au 15 mai: 55^e session de l'Assemblée mondiale de l'OMS au Palais des Nations et à l'OMS.
 - Le 16 mai: évacuation du squat, rue Rousseau 5.
 - Le 18 mai: évacuation de squatters ayant occupé le Château de Malagny, route de Malagny 50, à Genthod, 27 mandats d'amener délivrés.
 - Du 20 mai au 14 août: visite de SAR le Roi Fahd Ben Abdulaziz Al Saud d'Arabie Saoudite, visite privée accompagné de toute sa cour (environ 500 personnes).
 - Le 6 juin: Rencontre entre le Roi Fahd et M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président d'Algérie.
 - Du 4 juillet au 17 août: visite privée (loge en France à Veytraz Monthoux, membres de sa famille à Genève) de SAR Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan, Président des Emirats Arabes.
 - Du 19 au 20 juillet: Rencontre entre le Roi Fahd, le Président Zayed et M. Hosni MOUBARAK, Président de l'Egypte.
 - Le 20 juillet: Rencontre entre le Roi Fahd, le Président Zayed, et M. Jacques CHIRAC, Président de la France.
 - Le 25 juillet: Rencontre entre le Roi Fahd, le Président Zayed, et SAR Abdullah II, Roi de Jordanie et de la Reine Rania.
 - Du 2 au 24 juin: 90^e session de la Conférence du Travail au BIT et au Palais des Nations.
 - Du 1^{er} au 5 juillet: Prepcom I - WSIS - Opération AGORA au CICG.
 - Du 26 au 30 août: Conférence internationale sur la protection contre les radiations au BIT.
 - Le 10 septembre: soirée ONU - Suisse Duplex avec New-York, entrée de la Suisse dans l'ONU à la Place du Rhône.
 - Du 12 au 14 octobre: 3^e réunion de la Commission mondiale de la dimension sociale de la globalisation au BIT.
 - Du 9 au 13 décembre: 6^e session de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
 - Le 12 décembre: réception officielle en l'honneur de Mme Calmy-Rey à la Gare de Cornavin, au BFM et aux Bastions.
- b) Affaires de police judiciaire
- Le 22 janvier: démantèlement d'un réseau de prostitution provenant de Hongrie.
 - Le 24 février: décès d'un toxicomane aux violons de l'Hôtel de Police.
 - Le 27 février: décès d'un toxicomane aux violons de l'Hôtel de Police.

- Le 1^{er} mars : arrestation des quatre auteurs de plus de 100 cambriolages.
- Le 20 mars : meurtre dans le quartier des Acacias, auteurs arrêtés ou identifiés.
- Le 21 mars : meurtre à Plan-les-Ouates, auteur arrêté.
- Le 3 avril : meurtre d'un armurier aux Eaux-Vives. Auteurs arrêtés à Genève suite à un enlèvement en Autriche, otage libéré.
- Le 11 avril : meurtre aux Libellules. Enquête en cours.
- Le 25 mai : arrestation de 6 trafiquants de drogue, en possession de 6 kilos d'héroïne.
- Le 15 juin : meurtre d'une personne âgée à Châtelaine. Enquête en cours.
- Septembre 2002 : opération «GENESIS». 54 personnes interpellées.
- Le 17 octobre : meurtre de 2 personnes âgées à Choulex. Auteur arrêté.
- Le 12 novembre : démantèlement d'une filière de passeurs clandestins, 5 passeurs arrêtés, 22 clandestins interpellés.
- Le 14 novembre : arrestation de 3 trafiquants de drogue en possession de 12 kilos d'héroïne.
- Le 26 novembre : arrestation d'une bande en possession de 15'000 pilules d'ecstasy.

Perspectives 2003

- Du 1^{er} au 3 juin : Réunion du G8 à Evian.
- Du 12 au 18 octobre : Télécom 2003 à Palexpo.
- Du 10 au 12 décembre : WSIS - Opération AGORA à Palexpo.
- Mise à disposition d'un contingent romand au profit de la police cantonale des Grisons pour le WEF 2003 à Davos.
- Suivi de la motion 1296 (engagement de personnel administratif pour décharger les policiers).
- Remplacement des alarmes téléphoniques SMT par l'attribution de mobiles GSM au personnel policier.
- Exploitation du CCPD 24h /24h.
- Déploiement de Police 2000 (système d'information de la Police concernant le traitement des affaires). Formation de 1500 personnes.
- Mise en place de l'environnement bureautique Office 2000.
- Préparatifs en vue du G8, TELECOM 2003 et du Sommet mondial sur les systèmes de l'information (WSIS GENEVA 2003).
- Suivi du développement du projet «gestion du personnel».
- Contrôles embarqués conjoints PSI - Cgfr, offre dans la desserte transfrontalière (Bellegarde - Genève).

6.5 Sécurité civile

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population a été acceptée à une très large majorité par le Conseil national et le Conseil des Etats. Son entrée en vigueur est prévue pour 2004. Sur le plan genevois, la Sécurité civile est attentive à l'évolution de ce projet. Une réorientation et une adaptation de la préparation à l'engagement sont nécessaires, à commencer par le programme d'instruction, notamment de la protection civile.

De plus, l'obligation d'aménager des abris antiatomiques est maintenue mais il s'agit surtout d'entretenir les installations actuelles.

Ces nouvelles priorités placent les cantons en première ligne et ce sont eux qui ont désormais la responsabilité de la conduite et de la maîtrise des opérations en la matière.

Deux événements ont particulièrement marqué l'année 2002. Le 13 mars, aux Pâquis, une violente explosion causée par une bonbonne de gaz a dévasté un restaurant de la rue Sismondi. Une quarantaine de personnes ont été légèrement blessées et les habitants des bâtiments évacués. Plus de 200 pompiers, secouristes et gendarmes sont intervenus. Les structures de l'immeuble ont dû être stabilisées par les pompiers conseillés notamment par l'ingénieur de la Sécurité civile. L'abri de la protection civile des Pâquis a été ouvert afin d'accueillir les secouristes et les habitants du quartier.

Les 14-15 et 16 novembre, de fortes pluies ont causé des dégâts dans tout le canton. Ce ne sont pas moins de 250 pompiers souvent renforcés par la protection civile voire du matériel militaire qui ont été appelés à intervenir pendant plus de 72 heures. A Lully, dans la commune de Bernex, 200 personnes ont dû être relogée en urgence et 60 habitants ont tout perdu. En plus des travaux habituels d'évacuation des eaux, une digue préventive a été construite et les rives de l'Aire renforcées. Dans le reste du canton, les intempéries ont également provoqué de gros dégâts.

Mission

La Sécurité civile associe, dans un ensemble cohérent, des moyens de prévention et d'intervention relevant de différents services permanents et non permanents, que cela soit du temps de paix ou lors d'un conflit armé.

Ses missions principales consistent en la prévention des sinistres, à secourir notamment en assurant des moyens de sauvetage, de soins et d'assistance et à protéger par la mise à l'abri des personnes et des biens.

Les six services de la Sécurité civile s'articulent en deux volets. Premièrement l'action, avec les services d'inspection cantonale du feu et sécurité (ICFS), d'intervention, de formation et l'office de protection de la population (OPP) et deuxièmement l'appui, avec les services financier et logistique.

Par délégation, la Sécurité civile agit en qualité d'autorité de surveillance pour l'application des prescriptions et directives tant fédérales que cantonales, dans les domaines de la protection des biens culturels, de la protection civile, du service du feu, du ramonage et des contrôles spécifiques des émanations de fumées (chauffage). Elle établit des directives techniques et administratives dans les domaines précités, en surveille l'exécution et ordonne ou applique, si besoin est, les sanctions prévues par la législation en vigueur. Elle coordonne et dirige l'engagement des moyens de protection civile lorsque plusieurs organisations sont mises sur pied.

6.5.1 Priorités, activités et événements

Objectifs 2002

Les objectifs généraux pour l'année 2002 ont consisté à

- contrôler périodiquement le respect de l'application des dispositions légales cantonales et fédérales par les services communaux et régionaux en matière de sécurité civile;

- maintenir la qualité des mesures de prévention incendie et de sécurité ordonnées par l'Etat;
- contrôler la gestion et la qualité des constructions de protection civile;
- donner une instruction adéquate en matière de protection civile et services du feu en conformité avec les directives de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers et de l'Office Fédéral de la Protection Civile ainsi que les normes AEAI;
- inspecter et évaluer la capacité d'intervention des organisations de secours placées directement sous la conduite de la Sécurité civile;
- surveiller les travaux de ramonage et garantir le suivi des contrôles de combustion.

Priorités

En décembre 2001, la Sécurité civile a été transférée au DJPS. En 2002, elle a naturellement accordé une attention toute particulière à son intégration au sein de ce département.

En prévision du projet fédéral de protection de la population, la Sécurité civile a conduit plusieurs groupes de réflexion en matière de protection civile et de sapeurs-pompiers.

De plus, la Sécurité civile devait commencer à favoriser la mise en place d'un système intégré de protection de la population à Genève.

Par ailleurs, la nouvelle répartition des compétences entre la police des constructions et la Sécurité civile a fortement occupé le service juridique de cette dernière.

Pour améliorer sa capacité dans le domaine de la communication, le développement d'un site internet figurait comme une des grandes priorités de l'année 2002. Il a été présenté en fin d'année.

Service financier

Service d'appui, le service financier a assuré la gestion de l'ensemble des volets budgétaire et financier de la Sécurité civile.

Organe de contrôle, le service a vérifié et suivi les demandes de subventions fédérales pour le compte des communes et du canton. De plus, il a accordé les subventions cantonales.

Sa cellule «contentieux» a procédé au recouvrement des créances par voies légales.

En outre, le service financier a géré, pour le compte des communes, le fond de contributions de remplacement.

Le rattachement de la Sécurité civile au Département de justice, police et sécurité, a engendré la venue dans la sphère de compétence du service financier, des caisses de secours et primes d'anciennetés des sapeurs-pompiers des trois arrondissements ruraux, lac et Arve, Arve et Rhône ainsi que Rhône et lac.

S'agissant de besoins importants et urgents non prévus, nécessitant l'octroi de crédits extraordinaires d'investissements, le service financier a eu à élaborer des exposés de motifs et des projets de lois.

Enfin, le service financier a coordonné la maintenance et l'évolution des applications informatiques et de la bureautique ainsi que la gestion du parc informatique.

Service logistique

L'ensemble des constructions cantonales protégées et plus particulièrement les installations techniques ont été entretenues selon la planification établie. Plusieurs essais de 24 heures ont été effectués aux postes sanitaires de secours (PSS) d'Anneville et de Balexert ainsi qu'aux postes d'attente des Coudriers et de Pont-Bochet.

Les travaux de maintenance nécessaires ont été réalisés dans les constructions de protection civile.

Le service logistique a également géré l'exploitation et l'occupation des locaux du centre d'instruction de la Sécurité civile à Bernex. Durant l'année 2002, le taux d'occupation du centre est de 248 journées en semaine, 68 soirées et 22 samedis répartis en 164 journées pour les cours de protection civile, 60 demi-journées pour les cours feu, 60 soirées et 16 samedis pour les écoles cantonales de sapeurs-pompiers, 8 soirées et 6 samedis pour les compagnies de sapeurs-pompiers et 54 journées pour les entreprises.

Le service a également accompli de nombreuses actions d'entretien sur le site de Bernex.

Par ailleurs, la logistique a poursuivi son appui aux compagnies de sapeurs-pompiers en matière d'équipement personnel. Quelques 195 sapeurs-pompiers se sont présentés lors des 13 ouvertures officielles de l'arsenal, que ce soit pour acheter, échanger ou réditionner une pièce. 146 pagers ont été remis aux différents partenaires de la Sécurité civile. 87 postes radios ont été mis en service pour les sapeurs-pompiers. Plus de 1'220 bouteilles pour appareils de protection de la respiration ont été gonflées.

Inspection cantonale du feu et sécurité (ICFS) (anciennement service feu)

• Inspections

Comme chaque année, l'inspection cantonale du feu et sécurité a procédé à un certain nombre d'inspections.

Seize établissements médicaux sociaux (EMS) et 5 hôpitaux ont été inspectés.

Sept parkings publics et grands parkings ont été inspectés.

L'ensemble des dépôts pétroliers a fait l'objet d'une inspection.

Concernant les commerces, le service comptabilise 57 inspections. Comme les années précédentes, 50 établissements astreints ont effectué un exercice annuel d'évacuation.

Le service a procédé à 15 inspections de maisons hautes (mise sous pression de la colonne sèche, contrôle des extincteurs, de la signalisation, des exutoires de fumée, des sorties de secours et des éclairages de secours), de même qu'à 160 contrôles d'éclairage de secours.

Le service a également inspecté 15 hôtels. Cinq ont procédé à un exercice d'évacuation.

Les nouveaux cabarets-dancings sont en constante augmentation. De plus, ils sont régulièrement transformés. Dès lors, la conformité des matériaux d'aménagement est difficile à obtenir. Ce secteur demande donc un suivi minutieux et permanent. Durant l'année, 153 cabarets-dancings ont fait l'objet de contrôles ou d'entretiens.

Trois théâtres et 4 cinémas ont été inspectés. Un exercice grandeur nature avec la participation du public a été organisé au Grand-Théâtre.

Quarante-cinq bâtiments scolaires et 4 salles de paroisse ont été contrôlées. Vingt-trois écoles privées, crèches et garderies ont également fait l'objet d'inspections.

A Genève, de nombreuses manifestations sont organisées sur le domaine public. Le service en a inspecté 168. De plus, 48 installations de forains ont été contrôlées.

Pour terminer, il faut noter que le service a visité 4 organisations internationales, 12 bâtiments administratifs, 12 bâtiments de l'administration genevoise, 7 industries et une banque. Par ailleurs, 12 banques, 19 bâtiments administratifs et 5 industries ont procédé à des exercices d'évacuation.

• Autres activités

Durant l'année 2002, 699 dossiers concernant le réseau hydraulique ont été traités.

L'ingénieur du service est intervenu à 44 reprises pour des problèmes de sécurité liés à des chutes de matériaux / statique des bâtiments, dont 15 suite à des rapports de la police municipale de la Ville de Genève et 7 suite à des sinistres.

L'inspection cantonale du feu et sécurité a assumé la surveillance du ramonage et la gestion des contrôles de combustion des installations productrices de chaleur jusqu'à 900 kW.

Le service a également contrôlé les subventions accordées à l'acquisition d'extincteurs pour les personnes privées ou les entreprises de moins de 10 employés et qui en ordonnent le paiement.

Office pour la protection de la population (OPP)

• Contrôle de corps

Le service a effectué les contrôles de corps pour l'ensemble du canton. L'effectif des sapeurs-pompiers non permanents s'élève à 1'738 femmes et hommes, répartis dans 48 corps communaux; celui des sapeurs-pompiers professionnels à 165 (124 dans les sections d'intervention et 4 sapeurs sauveteurs). Au 31 décembre 2002, la protection civile genevoise comptait 11'420 astreints ou volontaires instruits, dont 93 femmes.

Conformément aux directives fédérales, l'OPP a procédé à la libération anticipée des astreints incorporés dans la réserve, inaptes ou exemptés, des classes d'âge de 1952 à 1962.

Deux rapports cantonaux pour les chefs des offices communaux ont été organisés.

Les journées d'information et le recrutement qui seront communs à la protection civile et à l'armée dès 2003, ont nécessité plusieurs séances de coordination avec le commandant de l'arrondissement militaire.

• Contrôle des constructions protégées

Le contrôle des constructions protégées (abris) a été effectué. Ainsi, 171 requêtes en autorisation de construire ont été déposées, 120 autorisations ont été accordées ce qui représente 3'495 places protégées. 524 dossiers représentant 16'332 places protégées ont été terminés.

Les contrôles périodiques des constructions (CPC) ont débuté par les Organisations de protection civile (OPC) de

Céligny et Valavran et se poursuivront ces prochaines années dans toutes les OPC.

Une nouvelle version de gestion informatisée des constructions protégées et un nouveau logiciel de cartographie ont été installés dans les OPC. Un cours de mise à niveau a été organisé pour les utilisateurs et les chefs d'office.

Service formation

• Cours de formation pour les sapeurs pompiers

En 2002, le service formation de la Sécurité civile a dispensé 2 écoles de formation de base (73 participants), 2 écoles de sous-officiers (54 participants), 1 cours complémentaire pour sous-officiers (10 participants), 1 école d'aspirants officiers (36 participants soit la plus importante à ce jour), 1 école de commandants de compagnie (12 participants), 2 écoles de protection de la respiration (64 participants), 1 cours pour responsables de l'entretien des appareils de protection de la respiration (16 participants), 3 cours de transmission radio (31 participants) et 2 cours pour chauffeurs de véhicules du service du feu (42 participants).

Ceci représente 15 cours et écoles pour un total de 338 participants.

De plus, du 2 au 7 octobre, 2 sapeurs-pompiers volontaires et 5 professionnels ont suivi le cours fédéral II (cours tactique) à Klosters.

Le renouvellement fréquent du personnel au sein des compagnies a engendré une augmentation des demandes en formation de base. Afin de répondre aux besoins, une école supplémentaire sera organisée en 2003.

En collaboration avec le service de santé de la jeunesse (SSJ), le service a organisé 6 cours de perfectionnement BLS (Basic Life Support anciennement CPR) pour 120 professeurs d'éducation physique et des enseignants du cycle d'orientation.

• Inspections des compagnies

Sur l'ensemble des corps communaux inspectés en 2002, les résultats sont positifs. Un effort certain a été relevé.

L'état de préparation des compagnies peut-être qualifié de satisfaisant. Les connaissances techniques correspondent aux besoins. La maîtrise des nouveaux engins pourra encore être optimisée. Le matériel est bien entretenu.

L'attribution d'un inspecteur par arrondissement est une mesure appréciée des compagnies.

Au niveau du personnel, les effectifs sont malheureusement en diminution et le nombre de mutation important. Même si la situation n'est pas encore préoccupante, un travail de redynamisation doit être effectué. En effet, depuis 1998, nous observons une baisse constante des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires qui sont passés de 1'906 à 1'738, soit une diminution de 168 sapeurs en quatre ans.

• Prévention incendie

Les instructeurs professionnels et les inspecteurs de prévention de la Sécurité civile ont dispensé 65 cours de prévention incendie destinés aux établissements publics, aux pensions, institutions et entreprises astreintes, pour 2'421 participants.

Le nombre de cours de sécurité incendie est en augmentation. Cette hausse est une conséquence directe de la loi fédérale pour les mesures de sécurité et santé au travail (MSST) que les entreprises mettent progressivement en application.

Le personnel du service formation de la Sécurité civile a également suivi et contrôlé les exercices d'évacuation des écoles primaires et secondaires ainsi que dans la mesure du possible des établissements qui en faisaient la demande.

Durant l'année scolaire 2001-2002, le cours de prévention incendie dispensé dans le bus école a été suivi par 240 classes ce qui représente un total de 3'848 élèves. Sur les 3'848 tests de prévention incendie distribués (soit un par élève), 2651 ont été retournés à la Sécurité civile.

• Cours de formation protection civile

L'année 2002 aura permis aux astreints des communes de suivre 35 cours d'introduction, 19 cours de cadres et 13 cours de perfectionnement divers.

Ceci représente 67 cours pour un total de 1'101 participants soit 2'879 jours d'instruction.

Les instructeurs de la Sécurité civile ont régulièrement suivi des cours auprès de l'Office Fédéral de la Protection Civile (OFPC) au centre de formation de Schwarzenburg que ce soit pour du «recyclage» ou de nouvelles matières.

Conformément aux directives de l'OFPC, le service formation a poursuivi les mesures d'optimisation en matière d'instruction en vue des changements annoncés pour 2003.

Détachement des Opérations (DOP)

Créé en octobre 2001, intégré au service d'intervention, le DOP est une «charnière» entre la sphère administrative et les éléments du terrain.

En 2000, la Sécurité civile a été approchée par le chef du projet Expo 02 responsable d'organiser un contingent de 150 personnes par semaine pour chaque Artepilage. Les autorités cantonales ont donné leur aval pour cette action sous forme de volontariat. Les personnes intéressées se sont annoncées auprès des communes chargées de gérer les inscriptions. Pour mener à bien cet engagement, l'Office fédéral préconisait, pour Genève, la mise à disposition de 30 personnes par semaine sur le site d'Yverdon, lieu de travail de notre canton. Lors du recrutement des volontaires, près de 200 personnes se sont inscrites pour les 4 semaines que Genève s'était engagée à effectuer. Ces gens ont été répartis par le DOP en fonction des 120 places à pourvoir. Les volontaires ont reçu une instruction préalable d'une journée, cours dispensé en juin 2002 sous la direction de l'OFPC.

Par ailleurs, un contingent du détachement sanitaire de Balexert, formé à la réanimation cardio-vasculaire, a renforcé les samaritains sur les Artepilages d'Expo 02.

En collaboration avec l'Hospice Général, le DOP a coordonné l'accueil de requérants d'asile dans des constructions de protection civile.

L'ensemble des Organisations de protection civile (OPC) ont participé aux essais annuels des sirènes fixes et mobiles.

Les rapports d'incorporation ont été organisés dans 7 OPC et ont réuni 700 personnes.

Le détachement d'assistance du Sapey a participé à 3 jours de formation. Les cadres ont été formés aux principes de la conduite alors que le personnel d'assistance a suivi un cours sur l'encadrement de personnes handicapées.

Les cadres du détachement du PSS Balexert ont participé à une journée de formation sur les principes de la conduite. De plus, l'ensemble du personnel a participé à un exercice de 2 jours.

Les deux détachements de sauvetage ont participé, fin octobre, à des exercices du type «Partenari», engagements communs entre la protection civile et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces exercices s'inscrivent parfaitement dans le concept fédéral de protection de la population. Celui du détachement Marais s'est déroulé le 31 octobre avec pour partenaire la compagnie de Planles-Ouates. Le détachement Coudriers a quant à lui été exercé le 7 novembre avec la compagnie de Vernier. Par ailleurs, encadrées et conseillées par un inspecteur de la Sécurité Civile, l'OPC Voirons et la compagnie de Thônex ont participé à un exercice de sauvetage commun. Comme l'année passée, il est relevé une bonne collaboration entre les corps de sapeurs-pompiers et la protection civile.

Information

En janvier et février, une information ponctuelle a été donnée à la population concernant les essais des sirènes.

Au mois de décembre, une campagne de prévention incendie relative aux dangers que représentent les sapins de Noël a été menée auprès du public. Celle-ci a fort bien été relayée par les médias.

De nombreux articles de presse ont relaté la plupart des sinistres qui ont, de près ou de loin, mis la Sécurité civile à contribution.

L'engagement de la protection civile dans le cadre d'Expo 02 et l'accueil des requérants d'asile dans des constructions de protection civile ont également été abondamment médiatisés.

Deux brochures de prévention ont été éditées. «Prévention et sécurité en milieu scolaire» (1000 exemplaires) et «Prévention et sécurité dans les établissements hospitaliers et assimilés» (2000 exemplaires). Des rééditions sont d'ores et déjà planifiées.

• Site internet de la Sécurité civile

Aujourd'hui, l'information épisodique ne suffit plus. C'est pourquoi la Sécurité civile travaille à une nouvelle forme de communication interactive, le net.

Le site actuellement en extension rend possible la transversabilité des informations entre la Sécurité civile, les organisations de Protection civile et les corps de sapeurs-pompiers pour des questions telles que les contrôles de corps, la gestion et la coordination des moyens, les contrôles de stock et équipements ainsi que la planification de l'instruction.

Le site internet de la Sécurité civile permet un accès direct à une information actualisée en matière de protection de la population.

Perspectives

Nous avons, en préambule, considéré les effets du projet fédéral de protection de la population. Les objectifs spécifiques pour 2003 s'inscrivent dans cette perspective.

En effet, il s'agira de finaliser la régionalisation de la protection civile amorcée en 1993 tout en veillant à maintenir la capacité d'intervention des organisations.

Il conviendra également de continuer à perfectionner l'engagement combiné d'éléments d'organisations de protection civile avec des corps de sapeurs-pompiers ou des détachements cantonaux de protection civile.

La législation cantonale y relative devra être adaptée au concept fédéral de protection de la population.

De plus, le centre d'instruction aura à être mis en conformité pour répondre aux nouveaux besoins en la matière.

Finalement, la Sécurité civile poursuivra ses efforts dans le domaine de la communication.

6.6 Service des autorisations et patentes

Mission

Le secteur autorisations de commerce délivre les autorisations à toute personne qui désire exploiter un établissement public, un commerce ou exercer une profession soumise à une loi de police, notamment :

- établissements voués à la restauration, au débit de boissons et à l'hébergement;
- service des taxis;
- salon de jeux;
- vente à l'emporter des boissons alcooliques;
- agents de sécurité privés;
- commerce d'objets usagés;
- agents intermédiaires.

Il organise également les sessions d'examens pour l'obtention du certificat de capacité de cafetier-restaureur.

Le secteur patentes délivre les autorisations ou patentes pour :

- organisation de fêtes foraines;
- ventes volontaires aux enchères publiques;
- collectes organisées dans un but de bienfaisance ou d'utilité publique;
- exploitation d'appareils automatiques à prépaiement.

Le secteur spectacles et divertissements délivre :

- les autorisations de spectacles, de divertissements, de loteries et de tombolas, ainsi que l'exploitation de buvettes temporaires;
- assure la représentation du département dans les opérations de tirage de loteries.

Après l'entrée en vigueur, le 15 décembre 2000, de la nouvelle teneur de la loi générale sur les contributions publiques issue de l'initiative populaire IN 110 «Pour la suppression partielle du droit des pauvres» acceptée lors de la votation cantonale du 26 novembre dernier, seuls sont taxés à 13% les loteries intercantionales et nationales, ainsi que les jeux divers.

Perspectives

Malgré la suppression partielle du droit des pauvres, une requête doit être produite pour l'organisation de

spectacles et divertissements publics, soit notamment les représentations de théâtre et d'opéra, les concerts les projections de films, les bals et les soirées dansantes, ainsi que les fêtes champêtres et les fêtes foraines.

Par contre, les expositions, les salons, les musées, les conférences, les manifestations sportives, ne sont plus soumises à l'autorisation préalable du service.

Restent bien entendu réservées les autorisations prévues par d'autres textes législatifs ou réglementaires (comme pour les buvettes par exemple).

Cafés-restaurants en exploitation			
Années	Nombre	Habitants	Proportion
1997	1'459	401'529	1 café pour 275 habitants
1998	1'515	403'265	1 café pour 266 habitants
1999	1'550	408'350	1 café pour 263 habitants
2000	1'604	413'585	1 café pour 258 habitants
2001	1'656	419'650	1 café pour 253 habitants
2002	1'705	427'705	1 café pour 250 habitants

Autres établissements	2001	2002
Cabarets-dancings	23	25
Dancings	35	38
Hôtels	196	202
Cercles	45	46
Buvettes accessoires	481	503
Clubs sportifs	37	31
Sanctions administratives		
- amendes administratives	527	478

Taxes annuelles	2001	2002
	1'996'235	2'004'057

Certificat de capacité pour cafetier	Total général	2001	2002
- certificats délivrés	7'375	125	142

Autres commerces ou professions	2001	2002
Agents d'affaires	6	6
Agents intermédiaires		
- agents en fonds de commerce	39	39
- agents de renseignements commerciaux	44	43
- détectives privés	208	230
Agents de sécurité privés		
- agences	66	89
- employés	1'700	2'046
Service des taxis		
- exploitants avec droit de stationnement	720	680
- exploitants sans droit de stationnement	48	103
- véhicules avec droit de stationnement	863	816
- véhicules sans droit de stationnement	75	124
Ventes de boissons fermentées et distillées à l'emporter	811	952
Armuriers	9	9
Commerces d'objets usagés ou de seconde main	762	660
Salons de jeux	33	34

Patentes	2001	Taxes Fr.	2002	Taxes Fr.
Déballage	1'417	162'798	1'069	87'586
Étalage	1'504	168'039	1'516	148'716
Colportage	146	7'896	207	7'811
Forains	194	34'122	201	23'855
Tabacs et liqueurs	305	40'370	315	37'575
Appareils automatiques	2'546	133'372	2'253	301'534

Autorisations	2001	2002
Buvettes temporaires	238	224
Fêtes foraines	98	49
Ventes volontaires aux enchères publiques	43	74
Collectes et ventes d'insignes	13	11

Perception taxe «droit des pauvres»		
Rubriques	2001	2002
Solde taxe DDP année 2000	1'221'871.50	122'925.10
Bowlings, jeux divers	162'938.00	2'180'354.05
Casino	1'431'427.86	3'517'542.25
Swiss Loto, sport Toto	3'240'729.75	330'409.34
Loto Express	224'554.05	2'219'817.25
PMUR	1'707'404.50	4'336'468.50
Loterie Romande	3'145'619.95	12'707'516.49
Produit de la taxe	11'134'545.61	126'842.05
Vente de billetterie (lotos)	134'892.50	
Total revenus	11'269'438.11	—
Frais de perception	1'025'161.32	—
Recette nette à répartir:	10'244'276.79	—
Hospice général 70 %	7'170'993.75	—
Dpt de l'action sociale et de la santé 30 %	3'073'283.04	—

6.7 Autorité de surveillance de l'état civil

Mission

La direction cantonale de l'état civil a pour mission de surveiller, par délégation du Conseil d'Etat et sous la surveillance du département de justice, police et sécurité, l'exercice et la gestion de l'état civil dans le canton de Genève.

Objectif

Délégation de nouvelles tâches aux offices de l'état civil dans le cadre d'une future professionnalisation de la fonction d'officier de l'état civil et rationalisation du travail du service dans le but de conserver une stabilisation du nombre de collaborateurs.

6.7.1 Priorités - activités et événements

A. Législation

- Modification de l'ordonnance fédérale sur l'état civil et son application.

B. Surveillance des offices de l'état civil

- Inspection des offices de l'état civil.
- Contrôle du traitement électronique des données personnelles.

C. Formation des officiers de l'état civil

- Cours de base et de formation continue.
- Permanences d'état civil.

D. Changements de nom

- Traitement des requêtes.

E. Etat civil

- Examen des dossiers de mariage et délivrance des autorisations y relatives.
- Autorisation de transcription des actes étrangers.
- Détermination des noms en application de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP).
- Détermination de l'identité des candidats à la naturalisation suisse (collaboration avec le Service cantonal des naturalisations).

F. Perspectives

- Développement de notre système informatique en vue de liaisons directes avec les offices de l'état civil du canton et les services de l'administration cantonale concernés.
- Création d'un site Internet.
- Introduction début 2003 du registre central informatisé des données personnelles «Infostar» (mise en place des structures).
- Création d'un office spécialisé destiné à la transcription des décisions administratives et judiciaires dans le registre «Infostar», rattaché à la Direction cantonale de l'état civil; début 2003.
- Entrée en fonction de l'administrateur «Infostar» pour le canton, rattaché à la Direction cantonale de l'état civil.

6.7.2 Statistiques

	2001	2002
Département de justice, police et sécurité		
Changements de nom accordés	468	626
Autorisations à porter le nom de la femme à la suite du mariage	15	21
Traductions de prénoms autorisées ensuite de naturalisation	16	22
Examens du dossier de mariage lorsque l'un des fiancés est étranger	2'002	1'927
Autorisations de mariage selon le droit national de l'un des fiancés	0	0
Autorisations de mariage pour fiancés étrangers non domiciliés en Suisse	8	4
Ordonnances de rectification	370	401
Ordonnances de radiation	50	57
Direction cantonale de l'état civil		
Divorces	1'696	1'592
Naturalisations	2'925	2'072
Acquisitions d'un autre droit de cité communal genevois	4	11
Adoptions	86	82
Confirmations du droit de cité	247	263

6.8 Service cantonal des objets trouvés

Mission

Cette administration a pour but principal de réceptionner, de stocker et de restituer à son légitime propriétaire tout objet déposé auprès de ses bureaux. Ceci peu importe le domicile du détenteur. Accessoirement et en vertu des délais légaux, soit elle restitue les trouvailles aux inventeurs, soit elle les met en vente par le biais de ventes aux enchères publiques. En outre, elle renseigne le public et le dirige vers le bon service afin que ce dernier puisse effectuer toutes les démarches utiles et nécessaire à la suite d'une perte ou d'un vol commis à son encontre.

6.8.1 Priorités, activités, événements notables

Rapidité et efficacité dans la gestion des objets trouvés afin de répondre à une population cosmopolite. Un fax est à la disposition de la clientèle 24H/24H. Les guichets sont ouverts sans interruption entre 07h30 et 16h00. Dès cette année, le service a pu utiliser pleinement l'opportunité de son site internet (SCOT) version française avec son e-mail.

Centralisation et transfert des demandes de duplicata de perte d'abonnement annuel TPG pour toutes les catégories.

(JUNIORS, ADULTES ET OCPA) avec délivrance d'un titre de transport provisoire d'une validité de 10 jours. Il est aussi possible de faire la demande d'une carte de base pour tous les abonnements = (**GUICHET UNIVERSEL**).

Les dépôts en provenance des grandes entreprises du canton se sont généralisés et représentent presque un tiers de l'activité du service (ex: MIGROS, PLACETTE, GLOBUS, PALEXPO, HUG; ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ETC...).

Les ventes aux enchères publiques regroupant les objets trouvés et les pièces à conviction sont largement appréciées de la population genevoise par l'instauration d'un contrôle qualitatif et quantitatif très strict.

Statistiques importantes

Statistiques pour le rapport de gestion annuel 2002					
Nos	Rubriques	Fr./Nb	Année 2001	Fr./Nb	Année 2002
1	Contenants déposés	Nb	13'176	Nb	13'248
2	Contenants restitués après convocation	Nb	5'098	Nb	5'216
3	Personnes reçues	Nb	65'548	Nb	67'439
4	Opérations effectuées	Nb	112'382	Nb	114'836
5	Emoluments et taxes	Frs.	139'571,85	Frs.	134'324,70
6	Emoluments produit fonte Vieux-œuvres	Frs.	6'201,70	Frs.	7'701,45
7	Produit net des ventes aux enchères	Frs.	67'514,70	Frs.	201'771,55
8	Produit net du service	Frs.	213'288,25	Frs.	343'797,70
9	Valeurs des objets usuels déposés	Frs.	2'311'488,75	Frs.	2'243'267,80
10	Nombre des dépôts SFR Valeur des dépôts SFR	Nb Frs.	1'365 198'063,80	Nb Frs.	1'299 217'764,50
11	Nombre des dépôts étrangers Valeur des dépôts étrangers	Nb Frs.	423 87'104,75	Nb Frs.	335 46'117,20
12	Nombre des dépôts bijouterie Valeur des dépôts bijouterie	Nb Frs.	467 179'335,00	Nb Frs.	440 266'833,00

Le point N° 5 inclus les taxes de convocations et d'affranchissements encaissées. Le point 7 comprend les pièces à conviction et ne traite que d'une vente annuelle, la seconde ayant dû être annulée pour cause de travaux (un déménagement du SCOT a eu lieu dans le courant de l'année 2002). Le point N° 12 prend en compte uniquement les marques certifiées (MONTRES DE VALEUR) et pour la bijouterie: les objets en métal précieux (OR, ARGENT et PLATINE).

Perspectives à court et moyen terme en 2003:

L'objectif principal reste de pouvoir assumer la mission de service public du SCOT de manière toujours plus efficace. Le secteur des ventes aux enchères sera enrichi d'un logiciel avec PC portable et imprimante afin de répondre à un critère de qualité toujours supérieur. Le secteur «guichets» poursuit activement son approche selon le modèle du «guichet universel» en collaboration avec la grande régie genevoise des transports publics (TPG), les services sociaux, l'OCPA, etc... Le site internet en français et en anglais a été mis en ligne avec un e-mail pour mieux servir ceux qui cherchent à entrer en contact avec notre office.

Au cours de l'année 2002, un déménagement avec réorganisation des locaux a été effectuée afin de recevoir les usagers dans des conditions plus modernes de confort. Après avoir changé d'appareils téléphoniques et de numérotation, c'était au tour de l'adresse d'avoir un nouveau numéro (passage du 7 au 5, Glacis-de-Rive).

6.9 Offices des poursuites et des faillites

Mission

Les Offices des Poursuites et des Faillites ont pour mission d'appliquer la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Jusqu'au 31 octobre 2002, le territoire genevois était divisé en trois arrondissements de poursuite et de faillite (Arve-Lac, Rhône-Arve et Rive-Droite) ayant chacun à leur tête un Office des Poursuites et des Faillites.

6.9.1 Priorités, activités et événements

La crise traversée par les Offices des Poursuites et des Faillites en 2001 a débouché en 2002 sur une restructuration des offices et des arrondissements de poursuites et de faillites. Cette restructuration, adoptée par le Grand Conseil, est effective depuis le 1^{er} novembre 2002.

Dès cette date, l'exécution forcée est désormais assurée par un seul Office des Poursuites, répartis sur deux sites (20, François-Dussaud et 11, rue de l'Hôtel-de-Ville) et par un unique Office des Faillites (13, rue de la Marbrerie à Carouge), lequel s'est doté d'une cellule d'assainissement chargée de liquider les dossiers complexes.

L'Office des Poursuites et l'Office des Faillites sont placés sous l'autorité administrative d'une Direction Générale.

Cette réforme s'est accompagnée d'une dotation de postes supplémentaires en faveur des offices qui ont connu depuis une dizaine d'années une augmentation de leur volume de travail proche de 70%, en particulier dans le domaine des poursuites.

En 2002, les Offices des Poursuites ont enregistré à nouveau une augmentation de leur volume de travail.

Le nombre des réquisitions de poursuite a augmenté de 4,2%, celui des réquisitions de continuer la poursuite s'est accru de 6,76%. L'on peut relever que plus de 60% des poursuites introduites aboutissent à l'exécution d'une saisie ou à la notification d'une commination de faillite.

Le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par les Offices a lui aussi augmenté; Toutefois, globalement, on constate un recul de ce type de procédure depuis quelques années. Ce phénomène est consécutif à l'entrée en vigueur d'une législation plus restrictive en 1997. Depuis cette date, le nombre des ordonnances de séquestre a passé de 921 en 1996 à 541 en 2002, soit 3,14% de plus qu'en 2001 (524).

Les faillites prononcées en 2002 ont diminué de 13% par rapport à l'année précédente et il demeure 1965 dossiers de faillite en traitement.

En ce qui concerne les ventes d'immeubles intervenues dans les procédures de poursuite, elles se sont élevées à 84 en 2002. Une quinzaine d'immeubles a été réalisée dans le cadre des liquidations de faillite en 2002.

Les émoluments rapportés par l'Office des Poursuites sont inférieurs de Fr. 1'449'605.82 à ceux de 2001. Ils sont inférieurs de 10,53% aux émoluments budgétisés. Les Offices ont donc presque atteint les objectifs budgétaires qui leur avaient été assignés. Cependant, les Offices étant tributaires du volume des procédures déposées par les créanciers, il n'est plus possible d'augmenter les objectifs budgétaires à réaliser.

Les émoluments rapportés par l'Office des Faillites sont inférieurs de Fr. 904'460.27 à ceux de 2001. Ils sont inférieurs de 38,29 % aux émoluments budgétisés.

À la suite des événements survenus en 2001, dont la presse s'est fait largement l'écho, le nombre de plaintes déposées contre les décisions des Offices auprès de l'Autorité de Surveillance représente toujours un nombre élevé en 2002.

6.9.2 Statistiques

Revenus par OPF et cumulés	Procédures de poursuites	Procédures de faillites	Procédures immobilières	Procédures cumulées
Arve-Lac				
Emolum. budgétés du 1.1 au 31.10.02	4'843'333.30	1'372'500.00	654'166.70	6'870'000.00
Emolum. réalisés du 1.1 au 31.10.02	5'187'806.28	918'859.74	433'426.64	6'540'092.66
Ecart budget en %	7.11%	-33.05%	33.74%	4.80%
Ecart en francs	344'472.98	-453'640.26	220'740.06	329'907.34
Sommes encaissées	104'912'605.97	17'866'190.03		
Rive-Droite				
Emolum. budgétés du 1.1 au 31.10.02	6'018'333.00	833'333.33	794'166.00	7'645'832.33
Emolum. réalisés du 1.1 au 31.10.02	6'957'992.76	787'343.82	598'384.21	8'343'720.79
Ecart budget en %	15.61%	-5.52%	-24.65%	9.13%
Ecart en francs	-939'659.76	-45'989.51	-195'781.79	697'888.46
Sommes encaissées	237'095'403.38	16'330'189.61		

Revenus par OPF et cumulés	Procédures de poursuites	Procédures de faillites	Procédures immobilières	Procédures cumulées
Rhône-Arve				
Emolum. budgétés du 1.1 au 31.10.02	3'096'666.00	610'833.33	435'833.00	4'143'332.33
Emolum. réalisés du 1.1 au 31.10.02	3'434'216.59	163'490.24	113'636.20	3'711'343.03
Ecart budget en %	10.90%	-73.23%	-73.93%	-10.43%
Ecart en francs	337'550.59	-447'343.09	-332'196.80	-431'989.30
Sommes encaissées	47'990'245.00	11'893'517.24		
Total du 1.1 au 31.10.2002				
Offices des poursuites et faillites du 1.11 au 31.12.2002				
Emolum. budgétés du 01.11.02 au 31.12.2002	2'791'667.70	563'333.33	376'834.30	3'731'835.33
Emolum. réalisés du 01.11.02 au 31.12.2002	1'190'690.00	216'204.74	30'687.30	1'437'582.04
Ecart budget en %	-57.35%	-61.62%	-91.86%	-61.48%
Ecart en francs	-1'600'977.70	-347'128.59	-346'147.00	-2'294'253.29
Sommes encaissées	28'339'630.45	3'947'115.42		
Total cumulé pour 2002				
Emoluments 2001 cumulés	21'067'336.13	2'990'358.81	2'118'214.11	26'175'909.05
Emoluments 2002 budgétés	16'750'000.00	3'380'000.00	2'261'000.00	22'391'000.00
Emoluments 2002 réalisés	16'770'705.63	2'085'898.54	1'176'134.35	20'032'738.52
Ecart budget en %	0.12%	-38.29%	-47.98%	-10.53%
Ecart en francs	20'705.63	-1'294'101.46	-1'084'865.65	-2'358'261.48
Ecart cumulés des OPF 01/02	1'612'020.26	-1'553'750.65	-1'507'875.43	-1'449'605.82
Sommes encaissées 2001	396'960'333.96	123'126'119.14		520'086'453.10
Sommes encaissées 2002	418'337'884.80	50'037'012.30		468'374'897.10

Procédures de poursuites	Arve-Lac	Rive-Droite	Rhône-Arve	Office unique	Total 2002	Total 2001	Variation 01/02
	du 1.1 au 31.10.2002			du 1.11 au 31.12.2002			
Réquisitions							
Poursuites	62'762	85'621	37'665	28'267	214'315	204'099	5.01%
Continuations	30'940	52'892	25'326	18'982	128'140	119'483	7.25%
Inventaires	109	108	40	40	297	295	0.68%
Ventes	678	955	496	373	2'502	3'067	-18.42%
Séquestres	204	142	132	63	541	524	3.24%
Total	94'693	139'718	63'659	47'725	345'795	327'468	5.60%

Pactes de réserve de propriété

En 2002, il a été enregistré 343 contrats de vente avec réserve de propriété (358 en 2001), représentant une valeur de Fr. 13'999'077.54 (Fr. 20'241'227.40 en 2001).

Procédures immobilières	Arve-Lac (au 31.10.02)	Rive-Dr. (au 31.10.02)	Rhône-Arve (au 31.10.02)	OP (du 1.11 au 31.12.02)	Total 2001	Total 2002	Variation
Dossiers immobiliers en cours (total)	176	159	81	69	485	443	9%
Dont gérances en cours (total)	101	103	57	58	319	242	32%
Dossiers classés au 31.12.02	98	60	28	0	186	401	-54%
Ventes immobilières exécutées	37	30	17	0	84	106	-21%

Procédures de faillites	Arve-Lac	Rive-Droite	Rhône-Arve	Office des faillites	Total 2002	Total 2001	Variation 01/02
	du 1.1 au 31.10.2002				du 1.11 au 31.12.2002		
Jugement de faillites prononcés	339	432	231	234	1'236	1'308	-5.50%
Jugements rétractés en suite d'appel	76	124	72	22	294	330	-10.91%
Jugements annulés par le Tribunal de 1 ^{re} Instance	2				2	2	0.00%
Jugements en suspens à la Cour de Justice	9	17	5	30	61	17	258.82%
Jugements en suspens à l'Office	7	12	3	32	54	39	38.46%
Jugements révoqués						17	
Total des faillites définitives de l'année	245	279	151	151	826	903	-8.53%
Faillites antérieures au 1.1.2002	833	418	330	0	1'581	1'285	23.04%
Total des faillites administrées du 1.1 au 31.10/1.11 au 31.12.2002	1'078	636	456	231	2'401	2'248	6.81%
dont :							
Faillites clôturées après liquidation	38	111	20	65	234	436	-46.33%
Faillites suspendues pour défaut d'actifs	43	110	34	15	202	231	-12.55%
Faillites rétractées en suite d'appel antérieur à 2002	-	-	-	-	-	-	-
Faillites en cours de liquidation au 31.10/31.12.2002	897	415	402	151	1'965	1'581	24.29%
au 31.10/31.12.2002	241	169	135	151	696	772	-9.84%
des années antérieures	656	246	267	0	1'269	809	56.86%
Mouvement total	978	636	456	231	2401	2'248	6.81%

Les faillites prononcées en 2002 concernaient :	Arve-Lac	Rive-Droite	Rhône-Arve	Office des faillites	Total 2002	Total 2001	Variation 01/02
	du 1.1 au 31.10.2002				du 1.11 au 31.12.2002		
Industriels	3	15	12	4	34	16	113%
Commerçants	45	47	36	39	167	154	8%
Services auxiliaires	23	46	10	6	85	139	-39%
Particuliers inscrits	21	19	3	13	56	58	-3%
Particuliers non inscrits	8	14	4	5	31	53	-42%
Successions répudiées ou insolvable	145	138	86	84	453	527	-14%
Total	245	279	151	151	826	947	-13%
Vente immobilières faillites, réalisées à :							
Genève	3	5	5	4	17	28	-39%
Suisse	0	0	0	0		5	
Etranger	0	0	0	0		1	

Tableau des faillites en cours	Faillites en cours à fin 2002	Faillites en cours à fin 2001
1976	1	1
1977	1	1
1984	0	2
1985	0	1
1986	1	1
1987	1	1
1989	3	4
1990	4	7
1991	15	17
1992	12	11
1993	14	15
1994	29	28
1995	36	35
1996	58	62
1997	51	53
1998	65	69
1999	108	133
2000	260	379
2001	610	772
2002	696	

	Plaintes admises 2001	Total plaintes 2001	% 2001	Plaintes admises 2002	Total plaintes 2002	% 2002
Arve-Lac du 1.1 au 31.10.2002	35	216	16%	37	199	19%
Rive-Droite du 1.1 au 31.10.2002	32	189	17%	34	161	21%
Rhône-Arve du 1.1 au 31.10.2002	21	74	28%	11	85	13%
Office des poursuites dès le 1.11.2002	-	-		0	68	0%
Office des faillites dès le 1.11.2002	-	-		0	10	0%
Total	88	479	18%	82	523	16%

6.9.3 Commentaires

Force est malheureusement de constater que les remarques relatives à la situation informatique des offices figurant dans les rapports de gestion 1998, 1999, 2000 et 2001 sont toujours d'actualité. L'accomplissement correct et efficace de leurs missions s'en trouve dès lors perturbé. Il est indispensable, pour la bonne marche des Offices, de créer rapidement des nouvelles applications informatiques permettant de répondre aux besoins actuels.

6.9.4 Perspectives

L'objectif prioritaire pour l'année 2003 est de retrouver une stabilité au sein des Offices des Poursuites et des Faillites afin qu'ils puissent remplir leurs missions légales à la satisfaction de tous les administrés.

Hormis les mesures d'ordre structurel prises consécutivement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, des mesures seront également prises en matière informatique afin de donner aux offices les moyens d'assumer de manière fiable et rapide l'ensemble de leurs tâches. A cet égard, un projet de loi permettant l'octroi des crédits nécessaires sera déposé prochainement.

Le domaine de la formation des collaborateurs constituera également une priorité pour l'année 2003.

La poursuite de l'assainissement et de la restructuration des Offices des Poursuites et des Faillites constitue une priorité pour le Conseil d'Etat.

6.10 Service des automobiles et de la navigation

Mission

Le service des automobiles et de la navigation (SAN) régit sur les plans administratif et technique l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation. Il contribue, par sa collaboration en matière de prévention et par l'exécution des tâches répressives qui lui incombent, à la sécurité en matière de circulation routière et de navigation.

6.10.1 Priorités, activités et événements

Acquis de la démarche NPM

Maintien d'outils introduits à l'occasion de l'expérience NPM (indicateurs de quantité et de qualité, tenue d'une comptabilité analytique) au profit d'une meilleure qualité de gestion administrative et financière et des prestations.

Réalisation d'améliorations en matière de fonctionnement, d'environnement et de formation au profit du personnel et des clients, en faisant un usage réfléchi des bonifications NPM.

Relations publiques

Mise à disposition de ressources humaines et techniques ou, en partie, d'infrastructures pour

- le 10^e Salon de la voiture d'occasion (Union Professionnelle Suisse de l'Automobile);
- le 16^e Slalom automobile de Carouge (ACS et le Groupe des Ecuries genevoises);
- deux ventes de véhicules d'occasion par un organisateur privé;

Vente aux enchères publiques de 112 véhicules deux et quatre roues (produit brut de cette manifestation: 164'370 F; progression par rapport à 2001 : 27 %).

Présence au sein du groupe latin des Services des automobiles et de la navigation, plateforme permettant la recherche de solutions opérationnelles et informatiques communes.

Contribution au travail de l'association suisse des services des automobiles (asa), tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

Poursuite de la politique de transparence et de partenariat par le biais de réalisations de projets et/ou de contacts informels (CGAGA, FGEC, TCS, UPSA, associations dans le domaine de la navigation et services de l'Etat et de la Confédération).

Informatique / Eveil technologique

Mise à disposition aux compagnies d'assurances et à diverses autorités d'accès restreints et conformes aux dispositions en matière de protection des données à des informations en relation avec l'immatriculation de véhicules («Auto-Index» via site Internet SAN); émoluments en 2002 : 189'840 F (progression par rapport à 2001 : 18%).

Optimisation du site Internet (augmentation du nombre de demandes d'accès par rapport à 2001 : 19%, soit un total d'env. 107'000 pour 2002).

Mesure d'incitation des professionnels pour faire davantage usage du système des prises de rendez-vous pour les contrôles techniques via Internet.

Réalisation d'importants travaux informatiques pour répondre à l'exigence de mise en lien du système métier avec la base de données fédérale en matière de conducteurs (FABER).

Finalisation des modifications informatiques consécutives à l'introduction du nouveau mode d'imposition, entré en vigueur en 2002 et mise à jour continue de la base de données.

Mise en œuvre de travaux informatiques en vue de l'entrée en vigueur de nombreuses modifications légales en matière de droit fédéral sur la circulation routière et de la future délivrance de permis de conduire au format «carte de crédit».

Introduction d'un système de gestion électronique de l'archivage pour les dossiers des mesures administratives.

Installation de Windows 2000.

Organisation

Mise en place, d'entente avec l'UPSA, d'une procédure d'autorisation provisoire d'immatriculation par les professionnels autorisés en cas de changement de véhicule sans changement de plaques.

Suppression de l'obligation de présenter une demande administrative de dispense pour nouvelles réceptions-type.

Introduction d'une procédure facilitée («engagement») en cas de constatations de défauts mineurs lors de contrôles techniques.

Prolongation de la délégation à certaines entreprises privées des 1^{er} contrôles techniques pour voitures de tourisme.

Poursuite de la mise en œuvre de la répartition des compétences SAN / Police de la navigation et de l'effort de formation, notamment en matière de contrôles techniques (actuellement gérés par délégation) et d'examens pratiques pour bateaux à moteur.

Mise en place de mesures particulières pour la régularisation des transferts d'assurance.

Ouverture exceptionnelle en fin d'année pour répondre aux besoins de la clientèle.

Réalisation d'améliorations de l'environnement professionnel et de la sécurité dans divers services et dans le hall d'accueil.

Contribution à l'application du règlement d'exécution de la loi sur les services des taxis par le biais de la Commission d'examen pour chauffeurs de taxis (augmentation du nombre de participants par rapport à 2001 : 76%).

Poursuite de l'effort de mise à jour des procédures de travail internes et des descriptions des fonctions.

Prévention et sécurité routière

Avancement substantiel en matière de mise sur pied d'un cours d'éducation routière conjoint SAN/TCS/FGEC pour conducteur fauteurs récidivistes.

En parallèle, poursuite des cours d'éducation routière (24 cours pour 211 personnes) organisés en collaboration avec le TCS (progression du nombre de participants par rapport à 2001 : 240%).

Organisation de 30 cours pour 233 participants en matière de prévention de la récurrence de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec l'IUML, l'Association des psychothérapeutes pour le traitement des addictions, l'Unité d'alcoologie des HUG, la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (progression du nombre de participants par rapport à 2001 : 25%).

Contribution à l'action «Nez rouge» par la mise en place de facilités pour l'immatriculation de véhicules destinés à cette opération.

Collaboration aux cours de formation «JUNIOR» dispensés par le TCS (apprentissage de la conduite automobile).

Application stricte des directives de contrôle en matière de véhicules munis de «pare-buffles».

Environnement

Application du système d'exonération fiscale pour véhicules peu polluants et peu gourmands; 35 modèles ont bénéficié de l'exonération, représentant 368 voitures et une masse fiscale annuelle de 82'950 F (voir aussi tableau détaillé ci-après) :

Marque	Type	N° d'homologation	Application dès le	Puissance en kW	Impôt cantonal	Nombre vhc immatriculés	Annualisation de la perte fiscale
AUDI	A2	1AC142	01.06.02	81	230	11	2'530 F
AUDI	A4 Avant	1AC123	01.06.02	96	290	11	3'190 F
AUDI	A4 Avant	1AC921	01.01.02	110	360	1	360 F
AUDI	A4	1AB986	01.01.02	96	290	32	9'280 F
BMW	316i	1BB170	01.05.02	85	250	16	4'000 F
BMW	316ti Compact	1BB167	01.05.02	85	250	17	4'250 F
BMW	318Ci Coupé	1BB159	01.05.02	105	330	3	990 F
BMW	318Ci Cabrio	1BB180	01.05.02	105	330	4	1'320 F
BMW	318i	1BB172	01.05.02	105	330	18	5'940 F
BMW	318i Touring	1BB173	01.05.02	105	330	3	990 F
BMW	318ti Compact	1BB168	01.05.02	105	330	5	1'650 F
FIAT	Stilo 1.2 16V	1FA887	01.01.02	59	195	3	585 F
FIAT	Stilo 1.2 16V	1FA888	01.01.02	59	195	1	195 F
HONDA	Jazz 1.4	1HA261	01.01.02	61	195	214	41'730 F
OPEL	Corsa C1.0 Eco	1OA806	01.01.02	43	180	1	180 F
SEAT	Ibiza 1.2	1SB809	01.06.02	47	185	9	1'665 F
TOYOTA	Prius	1TA202	01.02.02	53	190	3	570 F
VW	Golf Lim. 1.4	1VC841	01.01.02	55	190	4	760 F
VW	Golf Variant 1.6	1VC890	01.06.02	77	230	4	920 F
VW	Bora Variant 1.8	1VC903	01.01.02	75	210	4	840 F
VW	Passat Lim. 1.6	1VC920	01.01.02	75	210	2	420 F
VW	Passat Variant 1.6	1VC927	01.01.02	75	210	1	210 F
VOLVO	V70 2.4	1VA289	01.05.02	103	330	1	330 F
						368	82'905 F

Elaboration, avec les services compétents du DIAE, de mesures d'évacuation des eaux polluées des bateaux.

Contribution à l'assainissement de l'air par l'intensification des mesures d'émission lors des contrôles techniques obligatoires, soit la vérification systématique de documents et, par sondage, des mesures d'émission (sur demande de la police, à la suite de contrôles routiers et lors des inspections périodiques, soit env. 30% ou env. 30'000 véhicules).

Contribution à l'élaboration, d'entente avec le DIAE, d'une mesure d'incitation en vue de l'introduction d'une formation de conduite écologique.

Restriction des zones «fumeurs» dans le bâtiment administratif SAN accessibles au public.

Perspectives

Mise en place du système de délivrance de permis de conduire au format «carte de crédit».

Analyse des besoins en vue de l'introduction pour 2004 d'un système d'assurance qualité supra-cantonal en matière de contrôles techniques (ressources humaines et techniques).

Poursuite de l'étude de la rénovation du SAN (PL 8626) en tenant compte de l'impact du tracé CEVA sur le site du SAN et des besoins en surfaces consécutives aux projets à réaliser.

Adaptation des procédures de travail consécutives aux modifications du droit fédéral sur la circulation routière.

Finalisation des travaux d'amélioration de l'environnement professionnel engagés en 2002 (bonifications NPM) pour optimiser l'accueil des clients (réception, guichets supplémentaires).

Réalisation d'une enquête de satisfaction externe.

Ressources humaines

Renforcement, à court et moyen terme, des ressources humaines pour faire face à l'augmentation du parc de véhicules genevois et des opérations y afférentes, à l'introduction d'un système d'assurance qualité en matière de contrôles techniques, à l'annualisation des inspections de véhicules poids-lourds, à la reprise des tâches liées au domaine «Navigation» et, à terme, des 1^{res} contrôles techniques délégués pour voitures de tourisme, etc.

Amélioration de la formation des cadres en matière d'évaluation du personnel.

Accroissement, à court terme, de l'effort de formation du personnel en matière de contrôles techniques et des examens dans le domaine de la navigation et, à moyen et long terme, en matière d'homologations, d'entente notamment avec la Police de la Navigation.

Informatique

Adaptation du système informatique pour répondre aux exigences des modifications du droit fédéral sur la circulation routière.

Mise en place informatique pour la délivrance de permis de conduire au format «carte de crédit».

Mise en place d'un système d'examen théorique assisté par ordinateur

Travaux d'analyse en vue de la refonte intégrale du système informatique métier.

Réalisation d'un système de prise de rendez-vous pour les examens de conduite pratiques et théoriques.

Organisation

Prolongation de la délégation à certaines entreprises privées des 1^{ers} contrôles techniques pour voitures de tourisme.

Consolidation de la reprise des contrôles techniques de bateaux et des examens pratiques pour bateaux à moteur.

Analyse d'un système d'envoi de bordereaux d'impôts véhicules «sous enveloppe».

Prévention et sécurité routière

Finalisation du projet et reprise des CER en partenariat avec FGEC/TCS.

Mise en œuvre de l'exploitation informatique des informations récoltées dans le cadre des cours PRECASIA par l'IUML et définition d'un programme standard.

Collaboration aux cours de formation «JUNIOR» dispensés par le TCS (apprentissage de la conduite automobile).

Mise en pratique des nouvelles directives asa/OFROU en matière de véhicules munis de «pare-buffles».

Environnement

Application d'un système d'exonération fiscale pour véhicules électriques alimentés par des sources électriques peu polluantes.

Contribution à la réalisation, d'entente avec le DIAE, de mesures de formation en matière de conduite écologique.

Interdiction de la fumée pour le public dans le bâtiment administratif.

Statistiques

Service des automobiles	2001	2002	Variation 01-02
Permis de circulation			
Véhicules en circulation au 31 décembre	274'445	279'465	1.83%
Augmentation annuelle du parc automobile	5'571	5'020	
Total opérations d'immatriculation	182'437	184'913	1.36%
Cyclomoteurs			
Nombre de vignettes cyclomoteurs délivrées	4'799	4'077	-15.04%
Contrôles techniques			
Contrôles techniques délégués	11'000	12'000	9.09%
Contrôles périodiques et sur demande complets	77'500	78'500	1.29%
Contrôles partiels	17'900	17'400	-2.79%
Expertises	1'235	1'145	-7.29%
Total des contrôles techniques	107'635	109'045	1.31%
Permis de conduire			
Echanges permis de conduire étrangers	6'220	5'208	-16.27%
Délivrances permis d'élèves-conducteurs	11'293	11'970	5.99%
Etablissements permis internationaux	2'391	2'365	-1.09%
Traductions anglaises du permis de conduire	310	251	-19.03%
Duplicatas permis de conduire	4'608	4'911	6.58%
Immatriculations permis de conduire confédérés	6'677	3'743	-43.94%
Prolongations permis d'élèves-conducteurs	2'028	2'176	7.30%
Divers (certificats médicaux, autorisations, changements d'adresse, etc.)	51'225	52'377	2.25%
Délivrances permis de conduire cyclomoteurs:			
avec théorie	696	640	-8.05%
sans théorie	70	53	-24.29%
Total des opérations permis de conduire	85'518	83'694	-2.13%
Examens de conduite			
Examens pratiques	11'464	12'014	4.80%
Examens théoriques	9'498	10'190	7.29%
Echecs à l'examen de conduite automobile	2'716	3'026	11.41%
Echecs à l'examen de conduite motocycle	1'102	1'185	7.53%
Echecs à l'examen théorique	3'777	4'003	5.98%
Fourrière (y compris fourrière des deux-roues)			
Véhicules mis en fourrière	3'160	3'545	12.18%
Véhicules restant en fourrière au 31 décembre	309	459	48.54%
Contentieux			
Suspensions d'assurances RC	8'680	8'967	3.31%
Décisions de retrait pour défaut d'assurances	4'621	4'513	-2.34%
Saisies des plaques pour défaut d'assurances	1'874	1'620	-13.55%
Décisions de retrait pour défaut de paiements	2'095	2'475	18.14%
Saisies des plaques pour défaut de paiements	431	468	8.58%
Décisions de retrait pour défauts divers	1'251	1'173	-6.24%
Saisies des plaques pour défauts divers	470	443	-5.74%

	2001	2002	Variation 01-02
Mesures administratives			
Retraits de permis de conduire et interdictions de circuler en Suisse	6'698	6'298	-5.97%
Avertissements	5'527	5'023	-9.12%
Autres mesures	757	729	-3.70%
Total des mesures prononcées	12'982	12'050	-7.18%
Motifs des retraits et interdictions			
Excès de vitesse	4'380	3'892	-11.14%
Ivresse : - non-récidivistes	682	684	0.29%
- récidivistes	270	294	8.89%
Autres motifs	1'364	1.428	4.69%
Durée des retraits et interdictions			
Un mois	4'065	3.727	-8.31%
Plus d'un mois	2'633	2'571	-2.35%
Recours			
auprès du Tribunal administratif	391	314	-19.69%
auprès du Tribunal fédéral	7	7	0.00%

Service de la navigation	2001	2002	Variation 01-02
Bateaux à moteur en circulation au 31 décembre	3'078	3'090	0.39%
Bateaux à voile en circulation au 31 décembre	3'205	3'154	-1.59%
Bateaux à rames en circulation au 31 décembre	197	192	-2.54%
Bateaux utilitaires en circulation au 31 décembre	47	47	0.00%
Total des bateaux en circulation	6'527	6'483	-0.67%
Permis de navigation			
Délivrances (y compris duplicatas)	1'858	2'077	11.79%
Permis de conduire			
Examens pratiques bateaux à voiles	195	201	3.08%
Examens pratiques bateaux à moteur	397	480	20.91%
Examens théoriques	631	808	28.05%
Délivrances (y compris duplicatas)	1'148	1'042	-9.23%

6.11 Office Cantonal de la Population

Mission

1. Quelques statistiques relatives à la mission de l'Office cantonal de la population (OCP) :

1.1 Population générale en 2002

Section informatique : au 31 décembre 2002, les statistiques tenues par l'OCP comptaient **429'007 résidents** (425'702 habitants + 268 saisonniers + 3'037 requérants d'asile), dont **264'964 Suisses** (dont **139'689 Genevois**) et **164'043 étrangers**. En outre, si elles dénombraient formellement **35'515 frontaliers**, ceux-ci étaient effectivement 36'933.

Durant l'année 2002, l'OCP a accueilli environ **150'000 personnes** à ses 25 guichets, **représentant quelque 377'000 contacts** (une personne a affaire à plusieurs guichets ou revient plusieurs fois). L'OCP a traité **115'000 affaires par correspondance** (sans compter l'envoi des livrets).

L'OCP a reçu **235'000 appels téléphoniques, soit 4'700 par semaine**: environ 2'000 sont transmis chaque semaine par la Centrale téléphonique de l'Etat

(022 327 41 11), tandis que 2'700 parviennent directement aux différents collaborateurs ou sections.

Service des enquêtes: 2'942 enquêtes ont été effectuées à la demande des différentes sections (Suisses, Mesures, Examens, Autorisations de travail, Juridique, etc.). Les résultats qu'apportent les enquêteurs permettent ensuite aux sections de donner la suite qu'imposent les lois et règlements applicables.

1.2 Population suisse en 2002

Section Suisses: 8'940 arrivées, 9'676 départs, 69'527 mutations (état civil, changements d'adresse, naturalisations), soit un total de 88'143 mutations enregistrées sur Calvin – 23'012 contacts aux guichets.

Section Administration: 27'074 attestations – 170'899 recherches d'adresses sur Calvin à la demande de tiers – 29'877 recherches par téléphone – 27'259 renseignements par téléphone – 34'443 contacts aux guichets.

Rôles électoraux: 208'032 électeurs: 115'880 électrices et 92'152 électeurs – 72'281 signatures vérifiées: 65'148 pour des initiatives et des référendums, 7'133 pour des prises de position – 1'387 duplicata de cartes de vote – 25'326 avis de changement de local de vote à la suite d'une restructuration ou de la création d'un nouveau local de vote – 3'209 renseignements téléphoniques – 11'595 retours poste, dont 5'500 traitements – 4'139 promotions civiques (2'663 suisses et 1'476 étrangers).

1.3 Population étrangère relevant du droit ordinaire des étrangers en 2002

Section des Dossiers: gère les dossiers d'étrangers, a mis à jour et fait circuler **133'562 dossiers** en 2002 (environ 530 par jour ouvrable), **sur un total de quelque 1'100'000 dossiers d'étrangers.**

Section Accueil: 132'445 contacts aux guichets Accueil de la réception et 67'006 aux guichets «étrangers» + 4'308 dossiers traités par courrier correspondant à la mise en place d'une procédure d'arrivée par correspondance – 9'683 visas de retour en Suisse délivrés (les titulaires de livrets en cours de formalités ont besoin de visas de retour afin de pouvoir voyager et retourner en Suisse) – 29'589 mutations (changements d'adresse B/C/L, duplicata B/C, renouvellement des livrets C, corrections).

Section des Frontaliers: enregistrement de 5'948 nouvelles demandes frontalières, auxquelles il faut ajouter 1'418 dont l'autorisation est effective, mais dont le livret formel n'est pas encore établi; au total, 36'933 personnes étaient frontalières au 31 décembre 2002 contre 27'104 en 1998, soit une augmentation de 10'000 unités en 4 ans – 31'456 contacts aux guichets soit une augmentation de 7'901 par rapport à l'année 2001.

Internationaux: 5'523 arrivées, 4'321 départs, 19'616 mutations (état civil, changements d'adresses, etc.) – 5'622 contacts aux guichets – 29'460 traitements au total.

Section LBC: Livrets L: 2'177 livrets L délivrés dont 798 sous livret A (saisonniers) avant le 1.6.2002 – Livrets B: 26'020 – Livrets C: 39'760 – 13'354 arrivées,

7'531 départs, 80'416 mutations, soit 101'301 traitements au total – 127 contacts directs avec les usagers.

Section Autorisations de travail: 6'765 dossiers préparés pour le service de la main-d'œuvre étrangère – 5'631 assurances d'entrée – 17'068 dossiers traités au total – 1'800 contacts aux guichets.

Section des Mesures: 6'929 dossiers examinés – 2'066 rapports de la police judiciaire en vue de mesure administrative – 1'657 rapports de gendarmerie – 94 procédures pénales – 5 expulsions administratives – 0 révocation d'expulsion – 14 révocations ou refus de renouvellement d'une autorisation de séjour et refus d'autorisation de séjour et de travail – 199 avertissements – 24 menaces d'expulsion – 148 décisions de renvoi – 1'591 correspondances – 634 contacts aux guichets.

Section Examens: 20'786 dossiers examinés, 11'124 décisions et 12'710 correspondances – 5'430 contacts aux guichets.

Service juridique: 309 recours interjetés contre des décisions de l'OCP – 185 arrêts ou décisions prises – 81 cas admis par la Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE), 104 rejetés – 77 retraits.

1.4 Requérants d'asile et réfugiés en 2002 (population étrangère relevant de l'admission provisoire ou du droit d'asile)

Section Auditions et Séjour: 1'338 nouveaux requérants d'asile (provenant principalement d'ex-Yougoslavie de Guinée et d'autres pays africains, principalement de l'Afrique de l'Ouest) ont été attribués à notre canton (2001: 1'051): leur procédure a été instruite selon le droit fédéral – 16'000 contacts aux guichets.

Au total, 5'275 personnes séjournaient au titre de l'admission provisoire ou de la procédure d'asile (contre 4'984 en 2001, 5'393 en 2000 et 6'802 en 1999). 95 personnes se sont vu reconnaître le statut de réfugié par l'Office fédéral des réfugiés – 478 personnes ont été mises au bénéfice d'une admission provisoire.

Section Aide au retour: les départs ont été de **508** (549 en 2001, 1'617 en 2000, marquée par le retour des Kosovars): 150 (197 en 2001) départs volontaires ont été effectués avec l'assistance du Bureau d'aide au départ de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse; 84 (154) départs forcés ont été effectués par la police; 274 (198) ont été le fait de disparitions, dont l'expérience montre qu'un tiers préfère rentrer dans son pays par ses propres moyens, un tiers tente sa chance dans un pays tiers, alors qu'un tiers choisit de vivre dans la clandestinité en Suisse, au risque d'être renvoyé par la contrainte en cas de découverte. Rappel: l'exécution des renvois est subordonnée à l'existence de papiers d'identité nationaux valables (1'100 personnes sont actuellement sous le coup d'une décision de renvoi entrée en force, mais non exécutable pour absence de papiers d'identité) – 8'000 contacts aux guichets.

Assignations territoriales locales: 165 dont 6 annulées par la CCRPE – **Assignations territoriales interdisant de pénétrer sur le territoire du canton:** 389,

dont 10 annulées par la CCRPE – **Mises en détention administrative**: 14, dont 2 prolongées au-delà de trois mois et 1 refoulement.

1.5 Section Comptabilité: en 2002, l'OCP a engrangé 9'203'600 F de recettes brutes (574'200 F pour la section Administration, 648'600 F pour la section Suisses, 1'195'350 F pour la section Frontaliers, 6'785'450 F pour les étrangers résidants), dont **7'564'900 F de recettes nettes** compte tenu de 1'638'700 de déductions diverses (remboursements ou rétrocessions) – 49'950 contacts aux guichets.

6.11.1 Priorités, activités et événements

2. Mise en perspective des difficultés actuelles de l'OCP

En 2002, l'OCP a rencontré un certain nombre de problèmes :

2.1 Un problème d'effectif: l'OCP a vu son effectif passer d'une dotation de **229 postes en 1973** (pour 336'800 habitants) à une dotation de **162,76 postes en 2002** (pour 429'000 habitants) soit une diminution de 66 postes, dont 47 ont été supprimés depuis 1990 (382'500 habitants). Cette «performance» a été obtenue grâce à la révolution informatique, mais aussi du fait de la récession économique et sous la pression des déficits publics. Aujourd'hui, alors que la population du canton a augmenté de 93'000 personnes depuis 1973 et que la reprise économique depuis 1999 implique un surcroît de travail pour l'office (par exemple, le nombre des frontaliers a augmenté de 10'000 depuis 4 ans), on s'aperçoit que **l'OCP est allé manifestement trop loin dans la baisse de son effectif**. Le budget 2003 qui va permettre un renforcement de l'effectif de l'OCP de 10,5 postes est un premier pas vers un retour à la normale.

2.2 Un service qui se dégrade, comme le montrent les deux signes suivants :

- le travail de l'office, depuis plusieurs années, ne s'effectue plus que grâce à un certain nombre de postes «rustines» : l'OCP a fonctionné en 2002 avec **11 auxiliaires et 7,5 emplois temporaires (ETC), qui exercent en réalité des fonctions permanentes**. Le recours à de tels expédients pour des fonctions permanentes, rendu nécessaire par la dureté des temps, présente l'inconvénient majeur qu'il est moins efficace que l'emploi de collaborateurs fixes : à peine sont-ils formés (ce qui prend du temps et de l'énergie aux autres collaborateurs) qu'ils sont remplacés par d'autres dont il faut à nouveau initier la formation ;
- si l'accueil et l'efficacité des collaborateurs sont très généralement loués, **les conditions d'accès aux collaborateurs et les temps de traitement des dossiers se sont fortement dégradés**: les plaintes des usagers sur la longueur des files d'attente, les difficultés de contact par téléphone, les lenteurs en tout genre en témoignent.

Là aussi, le renforcement de l'effectif autorisé par le budget 2003 devrait permettre de remonter la pente.

2.3 Des locaux inadaptés, dont l'effet engendre des problèmes de gestion et d'accueil du public :

- 4 adresses – 7 entrées – 9 salles d'attente = 25 guichets en fonctionnement dispersés en 9 lieux ayant accueilli environ 150'000 personnes représentant 377'000 contacts ;
- quasi-impossibilité d'introduire la polyvalence ;
- difficulté de la circulation des dossiers liée à la dispersion des locaux ;
- accueil indigne du public : les usagers (qui peuvent attendre jusqu'à 2 heures) peuvent grelotter en hiver, cuisent en été ; rien n'est prévu pour les handicapés ; dans l'une des salles d'attente, faute de toilettes, les gens sont invités à se rendre dans le parking adjacent ; dans un autre bâtiment, une femme enceinte qui s'est évanouie n'a pu être évacuée que par la fenêtre, etc.

Cette inadaptation des locaux fait d'un prochain déménagement de l'OCP une nécessité. Pour mémoire, dans sa législature précédente, le Grand Conseil a refusé, le 27 octobre 2000, un projet de déménagement de l'OCP dans les locaux rénovés de l'ancienne usine Kugler, qui répondaient bien aux besoins de l'OCP et auraient permis une profonde réforme de son fonctionnement : telle est en effet la conclusion unanime d'un séminaire qui a réuni soixante collaborateurs de l'OCP, le samedi 23 mars 2002, de 9h 00 à 17h 00.

2.4 Des dossiers de plus en difficiles à gérer par le nombre: le problème de la gestion des dossiers (24'000 dossiers étrangers et 16'000 dossiers suisses sont créés chaque année) et de la conservation des dossiers physiques (1'100'000 dossiers étrangers et 65'000 dossiers suisses sont archivés) est un problème toujours plus aigu de l'office dans la mesure où ils absorbent une partie croissante des ressources en personnel et sont la cause de bien des attentes aux guichets. Une étude a été lancée dès l'automne 2002 pour déterminer les conditions de mise en œuvre d'une Gestion Electronique de Documents (GED) à l'horizon du mois de juin 2004.

3. Evénements devant marquer à court et moyen termes la gestion de l'OCP (2003-2007)

A court et moyen termes, l'avenir de l'OCP sera marqué :

- 3.1 par la poursuite de la mise en œuvre des Accords bilatéraux entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002** : celle-ci implique dans l'immédiat une charge de travail importante qui provoque de gros retards. De nouveaux livrets doivent en effet être délivrés aux 140'000 titulaires d'un livret B ou C et aux 36'000 titulaires d'un livret G (frontalier). Mais cette charge de travail restera vraisemblablement constante jusqu'à l'application définitive des accords (en 2007), l'allègement des tâches d'un côté (renouvellement désormais quinquennal et non plus annuel ou triennal des livrets des ressortissants européens) étant en effet compensé par une augmentation d'un autre côté :
- maintien durant deux ans d'une certaine lourdeur administrative liée au double examen des dossiers

OCP / Office de la main-d'œuvre étrangère, tandis que, à partir de 2004, la gestion de la main-d'œuvre européenne sera du seul ressort de l'OCP;

- quelle que soit la conjoncture, maintien pour le moins à leur niveau actuel, mais plus vraisemblablement accroissement des nouvelles demandes découlant de l'effet d'ouverture des frontières;
 - complication nouvelle due à la coexistence dans la durée de deux procédures différentes pour la gestion de la population européenne (OLCP) et de la population extra-européenne (OLE);
 - augmentation du nombre de dossiers à examiner dans la perspective du regroupement familial;
 - mise en œuvre par étapes des Accords bilatéraux nécessitant un effort considérable de formation du personnel;
- 3.2 par des changements informatiques importants:** dès l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux (le 1^{er} juin 2002), l'office a dû avoir recours pour la gestion de la population étrangère – comme tous les autres cantons – au système informatique fédéral de traitement des données (RCE3), désormais relié par interface au système informatique Calvin qui gère l'ensemble de la population du canton: expérience faite, le temps nécessaire à la saisie des données dans les deux systèmes a été augmenté de 35% par rapport au temps pris pour les saisir dans le seul Calvin. En 2003 en principe, le système Calvin sera remplacé par le nouveau système Calvin2, en voie d'élaboration depuis l'année 2001, qui devrait apporter des améliorations à cet égard. Puis viendra le tour du remplacement du système fédéral RCE3 par le programme Etrangers 2000. Il faut bien considérer que ces incessants changements informatiques, qui nécessitent une mise à niveau considérable du personnel, freinent à court terme la productivité des collaborateurs, et par tant, le rattrapage du retard;
- 3.3 par la mise en œuvre dès le mois de juin 2004 d'une gestion électronique des documents (GED),** qui bouleversera le fonctionnement de l'office;
- 3.4 par le maintien, en tout cas jusqu'en juin 2005, dans les locaux actuels totalement inadaptés à la mission de l'OCP, à son fonctionnement rationnel, aux besoins du public et au respect des collaborateurs les anciens collaborateurs de l'OCP rappellent volontiers qu'il était déjà question de ce déménagement, voici 20 ans...**

4. Conclusion : agir pour renforcer, déménager et moderniser l'OCP

La qualité de l'administration-vitrine du canton qu'est l'OCP – la première et la dernière que rencontre la personne qui arrive ou quitte notre canton – dépend de la poursuite de l'adaptation de son effectif, d'un déménagement de l'OCP dans de nouveaux locaux et de toute une série de politiques destinées à améliorer son fonctionnement :

- 4.1 un ajustement de l'effectif officiel de 162,76 postes en 2002 à son niveau réel de 181 postes (+18,5 postes, dont la transformation des 11 postes d'auxiliaires**

affectés à des tâches permanentes); en 2003, l'effectif sera porté à 173,26 postes;

- 4.2 un déménagement d'ici 3 ans** dans des locaux adaptés est indispensable pour mieux servir le public, les particuliers comme les milieux de l'économie et les 70 services ou institutions (dont l'Association des Communes Genevoises) qui utilisent les données informatiques mises à jour par l'OCP. Ce déménagement d'ici 3 ans est d'autant plus impératif que le bail de ses locaux sis au boulevard de Saint-Georges a été résilié pour le 30 avril 2004. Seule une décision prochaine quant aux conditions du déménagement de l'OCP – où, avec quels services et quand – peut améliorer rapidement le service au public. Dans le doute, les différentes réformes actuellement conduites à l'OCP sont planifiées par rapport à un déménagement prévu en juin 2005;

- 4.3 pour ne pas avoir à déménager l'OCP avec ses problèmes, il convient en effet de préparer ce déménagement et de moderniser l'OCP – autant que faire se peut dans le cadre des locaux actuels – en poursuivant et accentuant les politiques menées depuis plusieurs années par sa direction :**

- pour dynamiser l'information et l'accueil du public : développement, autant que possible, **du traitement des dossiers par correspondance** plutôt qu'en faisant venir les usagers aux guichets, et de la gestion par **e-mails** plutôt que par appels téléphoniques : en 2002, cet objectif s'est notamment traduit par la refonte complète du site Internet de l'office (avec mise à disposition de tous les formulaires importants);
- pour **simplifier les procédures** en vue d'une **généralisation de la polyvalence** lors du déménagement, polyvalence actuellement exclue par la configuration des locaux;
- pour **améliorer la gestion des anciens dossiers** (dans les limites du poids supportable par les locaux actuels) et pour **informatiser les nouveaux dossiers** dès juin 2004 (lancement du projet en 2002);
- pour assurer de manière continue la **formation des collaborateurs** : l'année 2002 a été une année de formation aux Accords bilatéraux et aux changements informatiques.

Pour agir dans ce sens, la direction et les collaborateurs de l'OCP savent pouvoir compter sur l'appui du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

6.12 Service des passeports et de la nationalité

Mission

17'375 passeports délivrés, 14'819 passeports prolongés, 16'249 cartes d'identité établies et 28'044 documents légalisés. Par ailleurs, 3'457 expéditions par courrier recommandé ont été effectuées et 3'136 déclarations de vol ou perte de documents d'identité ont été enregistrées. Le service a été fortement sollicité tout au long de l'année et, parallèlement à cette intense activité déployée, la hiérarchie et les collaborateurs ont préparé, dans des conditions parfois difficiles en raison de la pression permanente

du public, les multiples adaptations nécessitées par l'introduction du nouveau passeport Suisse 2003 au 1^{er} janvier.

De nombreuses séances, tant à Genève que dans d'autres cantons, ont été suivies par des fonctionnaires du service, appelés à acquérir une formation adéquate afin de faire face à cette importante réforme concernant les documents d'identité.

Les collaborateurs concernés de la Police Sécurité Internationale de l'Aéroport international de Genève (Cointrin) ont également été formés afin de pouvoir délivrer, dans des conditions optimales, des passeports d'urgence, sous la responsabilité toutefois du service des passeports et de la nationalité.

Par ailleurs, il a été organisé en automne 2002, en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises, une séance d'information destinée aux employés des 45 communes de notre canton chargés, dès le 1^{er} janvier 2003, d'enregistrer les commandes de documents d'identité (passeports et cartes d'identité) et de les faire suivre, pour contrôles, puis transmission à l'Office Fédéral de la Police pour fabrication des pièces d'identité.

Le service est dorénavant l'autorité cantonale des documents d'identité.

6.12.1 Priorités, activités et événements

Durant les premiers mois de l'année 2003, les locaux du service devront être adaptés aux nouvelles normes de sécurité imposées par l'Office Fédéral de la Police. Les objectifs et les exigences en matière de protection sont fixées dans un concept général pour les bureaux des passeports dont le but est d'assurer un degré de protection optimal des personnes, des biens, des informations et des valeurs. Les conditions de sécurité architectoniques et techniques requises quant à la remise des passeports pour cas d'urgence doivent être en effet garanties par les cantons.

Il convient de relever que les nouveaux locaux affectés à la délivrance de passeports provisoires à l'aéroport de Genève Cointrin ont déjà été aménagés et ont fait l'objet d'une approbation par la section de la sécurité des immeubles et des informations du Service Fédéral de Sécurité.

Evolution du nombre des opérations

Rubriques	2000	2001	2002
Passeports établis	17'565	19'623	17'375
Cartes d'identité établies	18'193	17'538	16'249
Prolongations de passeports	22'209	18'022	14'819
Légalisations	29'815	27'780	28'044
Nationalité			
Naturalisations (majeurs)	2'055	1'663	1'148
Naturalisations (mineurs)	470	342	152
Naturalisations (facilitées)	532	431	607
Naturalisations (Confédérés)	121	293	199
Réintégrations	19	20	12

6.13 Office pénitentiaire Direction

Mission

Outre la conduite opérationnelle des services qui lui sont subordonnés, la direction de l'Office pénitentiaire a poursuivi, au cours de l'année 2002, l'application des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la réforme pénitentiaire et a mis l'accent sur les domaines d'action que l'évolution de la situation carcérale genevoise a mis en évidence. Il faut citer :

- la création d'une commission consultative cantonale informelle réunissant l'ensemble des partenaires concernés par la question des personnes détenues au sens de l'art. 43 CPS et la prochaine présentation d'un rapport proposant des solutions susceptibles d'apporter des améliorations dans leur prise en charge;
- la présentation d'un projet de planification pénitentiaire comprenant des améliorations qualitatives et quantitatives de la capacité de détention des divers établissements de détention;
- la mise en œuvre d'un concept de mobilité professionnelle entre les diverses catégories de personnel employées;
- la mise en œuvre d'un système de contrôle interne;
- une représentation institutionnelle au plan concordataire et la participation à plusieurs groupes de travail, notamment en ce qui concerne la prise en charge des délinquants mineurs;
- une réflexion permanente sur les notions ayant trait à la sécurité du personnel;
- une adaptation institutionnelle face aux questions posées par la détention des délinquants mineurs;
- l'ébauche d'un système d'information performant;
- le transfert de la maison de Montfleury à la maison de Pinchat;
- le suivi des travaux de la commission des visiteurs officiels de prison.

Priorités, activités et événements

- mise en œuvre du projet de planification pénitentiaire;
- suivi des travaux de construction du nouveau bâtiment de la Clairière et mise en application du concept éducatif;
- suivi des transformations de la maison de Favra en pénitencier genevois;
- suivi des travaux d'amélioration de la sécurité à la prison de Champ-Dollon;
- finalisation de la mise en œuvre d'un système d'information performant;
- finalisation du concept de prise en charge des détenus internés au sens de l'art. 43 CPS, de la prise en charge des détenus mineurs, dans le cadre de la réflexion menée aux plans genevois et concordataire;
- finalisation du système de contrôle interne;
- adaptation de l'encadrement éducatif et sécuritaire des établissements détenant des mineurs;

- modification de la loi sur la prison;
- réflexions sur les conséquences de la modification de la partie générale du code pénal suisse.

Prison de Champ-Dollon

Mission

Accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamné(e)s en attente de transfert, les détenu(e)s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois au plus, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Exceptionnellement : des mineur(e)s à la demande du Tribunal de la jeunesse et des détenu(e)s dépendant de l'autorité d'un autre canton.

Priorités, activités et événements

A Données chiffrées

Note: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2001

Durant l'année 2002, le nombre d'écrous a été de 2'843 (2'467), soit 2'608 (2'202) hommes et 235 (265) femmes.

124'011 (114'727) journées de détention, soit 115'342 (107'105) pour les hommes et 8'669 (7'622) pour les femmes.

Le nombre moyen de détenus a été de 339,8 (314,3), représentant une augmentation de 8.1% par rapport à 2001.

A relever que depuis 1998, l'établissement est en surpopulation (cf. statistiques).

Pour une capacité de 270 lits, la prison a accueilli jusqu'à 386 détenus, le taux d'occupation moyen est de 142.96%.

Le séjour moyen (prévenus et condamnés réunis) a été de 43,6 jours.

334 (199) mineurs et 6 (14) mineures ont séjourné à la prison de Champ-Dollon.

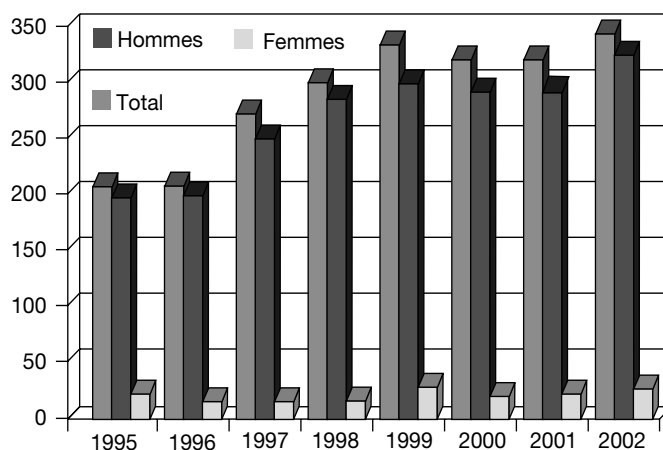
B Système d'information pénitentiaire

Poursuite de la collaboration avec la direction de l'Office pénitentiaire et le Centre des Technologies de l'information (CTI) dans le cadre de la gestion et de l'évolution du système d'information «PAPILLON».

Statistiques

Evolution du nombre moyen de détenu-e-s au cours des six dernières années :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total	216.4	215.1	268.6	297.1	328.7	316.2	314.3	339.8
Hommes	196.6	199.0	247.5	277.5	299.4	290.4	293.4	316.0
Femmes	19.8	16.1	21.1	19.6	29.3	25.8	20.9	23.8



Répartition par nationalité pour l'année 2002 :

Nationalités	2002	
	Hommes (2'608)	Femmes (235)
Suisses	13%	21%
Etranger(e)s résidant en Suisse	30%	16%
Etranger(e)s résidant à l'étranger	57%	63%

Répartition par âge

Ages	Hommes		Femmes	
	2002	2001	2002	2001
Mineurs	334	199	6	14
De 18 à 20 ans	390	279	33	14
De 21 à 30 ans	1'119	900	88	104
De 31 à 40 ans	494	524	67	92
De 41 à 50 ans	169	192	26	32
51 ans et plus	102	108	15	9
Totaux	2'608	2'202	235	265

Perspectives 2003

A Personnel - Bâtiment

Poursuivre le recrutement du personnel de surveillance.

Poursuivre, en concertation avec l'UPCP, la formation destinée à structurer, de manière détaillée, les missions, tâches et responsabilités confiées aux cadres, collaboratrices et collaborateurs de la prison de Champ-Dollon. Cette formation doit permettre, en collaboration avec le service d'évaluations et de gestion des fonctions, une nouvelle définition de toutes les fonctions occupées par le personnel de surveillance.

Poursuivre en collaboration avec les personnes concernées et le département de l'aménagement, équipement et logement les projets de sécurité et d'agrandissement de la prison.

B Population carcérale

Envisager toute solution pertinente en vue de gérer de manière satisfaisante les problèmes dus à la surpopulation.

6.13.1 Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Mission

Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) reçoit des tribunaux pénaux genevois et des tribunaux militaires, les jugements concernant :

- les peines privatives de liberté
- les mesures
- les peines avec sursis et règles de conduites.

En vertu du code pénal suisse et du droit concordataire romand, le SAPEM fixe les modalités des peines et des mesures prononcées à l'encontre des adultes (placement dans l'établissement d'exécution de peine, octroi du régime progressif, préavis quant à une remise de peine).

Pour ce faire, il dispose de lieux de détention en Suisse romande; en cas de nécessité, il peut également placer des personnes condamnées dans d'autres pénitenciers de Suisse.

Le SAPEM assure le secrétariat de la commission de libération conditionnelle.

Pour l'exécution des courtes peines à Genève, le SAPEM dispose de la maison d'arrêt de Villars (hommes) et la maison d'arrêt de Riant-Parc (femmes).

Le régime de fin de peine est appliqué à Genève aux hommes dans les maisons le Vallon et Montfleury, aux femmes à la maison d'arrêt de Riant-Parc.

L'exécution des courtes peines (jusqu'à 90 jours) peut se dérouler sous la forme d'un travail d'intérêt général (TIG) au profit de la collectivité.

Les arrêts domiciliaires – sous contrôle électronique – sont applicables aux personnes condamnées, à une peine privative de liberté de un mois au minimum, de six mois au maximum.

Priorités, activités et événements

- Placements des personnes condamnées selon le droit concordataire romand.

En moyenne annuelle journalière, les établissements de la Plaine de l'Orbe (VD) accueillent 40 condamnés placés par le SAPEM, Bellechasse (FR) 30, Bellevue (NE) une quinzaine et Crêtelongue (VS) 5.

25 personnes condamnées sont en outre placées dans d'autres pénitenciers en Suisse alémanique et au Tessin.

- Libération conditionnelle

La Commission de libération conditionnelle est compétente pour les décisions de libération conditionnelle à l'égard des peines supérieures à 3 ans; le département est compétent pour les peines supérieures à 3 mois et allant jusqu'à 3 ans.

Le département a :

• étudié	230 dossiers	(2001 : 207)
• prononcé	156 libérations anticipées	(2001 : 161)
• rejeté	22 requêtes	(2001 : 17)
• réordonné	19 retours en détention	(2001 : 11)
• renoncé à	33 réintégrations	(2001 : 18)

- Rachat des amendes

Le service des contraventions a délégué au SAPEM l'organisation du rachat des amendes (article 49 CPS) par une prestation en travail notamment pour le compte de l'Etat ou d'une commune.

5097 heures de travail ont été effectuées gratuitement au service de la collectivité (en 2001 : 7712 heures).

Statistiques

➤ Dossiers traités :	2002	2001
• «Courtes peines» émanant des tribunaux genevois :	786	718
• «Longues peines» émanant des tribunaux genevois :	210	190
• «Courtes peines» émanant d'autres cantons :	158	174
• Condamnations prononcées par des Tribunaux militaires :	12	20
• «Amendes» converties en peines d'arrêts :	1130	882
• Peines avec sursis et règles de conduite :	36	40

- Modalités de peine

- En lieu et place du régime ordinaire de détention le SAPEM a :

- admis le régime de semi-détention pour 1 femme, et 92 hommes;
- octroyé le régime de fin de peine à 2 femmes et 50 hommes;
- organisé le travail d'intérêt général (12192 heures de travail) effectué par 9 femmes et 111 hommes;
- autorisé l'accès aux arrêts domiciliaires à 8 hommes;
- encaissé sur délégation du service des contraventions - 279'000 CHF (60'000 CHF en 2001) d'amendes converties en arrêts.

6.13.2 Service de probation et d'insertion (SPI)

Mission

En application de l'article 47 du CPS et du règlement du Conseil d'Etat, le Service de probation et d'insertion (SPI) apporte aide, conseil et appui à toute personne ayant été incarcérée. Il assume une surveillance discrète des personnes soumises à une mesure de patronage suite à une libération conditionnelle, une libération provisoire ou à un sursis.

De plus, le Service de probation et d'insertion est responsable du suivi socio-éducatif des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Priorités

Tout au long de l'année 2002, les collaborateurs-trices du SPI ont travaillé à améliorer les synergies entre nos différents secteurs afin d'accompagner, de manière aussi adéquate que possible, les patronné-e-s et de limiter au maximum la récidive.

Dans le même esprit, la direction du SPI a étroitement collaboré avec la direction de la prison de Champ-Dollon,

la direction du Service d'application des peines et mesures et la direction du Service des établissements de détention afin que la volonté d'une assistance continue devienne, peu à peu, réalité.

Le secteur socio-éducatif à la prison de Champ-Dollon

En marge de la mesure de patronage prévue à l'art. 47 du CPS, le Service de probation et d'insertion assure la prise en charge socio-éducative des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Les assistantes sociales et assistants sociaux soutiennent et conseillent, à leur demande, les prévenu-e-s et condamné-e-s incarcérés-es à la prison.

Les trois axes majeurs de leur intervention sont :

- Aider les détenus à traverser le choc de leur incarcération.
- Servir de lien avec l'extérieur par une collaboration étroite avec les familles, employeurs, magistrats, avocats, et autres services administratifs d'une part, et de relais avec le personnel de surveillance de la prison et des services annexes à la prison, comme le service médical, d'autre part.
- Préparer, avec le détenu, sa sortie de prison.

La formatrice et le formateur dispensent des cours de remise à niveau des matières élémentaires, de français, d'initiation à l'informatique et de langues. Ils établissent également des projets de formation avec les prévenus qui le souhaitent.

Le secteur postcarcéral et postpénal

Les collaborateurs-trices de ce secteur exécutent le mandat de patronage qui leur est confié par les autorités judiciaires.

Ce mandat consiste à aider à la réinsertion socioprofessionnelle des détenus libérés conditionnellement, au bénéfice du sursis ou d'une mise en liberté provisoire.

Cette aide est également proposée aux personnes qui la sollicitent et qui ont été condamnées à une peine ou à une mesure de sûreté prononcée ou exécutée depuis moins d'un an.

La majorité des demandes provient de personnes qui sortent de prison après une courte période d'emprisonnement, à titre préventif ou en exécution de peine.

Le secteur d'insertion et d'hébergement

- A Vézenaz, des ateliers «entretien des zones vertes», «bâtiment» et «mécanique», placés sous la responsabilité de maîtres socioprofessionnels, permettent la remise progressive au travail.
- A la Jonction, un lieu d'accueil et d'occupation convivial, sous la responsabilité d'animateurs, a pour but de favoriser la mise en route de projets personnels.
- Pour effectuer sa mission, qui consiste notamment à fournir un gîte, le Service gère 5 lieux d'hébergement, soit 30 lits, qu'il met à disposition des détenus libérés à court ou moyen terme.

Le secteur administratif

Indispensables au bon fonctionnement des autres secteurs, ces collaborateurs-trices reflètent en mots et en

chiffres le travail social quotidien dans toute sa dimension. (Réception, secrétariat, comptabilité de gestion pour tiers).

Perspectives 2003

La révision partielle de la partie générale du nouveau code pénal va modifier les attributions de la probation en Suisse. Un nouveau règlement doit être rédigé pour le Service de probation et d'insertion. Le défi consiste à profiter de ce nouveau règlement pour l'adapter au nouveau code pénal et de préparer les collaborateurs-trices au changement qui va être générée par cette évolution.

Statistiques

	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'entretiens avec des personnes incarcérées					
- par le Groupe social à la prison de Champ-Dollon	2'811	3'023	2'549	3'221	2'779
- par le Groupe social postpénal à la prison de Champ-Dollon	106	85	54	107	138
- dans les pénitenciers concordataires	115	136	163	150	85
- dans les établissements pénitenciers genevois	150	258	281	120	122
Total	3'182	3'502	3'047	3'598	3'124
Nombre d'entretiens avec des personnes libérées					
- par le Service social postpénal à la Jonction	4'667	4'687	4'258	4'883	
- par le Service social postpénal à l'extérieur	517	552	643	406	
Total	5'184	5'239	4'901	5'289	
Hébergement					
- nombre de nuitées à Jolimont	2'629	1'893	2'385	2'183	2'066
- nombre de nuitées à Vézenaz	2'882	2'742			
- nombre de nuitées à Venel	989	832			
- nombre de nuitées au Maillon	1'699	1'623	2'549	907	183
- nombre de nuitées au Dassier	842				
Total	9'041	7'090	4'934	3'090	2'249
Nombre de personnes suivies par le Service					
- mandats de patronages	176	194	189	165	
- patronages volontaires	208	180	165	137	
- accueils / dépannages	36	22	47	21	
- personnes suivies à la prison de Champ-Dollon	229	265	236	265	
- personnes suivant des cours à la prison de Champ-Dollon	275	175	89		
Total	924	836	726	588	
Enseignement à la prison de Champs Dollon					
- nombre d'heures de cours	1'536	1'054	224		
- nombre de personnes suivies	275	175	89		
Insertion JOB atelier Jonction					
- nombre de personnes occupées	52	67	83	30	
- nombre de jours d'occupation	1'630	2'511	2'324	574	
Insertion JOB atelier Vézenaz					
- nombre de stagiaires	73	79			
- nombre de jours travaillés	2'761	3'395			
Démarches administratives					
- Gestion de dossiers avec finances	300	282	292	311	
- Téléphones entrants (estimation)	20'000	16'000	13'000	13'000	
- Téléphones sortants (estimation)	16'000	14'000	12'000	12	
- Courriers entrants	8'500	7'000	6'400	6'400	
Tutelles / curatelles					
- nombre de tutelles et curatelles	7	7	6	5	

6.13.3 Service des établissements de détention (SED)

Mission

Le SED, secteur de l'office pénitentiaire genevois, a pour mission de gérer les 6 établissements de détention genevois qui se répartissent de la manière suivante :

Etablissements pour courtes peines :

- Maison d'arrêt de Villars (hommes)
- Maison d'arrêt de Riant-Parc (femmes)

Etablissements de fin de peine :

- Maison d'arrêt de Riant-Parc (femmes)
- Maison le Vallon (hommes)
- Maison Montfleury (hommes)

Etablissement pour étrangers faisant l'objet d'une mesure de détention administrative en vue de refoulement, au sens de la loi fédérale sur les mesures de contrainte du 18 mars 1994 (LMC - articles 13a à 13e de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, du 26 mars 1931) :

- Maison d'arrêt de Favra

Etablissements pour mineurs :

- La Clairière (mixte)
- Maison d'arrêt de Riant-Parc (filles)

Le service gère également les prestations en travail pour mineurs, ordonnées soit par le Tribunal de la Jeunesse soit par la Juridiction pour Enfants (-15 ans).

Statistiques

Etablissements	Statuts	Dossiers traités	Nombre de journées de détention	Taux d'occupation
Villars	courtes peines	125	6'306	82%
Riant-Parc	mineurs	46	801	48%
	courtes peines et fin de peine	8	1'087	27%
Montfleury	fin de peine	53	5'763	86%
Vallon	fin de peine	67	8'171	93%
Favra	LMC	104	2'373	43%
La Clairière	mineurs	230	5'369	92%
Total des journées de détention		633	29'870	

Le nombre de dossiers traités et le nombre de journées de détention en 2002 a sensiblement augmenté par rapport à 2001.

Prestations en travail	282	681 journées de travail
	231 garçons	81%
	51 filles	19%
En 2001	274	726,5

51 dossiers ont été transmis par le Juge des Enfants.

7. DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

7.1 Présidence et secrétariat général

Législation

Le 22 mars 2002, la loi sur les routes (RSG L 1 10) a été modifiée dans le sens d'une rationalisation des procédures applicables aux projets routiers. Pour l'essentiel, ces modifications ont consisté dans la création d'un nouveau type de plan d'affectation du sol spécial, les «plans de réservation de sites routiers», lesquels peuvent être adoptés par le Grand Conseil en vue de l'aménagement d'une voie publique dont la réalisation ne s'impose pas dans l'immédiat (art. 8 al. 2). Le Grand Conseil disposait, certes, d'une compétence de principe en la matière. Cependant, la loi sur les routes n'indiquait pas l'instrument adéquat pour pouvoir l'exercer. La notion d'approbation «LER», jusqu'alors nécessaire pour la création ou la modification de voies publiques cantonales, communales ou privées, a par ailleurs été supprimée et remplacée par une simple autorisation de construire, traitée selon la procédure prévue par la loi sur les constructions et les installations diverses (RSG L 5 05: ci-après LCI).

Le 2 mai 2002, le Grand Conseil a modifié la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (RSG L 1 4: ci-après LPMNS), afin d'y introduire des dispositions visant à encourager la restauration de bâtiments à vocation d'habitation et dignes d'intérêt («Bonus à la rénovation en matière d'immeubles d'habitation»). Un crédit de F 20 000 000 (art. 42B LPMNS) a été ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement à cette fin. Le département, sur préavis d'une commission d'attribution, statuera sur les demandes de subvention présentées par les propriétaires d'immeubles. Le 20 novembre 2002, le Conseil d'Etat a introduit dans le règlement d'application de la LPMNS des dispositions d'application en la matière.

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RSG L 1 30: ci-après LaLAT) a été modifiée le 30 mai 2002. Quelques principes d'aménagement et mesures d'application complétant le plan directeur cantonal, relatifs en particulier à l'utilisation des zones destinées aux villas, y ont été inscrits. Ainsi, la LaLAT précise désormais expressément que les autorités cantonales et communales sont tenues d'appliquer les principes et les objectifs du plan directeur cantonal, notamment en veillant à ce que les plans d'affectation du sol soient conformes au plan directeur cantonal et à son concept de l'aménagement cantonal (art. 11A al. 1 LaLAT).

Au vu des réserves limitées de terrain à bâtir aux fins de construction de logements collectifs répondant aux besoins prépondérants d'intérêt général, elles prennent les mesures nécessaires afin de promouvoir une utilisation rationnelle des réserves de terrains en 5^e zone de construction (zone résidentielle destinée aux villas; cf. art. 11A al. 2 LaLAT). Ceci, au besoin, par le biais d'une mesure de déclassement en une zone plus dense, l'instruction d'une demande d'autorisation préalable ou définitive de construire portant sur une ou plusieurs parcelles situées en 5^e zone dans un périmètre peu ou pas bâti de plus de 5 000 m² pouvant être suspendue à cet effet (cf. art. 11A al. 3 LaLAT).

Simultanément, le Grand Conseil a amendé la LCI dans le sens d'un allègement des exigences à respecter pour les constructions sises en zone villa. Ainsi, les travaux projetés à l'intérieur d'une villa isolée ou en ordre contigu ne sont désormais plus soumis à autorisation de construire, pour autant qu'ils ne modifient pas la surface habitable du bâtiment. Il en va de même, en zone à bâtir, des constructions de très peu d'importance, lesquelles ne sont plus soumises à autorisation de construire (art. 1 alinéa 4 LCI).

Le 15 novembre 2002, le Grand Conseil a modifié la loi sur les eaux (RS L 2 05). On en retiendra en particulier la création d'un nouvel instrument de planification dénommé «*les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux*» (ci-après les SPAGE). Il s'agit d'un plan d'intention politique arrêté par le Conseil d'Etat qui a force obligatoire pour les autorités cantonales et communales. Ces schémas déterminent les objectifs à atteindre en vue de la protection des cours d'eau et de leurs rives contre toute atteinte nuisible à leurs fonctions et en vue de la protection des personnes et des biens contre le risque lié aux crues. Ils définissent notamment les zones-tampons attenantes aux zones alluviales déclarées d'importance nationale et l'espace minimal pour les cours d'eau (art. 13). Les autorités veilleront à la mise en œuvre des SPAGE en prenant les mesures nécessaires. La loi sur les eaux prévoit en outre, désormais, la délimitation de zones de danger dû aux crues au sens du droit fédéral (cf. art. 21 alinéa 1 et 27, lettre b OACE, RS 721.100.1). Ces dernières se déclinent en 3 catégories, à savoir les zones de danger élevé, moyen et faible, auxquelles correspondent autant de restrictions de bâtir spécifiques (art. 14).

Le Grand Conseil a, enfin, modifié la LaLAT le 29 novembre 2002 en y inscrivant la notion de plan directeur localisé, nouveau type de plan directeur, complétant le plan directeur cantonal, jusqu'à présent seul plan direc-

teur à disposer d'une base légale. Deux catégories entrent dans cette nouvelle notion de plan directeur localisé, obligatoire pour les autorités seulement, à savoir le plan directeur communal, dont le périmètre recouvre la totalité du territoire d'une ou plusieurs communes, et le plan directeur de quartier, dont le périmètre recouvre une partie du territoire d'une ou plusieurs communes. L'élaboration d'un plan directeur communal est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 1'000 habitants, alors que celle d'un plan directeur de quartier est facultative, sous réserve des périmètres d'aménagement coordonnés prévus par le plan directeur cantonal. Le plan directeur localisé fait l'objet d'une double approbation, de la commune et du Conseil d'Etat.

Cette modification a notamment pour objectif d'accélérer les procédures d'adoption des plans d'affectation du sol, dans la mesure où, pour le territoire considéré, les positions de la commune et de l'Etat seront en principe harmonisées avant l'engagement de toute procédure. Par la même occasion, le Grand Conseil a modifié l'art. 15C de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (RSG L 140). A l'avenir, les règlements d'application des plans d'utilisation du sol ne pourront plus définir les taux d'utilisation du sol.

Indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève

La procédure d'indemnisation des riverains de l'aéroport s'est poursuivie durant l'année 2002 à un rythme relativement satisfaisant. Les négociations ont été ralenties en raison de quelques questions juridiques encore incertaines qui ont été soumises par voie de recours au Tribunal fédéral en vue de leur clarification.

Au 31 décembre 2002, c'est un montant de 35,7 millions de francs qui a été dépensé au titre de l'indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève, en indemnités et frais de procédure et d'expertise.

Chambre des architectes et des ingénieurs

Cet organisme a poursuivi normalement son activité et s'est réuni mensuellement pour examiner toutes les demandes d'inscription au tableau des mandataires professionnellement qualifiés.

Le tableau est tenu en permanence à jour et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ge.ch/dael/généralités/mpq/welcome.htm/>

Marchés publics

Les activités du délégué cantonal en matière de marchés publics ont considérablement augmenté suite à la mise en place au niveau suisse de groupes de travail dont la mission principale réside dans l'harmonisation intercantonale des pratiques, des lois et règlements d'application. Dans ce contexte, le DAEL a initié plusieurs projets dont les trois principaux sont :

1. la mise en place d'un site Internet Marchés publics Suisse (www.simap.ch) entré en production publique le 21 novembre 2002;
2. le lancement d'un guide pratique interactif sur Internet (www.gimap.ch) entré en production dans sa version fédérale et en allemand le 1^{er} septembre 2002;
3. la mise en place d'un cours sur les marchés publics d'une durée de trois jours, en langue française, destiné

à des mandataires de l'administration publique; ce cours est réalisé en collaboration avec la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA) et débutera le 27 février 2003 à Genève.

Toujours dans le contexte de l'harmonisation des pratiques, le délégué cantonal a participé activement aux discussions sur les directives d'exécution de l'AIMP révisé du 15 mars 2001, remises aux cantons en mai 2002. Il participe également aux séances intercantionales dans le cadre du Forum sur les marchés publics de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement et de la protection de l'environnement (CDTAP), et dans le cadre de la Conférence romande sur les marchés publics (CROMP). En outre, depuis janvier 2002, le délégué cantonal est membre suppléant de la Commission Confédération/Cantons sur les marchés publics et secrétaire de l'Association pour un système d'information sur les marchés publics en Suisse.

Au niveau cantonal, suite à l'acceptation par l'ensemble des cantons de l'AIMP révisé en date du 15 mars 2001, ont débuté les travaux en vue du dépôt en février 2002 du projet de loi (n° 8679) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'AIMP révisé ainsi que les travaux de mise en place d'un nouveau règlement cantonal d'application qui réunirait les deux règlements existants à ce jour.

Les activités du délégué cantonal ont également augmenté en fonction de la prise de conscience par les entités publiques de leur assujettissement à la loi L 6 05. Le point culminant de cette prise de conscience a été l'entrée en vigueur en Suisse des Accords bilatéraux en date du 1^{er} juin 2002, quand bien même la loi L 6 05 est entrée en vigueur en date du 9 août 1997 et que l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) existe depuis le 25 novembre 1994.

Comme on le voit, dans le domaine encore mal connu et en pleine expansion des marchés publics, les services du délégué cantonal sont extrêmement sollicités, à tel point qu'il lui devient difficile de faire face à toutes les demandes, qu'elles émanent des collectivités, établissements et institutions de droit public assujetties ou des soumissionnaires genevois, confédérés ou étrangers, de même que des organisations professionnelles. C'est dire que des efforts de formation et de recrutement devront être entrepris au sein des milieux concernés afin de développer un réseau de connaissances et d'expertise qui, actuellement, fait défaut.

Division des ressources humaines

Sur un effectif budgétaire de 743,24 postes, le département comptait 708 postes occupés à la fin novembre 2002.

Les flux du personnel pour 2002 ont été les suivants :

- 87 nouveaux engagements
- 41 départs dont :
 - 12 départs à la retraite anticipée (PLEND)
 - 8 départs à la retraite pour raison d'âge
 - 7 transferts dans d'autres départements
 - 9 démissions.

En ce qui concerne la mobilité interdépartementale, on constate une stabilisation des transferts en 2002.

Depuis quelques années, nous observons que la proportion hommes/femmes (485/217) ne varie plus beaucoup.

De la même manière, le nombre de collaborateurs employés à temps partiel (16,8%) ne subit plus de fluctuation.

Service de la communication

En charge de la logistique du département, ce service regroupe des activités très variées, telles que le courrier de l'Etat, les centraux téléphoniques, le courrier interne du département, la reprographie, les archives, le microfilmage, la documentation et l'accueil.

Archives

L'année 2002 a vu l'entrée en vigueur de la LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents), qui a permis d'élargir la consultation des documents à un plus grand nombre d'administrés. En effet, antérieurement, seule la justification d'un intérêt légitime à la consultation d'archives spécifiques permettait la consultation. Aujourd'hui, pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne s'oppose à la communication des archives du département, toute demande d'information ou de consultation de documents, à l'exception de certains procès-verbaux, est honorée.

Cette ouverture a eu pour conséquence un accroissement important du nombre de demandes et de consultations (+ env. 22%).

Division des systèmes d'information

Activités

L'année 2002 a vu la poursuite des efforts entrepris en 2001 pour remettre à niveau les systèmes d'information.

En ce qui concerne la communication, il faut noter l'achèvement de la version DAEL Net version 3 de l'Intranet départemental. Ce nouveau site Intranet permettra la gestion de dossiers en mode collaboratif et la mise en place des portails «métiers». Quant au site Internet, celui-ci devient de plus en plus complet en matière d'information publique, dans le cadre de la Cyber administration.

Au niveau de la bureautique, le déploiement des outils «Office 2000», et la consolidation du parc informatique, coordonnés par la division, contribuent au maintien des outils informatiques courants.

En ce qui concerne les systèmes d'informations métiers, un certain nombre de schémas directeurs pour les directions du département ont été entrepris; il s'agit du schéma directeur de la Police des Constructions, du schéma directeur de la direction de l'Aménagement, de l'étude préalable pour le schéma directeur du Patrimoine et des Sites, ainsi que de la réorganisation du système d'information de l'Office Cantonal du Logement. Ces études devraient aboutir à terme, dans les cinq années à venir, à la mise en place de nouveaux outils informatiques de production tels que la gestion documentaire ou le renforcement du système d'information territorial.

Afin d'améliorer et de faciliter le processus de conception et de mise en œuvre des systèmes d'information, une méthodologie basée sur la réalisation de prototypes et de développement itératif a été élaborée. Cette approche devrait contribuer à la diminution des risques et amener un gain d'efficacité.

Les années à venir vont donc voir apparaître un grand nombre de chantiers et de mises en place de nouvelles solutions informatiques, et un effort particulier devra être fait en matière d'urbanisation du système d'information du DAEL pour maintenir une cohérence globale.

Objectifs et priorités

On assiste aujourd'hui à un développement très important de la demande en moyens informatiques nouveaux au département. Il s'agit non seulement de remettre à niveau des applications obsolètes, mais encore de moderniser l'infrastructure et les logiciels qui sont largement utilisés dans le département.

De plus, les grands projets structurants en cours dans d'autres départements de l'Etat, comme par exemple le projet CFI du département des finances ou le projet du système d'information des ressources humaines, vont certainement mobiliser un effort important en terme d'intégration.

7.2 Direction des ressources financières

La nouvelle comptabilité financière intégrée (CFI) ainsi que les nombreux projets d'infrastructures de l'Etat de Genève ont continué à mobiliser d'importantes ressources de la direction. En plus de ces volets spécifiques, durant l'année sous revue, par mesures de rationalisation et d'homogénéité de fonctionnement, la direction a intégré le service de comptabilité de l'office cantonal du logement.

Une importance accrue est accordée à l'examen et à la mise en place des structures de financement des projets gérés en collaboration avec d'autres collectivités publiques ou le secteur privé, comme par exemple les EMS et le complexe Palexpo.

7.2.1 Service financier

Mission

Le service financier a pour principale mission d'assurer le bon fonctionnement de la comptabilité du département, l'établissement du budget et le contrôle de son utilisation, la sécurité des processus financiers par la mise en place et le développement des procédures (directives) internes, l'établissement des processus (pratiques administratives) ainsi que le suivi des rapports de l'inspection cantonale des finances. A cela, s'ajoutent les tâches liées à la structuration financière de dossiers importants, y compris l'optimisation sous l'angle de la TVA et le domaine des subventions de la Confédération.

Activités

Suite à la décision de transférer le service financier de l'office cantonal du logement vers la direction des ressources financières du département, l'ensemble des personnels concernés a déployé les mesures logistiques et organisationnelles nécessaires en vue d'assurer la continuité des activités et la bonne intégration des collaborateurs.

En matière de gestion courante, le secteur des débiteurs a effectué les opérations liées à la facturation du département et au suivi des créances ouvertes, y compris le contentieux. Le secteur en charge de l'enregistrement des commandes (engagements) et du traitement des factures des fournisseurs a procédé à la vérification et à la préparation des paiements portant sur près de 35'000 factures qui ont donné lieu à l'établissement d'environ 15'000 mandats de dépenses.

Comptabilité financière intégrée

En sus de ses activités courantes, le service poursuit les travaux et analyses en vue de l'introduction de la CFI. Dans le cadre de ce projet important en terme de mobilisation des ressources humaines, il s'attache en particulier à définir et concevoir les processus et les fonctionnalités de l'application qui permettront d'assurer le suivi des projets d'investissement et, plus largement, la gestion des actifs immobilisés issus du processus de construction (et de renouvellement) des bâtiments et équipements publics. Plus précisément, les travaux effectués portent sur les points suivants :

- élaboration des procédures et modèles nécessaires à la gestion par projet pour les dépenses d'investissement ainsi que pour les charges de fonctionnement (chantier PA);
- définition et structuration de l'information permettant de gérer les immobilisations en cours de réalisation ainsi que les opérations d'évaluation et d'amortissement des actifs en service (chantier FA);
- définition des besoins et fonctions en vue d'assurer la continuité de la gestion des engagements (commandes, contrats) et le paiement des factures du département (chantiers PO et AP);
- paramétrage de la gestion du module débiteur (chantier AR).

Parallèlement à la mise en œuvre de la CFI, le service participe étroitement au projet connexe de structuration des données d'inventaire et d'évaluation financière du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève en collaboration étroite avec le service des opérations foncières.

Contrôle de gestion

Un prototype d'allocation des charges et prestations a été réalisé dans le cadre de la méthodologie ABC/ABM (activité basée sur les coûts et gestion par activités). Ce prototype a fait l'objet d'un test à l'aide d'un logiciel métier dont les résultats seront comparés avec ceux issus du test du module ABM de l'application Oracle.

Service comptabilité logement

Le service assure le versement de toutes les allocations logement, subventions, facturation des surtaxes et des trop perçus. Cela représente environ 97'000 écritures par année qui se répartissent comme suit :

- Contentieux	1700
- Pavillons d'urgence	450
- Allocations logement	61800
- Surtaxe	27250
- Office financier du logement	500
- Habitations mixtes	4000
- Subventions HLM	1300
Total OCL	97000

En vue d'améliorer sa gestion, une nouvelle application (MOUSTIC) a été développée dans le but de regrouper les informations comptables nécessaires à l'établissement de documents par le service comptabilité logement du DAEL et les services de l'OCL. La phase test est en cours à la fin de l'année 2002. Les informations comptables sont actuellement tenues manuellement, dans des fichiers Excel.

Ainsi, le suivi du traitement des diverses tâches incombant à chaque service en sera plus fiable, plus aisé et permettra un meilleur confort dans la communication transversale entre les diverses entités.

Un gain de temps non négligeable est à noter, puisque les informations ne seront entrées qu'une seule fois. En effet, ce logiciel permet l'extraction de données pour la fusion de documents à expédier aux débiteurs de l'OCL, l'établissement d'une pièce comptable pour le paiement aux créanciers de ce même service, mais aussi le calcul automatique des résultats.

Dorénavant une seule expédition interviendra : chaque décision administrative sera accompagnée d'une facture enregistrée.

La gestion plus régulière ainsi qu'un suivi rigoureux des débiteurs durant l'année sous revue ont permis de réduire le total des débiteurs de l'OCL à F 9'000'000.- environ, soit une diminution de l'ordre de F 1'200'000.- par rapport à la situation à fin décembre 2001.

En terme de balance âgée des débiteurs, au 15 décembre 2002, 33,2% des factures émises étaient âgées de 30 jours, 7,6% de 30 à 60 jours, 5,3% de 60 à 90 jours, 35,9% au-delà de 90 jours et le solde, 18%, a fait l'objet d'un arrangement de paiement ad hoc.

Notons encore que le nombre d'actes de défaut de bien actuellement gérés par le service de la comptabilité logement est de 1200, soit 150 de plus qu'à la fin de l'année 2001.

7.2.2 Opérations foncières

Mission

Le service est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de Genève de son droit de préemption légal (zones de développement destinées au logement ou à l'industrie, immeubles classés).

Dépenses concernant le patrimoine financier de l'Etat de Genève

Durant l'année écoulée, l'Etat de Genève a procédé à des acquisitions, toutes zones confondues, pour une somme globale de l'ordre de F 5'173'327.-. Ce montant a été prélevé sur le crédit de F 30'000'000.- voté le 6 novembre 1998 (PL 7797).

Citons, par zone, les principales transactions :

Zone de développement industrielle (LGZDI) :

Durant l'exercice écoulé, une vingtaine de dossiers de vente ont été soumis pour l'exercice éventuel du droit de préemption et le service finalise l'acquisition de la parcelle 1814 de Vernier, d'une surface de 3050 m², achetée avec divers bâtiments au prix de F 600'000.-.

Zone de développement logement (LGL) :

La forte augmentation des ventes réalisées en 2002 sur le canton de Genève se manifeste, entre autres, par les 190 cas de droit de préemption qui ont été soumis au département, par rapport aux 140 dossiers traités en 2001.

L'Etat a exercé son droit de préemption en juin dernier pour acquérir la parcelle 676 de la commune de Genève, section Petit – Saconnex, soit 322 m² avec villa, pour le prix de F 450'000.-.

Par ailleurs, en automne 2002, l'Etat a acquis, de gré à gré, une parcelle de 502 m² avec villa, située sur la commune de Confignon, pour F 310'000.-. Cet achat permettra la réalisation du PLQ n° 28680-507, adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 1995, en vue de la réalisation de l'aménagement de Cressy.

Dans le quartier des Mouilles, l'Etat est également devenu propriétaire de la parcelle 186 de la commune d'Onex, d'une surface de 1556 m², au prix de F 1'085'000.- villa comprise.

Par un versement de F 2'883'327.-, l'Etat a acheté à la CIA un solde de droits à bâtir que celle-ci possédait dans la parcelle 1690 du Grand-Saconnex. Ceci permettra de réaliser des immeubles à loyer bon marché dans le secteur du chemin du Pommier.

Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS)

Dix transactions ont été réalisées en 2002, dont aucune n'a donné lieu à l'exercice du droit de préemption par l'Etat de Genève.

Aliénations

L'Etat a vendu pour la somme de F 1'073'000.- les parcelles 10129 et 10130 à la commune de Plan-les-Ouates, situées en zone 5 et d'une surface totale de 2386 m².

Par ailleurs, l'Etat a également cédé au prix de F 199'200.- à la commune de Dardagny la parcelle 583, située en zone industrielle et artisanale, d'une contenance de 1328 m².

Transactions liées au secteur routier

Cette année, seule une modeste emprise a été négociée à Genthod, dans le cadre de l'aménagement de la route de Collex (RC 36).

Négociations pour des projets en cours de réalisation

Future ligne de tram 17 Plainpalais - Palettes

Tronçon Plaine de Plainpalais - Rampe du Pont-Rouge

Ce tracé concerne 21 propriétaires et il faudra acquérir 6'747 m², (dont 4'454 m² appartiennent aux CFF ou sont en droit de superficie). Les travaux ont débuté à la fin août sur les parcelles ayant fait l'objet d'un accord de gré à gré entre les parties.

Tronçon Rampe du Pont-Rouge - Palettes

Ce tracé concerne 42 propriétaires et il s'agira d'acquérir 8'459 m². Les négociations sont également engagées avec les riverains. Pour ce tronçon, les travaux ne débiteront pas avant 2004.

Renaturation de divers cours d'eau

En étroite collaboration avec le DIAE, le service des opérations foncières est chargé de négocier des emprises foncières de manière à pouvoir aménager les rives de divers cours d'eau du canton, soit la Versoix, l'Aire et la Seymaz. Le plus grand projet de renaturation concerne cette dernière : il concerne 83 propriétaires privés, 39 parcelles propriété des collectivités publiques, et nécessite des emprises totalisant 182'864 m². Les négociations qui ont démarré avec les propriétaires il y a plusieurs années déjà se poursuivent difficilement, car seule une petite partie d'entre eux semble acquiesce au projet. Par ailleurs, de manière à avoir des terrains de réserve pour la gestion des eaux, une parcelle privée a été acquise en totalité, d'une surface de 51'702 m².

Collaboration avec la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGe (FVABCGe)

Le service des opérations foncières entretient d'étroites relations avec la direction de la Fondation qui lui a soumis près d'une centaine de dossiers cette année. Ils sont étudiés en collaboration avec l'Office cantonal du logement et les Fondations de droit public. Parmi ceux-ci, deux immeubles ont retenu l'attention du département et seront acquis au début 2003. Il s'agit de l'avenue de la Praille 41, qui pourra, après transformation, accueillir des réfugiés et celui de la rue des Glacis-de-Rive 15, destiné à recevoir des étudiants.

Politique foncière de l'Etat

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil du principe de l'amélioration de la qualité des actifs immobiliers de l'Etat, toutes ses possessions ont été passées en revue et une première sélection de huit parcelles pouvant être vendues a été effectuée. Elles ont tout d'abord été proposées aux communes concernées et finalement n'ayant pas rencontré leur intérêt, des projets de loi ont été votés par le Grand Conseil le 29 août 2002 autorisant la vente de ces biens à des tiers. Un deuxième lot de parcelles a été soumis cette année aux communes sur lesquelles elles se trouvent. Si elles ne rencontrent pas leur intérêt, elles feront également l'objet de projets de loi d'aliénation.

7.3 Direction de la police des constructions**Mission**

Instruire et statuer sur les requêtes en autorisation de construire, en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Exercer les contrôles nécessaires pour prévenir et réprimer les contraventions à ces lois et assurer la gestion du contentieux lié à l'activité décrite ci-dessus, ainsi que le conseil et l'information aux mandataires professionnels et au public. Participer enfin aux groupes de travail et commissions parlementaires qui traitent de la législation sur les constructions.

7.3.1 Méthodes de travail

Suite à la mise en place en 2001 de la nouvelle organisation de la direction, les réflexions se sont notamment poursuivies dans le domaine de la répression des infractions afin de clarifier, uniformiser et coordonner les activités des services concernés, à savoir l'inspection de la

construction, le service juridique LDTR, l'inspection des chantiers et le service sécurité-salubrité. Les travaux ont abouti à l'établissement de règles claires permettant ainsi de garantir, dans le respect des droits et principes généraux de droit administratif, une instruction complète et cohérente des dossiers d'infraction et d'en assurer le suivi. Les travaux portant sur la refonte complète du système d'information avancent également bon train et un projet de loi ad hoc sera prochainement soumis au Grand Conseil.

7.3.2 Priorités et activités

Commission d'architecture - Habitabilité

La commission d'architecture s'est réunie, durant l'année 2002, à 27 reprises en séance plénière. 591 préavis ont été délivrés à l'issue de ces réunions, chiffre auquel s'ajoutent 314 préavis résultant de l'examen des dossiers par délégation au président. La représentation de la commission auprès des autres instances cantonales consultatives (la commission d'urbanisme et la commission des monuments et sites) a fonctionné à satisfaction et le suivi des projets en délégation par la représentante d'Habitat Architecture Urbanisme à la commission a porté ses fruits, dans le sens d'un plus grand respect des mesures en faveur des personnes handicapées.

La conformité des projets de logements aux critères d'habitabilité et législations diverses est en permanence vérifiée. Cela porte sur environ 400 dossiers par an. A cette fonction viennent se greffer l'application de l'Ordonnance pour la protection contre le bruit, des dispositions en faveur des personnes handicapées et la participation à des groupes de travail et de coordination (groupe procédure pour les EMS et plate-forme d'échange pour les établissements publics, Prassob, etc.).

Inspection de la construction

Cette année, une nouvelle tâche s'est ajoutée à nos missions usuelles. En effet, conformément à l'ordonnance sur le droit foncier rural, il appartient au service de statuer sur la légalité des constructions et de leur affectation en zone agricole, à la demande de la commission foncière agricole. Les tâches principales restent l'instruction des requêtes en autorisation de construire, notamment le contrôle des aspects technico-légaux, l'instruction des permis d'occuper, ainsi que la gestion des infractions. Les infractions sont le plus souvent dénoncées par plaintes de tiers, mais aussi quelquefois par les services de l'Etat: une étroite collaboration s'est notamment instaurée avec le service cantonal de gestion des déchets en ce qui concerne les dépôts inesthétiques.

Service juridique

A côté de son devoir d'assistance envers la Présidence, la direction et les autres services de la police des constructions, le service juridique a pour mission notamment d'assurer le suivi des procédures contentieuses ou non relatives aux droits de la construction et de l'environnement. A cet égard, il a été enregistré au total 351 recours auprès des juridictions compétentes, soit 74 de plus qu'en 2001, se décomposant comme suit:

- 241 recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, soit 205 recours

dirigés contre des autorisations de construire délivrées, 14 recours interjetés contre des décisions de refus, 14 recours contre des décisions d'amendes, de taxes et injonctions et, enfin, 8 recours dirigés contre des autorisations d'aliéner;

- 103 recours auprès du Tribunal administratif;
- 7 recours auprès du Tribunal fédéral suisse.

Par ailleurs, le service a continué à agir de façon active dans le cadre de la coordination des procédures entre départements, particulièrement avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

S'agissant du bonus à la rénovation, suite à la décision du Conseil d'Etat du 8 décembre 1999, prise d'entente avec les partenaires sociaux, de mettre un terme au bonus, le service a continué à suivre les dossiers en cours et a procédé à des versements de subventions suite à l'achèvement de chantiers de rénovation.

En outre, le service a émis 284 préavis se rapportant à 409 immeubles dans le cadre de l'examen des demandes en autorisation de construire soumises à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), ceci sans compter les visites d'immeubles et les diagnostics de bâtiments d'habitation établis à l'aide de la méthode dite «EPIQR».

Par arrêt du 19 juin 2002, le Tribunal fédéral a annulé les articles 39 alinéa 6 LDTR et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP) adoptés le 6 avril 2001 par le Grand Conseil. Ces dispositions ont en effet été jugées contraires au droit fédéral.

Par ailleurs, le 2 mai 2002, le Grand Conseil a adopté une modification de l'article 43A LDTR, que les milieux de défense des locataires ont contesté par voie référendaire. Appelé à se prononcer, le peuple a rejeté cette modification en votation du 24 novembre 2002 à une majorité d'environ 55%.

Ventes d'appartements

Le département a enregistré en 2002 421 nouvelles requêtes en autorisation d'aliéner, délivré 447 autorisations et opposé 6 refus, la différence s'expliquant par le traitement d'un solde de dossiers déposés en 2001.

Service sécurité et salubrité

Les tâches du service s'articulent principalement autour de la protection incendie, de la sécurité des ascenseurs et de la salubrité des constructions. En matière de sécurité incendie, les activités du service visent prioritairement à la protection des personnes dans et aux abords des constructions, respectivement des installations, mais aussi à la protection des biens. Indépendamment d'une très importante activité de conseil au public, mandataires et entreprises, ainsi que de contrôles sur place, le service a émis plus de 4380 demandes de préavis techniques et examiné environ 400 requêtes en permis d'habiter ou d'occuper. En outre, plusieurs campagnes d'assainissement de la sécurité incendie dans différentes catégories d'établissements publics tels que hôtels, homes pour personnes âgées, cliniques, hôpitaux sont en cours. Il a par ailleurs émis près de 200 préavis à l'intention d'autres départements dans des domaines tels que l'aménagement de pharmacies, la création de crèches, d'écoles privées, etc. S'agissant des installations d'ascenseurs, il a été traité environ 950 dossiers courants. La très impor-

tante campagne d'assainissement des quelque 5000 ascenseurs à faces lisses a été menée à terme durant l'année. Le traitement des plaintes relevant d'insalubrité ou de nuisances de l'habitat, au nombre de 344, constitue l'essentiel du volet «salubrité». De plus, le service a délivré, sur la base des préavis de la commission ad hoc, une quarantaine d'autorisations de climatisations. Par ailleurs, une nouvelle répartition des responsabilités et des compétences a été mise en place au début de cette année entre le service et l'inspection cantonale du feu et de la sécurité, cette réorganisation visant à centraliser et simplifier les procédures, à la fois pour les clients et pour l'administration.

Inspection des chantiers

L'approche en matière de sécurité sur les chantiers est résolument tournée vers de nouvelles démarches pour une meilleure maîtrise des risques professionnels. De concert avec les partenaires sociaux représentés au sein de la commission de prévention, présidée par le service de l'inspection des chantiers, et en collaboration avec les autres services de l'Etat engagés dans la promotion de la santé et de la sécurité, des actions de formation et d'information sont offertes aux différents professionnels de la branche. Dans ce sens, le règlement sur les chantiers a été modifié le 12 septembre 2002 par le Conseil d'Etat, instaurant une obligation pour les maîtres d'ouvrage d'exercer à leurs frais pour les chantiers importants leur rôle de coordonnateur de sécurité et de santé au travail, en mandatant un représentant ou un spécialiste.

De plus en plus présente au stade de la conception, l'inspection des chantiers conseille aussi bien les ingénieurs et architectes, que l'ensemble des acteurs présents dans les différentes étapes opérationnelles, sans délaisser sa mission traditionnelle de garant des règles de prévention lors de la réalisation des ouvrages.

Dans le cadre des contrôles de chantiers, le service a procédé à près de 24'000 inspections et environ 4'000 rendez-vous sur place, ces derniers étant destinés à organiser l'occupation du domaine public. Plusieurs cours ont, par ailleurs, été organisés pour assurer la formation d'environ 700 personnes (chefs d'équipe, personnes de contact sécurité, machinistes, grutiers, conducteurs d'engins de terrassement, conducteurs de grues hydrauliques auxiliaires, etc.).

Le canton n'a heureusement pas dû déplorer la survenance d'accidents avec suites mortelles et si les statistiques confirment que Genève a atteint ces dernières années un niveau de sécurité au travail très élevé en comparaison suisse (fréquence des sinistres), la récente reprise économique coïncide cependant avec une légère recrudescence des accidents. Ainsi, veillant toujours à préserver le voisinage de chantiers des diverses nuisances et les abords des ouvrages d'éventuels incidents, le service de l'inspection des chantiers renseigne le public et coordonne les interventions des instances officielles en organisant avant les travaux des séances communes sur sites. Il collabore aussi avec le pouvoir judiciaire en lui remettant ses expertises techniques et chaque sinistre grave survenant dans l'industrie de la construction fait l'objet d'une enquête approfondie.

7.3.3 Statistiques

Le décompte des dossiers enregistrés, ainsi que des décisions notifiées, s'établit comme suit:

A/ Enregistrements	2001	2002
- demandes définitives	615	529
- demandes préalables et de renseignements	39	43
- demandes de démolition	28	31
- demandes APA	117	131
- demandes APAT	1'462	1'558
- LER	371	317
- LER	148	41
- demandes complémentaires	356	359
	3'136	3'009
B/ Décisions		
- autorisations définitives	515	485
- autorisations préalables et de renseignements	26	27
- autorisations de démolir	9	20
- APA	106	125
- APAT	1'268	1'365
- LER	364	312
- LER-PA	145	62
- LER-PAT	14	7
- Refus	0	0
- demandes complémentaires	122	146
	271	274
	2'840	2'823
- demandes de prorogations	138	133

Le nombre de nouveaux logements autorisés s'élève à 1180 (dont 289 villas individuelles) contre 1310 (dont 378 villas individuelles) en 2001. 133 décisions prorogeant la validité d'autorisations de construire ont été notifiées contre 138 en 2001.

7.4 Direction de l'aménagement

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal par le Grand Conseil (septembre 2001), l'activité de la direction de l'aménagement en 2002 a été marquée par le lancement d'une série importante d'opérations de mise en oeuvre (projets de déclassement, périmètres d'aménagement coordonné, accompagnement urbanistique du projet CEVA), puis par l'adoption de la modification de la LaLAT instituant les plans directeurs localisés (plans directeurs communaux, plans directeurs de quartier). Au total, outre les activités habituelles d'élaboration des plans d'affectation, d'information et de préavis, la direction conduit près d'une centaine de projets nécessitant parfois des structures de travail spécifiques. Par accord avec le chef du département, ces projets ont été groupés en quatre axes considérés comme stratégiques pour la législature: planification de logements et d'équipements, politique des espaces verts et du domaine rural, zones d'activités et pôles de développement, infrastructures de transports et espaces publics, coopération transfrontalière. Rendu nécessaire par l'évolution des tâches de la direction, le projet de réorganisation de sa structure a été entériné par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2002, sa mise en oeuvre devant s'achever au printemps 2003.

7.4.1 Division de l'aménagement cantonal et régional

Conformément à sa mission, les activités du chef de division ont continué à porter principalement sur le développement des infrastructures de transports publics, conformément à la loi H 1 50.

7.4.11 Infrastructures de transports

Extension du réseau des trams

La concrétisation des différents projets d'extension du réseau des trams s'est poursuivie :

Section de tram «Sécheron»

(Cornavin - place des Nations)

La section est en chantier sous l'égide de la direction du génie civil. La mise en service du prolongement de la ligne 13 est prévue pour décembre 2003.

Section de tram «Acacias»

(Rond-point de Plainpalais - Lancy - Pont-Rouge)

L'approbation fédérale des plans ayant été obtenue, le chantier s'est ouvert en août 2002 sous l'égide de la direction du génie civil. La mise en service est prévue pour décembre 2004.

Section de tram «Grand-Lancy»

(Lancy - Pont-Rouge à Lancy - Palettes)

La procédure d'approbation des plans a été ouverte par l'office fédéral des transports. Suite aux oppositions recueillies pendant l'enquête publique, le processus de conciliation a débuté au mois de décembre 2002. Il comprend un aspect de négociations foncières non négligeable.

Section de tram «Cornavin - Meyrin - CERN» (TCMC)

La procédure de concession fédérale d'infrastructure est en cours. Quant aux dossiers visant à l'approbation des plans, ils sont en phase de finalisation.

Section de tram «Grand-Saconnex» (entre la place des Nations et le village du Grand-Saconnex et au-delà)

Les études pour ce nouveau prolongement du tram 13 en vue de la demande de concession fédérale d'infrastructure et de l'approbation des plans démarrent.

Bilan de l'extension du réseau des trams

A fin 2002, plus de 21 kilomètres de lignes étaient en service (lignes 12, 13 et 16), 4 kilomètres d'infrastructure des voies en chantier (Sécheron et Acacias) et 10,5 kilomètres d'infrastructure en cours de procédure fédérale (trams Grand-Lancy et Cornavin - Meyrin - CERN).

Installations ferroviaires

La division a supervisé la réalisation des mesures d'accompagnement cantonales de mise en valeur de la nouvelle halte CFF du Pont-Rouge. Cette dernière a été mise en service en décembre 2002. Elle a aussi mené à chef le développement de l'avant-projet de la future gare de Genève - Sécheron. Le dossier est passé en main de la direction des bâtiments.

7.4.12 Service du plan directeur

Les activités du service du plan directeur ont porté principalement sur la mise en œuvre du plan directeur cantonal et sur la mise en œuvre de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Mise en œuvre du plan directeur

Face à l'intensification de la crise du logement, dans la foulée de l'adoption du plan directeur cantonal, la direction de l'aménagement a engagé deux trains de mesures pour favoriser la mise à disposition de terrains à urbaniser.

Premier train de déclassement

Le premier train a consisté à engager, en 2001, le déclassement de douze périmètres en zone villas dans l'objectif d'une utilisation plus rationnelle de cette zone. Les périmètres, choisis en fonction de critères très précis tels qu'une taille suffisante, l'accessibilité, la proximité de bâtiments existants etc., figurent tous au plan directeur cantonal. Il s'agit là d'un train de déclassements à caractère anticipateur. Le déclassement de certains de ces périmètres a été voté par le Grand Conseil en 2002. Il s'agit des Tuileries (Bellevue), Pinchat (Carouge) et les Carpières (Veyrier).

D'autres, comme par exemple Chambésy-Village ou Caillat (Meyrin) sont en cours de discussion par le Grand Conseil. L'aménagement de ces secteurs sera, en règle générale, défini ultérieurement avec les communes et les partenaires concernés. Pour certains d'entre eux, par exemple J.-J. Rigaud (Chêne-Bougeries), les études en vue de définir des principes d'aménagement ont déjà été engagées.

PAC Frontenex - La Tulette

Le périmètre occupe une place particulière dans la mesure où il fait partie du premier train de déclassement de la zone villas et en même temps constitue un PAC identifié par le plan directeur cantonal. A ce titre, il fait l'objet d'une démarche complexe menée par un comité de pilotage réunissant les représentants des communes (Cologny et Chêne-Bougeries) et de l'Etat (DAEL, DIP). Initiée en janvier 2002, cette démarche doit aboutir à un plan directeur de quartier qui définira les principes d'aménagement de ce périmètre.

Deuxième train de déclassement

Le deuxième train a consisté à engager la mise en œuvre d'études directrices et de périmètres d'aménagement coordonné portant sur plus de 100 ha de terrains à urbaniser, que ce soit sur la zone villas ou sur la zone agricole.

Liste des périmètres

Périmètres	Communes	Superficie	Zone
Périmètre d'aménagement Châtelaine-Villars	Commune de Vernier	7,3 ha	villas
PAC Communaux d'Ambilly-Mon Idée	Communes de Thônex, d'Ambilly et de Puplinge	60,0 ha	villas/ agricole
PAC La Chapelle	Communes de Lancy et de Plan-les-Quates	24,7 ha	agricole
Périmètre de Meyrin-Village - Les Vergers	Commune de Meyrin	14,7 ha	agricole
Total		106,7 ha	

Périmètre d'aménagement Châtelaine - Villars

L'étude d'aménagement de ce périmètre a été engagée durant l'année 2002, par le service des études et plans d'affectation.

PAC Mon Idée - Communaux d'Ambilly

Un groupe de travail réunissant la direction de l'aménagement, la direction générale du logement, les communes de Thônex, de Puplinge et d'Ambilly (France), sous la présidence du secrétaire général du DAEL, a élaboré,

courant 2002, un programme détaillé pour l'étude d'urbanisation de ce site.

PAC La Chapelle

Une étude d'aménagement de ce secteur a été engagée par le service, associant les communes de Plan-les-Ouates, Lancy, et l'Hospice général, propriétaire d'une partie des parcelles. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les milieux intéressés, par le biais de trois séminaires permettant d'associer la population à l'élaboration d'un plan directeur localisé.

Périmètre de Meyrin - les Vergers (Meyrin Village)

L'étude d'aménagement de ce secteur a été engagée fin 2002, en association avec les services compétents du DIAE et la commune de Meyrin.

7.4.13 Collaboration transfrontalière

Mise en œuvre de la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Après la publication de la Charte de l'agglomération franco-valdo-genevoise, adoptée en 1997, par le CRFG (Comité régional franco-genevois), les activités se poursuivent par la mise en œuvre des dix projets prioritaires. Quasiment l'ensemble de ces projets fait, à l'heure actuelle, l'objet d'actions concrètes. A cet effet, des groupes de projet spécifiques ont été constitués. Ceux-ci sont soit pilotés par le service, soit accompagnés par lui, soit menés par d'autres services de la direction de l'aménagement.

Les projets actifs au cours de l'année 2002 ont été les suivants :

a) Pôle au CERN

Ce projet est intégré dans la démarche «Rectangle d'or».

b) Pôle de développement transfrontalier de part et d'autre de l'aéroport («Rectangle d'or»)

Le suivi de ce projet est assuré par la direction de l'aménagement, en collaboration notamment avec le DEEE. Au terme d'une série d'études préopérationnelles, l'année 2002 a été consacrée à l'établissement des documents de référence (rapport de synthèse, protocole d'accord) en vue notamment de la constitution d'une société de planification et de valorisation.

c) Quartier de la gare d'Annemasse, plate-forme multifonctionnelle de transports régionaux (Etoile Annemasse - Genève)

L'an 2002 a vu la montée en puissance de ce projet stimulé par l'avancement de la liaison CEVA dont le site de la gare d'Annemasse est le point d'aboutissement.

d) Pôle à St-Julien - Archamps, à l'interface des autoroutes et de l'axe Genève - Sillon Alpin

Ce projet se poursuit sous forme de mise en œuvre d'un ensemble d'actions françaises ou transfrontalières. L'appellation du site est désormais «Porte Sud».

e) Plan vert-bleu des espaces et réseaux agro-environnementaux

Un ensemble d'activités a été engagé, coordonnées par un groupe de travail interdépartemental et transfrontalier. Celui-ci est désormais présidé par un service du DIAE.

f) Raccordement de la région franco-valdo-genevoise au réseau TGV

Ce projet a progressé suite aux prises de positions tant du côté français que suisse. Désormais, la manière de mieux raccorder Genève au réseau français fait l'objet d'un consensus. Il s'agit, essentiellement, d'améliorer les lignes existantes.

g) Maillage de la région urbaine par la desserte ferroviaire régionale

Ce dossier a évolué suite aux décisions du canton de Genève et de la Confédération, de mettre en œuvre le raccordement Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse. (voir à ce sujet le rapport d'activités CEVA).

h) Création d'un réseau de sentiers transfrontaliers franco-valdo-genevois (projet Interreg)

L'objectif poursuivi est de promouvoir douze itinéraires pédestres franchissant la frontière nationale. Le projet a été terminé en 2002 par l'édition d'un guide pédestre décrivant les douze itinéraires et s'est concrétisé ainsi par leur balisage.

i) Pérennisation des espaces agricoles

Depuis 1998, un groupe de travail transfrontalier, composé des services d'agriculture et du paysage, de l'aménagement, ainsi que des chambres d'agriculture, s'est fixé comme objectif d'aborder la question de l'avenir de l'agriculture dans le bassin franco-valdo-genevois. Pour y parvenir, il est apparu nécessaire d'acquérir une bonne connaissance de l'espace agricole transfrontalier, ce qui justifie l'élaboration d'une cartographie de cet espace. L'établissement de cette cartographie devrait donner lieu à une demande de subvention du programme INTERREG III. Cette démarche sera coordonnée avec celle du SITL (Système d'information du territoire lémanique), qu'elle viendra alimenter.

Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Le plan directeur des chemins de randonnée pédestre a été approuvé par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2002.

Le balisage des itinéraires pédestres du canton, qui est une conséquence de cette décision, est en cours de réalisation et devrait être achevé d'ici la fin 2003.

7.4.14 Service des études de transports et d'infrastructures

Le service a assuré la planification d'infrastructures de déplacement dans le domaine routier (études d'avant-projet) ou ferroviaire.

Au plan routier, le service a, notamment :

- participé à la préparation du mandat de projet de l'évitement routier du Grand-Saconnex (route des Nations), entre la sortie de l'autoroute et le quartier des organisations internationales, et ses mesures d'accompagnement du site central des organisations internationales;
- complété l'étude de réaménagement de la route de Suisse à Versoix en partenariat avec la commune;
- préparé le projet de la route de la Scie à Versoix en coordination avec la zone de développement industriel;
- présenté la modération du trafic sur la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates et la possibilité d'insertion d'une ligne de tramway;

- lancé l'étude du stationnement lié aux activités;
- participé aux études de circulation «microrecensement» et à l'enquête aux frontières;
- préparé la mise en œuvre de l'espace public le long de la route des Jeunes pour le centre commercial et le nouveau stade de football.

Au plan ferroviaire, le service a engagé les études de planification urbaine nécessaires à l'insertion des projets de haltes de la liaison ferroviaire entre Cornavin et Annemasse (CEVA), à savoir :

- coordination avec le secteur de Cornavin;
- études d'intentions pour le site ferroviaire lié à la station de la Praille (collaboration avec les CFF);
- coordination et cahier des charges pour la station du Bachet (collaboration avec la Fondation des parkings);
- recensement des données de base et des projets dans le secteur de la station Champel-Hôpital;
- programmation et base de coordination pour l'établissement du plan directeur localisé dans le secteur de la gare des Eaux-Vives (PAC, collaboration avec la Ville de Genève);
- idem dans le secteur de la gare de Chêne-Bourg (collaboration avec la commune).

Les études d'aménagement ont porté sur :

- plan directeur de la ZODIB (Vernier et Meyrin), suscité par la suppression du passage à niveau CFF;
- suivi du pôle de développement transfrontalier de part et d'autre de l'aéroport «Rectangle d'or - Genève - Voltaire» comprenant la préparation d'une société d'économie mixte localisée et la concertation avec les différentes communes.

7.4.2 Division de l'aménagement local

7.4.2.1 Etudes directrices

La division a poursuivi son soutien aux plans directeurs communaux d'Onex, de Soral, de Cologny et de Carouge, la commune de Troinex ayant momentanément mis en suspens l'élaboration du sien dans l'attente des premiers résultats relatifs à l'étude Genève Sud.

En ce qui concerne les études localisées, le secteur de la zone de développement industriel des Batailles (ZODIB) et celle du Bois-de-Bay ont été initiés. Ils font l'objet d'un mandat qui se poursuivra jusqu'en 2003.

Les principales études engagées précédemment, telles que le Plateau de St.-Georges, le Point-du-Jour, Dardagny-la-Plaine, Grange-Canal, le relogement des Forains à Versoix et l'aménagement du site du Vengeron, se sont poursuivies également. De nouvelles études ont été entamées. Les principales menées avec la direction des bâtiments et les HUG, portent sur l'étude des potentialités des sites de Loëx, Belle-Idée, et Cluse Roseaie. Les secteurs de Surville à Lancy, de Soret-Rod au Petit-Saconnex, de Drize et Drize Pinchat à Carouge, de Villette à Thônex sont également à l'étude. Finalement, la division a produit un document définissant les grandes options d'aménagement et les potentialités envisageables pour la pointe de la Jonction.

L'aménagement du secteur de Sécheron (PAC), en collaboration avec la Ville de Genève, la FTI et la Fondation

des parkings dans le cadre du projet Etat-Ville devrait aboutir à un plan de coordination de la vingtaine de projets mis en œuvre dans ce périmètre.

La division s'est également impliquée en participant aux PAC de Frontenex-la Tulette, de la Chapelle-les-Sciers et des Communaux d'Ambilly.

Enfin, la division a participé à quatre jurys de concours, deux pour l'implantation de la maison de la Paix et de l'OMC à Sécheron, un pour la maison de l'environnement aux Acacias et un pour la réalisation de logements à Cressy.

7.4.2.2 Plans d'affectation et opérations d'aménagement

47 projets de modification des limites de zones sont en cours, dont 36 en phase de procédure d'adoption.

Par ailleurs, 55 plans localisés de quartiers sont en cours d'élaboration, dont 31 en phase de procédure.

Pour conclure, la division a continué de collaborer étroitement à la mise en œuvre d'opérations de logement d'envergure: Cressy, sur les communes de Bernex, Confignon, la Tour-le-Pommier au Grand-Saconnex et Battelle à Carouge.

7.4.3 Division de l'information du territoire et des procédures

La mise en production de la base de données des projets d'aménagement et de la construction – SYNTHURBA – a été réalisée avec succès et dans les délais fixés. Avec Synthurba, la direction de l'aménagement dispose non seulement d'une base de données et d'un programme pour la gestion de ses dossiers, mais également d'un outil performant d'aide à la décision.

Parallèlement, la réalisation du site intranet/internet SAD-CONSULTATION, en collaboration avec la direction de la police des constructions, a été finalisée. Elle permet aux collaborateurs et au public d'accéder aux informations relatives à l'avancement des dossiers.

La collaboration au SITG s'est développée dans plusieurs domaines: présidence de la commission des fournisseurs et usagers (CFU), participation à la commission technique, au bureau exécutif et au comité directeur du SITG, coordination DAEL, mise à disposition d'une nouvelle couche «règlements d'aménagement», étude pour la consultation numérique à la réception de l'aménagement.

Le projet Interreg II «Système d'information du territoire lémanique» – SITL – a été finalisé. Celui-ci comprend notamment un projet de convention d'échange de données entre partenaires français et suisses.

La division a été chargée d'élaborer une stratégie de communication pour la direction de l'aménagement. Elle a collaboré dans ce domaine à la diffusion de l'information concernant l'étude «Le Jardin des Nations».

Suite à l'arrêt du Tribunal administratif relatif à l'attribution des degrés de sensibilité au bruit – DS/OPB – le Conseil d'Etat a mis en place une commission cantonale de la protection contre le bruit. Celle-ci a entre autres pour mission de se prononcer sur les projets de plans élaborés par le service de l'information du territoire.

La division a pris en charge la réalisation d'une importante publication sur le thème «100 ans d'urbanisme pour Genève».

Enfin, la division a assuré la représentation de l'Etat de Genève à EXPO.02, en participant notamment à l'organisation de la journée genevoise du 14 septembre et au projet intercantonal «Viv(r)e les frontières».

Suivi des procédures et coordination

La division a poursuivi ses tâches de gestion des dossiers de procédure relatifs aux divers plans d'affectation; ils sont au nombre de 7 à avoir été approuvés par le Grand Conseil, soit :

- Satigny, hameau de Peissy (loi du 26 avril 2002);
- Bellevue, chemin des Tuileries (loi du 26 avril 2002);
- Laconnex, la Gambade (loi du 30 mai 2002);
- Veyrier, les Carpières (loi du 14 juin 2002);
- Lancy / Onex, Grandes-Communes (loi du 28 juin 2002);
- Carouge, Pinchat (loi du 29 août 2002);
- Ville de Genève - Petit-Saconnex, Campagne Rigot (20 septembre 2002).

Dix plans de quartiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat soit :

- Lancy, Gérard-de-Ternier (ACE 27 mars 2002);
- Meyrin, Sapins/Joinville (ACE 10 avril 2002);
- Versoix / Choiseul (ACE 29 mai 2002);
- Ville de Genève - Petit-Saconnex, chemin du Point-du-Jour (ACE 29 mai 2002);
- Versoix, Versoix-la-Ville (ACE 12 juin 2002);
- Satigny, hameau de Peissy (ACE 20 août 2002);
- Ville de Genève - Petit-Saconnex, rue de Saint-Jean (ACE 28 août 2002);
- Onex, Grandes-Communes (ACE 25 septembre 2002);
- Collex-Bossy, route de Collex (ACE 25 septembre 2002);
- Vernier, chemin de Sales (ACE 20 novembre 2002).

7.5 Direction des bâtiments

7.5.1 Etudes et constructions

Mission

La division des études et constructions, à laquelle sont rattachés les services des constructions universitaires et hospitalières et des constructions scolaires et diverses, est chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat, dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil.

Il lui arrive également de fonctionner en qualité de maître d'ouvrage délégué et de piloter des opérations d'études et de construction pour le compte d'autres entités publiques.

Priorités

Les travaux de la halle 6 de Palexpo, qui ont débuté à fin mars 2000, se sont poursuivis à un rythme soutenu. Les locaux seront remis à l'exploitant en janvier 2003.

La décision de déplacer l'Ecole Romande de Pharmacie (ERP) à Genève a entraîné la nécessité de construire un nouveau pavillon provisoire et de transformer les 3^e et 4^e étages de l'actuel bâtiment de Sciences II, pour la rentrée universitaire 2004. Un crédit d'étude de F 860'000.- a été voté par le Grand Conseil le 25 octobre 2002 et les travaux devraient débuter en juin 2003 pour

s'achever en été 2004. L'ERP devrait emménager, à l'horizon 2008, dans les 5^e et 6^e étapes du Centre médical universitaire (CMU).

Pour répondre à la demande d'augmentation des effectifs du DIP, plusieurs pavillons provisoires ont été réalisés dans cinq cycles d'orientation, en plus du nouveau CO de Montbrillant en cours de construction qui sera achevé pour la rentrée 2003.

Parallèlement à ces réalisations, deux nouveaux projets de cycles d'orientation (CO Seymaz et CO Drize) et deux nouveaux établissements post obligatoires (collège Rolliet à Plan-les-Ouates et à Frontenex) sont en cours d'examen, en plus de la reconstruction du collège de Sismondi qui devrait démarrer en 2003.

Concernant les besoins en établissements médico-sociaux (EMS), le groupe interdépartemental, composé du DASS et du DAEL, a poursuivi l'étude de nombreux projets, dont environ 33 sont bien avancés. Ces 33 projets en cours d'élaboration représentent environ 1'647 lits, répartis dans les différents secteurs socio-sanitaires situés principalement en Ville de Genève et dans les grandes communes suburbaines. L'objectif 2010 est de pouvoir mettre à disposition une vingtaine d'EMS, en plus des 57 existants.

Activités

Organisations internationales

Secteur Sécheron

La direction des bâtiments, conjointement avec la direction de l'aménagement et la Ville de Genève, a poursuivi les multiples études relatives à ce périmètre en pleine mutation.

Les principaux projets qui vont structurer l'avenir de ce quartier sont l'extension de la ligne de tram n° 13, la halte Sécheron-Nations du futur RER genevois, le parc relais (P+R), le projet Serono, des bâtiments à vocation industrielle et artisanale, la construction de logements et d'un EMS, la reconstruction du collège Sismondi, la future Maison de la Paix, et une nouvelle liaison piétonne qui reliera la place des Nations au bord du lac. Ce périmètre comporte environ 21 projets et représente un potentiel de plus d'un milliard de travaux.

UIP (Union interparlementaire)

Le canton de Genève a mis à disposition de l'Union interparlementaire une parcelle au Grand-Saconnex en droit de superficie, sur laquelle existe une maison de maître qui a été entièrement rénovée. A côté de cette dernière, une extension moderne abritant des salles de conférences, a été réalisée. L'ensemble de ces travaux s'est achevé à fin 2002.

OMS - ONUSIDA

Un concours international sur invitation, organisé par la FIPOI, a permis de choisir un projet de bâtiment administratif répondant aux besoins de ces deux organisations.

Parallèlement, le plan directeur de ce secteur a été achevé et mis à l'enquête publique.

Le crédit relatif à cette construction devrait être prochainement soumis à l'approbation des Chambres fédérales, alors que le terrain sera cédé par l'Etat de Genève sous la forme d'un droit de superficie.

BAB (Bâtiment administratif de Balexert)

La direction des bâtiments, au travers de la Commission technique de la FIPOI, a participé à l'élaboration de ce nouveau projet de bâtiment administratif, situé à côté de la Maison internationale de l'Environnement, destiné à accueillir des organisations non gouvernementales; ce bâtiment est actuellement en cours de construction et sera achevé en 2003; il offrira environ 6'300 m² de surface de planchers pour 240 postes de travail.

CICG (Centre international de conférences de Genève)

Dans le cadre de la FIPOI, la direction des bâtiments a participé activement aux groupes de travail chargés d'élaborer le projet de rénovation et d'amélioration du CICG.

Le projet d'entreprise et le cahier des charges du projet d'architecture ont été mis au point et acceptés par le Conseil de fondation en 2002. L'étude de l'avant-projet prévoit une extension du centre, la création d'une nouvelle entrée et une amélioration du fonctionnement intérieur et extérieur du bâtiment. Les travaux, estimés à environ 20 millions, sont prévus en 2004 et impliqueront la fermeture du centre pendant une année.

Extension de l'OMC (Organisation mondiale du commerce)

Un concours international d'architecture à deux degrés a été lancé par la FIPOI, dans le but de choisir un projet de bâtiment administratif qui devrait se réaliser à l'angle de l'avenue de France et de la voie Creuse, sur un terrain appartenant aux CFF. Le canton de Genève s'est engagé à signer un contrat de droit de superficie destiné à être cédé à l'OMC, alors que la Confédération financera la construction.

Le jugement du concours aura lieu en 2003 et le bâtiment sera mis à disposition en 2008.

Parking de l'OMC (Organisation mondiale du commerce)

Des études ont été menées en collaboration avec la Fondation des parkings et le groupe Ville-Etat de Sécheron, en vue de trouver un emplacement pour la construction d'un parking de 400 places promis à l'OMC lors de la signature des accords de siège.

Plusieurs sites ont été étudiés (Sécheron, William-Rappard) et ont fait l'objet d'un crédit d'études accordé par le Grand-Conseil.

Plan directeur des OI (Organisations internationales)

La direction des bâtiments a participé, en qualité de membre du groupe de pilotage, à cette importante étude qui a pour but notamment de mettre à disposition de nouvelles surfaces à bâtir pour les organisations internationales et d'améliorer l'attractivité de cette zone pour la population genevoise.

Le rapport définitif, qui a fait l'objet d'une large concertation des milieux intéressés, a été rendu à fin 2002.

Instruction publique*Uni-Pignon*

Le bâtiment regroupera l'ensemble de la FAPSE (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) et permettra d'établir un lien fonctionnel direct avec le bâtiment voisin d'Uni Mail.

Le crédit d'investissement de F 12'065'000.- a été voté par le Grand Conseil le 22 septembre 2000.

Un crédit complémentaire de F 762'000.- a été accepté par la commission des travaux du Grand Conseil le 9 octobre 2001.

Les travaux ont débuté en novembre 2001 et s'achèveront au printemps 2003.

Sciences III - 2^e étape

Ce bâtiment abritera l'ensemble de la section de biologie de l'Université.

Les travaux, d'un montant de F 58'000'000.-, ont débuté en mars 2001 et s'achèveront en juin 2003, conformément à la planification.

Cycle d'orientation de Montbrillant

Le nouveau cycle d'orientation de Montbrillant abritera environ 700 élèves et 100 adultes.

Les travaux d'un montant de F 52'637'000.- ont débuté en automne 2000. Ils se déroulent conformément à la planification et s'achèveront pour la rentrée scolaire 2003.

Pavillons provisoires pour 5 cycles d'orientation

Afin de répondre à l'augmentation des effectifs dans le secteur de l'enseignement secondaire, des pavillons provisoires pour 5 cycles d'orientation ont été réalisés pour la rentrée scolaire 2002.

Cette deuxième étape comprend un pavillon de quatre classes pour les cycles d'orientation des Grandes-Communes, du Foron, de Budé et de Bois-Caran et un pavillon de huit classes pour le cycle des Voirets.

Le crédit d'investissement de F 7'888'000.- a été voté par le Grand Conseil le 25 janvier 2002.

Les travaux ont débuté en mars 2002 et se sont terminés en août 2002 conformément à la planification.

Pavillon provisoire pour le cycle d'orientation de Bois-Caran

Un nouveau pavillon provisoire sera construit au cycle d'orientation de Bois-Caran permettant ainsi d'accueillir la totalité des 750 élèves prévus à la rentrée 2004.

Un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de F 1'384'000.- pour la construction et l'équipement de ce pavillon a été introduit à la session du Grand Conseil de décembre 2002.

Le deuxième pavillon comprendra 4 classes et sera réalisé pour la rentrée scolaire 2003

Cycle d'orientation de Cayla

Le nouveau cycle sera reconstruit par étapes sur son emplacement actuel.

Le crédit d'étude de F 2'927'000.- a été voté par le Grand Conseil le 21 février 2002.

Les travaux devront débuter en novembre 2003, l'achèvement de la 1^{re} étape étant prévu pour juillet 2005, la 2^e étape pour la rentrée scolaire 2007 et les aménagements extérieurs pour fin 2007.

Cycle d'orientation de la Seymaz

Le nouveau cycle d'orientation sera construit à l'avenue Mirany à proximité de l'entrée du domaine de Belle-Ideé, sur un terrain propriété de l'Etat de Genève.

Le premier degré du concours d'architecture a été lancé en novembre de cette année.

Un crédit d'étude de F 3'142'000.- sera introduit à la session du Grand Conseil de janvier 2003.

Les travaux devraient débuter au printemps 2005 et s'achever pour la rentrée scolaire 2007.

Collège Sismondi

Le nouveau collège sera reconstruit à l'angle de l'avenue de France et du chemin Eugène-Rigot. L'étude de faisabilité a démontré la nécessité de déplacer le Club International de Tennis sur une parcelle appartenant à l'ONU. Un crédit d'étude de F 3'024'000.-, pour la démolition-reconstruction du collège et un crédit de F 1'500'000.-, au titre de subvention pour le transfert du Club International de Tennis, ont été votés par le Grand Conseil le 21 février 2002.

Les travaux devraient commencer au début 2004, l'achèvement de la 1^{re} étape étant prévu pour fin 2005 et la 2^e étape pour la rentrée scolaire 2007.

IES

Un nouveau bâtiment d'enseignement sera construit au 16, rue du Pré-Jérôme, regroupant l'Institut d'études sociales (IES) et le Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE).

Un projet de loi instituant une garantie de l'Etat de Genève, pour un prêt à hauteur de Fr 13'400'000.- pour la construction du bâtiment a été introduit à la session du Grand Conseil de septembre 2002.

Les travaux devraient débuter au printemps 2003 et s'achever pour l'automne 2004.

Le département assure la maîtrise d'ouvrage, déléguée par la Fondation de l'IES.

IUHEI - Maison de la Paix

Une étude de faisabilité a été menée durant l'année 2002, pour la réalisation d'un bâtiment administratif destiné à la Maison de la Paix, à l'Institut Universitaire et à la bibliothèque des Hautes Etudes Internationales (IUHEI). Ce nouveau bâtiment sera construit au chemin Eugène-Rigot sur deux parcelles appartenant respectivement à l'Etat de Genève et aux Chemins de fer fédéraux (CFF).

Un crédit d'étude de Fr 2'308'000.- a été sollicité en décembre 2002.

Un concours international d'architecture à 2 degrés a été lancé en août 2002 et l'attribution du mandat d'architecte devrait intervenir à la fin du printemps 2003.

La construction du bâtiment devrait débuter au printemps 2005 pour s'achever en automne 2007.

Justice, Police et Sécurité

Ancienne prison de Saint-Antoine

Suite au rejet du recours déposé concernant le mur d'enceinte, les travaux d'arasement du mur et d'aménagements extérieurs ont pu être achevés en automne 2002.

Economie publique

Palexpo - Halle 6

La construction de la première étape, qui a débuté à fin mars 2000, s'est poursuivie normalement et s'achèvera en janvier 2003 comme prévu.

Le département assume la maîtrise de l'ouvrage, déléguée par la Fondation pour la halle 6.

Palexpo - Centre de congrès

Les études du Centre de congrès ont repris dans le courant de cette année.

Le Centre de congrès, d'une capacité de 6000 places, comprendra un auditorium de 3000 places et plusieurs salles modulables de 80 à 1000 places.

Les travaux devraient débuter en mars 2004 et s'achever à fin 2006.

Parking P12 - Palexpo

Le parking P12, qui est propriété de l'Etat de Genève et géré par Orgexpo, doit être adapté à la norme de protection incendie et aux directives de l'Association des Etablissements cantonaux en matière d'Assurance Incendie (AEAI) et aux normes de sécurité en vigueur.

Un crédit d'investissement de F 3'470'000.- a été introduit à la session du Grand Conseil d'octobre 2002.

Les travaux devraient débuter au printemps 2003 et s'achever au printemps 2004.

Intérieur, agriculture et environnement

Relogement des services de l'environnement

Le futur bâtiment regroupant les services de l'environnement sera construit au 76 route des Acacias.

L'étude menée durant l'année 2002 a démontré sa faisabilité.

Une demande de crédit d'étude de F 2'367'000.- a été introduite au Conseil d'Etat en décembre 2002.

Un appel d'offres pour choisir un pool de mandataires a été lancé en juin 2002.

La construction devrait débuter en automne 2004 et s'achever en été 2006.

Action sociale et santé

Radiologie 2000

La réalisation de ce bâtiment a permis le transfert des activités de la radiothérapie, le développement de la radiologie conventionnelle et l'intégration d'une antenne de médecine nucléaire de la zone sud de l'Hôpital cantonal.

Le bâtiment a été remis aux utilisateurs en septembre 2002.

Rénovation de la Maternité - 2^e étape

Les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment existant de la Maternité (2^e étape) ont débuté en octobre 1997 et se sont achevés en décembre 2002. Ce bâtiment abrite les policliniques, des salles de cours et la direction de l'unité opérationnelle ainsi que l'unité d'IVG (interruption volontaire de grossesse).

Hôpital des enfants - «Extension»

Ce nouveau bâtiment, situé à côté de l'actuel hôpital des enfants, abritera notamment les salles d'opération, ainsi que les locaux d'urgence.

Les travaux principaux de l'extension ont débuté au printemps 2000.

La mise hors d'eau a eu lieu en septembre 2001 et les travaux s'achèveront fin 2003.

Hôpital des enfants - 2^e étape «Bâtiment haut»

Ce futur bâtiment à construire sur le socle de l'hôpital des enfants, comportera 5 étages et abritera des locaux médico-administratifs.

Un crédit de construction de F 24'063'000.- a été voté, les 13 et 14 juin 2002, par le Grand Conseil.

La construction de la 2^e étape devrait débuter en mars 2003 pour s'achever à l'automne 2004.

Maternité - 3^e étape

Cette étape s'inscrit dans le contexte général de l'option reconstruction / rénovation de la Maternité, divisée en quatre étapes successives.

Le projet de loi relatif au crédit d'étude, d'un montant de F 2'107'000.-, a été voté par le Grand Conseil en mars 2000.

Un crédit d'étude complémentaire de F 3'574'000.- a été voté par la commission des travaux du Grand Conseil le 22 octobre 2002.

La réalisation de cette 3^e étape sera découpée en 3 phases de travaux, dont la 1^{re} débutera en février 2004 pour s'achever en juillet 2006.

Sécurité incendie du site des HUG

Afin d'améliorer les mesures de prévention et de sécurité incendie de l'hôpital cantonal, un projet de loi d'investissement d'un montant de F 22'276'000.- a été introduit au Grand Conseil en octobre 2002.

Canalisations Belle-Idée

Au vu de la vétusté des canalisations existantes réalisées en système unitaire, un projet d'assainissement du réseau en système séparatif a été élaboré.

Un crédit d'investissement, d'un montant de F 7'356'000.-, a été voté par le Grand Conseil le 4 octobre 2001.

Les travaux ont débuté en juin 2002 et s'achèveront en automne 2003.

EMS (plan directeur)

Le 17 juin 1992, le Conseil d'Etat avait décidé d'un moratoire sur toute nouvelle construction d'EMS. Ce moratoire, prorogé le 18 décembre 1996, est arrivé à terme le 31 décembre 2000.

Compte tenu des projections démographiques 1999-2025, le Conseil d'Etat, par arrêté du 4 avril 2001, a chargé le département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'élaborer, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, le plan directeur de construction et de mise en exploitation de nouveaux EMS (période 2002-2010).

Le plan directeur a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 7 novembre 2001.

A fin 2002, la situation est la suivante :

Pour les nouveaux EMS :

- 33 dossiers initialisés suivent la procédure de validation, soit 1'647 lits;
- 5 dossiers sont en phase finale d'examen (soit 275 nouveaux lits);
- 1 EMS relais est en cours d'élaboration, afin de permettre les rocares qu'impliquent la rénovation et la mise aux normes des EMS existants.

Pour les 57 EMS existants :

- une dizaine d'établissements ont proposé une adaptation dans le sens d'une remise aux normes.

HUG - Sites de Belle-Idée et Loëx

Une étude d'aménagement et de potentialité a été menée en collaboration avec la direction de l'aménagement

et la direction des hôpitaux offrant une vision contrôlée du développement à long terme des deux sites et permettant d'envisager la construction de deux nouveaux établissements hospitaliers.

Dépenses

Les dépenses en 2002 pour les travaux de construction, d'équipement et les frais d'étude se sont élevées à environ F 63'025'000.- et se répartissent de la façon suivante :

Instruction publique	42'945'000
Justice, police et sécurité	530'000
Action sociale et santé	19'550'000

* non compris réalisation de la halle 6 (F 81'500'000.-)

7.5.2 Maintenance

Mission

La division de la maintenance est chargée :

- d'analyser et traiter les demandes en locaux présentées par les départements;
- d'établir en coordination avec les autres départements, la liste des transformations projetées, de les étudier et de les exécuter;
- d'assurer l'entretien, la maintenance, la transformation et la rénovation de toutes les installations de chauffage et de ventilation des bâtiments, en tenant compte de l'évolution technique et des consignes d'économie d'énergie;
- de l'approvisionnement en combustible de toutes les chaufferies des bâtiments de l'Etat de Genève;
- de gérer les contrats des installations techniques et de sécurité de tous les bâtiments propriété de l'Etat de Genève ou loués par lui.

Priorités

La division de la maintenance a dû procéder à de nombreuses adaptations ou transformations de locaux pour répondre aux besoins de l'administration (restructuration, rocares, regroupement de services, etc.).

Une étude est en cours concernant l'assainissement et la restructuration des locaux du Palais de Justice.

Un projet portant sur l'ensemble du site de la prison de Champ-Dollon est en cours, en vue de la création de nouveaux ateliers, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'un nouveau poste avancé et d'un étage supplémentaire pour le bâtiment carcéral.

Un important investissement, notamment du point de vue logistique, est consacré dans le cadre de la recherche de sites, pour implanter des centres d'hébergement pour les requérants d'asile; les besoins avérés correspondent plus ou moins à une mise à disposition d'environ 100 lits supplémentaires par mois pour le canton, ceci dès août 2002.

Par ailleurs, ces nouveaux centres de requérants d'asile nécessitent la gestion de contrats d'entretien.

Depuis 2001, la division de la maintenance des bâtiments, en collaboration avec le service technique pour les bâtiments scolaires du département de l'instruction publique, ainsi que la division des bâtiments et de la

logistique de l'université mettent en place un outil de gestion des informations techniques du patrimoine bâti de l'Etat de Genève.

Ce logiciel dénommé SIBAT (Système d'Information des BATiments publics) vise à améliorer l'allocation des espaces, à regrouper les informations techniques liées à ces bâtiments, à optimiser les temps de réaction des services techniques de la direction des bâtiments.

L'année 2002 a été consacrée à la mise en place du point de vue informatique de l'outil, à l'élaboration des processus de saisie et de mise à jour des informations et à débiter la saisie des informations.

Un appel d'offres est actuellement en préparation en collaboration avec le projet CFI, pour lancer une campagne de relevés des plans des bâtiments, afin d'initialiser la base de données.

Cette action viendra en complément de l'important travail de relevés fourni par le BTOT.

Dans le cadre du programme TADYP (tableaux de bord dynamiques de projet), il a été développé, en collaboration avec l'ingénieur consultant, un programme spécifique, TADYP Light, pour la tenue de la comptabilité des chantiers menés par les «chefs de projet» du service entretien et transformations.

Activités

Dépenses

Le volume des affaires traitées en 2002 par la division a entraîné les dépenses suivantes :

(en millions de F)	2000	2001	2002
Travaux d'entretien et transformations planifiés	34,430	49,750	45,400
Grands travaux (GT + HGT)	19,500	11,700	14,500
Travaux d'entretien courants et réparations	13,490	15,920	16,050
Travaux de sécurité	0,340	0,310	0,780
Total travaux et installations	67,760	77,680	76,730
Contrats divers	1,700	1,980	2,730
Achat combustible	5,230	7,650	9,360
Total général	74,690	87,310	88,820

Ces dépenses ont généré environ 27'500 factures et situations de paiement et environ 4'200 bons de commandes.

Autorisations de construire

– 55 requêtes en autorisations de construire ont été déposées, soit 43 autorisations par procédure accélérée, 7 demandes définitives et 5 démolitions.

Chantiers

– Dans le cadre des crédits d'investissement annuels, sur quelque 867 demandes de travaux, 440 chantiers ont pu être engagés dont 67 opérations de F 50'000.- à F 100'000.- et 92 de plus de F 100'000.-.

De plus, quelque F 16'000'000.- ont été consacrés aux travaux de réparation dans le cadre des rubriques de fonctionnement.

Les principaux chantiers sont les suivants :

- Aménagement de 4 étages pour les nouvelles juridictions administratives rattachées au Pouvoir judiciaire au 4, rue Ami-Lullin.
- Transformation des 3^e et 4^e étages au 3, rue des Chaudronniers, pour les services du Palais de Justice.
- Transformations intérieures au sous-sol et au 1^{er} étage du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Rénovation de locaux au 23, rue du Vuache pour les besoins de l'EAD.
- Réfection de l'étanchéité à l'école de culture générale Jean-Piaget.
- Adaptation de locaux et installation de rayonnages mobiles à l'office des poursuites et faillites au 13, rue de la Marbrerie.
- Diverses transformations intérieures à l'hôtel de police au 17-19, boulevard Carl-Vogt.
- Aménagement des locaux pour les cours de médiateurs du bâtiment Cepta-Rhône au 10, chemin Gérard-de-Ternier.
- Construction du CCPD (centre de coordination de police et de douanes franco-suisse) à l'aéroport de Cointrin.
- Création de salles de cours et laboratoires pour les hygiénistes dentaires pour le CEPSPE au 14, boulevard de la Cluse.
- Suite de l'étude de la rénovation du bâtiment de l'école supérieure des Beaux-Arts au 9, boulevard Helvétique.
- Etude d'aménagement de locaux pour l'OCIRT, l'OCE et le CTI, aux nouvelles adresses à louer.
- Assainissement du bâtiment «officiers» à la caserne des Vernets.
- Réfection de la toiture du BFM 2^e étape.
- Aménagement des salles polyvalentes (sciences et biologie) dans divers bâtiments du CO.
- Aménagement de terrains de sport au collège de Sécheron.
- Aménagement de locaux administratifs pour les besoins de la direction HES, sur plusieurs sites.
- Aménagement d'ateliers pour bijoutiers au 9, Cité Vieusseux.
- Transformation des locaux (ex Balsiger) pour le centre de formation de l'Etat.
- Rénovation des façades et toitures de l'Ecole des Arts Décoratifs au 15, boulevard James-Fazy.
- Assainissement de l'aula du collège de Candolle.
- Adaptation de laboratoires à l'école d'ingénieurs.
- Réfection complète de la salle de gymnastique du collège Voltaire.
- Aménagement de locaux au rez inférieur du 24, avenue de Beau-Séjour.
- Remise en état des installations de sécurité au centre de requérants d'asile au 16, avenue Trembley.
- Aménagement du service des objets trouvés et du service de santé de la jeunesse à la rue des Glacis-de-Rive, suite au départ du poste de police.
- Diverses transformations et adaptations intérieures à l'HOFIN suite au déménagement de divers services du CTI au 70, rue du Grand-Pré.

- Réfection de la salle de conférences à la direction des bâtiments au 5, rue David-Dufour.
- Transformation du 3^e étage au nouvel Hôtel de police.
- Aménagement de locaux pour les PRN (pôles de recherches nationaux) et pour l'Université du 3^e âge (déménagement Colladon) à Baud-Bovy.
- Etude de faisabilité et d'implantation de pavillons pour les requérants d'asile, sur une dizaine de sites.

Perspectives

Les constructions, les transformations et les rénovations qui seront traitées en priorité sont les suivantes :

- Collège de la Florence au 16, chemin du Velours à Conches: le collège a été construit en deux étapes, dans les années 61/62 et 71/72. L'école compte aujourd'hui plus de 700 élèves et ne dispose pas d'une infrastructure suffisante. Ce collège a besoin d'une rénovation générale. Les interventions porteront sur les toitures, les structures, les aménagements intérieurs et installations techniques, ainsi que sur celles induites par le projet d'implantation de nouveaux locaux. Le coût des travaux est estimé à environ 6 millions. L'étude s'étend également au périmètre du collège et école de commerce Emilie-Gourd.
- Rue des Deux-Ponts 6: reconstruction des parties du bâtiment d'habitation sinistrées, suite à l'incendie du 5 août 2002.
- Ferme du centre de Lullier: réfection de la toiture.
- Rue de l'Aubépine 17: assainissement du réseau de canalisations.
- Collège et école de commerce Emilie-Gourd et Hôtel des finances: remplacement des installations d'ascenseurs.
- Office cantonal de la population: adaptation des locaux sur différents sites.
- Hôtel de police Carl-Vogt: adaptation des locaux pour l'organisation des sommets prévus en 2003.
- Ecole des arts décoratifs James-Fazy: travaux intérieurs de remise en état suite à l'affectation aux HES.
- Ecole internationale: participation aux travaux en tant que propriétaire.
- Collège et école de commerce Nicolas-Bouvier: aménagement du parvis, suite à un concours.
- Rue David-Dufour 1-5: aménagement de l'esplanade, suite à un concours du fonds cantonal d'art contemporain.
- SMP Petite Ourse: réfection des vitrages et façades.
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, bâtiment datant de 1866-1868, architecture néo-renaissance: transformation des façades et toitures. Aménagement des combles et transformations intérieures.
- Hall hélicoptère aéroport: réaménagement des locaux suite à la réorganisation de la sécurité civile.
- Projet de rénovation de la fourrière cantonale à Collex.
- Renforcement de la sécurité de la prison de Champ-Dollon.
- Avenue de Beau-Séjour 24: projet de rénovation des façades et aménagement du 3^e étage et des combles.
- Palais de justice: suite de l'étude globale pour une rationalisation permettant un gain en fonctionnalité des locaux du pouvoir judiciaire.

- Réaménagement du poste de police de la Servette à l'avenue Wendt.
- Etude pour les installations de sécurité dans les locaux de la police.
- Construction d'un dépôt de voirie au Bois-de-Bay.
- Rénovation du home des enfants sourds (CEMS) au chemin de Vincy.
- Suite de l'aménagement des laboratoires pour les PRN.
- Construction du bâtiment de la Clairière, 2^e étape CLAPLUS.
- Construction de bâtiments pour les requérants d'asile sur 6 sites.
- Aménagement du bâtiment avenue de la Praille 41.
- Transformation des chaufferies et mise en conformité aux normes OPair 92. Les installations de chauffage doivent être adaptées aux nouvelles normes fédérales sur la protection contre la pollution de l'air et maintenues en bon état de marche. Les crédits d'entretien émergeant au budget de fonctionnement ayant été fortement réduits, une demande de crédit ad hoc a été présentée au Grand Conseil pour faire face à ces obligations. Le montant des travaux est estimé à 4,2 millions, dont 1 million en 2003.

Installations

Dans le domaine du chauffage et de la ventilation, il a été entre autres procédé :

- à la création d'une installation de chauffage au bois dans la chaufferie du centre de Lullier, dont l'intérêt est de substituer l'équivalent de 400'000 litres de mazout par du bois de provenance forestière (50% plaquettes), le restant par du bois de souches stockées et traitées au Nant-de-Châtillon. Réalisation de deux installations solaires thermiques pour la production de l'eau chaude sanitaire;
- au raccordement sur la conduite à distance CADIOM «chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères» de la chaufferie du CEPTA Gérard-de-Ternier et du collège des Grandes-Communes;
- à la rénovation totale ou partielle de 18 chaufferies, dont 4 avec production d'eau chaude sanitaire;
- à la rénovation de l'installation de chauffage des nouvelles salles de musique au collège du Foron;
- à la pose de 1200 vannes thermostatiques pour radiateurs;
- à la création d'une installation de refroidissement pour l'azote liquide à Sciences II;
- à la création d'un réseau d'eau glacée à l'école de physique au 24, quai Ernest-Ansermet;
- à la mise en soumission publique de l'entretien des installations de ventilation et climatisation de 77 bâtiments;
- à la rénovation de l'installation de climatisation du parc informatique de l'observatoire de Sauverny;
- à la création des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des locaux de la DGA au 30, chemin Forestier;
- à la création des installations de chauffage et de ventilation de la salle de musique du collège Calvin;

- à la création de l'installation de ventilation des sous-sols de la prison de Champ-Dollon;
- à la création de l'installation de ventilation et de climatisation du poste de police de la Servette à l'avenue Wendt;
- au remplacement des tableaux électriques et de la gestion des eaux de ville et de pluie, au remplacement partiel des conduites eau chaude, eau froide et circulation, ainsi que des conduites air comprimé au centre de Lullier;
- au remplacement de 10 groupes de production de froid afin de supprimer le fréon (producteur de CFC) non conforme aux directives de l'OPair.

7.5.3 Gérance et conciergerie

Mission

La division de la gérance et de la conciergerie comprend les services de la gérance, de la conciergerie et des amarrages et du domaine public, soit un total de 25 personnes auquel il convient d'ajouter 210 concierges, nettoyeurs et un apprenti.

Les objectifs de la division de la gérance et de la conciergerie, chargée de la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Genève, du nettoyage journalier de l'ensemble des locaux administratifs, scolaires et universitaires ainsi que de la gestion des places d'amarrage et du domaine public cantonal sont les suivants :

- assumer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève;
- mettre à disposition des services de l'administration cantonale des locaux répondant spécifiquement aux besoins exprimés par les utilisateurs, soit dans des immeubles propriété de l'Etat de Genève, soit au travers de locations conclues auprès de tiers;
- mettre à disposition des terrains et des locaux permettant aux institutions internationales, gouvernementales ou non gouvernementales ou à des organismes à buts sociaux de s'implanter à Genève, respectivement de mieux remplir leur mission pour celles qui sont déjà installées sur le territoire cantonal;
- mettre à disposition des usagers du lac, des places d'amarrage, sur estacades, corps morts ou des emplacements à quai;
- assumer la gestion du domaine public cantonal et délivrer les permissions ou concessions d'occupation de celui-ci.

Priorités

Les demandes de locaux complémentaires formulées par les départements se sont traduites par de nouvelles locations conclues auprès de tiers, en raison du manque de locaux disponibles dans les bâtiments propriété de l'Etat.

Ainsi, la création de nouveaux services dans le domaine environnemental, l'extension de services existants, la décision de regrouper l'ensemble des offices de poursuites en un seul site, le regroupement des services du Tuteur général, les besoins en surfaces pour les garages de la police, un nouveau poste de police à la Gare Cornavin, les surfaces complémentaires nécessaires au centre des technologies de l'information, la fusion de plusieurs agences de l'office cantonal de l'emploi et fina-

lement la recherche d'une nouvelle unité administrative pour l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, ont nécessité la recherche de surfaces de locations supplémentaires de l'ordre de 16'000 m².

S'agissant des charges induites par la création de nouveaux postes de personnel, une récente étude interne au DAEL a fait ressortir des chiffres dont voici quelques extraits :

Coût d'un poste de travail en matière de charges locatives	
- 25 m ² bruts à F 450.-/m ²	F 11'250.-/an
- frais d'exploitation des locaux : 25 m ² à F 105.-	F 2'625.-/an
Total	F 13'875.-/an

Ces charges locatives ne prennent pas en compte les travaux d'aménagement des locaux. De récents exemples montrent que les frais d'adaptation des locaux aux besoins des utilisateurs peuvent engendrer des coûts de l'ordre de F 1'000.-/m².

Ne sont pas inclus dans ces montants les frais d'équipement qui se montent, pour un poste «standard», à F 9'900.-/poste de travail.

Il convient donc de garder présent à l'esprit que chaque engagement d'un nouveau/elle collaborateur/trice provoque une incidence directe sur les loyers d'une part et sur des rubriques budgétaires annuelles telles que nettoyage, électricité, téléphone, chauffage, etc.

Lors de la préparation des budgets, ces montants doivent impérativement être prévus, d'où l'importance capitale de pouvoir compter sur une planification à plus long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Activités

Le service de la gérance traite plus de 2000 dossiers actifs concernant des propriétés privées de l'Etat de Genève et 243 dossiers concernant les baux à loyers que l'Etat de Genève a conclus avec les régies de la place pour les besoins de ses services administratifs.

Par ailleurs, l'aide personnalisée aux pays moyennement avancés (PMA) a pu être poursuivie et ce sont maintenant 28 Etats étrangers qui bénéficient d'une aide cantonale leur permettant de mieux assumer leurs charges locatives, conformément aux accords internationaux conclus avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La mise à disposition de surfaces, moyennant un loyer modique ou gratuit, dans la perspective d'une démolition ou rénovation prévue à court ou moyen terme, au profit d'associations culturelles, sociales ou d'entreprises artisanales a continué de manière soutenue.

Pour pérenniser les activités culturelles d'Artamis, le service de la gérance, avec la collaboration d'autres services du DAEL, a négocié des baux à loyer avec les différentes associations présentes sur ce site. Certaines négociations sont d'ailleurs toujours en cours.

La mise en valeur, actuellement en cours, des périmètres «Campagne Gardiol» au Grand-Saconnex, «Les Ouches» au Petit-Saconnex, «Les Voirets» à Plan-les-Ouates et «Cressy» à Bernex et Confignon, implique pour

le service de la gérance, en collaboration avec l'office cantonal du logement, l'élaboration des contrats de droit de superficie en faveur des fondations immobilières de droit public ou des coopératives d'habitation concédés sur les parcelles propriété de l'Etat de Genève.

Ces projets représentent la construction de 50 immeubles de logements.

Conciergerie

Le service de la conciergerie a assuré l'entretien de surfaces représentant plus de 1'000'000 m², tant dans les bâtiments administratifs, scolaires, qu'universitaires, à raison de 550'000 m² par le personnel du service et environ 450'000 m² par des entreprises de nettoyage de la place.

L'effectif des postes manuels est resté stable en 2002 et le restera en 2003 (210 postes à plein temps).

L'on peut prévoir, en 2003, une augmentation de la surface à entretenir par des entreprises privées de la branche du nettoyage en fonction des nouvelles locations annoncées et par l'entrée en service notamment du CO Montbrillant, de Sciences III 2^e étape et de l'immeuble administratif de la rue du Stand 15 (HOFIN).

Les locations de salles de gymnastique, de cours, d'aulas et d'auditoires, en dehors de l'horaire scolaire, ont légèrement augmenté en 2002. Les demandes ont pu être presque toutes traitées, excepté pour les groupes musicaux dont la demande devient de plus en plus forte. Ce ne sont pas moins de 2'000 demandes qui ont pu être satisfaites pour des groupements, associations ou privés, dont environ ³/₄ pour les équipes de clubs sportifs, qui ont bénéficié annuellement ou occasionnellement de la mise à disposition de locaux.

Amarrages

L'impossibilité d'aménager de nouvelles places d'amarrage sur l'espace lacustre du canton de Genève n'a pas permis de satisfaire les nouvelles demandes qui ont été enregistrées en 2002 au service des amarrages pour l'obtention d'une place. Celles-ci sont actuellement au nombre de 177 pour le seul exercice 2002.

Ce sont plus de 1000 détenteurs de bateaux qui, ces dernières années, ont adressé une demande pour l'obtention d'une place d'amarrage. Néanmoins, pendant l'exercice 2002, plusieurs dizaines de demandes d'emplacements ont pu être satisfaites, notamment grâce à des permutations de places.

C'est grâce à un contrôle régulier des emplacements et des estacades que le service des amarrages peut détecter des embarcations qui ne sont soit plus en état de naviguer, soit en infraction avec la législation cantonale.

Durant l'été 2002, l'organisation des Fêtes de Genève sur les deux rives du lac a à nouveau nécessité le déplacement de 232 embarcations entreposées à terre principalement sur le quai marchand des Eaux-Vives.

La campagne de dragage des ports, entreprise au début de l'hiver 2001, s'est achevée avec quelques retards dus notamment aux mauvaises conditions météorologiques. Le dragage a cependant été terminé à mi-juin 2002.

Ce ne sont pas moins de 300 bateaux environ qui ont dû être déplacés pour permettre aux entreprises chargées

d'accomplir les travaux de dragage de les exécuter dans de bonnes conditions.

Dans le cadre de la gestion du domaine public cantonal (fouilles, enseignes, banderoles, chantiers, empiètement) plusieurs centaines de requêtes en autorisation ont été traitées par le service.

Au vu de l'exiguïté de l'emplacement précédemment occupé par le service des amarrages au quai marchand des Eaux-Vives, le département a pu attribuer à ce service une arcade qui s'est libérée au 6, rue du 31-Décembre. Le service a pris possession des locaux au printemps 2002. Ceux-ci offrent un espace permettant d'une part, un meilleur accueil du public et, d'autre part, une amélioration sensible des conditions de travail du personnel.

Enfin, le service s'est doté, en décembre 2002, d'une nouvelle application informatique permettant non seulement une gestion optimisée des places d'amarrage, mais également, par des procédés géomatiques, une visualisation géographique des applications qui permettront à l'avenir une optimisation de la gestion du plan d'eau du lac en général.

Il serait souhaitable qu'une issue favorable puisse être donnée aux études actuellement en cours, de réalisation dans les années à venir, d'un ou de plusieurs équipements portuaires complémentaires (Vengeron, Corsier-Port). Ceci permettrait de mieux satisfaire les demandes sans cesse croissantes de propriétaires de bateaux qui, ayant acquis et immatriculé leur embarcation, ne disposent pas d'un emplacement d'amarrage.

7.6 Direction du génie civil

Mission

La direction du génie civil, qui comprend les services des routes, des ponts et de la voirie et nettoyage du canton, est chargée d'établir les dossiers généraux, définitifs et d'exécution des projets d'ouvrages de génie civil et d'équipement. Ces dossiers sont établis conformément aux documents de base, aux implantations et aux besoins définis par la direction de l'aménagement du canton. En qualité de maître d'ouvrage, la direction du génie civil organise et dirige la construction des ouvrages de génie civil et d'équipements et assure la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil et de transports en engageant d'une manière optimum le personnel et les moyens à disposition.

Priorités et activités (en 2002)

Durant l'année 2002, les activités de la direction du génie civil ont porté principalement sur les points suivants:

Travaux pour les TPG

– Tram section Sécheron

Les travaux engagés en 2001 sur la rue de Lausanne et l'avenue de France en direction de la place des Nations se sont poursuivis selon le programme établi. Ils se termineront comme prévu en décembre 2003.

– Tram section Acacias

Les travaux ont été engagés en août 2002 et sont en cours le long de l'avenue Henri-Dunant et de la route des Acacias.

D'autres aménagements moins importants concernant les TPG ont également été entrepris qui sont :

- RC 24 - Route Blanche - aménagement d'une voie bus pour le prolongement de la ligne 27 afin de desservir le quartier des Verchères.
- RC 55 - Route de Mon-Idée/chemin de Marchepied/chemin de la Seymaz - création d'un arrêt de bus.
- RC 2 - Rue de Genève - modification des trois arrêts entre Grange-Canal et Grange-Falquet.

Pistes et bandes cyclables

L'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel ont été poursuivis, soit :

- RC 80 - Route de Vessy - tronçon : accès Vecchio - tennis club - aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.
- RC 24 - Route de Malagnou/La Seymaz/route de Sous-Moulin - prolongement de la piste cyclable.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Divers aménagements de modération du trafic et d'amélioration des géométries et équipements routiers ont été réalisés, comprenant des seuils de ralentissement, des carrefours giratoires et des trottoirs sur différentes chaussées cantonales en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route. Il s'agit notamment de :

- Voie Centrale/Route des Jeunes - aménagement d'un giratoire ainsi que d'autres équipements routiers en liaison avec la fin de l'évitement autoroutier de Plan-les-Ouates et les accès au complexe de la Praille.
- RC 6 - Route de Meyrin/intersection rue du Bois-du-Lan - création d'un trottoir.
- RC 8 - Route de Lausanne - participation de l'Etat de Genève à l'aménagement du carrefour chemin des Cornillons.
- RC 10 - Route des Romelles - aménagement d'un giratoire au carrefour du chemin des Tuileries et modification de la piste cyclable.
- RC 20 - Route d'Hermance - aménagement d'un trottoir sur le tronçon chemin de la Chapelle, entrée d'Hermance.
- RC 22 - Route de Vandœuvres/hauteur du chemin Le-Fort - aménagement d'îlots.
- RC 23 - Route de Jussy/débouché de la rue de Fremis - aménagement d'un giratoire.
- RC 26 - Route de Veyrier/chemin de Beaux-Champs - aménagement d'un trottoir.
- RC 28 - Route d'Annecy, devant le N° 200 - aménagement d'un trottoir.
- RC 31 - Avenue A.-F. Dubois - création d'un cheminement pour piétons.
- RC 34a - Route des Fayards/hauteur chemin du Nant-de-Crève-Cœur - modération de trafic.

- RC 36 - Route de Collex/passage protégé entre les Sorbiers et l'allée piétonne de la Prêle - aménagement d'un seuil de ralentissement.
- RC 36 - Route de Collex/route de l'Etraz et de Vireloup - aménagement d'un giratoire.
- RC 37 - Route de Sauvigny/hauteur chemin Ami-Argand - modération de trafic.
- RC 41 - Route de l'Etraz/hauteur du centre sportif de Versoix - création d'un trottoir et d'un passage pour piétons.
- RC 64 - Route de Lully/traversée du village de Lully - création de passages pour piétons.
- RC 70 - Route d'Avully/Entre les chemins des Trois-Noyers et du Bois-du-Lan - aménagement d'un trottoir.
- RC 78 - Route de Crans, école de Céligny - aménagements de sécurité.

D'autre part, la réfection annuelle du réseau routier cantonal a été mise à profit, par le recours à des enrobés bitumineux spéciaux phonoabsorbants (36'000 m²), pour diminuer les nuisances sonores provoquées par des circulations particulièrement intenses, alors que 8'000 m² d'enrobés bitumineux traditionnels ont été posés sur des tronçons moins sensibles.

L'entretien de la signalisation horizontale a nécessité la mise en œuvre de 45'000 m linéaires de peinture blanche et de 8'000 m linéaires de peinture jaune pour les passages de sécurité et les bandes cyclables.

Les opérations de viabilité hivernale sur les réseaux routiers cantonal et national, durant l'hiver 2001 / 2002, ont nécessité 12 interventions «fondants généralisés» avec épandage de fondants chimiques sur l'ensemble du réseau routier.

Enfin, les travaux de gros entretien de l'autoroute de contournement de Genève et de l'évitement de Plan-les-Ouates ont porté essentiellement sur les points suivants :

- poursuite de la mise en place d'une signalisation incendie complémentaire dans les tunnels;
- remplacement du système de détection incendie dans les tunnels;
- remplacement et mise en place de caméras de surveillance supplémentaires;
- réfection des enrobés dans le secteur de la Halle 6 et sur la jonction du Vengeron (descente lac).

Ouvrages d'art

Dans l'optique d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et de garantir la sécurité des usagers, le programme ordinaire d'inspection a été poursuivi et permet d'évaluer l'état existant des ponts et tunnels ainsi que d'établir un programme pluriannuel d'entretien et d'assainissement.

Divers chantiers de gros entretien et/ou d'aménagement d'ouvrages d'art ont été engagés, soit :

Les travaux de gros entretien du passage inférieur de l'autoroute A1-CFF (OA 4808/626) réalisés en parallèle à la construction de la 3^e voie CFF Coppet-Genève. Ceux-ci ont été achevés au printemps 2002.

Les importants travaux d'assainissement du pont Butin (OA 3809/RC38), débutés en automne 2000, se sont poursuivis au printemps 2002 par la réfection des

grandes arches de l'ouvrage puis par la réfection du tablier avec des travaux d'étanchéité et de pose de revêtements réalisés pendant les vacances d'été, de manière à gêner le minimum de conducteurs.

Débutés en automne 2001, les travaux de «déconstruction» de l'ouvrage existant vétuste et de reconstruction d'un nouvel ouvrage en béton précontraint à l'avenue de France (OA 5002), se sont poursuivis durant l'année 2002. Conformément au programme général, cet ouvrage réalisé au-dessus des voies CFF dans le cadre de l'extension de la ligne de tram section Sécheron, sera prêt pour accueillir le passage du Tram 13 en décembre 2003.

Depuis la fin de l'été et jusqu'à la fin de l'année, la majeure partie des travaux d'assainissement et de renforcement de la «plate-forme TPG» à Veyrier ont pu être réalisés.

En automne 2002, deux importants chantiers de gros entretien ont débuté. Pour le premier, il s'agit de travaux d'assainissement et de renforcement du pont sur l'Allondon sous Russin (OA 1203) situé sur la route cantonale N° 31. L'ouvrage n'avait jamais fait l'objet de travaux de gros entretien depuis sa construction en 1871 et son état général nécessitait d'intervenir dans les meilleurs délais. La réfection de cet ouvrage, d'une largeur réduite et fréquenté en moyenne par plus de 5000 véhicules par jour, a nécessité la mise en place préalable d'un pont provisoire métallique afin de garantir, pour une durée estimée des travaux de 12 mois, le passage par-dessus l'Allondon du trafic privé, public et des piétons.

Le second chantier ouvert en automne 2002, est celui du pont de la Plaine par-dessus le Rhône (OA 0603) sur la RC 70. Il s'agit d'une intervention de gros entretien réalisé en deux étapes et par demi-chaussée.

Thèmes d'actualité et perspectives (pour 2003)

Les travaux et aménagements suivants sont prévus en 2003:

Construction de routes

Les travaux de construction de la route du Bois-Brûlé entre la route de Colovrex et la route de Ferney seront entrepris et achevés en 2003.

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Mise en œuvre des premières mesures prévues dans le programme pluriannuel annexé au PL 8644 ouvrant un crédit d'investissement de 85 millions de francs sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales.

Travaux pour les TPG

Tram section Sécheron

Les travaux seront poursuivis sur la rue de Lausanne et l'avenue de France en direction de la place des Nations en vue d'une mise en service à fin 2003.

Tram section Acacias

Les travaux en cours le long de l'avenue Henri-Dunant et de la route des Acacias seront poursuivis. La mise en service de cette section est planifiée pour fin 2004.

Pistes et bandes cyclables

L'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifiées selon le programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en

faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel seront poursuivis ou commencés sur les tronçons suivants:

- RC31 - Route du Mandement, tronçon village de Satigny/chemin de la Boverie - aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.
- RC 33 - Avenue Louis-Casaï - aménagement d'une piste cyclable bilatérale.
- RC 36 - Route de Collex, tronçon chemin de la Chênaie/route du Saugy - aménagement d'une piste cyclable.
- RC 36 - Route de Collex à Bossy - construction d'une piste cyclable.
- RC 41 - Route de l'Etraz - aménagement d'une bande cyclable.
- RC 75 - Route du Bois-de-Bay, tronçon route de Peney/camping - aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Aménagements de modération de trafic et entretien des chaussées

Les tronçons et endroits suivants seront concernés par la mise en place d'aménagements de modération du trafic et d'amélioration des géométries et équipements routiers:

- RC 4/RC 72 - Routes de Chancy et de Cartigny - aménagement d'un carrefour giratoire.
- RC 8 - Route de Suisse/hauteur chemin de la Finiole - création d'un passage pour piétons.
- RC 26 - Route de Veyrier/hauteur du restaurant La Guinguette - création d'un îlot.
- RC 26 - Route de Veyrier/chemin de Pinchat/chemin de Blonay - aménagement d'un trottoir.
- RC 27 - Route de Troinex/chemin Lullin/chemin Sur-Rang - création d'un trottoir.
- RC 27 - Route de Troinex/chemin-sur-Rang/avenue Bella-Vista/Aloïs-Pictet/chemin de la Combette - création d'un trottoir.
- RC 36 - Route de Collex - aménagement d'un trottoir dans le village de Collex.
- RC 41 - Route de l'Etraz/intersection avec le chemin du Biollay - aménagement d'un giratoire.
- RC 41 - Route de l'Etraz/intersection avec la route de Saint-Loup - aménagement d'un giratoire.
- RC 44 - Route du Vallon/RC 2 route de Chêne/Avenue Jacques-Martin - création d'un îlot.
- RC 52 - Route de Monniaz/hameau de Monniaz (Jussy) - création d'une bande piétonne.
- RC 56a - Route de Cara/douane de Cara/route des Eaux-Belles - modération de trafic.
- RC 58 - Avenue de Thônex - construction d'un giratoire au carrefour chemin des Cypres.
- RC 64 - Route de Lully/entrée du village de Lully - modération de trafic.
- RC 67 - Route de Soral/village de Confignon - création d'un trottoir et d'un passage pour piétons.
- RC 71 - Route de la Plaine/tunnel CFF/hameau Le Moulin - aménagement d'un trottoir.

RC 74 - Route d'Aire la Ville - construction de giratoires aux carrefours avec les chemins de Châtillon et des Communaux.

RC 84 - Route de Valleiry/village de Chancy - modération de trafic.

D'autre part, 70'000 m² d'enrobés bitumineux de diverses routes cantonales seront remplacés par des enrobés phonoabsorbants ou des enrobés bitumineux traditionnels, en fonction de la sensibilité au bruit des secteurs concernés.

Ouvrages d'art

La poursuite et la fin des travaux concernant le pont sur l'Allondon sous Russin (OA 1203/ RC 31) et le pont de la Plaine (OA 0603/RC70) sont programmés. En outre, plusieurs chantiers d'entretien de moyenne envergure débiteront courant 2003 sur le réseau des routes cantonales.

Les travaux à réaliser dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway, section Acacias, concernent deux ouvrages importants situés sur la route des Acacias. Il s'agit, d'une part, d'une intervention d'assainissement et de renforcement du pont des Acacias (OA 5202) et, d'autre part, de la modification du passage supérieur de l'Etoile Nord (OA 3902).

Les travaux du passage supérieur de l'avenue de France (OA 5002) seront également poursuivis et terminés à la fin 2003.

La réalisation d'une importante passerelle pour piétons et cycles (passerelle des Sports) entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le complexe «Stade de Genève - Centre commercial de la Praille» est programmée pour 2003. A cet effet, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement a été déposé devant le Grand Conseil en automne 2002.

En outre, les diverses inspections d'ouvrages nécessaires à la planification et aux études des projets d'assainissement futurs seront réalisées durant l'année 2003.

7.7 Direction du patrimoine et des sites

7.7.1 Considérations générales

Les importantes réformes de structure engagées en 2001 au sein de la direction du patrimoine et des sites se sont poursuivies en 2002. Ses différentes missions ainsi que les responsabilités individuelles qui leur sont associées ont été clarifiées par une meilleure définition du rôle de chaque secteur d'activité.

L'engagement d'un nouveau directeur du patrimoine et des sites a confirmé la spécificité des différentes fonctions, notamment celle du conservateur cantonal des monuments dans la conduite des procédures de classement.

Le service des monuments et des sites (SMS) qui gère toutes les autres mesures de protection du patrimoine bâti ou naturel, du préavis ponctuel à la planification à long terme, a également été restructuré. Les postes de chef de service et d'adjoint ont pu être repourvus et son secrétariat a été réorganisé tandis que les missions des

collaborateurs ont été redéfinies afin de faire face aux nouvelles tâches et aux nouveaux défis résultant de l'évolution récente du domaine patrimonial (voir plus bas).

Le fonds cantonal de décoration et d'art visuel (FCDAV) a également connu de profonds changements. A la notion de «décoration», quelque peu vieillotte, a été substituée celle d'art contemporain reflétant un engagement plus dynamique de ce fonds dans les problématiques actuelles du rapport entre art et domaine public. Cette évolution s'est traduite dans une nouvelle dénomination, Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), dans la constitution de l'équipe de spécialistes qui le gèrent en véritable service, dans l'adoption d'un nouveau règlement et dans la réorientation de ses priorités en direction de l'art public. L'équipe de chercheurs de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (MAH), réalisé sous les auspices de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) s'est donné un nouveau dispositif de coordination en fonction des nécessités du vaste champ de recherche ouvert en vue de la publication des volumes sur la Vieille Ville. La commission cantonale de travail qui supervise les recherches a été renouvelée. Elle a reçu une dénomination plus conforme à la nature de sa mission: «Commission scientifique cantonale».

Enfin le service cantonal d'archéologie (SCA) a pu bénéficier de l'attribution de véritables bureaux, c'est-à-dire des conditions essentielles pour conduire les recherches et synthèses des résultats de fouilles et effectuer les analyses de trouvailles. Cette amélioration de ses infrastructures est significative au moment où s'élargit le champ de la coopération internationale du service cantonal d'archéologie et dans la perspective d'une collaboration renouvelée avec le Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève.

7.7.2 Perspectives

Toutes ces améliorations permettent d'envisager l'avenir avec confiance même si d'importants développements doivent encore être mis en chantier au cours des années à venir. On constate en effet une évolution rapide de la conscience collective en matière de patrimoine. L'émergence du patrimoine du XX^e siècle et particulièrement l'accession à la qualité patrimoniale des édifices marquants de ces cinquante dernières années sont en passe de modifier considérablement les perspectives et les pratiques en matière de protection. Un vaste programme d'inventaire de ces nouveaux territoires de notre mémoire a été mis en chantier au cours de l'année qui permettra une meilleure approche globale des nombreux problèmes techniques, économiques ou environnementaux que pose leur sauvetage.

Parallèlement, les instruments de protection se modifient en se diversifiant. C'est ainsi que la dimension spatiale, celle du lieu bâti ou naturel par opposition au monument isolé ou à l'objet unique, est désormais entrée dans la pratique courante de la protection du patrimoine. Celle-ci doit donc assimiler de nouvelles échelles de valeur, intégrer de nouveaux critères de référence et développer de nouveaux instruments en adéquation avec une vision plus écologique des espaces urbains ou péri-urbains. Cette évolution qui permet d'aborder des ensembles diversifiés avec davantage de cohérence a pour corollaire d'englober un plus grand nombre d'objets d'intérêt patrimonial et d'en moduler la protection de façon équilibrée entre les divers intérêts en jeu.

En outre, 2002 a vu le vote par le Grand Conseil d'une modification de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) instituant une subvention à la restauration de bâtiments à vocation d'habitation. Cet instrument constitue une nouveauté d'importance capitale en faveur de la protection du patrimoine puisqu'il va permettre d'encourager les propriétaires de logements (on pense notamment aux ensembles des XIX^e – XX^e siècles,) d'effectuer des restaurations dans les règles de l'art et de remettre en valeur un parc immobilier de haute qualité qui joue un rôle essentiel dans l'image de la Genève urbaine.

Ces développements nécessitent bien entendu des instruments de travail adéquats. La direction du patrimoine et des sites est une structure qui «consomme» et produit énormément de données. C'est pourquoi une étude approfondie a été mise en chantier, pilotée par la division des systèmes d'information, afin de doter l'ensemble de la direction du patrimoine et des sites d'un instrument de gestion transversale des données qui comprennent aussi bien les dossiers d'autorisation de construire, la documentation photographique, les fiches historiques, les relevés de fouilles ou les inventaires des collections du fonds cantonal d'art contemporain. La mise au point de cet outil devrait être finalisée en 2003-2004.

Observons enfin que dans leur grande diversité, les missions de la direction du patrimoine et des sites se placent sous une double exigence: celle de la rigueur intellectuelle et déontologique et celle de la sensibilisation de la population dont le patrimoine est le bien collectif le plus précieux.

C'est la raison pour laquelle la direction du patrimoine et des sites accorde une grande importance à la formation continue, aux échanges scientifiques avec ses homologues suisses et étrangers ainsi qu'avec les institutions de formation supérieure; à la participation de ses collaborateurs à des missions ou des colloques; à l'organisation, au sein du DAEL, de conférences spécialisées ainsi qu'aux publications dont le détail est donné ci-après avec le compte rendu des activités de chaque service.

L'action de la direction du patrimoine et des sites auprès du public culmine avec des événements tels que les Journées européennes du patrimoine, la manifestation Art-Itinéraires organisée en collaboration avec la Ville de Genève, ou ses diverses publications, notamment celle de la revue «Patrimoine et Architecture».

La défense de notre patrimoine, c'est-à-dire de notre identité inscrite dans un environnement en perpétuelle mouvance, ne saurait être réduite à un effet de mode ou à un privilège d'initié. Elle n'aura de sens que si elle est sanctionnée par l'adhésion du public. Or celle-ci ne lui sera acquise que s'il est régulièrement, adéquatement et sérieusement informé.

7.7.3 Conservation cantonale des monuments

Chantiers

La surveillance et le suivi des chantiers de transformations et de restauration touchant des immeubles ou objets classés ont nécessité de nombreux déplacements sur place ainsi que des contacts suivis avec les propriétaires et mandataires concernés.

Les principaux chantiers de restauration en cours ont concerné des édifices religieux tels que les temples de

Saint-Gervais (chapelle de l'Escalade) et de *Carouge*, les églises *Saint-Léger* de *Collonge-Bellerive* et *Saint-Maurice* de *Bernex*. Les façades de l'église de *Sainte-Croix* à *Carouge* ont fait l'objet d'une réfection complète.

Deux demeures classées ont été réaménagées par leurs nouveaux propriétaires. Il s'agit du château *El Masr* à *Cologny* et du *Château-Fazy* à *Russin*. Tel a également été le cas de l'ancienne forge de *Landecy*. Enfin, à proximité de la place des Nations, le portail monumental de la maison *Rigot* a été déplacé et la toiture de l'*Alhambra* a été réfectionnée. La communauté anglicane a également entrepris des travaux d'entretien en rapport avec la conservation d'un vitrail.

Examen de dossiers, conseils

Les avis-conseils ont porté sur des projets de réaffectation ou de transformation, l'opportunité de travaux d'entretien ou encore sur des modalités de recherche de financement ainsi que sur des problèmes spécifiques de conservation.

Parmi les édifices concernés, citons en *Ville de Genève* la gare de *Cornavin*, le collège de *Calvin*, le *Palais de Justice*, le *Palais Wilson*, la maison *Eynard*, la chapelle de la *Pélisserie*, la maison *Clarté*, l'*Hôtel de ville*, la chapelle de la *rue Saint-Léger*, la basilique de *Notre-Dame*, l'immeuble de la *Société de Lecture*, le bâtiment des *Eaux de l'Arve*, le *Grand-Malagny* à *Genthod*, le château de *Veyrier*, la tour d'*Hermance*.

Demandes de subvention

Des demandes de subvention ont été sollicitées pour la plupart des immeubles classés en cours de transformation. Chaque cas a fait l'objet d'un examen détaillé. Les catégories de travaux pris en considération se réfèrent en règle générale à la liste établie en 1994 par un groupe de travail émanant de l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques.

Le conservateur cantonal étant le répondant en matière de subventions fédérales allouées par l'Office fédéral de la culture au titre des monuments historiques et des sites, plusieurs rapports et dossiers ont été constitués. Des contributions fédérales ont été obtenues pour les objets suivants: temples de *Carouge* et de *Saint-Gervais*, église de *Sainte-Croix* et place du *Marché* à *Carouge*.

Dossiers de classement

Le Conseil d'Etat a pris au cours du mois de février un arrêté de classement relatif au groupe d'immeubles de *Miremont-le-Crêt* édifiés en 1956-1957 par l'architecte *Marc-Joseph Saugey*. Suite à cette décision, plusieurs recours ont été interjetés par quelques-uns des copropriétaires de ces immeubles. Une partie d'entre eux se sont désistés et le Tribunal administratif doit encore statuer sur un recours.

Le 16 juillet 2002, un second arrêt a été rendu par le Tribunal fédéral dans le cadre de la décision de classement prise en 1999 et portant sur le cinéma *Bio 72* à *Carouge*. Cet arrêt rend les autorités attentives aux aspects économiques liés à une mesure de classement et entraîne l'annulation de la décision de classement.

Au cours du mois de janvier, le Conseil d'Etat a également classé le *palais Wilson* en exécution d'une décision du Tribunal administratif ordonnant le classement partiel de cet édifice.

Plusieurs procédures de classement ont été ouvertes à la demande de la Société d'art public. Il s'agit de l'ensemble Mont-Blanc Centre édifié en 1952-1953 par l'architecte Marc.-J. Saugey, de la Tour et des halles du Molard, de la maison Leleux à *Dardagny* et de la Patinoire des Vernets (architectes Cingria, Duret, Maurice, 1957). Deux demandes ont également été déposées concernant le classement de la maison Coppier et de la villa Leclerc, sises dans le secteur de la route de Drize à *Carouge*. A la demande de la sous-commission monuments et antiquités, une procédure de classement du bâtiment administratif Tavano (architecte G. Addor) a été ouverte.

Il convient de relever le fait que l'instruction de plusieurs dossiers ouverts antérieurement à 2002 et demeurés en attente pour des motifs divers (demandes émanant de propriétaires ou de communes, et nécessitant de résoudre des problèmes d'aménagement du territoire) sera poursuivie, si possible en concertation avec les parties concernées. Tel est le cas, par exemple du domaine de la Gara à *Jussy* et de la campagne du Grand-Morillon au *Petit-Saconnex*.

La volonté exprimée par divers milieux attachés à la défense de l'architecture du XX^e siècle se heurte toutefois à certaines difficultés. En effet, outre le groupe d'immeubles de Miremont-le-Crêt, le classement de la station Shell-Eurogas aux *Acacias* ainsi que d'autres demandes de classement rejetées par le Conseil d'Etat ont fait l'objet de recours interjetés par leurs propriétaires et les procédures y-relatives sont soit achevées (décision de classement annulée s'agissant de la station Shell-Eurogas) soit se poursuivent. Par ailleurs, l'instruction des procédures de classement portant sur la Patinoire des Vernets et sur l'immeuble Mont-Blanc-Centre a été ralentie pour des motifs apparus en cours de procédure et liés notamment à des considérations de nature technique et financière. Ces situations et ces aléas, tout en étant prévisibles, nous conduisent à nous interroger sur les modalités et les moyens à engager en matière de protection du patrimoine moderne et contemporain.

Publications

Le 28 février, lors d'une conférence de presse mise sur pied conjointement avec la *Ville d'Onex*, une présentation de l'ouvrage «Onex, du village à la ville» a eu lieu à la maison Rochette. Sixième volume de la collection «Architecture et sites genevois», cette publication a pour objectif de mieux faire connaître le patrimoine communal. Un projet analogue est actuellement en développement avec le concours de la commune de *Cartigny*. Par ailleurs, suite au succès rencontré par la parution en 1999 de l'ouvrage «L'architecture à Genève, 1919-1975», désormais épuisé, une réédition est en cours. Les travaux de préparation de la suite de cette publication, couvrant la période 1976-2000 se sont poursuivis et la sortie de ce second ouvrage devrait avoir lieu en 2003.

Enfin, un douzième cahier de la série «patrimoine et architecture» consacré à la grande synagogue de Genève a été édité grâce au concours de la Communauté israélite de Genève. Il relate les travaux de restauration conduits récemment pour cet édifice.

Journées du patrimoine

L'édition 2002 des Journées européennes du patrimoine qui se tenait cette année les 7 et 8 septembre était consacrée au thème des «métiers du patrimoine». Elle a

rencontré plein succès, puisque le nombre des visiteurs enregistrés dans les vingt-deux sites proposés s'élève à près de sept mille.

Sur un plan pratique, l'organisation a été établie en partenariat avec le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la *Ville de Genève*. La coordination instaurée lors des précédentes éditions avec les divers services cantonaux romands et avec le centre national d'information NIKE a été poursuivie. Le palais Eynard a été ouvert aux visites ainsi que divers autres édifices (maison Ronde à Saint-Jean, Palais des Nations...). Le public a eu accès à plusieurs chantiers de restauration, soit récemment achevés (immeubles de la promenade du Pin, église de *Veyrier*, temple de *Cartigny*), soit en cours de travaux. Parmi les chantiers ouverts pour l'occasion, les visites organisées à l'église Saint-Maurice de *Bernex* (restauration de décors peints), l'école des Arts décoratifs (restauration de l'enveloppe), la maison Gardiol au *Petit-Saconnex* et surtout le château El Masr à *Cologny* ont connu un franc succès. Dans ce dernier cas, l'information développée par les médias (presse et télévision) a fait affluer un grand nombre de visiteurs (près de 3000). Les ateliers de restauration du Musée d'art et d'histoire et des Archives d'Etat ainsi que la Bibliothèque publique et universitaire ont participé à ces Journées. Des visites consacrées à la renaturation, à l'archéologie et au patrimoine industriel ont également été organisées, sans oublier la participation de la barque Neptune, monument classé, et la mise en place de circuits de visite à *Versoix* et *Carouge*.

Représentation, contacts

Dans le cadre des échanges entretenus aux niveaux suisse ou européen, le conservateur a pris part à une réunion des experts européens du patrimoine industriel, au cours du mois de juin à Lille ainsi qu'à un symposium à Winterthur. Il a également participé à plusieurs réunions mises sur pied soit par les commissions fédérales spécialisées, l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques et le Curatorium des maisons rurales.

Il a également représenté l'Etat dans la Fondation des temples protestants et a participé à la séance annuelle de la Protection des biens culturels. Enfin des contacts réguliers ont été entretenus entre les services romands, notamment dans le cadre de la mise en place du programme des Journées européennes du patrimoine. Divers échanges ont aussi eu lieu avec le service français de l'Inventaire à Paris.

Tendances

On constate une accélération du rythme d'altération des édifices anciens. Celle-ci est due à plusieurs causes, en particulier:

- la multiplication des atteintes aux matériaux causées notamment par la pollution de l'air et par des atteintes volontaires (tags, graffiti);
- l'application des nouvelles règles de concurrence dans l'attribution des marchés publics ne tient pas suffisamment compte des critères qualitatifs et n'offre pas véritablement de garanties d'exécution dans les règles de l'art;
- la disparition dans plusieurs corps d'état d'une maîtrise des techniques traditionnelles.

Dans ce contexte, il est important de prévoir et de développer des filières professionnelles appropriées. Tel est le cas d'établissements tels que les filières des Hautes Ecoles d'Arts Appliqués (HES) de Berne et de Bâle. Citons également le cas de la Heimatwerkschule de Ballenberg près de Brienz. A cela s'ajoute bien entendu le rôle des universités. Toutefois le maintien de professionnels de la restauration et d'artisans qualifiés ne sera possible que si un nombre suffisant de chantiers continuent à s'ouvrir. A défaut, c'est une main-d'œuvre de caractère de plus en plus itinérant qui seule pourra répondre à l'exécution de certaines tâches de nature spécialisée.

7.7.4 Service des monuments et des sites

Recensements et inventaires

Suite au budget voté par le Grand Conseil destiné à l'inventaire de bâtiments dignes d'être protégés, le service des monuments et des sites a pu poursuivre le recensement du patrimoine architectural du canton, en particulier en *Ville de Genève* (secteur des Allières, Clos Mallet-du-Pan) et dans certaines communes périurbaines, telles que *Chêne-Bourg* (secteur de la gare et *Petit-Senn*); *Lancy* (La Chapelle).

Le patrimoine industriel a fait l'objet d'une attention particulière. Après l'achèvement du rapport consacré au site de la SIP à Plainpalais, une étude très approfondie a mis en évidence l'intérêt de l'ensemble Tavano aux Charmilles. Dans le cadre du projet de protection des rives de la Versoix, un recensement du patrimoine hydraulique a été réalisé. En relation avec le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA), une étude historique des voies ferrées du canton, accompagnée d'un recensement des objets bâtis a été engagée.

En ce qui concerne l'inscription à l'inventaire, 76 dossiers sont en cours d'instruction relatifs à la commune de *Satigny*: Chouilly, Peney, Bourdigny, Satigny-village et autres lieux-dits. Par ailleurs, des procédures ont été ouvertes sur des objets particuliers, à la demande d'associations de protection du patrimoine, de la CMNS ou de communes: à *Vernier*: ferme Menut-Pellet; à *Genève*: avenue Edmond-Vaucher 10 et 12 (Ville de Genève), Café de Bagatelle (Action Patrimoine Vivant), route de Malagnou 17 (suite à non classement), ancienne usine Bosch, rue de Lausanne (SCMA), chemin de la Chevillarde 12 et 14 (APV); à *Carouge*: Cinéma Bio (APV).

Les arrêtés d'inscription à l'inventaire suivants ont été adoptés: *Chêne-Bourg*, chemin de Fossard 48, maison Naville (ADAEL 12.8.2002), *Dardagny*, route du Mandement 462 (ADAEL 12.8.2002), *Cartigny*: chemin de la Bergerie 1 (ADAEL 12.8.2002), *Satigny*: route de Créderly 48 (ADAEL 15.8.2002), *Chêne-Bougeries*: route de Chêne 123-125 (ancien domaine de Mon Plaisir) (ADAEL 15.8.2002), *Genève*: Temple des Pâquis (ADAEL 15.8.2002), *Russin / Satigny*: pont sur le nant de Châtelet (ADAEL 31.10.2002), *Choulex*: ferme Rivollet, route de Choulex 190 (ADAEL 31.10.2002).

Conseils et chantiers de restauration et transformation

L'instruction des dossiers par le service s'accompagne de conseils donnés aux mandataires en matière de restauration / transformation d'édifices ou de sites de valeur

patrimoniale, de visites sur place, de séances de chantiers; en particulier pour ce qui concerne les choix de matériaux, de crépis, d'enduits, de couleurs de badigeons, etc. De nombreux dossiers ont fait l'objet de rapports d'expertise de la part de collaborateurs du service des monuments et des sites, même dans les domaines aussi particuliers que, par exemple, les gravières.

Dans le domaine du patrimoine monumental, le service a notamment suivi les chantiers suivants: l'école des Arts Décoratifs, l'église Saint-Joseph aux Eaux-Vives, l'église d'Avusy, le Palais de l'Athénée, l'église de la Madeleine, l'auberge de la Madeleine, les Halles du Molard (terminé en 2002), l'Hôtel-de-Ville. A la rue de Coutance N^{os} 14-18, le chantier a mis au jour des fragments de peintures murales du XV^e siècle, qui ont fait l'objet d'un projet de conservation très particulier, puisqu'il s'agissait d'intégrer ces vestiges dans des pièces d'appartements rénovés à loyer modéré. Des découvertes de même importance ont été faites dans des immeubles voisins, aux N^{os} 6-8 rue de Coutance.

Signalons encore les chantiers de restauration-réhabilitation des bâtiments suivants: l'immeuble Grand-Rue 30, les maisons Gardiol au *Grand-Sacconnex*, Lyana à *Séze-gnin*, Münster à *Landecy*, Fossard 48, Gallay à *Cartigny*, Vasey à *Dardagny*, la ferme Rivollet à *Choulex*, l'ensemble route de Chêne 123 et 125.

Parmi les ensembles protégés des XIX^e et XX^e siècles, les chantiers suivants ont été l'objet d'une attention particulière: rues Prévost-Martin 20 à 24 et Jean-Violette 14 à 16; rue de la Chapelle 15, rue de la Terrassière 15-17, rue de la Flèche 17; rue Verdaine 4; rue de Lausanne 125.

Le service a participé à des visites de bâtiments avec des collaborateurs de la direction de la police des constructions chargés des questions d'habitabilité, pour solutionner le problème du changement de menuiseries en rapport avec l'isolation phonique et thermique.

Les projets suivants ont fait l'objet de visites et de rapports: école François de Sales; Fondation Butini à *Onex*; Mairie de *Plan-les-Ouates*; immeuble d'habitation à *Lancy*; rue Sismondi 11 à 15, suite à une explosion.

Dans les communes de la rive droite, une vingtaine de chantiers ont nécessité un suivi attentif pour les choix de matériaux et de couleurs. Citons particulièrement, à *Dardagny*, la réalisation d'un groupe de villas contiguës au centre du village (régé par un plan de site), et à *Collèx*, la fin du chantier de la maison des générations.

Sur la rive gauche, signalons les projets concernant le *Vieux-Vésénaz* et la Maison de la Tour à Hermance.

Dans la Vieille Ville, le service a examiné plusieurs dossiers importants; mentionnons le Collège Calvin, l'immeuble rue de l'Hôtel-de-Ville 6, l'aménagement des accès à la Vieille Ville et celui de la rue de la Rôtisserie, en collaboration avec le service des aménagements urbains de la Ville de Genève.

Dans le *Vieux-Carouge*, relevons le projet et le chantier de réhabilitation de l'immeuble rue Jacques-Dalphin 46, bâtiment maintenu en catégorie élevée au titre du plan de site.

Dans le domaine de la protection des sites naturels, le service a suivi quelques chantiers importants tels que le réaménagement des rives de l'Hermance, avec le choix des matériaux en collaboration avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), la création du fossé à ciel ouvert en partie sur le site classé de

Rouelbeau ainsi que la création d'un cheminement pour piétons le long du ruisseau le Marquet à *Collex-Bossy*.

Enfin le service a œuvré en étroite collaboration avec les services des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), du lac et des cours d'eau (SLCE), de géologie et d'archéologie pour l'étude des dossiers présentés à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Secrétariat de la CMNS

Le service a assuré le secrétariat de la CMNS et de la commission du Vieux-Carouge (CVC), ainsi que le suivi administratif des dossiers et des procédures. En 2002, plus de 1500 préavis ont été établis, au cours de 139 séances.

Etudes d'aménagement

La procédure d'adoption de plusieurs plans de site s'est poursuivie en 2002: plan de site des quartiers de la Roseraie et de Beau-Séjour, plan de site de Fossard (*Thônex*), PLQ valant plan de site à Luserna (*Petit-Saconnex*). D'autres sont à l'étude: Grange-Canal, le Mervelet, *Ecogia (Versoix)*, domaine du Grand-Morillon (*Petit-Saconnex*).

Le changement de zones du hameau de Peissy (*Satigny*) a été voté par le Grand-Conseil le 26 avril 2002. Initialement en zone agricole, ce hameau est désormais en zone 4B protégée. Un plan de site, adopté parallèlement, en garantit la conservation (arrêté du Conseil d'Etat du 20 août 2002).

Par ailleurs, le service a été appelé à participer à des groupes de pilotage ou de travail pour des études d'aménagement dirigées par la direction de l'aménagement (plan directeur des organisations internationales, zone agricole spéciale, divers plans d'aménagement concertés (PAC), notamment celui de Frontenex-la Tulette) ou en collaboration avec le service des lac et cours d'eau (DIAE) (renaturation des rives de la Versoix dans sa partie aval, du nant de Couchefatte, inventaire des arbres sur les parcelles de l'Etat). Il a suivi également l'élaboration de plans directeurs communaux (en 2002, *Cologny* et *Corsier-Port*). Enfin, de nombreux préavis ont été établis, par le service des monuments et sites et par la CMNS, sur des études en cours (plans localisés de quartier, modifications de zones).

Documentation, publications, communication

En avril 2002, le service a mis sur Internet, à disposition du public, les informations concernant les objets classés et inscrits à l'inventaire. L'accessibilité à ces données s'en trouve ainsi grandement facilitée. Cet effort de communication sera poursuivi pour les périmètres protégés. En effet, le service assure une importante mission d'information et de renseignement en dehors de l'instruction de dossiers spécifiques auprès des particuliers ou des autres services de l'Etat sur les questions relevant du patrimoine.

En collaboration avec d'autres services de l'administration, le service a participé à l'élaboration du «Guide de découverte du patrimoine transfrontalier», réalisé sous l'égide du CRFG et paru en avril 2002.

Il représente la direction du patrimoine et des sites aux séances de la commission des fournisseurs et utilisateurs (CFU) du SITG.

Depuis le mois de septembre 2002, il collabore au projet de système d'informations réunissant les quatre services de la direction (service des monuments et des sites, service d'archéologie, inventaire des monuments d'art et d'histoire et fonds cantonal d'art contemporain), ainsi qu'à la mise sur pied d'un prototype de base de données, permettant d'intégrer des sources historiques, des images et des objets patrimoniaux. Grâce à cet outil, les nouveaux recensements du SMS pourront être développés sous une forme informatisée. De plus, un module de saisie externe pourra être mis à disposition des personnes mandatées pour effectuer les recensements. Cet outil sera opérationnel dès le début de l'année 2003.

Des activités auprès du jeune public ont été développées: participation à une séance d'orientation au collège Rousseau sur les métiers liés aux domaines de l'art, organisation de visites pour le passeport vacances.

Des membres du service ont siégé dans le jury des concours pour la réhabilitation/reconstruction de l'école de Marcellly (*Thônex*) et pour l'aménagement du centre de *Confignon* et participent à la préparation du programme du concours d'aménagement de la campagne Rigot.

Formation, échanges

Afin de procéder à des échanges professionnels dans le domaine de la protection du patrimoine, le service a entretenu des contacts avec les services de conservation du patrimoine de différents cantons et participé à divers colloques. Au cours de l'année 2002, les services des cantons romands se sont réunis à deux reprises, à Fribourg, puis en Valais. Le groupe de travail sur la protection du patrimoine (GTP) a organisé une journée de réflexion dans le Val-de-Travers.

Au mois de novembre, un colloque organisé par l'Office fédéral de la culture, par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et par les commissions fédérales des monuments historiques et de la protection de la nature et du paysage s'est déroulé à Elm (Glaris) sur le thème du devenir des bâtiments agricoles désaffectés hors des zones à bâtir, en particulier dans les alpages.

Le service a suivi la journée de conférences organisée par la Société du Heimatschutz sur le projet de transformation des petites gares, mis sur pied, à l'échelle suisse, par les CFF.

Des échanges ont eu lieu avec le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), notamment au sujet des méthodes d'inventaire du patrimoine industriel; des contacts se sont poursuivis également en vue de la réalisation du recensement ICOMOS des jardins historiques.

Enfin un collaborateur du service des monuments et des sites a été invité comme expert à siéger dans le jury des diplômés de troisième cycle en conservation du patrimoine du département d'architecture de la HES de Berne.

Rapport de la CMNS

La CMNS s'est réunie en séance plénière selon un rythme mensuel et a fonctionné en sous-commissions: architecture (SCA), monuments et antiquités (SCMA) et nature et sites (SCNS), qui se sont réunies à un rythme hebdomadaire.

Après les problèmes rencontrés par le service des monuments et des sites à la fin de la législature précé-

dente, ce qui n'a pas toujours simplifié le travail de commission, il faut se réjouir de la sérénité retrouvée et de la mise en place de la nouvelle direction.

Il faut noter que les séances plénières de la CMNS ont retrouvé un contenu substantiel et sont redevenues un lieu de discussion et de débat, ainsi que d'information, ce qu'elles étaient déjà. Cela ne simplifie pas toujours les choses, mais l'aspect *assemblée d'enregistrement et d'entérinement* de préavis préétablis a été corrigé.

Si la commission dans son ensemble a continué d'analyser, étudier et préavis des dossiers très variés, la forte pression en termes de constructions (équipements, nouveaux logements, administrations) crée des situations souvent en contradiction avec les impératifs de la conservation du patrimoine.

Il faut relever toutefois que le travail régulier et pointu de la commission a permis, la plupart du temps grâce à la qualité du travail des différentes personnes engagées et des mandataires eux-mêmes, de trouver des solutions satisfaisantes.

Avec l'adoption du nouveau plan directeur cantonal, les différentes études d'aménagement, études sectorielles, plans directeurs communaux, ont soulevé d'importants problèmes et réflexions auxquels la commission a été confrontée. Toutes ces questions relatives à l'aménagement ont amené le groupe «aménagement du territoire» de la CMNS à travailler de façon de plus en plus soutenue pour traiter des dossiers de plus en plus nombreux et complexes. Dans ce type de problématique, il faut relever que la question du déclassement des hameaux, qui a beaucoup occupé la commission les années passées, s'est fortement ralentie.

Certains dossiers importants, telle l'implantation d'un centre commercial à Vézenaz ou la création d'une école dans le site de Compesières, de même que certains sujets ayant trait au plan de site de la Rade, telle la surélévation de l'hôtel Richemond, ont occupé ou occupent encore la commission. Il en est de même du dossier de «rénovation» des façades de Mont-Blanc Centre, ainsi que de la demande de classement de ce même ensemble. Comme toujours, la commission se trouve particulièrement sollicitée par les diverses demandes de classement, d'inscription à l'inventaire, voire de création de plans de site, de la part des sociétés qualifiées pour agir en ce sens, et plus particulièrement de la Société d'art public, l'activité de l'association Action patrimoine Vivant semblant s'être quelque peu ralentie.

Si l'aménagement de la Place des Nations n'a pas trouvé de solution satisfaisante, il faut relever que la très importante étude du Jardin des Nations, de même que la question du plan de site du Grand-Morillon, ont progressé et restent des sujets d'actualité.

Par rapport aux législatures précédentes, la possibilité pour les différentes sous-commissions d'envoyer de petites délégations sur place, chargées de revenir dans tous les cas avec un rapport écrit, voire avec un projet de préavis, permet à la commission de travailler de façon efficace sur des dossiers bien préparés. Les rapports d'activité particuliers de chaque sous-commission sont disponibles auprès du service des monuments et des sites.

En ce qui concerne le fonctionnement de la commission, on peut remarquer que l'ensemble des sous-com-

missions et groupes ainsi que la plénière, ont fonctionné de façon régulière, transparente et efficace.

Relevons l'intérêt et l'aide au travail de la commission qu'a représenté la publication de «L'architecture à Genève 1919 – 1975». La CMNS se réjouit de la prochaine publication de la suite de cet ouvrage, «L'architecture à Genève 1976-2000». En effet, la problématique de la sauvegarde du patrimoine du XX^e siècle se pose chaque année avec une acuité accrue. La CMNS a poursuivi en 2002 les réflexions amorcées sur ce difficile sujet les années précédentes.

La commission regrette, en cette fin d'année, le départ de M^{me} Fabienne Bugnon, appelée à de hautes responsabilités au Bureau de l'égalité entre hommes et femmes. Elle sera prochainement remplacée par M^{me} Anita Frei.

Il faut s'indigner ici de certaines absences quasi-systématiques de commissaires dont la présence reste toujours fortement souhaitée tant pour leurs compétences que pour leur représentativité.

Finalement, on ne peut terminer ce rapport sans s'inquiéter de l'augmentation du nombre de dossiers, études, demandes de renseignements, rencontres avec des autorités communales, ou autres, auxquels la commission est confrontée. Face au poids et à l'intensité croissants du travail de la commission, il faut à ce propos relever l'importance et la qualité de l'investissement des membres de la commission. Etre commissaire aujourd'hui représente un réel engagement, non seulement en termes de présences, mais surtout en termes de temps de réflexion, déplacements, rencontres, recherches et disponibilité.

Last but not least, relevons les grandes compétences, la qualité et la disponibilité des collaborateurs du service des monuments et des sites, soumis à la même pression du nombre et de la complexité des dossiers.

Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites

Conformément à l'article 39 du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, les opérations concernant ce fonds ont donné lieu pour l'exercice 2002 aux mouvements suivants :

Recettes		
- Contribution DAEL		2'200'000.00
- rubrique archéologique	800'000.00	
- rubrique monuments	1'250'000.00	
- rubrique nature	150'000.00	
Virement DIAE : subv. féd. rubrique nature		79'385.60
Virement OFC : subv. féd. fouilles archéo		163'414.00
Extourne facture Colver		21'383.00
Virement du SFNP (DIAE)		50'000.00
- Apports divers		91'423.65
- vente publication	8'356.65	
- Ville d'Onex part. publ.	40'000.00	
- JEP 02 sponsoring	10'000.00	
- ext. Fond. temples	33'067.00	
Total recettes		2'605'606.25

Dépenses		
- Fonds monuments		1'598'016.20
- Participation à la réfection de bâtiments	916'127.00	
- Etudes et analyses liées à la réfection de bâtiments	313'120.00	
Etudes et investigations diverses		
- Information, journées du patrimoine, édition de cahiers, etc.	87'551.35	
- Inventaires fédéraux + cantonaux + études diverses (Maison rurale, Inv. arch. moderne, étude sur les communes d'Onex et de Cartigny, etc.)	281'217.85	
- Fonds archéologie		850'169.50
- Fouilles archéologiques, objets divers (Cathédrale, Saint-Gervais, Roilbeau, Butini, Onex)		
- Fonds Nature		242'075.80
- Espèces indicatrices - réseaux écologiques	26'915.00	
- Moulin-de-Vert	40'274.00	
- Colver	57'600.80	
- Réseau agro-envir. Compesières	72'286.00	
- Projet Perdrix + progr. Interreg (Chêne-Bourg)	45'000.00	
Total dépenses		2'690'261.50
Résultat de l'exercice 2002		- 84'655.25

7.7.5 Inventaire des monuments d'art et d'histoire (MAH)

Après la parution d'un deuxième volume en novembre 2001, consacré au quartier de *Saint-Gervais*, l'équipe de recherche s'est investie dans la programmation et la documentation des prochaines publications genevoises de la série des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Le projet, adopté en juin 2002 par la Commission scientifique cantonale qui supervise les travaux, a pour objectif l'achèvement de l'inventaire du territoire de la *Ville de Genève*. Quatre volumes (t. 3, morphologie et fortifications; t. 4, édifices religieux; t. 5, édifices publics; t. 6, architecture privée) seront consacrés à la partie de la Vieille Ville située sur la rive gauche du Rhône. Deux autres ouvrages traiteront ensuite des secteurs historiquement localisés hors de l'enceinte fortifiée de la ville ancienne (t. 5, rive gauche; t. 6, rive droite). Après une période de dépouillement d'archives, d'analyse et de rédaction, représentant quatre années de travail, un rythme soutenu de parution devrait permettre l'édition d'un volume tous les deux ans.

Parallèlement, l'Inventaire s'est doté de nouveaux matériels informatiques et ses auteurs ont suivi un stage de perfectionnement dans ce domaine. Une base de données a également été élaborée, qui permettra la mise en commun de ses informations avec celles produites par le service des monuments et des sites. La direction du patrimoine et des sites disposera ainsi d'un outil scientifique de premier plan pour documenter et assurer la protection des objets patrimoniaux genevois.

Par ailleurs, dans le cadre d'un stage financé en partie par l'Office cantonal de l'emploi, l'Inventaire a formé un jeune licencié de la Faculté des lettres de Genève aux

méthodes d'investigation scientifique spécifiques au domaine du patrimoine et une recrue a accompli une partie de son service civil à l'Inventaire,

Genève a accueilli, en août et octobre 2002, les assemblées annuelles des rédacteurs des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse et de l'Etude de la maison rurale suisse. Les réunions ont permis des échanges fructueux et de confronter les expériences au niveau national.

Enfin, les collaborateurs de l'Inventaire ont participé à plusieurs projets scientifiques. Ils ont mené divers travaux de recherches pour le compte des services de la direction du patrimoine et des sites, concernant notamment le château médiéval de *Rouelbeau*, la villa «Les Chênes» à *Bellevue*, les bâtiments désaffectés de la SIP à Plainpalais, les anciennes usines Tavano aux Charmilles et le patrimoine hydraulique de la *Versoix*. Les compétences des chercheurs de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire ont aussi été mises à contribution à l'occasion de diverses manifestations tenues en Suisse et en France: enseignement des Universités de Genève et de Lyon 2; colloque Genève-Lyon-Paris; cycle de conférences: «Patrimoine industriel»; journées du patrimoine; cycle de conférences de l'EPFZ; «7^{es} Rencontres d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes»; 39^e Congrès des Sociétés savantes de Savoie: «Espaces savoyards: frontières et découpages»; colloque de Toul: «Peintures murales. Quel avenir pour la conservation et la recherche?».

Publications des chercheurs de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire:

- Diverses contributions de Matthieu de la Corbière, Bénédicte Frommel et d'Anne-Marie Viaccoz dans: *Onex, du village à la ville, édité par la direction du patrimoine et des sites*, Genève: Slatkine, 2002 (collection Architecture et sites genevois, VI);
- Nicolas Schätti, «La construction en brique dans la région lémanique avant l'époque moderne», dans: *19. Bericht des Ziegelei-Museum Cham*, 2002;
- Pierre Baertschi et Nicolas Schätti, Les patrimoines et leurs publics – L'expérience genevoise, dans: *Bulletin NIKE*, 2002 /1;
- Nicolas Schätti, «Chapelles funéraires de quelques églises de l'ancienne Savoie du Nord au XV^e siècle: organisation de l'espace sacré, décors et aménagement», dans: *Art, Cérémonial et Liturgie au Moyen Âge*. Actes de colloque, publié sous la direction de Nicolas Bock, Peter Kurmann, Serena Romano, Jean-Michel Spieser, Rome, 2002 (*Études lausannoises d'histoire de l'art*, 1);
- Diverses contributions d'Isabelle Brunier dans: *Journal du temps de l'Escalade. Genève et le monde en 1602*, Genève 2002.

7.7.6 Service cantonal d'archéologie

Le service cantonal d'archéologie est arrivé au terme des investigations entreprises dans la *cathédrale Saint-Pierre* depuis de nombreuses années. L'ultime intervention a été réalisée pour permettre l'aménagement du dernier tronçon du circuit de visite qui donnera accès à la crypte du XI^e siècle située sous le chœur de la cathédrale actuelle. Ces travaux ont permis d'atteindre des niveaux allobroges et antiques qui viennent compléter notre vision de la cité

durant ces époques. Au cours de ces deux prochaines années, et en parallèle avec la réalisation du parcours didactique, des études scientifiques seront menées sur le matériel mis au jour pour préparer la publication finale de ce dossier qui devrait paraître à l'occasion de l'inauguration de ce nouvel espace prévue à l'automne 2004.

Les fouilles entreprises à l'intérieur de l'église *Saint-Gervais* sont également terminées même s'il reste encore à exploiter une zone extérieure placée au nord de l'édifice, entre la rue Vallin et la façade nord de l'église. La restauration intérieure de la chapelle de l'Escalade est bien avancée. Cette dernière sera ouverte au public à l'occasion de la célébration du 400^e anniversaire de cet événement. Le chantier archéologique qui se déroule à l'extérieur devrait aboutir dans le courant de l'année 2003. C'est non loin, sur la même rive, que des bâtiments médiévaux ont été étudiés à la faveur d'un programme de réhabilitation de plusieurs immeubles édifiés le long de la rue de Coutance. Ces travaux constituent des acquis pour une meilleure connaissance de l'évolution de ce quartier, dont le service cantonal d'archéologie pourra immédiatement bénéficier lors de ses interventions sur les chantiers de restauration qui s'ouvrent en cette fin d'année au 3-5 rue des Etuves.

Dans la campagne genevoise, le grand projet initié en 2001 et destiné à sauvegarder les ruines du *château de Rouelbeau* a connu une deuxième campagne de fouilles au cours de cette année. Les interventions se sont concentrées sur le dégagement de la totalité des murailles du flanc sud de la forteresse. Une seconde tour d'angle qui avait été totalement ensevelie au fil des décennies a pu ainsi être retrouvée. Ces énormes maçonneries ont aussitôt fait l'objet d'une première consolidation afin de stopper les dégradations. Ce site a été présenté au cours des Journées du patrimoine et a connu un vif succès, plusieurs centaines de visiteurs ayant eu le plaisir de voir réapparaître ce site fortifié dans le paysage. Un projet global de mise en valeur et d'intégration au cadre naturel environnant devra être mis sur pied au cours de ces prochaines années en parallèle avec la poursuite des fouilles archéologiques.

A peu de distance de Rouelbeau, la petite *église de Presinge* a également fait l'objet d'une importante campagne de fouilles sous la forme d'un vaste sondage archéologique réalisé contre le flanc sud de l'édifice de culte. Le vénérable monument classé, dont la construction remonte sans doute au XII^e ou au XIII^e siècle, est mis en danger par des arrivées d'eau que l'on observe sur le sol intérieur de la nef lors de périodes de fortes pluies. Il a donc été convenu de réaliser une fouille pour voir l'état des drainages et la constitution du sous-sol afin de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de ce patrimoine. Sur le plan scientifique, les premiers résultats obtenus sont particulièrement intéressants puisque sous les sépultures appartenant au cimetière médiéval, il a été repéré une série de tombes remontant sans doute à l'époque carolingienne. Ces tombes primitives semblent liées à des structures en creux marquant la présence de constructions en bois remontant à la même période.

Plusieurs sondages de grande envergure ont également été entrepris sur des parcelles sensibles destinées à recevoir d'importants projets de construction. Ces travaux préliminaires ont pour but d'évaluer la présence de vestiges et, le cas échéant, de prévoir une campagne de fouille avant le démarrage des travaux. Parmi ces dos-

siers, l'emplacement du couvent des cisterciennes de Bellerive sur la commune de *Collonge-Bellerive* ainsi que le centre du vieil *Onex* à proximité de l'ancienne église Saint-Martin ont fait l'objet de telles recherches, sans succès. Par contre, les dégagements opérés dans le hameau d'*Aigues-Vertes* sur l'emplacement de la future ferme de l'Institution du même nom ont mis au jour plusieurs tombes datées des temps mérovingiens. La poursuite des sondages qui ont débuté en cette fin d'année dira si une fouille générale doit être entreprise préalablement à la construction des nouveaux bâtiments de l'exploitation agricole. Toujours dans l'esprit d'une politique préventive, un dossier d'évaluation du site archéologique immergé de *Corsier-Port* a été élaboré par une équipe de spécialistes en recherche subaquatique rattachée à l'Université de Genève. De cette manière, l'impact de l'archéologie sur la réalisation d'un port de plaisance dans la baie est bien défini et cette dimension pourra être prise en compte dans le chantier d'aménagement.

Parmi les nombreuses activités développées par les collaborateurs du service cantonal d'archéologie pour diffuser l'information auprès du grand public ou encore de la communauté scientifique, il faut mentionner tout particulièrement le cas du *Parc de La Grange*. En effet, les fouilles qui se sont déroulées au cours de ces dernières années ont apporté leur lot de découvertes qui a permis, entre autre, de proposer la restitution d'un palais antique qui s'élevait en ces lieux durant l'époque romaine. Afin de laisser une trace de cette occupation, la Ville de Genève, avec l'appui scientifique du service cantonal d'archéologie, a décidé de mettre sur pied un concours d'architecture pour la mise en valeur de ce site archéologique. Le concours a été jugé en décembre 2002. L'archéologue cantonal et le directeur du patrimoine et des sites ont siégé dans le jury. Il est prévu de réaliser le projet primé pour l'automne 2004. C'est également à ce même moment que la grande exposition sur les Allobroges, qui a été inaugurée en octobre 2002 à Grenoble, sera présentée dans les salles du Musée d'art et d'histoire de notre cité. La conjonction de ces événements constituera certainement un moment privilégié pour l'archéologie genevoise.

Sur le plan académique, rappelons la collaboration étroite et constante entre le service cantonal d'archéologie et l'université de Genève d'une part et le développement de la coopération avec le Musée d'Art et d'Histoire.

Enfin l'ouverture de l'archéologie genevoise est aussi dirigée vers l'extérieur. A ce propos, il convient de se réjouir de la naissance d'une mission archéologique en Croatie qui a vu sa première campagne de fouille se dérouler cette année en Istrie. Il s'agit d'étudier les vestiges de plusieurs églises qui menacent de disparaître et de préparer leur restauration ainsi que leur mise en valeur. Cette double démarche, scientifique et patrimoniale, réunit plusieurs partenaires qui sont le service cantonal d'archéologie qui envoie une petite délégation pour encadrer les recherches sur le terrain, l'Université de Genève, l'Université de Zagreb et le service des monuments historiques de l'Istrie. Ce type de collaboration est très précieux, car il permet à chaque partenaire de bénéficier de l'expérience et de la connaissance des autres, le tout pour dynamiser la recherche et favoriser la conservation d'un patrimoine au-delà des frontières. En outre, la volonté de la Croatie de travailler avec une équipe genevoise, à un moment où ce pays engage un processus de rapprochement vers l'Europe, vaut reconnaissance de la qualité du travail réalisé à Genève.

Publications:

- G. DEUBER, *La cathédrale Saint-Pierre de Genève*, Guides des monuments suisses SHAS, Berne, 2002.
- M.-A. HALDIMANN, «La statue monumentale de Genève», dans: *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Jospin J.-P. (ed.), 2002, p. 36-37.
- M.-A. HALDIMANN, «Une inhumation assise à Genève», dans: *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Jospin J.-P. (ed.), 2002, p. 38-39.
- M.-A. HALDIMANN, «Le domaine antique du Parc de La Grange», dans: *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes*, Jospin J.-P. (ed.), 2002, p. 78-81.
- M.-A. HALDIMANN, «Entre Antiquité tardive et haut Moyen Age», dans: *La Suisse entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age, Actes du colloque de l'ARS et de la SAM, Berne, 30-31 mars 1999*, Fuchs et Windler R. (ed.), 2002.
- M.-A. HALDIMANN, «Le commerce antique», dans: *La Suisse à l'époque romaine*, SPM V, Bâle, 2002.
- J. TERRIER, «La gestion du patrimoine archéologique en milieu urbain, l'exemple de la Ville de Genève», dans: *Restauro di manufatti architettonici allo stato di rudere*, Università di Firenze, Dipartimento di Storia dell'Architettura e Restauro delle Strutture Architettoniche, Firenze, 2002.
- J. TERRIER, «L'habitat en zone rurale, L'apport des fouilles genevoises» dans: *Actes du Colloque de l'Université de Fribourg, Villes et Villages, Tombes et Eglises, La Suisse de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age, 27-29 sept. 2001*», dans: *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, Band 59 (Heft 3/02), Zürich, 2002.
- J. TERRIER, «Les églises dans la campagne genevoise», dans: *Actes du Colloque de l'Université de Fribourg, Villes et Villages, Tombes et Eglises, La Suisse de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age, 27-29 sept. 2001*» dans: *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, Band 59 (Heft 3/02), Zürich, 2002.
- J. TERRIER, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 2000 et 2001*, dans: *Genava*, n.s., t. XLX, Genève, 2002.

7.7.7 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

Le 29 mai 2002, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement relatif au Fonds cantonal de décoration et d'art visuel dorénavant qualifié «d'art contemporain». Ce changement traduit d'une part le fait qu'il prend en compte les mutations actuelles des pratiques artistiques, et d'autre part qu'il entend investir un champ d'action lui permettant d'adapter et de diversifier ses modes de soutien.

A cette fin, les buts du Fonds sont requalifiés dans le sens, tout d'abord, d'une orientation prioritaire en faveur du développement de l'art public à travers la mise en œuvre concrète d'une réflexion générale sur la qualité de l'espace et des lieux publics à Genève ainsi que par une intégration mieux maîtrisée des interventions artistiques à l'environnement architectural, paysager ou urbanistique. En favorisant la commande d'œuvres conçues et élaborées en synergie pluridisciplinaire – artiste/architecte/urbaniste/paysagiste – dès l'origine de l'entreprise, le

Fonds donnera aux projets artistiques une dimension culturelle à l'échelle de la ville et du territoire, non plus limitée à l'ornemental ou au décoratif.

Cette requalification est assurée par ailleurs par un élargissement du soutien à la création artistique d'aujourd'hui visant à couvrir l'ensemble des domaines des arts visuels et des arts appliqués. Ce souci de rester attentif aux recherches et explorations des artistes de notre temps se manifestera également dans la diversification des subsides et aides à la production artistique.

A noter également le fait que la commission consultative voit son effectif resserré afin de permettre une meilleure cohérence et un engagement plus affirmé dans ses attributions élargies de conseil et de proposition.

Sa composition, pour la durée de la législature, est la suivante: Jean-Claude Cristin, président, M^{mes} Françoise Ninghetto et Carmen Perrin, MM. Marcellin Barthassat, Christian Dupraz, Enrique Fontanilles et Hervé Laurent.

Enfin, le Fonds se voit doté désormais formellement d'un service, organe scientifique et administratif indispensable à la gestion moderne des missions d'intérêt public dont le Fonds cantonal d'art contemporain est chargé. Ce service dépend de la direction du patrimoine et des sites et exerce son activité sous son autorité.

En ce qui concerne les ressources du FCAC, il est rappelé qu'il est alimenté par un prélèvement de 1% sur les crédits cantonaux alloués au titre du financement des grands travaux pour la construction, la restauration ou l'aménagement de bâtiments et d'espaces publics, d'ouvrages d'art et de génie civil.

Pour ce qui est tout d'abord de l'acquisition d'œuvres, c'est un montant d'environ Fr. 130'000.— qui a été consacré à ces achats, auprès des artistes suivants: G. Aerni; E. Anatsui; F. Baudevin; P. Beranek; Bertozzi & Dal Monte Casoni; S. Brunner; V. Carron; M. Fréchette; S. Fruehauf; O. Genoud; Le Gentil Garçon; J. Gindre; M. Grillet; F. Gygi; H.-R. Huber; M. Huelin; C. Moser; H. Reip; C. Robert-Tissot; P. Rösel; H. Sachs; B. Stehlik; G. Steiner & J. Lenzlinger; J. Stettler; P.-E. Terrier; C. Veyrier; P. Weidmann; C. Wyler et M. Zanetta. Le nombre des acquisitions a atteint environ une trentaine de pièces ou de séries.

Le soutien à la création artistique s'est manifesté également sous la forme de l'aide à la production de projets artistiques spécifiques individuels ou collectifs.

Ainsi, le Fonds a-t-il fourni une aide à la production de la pièce d'Ulrike Gruber dans le cadre de la manifestation intitulée «Infolge» qui s'est déroulée à Baden du 23 juin au 26 octobre.

Il en a fait de même pour une pièce créée par l'artiste genevois Gilles Porret dans le cadre de La Bâtie Festival pour la manifestation «Embarquement au Salève».

Par ailleurs, l'exposition Attese, 1^{re} biennale de céramique contemporaine à Albissola (Italie), qui avait fait l'objet en 2001 d'une aide financière du Fonds, a été montrée au Musée Ariana durant cet été. Deux œuvres ont été acquises pour la collection du FCAC.

Toujours dans le domaine de l'aide à la production, et sur la lancée du partenariat en automne 2000 avec le Centre pour l'image contemporaine (CIC) lors de Version 2000, le Fonds a engagé une participation ciblée sur le prototype créé par Heimo Zobernig, montré au MAMCO du 1^{er} novembre 2002 au 19 janvier 2003 dans le cadre de l'exposition intitulée «Version - l'image Habitable».

La politique de soutien à la création artistique se traduit également par une aide particulière aux jeunes artistes. Cette aide est assurée, outre les achats de certaines de leurs œuvres ou travaux, par les instruments suivants :

- le premier, c'est la sélection-concours de travaux de diplômés HEAA des élèves de l'Ecole supérieure d'arts appliqués (ESAA-HES) dont la 8^e édition s'est déroulée en juillet 2002 et lors de laquelle le jury a primé les diplômé(e)s suivant(e)s : Laura Amiet, Marc Burgat, Raphaël Dal Pont, Aurélie Dellasanta, Claudia Lombana, Claire Mayet, Léa Perarnau et Anna Peryt;
- le second, c'est la sélection-concours des travaux de diplôme des élèves de l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) de Genève dont la 15^e édition a abouti, début octobre, à la désignation par le jury des lauréat(e)s suivant(e)s : Pascale Favre, Luisa Figini, Livia Salome Gnos, Denis Martin, Yves Mettler, Ayten Mutlu et Niklaus Strobel. En collaboration avec le service des affaires culturelles du DIP, l'atelier Schönhauser (Berlin) cogéré avec le canton de Fribourg a été, suite à une sélection par un jury ad hoc, attribué cette année (4^e édition) à Marco Poloni (pour la période du 1.1 au 30.6.2003).

Le FCAC a également apporté un soutien à Planet 22 et à la 1^{re} Annale genevoise d'art contemporain. En automne, le FCAC a passé commande à Michel Huelin, artiste genevois, d'une intervention artistique dans l'entrée principale du nouveau bâtiment de Sciences III. Le projet agréé sera exécuté au printemps 2003.

Enfin, c'est en date du 12 novembre dernier qu'a été inaugurée à la Promenade du Pin une sculpture sonore créée par Max Neuhaus, artiste de notoriété mondiale dans son domaine. Cette commande publique faite par le FCAC s'est inscrite dans le cadre d'une collaboration avec le London Institute et le CERN à l'occasion de la manifestation internationale intitulée «Shadows of the Infinite», cinq événements dans quatre villes d'Europe (Genève, Lisbonne, Londres et Milan).

En 2002, le Fonds a été crédité de Fr. 1'173'468.- et ses dépenses ont atteint le montant de Fr. 997'090'85.

Le solde de Fr. 1'050'613,83 au 31 décembre 2001 a donc passé à Fr. 1'226'990,98 au 31 décembre 2002.

Sur ce montant, Fr. 717'000.- figurent au titre de divers engagements en 2002. Le solde disponible réel est donc de Fr. 509'990,98.

7.8 Office cantonal du logement

Objectifs

L'Office cantonal du logement (OCL) a pour mission de favoriser la construction de logements sociaux ou répondant à un besoin prépondérant d'intérêt général, en location ou en propriété; veiller au maintien du bon état d'entretien des immeubles pendant toute leur période légale de contrôle; opérer la surveillance des loyers et des prix de vente fixés en vertu de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (LGL) et de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD); veiller à ce que les logements sociaux soient occupés par les groupes familiaux auxquels ils sont réellement destinés; distribuer les allocations de logement et percevoir les surtaxes; fournir un appui aux fondations immobilières de droit public.

7.8.1 Priorités

Après la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires qui découlaient des modifications légales apportées à la LGL, l'effort d'ajustement des pratiques administratives a été poursuivi. Grâce à une bonne information auprès des propriétaires et des locataires les situations conflictuelles ont été évitées. Un premier bilan globalement positif peut être tiré quant à la manière dont les répercussions du changement du cadre légal ont été gérées.

Dans le domaine de la promotion des coopératives d'habitation, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi qui permet d'accorder des prêts à terme aux coopératives qui ne disposent pas des fonds propres suffisants pour faire aboutir leur projet et d'octroyer des prêts à des candidats locataires qui ne disposent pas des moyens pour acheter leurs parts sociales et devenir membre de la coopérative.

La mise en place des quatre nouvelles fondations immobilières de droit public résultant de la dissolution des neuf anciennes est arrivée à son terme. Sous l'autorité de la Commission administrative chargée de la coordination des fondations, le secrétariat des fondations a déployé son énergie et ses compétences pour faciliter cette mise en place et réaliser la liquidation des anciennes fondations.

L'assainissement et la liquidation de la Fondation Cité-Nouvelle II (FCN II) touche à sa fin. Le transfert à l'Etat des immeubles situés au 2-10 Impasse Baud-Bovy a été réalisé et la partie logements revendue à la CIA. La nouvelle fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif qui a repris les actifs de la FCN II peut donc maintenant poursuivre sa mission sur une base entièrement assainie.

La situation particulièrement difficile sur le marché du logement a conduit l'OCL à s'impliquer plus spécifiquement dans l'animation de groupes de travail pour promouvoir la recherche de solutions pour des personnes ne pouvant prétendre à l'accès aux logements subventionnés. On relèvera à ce propos :

- la création d'une cellule de crise «logement d'urgence» pour faire face au relogement de personnes victimes de sinistres lors d'incendies ou d'inondation;
- la constitution d'un groupe de travail pour le logement des étudiants et des jeunes en formation;
- la collaboration, sous l'égide de la Mission Suisse auprès de l'ONU, avec le Centre d'accueil - Genève Internationale, aux travaux de recherche de solutions pour le logement des personnes travaillant dans les Organisations internationales.

La question du logement est aussi traitée dans sa dimension régionale transfrontalière. La commission environnement et aménagement du comité régional franco-genevois a mis sur pied un nouveau groupe de travail sur le logement. Ce groupe a pour objectif d'établir les contacts entre les acteurs publics pour échanger les informations, analyser la situation et engager des actions communes pour faciliter et promouvoir un développement coordonné de part et d'autre des frontières dans le domaine du logement.

L'OCL a été aussi actif dans le domaine de l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le logement à

travers l'activité de l'observatoire du logement, notamment dans le but de mieux saisir la nature et l'évolution de la demande de logement. Ces travaux se heurtent malheureusement à l'absence de données pertinentes et régulières émanant du secteur privé.

Une collaboration de l'OCL a été engagée avec l'école d'ingénieurs de Genève pour développer un outil informatique d'analyse de projets de construction de logements dans le but d'optimiser le rapport qualité/coût (projet ARCOBAT).

Enfin dans le cadre d'une réorganisation interne, le service comptabilité et contentieux de l'OCL a été transféré au sein de la direction des ressources financières du département dans un but de rationalisation.

7.8.2 Activités

Les tableaux statistiques figurant sous chiffre 7.8.3 permettent de tirer les principales constatations suivantes.

Secteur immeubles

Les accords de principe délivrés en 2002 concernent 1'287 logements, chiffre en forte progression par rapport à l'année 2001. Si l'on examine cette évolution favorable par catégorie de logements, on constate qu'elle se manifeste tout particulièrement pour les logements sociaux, alors qu'à l'inverse, le nombre de logements sans prestation de l'Etat mis au bénéfice d'un accord de principe a diminué en 2002, en particulier pour les logements à louer. A noter le grand intérêt suscité désormais par la catégorie HM, depuis les modifications légales survenues fin 2000. Le nombre de HM au bénéfice d'un accord passe de 17 en 2001 à 345 en 2002.

Le nombre de logements mis en location (ou en vente) est en nette diminution par rapport à l'année 2001. Là aussi, la baisse est sensiblement plus forte pour les logements sans prestation de l'Etat, et tout particulièrement pour les logements locatifs. Il n'en demeure pas moins que les logements sociaux ne représentent qu'une petite moitié des logements soumis au contrôle de l'Etat mis sur le marché en 2002, malgré la politique du Conseil d'Etat d'exiger, lorsque cela s'avère économiquement possible, la réalisation de 2/3 de logements sociaux en zone de développement.

Le nombre de logements en construction a, en revanche, fortement augmenté passant de 1'199 au 31.12.2001 à 1'633 au 31.12.2002. Cette progression concerne essentiellement les logements sociaux et tout particulièrement les HBM et les HM, alors que le nombre de logements sans prestation de l'Etat en construction demeure à peu près stable d'une année à l'autre. On peut donc prévoir une nette amélioration de l'offre de logements sociaux en 2003, voire 2004. Cette offre restera cependant insuffisante par rapport aux besoins, même si les chiffres cités ne concernent que les logements soumis au contrôle de l'Etat et qu'ils ne comprennent pas les logements construits hors zone de développement et sans prestation de l'Etat.

Le nombre de logements en projet diminue légèrement par rapport à l'année 2001, pour atteindre environ 5'300 logements. Nous précisons qu'il s'agit de projets de construction essentiellement situés en zone de développement et ayant fait l'objet d'une démarche auprès de

l'office cantonal du logement. Les projets de villas et de bâtiments en zones primaires ne sont pas compris dans ce chiffre. Le stock de projets est donc assez important mais la mise en œuvre des opérations est ralentie par des difficultés d'ordre économique, urbanistique et politique déjà évoquées dans nos précédents rapports, qui nécessitent parfois une longue période de concertation et de négociations.

En ce qui concerne l'activité essentielle du service de surveillance des loyers, les décisions prises tiennent compte des diminutions légales des prestations de l'Etat et de l'évolution des conditions d'exploitation des immeubles notamment de la variation du taux des intérêts hypothécaires. Celui-ci a continué à baisser et le taux de référence de la BCGE s'élevait à 3,75% au 01.11.2002. Le service a rendu 216 décisions en matière de loyer en application de l'article 42 LGL. L'état locatif global des immeubles a progressé de 2,2%. Le loyer de 4'843 logements a augmenté en moyenne de 5,1% et celui de 1'554 logements a baissé de 2,3% en moyenne; pour 1'120 logements, le loyer est resté inchangé.

Secteur locataires

Le nombre de demandes de logements enregistrées à l'Office cantonal du logement et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public a connu une légère progression en 2002. Celle-ci est sans nul doute due à la tension régnant sur le marché de l'immobilier genevois, touchant plus encore les groupes familiaux à revenus modestes.

Dès le 1^{er} avril 2002, le deuxième palier atténuant les conséquences pour certains locataires des effets négatifs des modifications légales et réglementaires entrées en vigueur l'année précédente a été introduit. Ainsi, les montants perçus au titre de la surtaxe ont-ils été pratiquement stables par rapport à 2001 (alors que l'on constate usuellement une diminution de la surtaxe chaque année, en raison de l'augmentation globale des revenus, des déménagements et des logements sortant du contrôle de l'Etat).

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement progresse légèrement, de même que les montants versés par l'Etat à ce titre, selon une évolution classique.

Enfin, le nombre de logements HM a progressé de manière significative en 2002, conformément à l'accent mis les années précédentes pour promouvoir la construction de cette catégorie d'immeubles, notamment pour des coopératives. Les montants versés au titre de la subvention HM sont encore stables en 2002, les locataires des derniers groupes d'immeubles pouvant disposer de leurs logements à fin 2002-début 2003.

Le nombre de nouvelles procédures a diminué de façon significative par rapport à l'exercice 2001. Outre les recours usuels (relatifs à la surtaxe ou l'allocation de logement) le Tribunal administratif a été saisi de contestations relatives à des résiliations de baux requises par l'OCL pour non paiement de la surtaxe.

Plusieurs pratiques administratives de l'OCL ont pour le surplus été confirmées par le Tribunal administratif, notamment en matière de prise en considération de la garde partagée d'enfants mineurs, des critères de domiciliation et de définition du nombre de pièces pour le calcul de la prestation.

7.8.3 Statistiques

7.8.3.1 Accords de principe délivrés

Catégories de logements	Nombre de logements	
	2001	2002
HBM*	308	399
HLM	147	296
HM	17	345
LGZD location	223	104
LGZD vente	171	143
TOTAL	866	1'287

* pour les HBM, les chiffres comprennent les accords de principe pour l'achat de bâtiments existants.

7.8.3.2 Immeubles de logements soumis au contrôle de l'Etat, mis en exploitation ou achetés en 2002, ou en construction, ou en projet (situation au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002)

	Nombre de logements						Total
	HBM	HLM	HM	HCM	LGZD		
					location	PPE	
Mise en location ou en vente							
au 31.12.01	69	352	22	-	310	329	1082
au 31.12.02	-	258	109	4	10	368	749
Achats bâtim. existants (progr. HBM)							
au 31.12.01	75	-	-	-	-	-	75
au 31.12.02	171	-	-	-	-	-	171
En construction							
au 31.12.01	25	415	16	8	268	467	1199
au 31.12.02	236	492	182	4	414	305	1633
En construction prochaine							
au 31.12.01	113	286	20	-	134	215	768
au 31.12.02	79	144	77	-	126	282	708
Sous total							
au 31.12.01	282	1053	58	8	712	1011	3124
au 31.12.02	486	894	368	8	550	955	3261
En projet (estimation)							
au 31.12.01	1167	2581	423	-	662	1016	5849
au 31.12.02	1223	2285	450	-	591	790	5339
Total							
au 31.12.01	1449	3634	481	8	1374	2027	8973
au 31.12.02	1709	3179	818	8	1141	1745	8600

7.8.3.3 Parc immobilier subventionné

Nombre de logements	au 31.12.01	au 31.12.02
HBM	4 976	5 144
HLM	15 682	15 109
HCM	2 182	1 986
HM	414	531
Total	23 254	22 770

194 logements HLM et 206 logements HCM sont sortis du contrôle de l'Etat en 2002.

392 logements ont bénéficié d'une prolongation de l'aide de l'Etat.

7.8.3.4 Contrôles techniques

	2001	2002
Analyses de nouveaux projets d'immeubles de logements	44	39
Nombre d'immeubles visités en cours de construction	1 448	1 207
Nombre d'immeubles contrôlés en exploitation (dès 2001: sur demande)	62	71
Nombre d'appartements analysés en vue de leur homologation pour l'allocation de logement	1 118	1 143

7.8.3.5 Surveillance des loyers

	2001	2002
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision modifiant l'exploitation de l'immeuble	7 903	7 517
dont : baisse des loyers :	159	1 554
hausse des loyers :	6 272	4 843
stabilisation des loyers :	1 472	1 120

7.8.3.6 Subventions et prêts

	2001	2002
	Fr.	Fr.
Subventions payées à l'exploitation	63 446 948	56 580 318
Subventions d'investissement versées pour immeubles HBM	3 230 000	15 548 000
Prêts versés	0	0
Total des prêts au 31 décembre	14 235 704	13 501 012

7.8.3.7 Demandes de logements

	2001	2002
Total nouvelles demandes enregistrées	3 091	3 371
Stock de demandes total au 31 déc.	2 785	2 946

Rappel: depuis décembre 1997, l'Office cantonal du logement et le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) ont fusionné leurs fichiers de demandes de logement.

7.8.3.8 Surtaxe

	2001	2002
Locataires soumis à surtaxe	2 064	1 922
- dont locataires dépassant le barème de sortie	242	218
Surtaxes facturées (en francs) *	8 492 953	8 012 368

*non comprises les surtaxes rétroactives

7.8.3.9 Allocations de logement

	2001	2002
Allocations versées pour logements HBM, HLM, HCM (en francs)*	8 801 788	9 360 133
Nombre de bénéficiaires	1 963	2 251
Allocations versées pour logements hors HBM, HLM, HCM (en francs)*	9 917 201	10 059 299
Nombre de bénéficiaires	2 835	2 694
Total allocations en francs	18 718 989	19 419 432
Total nombre de bénéficiaires	4 798	4 945

*non comprises les allocations rétroactives

7.8.3.10 Subventions personnalisées HM

	2001	2002
Nombre de logements HM	414	531
Nombre de bénéficiaires de subventions	302	355
Subventions versées (en francs)	2 253 790	2 202 499

7.8.3.11 Recours

	2001	2002
Nouvelles procédures au TA	71	49
Nouvelles procédures au TF	0	1
Arrêts reçus du TA	48	47
Arrêts reçus du TF	1	1
Résultats des procédures :		
Jugements donnant raison à l'OCL	44	41
Recours partiellement admis	4	0
Recours admis	1	7

7.8.4 Perspectives

L'année 2002 fut maussade en matière de logement et nous ne percevons toujours pas les signes d'une amélioration globale dans un proche avenir. Les prévisions d'évolution de la situation sur le marché du logement pour l'année 2003 ne sont pas optimistes. Avec un taux de vacance qui a poursuivi sa chute commencée en 1998 et qui se situait en juin 2002 à 0,24, on ne peut espérer pour 2003 un changement de situation. Le canton de Genève continue d'être attractif, la croissance démographique ne faiblit pas avec un solde annuel dépassant les 5'000 personnes, la vitalité économique se confirme dans certains secteurs et se traduit par la création d'emplois. Ces différents facteurs font que la demande de logements restera forte. Cette forte demande n'est malheureusement pas accompagnée d'une production suffisante et renforce la tension sur le marché. Nous sommes loin de l'objectif des 2'500 logements nouveaux à produire chaque année. Tous les efforts réalisés pour mieux utiliser le potentiel à bâtir dans les zones de développement ne produiront leurs effets que dans le moyen terme; dans le court terme la situation restera donc difficile.

Ces difficultés sont plus particulièrement sensibles pour les personnes en situation de fragilité économique et sociale. Un consensus politique semble émerger sur la nécessité de développer le parc de logements à vocation sociale permanente, par différence avec les logements subventionnés qui retournent dans le marché libre après vingt ans (sauf pour les HBM des fondations immobilières de droit public). Le président du département a soumis à une large consultation un projet visant à réaliser un socle de logements locatifs sociaux pérennes (LLSP). Ce projet sera l'occasion de relancer le débat sur le logement en le sortant du terrain d'affrontement dans lequel il évolue actuellement, prisonnier des enjeux réducteurs du débat sur la proportion de logements subventionnés dans la zone de développement.

Sur le plan interne à l'OCL deux projets importants seront engagés en 2003. Le premier concerne le réaménagement complet de l'accueil public du secteur locataires; le second a pour objectif l'étude de la mise en cohérence de l'informatique de l'ensemble de l'office (projet SINOCL).

8. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE, ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Présidence et secrétariat général

Comme durant la précédente législature, le département a poursuivi cette année dans l'ensemble des domaines dont il a la charge son action basée sur la planification, la gestion participative, la transversalité et la transparence. Qui plus est, il a confirmé son rôle en matière d'objectifs stratégiques, de décision et de surveillance. Dans ce contexte, le transfert de la gestion de l'assainissement des eaux usées aux Services Industriels de Genève (SIG), entériné par le peuple au mois de mars, a vu ses modalités statutaires largement acceptées par les collaborateurs du service concerné.

En 2002 également, deux grands domaines sont venus élargir le champ d'activités du département. Le DIAE s'est adjoint le secteur de la mobilité en accueillant en son sein l'Office des transports et de la circulation. Le nouveau Bureau de l'intégration des étrangers, rattaché administrativement au département, a quant à lui débuté ses travaux avec l'organisation des premières Assises de l'intégration.

L'organisation interne

L'important travail d'organisation interne effectué dès l'an 2000 dans les domaines de la protection de l'environnement et de la nature, destiné à favoriser le développement des synergies entre les personnes et les entités administratives, a franchi une nouvelle étape avec la création du domaine de l'eau (DomEau) et le transfert de l'exploitation du réseau primaire aux SIG.

Par ailleurs, une étude approfondie sur l'avenir de la mensuration officielle (cadastre) et la mise en place d'une nouvelle organisation permettant d'assurer le maintien du niveau de qualité, de répondre aux besoins des usagers et de prendre en compte les nouvelles technologies de l'information a été menée en 2002. La mise en œuvre d'un nouveau service intitulé «Direction de la mensuration officielle» (DCMO) a débuté en automne et sera en application dans les premiers mois de l'année 2003.

L'amélioration de la qualité de la vie

Conformément aux principes aujourd'hui largement admis du développement durable, de nouvelles lois relatives à l'eau, au sol ou au sous-sol (cours d'eau, sites contaminés) répondent au souci d'une préservation accrue de l'environnement, et visent à accroître la sécurité des personnes et des biens. Nées au DIAE et adoptées – ou en passe de l'être – par le Grand Conseil, ces législations participeront à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région.

Pour autant, l'actualité départementale dans ce domaine ne s'est pas résumée à la rédaction de lois : l'année 2002 a également été marquée par deux chantiers majeurs. La nouvelle station d'épuration d'Aire, aujourd'hui totalement opérationnelle, permet désormais à Genève de traiter la totalité de ses eaux usées. Autre thème, autres lieux, la restauration des voies de tram à Cornavin et aux Acacias, initiée cette année, bouleversera à terme les habitudes de déplacement de toute une région. Couplés à d'autres mesures relatives à la mobilité et à la consommation d'énergie, ces aménagements participeront également à la nécessaire réduction des émissions de CO₂ dans l'air.

Enfin, l'année 2002 a été marquée par l'adoption, tant au plan cantonal que fédéral, de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture. Dans ce contexte, le Grand Conseil a voté l'ouverture de crédits pour un montant total de 12,8 millions de francs jusqu'à fin 2004. Parmi les mesures prévues, la promotion des produits agricoles genevois tient une place de choix.

Information et communication

En 2002, le département a mené ou piloté d'importantes opérations de communication touchant en particulier la protection de l'environnement, la protection de la nature, la promotion du développement durable et l'intégration des étrangers. Ainsi, pour ne citer que les principales d'entre elles, une trentaine d'imprimés, deux campagnes d'affichage grand public, une dizaine d'actions de sensibilisation et quatre sites internet ont été produits par le DIAE.

Cette intense activité d'information à la population et à des publics spécialisés répond également au principe de transparence en vigueur dans l'administration depuis l'entrée en force, au mois de mars, de la LIPAD – loi sur l'information du public et l'accès aux documents. Cette année, le Groupe information du DIAE s'est étoffé de deux nouveaux membres, représentant la division de l'agriculture et le Bureau de l'intégration des étrangers.

• Champ d'action

La cellule information et communication de la présidence et secrétariat général entreprend toutes les actions propres à fédérer et à rentabiliser les ressources internes disponibles en matière de diffusion des informations, des prestations et des données produites dans le département. A ce titre, elle fournit conseil et assistance aux chargé(e)s de l'information et de la communication sectoriels réunis au sein du Groupe information du DIAE. Elle propose et rédige les procédures administratives standard en matière de communication interne et externe. A la

demande de la présidence et secrétariat général, elle réalise ou organise les opérations de communication de l'état-major du département.

• Actualité 2002

Cette année, la cellule a notamment:

- réactualisé la plaquette de présentation des activités du département (parution 2003);
- organisé une journée d'information interne dédiée aux systèmes d'information;
- participé à l'élaboration de l'intranet départemental.

• Activités de base

La cellule a en outre participé à des degrés divers (supervision, réalisation, coordination ou conseil) à:

- la rédaction des communiqués DIAE du «Point de presse» hebdomadaire du Conseil d'Etat;
- l'élaboration du bulletin interne bimestriel *InfosDIAE* (5 numéros), également publié sur Internet;
- la diffusion et la mise en valeur du plan de communication mensuel du département.

Direction des projets départementaux

Structure et démarche

Dans le but de créer une nouvelle dynamique dans le processus de gestion, le département s'est doté depuis le mois de mars d'une nouvelle direction des projets départementaux.

Des entretiens ont été organisés avec l'ensemble des services afin de tenir compte des spécificités de chacun dans le cadre d'une réadaptation de la procédure de gestion, qui sera orientée davantage dans le sens d'une prestation à l'usage des utilisateurs.

Une présentation dynamique de l'état des travaux par service a été développée. Elle sera systématiquement mise à jour et diffusée aux services concernés.

Etat des travaux

En fin d'année, on a dénombré 207 objets inscrits au titre de projet. Ce nombre était de 241 au mois d'avril. Sur ces projets, 120 étaient en cours représentant un montant de l'ordre de 423 millions de francs. Ce chiffre élevé est dû pour l'essentiel à de gros chantiers, tels par exemple la construction de la Step d'Aire qui à elle seule est dévisée à 243 millions de francs.

87 projets étaient terminés et avaient engagé une somme d'environ 24 millions de francs.

De ce bilan, on relève la difficulté de trouver des indicateurs pertinents permettant de compléter le suivi des projets par des aspects qualitatifs.

Objectifs

- étoffer la procédure pour permettre un suivi systématique du financement des projets en regard des planifications budgétaires;
- alléger la démarche et faciliter les échanges d'informations en développant des contacts bilatéraux;
- communiquer systématiquement le relevé de situation à l'intention des intéressés.

Ressources humaines et administration

Evolution et analyses

Dans le cadre de l'évolution de l'activité des services du département et de l'actualisation régulière des cahiers des charges des membres du personnel, des descriptions de postes concernant 110 collaboratrices et collaborateurs ont été formalisées en 2002, sans compter les processus entrepris en 2001 et terminés en 2002.

Afin de contribuer à la réalisation de nouvelles restructurations décidées en 2002, dont celle du domaine de l'eau (DOMO), les perspectives relatives au nombre de révisions de cahiers des charges sont toujours orientées à la hausse pour l'année à venir.

Au cours de l'année écoulée, 11 membres du personnel du DIAE ont fait appel à la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF) pour faire vérifier le profil et la cotation de leurs postes. En outre, 8 cas de reconsidération ont été soutenus par le département.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau système d'évaluation des fonctions, 7 analyses-tests ont été réalisées au sein du DIAE.

Gestion des effectifs à flux tendus

Afin d'utiliser de façon optimale le nombre de postes à disposition pour l'ensemble de l'administration cantonale et permettre davantage de souplesse, le Conseil d'Etat a décidé d'une gestion des effectifs au niveau global de chaque département.

Pour le DIAE et ses 35 services, l'exercice s'est révélé délicat en 2002. En effet, les changements d'affectations de ressources ont dû tenir compte de nombreux facteurs évolutifs dont l'attribution de nouvelles missions avec une tendance générale à la hausse. De plus, il s'est agi d'éviter que la tentation de processus de sélection et de recrutement écourtés ne portent atteinte à la qualité des décisions d'embauche. Malgré des dépassements potentiellement importants, l'équilibre a globalement été maintenu.

Système d'information des ressources humaines (SIRH)

Etant donné l'importance des enjeux, le DIAE et les services qui le composent ont identifié et défini leurs attentes. Le DIAE s'est également investi non seulement dans des groupes de travail de ce projet piloté par le département des finances, mais également dans la relecture des documents y relatifs préparés par le fournisseur et qui comportaient près de 1000 pages.

Dans ce cadre, le département a pour but de contribuer à ce que ce projet apporte une importante valeur ajoutée et corresponde au plus près aux besoins des services.

Mesures d'encouragement à la retraite anticipée

Par rapport à l'année 2001, le nombre de personnes ayant demandé à bénéficier des possibilités offertes par la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (B 5 20) (PLEND) a légèrement augmenté puisqu'il a été de 21 en 2002, contre 18 en 2001. Le nombre de retraites anticipées à temps partiel est demeuré stable; il a de nouveau concerné 2 personnes en 2002.

Conditions de travail et locaux

Afin d'offrir au public et au personnel des services de l'environnement des locaux de nature à faciliter les conditions de réalisation de leurs missions, les travaux préparatoires pour la construction d'un bâtiment au 76, route des Acacias ont été poursuivis activement. Lors de sa séance du 18 décembre 2002, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de Fr. 2'367'000.— en vue de la construction de ce bâtiment. Il est prévu que les travaux débutent en automne 2004 et s'achèvent en 2006. Ce regroupement de plus de 20 services en un seul lieu d'une surface brute de 12'000 m² tout compris remplacera l'actuelle dispersion sur 8 sites dans des locaux généralement loués, souvent vétustes et mal adaptés.

Pour remédier de façon transitoire aux situations les plus critiques, des travaux ont été entrepris pour les services situés à l'avenue Sainte Clotilde.

8.1.1 Services financiers

Mission

La mission du service financier est constituée par la gestion financière et comptable du département, elle comprend notamment :

- la gestion économique, aussi rationnelle que possible, des crédits et des éléments du patrimoine mis à sa disposition;
- la défense adéquate de ses droits, en matière pécuniaire, à l'égard de tiers;
- la tenue de la comptabilité, le contrôle des opérations et la tenue correcte des comptes et des inventaires;
- la préparation des documents requis pour assurer la gestion financière;
- la préparation du budget annuel ou pluriannuel, d'éventuelles demandes de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires;
- la mise en place et la maintenance de systèmes de contrôle interne.

En outre, le service financier veille à la bonne organisation comptable de chacun des services du département et à la concordance de toutes les informations financières avec la comptabilité générale de l'Etat.

Activités et événements

Pour 2002, il faut relever les éléments suivants :

- mise en place de la nouvelle organisation du département, suite aux dernières élections, avec l'intégration du domaine de la mobilité, à savoir l'office des transports et de la circulation, ainsi que les nouveaux organismes placés sous la surveillance du département, à savoir les transports publics genevois et la fondation des parkings;
- élaboration de directives internes, suite à l'engagement d'un contrôleur de gestion dont la mission comprend également la mise en place du contrôle de gestion transversal au niveau du département;
- préparation du transfert de la gestion des services de l'assainissement des eaux aux Services Industriels de Genève dès le 1^{er} janvier 2003;
- participation au comité de pilotage de la CFI (comptabilité financière intégrée).

Objectifs 2003

Pour l'exercice 2003, les objectifs suivants ont été fixés :

- participation active à la mise en place du projet CFI (nouvelle application budgétaire et nouvelle comptabilité intégrée en 2003);
- mise en place d'une structure budgétaire et comptable liée à la nouvelle organisation de l'environnement et plus particulièrement du domaine de l'eau;
- finalisation des travaux liés au transfert dès 2003 des services de l'assainissement aux Services Industriels de Genève;
- développement du contrôle de gestion interne;
- assistance aux organismes placés sous la surveillance du département dans le cadre de la mise en place des normes comptables internationales (IAS), ainsi que pour le développement des contrats de prestations.

8.1.2 Service des systèmes d'information et de géomatique

Mission

Le service est chargé de la conception et de la mise en valeur des systèmes d'information transversaux, départementaux et métiers, dans le but de rendre l'administration publique plus efficace et de promouvoir la diffusion de l'information à un large public.

En application de la loi sur le système d'information du territoire à Genève (SITG), la composante géomatique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du système, du conseil et de l'assistance aux partenaires ainsi que de la valorisation et la diffusion des données.

Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Divers travaux sont réalisés tout au cours de l'année pour tous les services du département :

- assistance pour la mise en œuvre de la gestion et du suivi des projets du département;
- assistance pour les fiches projets CGPP;
- coordination des projets des systèmes d'information;
- suivi et soutien pour toutes les démarches auprès du CTI;
- gestion des enveloppes budgétaires informatiques affectées au département;
- assistance pour la réalisation de cahiers des charges et appels d'offres;
- suivi de projets métier;
- formation sur les outils geo-informatiques;
- conception, réalisation et suivi de sites Internet pour le département, le SITG et le SIEnG.

Système d'information pour l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG)

Activités

Projets métiers

En collaboration avec les services concernés et l'appui important des outils de diffusion du SITG, les activités du SIEnG se sont portées notamment sur :

- Le développement du cadastre des risques majeurs piloté par le CTI et l'OCIRT avec l'appui de la géomatique;

- le développement et la mise en production de l'application Indice (consommation énergétique) avec le service cantonal de l'énergie, avec l'incorporation de données pertinentes en association avec les services industriels (SIG), l'administration fiscale cantonale et le SITG (données bâtiments), le vote par le Grand Conseil pour l'étude de développement de l'inventaire statistique des déchets en collaboration avec les SIG et le service cantonal de gestion des déchets débouchant en novembre 2002;
- l'étude pour la gestion du cadastre des sites pollués;
- l'étude pour le développement de l'application Envirolex, outil de cartographie de la législation environnementale (genevoise et fédérale) et des données produites pour les appliquer.

Information et communication

En association étroite avec le Comité Régional Franco-Genevois et la direction des affaires extérieures, le SIEnG a initié le premier séminaire sur les nouvelles technologies de l'information appliquées à la protection de l'environnement dans le but de stimuler l'échange de données à l'échelon transfrontalier. Plus de 150 personnes (élus et représentants des administrations franco-helvétiques concernées) ont participé à ce séminaire e-environnement le 15 mars 2002 au CERN.

En matière de communication, le SIEnG a poursuivi le développement de son site Internet (<http://www.Sieng.ch>) par l'amélioration des fonctionnalités de mise à jour décentralisée. Les données intégrées dans ce site Internet ont triplé depuis sa mise en production.

Perspectives

Les orientations stratégiques du SIEnG s'articulent autour des points suivants :

- la diffusion des différents cadastres environnementaux (systèmes d'information des cours d'eau, assainissements, polluants atmosphériques, ...) sur le nouveau serveur Internet du SITG;
- le développement du projet Envirolex et la mise en place d'une stratégie de diffusion des données sur Internet en partenariat étroit avec Environnement Info;
- la poursuite de la collaboration avec l'office fédéral de l'environnement par la participation au projet CDS et au projet Umwelt Data Management (coordination des données environnementales suisses);
- le développement et la mise en production de l'application Inventaire des déchets avec les partenaires concernés (SIG, ACG, GGIR);
- la présentation du projet de loi «portail énergie» aux autorités politiques et la préparation de la phase de réalisation;
- la communication régulière d'informations aux partenaires par l'organisation de séminaires semestriels sur des thèmes technologiques liés à la protection de l'environnement et de la nature.

Système d'information sur l'eau (SIEau, anciennement SICE)

Activités

Organisation

Dans le contexte de la réorganisation du domaine de l'eau (DOMO), le projet initial du système d'information

sur les cours d'eau a été étendu à l'ensemble de la problématique «EAU» et rebaptisé «SIEau». Bien que n'affectant pas fondamentalement le déroulement du projet, cette réorganisation implique la création d'un bureau technique SIEau au sein du service de la planification du domaine de l'eau (SPDE), dont les missions sont les suivantes :

- gestion des données;
- production et diffusion d'information.

Les collaborations intercantionales et transfrontalières pour le partage des données se poursuivent.

Saisie et diffusion des données

La saisie de données a été poursuivie. Les données suivantes sont aujourd'hui disponibles, entièrement ou partiellement :

- le Graphe Eau et ses diverses représentations thématiques écomorphologie, état d'aménagement et état foncier, distances de construction, tronçons d'importance piscicole;
- le kilométrage administratif;
- les bassins versants topographiques;
- les ouvrages d'aménagement et de protection des rives, avec leur descriptif technique et d'impact biologique;
- les zones d'inondation et les cartes de danger des crues;
- la végétation rivulaire;
- les stations de mesures hydrologiques;
- les stations de mesures limnimétriques et leurs liens vers l'annuaire hydrologique;
- les stations d'échantillonnage pour la qualité des eaux et la base de données associée. L'application Intranet pour la gestion de cette base a été finalisée et mise en production;
- les drainages agricoles et périmètres drainés;
- les points de rejet dans les cours d'eau;
- les dispositifs pour les barrages antipollution sur les cours d'eau;
- la schématique du réseau d'assainissement;
- le cadastre du réseau d'assainissement.

Les cartes officielles annexées à la loi sur les eaux L 2 05, aujourd'hui adoptée, ont été publiées. D'autres cartes thématiques de travail sont régulièrement imprimées pour les besoins des acteurs de la gestion des eaux et du territoire en général.

Perspectives

La saisie des données se poursuit selon la rythmicité des différentes études et campagnes de terrain.

Parallèlement à la mise en œuvre du bureau technique, les projets à venir comprennent :

- géométrie: profils en travers/en long;
- topologie des réseaux et connectique;
- saisie des rives des cours d'eau;
- bassins versants: description thématique;

- qualité des eaux;
- module poissons à développer;
- refonte/développement de CODEAU;
- outils et données PGEE/PREE et SPAGE;
- outils et procédures d'alerte de crues;
- Base documentaire.

Progressivement, les outils seront implantés chez les partenaires, une partie des informations publiées sur le guichet cartographique virtuel du SITG et les données vont servir de support dans les tâches opérationnelles et décisionnelles des divers acteurs de la gestion des eaux à Genève pour l'ensemble du DOMO.

Système d'information «nature»

Activités

Organisation

Le rapport d'étude pour la réalisation d'un SI Nature genevois (système d'information nature) a été finalisé dans le courant de l'année. Il sert de support pour la rédaction du projet de loi et servira également d'outil de travail pour la mise en œuvre du SI Nature.

Diffusion et valorisation des données natures

Un grand nombre de nouvelles données ont été saisies et travaillées au SFPNP; l'intégration de ces données diffusables au public sur le serveur de consultation est en cours, par exemple :

- les espaces en forêt où il est possible d'accueillir les chiens en liberté sans causer d'impact grave sur la faune;
- les différentes zones protégées;
- carte des loisirs dans la nature.

Autres réalisations

L'outil informatique pour la gestion forestière (GESFOR) réalisé sur les nouveaux logiciels de geo-informatique est concrétisé et installé au sein du service concerné (SFPNP). Des extensions de l'application pour d'autres domaines «nature», par exemple la gestion des réserves, est en vue.

Une étude a été mandatée pour trouver une méthodologie de relevé des arbres isolés en utilisant les nouveaux outils GPS et geo-informatiques, en s'appuyant sur des travaux similaires déjà réalisés par la Ville de Genève et la commune de Carouge.

Perspectives

- diffusion des données sur l'Intranet de l'Etat, à l'aide d'outils adaptés par thématique, pour permettre une consultation des données par le SFPNP et d'autres services concernés;
- mise en place de *go.w@lk.ch*, application pour la gestion des chemins de randonnée pédestre, fournie par la Confédération;
- poursuite de la mise en œuvre du SI nature;
- poursuite de la saisie et la valorisation des données «nature» et recherche d'une solution d'historisation de celles-ci;
- participation à l'inventaire forestier cantonal, pour la mise en place des outils geo-informatiques.

Système d'information de la mobilité

Activités

Organisation

Le projet ModiCity «modèle d'information et de sensibilisation à la mobilité urbaine» a permis de mettre en évidence le besoin de coordination et de synergie dans le domaine de la mobilité. Cette constatation a débouché en une volonté de mettre en place un système d'information «Mobilité». Ce futur réseau regroupera, entre autres, les acteurs suivants :

- OTC;
- SPBR (Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non-ionisants);
- SCPA (Service cantonal de protection de l'air);
- DCMO (Direction cantonale de la mensuration officielle);
- TPG;
- La Fondation des Parkings;
- La Ville de Genève et les communes;
- etc.

Diffusion et valorisation des données mobilité

Cette année le travail accompli dans le cadre de ModiCity a permis de faire l'inventaire des données liées à la mobilité. Par la suite, une évaluation du travail nécessaire pour compléter ces données a été lancée.

Un groupe de travail a été créé pour la refonte de la couche d'information du graphe routier du SITG. L'objectif est la création d'un référentiel géographique commun pour les routes et cheminements du canton afin de pouvoir y coordonner toutes les informations liées à la mobilité. Un inventaire des besoins a été réalisé auprès des partenaires du SITG et les caractéristiques de ce nouveau «graphe de la mobilité» sont en train d'être mises en place et évaluées sur une zone pilote.

Autres réalisations

Des outils pour la saisie et la gestion des données liées à la mobilité ont été caractérisés et vont être réalisés sur les nouveaux logiciels de geo-informatique.

Un projet de mise à disposition aux professionnels et au public d'informations en temps réel sur la mobilité «InfoMobilité» a été lancé cette année sur la base d'un projet venant de l'OTC.

Perspectives

- l'adoption d'une charte du SI Mobilité réunissant les différents acteurs impliqués et définissant les règles d'une mise en commun et une harmonisation des données et des outils liés à la mobilité;
- la mise en production d'un nouveau référentiel geo-informatique commun aux partenaires. La mise en place d'un modèle de données cohérent et exhaustif et l'intégration ou la saisie des données relatives à la mobilité;
- la diffusion et la mise en valeur des données sur l'Intranet de l'Etat et sur Internet, à l'aide d'outils adaptés, pour permettre une consultation des données par les partenaires professionnels et le public;
- la coordination des données en temps réel sur la mobilité. La mise en production d'un outil de gestion et de

régulation à l'usage des autorités lors de grands événements, particulièrement dans le secteur Aéroport – Palexpo – Arena et d'un site Internet grand public («InfoMobilité»).

Système d'information du territoire à Genève (SITG)

Activités

Diffusion et valorisation des données

Comme ces années passées, la diffusion des données et informations du SITG continue à progresser. De nombreux acteurs tant du secteur privé que public y ont recours pour les travaux liés à la gestion du territoire. L'utilisation du guichet cartographique virtuel <http://www.geneve.ch/sitg> est également en augmentation; en 2002, 2'300'000 cartes ont été produites par ce site internet.

Intégration de données

Les collaborateurs ont apporté un fort appui aux divers partenaires du SITG pour la mise en œuvre des projets et l'intégration de leurs informations au système central. La migration des applications sur les nouveaux logiciels s'est déroulée selon la planification prévue. Les nouveaux outils sont entrés en production en mai 2002. Le site Internet <http://www.sitg.ch> fournit la liste exhaustive des données aujourd'hui disponibles.

En collaboration avec le Service des affaires culturelles du DIP, le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, un projet pour la création d'une couche d'information sur les infrastructures culturelles publiques et privées du canton de Genève a été lancé. Un groupe de travail a été créé et une évaluation sur une zone pilote (3 communes) a été réalisée en vue d'une saisie sur tout le territoire cantonal.

Organisation/collaborations

La collaboration avec les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie se poursuit. Elle permet de :

- faciliter l'accès aux bases de données existantes;
- faciliter les échanges de données entre acteurs publics;
- résoudre les problèmes techniques liés aux échanges de données (assemblage de cartes françaises et suisses, format des fichiers échangés, systèmes de projection...);
- inventorier et décrire les données à échanger;
- définir les modalités techniques et conventionnelles d'échanges de données.

Un dictionnaire des données disponibles pour des projets transfrontaliers a été établi.

Le service collabore également avec l'EPFL, notamment dans le cadre de veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographique.

Perspectives

Une nouvelle version du guichet virtuel géographique sera mise en production sur Internet au début 2003. Ce site permettra de consulter de nombreuses informations des domaines suivants :

- mensuration officielle, aménagement;
- environnement, nature, patrimoine;

- altimétrie, relief;
- parkings, transports publics;
- social, santé;
- instruction publique;
- périmètres administratifs;
- statistiques, entreprises;
- réseau;
- tourisme, hébergement.

L'utilisation des nouvelles technologies devrait permettre un accès plus facile aux professionnels qui utilisent les données géographiques comme «matière première» pour leurs travaux et études.

Systèmes d'information administratifs

Activités

Système d'information du registre foncier

Lancement d'un appel d'offres AIMP pour le remplacement du logiciel du registre foncier et choix du logiciel Capitastra de la société Bedag Informatik.

Intranet

Mise en production de l'Intranet du département. Multiples séances de présentation et de formation dans les divisions et les services. Cet outil de communication interne, basé sur l'implémentation décentralisée d'informations et de documentation, et sur la recherche active, doit encore être popularisé.

Etude Internet

Après l'élaboration d'un livre blanc pour les sites Internet du département, recherche de partenaires à l'intérieur de l'Etat pour la conception et la mise en place d'un outil permettant aux détenteurs de l'information de la communiquer facilement sur Internet (outil de gestion de contenu).

Gestion des délibérations communales

Suivi du projet de réalisation d'une application pour la gestion des délibérations communales au sein du département et des services consultés. Cette application entre en production en janvier 2003.

Gestion et archivage du courrier

Recherche d'un outil, tests et choix du logiciel Aigle. Suivi de la réalisation des adaptations pour le département, élaboration d'une stratégie de déploiement à l'intérieur du département. Cette application entre en production pour le secrétariat général en janvier 2003.

Système d'information de l'office vétérinaire

Conception du système d'informations et recherche d'une solution informatique. La solution proposée par le service romand de vulgarisation agricole pour le canton de Vaud a été retenue pour le canton de Genève moyennant quelques compléments (gestion de la fourrière, par exemple).

Perspectives

Système d'information du registre foncier

Planification et suivi du développement des adaptations genevoises et des travaux nécessaires à la mise en production du nouveau système pour janvier 2004.

Intranet

Intensifier les séances de présentation dans les services et assister les services régulièrement pour qu'ils s'habituent à cette nouvelle manière de transmettre l'information et la documentation.

Etude Internet

Participation, planification et suivi des travaux d'analyse, de développement et de mise en place de l'outil pour la création et la mise à jour dynamique des sites du département.

Gestion des délibérations communales

Formation des intervenants des autres départements, suivi du déploiement de l'application à l'extérieur du DIAE. Etude avec les communes pour optimiser leur participation dans le processus.

Gestion et archivage du courrier

Etude pour déterminer la mise en route de l'application Aigle pour la gestion du courrier à l'intérieur des services du département.

Système d'information de l'office vétérinaire

Planification et suivi des études de réalisation des adaptations du nouveau système d'information. Travaux préalables à la mise en production envisagée pour le milieu de l'année.

Archivage

Travaux en collaboration avec l'archiviste du département pour déterminer les actions organisationnelles ou techniques à étudier ou à mettre en œuvre.

8.1.3 Commission cantonale des sports

La Commission cantonale des sports, instituée par la loi sur l'encouragement aux sports, est composée de représentants des milieux sportifs et des communes. L'une de ses tâches principales est l'examen des demandes de subventions pour des équipements sportifs intercommunaux ainsi que de la conformité technique des installations projetées.

En 2002, la commission a réalisé l'inventaire des installations sportives du canton, en actualisant et enrichissant celui réalisé en 1989. Cet inventaire est consultable sur <http://www.geneve.ch/sport>.

Par ailleurs, la commission a mené une première étude globale sur les pratiques sportives de la population genevoise, dont les premiers résultats ont été livrés à la fin de l'année. Cette étude fera l'objet d'une valorisation dans le courant 2003.

En collaboration avec le Département de l'instruction publique, la commission assure également le suivi du Centre Sportif Genevois d'altitude à Ovronnaz. Le Centre peut accueillir toute l'année des stages d'entraînement, de cours d'arbitrage, de moniteurs, de formation et de perfectionnement pour les sportifs du canton (associations sportives) ainsi que les classes multicolores. En 2002, le taux d'occupation du Centre a sensiblement augmenté. En outre, le site internet du Centre <http://www.geneve.ch/diae/ovronnaz/> a été perfectionné afin de permettre l'inscription en ligne.

8.1.4 Commission cantonale du Sport-Toto

La commission cantonale du Sport-Toto, composée de onze personnes issues des milieux sportifs, est chargée d'étudier les demandes de subvention de projets favorisant la pratique du sport. Cette année, elle a examiné 324 demandes et en a accepté 313.

Genève se voit octroyer 2'434'411,55 F (dont le 14% est prélevé à raison de 10% pour alimenter le fonds de réserve et 4% pour les frais administratifs), contre 2'383'432,— F en 2001 soit une augmentation de 50'979,— F.

Le bénéfice 2001 réparti aux cantons et à Swiss Olympic se monte à 81'613'948.— F. Genève a perçu un montant de 2'435'982,— F dont ont été déduits 1'570,45 F prélevés en faveur du droit des pauvres. Selon le rapport de gestion 2001 de la Société du Sport-Toto, il est bon de relever la remarque suivante : le canton exige de la Loterie suisse à numéro une taxe (droit des pauvres) sur les enjeux réalisés dans le canton par le biais d'Internet. De ce fait, les parieurs échappent au paiement du 13% revenant au droit des pauvres. Cette taxe est ainsi prise en charge sur les bénéfices attribués au sport genevois.

La commission a constaté que la part ordinaire du bénéfice du 64 ^e exercice (2001) est de	2'434'411,55 F
Montant disponible	2'103'331,10 F
Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 septembre 2002, il a été attribué :	
Ville de Genève	220'000,00 F
Diverses communes	438'000,00 F
Diverses associations et sociétés sportives	1'573'150,00 F
Département de l'intérieur	20'000,00 F
Alimentation compte «Jeunes sportifs talentueux»	70'000,00 F
Excédent porté au compte ordinaire	2'181,10 F
Total	2'103'331,10 F

Un montant de 85'250,— F a été prélevé sur le compte «Aide en faveur des sélections sportives cantonales» pour soutenir 32 athlètes issus de divers sports.

8.1.5 Service cantonal du développement durable**Mission**

L'Agenda 21 pour Genève se compose d'une stratégie, qui donne les grandes orientations et précise les objectifs en matière de développement durable pour la législature en cours, et d'un «plan directeur», qui détaille les actions à entreprendre afin d'atteindre ces objectifs.

La stratégie a été adoptée par le Grand Conseil genevois en mars 2001, sous la forme de la *loi sur l'action publique en vue d'un développement durable* (A 2 60). Le «plan directeur» est constitué par le *calendrier de législation*, qui précise pour chaque action, le nom du respon-

sable, les mesures entreprises, les moyens consacrés, les délais à respecter et des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer l'état d'avancement du projet.

La mise en œuvre est assurée, dans une perspective transversale, par un *comité interdépartemental Agenda 21*, qui travaille en étroite collaboration avec le *conseil de l'environnement*. Les groupes de travail du comité interdépartemental Agenda 21, créés en fonction des objectifs de la loi, assurent l'exécution des actions exposées dans le calendrier de législature. L'ensemble de cette structure est épaulée par le *service cantonal du développement durable (SCDD)* qui pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi.

Législation

Une version actualisée de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable a été approuvée, le 15 novembre 2002, par le Grand Conseil. Les objectifs définis par la loi pour les années 2003-2006 font essentiellement suite aux objectifs précédents (concrétisation, mise en œuvre, etc.). Toutefois, un nouvel objectif, ayant trait à la mise en œuvre d'un Agenda 21 régional et transfrontalier, a été introduit.

En ce qui concerne les actions spécifiques, la loi comprend désormais 9 volets d'action (objectifs 2006) :

- mise en place d'un Système de management environnemental (SME) au sein de l'administration cantonale ;
- élaboration et diffusion la plus large d'indicateurs reconnus du développement durable ;
- intégration progressive de la perspective d'un développement durable dans la formation des enseignants ;
- information et formation de la société civile dans l'optique de l'intégration des principes du développement durable au quotidien ;
- prise en compte des synergies possibles entre activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement ;
- mise en place d'une action transversale entre politique de l'emploi, politique de la formation et politique sociale en vue de prévenir l'exclusion du marché du travail ;
- participation active au réseau des villes-santé institué par l'Organisation mondiale de la santé ;
- maintien de l'action en faveur de la coopération internationale au développement et contribution à l'information en vue d'un meilleur équilibre du développement ;
- collaboration avec les autorités compétentes en vue de la mise en place d'un Agenda 21 régional et transfrontalier.

Hormis les actions propres à l'action publique, la stratégie cantonale encourage toujours deux autres types d'actions, associant la société civile et les autorités locales :

- la mise en place d'Agendas 21 locaux dans les communes ;
- les projets émanant de la société civile elle-même (prix, bourse).

Enfin, conformément à ce que prévoit l'article 17 de la loi, cette dernière doit être révisée par le Grand Conseil avant la fin de l'année 2006.

Activités principales

L'année 2002, qui représentait la deuxième année d'activité du service, ci-après SCDD, a été particulièrement riche.

D'une part, les 25 actions proposées dans le Calendrier de législature et menées par les 8 groupes de travail de l'Agenda 21, étaient toutes engagées. Dès lors, l'accent mis sur le pilotage et la coordination des actions a pris de l'ampleur.

D'autre part, dans le cadre des actions d'information en matière de développement durable, le SCDD a organisé, en collaboration avec la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), des journées, destinées à un large public, sur le thème «Toutes et tous acteurs du développement durable». Ces journées ont été également l'occasion de remettre, pour la première fois, la bourse et le prix cantonal du développement durable dont l'organisation a été menée conjointement avec le conseil de l'environnement. Elles seront reconduites en 2003.

Enfin, un premier rapport d'évaluation du programme d'action Agenda 21, portant sur 25 actions et couvrant la période courant de mai 2001 à avril 2002, a été remis au Grand Conseil. Contrairement aux rapports ultérieurs, qui porteront sur une période de 4 ans, celui-ci portait sur une période inférieure à une année d'activités, dont une partie a été consacrée à l'organisation de la structure de mise en œuvre (comité et groupes de travail).

Ce premier rapport démontre que les actions entreprises dans cette période 2001-2002 répondent à une demande. Cette demande et cet intérêt se ressentent notamment au sein des groupes de travail qui participent à l'élaboration des guides (Guide de l'Agenda 21 communal, guide destiné aux petites et moyennes entreprises).

L'année 2002 a également été dynamique du point de vue pratique puisque le service a quitté ses locaux, anciennement situés à l'Hôtel-de-Ville, pour rejoindre le 53 avenue Blanc, dans le quartier de Sécheron.

Autres activités

- l'élaboration de la «Déclaration environnementale» adoptée par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2002 et qui constitue le fondement de la construction du Système de management environnemental pour l'administration cantonale. Par cette déclaration, le gouvernement déclare clairement son intention de limiter l'impact négatif du fonctionnement de l'Etat sur l'environnement ;
- la publication du «Guide de l'Agenda 21 communal» en novembre 2002. Ce guide a été élaboré dans le but d'apporter des éléments de réponse aux multiples questions que se posent les communes genevoises pionnières en matière de développement durable (car déjà engagées dans une démarche Agenda 21) mais aussi de faire franchir le pas aux autres ;
- l'élaboration du «Guide à destination des petites et moyennes entreprises» qui sera publié en 2003. Ce guide se veut un outil pratique pour les PME désireuses d'intégrer des principes du développement durable dans leur fonctionnement quotidien ;
- la préparation des séances et le suivi des décisions du conseil de l'environnement ;

- un soutien aux communes en matière d'Agenda 21 local (participation aux séances, interventions, conseils, etc);
- les échanges et la collaboration avec les cantons romands dans le cadre des rencontres des coordinateurs romands d'Agenda 21 locaux.

Le conseil de l'environnement

Le conseil de l'environnement, institué par la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997, détient de nouvelles compétences depuis l'adoption en mars 2001, par le Grand Conseil, de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21). Le règlement du conseil de l'environnement avait donc été modifié en ce sens afin que la composition du conseil reflète ses nouvelles compétences en matière de développement durable.

Le règlement a été à nouveau modifié en 2002 afin de permettre un meilleur fonctionnement du conseil de l'environnement. En particulier, trois sous-commissions (concept cantonal de la protection de l'environnement, Agenda 21, Jury du concours) et un bureau ont été créés.

Activités du conseil de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le conseil de l'environnement a participé à l'élaboration du projet de loi modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable ainsi qu'à l'élaboration du rapport d'activité 2001-2002. Il a également pris connaissance des diverses actions menées dans le cadre du programme Agenda 21, notamment en matière de coopération au développement. Enfin, le conseil de l'environnement a organisé le concours du prix et de la bourse cantonale du développement durable mentionné précédemment.

8.1.6 Bureau de l'intégration

Mission et organes

La loi sur l'intégration des étrangers, entrée en vigueur en 2001, encourage la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers et l'égalité des droits et des devoirs. Le Bureau de l'intégration, rattaché administrativement au DIAE, et qui dépend de la Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration, est l'un des quatre outils mis en place par le Grand Conseil pour la réalisation des objectifs de la loi et le coordinateur de l'ensemble.

- Il doit contribuer à l'information des Suisses et des étrangers afin de favoriser l'intégration de ces derniers dans la vie cantonale et communale ; mettre en réseau des associations et organismes dont il est le référent au nom de l'Etat ; analyser et contrôler l'octroi de subventions.
- *Le Groupe interdépartemental* est constitué de hauts fonctionnaires représentant les sept départements et la Chancellerie. Ce groupe se réunit au moins une fois par an, sous l'autorité du Délégué, afin de renforcer la coordination et la collaboration interdépartementale utiles à la mise en œuvre de la politique d'intégration au sein de l'administration. Le Conseil d'Etat devrait arrêter début 2003 le nom des membres de ce groupe.
- *La Commission consultative de l'intégration*, dont le Bureau assure le secrétariat, réunit des représentants d'associations d'étrangers, magistrats communaux,

partenaires sociaux et spécialistes de terrain nommés par le Conseil d'Etat. Présidée par le chef du département, elle contribue à la mise en place de mécanismes propres à favoriser le rapprochement des diverses composantes de la population résidente du canton.

- *La médiation relative aux pratiques administratives* est placée sous l'indépendante autorité de M. Dominique Föllmi, ancien président du Conseil d'Etat, nommé à ce titre par le Conseil d'Etat le 20 novembre 2002. Ce responsable reçoit les personnes ou organismes estimant avoir fait l'objet d'une discrimination ou d'une inégalité, non fondée en droit, en raison d'une pratique administrative cantonale ou communale relative aux étrangers. Le Bureau assiste le responsable de la médiation dans la réalisation de sa mission.

En 2002, le médiateur a été saisi, entre autres, de discriminations supposées à l'engagement de personnes étrangères par l'Etat et des communes; de possibles discriminations dans le domaine de reconnaissance de titres universitaires acquis à l'étranger par des réfugiés reconnus et admis en Suisse; d'un cas de rupture des relations de travail au sein d'une administration publique avec alléguation de racisme; d'un cas d'erreur administrative dont les conséquences méritent examen.

Activités

L'année 2002 a été caractérisée par l'effort de mise en place d'une administration nouvelle. La Déléguée à l'intégration est entrée en fonction le 1^{er} février 2002 et son adjoint le 2 août 2002. A fin 2002, le bureau comptait quatre collaborateurs.

- En 2002, le repérage et le recensement des associations d'étrangers actives à Genève a constitué une tâche importante tant sont apparus divers les fichiers et les critères, la notion d'association s'éloignant souvent des dispositions prévues par le Code civil suisse en ses articles 60 et suivants. Un travail d'approche de près de 300 associations répertoriées a permis une première clarification du tissu étranger à Genève.
- Les premières Assises de l'intégration, prévues par la loi A 2 55, se sont tenues le 11 janvier 2003. A cette occasion l'assemblée a élu pour une législature, sous la responsabilité du service des votations et élections, 4 représentants de communautés étrangères à la Commission consultative de l'intégration. Les discours et conclusions prononcés à cette occasion sont disponibles en ligne: www.geneve.ch/integration. Les Actes relatant les débats seront publiés en 2003.
- Une campagne de sensibilisation à l'apport des étrangers dans la vie genevoise a occupé en janvier des espaces publicitaires dans les rues (SGA) et véhicules des transports publics genevois. Cette campagne fait l'objet d'une évaluation par un institut spécialisé afin de juger de son impact et de la justesse de l'investissement.
- Le Bureau a publié un rapport détaillant les principaux engagements publics genevois en matière d'intégration des étrangers depuis 1962, document disponible en ligne. Il a produit par ailleurs une plaquette de présentation de ses activités.
- En 2003, le Bureau de l'intégration entend développer son projet de guichet unique de l'intégration, point d'information et d'orientation devant être mis en place avec des partenaires publics et privés: administrations, communes, associations.

- Le Bureau de l'intégration établit le règlement d'attribution de subventions aux associations et initiateurs de projets en matière d'intégration. Par ailleurs, la gestion et le contrôle des subventions autrefois versées, sur décision du Grand Conseil, par le DASS ou le DJPS au Centre de Contact Suisses Immigrés, à Mondial Contact et à ACOR SOS Racisme ont été attribués au Bureau de l'intégration après transfert de lignes budgétaires. Ces subventions font l'objet d'une évaluation que le département a confiée à un enquêteur extérieur.
- Parallèlement à ces activités, le Bureau de l'intégration entend développer ses relations avec la Commission fédérale contre le racisme, la Commission fédérale des étrangers, les autres Délégations cantonales et divers organismes fédéraux.

8.2. Intérieur

C'est dans un effort constant, qui répond à un objectif de législature, que les services de la division de l'intérieur ont axé leurs réflexions et leurs prestations sur la satisfaction des partenaires et du public et sur la simplification des procédures administratives.

La nouvelle direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) remplace désormais le service du cadastre et 2003 verra la mise en place des nouvelles structures permettant d'assurer un haut niveau de qualité à la mensuration officielle et de mieux répondre aux besoins des usagers en intégrant les nouvelles technologies de l'information. Désormais en synergie avec le Registre foncier, une réponse publique commune sera également mise en place au début de 2003, ce qui permettra une appréciable amélioration du service au public.

Le service des naturalisations a enregistré une légère diminution des demandes, soit 3'775 en 2002 contre 4'166 en 2001, ce qui lui permettra de réduire encore les délais internes de traitement des dossiers. L'objectif 2003-2004 est de pouvoir traiter immédiatement les dossiers dès leur dépôt.

L'administration des communes s'étoffera à nouveau de la surveillance financière des communes et 2003 verra la constitution d'un véritable centre de compétences en matière communale, avec notamment l'introduction du traitement informatisé des délibérations. Ce système d'accès direct (préavis, délais référendaires à respecter) permettra non seulement de réduire la transmission de documents papier, mais encore accélérera la communication des préavis des départements et des services qui sont nécessaires à l'approbation des délibérations communales par le Conseil d'Etat ou par le département. Par ailleurs, le service a dû traiter diverses plaintes ou dénonciations à caractère disciplinaire dirigées contre des magistrats communaux. Si certaines ont conduit le Conseil d'Etat, autorité de surveillance des communes, à décider de sanctions, la plupart se sont révélées infondées. Il y a lieu de rappeler qu'une plainte est chose grave et qu'il convient d'user de cette voie avec retenue et mesure.

Les Archives d'Etat ont intensifié leurs contacts avec les organismes producteurs d'archives par le canal du groupe constitué par l'archiviste d'Etat et les responsables de l'archivage dans les institutions publiques. L'entrée en vigueur de la loi sur les archives et de la LIPAD ont incité la plupart des institutions publiques à se

doter de moyens supplémentaires en personnel spécialisé en gestion documentaire. On note aussi l'intense activité des Archives d'Etat en matière de relations publiques, de travaux et de publications. En ce qui concerne les locaux des Archives d'Etat, il faut relever que le Grand Conseil s'est ému de l'inadéquation de ceux-ci, dans le cadre de la motion 1423 sur une stricte application de la loi sur les archives publiques.

La division de l'intérieur a également appuyé le Bureau de l'intégration des étrangers dans le processus de constitution des organes prévus par la loi sur l'intégration des étrangers et a poursuivi sa collaboration avec le service des votations et élections, rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat, notamment dans le cadre de l'évolution de la législation en matière d'exercice des droits politiques, des travaux parlementaires et de la réflexion relative à l'amélioration du matériel de vote.

8.2.1 Registre foncier

Objectifs

Le registre foncier est chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles. Sa fonction est de réaliser le principe de publicité en matière immobilière.

Ce service est ainsi requis de procéder à la création, la modification ou la radiation d'inscriptions figurant dans ses registres. Parallèlement, il délivre des extraits de sa documentation aux intéressés qui en font la demande par écrit, ou qui se présentent directement au guichet du registre foncier. Il fournit également des informations par voie télématique à certains usagers professionnels.

Priorités

- traitement des affaires courantes;
- introduction du registre foncier fédéral sur la commune de Troinex, ainsi que sur la commune de Vernier, secteurs 1 et 2. Début des travaux sur les communes de Lancy, secteur 1, Chêne-Bougeries et Choulex. Globalement 3487 parcelles ont été mises au feuillet fédéral;
- fin de la saisie informatique des registres de servitudes;
- choix d'un logiciel de Gestion du Registre foncier (Capitastra).

Perspectives

- poursuite de l'introduction du registre foncier fédéral;
- introduction de la nouvelle réponse publique DCMO/RF;
- préparation de l'introduction du logiciel de gestion (adaptation des données saisies, formation des collaborateurs).

Statistiques

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002

Pièces justificatives immatriculées :	11'591	
Pièces justificatives mises en communication :	2'648	(22.84 %)
Pièces justificatives rejetées :	218	(1.88 %)
Pièces justificatives retirées	17	(0.14 %)
Emoluments :	18'028'062.--	Fr.

Nombre de services raccordés à la base de données du registre foncier au 31.12.2002

CFF :	1
Banques :	2
Communes :	5
Ville de Genève :	7
Géomètres :	12
Notaires :	21
Régies :	5
Courtiers :	5
Swisscom :	1
SIG :	1
DASS (Hospice général, ...) :	2
DF :	15
DEEE :	3
DIAE :	16
DAEL :	48
DJPS :	3
Chancellerie :	1
Total des services connectés :	149
Soit utilisateurs potentiels :	793

8.2.2 Cadastre

Mission

Le service du cadastre est autorisé d'exécution et de surveillance en matière de mensuration officielle. Il est chargé de concevoir, contrôler et garantir l'établissement ainsi que la maintenance du système d'information de la mensuration officielle du territoire genevois dans le cadre des normes impératives en vigueur. Il définit les modalités de la mise à disposition des données de la mensuration officielle (contenu, forme, délai, etc.). Il contribue également à la promotion, ainsi qu'à l'amélioration scientifique et technologique des méthodes, des données, des produits ainsi que des compétences des spécialistes de la mensuration.

Réorganisation du service du cadastre

Une étape importante a été franchie au début du 3^e millénaire, quand les données cadastrales de base ont enfin été mises à disposition des utilisateurs du SITG sur l'ensemble du territoire cantonal. En 2002 il a été trouvé opportun d'entreprendre une étude approfondie sur l'avenir de la mensuration officielle et de mettre en place une nouvelle organisation permettant d'en assurer le maintien du niveau de qualité, de répondre aux besoins des usagers et de prendre en compte les nouvelles technologies de l'information. Le rapport final de cette étude définit une nouvelle entité organisationnelle, un plan directeur et une nouvelle mission. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Etat en septembre.

La mise en œuvre d'un nouveau service intitulé «Direction de la Mensuration Officielle» (DCMO) a débuté en automne 2002 et sera en application dans les premiers mois de l'année 2003.

Priorités 2002

Mise à part la réorganisation du service, les priorités ont été, soit poursuivies, soit engagées, aussi bien sur le plan technique qu'administratif. Des efforts particuliers ont porté sur :

- la migration des données cadastrales sur la nouvelle plate-forme informatique ArcGIS;

- la participation active du service à divers projets dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG);
- la poursuite permanente de la réduction des délais de traitement des données.

Mensuration officielle

- adjudication des travaux de matérialisation des points fixes à un mandataire externe;
- signature du mandat et d'un accord de prestation avec la direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) portant sur 2002 et 2003;
- suivi et pilotage des mandats de mensuration officielle;
- développement d'une interface pour la réservation et le suivi des dossiers de mutations.

Objectifs 2003

- mettre en place la nouvelle organisation de la direction cantonale de la mensuration officielle (locaux, activités, relations avec les professionnels,...);
- réaliser les projets du plan directeur pour l'année, à savoir :
 - mise en place d'une réponse publique sans papier avec vente d'extrait de la mensuration officielle sans délai;
 - réalisation d'un suivi informatique des dossiers de mutation;
 - mise en place de la visite périodique des points de référence de la mensuration pour assurer leur entretien et améliorer la gestion du réseau de points fixes;
 - étude et réalisation d'un plan d'ensemble sous forme vecteur basé sur les données du SITG;
 - inventaire et mise en valeur des archives du territoire (photographies aériennes, plan d'ensemble, ...);
 - rationalisation du processus de traitement des dossiers de mutation;
 - application de la nouvelle politique de communication avec les bureaux d'ingénieurs géomètres privés et les autres spécialistes en mensuration du canton de Genève;
 - renouvellement du certificat ISO 9001 : 2000;
 - poursuite de la participation active à divers projets du SITG.

Statistiques

Quelques chiffres statistiques par secteur sur le fonctionnement du service du cadastre.

Acquisition

Demande d'acompte des adjudications :	Fr. 699'700.--
Subventions versées par la Confédération :	Fr. 492'520.--

Gestion

Traitement des mutations

Année	2000	2001	2002	Evolution 2001-2002
TOTAL	1'339 enregist. 1'218 traitées	1'320 enregist. 1'138 traitées	1'296 enregist. 1'140 traitées	-1.8% +0.2%

Diffusion

Caisse / Encaissements :

Caisse / Encaissements:	1'665'000.-
Autorisations de publication:	32'386,75
Bureau des adresses:	4'400.-

8.2.3 Service cantonal des naturalisations**Mission**

Le service cantonal des naturalisations a pour mission l'engagement et la conduite de toutes formes de procédures faisant l'objet de décisions légales en matière d'acquisition et de perte de la nationalité suisse en application des lois et règlements fédéraux et cantonaux.

Il traite tant les demandes d'étrangers souhaitant acquérir la nationalité suisse que celles émanant de Confédérés désireux d'obtenir le droit de cité genevois.

Le service est divisé en deux sections. D'une part la section des enquêtes, laquelle est formée de 10 collaborateurs exclusivement chargés de la conduite des enquêtes et de la rédaction des rapports et, d'autre part, de la section administrative composée de 7 personnes qui gèrent l'ensemble des procédures, de leur dépôt à leur archivage à l'exception de la phase d'enquête déjà citée.

Enquêtes

L'engagement de nouveaux collaborateurs a permis d'absorber en partie la quantité d'enquêtes à conduire et de maintenir des délais raisonnables dans la durée de traitement d'une procédure au niveau du service.

L'équipe des enquêtes comprend aujourd'hui 10 personnes, soit: 1 responsable dont l'activité est partagée à 50% entre la gestion de la section et la conduite d'enquêtes et 9 enquêteurs dont un à mi-temps et un dont le taux d'activité est de 80%. Au début de l'année 2002, 3 des 9 enquêteurs étaient encore en formation.

Au 31 décembre 2002, le total des enquêtes restituées s'élève à 2'786 dont 2'620 réalisées par la section des enquêtes, 107 par les communes de Carouge et Meyrin et le solde, 59, par la section administrative du service (type déterminé de procédure facilitée).

Au 31 décembre 2002, 3'949 enquêtes restent à conduire, 3'199 en 2001.

Nouvelles demandes

Par rapport à l'année 2001, l'on constate une légère diminution du nombre de demandes déposées (3'775 en 2002; 4'166 en 2001).

Cette stagnation permettra, dans les mois à venir, de réduire encore les délais, tout au moins par le service des naturalisations; l'accroissement des requêtes soumises aux autorités communales et aux services administratifs consultés demandant davantage de temps aujourd'hui.

Le traitement immédiat des procédures dès leur dépôt devrait être réalisé à la fin de l'année 2003 voire dans les 6 premiers mois de l'année 2004 sous réserve du nombre de nouvelles demandes à venir, élément non maîtrisable.

Objectifs

Sur le plan de la conduite des enquêtes, l'objectif fixé pour 2003 est l'atteinte des 3'000 enquêtes restituées.

Pour l'administration, il s'agira de maintenir la cadence de traitement actuelle pour conserver les acquis en matière de délais.

8.2.4 Surveillance des communes et droits politiques**Mission**

La surveillance des communes est chargée de recueillir toutes les délibérations des conseils municipaux et à les transmettre pour information, préavis ou suite de la procédure aux départements et services concernés. Le service examine la validité des délibérations et prépare, pour celles qui ne sont pas exécutoires à l'échéance du délai référendaire, les décisions du département ou les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant.

La Surveillance des communes répond également à toutes les questions administratives et juridiques auxquelles les communes peuvent être confrontées dans leurs activités.

Activités

Délibérations	Résolutions	Communications
894	32	51

Arrêtés du Conseil d'Etat	Décisions du Département*	Exécutoires	Pris acte	Transmissions à d'autres services
419	96	161	213	88

8.2.5 Archives d'Etat**Missions**

En vertu de la loi sur les archives publiques du 1^{er} décembre 2000 (Larch), les Archives d'Etat ont notamment pour tâches :

- de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et plus particulièrement des archives historiques;
- de donner des directives dans ce sens aux services de l'Etat, aux greffes des juridictions, aux communes et aux établissements de droit public cantonal;
- d'apprécier la valeur archivistique des documents accumulés dans les institutions publiques;
- d'assurer la consultation des archives par le public dans les limites de la législation en vigueur;
- de faciliter l'accès aux fonds d'archives en confectionnant des instruments de recherche;
- de participer à la mise en valeur des fonds d'archives;
- d'encourager la constitution et la conservation de fonds d'archives privées.

Loi sur les archives publiques

La loi sur les archives publiques était à peine entrée en vigueur qu'une motion (n° 1423) a été déposée au Grand

Conseil, «pour une application stricte de la loi sur les archives publiques», visant plus particulièrement les archives de la police, dont les historiens réclament l'accès depuis de nombreuses années. Pour informer la commission parlementaire chargée d'étudier cette motion et clarifier la situation juridique, le service a établi l'historique du problème particulier posé par ces archives: en effet, la loi sur les dossiers de police du 29 septembre 1977, qui oblige la police à détruire les données en sa possession lorsqu'elles ne sont plus utiles à l'accomplissement de ses tâches, est une *lex specialis*, qui déroge à la loi sur les archives publiques. D'autre part, les dossiers de la police dite «politique», auxquels les historiens vouent une attention prioritaire, dépendent de l'autorité fédérale. Le rapport sur la motion 1423 a été déposé au Grand Conseil en fin d'année.

Groupe de coordination de l'archivage

Aux fins d'assumer les tâches multiples que la loi sur les archives publiques leur imposent, les Archives d'Etat ont intensifié leurs contacts avec les organismes producteurs d'archives par le canal du groupe de coordination de l'archivage constitué par l'archiviste d'Etat et formé des personnes responsables de l'archivage dans les institutions publiques. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a notamment procédé à des échanges de vues sur l'usage du papier permanent à des fins d'archivage, sur les conséquences de l'adoption de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) sur la consultation des archives, sur les instructions à donner aux services de l'administration pour la gestion de leurs dossiers, sur une étude réalisée sur mandat de la Conférence des archivistes d'Etat et de l'Association des archivistes suisses sur la gestion à long terme des archives informatiques, sur le profil idéal d'un archiviste de département ou d'institution publique, sur la formation des archivistes, et finalement sur un projet prometteur de transmission automatique des inventaires des archives des institutions publiques sur la base de données des Archives d'Etat.

A ce sujet, on peut observer que l'entrée en vigueur de la Larch et de la LIPAD a incité la plupart des institutions publiques à se doter de moyens supplémentaires en personnel compétent et spécialisé en matière de gestion documentaire. Les Archives d'Etat disposent donc de relais plus nombreux dans ces institutions pour assurer une saine gestion du patrimoine archivistique de l'Etat.

Informatisation

Le 14 juin, un crédit d'investissement de Fr. 220'000.— (PL 8595-A) a été voté par le Grand Conseil pour permettre la consultation en ligne de la base de données des Archives d'Etat sur un serveur de consultation. Cette seconde étape permettra aux chercheurs de consulter la base de données *on-line* dans nos salles de travail de l'Ancien Arsenal ou de la Terrassière, puis progressivement directement depuis Internet. Les logiciels nécessaires ont été acquis et le mandataire chargé de la réalisation du projet a été désigné.

Par ailleurs, mandat a été donné pour mener une étude concernant la mise en place, dans le canton de Genève, du transfert informatique des éléments de description (ou instruments de recherche) des archives historiques. Le projet implique les services versants et le service des AEG qui centralise sur le long terme l'ensemble des

archives produites par les différentes structures administratives du canton. Ce projet vise notamment à faciliter et accélérer le travail d'inventaire informatique des documents archivés au niveau de notre service, en tenant compte de l'utilisation croissante des outils informatiques dans l'ensemble des structures productrices d'archives.

Bâtiments, locaux

En 2002, la révision du réseau électrique de l'Ancien Arsenal a été achevée. Par ailleurs, l'éclairage, tant dans les locaux de consultation que d'exposition, a été amélioré.

Pour le surplus, la situation créée et entretenue par la dispersion des locaux sur trois sites est toujours aussi coûteuse en temps et en personnel, et source d'un mécontentement croissant chez les utilisateurs des archives: cela à telle enseigne que la motion 1423 sur une stricte application de la loi sur les archives publiques insiste à juste titre sur la nécessité de procurer aux archives et à leurs usagers des locaux de consultation et des lieux de conservation appropriés aux besoins de la recherche.

Relations publiques

Au cours de l'année sous revue, les Archives d'Etat ont conduit une activité particulièrement intense de relations publiques: une première exposition, consacrée à la généalogie, a été inaugurée le 16 avril; elle a été suivie, le 12 novembre, du vernissage d'une exposition intitulée *Au-delà du Mur. L'Escalade aux Archives d'Etat de Genève*, dont le contenu est présenté à de nombreux groupes et classes d'école.

D'autre part, les Archives d'Etat, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat, ont participé au Salon du livre. Le stand comprenait notamment une présentation de logiciels de généalogie, un concours sur l'histoire et la topographie de Genève et la vente de diverses publications.

Le 7 septembre, le service a participé aux journées du patrimoine, consacrées cette année à l'entretien et à la restauration du patrimoine: l'atelier de restauration de la Terrassière a été ouvert au public. 95 personnes ont bénéficié de cette ouverture et ont marqué un très grand intérêt aux travaux d'entretien, de conservation et de restauration.

Enfin, le samedi 16 novembre, les Archives d'Etat ont participé à la deuxième journée nationale suisse des archives en organisant, en collaboration avec l'Association des archives de la vie privée, une journée portes ouvertes comportant notamment la présentation du film *Mémoires de la frontière*. Plus de 200 personnes se sont pressées dans les locaux de l'Ancien Arsenal à cette occasion, dont plusieurs se sont étonnées de la pauvreté, de l'exiguïté et du manque de confort des locaux et des bâtiments mis à la disposition de ce patrimoine archivistique d'un intérêt considérable et de valeur internationale.

Travaux et publications

Les Archives d'Etat ont publié les actes du colloque tenu le 19 novembre 2000 sur le passage de la frontière en Suisse romande durant la Seconde guerre mondiale. Ce volume, attendu avec impatience par certains, marque, au moins provisoirement, la fin de l'investissement considérable consenti par les Archives d'Etat depuis

près de dix ans sur la question du refuge durant la guerre de 1939-1945.

Dans le cadre de ces mêmes recherches, les Archives d'Etat ont fourni une contribution essentielle à la réalisation du film *Mémoires de la frontière* de Bernard Romy et Claude Torracinta, diffusé pour la première fois le 13 mars 2002. Ce film a été notamment rediffusé dans les locaux des Archives à l'occasion de la journée portes ouvertes du 16 novembre 2002 et a rencontré un très grand intérêt.

Le travail d'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin s'est poursuivi. Les volumes contenant la seconde moitié de l'année 1536 et l'année 1537 sont prêts à paraître. Le texte de l'année 1538 est entièrement transcrit, ainsi qu'une partie des pièces annexes, et la transcription du volume de 1539 est entamée.

L'état général des fonds, qui constitue la réédition mise à jour du *Guide des Archives d'Etat* publié en 1973, a reçu sa forme définitive et doit également paraître en 2003.

L'inventaire des archives du Mouvement anti-apartheid de Suisse, branche romande, a été achevé par les soins de M. Raoul Rüfenacht. Ce travail considérable doit être diffusé auprès des membres du Mouvement et des autres personnes intéressées au cours de l'année 2003.

La publication de la visite pastorale du diocèse de Genève par les soins du professeur Louis Binz, avec la collaboration des Archives départementales de la Haute-Savoie et de l'Ain, progresse lentement. Deux réunions de coordination ont eu lieu. Il reste à revoir la traduction et à élaborer un index et un glossaire.

Fonds Rapin

Au cours de l'année 2002, la commission du Fonds Rapin a tenu 2 séances, le 25 février et le 14 octobre. Pour cette année, la commission d'attribution disposait d'une somme de Fr. 132'083.75. La commission a examiné 39 dossiers. Elle a octroyé 25 subsides, dont les montants s'élèvent entre Fr. 3'000,— et 10'000,— pour un montant total de Fr. 131'000.—. Le nombre de refus significatifs s'élève à 11 dossiers et 4 seront traités ultérieurement.

Situation actuelle du Fonds Rapin: un montant de Fr. 400'000.— ayant été prélevé du capital fin 2001 pour l'achat de la collection Dumur, le Fonds se trouve considérablement diminué et par conséquent les intérêts également; la somme disponible pour l'attribution des requêtes au début de chaque année est réduite d'autant. Néanmoins, ce Fonds, destiné à la subvention du livre ainsi qu'aux ouvrages des chercheurs qui souvent ne bénéficient que de très peu de moyens continue à répondre à un réel besoin.

Statistiques

Versements, dons et inventaires

En cours d'année, les responsables du préarchivage ont visité 21 services de l'administration et 2 mairies. Les Archives d'Etat ont enregistré le versement de quelque 350 mètres linéaires de documents administratifs, parmi lesquels il faut signaler les registres originaux du Conseil d'Etat, les registres de correspondance et les registres d'autorisations diverses, recours et naturalisations de 1986 à 1990; les répertoires décennaux de 1980 à 1990; les copies des registres du Conseil d'Etat pour 1999; des autorités judiciaires, 9'600 dossiers de tutelles, de curatelles, d'interdits et de retrait de garde de 1963 à 1985, et

les copies des fiches judiciaires des personnes inculpées à Genève de 1960 à 2000; du service de la Sécurité civile, 213 classeurs de correspondance avec les personnes astreintes à la protection civile de 1967 à 1998; un important ensemble de dossiers du Secrétariat général du département de l'Intérieur, de l'agriculture et de l'environnement entre 1984 et 2001; des archives du service des eaux et du service de l'électricité des Services industriels de Genève; des dossiers-matières du secrétariat général du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures concernant la formation, les transports et communications, ainsi que l'aéroport de 1964 à 1995, ainsi que 5 plans cadastraux. 15 fonds d'archives privées ont été confiés aux Archives d'Etat à titre de dons ou de dépôts, sans compter les pièces isolées ou complémentaires d'autres fonds. Des inventaires ont été achevés pour 38 fonds petits ou grands, sans compter les pièces isolées ajoutées à diverses séries et les inventaires en cours de fonds particulièrement volumineux. Le nombre de nouvelles fiches informatiques BASIS s'élève à 5'165.

Autres

20 registres ou recueils manuscrits et 21 plans et vues de la collection Dumur ont été restaurés et 114 volumes imprimés de la bibliothèque de travail ont été reliés. Une charge de 311 kg, soit 32 registres de la série «Etrangers» a été désacidifiée à l'usine de Wimmis. Le microfilmage des pièces annexes du Conseil d'Etat pour les années 1869 à 1884 a été effectué, soit 112 bobines comptant chacune environ 750 prises de vue, soit 84'000 prises de vue, auxquelles il faut ajouter 6 bobines portant sur les registres restaurés, soit environ 4'200 prises de vue.

Les salles publiques de travail ont accueilli 572 lecteurs différents, en 5'845 journées de travail; 10'257 documents ont été communiqués, sans compter les documents actifs empruntés par les services et par les greffes.

Objectifs pour 2003

- mise en œuvre du projet «Normalisation du transfert informatique des index et répertoires des archives historiques»;
- numérisation des registres anciens et des microfilms de l'état civil pour permettre la consultation sur écran;
- publications: Registres du Conseil 1536-1537; Etat général des fonds d'archives; inventaire des archives du Mouvement anti-apartheid Suisse, section romande; préparation de guides des recherches généalogiques, des recherches historiques sur des immeubles;
- expositions: Le traité de Saint-Julien (en collaboration avec la ville de Saint-Julien); la communauté anglaise à Genève; l'aménagement du territoire et le maintien de la zone agricole;
- restauration de 39 registres, de 22 plans et de 5 recueils de plans; et désacidification d'un lot d'archives du XIX^e siècle;
- mise en œuvre de la nouvelle politique d'utilisation du papier d'archives;
- démarrage, en collaboration avec les Archives départementales de la Haute-Savoie et de l'Ain, avec la Société d'histoire «La Salévienne» et avec Paysalpecomusée de Viuz-en-Sallaz, d'un projet de recherche transfrontalier consacré aux villages ayant appartenu au prieuré Saint-Victor de Genève et au Chapitre de Saint-Pierre.

8.3 Agriculture

L'année 2002 a été marquée par l'adoption, tant au plan fédéral que cantonal, de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture.

Le Conseil Fédéral a notamment promulgué une ordonnance sur l'octroi de contributions pour le maintien du vignoble en 2003. Cette disposition devrait être reconduite dans le cadre de l'adoption de la politique agricole 2007 (PA 2007). Le Grand Conseil genevois a pour sa part, adopté une loi prévoyant l'ouverture d'un crédit d'investissement et d'un crédit de fonctionnement pour un montant total de 12,8 mio de francs pour la réalisation de mesures en faveur de l'agriculture et ceci jusqu'à fin 2004.

Parmi les différentes mesures retenues, il est à relever que la promotion des produits agricoles genevois tient une place de choix s'inscrivant ainsi dans la volonté politique exprimée par le Conseil d'Etat dans son discours d'investiture.

L'année écoulée a également vu l'avancement significatif des travaux menés par le groupe «souveraineté alimentaire» dans des thématiques telles que la production agricole sans OGM, la labellisation des produits du terroir ou l'élaboration d'une loi cadre pour l'agriculture genevoise. Ces différentes réflexions devraient trouver leur concrétisation en 2003.

Enfin, l'année 2002 a vu la mise en place d'une nouvelle organisation du service de l'agriculture et l'engagement de nouveaux collaborateurs dans les domaines juridiques, de communication et de promotion.

8.3.1 Service de l'agriculture

Mission

Les tâches du service de l'agriculture consistent essentiellement à :

- appliquer les dispositions légales fédérales et cantonales en matière agricole visant au maintien de ce secteur économique par la préservation de l'espace rural, l'encadrement économique (contributions financières), les réformes structurelles, la promotion des produits et la formation professionnelle;
- veiller à ce que les mesures appliquées en matière d'améliorations foncières et de crédits d'investissements produisent les impulsions souhaitées, s'agissant des nouvelles orientations au plan de la structure agraire;
- offrir des prestations de vulgarisation et de conseil, en particulier au niveau des nouvelles techniques culturelles et de production respectant mieux l'environnement;
- contrôler l'état de santé de la végétation et la présence des organismes de quarantaine;
- exploiter un domaine viticole et assurer la commercialisation des vins produits aux armoiries de la République et Canton de Genève;
- contribuer à la réalisation des projets de renaturation des cours d'eau en favorisant l'exécution coordonnée d'améliorations foncières et l'aménagement de surfaces de compensation écologique.

Consultations fédérales sur la politique agricole

Le service a notamment procédé à l'examen des projets de texte suivants :

- révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention ;
- modification de la loi sur la protection des obtentions végétales ;
- ordonnance sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale ;
- modification des dispositions relatives aux boues d'épuration dans l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement ;
- révision de l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs ;
- projets d'ordonnances sur l'octroi de contributions pour le maintien du vignoble suisse en 2003 et concernant une contribution à l'utilisation d'une partie de la récolte de raisins 2002 pour l'élaboration de produits non alcooliques ou faiblement alcoolisés ;
- projet de révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.

Mesures cantonales d'urgence en faveur de l'agriculture

Grâce à la loi et au règlement adoptés par le pouvoir politique en 2002, l'agriculture genevoise peut bénéficier d'aides sous forme de subventions ou de prêts. Ces soutiens financiers concernent plusieurs domaines, à savoir les constructions en matière de production animale, la promotion des produits agricoles, le désendettement, l'adaptation de l'encépagement et, cas échéant, la réduction du volume de la production vinicole. L'ensemble de ces mesures, qui déploient leurs effets jusqu'à fin 2004, sont aujourd'hui entrées dans leur phase concrète par l'ouverture des inscriptions.

Paiements directs, production végétale et prestations écologiques requises (PER)

Mesures fédérales

Les paiements directs généraux, liés à la surface agricole utile (SAU) des exploitations, sont effectués en fonction du mode de production de celles-ci. Pour 2002, Fr. 14'162'763.- ont été versés aux agriculteurs genevois au titre des contributions à la surface (limitation en fonction des unités de main d'œuvre de standard – UMOS non prise en compte).

La répartition des différents modes de production des entreprises agricoles du canton s'est présentée de la façon suivante :

Mode de production	Nombre d'exploitations	Surfaces (hectares)
Prestations écologiques requises (PER)	315	10'560
dont Biologique	6	88
dont Biologique partiel	1	30

A compter de janvier 2002, seules les exploitations inscrites en PER ont pu bénéficier de l'octroi des paiements directs.

• Production végétale et matière première renouvelable

Le total des contributions versées en 2002 pour la surface en culture des champs s'est monté à Fr. 3'215'453.—.

Primes de culture	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ha)	Total des contributions (Fr.)
Oléagineux	239	1'668	2'422'418
Légumineuses fourragères	159	532	781'035
Matières premières renouvelables (MPR)	3	6	12'000

• Contributions écologiques

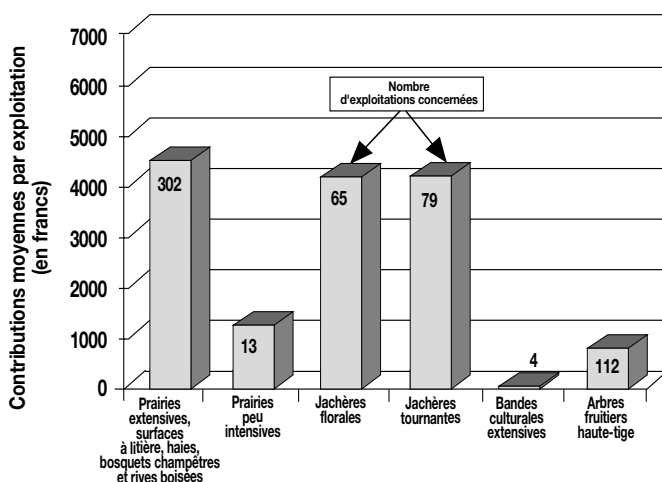
Le total des contributions écologiques versées en 2002 a été de Fr. 3'640'142.— (sans tenir compte de la limitation en fonction des UMOS).

Les contributions écologiques se sont réparties entre les contributions pour la compensation écologique, la culture extensive de céréales et de colza, la culture biologique et la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce.

• Contributions pour la compensation écologique

Le total des contributions versées aux 315 agriculteurs du canton de Genève en 2002 pour la compensation écologique a été de Fr. 2'013'134.— (limitation en fonction des UMOS non prise en compte). L'argent versé a été réparti selon le tableau et le graphique ci-après.

Compensation écologique	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ha)	Total des contributions 2001 (Fr.)
Prairies extensives, surfaces à litières, haies, bosquets et rives boisées	302	882	1'322'355
Prairies peu intensives	13	20	13'306
Jachères florales	65	88	264'420
Jachères tournantes	79	128	319'325
Bandes culturales extensives	4	0,3	450
Arbres fruitiers haute-tige	112	6	84'240
Total	307	1'075,6	1'774'243



• Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza

Le total des contributions octroyées par la Confédération pour la culture extensive de céréales et de colza dans notre canton s'est élevé à Fr. 1'259'354.— en 2002. Comme le montre le tableau ci-dessous, les céréales panifiables représentent la plus grande partie de la culture extensive à Genève.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surface donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	192	901
Céréales panifiables	195	2'093
Colza	67	272
Total	454	3'266

• Contributions pour la culture biologique

Ce sont Fr. 54'618.—, pour une surface de 50.71 ha, qui ont été versés en 2002 en faveur de quatre exploitants genevois pratiquant la culture biologique et pouvant bénéficier de l'ensemble des paiements directs. Deux exploitations inscrites n'ont pas reçu de contributions, ceci pour des raisons de reconnaissance d'exploitation et de fiscalité et une autre a reçu uniquement les contributions liées aux surfaces de compensation écologique du fait de sa forme juridique.

• Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce

Les agriculteurs ont la possibilité d'inscrire leurs animaux aux deux programmes de garde d'animaux particulièrement respectueux de l'espèce. Il s'agit des programmes de systèmes de stabulation libre (SST) et de sorties régulières en plein air (SRPA). En 2002, 63 exploitants ont inscrit au moins une catégorie d'animaux à l'un et/ou l'autre des programmes. Le tableau ci-après présente la répartition entre les programmes SST et SRPA :

Programmes	Nombre d'exploitations	Unité Gros Bétail (UGB)	Total des contributions (Fr.)
Systèmes de stabulation libre (SST)	28	828	81'386
Sorties régulières en plein air (SRPA)	60	1'350	231'650

Prestations écologiques cantonales

Les principales mesures écologiques subventionnées par le canton sont les bandes-abris pour la sauvegarde des perdrix grises, les prairies extensives fleuries et le remboursement des frais de semis qui résultent de l'installation de ces dernières et de jachères florales.

Cette année a vu la «création» de deux nouvelles mesures concernant les surfaces de compensation écologique :

- les prairies extensives «minimum qualité»;
- les prairies extensives «maximum qualité».

Le subventionnement de ces surfaces a été introduit suite à la mise en vigueur de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique au mois de mai 2001.

A contrario, l'attrait des exploitants pour la mise en place de bandes culturales extensives a chuté puisque seulement 30 ares de ces cultures ont été semés en 2002.

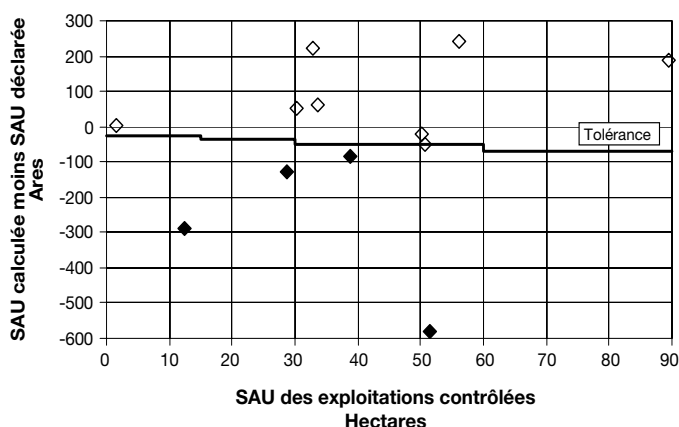
Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre général des contrôles exigés par la législation, le service a procédé à des contrôles de la SAU globale des exploitations.

Ces contrôles sont opérés à partir de la numérisation des plans de situation fournis par les exploitants et par comparaison aux surfaces déclarées dans les formulaires de relevé des parcelles.

Sur les 14 exploitations contrôlées cette année, quatre n'ont pas satisfait aux exigences de précision imposées et ont été sanctionnées.

Résultats contrôle SAU 2002



Contrôles de surface et d'affectation

Outre les contrôles de la SAU globale des exploitations, des contrôles parcellaires sont également effectués par les préposés communaux à la culture des champs. Ces contrôles portent sur 10% du territoire agricole des 41 communes concernées.

Les résultats de la campagne 2002 témoignent de la nécessité de tels contrôles, puisque après vérifications, 10 parcelles ont été corrigées et 5 sanctions ont été prises en application du schéma de sanction fédéral.

Améliorations foncières

Comme les années précédentes, le service a assuré le suivi technique et administratif des syndicats de remaniement parcellaire de Presinge et de Plan-les-Ouates, en sa qualité d'autorité de surveillance de ces entreprises qui bénéficient de subventions du canton et de la Confédération.

Le service a par ailleurs procédé à l'expertise de 15 projets communaux d'assainissement agricole et de 24 projets individuels qui ont fait l'objet, ou feront l'objet l'année prochaine, d'un soutien financier cantonal, voire fédéral.

Enfin, en application de la législation sur la protection des eaux, le service a octroyé une subvention cantonale pour la construction d'une nouvelle fosse à purin.

Cadastre de l'assainissement agricole

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion hydrologique des cours d'eau, le service de l'agriculture, en partenariat avec les services du domaine de l'eau et le service de géomatique, procède à la saisie informatique des collecteurs de drainage agricole et des périmètres drainés. Cette saisie porte sur un territoire d'environ 8'000 hectares et s'achèvera début 2003.

Aménagement du territoire

Etude diagnostique de l'espace agricole transfrontalier

Le service de l'agriculture participe aux diverses études engagées au niveau de l'espace rural transfrontalier sous l'égide du comité régional franco-valdo-genevois (CRFG).

Programme d'action dans le domaine agricole en relation avec l'adoption du plan directeur cantonal

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2000, des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance d'application, la Confédération a délégué aux cantons la compétence de gérer l'implantation des constructions destinées à la production agricole non tributaire du sol.

Le plan directeur cantonal de septembre 2001 a permis de donner une réponse provisoire à l'application de ces nouvelles dispositions légales.

Toutefois, les consultations effectuées dans le cadre de l'adoption de ce document ont montré que de nombreuses questions relatives à la problématique des cultures hors sol nécessitaient la réalisation d'études complémentaires.

Suivies par un comité de projet composé de représentants des services publics et des milieux concernés, les études suivantes sont en cours :

- le réexamen des secteurs pour l'agriculture spéciale dans les communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates,
- la définition de mesures d'accompagnement visant à faciliter le regroupement des serres

Les études suivantes sont prévues :

- la planification de l'aménagement des secteurs de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex,
- l'éventuelle délimitation de nouveaux secteurs.

Evaluation Stratégique d'Impact sur l'Environnement (ESIE) et Périmètres d'Aménagement coordonné (PAC)

Le service de l'agriculture participe aux études d'aménagement entreprises en zone agricole. Ces études se font généralement dans le cadre de l'ESIE (entrée en vigueur en 2001 pour tout projet soumis à l'ordonnance relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement). Les projets de PAC sont soumis aux ESIE.

Les études suivantes sont en cours :

- PAC les Sciers – la Chapelle
- PAC les Vergers à Meyrin,
- PAC Organisations Internationales,
- Rectangle d'or.

Protection des eaux

SPAGE

En liaison avec l'étude des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des cours d'eau (SPAGE), un groupe de travail agricole a été mis sur pied. Ce dernier, regroupant des représentants de l'administration et des milieux agricoles, a pour mission de procéder à une synthèse des besoins de l'agriculture et des actions agricoles à mener dans les bassins versants concernés.

Renaturation

Le service de l'agriculture collabore aux différents programmes de renaturation des cours d'eau mis en œuvre au plan cantonal. Il participe notamment aux études et travaux entrepris sur la Seymaz et dans le bassin de l'Aire.

Droit foncier rural

La commission foncière agricole (CFA), instance chargée d'appliquer la loi sur le droit foncier rural (LDFR), a refusé d'octroyer l'autorisation sollicitée dans 12 cas sur les 172 dossiers traités. 4 décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif, dont aucun n'émane du service de l'agriculture en sa qualité d'autorité de surveillance. Dans certains cas, en vertu de l'article 4a de l'ordonnance sur le droit foncier rural (ODFR), la CFA doit dorénavant, avant de statuer sur la requête qui lui est adressée, soumettre le dossier à l'autorité cantonale en matière de construction, soit en l'occurrence le département de l'aménagement de l'équipement et du logement, afin que ce dernier constate la légalité de l'affectation des constructions ou installations existantes.

Crédits d'investissements

Pendant l'année 2002, 6 nouveaux prêts ont été octroyés, dont 3 pour des mesures individuelles (personnes physiques) et 3 pour des mesures collectives (personnes morales).

Parmi les prêts attribués, 1 concerne l'aide initiale, 2 des bâtiments et 3 autres des achats de machines.

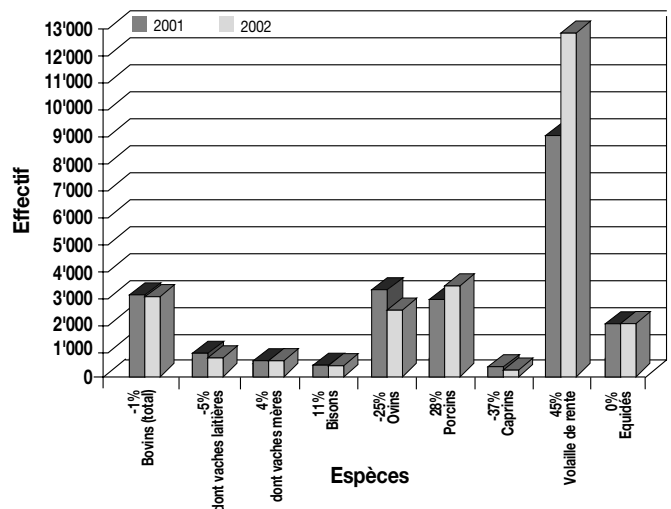
Le remboursement des crédits d'investissements pose parfois des difficultés compte tenu de la situation économique de certains bénéficiaires.

Production animale

Comme les années précédentes, le recensement des animaux a été effectué avec le concours de l'office vétérinaire cantonal. En 2002, l'effectif du cheptel s'établit selon le tableau et le graphique ci-dessous. Les exploitants statistiques ont été différenciés de ceux bénéficiant de contributions liées aux paiements directs.

Espèces	Nombre de détenteurs en contributions	Nombre d'animaux en contributions	Nombre de détenteurs en statistique	Nombre d'animaux en statistique
Bovins	58	2'574	10	66
Bisons	3	170	0	0
Ovins	28	1'745	54	557
Porcins	27	1'915	6	1'420
Caprins	11	55	18	114
Volaille de rente	57	9'705	72	2'937
Equidés	75	951	92	779
Divers	46	234	117	1'147

Effectif et variation du cheptel total genevois entre 2001 et 2002



Dans le but de maintenir la production animale et d'encourager l'amélioration du bétail par la sélection, des concours ont été organisés, au printemps et en automne, en collaboration avec les organisations d'élevage des espèces bovines et ovines. Par ailleurs, des subventions cantonales et fédérales ont été octroyées aux syndicats et fédérations d'élevage.

Viticulture

Mesures fédérales

Le Conseil fédéral a promulgué deux ordonnances visant à soutenir la viticulture. La première concerne une mesure pour le maintien du vignoble suisse en 2003 par l'octroi de contributions à la reconversion de l'encépagement et la seconde vise à favoriser, par l'octroi de subventions, l'affectation d'une partie de la récolte de raisin 2002 à l'élaboration de produits non alcoolisés ou faiblement alcoolisés.

Pour la première mesure, appliquée par le canton, une aide financière fédérale de Fr. 541'400.— a été attribuée à notre canton. Cette somme a été distribuée à 48 exploitants et a contribué à la reconversion de 26,8 ha.

S'agissant de la seconde, appliquée par la Confédération, a eu pour effet de soustraire env. 1'150'000 litres de la quantité de vin produite à Genève; ajoutée à une très faible production, elle a permis de réduire considérablement le volume de la vendange genevoise qui s'élève cette année à 9'825'439 litres.

Mesures économique et administrative

En vertu du règlement sur les vins genevois (M 2 50.04), les vins issus de vignes situées en zone frontalière peuvent, selon les dispositions transitoires, bénéficier de l'appellation d'origine Genève jusqu'en 2004 seulement. Après consultation du groupe de travail mis en place pour étudier le devenir de ces vins, le service de l'agriculture, en collaboration avec le DASS et le DEEE, a confié un mandat juridique à une étude d'avocats. Cette dernière est chargée de procéder à un examen complet de la situation actuelle, soit tant sur le plan du droit interne qu'international et notamment des accords bilatéraux avec la communauté européenne, et de faire des propositions concrètes sur les solutions envisageables.

Pour le blocage-financement des vins de la récolte 2001, les vins bloqués représentent 11'956,66 hectolitres (3'712,21 hectolitres de vin rouge et 8'244,45 hectolitres de vin blanc) pour lesquels l'Etat de Genève a accordé une garantie sous forme de caution.

Vulgarisation

Les principales prestations du service, au travers de la station cantonale de viticulture et d'œnologie, peuvent être résumées ainsi :

- conseil en matière viticole et encouragement de la production intégrée ou biologique;
- analyse du vin et développement de nouvelles méthodes d'analyses, conseil en matière œnologique, mise au point de qualités nouvelles telles que vins doux, élevage en fût, etc.;
- développement, en collaboration avec l'AOVG, de la «Sélection des vins de Genève», manifestation ayant pour but de sélectionner les meilleurs crus du canton, dignes de représenter le vignoble genevois lors de diverses manifestations et concours. Les très bons résultats obtenus par les vins genevois dans les concours internationaux illustrent bien la nécessité de ces sélections;
- mise sur pied d'un groupe de travail regroupant une vingtaine de vigneron genevois ayant pour mission de définir des objectifs précis pour la viti-viniculture genevoise;
- essais et démonstrations, participation à la promotion des vins genevois;
- une enquête menée auprès de 1'005 communes de Suisse allemande a montré notamment la faible notoriété de la Genève viticole.

Sur le plan du conseil, les activités de la station de viticulture et d'œnologie s'expriment notamment par les données suivantes :

	1999	2000	2001	2002
Production intégrée	167 viticulteurs	166 viticulteurs	167 viticulteurs	168 viticulteurs (1260 ha)
Analyses de vin	2'146	3'204	3'350	3'063
Encavage de raisins d'essais	12 lots 1'182 kg	20 lots 1'790 kg	22 lots 2'216 kg	23 lots 1'978 kg

Gestion du vignoble de l'Etat

Les efforts de rationalisation ont été poursuivis de même que les contrôles de qualité.

La récolte de raisin et la mise en bouteilles se présentent ainsi :

	1999	2000	2001	2002
Récolte de raisin	65'134 kg	58'659 kg	51'206 kg	43'586 kg
Mise en bouteilles	48'859 millésime 1998	63'577 millésime 1999	42'537 millésime 2000	40'206 millésime 2001

La vigne s'est montrée moins généreuse en 2002. Néanmoins, pour augmenter le niveau qualitatif des vins du domaine, des décharges importantes de récolte ont été effectuées.

Différents cépages interspécifiques et de coupage sont produits au vignoble de l'Etat, vinifiés à la station de viticulture et dégustés par les viticulteurs et encaveurs genevois, de manière à estimer leur potentiel qualitatif. Ainsi, ce ne sont pas moins de 26 cépages différents qui sont cultivés sur le domaine.

Le vignoble de l'Etat a contribué à la promotion des vins de Genève en participant à plusieurs manifestations, dont notamment la Vigne des Nations. Par ailleurs, les Gamaret-Garanoir et le Gamay ont été distingués lors de la Sélection des Vins Genevois. Le Pinot Noir élevé en fût de chêne a également été récompensé à Sierre au Mondial du Pinot Noir.

L'étude du projet de construction de la maison vigneronne est terminée. Ce bâtiment aura deux objectifs :

- un centre d'exploitation fonctionnel et rationnel pour le domaine de la République et Canton de Genève, qui utilise actuellement trois sites provisoires différents;
- un espace promotionnel pour les vins genevois en général.

Le crédit d'étude a été voté et un projet détaillé a été réalisé. Le Grand Conseil doit encore se prononcer quant au budget d'investissement.

Arboriculture

Le service de l'agriculture a principalement assuré des missions technico-administratives en faveur de la production fruitière genevoise, à savoir :

- Recensement des vergers et des cultures de baies (petits fruits), portant sur les surfaces cultivées, essences, variétés, modes de production principalement;
- estimation des récoltes de fruits pour la planification du marché helvétique;
- participation à la formation professionnelle, au niveau du brevet et de la maîtrise, dans le cadre romand (AGORA);
- participation aux instances professionnelles arboricoles lémaniques.

Le rapprochement des stations cantonales d'arboriculture vaudoise et genevoise est effectif depuis la signature de la convention d'accord du 6 mars 2002. Ainsi depuis le printemps 2002, le conseil technique arboricole pour les arboriculteurs genevois est assuré par les conseillers de la station d'arboriculture vaudoise, qui ont prodigué des cours de formation sur la taille des arbres fruitiers, l'entretien du verger ou le choix des variétés par exemple.

Protection sanitaire des végétaux

Feu bactérien, les mesures prises à Genève

Le Conseil d'Etat a adopté le 2 octobre 2002 un règlement relatif au feu bactérien, destiné à fournir au canton les bases légales nécessaires à la mise en œuvre des mesures de contrôle et de lutte contre cette épidémie. Ces dernières se fondent sur la législation fédérale, en particulier la loi fédérale sur l'agriculture et les ordonnances sur la protection des végétaux.

Le feu bactérien est une maladie bactérienne (*Erwinia amylovora*) particulièrement dangereuse et contagieuse qui noircit et déforme jusqu'à la mort les arbres fruitiers à pépins et les arbres et arbustes indigènes et ornementaux à pépins de la famille des rosacées. Le feu bactérien a été

découvert en 2000 à Genève et en 2001 et 2002 il s'est développé là où il était déjà présent de façon latente. Seuls des cotonéasters sont aujourd'hui infectés et 10 communes sont touchées.

Les mesures édictées par la Confédération visent à protéger prioritairement les pépinières, les vergers commerciaux et les vergers d'arbres fruitiers haute tige. A Genève, ce sont les vergers commerciaux qui sont surtout concernés, avec une surface de quelque 100 ha et une production de qualité écoulée en bonne partie sur le marché genevois. Par ailleurs, près de 50'000 arbres fruitiers mi tige et haute tige sont menacés dans la campagne genevoise, ainsi que les aubépines et sorbiers dans les haies et en lisière de forêt.

Les contrôles ont débuté à l'automne 2002 et ils s'étendront à l'ensemble des communes en 2003, en commençant par les communes rurales du canton. Un arrachage préventif des plantes les plus sensibles, soit les cotoneaster salicifolius, sera également effectué autour des vergers et des pépinières.

Enfin la multiplication, la vente et la plantation de toutes les formes de cotoneaster et de stranvesia (*photinia davidiana*) sont dorénavant interdites.

Le site internet de la station de recherche en production végétale de Changins donne toutes les informations techniques et l'état de la situation relative au feu bactérien en Suisse: www.changins.ch ou www.admin.ch/sar/rac.

Autres activités

- contrôle et lutte contre les autres organismes de quarantaine, particulièrement nuisible (*sharka*, *flavescence dorée* de la vigne, *chrysomèle – diabrotica virgifera* – sur maïs, par exemple);
- contrôle de l'état de santé de la végétation et des cultures. La résistance du carpocapse des pommes aux insecticides se généralise et le seul espoir réside dans l'application parallèle de plusieurs méthodes de lutte biologique. Les méligèthes du colza développent eux aussi une résistance aux insecticides et là il n'existe malheureusement pas de parade possible, même en lutte biologique. L'ambrosie à feuille d'armoise a fait l'objet d'observations particulières afin de déterminer son aire de répartition; on la rencontre localement sur l'ensemble du territoire du canton. Si l'ambrosie pose, en tant qu'adventice envahissante, des problèmes dans les cultures de printemps et les prairies extensives, elle représente avant tout un risque important en terme de santé publique, car elle est fortement allergisante pour l'homme;
- délivrance des certificats phytosanitaires lors de l'exportation de végétaux (40 certificats en 2002);
- mesures de soutien aux agriculteurs offrant des prestations écologiques: contrôle des pulvérisateurs, autorisation spéciales pour l'application de produits de traitement des plantes;
- vulgarisation des techniques phytosanitaires et développement de mesures de prévention;
- formation des utilisateurs de produits de traitement des plantes par des cours préparatoires et par l'obtention du permis de traiter, en agriculture et horticulture.

Concernant la problématique des résidus de produits de traitement des plantes retrouvés dans les eaux, un projet a été initié en collaboration avec les services chargés de la protection de l'eau. Une information technique a

été diffusée aux agriculteurs genevois et un concept global de prévention est à l'étude, incluant l'installation pilote d'une place de récupération et de traitement des résidus de produits phytosanitaires. Les différents partenaires du monde agricole et de la protection de l'environnement sont impliqués dans ce projet.

8.3.2 Office vétérinaire cantonal

Objectifs et priorité

En 2002, l'Office vétérinaire cantonal (ci-après Office) a été principalement mis à contribution dans le domaine de la **sécurité publique**, relativement aux mesures de prévention des agressions canines.

La lutte contre les épizooties des animaux de rente a été une activité relativement calme durant l'année, aucune épizootie majeure n'étant venue troubler la **santé animale**.

La **protection des animaux** est toujours un domaine qui mobilise tant les vétérinaires de l'Office pour des aspects techniques, que ses collaboratrices pour des demandes courantes. Cependant, malgré les conseils et les renseignements donnés, il faut noter que les détenteurs d'animaux adoptent encore trop rarement une attitude responsable à l'égard de leur animal.

Activités

Sécurité publique

L'acquisition de chiens appartenant aux races dites «d'attaque» continue à augmenter dans le canton. L'Office a enregistré 80 Rottweiler, 22 Pitbull, 46 Am'staff, 4 Dogues argentins, 1 Cane corso et 1 Presa canario pour l'année, soit un total, au 15 décembre 2002, de 335 représentants de ces races contre 172, à la même date en 2001. Selon les données statistiques en notre possession, une grande majorité de détenteurs de ce type de chiens sont de jeunes adultes.

Les dossiers instruits dans le domaine de la sécurité publique, principalement en regard des agressions canines, sont au nombre de 121. Parmi ceux-ci, 73 concernent des agressions vis-à-vis de l'être humain. L'Office a enregistré 125 annonces de morsure établies tant par des postes de gendarmerie, des vétérinaires que par des médecins.

Santé animale – santé publique

La sécurité alimentaire est de première importance pour les consommateurs. C'est pourquoi, l'Office vétérinaire fédéral (ci-après OVF) a mis sur pied des contrôles par sondage, nommé «contrôles bleus», dans les exploitations agricoles détenant des animaux de rente. Ces contrôles sont axés principalement sur une détention respectueuse des animaux, la qualité de la production laitière, le journal des traitements et les documents d'accompagnement de la Banque de données nationale (BDTA) pour le trafic des animaux qui sont des garanties relatives à la traçabilité du bétail. Le choix des exploitations à contrôler est fait par l'OVF mais ce sont les cantons qui exécutent les contrôles.

En 2002, 17 exploitations genevoises ont été contrôlées, soit: 9 détenteurs de bovins, 3 de moutons, 1 de caprins, 2 de volaille et de porcs et 1 détenant à la fois des bovins, des porcs et de la volaille.

Le résultat de ces contrôles a démontré que 5 exploitations montraient des lacunes dans les annonces obligatoires, lors de déplacements d'animaux ou de présence d'animaux dans l'exploitation. 8 n'avaient pas de journal des traitements bien que dans la majorité des cas cela soit lié à l'absence de traitement durant l'année 2002. Aucun manquement quant à la détention ou à la production laitière n'a été relevé.

A la demande du Service de l'agriculture, et dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), l'Office a également contrôlé les conditions de détention des animaux de rente dans 11 exploitations genevoises.

L'inspectorat des ruchers, fort de ses 5 inspecteurs (dont un inspecteur cantonal), surveille le territoire genevois. Ce dernier, divisé en 5 secteurs, a subi 91 contrôles de ruchers (38,89% des ruchers genevois), soit 10'002 ruches (49,29% des ruches). Genève compte encore 170 apiculteurs, 234 ruchers pour 2'033 colonies d'abeilles. 4 cas de loque américaine ont été confirmés, ce qui a nécessité des contrôles rigoureux de ruches dans un vaste secteur entourant les foyers, car cette épizootie se propage relativement facilement si l'on manque de vigilance.

Dans le cadre de l'épidémiologie exigée par l'OVF, les examens suivants ont été réalisés :

- 111 analyses en regard de la Brucellose bovine;
- 21 analyses en regard de IBR/LBE;
- 25 analyses en regard de IBR/IPV;
- 34 analyses en regard de la maladie d'Aujeszky chez les porcs;
- 139 contrôles sérologiques en regard de l'AEC chez les chèvres.

Les coûts inhérents à cette surveillance sont pris en charge, en totalité, par le Fonds cantonal des épizooties. En septembre 2002, le Grand Conseil a accepté le nouveau projet de loi sur le Fonds cantonal des épizooties, réglant le mode d'alimentation du fonds. Des nouvelles espèces animales (équidés, volailles et lapins) y sont introduites. Cette introduction permet ainsi, entre autre, de garantir une égalité de traitement entre les différentes espèces.

Protection des animaux

Dans le domaine de l'expérimentation animale, l'Office a pour tâche d'évaluer les requêtes sous l'angle de la pertinence de la recherche, de la méthodologie proposée et de la transposabilité des résultats obtenus à l'homme. Ces évaluations impliquent une réflexion approfondie sur le choix du modèle animal.

En 2002, 142 requêtes ont été soumises à l'Office et à la Sous-commission cantonale de surveillance des expérimentations sur animaux vivants (ci-après SCSEAV). 1 requête a fait l'objet d'une décision d'annulation, 81 ont nécessité des renseignements complémentaires et 94 ont été autorisées avec restrictions et/ou modifications et/ou charges supplémentaires.

La SCSEAV, indépendante de l'Office, a effectué 33 contrôles et a tenu 6 séances annuelles en présence de l'Office, lequel assure en partie le secrétariat.

L'Office s'est aussi impliqué dans la formation continue des expérimentateurs par le biais de cours-conférences

dispensés aux personnes directement concernées et dans le cadre du groupe de travail (Bâle, Zurich et Genève) chargé de définir le contenu de la formation de base et continue des expérimentateurs, ainsi que dans les conditions de l'octroi d'une équivalence lorsque la formation continue s'est effectuée à l'étranger.

A cela, s'ajoutent 13 contrôles réalisés par la Sous-commission de contrôle des soins et des installations des animaux de rente. Cette instance, indépendante de l'Office mais pour laquelle ce dernier assure en partie le secrétariat, a tenu, par ailleurs, 4 séances en présence du Service de l'agriculture et de l'Office.

La formation des gardiens d'animaux a vécu sa dernière session, sous l'ancien droit, en automne 2002, puisque dès 2003, seule la filière reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), soit une durée d'apprentissage de 3 ans, sera possible. L'Office ne sera plus autant impliqué dans cette formation, qui se trouvera alors sous la responsabilité de l'Office cantonal d'orientation et de formation professionnelle.

Fourrière cantonale

Genève est le seul canton suisse à posséder une fourrière cantonale pour chiens. La propriété est située à Collex où elle occupe une surface d'environ 7'000 m² sur laquelle sont bâties 1 maison d'habitation et un chenil de 11 boxes et 5 parcs d'ébat.

En 2002, 661 animaux ont été pris en charge par la fourrière dont 620 chiens et 41 autres espèces (chats, oiseaux, tortues, etc.). 547 chiens ont retrouvé leur propriétaire, tandis que 73, non réclamés, ont été transférés auprès d'un organisme de protection des animaux pour placement.

Depuis quelques années déjà le volet «social» de l'activité fourrière, à savoir la prise en charge de chiens lors d'hospitalisation ou d'incarcération de propriétaires, augmente.

Enquêtes et autres contrôles dans le cadre de la protection des animaux

157 plaintes sont parvenues à l'Office, nécessitant 145 visites à domicile. 34 contrôles relatifs à la détention d'animaux sauvages et 19 dans le cadre de manifestations publiques (cirques, exhibitions, etc.) ont été réalisés durant l'année.

Par ailleurs, 34 contrôles ont été effectués, pour la plupart par la Sous-commission de contrôle des conditions de détention des animaux, dans les chenils, chatteries, parcs animaliers et commerces zoologiques. D'autre part, cette instance, indépendante de l'Office, s'est réunie à 5 reprises en présence de l'Office, lequel assure en partie le secrétariat.

Sanctions

40 contraventions ont été dressées (32x Fr. 200,—, 3x Fr. 300,—, 4x Fr. 500,— et 1x Fr. 20'000,—), 13 interdictions de détenir des animaux ont été prises, 12 décisions de séquestre définitif ont été prononcées.

L'année 2002 a vu la mise en œuvre de diverses nouvelles législations notamment en regard de la sécurité publique, induisant de ce fait une nette augmentation du travail administratif.

Perspectives

2003 devrait voir les activités de prévention, tant auprès des détenteurs de chien qu'auprès des détenteurs d'animaux de rente, se multiplier. Il s'agit en particulier de resserrer les liens avec les communes (agents municipaux) pour un travail de proximité efficace et ciblé.

8.4 Protection de l'environnement

Le domaine de la protection de l'environnement ne compte pas moins de 11 services, dont 8 sont des services opérationnels: service cantonal de la protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, service cantonal de gestion des déchets, service cantonal de protection de l'air, service cantonal d'hydrobiologie, service cantonal de géologie, service cantonal de l'énergie, et 3 sont des services ressources: Environnement-Info, service juridique de la protection de l'environnement et service scientifique de l'environnement.

La coordination au sein du secteur de la protection de l'environnement est assurée, à tour de rôle, pendant une année, par un des chefs de service du domaine.

La nouvelle structure est aujourd'hui rodée et permet à l'ensemble des services de collaborer avec efficacité. Ceci constitue une garantie pour développer concrètement, à Genève, une politique environnementale axée sur les principes du développement durable.

8.4.1 Service Environnement-Info (Inf-Eau-Déchets)

Mission

Le service Environnement-Info, dont la mission est d'informer, de former et de sensibiliser la population, les collectivités publiques, les milieux professionnels et les écoles à la protection de l'environnement, a élargi ses domaines d'activités. En effet, depuis cette année, il communique non seulement sur l'air, le bruit, les déchets, l'eau, les sols, comme par le passé, mais aussi sur l'énergie et la mobilité. Les campagnes liées aux déchets et aux eaux usées portent toujours la signature «Inf-eau-déchets» dont le hérisson est un repère bien connu du public.

Eco-conseils et centre de documentation

Depuis le 1^{er} mai 2002, Environnement-Info a engagé une éco-conseillère, dont la fonction première est de répondre à la ligne téléphonique 022 327 47 11. Ce numéro, ouvert au public depuis 15 ans, répond aux questions de la population, des professionnels et des enseignants et donne des conseils quant aux gestes quotidiens à observer pour une meilleure protection de l'environnement (tri des déchets, etc.). En outre, un centre de documentation permet de consulter toutes les brochures d'information éditées par le service ainsi que des documents et publications spécialisés répondant aux préoccupations actuelles en matière d'environnement.

Internet

Afin de répondre à l'évolution des modes d'accès à l'information, Environnement-Info a mis sur pied un site

internet de la protection de l'environnement et ce, en collaboration avec les différents services concernés.

Inf-eau-déchets

Campagnes d'information sur les déchets

Deux campagnes de sensibilisation grand public ont marqué l'année.

Un guide, intitulé «Ne mettons pas tout dans le même sac», consacré au tri et au recyclage des déchets ménagers, a été adressé à tous les ménages genevois au printemps. Il a été relayé par une campagne radio sur les ondes de One FM et de Nostalgie, des annonces dans Le Courrier et la Tribune de Genève, des cartons publicitaires dans les bus, des cabas papier distribués par les grands magasins, des affiches et des cartes postales déposées dans les cafés.

La seconde campagne, l'opération «Les hérissons descendent dans la rue» a été organisée en automne. Des cabas, affiches, spots radio et cartons-bus ont incité la population au tri des déchets avec le slogan «Tout Genève recycle ses déchets, vos commerces/communes/vous aussi».

Manifestations et opérations ponctuelles

Inf-eau-déchets a mis sur pied, avec les CFF, la Ville de Genève et les TPG, une journée de sensibilisation au problème des déchets dans la rue (littering) et, en l'occurrence, à la gare Cornavin. Cette manifestation s'est déroulée le 26 septembre 2002 et a consisté à aborder directement les voyageurs dans le hall de la gare et alentour afin de les inviter à mettre leurs déchets dans les poubelles et non par terre.

Sensibilisation dans les écoles

Le projet d'animation dans les écoles primaires, financé par le fonds cantonal de gestion des déchets, a débuté en janvier 2002. Tout au long de l'année, 483 classes du canton ont été visitées par deux animateurs. Par ailleurs, un concept d'information destiné à la sensibilisation dans le post-obligatoire a été développé. Il sera opérationnel en 2003.

Ecologie au travail

Le programme «Ecologie au travail» visant à réduire et à récupérer autant que possible les déchets de l'administration s'est poursuivi, notamment par la distribution de bacs de récupération dans l'ensemble des services de l'administration et la publication de brochures d'informations (piles, papier, archives, etc.). Une vaste campagne d'information, principalement destinée au personnel de l'administration accompagne l'opération.

Collaboration avec les communes et les commerces

Des rencontres avec les communes ont eu lieu tout au long de l'année par le biais de groupes de travail spécialisés.

Les commerces ont quant à eux été associés aux deux grandes campagnes tout public de l'année et ont diffusé cabas et affiches portant les visuels et les slogans en faveur du recyclage.

Information sur l'eau, l'air, le bruit, la mobilité et l'énergie

La carte des plages publiée annuellement contenait cette année des informations sur la santé du Léman et des conseils pour se protéger du soleil.

Une brochure intitulée «Du tout à l'égout au système séparatif... ou comment on trie les eaux» a été éditée afin d'expliquer la manière dont sont traitées les eaux usées et de faire le point sur les mesures de protection pouvant être prises par tout un chacun. Elle a été largement distribuée dans les communes, les entreprises de nettoyage et conciergeries, les services de l'Etat et les associations.

Des informations sur la qualité de l'air ont été transmises régulièrement à la presse, notamment à l'occasion de la publication du rapport annuel des mesures de la qualité de l'air.

Par ailleurs, une campagne intitulée «Roulez+propre» a été mise en place suite à l'arrêté du Conseil d'Etat introduisant une exonération de l'impôt automobile pour les véhicules les moins polluants.

En ce qui concerne le domaine de la mobilité, différentes conférences de presse ont été organisées : accès à Palexpo pendant le Salon de l'automobile, information sur les places macarons au centre ville et fermeture à la circulation des rues marchandes, enquête sur les déplacements aux frontières genevoises et micro-recensement des transports, ainsi que diverses inaugurations : P+R à Sous-Moulin, halte CFF Pont-Rouge.

Dans le domaine de l'énergie, un effort considérable a été investi dans la promotion des énergies renouvelables, des économies et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Une conférence de presse a été organisée à l'EMS Val Fleuri pour inciter cette catégorie d'institutions à se doter de systèmes solaires thermiques pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. Une brochure «Energie, le bon choix pour tout achat d'un appareil électrique» a été éditée et distribuée sur le stand de la Foire de Genève afin de sensibiliser le public aux économies d'énergie.

Manifestations et opérations ponctuelles

Le service a participé activement à la mise en place de la manifestation Rio+10 organisée sur la Plaine de Plainpalais par le service cantonal du développement durable les 9 et 10 juin 2002. Sur le stand Environnement-Info, les visiteurs pouvaient tester leurs connaissances en matière de tri des déchets ou encore déguster de l'eau, montrant par là que la consommation de l'eau du robinet est tout aussi savoureuse que celle en bouteille, avec un écobilan nettement plus favorable.

Une chasse au trésor «L'air de rien, bouger malin» a été organisée dans le cadre de la journée «En ville sans ma voiture» du 22 septembre 2002.

La participation au Village Prévention et Environnement de la Foire de Genève a pris pour thème, cette année, l'énergie et plus particulièrement la nouvelle «Etiquette A». La présence du DIAE dans plusieurs inaugurations et manifestations a été l'occasion de promouvoir l'importance des énergies renouvelables, des économies et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Citons notamment : l'inauguration de SIG Solar II, l'installation solaire photovoltaïque des SIG au Lignon; l'inauguration du réseau CADIOM (chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères), la remise du prix solaire 2002, la remise du label «Cité de l'énergie» à la commune de Meyrin.

Expositions itinérantes

Les expositions itinérantes du service ont circulé, comme de coutume dans de nombreux lieux publics,

écoles, administrations, centres commerciaux et entreprises privées.

Publications Inf-eau-déchets et Environnement-Info

- brochure Ecologie au travail «Les hôpitaux universitaires de Genève optent pour le papier recyclé»;
- brochure Ecologie au travail «Du nouveau dans les archives de notre République»;
- brochure Ecologie au travail «L'Etat de Genève récupère ses déchets de bureau»;
- dépliant Ecologie au travail «Déchets de bureau - Une récupération bien orchestrée»;
- inventaire des déchets 2001;
- brochure «L'art d'accommoder les restes»;
- guide des déchets de chantier (réédition);
- dépliant «Sur les chantiers ça trie» (réédition);
- dépliant «Stop les appareils électriques n'ont rien à faire dans une poubelle» (réédition);
- guide des déchets ménagers «Ne mettons pas tout dans le même sac»;
- brochure «Composter dans son jardin» (réédition);
- brochure «Trier ses déchets compostables» (réédition);
- brochure «Du tout à l'égout au système séparatif... ou comment on trie les eaux»;
- dépliant «Energie, le bon choix pour tout achat d'un appareil électrique»;
- dépliant «Le niveau du Léman varie»;
- carte des plages 2002;
- brochure qualité de l'air 2001;
- brochures «Téléphonie mobile, un danger pour la santé» et «Repérage dans une forêt d'antennes»

Perspectives

En 2003, année de l'eau, une nouvelle exposition itinérante verra le jour sur ce thème. Elle mettra en évidence toutes les questions liées à l'eau, que ce soit au niveau de leur protection ou de leur traitement. Des plaques informant sur l'eau seront apposées dans des endroits stratégiques du canton dans le cadre d'un projet romand.

Une grande campagne de sensibilisation à la propreté dans les rues et dans la nature est prévue.

Le service prendra des mesures, à l'occasion de la venue à Genève de l'exposition internationale TELECOM 2003, pour sensibiliser les exposants au tri des déchets, lors du montage et du démontage de leur stand.

La mobilité sera également un des grands axes de sensibilisation 2003 avec une incitation forte à opter pour des modes de déplacement doux.

Enfin, un classeur «PME et développement durable, guide pratique» devrait constituer un outil marquant pour les entreprises.

Dans un autre registre, le service verra certainement son identité redéfinie car la signature Inf-eau-déchets ne convient pas à toutes les campagnes du service. Une réflexion est en cours pour englober, sous un même label, tous les domaines d'information traités par Environnement-Info.

8.4.2 Service cantonal de protection de l'air

Mission

- proposition et suivi des plans de mesures de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair);
- contrôle de la conformité des décisions sectorielles par rapport à la politique d'assainissement de la qualité de l'air;
- élaboration du système d'information dans le domaine de l'air;
- contrôle des émissions d'installations stationnaires.

Objectifs prioritaires

- élaboration du plan de mesures 2003-2010;
- élaboration du règlement sur la protection de l'air (K 1 70.08);
- projets de mise en œuvre de la directive de la protection de l'air sur les chantiers.

Activités

Installations stationnaires

• Installations de combustion

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} août 2002 du règlement sur la protection de l'air, le Service cantonal de protection de l'air (SCPA) est responsable des installations de chauffage domestique d'une puissance calorifique supérieure à 1MW. Dans l'ensemble, les installations datant d'avant 1993 ne sont pas conformes à l'OPair en ce qui concerne les émissions d'oxydes d'azote. Ces installations sont donc soumises à l'obligation d'assainir.

En outre, le SCPA est responsable du premier contrôle des nouvelles installations d'une puissance comprise entre 350 kW et 1 MW.

• Installations industrielles et artisanales

Dans ce domaine, le SCPA intervient sur demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour émettre des préavis, pour effectuer des expertises (mesure des émissions) ou pour objectiver des plaintes concernant des problèmes d'immissions de fumées, de poussières et d'odeurs.

Le SCPA intervient également sur demande du Service cantonal de gestion des déchets, du Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement ainsi que la direction de la police des constructions du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Les dossiers traités concernent les industries chimique et métallurgique, le traitement des déchets, les cuisines de restaurants, les moteurs stationnaires (diesel, gaz), les parkings et garages, le stockage et la distribution de produits pétroliers, ainsi que le nettoyage chimique des vêtements.

• Aperçu statistique

Toutes installations confondues, 53% des dossiers ont trait à la prévention de la pollution atmosphérique et 43% sont des interventions correctives effectuées suite à des plaintes du voisinage.

Plan de mesures

C'est le Service cantonal de protection de l'air qui est réglementairement responsable de l'élaboration du plan de mesures. La rédaction du nouveau plan de mesures 2003-2010 a été réalisée en tenant compte des objectifs de la Confédération en matière d'émissions, entre autres celles du dioxyde de carbone.

Système d'information

L'actualisation des cadastres des émissions et des immissions de polluants a été réalisée de manière à pouvoir préparer des scénarios prospectifs permettant de contrôler la mise en œuvre du plan de mesures.

Perspectives

- réalisation d'un cadastre d'immissions au niveau de la rue pour la mise en œuvre de plans d'assainissements localisés;
- mise en place des procédures pour l'application de la directive de la protection de l'air sur les chantiers, entrée en vigueur en septembre 2002;
- mise en œuvre du plan de mesures 2003-2010;
- acquisition de la base de données des installations de chauffage d'une puissance supérieure à 1 MW.

8.4.3 Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

Missions

Les missions principales du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, ci-après SPBR, sont les suivantes :

- élaboration des propositions des objectifs généraux, des plans de mesures et de leur suivi en matière de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (RNI);
- mise en œuvre des systèmes d'informations du bruit et des RNI dans le cadre du SIEnG;
- prise des décisions qui ne sont pas de la compétence d'une autre autorité administrative, notamment en matière d'utilisation des machines mobiles et de protection contre les RNI;
- formulation de préavis en matière de nuisances sonores, vibrations et RNI;
- conseil, expertise et contrôles de conformité dans le domaine du bruit, des vibrations et des RNI pour l'administration, les communes, les associations, les autorités judiciaires, les particuliers et les mandataires qualifiés;
- information au public sur l'état de l'environnement dans les domaines considérés;
- enseignement dans le cadre de la formation continue des corps de métier et du 3^e cycle universitaire.

Objectifs

Un des principaux objectifs du service a été d'élaborer le règlement de protection contre le bruit, actuellement en consultation. Ce travail a été accompli au sein du Comité interdépartemental de coordination (CIC), en collaboration

avec tous les services concernés et notamment le service juridique de la protection de l'environnement.

Un effort particulier a également été porté sur la mise en œuvre et le développement de l'organisation interne pour répondre à l'accroissement de travail et permettre de remplir au mieux les missions confiées au SPBR.

Afin de répondre à ses nouvelles missions, le service a engagé une secrétaire supplémentaire à 50% et a augmenté le taux d'activité du technicien de 50 à 100%, ce dernier devant assister l'adjoint scientifique en charge des RNI. Le service est actuellement constitué de 9 collaborateurs (directeur du service, deux adjoints scientifiques, un inspecteur, trois techniciens et deux secrétaires).

Activités

Le volume de travail a sensiblement augmenté par rapport à l'année 2002, à savoir 538 dossiers relatifs au bruit et aux vibrations (environ + 15%), en plus de 50 préavis sur les dossiers des études d'impact sur l'environnement. Le nombre de dossiers traitant des RNI est resté stable (130). La proportion de l'*expertise administrative* dans le cadre des processus de décision est en constante progression (80%).

Le travail fourni au sein des commissions auxquelles participe le service constitue une charge importante, notamment pour la Commission de protection contre le bruit, créée le 20 août 2002 par le Conseil d'Etat, qui est en charge de formuler des propositions et qui est consultée sur les projets importants d'assainissement lors d'attributions des degrés de sensibilité au bruit.

Bruit routier

Le groupe de travail PRASSOB qui coordonne les projets d'assainissement depuis 1998 sera remplacé par la Commission de suivi des projets d'assainissement des routes.

La réalisation des objectifs du plan de mesures a été poursuivie, bien qu'avec du retard par rapport au plan pluriannuel, compte tenu du projet de loi n° 8644 portant sur l'investissement de 85 millions pendant au Grand Conseil. Néanmoins, trois projets ont été examinés dont le premier dossier d'assainissement d'une rue dont la détentrice est une commune (boulevard de Saint-Georges). Deux projets concernant les routes cantonales ont été élaborés et communiqués pour approbation à l'OFROU, d'autres sont en cours d'étude.

Une importante étude a été menée par un stagiaire du SPBR lors des contrôles obligatoires afin de déterminer l'émission sonore effective des véhicules dans la circulation et de vérifier le respect des normes d'homologation.

Machines mobiles

Suite à la modification du règlement sur la tranquillité publique, l'interdiction d'utilisation des souffleuses à feuilles sur le territoire du canton est devenue effective le 1^{er} mars 2002. Le SPBR a traité une quarantaine de demandes de dérogation, dont le quart a été refusé. On constate que le règlement a été globalement assez bien respecté (peu de doléances reçues) et que le refus de déroger a souvent eu pour conséquence le retour aux méthodes traditionnelles de nettoyage, ce qui, de l'aveu même de certains requérants, n'a pas posé problème. Le traitement des dossiers a impliqué des investigations sur place et un effort important de médiation.

Trafic aérien

En tant qu'expert de la Commission consultative pour la protection contre les nuisances du trafic aérien, le SPBR a collaboré à la préparation du cahier des charges du nouveau réseau de monitoring du bruit des aéronefs (MIABA II), ainsi qu'au concept d'isolation acoustique des habitations se trouvant aux environs de l'aéroport.

Le service a participé aux travaux dirigés par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC-EMPA), autorité fédérale pour l'élaboration du futur cadastre des immissions sonores du trafic aérien de l'Aéroport International de Genève (AIG), qui sera publié en 2003.

Le SPBR a traité de nombreuses demandes d'autorisation de construire concernant des logements dans les zones fortement exposées au bruit, en se fondant sur le «Plan d'exposition au bruit 2000». La conjoncture du marché immobilier se trouve alors en conflit avec la LPE qui fixe pour principe que l'autorité doit veiller à ne pas autoriser la construction de logements là où les valeurs limites sont dépassées, pour ne pas accroître le nombre de personnes gravement touchées par le bruit.

Trafic ferroviaire

Les doléances de riverains de la gare de Cornavin au sujet de l'entretien des wagons et des manœuvres nocturnes ont fait l'objet d'expertises qui ont abouti à une concertation lors de laquelle l'Office fédéral des transports a exigé des CFF une étude d'assainissement qui devait être présentée en août 2002. Les projets de modification de l'installation d'entretien des wagons en question ont été subordonnés à la mise en conformité de l'installation existante.

Plusieurs plaintes concernant les chantiers nocturnes des CFF ont été traitées.

Stands de tir

L'assainissement des stands de tir de Jussy et de Saint-Georges a été terminé et des contrôles ont été réalisés à l'échéance posée par l'OPB du 31 mars 2002. L'assainissement du bruit du stand de tir «Ball-trap Club» de Genève a été réalisé, notamment par la mise en œuvre des armes insonorisées, de munitions subsoniques et de charges en acier, au lieu de plomb. Des essais d'autres modèles de fusils, plus maniables, mais tout aussi silencieux, ont eu lieu avec la collaboration du SPBR. Le service a élaboré pour chaque stand de tir un schéma qui fixe des conditions d'exploitation (nombre de cartouches, genre d'armes et demi-journées de tir) assurant le respect durable des conditions fixées par l'autorité, en tenant compte des allègements accordés.

Entreprises et établissements publics

Les établissements publics sont toujours à l'origine de nombreuses doléances (environ 50 dossiers traités). Le groupe de coordination interdépartemental (future Commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics) a bien fonctionné. A l'occasion du renouvellement des autorisations annuelles d'exploiter, les exigences pour la diffusion de la musique sont réévaluées et des conditions précises posées, en application du principe de prévention de la LPE et des directives du «Cercle bruit suisse».

Le problème de la musique diffusée lors des concerts sur des bateaux de la CGN a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Rayonnements non ionisants (RNI)

Le cadastre géoréférencé des stations de base de téléphonie mobile, présenté à la Commission des fournisseurs et utilisateurs du SIEnG, est en cours de publication sur les deux sites internet : www.sitg.ch et www.geneve.ch.

Le SPBR a participé à l'enquête menée par l'Office fédéral de la santé sur les effets des RNI. Les premiers résultats publiés montrent la nécessité d'améliorer la communication et l'information au public. La brochure grand public préparée en collaboration avec la direction de la santé publique du DASS et le service Environnement-Info, devrait répondre à cette demande.

Tous les mesurages des immissions du rayonnement effectués à ce jour à la demande de particuliers ont conclu au respect des valeurs limites d'installations de l'ordonnance ORNI.

Priorités

- publier le nouveau plan d'assainissement du bruit routier et le bilan des actions 1998-2002;
- mettre en place une structure de contrôle en matière de bruit des établissements, des manifestations et des bruits sur la voie publique en général;
- publier la brochure informative «Vade mecum - bruit»;
- activer la Commission cantonale de suivi des projets d'assainissement du bruit;
- modifier le règlement K 1 70.07 sur la protection contre les rayonnements non ionisants;
- mettre en forme les cadastres du bruit de tir et ferroviaire;
- publier sur internet le cadastre des RNI;
- lancer le projet de recherche en collaboration avec l'EPFL sur les SIT – RNI.

8.4.4 Service cantonal d'hydrobiologie

Mission

- collecter toutes les informations et connaissances sur les milieux aquatiques naturels genevois, en particulier sur la qualité des eaux superficielles, la faune et la flore des cours d'eau et du lac;
- élaborer des diagnostics de l'état de ces milieux;
- fournir toutes les informations et avis nécessaires aux différents services du domaine de la protection des eaux en vue des prises de décisions concernant la conservation et la restauration de la qualité écologique, la lutte contre la pollution, en particulier l'assainissement, l'évaluation de l'impact sur l'environnement aquatique et l'élaboration de dispositions légales pour la protection des eaux;
- contrôler l'hygiène de l'eau des piscines et bains publics.

Thèmes prioritaires de l'année

- la renaturation des cours d'eaux genevois et l'élaboration des contrats de rivières transfrontaliers;
- l'élaboration du Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE);
- l'organisation du domaine de l'eau et la participation à son élaboration.

Priorités internes

- acquisition et exploitation d'une base de données relationnelle informatisée permettant une valorisation optimale des données du service à l'interne (traitement et archivage) et à l'externe (systèmes d'information, sites intranet et internet);
- création des couches thématiques («qualité des eaux») des systèmes d'information pour l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG et SICE);
- assurance qualité: participation à de nombreux tests interlaboratoires;
- réévaluation des fonctions des collaborateurs suite à la réorganisation des services de la protection de l'environnement (ex-Ecotox);
- étude de l'évolution de la qualité du Rhône suite à la reconstruction et la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Aire;
- recensement et cartographie de la végétation aquatique des cours d'eau genevois.

Activités

Activités récurrentes

- surveillance de la qualité des eaux des piscines (113 établissements contrôlés) et lieux de baignade (42 stations sur le Petit Lac);
- prélèvements réguliers et analyses physico-chimiques, biologiques et microbiologiques des eaux des principaux cours d'eau genevois et du lac;
- rédaction de préavis sur les rapports d'étude d'impact sur l'environnement, notices d'impact, demandes d'autorisation de construire, etc.

Autres activités

- suivi de la qualité actuelle de l'Aire suite à la suppression des stations d'épuration de Saint-Julien-en-Genevois et de Confignon;
- détermination spécifique d'organismes aquatiques et transmission des données au Centre suisse de cartographie de la faune et de la flore (CSCF) et au Centre du réseau suisse de floristique (CRSF);
- validation et optimisation des indicateurs de qualité de l'eau et collaboration avec l'INRA à Thonon, France (projet AQUAE);
- collaboration avec le Service du géologue cantonal pour l'étude des nappes superficielles du genevois;
- rédaction de rapports scientifiques sur la qualité de l'Hermance et du Marquet/Gobé/Vengeron, et sur l'évolution du phytoplancton du Léman en 2001;
- participation à l'organisation du 3^e séminaire EMEC «3rd European Meeting on Environmental Chemistry» (EMEC3) à Genève, 11-14 décembre 2002, avec présentation de communications scientifiques concernant le devenir des polluants et les indicateurs de la qualité de l'eau;
- présentation de l'évolution de la végétation aquatique du Léman dans le cadre du XI^e Symposium international EWRS à Moliets et Maâ, France, 2-6 septembre 2002;
- Publication dans des revues internationales: «Degradation of EDTA during the wastewater treatment process» R. Doytchinova, P.M. Nirel et Ph. Arrizabalaga,

soumis pour publication à Water Research, «Authentication of a physico-chemical variability index in freshwaters. Relationship with biological quality.» Nirel P.M., Revaclier R., soumis pour publication à Aquatic Ecosystem Health & Management;

- encadrement de stagiaires et de diplômants (diplôme de M. Yann Dubosc soutenu et obtenu en septembre 2002, stage extra-muros de M^{me} Erminia Nally, Collège Calvin, Genève);
- participation à des groupes d'experts pour l'évaluation de nouvelles méthodes de qualification des eaux courantes en Suisse.

Le service a en outre participé aux travaux de nombreux groupes de travail en regard à ses missions et priorités.

Perspectives

- suite à la réorganisation de domaine de l'eau et aux départs à la retraite anticipée de 3 collaborateurs dont le chef de service: intégration des activités au service de l'écologie de l'eau et au niveau du domaine de l'eau, adaptation des cahiers des charges des collaborateurs à la nouvelle structure;
- mise en place des conditions permettant l'application complète des recommandations fédérales en matière d'analyse et d'appréciation des cours d'eau en Suisse (Système modulaire gradué);
- valorisation des données faunistiques et floristiques existantes pour la prise en compte de la biodiversité des milieux aquatiques au sens des nouvelles législations fédérale et cantonale;
- étude hydrobiologique et physico-chimique du Nant-d'Avril dans le cadre du SPAGE et de l'étude RUIZZI;
- suivi de l'étude de l'Aire, impacts de la renaturation du cours d'eau;
- surveillance de la vidange de la retenue de Verbois;
- collaboration avec le Service du géologue cantonal: étude de polluant dans la nappe de l'Aire.

8.4.5 Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures

Mission

Le service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, ci-après STIPI, est un des services du secteur de la protection de l'environnement.

Ses trois domaines d'activité sont la toxicologie industrielle, la pollution intérieure et les substances dangereuses pour l'environnement.

Toxicologie industrielle

Au sein de l'Etat, en tant que service spécialisé en hygiène industrielle, le service a pour mission de promouvoir la santé au travail ainsi qu'un comportement respectueux de l'environnement. D'une manière plus générale, la promotion d'une place de travail de qualité notamment en ce qui concerne l'exposition aux substances toxiques fait partie de ses priorités.

Pollutions intérieures

Depuis bientôt 20 ans, il est connu que l'air intérieur est beaucoup plus chargé en polluants que l'air extérieur. Des atteintes à la santé et à l'environnement sont à craindre. Les logements, les lieux publics, les places de travail administratives doivent bénéficier d'un air intérieur de qualité.

Dans ce domaine, le service :

- répond aux plaintes de la population ou aux demandes d'autres services administratifs par des inspections et des mesures sur le terrain;
- observe la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments à Genève;
- propose des mesures d'assainissement et intervient auprès des acteurs concernés;
- initie des campagnes de mesures ciblées pour augmenter les connaissances dans un domaine particulier afin d'édicter des mesures de prévention plus générales et/ou fixer des critères de qualité;
- développe de nouvelles méthodes d'investigation.

Substances dangereuses pour l'environnement

Dans le cadre de cette ordonnance, le service :

- effectue les analyses nécessaires pour le contrôle du marché des substances dangereuses pour l'environnement;
- contrôle à titre prospectif le marché de produits non encore pris en compte dans l'Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst), mais connus comme toxiques;
- propose au Service du pharmacien cantonal, l'autorité compétente pour l'application, des campagnes de mesures ciblées en fonction de nouvelles annexes ou de polluants prioritaires;
- préavise dans le cas des études d'impact sur l'environnement;
- assure la coordination cantonale en ce qui concerne les polychlorobiphényles (PCBs) dans les joints de mastic.

Activités

Toxicologie industrielle

• Thèmes prioritaires

- bilan de l'amiante dans les bâtiments scolaires;
- participation à la mise en place, en tant que service spécialisé, au niveau de l'Etat de Genève, d'une structure d'application de la directive MSST (Directive fédérale fixant l'obligation aux entreprises de faire appel à des médecins et autres spécialistes de santé au travail);
- création et coordination d'un comité d'Hygiène Santé Sécurité sur le site à risques particuliers de Sainte-Clotilde.

• Activités courantes

- contrôle et suivi de nombreux chantiers de désamiantage. L'amiante reste toujours un sujet de préoccupation et de nombreuses recherches d'amiante dans des matériaux divers ont été effectuées, à la demande de particuliers, d'entreprises ou de services de l'administration;

- mandats divers de l'Office cantonal d'inspection et de relations du travail (OCIRT) pour l'objectivation de plaintes et l'évaluation de l'exposition à la place de travail (exposition au monoxyde de carbone des loueurs de voiture à l'aéroport, études sur les allergies professionnelles aux terpènes et huiles de coupe, etc.);
- mandats divers du service de santé du personnel de l'Etat (SPE) pour l'évaluation de l'exposition et proposition de mesures d'assainissement de la place de travail (ex : exposition des étudiants aux poussières de bois dans les ateliers de l'école de Saint-Gervais, confort thermique dans les locaux de l'Hôtel des finances, la bibliothèque centrale d'Uni-Mail, le commissariat de Police de Carl-Vogt, l'Office cantonal des statistiques et la centrale téléphonique de l'Etat, exposition au plomb des instructeurs de tir de la police, etc);
- visite d'identification des risques de santé-sécurité dans des sites à risques particuliers de l'Université de Genève, à savoir Sciences II et le CMU (plus de 1'200 locaux et laboratoires visités);
- mandats de sociétés privées pour l'évaluation de l'exposition et mesures d'assainissement à la place de travail (poussières lors de forage au CERN, climats dans locaux commerciaux, etc);
- assurance qualité: participation à de nombreux tests interlaboratoires internationaux (métaux, solvants, amiante);
- mise au point d'une méthode de prélèvements et d'analyses de brouillards d'huile en prévision des nouvelles normes;
- participation à des cours et séminaires dans le cadre de l'OCIRT (information aux entreprises du bâtiment sur les problèmes liés aux PCB dans les joints de mastic), des écoles techniques (santé et sécurité au travail aux techniciens en radiologie).

Pollution intérieure

• Thèmes prioritaires

- campagne de mesure du perchloréthylène dans tous les centres commerciaux contenant une entreprise de nettoyage chimique de vêtements, en collaboration avec le Service de protection de la consommation et l'OCIRT. Cette action fait suite à la découverte en 2001 d'une contamination de l'air et de certaines denrées alimentaires dans un de ces centres;
- campagne de mesures de pollution intérieure dans des maisons avec label «Minergie». Ces dernières présentent un taux de renouvellement d'air aussi faible que possible et, de ce fait, le risque de pollution de l'air dû aux matériaux de construction et aux activités des habitants est accru.

• Activités courantes

- traitement de nombreuses plaintes portant sur des problèmes de pollution intérieure (odeurs, humidité, solvants, formaldéhyde, poussières, amiante etc.). Plus de 100 dossiers de ce type ont été ouverts en 2002. De nombreuses interventions ont eu lieu dans des écoles, bureaux et habitations. Souvent, les nuisances étaient dues à des défauts de construction: manque d'étanchéité entre appartements, émana-

tions de gaz d'échappements en provenance de parkings souterrains, nuisances provoquées par la proximité de chantiers ou d'entreprises polluantes, etc. ;

- dans le but de proposer des critères de qualité pour les maisons d'habitation, participation au groupe de pilotage du projet «Pour un habitat plus sain, en harmonie avec un développement durable»;
- introduction d'une nouvelle méthode d'analyse des composés organiques volatils (COV). Cette dernière, chromatographie en phase gazeuse couplée simultanément à un spectromètre de masse et à un détecteur par ionisation de flamme, permet l'identification d'un beaucoup plus grand nombre de substances qu'auparavant (des milliers par rapport à 65 avec l'ancienne méthode). La recherche de produits spécifiques plus ciblés est désormais possible et la mesure quantitative est facilitée;
- participation en tant qu'intervenant à des cours, séminaires et exposés divers:
 - cours populaires sur l'environnement;
 - Journée «Habitat et Bien-Etre», organisée par l'OFSP;
 - Journée «Construction et Environnement», organisée par le SIA Genève;
- présentation du sujet «Indoor air quality in Geneva» dans le symposium international «Habitat et Santé» de Forlì, Italie. Ce symposium était organisé par l'OMS-Europe.

Substances dangereuses pour l'environnement

• Thèmes prioritaires

- continuation de la campagne «PCBs dans les joints de mastic», initiée en 2001 par l'OFEPF, et publication des résultats;
- participation à l'élaboration du règlement d'application de l'Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement.

• Activités courantes

- campagne d'analyse de cadmium et d'autres métaux lourds dans les objets zingués, campagne initiée par le canton de Glaris;
- analyses des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les traverses de chemin de fer principalement dans les terrains de jeux pour enfants. Ces composés sont cancérigènes et l'Office fédéral de la santé publique a édicté un communiqué de presse de mise en garde;
- analyses de pentachlorophénol (PCP) et tétrachlorophénol (TeCP), fongicides interdits, dans des objets en cuir.

En outre, le service a été largement actif au sein de groupes de travail transversaux (cantonaux, intercantonaux et fédéraux).

Perspectives

Toxicologie industrielle

- créer en collaboration avec les entités romandes de Santé au travail une base de donnée regroupant les données d'expositions par type d'activité industrielle et de production. Cette base sera alimentée par les résul-

tats anonymisés des analyses effectuées sur le terrain. Projet en cours d'élaboration en collaboration avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) ;

- mettre en place un projet de coopération Nord-Sud pour la formation et le renforcement de structures spécialisées en santé au travail en Afrique francophone. Projet en cours d'élaboration en collaboration avec l'IST, l'OCIRT et le SPE, avec appui de l'OMS et du BIT dans le cadre de leurs actions conjointes liées à la santé au travail en Afrique ;
- suite à la modification des valeurs limites à la place de travail, réévaluer les expositions au formaldéhyde dans les laboratoires de pathologie.

Pollution intérieure

- publier le bilan des plaintes arrivant dans le service et mettre en évidence les problèmes principaux rencontrés. Sur cette base, mieux cibler les actions futures du service et proposer des modifications réglementaires si nécessaire ;
- publier les résultats de l'enquête sur les maisons «Minergie» ;
- préparer une campagne d'analyse de résidus polluants dans le bois d'anciennes constructions ;
- mettre en place une collaboration avec des services français de sécurité et salubrité actifs dans le domaine de la pollution intérieure ;
- introduire une méthode biochimique de détection d'allergènes ;
- effectuer différents tests d'assurance qualité de la nouvelle méthode de dosage des composés organiques volatils (COV) ;
- renforcer la collaboration avec d'autres services de l'Etat (sécurité-salubrité du DAEL, ScanE du DIAE, direction de la santé du DASS).

Substances dangereuses

- organiser en collaboration avec le Service du pharmacien cantonal la campagne nationale d'analyses de fongicides (PCP, TeCP) dans les bois d'importation ;
- entamer l'inventaire des bâtiments de l'Etat construits entre 1955 et 1975 contenant des PCBs dans les joints de mastic, en collaboration avec le DAEL et le Service du pharmacien cantonal ;
- en prévision de la publication de la directive fédérale sur les PCBs dans les joints de mastic, mettre en place une procédure d'application cantonale.

8.4.6 Service cantonal de géologie

Mission

- prospection, étude et surveillance quantitative et qualitative des nappes d'eau souterraines ;
- saisie et archivage des données scientifiques concernant le sous-sol (banque de données géologiques ouverte aux ingénieurs et au public) ;
- prospection et gestion des ressources locales en matériaux de construction, instruction des plans d'extraction et des requêtes d'ouverture des gravières, surveillance des exploitations ;
- gestion de la carte des zones instables ;

- gestion de la recharge artificielle de la nappe d'eau souterraine du genevois en collaboration avec les exploitants, les SIG et la commission d'exploitation de la nappe du genevois franco-genevois ;
- établissement et gestion du cadastre des sites pollués ; gestion et suivi de l'assainissement des sites contaminés.

Thèmes prioritaires de l'année

- dans le domaine des études hydrogéologiques, l'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances dans le secteur du puits de Soral et dans le secteur Sud de la nappe du Genevois ;
- la gestion des données scientifiques relatives au sous-sol au moyen de cartes numériques permettant une mise à jour rapide des documents (cartes des sondages, carte des zones instables, carte hydrogéologique, carte des secteurs de protection des eaux) ;
- la gestion du projet relatif à l'élaboration du cadastre des sites pollués et le suivi des sites à surveiller, en cours d'assainissement ou nécessitant un assainissement ;
- avec la collaboration du service juridique de l'environnement, l'élaboration d'une loi d'application cantonale de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés.

Activités

Hydrogéologie

Le réseau cantonal du suivi des nappes d'eau souterraine a été agrandi par la mise en place de 45 nouveaux piézomètres afin d'assurer un suivi quantitatif et qualitatif des importantes nappes d'eau souterraine superficielles, notamment la nappe de Puplinge, la nappe d'accompagnement du Foron, la nappe d'accompagnement de l'Aire, la nappe de Carouge. Le réseau cantonal représente les relevés hebdomadaires ou bimensuels de 230 piézomètres. En collaboration avec les autres services compétents du département, deux campagnes d'analyses ont été effectuées bien que ces nappes d'eau souterraine superficielles ne fassent pas partie des nappes destinées à l'exploitation d'eau de boisson. Si les nappes superficielles de campagne révèlent des concentrations en nitrate variant de 10 à 120 mg/litre, les nappes superficielles en milieu urbain révèlent des traces de solvants chlorés et d'hydrocarbure. Les prochaines analyses prévues en 2003 permettront de préciser ces premières observations. Les études dans le secteur du puits de Soral se sont poursuivies. A partir de 2002, le service a été intégré au projet de la confédération sur le suivi de la qualité des eaux souterraines (NAQUA Spe), les analyses étant effectuées par le service de la protection de la consommation.

Sites pollués

Le mandat principal pour l'établissement du cadastre des sites pollués du canton, attribué le 28 juin 2001 au groupement de mandataire GSIPOL, se poursuit. La première étape consistant à recenser les sites susceptibles d'être pollués est terminée. L'étape de présélection des sites est en cours et l'envoi des demandes de renseignements aux propriétaires a débuté. Ce projet d'envergure est conduit par un comité rassemblant un représentant de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, un représentant du service des contrôles de l'assainissement, un représentant du service scientifique de l'environ-

nement et un représentant du service de géologie (chef de projet). Le contrôle du projet et le suivi de la phase de recensement des sites ont été les principales tâches du comité durant l'année 2002. Au niveau de la gestion des sites pollués, le service a traité 38 demandes de renseignements correspondant à 90 parcelles. Il a évalué 27 sites pollués et assume le suivi de 15 sites à surveiller ou contaminés en cours d'assainissement.

Gravières

Un important plan d'extraction dans le secteur de Champs Pointus a été adopté. Ce plan d'extraction représente un volume de graviers exploitable de l'ordre 4 millions de m³.

Perspectives

- une amélioration de la mise à jour et de la diffusion du cadastre des sondages, grâce au développement des systèmes d'information géoréférencés;
- une amélioration de la mise à jour et de la diffusion des données hydrogéologiques et géologiques, notamment la carte hydrogéologique du canton et les cartes géologiques structurales, grâce au développement des systèmes d'information géoréférencés;
- le développement progressif d'un suivi qualitatif et quantitatif au niveau des nappes d'eau souterraine superficielles;
- la conduite du projet «Etablissement du cadastre des sites pollués» et le développement de la gestion des sites pollués recensés.

Statistiques

Nappe du Genevois	2002	2001	
Apports artificiels Vessy	5.90	4.71	mios de m ³
Prélèvements à Genève	13.20	12.97	mios de m ³
Prélèvements en Haute-Savoie	2.30	1.78	mios de m ³
Prélèvements totaux	15.50	14.75	mios de m ³

Préavis sectoriels (nombre)	2002	2001
Dossiers consultés (rapport d'entrée)	1'768	–
Préavis sites pollués	25	–
Préavis autorisations de construire	102	101
Préavis infiltrations	29	21
Préavis sondes géothermiques	46	49
Préavis Etude d'impact environnement	30	21

Gravières	2002	2001
Requêtes plan d'extraction	5	1
Plans d'extraction adoptés	1	3
Autorisations délivrées	1	2
Autorisations refusées	0	0

Réponse au public	2002	2001
Nombre de visiteurs	232	204
Nombre de dossiers consultés	1'008	911
Nombre de documents fournis	1'052	735
Total temps consacré en heures	153	112

8.4.7 Service cantonal de gestion des déchets

Mission

Le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) est chargé de l'application de la loi sur la gestion des déchets et de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets (PGD). Les objectifs de la gestion des déchets sont exposés dans le PGD. La politique suivie consiste à prévenir la production de déchets à la source, à augmenter la récupération et le recyclage, et à éliminer les déchets dans des installations appropriées. Une attention particulière est également apportée à la vérité des coûts, au rôle exemplaire de l'Etat et à la répression systématique de l'élimination sauvage.

Pour les déchets ménagers, un objectif de recyclage de 40% aurait dû être atteint d'ici 2002. Le résultat sera connu dans le courant de 2003. Des objectifs non chiffrés ont été définis pour les autres catégories de déchets, notamment les déchets industriels et les déchets de chantier. Le PGD définit également les stratégies qui doivent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs. On notera le développement des outils légaux, qui a été réalisé en 1999, et le renforcement de l'information, rendu possible grâce aux moyens dégagés par le nouveau fonds cantonal pour la gestion des déchets.

Activités

Consolidation du service

Le service cantonal de gestion des déchets a été créé par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2001. Il est une émanation de la cellule de gestion des déchets de l'ancienne Direction de l'environnement. Sa croissance a été très rapide, puisque la cellule comportait un seul collaborateur en 1999 et onze à fin 2002 (6,8 postes et quelques auxiliaires). Tout cela a bien entendu nécessité de gros efforts d'intendance. Il a fallu structurer le service, organiser son administration (y compris les aspects budgétaires), organiser le financement des postes, engager les collaborateurs et les doter d'une infrastructure de travail adéquate. Faute de place, le service a déménagé en 2002 dans des nouveaux locaux adaptés à ses besoins, au chemin de la Gravière (queue d'Arve).

Commission de gestion globale des déchets

La commission de gestion globale des déchets, présidée par le Conseiller d'Etat Robert Cramer, et dont le GEDEC assure le secrétariat, s'est réunie six fois en 2002. Il s'agissait de la troisième année d'exercice. La tâche principale de la commission en 2002 a été d'élaborer le nouveau Concept cantonal de gestion des déchets. Ce concept est un document de portée générale qui définit les grands axes de la politique de gestion des déchets à Genève. Il constitue le cadre dans lequel le nouveau Plan de gestion des déchets sera élaboré cette année. Le nouveau concept met encore plus l'accent sur les mesures de lutte à la source contre la production de déchets.

Inventaire des déchets

Cet instrument est essentiel pour mener la politique de gestion des déchets car il donne une vision exhaustive de l'ensemble des déchets produits à Genève et de leurs filières d'élimination. Il a été publié pour la seconde fois en 2002 (après 2001). Pour qu'il puisse être établi, les

45 communes genevoises et près de 200 entreprises de transport et d'élimination ont dû livrer leurs données d'exploitation. A noter qu'il a fallu procéder à 65 rappels et 13 sommations, et délivrer une amende administrative, pour recevoir la totalité des formulaires en retour.

Composition des ordures ménagères

La composition des ordures ménagères est analysée tous les dix ans environ par la Confédération. Le canton de Genève a décidé de se greffer sur ce processus et d'analyser plus en détail la poubelle genevoise. Des fonds ont été mis à disposition pour ce projet par la Commission de gestion globale des déchets. 60 échantillons de 250 kg d'ordures, prélevés dans divers types de quartiers à l'occasion de deux campagnes réalisées au printemps et à l'automne 2002, ont été envoyés à Lucerne où ils ont été triés par l'équipe engagée par la Confédération. Les résultats, attendus pour le printemps 2003, seront ainsi comparables à ceux du reste de la Suisse. Il s'agit là encore d'un élément important pour tirer le bilan du plan de gestion des déchets et pour définir la politique future du canton.

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi sur la gestion des déchets, toutes les installations d'élimination des déchets, y compris les installations de tri, de recyclage et de stockage temporaire, doivent désormais être mises au bénéfice d'une autorisation d'exploiter pour pouvoir continuer leurs activités. Une certaine d'installations susceptibles d'être concernées ont été identifiées dans le canton, dont cinq ont été découvertes en 2002. Elles ont toutes dû déposer une demande en autorisation d'exploiter, assortie dans la plupart des cas d'une notice d'impact sur l'environnement. En 2002, 15 autorisations d'exploiter ont été délivrées, portant le nombre total d'autorisations délivrées à 41 sur 78 dossiers définitivement traités (10 autorisations ont été refusées et 27 dossiers classés). Pour la première fois, une installation au bénéfice d'une autorisation a modifié ses activités sans en informer l'autorité. Elle a reçu un avertissement et le service lui a accordé un délai pour se mettre en conformité.

Contrôle des filières

Le nouvel inspecteur engagé en 2001 a continué les contrôles liés aux feux, décharges et enfouissements sauvages. Les statistiques liées à ces travaux s'établissent comme suit :

	2001	2002
Nombre total de dossiers	176 94 dépôts sauvages 82 feux de déchets	185 156 dépôts sauvages 29 feux de déchets
Décisions + amendes administratives	25 15 dépôts sauvages 10 feux de déchets	9 7 dépôts sauvages 2 feux de déchets
Travaux d'office	2	1

On constate que les cas de dépôts sauvages ont augmenté. Ceci reflète simplement le fait que le nouvel inspecteur a pleinement déployé son activité en 2002. Les feux sauvages sont en revanche en nette régression, ce qui tend à démontrer que les contrevenants ont compris qu'un dispositif de contrôle avait été mis en place. A noter que, dans la majorité des cas, les dossiers sont réglés sans qu'une décision soit prise, c'est-à-dire avec

un avertissement (pour les feux) ou une demande d'évacuation assortie d'un avertissement (pour les dépôts sauvages).

Déchets de chantier

Ce secteur d'activité a désormais pris son rythme de croisière. En 2002, 1234 chantiers ont fait l'objet d'une procédure de déclaration de gestion des déchets contrôlée par le service. A noter que 89 amendes administratives ont été délivrées pour non remise des questionnaires de statistique après rappel. D'une manière générale, on peut dire que la qualité des informations transmises par les mandataires s'est nettement améliorée.

Déchets industriels

Dans ce secteur, le service a commencé à examiner, branche économique par branche économique, les possibilités de recyclage et de lutte à la source contre la production de déchets. En 2002, des travaux ont été entrepris, main dans la main avec les associations concernées, pour la branche automobile (garages, carrosseries, démolisseurs et vendeurs de véhicules d'occasions) et pour le secteur de la restauration. Pour ce dernier domaine, un guide est prêt. Il sera diffusé auprès des restaurateurs et hôteliers genevois au début 2003. Le service a également abordé la thématique des lavures (déchets de cuisines industrielles) pour lequel il convenait d'assurer les filières d'écoulement, ainsi que la question des feux agricoles.

Ecologie au travail (rôle exemplaire de l'Etat)

Ce projet phare occupe une septantaine de fonctionnaires de tous les départements réunis au sein d'un comité de pilotage et de neuf ateliers couvrant tous les domaines d'activité de l'Etat. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets produits par l'Etat en portant un accent tout particulier sur la préservation des ressources par la lutte à la source lors de l'acquisition du matériel et par le recyclage.

A ce jour, trois directives ont été approuvées par le Conseil d'Etat concernant l'achat et l'utilisation de papier recyclé, le tri des déchets de bureau et le tri des déchets de chantier. Les activités 2002 se sont concentrées sur la mise en œuvre du tri des déchets de bureau dans tous les bâtiments de l'Etat. Un nouvel atelier a été créé pour les déchets des garages et ateliers mécaniques. D'autres ateliers ont continué leurs travaux. Finalement, une opération spéciale de sensibilisation a été menée en collaboration avec les Archives d'Etat. Elle concernait l'introduction prochaine d'un nouveau papier d'Archives fabriqué à base de chiffons. Ainsi, à l'avenir, plus aucun arbre ne devra être coupé pour assurer les besoins en papier de l'Etat.

Ecosite

Il s'agit d'un nouveau projet prévu par la nouvelle loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (loi Agenda 21), consistant à mettre en œuvre à Genève les principes de l'écologie industrielle. Ce projet va durer une dizaine d'années. Le concept de l'écologie industrielle part du principe qu'un développement économique durable doit s'inspirer du modèle des écosystèmes naturels. Cela implique une utilisation efficace des ressources (énergie et matières premières). Le projet a donc pour but le développement d'actions concrètes devant aboutir à des synergies entre les activités économiques afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement naturel.

Pour aborder cette problématique, un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied auquel participent le DEEE, le DAEL, le DIAE, ainsi que la Fondation pour les terrains industriels (FTI). Dans un premier temps, il a commandé une vaste étude du métabolisme des activités économiques du canton, de façon à mettre en évidence les domaines d'action prioritaires. Ces travaux seront terminés à fin 2004 et une réflexion sur l'opportunité de définir des actions concrètes aura lieu en 2005. Parallèlement à cela, le groupe de travail entend travailler immédiatement sur des projets évidents. Il a, par exemple, commencé à s'intéresser à la problématique des ressources en gravier du canton qui baissent rapidement, ce qui entraînera inévitablement des transports accrus pour faire venir ces matériaux de l'étranger. Le groupe de travail examine par conséquent actuellement les possibilités de promotion des granulats recyclés issus du traitement des déchets de chantier (pour des utilisations en sous-couches routières ou pour la fabrication de béton).

Propreté dans les rues

Les communes genevoises ont été invitées à participer à trois groupes de travail pour étudier la question de la saleté dans l'agglomération urbaine, ses origines, son ampleur et les possibilités d'amélioration de la situation. Toutes les communes urbaines ont répondu présentes. Ces groupes ont traité des aspects suivants: infrastructure et logistique, information et sensibilisation, répression. Sur la base de ces travaux, il a été possible d'élaborer les grandes lignes d'un Plan propreté pour Genève, lequel sera finalisé et mis en oeuvre en 2003. Une grande campagne de sensibilisation menée par Inf-eau-déchets en collaboration avec les communes genevoises est d'ores et déjà prévue dès la fin du printemps.

Objectifs 2003

La priorité 2003 du service cantonal de gestion des déchets sera l'élaboration du nouveau plan de gestion des déchets 2003-2007. A part cela, les efforts principaux seront consacrés à la poursuite des grands chantiers initiés ces dernières années, en particulier Ecologie au travail et Ecosite. Il n'est pas prévu cette année de lancer de nouveaux projets. En ce qui concerne les déchets industriels, il était prévu de s'occuper des déchets des banques, des milieux médicaux et de l'agriculture, mais en raison d'un heureux événement attendu par l'une des collaboratrices du service, ces travaux sont repoussés à 2004.

8.4.8 Service cantonal de l'énergie (ScanE)

Législation: textes et mise en oeuvre

Conception générale de l'énergie (CGE)

Elaborée en 2002 avec la commission consultative de l'énergie, la CGE fixe les objectifs de politique énergétique pour une législature.

Un plan directeur sera présenté début 2003.

Après l'entrée en vigueur le 01.12.01 de la loi 8426, modifiant la loi sur l'énergie L 2 30 le ScanE a élaboré un règlement d'application qui permet

- une meilleure répartition des compétences entre police des constructions (DAEL) et énergie (DIAE);

- d'élaborer un concept énergétique où la meilleure performance énergétique, qui ne représente pas un coût disproportionné, doit être choisie et suivie dans son résultat;
- de fixer les dispositions d'application de la loi concernant le rachat par les Services industriels de Genève (SIG) de l'électricité de producteurs indépendants à partir d'énergies renouvelables.

Concepts énergétiques

C'est une démarche systématique où le maître d'ouvrage suit une approche exergétique et élabore des variantes pour limiter les besoins en énergie d'une construction et de ses installations et minimiser le recours aux énergies non renouvelables. L'élaboration de la directive relative au concept a bénéficié de l'application anticipée de la loi à des constructions d'importance du secteur public et du secteur privé, ce qui a permis d'améliorer tous les projets en pesant sur la qualité d'isolation, la régulation et le recours aux énergies renouvelables.

Plates-formes de prestations

La CGE présente quatre publics cibles, dont les relations avec le ScanE sont structurées en plates-formes de prestations: immobilier, collectivités publiques, arts et métiers et gros consommateurs. Leur mise en place, initiée en 2002, a déjà donné des résultats dans les communes et plusieurs EMS.

- **Immobilier** - En 2002 le canton a harmonisé les législations pour le bâtiment. La nouvelle norme SIA 380/1 est la base du «Justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment», nouveau «préavis thermique».

Le ScanE utilise un nouveau logiciel pour le calcul des indices de dépense en chaleur des 10'000 bâtiments concernés. A présent une centaine de concessionnaires exécutent leur mandat via Internet.

Les bâtiments labellisés Minergie sont exemptés de l'obligation d'installer le décompte individuel des frais de chauffage.

- **Arts et Métiers** - L'audit de 10 garages automobiles a été mené pour établir des standards de performance et établir un rapport d'aide à la conception/transformation. L'information sera diffusée via l'UPSA. Bâtiments d'enseignement et E.M.S. ont déjà été traités. Les bâtiments de logement et les bâtiments administratifs seront bientôt étudiés, ainsi que d'autres branches des arts et métiers.
- **Gros consommateurs** - La collaboration avec l'EPFZ s'est poursuivie autour des centres de données des opérateurs Télécom, avec pour résultat une méthode et des valeurs standard pour optimiser leur consommation d'électricité.

Opérations communes

Confédération

Le lancement des Etiquettes Energie/électroménager a eu lieu à de la Foire de Genève (voir le rapport du service Environnement-info).

Cantons

Le ScanE a participé à une trentaine de groupes de travail intercantonaux, pour l'harmonisation des législations dans le bâtiment et pour la mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'énergie.

Collaboration Ville de Genève/SIG/canton

Gestionnaires de parc immobilier ou d'installations, relais de la politique énergétique, ces secteurs ont des préoccupations communes et des compétences souvent complémentaires. Les bâtiments du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) ont servi d'exemple pour une approche globale de maîtrise de la consommation d'énergie. La mise en commun des ressources a permis de mieux cerner les synergies à faire jouer à l'avenir.

SIG

Le lancement des produits SIG-Vitale au printemps 2002 permet d'approvisionner 97% des genevois en énergie renouvelable. Le ScanE soutient activement ces produits.

Prestations

Solaire Photovoltaïque

L'objectif du canton est une puissance installée de 3'600 kW en 2010, soit environ 9W/habitant. La croissance observée depuis 2000 s'est poursuivie, +75% (+200 kW) en 2001 et +78% (+360 kW) en 2002.

Fin 2002, une puissance de 820 kW est installée (environ 2W/hab). En 2002, 8 installations ont été construites et des subventions ont été octroyées à 4 installations pour un montant de Fr. 250'000.—.

Thermique

60 requêtes de subventionnement ont été présentées en 2002. Le canton poursuit le soutien des équipements de production d'eau chaude et de chauffage. En 2002 la campagne «Le soleil c'est clair», en partenariat avec SuisseEnergie, a concerné 17'000 logements individuels. Environ 10% des intéressés ont demandé plus d'information. Les effets se verront début 2003.

La procédure de requête et d'évaluation des projets a été automatisée en 2002. Le département confirme en final et garantit que le projet suit les objectifs de politique énergétique et les conditions de la subvention.

Bois

En 2002, Fr. 258'700.— ont été octroyés pour des installations de chauffage au bois, d'une puissance totale installée de 934 kW. Une chaufferie de 1 MW a démarré au centre horticole de Lullier.

Géothermie

Les études pour un forage de reconnaissance ont eu lieu en 2002. Les SIG ont pris la direction du projet. Un plan d'assurance qualité est en phase d'adoption.

Méthodes

Concept énergétique de zones

Un partenariat avec les HES met des ressources à disposition pour élaborer une méthodologie dans le cadre des plans énergétiques de quartier. En 2002, Malagnou, les Vernets et Sécheron ont été traités. Pour Plan-les-Ouates, les travaux démarrent en 2003.

Des règles concernant les préavis du ScanE pour les plans localisés de quartiers ont été adoptées pour l'harmonisation avec l'aménagement du territoire.

Financement/encouragement des projets

Prêts, subventions, exonérations, les aides financières soutiennent les projets dont les qualités énergétiques les rendent conformes aux objectifs cantonaux et fédéraux. En 2002 les efforts ont porté sur l'élaboration d'un modèle général de soutien financier, afin d'optimiser l'efficacité des ressources.

Veille technologique

Le ScanE a créé ce secteur pour permettre la capitalisation et la diffusion méthodique de toute l'information concernant ses domaines d'activité. Parmi les besoins et les centres d'intérêt du ScanE figurent la gestion d'un réseau de compétence institutionnel et privé en rapport avec les diverses activités du service et la mise à disposition d'une information de référence, en interne comme en externe.

Formation

Le domaine de l'énergie évolue. Le ScanE s'assure que les milieux concernés reçoivent les informations nécessaires à l'application d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

Il s'agit pour cela d'établir des partenariats avec les associations et les écoles professionnelles. En 2002 le premier cours pour les Coordinateurs de projets de construction durables « Mise en application de la norme SIA 380/1 » a été organisé en partenariat avec la HES-So et l'EIG. L'objectif est de répondre aux attentes des professionnels en leur permettant de demeurer compétitifs. De 2003 à 2005 une quinzaine de cours par an doivent être organisés avec 5 organismes ou associations au moins.

ISO 9000

Une série de projets pour augmenter l'efficacité du service sont développés dans le cadre du projet Iso 9000 pour le ScanE. La direction du service est épaulée par un mandataire et les cadres ont bénéficié d'une formation.

Information

Système d'information

Le futur «portail énergie» sera progressivement réalisé dès 2003 et regroupera les données des services agissant dans le domaine de l'énergie: ScanE, ICFS, OCIRT, SIG ou SCA.

Centre Info Pro

Informé le grand public incombe au service Environnement-Info. Le Centre Info Pro gère l'information pour les projets énergétiques. Toute personne ayant un projet d'acquisition, de construction ou de rénovation trouve l'interlocuteur compétent, la documentation et les outils qui lui seront utiles. Les descriptifs des procédures, les formulaires de requête, les documents de synthèse sur les outils et les aides financières complètent les entretiens.

8.4.9 Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement

Mission

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE) est le service spécialisé de la protection de l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative

à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) et de son règlement d'application cantonal K 1 70.05. Sa mission principale est de garantir la prise en considération de la protection de l'environnement au stade de la planification de construction ou de modification d'installations soumises à l'OEIE. Lors d'études et de planifications liées à l'aménagement du territoire, aux déplacements et aux politiques publiques, le SEIE garantit la réalisation d'évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement (ESIE).

Dans le cadre de la procédure d'étude de l'impact sur l'environnement au sens de l'OEIE, ainsi que dans celui des évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement, le SEIE fixe les directives pour l'élaboration du cahier des charges des études, procède à leur évaluation, réalise un préavis de synthèse sur la base des évaluations sectorielles qu'il coordonne, fixe les mesures d'accompagnement et, d'entente avec l'autorité décisive, participe à la négociation environnementale.

Il participe à des comités de projets cantonaux ou régionaux (aménagement du territoire, déplacements, politiques publiques, «Agenda 21») et en informe et coordonne l'intervention des services concernés de l'environnement.

Il conseille les citoyens, les entreprises et les administrations publiques.

Par ses activités, il contribue tant à la réalisation d'outils d'évaluation et d'aide à la décision qu'à l'élaboration de décisions et de dispositions légales pour la protection de l'environnement.

Thèmes prioritaires en 2002

- intégration du service aux processus de décision de projets d'importance cantonale et régionale;
- membre de la plate-forme interdépartementale de la délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- mise en œuvre de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement (ESIE) pour des projets d'aménagement du territoire;
- contribution à la mise en place de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans le domaine des déplacements «Plan régional des déplacements» (PRD);
- définition des critères nécessaires pour juger de l'efficacité des mesures d'accompagnement et participation à la mise en place d'un système de management (SME) pour l'Etat de Genève;
- collaboration avec les différents services et administrations concernés pour résoudre les difficultés de coordination;
- clarification du rôle des différents acteurs d'une évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement suite à son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Activités

- directions pour l'élaboration de cahiers des charges;
- évaluation de cahiers des charges, d'enquêtes préliminaires, de rapports d'impact, de notices d'impact et de compléments d'étude;
- coordination des dossiers et des préavis sectoriels;
- rédaction des préavis de synthèse;
- conseil auprès des institutions et des bureaux privés pour le démarrage et le suivi d'études d'impact (organisation de séances de travail);

- coordination de la mise en œuvre des évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement avec la direction de l'aménagement du territoire du DAEL et les bureaux privés mandatés;
- coordination des services de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie et des transports dans le cadre de leur contribution aux évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement et aux études d'impact sur l'environnement;
- établissement de statistiques et d'un outil de suivi des dossiers traités (nombre, nature, délais, etc.);
- organisation de la rencontre annuelle des spécialistes en études d'impact des cantons et de la Confédération (plus de 40 participants) sur le thème des évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement et de leur mise en œuvre à Genève;
- cellule EIE (Etude de l'impact sur l'environnement): coordination et étude des procédures en collaboration avec les autorités compétentes cantonales et/ou fédérales;
- participation à des cours de formation continue, conférences, colloques, etc.;
- participation au GR-EIE (groupe des responsables EIE de Suisse occidentale et du Tessin), notamment en collaboration avec le groupe de travail ayant élaboré la norme provisoire SN 640 610a, intitulée «Suivi environnemental de la phase de réalisation (SER)», entrée en vigueur en août 2002.

Dans le cadre de l'application de l'OEIE, le service a traité une quinzaine d'enquêtes préliminaires et cahiers des charges, ainsi qu'une quinzaine de rapports d'impact sur l'environnement. Il a également évalué une demi-dizaine d'avant-projets hors procédure EIE (notice d'impact).

Cet inventaire comprend un nombre important de dossiers d'envergure (projets de construction de grosses entreprises (Rolex, Serono, IKEA), d'organisations internationales (OMPI), de lignes de tramway (Grand-Lancy) et de revitalisation de cours d'eau (Aire, Seymaz).

Cette année a été particulièrement marquée par l'entrée en vigueur de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement. A l'heure actuelle trois études sont en cours.

Activités transversales au sein de l'administration cantonale

Le service a participé aux travaux des entités suivantes:

- groupe interdépartemental sur l'Agenda 21 (responsable du groupe Système de management environnemental (SME), indicateurs du développement durable);
- comité interdépartemental de coordination (préparation de règlements d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
- délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- comité de projet du bouclage ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Anemasse (CEVA);
- comité de pilotage du projet d'aménagement du «Rectangle d'or»;
- groupe de travail «Acacias 76» (projet de bâtiment pour les services de l'environnement);
- participation à des groupes de travail cantonaux, inter-cantonaux et régionaux (Plan directeur des TC 2003-2006, lignes de tram, plan d'aménagement, etc.).

Perspectives

- développement des activités de conseil, tant auprès des institutions que des privés pour faciliter la mise en place d'un développement durable;
- contribution à l'élaboration de règlements d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement;
- rédaction de directives pour les notices d'impact, les études d'impact et les évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement;
- élaboration d'un guide méthodologique sur les études d'impact (procédure, domaines étudiés, etc.);
- mise en œuvre du suivi des mesures d'accompagnement;
- garantir l'évaluation environnementale de grands projets (CEVA, Plan directeur TC 2003-2006, Rectangle d'or, etc.) et la prise de décision respectueuse du développement durable;
- développement des activités de coordination lors de l'élaboration de prises de position du département.

8.4.10 Service juridique de la protection de l'environnement (SJPEN)

Le Service juridique de la protection de l'environnement, ci-après SJPEN, a été créé le 1^{er} janvier 2001 dans le cadre de la restructuration du secteur de la protection de l'environnement, notamment dans le but de favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services du secteur.

Missions principales

- résoudre les problèmes juridiques en relation avec les problèmes techniques rencontrés par les différents services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement;
- favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services opérationnels du secteur;
- représenter le département auprès des instances judiciaires.

Activités principales en 2002

Le SJPEN continue sa collaboration avec les services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement en travaillant de façon quotidienne à la rédaction de décisions (amendes, travaux d'offices, procédures d'assainissement), autorisations d'exploiter, modifications de règlements d'application et d'une manière générale à la résolution de questions de nature juridique.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, il a étendu sa collaboration au service cantonal de l'énergie avec lequel il a travaillé de façon particulièrement étroite, notamment en matière de rédaction de décisions et d'animation de groupes de travail. Dans ce cadre, il participe à un groupe de travail relatif aux concepts haute performance énergétique dans le domaine de la construction et anime un groupe de travail relatif au contrat d'entretien de chaufferies visant la performance énergétique.

Le SJPEN assure en collaboration avec les services opérationnels, la défense des décisions de ces derniers

devant les instances judiciaires. Actuellement, ce sont principalement les décisions en augmentation constante du GEDEC et du service cantonal de géologie qui font l'objet de la plupart des recours.

Le SJPEN a rédigé :

- le projet de loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (PL 8855) en collaboration avec le service cantonal de géologie;
- le règlement de protection de l'air du 19 juin 2002, en collaboration avec le service cantonal de protection de l'air et le comité interdépartemental de coordination (CIC).

Priorités 2003

- poursuite de la mise en place du service (engagement d'un(e) secrétaire; perfectionnement du système de classement et d'archivage);
- adoption par le Conseil d'Etat de la réglementation en matière de protection contre le bruit;
- mise sous toit d'un contrat type d'entretien des chaufferies visant la performance énergétique.

8.4.11 Service scientifique de l'environnement

Mission

Le Service scientifique de l'environnement assure le support scientifique à tous les services de l'environnement et a pour vocation l'étude et la protection de l'environnement, ainsi que le conseil et l'information à l'intention des citoyens, des entreprises et des administrations publiques. **Le service, analyse, expertise, conseille, préavise, informe, enseigne et intervient** dans les domaines de l'air, du bruit, de l'eau, de la toxicologie générale, de la toxicologie industrielle, de la pollution intérieure, de l'acoustique environnementale, du rayonnement non ionisant et, en règle générale, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Il est responsable de la «veille scientifique» et de la recherche appliquée dans le domaine de la protection de l'environnement en collaboration, notamment, avec les universités et les instituts de recherche.

Thèmes prioritaires en 2002

Organisation

- organisation du Service scientifique pour garantir ses missions auprès des services de l'environnement;
- organisation pratique du site de Sainte-Clotilde pour assurer une valorisation optimale des ressources humaines et matérielles.

Autres priorités

- mise au point des méthodes analytiques nécessaires à l'analyse de polluants ou de substances dans différents milieux (air, eaux, sol, matériaux);
- assurance qualité: participation à de nombreux tests interlaboratoires internationaux (métaux, solvants, substances, eau);
- gestion du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG).

Toxicologie environnementale

Le Service scientifique de l'environnement assure un support analytique pour les services de l'environnement, pour cela, il;

- développe de nouvelles méthodes analytiques pour l'analyse chimique, physico-chimique et écotoxicologique;
- conseille pour la stratégie de prélèvement et d'analyse;
- choisit les méthodes d'analyse qualitatives et quantitatives;
- procède dans le cadre de surveillance annuelle des eaux superficielles à des analyses des pesticides dans les eaux des cours d'eau du canton de Genève ainsi que dans le lac Léman, en collaboration avec le Service cantonal d'hydrobiologie;
- participe à des tests interlaboratoires organisés par la CIPEL «Commission internationale pour la protection des eaux du Léman» pour le dosage des pesticides à des niveaux de concentration très faible (teneurs mesurées dans le lac Léman) avec d'excellents résultats;
- met au point des méthodes d'identification et de quantification de composés pseudo-œstrogènes dans les eaux (problématique émergente);
- applique une méthode de dosage de 19 disrupteurs endocriniens (alkylphénols) dans les eaux de rejet des STEP sises sur le territoire genevois;
- élabore des procédures nécessaires à l'accréditation selon la norme européenne;
- collabore avec le Service cantonal de géologie au suivi des nappes superficielles qui doit déterminer, entre autres, les ressources d'eau potable du canton de Genève. Dans ce cadre, le Service scientifique de l'environnement procède à des analyses de métaux, de composés chlorés volatils, d'hydrocarbures et de pesticides.

Qualité de l'air

En collaboration avec le Service cantonal de protection de l'air:

- mesure en continu des polluants atmosphériques sur le territoire du canton grâce au réseau ROPAG;
- publication du rapport «Qualité de l'air 2001» sur Genève;
- participation à la journée du 22 septembre «En ville sans ma voiture»;
- mise en service de la nouvelle station d'Anières ainsi que de son DOAS «Differential Optical Absorption Spectroscopy» (nouvel emplacement: débarcadère d'Anières);
- mise en service de nouveaux appareils de mesure des PM10. Sept stations fixes sur les huit, ainsi que les deux stations mobiles sont actuellement équipées;
- début d'une campagne de mesure, pour une durée d'un an, avec une remorque mobile à la rue des Deux-Ponts;
- début d'une campagne de mesure, pour une durée d'un an, avec une remorque mobile près de la STEP du Nant-d'Avril;
- fin d'une campagne de mesure de la qualité de l'air à la rue de la Rôtisserie, en collaboration avec la Ville de Genève;

- mesure en continu de la concentration en dioxyde de carbone à la station située à Jussy, en milieu forestier;
- participation à une campagne de mesure du NH₃ faite au niveau suisse et mandatée par la Confédération à la FUB;
- participation à une campagne de mesure des PM2.5 au niveau suisse et pilotée par des personnes de l'Université de Bâle;
- participation à une campagne de mesure du NO₂ dans le cadre de «SAPALDIA 2»;
- amélioration du plan «Information ozone»;
- élaboration du projet de loi n° 8821 ouvrant un crédit d'investissement pour le remplacement des stations de mesure du réseau ROPAG;
- accueil de groupes d'étudiants, renseignements à la population et aux journalistes.

Qualité des eaux

En collaboration avec le Service cantonal d'hydrobiologie, le Service du contrôle des assainissements, le Service cantonal de géologie et l'EPFL:

- campagnes d'analyses pour le contrôle régulier des cours d'eau et du lac;
- campagnes d'analyses pour la CIPEL et l'INRA «Institut national de la recherche agronomique»;
- étude de la contamination des cours d'eau genevois par des polluants organiques persistants (pesticides);
- étude des agents complexants provenant d'activités humaines dans l'environnement aquatique: cas du devenir de l'EDTA lors d'épuration des eaux usées (travail de diplôme);
- analyse des polluants organiques et inorganiques contenus dans des carottes prélevées dans l'ancien digesteur de la STEP d'Aire. Les résultats devraient fournir des informations sur l'impact de l'application de nouvelles législations sur la qualité des eaux;
- analyses chimiques et écotoxicologiques d'échantillons d'eau prélevés lors de pollutions aiguës;
- participation au comité de pilotage de l'étude du bilan pollutif des eaux de ruissellement de zones industrielles sur le milieu récepteur;
- analyses de la qualité des eaux souterraines.

Analyse de substances et de polluants

En collaboration avec le Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures:

- analyses de métaux dans les domaines de l'hygiène industrielle de la pollution intérieure et des substances dangereuses pour l'environnement, dont par exemple l'analyse de plomb sur des filtres prélevés dans l'air de stands de tir, l'analyse de cadmium dans les objets zingués dans le cadre d'une campagne nationale selon l'Ordonnance sur les substances toxiques (OSubst) et les analyses de cadmium dans des plastiques.

En collaboration avec le Service de protection de la consommation du département de l'action sociale et de la santé (DASS):

- analyses de métaux dans des denrées alimentaires, des cosmétiques et des objets d'usage courant, ayant

pour but des validations de méthodes et l'obtention de données complémentaires ou pour comparaison à d'autres.

Domaine des sites pollués

En collaboration avec le Service cantonal de géologie :

- participation aux groupes intercantonal et fédéral pour la mise en oeuvre de l'Ordonnance des sites contaminés (OSites);
- participation au comité de projet pour la réalisation du cadastre cantonal des sites pollués. Collaboration avec le Service cantonal de géologie (autorité compétente), le Service des contrôles de l'assainissement et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail;
- participation à l'évaluation des études et des assainissements des sites contaminés par les déchets.

En collaboration avec le groupement de l'armement du Département fédéral de la défense, de la jeunesse et des sports et la division des exploitations et de l'intervention (DEI) :

- dosage des métaux solubles et des métaux totaux dans les sédiments du Petit Lac dans les «zones de stockage de munitions périmées».

Perspectives

Générales

- recherche d'une solution de structure partenariale susceptible de répondre aux objectifs de l'Université de Genève et du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE);
- recherche de nouveaux locaux pour les services du site de Sainte-Clotilde.

Domaine de l'air, en collaboration avec le Service cantonal de protection de l'air :

- mise en place des plannings et écriture de procédures en vue d'une accréditation du réseau ROPAG;
- collaboration avec les réseaux suisses et européens;
- réflexion et mise en place d'un système d'information reposant sur un indice de la qualité de l'air;
- calculs de prévision d'O₃ pour l'ensemble des stations fixes;
- calculs de prévision de NO₂ pour l'ensemble des stations fixes;
- campagne de comparaison des étalons de travail de réseaux français, italiens et suisses;
- mise en service du DOAS de Meyrin;
- mise en route du laboratoire d'étalonnage;
- rénovation de la station Wilson, suite au projet de rénovation du parc Wilson;
- formation à la technique DOAS chez le constructeur OPSIS (4 systèmes en service et 1 en cours d'installation);
- étude de la problématique de mesure du benzène et toluène par la technique DOAS et la chromatographie;
- suite de la campagne de mesure sur un an avec une remorque mobile à la rue des Deux-Ponts;
- suite de la campagne de mesure sur un an avec une remorque mobile près de la STEP du Nant-d'Avril;

- participation à une campagne de mesure du NH₃ faite au niveau suisse et mandatée par la Confédération à la FUB;
- participation à une campagne de mesure des PM_{2.5} au niveau suisse et encadrée par des personnes de l'Université de Bâle;
- participation à une campagne de mesure du NO₂ dans le cadre de «SAPALDIA 2».

Domaine de l'eau, en collaboration avec le domaine de l'eau (DOMO) :

- surveillance des eaux de rejet de STEP pour définir des limites de l'activité œstrogénique tolérable à long terme;
- évaluation des effets écotoxicologiques des alkyl-phénols présents dans les agents tensioactifs non-ioniques;
- analyse des polluants organiques et des métaux dans le cadre de l'étude du bilan pollutif des eaux de ruissellement de zones industrielles sur le milieu récepteur;
- analyses de polluants organiques et de métaux dans les eaux superficielles;
- suivi de la qualité des eaux des nappes superficielles du canton (collaboration avec le SCG).

Domaine des substances, en collaboration avec le Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures :

- toutes les analyses qualitatives et quantitatives de métaux nécessaires pour le contrôle du marché selon l'OSubst, les contrôles des places de travail et la pollution intérieure;
- également, certaines analyses qualitatives de composés organiques dans ces trois domaines.

Domaine des sites pollués, en collaboration avec le Service cantonal de géologie :

- réalisation d'analyses de xénobiotiques dans différents milieux pour l'évaluation de l'impact d'une pollution.

8.5 Protection de la nature

Au sein du domaine de la protection de la nature, la collaboration entre les services du lac et des cours d'eau, de la renaturation et des forêts de la protection de la nature et du paysage s'est poursuivie comme en 2001 par le biais des projets de renaturation, en particulier via ceux concernant la renaturation de l'Aire et de la Seymaz.

Ces services ont été très impliqués dans le cadre du chantier de réorganisation visant à la création d'un domaine de l'eau. Après plusieurs hésitations quant au maintien du service de la renaturation au sein du domaine de la protection de la nature, il a été décidé de la rattacher au domaine de l'eau. Seules les équipes d'entretien du Service du lac et des cours d'eau restent avec le SFPNP au sein du domaine de la protection de la nature, pour former une entité d'environ 90 collaborateurs. Toujours étroitement liée aux activités s'exerçant autour de l'eau (et à leur surveillance), la protection de la nature conserve la compétence dans le domaine de la pêche et intègre les gardes-ports au corps des gardes de l'environnement.

La collaboration entre le corps des gardes de l'environnement et d'autres entités d'inspection au sein de l'environnement – déchets, contrôle de l'assainissement – s'est

poursuivie et sera encore renforcée en 2003 par l'amélioration de la centrale d'intervention au profit des diverses entités concernées.

La collaboration s'est poursuivie de manière étroite entre le domaine de la protection de la nature et celui de l'agriculture. Le grand nombre de projets d'aménagement lancés par le DAEL suite à l'adoption du plan directeur cantonal en 2001 par le Grand Conseil a induit une forte participation du domaine de la protection de la nature.

8.5.1 Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Protection de la nature et du paysage

Gestion des milieux naturels et sites protégés

Une première étape de consultation a été franchie en vue de l'acceptation du concept des réserves en forêt. En plus de son orientation forestière, ce concept intègre tous les objets d'importance nationale inclus dans les ordonnances relatives à la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage; cela permettra lors de la mise en œuvre de délimiter le périmètre de protection à la parcelle.

8 sites font actuellement l'objet d'investigations pour l'établissement du plan de gestion: Pointe-à-la-Bise, Laconnex, La Petite-Grave, Bois de la Grille, Moulin de Vert, Marais des Crêts, Marais des Fontaines. Par ailleurs, un suivi scientifique a été demandé pour les Prés-de-Villette, afin de réviser le plan de gestion établi il y a 6 ans – c'est la première fois dans le canton qu'une telle démarche est complètement bouclée. De plus, tous les étangs des bois de Gy, Jussy et Presinge – dont la plupart représentent des biotopes d'importance nationale pour la reproduction des batraciens sont en cours de diagnostic.

Grâce à l'arrivée d'un technicien en gestion des milieux naturels, plusieurs chantiers en attente ont pu démarrer dans le prolongement des plans de gestion: que ce soit pour de l'entretien courant (débroussaillage au Moulin de Vert) ou pour des opérations de revitalisation de plus grande envergure (surcreuse d'étangs à Laconnex).

Compensation écologique en agriculture

Le soutien à l'animation de réseaux agro-environnementaux s'est poursuivie: ceux de Compesières et des Trois-Nants (Meinier) sont entrés dans des phases de réalisation après avoir été agréés par les partenaires et le service de l'agriculture. Le réseau COLVER est arrivé à la fin des étapes de réalisation prévues lors de son démarrage en 2000 et une brochure de synthèse est en préparation.

En collaboration avec le Jardin botanique, le repérage de la qualité des herbages inscrits comme surfaces de compensation écologiques a été poursuivi.

Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

En suite de l'adoption le 16 janvier 2002 par le Conseil d'Etat du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, le service a reçu la mission de mettre en place le balisage des itinéraires et d'assumer les travaux d'entretien, de rénovation ou de création de sections nouvelles de chemins. Après une planification de l'ensemble des itinéraires (env. 330 km). A l'échelle cantonale, les deux tiers du réseau sont balisés.

D'autres projets ont été amorcés comme le concept des loisirs de plein air, visant à organiser au mieux la mise en réseau et la superposition des multiples activités humaines dans l'espace rural et naturel afin que ces dernières portent le moins de préjudice possible à la faune et à la flore.

Flore

Plusieurs espèces végétales non indigènes ont suscité des actions de surveillance et d'intervention. Espèces concernées: la Jussie, qui envahit les plans d'eau, l'Ambroisie, qui engendre des allergies au sein d'une grande partie de la population, et la Renouée du Japon, qui colonise facilement les bords de cours d'eau renaturés. Des plans d'action doivent être maintenant établis pour aller au-delà des diagnostics.

Forêts et arbres isolés

Gestion forestière

Conformément au programme quinquennal soutenu par la Confédération, 38 ha de soins cultureux ont été effectués dans les jeunes peuplements. Les éclaircies des chênaies se sont poursuivies sur l'ensemble des forêts du canton. Toute exploitation confondue, 4'700 m³ de bois ont été produits. Pour la forêt de l'Etat seule, 3'640 m³ ont été valorisés et près de 500 m³ sont restés en forêt enrichissant le milieu en bois mort. A ce titre, 2002 fut une année normale.

Infrastructures

Le centre de gestion de Jussy est opérationnel depuis l'automne. Il permet, entre autre, le stockage du bois déchiqueté issu de la forêt jusseranne servant à l'alimentation de la grosse centrale de chauffage au bois du centre horticole de Lullier, mise en service en novembre.

Le programme d'entretien courant des chemins forestiers n'a pas pu être tenu, les efforts financiers étant reportés sur la réfection lourde d'un tronçon de la route de la Vieille-Bâtie, à Collex-Bossy, avant sa reprise par la commune. Cette artère dessert en priorité les deux fermes où se sont développées des activités de loisirs importantes (équitation et golf).

Projets

Le projet «chêne» se poursuit; 2,5 ha complémentaires ont été régénérés.

Le concept des réserves en forêt a été validé en novembre par la commission consultative de la diversité biologique. Une consultation des communes concernées sera entreprise prochainement. Le projet propose 41 périmètres répartis sur l'ensemble des massifs forestiers, totalisant ainsi 582 ha, soit 18% de la forêt genevoise. La grande majorité de ces espaces (64%), compte tenu de leur intérêt floristique, fera l'objet d'un plan de gestion particulier fixant les interventions nécessaires à la mise en valeur des milieux.

Statistiques

Arbres isolés – Pas moins de 2'355 autorisations d'abattage et d'élagage ont été traitées en 2002 et 706 préavis donnés au DAEL dans le cadre de l'examen des requêtes en autorisation de construire impliquant des abattages.

Dossiers de recours en autorisation d'abattage et contraventions de nature forestière - L'inspectorat des forêts, en collaboration avec le service juridique, assure le suivi des dossiers de recours enregistrés auprès des juridictions compétentes. 30 recours ont été introduits auprès de la commission cantonale de recours en matière de construction, soit 11 de plus qu'en 2001.

Forêt - La majorité des permis de coupe délivrés (86 sur 117) correspond à des arbres de lisières déjetés, dangereux ou entrant en conflit de voisinage avec la zone à bâtir contiguë à la forêt. Trois autorisations d'exploitation préjudiciables à la forêt ont été délivrées pour le passage de conduites ou de canalisations souterraines et une autorisation de défrichement a été donnée pour la correction du tracé d'une route (Loëx).

Concernant la conservation des forêts, 34 lisières ont été constatées et 17 constatations de la nature forestière ont été opérées.

Faune

L'année 2002 s'est déroulée une fois encore sous le signe du **sanglier**, encore trop abondant dans le canton.

- un nombre record de 384 sangliers (+ 50% par rapport à 2001) ont été abattus par les gardes de l'environnement;
- une campagne de prévention de grande envergure au niveau du vignoble du Mandement a permis de diviser par quatre les quantités de raisins endommagés;
- la taxation des dégâts est désormais réalisée avec la collaboration de taxateurs spécialement formés et issus du monde agricole;
- dans le cadre d'une étude pilote, les gardes et les techniciens ont capturé, marqué et suivi plus de trente sangliers, ce qui a permis d'enregistrer des informations précieuses sur leurs déplacements et d'autres aspects de leur biologie.

Ces mesures ont permis une baisse significative de la facture des indemnités aux agriculteurs (env. Fr. 450'000.- contre Fr. 600'000.- en 2001) et de stabiliser la situation. Elles devront être maintenues impérativement en 2003 pour sortir de la crise.

Au niveau de la gestion des **chiens** dans la nature, 2002 a vu la mise en place de «zones bleues» où l'espèce canine peut s'ébattre librement sous la surveillance de ses maîtres. Hors de ces zones, les efforts de surveillance ont été renforcés pour faire respecter la tranquillité de la faune sauvage par la tenue des chiens en laisse. Parallèlement, le service accompagne le projet de loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens, et a publié une étude fouillée sur la problématique. Cette dernière a connu un grand succès dans notre canton et bien au-delà (plus de 2 000 exemplaires distribués).

Le **cerf** poursuit son retour dans les forêts du canton, tout particulièrement dans les bois de Versoix où plus de 20 individus ont été observés en hiver. Ce développement renforce encore la nécessité de la gestion des corridors de faune de part et d'autre de la frontière. Une étude transfrontalière a permis d'actualiser la cartographie de ces corridors et d'identifier les routes les plus dangereuses. Sur la route de Sauvigny, une première mesure de prévention a été mise en place à des fins de test (barrière odorante). Cette démarche sera poursuivie en 2003, en

collaboration avec l'office des transports et de la circulation (OTC).

Enfin, après une longue gestation, un projet de renforcement des populations de **perdrix grises** a été finalisé et a démarré à fin 2002. Dès février 2003, les premiers lâchers devraient venir renforcer la population restante de la Champagne.

Pour l'inspecteur de la faune récemment nommé, cette première année de pratique a permis de se familiariser avec la diversité des tâches qui incombent au service pour gérer et conserver une faune étonnamment riche. Ces expériences ont permis d'étoffer considérablement le concept de gestion des espèces protégées et problématiques en cours de rédaction.

Pêche

Les statistiques concernent l'année 2001, le dépouillement des carnets de pêche s'effectuant en janvier.

Les captures dans le Léman ont atteint 751 t, soit un peu moins que la moyenne annuelle de 778 t de ces dix dernières années. Les captures de *féra*, en légère baisse, restent au-dessus des 300 t (316 t). En revanche, les captures d'*omble chevalier* chutent nettement par rapport aux années précédentes (39 t contre 60 à 67 t en 1998-2000). La baisse des captures d'*omble chevalier*, sans explication à l'heure actuelle, s'observe aussi bien dans la pêche professionnelle que celle de loisir. L'année 2001 a également été moins bonne pour les captures de *perche* par les pêcheurs professionnels, avec 180 t contre 289 en 2000. La pêche de loisir a elle aussi diminué avec 51 t contre 88 en 2000. La population de *brochet* poursuit son développement quasi exponentiel avec 41 t de captures, soit une augmentation de 30% par rapport à 2000. Bien que les résultats de captures soient encore très partiels, l'année 2002 s'annonce globalement meilleure que 2001.

Le nombre de permis annuels genevois délivrés pour la pêche au Léman est en légère hausse, soit 1'625 contre 1'564 en 2000. Il s'agit essentiellement de permis pour la pêche de la *perche*.

Pour ce qui concerne la **pêche en rivière**, le rendement continue malheureusement de baisser. Il a été déclaré la capture de 3'972 salmonidés (*truite* à 98%) en 2001 contre 6'254 en 2000. Cela représente 1'961 kg en 2001 par rapport aux 2'432 kg de 2000. La baisse est très marquée sur le Rhône; un peu moins sur l'Allondon.

Le nombre de permis annuels délivrés pour la pêche en rivière est en légère baisse, soit 1'314 en 2001 contre 1'381 en 2000.

Un nouveau parcours de pêche différencié, réservé à la pêche à la mouche, a été instauré sur la Versoix en 2002, à la hauteur de Richelien. Il s'ajoute à celui déjà défini dans le bas de l'Allondon.

Suite à la grave pollution de l'Allondon en août 2001, 2 opérations de repeuplement ont été réalisées en 2002 avec l'aide des pêcheurs, en plus des opérations habituelles exécutées par le service.

Un groupe de travail mixte, composé de membres de la Commission de la pêche et de collaborateurs du SFPNP, a pu enclencher l'analyse des solutions qui permettraient la réaffectation du **site de la pisciculture** de Richelien. Une partie du site pourrait ainsi être renaturé au profit de la Versoix.

Les actions pour renforcer les populations d'**écrevisses** indigènes se poursuivent, mais le succès n'est pas encore assuré, l'implantation de populations dans de nouveaux ruisseaux donnant encore peu de résultats.

Corps des gardes de l'environnement

La réforme du corps (qui avait débuté en 2000) s'est poursuivie en 2002 sur le plan de l'organisation fonctionnelle. Les gardes-ports intégrés au corps fin 2002 sont chargés de contrôler l'activité estivale des navigateurs dans les ports du canton, en plus d'autres tâches environnementales liées au lac.

Les conséquences pratiques de cette évolution ont demandé un gros travail d'intégration pour l'encadrement et la formation des (nouveaux) collaborateurs concernés (10). Ce sont plus de 200 jours qui ont été consacrés à la formation continue et au perfectionnement.

La gestion des autorisations délivrées (120) pour diverses manifestations a été intégrée aux tâches de la centrale d'engagement et des transmissions. Cette dernière a traité plus de 5'000 appels divers.

Sur le terrain, les gardes ont effectué un grand nombre d'actions de surveillance, d'observation, d'information, de régulation, de contrôle de pollutions diverses, de comptage de la faune, de suivi de manifestations, etc. Au niveau des infractions aux lois et règlements, 124 rapports ont été dressés, 41 avertissements donnés et 86 rapports de renseignements établis.

La collaboration avec les inspecteurs du contrôle de l'assainissement et des déchets a été renforcée notamment par le biais d'actions communes. Des contacts fructueux avec les partenaires chargés de l'intervention, de la sécurité et de la prévention sur le territoire franco-genevois (ONCFS, gardes-frontières, ASM, etc) ont permis de renforcer la capacité logistique du corps des gardes.

Communication

Un concept de communication et un plan des actions de communication ont été établis. Diverses conférences de presse et communiqués ont mis en évidence les activités du SFPNP et donné lieu à plus de 120 articles dans les médias régionaux.

Le site internet «Nature Info» du domaine protection de la nature a été réalisé et mis en ligne en mai 2002. Il sert de gisement de référence pour le public et a commencé à alléger notamment le travail des secrétaires.

Plusieurs conférences de presse (6) ont permis de mettre en évidence le travail réalisé par le SFPNP, en particulier en matière de gestion de la faune.

La communication directe sur le terrain avec la société civile s'est concrétisée par diverses actions. Elle s'est illustrée par l'organisation d'une première journée d'observation ornithologique le 2 février avec le groupe des jeunes de la société «Nos Oiseaux», la Ville et l'Office du tourisme de Genève. Plusieurs repeuplements de l'Allondon, rivière gravement touchée par une pollution en 2001, ont été organisés au printemps avec le concours des pêcheurs genevois (Association genevoise des sociétés de pêche) et français. En août, une journée de prévention des dégâts dus aux sangliers, organisée par le SFPNP, a permis la collaboration des chasseurs, protecteurs de la nature et agriculteurs aux côtés des gardes de l'environnement pour la pose de clôtures autour des vignes du Mandement les plus touchées.

De nouveaux panneaux adoptant un aspect visuel commun et standardisé mettent dorénavant en évidence les travaux en cours (chantier de l'Aire) ou effectués. Ainsi, après les Teppes de Verbois, les sites renaturés des Prés de l'Oie et de Rouelbeau et les deux nouveaux parcours de pêche différenciés de l'Allondon et de la Versoix ont bénéficié de panneaux d'information didactiques et avenants. Là où leur maintien se justifie, les anciens panneaux sont également progressivement remplacés dans un même esprit, comme par exemple sur la réserve d'oiseaux d'eau du Rhône (OROEM).

Le premier numéro d'une nouvelle série de publications internes (rapports spécialisés) est sorti en mai 2002 («Impacts des chiens sur la nature et la faune»). Rapidement épuisé, il a dû être réimprimé en octobre déjà. Trois autres numéros sont en préparation.

La publication régulière de *Sanglier & Cie* s'est poursuivie et la collaboration avec *La Salamandre* a permis à deux nouveaux mini-guides de voir le jour en 2002, portant le total des opuscules soutenus par le SFPNP à quatre (*Cet arbre est-il habité?*, *Amphibiens*, *Indices d'ongulés*, *Poissons du lac*).

Evolution du service

Le service a continué d'acquérir les postes lui permettant d'obtenir la dotation nécessaire à l'exercice des tâches courantes et des projets de sa compétence. La création du poste d'inspecteur de la faune a permis d'amener une véritable réponse aux nombreuses questions relatives à la gestion des espèces animales. Cette délégation est également recherchée dans le domaine de la nature et du paysage avec la mise au concours d'un poste de conservateur de la nature.

Perspectives

Les mots d'ordre pour la période à venir au sein du SFPNP sont «consolidation» (au niveau des ressources humaines) et «amélioration qualitative des prestations». En effet, après trois années de forte croissance, l'organisation doit marquer un temps de calme et travailler à la mobilisation et à la motivation optimales de chaque collaborateur.

Avec la réorganisation liée à la création du domaine de l'eau, le domaine de la protection de la nature se voit clairement confirmé dans trois fonctions: la fonction d'autorité et de planification, la fonction de surveillance/police et la fonction d'exploitation/entretien. Les deux dernières fonctions s'exerçant aussi au profit d'autres entités administratives, dont le domaine de l'eau.

Les priorités thématiques pour 2003 sont organisées de la façon suivante :

Intégration des domaines aux autres politiques

- conservation des corridors à faune qui relie le canton aux massifs du bassin genevois dans le cadre de la politique transfrontalière (au sein du Plan Vert-Bleu et via les SCOT notamment);
- poursuite de l'implication critique dans les études d'aménagement.

Gestion des milieux

- mise à jour des connaissances pour les sites d'importance nationale pour la reproduction des batraciens;
- élaboration d'un concept d'inventaire forestier;

- amélioration des outils et procédures touchant à la gestion du patrimoine arboré.

Gestion des espèces

- renforcement de la gestion du sanglier avec extension des études de marquage à l'ensemble du bassin genevois et plan de régulation pour ajuster les populations avec les capacités des milieux naturels disponibles;
- finalisation du projet de concept de gestion des espèces menacées et problématiques.

Information et sensibilisation du public à la nature

L'ensemble des actions du service sera accompagné d'une large information au public.

Enfin, le rapprochement des domaines «eau» et «nature» évoqué en préambule a pour conséquence, d'une part, une extension de la mission de surveillance et d'observation des installations portuaires et activités nautiques, et, d'autre part, le rattachement du nouveau service d'entretien de la nature et des cours d'eau. Ainsi, ce sont plus de 30 personnes ont rejoint le SFPNP fin 2002 et pour lesquels des objectifs doivent être fixés, des moyens appréciés et donnés. La recherche de locaux bien positionnés pour les collaborateurs de terrain est également à l'agenda.

8.5.2 Service du lac et des cours d'eau

Hydrologie

• Pluviométrie

Sur l'ensemble de l'année, les pluies tombées ont été supérieures aux valeurs habituelles; il est tombé 1'200 mm, soit environ 30% de plus que la valeur normale. Mais ce sont les pluies exceptionnellement fortes enregistrées au mois de novembre 2002 qui constituent le phénomène le plus marquant.

• Limnimétrie

Les très fortes pluies des 14 et 15 novembre 2002 ont provoqué des crues importantes des cours d'eau du canton, qui ne se produisent qu'une fois tous les 20 ans environ. Des débordements se sont produits sur la Seymaz, le nant du Paradis, la Versoix, la Drize notamment.

• Réseau de mesure

Le réseau hydro-météorologique cantonal, composé de 25 stations, a permis de suivre dans le détail ces événements; les informations acquises sont essentielles pour la nouvelle gestion des eaux à mettre en place.

• Lac Léman

Les niveaux du lac ont été maintenus dans le domaine de régularisation, à l'exception de la mi-novembre où un léger dépassement de 7 cm a été observé suite aux fortes pluies qui ont touché l'arc lémanique.

• Gestion quantitative des eaux

Suite au développement d'une méthodologie novatrice dite des «indicateurs hydrologiques» ayant pour but de définir les exigences qualitatives et quantitatives des cours d'eau dans le cadre des SPAGE (schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux), cette méthodologie a été mise en œuvre sur le bassin versant

de la Seymaz. Cette application «pilote» a permis de mettre en évidence le très fort lien entre les SPAGE et les PREE et, notamment de proposer des solutions adaptées pour le transfert de ces «exigences cours d'eau» au PREE (plan régional d'évacuation des eaux).

Aménagement et entretien

Le Lac

Les travaux de rénovation du port de Céligny par le prolongement et la création d'une digue, le dragage du fond, la nouvelle estacade ont conduit à la création de 50 nouvelles places.

Le dragage des ports de Choiseul, Wilson, Eaux-Vives et Perle du Lac a permis d'évacuer 13'000 m³ de sédiments. Ceux-ci ont été traités de manière à protéger la qualité de l'eau du Lac. 300 places ont ainsi retrouvé un tirant d'eau suffisant.

5 places visiteurs ont été créées à la Tour Carrée.

Le Rhône

Un groupe de travail rassemblant les pêcheurs et l'administration travaille sur les vidanges du barrage de Verbois en vue d'en minimiser les impacts. Il a proposé des modifications du mode opératoire de la vidange 2003.

L'Hermance

Les travaux de protection contre les crues du village d'Hermance ont débuté en fin d'année.

La Drize

Le projet définitif pour la décanalisation de la Drize à Grange Collomb est terminée et une requête en autorisation de construire est délivrée. Les travaux sont subordonnés à l'acquisition des terrains nécessaires.

L'Aire

La décanalisation de l'Aire entre les Pont des Marais et du Centenaire est terminée.

L'Allondon

Plusieurs gabions inutiles ont été enlevés. L'amélioration de la qualité écomorphologique de la rivière ainsi obtenue permettra, dans une certaine mesure, d'accélérer la recolonisation de la rivière par les poissons disparus suite à la pollution dévastatrice de l'été 2001.

La Versoix

L'étude en vue de la décanalisation de la Versoix entre le pont CFF et le Lac a abouti. Une variante a été choisie et doit maintenant être étudiée de manière plus approfondie. Un projet de loi sera déposé début 2003.

Les routes cantonales

25 nouveaux arbres ont été plantés sur la route cantonale du Nant d'Avril à Satigny.

Protection et gestion

Système d'information sur les cours d'eau

La saisie de données s'est poursuivie, les couches suivantes sont aujourd'hui disponibles, entièrement ou partiellement, dans les serveurs métiers :

- les ouvrages d'aménagement et de protection des rives, avec leur descriptif technique et de valeur biologique;
- les stations de mesures limnimétriques et leurs liens vers l'annuaire hydrologique;
- les stations d'échantillonnage pour la qualité des eaux et la base de données associée;
- les zones d'inondation et les cartes de danger des crues;
- la qualité écomorphologique des cours d'eau;
- les drainages agricoles;
- les points de rejet dans les cours d'eau;
- les dispositifs pour les barrages antipollution sur les cours d'eau.

Toutes ces données sont structurées dans le nouveau modèle «Géodatabase». Ces thèmes sont accrochés au Graphe des cours d'eau et aux bassins versants principaux, couches déjà disponibles sur le serveur de consultation depuis 2000. Les cartes officielles annexées à la loi sur les eaux L 2.05 ont été éditées et seront validées par le Grand Conseil dans le courant 2003.

8.5.3 Renaturation des cours d'eau et des rives

Mission

Le service de renaturation des cours d'eau et des rives a la responsabilité de piloter le programme de renaturation des cours d'eau adopté en février 1999 par le Parlement. L'objectif central de ce programme consiste à restituer leurs fonctions naturelles aux rivières genevoises.

La conservation ou la dynamisation de la faune et de la flore constituent l'un des objectifs prioritaires des projets de renaturation, tout comme la protection des biens et des personnes contre les crues.

La quinzaine de cours d'eau englobés dans le programme devraient retrouver, après renaturation, une bonne qualité physico-chimique des eaux, compatible avec les différents usages que l'on peut en faire: baignade, pêche, etc. Il s'agit enfin, lorsque cela est possible, de maîtriser les débits afin de réduire les impacts des crues ou des étiages.

Activités 2002

Pour les différents cours d'eau du canton, l'année 2002 a été caractérisée par les actions suivantes:

L'Aire: les travaux de renaturation du tronçon pilote pont du Centenaire - pont des Marais ont été réalisés au deuxième semestre. Près de 600 mètres de cours d'eau ont ainsi été revitalisés. Les études liées au projet d'ensemble frontière - pont des Marais se sont poursuivies.

L'Allondon: l'arrivée du Bief de la Plaine dans l'Allondon a été prolongée de quelques dizaines de mètres, afin de la rendre plus attractive pour la remontée des salmonidés. Le parcours de l'Allondon géré en réserve active de pêche a fait l'objet d'aménagements expérimentaux, à base de troncs, visant à mieux structurer l'habitat dans ce secteur de morphologie très monotone.

La Seymaz: l'avant-projet global de renaturation de la Seymaz et de ses affluents, avec son volet lié à la gestion

des eaux, s'est terminé en mai, alors que le parlement votait quasi simultanément la loi couvrant les frais liés aux travaux de renaturation prévus dans la partie amont du bassin versant, sur les secteurs Chambet-Touvière. Près de 2.5 kilomètres de linéaire de cours d'eau seront renaturés en 2003 et 2004.

Enfin, le département a soutenu techniquement et financièrement plusieurs projets de renaturation développés par les communes, notamment celles de Vernier ou de Versoix.

Sur le plan transfrontalier

Le montage de trois importants projets de contrat de rivières du Pays de Gex (Allondon, Versoix, Gobé/ Marquet/Vengeron, Nant des Charmilles), du Genevois (Aire, Laire, Drize, Longet) et du Foron s'est poursuivi. La liste des actions à entreprendre de part et d'autre de la frontière a été établie, tout comme la répartition des financements. La signature de ces trois contrats, synonyme de démarrage des travaux, a été finalement reportée au deuxième semestre 2003. Les études diagnostic liées au projet de contrat de rivières du Sud-Ouest lémanique, qui englobe l'Hermance, ont été lancées. Enfin, le cinquième et dernier contrat transfrontalier consacré à l'Arve a fait l'objet d'un bilan intermédiaire, à mi-parcours de sa réalisation.

Information

La communication relative aux projets de renaturation demeure un souci constant. Ainsi, le service a organisé diverses visites de sites renaturés conjointement avec les autorités des communes concernées, en l'occurrence Versoix, Onex, Confignon ou Perly-Certoux. Ces visites ont eu chaque fois un grand succès. De plus, la renaturation de la Seymaz à Rouëlbeau a été présentée dans le cadre des Journées du Patrimoine 2002, attirant également un nombreux public. Enfin, le département a mis sur pied une journée thématique «Renaturation» en partenariat avec l'Association Romande de Protection des Eaux et de l'Aire (ARPEA), qui a réuni une soixantaine de spécialistes.

Une nouvelle fiche-rivière est parue, consacrée à la Seymaz et à ses affluents.

Perspectives 2003

Actions principales

Une nouvelle mouture du programme de renaturation des cours d'eau sera élaborée et soumise au parlement avant l'été; elle fera l'objet d'une consultation large.

Les travaux de revitalisation de la Seymaz devraient démarrer à la fin de l'été sur le tronçon Chambet-Touvière. Des chantiers sont également prévus sur le secteur de Mirany, ainsi qu'à l'amont de la zone humide de Rouëlbeau.

La Drize à Grange-Collomb, et son affluent la Bistoquette, tout comme divers affluents ou dérivations de la Versoix, seront le lieu d'interventions de revitalisations/ protections contre les crues.

Enfin, la signature de trois contrats de rivières transfrontaliers est à nouveau agendée, laissant espérer le démarrage des travaux avant la fin de l'année.

Actions d'accompagnement

Conformément à la dynamique instaurée depuis 1998, le service de renaturation examinera l'opportunité de mener

des études et des réalisations sur un certain nombre de cours d'eau où une renaturation paraît souhaitable. Un effort particulier sera à nouveau opéré en faveur des communes, afin de susciter de leur part le montage de projets de revitalisation auxquels le canton sera heureux de contribuer (techniquement et financièrement).

8.6 Division des exploitations et de l'intervention

Poursuivant la mission qui lui avait été confiée en 2001, la direction de la division a travaillé au concept d'organisation de l'inspection environnementale et plus particulièrement de l'intervention environnementale d'urgence. Bien que non formalisé, le groupe d'intervention a assuré durant toute l'année 2002 les procédures mises en place pour contrer d'éventuelles contaminations de la population par l'anthrax en collaboration avec la police, le service d'incendie et de secours (SIS) et celui de la sécurité de l'aéroport (SSA). Le nombre des interventions (env. 153) relatives à ce type de contamination (les analyses s'étant toutes révélées négatives) a considérablement diminué. La direction s'est regroupée avec les divers services de la division au 53 avenue Blanc.

Activités et événements

- La Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA) s'est réunie, cette année encore, pour le suivi du dossier de la sécurité du complexe du stade de la Praille. Le centre commercial est ouvert et le stade s'ouvrira en mars 2003.
- La zone des stockages d'hydrocarbure de Vernier fait l'objet d'un projet d'aménagement du site des dépôts auquel la CIRMA apporte une contribution active. Dans ce cadre-là, elle a été appelée à émettre des préavis pour de nouvelles constructions prévues dans cette zone.
- Lors de sa réunion d'octobre 2002, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a présenté ses recommandations : favoriser la distribution et l'utilisation des produits sans phosphore, accélérer le raccordement au réseau d'assainissement collectif des habitants qui doivent l'être, supprimer les déversements par temps sec dans les systèmes d'assainissement, mettre en place des systèmes d'évaluation du fonctionnement de ses déversoirs d'orage, améliorer les rendements globaux des STEP en engageant les actions nécessaires, favoriser une utilisation raisonnée des pesticides lorsqu'ils sont indispensables et de remplacer ces produits dans les autres cas, encourager la mise en place de systèmes de récupération des résidus, intégrer l'espace réservé aux cours d'eau dans les documents de planification du territoire.
- Cette année a vu le transfert de l'exploitation des stations d'épuration aux Services Industriels de Genève. La 2^e étape de la construction de la station d'épuration d'Aire s'est clôturée par le traditionnel bouquet en novembre 2002. Les travaux d'adaptation de la STEP se poursuivent selon le calendrier établi. Rappelons que cette installation est d'une capacité nominale de 600'000 EH.
- Suivant le règlement F 4 05 04 sur l'intervention, les secours et l'information lors de sinistres (ISIS), la cellule A/C, avec toutes les cellules engagées (police, transmissions, sanitaire, sauvetage, secours, presse/information, transports, SIG et accueil) a participé cette année à un exercice de menace C organisé avec l'aide du GI-DDPS (utilisation des gaz de combats dans le cadre d'actes de terrorisme).
- Dans le cadre des missions confiées par l'ONU aux casques verts et notamment à l'écotoxicologue cantonal, deux missions (mars et juin 2002) ont été effectuées à Djibouti pour des mesures d'urgence concernant des produits toxiques.
- Le groupe de réflexion sur la diffusion des données environnementales a présenté un exposé sur ce thème dans le cadre du séminaire du système d'information de l'environnement genevois (SIEnG) qui s'est tenu en mars 2002 au CERN.

Objectifs 2003

L'organisation du service de l'intervention sera préparée afin que celui-ci soit opérationnel dans l'année. Sa mission consistera principalement à intervenir dans des situations de crise provoquées par des pollutions et de protéger les personnes, leurs biens et l'environnement. Il sera aussi chargé de la communication relative à ces événements.

Service financier

Le service financier de la division des exploitations et de l'intervention gère la comptabilité des services de ladite division ainsi que celles des services du lac et cours d'eau, de la renaturation des cours d'eau et des rives, du service cantonal de gestion des déchets et du service Environnement-Info.

Au cours de l'année écoulée, le service a procédé au règlement de plus de 4100 factures aux divers fournisseurs. Il a en outre émis près de 3600 factures aux divers clients des services.

Au début de l'année 2003, le service financier de la division des exploitations et de l'intervention sera intégré aux services financiers du DIAE.

8.6.1 Service du traitement des eaux

Mission

Le service du traitement des eaux (STE) est chargé de l'exploitation, de l'entretien et de l'adaptation des ouvrages et équipements du réseau primaire d'eaux usées de l'Etat, comprenant les collecteurs, les stations de pompage et les stations d'épuration. Le service est également chargé de la gestion financière et administrative qui en découle.

Les activités du STE s'étendent géographiquement sur l'ensemble du canton et s'exercent sur 130 km de collecteurs primaires, 12 stations d'épuration cantonales (STEP), 29 stations de pompage du réseau primaire des eaux usées ainsi que 28 stations de pompage exploitées pour des tiers (autres services, communes ou privés).

Activités et événements

• STEP Aire

Les travaux pour l'adaptation et l'extension de la STEP d'Aire, pour lesquels un crédit de 243 millions de francs a été octroyé par le Grand Conseil en 1996, se sont poursuivis selon programme établi.

La seconde partie du nouveau traitement de l'eau a été terminée et a été mise en fonction en mars 2002 pour une première moitié puis en septembre 2002 pour le reste. La nouvelle STEP d'Aire est ainsi devenue opérationnelle en totalité. Toutefois ce traitement biologique de l'eau nécessite une période de réglages initiaux et une longue phase de développement des performances du système pour atteindre les valeurs attendues pour la qualité globale de l'épuration.

Parallèlement, ont été poursuivis des travaux de gros œuvre pour terminer les galeries techniques de liaison, alors que la réalisation du second œuvre et l'installation de l'équipement électromécanique pour la réception des boues produites par les STEP extérieures ont été achevées en 2002. Des travaux de réhabilitation d'anciens ouvrages désaffectés de la station ont également été réalisés en vue de disposer de la place nécessaire pour le stockage des pièces de rechange, l'accueil des visiteurs et l'administration du STE.

La première partie du nouveau traitement de l'eau exploitée depuis le printemps 2001 s'est avérée très performante malgré quelques défauts techniques. De même, les installations de traitement des boues ont permis de traiter, sans problèmes particuliers, toutes les boues produites par la station d'Aire et l'ensemble des autres STEP du canton. Au bilan, presque 7'000 tonnes de granulés de boues séchées ont été produits et valorisés en énergie à l'Usine d'incinération des Cheneviers.

• STEP de Villette

En 2002, la STEP de Villette a été équipée d'une installation complémentaire de stockage et dosage de produit floculant, qui permet d'améliorer la séparation des matières solides produites dans le traitement biologique de l'eau épurée qui est rejetée dans l'Arve. Autre adaptation, la station a été dotée d'une installation permettant de traiter et de distribuer de l'eau épurée qui est ainsi réutilisée pour différents besoins de lavages. Les travaux ont été poursuivis avec le remplacement des compresseurs fournissant l'air comprimé au traitement biologique, la rénovation du système d'entraînement et de contrôle-commande du relevage des eaux usées à l'entrée de la station et enfin, l'échange de nombreux instruments de mesures.

• STEP de Nant d'Avril

Cette station d'épuration, construite au début des années soixante puis dotée d'un traitement biologique en 1981, est aujourd'hui usée et surtout fortement surchargée en raison du développement de la zone industrielle de Meyrin-Satigny et des rejets occasionnés par les activités viti-vinicoles présentes dans son bassin versant. Parallèlement, en vue de protéger le cours d'eau de l'Allondon des rejets d'eaux usées, les autorités françaises ont décidé de supprimer leurs anciennes STEP du Journans et de l'Allondon qui s'y déversent et envisagent de raccorder les bassins versants des communes du Pays de Gex concernées sur la STEP de Nant d'Avril dont l'exutoire, le Rhône, est suffisant. Il

est ainsi projeté une adaptation et extension conséquente de cette station.

• Réseau d'assainissement

Le trop-plein de la station de pompage d'Anières qui se déversait dans les enrochements de la rive du lac devant la station, déjà équipé d'un système de dégrillage très fin, a été prolongé de 50 mètres. Ainsi, en cas de déversement éventuel lors de fortes pluies, la rive du lac est mieux protégée contre les rejets polluants.

Les eaux usées provenant du village de Cologny sont, depuis la fin de l'année 2002, dirigées vers la station de pompage de Traînant au moyen d'un nouveau collecteur. Cette réalisation, effectuée parallèlement aux travaux du nouveau parking de Genève-Plage, a permis de supprimer le relevage de ces eaux usées dans la station de pompage de Bellefontaine dans laquelle elles transitaient jusqu'alors, ce qui représente une économie d'énergie conséquente.

Plusieurs sources, parfois importantes, d'eaux claires parasites et pluviales ont été supprimées du réseau primaire durant l'année, notamment sur les communes de Lancy, de Pregny-Chambésy et de Veyrier.

Statistiques

Au bilan de l'exploitation, les stations d'épuration cantonales ont réceptionné plus de 81 millions de m³ d'eaux usées dont près de 76 millions ont été traitées.

L'ensemble des dépenses annuelles liées aux activités du STE et les frais de personnel sont autofinancés à 100% par la taxe annuelle d'épuration et par diverses recettes d'exploitation.

Le STE établit un rapport annuel séparé qui donne tous les renseignements administratifs, techniques et environnementaux utiles pour l'ensemble des infrastructures dont il a la charge.

Transfert aux SIG

Le projet relatif au transfert des activités opérationnelles de l'Etat en matière d'assainissement des eaux usées et qui prévoit de rattacher le STE aux Services industriels de Genève (SIG) a pris corps durant l'année.

Ainsi, en mars 2002, c'est avec une très large majorité de plus de 91% que le peuple genevois a accepté une modification de la constitution afin que les SIG puissent élargir leurs prestations dans le domaine de l'assainissement des eaux polluées.

En mai, les modalités de transfert et les conditions de travail des collaborateurs du STE, élaborées en concertation avec les partenaires sociaux et finalisées dans un protocole d'accord, ont été acceptées par une très forte majorité de plus de 90% du personnel du STE.

Le transfert effectif du service ayant été agendé au 1^{er} janvier 2003, une intense activité a été déployée tant du côté des SIG que du DIAE et plus particulièrement au STE. Les nombreux acteurs de ce très important projet ont tout mis en œuvre pour que ce changement s'effectue sans problèmes tant sur le plan administratif et financier qu'au niveau du fonctionnement des installations et ceci malgré le fait que les collaborateurs du STE aient, à une faible majorité, refusé que le statut des SIG puisse s'appliquer au personnel du STE, lequel conserve ainsi un statut unique, celui d'employé de l'Etat.

8.6.2 Service des contrôles de l'assainissement

Mission

- atteindre et maintenir une vision globale sur les systèmes d'assainissement des eaux du canton ;
- établir un bilan annuel des rejets anthropogènes dans les eaux de surface ;
- obtenir une réduction de ces rejets par l'application des législations fédérales et cantonales en matière de protection des eaux, le contrôle des installations, la coordination des actions à entreprendre sur les systèmes d'assainissement, l'information, le conseil et la coopération avec d'autres services de l'administration.

Activités

En 2002 le SCA a confirmé la reconnaissance de la qualité de ses prestations par deux audits. Le premier a concerné le laboratoire de la protection des eaux qui a vu son accréditation pour l'ensemble de ses prestations reconnues selon la nouvelle norme ISO 17025. Le service complet, au bénéfice d'une certification ISO 9001, a réussi son premier audit de surveillance en septembre 2002.

Les cadres du SCA ont été fortement sollicités pour la construction du nouveau domaine de l'eau.

Contrôles et interventions

Mission

Cette entité émet les préavis de synthèse au sens de la LCI et assume ensuite les contrôles de conformité ultérieurs des installations.

Ces contrôles ont pour but :

- de s'assurer du bon raccordement aux systèmes d'assainissement publics ;
- de vérifier la qualité des eaux déversées par les activités humaines, artisanales, industrielles et agricoles ;
- d'exiger une gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- de contrôler les moyens de prévention mis en place ;
- de donner des directives d'épuration pour les assainissements individuels hors zone de construction.

Cette entité assure aussi un piquet d'intervention en cas de pollution des eaux toute l'année 24h sur 24h.

Cette permanence fournit l'assistance technique aux services d'intervention de premier échelon et assure les investigations subséquentes relatives aux atteintes aux eaux.

Activités

Les stations d'épuration publiques de Villette et du Nant-d'Avril sont entrées dans la démarche de l'auto-contrôle et les contrats ont été signés en 2002.

La collaboration avec d'autres entités impliquées dans la protection de l'environnement a été consolidée. Le SCA a notamment coopéré avec le corps des gardes de l'environnement, la police de la navigation, le SIS et l'inspection des chantiers de la police des constructions. La collaboration avec les SIG a été finalisée afin d'assurer une transmission rapide de l'information en cas de pollution des eaux. Cette information doit permettre un arrêt immédiat des installations de pompage de l'eau potable en cas de danger d'altération des eaux de la nappe phréatique.

Plusieurs campagnes de prévention ont été menées, dont les rondes de contrôle des travaux de carénages sur les quais marchands des Eaux-Vives et des Pâquis, et les patrouilles de surveillance des traitements phytosanitaires du vignoble de la région du Mandement. D'autre part, durant toute la période des Fêtes de Genève, un concept d'évacuation des eaux polluées et de récupération des huiles alimentaires usagées des échoppes a été mis en place pour l'ensemble du périmètre de la manifestation.

Enfin, les installations de traitement des eaux huileuses de la branche automobile et des eaux résiduaires de chantiers (directive SIA 431) ont fait l'objet d'une surveillance particulière et d'analyses de leurs rejets.

Systèmes d'assainissement

Mission

Cette entité émet tous les préavis au sens des lois sur les eaux, elle est l'interlocuteur unique des communes pour les questions des plans généraux d'évacuation des eaux et plans régionaux d'évacuation des eaux (PGEE et PREE), ainsi que des chantiers communaux de séparation des eaux. Cette entité est aussi en charge de l'intégration de toute la cartographie liée à l'assainissement et aux objets en sous-sol.

La métrologie contribue à la connaissance des débits d'eaux circulant dans les systèmes d'assainissement afin d'établir un bilan annuel des rejets anthropogènes dans les eaux de surface et d'effectuer un diagnostic de fonctionnement de ces systèmes.

Activités

Des mesurages de débits de quelques mois avec des appareils mobiles sur des points ciblés du réseau ont été réalisés en vue de préparer les bases nécessaires pour l'établissement des PGEE-PREE. Une campagne de mesurage sur le réseau primaire de la Step de Villette a été effectuée dans le cadre de l'établissement du schéma de protection et d'aménagement des eaux (SPAGE) pilote de la Seymaz.

Une vaste étude sur la pollution induite par les eaux de ruissellement des zones industrielles est en cours. Elle a pour but d'estimer l'impact de ces eaux sur leur milieu récepteur et de proposer d'éventuelles mesures d'assainissement. La zone industrielle de Plan-les-Ouates a été étudiée en 2002.

Suite aux modifications de 2001 de la loi cantonale sur les eaux, instaurant la réalisation d'une planification de l'assainissement à deux niveaux, avec les PGEE et PREE, les principes de réalisation ont été élaborés et le projet de loi d'investissement correspondant déposé au Grand Conseil. Les directives pour l'élaboration des PGEE, destinées aux communes ont été finalisées. Sur cette base, les premiers mandats de réalisation ont été lancés.

Des études pilotes ont été menées sur les secteurs Nant-d'Avril et Seymaz, comme préalable aux PREE correspondants. Elles ont permis, en particulier dans le cadre de la Seymaz, de faire le lien entre les systèmes d'assainissement et leur influence sur le cours d'eau.

Dans le cadre des PREE également, un mandat de planification a été lancé conjointement avec la Ville de Genève en vue d'établir une image directrice de l'assainissement du centre urbain. Les résultats sont attendus pour fin 2003 et devraient donner une idée claire des principes d'assainissement à appliquer pour les vingt prochaines années dans cette partie du canton.

La géoschématique des systèmes d'assainissement a été finalisée pour l'ensemble du canton, ainsi qu'un recensement des ouvrages spéciaux tels que les déversoirs d'orage. Les cadastres informatisés des réseaux communaux sont régulièrement réceptionnés. A fin 2002, 22 communes et demi avaient rendu leur cadastre.

Laboratoire de la protection des eaux (LPE)

Mission

Le laboratoire offre au SCA le soutien analytique et scientifique nécessaire à l'établissement des faits dans le cadre des contrôles de conformité ou d'études de la qualité des eaux déversées dans le milieu naturel.

Activités

Le nombre d'entités sous auto-contrôle ayant augmenté, le nombre de contrôles analytiques d'industries, et le nombre d'analyses pour des campagnes d'études telles que les SPAGE et l'étude des eaux de ruissellement en zones industrielles a pu croître.

Des systèmes mobiles de surveillance du réseau d'assainissement pour détecter les pollutions comportementales et en retrouver les auteurs ont été développés et commencent à porter leurs fruits.

Statistiques

Nombre d'interventions lors de pollution	134
Nombre de visites d'entreprises/installations	859
Nombre d'analyses d'eaux polluées et de boues	9'144
Nombre de dossiers d'autorisation traités	1'020
Nombre de contrôles de conformité (PH/PO/AMS)	383
Nombre de demandes de mise en séparatifs	450
Nombre de nouveaux bâtiments mis en séparatif (contrôlés)	180
Nombre de chantiers communaux engagés	22
Subventions cantonales versées aux communes	MF 1,8
Degré d'autofinancement	100%

Objectifs 2003

Le 1^{er} janvier 2003 le service des contrôles de l'assainissement disparaîtra sous sa forme actuelle pour intégrer le nouveau domaine de l'eau.

Les missions actuelles de contrôle et d'intervention intégreront le service cantonal d'évacuation de l'eau où ses tâches de police seront renforcées.

Le laboratoire de la protection des eaux intégrera aussi la métrologie, l'hydrobiologie et l'hydrologie pour constituer le service cantonal de l'écologie de l'eau.

La fusion des éléments de planification du SCA et du service du lac et des cours d'eau constituera le nouveau service cantonal de planification du domaine de l'eau.

Enfin, le service de renaturation des cours d'eau et des rives rejoindra aussi le nouveau domaine de l'eau sous l'appellation «service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives».

8.6.3 Site de Châtillon

Mission

Le Site de Châtillon est chargé de l'exploitation des installations suivantes :

- la décharge elle-même, prévue pour le stockage définitif des mâchefers provenant de l'usine des Cheneviers, ainsi que de divers résidus imputrescibles;
- l'installation de compostage, qui traite les déchets organiques;
- l'installation de traitement des matériaux extraits des sacs de routes (ITMR);
- l'espace récupération, à disposition des ménages du canton et permettant d'évacuer les déchets triés en vue de leur valorisation;
- l'installation de méthanisation des déchets organiques.

Activités

Cette année l'activité du service s'est concentrée sur les réalisations suivantes :

- une modification de l'espace récupération permettant d'en améliorer l'accès et les conditions de surveillance;
- le bassin de défense incendie a été réalisé, alimenté par de l'eau de la nappe phréatique, il permettra de remplacer l'eau potable utilisée pour la préparation des flocculants par de l'eau moins onéreuse;
- une pompe de la station de pompage des eaux usées a dû être remplacée, ceci après 17 ans de service.

Le 1^{er} février 2002, le site a obtenu la certification ISO 9000.

Parallèlement, il a été étudié une modification des locaux sociaux du site afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Par ailleurs, des ébauches de scénarios, en vue d'un agrandissement du pool vert ont été menées à chef. A ce sujet, un projet de loi d'investissement sera proposé au Grand Conseil.

Principaux chiffres

Les principaux tonnages de déchets reçus sur le site figurent sur le tableau ci-après.

Néanmoins certains chiffres sont significatifs, ils concernent essentiellement le pool vert (compostage + méthanisation), à savoir :

- le pool vert a reçu globalement 20'597 tonnes de déchets, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient essentiellement des déchets méthanisables, plus de 22%, et des branchages, plus de 11%;
- les installations étant dimensionnées pour recevoir 17'000 tonnes par an, cette situation a obligé les exploitants à faire traiter 4'487 tonnes sur d'autres sites répartis pratiquement à 50% sur une installation de compostage vaudoise, et le solde, à l'usine des Cheneviers.

• Décharge

	1999	2000	2001	2002
Matériaux stockés sur la décharge totalité (en tonnes)	55'812	40'701	31'596	29'107
Mâchefers stockés sur la décharge (en tonnes)	48'100	32'317	22'651	22'952
Résidus de sacs de routes (en tonnes)	5'227	5'361	5'175	5'091

• **Installations de traitement des déchets organiques (pôle vert)**

	1999	2000	2001	2002
Déchets reçus sur le pôle vert (en tonnes)	12'527	14'937	18'275	20'597
Totalité des déchets frais traités sur le pôle vert (en tonnes) y.c. stock 2001	12'527	13'662	13'838	17'227
Totalité des déchets non traités à Châtillon (en tonnes)	1'900	600	1'820	4'482
Déchets frais traités à l'installation de compostage (en tonnes)	12'527	9'200	9'359	10'285
Totalité des déchets traités à l'installation de compostage (en tonnes) y.c. digestat	12'527	10'565	12'051	13'134
Déchets frais traités à l'usine de méthanisation (en tonnes)	-	4'372	4'479	6'942
Déchets non traités à l'usine des Cheneviers (en tonnes)	1'900	600	1'820	2'436
Déchets non traités envoyés dans une autre installation de compostage (en tonnes)	-	-	-	2'045
Troncs et souches valorisables reçus (en tonnes)	767	1'250	837	861

• **Ventes de produits et production**

	1999	2000	2001	2002
Compost 0/10 mm (en tonnes)	1'838	2'591	3'876	4'014
Gaz méthane (CH4) produit par l'usine de méthanisation (en m³)	-	215'826	149'480	465'908
Energie électrique produite par l'usine de méthanisation (en KW)	-	14'505	435'329	575'983

Objectifs 2003

Des émanations d'odeurs nauséabondes se sont produites dans le courant de l'année, ceci malgré tous les efforts du personnel pour limiter au maximum ces désagréments. En 2003 un effort tout particulier doit être fait pour supprimer, tant que faire se peut, ces situations très gênantes pour le voisinage.

Par ailleurs, les études pour un agrandissement éventuel et pour améliorer les conditions de travail seront finalisées.

8.6.4 Service de la planification et des constructions

Mission

Le service est chargé de planifier, organiser, gérer et contrôler techniquement et financièrement l'ensemble du processus de réalisation des nouvelles installations de transport et installations de traitement des eaux usées, ainsi que celles relatives au traitement des déchets qui relèvent de la compétence de l'Etat. Il est en charge également des travaux d'entretien lourd des bâtiments. En outre, il assume la direction de l'exploitation des installations localisées sur le site de Châtillon.

Activités

- **Adaptation du traitement des fumées de l'usine des Cheneviers aux normes Opair.** Le catalyseur de la ligne 3 a été mis en service cet été. Dès lors, l'ensemble des fours à grille de l'usine est muni d'une chaîne de traitement des oxydes d'azote et de la dioxine. De plus, afin d'évacuer la chaleur dans la halle des fours, des événements ont été construits sur le toit de l'usine.
- **Construction, adaptation et extension de la STEP d'Aire.** L'année 2002 a vu la mise en service du traitement biologique des eaux usées, ceci en 2 étapes : la première au mois de février, la seconde au mois de septembre. Dès lors, l'ensemble des installations fonctionne et toutes les eaux usées arrivant à la STEP sont traitées. D'autre part, les locaux pour le personnel administratif ainsi que pour l'accueil des visiteurs ont également été réalisés. Ces locaux occupent le bâtiment laissé vacant par le dégrillage de l'ancienne STEP. Les aménagements routiers à l'extérieur des bâtiments ont débuté cet automne et l'ensemble des aménagements extérieurs sera réalisé en 2003.
- **Raccordement des eaux usées de Ferney-Voltaire (F) et de la STEP du Grand-Saconnex sur la STEP d'Aire.**
- **Raccordement des eaux usées de Saint-Julien (F) et de la STEP de la plaine de l'Aire sur la STEP d'Aire.** Les autorisations de démolir, tant l'ancienne STEP du Grand-Saconnex que celle de la plaine de l'Aire, ont été obtenues. Les soumissions pour ces travaux ont été envoyées. Ces démolitions auront lieu début 2003, mettant fin, ainsi, à ces deux chantiers.
- **Raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la STEP de La Plaine.** Ce projet a fait l'objet, dans le courant de l'année, d'études complémentaires et de mise au point. Les travaux ont été adjugés et doivent débuter, conjointement avec des aménagements du DAEL dans la région du Moulin, au printemps 2003.
- **Extension et agrandissement de la STEP du Nant-d'Avril.** Durant l'année 2002, un appel d'offres a été lancé pour un groupement de mandataires. Ce mandat a été adjugé en l'été. Les études ont débuté en vue de déposer une demande de crédit de réalisation fin 2003. Parallèlement, et conjointement avec la communauté de communes du Pays de Gex, le raccordement des STEP françaises du Journans et de l'Allondon sur le réseau du Nant-d'Avril a été étudié.
- **Recherche d'un nouveau site pour la décharge cantonale.** La première partie de l'étude est terminée (définition du scénario optimal et comparaison des sites potentiels).
- **Nouveaux espaces récupération.** Après une longue et difficile recherche de site permettant d'accueillir de telles réalisations, deux sites ont été trouvés, à savoir :
 - **Espace récupération des Chanâts.** L'étude pour cette réalisation, située en bout de piste de l'aéroport, le long de la route de Valavran, a été menée durant cette année. Le projet de loi en vue de l'obtention du crédit a été déposé en novembre auprès du Grand Conseil, l'autorisation de construire a été déposée simultanément. Les travaux sont prévus pour 2003.

- **Espace récupération de la Praille.** Ce projet se situe au 47, avenue de la Praille, sur les voies de chemin de fer. L'étude nécessaire à la demande d'autorisation de construire s'est achevée fin 2002. Le projet sera présenté au Grand Conseil au printemps 2003.

Objectifs 2003

La création du domaine de l'eau prévoit l'intégration d'une partie du service du lac et des cours d'eau au service.

L'année 2003 sera donc une année de transition qui devrait permettre de passer de grands chantiers (comme celui de la STEP d'Aire), à des chantiers liés à la renaturation tels que celui de la Seymaz.

8.6.5 Service de sécurité

Généralités

Pour le service de sécurité, l'année 2002 a été marquée par une adaptation des structures aux domaines d'activités principaux que sont la gestion des risques professionnels au sein du département et la gestion des risques technologiques. Ainsi, les collaborateurs du service se sont vus confier la responsabilité et la gestion d'un de ces deux domaines ou d'un projet d'un des domaines connexes, projets limités dans le temps.

Actuellement le service compte un ingénieur de sécurité spécialiste de la sécurité au travail (MSST), une adjointe scientifique et deux chargés de sécurité MSST. Vient s'ajouter à ces quatre collaborateurs permanents un auxiliaire ayant une formation de chimiste

Les dépenses exigées pour l'amélioration de la sécurité sont imputées soit aux budgets d'investissement, dans le cas de constructions nouvelles, soit au budget de fonctionnement des différents services lorsqu'il s'agit d'augmenter la sécurité d'installations existantes.

Gestion des risques professionnels au sein du département

L'application voulue par le Conseil d'Etat de la directive N° 6508 sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST) a été confiée au service de sécurité pour son application au sein du DIAE, département dans lequel un nombre important de professions, notamment manuelles, est représenté. Le service est donc responsable de l'élaboration des concepts globaux de santé et de sécurité au travail. Depuis quelques mois, ceci se matérialise par de l'information dispensée à l'ensemble des services du département et par des actions de formation et de conseil. Le service a ainsi fait appel à l'ensemble des directeurs et chefs de service, afin que ceux-ci désignent des «correspondants de sécurité». Ces personnes relayent l'information, la font circuler dans leur entité et sont aptes à relever d'éventuels dysfonctionnements en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans le même domaine, le service a poursuivi son action initiée avec la construction de la nouvelle station d'épuration d'Aire.

Le service représente le DIAE à la Commission cantonale pour la gestion des risques professionnels au sein de l'Etat, où il joue un rôle actif et très apprécié au sein de plusieurs sous-groupes de cette commission.

Le service fournit une aide technique à l'association des communes genevoises pour la mise en œuvre de la directive MSST dans les communes intéressées.

Gestion des risques technologiques

La mission et les activités du service dans ce domaine se déclinent en quatre volets :

- **Application de l'ordonnance sur la prévention contre les risques majeurs (OPAM) appliquée aux voies de communication**

Le service est l'autorité d'exécution de cette ordonnance dans le canton. Il recueille et préavise les rapports succincts dans le domaine des voies de communication (route et rail), et le cas échéant, ordonne des mesures de correction à mettre en place sur le terrain. Par l'affectation d'une personne dévolue au suivi de l'application de cette ordonnance, cette activité a connu un développement réjouissant en 2002.

- **Application de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité**

Issue des négociations bilatérales avec l'Union Européenne, cette ordonnance vise à sécuriser les transports routiers. A l'instar du volet «voies de communication» de l'OPAM, l'application à Genève de l'OCS a été confiée au service de sécurité. Grâce aux structures nouvellement mises en place, la mise en route de la gestion administrative de cette ordonnance a pu être effectuée avec les effectifs à disposition et le travail peut ainsi se poursuivre normalement.

- **Gestion administrative de la commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA)**

Suite à un transfert d'une collaboratrice effectué en 2002, la gestion administrative de la CIRMA (convocations, procès-verbaux, secrétariat) est assurée par le service de sécurité. Le directeur du service est membre à part entière de la CIRMA. L'an passé, le service, à son titre d'autorité d'exécution de l'OPAM en matière de voies de circulation, a apporté une contribution importante au dossier du site de la gare de la Praille.

- **Préavis en matière de risques majeurs**

En exécution d'une mission qui lui est dévolue, le service a rendu, pour le compte du département, des préavis sectoriels sur des demandes de renseignements, des études d'impact des plans localisés de quartier ou des demandes définitives d'autorisations de construire.

Activités dans des domaines connexes

- **Suppression des paratonnerres contenant des isotopes radioactifs sur l'ensemble du territoire cantonal**

Ce projet particulier, initié en 2002, a été confié à un collaborateur auxiliaire. Sur demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les paratonnerres contenant des isotopes radioactifs doivent disparaître des toits et être éliminés selon les normes en la matière. En effet, l'OFSP a jugé qu'avec leur vieillissement ces appareils constituent un danger pour la santé publique. De plus, leur efficacité n'a jamais été prouvée.

Après un recensement minutieux de ces paratonnerres (une septantaine ont été comptés), la phase de démon-

tage par des entreprises spécialisées sous la supervision du service a pu commencer durant le dernier trimestre. Ce projet met pleinement à contribution les compétences des spécialistes en radioprotection du service formés en 2002.

A noter que pour l'exécution de ce projet, le service a reçu une délégation de compétence de la part de l'OFSP.

- **Mission ONU à Djibouti**

Un collaborateur du service a participé à cette mission menée par le directeur de la division des exploitations et de l'intervention.

- **Moulins de Versoix**

Suite à une demande qui lui a été adressée, le service est intervenu dans les anciens moulins de Versoix afin d'y prévenir tout risque d'explosion. Ce dossier a ensuite été remis à la division des exploitations et de l'intervention (DEI) qui le pilote. Un collaborateur spécialisé du service reste à disposition du directeur de la DEI pour terminer cette action.

- **Mise en place d'un service de l'intervention environnementale**

Pour des raisons de compétences et de proximité, il a été fait appel au directeur du service de sécurité afin que celui-ci participe à ce projet. En 2002, l'unique collaborateur de ce service (à créer) a été administrativement (et provisoirement) rattaché au service de sécurité.

Perspectives

Après l'année charnière qu'a été 2002, le service de sécurité se doit non seulement de poursuivre, mais encore de renforcer son action dans ses deux domaines principaux d'activité que sont la gestion des risques professionnels au DIAE et la gestion des risques technologiques, par l'application de l'OPAM et de l'OCS, ainsi que par sa participation à la CIRMA, tout en poursuivant les actions ponctuelles qui lui sont confiées.

8.7 Mobilité

L'année 2002 a été celle du lancement des gros chantiers de la législature 2001-2005.

Ainsi, dans le sens de la complémentarité des modes de transport et eu égard aux perspectives d'augmentation de mobilité perçues à l'horizon 2020, un plan d'actions pluriannuel 2003 - 2006 volontariste a été élaboré en matière de transports publics pour augmenter l'offre de façon très substantielle. Cette planification, appelée Plan directeur du réseau des transports publics 2003 - 2006, a ensuite servi de support à la préparation, puis à la négociation du contrat de prestations couvrant la même période, établi entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois.

Parallèlement, l'instruction du dossier de liaison ferroviaire Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA) a connu une avancée très significative en 2002, notamment par l'adoption d'un projet de loi portant sur le financement de la part genevoise à l'ouvrage, d'un montant de F. 400'800'000.—. Dans la foulée, le protocole d'accord réactualisant la Convention de 1912 conclue à l'époque entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève a été signé par les trois partenaires à l'opération, soit l'Etat de Genève, la Confédération et les CFF. Les travaux d'études sont poursuivis et le processus

de négociation a été enclenché au plan franco-suisse, sous l'égide des Ministères des transports, afin de garantir une totale continuité du réseau jusqu'à Annemasse dès la mise en service du raccordement sur le territoire suisse.

Des travaux d'études ont également été initiés sur le plan des infrastructures routières, de manière à renforcer l'ancrage de la hiérarchisation du réseau routier.

Enfin, le volet «transport terrestre» des accords bilatéraux Suisse - Union européenne, étroitement lié au volet «libre circulation des personnes», a fait l'objet d'un examen attentif, projections à l'appui, intégrant les grands chantiers de développement en matière de mobilité, en particulier au plan régional et transfrontalier.

Pour 2003, outre le fait que l'offre en matière de transports publics doit connaître un renforcement substantiel, des travaux liés à la planification des infrastructures routières, permettant de doter non seulement le canton de Genève, mais également l'ensemble de l'espace régional et transfrontalier franco-genevois d'une planification directrice multimodale, doivent être initiés. Le dossier CEVA doit également connaître une avancée significative dans le domaine des études techniques et de la formalisation des accords qui doivent intervenir sur le plan franco-suisse afin de permettre la mise en œuvre des conventions internationales en vigueur, ceci en parfaite concordance temporelle avec l'évolution du dossier sur le plan helvétique. Les volets liés à la mobilité douce, ainsi qu'à la politique de déplacements du personnel de l'administration feront également l'objet d'un engagement particulier, tout comme la consolidation du plan d'actions 2003 - 2006 des réalisations d'ouvrages de stationnement P+R et habitants, en étroite collaboration avec la Fondation des parkings.

L'avenir de la mobilité est multimodal, régional et transfrontalier. C'est en ce sens que l'instruction des gros chantiers doit indiscutablement s'orienter.

8.7.1 Office des transports et de la circulation

L'année 2002, pour l'OTC, a été une année très riche pour une grande partie des aspects liés à la mobilité avec une forte prédominance dans le domaine des transports publics.

On peut citer plus particulièrement les activités suivantes :

- l'élaboration du plan directeur des TC pour la période 2003-2006 qui a été adopté par le Grand Conseil. Ce plan directeur est le premier à être piloté par l'OTC. Il prévoit une augmentation conséquente de l'offre, de 20% au total;
- la contribution à l'élaboration du contrat de prestation des TPG sur la base du plan directeur et pour la même période;
- la réalisation d'un plan d'action des P+R pour la période 2003-2006.

Sur le plan opérationnel les travaux liés à la modernisation de la signalisation lumineuse ont subi une forte accélération. Ils ont permis une amélioration du fonctionnement des installations pour tous les usagers.

La redynamisation des liens entre l'office et les TPG a permis de corriger les dysfonctionnements entre ces services et de garantir le report des gains en temps de parcours sur les lignes TPG.

L'année 2002 a vu une grande intensité d'activités dans les travaux liés aux chantiers de tram. En effet, la section Acacias a été mise en exécution et la section Sécheron a poursuivi son avancement conformément au planning prévu. La gestion des chantiers sur domaine public a également été assurée par l'OTC.

En ce qui concerne la connaissance sur les déplacements, l'OTC a mené plusieurs importantes enquêtes: enquête relative aux déplacements multimodaux aux frontières, microrecensement et enquête concernant l'utilisation du stationnement.

Perspectives 2003

Pour l'année à venir, les principaux thèmes d'actualité seront :

- suivi de la mise en place du plan directeur des TC 2003- 2006;
- Rail 2000 2^e étape, prise en compte des projets du canton (horizon 2020);
- Rail 2000 1^{re} étape, 3^e voie CFF, définition des prestations (horaires, matériel roulant, P+R, etc.) à l'ouverture du service (déc. 2004);
- raccordement Praille - Eaux-Vives (CEVA): implication aux côtés du chef de projet;
- poursuite de la nouvelle politique de stationnement (zones bleues, macarons / extension aux communes périphériques, P+R);
- définition des mesures d'accompagnement aux grands projets urbanistiques (place des Nations, stade de la Praille, zone aéroport, etc.);
- élaboration d'un plan de mobilité de l'administration;
- poursuite des travaux de l'observatoire des déplacements;
- continuation de la modernisation de la signalisation lumineuse;
- mise en service du tram section Sécheron;
- promotion des mobilités douces;
- élaboration du plan directeur du réseau routier;
- programme d'amélioration de la sécurité routière dans le cadre du concept «Vision zéro»;
- renforcement de la structure de coopération transfrontalière.

Planification des transports

L'OTC a conduit ou participé activement à de nombreuses études de planification des transports. Ce cadre est cependant très large, puisqu'il traite autant des études spécifiques à la mission de l'OTC qu'à tous les domaines touchant de près ou de loin aux transports et à la circulation qui sont pilotés par d'autres administrations.

• Etudes générales

Les collaborateurs de l'OTC ont participé activement à différentes études de planification des transports (transports individuels ou collectifs). Ces études générales de planification donnent les orientations à suivre en matière de politique des déplacements, autant à l'échelle du canton qu'en dehors de ses frontières administratives.

L'OTC est l'interlocuteur pour toutes les questions de transports avec la Confédération (OFT), les autres cantons et la France (Rhône-Alpes, etc.).

Nous pouvons citer les études suivantes :

1. études concernant les relations Transports/Economie;
2. participation au suivi et à l'actualisation du plan de mesures Opair;
3. participation à la concrétisation des programmes d'assainissement Opbruit (groupe PRASSOB);
4. participation à l'élaboration du concept cantonal de l'environnement;
5. participation au volet transports du plan directeur cantonal;
6. participation à l'évaluation des effets du plan directeur cantonal sur la pollution de l'air;
7. élaboration d'un cahier des charges et d'un programme pour le plan régional des déplacements (PrD);
8. études économiques dans le domaine de la mobilité;
9. étude du développement des TC régionaux;
10. étude du projet CEVA;
11. diagnostic de l'offre en TC sur le bassin franco-valdo-genevois;
12. étude de la demande actuelle et future sur le bassin franco-valdo-genevois;
13. organisation fonctionnelle des réseaux des TC sur le bassin franco-valdo-genevois;
14. élaboration du plan d'actions annuel de sécurité routière à partir des statistiques des accidents de la circulation routière et des nouveaux fondements de la politique nationale de sécurité («Vision Zéro»);
15. plan directeur 2003 - 2006 des TC;
16. plan d'actions P+R 2003 - 2006.

• Etudes particulières

Si les études générales de planification donnent les orientations à suivre, en matière de transport, les études particulières prennent le relais des options décidées précédemment.

Ces études particulières, pilotée ou suivie par l'OTC, approfondissent les résultats obtenus dans les réflexions antérieures. Les objets étudiés deviennent des projets, pour lesquels la faisabilité, le financement, la rentabilité, etc sont décrits et évalués avec précision. Nous pouvons citer les projets principaux suivants :

1. étude de planification des déplacements dans la région Versoix - Terre Sainte;
2. études de circulations localisées.

Plan régional des déplacements (PrD)

L'OTC conduit l'élaboration du Plan régional des déplacements (PrD), qui est un outil méthodologique appliqué à la planification des transports. Le PrD se présente sous la forme d'un dossier Intranet.

Les principales activités menées dans le cadre du PrD concernent :

1. l'élaboration des objectifs de la politique des transports;
2. la conception et description du processus de planification;
3. le développements d'outils et méthodes d'analyses pour la planification de :

- gestion et développement du modèle de transport ;
- microrecensement fédéral transport 2000 : exploitation de l'échantillon genevois ;
- études économiques ;
- scénarios de mobilité 2020 ;
- compte transports publics ;
- plan de mobilité d'entreprise ;
- analyse multicritère ;
- enquêtes aux frontières.

Transport commun

Dans le cadre de son cahier des charges, l'OTC est l'Autorité Organisatrice du canton de Genève en matière de transports publics. L'OTC est l'interlocuteur unique de l'office fédéral des transports pour ce type de transports, des autres cantons suisses et des autorités françaises.

Dans le cadre du trafic régional, les prestations des opérateurs de transport, actifs dans le transport régional, sont analysées et décidées par l'OTC et l'office fédéral des transports (OFT). Ces prestations sont formalisées par des contrats liant les trois parties, pour une durée d'une année.

Les opérateurs sont les entreprises de transports concessionnaires suivantes : TPG, CFF, SNCF, Mouettes genevoises et Noctambus.

Notre office est souvent appelé à demander aux opérateurs de modifier ou renforcer des lignes de transport, dans le but d'offrir une meilleure desserte aux utilisateurs potentiels ou de rationaliser les dépenses d'exploitation. Nous pouvons citer les lignes suivantes :

1. Rail 2000, 1^{re} étape – 3^e voie Cornavin – Coppet et mesures d'accompagnement (groupe Vaud-Genève) ;
2. Renforcement de la ligne Bellegarde – Cornavin par une augmentation des services RER jusqu'à Bellegarde ;
3. adaptation des lignes du réseau régional des TPG ;
4. extension de services CFF Nyon-Cornavin jusqu'à Pont-Rouge ;
5. problématique de l'élévation de la cadence à 15 min. sur le service Coppet-Genève (3^e voie CFF) ;
6. adaptation des circulations CFF sur la ligne Cornavin-Aéroport ;
7. planification des lignes des Mouettes genevoises.

D'autres activités sont menées dans l'optique de renforcer l'utilisation des transports collectifs. Nous pouvons citer les exemples suivants :

8. extension de la communauté tarifaire du canton de Genève ;
9. étude de la suppression du contrôle voyageur en gare de Cornavin ;
10. élaboration d'un projet d'accord intergouvernemental (F-CH) visant à régler la planification, l'organisation et la gestion des TC transfrontaliers ;
11. préavis pour les demandes de concessions fédérales de transports de lignes ;
12. délivrance des autorisations cantonales de transport de voyageurs ;
13. contrat de prestation Etat - TPG 2003 - 2006.

Aménagement et urbanisme

L'OTC est associé à la très grande majorité des études d'aménagement du territoire au titre d'expert en trans-

ports et circulation. Ces activités entraînent la participation à de très nombreux groupes de travail et de concertation. Il est représenté à la commission cantonale d'urbanisme et à son sous-groupe «transports».

L'OTC est en outre fréquemment appelé à donner son avis dans le cadre des commissions parlementaires cantonales (commission des travaux, commission d'aménagement) ou communales. Il est souvent appelé à conseiller les communes dans le cadre de leurs actes d'aménagement et de circulation.

Objets requérant une participation active à des groupes de travail

- plan directeur cantonal ;
- plans directeurs communaux ou sectoriels (Onex, Rectangle d'Or, Sécheron, Place des Nations, Praille-Bachet, Espace-Rue au Trois-Chêne, Secteur des Organisations internationales, etc.) ;
- grands projets ayant un important impact transport (éviterement du Grand-Saconnex, mesures d'accompagnement au complexe stade-centre commercial, Halle 6 de Palexpo, quartier de Sécheron - P+R et parking de l'OMC-, etc.) ;

Objets requérant des préavis de l'OTC

1. plans localisés de quartier ;
2. requêtes en autorisation de construire ;
3. études d'impact sur l'environnement.

Activités dans le domaine des réalisations (opérationnel)

Circulation routière

Le service est responsable de l'étude et de la mise en place de la signalisation routière et du stationnement, de même que du traitement des affaires courantes. Il est aussi en charge de la mise en place et du suivi des mesures de circulation (notamment en coordination avec la gendarmerie).

Certaines réalisations d'envergure (plan de circulation, zone 30km/h, zones de rencontre, rue de la Corraterie, rue du Rhône, Place de Bel-Air, Rôtisserie) incombent au service de la circulation routière.

Le traitement des affaires courantes (environ 1'650 en 2002), qui sont des demandes émanant d'administrations et de particuliers, débouche sur la pose ou la modification de signaux (de prescriptions, de dangers ou d'interdictions), de marquages au sol et de réponses aux requérants.

Le service assure la maintenance de la signalisation en place (environ 45'400 signaux) répartis dans le canton sur le réseau routier.

Le service est dorénavant chargé de prendre toutes les mesures légales pour assurer la sécurité des usagers lors de l'ouverture de chantiers sur la voie publique et en assurer le suivi (environ 3'200 chantiers en 2002).

Signalisation autoroutière

Le service, en collaboration avec le DAEL et le canton de Vaud, a mis en place la signalisation entre Genève et Nyon visant à réguler le trafic par un système de modulation de la vitesse et de détection de bouchon.

Stationnement

Le service gère l'ensemble du stationnement sur fond public. Il a élaboré une étude pour modifier la gestion du stationnement, tant à l'hyper-centre qu'au centre-ville, et défini les différents secteurs du centre-ville qui seront équipés soit d'horodateurs soit de zones bleues avec macarons. Il a assuré et coordonné notamment la mise en place de la signalisation et des marquages liés pour 2002 aux quartiers des Bastions ainsi qu'à l'adaptation du stationnement du secteur Tranchée (conversion de places en zone bleues avec macarons habitants). Le service continue de mettre en place la nouvelle politique du stationnement, projet «macaron» étendue dorénavant aux communes. Celle-ci consiste à la mise en place des zones bleues «macaron».

Horodateurs

Cette activité consiste à élaborer une étude pour la pose des appareils dans les différents secteurs de la Ville ainsi que la coordination avec les mandataires en vue de la mise en place des horodateurs et des parcomètres collectifs dans l'ensemble de la Ville de Genève ainsi que leur entretien.

Aménagements routiers

Le service préavise toutes les demandes en autorisation de construire, et participe à plusieurs séances de coordination et de commission.

Des contacts peuvent avoir lieu avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la ville, les communes, les TPG et les bureaux privés pour la mise au point de projets.

Un suivi permanent des chantiers avec les responsables des réalisations et de la mise au point des plans de marquages exécutés par les mandataires est effectué par le service.

Les études et aménagements des zones 30km/h en liaison avec les communes sont aussi de son ressort, de même que la mise au point des dossiers Opaïr en vue de l'obtention de subventions fédérales.

Gestion du trafic

Le service de gestion du trafic est responsable de la mise en place, de l'étude, de l'entretien et du dépannage 24h/24h des installations de signalisation lumineuse. Il assure aussi de grands projets tels que les nouvelles lignes de tramways (en coordination avec le DAEL).

Réalisations

Les objectifs fixés pour l'année 2002 ont porté principalement sur la rénovation des anciennes installations de régulation des carrefours, la modification de régulation des carrefours liés aux étapes de chantier du tram Acacias et Sécheron et la mise en place de nouvelles traversées piétonnes régulées.

Le remplacement des installations de régulation a été axé cette année sur les carrefours traversés par la ligne TPG n° 6, soit un total de 12 contrôleurs changés.

En parallèle, conjointement avec les TPG, il a été mis sur pied une cellule responsable de reporter l'incidence de cette modernisation de la signalisation lumineuse sur les horaires des lignes concernées par ces travaux pour le changement d'horaire 2003.

Au total, une dizaine de lignes voient leur temps de parcours améliorés, dont un certain nombre de principales (6,9,2,27,1,8,7,20). Les gains sont importants et sont compris entre une et quatre minutes (ligne 6).

Le remplacement complet de ces installations a été réalisé conjointement à une reprogrammation complète de la régulation, à la révision des liaisons électriques et au changement des boîtes à feu par une technologie moins consommatrice en énergie électrique (LED).

Il est à noter que sur une des 12 installations concernées, la régulation du carrefour se fait entièrement par l'utilisation d'un système vidéo de 2^e génération remplaçant les systèmes de détections classiques au sol. Cette technologie aura l'avantage de pouvoir modifier, depuis l'OTC, certaines données liées à la régulation du carrefour.

Le service a durant cette année 2002 modifié ou adapté la régulation de 24 carrefours en lien aux étapes de chantier des trams Acacias et Sécheron. 8 carrefours concernaient le Tram Sécheron et 16 le Tram Acacias.

Dans le cadre de l'amélioration des traversées piétonnes situées sur des axes de fort trafic ou à proximité d'écoles, le service a mis en place 9 nouvelles traversées piétonnes régulées.

Hormis ces 3 projets conséquents et afin de répondre à des lacunes au niveau de la sécurité des différents usagers tout en améliorant la coordination du trafic, le service a mis en place 3 nouveaux carrefours à feu, modifié ou adapté 6 carrefours, instauré 5 nouveaux passages piétons avec clignotants et installé 1 radar fixe.

Le mandat de remplacement des feux de signalisations pour une nouvelle technologie lié aux économies d'énergies et d'entretien, a été attribué. Les travaux ont commencé pour une première tranche. Il conviendra de définir la suite des travaux.

La saisie informatique du réseau des canalisations de génie civil souterrain a été mandatée et découpée en trois lots. Deux lots sont terminés et le troisième sera achevé l'année prochaine. L'impression automatique de ces plans est opérationnelle.

Le service participe à l'amélioration du recueil des données dont il a la charge de récolter (comptage routier) et travaille à la mise en place d'un outil d'information en temps réel de la charge du trafic et différentes autres informations relatives à la mobilité (places de parking disponibles, travaux sur la chaussée, etc.). Cet outil pourra être consulté dans un avenir proche sur Internet.

Entretien et dépannage

Le service a assuré l'entretien courant (changement d'ampoules, nettoyage des installations, etc.) ainsi que le dépannage (service de piquet) 24h/24h.

Pour ce qui concerne le dépannage, le service a effectué environ 806 interventions. Une légère augmentation est à constater par rapport à l'année précédente. Elle est due à l'augmentation du nombre d'installation et à la météorologie très humide sur de grandes périodes de l'année et la baisse de fiabilité de certains composants.

Il faut noter le nombre, en forte hausse par rapport à l'année précédente (plus de 100%), de dommages dus à des accidents de la circulation et qui se montent à 55.

On peut aussi citer la réfection de 70 boucles inductives de détection suite à leur destruction par des travaux

routiers et la mise à jour sur nos nouvelles bases de données de l'inventaire du matériel installé par carrefour. La diminution par rapport à l'an passé est due au fait qu'il y a moins de chantier fibre optique.

Cellule qualité

L'Office des transports et de la circulation a obtenu sa certification ISO 9001 : 2000 au mois de février 2001.

Les activités liées à cette démarche se sont poursuivies afin d'intégrer la notion de suivi et d'amélioration continue du système.

La société d'accréditation, SGS, a effectué son contrôle dans le courant de l'année 2002.

Juridique

L'OTC a préparé 165 dossiers soumis à enquête publique ainsi que 497 arrêtés en matière de réglementation locale du trafic, parmi lesquels on trouve les mesures temporaires de chantier, les réglementations introduites à titre expérimental ainsi que les mesures urgentes.

En outre, il a pris 45 arrêtés soumettant des voies de circulation privées au régime de la propriété privée (en application du règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains privés, H 1 10.03) et a assuré les modifications nécessaires pour les demandes de changement de mandataires relatives à plus de 84 propriétés privées.

Le nombre d'arrêtés (497) est supérieur à l'année précédente (450), car il y a eu plus d'affaires traitées en 2002.

Il a été répondu par ailleurs à 109 courriers relatifs à des problèmes d'obtention de macarons.

Outre l'examen et la préparation des dossiers et arrêtés précités, il a géré plusieurs recours en collaboration avec le secrétariat général du département, d'autres services ou des mandataires.

Il a élaboré de nouvelles normes et règlements dans le domaine de la circulation afin d'assurer une unité des aménagements et de la signalisation sur l'ensemble du réseau routier cantonal en matière de circulation et de stationnement.

Plusieurs adaptations législatives ont été effectuées pour faire suite au transfert de l'OTC au DIAE, à l'intégration des mesures de chantier dans le champ d'activités de l'OTC et à des modifications du droit fédéral.

L'OTC assure également le suivi des procédures parlementaires cantonales, concernant d'une part les objets relatifs à la circulation en général (route, rail, transports publics, compétence du DIAE), et d'autre part, aux aménagements routiers (compétence du DAEL), notamment en préparant et synthétisant les éléments nécessaires pour les rapports et prises de position du Président du département et en apportant son expertise aux travaux des commissions parlementaires concernées.

L'actualisation de la loi sur le réseau des transports publics et son adoption aux nouveaux objectifs de la planification des transports a été poursuivie en collaboration avec la commission des transports du Grand Conseil.

Un rapport du CE à l'intention du GC a été préparé portant sur l'évolution des transports publics.

Dans le cadre du DTPR, un projet d'accord intergouvernemental franco-suisse a été élaboré, qui vise à donner aux régions frontalières le cadre légal nécessaire pour

pouvoir organiser des réseaux de transports transfrontaliers cohérents et performants. Ces travaux ont été appuyés et suivis de près par l'OFT, qui s'est engagé à entendre les négociations intergouvernementales et entend appliquer l'accord une fois conclu, à d'autres régions frontalières.

L'OTC a participé à l'Union suisse des professionnels de la route (commission VSS) où il a collaboré avec 3 commissions d'experts (signalisation générale, signalisation directionnelle sur les autoroutes et les routes à grand débit, aménagement et exploitation des infrastructures routières).

Enfin, l'OTC a suivi la mise en œuvre de la RPLP et élaboré une proposition d'offre d'affectation de la part cantonale au produit net de cette redevance qui tient compte des objectifs préconisés par la législation fédérale en la matière.

Sécurité routière durable «Vision Zéro»

- réalisation et suivi des actions de prévention des accidents de la circulation;
- surveillance de l'application par les services de l'Etat du droit sur la circulation routière (DCR) et par les citoyens des règles de la circulation;
- intervention auprès des services de l'Etat compétents pour éliminer les «points noirs» du réseau routier;
- coordination des interventions (analyse et prises de position) du service technique de la circulation du BPA;
- sensibilisation des fonctionnaires directement concernés, des élus et de la population aux enjeux liés aux accidents de la circulation.

Domaine observatoire des déplacements

Comme les années précédentes, une série de tâches habituelles a été réalisée, telles que comptages du trafic, mesures de temps de parcours, observation, analyse et mise à jour, recherche et transmission de données statistiques diverses.

Ainsi que la participation à de nombreux groupes de travail tant internes, qu'interdépartementaux et régionaux.

Les travaux spécifiques suivants ont été réalisés :

Observatoires des déplacements

Les documents suivants ont été élaborés et diffusés, sous forme de rapport et sur le site internet de l'OTC :

- Exploitation et analyse de plusieurs **enquêtes relatives à l'utilisation du stationnement** sur la voie publique au centre ville entre 1998 et 2001. Ces travaux explicitent les taux d'utilisation et de rotation du stationnement, ainsi que la typologie des durées de stationnement.

Un rapport sera publié au début de 2003.

- Organisation d'une vaste **enquête relative aux déplacements multimodaux aux frontières genevoises**. 105'000 questionnaires ont été distribués et environ 30'000 ont été retournés et analysés, fournissent un grand nombre d'informations telles les origines destinations des déplacements, leurs motifs, fréquences, etc.

Les éléments généraux ont fait l'objet d'un rapport de synthèse, alors que les données détaillées sont explicitées dans un rapport technique.

- Exploitation et analyse du **microrecensement transport 2000** portant sur l'ensemble des déplacements journaliers de plus de 3'600 habitants de Genève, ce qui constitue une bonne photographie de la mobilité des genevois.

Les premiers résultats ont été publiés dans un rapport en novembre 2002. Un rapport technique et un rapport de synthèse seront édités au printemps 2003.

Systèmes d'informations géoréférencées (SIG)

Les divers thèmes SIG-OTC existants ont été mis à jour et de nouveaux thèmes ont été développés notamment :

- la saisie systématique des signaux verticaux posés / déposés, pour une utilisation de mises à jour diverses liées au graphe de la mobilité;
- la création de zone du modèle EMME 2, basée sur les sous-secteurs statistiques (dont certains divisés);
- la mise à disposition sur le serveur de consultation SITG des nouvelles données :
 - Aménagements réservés aux cyclistes;
 - Aménagements réservés aux transports publics;
 - Stations taxis.

Les données OTC ont permis de fournir de l'information dans divers domaines, mais en particulier dans les domaines du stationnement, des zones macarons, des données immatriculation des véhicules et des enquêtes de stationnement.

L'environnement logiciel et les outils connexes ont évolué, entre autre :

- une application d'aide à l'impression de plans de génie-civil, automatisant celle-ci et la rendant simple et rapide d'utilisation;

- une étude sur la migration de l'utilisation de la DAO, dans le domaine du génie-civil vers le SIG, cette migration étant liée à notre projet de gestion de l'occupation du réseau des canalisations OTC;
- un outil de saisie pour la localisation des chantiers sur la voie publique, dans le cadre du projet infomobilité;
- une application de traitement des temps de parcours mesurés périodiquement, optimisant le travail de réalisation du rapport annuel et permettant de calculer des temps de parcours en combinant plusieurs tronçons de différents itinéraires;
- divers outils, avec la formation ad hoc, correspondant aux besoins spécifiques des collaborateurs de l'OTC.

Plusieurs autres travaux ont été entrepris en vue d'un aboutissement en 2003, notamment en relation avec le développement d'un système d'information sur la mobilité tant au niveau didactique (Modycity) que des informations en temps réel (Infomobilité).

Statistiques

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne annuelle	Total
Dossiers d'autorisations de construire préavisés	627	580	658	699	720	728	668	4'012
Plans de marquages approuvés	370	398	294	370	480	360	378	2'272
Nouveaux panneaux de signalisation routière placés	1'329	1'264	612	743	1'300	1'105	1'058	6'353
Dossiers soumis à enquête publique	186	200	117	150	177	165	165	995
Arrêtés pris	223	294	414	658	450	497	422	2'536

8.8 Activité législative

Développement durable

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8786	Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)	Adopté le 15.11.2002

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1428	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion Pour la création d'un prix du développement durable à Genève	Pris acte le 26.04.2002

Intérieur

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8654-A	Projet de loi du Conseil d'Etat concernant la constitution de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon	Adopté le 22.03.2002
PL 8352-B	Projet de loi de M ^{mes} et MM. Anita Cuénod, René Ecuyer, Laurence Fehmann Rielle, Christian Grobet, Christine Sayegh, David Hiler modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève (B 1 01)	Adopté le 26.04.2002
PL 8451-A	Projet de loi de M. Antonio Hodggers modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) (éligibilité aux fonctions de conseiller administratif, maire et adjoint)	Adopté le 26.04.2002
PL 8696-A	Projet de loi de M. Bernard Annen modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève (B 1 01 - suppression des Assises fédérales)	Adopté le 20.09.2002

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1413	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Marie-Paule Blanchard-Queloz, Anita Cuénod, Jeannine De Haller, René Ecuyer, Magdalena Filipowski, Gilles Godinat, Christian Grobet, Pierre Vanek pour le respect de la nouvelle loi sur les procédés de réclame	Pris acte le 26.04.2002

Agriculture

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8747	Projet de loi de MM. Luc Barthassat, Christian Bavarel, René Desbaillet, Hubert Dethurens, Jean-Michel Gros, Jacques Jeannerat, Alain-Dominique Mauris, Rémi Pagani ouvrant un crédit d'investissement et un crédit de fonctionnement au titre de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture	Adopté le 27.06.2002
PL 8017	Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur le fonds cantonal des épizooties (M 3 25)	Adopté le 20.09.2002

Protection de l'environnement

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8652	Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la gestion des déchets (L 1 20)	Adopté le 26.04.2002
PL 8598	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 400'000F pour le projet d'inventaire cantonal des déchets	Adopté le 10.09.2002
PL 8842	Projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2003	Adopté le 29.11.2002

Protection de la nature

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8522	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 9'937'210.- pour des travaux de renaturation de la Seymaz et de ses affluents (<i>réalisation des tronçons du secteur Chambet-Touvière</i>)	Adopté le 26.04.2002
PL 8547	Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les eaux (L 2 05)	Adopté le 15.11.2002

Division des exploitations et de l'intervention

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8656	Projet de loi du Conseil d'Etat accordant une nouvelle concession à l'usine électrique JEAN ESTIER SA	Adopté le 26.04.2002

Mobilité

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8678	Projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation des parkings à acquérir le parking public des Alpes sis sur les parcelles 1501, 2949 et 2952 de la commune de Genève, à hauteur de 13'500'000 F, frais d'acquisition compris, et instituant une garantie pour un prêt en sa faveur à cet effet	Adopté le 26.04.2002
PL 8719	Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit de 400'800'000 F au titre de subvention cantonale d'investissement en vue de la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA) par les Chemins de fers fédéraux suisses S.A. (CFF)	Adopté le 28.06.2002
PL 8793	Projet de la loi du Conseil d'Etat modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05)	Adopté le 25.10.2002

N° de motion	Libellé	Adoption
M 553	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. Jean-Claude Genecand, René Guidini, Liliane Johner, Bernard Lusti, Gilbert Magnenat, Yves Meylan et Alain Rouiller concernant les relations ferroviaires interrégionales et internationales	Pris acte le 22.03.2002
M 856	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Alain Rouiller, Philippe Joye, Martine Brunschwig Graf, Fabienne Bugnon, Gérard Ramseyer et Pierre Meyll concernant Genève, la Romandie et Rail 2000	Pris acte le 22.03.2002
M 894	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de MM. Armand Lombard, Jean-Philippe de Tolédo, Jean Opériol et Alain-Dominique Mauris concernant la réalisation de Swissmétré / Eurométré	Pris acte le 22.03.2002
M 1019	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de MM. Jean Spielmann, Christian Grobet et Pierre Vanek sur la troisième voie CFF	Pris acte le 22.03.2002
M 1125	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Andreas Saurer, René Longet, Micheline Calmy-Rey, Elisabeth Reusse-Decrey, Jean Spielmann et Christian Grobet sur l'amélioration de la desserte ferroviaire Genève - Mâcon	Pris acte le 22.03.2002
M 1196	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. René Longet, Dominique Hausser et Françoise Schenk-Gottret concernant la desserte par transports publics de projets de constructions importantes	Pris acte le 22.03.2002
M 1277	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Anne Briol, Christian Brunier, Gilles Desplanches, Pierre Ducrest, Christian Grobet, David Hiler, Antonio Hodggers, Geneviève Mottet-Durand, Jean-Marc Odier, Françoise Schenk-Gottret, Myriam Sormanni, Jean Spielmann et Pierre Vanek pour une véritable étude comparative entre les variantes de raccordement des réseaux CFF et SNCF	Pris acte le 22.03.2002
M 1302	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Françoise Schenk-Gottret, Myriam Sormanni, Christian Brunier, Alain Etienne, Pierre Vanek, David Hiler, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Jean Spielmann, Anne Briol et Antonio Hodggers demandant le maintien et le développement de la ligne ferroviaire sud-lémanique, dite du Tonkin	Pris acte le 22.03.2002

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1393	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. Jean-Marc Odier, Pierre-Pascal Visseur, Marie-Françoise de Tassigny et Michel Ducret demandant une liaison performante de transports publics pour desservir le P+R Nautique	Pris acte le 22.03.2002
M 1439	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de MM. Gabriel Barrillier, Thomas Büchi, Jacques Jeannerat et Jean-Marc Odier pour la réalisation de la liaison ferroviaire reliant la gare de Cornavin à la frontière près d'Annemasse par La Praille - les Eaux-Vives (CEVA) dans les meilleurs délais et pour un engagement suffisant de la Confédération et des CFF dans le cadre de la Convention de prestations pour la période 2003-2006	Pris acte le 02.05.2002
M 992	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de M. Jean-Claude Genecand pour une zone de parking devant le commerce de l'artisan	Pris acte le 28.06.2002
M 1367	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Christian Brunier, Françoise Schenk-Gottret, Laurence Fehlmann Rielle, Anne Briol, David Hiler, Pierre Vanek, Christian Grobet et Jean Spielmann concernant les mesures d'accompagnement de la 3 ^e voie CFF Genève-Coppet afin de dynamiser le transfert modal	Pris acte le 20.09.2002
M 1384	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. Roger Beer, Marie-Françoise de Tassigny, John Dupraz, Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier demandant la participation de l'Etat de Genève à la médiation concernant le tram à la rue de Lausanne	Pris acte le 20.09.2002
M 1414	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. Jacques Boesch, Erica Deuber Ziegler et Christian Grobet concernant le projet d'extension du parking P 51 de l'aéroport	Pris acte le 20.09.2002
M 1417	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mme et MM. Walter Spinucci, Geneviève Mottet-Durand, Luc Barthassat, Jean-Claude Dessuet, Yvonne Humbert, Pierre-Louis Portier, Erica Deuber Ziegler, Jean-Louis Mory, Christian Brunier, Alain Etienne, Régis de Battista, Magdalena Filipowski, Morgane Gauthier et Anita Frei concernant l'encouragement du feroutage sur le tracé Vallorbe - Lausanne - Martigny - Brig - Simplon	Pris acte le 20.09.2002
M 437	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Mmes et MM. Liliane Johner, Georges Cardinaux, Guy Loutan, André Chamot, Yves Odier, Hermann Jenni, Irène Savoy concernant les places de parc réservées à la rue des Eaux-Vives	Pris acte le 25.10.2002
M 764	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de la commission des transports concernant le réaménagement de la circulation aux Pâquis	Pris acte le 15.11.2002
M 1371	Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de M ^{me} et MM. Jean Rémy Roulet, Gilles Desplanches, Stéphanie Ruegsegger, Jean-Marc Odier, Pierre Froidevaux, Nelly Guichard, Pierre Ducrest, Bernard Annen et Geneviève Mottet-Durand concernant une demande d'étude des conséquences économiques de la journée «sans ma voiture» du 22 septembre 2000	Pris acte le 15.11.2002

9. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

9.1 Présidence, Secrétariat général

Affaires Economiques

L'incertitude économique croissante, illustrée notamment par de régulières révisions à la baisse des instituts de conjoncture nationaux concernant le taux de croissance, aura marqué l'année 2002. D'importantes restructurations et concentrations, notamment dans le domaine financier, ont également eu une influence sur l'activité économique dans notre canton.

Parallèlement et paradoxalement, l'attractivité de la place économique genevoise s'est renforcée, si l'on en croit l'augmentation des postes de travail sur le canton, selon les chiffres de l'OCSTAT. Au cours de l'année 2002, le département a ainsi renforcé à la fois de nouveaux centres de compétences et intensifié les aides aux entreprises, que ce soit par l'amélioration des conditions-cadres économiques ou par l'amélioration des outils à disposition de l'Office de la promotion économique. Ces axes prioritaires s'inscrivent dans la droite ligne des recommandations effectuées par le Conseil Stratégique de la Promotion Economique.

Activités :

- Renforcement du pôle des biotechnologies à Genève.
Les actions dans ce domaine ont été nombreuses et soutenues dans trois dossiers particuliers :
 - a) mise sur pied et démarrage de l'association BioAlps, regroupant les cantons de Vaud et de Genève, et les institutions académiques et universitaires. Toutes les actions dans le domaine de la biotechnologie se sont effectuées sous le label BioAlps, qui a été reconnu de manière extrêmement rapide sur le plan international;
 - b) finalisation du projet de l'incubateur biotech, en partenariat avec les départements de l'instruction publique et de l'action sociale et de la santé, ainsi que plusieurs partenaires privés. L'incubateur devrait voir le jour au début de l'année 2003;
 - c) participation aux groupes de travail Etat-Ville relatifs à l'implantation du centre mondial de SeroNo à Sécheron.
- Aide aux entreprises et à la création d'entreprises, et plus particulièrement l'aide aux industries, a été examinée de près dans le cadre du rapport effectué après 5 ans d'activités de la LAPMI (loi d'aide aux petites et moyennes industries). Il a débouché sur une révision en profondeur de la LAPMI, destinée à la fois à améliorer l'analyse et le suivi des entreprises aidées et à intervenir en faveur d'entreprises industrielles faisant état de diffi-

cultés temporaires de financement. Ce projet de loi et ses amendements ont été adoptés dans le courant du mois de décembre par la Commission de l'économie.

- Intervention dans certains dossiers particuliers et importants d'arrivées de nouvelles entreprises ou de soutien à des entreprises en difficultés, notamment dans le dossier de la fermeture des centres de tri de La Poste, en initiant et pilotant l'action des départements de l'économie des cantons de Suisse occidentale et des milieux parlementaires cantonaux, afin de s'opposer à ce projet. Suite à cette mobilisation, conjuguée à celle des syndicats, la direction de La Poste a fait marche arrière et revu son projet.
- Participation aux séances de travail interdépartementales relatives à la problématique des transports, dans le cadre de travail fixé par la délégation du Conseil d'Etat aux transports, ainsi qu'à diverses commissions de coordination dans le cadre de Telecom 2003.
- La direction des affaires économiques a effectué plusieurs présentations de l'économie genevoise et de ses potentiels de développement, notamment dans le cadre des auditions concernant le rating de l'Etat de Genève.
- Enfin, la supervision des activités de la Promotion économique et notamment le bon fonctionnement de cet office suite à sa nouvelle organisation adoptée en 2001, ainsi que la supervision de l'office cantonal de l'inspection du commerce, principalement concerné par la révision de la loi sur les heures de fermeture des magasins (LHFM) et l'intégration du service de la métrologie, ont également été assurées. De même, le lien étroit a été entretenu avec les organismes rattachés au département ou partenaires extérieurs ayant des missions à caractère économique. La gestion et le suivi du Conseil Stratégique de la Promotion Economique et du Conseil de Fondation de l'OPAGE ont également été assurés.
- La direction des affaires économiques tient également un rôle actif dans la politique de délivrance des autorisations de travail. En sa qualité de représentante du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures, elle siège au sein de deux commissions gérées par l'Office de la main-d'œuvre étrangère, organe de préavis en matière de délivrance des autorisations de travail. Dans le cadre de ce mandat, elle déploie une activité de conseil et soutient activement tous les projets présentant un intérêt économique pour le canton de Genève, qu'il s'agisse de nouvelles implantations ou d'entreprises locales, en collaboration avec l'Office de la promotion économique ou d'autres partenaires économiques. Les intérêts de la Genève Internationale sont également pris en compte.
- En 2002, ses interventions ponctuelles ont concerné des questions aussi variées que l'attribution d'unités supplé-

mentaires du quota fédéral au Canton de Genève, la mise en vigueur des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne et des pays de l'AELE, les prestations de service, les autorisations de courte durée, l'installation d'indépendants à la faveur de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux ou un soutien particulier aux entreprises financières et bancaires ainsi qu'aux entreprises à haute valeur ajoutée.

- Tout au long de l'année, la Direction des affaires économiques a par ailleurs eu pour priorité de développer des collaborations transversales avec :
 - différents Offices du département (mise en place de procédures de collaboration avec l'Office de la main-d'œuvre étrangère, l'Office de la Promotion économique et l'Office Cantonal de l'Emploi) ;
 - d'autres départements (contacts avec l'Office Cantonal de la Population, rédaction d'une procédure en collaboration avec le Centre d'Accueil pour la Genève Internationale);
 - l'Office Fédéral des Etrangers (en vue d'une augmentation du nombre des unités du contingent fédéral octroyées au canton) ;
 - les partenaires sociaux (au gré des dossiers).

De telles collaborations, seules garantes d'une adéquation entre le marché du travail et l'immigration d'une part, et les besoins de l'économie d'autre part, doivent être renforcées, afin que la politique de délivrance des autorisations de travail tienne compte des intérêts de l'économie genevoise.

Marché du travail

Vacante depuis 1996, la direction du marché du travail (DMT) a été repourvue le 1er décembre 2001, à l'occasion de la réorganisation du département et de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Séparant nettement les fonctions stratégiques et opérationnelles jusque là assurées par le directeur général de l'OCE, cette mesure visait deux objectifs centraux :

- assurer à l'OCE, comme c'est le cas pour les autres offices du département, une direction opérationnelle au plein sens du terme, rendue indispensable par sa dimension et la complexité des dossiers qu'il est appelé à gérer;
- renforcer l'élaboration et la mise en œuvre au niveau du département d'une politique du marché du travail intégrant les trois offices qui constituent ce secteur – office cantonal de l'emploi (OCE), office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), office de la main-d'œuvre étrangère (OME) – et assurant une cohérence avec les autres départements intéressés - DIP, DASS, DJPS, DIAE notamment –, la région et les services fédéraux - secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et office fédéral des étrangers (OFE) – et les partenaires sociaux.

L'implication du directeur du marché du travail a été renforcée par sa désignation comme responsable de la promotion de la collaboration interinstitutionnelle et membre des organes institués aux différents niveaux de collaboration existants :

- au plan cantonal, Conseil de surveillance du marché de l'emploi et ses commissions, comités interdépartementaux compétents dans les domaines de la formation et de l'intégration sociale et professionnelle;

- au plan régional, Comité régional franco-genevois (CRFG) et Conférence romande et tessinoise des offices de l'emploi;
- au niveau suisse, vice-président du comité exécutif de l'association des offices suisses du travail (AOST).

Concrètement, les principales actions menées ont été les suivantes :

- suivi de dossiers de l'OCE au niveau du seco ayant abouti au financement des moyens hors-budget;
- gestion d'un groupe de travail tripartite et interdépartemental chargé d'exploiter les rapports Flückiger et de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP); rédaction et dépôt au Conseil de surveillance du marché de l'emploi d'un rapport et de propositions destinées à assurer une meilleure efficacité de l'OCE;
- élaboration d'une nouvelle conception des mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit axée sur les besoins des personnes et non pas sur les découpages administratifs; gestion du dossier: validation par les services concernés du DIP et du DASS, par la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi, puis le Conseil d'Etat; étude de faisabilité en collaboration avec l'institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), cahier des charges pour une analyse juridique et mise en œuvre politique;
- gestion de trois projets d'intégration sociale et professionnelle dans le cadre d'Agenda 21: intégration des non francophones (avec l'office d'orientation et de formation professionnelle), intégration des mères chefs de famille dans le marché du travail, intégration des handicapés dans l'administration cantonale (avec le centre d'intégration professionnelle);
- mise en place et pilotage du subventionnement à l'emploi des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel en collaboration avec la Ville de Genève, les cantons de Vaud et Neuchâtel;
- mise en place et gestion du subventionnement des associations engageant des civilistes;
- constitution et gestion d'un groupe de travail réunissant des spécialistes du secteur privé et public chargé de proposer des mesures spécifiques destinées aux travailleurs des secteurs bancaire et financier dans un contexte de précarisation de l'emploi.
- allers-retours constants entre la politique du département et les collaborateurs des offices du marché du travail, par la participation régulière à leurs conseils de direction et la rencontre de tous les collaborateurs de l'OCE chargés du suivi des demandeurs d'emploi;
- conception et organisation d'une journée de débats réunissant des collaborateurs des départements de l'économie, de l'instruction publique et de l'action sociale, et les spécialistes d'autres cantons provenant des secteurs public et privé.

Globalement, la première année d'exercice de cette fonction s'est déroulée dans un esprit d'ouverture et de collaboration constant, qu'il s'agisse des services cantonaux ou fédéraux concernés.

Affaires extérieures

L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux le 1^{er} juin 2002 a fortement conditionné l'action du Département, impliquant une coordination renforcée des politiques entre

les services, en interne et avec les autres départements concernés, mais aussi un renforcement de la collaboration avec la Confédération et les partenaires de la région franco-valdo-genevoise. Dans ce contexte, le Département, par le biais de la Direction des affaires extérieures a conduit son action au niveau cantonal, en pilotant la rédaction d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil sur les conséquences juridiques, organisationnelles et financières des Accords bilatéraux et en créant un groupe de travail interdépartemental de coordination, chargé plus spécifiquement d'assurer une meilleure cohérence de la politique régionale du canton. Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante d'information concernant les Accords bilatéraux, le Département a structuré et réorganisé ses réseaux d'information et de compétence, aux niveaux de l'Etat et des partenaires sociaux, de la Confédération (via les eurodélégués) et de la région transfrontalière.

Conscient de l'importance de trouver de nouveaux modes de coopération transfrontalière pour «accueillir» et maîtriser les effets de la libre circulation des personnes, le Département s'est efforcé de mettre davantage en adéquation sa politique économique avec la réalité régionale et transfrontalière et de dynamiser le lancement du programme INTERREG III. Il a également travaillé à une réforme des instances transfrontalières pour parvenir à des fonctionnements plus souples et à une approche plus pragmatique, par projet. Il est également intervenu à Berne afin de doter la région de nouveaux outils de coopération, notamment par le biais d'une extension de l'Accord de Karlsruhe aux cantons frontaliers de la France.

En 2002, le Département s'est vu chargé de la coordination de la politique cantonale de solidarité internationale, induite par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi. Il s'est efforcé de mettre en place les nouveaux mécanismes d'évaluation, de gestion, de suivi et de contrôle des projets, tout en participant activement à l'élaboration de l'Agenda 21 (volet coopération au développement).

9.1.2 Activités

Acquisition d'immeubles

(lex Kohler – anciennement lex Friedrich)

1. Statistiques

	2002
Affaires en suspens au 31 décembre 2001	29
Affaires nouvelles	43
Autorisations d'acquisition:	
– couverture de créance	5
– réserves mathématiques	0
– logements sociaux	1
– institutions de prévoyance	0
– but d'intérêt public	0
– héritier(s) institué(s)	0
Révocation de charges	4
Révocation d'arrêté	0
Refus	2
Décisions de non-assujettissement à la loi fédérale	28
Demandes retirées ou sans objet	16
Affaires terminées	56
Affaires en suspens au 31 décembre 2002	16

2. Commentaires

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- On rappellera que le 1^{er} octobre 1997 est entrée en vigueur une modification importante de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger qui soustrait désormais du régime de l'autorisation l'acquisition de résidences principales ainsi que d'immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique (établissement stable). La nouvelle loi a d'autre part conféré au Registre foncier, au Registre du commerce et aux autorités chargées de la poursuite pour dettes et faillites des compétences nouvelles leur permettant de traiter directement les dossiers les plus simples de non-assujettissement à la loi fédérale. Par ailleurs, au 1^{er} juin 2002, sont intervenus de nouveaux assouplissements en faveur des ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE domiciliés dans notre pays. Ces derniers sont désormais assimilés aux Suisses en matière d'acquisitions d'immeubles et sont donc totalement libres en la matière. Il s'agit là d'une des conséquences des accords bilatéraux.
- Quatre requêtes (non mentionnées dans le tableau ci-dessus) déposées par des Etats étrangers, dans le cadre de l'article 7, lettre h de la lex Koller, ont fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil d'Etat à l'intention du Département fédéral des affaires étrangères.
- Ce tableau ne tient pas compte de l'activité déployée dans le cadre de la vérification du respect des charges et conditions imposées dans les décisions du département, ainsi que des enquêtes administratives ouvertes en lien avec d'éventuelles violations de la loi.

3. Emoluments

Le montant total net des émoluments perçus en 2002 s'élève à Fr. 141'007,00 (en 2001 : Fr. 289'355,40). A noter que l'ampleur de ces émoluments est en bonne partie aléatoire et dépend directement de la valeur des biens immobiliers qui doivent faire l'objet d'une décision du département.

Conseil économique et social (CES)

Le projet de nouveau Conseil économique et social (CES) s'est concrétisé en 2002. Ce projet prévoit la création d'un conseil consacré à l'élaboration de stratégies prospectives pour Genève et sa région, et composé d'une quinzaine de personnalités de tous horizons et à l'indépendance d'esprit reconnue. Le Grand Conseil a voté la loi instituant le CES le 21 mars 2002. Le DEEE s'est ensuite chargé de trouver les quinze personnes capables et intéressées à faire partie du nouveau conseil. Le CES a été lancé le 1^{er} octobre 2002 et dispose de 2 ans pour prouver son opportunité en matière de réflexion sur l'avenir de Genève. La nouvelle équipe a commencé par se pencher sur l'organisation de son travail et sur une proposition de mandat «Genève 2020».

Opage

L'OPAGE a poursuivi durant cette année 2002 sa stratégie de communication élaborée en 2001, dont le principal objectif pour le secteur viticole est la valorisation du vignoble et de l'appellation Genève auprès de ses différents publics (le grand public, les internationaux, les cafetiers restaurateurs) et des prescripteurs (journalistes, sommeliers) dans des lieux sélectionnés (à Genève, en Suisse romande et en Suisse allemande).

La communication interne avec les membres de l'OPAGE (correspondances régulières et contacts privilégiés avec les différentes associations) a bien entendu été également reconduite.

Activités en Suisse romande

En ce qui concerne la Suisse romande, les vins de Genève ont été présents dans les foires suivantes : Arvinis à Morges (foire uniquement consacrée au vin, pour les pro et amateurs), au Salon des Goûts et Terroir de Bulle (3^e année, grand public), Floris à la Chaux-de-Fonds (horticulture et terroir, grand public) et Gastronomica (Lausanne, foire réservée aux pro de la restauration)

Dans le cadre d'Expo 02, les vins de Genève se sont associés aux autres régions viticoles suisses sous l'enseigne de Swiss Wine à Morat dans le cadre d'Expo agricole (vigne en terrasse présentée au public, dégustation, et présentation du vignoble suisse).

Au niveau des médias suisses romands, le contact établi avec les différents supports en 2001 a permis aux vins de Genève une bonne présence rédactionnelle dans différents magazines.

Activités en Suisse allemande

Pour la Suisse allemande, différentes opérations ont été organisées notamment :

- Un «atelier Chardonnay» à Zurich (journalistes)
- La présentation des sélections des vins de Genève (Concours) à Lucerne fin juin (cafetiers restaurateurs)
- Une nouvelle plaquette de présentation des vins de Genève sous forme de magazine en collaboration avec le journal Vinum et diffusée à tous les abonnés de la revue
- Une opération commune avec les autres régions viticoles dans une grande banque sous l'enseigne Swiss Wine (dégustation et exposition)

L'organisation (en collaboration avec le DIAE) pour la venue de communes suisses alémaniques durant un week-end en juillet, septembre, octobre et décembre dans le vignoble genevois.

Activités à Genève

Pour **Genève**, un programme riche, qui a repris les principales activités 2001, a été organisé pour les 3 publics cibles.

- Les activités «**grand public**» (présentation millésimes, caves ouvertes, soutien manifestations type Fête des Vendanges, semaine «terroir» dans les centres commerciaux, cours de vins, publicité différents supports, 4 cahiers «Genève Campagne» en collaboration avec la Tribune de Genève, nouvelle plaquette des Vins de Genève en collaboration avec la revue Vinum et diffusée auprès des différents publics)
- La poursuite de la collaboration avec les **cafetiers et restaurateurs**, par l'intermédiaire de leur président, avec un programme très performant au niveau des ambassadeurs du terroir (40 restaurants «labelisés» qui jouent la carte «Genève») et la nomination de 6 nouveaux membres
- En continuité de ce qui avait été organisé l'an passé, des activités proposées aux **internationaux** (magazine, «Wine Tour» dans le vignoble (Jussy, Anières, Céligny, Lully) dégustations, conférence pour clubs)

- Les contacts avec les médias locaux (organisation d'atelier-dégustation, visite durant les vendanges, etc..) ont été poursuivis et ont permis une bonne présence rédactionnelle de l'actualité des Vins de Genève dans les différents supports de nos 3 publics. A noter également le large écho donné aux résultats positifs des vins de Genève parrainés par l'OPAGE (sélectionnés sur la base du concours genevois) dans les concours internationaux (médailles au chardonnay du Monde en Bourgogne, à Vérone, à Lubjana et à Sierre)
- Le soutien à différentes associations, notamment la participation au lancement du nouveau Club des Amis de Vins de Genève de Roger Pfund.

Comme pour l'an passé, le programme et le budget 2002 ont donc fait la part belle au secteur viticole. Cependant, les autres secteurs de l'agriculture ont été intégrés dans différents supports (l'émission radiophonique hebdomadaire sur Radio-Lac «Micro Terroir», l'émission de télévision sur Léman-Bleu «La Minute à Lamotte», les cahiers «Genève Campagne») et l'OPAGE a également soutenu différentes manifestations (Fête de la tomate, Fête de la Pomme, soirée cardons, ...)

A noter enfin l'engagement de l'OPAGE dans différents groupes de travail (notamment le groupe romand et régional «label» et «Souveraineté alimentaire», sous l'égide du DIAE), auxquels participent de nombreux acteurs de l'agriculture.

Fondation pour le tourisme

<http://www.geneve.ch/deee/departement/fondation-tourisme/>

La Fondation a pour but de recevoir et de gérer l'ensemble des ressources destinées à financer le tourisme, et ce, sur la base de la loi sur le tourisme du 24 juin 1993.

Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2002.

1) Recettes de la Fondation

Le Conseil fait régulièrement le point sur les recettes enregistrées en vertu de la loi, auxquelles viennent s'ajouter les subventions des collectivités publiques. En juillet, il a été procédé à la dernière hausse de 30 % des taxes sur le tourisme prévue pour assurer les revenus nécessaires au financement de la halle 6 de Palexpo.

A noter que les comptes 2001 ont été approuvés lors de la réunion du 16 mai. Les recettes s'élèvent à 9'409'459 en regard des 2'375'998 nuitées enregistrées sur l'année (2001 - 2'378'808 nuitées). Au niveau des charges, la subvention à l'Office du Tourisme est de Fr. 7'000'000.- le reste des charges concerne le remboursement de l'emprunt pour la participation à la Fondation Halle 6.

2) Autres objets examinés par le Conseil

- Le concept marketing et le projet de budget 2003 de l'OTG.

Le budget 2003 de la Fondation, approuvé à l'unanimité, les recettes sont évaluées à Fr. 10'100'000.- mios, avec une subvention à l'Office du tourisme de Fr. 7.400.000,-.

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

L'année 2002 a été une **année de consolidation** pour la CGN.

Sur le plan de l'**organisation interne**, la réorganisation de la Compagnie est achevée. De nouveaux statuts, adoptés par l'assemblée générale 2002 et les trois Conseillers d'Etat (VD,GE,VS) en charge de la CGN, ont entériné une organisation plus souple et plus efficace. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 21 à 13 membres. Le Canton et la Ville de Genève conservent leur siège au Conseil d'administration. Le bureau du Conseil est composé désormais de trois membres: le Président (M. Ph. Divorine), le Vice-président (M. K. Oesch) et M. P. Pettmann (délégué du Conseil d'Etat genevois). Les nouveaux statuts, adoptés par les trois cantons lémaniques ont également confirmé les trois missions de la CGN.

- Transport public
- Développement touristique de l'arc lémanique
- Conservation du patrimoine

Sur le plan de l'**exploitation**, le nombre des passagers en service régulier a diminué de 8,5%, soit de 1,41 million à 1,29 million de passagers. La CGN a donc souffert, comme les autres compagnies de navigation suisse, de la diminution des nuitées hôtelières (-6%) et de l'Expo 02. Cette baisse a été partiellement compensée par la vente de croisières privées et par la compression des charges, ce qui a permis à la CGN de rester dans le cadre du budget fixé par les Cantons.

Sur le plan des **horaires et des prestations**, diverses Commissions cantonales se sont réunies au cours de 2002. Leurs conclusions ont débouché sur l'adoption par les Chefs de service cantonaux en charge de la CGN d'un horaire 2005, et sur l'engagement des bateaux nécessaires à tenir cet horaire. Les prestations de la CGN ne varieront que dans le détail, même si certaines lignes peu rentables ont été supprimées et si la desserte du Petit-Lac a été renforcée par l'engagement d'un nouveau petit bateau. Le débarcadère de «La Belote» sera à nouveau desservi dès 2004-2005.

Sur le plan **des investissements**, le plan stratégique à long terme a été finalisé par un groupe de travail intercantonal. Ce dernier est arrivé à la conclusion que des investissements en trois phases étaient nécessaires. La priorité sera donnée, en phase I (2003-2006) à la rénovation de trois unités «Belle Epoque» («Savoie», «Vevey», «Italie»), ainsi qu'à l'acquisition de deux nouveaux petits bateaux économiques et à l'assainissement du chantier. Un projet de loi est en cours de préparation. Le montant total est de l'ordre de 40 millions de francs (26% à charge de Genève). Afin de permettre à la CGN de tenir ses horaires à partir de 2005, ces projets de lois devront être adoptés par les Grands Conseils des Cantons de Vaud, Genève et Valais dans la première moitié de 2003. Ces investissements auront une incidence positive sur le montant annuel à la charge des cantons.

Sur le plan **des travaux réalisés**, le lancement du «Henry-Dunant» complètement rénové et inauguré en présence des autorités cantonales genevoises (MM. Lamprecht, Unger et M^{me} Spoerri) s'est avéré un grand succès. Les rénovations hivernales se concentrent sur «La Suisse» (nouveaux groupes électrogènes et tableaux électriques) et le «Rhône» (révision complète de la machine).

Sur le plan **strictement genevois**, une Commission Ville-Canton a été mise en place, sous la direction de M. Fabio Heer, du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (Service du Lac et des cours d'eau), afin de planifier le futur des débarcadères genevois. Suite à la démolition du «Valais» planifiée pour l'automne 2003, il faudra en effet aménager un nouveau débarcadère au Jardin-Anglais et procéder à certains aménagements au débarcadère du Mont-Blanc pour permettre à la CGN, conformément à ses statuts, de maintenir un bureau à Genève.

Sur le plan **de la sécurité**, aucun événement significatif n'a été enregistré en 2002. Le programme d'équipement des bateaux de la CGN en radeaux de survie se poursuit pour augmenter encore la sécurité des passagers.

Finalement, la direction tient à remercier les autorités et services du canton pour leur soutien en 2002 et peut confirmer que les bases techniques, financières et commerciales ont été encore renforcées pour assurer une exploitation optimale de la CGN en 2003.

Aéroport International de Genève

L'industrie du transport aérien est durement touchée, tant sur le plan international que national, par le ralentissement économique, l'après 11 septembre et la débâcle de Swissair. Dans ce contexte difficile, les résultats 2002 de l'Aéroport International de Genève (AIG) sont remarquablement bons. Le trafic des passagers a augmenté de + 0.9% alors qu'il a régressé sur la plupart des aéroports européens. Les résultats financiers de l'AIG sont donc supérieurs aux prévisions. Ainsi, le bénéfice net 2002 sera de l'ordre de 30 millions de francs.

Au chapitre des investissements, les travaux d'adaptation de l'aérogare se poursuivent conformément au calendrier et au devis. Ce sont plus de 50 millions de francs qui ont été investis en 2002.

Les préoccupations en matière de sûreté et de sécurité ont pris une part prépondérante et exigent des moyens renforcés tant en ressources humaines qu'en équipement de très haute technologie. L'AIG a adapté ses moyens en conséquence. Sur le site aéroportuaire, les 150 instances et sociétés distinctes qui y sont installées emploient plus de 6'500 personnes.

Quant à la desserte aérienne de l'AIG, elle s'est sensiblement améliorée dans le courant de l'année passée. De nouvelles compagnies aériennes ont ouvert de nouvelles lignes européennes et intercontinentales dont THAI Airways qui opère depuis l'automne trois vols directs hebdomadaires à destination de Bangkok. SWISS, la nouvelle compagnie nationale, a maintenu à Genève le réseau exploité précédemment par Swissair et Crossair. Sa part de marché est d'environ 25%, alors que celle d'easyJet Switzerland, en constante augmentation, a dépassé les 20%.

L'AIG a donc pleinement joué en 2002 son rôle d'infrastructure satisfaisant les attentes de toute la région, à savoir la Suisse romande et la France voisine, dans le domaine du transport aérien.

Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) www.opi.ch

27^e exercice depuis la création de l'Office, 2002 a été la première année complète passée dans les nouveaux locaux de l'Aéroport International de Genève. Après les

nombreuses mutations engendrées en 2001, l'année 2002 a été marquée entre autres par le lancement d'une nouvelle version du site Internet de l'OPI ainsi que par l'accueil de nombreux nouveaux affiliés et notamment en provenance du canton de Vaud.

Promotion

L'activité promotionnelle de l'année 2002 comprenait:

La participation à des expositions, dont: BioData 2002 à l'Hôtel Intercontinental de Genève; la CeBIT et la Foire de Hanovre en Allemagne; Computer-Expo à Lausanne; le Salon International des Inventions de Genève, à Palexpo; Swisstech 2002 à Bâle;

La participation aux jurys et à l'organisation de concours et de prix destinés à l'industrie, dont: le Prix de l'Industrie de Genève et le Prix de la Jeune Industrie; le Prix OPI, remis dans le cadre du Salon des Inventions; le concours «La Suisse, carrefour des technologies» devenu «Swiss Technology Award»

Les «Petits Déjeuners OPI»

Quatre sociétés affiliées à l'OPI ont été visitées en 2002, à savoir: Telehouse Europe, PRO Entreprise Sociale Privée, Surcotec SA, et le Centre d'Impression Edipresse Lausanne.

Les «5 à 7»

Plusieurs conférences ont été organisées à l'intention des membres en 2002, qui se sont toutes déroulées dans les salles de conférence des nouveaux locaux de l'OPI. Les thèmes abordés ont été les suivants: droit des marques et noms de domaine; mobiliser le «capital savoir» autour et au sein de votre entreprise; la plate-forme de e-learning, un puissant vecteur de développement; L'image de marque – son rôle dans l'acquisition et la fidélisation de vos clients

L'organisation de rencontres thématiques, dont: la journée de l'industrie au CERN le 9 avril; la journée de rencontre à Mâcon, France, le 23 mai; le 6^e programme-cadre de l'UE le 30 mai.

INFORUM 2002

La 7^e édition de ce salon s'est tenue pour la 3^e année consécutive à Expo-Lac Noga Hilton du 21 au 24 octobre 2002 sur le thème des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le concept de base d'Inforum, qui a fait ses preuves depuis deux ans, est resté inchangé avec une offre axée principalement sur le contenu, à savoir: une plate-forme d'échanges et de rencontres; un village d'entreprises avec 41 exposants; 48 séminaires d'entreprises; une demi-journée thématique sur le thème CH21; un business lunch animé par M. Jean Monney, CEO de LauraStar, «Quand la technologie informatique devient l'élément stratégique prioritaire contribuant au succès d'une PME»; un First Tuesday organisé exceptionnellement dans le cadre d'Inforum.

La coopération avec les autorités, dont:

- Le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures du canton de Genève (DEEE) et tout particulièrement l'Office de la Promotion économique
- Les Autorités municipales et cantonales
- Le Département de l'instruction publique (DIP), pour le développement continu d'une collaboration écoles-industries.

- Les Départements en charge de l'économie des autres cantons romands et tout spécialement le Département de l'économie du Canton de Vaud depuis l'ouverture de l'Office à ce canton en 2001.
- Le SECO à Berne

La coopération avec des organismes complémentaires à l'OPI

L'Office collabore et entretient des relations suivies avec de nombreux organismes genevois, suisses et de France voisine, parmi lesquels on peut citer l'OSEC Business Network Switzerland, le SPC (Swiss Pool Center) la SOFI, les diverses chambres de commerce et d'industrie et les offices de promotion.

L'OPI travaille aussi en étroite collaboration avec l'Union Industrielle Genevoise (UIG) et, en 2002, la rencontre annuelle de l'OPI et l'Assemblée générale de l'UIG ont fait l'objet d'une manifestation commune organisée sur territoire vaudois.

Par ailleurs, le directeur adjoint de l'OPI est toujours président du RST (Réseau Scientifique et Technologique Suisse) qui contribue également à maintenir les contacts avec les autres cantons.

Les relations publiques et la publicité

L'OPI a publié de nombreux articles ainsi que des annonces publicitaires dans divers journaux, périodiques ou catalogues spécialisés.

En ce qui concerne la transmission d'informations à ses affiliés, l'OPI envoie chaque début de mois une News Letter contenant des renseignements tant sur l'OPI que sur des événements extérieurs à même d'intéresser les entreprises. Le site Internet est également un outil à disposition des affiliés et il est tenu à jour régulièrement.

En outre, l'OPI met sur pied ou participe chaque année à l'organisation de plusieurs conférences de presse liées à des événements spécifiques tels que, pour l'année 2002, le Prix de l'Industrie de Genève ou encore Inforum.

Support, aide et services aux affiliés et non-membres

Un des rôles majeurs de l'OPI consiste tout au long de l'année à supporter, aider, informer et orienter toute personne recherchant une solution technique en particulier ou pour toutes questions liées à l'industrie.

A noter que la plate-forme OPI joue un grand rôle dans ce domaine notamment grâce à son Répertoire d'entreprises. De nombreuses recherches de sociétés, de technologies, de produits, etc. sont effectuées par ce biais.

Visiteurs

Depuis son installation dans les locaux du Business Center Skycom, l'OPI est en mesure d'offrir à ses membres l'accès gratuit à 8 salles de conférence pour l'organisation de séances de travail, de conférences, présentations d'entreprises et autres.

En 2002, l'OPI a donc reçu dans ses locaux plus de 3340 personnes, représentant 74 sociétés différentes. Ceci correspond à 219 séances, dont 48 internes à l'OPI.

En outre, l'Office a accueilli comme chaque année quelques délégations étrangères pour une présentation de l'industrie, soit en 2002: deux délégations russes, une délégation chinoise ainsi qu'un groupe de l'OMPI (Office mondial de la propriété intellectuelle).

Plate-forme de promotion sur le Net (www.opi.ch)

Un effort particulier a été fait sur la plate-forme OPI en 2002 qui est devenue un outil de promotion indispensable.

Le site Internet a migré en automne sur une nouvelle plate-forme dynamique et la gestion quotidienne est optimisée par une approche conviviale et simplifiée.

Le moteur de recherche textuel a été amélioré en rapport avec le contenu des fiches d'entreprises.

Une action particulière sur le référencement a permis d'atteindre un pic de plus de 245'000 hits au mois d'octobre. L'effort de référencement sera poursuivi en 2003 avec l'optimisation de l'accès direct aux fiches d'entreprises.

Gestion et administration

Affiliations

En 2002, l'OPI a recruté 27 nouveaux affiliés, dont dix membres «correspondants». Six nouvelles entreprises proviennent du canton de Vaud. Le nombre des adhérents au 31 décembre est ainsi porté à 235.

Personnel de l'Office

L'Office a fonctionné avec un effectif de 5 collaborateurs à temps complet et deux employés à temps partiel.

Finances

D'un montant de CHF 1'630'205,-, le budget de l'Office a été couvert à raison de 61,3 % par la subvention cantonale genevoise d'un montant de CHF 1'000'000,-. Le canton de Vaud a versé quant à lui une subvention de CHF 25'000,-.

Les autres recettes proviennent des cotisations, du répertoire d'entreprises du site OPI, des sponsors, ainsi que de l'organisation de différentes actions ponctuelles payantes.

Comme chaque année, les instances de gestion ont suivi de près les activités de l'Office: le Conseil de Fondation s'est réuni trois fois et le Comité de Direction à quatre reprises.

Fondation pour les terrains industriels de Genève (F.T.I.)

En 2002, la FTI a continué à jouer un rôle déterminant dans le développement économique du Canton en mettant tout en œuvre pour fournir au secteur secondaire des conditions cadres favorables dans le domaine des infrastructures telles que terrains et locaux industriels.

Par son activité, la FTI a favorisé l'établissement de nombreuses entreprises dans les différentes zones industrielles du Canton.

Ses recettes sont constituées pour l'essentiel par les rentes de droits de superficie et par les loyers de ses immeubles industriels et artisanaux ainsi que par les honoraires de gestion des mandats qui lui sont confiés.

Les recettes de la Fondation ont largement couvert la totalité de ses charges et lui permettront, après attribution aux divers fonds prévus par ses statuts de dégager un bénéfice net de l'ordre de 6,85 millions de francs. Ce dernier revenant à l'Etat de Genève et correspond à la rétribution de la dotation immobilière de la Fondation.

La FTI a poursuivi la gestion des terrains et des bâtiments dont elle est propriétaire dans les zones industrielles

de la Praille et des Acacias ainsi que dans les zones de développement industriel de Plan-les-Ouates, de Mouille-Galand, de Meyrin-Satigny et du Bois-de-Bay.

La Fondation a assuré l'exécution des mandats qui lui sont confiés:

a) par l'Etat de Genève en vue de

- diriger l'étude et l'exécution des travaux d'équipement des zones industrielles de Meyrin-Satigny, parties reliée et non reliée au chemin de fer (ZIMEYSA), Plan-les-Ouates (ZIPLA), de Mouille-Galand (ZIMOGA), Riant-Bosson (ZIRIAN) et Bois-de-Bay (ZIBAY);
- mettre des terrains en valeur (aménagement, morcellement de parcelles);
- gérer les zones sur le plan administratif (financier et juridique);
- contrôler le maintien des prix concurrentiels des terrains mis à disposition des entreprises;
- surveiller la nature des activités exercées dans les zones;
- mener des pourparlers avec les entreprises à la recherche de terrains industriels;
- négocier avec divers propriétaires en vue de l'acquisition de leur bien-fonds par l'Etat de Genève ou en nom propre;
- mettre sur pied une politique d'acquisition de terrains industriels sur l'ensemble du Canton;
- améliorer son site Internet (<http://www.fti.geneva.ch>) comprenant une base de données avec accès tout public recensant l'ensemble de l'offre en terrains et locaux industriels disponibles dans les zones gérées par la FTI;
- piloter avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) l'élaboration du plan directeur du quartier de la Scie à Versoix et le suivi du mandataire;
- participer aux études de mise en valeur des zones industrielles suivantes (ou étude de transport et circulation): Les Batailles, Sécheron, La Suzette;
- participer à de nombreuses actions visant à promouvoir les zones industrielles genevoises sur le plan local et international en étroite collaboration avec l'office de la promotion économique du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures;
- émettre de multiples préavis à l'attention du Conseil d'Etat en rapport avec l'exercice du droit de préemption de l'Etat de Genève institué par la loi générale sur les zones de développement industriel du 13 décembre 1984 (LGZDI);
- fournir de nombreux préavis d'autorisation de construire à l'attention du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- prendre une part active à la mise au point concrète d'opérations de constitution de droits de propriété par étages ou société coopérative en droit de superficie (centres industriels et artisanaux);
- constitution et cession de droits de superficie au nom de l'Etat de Genève:

Zone industrielle de Meyrin-Satigny :
2 droits de superficie

Zone industrielle de Plan-les-Ouates :
4 droits de superficie

Zone industrielle de Riantbosson :
1 droit de superficie

Zone industrielle de Mouille-Galand :
1 droit de superficie

a) par la Ville de Genève, en vue de

- gérer ses terrains situés dans la zone industrielle de Vernier;
- réaliser une étude générale de la zone industrielle du Lignon afin de la remettre en valeur;
- cession de droit de superficie (1)

En 2002, la FTI a déployé une activité intense sur le plan foncier et plus particulièrement dans les opérations suivantes :

- mener des négociations, pour le compte de l'Etat de Genève, en vue d'échanger et d'acquérir des terrains et de coopérer avec des propriétaires privés afin de procéder à des remaniements parcellaires au sein de la zone industrielle de Mouille-Galand ainsi que dans la zone industrielle, partie extension, de Plan-les-Ouates;
- écologie industrielle: la direction participe activement aux séances «Ecosite» selon Agenda 21 approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2001;
- participer aux séances de coordination transfrontalière;
- étudier l'aménagement du secteur raccordé au rail avenue de la Praille / rue Antoine-Jolivet en vue de l'implantation du Cidec et de l'Esrec;
- superviser la construction de l'extension de la desserte «Champ Blanchod» dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates facilitant ainsi l'accès à des parcelles propriété de l'Etat de Genève et permettant la constitution de nouveaux droits de superficie;
- superviser la construction des dessertes rue Le-Royer, rue Marziano et rue Boissonnas pour permettre l'extension de Rolex SA;
- superviser l'exécution d'un bassin de rétention de 3.500 m³ pour l'évacuation des eaux pluviales de l'extension de la ZIPLO;
- participer aux négociations avec les superficiaires riverains du chantier du tram 17 aux Acacias;
- acquisition des parcelles anciennement propriété de la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCG 10246 et 10247 de Satigny;
- échange de parcelles mètre carré pour mètre carré entre la FTI et les SIG dans la partie extension de la ZIPLO.

Enfin, 11 acquisitions, constitutions, divisions et cessions de droits de superficie sont intervenues dans les **zones industrielles de la Praille et des Acacias**.

Ports Francs & Entrepôts de Genève SA

Selon les dernières estimations, les résultats définitifs de l'exercice 2002 devraient être très proches du budget initial.

La restructuration de l'entreprise a suivi son cours puisqu'après l'arrêt des activités liées aux céréales en juillet 2000, 2002 aura été témoin de la cessation de stockage de vins et spiritueux en vrac. Les surfaces ainsi libérées à fin août vont permettre de nouvelles locations dont les résultats se feront sentir durant l'année 2003.

Le transfert des activités de logistique dans des locaux mieux adaptés durant le deuxième trimestre aura permis de dégager des surfaces intéressantes destinées à recevoir des objets de valeur. Les travaux importants d'aménagement rendus nécessaires ont toutefois privé la société d'un revenu locatif significatif durant une grande partie de l'année.

La fragilisation des activités liées au trafic aérien suite aux événements du 11 septembre 2001 s'est confirmée bien qu'une légère reprise ait semblé se faire sentir durant le dernier trimestre.

Les taux moyens d'occupation des sites de la Praille et de l'aéroport sont restés stables à hauteur de 95%.

	2002 (estimations)	2001
Recettes totales (000 CHF)	18'100*	19'389
Mouvements totaux annuels (tonnes)	14'500	12'123
Stocks de marchandises (tonnes)	10'000	12'261
Effectifs au 31 décembre 2002 (administration et exploitation)	48	47

* La diminution au niveau du CA provient en grande partie de produits exceptionnels réalisés durant l'exercice 2001.

Activités et événements

Locations

L'intérêt manifesté par les clients envers les surfaces proposées s'est vu confirmé tout au long de l'exercice.

A la Praille, les nouvelles locations ont atteint 14'536 m² dont 19% en régime port franc et 81% en régime suisse.

Les résiliations se sont élevées à 9'725 m² dont 32% en port francs et 68% en hors douane.

La balance entre résiliations et nouvelles locations est positive et s'élève à 4'811 m².

Il convient de rester attentif aux résiliations de petites surfaces dont la tendance semble s'être accrue en fin d'année.

Les atouts des Ports Francs dans ce domaine restent la rapidité de réaction à l'égard des exigences de la clientèle, l'ensemble des services complémentaires à la location ainsi que les excellentes dessertes des deux sites.

Aéroport

Le bon niveau d'occupation des locaux mis à disposition de la clientèle comble en partie la baisse des activités dans les domaines de la douane et du transport aérien.

Les Ports Francs participent activement aux négociations pour le maintien de la douane-poste à l'AIG qui contribue grandement à l'attractivité de la plate-forme aéroportuaire.

Marchandises diverses

Cette activité a été très sensible aux turbulences économiques, et ce plus particulièrement durant le dernier trimestre, la traditionnelle reprise de septembre ne s'étant cette année guère fait sentir.

Toutefois, diverses actions commerciales et spécifiques, telles la mise à disposition d'installations de haute sécurité et les offres en matière de transit, permettent de

présumer des résultats en hausse par rapport à l'année précédente ainsi qu'au budget 2002.

Caves

La restructuration engagée en 2001 aura permis le départ des dernières cuves en août 2002, libérant ainsi une importante surface dont une partie a été immédiatement mise en régime suisse afin de satisfaire un client local.

Le stockage de grands crus sous contrôle thermique et hygrométrique (en régimes suisse et port franc) s'est légèrement ralenti pour se stabiliser au demi million de cols à fin décembre.

Les résultats annuels sont largement influencés par ladite restructuration dont les fruits ne se feront réellement sentir qu'à partir de 2003.

La certification ISO 9001 des activités vins & spiritueux a été confirmée dans le courant de l'exercice.

Logistique

Le déplacement de la clientèle logistique dans des locaux mieux adaptés, rendu possible par la libération de surfaces en cours d'année, aura eu un effet positif sur les résultats 2002. La progression devrait être encore meilleure en 2003 puisqu'elle portera ses effets sur douze mois.

Thèmes de réflexion

Le devenir de l'actuel projet de la Nouvelle Loi sur les Douanes retient plus que jamais toute l'attention des Ports Francs. Il est capital que l'obligation d'inventaire soit revue pour les ports francs de Suisse en général afin de maintenir la complémentarité indispensable avec les Entrepôts Douaniers Ouverts (EDO). Il convient également de rester à l'écoute de l'évolution des législations internationales qui seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur les activités et les intérêts de la clientèle.

La société des Ports Francs et Entrepôts de Genève doit évoluer en parallèle avec la demande des marchés, voire partout où cela est possible, l'anticiper.

Fondation du Palais des Expositions

1. But

La Fondation du Palais des Expositions, fondation de droit public, a été créée en 1960. Son but est d'être propriétaire d'un complexe immobilier destiné à accueillir des expositions, des manifestations et des congrès, et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général. En tant que propriétaire, la Fondation doit assurer le bon entretien du bâtiment et de son environnement, et veiller à un fonctionnement adéquat des infrastructures.

Présidée par le Chef du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, la Fondation du Palais des expositions assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de Palexpo.

2. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2001	5'926	./ 4,80	8'858	./ 2,37
Budget 2002	5'703		8'622	

Les charges de la Fondation comprennent les intérêts de prêts sur les différents crédits octroyés pour la construction des halles, charge qui se monte à environ 3,8 mios.

Un peu moins de 1,55 mios sont consacrés à l'entretien des divers bâtiments (1,437 mios), ainsi qu'aux améliorations et aménagements (0,1 mios).

Les recettes sont essentiellement constituées par l'indemnité versée par le gestionnaire, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation et de procéder à l'amortissement des prêts ainsi qu'aux dotations.

L'effectif de la Fondation du Palais des expositions est composé d'un secrétaire général à temps partiel et d'un architecte-technicien à temps partiel.

3. Activités

Comme l'an dernier, l'essentiel des activités de la Fondation du Palais des expositions a été les travaux de réfection des bétons carbonatés et le renforcement des passerelles (6ème étape) ainsi que divers travaux de réfection des sols du hall d'entrée ont également été nécessaires. Une étude sur la réfection des toitures des halles 1 à 5 a été effectuée.

La Fondation du Palais des expositions a été particulièrement sollicitée tout au long de l'année par les travaux de construction de la Halle 6 avec, comme maître de l'ouvrage, la Fondation pour la Halle 6.

Enfin, la Fondation a pris connaissance et approuvé la nouvelle signalétique visuelle de «GENEVA PALEXPO»

4. Statistiques des manifestations principales

Année	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
1993	493'271	6'174	1'540'115
1994	492'340	6'367	1'506'117
1995	501'690	7'786	1'504'352
1996	641'850	7'641	1'586'894
1997	460'050	7'337	1'364'991
1998	699'620	7'262	1'411'713
1999	543'780	7'238	1'508'188
2000	447'280	6'656	1'370'528
2001	540'050	7'382	1'443'549
2002(*)	546'840	6'704	1'420'236

* chiffres provisoires

Près de 200 manifestations sont organisées chaque année à Palexpo, dont une vingtaine d'expositions majeures. A relever une très légère diminution des visiteurs par rapport à l'an dernier. Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Fondation du Palais des expositions fera état des chiffres définitifs.

Fondation pour la Halle 6

1. But

La Fondation pour la Halle 6, fondation de droit public, a été créée en 2000. Son but est d'être propriétaire d'une halle d'expositions et de manifestations, surplombant l'autoroute, assurant les liaisons entre les Halles 5 et 7, et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général.

Il convient en effet de rappeler que les activités de Palexpo engendrent des retombées économiques annuelles

de 649 mios (395 mios d'effets directs et 254 mios d'effets indirects). Une moyenne annuelle a été établie selon la fréquence des manifestations (par exemple en divisant par 4 les résultats de Telecom). Ces retombées économiques génèrent environ 42 mios de recettes fiscales annuelles. Cette estimation des retombées économiques et des effets indirects associés aux activités de Palexpo a été effectuée en 1998 par Logilab, section HEC de l'Université de Genève.

Devisée à 157 mios, la réalisation est financée de la manière suivante :

Désignation	CHF/mios	%
Dotations		
Etat de Genève – lois N° 8137 du 21.01.2000 et N° 8312 du 27.10.2002	70,00	44,58
Fondation pour le Tourisme – convention signée le 11.10.2000	30,00	19,11
Total dotations	100,00	
Prêts hypothécaires		
Prêt hypothécaire en consortium entre la Banque Cantonale de Genève et le Crédit Suisse – convention signée le 15 janvier 2001	30,00	19,11
Prêts divers		
Association des Importateurs Suisses d'Automobiles – AISA – convention signée	12,00	
Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales – FIPOI – convention en cours de signature	10,00	
Caisse de prévoyance sociale de la Fédération des Syndicats Patronaux – FSP – convention signée	5,00	
Total prêts divers	27,00	17,20
Le service de la dette (intérêts et amortissements) des 57 millions de prêts hypothécaires et prêts divers est assuré par Orgexpo.		
Total	157,00	100,00

La Fondation pour la Halle 6 assure également la liaison avec Orgexpo, fondation de droit privé, chargée par convention de l'exploitation et de la gestion de la future Halle 6.

La Fondation pour la Halle 6 a suivi les travaux de très près, avec l'équipe du DAEL chargée du mandat, et opéré un contrôle rigoureux de la facturation et des paiements.

L'état des engagements financiers au 31 décembre 2001 pour la réalisation des travaux de construction de la Halle 6 se présente ainsi :

Description	CHF mios
Paiements effectués	133,4
En cours de paiement	1,7
TVA à récupérer	1,3
Total	105,5
Valeur de la construction de la Halle 6 (sans TVA)	135,1
Dotations, prêts, avances	136,0

Les intérêts, d'un montant de 1,4 mios pour 2002, pour les prêts divers sont assurés par Orgexpo, conformément à la convention.

2. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2001	877	./ 23,98	922	./ 20,03
Budget 2002	1'796		1'796	

A la fin 2002, l'avancement des travaux est conforme au planning et le coût des travaux adjugés reste dans l'enveloppe budgétaire.

Les charges de 1,796.000 mios correspondent à la deuxième tranche d'intérêts résultant des prêts effectués pour la construction de la Halle 6, ainsi que de frais administratifs. L'effectif de la Fondation se compose d'un secrétaire général à temps partiel. Les recettes sont essentiellement constituées par l'indemnité versée par le gestionnaire, Orgexpo, destinée à couvrir les charges de la Fondation.

9.2 Registre du commerce

9.2.1 Objectifs (mission)

Le registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral (code des obligations). Il a pour but d'enregistrer des entreprises et de permettre au public, dans le cadre des relations commerciales, de se renseigner sur les entreprises inscrites : nature juridique, raison sociale exacte, siège, adresse, statuts, but et capital ainsi que la liste des personnes ayant qualité pour engager l'établissement. Le registre du commerce procède à la publication des inscriptions (entreprises nouvelles, modifications ou radiations) dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et délivre des extraits.

Cette publicité s'étend aux pièces justificatives à l'appui des inscriptions, notamment aux actes constitutifs de sociétés, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration dont il peut établir des copies. Lors du traitement des dossiers, il veille en outre au respect des dispositions impératives du droit fédéral et cantonal.

9.2.2 Objectifs 2002 / Priorités

La priorité demeure le traitement des dossiers d'enregistrement et la fourniture des renseignements demandés dans un délai le plus court possible, avec bien entendu un minimum d'erreurs dans les informations inscrites.

9.2.3 Evénements principaux

Site Intranet

Le service a commencé à mettre en place un site Intranet qui comprend déjà plus de 800 modèles d'inscriptions et d'autres documents utiles à l'ensemble du service (planning de vacances, listes diverses, module de calcul des émoluments, etc.); cet outil de travail développé en interne est particulièrement utile pour la formation des personnes nouvellement engagées.

Démarche qualité

Suite au décès du responsable qualité, le projet de certification ISO n'a pas pu être terminé en 2002, mais la for-

malisation des processus et procédures a déjà bien avancé. Après avoir assimilé le fonctionnement général du service, le nouvel adjoint de direction reprendra en 2003 la démarche qualité (avec notamment la mise en place de tableaux de bords et l'entrée des données dans l'application Optimiso qui permettra de générer automatiquement des pages au format html)

9.2.4 Activités / Réalisations

Nombre de dossiers traités

13'834 inscriptions nouvelles, modifications ou radiations ont été opérées au journal pendant l'année écoulée (14'411 en 2001).

Evolution du nombre d'entreprises inscrites

Nature juridique	31.12.2001	31.12.2002
Sociétés anonymes	16'306	16'315
Entreprises individuelles	8'515	8'710
Sociétés à responsabilité limitée	2'989	3'460
Sociétés en nom collectif	1'195	1'234
Fondations	1'162	1'172
Associations	584	623
Succursales étrangères	550	623
Succursales d'entreprises suisses	555	557
Sociétés coopératives	310	314
Sociétés en commandite	161	165
Entreprises de droit public	61	69
Sociétés en commandite par action	3	3
Société anonyme de droit public	1	1
Total	32 392	33'246

Extraits, attestations et copies de pièces

Durant l'exercice 2002, il a été délivré au guichet ou par courrier:

- 8'354 extraits certifiés conformes (8'604 en 2001).
- 795 copies de statuts certifiés conformes (833 en 2001).
- 4'811 extraits simples et facturés, sans tenir compte des extraits délivrés aux clients bénéficiant d'un forfait - (5'466 en 2001).
- 569 photocopies simples de statuts (772 en 2001).
- 6 attestations diverses (65 en 2001).

Consultations Internet

Au 31.12.2002, on compte 916 abonnés payants (705 à fin 2001) et 962 utilisateurs au sein de l'Etat avec accès gratuit (815 à fin 2001).

Evolution sur 5 ans du nombre d'extraits délivrés par Internet (<http://rc.ge.ch>) :

Année	Extraits payants	Extraits gratuits	Total
1998	6'032	18'121	24'153
1999	13'049	35'980	49'029
2000	16'538	44'134	60'672
2001	21'766	48'732	70'498
2002	27'950	63'317	91'267
Evolution 01-02	+28,4%	+31,0%	+29,5%

Emoluments

1. Montant total brut :

Le montant total brut des émoluments effectivement perçus en matière de registres du commerce et des régimes matrimoniaux s'élève à Fr. 4'326'894 (Fr. 4'502'802 en 2001).

2. Rétrocession à la Confédération :

De ce montant, il faut déduire la part des émoluments versés à la Confédération pour couvrir les frais incombant à cette dernière en matière de registre du commerce (Office fédéral du registre du commerce, vérification et publication des inscriptions dans la feuille officielle suisse du commerce), soit Fr. 439'021 (Fr. 450'512 en 2001).

3. Recette nette :

La recette nette destinée à couvrir les frais du canton en matière de registre du commerce et des régimes matrimoniaux s'est donc élevée à Fr. 3'887'873 (Fr. 4'052'290 en 2001).

9.2.5 Perspectives

Extraits sur Internet

Le 28 janvier 1998, le registre du commerce a été le premier service de l'Etat de Genève à fournir des prestations payantes sur Internet, soit des renseignements (extraits) sur les 33'000 entreprises inscrites.

Pour l'instant, le service payant s'adresse à des abonnés qui disposent d'un mot de passe et d'un compte débité automatiquement lors de chaque consultation (avec possibilité d'imprimer l'extrait). Dans le cadre de la nouvelle CFI, d'autres moyens de paiements pourraient être étudiés et mis en place; le service a mis en suspens son projet de paiement électronique car il souhaite attendre l'adoption d'une solution globale pour l'ensemble de l'Etat, étant précisé que l'Office fédéral n'exclut pas une modification légale pour introduire la gratuité des extraits Internet.

Afin de faciliter la gestion du site, il est également prévu de modifier l'accès gratuit accordé aux services de l'Etat (ou autres services officiels, tant au niveau fédéral que communal). En effet, le système de configuration avec mot de passe sera remplacé par un accès direct à notre base Internet grâce à une reconnaissance par l'adresse IP. Un serveur plus performant, une nouvelle ligne graphique et la possibilité d'avoir des extraits au format pdf seront mis en place début 2003

Révision du droit de la SARL

Il s'agit de donner à la société à responsabilité limitée (Sàrl) les attributs d'une véritable société de capitaux à caractère personnel. Le Conseil fédéral a approuvé le 19 décembre 2001 le message concernant la révision du droit de la Sàrl, qui n'a pas été actualisé depuis son adoption en 1936. La nouvelle réglementation permet la fondation d'une Sàrl unipersonnelle. La limite supérieure du capital social, fixée à deux millions de francs, est abolie car elle peut freiner inutilement la croissance d'une société qui a besoin de fonds propres.

Le montant minimal du capital social n'est, quant à lui, pas modifié et reste fixé à 20 000 francs (contrairement à un premier projet qui le fixait à 40'000 francs). Il doit cependant toujours être intégralement libéré (selon le droit en vigueur, le degré de libération est fixé à 50% au

moins). En contrepartie, la responsabilité solidaire et subsidiaire de tous les associés à concurrence de l'intégralité du capital social est supprimée.

Loi sur la fusion

Le projet approuvé par le Conseil des Etats le 21 mars 2001 doit remplacer les règles existantes du code des obligations en matière de fusion et de transformation et combler d'importantes lacunes de la loi. Alors que le droit actuel ne règle la fusion que pour les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés coopératives, la fusion doit à l'avenir être prévue au niveau de la loi pour toutes les formes de sociétés du code des obligations ainsi que pour les associations et les fondations. Par ailleurs, la transformation, qui, jusqu'à ce jour, n'est prévue par la loi que dans l'hypothèse du changement de forme juridique d'une SA en une Sàrl, doit être instaurée de manière générale, à la condition toutefois que les formes juridiques en cause soient compatibles quant à leurs structures. En outre, le projet facilite la modification des structures juridiques des entreprises en introduisant l'institut juridique de la scission. Enfin, le transfert d'une entreprise ou d'une fraction de celle-ci est facilité par le nouvel instrument du transfert de patrimoine.

9.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

9.3.1 Objectifs (mission)

Conformément aux articles 52 et 54 de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP), du 8 octobre 1982, et de l'ordonnance sur l'organisation et les tâches de l'approvisionnement, du 6 juillet 1983, les cantons doivent, dans la mesure où ils ont été chargés de les exécuter, prendre les dispositions de préparation appropriées dans le cadre de l'état de préparation permanent. Les cantons conçoivent leur organisation de telle manière, qu'en cas de nécessité, elle puisse fonctionner immédiatement.

L'office cantonal veille à l'application de la loi et a charge de vérifier que les objectifs préconisés soient exécutés dans les délais impartis par le Conseil fédéral, plus particulièrement dans le cadre des bases légales cantonales, qui doivent permettre de prendre, le cas échéant, les décisions nécessaires au niveau du personnel et des finances, ainsi que simplifier et raccourcir les procédures administratives.

L'office prend toutes les dispositions nécessaires afin que les membres de l'office cantonal (EM-OCAE) et des offices communaux (OCOAE) reçoivent une formation permanente.

9.3.2 Activités / Réalisations

Les principales tâches accomplies par le chef de l'office sont les suivantes :

sur le plan fédéral :

- participation aux différents cours et conférences organisés par l'office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) portant notamment sur les nouvelles

structures de l'OFAE et des objectifs particuliers que doivent atteindre les cantons dans des domaines principaux que sont :

- a) la réglementation des carburants et combustibles, plus particulièrement concernant les huiles de chauffage;
- b) la réglementation des denrées alimentaires;
- c) les aspects administratifs et juridiques de l'exécution;
- d) l'application de mesures en matière de prix;
- e) l'information du public lors de situations extraordinaires;
- f) le nouveau domaine concernant les produits thérapeutiques;
- g) participation à des séances de travail au sein de l'Association romande et tessinoise des offices cantonaux pour l'approvisionnement économique;

sur le plan cantonal :

- vérification et modifications, voire adaptation des structures en fonction des possibilités des communes;
- organisation et participation aux cours annuels de formation, sous l'égide des secteurs OCoAE;
- mise à jour des classeurs OFAE et OCoAE, selon les directives fédérales;
- plusieurs séances avec les membres du bureau «domaine alimentaire» et les chefs de secteurs OCoAE;
- diverses démarches en vue d'un accès pour les OCoAE au fichier de l'office cantonal de la population;
- travaux préparatoires à la rédaction de bases légales cantonales en matière d'approvisionnement économique;
- organisation d'une conférence réunissant les maires et/ou adjoints administratifs des communes, ainsi que les membres de l'EM-OCAE et les chefs de secteurs et responsables communaux OCoAE, ayant pour objectifs :
 - d'une part l'état de préparation de l'approvisionnement économique sur le plan fédéral, les implications que cela entraîne pour les cantons et communes, une orientation des nouvelles structures dont, entre autres, un nouveau domaine: celui des produits thérapeutiques, et d'autre part l'état de préparation des communes et des améliorations à apporter pour répondre aux directives de l'OFAE;
- participation aux séances de l'EMCC-ISIS, plus particulièrement active dans le cadre de l'épizootie de fièvre aphteuse (problèmes de transports protégés en vue de l'incinération de cadavres d'animaux);
- participation à l'assemblée générale des chefs cantonaux romands et tessinois dans le cadre de leur association et organisation de la séance annuelle tenue à Genève.

9.3.3 Perspectives

L'année 2003 sera essentiellement marquée par le passage de témoin de l'actuel chef cantonal OCAE, qui se retire après de nombreuses années passées au service de l'approvisionnement économique. Il s'agira de veiller à une transition en douceur pour maintenir en particulier les excellentes relations tissées au fil du temps entre l'office cantonal et les communes.

9.4 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

www.geneve.ch/ocirt

9.4.1 Inspection du travail

9.4.1.1 Mission

Prévenir les risques professionnels et contribuer, par une activité de contrôle, d'information et de concertation, à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises genevoises.

9.4.1.2 Objectifs et Priorités 2002

Poursuivre l'information relative à la nouvelle loi sur le travail et à la directive MSST, et adapter les contrôles.

Développer des méthodes pour faire face aux principales préoccupations actuelles (atteintes à la santé psychique, troubles musculo-squelettiques).

Lancer deux actions de sensibilisation; l'une en matière de protection de la maternité, l'autre en matière de harcèlement sexuel (en collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité).

Achever sur le plan informatique le système de gestion des activités de l'inspection.

9.4.1.3 Activités / Réalisations

Nature des interventions

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités de l'inspection du travail. En 2002, 2246 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). A noter une légère baisse du nombre de plaintes.

Interventions	2001	2002
Examens de plans	852	983
Visites d'entrée en exploitation	115	75
Interventions suite à des accidents	20	13
Interventions suite à des plaintes	370	351
Interventions dans le cadre d'enquêtes systématiques ou campagnes de prévention	39	116
Interventions en tant que formateur	123	72
Séances de travail avec employeurs /travailleurs	297	292
Autres interventions (inspections de routine)	368	344
Total interventions	2'184	2'246

Approbation des plans

428 décisions d'aménager ont été notifiées suite à la présentation de plans pour la construction ou la transformation de locaux de travail. Ce nombre est inférieur à celui de l'année dernière (466). Les dossiers ont concerné principalement les secteurs suivants : commerce de détail (87); hôtellerie et restauration (68); locaux administratifs (64); banques, assurances et sociétés financières (38); locaux artisanaux (37); locaux médicaux (29); chimie (24). 6 autorisations d'exploiter ont été délivrées à des entreprises industrielles.

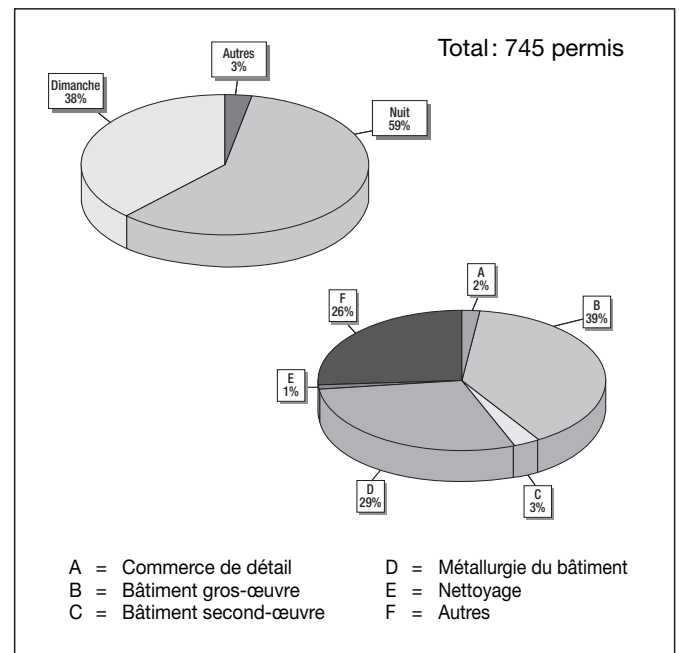
Réceptifs sous pression, chaudières et réceptifs à vapeurs

38 autorisations ont été délivrées (31 en 2001).

Dérogations à la durée normale du travail

L'OCIRT a délivré 745 permis temporaires pour déroger aux horaires normaux de travail, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2001 (487 en 2001).

Nature des permis et répartition par secteurs



Entreprises industrielles

Le nombre des entreprises industrielles au sens de la LTr a passé de 199 à 193 (6 radiations par rapport à 2001).

Appels aux médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)

Outre la poursuite d'une activité de formation et d'information en vue de l'application de la directive par les entreprises, l'activité des inspecteurs s'est développée dans la conduite d'audits dans des entreprises à risques n'ayant pas adhéré à une telle démarche ou n'ayant pas été visitées depuis de nombreuses années. Ces obligations ne sont pas encore bien intégrées par les petites entreprises.

Actions spéciales

Deux importantes actions de sensibilisation ont été réalisées pour rendre les entreprises attentives à leurs obligations légales. L'une relative aux protections spéciales dont doivent bénéficier les femmes enceintes et mères qui allaitent, l'autre, en collaboration avec le service pour la promotion de l'égalité, relative à la prévention du harcèlement sexuel au travail. En outre, deux campagnes d'information ont concerné les vidéo-clubs (durée du travail), ainsi que les entreprises du commerce de détail et les architectes (aménagement des locaux de travail).

Mobbing

Le nombre de plaintes a doublé cette année. Seule la moitié des cas relève d'un harcèlement psychologique avéré, les autres traduisent néanmoins souvent une réelle dégradation des conditions de travail. Plus de la moitié des plaintes proviennent de l'industrie ou du secteur social. Les deux tiers émanent de travailleuses. Le manque de clarté dans la définition des tâches est l'une des causes principales des problèmes rencontrés.

Jeunes travailleurs

- 42 demandes d'attestations d'âge ont été enregistrées (56 en 2000). 103 avis d'engagement (153 en 2001) et 51 de cessation d'emploi (72) ont été contrôlés. 80% des jeunes contrôlés sont employés dans le nettoyage. Fait nouveau, les jeunes filles ne sont plus majoritaires. Pour le surplus, la nature des emplois ne varie guère d'une année à l'autre puisque, outre le nettoyage, on retrouve la vente, la manutention, la restauration.
- 19 jeunes ont bénéficié d'un stage de 3 jours en conditions réelles pour le choix d'une profession.
- 2 demandes de libération scolaire anticipée ont été analysées (3 cas en 2001) et 2 demandes d'autorisation de travail hors des heures de classe ont été acceptées.

9.4.1.4 Perspectives

- Adapter la politique, les priorités et les méthodes aux nouvelles législations et à l'état des connaissances sur les principales causes d'atteintes à la santé.
- Faciliter l'implantation des principes de gestion des risques professionnels dans les entreprises en tenant compte des préoccupations et difficultés de ces dernières.

9.4.1.5 Activités du médecin inspectrice du travail

Diverses investigations ont été effectuées à la demande de médecins, travailleurs ou syndicats, pour des manifestations telles que : asthme, dermatoses, troubles musculo-squelettiques, stress, mobbing.

Projet de prévention des maux de dos

En 1997, la CFST avait lancé un projet pilote dont le but était de réduire la durée et la fréquence des épisodes de maux de dos, dont on sait qu'ils sont la cause de souffrances et d'importantes répercussions économiques. Le médecin du travail était responsable d'un volet visant à tester des méthodologies de prévention dans les PME du canton de Genève. Le rapport genevois a été publié début 2002. Il montre les difficultés de ce type de prévention.

Effets des conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques

Sous l'égide de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs et avec le soutien de la Fondation «Promotion Santé Suisse», un rapport de synthèse sur l'état des lieux des connaissances dans ce domaine en Suisse et à l'étranger a été rédigé. Il fait apparaître l'importante part attribuable au travail de certaines maladies telles que les troubles musculo-squelettiques, les maladies cardiovasculaires, les maladies psychiques et les cancers. Il a fait l'objet d'une publication qui a rencontré l'intérêt tant des partenaires sociaux que des instances officielles et suscité la

création d'une plate-forme de discussion réunissant les principaux acteurs de la santé en Suisse.

Etude sur l'incidence de l'invalidité et la mortalité prématurée selon les groupes professionnels et les classes sociales à Genève

L'étude publiée en 2000 a donné lieu à des discussions intéressantes et a fait l'objet d'une présentation au 27ème Congrès national français de médecine et santé au travail à Grenoble. Afin de tester des hypothèses concernant la persistance des inégalités socioprofessionnelles en terme de santé après l'âge de la retraite, une étude a été réalisée sur des pensionnés de la Ville de Genève. Elle a mis en évidence une «usure différentielle» concernant certaines catégories de salariés des fonctions manuelles, mais aussi un degré satisfaisant de protection de la santé de ces catégories. Le rapport provisoire sera profitable à la réalisation d'une action de santé au travail.

9.4.1.6 Perspectives

Suite de la valorisation et mise en œuvre des propositions issues du projet soutenu par la Fondation «Promotion Santé Suisse», en particulier parmi les médecins genevois de premier recours.

9.4.2 Protection de l'environnement

9.4.2.1 Objectifs

Poursuivre, en collaboration avec les autres services concernés, une action de conseil, de contrôle et de formation auprès des entreprises afin de réaliser les objectifs fixés dans les ordonnances sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection de l'air (OPair), la protection contre le bruit (OPB), la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) et l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC).

9.4.2.2 Priorités 2002

- Mise en production d'un cadastre informatique des risques.
- Mise au point d'un cadastre des émissions des entreprises genevoises (Opair).
- Harmonisation des inspections et des prises d'échantillons avec les directives européennes (OUC).

9.4.2.3 Activités

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités et aux décisions du secteur.

Thèmes	Visites	Décisions
OPAM	57	5
Opair	83	16
OPB/SIA 181	-	15
Plaintes (bruits/odeurs)	147	-
OCOV	10	-
OUC	4	-
Contraventions	-	2
Approbation et examen des plans	62	175
ISO 14000 + préavis Osites	4	-
TOTAL des visites	367	
TOTAL des décisions		213

88 préavis ont en outre été délivrés en application de diverses ordonnances fédérales.

Protection contre les accidents majeurs

Le canton de Genève compte une centaine de sites soumis à l'OPAM. Les entreprises doivent adopter un système de gestion des risques pour la population et l'environnement fondé sur une approche systématique. L'OCIRT entretient avec elles des contacts réguliers et a développé un outil informatique d'aide à la décision avec un cadastre des risques. A noter les activités particulières suivantes :

- Poursuite de la procédure d'évaluation des rapports succincts et des analyses de risques.
- Mise au point avec le Service d'incendie et de secours (SIS) d'une procédure de remise des plans d'intervention informatisés.
- Mise au point d'un concept d'aménagement avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour les stockages pétroliers de Vernier.
- Poursuite de la remise des préavis OPAM fournis au DAEL lors des examens de plans localisés de quartiers.
- Participation active à l'examen du projet du Centre commercial et du stade de La Praille.
- Mise en production du cadastre cantonal des risques.

Utilisation des organismes en milieu confiné (OUC)

- Participation au programme européen d'échange d'expériences et d'inspections communes.
- Signature d'une convention de partenariat avec le Laboratoire cantonal de Bâle-Ville pour la prise et l'analyse d'échantillons, afin de tester les mesures de confinement.

Protection de l'air (OPair/OCOV)

En 2002, le secteur a participé au projet «Portail énergie» pour les chauffages et a poursuivi le recensement des installations.

Protection contre le bruit (OPB)

Traitement des plaintes provenant des établissements publics et optimisation de la procédure coordonnée avec les autres services compétents.

Osites

Participation au comité de pilotage et de projet pour l'élaboration d'un cadastre des sites contaminés. Aide aux recherches.

Plaintes / Contraventions

Le service environnement a traité 59 nouvelles plaintes durant l'année 2002. Elles ont occasionné 147 visites. 53 plaintes ont été classées. En tout, 59 plaintes sont en cours de traitement, dont 53 des années précédentes. 2 contraventions ont été notifiées. 5 recours ont été traités. (4 portant sur le respect de dispositions de l'OPB et 1 de l'OPair).

9.4.2.4 Perspectives

- S'agissant de l'application de l'OPAM, se doter des ressources nécessaires pour assurer un contrôle et un suivi renforcés sur le terrain et appliquer le concept

d'audit des grands sites à risques qui a été mis au point. Il s'agit en outre de poursuivre la mise en production du cadastre des risques en l'intégrant au Système d'information sur l'environnement genevois (SIENG).

- Mettre en œuvre, avec le SIS, la gestion informatisée des plans d'intervention pour l'ensemble des entreprises soumises à l'OPAM.
- En application de l'OPair, intégrer le cadastre des émissions des entreprises genevoises dans le SIENG.
- En application de l'OUC, mettre en œuvre les prises d'échantillons selon les directives européennes.

9.4.3 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

9.4.3.1 Missions

Promouvoir la santé psychique et physique, la sécurité et le bien-être au travail dans les entreprises genevoises. Les moyens mis en œuvre sont principalement les cours, séminaires et conférences, mais aussi la création de supports de cours et la publication de brochures.

9.4.3.2 Objectifs et priorités 2002

Identifier les besoins en information et formation des employeurs et travailleurs et y apporter des réponses adaptées.

9.4.3.3 Evénements principaux

- Edition d'une brochure «Violence au travail». Le travail sur le thème de la violence externe se poursuivra dès 2004 dans le cadre du traitement intégré des problèmes psychosociaux au travail.
- Forum-théâtre sur le harcèlement psychologique : cette action originale, avec un scénario de mobbing joué par des comédiens, a remporté un vif succès. 2 soirées publiques ont été organisées, avec 450 participants. Suite à ces actions pilotes, une régie a offert ce concept à son personnel. Dans son programme 2003, l'OCIRT offre cette possibilité aux grandes entreprises genevoises.
- Cycle de séminaires MSST: 235 inscriptions aux différents modules; 25 personnes ont suivi tout le cycle.
- Formation de formateurs «Gestes et postures»: 12 formateurs ont obtenu le certificat en 2002 et sont dès lors aptes à aider les chefs d'entreprise dans l'organisation de la prévention des lombalgies et des risques d'atteintes à l'appareil musculo-squelettique.
- Formation à l'animation: ce cours a été offert aux formateurs habituels mandatés par l'OCIRT. 22 personnes l'ont suivi et se sont ainsi familiarisés avec des techniques interactives de formation.
- Le programme 2002 a réuni 1053 participants, pour 22 séminaires représentant 144 heures de formation. 17% des inscrits sont des chefs d'entreprise, 56% des cadres et 27% des employés. Par ailleurs, les cours organisés à Genève dans le cadre de la formation inter-cantonale ont réuni 370 participants pour 5 cours représentant 20 heures de formation.

- A ces actions, il faut ajouter les formations hors programme qui ont réuni 4559 participants pour 85 cours et conférences représentant 222,5 heures de formation.
- Au total, 5982 personnes ont pris part, en 2002, aux différentes actions de formation et d'information organisées par l'OCIRT. Il y a eu un total de 112 cours, séminaires et conférences, totalisant 386,5 heures de formation. Le résultat 2002 est très supérieur à celui de l'année 2001.

9.4.3.4 Perspectives

A signaler plus particulièrement l'organisation d'un colloque ayant pour thème: «Travail et épanouissement personnel».

9.4.4 Relations du travail

9.4.4.1 Missions

Le service des relations du travail collecte et tient à jour les informations relatives aux conventions collectives de travail (CCT) et aux contrats-types de travail. Il assure le greffe de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et pilote la procédure d'extension du champ d'application des CCT genevoises. Par ailleurs, il contrôle le respect des conditions de travail et des prestations sociales en usage à Genève. Dans ce contexte, il fait signer des engagements aux entreprises qui souhaitent obtenir des commandes des services publics, soumissionner pour des travaux de l'Etat ou engager de la main d'œuvre étrangère.

9.4.4.2 Objectifs et priorités 2002

Préparer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues par l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, soit la nouvelle loi fédérale sur les travailleurs détachés, la procédure d'extension facilitée des CCT et l'adoption de contrats-types de travail comportant des salaires minimaux impératifs.

Participer à l'élaboration de propositions en matière d'observation du marché du travail.

Identifier les besoins d'information des employeurs et travailleurs et y apporter des réponses adaptées.

9.4.4.3 Evénements principaux

Conventions collectives de travail (CCT)

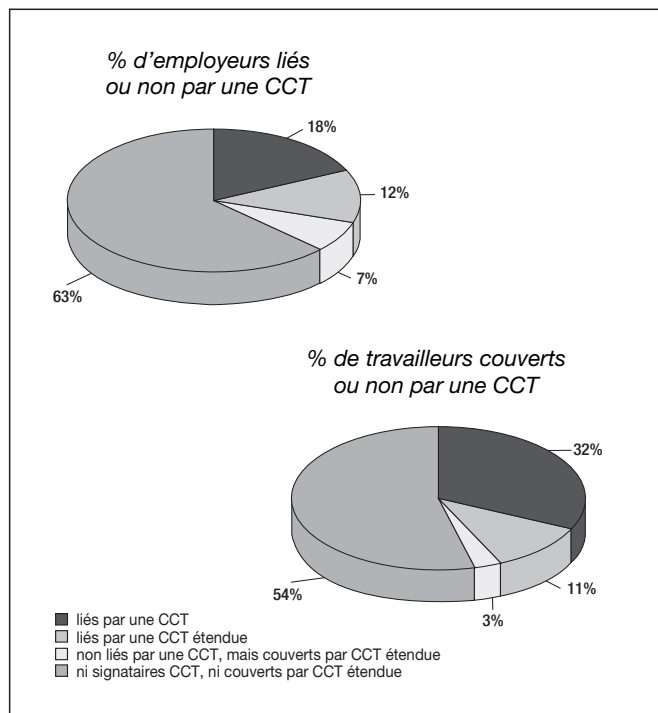
En 2002 on dénombrait 117 CCT en vigueur dans le canton de Genève (61 genevoises, 36 nationales, 13 nationales avec avenant genevois, 7 romandes), dont 77 CCT de secteurs et 40 CCT d'entreprises. 39 d'entre elles ont été modifiées par CCT ou avenants.

Plusieurs CCT ont vu le jour: la CCT cadre du commerce de détail, Skyguide (AOT et CCA), UOG, Europlay (concernant certains cinémas à Genève et Lausanne).

La CCT des tapissiers décorateurs a rejoint le secteur du second œuvre et les Laiteries Réunies ont regroupé en une seule CCT les secteurs laiterie et boucherie.

La CCT de la Coop, antérieurement genevoise, couvre maintenant tout le territoire national.

Employeurs liés ou non par une CCT, à Genève, et travailleurs occupés, au 30 novembre 2002



Les CCT étendues à Genève

Par arrêtés du Conseil fédéral: CCT pour la boucherie-charcuterie suisse (on notera qu'afin d'éviter un conflit de champ d'application avec la CCT cadre genevoise dans le commerce de détail, le personnel de vente genevois n'est pas soumis à la CCT nationale), ainsi que les CCT nationales suivantes: coiffeurs, secteur principal de la construction, hôtels, restaurants et cafés, échafaudiers, tuileries-briqueteries suisses.

Par arrêtés du Conseil d'Etat du canton de Genève, approuvés par le Département fédéral de l'économie: CCT cadre dans le commerce de détail; CCT du secteur du deux-roues; CCT du second œuvre; Avenant salarial genevois pour les hôtels, restaurants et cafés; CCT de la métallurgie du bâtiment (installations électriques, chauffage et ventilation, ferblanterie et installations sanitaires, serrurerie, constructions métalliques).

Procédures d'extension de CCT menées en 2002

- Dans le secteur de la métallurgie du bâtiment, une modification des salaires ainsi qu'une modification de la clause relative à la prévoyance professionnelle sont intervenues.
- L'extension de la CCT-cadre du commerce de détail a été prononcée; elle intègre une modification salariale intervenue en 2002.
- Une modification des salaires étendus dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est intervenue au 1^{er} janvier 2002.
- Dans le secteur des métiers du second œuvre, l'extension de la CCT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.
- Dans le secteur du deux roues (cycles et motos), l'extension de la CCT est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2002.

- Dans le secteur des parcs et jardins, l'examen préalable du texte de la CCT est en cours auprès du seco.
- Dans le secteur du nettoyage, les partenaires sociaux ont réussi à négocier une nouvelle CCT dont ils souhaitent obtenir l'extension. Des démarches en ce sens ont été entamées avec l'OCIRT en fin d'année.

Usages professionnels

Des documents reflétant les usages professionnels existent pour 29 secteurs économiques. 1908 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche (+ 2,9% par rapport à 2001) dont 1086 genevoises, 659 suisses établies à l'extérieur du canton et 163 étrangères. Parmi ces entreprises, 913 ont fait l'objet d'une enquête en 2002 (+ 13,8% par rapport à 2001).

Plus de 3000 attestations ont été délivrées à des entreprises soumissionnaires dans le cadre de la procédure relative aux passations de marchés publics.

Chambre des relations collectives de travail (CRCT)

La Chambre a été saisie de 12 conflits qui ont nécessité 19 séances. Les conflits ont notamment eu pour objet des divergences concernant les catégories salariales, l'égalité de traitement, la durée du travail, l'adaptation des salaires, l'élaboration de nouvelles CCT, les licenciements et reprises d'entreprises. Deux recommandations et une décision ont été rendues. La CRCT a examiné 50 recours suite à des amendes infligées par les commissions paritaires du bâtiment.

9.4.4.4 Activités / Réalisations

Au cours de l'exercice 2002, le service des relations du travail a également :

- Effectué 2 enquêtes systématiques portant sur la LTr et les usages, l'une dans le secteur du nettoyage auprès des 70 entreprises signataires d'un engagement, l'autre dans le secteur des transports et déménagements auprès de 21 signataires d'un engagement;
- Opéré, en coordination avec la conférence paritaire du secteur, un contrôle systématique auprès de 75 entreprises de la métallurgie du bâtiment afin de vérifier l'adéquation des prestations et du financement de la prévoyance professionnelle aux dispositions étendues de la CCT reprises dans les usages;
- Elaboré un document reflétant les conditions de travail et prestations sociales en usage dans le secteur de l'entretien des canalisations et nettoyage de fosses; cette tâche a été menée à bien en coordination avec les partenaires sociaux intéressés et après une enquête de terrain auprès des entreprises concernées;
- Préavisé 39 mandats du service de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) concernant des jeunes gens au pair (visites de 9 chambres et contrôle du respect du CTT J 1 50.12) et participé à l'élaboration d'un guide résumant les dispositions légales applicables à Genève;
- Collaboré avec le DASS en vue de mettre sur pied à Genève un «chèque-emploi» destiné à faciliter l'engagement de personnel de maison au service de personnes privées.
- Sur demande du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, rédigé un projet de charte intéressant la conciliation entre travail et famille;

- Examiné et commenté un guide de droit du travail élaboré par la Mission suisse près les organisations internationales à destination des missions et du personnel diplomatique occupant du personnel de maison;
- Contribué à la réalisation par l'ONU d'une enquête sur les salaires en usage à Genève dans différents types de fonctions professionnelles pratiquées dans les organisations internationales.

9.4.4.5 Perspectives

Poursuivre la préparation de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement applicables dès le 1er juin 2004, à savoir la nouvelle loi fédérale sur les travailleurs détachés, la procédure d'extension facilitée des conventions collectives de travail et l'adoption de contrats-types de travail comportant des salaires minimaux impératifs; ces deux dernières mesures impliquent d'avoir pu préalablement observer des violations abusives et répétées dans la branche intéressée. Le service des relations du travail étant membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), il collabore avec l'OCSTAT et le LEA à l'observation de l'évolution des conditions de travail. Dans ce contexte, il peut être amené à procéder à des enquêtes de terrain pour compléter les données statistiques disponibles.

Effectuer une enquête systématique dans le secteur des parcs et jardins.

Mettre à disposition sur Internet les CCT et usages professionnels.

Enfin, les procédures relatives à l'enregistrement des obligations d'annonce des travailleurs détachés devront être définies, obligations que les entreprises étrangères auront à l'égard de l'OCIRT dès le 1er juin 2004.

9.4.5 Répertoire des entreprises genevoises (REG)

9.4.5.1 Objectifs

Le REG est une base de données informatique offrant à ses clients – sur Internet et Intranet – des informations relatives aux entreprises. Ces données ainsi centralisées sont continuellement mises à jour et servent de base à divers travaux administratifs.

9.4.5.2 Priorités 2002

- Poursuivre la mise à jour du fichier.
- Fournir à divers services de l'administration un outil de gestion de leurs activités.

9.4.5.3 Statistiques

Le REG compte 38'251 entreprises, soit 42'380 établissements en activité, occupant environ 180'000 salariés.

Il est consulté environ 16'115 fois en moyenne mensuelle par le personnel de l'administration (Intranet) et 8'075 fois en moyenne mensuelle par le secteur privé (Internet).

9.4.5.4 Activités

En 2002, le REG a traité 304 demandes de clients provenant pour 61% du secteur privé et pour 39% de l'administration publique.

Un travail très important a été réalisé pour introduire un historique dans l'application actuelle, ainsi que la possibi-

lité de consulter les données d'archives. En outre, il sera désormais possible d'y présenter des entreprises qui n'y figurent pas normalement (entreprises confédérées, étrangères ou en voie de création).

9.4.5.5 Perspectives

- Débuter la réalisation d'un système d'information des entreprises genevoises (SIEG).
- Satisfaire les clients souhaitant faire du REG l'outil de gestion de leur activité.
- Améliorer la qualité de la mise à jour par le biais d'enquêtes ciblées dans les secteurs à fort mouvement (cafés, commerces, transports, etc.).
- Poursuivre l'harmonisation du REG avec le registre fédéral des entreprises et établissements (REE).

9.5 Office cantonal de l'emploi (www.geneve.ch/oce)

L'année 2002 a été marquée principalement par une hausse continue du taux de chômage, qui est passé de 5.1% en janvier 2002 à 6.2% en décembre 2002, avec des progressions de 0.2 à 0.3% par mois depuis août 2002. Pour rappel, ce taux était de 4.1% en juin 2001.

9.5.1 Missions

Les missions générales de l'office cantonal de l'emploi (OCE) sont :

- Assurer, conformément à la loi sur l'assurance-chômage et intempéries (LACI), aux personnes assurées une compensation convenable du manque à gagner causé par :
 - le chômage
 - la réduction de l'horaire de travail
 - les intempéries
 - l'insolvabilité de l'employeur
- Prévenir le chômage imminent et combattre le chômage existant dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, des employeurs à la recherche de main-d'œuvre et de la société en général, et ce notamment par :
 - un conseil pertinent
 - un placement efficace
 - des mesures de marché du travail ciblées
- Protéger les travailleurs qui recourent au placement privé, au service public de l'emploi ou à la location de services

9.5.2 Objectifs / Priorités 2002

9.5.2.1 Objectif 2002

Concentrer les efforts sur la lutte contre le chômage de longue durée notamment en s'assurant de pouvoir mettre à disposition des demandeurs d'emploi des mesures de formation en adéquation avec les besoins des entreprises.

9.5.2.2 Priorités 2002

- Appliquer avec succès le nouvel accord de prestation signé par le Conseil d'Etat et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) pour l'exécution de la LACI et visant un placement rapide et durable, notamment en conjuguant les contraintes d'un financement fédéral à la baisse et par enveloppe financière (suite à l'introduc-

tion de la nouvelle ordonnance seco¹⁾ avec celles du cadre institutionnel et budgétaire de l'Etat de Genève; ainsi que celui signé entre les mêmes parties concernant le financement à la baisse de la caisse de chômage en fonction des prestations fournies par celle-ci.

- Création d'un service de la prospective, visant au renforcement des capacités de l'OCE en matière prévisionnelle.
- Mise en œuvre de la «variante 2» visant à une meilleure cohérence entre les projets professionnels développés avec les demandeurs d'emploi et les mesures de formation attribuées.
- Adaptation des effectifs en fonction de la situation du chômage dans le but d'assurer une constance dans le niveau de qualité des prestations offertes.

9.5.3 Evénements principaux

- Augmentation soutenue du chômage durant toute la période.
- Apparition du chômage dans des secteurs jusqu'ici épargnés: informatique, banque et finances...
- Entrée en vigueur des Accords bilatéraux (notamment l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)).
- Votations fédérales sur la modification de la LACI (introduction effective en juillet 2003 pour les aspects concernant l'OCE).
- Modification de la Loi sur la partie générale des assurances sociales (LPGA) instituant notamment une procédure d'opposition suivie d'une possibilité de recours auprès d'une juridiction statuant en instance unique.
- Publication du rapport d'évaluation de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) sur «la politique cantonale de lutte contre le chômage de longue durée».
- Modification de la loi cantonale sur le chômage pour rendre l'adhésion aux Prestations complémentaires en cas de maladie (PCM) obligatoire. Cela correspond à une obligation d'affiliation pour tous les demandeurs d'emploi à une assurance perte de gain en cas de maladie.

9.5.4 Activités/Réalisations

9.5.4.1 Part cantonale

9.5.4.1.1 Service des mesures cantonales

- Constitution d'un service des mesures cantonales à part entière et nomination d'un directeur dudit service. But: améliorer la cohérence du service et de sa mission.
- Poursuite de l'opération de promotion des Allocations de retour en emploi (ARE) auprès des entreprises: mailing à 200 grandes entreprises et multinationales, campagne médias (télévision, radio et presse locales) sur l'ARE en particulier, mais visant surtout à une campagne d'image pour les demandeurs d'emploi en général. Le nombre de placement a été restreint en raison d'une conjoncture très défavorable. L'économie ainsi réalisée pour le budget de l'Etat se monte néanmoins à un peu plus d'un million de francs pour 2002, et à plus de 14 millions sur l'ensemble de l'opération.

¹⁾ Ordonnance sur l'indemnisation des cantons pour l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (ordonnance sur l'indemnisation des frais d'exécution de la LACI) du 29 juin 2001.

- Regroupement (y compris déménagement) des prestations cantonales en cas de maladie (PCM) au service des mesures cantonales. But: gain de cohérence par rapport à la situation précédente (lié jusqu'ici à la caisse de chômage).
- Transfert de l'ensemble des dossiers des bénéficiaires du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) (plus de 800) ainsi que ceux des demandeurs d'emploi ayant épuisé toute prestation fédérale (plus de 400) depuis les agences de l'Office régional de placement (ORP) au Service des mesures cantonales. But: restreindre le nombre d'interlocuteurs avec l'Hospice général, mieux calibrer le suivi par rapport aux besoins du public concerné.
- Mise en place d'une supervision pour permettre aux collaborateurs de faire face de manière optimale aux situations posées par une population souvent en grande difficulté.
- Mise en place des processus comptables permettant une compatibilité totale lors de l'introduction de la CFI et adoption des règles de fonctionnement sur la gestion des liquidités conformes au principe du cash-pooling défini par le Département des finances.
- Résultats quantitatifs :

Nombre de placement en mesure cantonale durant l'année 2002:

Contrats d'emplois temporaires cantonaux	1'013
Contrats de stage	23
Contrat d'allocations de retour en emploi	57

Les PCM ont ouvert 1597 dossiers. En moyenne mensuelle, 422 personnes ont bénéficié des prestations pour un montant total annuel de 14,8 millions de francs. Les recettes – venant des cotisations (6,5 millions de francs) et de l'Assurance Invalidité (2,5 millions de francs d'avance de prestations) – s'élèvent à 9 millions de francs.

9.5.4.1.2 Service juridique (y compris BEE et SACH)

- Constitué en avril 2002, le service juridique regroupe toutes les entités ayant une activité à caractère juridique, à savoir :
 - Le groupe juridique, chargé de répondre aux questions des collaborateurs ou des directions de service, de rédiger des avis de droit, d'établir des projets de lois et de règlements, de déposer des plaintes pénales, etc.
 - Le bureau emploi-entreprises, chargé de préavis en matière de réduction de l'horaire de travail ou d'intempéries, des licenciements collectifs, des autorisations en matière de bureaux de placement et d'entreprises de location de services.
 - La section assurance-chômage, chargée d'instruire les dossiers soumis à son examen par les caisses de chômage.
 - Le groupe du suivi des présentations, chargé d'instruire les dossiers des demandeurs d'emploi soupçonnés d'abuser des prestations de chômage et de prendre des décisions de sanction.

- La section des enquêtes, chargée d'enquêter sur les bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage (demandeurs et employeurs); en cas de suspicion de fraude.
- Le regroupement de ces entités au sein d'un seul service a permis d'uniformiser les procédures et les pratiques, de développer des synergies, d'améliorer la circulation des informations et en conséquence, de garantir l'égalité de traitement des assurés.
- Par ailleurs, l'année 2002 a été marquée par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes, ce qui a engendré une mobilisation du service juridique pour informer et former les collaborateurs de l'OCE, quant aux incidences des accords sur leur activité quotidienne.
- L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 de la nouvelle loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales (LPGA), a exigé également une réflexion juridique relative aux conséquences de cette nouvelle loi sur la pratique et l'organisation de l'OCE.
- La modification des dispositions légales cantonales visant à rendre obligatoire l'adhésion aux prestations cantonales en cas de maladie, a nécessité un travail important en collaboration avec le département et les caisses de chômage du canton.
- Enfin, il est important de souligner la complexité croissante des dossiers soumis au service juridique pour prise de décision, tous domaines confondus, tant en ce qui concerne l'établissement des faits, qu'en ce qui concerne l'analyse juridique. Cette situation implique un effort de formation continue, afin de s'adapter aux modifications législatives et jurisprudentielles.

Eléments quantitatifs

Bureau emploi-entreprises

Décisions du Bureau emploi-entreprises en 2002	
Réduction d'horaire de travail:	
Dossiers admis	79 (42 en 2001)
Dossiers partiellement admis	24 (4 en 2001)
Dossiers rejetés	5 (12 en 2001)
Total des dossiers RHT traités	108 (58 en 2001)
Intempéries:	
Dossiers admis	17 (21 en 2001)
Dossiers partiellement admis	2 (3 en 2001)
Dossiers refusés	2 (0 en 2001)
Nombre de chantiers concernés	49
Total des dossiers intempéries traités	21 (24 en 2001)
Licenciements collectifs:	
Nombre de licenciements collectifs	68 (78 en 2001)
• Nombre d'entreprises	55 (64 en 2001)
• Nombre de collaborateurs concernés, dont	1'488 (1'209 en 2001)
• Résidents	953 (787 en 2001)
• Non résidents	535 (422 en 2001)
Bureaux de placement privé et de location de services:	
Nouvelles autorisations	
De pratiquer le placement privé	18 (22 en 2001)
De pratiquer la location de service	15 (9 en 2001)
De pratiquer le placement privé et la location de services	9 (4 en 2001)
Total des nouvelles autorisations	42 (35 en 2001)
Suppression d'autorisation	16 (10 en 2001)
Retrait d'autorisation	1 (1 en 2001)
Modifications diverses des autorisations existantes	29 (31 en 2001)

Section assurance-chômage

Récapitulatif de l'année 2002	
Cas soumis à examen:	
Par la Caisse cantonale genevoise de chômage	240 (290 en 2001)
Par les caisses d'associations	192 (234 en 2001)
Total des cas soumis à examen	432 (524 en 2001)
Décisions de l'autorité cantonale:	
Pour les assurés de la Caisse cantonale genevoise de chômage	146 (166 en 2001)
Pour les assurés des caisses d'associations	129 (134 en 2001)
Total des décisions de l'autorité cantonale	275 (300 en 2001)
Décisions rendues sur demandes de restitution d'indemnités, toutes caisses confondues:	135 (187 en 2001)

Groupe du suivi des présentations (GSP)

Récapitulatif de l'année 2002	
Cas soumis à examen:	
Agence des Gares	604
Agence des Minoteries I	77
Agence des Minoteries II	281
Agence des Saules	560
Agences de Rive	197
Agence de Gavard	58
Service des mesures cantonales - Placement	11
Total des cas soumis	1'788 (1'648 en 2001)
Décisions rendues par le GSP:	
Décisions de suspension du droit à l'indemnité de chômage	772 (814 en 2001)
Décisions d'examen de l'aptitude au placement	76 (63 en 2001)
Dossiers qui après instruction ne méritent pas de sanction ou de décision relative à l'aptitude au placement	677 (538 en 2001)
Total des décisions rendues par le GSP	848

Section enquêtes chômage

Récapitulatif de l'année 2002	
Mandats d'enquêtes confiés aux deux inspecteurs de l'OCE	110 (92 en 2001)

9.5.4.2 Part fédérale

9.5.4.2.1 Service de la prospective

Le service de la prospective a été officiellement créé le 1^{er} février 2002. Il regroupe la logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'observatoire du marché de l'emploi (OME) et une unité statistique. Les collaborateurs de l'OME étaient préalablement rattachés à la LMMT, et les deux statisticiens ont rejoint le service en cours d'année. Dans un premier temps, il s'agissait donc d'un regroupement d'activités préexistantes: une réflexion est en cours en vue de renforcer les compétences d'analyse, d'anticipation et de conception, et par voie de conséquence la rapidité de l'adaptation des prestations à l'évolution du contexte socio-économique.

Principales réalisations en 2002:

- Reprise de la gestion des mesures du marché du travail (MMT) interinstitutionnelles (auparavant assurée par l'ORP)
- Reprise de l'organisation des sessions de cours (auparavant assurée par l'ORP)

- Echange et capitalisation d'expérience en matière de suivi des MMT (formation métier)
- Révision des directives et procédures d'adjudication et des contrats de prestation pour mise en conformité avec l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et les dispositions cantonales d'exécution
- Développement d'un outil de controlling à l'attention de l'ORP pour le suivi de l'attribution de MMT
- Développement d'un dispositif de formations dans le secteur de la vente, en partenariat avec les entreprises
- Réajustement de l'offre en cours de langues
- Mise en place d'une MMT destinée aux demandeurs d'emploi non francophones non qualifiés
- Préparation d'une mise en soumission pour des formations destinées aux futurs indépendants
- Mise en œuvre d'un nouveau dispositif de cours de méthodologie de recherche d'emploi
- Introduction progressive des contrats de prestations (de droit privé) entre l'OCE et les prestataires de formations
- Mise en œuvre d'une mesure d'évaluation de l'aptitude au placement, en collaboration avec le Centre d'intégration professionnelle et en coordination avec l'Hospice général et l'assurance-invalidité
- Conception et réalisation d'un module cantonal de formation des conseillers ORP, relatif aux caractéristiques de l'économie régionale
- Enquête sur les professions d'aides en soins
- Enquête sur la situation dans le secteur industriel genevois
- Enquête sur les besoins des entreprises en qualifications bureautiques
- Refonte des publications statistiques relatives à l'emploi
- Reprise de la publication statistique mensuelle «Marché du travail»

9.5.4.2.2 Services ORP

Les modifications apportées à l'organigramme en 2002 font que l'Office régional de placement est, depuis cette année, constitué du Service des agences économiques (4 agences en 2002) et du Service des agences spécialisées (2 agences en 2002).

En avril 2002, l'OCE a «fusionné» les métiers des quelque 90 conseillers en placement de l'époque, avec celui des 20 conseillers en parcours d'insertion, pour former 110 conseillers en personnel, aptes tant à définir des projets professionnels avec les demandeurs d'emploi, qu'à leur accorder les éventuelles mesures du marché du travail pertinentes pour cela. Ce profond changement du métier du conseiller a nécessité un lourd effort de formation au moment même où le chômage progressait rapidement. A la fin 2002, on constate avec satisfaction que le nombre de mesures attribuées sur l'année n'a pas pâti de cette réforme, et que les mesures sont effectivement distribuées par l'ensemble des conseillers.

Plus généralement, les ORP ont pour mission de favoriser le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi. Dans le cadre de l'application de la LACI, ils reçoivent donc régulièrement l'ensemble des demandeurs d'emploi du canton pour leur fournir des prestations de conseil et de formation dans le cadre de leur réinsertion

professionnelle. Voici donc quelques éléments d'appréciation de cette activité:

- A fin octobre 2002, l'ORP comprenait l'équivalent de 116 conseillers en personnel. A noter que 23 conseillers supplémentaires sont en cours d'engagement à fin décembre 2002 (contrats déjà signés ou en cours de recrutement).
- En novembre 2002, on comptait à Genève 12'451 chômeurs et 16'861 demandeurs d'emploi.
- A fin novembre 2002, chaque conseiller en personnel gère, en moyenne, 145 dossiers de demandeurs d'emploi (chiffre octobre 02).
- Chaque mois, les conseillers en personnel ont chacun acquis, en moyenne, quelques 7 places vacantes.
- Nombre de décisions d'octroi de mesures du marché du travail en 2002 à Genève: le tableau ci-dessous indique le nombre de décisions par types de mesures, en projection annuelle basée sur les chiffres à fin octobre 2002, sauf allocations d'initiation au travail (AIT) et allocations de formation (AFO) (projection sur chiffres de janvier à septembre).

Type de MMT	Décisions
Programme de base (y compris cours de méthodologie de recherche d'emploi), acquisition de qualifications de base, développement personnel	1'358
Cours de langues (français, allemand, anglais, italien)*	3'528
Cours d'informatique générale (bureautique, utilisateurs)*	1'675
Cours d'informatique spécialisée (pour informaticiens et autres groupes)*	913
Cours secteur commerce, vente, administration*	578
Cours secteur artisanat et technique*	178
Cours secteur hôtellerie, restauration, économie domestique, nettoyage*	100
Cours secteur de la santé et secteur social*	78
Cours destinés aux futurs indépendants *	116
Autres cours*	414
Emplois temporaires	571
Stages de formation	136
Stages professionnels	143
Encouragement à une activité indépendante (EAI)	148
Entreprises d'entraînement	101
Semestre de motivation	23
Allocations d'initiation au travail (AIT)	416
Allocations de formation (AFO)	49
TOTAL	10'525
* dont cours de perfectionnement et reconversion	7'580
Cours de perfectionnement et reconversion en %	72

9.5.4.2.3 Service administratif et financier

Jusqu'à fin 2002, les ressources humaines étaient rattachées à ce service. C'est à lui, en collaboration avec la direction générale, qu'a donc incombé dans un premier temps la responsabilité que, quantitativement, l'ensemble des collaborateurs quittant l'OCE dans le cadre de la rotation de l'effectif (environ 9% par an), soient remplacés. De même, le service administratif et financier (SAF) a reçu la mission d'organiser l'engagement et la logistique de formation pour l'équivalent de l'ensemble des postes encore vacants au budget 2002. Enfin, c'est également au SAF qu'incombe ces mêmes tâches pour les 50 postes d'auxiliaires accordés par la commission des finances du Grand Conseil en novembre 2002.

Ainsi, en 2002, le SAF a effectué 62 recrutements qui ont engendré quelque 3'000 actes de candidatures.

En raison du financement dégressif en fonction du nombre de demandeurs d'emploi adopté par le seco, le SAF dédie une partie croissante de ses ressources aux négociations avec le seco dans le but d'assurer à l'Office des moyens supplémentaires par rapport aux règles fixées, et ainsi permettre la réalisation des objectifs découlant de la LACI.

Ainsi, grâce aux efforts conjugués et l'étroite collaboration avec le directeur général et le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), des promesses de financements extraordinaires ont pu être obtenues de la part du seco pour la location de nouvelles surfaces rendue nécessaire tant par la vétusté des anciens locaux que par les nouveaux engagements. Ceux-ci, conjugués avec les décisions positives du Conseil d'Etat en la matière, auront permis de démarrer le projet de déménagement d'une centaine de collaborateurs des agences des Minoteries II, Gares et Saules dans un immeuble administratif situé au carrefour du Bouchet. Ce projet est d'ores et déjà conjugué avec l'implantation de la nouvelle ligne graphique, la migration sur Office 2000 et le changement du matériel informatique et des applications y liées. L'aboutissement est prévu à l'automne 2003. Dans la même période, la nouvelle agence des «Acacias» a pu être réalisée en étroite collaboration avec le Département de l'équipement et du logement (DAEL) et les locaux mis à la disposition à la fin de l'année.

9.5.4.2.4 Groupe réclamations

Entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002, le Groupe réclamations a été saisi de 896 réclamations.

Durant cette même période, le Groupe réclamations a traité 951 réclamations, dont 146 ont été admises, 95 partiellement admises, 455 rejetées et 36 déclarées irrecevables. En outre, dans 163 cas la décision initiale a été annulée en cours d'instruction ou la réclamation retirée par le réclamant. Enfin, 56 réclamations ont été classées sans suite.

Les réclamations ont été dirigées contre les décisions notifiées par :

Caisses de chômage	prestations fédérales	445
	insolvabilité (Caisse cantonale genevoise d'assurance-chômage)	4
Service des mesures cantonales		90
Office régional de placement		180
Service juridique	Section assurance-chômage	39
	Bureau emploi entreprises	2
	Groupe du suivi des présentations	191

Sur les 951 décisions sur réclamations rendues par le Groupe réclamations, 111 ont fait l'objet d'un recours par-devant la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage.

La majorité des réclamations sont dirigées contre des décisions de suspension dans l'exercice du droit aux indemnités des assurés, prononcées soit par les caisses de chômage, soit par l'office régional de placement.

Pour 2002, le Groupe réclamations a suivi plusieurs objectifs :

- Maintenir le délai de traitement des réclamations à 2-3 mois en moyenne.
- Procéder à l'audition des assurés et de toutes personnes dont les déclarations peuvent être déterminantes pour le traitement des réclamations (employeurs, témoins, conseiller en personnel) dans le respect des règles prévues par la loi sur la procédure administrative.
- Développer et actualiser ses outils de travail aidant la prise de décision.
(actualiser régulièrement le fichier de jurisprudence initié en 2000 et finalisation du projet informatique)

9.5.4.3 Caisse cantonale genevoise de chômage

L'année 2002 aura vu la création d'un «service clients» constitué de 2 unités regroupant les collaborateurs s'occupant de la gestion des dossiers d'indemnisation des entreprises empreintes à la réduction de l'horaire de travail et aux intempéries (RHT), ainsi que celles qui étaient insolubles et du service taxation-constitution chargé quant à lui du suivi des chômeurs individuels.

Le regroupement des activités de ces 2 secteurs a permis la nomination d'un nouveau responsable dont la mission principale est de veiller à ce que l'administration soit plus performante et plus proche du client.

Cet objectif se finalisera en 2003 par la mise en place d'une nouvelle organisation touchant l'ensemble de la caisse.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux au 1^{er} juin 2002 a demandé également un aménagement du travail de certains collaborateurs, afin de répondre le plus rapidement possible aux exigences des administrations du chômage des Etats membres de l'Union européenne.

La caisse a été essentiellement sollicitée pour rechercher les informations nécessaires au remplissage du formulaire E 301, formulaire qui permet de totaliser des périodes d'emploi effectuées en Suisse.

Néanmoins peu de cas d'exportation de prestations ont été dénombrés.

Le but premier de la caisse est de compenser un manque à gagner aussi bien pour les entreprises que pour les assurés. Les chiffres ci-dessous donnent un aperçu quantitatif du volume de travail géré en 2002 par la caisse.

Activité 2002 – Chômage individuel (IC-MMT)	
Nombre de dossiers étudiés	12'964
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	83'921
Montant total IC/MMT versé (en francs)	212'684'911,90

Activité 2002 – Réduction de l'horaire de travail et intempéries (RHT)	
Nombre d'entreprises touchées	45
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	135
Montant total versé (en francs)	4'288'452,00
Nombre d'heures perdues	171'404,00

Activité 2002 – Insolabilité de l'employeur (ICI)	
Nombre de bénéficiaires	843
Nombre d'entreprises	69
Montant total versé (en francs)	6'679'379,40

Activité 2002 – AB, libre circulation des personnes (totalisation des périodes de cotisation E 301, nombre de personnes concernées)						
France	Espagne	Portugal	Italie	Angleterre	Allemagne	Suisse (domiciliés en France)
323	108	4	3	3	1	54

9.5.5 Perspectives

Le premier semestre 2003 sera caractérisé par un fort taux de chômage. Aussi l'OCE va-t-il devoir achever de recruter, «installer» dans des locaux préparés à cet effet et former les 50 auxiliaires octroyés en novembre 2002. Une évaluation devra être rapidement faite quant à savoir s'il y a lieu de poursuivre les engagements au-delà.

Concernant les ORP, ce développement quantitatif devra continuer à s'accompagner d'un développement qualitatif, notamment dans les domaines du suivi des demandeurs d'emploi (pertinence des projets professionnels élaborés, maîtrise de la LACI par les collaborateurs, notamment sur les aspects liés à l'attribution de mesures de formation et de sanctions...) et du contact avec les entreprises. Des fonctions de soutien aux conseillers devront être constituées en état-major dans ce sens. De même, la formation «métier» sera améliorée, qu'il s'agisse de la formation de base destinée aux nouveaux collaborateurs de l'office (en collaboration avec les autres cantons romands) ou de la formation continue (notamment sur l'application métier plast). Enfin, une supervision sera mise en place afin de répondre aux attentes exprimées par les collaborateurs lors de la prise en charge de cas difficiles.

Concernant le service de la prospective, les efforts en 2003 porteront principalement sur les axes suivants :

- l'identification de sources d'informations pertinentes en vue du développement d'un réseau d'information sur le marché du travail,
- le développement de synergies interinstitutionnelles, intercantionales et transfrontalières,
- le développement de MMT innovantes,
- la maîtrise de l'ensemble des productions statistiques de l'OCE,
- l'évolution du système de management de la qualité et l'extension du périmètre de certification ISO 9001 à l'ensemble du service,
- le développement du partenariat avec les entreprises,
- l'amélioration de l'utilisation du dispositif des MMT.

La modification de la LACI va non seulement – par la réduction de la période d'indemnisation – rendre plus nécessaire encore une prise en charge rapide des demandeurs d'emploi, mais également élargir encore davantage le débat sur les mesures cantonales actuelles. Pour l'OCE, il importe que la question de la prolongation ou non de l'indemnisation à 520 jours soit tranchée suffisamment rapidement pour que, si cela n'était pas le cas, le Service des mesures cantonales puisse accueillir en

Emploi temporaire cantonal au 1.7.2003 les quelque 500 chômeurs qui ne seraient plus indemnisés par la LACI.

Concernant également le Service des mesures cantonales, l'entrée en vigueur de l'obligation d'affiliation aux prestations cantonales en cas de maladie va engendrer l'adhésion automatique – au jour de la date d'entrée en vigueur, de l'ensemble des chômeurs du canton.

Concernant le service juridique, l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes suscite actuellement des discussions avec le SECO quant aux obligations de renseignement de l'OCE vis-à-vis de demandeurs d'emploi venant de l'étranger et intéressés par le marché local. Or, au vu de l'attrait de Genève, cette activité pourrait rapidement prendre un essor considérable.

Concernant le Groupe réclamations, l'entrée en vigueur de la LPGA au 1^{er} janvier 2003 entraînera principalement des modifications pratiques dans le traitement des dossiers auxquelles il faudra s'adapter.

Concernant enfin la caisse cantonale genevoise de chômage, l'année 2003 permettra la concrétisation définitive de la réorganisation, interrompue en 2002 eu égard à l'augmentation du chômage. Cette réorganisation, basée sur la même logique que la variante 2 des ORP, vise à permettre aux collaborateurs du service client de suivre à l'avenir les dossiers sur l'ensemble de leur parcours administratif. L'actuelle séparation entre «constitution» et «taxation» sera ainsi abandonnée.

9.6 Office de la main-d'œuvre étrangère

9.6.1 Missions

L'office de la main-d'œuvre étrangère est l'instance compétente pour l'application sur le plan cantonal des ordonnances fédérales relatives au recrutement des ressortissants étrangers. Dans ce cadre, il a pour tâche d'émettre des préavis et de rendre des décisions sur les demandes d'autorisation de travail présentées par les employeurs. Il se détermine en concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels représentés au sein de six commissions instituées par le Conseil d'Etat.

Les dossiers sont examinés en fonction notamment du nombre de permis alloués par la Confédération aux cantons, en tenant compte de la situation du marché de l'emploi et des conditions d'engagement offertes aux travailleurs.

En matière d'inspection, l'office est chargé du contrôle dans le domaine de l'emploi illégal de la main-d'œuvre étrangère.

9.6.2 Objectifs 2002 et priorités

Maintenir et intensifier l'excellence économique des entreprises basées à Genève en leur facilitant l'obtention des compétences nécessaires en ressources humaines, dans le respect d'une saine gestion du tissu économique et du nouvel environnement économique créé par l'entrée en force, le 1^{er} juin 2002, de l'Accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes.

Assurer un traitement efficace des demandes, principalement en ce qui concerne la durée de la procédure d'examen.

9.6.3 Evénements principaux

Nouvelle identité

Dans le cadre de la restructuration du département présentée en juin 2001 par Monsieur le Président Carlo Lamprecht, le service de la main-d'œuvre étrangère, intégré à l'office cantonal de l'emploi, a été rattaché dès le 1^{er} janvier 2002 directement au DEEE, devenant ainsi l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME).

Le changement a entraîné une réduction de deux postes d'inspecteurs, les titulaires restés à l'OCE étant en charge des enquêtes dans le cadre de la loi sur le chômage, ainsi que la création d'un poste d'adjoint financier.

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Avec l'ALCP, sont entrés en vigueur :

- L'Ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et les Etats membres (OLCP) applicable aux ressortissants de l'Union européenne et des pays de l'AELE; et
- L'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) applicable aux ressortissants des Etats tiers

9.6.4 Activités et réalisations

Les nouvelles dispositions fédérales ont nécessité de nombreuses adaptations et interventions de l'OME :

- La réglementation cantonale a été totalement révisée de sorte que deux règlements ont été préparés et adoptés; l'un concernant les travailleurs communautaires; l'autre en faveur des ressortissants d'Etats tiers.
- La mise à jour de la formation des collaborateurs inhérente au suivi de nouvelles procédures, en particulier dans le domaine de l'examen des dossiers, des exigences fédérales en matière d'approbation des décisions cantonales et du contrôle de la main-d'œuvre en situation irrégulière, a été réalisée au travers, d'une part, des différents groupes de travail, tant cantonaux que fédéraux, notamment le groupe des responsables en matière de main-d'œuvre étrangère des cantons romandes et du Tessin et, d'autre part, des nombreuses réunions organisées au sein de l'OME.
- Le système informatique de suivi du traitement des demandes a été mis à jour et développé en fonction des nouvelles orientations. Un outil similaire, mais de complexité plus modeste à celui mis en place pour les dossiers de demandes d'autorisations, a été réalisé. Cet outil a permis, dès le printemps 2002 de :
- Fiabiliser à 100% le suivi des dossiers et leur enregistrement;
- Disposer d'informations en temps réel et à jour sur les enquêtes en cours; et
- Générer quelques documents administratifs constitutifs des enquêtes.
- Notre site métier sur Internet destiné principalement aux entreprises et aux employeurs présente désormais les informations de façon très distincte, nécessaires à l'engagement des travailleurs européens et non-communautaires.
- L'entrée en vigueur de l'ALCP a été l'occasion de mieux faire connaître l'office et son rôle, notamment par des séances d'information, accompagnées d'une documentation spécifique, dispensées très largement

aux entreprises en collaboration avec le département et les associations professionnelles, ainsi qu'à d'autres autorités, principalement le corps des gardes-frontières. L'office a par ailleurs participé à l'élaboration de la publication de brochures d'information et d'ouvrages dans la presse.

Traitement des demandes

En vertu du principe de la mobilité professionnelle, les demandes concernant les ressortissants communautaires déjà autorisés à exercer une activité lucrative, estimées à 2000 environ, sont examinées depuis le 1^{er} juin 2002 directement par l'office cantonal de la population. Or, malgré ce transfert de compétences, le nombre de dossiers traités par l'OME – plus de 18'000 – est toujours aussi important. A plusieurs reprises en cours d'année, il a été fait appel à l'office fédéral des étrangers en vue de l'octroi d'unités supplémentaires destinées à la venue de nouveaux cadres et spécialistes étrangers hautement qualifiés.

Les taxes perçues auprès des employeurs liées à l'examen des demandes sont en nette augmentation; elles ont passé de Fr. 1'672'810 en 2001 à Fr. 1'959'000.- en 2002.

Permis B et L contingentés

Les commissions du marché de l'emploi qui ont été saisies de 1888 demandes de permis B ont émis 1516 préavis favorables dont 1032 en faveur des ressortissants de l'UE/AELE.

Quant aux demandes de permis L limités à 364 jours, elles s'élèvent à 1'443, dont 1285 ont connu une issue positive.

Permis L non contingentés

Parmi les autorisations de courte durée non contingentées, l'OME a émis 1634 préavis favorables en faveur de prises d'emploi jusqu'à 120 jours maximum, 2183 en faveur d'artistes de cabaret, plus de 1500 en faveur des travailleurs des anciens secteurs saisonniers du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration et de l'agriculture, ainsi que 528 préavis émis par les différentes commissions paritaires des professions concernées pour des employés occupés par des entreprises étrangères.

Travailleurs résidents, Permis B, N et F

Sur la base des dossiers concernant des premières prises d'emploi, des changements de canton, de profession, de demandes d'activité indépendante, émanant de résidents entrés pour la plupart dans le cadre du regroupement familial, 1017 (91%) des demandes ont été admises.

Pour ce qui a trait à l'activité des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement en Suisse, 1346 demandes, soit 95% des requêtes, examinées exclusivement par la commission de l'économie, ont été accordées.

Permis G

Pendant cette année, les commissions de l'économie, de la santé et de l'enseignement qui ont procédé à l'examen de 5670 dossiers, ont émis 4714 (4315 en 2002) en vue de l'octroi de nouvelles autorisations, portant ainsi l'effectif des travailleurs frontaliers au 31 décembre 2002 à 35'515 (33'212 à fin décembre 2001).

Recours

152 recours ont été formés contre les décisions de l'office; 75 ont été retirés, suite à une reconsidération de la

décision par les commissions du marché de l'emploi dans le 95% des cas.

Pour sa part, le Conseil d'Etat en cours d'année a admis 6 recours concernant l'octroi de nouveaux permis B et en a rejeté 62 dont 18 Permis B et 41 permis G.

Enquêtes

468 enquêtes ont été ouvertes en 2002, soit 238 de moins qu'en 2001. En revanche, les enquêtes ont porté plus souvent sur des contrôles généraux auprès d'entreprises disposant d'effectifs plus importants. Ainsi, le montant des amendes infligées de Fr. 1'037'550.- est plus élevé qu'en 2001 (Fr. 1'018'650.-)

Autres activités

Durant l'année, l'office de la main-d'œuvre étrangère a participé à de nombreuses séances de travail:

- Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi;
- La Commission du Conseil d'Etat chargé de lutter contre le travail au noir dans le bâtiment;
- Le groupe de travail de l'hôtellerie restauration chargé d'améliorer le placement et la formation des demandeurs d'emploi et les procédures de demandes de permis;
- Le Comité de suivi en matière d'asile pour ce qui a trait à sa compétence en matière de prise d'emploi des permis N et F.
- Les groupes de travail constitués à la suite des nouvelles orientations du département en rapport avec les ressources humaines, les finances et les services informatiques.

Perspectives

Les perspectives pour 2003 sont identiques en terme de main-d'œuvre étrangère à l'année (permis B) nécessaire pour maintenir le niveau élevé et compétitif de notre économie.

Tous les moyens seront déployés par l'OME en collaboration avec les partenaires sociaux pour contribuer à la réduction des effets négatifs liés au chômage. Les demandes seront examinées quant à leur intérêt économique et à leur adéquation avec les lois en vigueur. Les deux principaux critères étant la priorité des travailleurs résidents et le respect des conditions de travail par l'employeur. L'OME veillera en particulier avec l'appui des représentants de l'Office cantonal de l'emploi à ce qu'aucune place de travail n'échappe aux demandeurs résidents. Si les ressortissants de l'UE/AELE ont acquis le droit de venir travailler en Suisse dès le 1^{er} juin 2002, ce ne sera seulement qu'à partir de juin 2004 qu'ils auront un accès direct au marché suisse du travail, de sorte que les demandes seront encore examinées jusqu'à cette date en regard des critères cités ci-dessus.

L'OME entend:

- continuer à informer les entreprises sur les possibilités offertes en vue de s'assurer les forces de travail nécessaires à leur développement et les sensibiliser à renoncer à l'engagement des travailleurs en situation irrégulière.
- maintenir le rythme des contrôles auprès des employeurs occupant de la main-d'œuvre et accentuer l'approche stratégique dans tous les secteurs de l'économie dans un esprit de régularisation et de prévention plutôt que de pure répression;

- Maintenir à niveau les connaissances des collaborateurs en matière de loi sur les étrangers, de conditions principales de travail et de procédures de demandes d'autorisation.

9.7 Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC)

www.geneve.ch/ocic

9.7.1 Inspection du commerce

9.7.1.1 Missions

Garantir l'application de législations fédérales et cantonales dans les domaines du commerce de détail et de la consommation. L'Inspection du commerce poursuit ses missions en veillant à assurer information, conseil et aide aux acteurs de la vie économique du commerce genevois.

9.7.1.2 Objectifs 2002 et priorités

Intégration du service de la métrologie

A la suite du rattachement en janvier 2002 du service de la Métrologie jusqu'ici intégré à la sécurité civile, le service cantonal de l'Inspection du commerce et contrôle des prix - devenu office avec une dénomination modifiée - a dû réorganiser son fonctionnement, notamment du fait que les deux entités étaient installées en des lieux différents. Si leurs activités sont spécifiques, ces deux services oeuvrent en commun dans le domaine de la consommation.

L'Inspection du commerce s'assure notamment que les commerces et établissements publics (restaurants, hôtels, salles de spectacles, centres sportifs, etc.) affichent le prix de leurs offres de vente et prestations alors que le service de la Métrologie vérifie, quant à lui, que les instruments de mesure tels balances, distributeurs de carburant et analyseurs de gaz d'échappement soient étalonnés correctement pour le consommateur. Ce service veille également que les quantités figurant sur les emballages des marchandises conditionnées ou préemballées correspondent réellement aux quantités annoncées. La vérification et la délivrance d'attestations de certification des appareils de mesure et de conditionnement des entreprises genevoises de production (une centaine de sociétés) fait également partie des responsabilités de ce service.

Un travail important a été effectué pour mettre en place un système d'information de la métrologie. En effet, l'application informatique de ce service était obsolète et sa maintenance n'était assurée que jusqu'à fin 2002.

Au vu des accords bilatéraux et du changement de pratique dans le domaine des instruments de mesure en métrologie et conformément à l'accord sur la diminution des entraves techniques au commerce, l'OCIC a dû initier de nouvelles approches de travail.

Guichet universel (en matière de manifestations)

Le nombre de requêtes traitées par le guichet augmente constamment. Par ce biais, c'est quelque 104 demandes pour des manifestations diverses qui sont parvenues à l'office.

De plus, le guichet universel s'est étoffé d'un nouveau partenaire, le DIAE, dans le domaine de la protection de la faune et des forêts lors de manifestations.

Si ces requêtes ne peuvent pas encore être envoyées via internet, faute de ratification par signature, nous ne doutons pas que les démarches facilitées proposées par le guichet prendront toute leur ampleur dès que la technologie aura trouvé une solution à cette entrave. Des solutions sont à l'étude.

Outils informatiques

L'application informatique métier élaborée en 2001 pour l'Inspection du commerce a été développée par une entreprise privée sous le contrôle du Centre des technologies de l'information de l'Etat. Elle sera opérationnelle dans le premier trimestre 2003.

Les inspecteurs du commerce, nouvellement équipés d'un PC portable, devraient ainsi avoir accès aux dossiers courants depuis le terrain et effectuer procès-verbaux d'inspection et autres tâches administratives sur le lieu même de leurs interventions, si les normes et standards le permettent.

Doté d'un appareillage servant à scanner les documents, l'office est à même d'archiver par l'électronique ses dossiers courants et surtout les publicités qui, désormais, peuvent être consultées rapidement.

9.7.1.3 Événement principal

Depuis le 1^{er} décembre 2002, les commerces de Genève sont soumis à un nouvel horaire ordinaire de fermeture qui prévoit une véritable nocturne hebdomadaire jusqu'à 21 heures.

En 1994, le Grand Conseil a adopté une fermeture hebdomadaire retardée à 20h00, couplée à une disposition qui assure que les conditions de travail des employés de la vente ne sont pas péjorées. Ainsi, les magasins qui désirent fermer le jeudi - jour retenu par l'ensemble des acteurs du commerce de détail - doivent signer auprès de l'administration un engagement afin que la durée de travail hebdomadaire des vendeuses et vendeurs ne soit pas augmentée. Les employeurs de la branche qui occupent du personnel lors de la fermeture retardée du jeudi soir doivent donc moduler l'horaire de travail des collaborateurs concernés ou engager du personnel supplémentaire.

Cette façon de faire considérée comme un premier pas ne répond cependant guère au besoin des consommateurs, car ceux qui sont intéressés à effectuer leurs achats le soir fréquentent les commerces français dont l'ouverture s'étend jusqu'à 21 heures et même au-delà.

Les négociations entre les partenaires sociaux reprennent donc en 1998 pour aboutir à la signature d'un accord global. Cet accord prévoit l'extension d'une convention collective de travail du commerce de détail pour autant qu'une véritable nocturne hebdomadaire des magasins soit instaurée. A la suite de cet accord, signé par les partenaires sociaux sous l'égide du département de l'économie, deux années de travail sont encore nécessaires afin notamment que les engagements pris soient conformes au droit fédéral en matière de loi sur le travail.

Les modifications proposées à la loi sur les heures de fermeture des magasins ont été adoptées par le Grand Conseil. Le peuple genevois, consulté par voie référendaire, a accepté cette nouvelle mouture de la loi à plus de 60 % en septembre 2002. L'extension de la convention collective de travail à toutes les entreprises du commerce de vente au détail de 5 employés et plus concerne 6'500

nouveaux employés de la vente qui sont désormais couverts par une convention collective cadre.

Compte tenu d'une répartition différente des heures de fermeture des magasins, il s'agit en fait d'une ouverture étendue des commerces portant sur une demi-heure hebdomadaire.

A l'instar d'autres cantons qui se sont dotés d'une ouverture nocturne du commerce de détail, la Genève internationale et canton cosmopolite s'il en est, offre dorénavant la possibilité d'effectuer des achats en soirée une fois par semaine tout en améliorant la protection des travailleurs de la branche.

Régime ordinaire

Jours	Fermeture prescrite
Lundi	19h00 au plus tard
Mardi	19h00 au plus tard
Mercredi	19h00 au plus tard
Judi	21h00 nocturne
Vendredi	19h30 au plus tard
Samedi	18h00 au plus tard
Dimanche et Jours fériés	Toute la journée

9.7.1.4 Activités et réalisations

En matière d'indication des prix

Plus d'une centaine de procès-verbaux ont été adressés à la suite d'infractions à l'obligation d'affichage des prix. S'il faut constamment rappeler aux commerçants leurs obligations légales en la matière, la majorité d'entre eux s'y soumet dès rappel à l'ordre.

Le contrôle des offres publicitaires dans la presse quotidienne ainsi que des annonces distribuées par tout-ménage donne lieu à de nombreuses interventions. Certaines de celles-ci se font en collaboration avec nos homologues en Suisse lorsque les enseignes concernées sont également implantées dans d'autres cantons, ou lorsque le siège de l'entreprise n'est pas à Genève et réciproquement.

Dans le cadre de l'obligation récente d'indication des prix à toutes les installations sportives, l'Inspection du commerce s'est attelée au contrôle de tous les fitness du canton. Si les prix des consommations, des articles de sport ou de soins qui sont accessoires aux prestations de services sont indiqués de façon claire pour le consommateur, tel n'était pas le cas des offres de prestations proposées le plus souvent par abonnement contractuel.

Pour le compte de l'Office fédéral pour l'approvisionnement du pays, l'Inspection du commerce a effectué un relevé de prix des carburants dans les stations-service des plus importantes agglomérations genevoises. Ce relevé a été entrepris par les organismes étatiques cantonaux de toute la Suisse.

L'introduction de la monnaie unique européenne n'a pas donné lieu à d'autres interventions plus sévères que l'obligation de mettre en évidence le prix en francs suisses lorsque les prestations de services, articles ou marchandises sont offertes avec un double affichage de prix en monnaie nationale et euros.

En matière de concurrence déloyale

Département rapporteur auprès du Département fédéral de l'économie concernant le projet d'ordonnance

fixant la valeur litigieuse déterminante dans les procédures en matière de protection des consommateurs, l'OCIC a été amené à se prononcer sur l'adaptation aux réalités économiques du montant de la valeur litigieuse.

Autres activités

L'aide à l'implantation de nouveaux commerces tout comme le conseil aux entreprises qui ont souhaité adjoindre un autre secteur d'activité à la branche commerciale déjà exploitée ont permis aux entrepreneurs et commerçants d'obtenir des réponses précises et utiles dans leurs démarches.

9.7.1.5 Perspectives

Heures de fermeture des magasins

A la suite des modifications législatives entrées en force début décembre 2002, l'office aura pour tâche de s'assurer que les distributeurs de carburant exploitant un magasin de vente respectent les conditions pour être considérés comme station-service. Quand bien même le chiffre d'affaires doit toujours être réalisé en majeure partie par la vente de carburant, les nouvelles dispositions limitent :

- L'horaire d'exploitation des shops entre 6h00 et 22h00;
- La surface de vente à 80m²;
- L'assortiment aux seuls articles de tabacs et journaux, aux marchandises alimentaires de base sous forme préemballée et aux produits d'entretien ou de soins de première nécessité.

Après recensement des stations-service concernées par l'une au moins de ces conditions d'exploitation, une information par circulaire leur sera adressée en janvier 2003. Une enquête générale de vérification de l'application des nouvelles dispositions légales interviendra dès février 2003.

Indication des prix

Les sites internautes commerciaux feront l'objet de contrôles ponctuels. Il s'agira de s'assurer que les prescriptions légales en matière d'indication des prix soient également respectées à la fois par les entreprises de la place qui proposent la vente par internet ainsi qu'ailleurs en Suisse avec la collaboration du Secrétariat fédéral à l'économie (seco).

Par ailleurs, une information sera envoyée aux commerçants de la branche automobile pour leur rappeler l'obligation d'indication des prix, tant pour les véhicules neufs et d'occasion que pour les principaux travaux d'entretien et de réparation.

Commerce itinérant

La nouvelle ordonnance d'application de la loi sur le commerce itinérant est entrée en vigueur le 1er janvier 2003. Dorénavant, ce type de commerce, jusqu'alors réglementé par les cantons, est unifié au niveau national.

Ces nouvelles prescriptions légales fédérales s'appliquent non seulement aux représentants de commerce mais à tous les prestataires de services et les professions ambulantes tels que forains, colporteurs et artisans itinérants. Font exception les vendeurs de journaux et de denrées alimentaires destinées à la consommation immédiate ainsi que les artistes et musiciens de rue, lesquels devront néanmoins requérir une autorisation pour l'usage accru du domaine public dans la commune où ils exercent leur activité.

Pour proposer leurs marchandises ou leurs services, les commerçants itinérants doivent être en possession d'une carte de légitimation – valable pour toute la Suisse – attestant qu'ils satisfont aux conditions légales.

Au vu de l'implantation du siège de la plupart des entreprises dans les grandes villes d'une part et des accords bilatéraux qui permettent notamment aux indépendants d'exercer en Suisse d'autre part, il est vraisemblable que la majorité des cartes de légitimation seront délivrées par les cantons qui comptent un chef-lieu d'importance ou sont situés en zone frontalière, soit Bâle, Zürich, Lugano et Genève.

Cette situation renforce les responsabilités de l'OCIC dans son domaine de compétence : le commerce.

9.7.2 Métrologie

9.7.2.1 Missions

Protéger la population et ses intérêts des erreurs de mesurage dans le domaine des transactions commerciales, dans les secteurs de la santé, de la sécurité publique ainsi que de la détermination officielle de données se rapportant à des grandeurs physiques.

Contrôler la conformité des installations de mesure et des déclarations quantitatives de produits prêts à la vente.

9.7.2.2 Objectifs 2002 et priorités

Les priorités du service de la Métrologie ont dû être considérablement modifiées, faute d'effectif suffisant. Depuis quelques années, ce service n'est plus à même de remplir sa mission en totalité. L'utilisation accrue d'appareils de mesure dans le commerce et l'industrie et l'augmentation des marchandises conditionnées en sont la cause.

Dès lors, et dans un souci de protection du citoyen et du consommateur, l'accent a été mis sur le contrôle technique des analyseurs de gaz d'échappement et la vérification quantitative des marchandises conditionnées.

9.7.2.3 Événement principal

Un projet d'ordonnance sur les instruments de mesure a fait l'objet d'une procédure de consultation menée par le département fédéral de justice et police. Dans le cadre des accords bilatéraux entre la communauté européenne et la Suisse, une révision totale de cette ordonnance est entreprise dans l'optique d'une reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité. Les modifications légales qui en découlent permettront de supprimer les entraves techniques au commerce en évitant la duplication des contrôles lorsque les prescriptions de l'UE et de la Suisse sont équivalentes. Il convient donc que les exigences légales, les normes techniques et les procédures d'essai et de surveillance soient harmonisées.

Concrètement, cela impliquera que le processus d'homologation obligatoire des instruments de mesure auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation ainsi que l'annonce systématique aux offices chargés de l'exécution lors de l'installation des appareils en entreprise seront abrogés. La responsabilité d'évaluation de la conformité incombera dorénavant aux fabricants ou aux responsables de la mise sur le marché.

Parce que le but de cette législation est d'assurer la sécurité requise pour les mesures nécessaires à la protection de l'homme et de son environnement, la diminution des entraves techniques au commerce dans le domaine des instruments de mesure se réalisera par une augmentation des activités des organes étatiques de vérification. Le service de la Métrologie passera d'un système axé sur la prévention à un système plus répressif et devra renforcer les contrôles d'échantillonnage de marchandises préemballées, notamment pour l'exportation.

9.7.2.4 Activités et réalisations

Marchandises préemballées

Quelque 286 contrôles du contenu des emballages casuels ont été effectués dans les secteurs de la boucherie, charcuterie et traiteur, les fruits et légumes préemballés ainsi que les conserves.

Appareils et installations de mesure

Nombre d'appareils utilisés dans les commerces et entreprises n'ont pas fait l'objet du contrôle périodique prescrit par les dispositions fédérales, dans un pourcentage de 67%. Pour autant, le service de la Métrologie a procédé à plus de 3'000 vérifications d'appareils et d'installations.

Vérifications

Instruments et appareils	Nombre total	Nombre de vérifications	Pourcentage d'instruments et d'appareils vérifiés
Analyseurs de gaz d'échappement	469	137	29%
Balances	6410	2022	30%
Distributeurs de carburant	1831	630	35%
Distributeurs de lait	2	2	100%
Ponts à bascule	29	29	100%

Informatique

Soucieux d'améliorer ses prestations, le service de la Métrologie qui utilise une application informatique désuète, a œuvré pendant l'année écoulée à l'élaboration d'une nouvelle application en phase avec le système d'information de la métrologie fédérale.

9.7.2.5 Perspectives

Afin que les tâches confiées à la métrologie soient assurées, il est impératif d'engager de nouveaux collaborateurs. Par manque de ressources humaines, certains secteurs ne sont plus contrôlés depuis plusieurs années, par exemple les balances des diamantaires et bijoutiers. D'autres vérifications sont effectuées dans un délai plus espacé que celui prescrit par la législation fédérale. Les conséquences des nouvelles prescriptions portant sur la diminution des entraves techniques au commerce viendront encore alourdir les tâches dévolues à la métrologie.

En l'état de la situation, le service de la Métrologie s'efforce de cibler les contrôles techniques les plus utiles à la collectivité. Il opère également contre monnaie sonnante pour le compte des entreprises qui souhaitent des attestations et certificats de vérification garantissant la précision de leurs données en vue d'une accréditation de qualité (normes ISO).

9.8 Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

www.geneve.ch/statistique

9.8.1 Missions

En tant que centre de compétence spécialisé, l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) a pour mission principale d'assurer la gestion de la fonction statistique cantonale. Il est notamment chargé «d'assurer la coordination de la statistique cantonale et d'entretenir les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, de réaliser les principales enquêtes statistiques dans le canton, de gérer, stocker et documenter les informations statistiques cantonales et d'en assurer la diffusion» (art. 7 de la loi sur la statistique publique cantonale, B 4 40).

Pour réaliser sa mission, l'OCSTAT collabore étroitement avec l'OFS (Office fédéral de la statistique), le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques, de l'Etat de Vaud) et l'INSEE Rhône-Alpes.

L'OCSTAT intervient, à des degrés divers, dans la réalisation d'environ 45 relevés statistiques périodiques et valorise régulièrement plus de 80 statistiques distinctes dont il peut répondre à l'égard des utilisateurs. Il édite quinze séries de publications groupées en trois collections, qui comptent plus d'une centaine de parutions annuelles. Il diffuse l'essentiel des informations statistiques dont il dispose sur le site Internet « Statistique Genève ». En outre, le centre de documentation de l'OCSTAT, ouvert au public, offre une large gamme de publications statistiques sur le canton de Genève, la Suisse, le monde; c'est également un relais de diffusion de l'INSEE.

9.8.2 Objectifs 2002/Priorités

Dans le cadre du programme de législature (2002-2005), les lignes de force définies dans le domaine de la statistique publique cantonale portent sur :

- la production de nouvelles statistiques dans des domaines prioritaires de l'action publique d'une part, dans des domaines correspondant à des besoins émergents d'autre part;
- la modernisation des modes de diffusion de l'information statistique, en recourant à de nouveaux supports de communication;
- une adaptation de l'organisation de la fonction statistique de l'Etat, dans un souci d'efficacité et d'efficience, en renforçant la coopération intercantonale, transfrontalière et nationale.

Dans ce cadre, les sept objectifs prioritaires de l'OCSTAT pour 2002 étaient les suivants :

1. *Renforcer l'information statistique sur les salaires et les conditions de travail à Genève*, dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes, décidées d'entente entre le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux; ce qui implique:
 - le traitement et l'analyse de l'enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires (LSE), qui a été régionalisée pour le canton en 2000;
 - la mise sur pied de l'Observatoire genevois du marché du travail, en collaboration avec l'OCIPT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) et

le LEA (Laboratoire d'économie appliquée) de l'Université de Genève;

- la régionalisation de la LSE en 2002.
2. *Procéder au suivi de la mise en œuvre des accords bilatéraux* dans l'espace franco-valdo-genevois, sur mandat du CRFG; l'OCSTAT conduit ce projet transfrontalier, réalisé en collaboration avec le SCRIS, de l'Etat de Vaud, et l'INSEE Rhône-Alpes, dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, en recourant à un financement INTERREG.
 3. *Développer le site Internet «Statistique Genève»* en tant qu'instrument central de diffusion et de communication de l'office, selon deux axes:
 - grand public (informations de base, utiles, faciles d'accès, actualisées);
 - publics spécialisés (mise à disposition des « bases de données » publiques de l'OCSTAT).
 4. *Adapter les publications «papier»* aux nouveaux besoins du public et à la montée en puissance du site Internet de l'office, notamment en procédant à une refonte des *Reflets conjoncturels* ainsi qu'à une édition complète et améliorée de l'*Annuaire statistique* sur CD-Rom.
 5. Participer à la réalisation et l'exploitation du *recensement fédéral des entreprises* (RFE 2001), qui offre une image actualisée des structures et du développement de l'économie genevoise.
 6. *Adapter l'offre de prestations aux besoins d'informations statistiques* dans les domaines de la santé et du social, de la population active et de ses qualifications, notamment en restructurant les publications *La santé en chiffres*, *l'Année sociale en chiffres* et *Le marché du travail à Genève*, en collaboration avec les services les plus directement concernés.
 7. *Elaborer le nouveau programme de développement de la statistique cantonale en lien avec les partenaires de l'office* et préparer l'*inventaire statistique cantonal* portant sur la production et la diffusion de données statistiques ainsi que sur les fichiers et systèmes d'information utilisés à des fins statistiques, qui sont - tous deux - des instruments de coordination de la statistique publique prévus par les dispositions légales en ce domaine.

9.8.3 Evénements principaux

Les événements principaux de l'année 2002 touchent à la production statistique, à la diffusion, aux ressources à disposition et aux conditions cadre de l'activité statistique. Au nombre de neuf, ils sont les suivants :

1. Avec l'INSEE Rhône-Alpes et le SCRIS, de l'Etat de Vaud, l'OCSTAT a mis sur pied l'*Observatoire statistique transfrontalier* des accords bilatéraux, sur mandat du CRFG, avec l'aide d'un financement INTERREG III. Moins de six mois après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, cet observatoire a présenté un état des lieux démographique, économique et social des territoires constitués par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et des cantons de Genève et de Vaud. Cet état des lieux se compose d'un document offrant une vision d'ensemble et de quatorze fiches thématiques portant sur les domaines clefs du développement de cet espace.

D'une présentation attractive, ce dossier est édité sur papier et intégré dans un CD-Rom; il figure depuis la fin de l'année sur le site Internet de l'Observatoire, (<http://www.statregio-francosuisse.net>).

Les travaux de l'Observatoire se poursuivront et s'intensifieront au cours des prochaines années afin de suivre les évolutions majeures de la région à l'aide d'une série d'indicateurs régulièrement mis à jour pour répondre aux interrogations des décideurs publics et de l'ensemble des populations concernées.

2. D'importantes améliorations en matière d'*observation de la conjoncture* à l'échelle du canton ont été introduites en 2002. Par la régionalisation de la statistique fédérale de l'emploi, élaborée par l'OFS, l'OCSTAT met à disposition, tous les trois mois, des informations sur le volume de l'emploi (nombre de personnes occupées à Genève) et les perspectives d'occupation des entreprises.

L'indicateur conjoncturel LEA-Pictet, qui permet d'anticiper l'évolution de l'économie genevoise, a été révisé en début d'année à la suite d'une analyse complète de sa qualité et de sa pertinence réalisée à la demande et avec le soutien de l'OCSTAT. Avec fiabilité, il présente le contexte dans lequel s'inscrivent les évolutions particulières mesurées par les diverses statistiques conjoncturelles.

S'appuyant sur une enquête de satisfaction menée auprès de ses lecteurs, la brochure trimestrielle *Reflets conjoncturels* a été mise au goût du jour : structuration plus claire pour faciliter une prise de connaissance rapide des informations, commentaires plus synthétiques, illustrations graphiques en couleur. Les données chiffrées qui figuraient précédemment dans les *Reflets conjoncturels* sont maintenant intégrées dans le *Bulletin statistique* et, de ce fait, sont téléchargeables depuis le site Internet de l'OCSTAT.

Enfin, la partie «Statistiques» du site Internet de l'OCSTAT présente « la conjoncture à Genève résumée en vingt-trois indicateurs », lesquels sont mis à jour dès que les nouveaux résultats sont disponibles.

3. En 2002, les premiers résultats du *recensement fédéral de la population* (RFP 2000) ont été mis à disposition par l'OFS. La préparation du RFP 2000 et son suivi ont constitué au cours des précédentes années une activité extraordinaire importante pour l'OCSTAT. Rappelons que, innovation majeure, le RFP a été réalisé par voie postale avec des questionnaires pré-remplis et la possibilité de réponse par Internet, c'est-à-dire sans recours à des agents recenseurs. La préparation du RFP 2000 a mobilisé de gros moyens à l'OCSTAT, son déroulement présente un bilan largement positif pour Genève : le recours à une nouvelle méthode d'enquête pour la quasi-totalité des habitants du canton a été un succès ; l'utilisation comme base du RFP du fichier des habitants de l'Office cantonal de la population et leur groupement par famille se sont révélés très efficaces ; le RFP 2000 a pu être réalisé à moindre coût, tant pour les communes que pour le canton.

Relevons que l'écart entre la population résidente telle qu'établie mensuellement par l'OCSTAT (définition 2003) et la population recensée au sens du RFP est de 0,1‰; il est de 0,5‰ avec la population définitivement recensée. L'exploitation et la diffusion des résultats du RFP 2000 constituera l'une des priorités de l'office pour les années 2003 et 2004.

4. S'inscrivant dans les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes prévues par les accords bilatéraux, l'*Observatoire genevois du marché du travail* (OGMT), organe technique rattaché au Conseil de surveillance du marché de l'emploi, a été mis sur pied avec, pour mission générale, l'observation de l'évolution du marché du travail à Genève, notamment des salaires et des conditions de travail. L'OGMT réunit les compétences de trois partenaires : l'OCIRT, le Laboratoire d'économie appliquée (LEA) de l'Université, et l'OCSTAT, qui en est le répondant. Il appartient notamment à l'OCSTAT de relever, rassembler et traiter les données statistiques utiles à cette observation et à en assurer l'analyse générale.

L'OGMT a procédé à une réflexion approfondie sur la mesure des salaires en usage, en recourant notamment aux résultats de l'enquête suisse sur les salaires (LSE), qui est régionalisée pour le canton de Genève.

5. Le site Internet «*Statistique Genève*» a poursuivi son développement : enrichissement du contenu ; mise à disposition de publications téléchargeables ; introduction d'un volet spécifique pour les indicateurs conjoncturels ; transfert sur le site Internet du département (à votre service : *statistique*) des chiffres clefs sur le canton de Genève.
6. Dernière étape du déménagement de l'Office aux Acacias : son *centre de documentation* a été complètement rééquipé et restructuré afin d'en faire un lieu d'accueil, de conseil et d'accès aux informations, études et publications dans le domaine de la statistique. Il met à disposition du public l'ensemble des publications statistiques de l'OCSTAT, de l'OFS et de l'INSEE ainsi que celles de nombreuses autres institutions régionales, nationales ou internationales. Monographies, revues, CD-Rom et connexions Internet complètent l'offre du centre.
7. La pyramide des âges du personnel de l'OCSTAT ainsi que la mobilité interne au sein de l'Etat ont permis un rajeunissement et un renouvellement des compétences du personnel d'importance substantielle en 2002.
8. Le parc informatique de l'OCSTAT a été entièrement renouvelé en 2002, ce qui améliore le confort d'utilisation et la puissance de traitement à disposition.
9. Enfin, l'OCSTAT a signé, avec l'accord du chef du département, la nouvelle «Charte de la statistique publique de la Suisse», dont les vingt principes fondamentaux constituent un code de déontologie professionnelle, et les recommandations pour l'organisation du système statistique public, un code de bonne conduite des offices de statistique.

Par cette charte, les statisticiens suisses affirment que leur activité constitue un service public indispensable et mettent au centre de leurs préoccupations la pertinence, la qualité et la crédibilité des informations qu'ils produisent et diffusent. Ils reconnaissent que leur responsabilité professionnelle et sociale implique le respect de principes éthiques intangibles. Cette charte est un facteur d'identité professionnelle déterminant pour les statisticiens suisses et un élément constitutif du système suisse d'information statistique.

En 2002, la mission de l'OCSTAT s'est élargie selon trois axes : géographiquement, par la mise sur pied de l'Observatoire statistique transfrontalier ; fonctionnellement, par la construction d'un instrument de pilotage

d'une politique publique dans le cadre de l'OGMT; thématiquement, par le traitement de nouveaux thèmes tels que la mise sur pied d'indicateurs du développement durable.

9.8.4 Activité/Réalisations

Production statistique

Les activités de production statistique de l'OCSTAT couvrent la plupart des vingt domaines de la statistique publique et mobilisent une grande partie de ses ressources. Certaines de ces activités méritent une mention particulière.

Pour le RFP 2000, en collaboration avec l'OFS, l'OCSTAT a procédé à certains travaux de contrôle et de validation des résultats. Il a également préparé le programme d'exploitation des résultats de cette vaste enquête.

L'OCSTAT a collaboré activement avec l'OFS pour réaliser la phase terminale du recensement fédéral des entreprises 2001 (RFE 2001) en assumant les tâches de rappel des entreprises afin d'obtenir les résultats les plus complets possibles. En fin d'année, les premiers résultats du RFE 2001 ont été publiés.

Les données genevoises tirées de la LSE ont été traitées de façon approfondie. Les premiers résultats ont été publiés dans l'*Annuaire statistique* 2002 et des analyses détaillées seront prochainement diffusées.

Il convient aussi de rappeler que les travaux de mise sur pied de l'Observatoire statistique transfrontalier se sont traduits par une mobilisation de données statistiques dans de nombreux domaines et par des traitements particuliers afin de les harmoniser, le plus possible, avec les données correspondantes du canton de Vaud et des départements français.

Afin d'adapter de façon continue et d'améliorer le système d'information statistique cantonale, l'OCSTAT participe à plusieurs travaux de développement, qu'il contribue à financer. En 2002, cela a concerné la mise au point d'indicateurs du développement durable (dans le cadre de l'Agenda 21), l'enquête sur les déplacements aux frontières genevoises, en soutien à l'Office des transports et de la circulation, et le développement de statistiques sur le marché du travail par l'exploitation et l'analyse des données sur les salaires à Genève, tirées de la LSE.

Tout comme en 2001, l'OCSTAT a mis l'accent sur la régionalisation de statistiques fédérales afin d'obtenir des résultats représentatifs à l'échelon du canton, de façon à combler certaines lacunes du système d'information statistique cantonal. Dès le début de 2002, la statistique trimestrielle de l'emploi (STATEM) fournit régulièrement des résultats permettant de mesurer l'évolution du nombre d'emplois dans le canton. Dès 2002 également, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) fournit, chaque année, des données sur la structure socio-économique de la population résidente, sa participation à la vie active ainsi que ses conditions de travail. En 2002, l'enquête sur le niveau et la structure des salaires (LSE) a été régionalisée pour la deuxième fois à Genève. Elle fournit des données représentatives et fiables sur le niveau et l'évolution des salaires. Ses résultats seront notamment utilisés par l'OGMT.

Diffusion et publications statistiques

Après avoir inauguré le site Internet «Statistique Genève», réorganisé son offre de publications en tenant

compte de la complémentarité de la diffusion électronique et «papier», restructuré ses diverses collections et revu sa ligne graphique, l'OCSTAT a poursuivi ses efforts pour faciliter l'accès à l'information statistique publique.

En 2002, en amont des activités de publication, l'OCSTAT a revu les «normes de présentation des tableaux statistiques», qui visent à renforcer la rigueur technique de leur élaboration, à améliorer leur lisibilité et en faciliter le transfert entre supports de données.

Il a harmonisé la structure et la présentation de la série *Données statistiques*, qui a pour but la diffusion rapide de résultats destinés en priorité à des publics spécialisés. Leur contenu a été allégé tant pour en faciliter la consultation que pour des raisons d'économie. Ces publications sont dorénavant téléchargeables sur Internet et leur contenu y est enrichi de nombreux tableaux complémentaires.

La quarantième édition de l'*Annuaire statistique du canton de Genève*, publiée en 2002, se caractérise par plusieurs nouveautés:

- enrichissement des informations méthodologiques pour faciliter la compréhension des tableaux statistiques;
- introduction d'une troisième couleur, pour plus de lisibilité, et modernisation des illustrations;
- restructuration des 21 chapitres selon une nomenclature harmonisée au niveau national.

Son contenu a également été enrichi par l'introduction de nombreux résultats inédits, en complément des mises à jour courantes.

Depuis cette année, l'intégralité de l'*Annuaire statistique* (informations méthodologiques, tableaux et graphiques) est mise à disposition sur CD-Rom. La version papier de cet ouvrage est destinée à une consultation rapide et aisée des données publiées; sa version informatique constitue un instrument de travail pour tous ceux qui veulent retravailler les résultats statistique mis à leur disposition.

Le contenu du site Internet «Statistique Genève» a continué de s'enrichir, par exemple en introduisant des graphiques pour les 23 indicateurs conjoncturels mis à jour de façon continue. L'offre de publications téléchargeables a été étendue. Elle concerne le *Bulletin statistique mensuel*, les *Données statistiques*, les *Coup d'œil*, les *Communiqués de presse*, ainsi que l'*Année sociale en chiffres*. A noter que cette publication ne paraît que sur Internet, une année sur deux. Le développement de nouvelles habitudes d'accès à l'information et l'enrichissement du contenu du site, sa consultation accrue génère un flux de demandes d'informations complémentaires de plus en plus nombreuses, en provenance d'un cercle géographique plus large.

L'offre de données statistiques accessibles dans le cadre du SITG (Système d'information du territoire genevois) a été élargie par la mise à disposition de résultats à l'adresse et au sous-secteur statistique pour la population, l'emploi, les bâtiments et les logements.

Pour éviter des redondances, les *Chiffres clefs du canton de Genève* ont été intégrés dans le site Internet du Département, de préférence à celui de l'office. Le grand public y trouvera les principaux résultats statistiques relatifs au canton, ordonnés en 4 volets (population, économie, société, espace).

En 2002, l'Observatoire statistique transfrontalier a publié ses premiers travaux: *Une vision d'ensemble au*

début d'un nouveau siècle, qui constitue une synthèse de la situation démographique, économique et sociale des cantons de Vaud et Genève et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que 13 fiches thématiques groupées sous le titre *Un espace transfrontalier dynamique*, présentées de façon attractive en quelques 120 pages. L'ensemble de ces fiches figure est disponible sur un CD-Rom et accessible sur le site Internet de l'Observatoire (www.statregio-francosuisse.net), qui a été développé par l'OCSTAT.

En 2002, l'OCSTAT a publié 35 communiqués de presse et plus de 100 publications périodiques, dont plus de 80 *Tableaux de bord*. Outre ces éditions périodiques, l'OCSTAT a publié les travaux suivants :

- série *Données statistiques*
 - Les logements vacants à Genève. Résultats de l'enquête de juin 2001
 - Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2001
 - Les locaux non résidentiels vacants dans le canton de Genève. Résultats de l'enquête de juin 2001
 - Le commerce extérieur du canton de Genève en 2001. Principaux résultats
 - Bilan et état de la population du canton de Genève en 2001
 - Les établissements de santé non hospitaliers à Genève. Résultats choisis 1998, 1999 et 2000
 - Le niveau des loyers à Genève. Statistique des loyers de mai 2002
 - L'acquisition de la nationalité suisse par des personnes résidant à Genève. Résultats rétrospectifs 1974 à 2001
 - Enquête sur les transactions immobilières. Résultats 1999
 - Les élections cantonales de l'automne 2002
 - Les logements vacants à Genève
 - Le marché du travail et la main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève. Résultats 2001
 - Enquête sur les transactions immobilières. Résultats 2000
- série *Coup d'œil*
 - Le commerce extérieur du canton de Genève en 2000
 - Les organisations internationales établies à Genève. Résultats de l'enquête 2002
 - Les logements vacants à Genève. Evolution depuis 1990
 - Les locaux non résidentiels vacants à Genève
- série *Etudes et documents*
 - Indicateur avancé LEA-PICTET de l'économie genevoise – Guide méthodologique
 - L'Année sociale en chiffres – Genève. Edition 2001
 - Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100) – Principales caractéristiques.

9.8.5 Perspectives

Les lignes directrices de l'OCSTAT pour 2003 s'inscrivent dans les orientations de législature pour la statistique publique cantonale, qui visent notamment à :

- construire un système d'information statistique transfrontalier;
- développer l'information statistique dans quelques domaines clefs, en réponse aux préoccupations et aux enjeux sociaux;
- mettre à disposition l'ensemble des résultats statistiques par Internet;
- renforcer la collaboration statistique Vaud-Genève.

Les objectifs prioritaires fixés pour 2003 sont :

1. *Développer l'Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux* : il s'agit de compléter et de mettre à jour les analyses thématiques, de construire la base de données relative aux indicateurs de suivi, d'élaborer et de diffuser la première Synthèse annuelle des évolutions enregistrées dans l'espace transfrontalier, en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes et le SCRIS, dans le cadre d'un projet INTERREG III.
2. *Exploiter, analyser, diffuser les résultats du RFP 2000 au moyen de publications papier, par la mise à disposition d'un CD-Rom et sur Internet*. Ces résultats fournissent des informations inédites et attendues sur la population active, les ménages, les conditions d'habitat, les déplacements domicile-travail, etc...
3. *Analyser, diffuser les résultats du RFE 2001*. Il s'agit de donner une vision actualisée des structures de l'économie genevoise.
4. *Améliorer le suivi de l'évolution démographique du canton*. Sur la base des résultats du RFP 2000, et pour mieux comprendre les mécanismes et causes de l'accélération de la croissance de la population, il s'agit d'améliorer le dispositif de suivi et d'analyse des mouvements de population du canton.
5. *Fournir des instruments d'analyse sur la distribution des salaires et les salaires en usage* dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (Observatoire genevois du marché du travail, piloté par l'OCSTAT).
6. *Poursuivre le développement du site Internet «Statistique Genève»*. Pour 2003, outre l'introduction des résultats du RFP 2000, l'OCSTAT mettra à disposition des données statistiques localisées au niveau infra-communal.
7. *Adapter les instruments de traitement et de diffusion de l'information statistique, en collaboration avec le SCRIS (VD)*. Il s'agit de partager le développement et l'implantation des outils informatiques indispensables (informatique-métier).

9.9 Promotion Economique

9.9.1 Conseil stratégique de la Promotion économique

Conformément à la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, le Conseil stratégique de la Promotion économique est composé de 15 personnes désignées par les instances concernées, selon l'article 6 alinéa 2.

Ces 15 personnes ont été reconduites par arrêté du Conseil d'Etat du 27 février 2002 pour la période de 2002 à 2005. Le Conseil stratégique de la Promotion économique se compose de :

M. Carlo Lamprecht, Président	
M. Beat Burgenmeier	Université
M. Patrick Coïdan	CCIG
M. Olivier Grometto	UAPG
M. Bertrand Louis	Mission Suisse auprès des Org. Internationales
M ^{me} Annouchka Mayor Ferrillo	CGAS
M. Pierre Muller	Ville de Genève
M. René Schneckenburger	Association des Communes Genevoises
M. Georges Tissot	CGAS
M. François Gilliéron	Expert
M ^{me} Beth Krasna	Expert
M. Arturo Krueger	Expert
M. András November,	Expert
M. Robin E. Offord	Expert
M ^{me} Jane Royston	Expert
M. Charles Spierer	Expert

Conformément à l'article 6, le Conseil stratégique de la Promotion économique a tenu 4 séances au cours de l'année 2002.

Aide à l'industrie

Lors de ces 4 séances, il a été examiné à plusieurs reprises le projet de nouvelle version de la LAPMI (loi d'aide aux petites et moyennes entreprises) déposé auprès du Grand Conseil au cours du printemps 2002 et étudié par la Commission de l'économie. Les conclusions du rapport d'activités effectué après 5 ans d'activité de la LAPMI nécessitaient en effet une refonte de cette loi. Les travaux menés au sein d'un sous-groupe du Conseil stratégique composé de :

- M^{me} Jane Royston
(remplacée par M^{me} Beth Krasna),
- M. András November,
- M. Robin Offord,
- M. René Schneckenburger

ont débouché sur une nouvelle version de la loi comportant les modifications suivantes :

- Extension de l'aire d'activité de la loi, afin d'être en mesure de venir en aide aux entreprises prometteuses ayant des besoins temporaires de financement, ceci dans le but de pouvoir intervenir en faveur des industries traditionnelles et implantées depuis longtemps dans notre canton.
- De nouveaux types de soutiens ont également été élaborés, en complément au cautionnement de crédits.
- Enfin, des dispositions plus fortes ont été prises en matière d'audit des entreprises requérantes, de coaching et de suivi des dossiers. Ces mesures ont été proposées en tant que mesures à court terme, afin de venir en aide au secteur industriel, particulièrement affecté par les problèmes conjoncturels.

D'autres voies ont également été mentionnées, ayant trait notamment à la prévention du chômage par la formation ou à des mesures de nature fiscale comme le crédit d'impôt, ou encore des réductions portant sur le prix des fluides et des énergies. Ces questions continueront à être examinées par le sous-groupe industrie du Conseil stratégique, dans le cadre de l'examen de la motion 1338. Les

membres de ce sous-groupe ont été auditionnés à deux reprises par la commission de l'économie du Grand Conseil.

Cette mission et l'ensemble de ces travaux s'inscrivent totalement dans le cadre de l'aide aux entreprises locales, nécessaire au renforcement du tissu économique du canton, axe retenu comme prioritaire par le Conseil stratégique dès le début de son activité.

Le Conseil stratégique de la Promotion économique a également procédé à deux auditions lors de ses séances.

Formation

Il a d'abord auditionné M. Jean-Marc Frère, directeur général de l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), dans le cadre de l'examen des recommandations du Conseil stratégique au Conseil d'Etat et des réponses apportées par le Gouvernement, concernant la question générale de la formation. Les aspects portant plus spécifiquement sur l'apprentissage soutenu de l'anglais, les possibilités de stage à l'étranger, les compétences nouvelles requises sur le marché du travail (communication, marketing), et les compétences difficiles à trouver dans le domaine de l'informatique, ont été plus spécifiquement abordés.

M. Jean-Marc Frère a confirmé le diagnostic établi par le Conseil stratégique de la Promotion économique, insistant notamment sur l'importance des temps de réponse entre le moment où le défaut de compétence est observé sur le marché du travail, et le moment où les gens nouvellement formés y font leur apparition.

Avenir économique de la Suisse

Le Conseil stratégique a également procédé à l'audition de M. Xavier Comtesse, directeur adjoint de la Fondation Avenir Suisse et responsable du bureau de Genève. M. Comtesse a fait part à cette occasion des difficultés et des problèmes rencontrés actuellement et dans le futur par la Suisse sur le plan économique. Ont plus précisément été abordés les thèmes relatifs au vieillissement de la population et aux incidences de cet état de fait sur la consommation, aux nombreuses déficiences observées en termes de management dans les entreprises, à la qualité de la formation supérieure, aux difficultés connues sur les marchés extérieurs (Etats-Unis, Allemagne) qui auront une incidence sur l'économie suisse au niveau de ses exportations, ainsi qu'aux questions de marketing.

Au cours de son audition, M. Comtesse, ancien responsable de la Maison Suisse à Boston, a confirmé la nécessité pour Genève de continuer à faire venir des entreprises à forte valeur ajoutée, et à créer des startups à fort potentiel technologique.

M. Comtesse a émis quelques critiques sur le réseau d'aide aux entreprises, lequel mériterait d'être repensé en partie, notamment par le biais de regroupements de certains instruments. Il a toutefois été fait mention par certains membres du Conseil stratégique de ne pas trop porter atteinte à la diversité.

La question de la simplification des démarches à entreprendre a été unanimement admise. La question d'un pourcentage (1 %) à déclasser dans la zone agricole, a également été évoquée par M. Comtesse comme solution importante pour remédier à la fois au problème de logement et au problème économique du secteur de l'agriculture.

Emplois dans le secteur bancaire

Le Conseil a également pris connaissance, lors d'un exposé effectué par l'un de ses membres, M. François Gilliéron, délégué de la Fondation Genève Place Financière, des conditions particulières que vivent les secteurs bancaire et financier. Il a tout particulièrement été mis au courant de la situation de l'emploi dans ce secteur, suite à la fusion entre certains établissements bancaires, conjuguée à une baisse importante des marchés boursiers. D'autres dangers planent en effet sur la place financière genevoise, comme les attaques répétées envers le secret bancaire. Il a été observé à cette occasion que les banques suisses créent aujourd'hui davantage d'emplois à l'extérieur du pays qu'à l'intérieur.

Le Conseil a également pris acte qu'un groupe de travail s'était créé, sous la responsabilité du directeur du marché du travail du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, regroupant les membres de l'office cantonal de l'emploi, des responsables des ressources humaines d'établissements bancaires, des spécialistes de l'out-placement et d'un membre de la Fondation Genève Place Financière, ceci afin de dégager des solutions immédiates qui pourraient être trouvées en faveur des employés du secteur bancaire.

Activités de la promotion économique

Enfin, Le Conseil stratégique de la Promotion économique a pris connaissance, par l'Office de la Promotion économique, de toute l'opération BioAlps, relative à la promotion dans les biotechnologies, mise sur pied en commun entre les cantons de Vaud et Genève, les instituts universitaires des deux cantons, les deux hôpitaux cantonaux ainsi que l'EPFL.

Le Conseil a également pris acte du programme conséquent des activités 2003 de l'Office de la Promotion économique.

9.9.2 Office de la Promotion économique - Mission

La Loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, précise comme suit les tâches de l'Office de la Promotion Economique:

- favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton,
- faciliter le développement des entreprises qui y sont installées,
- inciter les entreprises extérieures à s'y implanter,
- prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs.

L'Office a notamment pour mission:

- d'animer une antenne servant d'intermédiaire entre les entreprises, l'administration et les divers organismes publics ou privés d'aides aux entreprises,
- d'assurer la concertation avec les organismes publics et privés actifs dans le domaine de la promotion économique,
- de faciliter l'accès au marché du travail et aux institutions de financement,
- de développer des actions de promotion de la place économique genevoise à l'étranger.

9.9.3 Objectifs 2002/Priorités

Priorités stratégiques

Parmi les priorités stratégiques qui ont marqué l'année 2002, on peut relever:

- La pertinence du secteur prioritaire des technologies de l'information et de la communication, encore renforcée par la conférence World Telecom 2003 à Genève, suivie du sommet mondial de la Société de l'information;
- le développement du secteur des biotechnologies vers lequel se portent les efforts depuis plus de 2 ans, ainsi que des manifestations organisées à l'étranger en partenariat avec les académies et les entreprises biotech de la région lémanique sous le label BioAlps;
- la collaboration transfrontalière avec la Haute-Savoie et l'Ain, ainsi qu'avec les cantons romands et du reste de la Suisse, partenaires dans différentes manifestations internationales;
- la concentration des efforts de prospection et de démarchage sur de plus petites entreprises à très forte valeur ajoutée, d'origine locale ou étrangère, détenant un fort potentiel de développement, ceci afin d'éviter de congestionner davantage le marché du logement par l'arrivée de nombreux travailleurs expatriés.

Déménagement

L'Office de la Promotion Economique devait déménager au 7 rue des Battoirs. Les locaux étant toujours occupés, le déménagement est maintenant prévu pour mi-2003.

Organisation

En ligne avec la restructuration générale du Département, l'Office de la Promotion Economique a regroupé ses différentes activités sous un seul label, traitant aussi bien des questions de promotion exogène (clientèle étrangère) que de promotion endogène (clientèle locale) en fonction des priorités. Par ailleurs, l'Office a développé des moyens informatiques qui lui permettront après le déménagement de suivre ses dossiers de plus en plus nombreux, et de maintenir à jour l'information avec le secrétariat général.

Mandats à des tiers et Incubateurs

Suite aux événements du 11 septembre 2001 et à la chute des valeurs .com, l'incubateur télécoms a dû être abandonné. Tout l'effort s'est reporté sur l'incubateur biotech: études, recherche des compétences, analyse des modèles de financement, etc. La mise sur pied de l'incubateur biotech se concrétisera au printemps 2003.

9.9.4 Evénements principaux

- L'animation des réseaux locaux d'aide aux créateurs d'entreprise a bénéficié du succès des réunions mensuelles «First Tuesday», d'une révision de la plateforme de mise en contacts investisseurs-entrepreneurs «Smart-Capital» et des «Petits déjeuners des start-up» dix fois l'an dont la formule, depuis l'hiver 2002, est reprise dans le canton de Vaud.
- Suivi de l'implantation et du développement des entreprises multinationales récemment installées à Genève: Lexmark, GeneProt, Gillette, VeriSign.

- Organisation d'une visite d'étude avec notre réseau des Etats-Unis, pour une délégation romande composée de représentants de l'Académie, de la promotion économique et du privé, dans trois régions réputées du domaine des sciences de la vie (Virginie, Pennsylvanie et Massachusetts), et mise en place d'un projet d'incubateur biotech.
- Structuration et coordination des activités de l'initiative BioAlps, débouchant sur une forte reconnaissance du secteur des biotechnologies de la région lémanique, en Suisse et à l'étranger.

9.9.5 Activités/Réalisations

9.9.5.1 Résultats

Au cours de l'année 2002, la Promotion économique et ses partenaires ont participé à la mise en place et au démarrage de **130 entreprises**, lesquelles envisagent, pour 2002, la création de plus de 1'570 emplois. Trois grandes sociétés créent, à elles seules, presque 55 % de ces emplois. Pour les 127 entreprises restantes, le nombre moyen d'emplois par entreprise nouvelle s'établit ainsi à 5,6, contre 8,5 en 2001.

La répartition de ces entreprises selon les domaines d'activités est la suivante :

Domaines d'activité	Nombre d'entreprises
Technologies de l'information, télécommunications	28
Services divers	17
Restauration, hôtellerie, tourisme	13
Banques et finance	11
Commerce de détail et de gros	10
Industries diverses	8
Négoce International	7
Médecine-santé	6
Mécanique, électrotechnique, électronique	5
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	4
Bâtiment, construction, construction métallique	3
Education, loisirs	3
Horlogerie, bijouterie	2
Industries alimentaires	2
Transports, Aéronautique	2
Ecologie, environnement	2
Chimie	2
Artisanat	2
Métallurgie, traitement de surface	1
Assurances	1
OI et ONG	1
TOTAL	130

Les **technologies de l'information et des télécommunications** occupent la première place avec 28 implantations (20 en 2001) suivis de près des **services divers** avec 17 implantations (35 en 2001).

La plupart des nouvelles entreprises sont d'origine suisse (78 / 16 en 2001). Les implantations d'origine étrangère proviennent essentiellement de la France (12 / 18 en 2001), des Etats-Unis (10 / 20 en 2001) et du Royaume-Uni (6 / 8 en 2001).

Pour avoir une mesure directe et fiable du nombre de personnes occupées dans les entreprises qui ont été en relation avec un organisme de promotion économique, financé entièrement ou partiellement par l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a demandé à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) d'effectuer une enquête sur une base annuelle.

Dans le cadre de cette enquête, les entreprises sont appelées à répondre à un questionnaire chaque année pendant les cinq ans qui suivent leur installation ou leur création.

Les résultats de l'enquête 2001, dont la plupart des données ont été tirées du recensement fédéral des entreprises 2001, sont illustrés par les tableaux suivants :

Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique

T-01 Entreprises, emplois et taille moyenne des entreprises selon la date d'entrée en relation avec l'organisme concerné, en 2001

Situation à fin septembre

Canton de Genève

Date d'entrée en relation	Nombre			Part, en % du total	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Juillet 96-juin 97	47	734	16	12,6	10,1
Juillet 97-juin 98	56	1'380	25	15,0	19,0
Juillet 98-juin 99	68	1'348	20	18,2	18,6
Juillet 99-juin 00	66	2'636	40	17,7	36,3
Juillet 00-juin 01	136	1'155	8	36,5	15,9
Total	373	7'253	19	100,0	100,0

Source: Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Recensement fédéral des entreprises.

T-02 Entreprises et emplois selon la date d'entrée en relation avec l'organisme concerné, en 2000 et 2001

Situation à fin septembre

Canton de Genève

Date d'entrée en relation	Nombre en 2000		Nombre en 2001		Variation absolue 2000-2001	
	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois
Juillet 1995-juin 1996	30	1'076	-	-	-	-
Juillet 1996-juin 1997	52	723	47	734	-5	11
Juillet 1997-juin 1998	66	856	56	1'380	-10	524
Juillet 1998-juin 1999	80	1'262	68	1'348	-12	86
Juillet 1999-juin 2000	75	2'597	66	2'636	-9	39
Juillet 2000-juin 2001	-	-	136	1'155	-	-
Total général	303	6'514	373	7'253	III	III
Total juillet 1996-juin 2000	273	5'438	237	6'098	-36	660

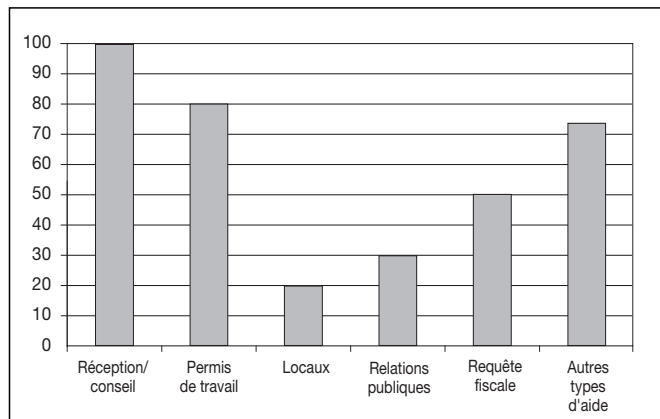
Source: Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Recensement fédéral des entreprises.

Les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique se divisent en trois catégories :

1. L'entreprise était déjà active en dehors du canton et elle a ouvert à Genève une filiale, une succursale, une agence ou une représentation.

2. L'entreprise était déjà active à Genève et elle a été en relation avec l'un des organismes de promotion économique dans le cadre d'une restructuration ou en raison de difficultés passagères.
3. L'entreprise est entièrement nouvelle.

Les formes de requêtes spécifiques adressées à l'Office de la Promotion économique en 2002



Le travail de la Promotion économique se répartit en 5 types, plus les diverses autres formes de relations. Outre les activités de réception/conseil, qui touchent la quasi-totalité des entreprises, le soutien pour l'obtention de permis de travail est l'activité la plus répandue. Par ailleurs, presque la moitié des entreprises sollicitent un traitement fiscal.

Il faut relever que Genève est le seul canton à vérifier statistiquement les emplois réellement créés ou maintenus par les entreprises aidées. Ces résultats ne sont donc plus des estimations, à l'instar de la pratique des Offices de promotion économique des autres cantons, mais correspondent bel et bien à des réalisations.

9.9.5.2 Améliorations des conditions-cadres

– Formation / Education

- Instruments

Les instruments existants sont peu utilisés. L'Office va renforcer la collaboration avec les partenaires pour faire connaître aux entreprises les différentes possibilités, comme par exemple le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP).

- *Coordination des effectifs dans les Ecoles Privées de Genève*

A l'instigation du DEEE, ce groupe réunit des représentants du DIP, de l'Association des Ecoles privées (AGEP), de l'Ecole Internationale, du Collège du Léman, du Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) et du Centre d'Accueil - Genève Internationale (CAGI). Cette initiative est née en raison des graves problèmes que les enfants des expatriés provenant aussi bien du secteur institutionnel que du secteur privé, ont rencontrés au cours de cette année pour trouver des places dans les écoles privées de Genève. L'objectif est une concertation commune des représentants des organismes concernés en vue de trouver des moyens et de permettre des transversalités pour éviter de telles crises à l'avenir, et suivi du dossier du 4^e cam-

pus de l'Ecole Internationale. En effet, une capacité d'accueil suffisante dans les écoles internationales est l'un des atouts majeurs de Genève et est partie intégrante des conditions-cadres de l'économie genevoise.

En 2002, le groupe s'est réuni à deux reprises et a décidé la mise sur pied d'un clearing commun permettant la coordination des inscriptions et de déterminer ainsi exactement le nombre réel des dossiers en suspens.

– Immobilier et autres infrastructures

- www.premises.ch

Un site Internet recensant les surfaces commerciales existantes est disponible, de même que celui de la FTI recensant les surfaces industrielles cherchant preneur. Une évaluation est en cours avec la Société des Régisseurs et les milieux immobiliers pour mesurer l'intérêt de maintenir le site www.premises.geneva.ch. En effet, certains propriétaires d'objets immobiliers ne souhaitent pas les publier sur le site, mais remettent néanmoins des dossiers complets à l'Office de la Promotion Economique.

- MIPIM 2002

La plus importante manifestation européenne relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises. L'Office de la Promotion Economique a joué un rôle pilote dans la conception et l'organisation du stand suisse (SWISS CIRCLE) et de la participation genevoise, qui était placée sous le thème «La région franco-genevoise, un dynamisme transfrontalier». C'était la première fois qu'une région franco-suisse se présentait sur un stand suisse à l'étranger.

Le projet a été réalisé en étroite collaboration avec le DAEL et des partenaires provenant aussi bien du milieu institutionnel que du secteur privé.

- Rectangle d'Or

Participation au Groupe de travail Rectangle d'or qui réunit des partenaires institutionnels et du secteur privé pour une concertation commune sur la mise en valeur du pôle de développement se situant de part et d'autre de l'Aéroport International de Genève. Il s'agit d'un des projets transfrontaliers du Comité régional franco-genevois (CRFG).

- Transports

- Aide à l'installation et présence lors de la conférence de presse de Thai Airways International et de Continental Airlines.

- Présentation de l'économie genevoise à une délégation composée d'hommes politiques et de journalistes allemands, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne de Lufthansa Genève-Stuttgart.

- Dans le cadre de Telecom 2003, la Promotion économique est membre du groupe de travail «Circulation – Parkings – Transports».

9.9.5.3 Activités promotionnelles

Les régions d'Europe se battent sur tous les fronts pour attirer les investisseurs et les sociétés high-tech. Genève, tout comme l'ensemble de la Suisse, bénéficie à cet égard de bonnes conditions économiques générales en comparaison internationale, lui permettant d'être compétitive. Toutefois, l'activité de la promotion économique est rendue difficile, compte tenu de la détérioration des conditions cadres locales: manque

de logements adéquats, nombre limité des places dans les écoles privées, problèmes pour l'obtention d'un permis B pour un cadre spécialisé qui trouve un logement hors du canton.

Comme on l'a déjà dit, Genève ne manque pas d'atouts, mais il faut les faire connaître. Ceci demande :

➤ **un accroissement des réseaux sur le plan local et à l'étranger**

➤ **une intensification des efforts de communication et de prospection**

• Les sites internet

Le site *www.Geneva.ch*, qui réunit les partenaires de la Promotion économique (Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, OPI, Genève-Tourisme, AIG, Orgexpo, CAGI, FTI, Ports-Francis, OPAGE), a reçu 916'038 visiteurs (858'486 en 2001), ce qui correspond à une moyenne de 2'641 visiteurs par jour (2'346 en 2001). Il est systématiquement consulté par plus de 80% des prospects de la Promotion économique.

• Les documents spécifiques

- Le numéro 5 de la *Newsletter* de la Promotion économique en langue anglaise **Why Geneva** est sorti en avril, le numéro 6 est attendu pour l'hiver 2003.
- Un produit dérivé de cette *Newsletter*, portant le titre **BioAlps**, a été édité en mai, à l'occasion de l'exposition Bio à Washington, et constitue ainsi un document de référence pour la présentation de l'association BioAlps.
- La publication statistique *Comparaisons Internationales*, éditée annuellement en langues anglaise et française, comparant les avantages et coûts de Genève par rapport à ceux d'autres villes européennes concurrentes, a été enrichie et améliorée, notamment par une nouvelle présentation plus claire. Deux nouveaux chapitres ont été ajoutés traitant les secteurs de la biotechnologie et des centres d'activités.

Une version enrichie de cet ouvrage peut également être consultée, d'une manière très conviviale, en ligne sur le site *www.Geneva.ch*.

- Le suivi des entreprises nouvellement implantées (ou en développement)
- Conférences de presse à l'occasion de la décision d'implantation de VeriSign et de Gillette
- Présence à la présentation des activités et du développement du Groupe Lexmark
- Présence lors de la présentation de la nouvelle «Corporate Image» de MCI Group Event Solutions
- Participation à l'inauguration de SafeHost Net.

9.9.5.4 Développement des secteurs à haute valeur ajoutée

- Biotechnologies et sciences de la vie

• *BioAlps*

Groupe de travail réunissant les représentants des Promotions économiques des cantons de Vaud et de Genève, de l'EPFL, de l'Université de Genève, de l'Université de Lausanne, du CHUV, de l'HUG et des entreprises actives dans le domaine des biotechnologies dans tout le bassin lémanique. La structura-

tion et la coordination des activités de l'initiative BioAlps, soit un véritable «enracinement» de BioAlps, se réalise par la création d'une association prévue pour février 2003. Cette association sera rejointe, en cours d'année, par les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Fribourg. BioAlps a un programme d'activité bien établi, à long terme, et a ainsi participé, en 2002, aux manifestations suivantes :

- *BioData, Genève (janvier 2002)*

Mise sur pied, pour la première fois, d'un symposium international biotech à Genève. Cette manifestation a rassemblé une centaine de décideurs et de dirigeants de sociétés de biotechnologie. Elle a permis de renforcer l'image de la Suisse dans les domaines des hautes technologies, en particulier la biotechnologie et la bio-informatique.

- *BioSquare 2002, Zurich (mars 2002)*

Cet événement a regroupé les chercheurs et les responsables des industries des secteurs pharmaceutique, agricole, nutrition et finance. BioAlps était présent sur un stand offert par les organisateurs et a pu établir des contacts avec BioValley (Bâle) et Mednet (Zurich) et engager ainsi les premières négociations en vue de la création de Swiss Biotech.

- *Bio 2000, Toronto (juin 2002)*

Présence de BioAlps sur le stand de «Location Switzerland» à cette manifestation qui réunit les principaux acteurs des secteurs biotechnologique et biomédical et propose de nombreuses conférences propices aux contacts et aux opportunités d'affaires. 11 sociétés de la région lémanique, actives dans ce secteur, ont profité de cette opportunité et ont accompagné BioAlps à cette manifestation.

- *Bio Expo 2002, Tokyo (juillet 2002)*

BioExpo était la première manifestation du genre, avec 250 exposants et plus de 10'000 visiteurs. Pour la première fois, BioAlps a participé à une manifestation sous le titre de Swiss Biotech, avec BioValley et Mednet. Cette stratégie s'est avérée très positive, permettant de faire connaître la Suisse comme centre biotech et de participer à une manifestation qui aurait été hors budget pour *BioAlps seul*.

Il est encore trop tôt pour savoir si BioExpo se concrétise par des implantations d'entreprises biotech japonaises rencontrées à cette occasion. Le suivi des contacts sera fait en collaboration avec le représentant de Genève au Japon. Dans tous les cas, il est crucial de faire connaître BioAlps de la manière la plus large possible afin de devenir le véritable lieu de référence biotech en Europe continentale. La présence à BioExpo suit directement cette stratégie.

- *BioContact, Québec (octobre 2002)*

Cette 3^e présence de Genève à cette importante manifestation était placée sous le nom de BioAlps, en collaboration avec Bâle BioValley, Zurich MedNet et le SWX (Swiss Exchange). Cette manifestation se concentre sur la mise en relation entre les sociétés nord-américaines ainsi que les investisseurs et partenaires potentiels.

– *Voyage USA (octobre 2002)*

Sous la présidence du Conseiller d'Etat Carlo Lamprecht, une délégation, composée de représentants des milieux institutionnels et privés concernés par le secteur des biotechnologies, s'est rendue aux Etats-Unis dans le but d'élargir les contacts avec des modèles de centres d'incubation et des entreprises-phares en matière de biotechnologie.

Ce voyage d'une semaine a permis de visiter trois centres économiques d'importance sur la Côte Est des Etats-Unis, à savoir la région de Washington, la Pennsylvanie (Philadelphie et sa région) et le Massachusetts (Boston et Cambridge). Les trois régions visitées sont réputées aux Etats-Unis pour leur développement particulièrement dynamique dans le domaine des biotechnologies.

• *Swiss Biotech*

Cette collaboration a été mise sur pied avec BioValley (Bâle), MedNet (Zurich) et SwissExchange. L'objectif est une coordination des activités, notamment au niveau du programme des activités à l'étranger et, de par là, une réduction importante des coûts, une meilleure visibilité et une meilleure crédibilité. Les premières expériences à BioExpo et BioContact étaient très concluantes.

Actuellement, des négociations sont en cours pour faire venir BioSquare à Genève en 2004.

En conclusion, on peut affirmer que la Promotion Economique de Genève a été le moteur de ces initiatives. 2002 était la véritable année de décollage de ce secteur à Genève et 2003 est d'ores et déjà prévue comme année de consolidation.

– Technologies de l'information et Nanotechnologies

• *Groupe NTIC*

Ce groupe s'est constitué sur l'initiative du chef du Département. Réunissant lors de sa création en 2001 les CEO des entreprises phares de la région du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il englobe, dès 2002 également les représentants du secteur des biotechnologies.

En 2002, le groupe s'est réuni à deux reprises, soit au mois de février au CERN et au mois de septembre chez Geneprot.

• *Telecom 2003*

Un groupe de travail, dirigé par l'OPI, prépare actuellement la présence de Genève et sa région lors de Telecom 2003 sous l'enseigne de «Lake Geneva Region». Par ailleurs, la Promotion économique prend une part active dans l'organisation de cette importante manifestation et est membre de différentes commissions de coordination (par ex. «Montage-Démontage», «Hébergement», etc.)

• *Inforum 2002*

Présence de la Promotion Economique lors de cette manifestation et organisation d'un séminaire sur le thème «Nouvelles tendances de l'innovation dans le domaine informatique », avec la présentation de deux projets innovants ainsi que la vision d'un venture capitaliste sur l'évolution de l'informatique.

• *INET 2002*

Participation à la Conférence annuelle de la Société Internet (ISOC) à Washington sous le thème «INET 2002 Internet Crossroads: Where Technology and Policy Intersect».

• *Media Tour Swiss Nanotechnology*

Accompagnement de 15 journalistes américains, faisant partie d'une délégation organisée par Location: Switzerland à l'enseigne de «Swiss Nano-Microtechnology Media Tour».

• *Autres activités :*

Présence à des conférences ponctuelles du CERN.

Participation à la 12ème Journée de rencontre de l'Observatoire Technologique sous le thème «Société de l'information : fracture numérique, fracture sociale ?»

Participation à la rencontre de presse sous le thème «GRID: the Internet next generation computing», organisée par la Internet Society Geneva.

– Quartiers généraux et de coordination

• *Media Tour Global HQ*

Accueil d'une délégation de journalistes américains intéressés aux atouts de la Suisse en tant que lieu d'implantation pour quartiers généraux et centres de coordination. Le programme de la visite, comprenant des rencontres avec des Directeurs de HP, Dupont, Motorola, etc. était organisé conjointement par Vaud et Genève.

• *HP Leadership Briefing*

Représentation du Département lors de cette réunion à Zurich, organisée par la Direction de Hewlett Packard.

– Animation de réseaux

• *Etats-Unis*

La société Thaler Associates, Inc., est le représentant de Genève aux Etats-Unis et notamment au sein d'importants organismes commerciaux, tels que le Northern Virginia Technology Council et le International Trade Council, permettant ainsi d'avoir accès aux sociétés high-tech et de nouer des contacts avec les décideurs de ce secteur. Thaler Associates fait la promotion de Genève aux USA par une distribution ciblée et régulière des brochures éditées par la Promotion Economique et par l'identification de sociétés susceptibles d'être intéressées à une implantation dans le Canton de Genève. Ainsi, Thaler Associates a pris individuellement contact avec plus de 100 sociétés en leur fournissant des informations sur les atouts de Genève comme site d'implantation.

• *Asie*

La société CH Projects Management, sous la direction de Me Charles Ochsner, de Tokyo représente Genève au Japon, notamment par la distribution ciblée des brochures promotionnelles de Genève. C'est par ses soins que cette documentation est traduite en japonais et adaptée au marché local.

En 2002, la société a pris en charge l'organisation de la participation de BioAlps à Bio Expo 2002 à Tokyo et elle assume actuellement le suivi des contacts très intéressants pris lors de cet événement.

• *Genève*

Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève (GCAPG)

Ce groupe réunit tous les acteurs marketing de la promotion économique de Genève (DEEE, Ville de Genève, CCI, Fondation Genève Place Financière, Fondation pour Genève, Aéroport International de Genève, OPI, OPAGE, Genève Tourisme, FTI, Ports-Francis, Palexpo et le CAGI). Ce groupe est constitué afin d'apporter à la fois une information mutuelle sur les activités et projets respectifs de chaque organisme concerné, pour déterminer les divers aspects d'une promotion offensive et efficace, ainsi que pour prendre en main certaines actions promotionnelles d'ensemble tel que le site Internet *www.Geneva.ch* qui est une œuvre commune. C'est grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires du Groupe qu'une action promotionnelle aussi intense et aussi vaste peut être mise en œuvre chaque année et que les actions communes regroupant plusieurs de ces acteurs ont pu être mises sur pied.

En 2002, le groupe s'est réuni à quatre reprises. Des thèmes tels que «La Genève Internationale», «Coordination et promotion de congrès et manifestations à Genève», «L'ouverture de nouvelles lignes aériennes», «Les répercussions de la crise du logement sur les différents secteurs» étaient à l'ordre du jour.

Présentation des atouts de Genève et des activités de la Promotion Economique auprès des organismes suivants :

- Présentation «Doing Business in Geneva» lors de la réunion des experts-comptables et fiscaux européens.
- Présentation des atouts de Genève et de l'économie genevoise à l'Association Suisse des Gestionnaires de fortune.
- Présentation de l'économie genevoise aux membres du Geneva Petroleum Club
- Présentation de activités de support à l'innovation aux membres de l'Association of International Business Lawyers
- Présentation de BioAlps au Arab-Suisse Investors Lunch, à l'intention d'investisseurs potentiels du Golf dans le secteur santé de la région.
- Rencontre avec les représentants de PriceWaterhouse Coopers (PWC) Zurich et Bâle, pour promouvoir Genève aux USA à travers le réseau PWC.

• Collaborations hors du canton

Collaboration SECO et liens avec d'autres cantons

- Roadshows Lyon-Paris
- Rencontre à Genève avec les représentants de Réusite: Suisse.
- Création et promotion de Swiss Biotech (cf. chapitre Biotech)
- Rencontre, à Genève, avec des représentants du Département de l'Economie du Canton de Bâle-Ville. Le thème de cette visite était la politique générale de développement de Genève et Bâle dans le domaine de la haute technologie.
- Participation au séminaire du SECO à Fribourg. Les principaux thèmes à l'ordre du jour étaient: stratégie des clusters, formation, programme des actions et manifestations 2003.
- Supporter Forum 2002: En collaboration avec la Task Force PME du SECO, le Swiss Economic Forum a organisé un forum national pour tous les organismes d'aide à la création d'entreprise. Lors de cet événement, les différents organismes ont échangé leurs expériences et ont pu

collaborer à l'élaboration d'un plan d'action national de soutien aux PME. Les différents intervenants ont présenté l'évolution dans le domaine de la création d'entreprise (le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, l'ancien Président allemand Dr. Richard von Weizsäcker, Prof. Jane Royston, Dr. Beat Kappeler, Peter Jungen). Différents workshops ont permis un échange d'idées sur les perspectives de développement du service à apporter aux créateurs d'entreprises.

• Collaboration transfrontalière

- Participation à la Bourse translémanique des affaires. L'objectif de cette manifestation est de renforcer les liens commerciaux transfrontaliers (Suisse-France). Cet événement permet de nouer des contacts commerciaux entre industriels, distributeurs ou agents, des contacts techniques entre donneurs d'ordres et sous-traitants et des contacts financiers entre chefs d'entreprises, investisseurs, créateurs, repreneurs, pendant lesquelles des échanges s'établissent grâce à des annonces numérotées inscrites au fur et à mesure de la séance sur de grands tableaux. Ainsi la 61^e Bourse translémanique des affaires (Genève, le 29 octobre 2002) a permis à 162 entrepreneurs d'afficher leurs besoins.
- Présence au Comité de pilotage au siège de la Communauté des Communes du Pays de Gex, sous le thème «Bilan et perspectives économiques pour la mise en place d'un contrat de développement Rhône-Alpes».
- Présentation, lors d'un colloque organisé par le Consul général de France à Genève, sur le thème «Devenir travailleur indépendant en Suisse».
- Membre du Réseau d'information et de compétence sur les accords bilatéraux dirigé par la Direction des affaires extérieures.
- Présence au **Site d'Archamps** pour célébrer la reconnaissance du site comme membre de France Technologies Entreprises Innovation.
- **Accueil de délégations étrangères**
- Accueil d'une délégation chinoise (Shanghai), composée de personnalités travaillant au gouvernement de Pudong, une zone très dynamique de Shanghai. Centre d'intérêt: la politique de l'emploi envers les PME, gestion et octroi d'autorisations de travail aux populations venues d'ailleurs, mesures prises pour encourager la création d'emplois.
- Accueil d'une délégation de la Ville de Wrocław, Pologne, et présentation de l'économie genevoise. Centre d'intérêt: différents secteurs de l'économie genevoise, notamment l'agriculture.
- Accueil, en collaboration avec La Fondation pour Genève, d'une délégation de journalistes espagnols.

9.9.6 Outils d'aide aux entreprises

9.9.6.1 Le Guichet pour entreprises

Le Guichet pour entreprises de l'Office de la Promotion Economique s'impose toujours plus comme une centrale d'informations et d'orientation pour tous les créateurs d'entreprises, ainsi que les entreprises en développement. Malgré la diminution de projets de création d'entreprises innovantes, le Guichet reste extrêmement sollicité. Ainsi il fonctionne comme accélérateur et permet, de ce fait, d'augmenter la rapidité du développement des entreprises.

Afin d'améliorer les prestations fournies, le Guichet renforce en permanence son réseau de partenaires. Ce réseau permet d'apporter un service sur mesure aux entreprises. Le tissu économique genevois se trouve ainsi renforcé.

- *Fréquentation du Guichet*

La fréquentation de l'accueil au Guichet de l'Office de la Promotion Economique est en constante évolution et confirme ainsi son rôle de plate-forme incontournable.

En 2002, les sollicitations étaient les suivantes :

Achat du Guide du créateur d'entreprise	427
Entretien avec un conseiller	345
Sollicitations par e-mail	425
Autres requêtes	272

- *Rôle fédérateur du Guichet*

Durant l'année 2002, 298 projets ont été orientés vers des organismes de support. Le Guichet est, de ce fait, un partenaire privilégié des différents organismes et participe activement à l'essor de ceux-ci.

- *REMINNO*

La participation à REMINNO, Réseau des Micro-organismes d'aide à l'Innovation, permet de coordonner les activités de chacun (la Fondation Start-PME, la LAPMI, l'OGCM, la Fondetec, le CCSO-Genève, la FONGIT, GENILEM, l'OPI, le RESEAU, la CCIG, la HES, UNITEC, Euresearch et l'Association PME).

Dans le cadre des activités REMINNO, un groupe de travail a été formé afin de définir une démarche pour faciliter la participation des entreprises genevoises à des projets du 6ème programme cadre, un programme de recherche de la Communauté Européenne qui vise à soutenir la recherche dans les domaines des sciences de la vie, de la génomique, de la biotechnologie, de la qualité de l'alimentation, des technologies de la sécurité, des technologies de l'information, de la coopération internationale, des nanotechnologies, de l'aéronautique et du développement durable.

- *Développement de la plate-forme SmartCapital*
www.smartcapital.ch

SmartCapital est une plate-forme de mise en relation entre nouvelles entreprises innovantes à la recherche de fonds propres et investisseurs. Cette plate-forme répond à un besoin d'entreprises ne trouvant pas le financement adéquat. La situation conjoncturelle au niveau des projets d'innovation ainsi que les exigences des porteurs de projets ont nécessité une évolution du concept de SmartCapital. La plate-forme a été relookée et des ateliers de financement sont en préparation. Ces ateliers ont pour objectif de présenter des projets auprès d'investisseurs. Les contacts préliminaires avec les différents acteurs sont encourageants. Ainsi, SmartCapital deviendra un outil plus actif dans la recherche de financement des entreprises.

A ce jour, la plate-forme contient 5 projets. Ce chiffre s'explique par la phase de transition de la plate-forme et l'absence de communication à ce propos.

- *Petits déjeuners des start-up*

Dans le but de favoriser la mise en réseau des start-up et de leur apporter des informations pratiques sur des sujets techniques les concernant, le Guichet a mis sur pied, en collaboration avec les grandes fiduciaires (Big 5),

la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG), le journal Le Temps et PME Magazine, l'organisation de petits-déjeuners qui ont lieu une fois par mois dans les locaux de la CCIG. Elles réunissent en moyenne une cinquantaine de personnes, principalement les représentants des start-up et des partenaires potentiels. Après des exposés sur des thèmes techniques, les start-up ont la possibilité d'intervenir avec des cas pratiques, afin de favoriser l'interactivité des séances. Les thèmes suivants ont été traités en 2002 :

- Les secrets d'un bon business plan
- La propriété intellectuelle
- De l'administration du personnel à la gestion des ressources humaines
- Le rôle du Conseil d'administration
- Strategy Marketing et Customer Relationship Management
- Les accords bilatéraux et les permis de travail
- Nouvelle entreprise et premiers pas dans la TVA
- Le droit du travail

- *Open des décideurs*

Participation à la 7^e Journée Open des Décideurs à Genève par un petit stand avec chronoexpo et documentations. Présentation d'un bref exposé sur les défis de l'innovation.

- *Autres*

Conférence sur la création d'entreprise au Collège et Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier.

9.9.6.2 Organismes d'aides et de financement aux entreprises

- Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI)
Pendant l'exercice écoulé, l'Etat a examiné 2 demandes de cautionnements qui n'ont malheureusement pas pu être accordés. Deux autres requêtes sont en cours de traitement.

Le montant total des cautionnements accordés depuis la mise en œuvre de la loi (1.7.1997) s'élève à CHF 16'835'000.—. Les cautionnements en cours se montent à CHF 9'790'000.— et concernent 11 entreprises pour 14 dossiers, soit un montant moyen de CHF 890'000.— par entreprise et d'environ CHF 700'000.— par dossier, pour l'encours actuel.

La prise en charge annuelle totale d'intérêts sur les cautionnements accordés jusqu'à fin 2002 s'élève à CHF 319'560.—.

Sur la totalité des cautionnements accordés depuis la création et la mise en vigueur de la LAPMI, soit depuis 1997, 5 faillites ont été prononcées, l'appel à caution correspondant se montant en tout à CHF 4'457'959.—. Ces dommages sont entièrement couverts par la provision constituée au titre de la couverture du risque LAPMI.

- *Fondation Start-PME*

44 demandes de renseignements ont été adressées à la Fondation Start-PME (dont 2 fois des demandes pour 2 mêmes sociétés), auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 demandes en attente de décision et les 17 demandes en complément de dossier au 31 décembre 2001, ce qui donne pour l'année 2002 un total de 63 dossiers.

Sur la base des dossiers retournés, 27 projets ont pu être soumis au Conseil de la Fondation (dont 2 pour la même société). Dans le cadre de ces demandes, 7 dossiers ont été acceptés et se répartissent comme suit :

Nombre de sociétés	Secteur d'activité	Montant CHF	Nombre d'emplois estimés
6	Téléphonie, informatique	4'752'000.-	91
1	Industrie	400'000.-	14
7		5'152'000.-	105

dont CHF 100'000.- sous forme d'une prise de participation dans une société du secteur Téléphonie/Informatique.

Sur les 7 sociétés qui ont reçu une réponse positive en 2002, 5 sociétés bénéficiaient déjà d'un soutien de la Fondation Start-PME au 31 décembre 2001.

En outre, le total de l'état des 63 demandes de soutien financier à ce jour se décompose comme suit :

- 7 demandes ont reçu une réponse favorable,
 - 2 demandes sont en attente de décision,
 - 2 demandes ont reçu un accord de principe,
 - 16 demandes ont été refusées
 - 26 dossiers ont été retirés et/ou sans suite,
 - 10 demandes sont en attente de complément de dossier.
- Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM)

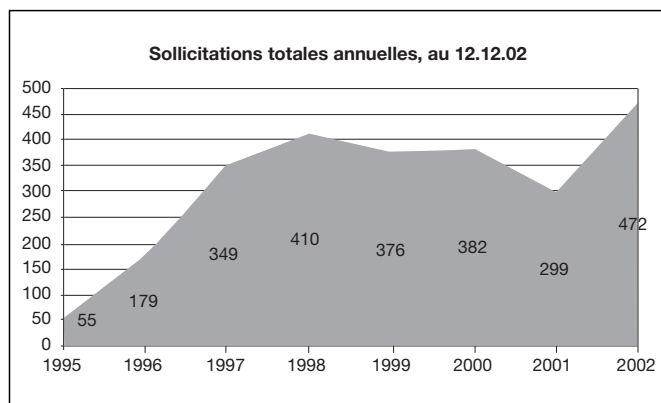
En 2002, 30 cautionnements représentant un montant global de crédit cautionné de CHF 2'186'500, ont été mis en place à la suite de leur acceptation par le Conseil d'administration.

Ces 30 sociétés ainsi aidées représentent une estimation de création ou le maintien de 86 emplois pour des artisans, commerçants et entreprises de services.

- GENILEM

Le Département continue à soutenir GENILEM sur le plan budgétaire et sur celui de la collaboration opérationnelle ainsi qu'il l'a fait au cours de ces dernières années.

Comme l'indiquent les graphiques ci-dessous, le nombre de sollicitations pour l'année 2002 est en progression et atteint le chiffre record de 472. Chaque personne prenant contact avec GENILEM par téléphone ou par le biais d'un mail est répertoriée dans cette catégorie.

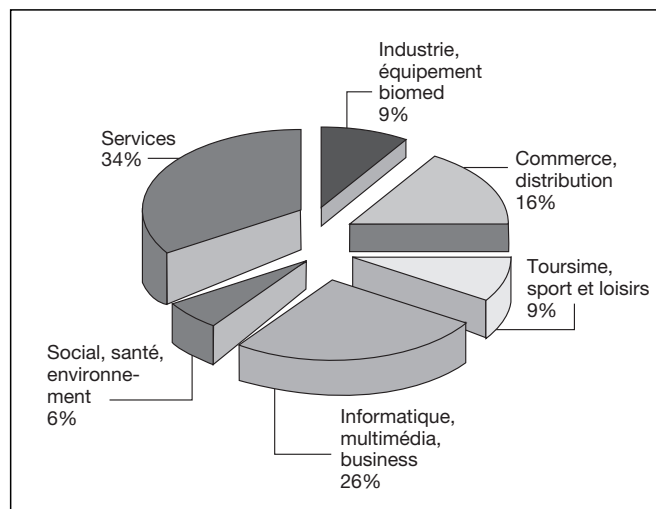


Sur ces 472 sollicitations, 252 personnes ont bénéficié d'un premier rendez-vous de diagnostic d'une durée d'une heure. Lors de ce rendez-vous, les gestionnaires ont donné aux porteurs de projet un avis de spécialiste en création d'entreprise, ont fait évoluer leur projet, les ont encouragés ou découragés, ou encore orientés vers d'autres structures d'aide telles que l'OGCM, FONGIT, Start-PME.

A ce jour, 127 personnes sont suivies par le service «avant création», qui leur permet de mieux formaliser leur offre et d'assurer un bon démarrage de leur activité, sans pour autant pouvoir bénéficier de l'accompagnement car elles ne répondent pas aux critères de sélection de GENILEM (Activité B to B, 1ère vente effectuée, produit ou service innovant, siège en Suisse romande et moins de 3 ans d'activité).

Au niveau de la répartition par secteur d'activité les «Services» 34% (2001: 31%) et le domaine «Informatique, multimédia, e-business» 26% (2001: 24%) restent les secteurs phares des projets présentés. Toutefois, le «Commerce, distribution» perd du terrain (16% / 2001: 24%) en faveur du «Tourisme, sport, loisirs» (9% / 7%), «Social, santé, environnement» (6% / 3%). Quant au secteur «Industrie, équipement et biomed» il reste stable avec 9%.

Répartition des sollicitation par secteur: ©Genilem 2002



GENILEM accompagne actuellement, sur les cantons de Genève et de Vaud, 36 entreprises.

Celles-ci ont créé 118 places de travail. En 2002, 18 entreprises ont été choisies pour être présentées au Comité de sélection de projets qui décide de l'attribution du coaching de GENILEM. Seules 14 entreprises ont franchi cette étape et bénéficieront de l'accompagnement jusqu'en 2005.

En 2002, dix modules de formation (4 «Création d'entreprise», 4 «Techniques de vente» et 1 «Gérer l'entreprise en démarrage») ont permis à 131 créateurs d'entreprise de se familiariser davantage avec les éléments essentiels à la vie d'entreprise.

21 entreprises accompagnées par GENILEM ont participé aux 7 déjeuners-parrains, organisés en commun avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de Genève

et du Canton de Vaud. Ces événements ont permis aux parrains de faire plus ample connaissance avec les créateurs d'entreprise.

– FONGIT

La FONGIT assure les fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement sans facturer les prestations au porteur de projet.

A ce titre, ses interventions se chiffrent en 2002 comme suit :

- Nombre d'entreprises aidées ou de projets en cours d'évaluation **24**

NOTES :

Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements ou les aides ponctuelles sur un sujet précis et de peu d'envergure, ni les sociétés ou les projets dans lesquelles la FONGIT n'a pas apporté une aide sous forme de financement ou de prestations d'études.

- Nombre de postes de travail concernés **134**

NOTE :

Ce nombre indique le nombre d'employés actuels ou de partenaires actifs pour les sociétés créées et un nombre estimé pour les projets en cours d'évaluation.

- Prises de participations/montants alloués par CTN S.A. et FONGIT **CHF 415'500**

Uniquement pour des projets valables arrivés au stade de la création d'une SA ou d'une Sàrl, elle fait ensuite une proposition d'investissement à CTN SA. La FONGIT intervient principalement au début de la création de l'entreprise, souvent avant qu'elle ne devienne vraiment génératrice d'emplois. Dans beaucoup de cas, la FONGIT amène un porteur de projet à renoncer à un projet ayant peu de chances de devenir une société ayant sa place sur un marché compétitif et ceci est également une aide à l'économie.

En 2002, la FONGIT a collaboré avec la Fondetec (Ville de Genève) sur un projet, en s'occupant plus particulièrement de l'aspect technique.

L'Incubateur FONGIT s'est avéré être un fort soutien pour les jeunes entreprises et, en fin d'année 2002, toute la surface de l'incubateur est occupée par des start-up.

– Fonds pour les énergies renouvelables

En 2002, ce fonds, géré au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) n'a accordé aucun montant à des créateurs d'entreprises.

– Fonds de microcrédit pour petites entreprises

42 demandes de crédit ont été présentées à ce jour. La suite donnée à l'ensemble de ces demandes se décompose comme suit :

- 2 dossier acceptés pour un montant de prêt de CHF 36'000
- 3 dossiers sont à l'étude
- 13 dossiers refusés, considérés comme non viables
- 11 dossiers retirés pour différentes raisons
- 5 dossiers dont les demandeurs ont trouvé d'autres sources de financement
- 8 questionnaires demandés, mais qui n'ont pas été retournés.

La majorité des prêts sollicités sont issus de personnes ayant utilisé, voire épuisé, toutes les possibilités existantes en prestations sociales.

- Autres aides financières
- L'Office de la Promotion Economique intervient pour le compte du DEEE lors de l'établissement d'un préavis économique pour une demande d'allégement fiscal. Les critères d'analyse ont été affinés dans la perspective de garantir l'égalité de traitement et de renforcer la compétitivité des secteurs économiques du canton.
- D'une manière générale les procédures pour l'obtention d'aides financières au développement des affaires ou à la création des entreprises sont considérées comme trop longues et contraignantes. L'Office doit repenser sa structure et son rôle qui doit être celui d'un guichet universel «One Stop Shop».

9.9.7 Perspectives

L'augmentation du chômage et les conditions cadres locales tendues nous obligent à maintenir les orientations actuelles, c'est-à-dire à rester en permanence à l'écoute des tendances et des changements, en vue d'adapter au fur et à mesure nos actions pour promouvoir l'économie genevoise à l'intérieur et à l'extérieur du canton afin de favoriser la création et le développement d'entreprises génératrices de richesses économiques, sociales et environnementales, qui ont un effet bénéfique sur l'emploi.

9.10 Direction des affaires extérieures (DAE)

9.10.1 Missions

Favoriser les relations transfrontalières et le développement harmonieux de la région ; suivre et accompagner la politique d'intégration européenne de la Confédération et du Canton ; gérer et coordonner l'effort de solidarité internationale, au niveau cantonal.

9.10.2 Objectifs et priorités 2002

L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux devrait renforcer l'attractivité économique du Canton, tout en accélérant son intégration progressive au contexte européen et à la région, ce qui rendra la coopération transfrontalière et régionale plus nécessaire que jamais. Dans cette perspective la DAE s'est fixée les priorités suivantes :

- Suivre et accompagner au mieux le processus de mise en place de ces accords (en particulier celui sur la libre circulation des personnes) dans la région transfrontalière et poursuivre les actions d'information sur ces accords.
- Aboutir à un fonctionnement plus souple et plus efficace des instances transfrontalières et développer de nouveaux outils juridiques permettant une coopération par projet, adaptée aux nouvelles réalités socio-économiques.
- Développer une politique d'information qui rende la région palpable pour les citoyens.

Solidarité internationale :

- Assurer la mise en place progressive de la loi sur le financement de la solidarité internationale.

9.10.3 Événements principaux

L'année 2002 a été marquée essentiellement :

- par l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, le 1er juin 2002, et par la présentation d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur leurs incidences juridiques, organisationnelles et financières au niveau cantonal. Alors que s'ouvraient – non sans susciter quelques remous – les négociations sur les Accords bilatéraux bis;
- par la création d'un groupe interdépartemental de coordination pour les affaires extérieures;
- par le lancement effectif des Programmes INTERREG III;
- par la mise en place d'un fonctionnement renouvelé des instances transfrontalières (en particulier au sein du Comité régional franco-genevois);
- par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le financement de la solidarité internationale et sa mise en place au niveau opérationnel;
- par la restitution des documents de référence de l'Agenda 21, concernant la coopération au développement.

9.10.4 Activités et réalisations

Outre la gestion des instances transfrontalières, la coordination et le suivi des projets de coopération régionaux, les dossiers traités dans le cadre de la collaboration Vaud-Genève, de la CGSO et de la solidarité internationale, la Direction des affaires extérieures s'est attachée :

- **à dynamiser les relations avec la France voisine**
- En s'efforçant de promouvoir un fonctionnement plus démocratique et mieux coordonné des instances transfrontalières pour leur donner également une meilleure visibilité (organisations de séances conjointes entre le CRFG et le Conseil du Léman, adoption d'un nouveau règlement du CRFG, mise en ligne d'un site Internet du CRFG, création de nouveaux groupes de travail).
- En saisissant la Confédération d'une demande d'extension de l'accord de Karlsruhe au profit de Genève et de l'ensemble des Cantons romands limitrophes de la France.
- En ouvrant de nouveaux champs à une collaboration transfrontalière économique (dans le domaine des biotechnologies avec Lyon et par la réalisation d'un répertoire des laboratoires de recherches et des entreprises dans le Sillon alpin - Grenoble-Chambéry-Annecy-Genève-Lausanne).
- En contribuant, avec d'autres départements, à la mise en place de projets concrets (pôles de développement du «Rectangle d'Or» et de la Gare d'Annemasse, CEVA, lancement d'un observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des Accords bilatéraux dans la région, présentation de l'espace franco-valdo-genevois au MIPIM – Marché international pour les professionnels de l'immobilier –, raccordement de la France voisine au réseau informatique à Haut débit, Charte des paysages lémaniques).
- **à poursuivre et à développer l'intégration du Canton de Genève dans un contexte régional européen**
- En assurant le suivi et la mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de la collaboration avec le canton de Vaud.

- En animant et en coordonnant les travaux des différents groupes de travail, commissions ou réseaux d'information sur les Accords bilatéraux.
- En travaillant activement, avec les partenaires concernés à la réalisation du programme INTERREG IIIA, adopté début décembre 2001, par la Commission européenne.
- En participant aux travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.
- En informant le public sur les évolutions européennes et les effets pratiques des Accords bilatéraux.
- **à consolider la mise en place d'une politique coordonnée transparente et cohérente dans le domaine de la solidarité internationale.**
- En assurant la mise en place de la nouvelle loi sur le financement de la solidarité internationale, par la publication d'un règlement d'application qui assure une meilleure coordination entre les départements concernés, les différents partenaires, l'introduction de critères d'évaluation communs à l'ensemble de l'Etat et une gestion budgétaire transparente.
- En conduisant, dans le cadre de l'Agenda 21, les réflexions nécessaires à la rédaction de documents de référence (définition d'une politique et d'un fonctionnement administratif efficace) pour le volet coopération au développement.

9.10.5 Perspectives

- Poursuivre et renforcer l'information et la coordination transfrontalière et régionale, dans la perspective des évolutions induites par l'entrée en vigueur progressive des Accords bilatéraux, tout en assurant le suivi des Négociations bilatérales bis.
- Relancer les discussions avec les partenaires français et suisses en vue d'aboutir à un fonctionnement souple et efficace des instances transfrontalières.
- Faciliter la réalisation de projets transfrontaliers par une extension de l'Accord de Karlsruhe, au Canton de Genève et à ses partenaires du Comité régional franco-genevois et du Conseil du Léman.
- Stimuler la mise en place de projets susceptibles de s'inscrire dans les programmes INTERREG III.
- Favoriser l'aboutissement des actions transfrontalières en cours.
- Ouvrir la voie à une collaboration intercantonale renforcée, notamment par le biais de la CGSO.
- Œuvrer à l'intégration du Canton de Genève dans les réseaux des Villes ou des Régions d'Europe, en renforçant les liens avec les collectivités européennes et la Confédération.
- Assurer un suivi, une coordination et une gestion optimum des dossiers et demandes de financement déposés dans le cadre de la solidarité internationale, par la mise en place d'une cellule compétente et efficace et par l'instauration d'une bonne dynamique de travail au sein de la Commission consultative pour la solidarité internationale (CSI).
- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation dans les trois grands domaines de compétence de la DAE (relations transfrontalières, Europe et solidarité internationale).

9.10.6 La coopération transfrontalière

Outre le lancement du Programme INTERREG III, élaboré en 2001 par les partenaires français et suisses de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique la DAE a soutenu plusieurs initiatives en dehors du cadre des instances transfrontalières : la réalisation d'une série d'émissions sur des problématiques transfrontalières, en collaboration avec Léman Bleu Télévision et TV8 Mont-Blanc; la troisième édition de la manifestation transfrontalière annuelle organisée par la CCIT (Commission consultative intercommunale transfrontalière); un forum de l'AGEDRI /Association franco-valdo-genevoise pour le Développement des Relations Interrégionales) sur le thème du logement.

En décembre 2002 sur le thème «Tourisme et culture» la quatrième édition des «Sommets du tourisme» a été mise sur pied entre Genève et Chamonix, en collaboration avec Genève Tourisme et la municipalité de Chamonix. Cette manifestation vise à «penser» le tourisme au niveau mondial, dans la perspective du développement durable et à créer un réseau international entre tous les acteurs intéressés à l'activité touristique.

La DAE a également participé à l'animation de la rencontre entre le réseau français d'information sur les Accords bilatéraux et le réseau genevois et a œuvré pour jeter des ponts pour une meilleure collaboration avec Lyon et le Sillon Alpin (notamment dans le domaine économique). Elle a participé, au cours de l'année, à de nombreux débats, séances d'information et colloques transfrontaliers et publié, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, des opuscules d'information sur les Accords bilatéraux.

Enfin, la DAE a organisé fin août 2002, la visite d'une délégation franco-suisse de fonctionnaires et d'élus, à Bâle, afin de prendre la mesure des avancées de la coopération transfrontalière dans cette région, d'échanger des informations et, le cas échéant, de s'inspirer de l'exemple bâlois.

9.10.6.1 Le Comité régional franco-genevois (CRFG)

La DAE assure le bon fonctionnement et le secrétariat du Comité régional franco-genevois. Coprésidé par le Préfet de la Région Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat en charge des Affaires extérieures, le CRFG regroupe le Canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que les communautés de communes frontalières. La Région Rhône-Alpes a un statut d'observateur et le Canton de Vaud est associé aux travaux concernant l'aménagement concerté du territoire.

Les quatre commissions du CRFG, tout comme le Comité plénier, se réunissent régulièrement. Une des deux séances annuelles des commissions a été organisée conjointement avec le Conseil du Léman, conformément aux décisions prises pour tenter d'harmoniser au mieux le travail des deux instances transfrontalières.

En 2002, plusieurs nouveautés ont été introduites :

1. Le Comité régional franco-genevois s'est doté d'un règlement – jusque là inexistant – permettant d'élargir sa représentativité aux communautés de communes et à la «société civile».
2. L'observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des Accords bilatéraux a commencé à fonctionner.

3. Un groupe permanent de travail «Santé» a été créé dans le cadre de la commission «Population frontalière et économie».
4. Confrontée à l'urgence du débat transfrontalier sur le logement, la Commission «Environnement et aménagement du territoire» a créé un groupe de travail ad hoc. Elle a également été chargée d'attacher une attention particulière aux problèmes transfrontaliers qui se posent à l'agriculture.
5. Stimulée par la politique fédérale d'aménagement du territoire, le lancement d'un projet d'agglomération transfrontalière a également été avalisé.
6. Afin de répondre aux besoins d'information et d'acquérir davantage de visibilité, le CRFG s'est doté d'un site Internet, accessible depuis septembre 2002 à l'adresse www.crfinfo.org
7. La Commission «Culture, éducation et sport» a, de son côté, décidé de travailler conjointement avec son homologue du Conseil du Léman de façon permanente. Bon nombre de groupes de travail regroupent déjà les deux instances dans les domaines traités par la Commission.
8. Pour la première fois, en 2002, l'Agglomération franco-valdo-genevoise a été présentée de façon transfrontalière au MIPIM de Cannes.

Parallèlement les projets lancés au cours des années précédentes ont avancé :

- Dans les domaines des déplacements avec le développement des transports public régionaux (DTPR), qui devrait permettre, entre autres, d'inscrire le bouclage ferroviaire de Genève dans la perspective d'un Réseau Express Régional (R.E.R).
- Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les projets «Rectangle d'Or/Genève Voltaire» et «Pôle de la gare d'Annemasse» sont entrés en phase préopérationnelle. Selon le calendrier établi, une série d'expertises complémentaires ont été réalisées. Elles ont permis de déterminer la faisabilité des projets, d'en définir plus concrètement les contours et de proposer des solutions juridiques nécessaires à leur réalisation, comme la création d'une société d'économie mixte transfrontalière pour le «Rectangle d'Or».
- De leur côté, les différentes commissions et groupes de travail ont poursuivi leurs activités, en vue d'aboutir à la signature de contrats de rivière, de poursuivre les échanges scolaires et culturels ainsi que les échanges d'apprentis entre le Canton de Genève et la région française voisine. Comme chaque année, plusieurs manifestations sportives transfrontalières ont été organisées.

9.10.6.2 Le Conseil du Léman

Durant l'année 2002, les différentes commissions du Conseil du Léman qui est présidé par Monsieur Claude Roch, Conseiller d'Etat valaisan, ont siégé; ces séances ont eu lieu en commun avec les commissions du CRFG traitant des mêmes sujets.

Le Comité du Conseil du Léman, dont le Conseiller d'Etat Carlo Lamprecht, préside la délégation genevoise, s'est réuni le 10 décembre 2002 à Archamps (Haute-Savoie) et a passé en revue les différentes actions entreprises par les commissions avant d'approuver le budget 2003. En voici un bref aperçu :

- Guide «Travailler en pays voisin». Ce guide pratique, à l'usage des entreprises, pour savoir comment travailler en Suisse ou comment travailler en France, a été réédité en 2002.

- L'Union lémanique des chambres de l'artisanat et des métiers (ULAM) a organisé en partenariat avec le Conseil du Léman un colloque à Montreux le 18 septembre 2002 sur le thème «Comment travailler en pays voisin ? Les bilatérales en pratique» qui a réuni près d'une centaine de chefs d'entreprises.
- Le projet de Charte des paysages lémaniques, qui doit être validé dans les entités membres du Conseil du Léman, a fait l'objet d'une publication très documentée (plus de 170 pages), datée d'octobre 2002, retraçant toutes les étapes – journées d'information sur le terrain, colloques – qui ont permis d'élaborer le texte de la Charte.
- Les Chiffres clefs de l'espace lémanique ont paru en mars, juin et septembre 2002.
- Le site Internet du Conseil du Léman www.conseilduleman.org est toujours très visité compte tenu du nombre élevé de demandes de documentation reçues chaque semaine dans les cinq entités.
- Cette année, la région lémanique était à l'honneur à la Fête des vendanges de Russin (samedi 21 et dimanche 22 septembre 2002) grâce au concours du Conseil du Léman. Cinq fanfares venant de l'Ain, de la Haute-Savoie, de Vaud, du Valais et de Genève, soit 300 jeunes musiciens, ont pris part à différentes manifestations durant le week-end, dont la journée campagnarde avec dégustation des produits du terroir organisée en faveur de la Genève Internationale et le cortège du dimanche après-midi.
- La randonnée pédestre «Les balcons du Léman» rencontre, année après année, un vif succès, s'est poursuivie en 2002. Du 6 au 13 juillet, 40 collégiens ont fait le tour du lac en passant par les crêtes le surplombant. Partis de Gex (Ain) ils se sont retrouvés au Bouveret (Valais). Le dernier bulletin du Conseil du Léman (bulletin n° 16 d'octobre 2002) retrace leur aventure.

9.10.7 Le Sillon Alpin

Sans adhérer formellement à la Conférence du Sillon Alpin qui regroupe les Départements français de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de la Drôme, le Canton de Genève, par le biais de la DAE, suit néanmoins de près les évolutions de cet espace de développement économique et urbain qui s'inscrit dans une continuité de Grenoble à l'Arc lémanique, en passant par Chambéry et Annecy. C'est dans ce cadre que le DEEE a soutenu en 2002 le lancement d'un projet visant à répertorier les potentiels économiques de ce Sillon Alpin dans les secteurs de pointe (biotechnologie, recherche médicale, technologies de l'information, etc.).

9.10.8 Téléphérique du Salève

Conscient des difficultés financières du Téléphérique du Salève, le Conseil d'Etat, à la demande du DEEE, a apporté un appui financier en faveur de cette installation. De leur côté, en dépit de leur engagement en faveur d'un cofinancement du téléphérique, les autorités françaises concernées n'ont pas pu verser leur contribution en 2002.

Toutefois, le Département de la Haute-Savoie ainsi que la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne et le Syndicat mixte du Salève ont fait clairement savoir qu'ils souhaitaient maintenir ce téléphérique en fonction.

Le Canton de Genève a, pour sa part, fermement indiqué aux autorités françaises qu'il n'entendait pas s'engager unilatéralement en sa faveur.

En conséquence, désireux de trouver une solution, les acteurs concernés du côté français mettent en place, à la demande du Préfet du Département de la Haute-Savoie, les conditions nécessaires à la création d'une société d'économie mixte (SEM) qui devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2003 et dans laquelle le Canton de Genève, sous réserve de l'accord du Grand Conseil, est prêt à s'investir.

9.10.9 La collaboration intercantonale

La DAE est chargée de l'organisation opérationnelle des relations entre les Cantons de Vaud et de Genève et de la réalisation du plan d'action 2000 validé par les Conseils d'Etat genevois et vaudois après la publication du Livre Blanc de la collaboration Vaud-Genève (1999). Elle a également pour mission de suivre les travaux de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), composée des Cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne. En 2002, la CGSO s'est réunie 4 fois en séance plénière.

9.10.9.1 Vaud-Genève

L'année 2002 a tout particulièrement été marquée par l'échec, en votation populaire, du projet de fusion entre les deux cantons et par les élections cantonales vaudoises.

Les deux gouvernements cantonaux, opposés à l'initiative de fusion, ont coordonné leurs efforts tout au long de la campagne.

Ils se sont réunis en juin 2002. Les Conseillers d'Etat genevois ont fait la connaissance de leurs homologues vaudois nouvellement élus et ont décidé de poursuivre la collaboration en privilégiant la voie bilatérale entre départements.

Dans le domaine de la santé, la collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève a été relancée. En effet, un mandat a été confié à l'association Vaud-Genève active dans ce domaine afin de mettre sur pied des programmes communs.

Au niveau économique, les promotions économiques des deux cantons ont participé en commun à toutes les manifestations concernant les biotechnologies sous l'égide de Bioalps: forum «biodata» à Genève en janvier, «biosquare» à Zürich en mai, «bio» à Toronto en juin, «bioexpo» à Tokyo en juillet, «biocontact» à Québec en octobre.

La promotion touristique se fait également en commun.

Suite à son expérience positive à Genève, le service genevois de promotion économique organise également désormais en collaboration avec son homologue du Canton de Vaud des «petits-déjeuners» des start-up à Lausanne.

9.10.9.2 Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Décidée à s'affirmer comme une instance fédératrice et un interlocuteur de poids au sein de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) et vis-à-vis des autorités fédérales, la CGSO a, en 2002, pris publiquement des positions communes pour faire valoir les intérêts des cantons membres et œuvré en faveur d'une politique harmonisée de la Suisse occidentale.

- Soutien à l'adhésion de la Suisse à l'ONU en janvier et soutien au contre-projet du Conseil fédéral «L'or à l'AVS, aux cantons et à la fondation» en août;
- Démarches auprès de Swisscom pour le maintien des centres d'appel (le «111») notamment à Fribourg, Porrentruy et Genève;
- Démarches auprès de La Poste pour le maintien des centres de tri postaux dans les différents cantons de Suisse occidentale;
- Soutien à la candidature de Fribourg pour l'accueil du Tribunal fédéral administratif;
- Suivi de la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la HES-SO;
- Suivi du projet HES Santé-Social romande – Convention intercantonale HES-S2 du 12 janvier 2001, entrée en vigueur en 2002;
- En parallèle, la CGSO s'est lancée dans une démarche de renforcement de ses structures et de ses activités de lobbying afin que les cantons de Suisse occidentale, et leurs intérêts, soient mieux représentés et défendus à Berne et auprès de la CdC.

9.10.10 Affaires européennes

La DAE a pour mission de suivre, pour le Canton de Genève, les dossiers et les évolutions de la politique européenne de la Suisse; de soutenir la politique fédérale d'intégration; d'informer sur les grands dossiers européens en cours, en particulier les Accords bilatéraux et les Négociations bilatérales bis; de coordonner le suivi de la mise en œuvre des Accords bilatéraux au niveau cantonal; de suivre les dossiers en lien avec le Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe; de gérer les programmes INTERREG en collaboration avec les autres cantons concernés; de sensibiliser la population et de favoriser les débats sur les questions européennes.

9.10.10.1 Les Accords bilatéraux sectoriels

Signés en juin 1999, les Accords bilatéraux sectoriels sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002.

- *Rapport du Conseil d'Etat sur les conséquences des Accords bilatéraux*

Le Conseil d'Etat a présenté en mai au Grand Conseil un rapport sur les incidences juridiques, financières et organisationnelles des Accords bilatéraux au niveau cantonal (RD 444). Rédigé par une commission de synthèse interdépartementale ad hoc présidée par la DAE, ce rapport examine de façon approfondie les effets des Accords sur la législation cantonale et l'organisation des activités de l'administration; il témoigne d'une volonté d'anticiper et gérer efficacement l'intégration et la libéralisation progressives des échanges de personnes, de biens et de services avec la Communauté européenne et l'AELE (Association européenne de libre échange). Il s'agit d'un des rapports les plus complets à ce sujet disponibles en Suisse en 2002.

- *Réseau d'information et de compétence sur les Accords bilatéraux*

Composé par les partenaires sociaux (syndicats patronaux et de travailleurs), différentes associations concernées par les Accords bilatéraux (AGEDRI, Chambre genevoise d'agriculture, etc.) et d'un certain nombre de services de l'administration, le réseau a été mis en place en 1999 afin de suivre l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux.

Les objectifs du réseau ont été redéfinis en 2002 dans un document qui a été accepté par l'ensemble des membres:

Le but du réseau est dorénavant de suivre l'application et le développement des Accords bilatéraux: en particulier, d'avoir une meilleure perception de comment les Accords bilatéraux sont vécus et ressentis parmi les membres des divers organismes: quelles sont leurs inquiétudes, les principales questions, etc.

Au niveau de l'information, les objectifs sont les suivants: connaître et diffuser les actions d'information des autres membres du réseau; utiliser les membres du réseau comme relais afin de toucher davantage de personnes et permettre une plus grande visibilité des actions de chacun; tisser des liens avec le «Réseau français d'information sur les Accords bilatéraux» et le réseau «Vaud-Europe».

Il est également possible d'évoquer d'autres thèmes liés à l'Europe au sein de ce réseau.

En 2002, il s'est réuni à 4 reprises dont une fois avec le réseau français.

- *Information et communication aux citoyens*

Le concept de communication a été réajusté afin de mieux répondre aux besoins d'information des citoyens sur ces accords. Parmi les actions qui ont continué à être menées tout au long de l'année 2002 on peut citer: l'organisation de nombreuses séances d'information et conférences à l'intention de divers publics (associations diverses, administration genevoise, Université ouvrière de Genève, entreprises, grand public, etc.); la poursuite de l'information destinée spécifiquement aux citoyens par le biais d'une ligne téléphonique ainsi que d'un site Internet qui a complètement été remodelé et relooké; la mise à jour, l'impression à 50'000 exemplaires et la distribution de part et d'autre de la frontière du guide pratique franco-suisse «Tout savoir sur les Accords bilatéraux Suisse-UE», rédigé par différents partenaires franco-suisse; la rédaction avec différents services de l'administration d'un dépliant sur l'accord sur la libre circulation des personnes destiné aux entreprises genevoises; l'organisation de séances interdépartementales afin de coordonner l'information au public et l'application des accords.

Enfin, la DAE a apporté un appui financier au colloque «Place financière suisse, évasion fiscale et intégration européenne» qui a été organisé par l'Institut européen en avril 2002.

9.10.10.2 Le programme communautaire INTERREG

La Direction des affaires extérieures est chargée de la gestion des programmes communautaires INTERREG pour le Canton de Genève.

Le programme INTERREG III 2000-2006 de la Communauté européenne couvre trois aspects: la coopération transfrontalière (volet A), la coopération transnationale (volet B, pour les régions au sein d'un grand espace regroupant plusieurs pays, dont l'espace alpin ou l'Europe du Sud) et la coopération interrégionale (volet C, pour les régions qui n'ont pas de frontières communes).

Lancé au printemps 2002, le programme INTERREG IIIA Frontière Unique (qui couvre pour la première fois l'entier de la frontière franco-suisse à l'exception du canton de Bâle) est doté de 7,67 millions de francs par la Confédération et de 31,05 millions de francs par la Communauté européenne. Le Canton de Genève a alloué

1,75 millions de francs à INTERREG pour la période 2002-2007. Une série de projets régionaux ambitieux ont pu être lancés ou dynamisés par les fonds INTERREG : l'Observatoire transfrontalier des Accords bilatéraux créé sur mandat du CRFG, le projet du «Rectangle d'Or» et le plan de Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois (DTPR).

Genève a obtenu la représentation de la Suisse (Genève, Vaud, Valais) dans les comités de gestion du programme INTERREG IIIB MEDOCC qui regroupe l'ensemble des régions des pays du Sud de l'Europe.

9.10.10.3 Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Proposé par la CGSO pour représenter la Suisse au Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), le Président du DEEE, Monsieur Carlo Lamprecht a succédé en 2002 au Député Claude Haegi.

Ainsi, la Direction des affaires extérieures assure désormais la gestion et le suivi des dossiers débattus dans cette enceinte européenne où la Suisse est très active. Monsieur Carlo Lamprecht a siégé en juin 2002 à l'Assemblée plénière du CPLRE et participé activement aux travaux de la Commission du développement durable. D'autre part, la DAE se tient régulièrement informée des travaux menés dans le cadre de l'Union européenne et informe les personnes intéressées par l'Europe par le biais du site Internet du DEEE.

9.10.11 Expo.02

Représentant le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures au sein du comité de pilotage du projet ge 02 (projet cantonal présenté à l'Expo 02 sur le thème des relations de Genève avec sa communauté internationale), la Direction des affaires extérieures a collaboré activement aux préparatifs et la mise en place de la journée cantonale genevoise qui a remporté un grand succès populaire, le 14 septembre 2002, sur l'Arteplage d'Yverdon.

9.10.12 Coopération au développement aide humanitaire et solidarité internationale

9.10.12.1 Coopération au développement

En 2002, la coopération au développement s'est muée en «solidarité internationale» puisque la loi sur le financement de la solidarité internationale est entrée en vigueur le 1^{er} juillet.

Chargée de la mise en application de la loi, de la coordination des dossiers et de la gestion du budget dévolu à la solidarité internationale, la Direction des affaires extérieures a travaillé à la rédaction d'un règlement d'application, s'appuyant sur les réflexions menées parallèlement par les groupes de travail mis sur pied dans le cadre de l'Agenda 21 (volet coopération). Ce règlement définit les principes de la politique du Canton de Genève en matière de solidarité internationale et elle fixe ses grands axes d'intervention. Il définit aussi de nouvelles règles de fonctionnement pour permettre une meilleure coordination interdépartementale, une gestion cohérente et un budget plus transparent ainsi que l'instauration de critères homogènes d'évaluation des projets et de procédures aptes à garantir une égalité de traitement.

Dans la deuxième partie de l'année, conformément au règlement d'application, une Commission consultative, chargée d'examiner les projets de coopération au développement et d'aide humanitaire, a été désignée par le Conseil d'Etat et s'est réunie une première fois sous la présidence de la DAE pour fixer ses règles de fonctionnement.

Dans la perspective de la mise en place de la nouvelle loi, la DAE a intensifié son dialogue avec la Fédération genevoise de coopération (FGC), son principal interlocuteur dans le domaine de la coopération au développement, afin de redéfinir les modalités d'une collaboration, sur la base d'un contrat de prestations.

La loi sur le financement de la solidarité internationale étant entrée en vigueur sans budget supplémentaire, la DAE a dû, pour faire face à une forte augmentation du nombre de projets présentés, demander un dépassement de crédit de 500'000 francs. Ainsi en 2002, le Canton de Genève, directement ou par le biais de la Fédération genevoise de coopération, a accordé son soutien à une centaine de projets.

9.10.12.2 Fonds Drogue ou développement

Ce fonds est alimenté par les saisies relatives aux trafics de stupéfiants et il est destiné à combattre la production et la consommation de drogue dans les pays en voie de développement. Le montant disponible a fortement chuté en 2002, passant de FS 975'322.- en 2001 à FS 182'000.- en 2002.

La moitié de cette somme a été allouée à la Fédération genevoise de coopération ; le reste ayant été destiné à des projets d'autres associations dont les dossiers sont gérés par la Direction des affaires extérieures.

9.10.12.3 L'aide humanitaire

Après la décision du peuple de supprimer le droit des pauvres qui était en partie alloué à l'aide humanitaire, une somme d'un million de francs avait été versée au budget de la coopération au développement. Grâce à ce montant dévolu plus particulièrement aux aides d'urgence (catastrophes naturelles, épidémies, famines etc..) dans les pays en développement, le Canton de Genève a apporté sa contribution à huit actions d'aide humanitaire en 2002, notamment au Congo, à Djibouti, en Angola, au Cameroun, en Palestine, en Haïti et en Europe de l'Est.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le montant alloué à l'aide humanitaire sera incorporé au budget solidarité internationale dès 2003.

9.10.13 Information et formation

En 2002, la Direction des affaires extérieures a géré, outre la communication faite sur les Accords bilatéraux sectoriels (cf. point 9.10.10.1), la publication de deux numéros du bulletin interne du Département, la création du site Internet du Comité régional franco-genevois, le dossier relatif à la parution en 2003 d'une édition spéciale du Quid sur le Canton de Genève et la coproduction avec les télévisions locales Léman Bleu et TV8 Mont-Blanc d'une série d'émissions intitulées «Les cafés transfrontaliers».

Par ailleurs, dans le cadre des formations de l'Etat, la DAE a donné une journée de cours aux fonctionnaires, sur le thème de «Genève et l'Europe des régions», dans la perspective des Accords bilatéraux.

10. DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

10.1 Objectifs de législation et politiques générales

10.1.1 Les objectifs de législation

Le département de l'action sociale et de la santé (DASS) oriente son action autour de quatre valeurs fondamentales :

- la *trajectoire de vie*. C'est pour et autour de l'individu que le DASS va développer ses actions, en tenant compte de sa trajectoire de vie personnelle pour déterminer la stratégie la plus adéquate à mettre en œuvre pour lui apporter l'aide dont il a besoin ;
- la *proximité*. Le DASS va accentuer sa collaboration avec les communes et les associations du terrain concernées, pour se rapprocher de la population et l'associer à son action ;
- la *qualité*. Par des évaluations régulières notamment, le DASS doit améliorer la qualité de ses prestations, en externe et en interne, pour augmenter le taux de satisfaction des usagers comme des collaborateurs ;
- le *partenariat*. La réunion de toutes les parties concernées (public/privé, communes/canton/région-s) permettra la mise en commun des compétences spécifiques respectives, pour élaborer des solutions plus proches du terrain et donc mieux adaptées.

Ces valeurs déterminent les objectifs suivants que le DASS entend mettre en œuvre pendant la présente législation :

1. Améliorer l'intégration des personnes handicapées
2. Harmoniser et coordonner les prestations sociales
3. Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé
4. Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire
5. Redynamiser la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins
6. Comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

10.1.1.1 Améliorer l'intégration des personnes handicapées

Vers une nouvelle législation

En 2002, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un projet de loi sur l'intégration des personnes handicapées (PL 8648 - LIPH). Ce projet permet de définir le rôle de l'Etat en la matière. Il vise à instaurer une véritable politique en faveur des personnes handicapées, non seu-

lement dans le cadre des institutions où certaines doivent résider mais également afin de favoriser leur intégration, que ce soit dans le domaine professionnel, de la mobilité ou de l'expression. Il cherche à mettre les personnes handicapées, avec leurs différences, au centre du dispositif législatif visant à leur intégration dans la société.

Les axes autour desquels se développe ce projet sont ceux de :

- la prévention: suppression des obstacles sociaux ou architecturaux, encouragement des mesures de transformation architecturales ;
- l'éducation et de la formation: intégration des personnes handicapées dès la petite enfance, en fonction de leur handicap et dans tous les cas où ces mesures sont bénéfiques pour l'enfant ;
- l'accueil spécialisé: l'Etat encourage, dans le cadre de la planification de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS), la construction et l'exploitation d'établissements destinés à l'accueil des personnes handicapées adultes ;
- l'information: l'Etat informe sur la politique du handicap, son développement, les possibilités du réseau institutionnel ainsi que sur les capacités d'accueil des institutions genevoises et romandes.

Autres activités

En 2002 également, le DASS a déposé des projets de loi visant à :

- construire une école spécialisée pour enfants lourdement handicapés,
- soutenir de façon accrue la Fondation Aigues Vertes (accueil de personnes handicapées mentales) et la Fondation Trajets (prise en charge des personnes handicapées psychiques)

Le vieillissement de la population handicapée a également amené le DASS à anticiper une augmentation nécessaire du nombre de places d'accueil dans les institutions et des projets de construction sont à l'étude.

Statistiques

Conformément à la planification cantonale, approuvée par l'OFAS, Genève compte, en 2002, pour les personnes handicapées adultes, 873 places d'hébergement et centres de jour ainsi que 1.084 places d'ateliers.

Ces établissements ont assuré, en 2002, 202.863 journées d'hébergement et les centres de jour 27.605 journées, tous handicaps confondus.

Au 31 décembre 2002, les subventions directes versées aux établissements s'élevaient à :

- 42 millions de subventions cantonales;
- 50 millions de subventions fédérales (chiffres provisoires).

10.1.1.2 Harmoniser et coordonner les prestations sociales

Etat de la situation

Il n'existe pas – ou peu – de coordination entre les différentes prestations sociales, qu'elles soient le fait du DASS ou celui d'autres départements. Cela a notamment été relevé par la commission d'évaluation des politiques publiques, dans son rapport sur «La communication entre les services de l'administration cantonale» (novembre 2002). Cet état de fait crée des dysfonctionnements en matière d'égalité de traitement des bénéficiaires et d'accès aux prestations et induit un manque de transparence quant aux conditions d'octroi. Il est donc impératif de mettre en place un dispositif permettant d'harmoniser les législations et de faciliter l'accès aux prestations sociales.

Vers un revenu déterminant unique

L'une des pierres angulaires de cette importante entreprise est la définition d'un revenu déterminant unique pour l'octroi des prestations sociales. En effet, à ce jour, il y a presque autant de manières de calculer le revenu déterminant d'une personne ou d'un ménage qu'il y a de prestations sociales. Un groupe de travail, mis en place par un arrêté du Conseil d'Etat du 23 mai 2001, a travaillé sur une définition du revenu déterminant qui rende mieux compte de la réelle capacité économique des personnes. Ce groupe a rendu un premier rapport en avril 2002. Ses conclusions ont été entérinées par le Conseil d'Etat, qui a mandaté le groupe pour poursuivre ses travaux afin d'harmoniser les prestations sociales et de prévoir un ordre dans lequel elles peuvent être demandées. Concernant le revenu déterminant, des simulations devront être effectuées début 2003 pour tenter d'évaluer l'impact des modifications proposées.

10.1.1.3 Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé (CASS)

Vers une nouvelle législation concernant les CASS

Votee par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, la nouvelle loi sur les CASS (K 1 07) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Selon cette loi:

- a) chaque CASS est placé sous la responsabilité d'un administrateur;
- b) chaque CASS est composé d'un service d'accueil et d'unités offrant les prestations suivantes :
 - l'aide et les soins à domicile;
 - l'action sociale individuelle;
 - l'action sociale communautaire de proximité.
- c) les prestations d'aide et de soins à domicile sont assurées par le personnel de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile;
- d) l'action sociale individuelle est, en priorité, assurée par le personnel de l'Hospice général, qui participe aux

actions sociales communautaires décidées par le CASS;

- e) l'action sociale communautaire de proximité est, en priorité, assurée par le personnel des communes.

Cette organisation est très complexe et ne réunit pas toutes les conditions propres à l'accomplissement des missions assignées aux CASS. Aussi, le DASS a décidé de présenter, en cours de législature, une nouvelle organisation des CASS dont les principes de base sont les suivants:

- a) il est défini un cadre et des politiques auxquels adhèrent l'ensemble des partenaires, en particulier les communes;
- b) l'identité des CASS est définie et développée, les prestations offertes sont rendues plus visibles;
- c) une logique centrée sur des prestations (efficacité, efficience, proximité) doit déterminer la nouvelle organisation;
- d) l'égalité de traitement et d'expertise est réalisée, avec la flexibilité nécessaire pour s'adapter à la réalité du lieu.

Les étapes intermédiaires menées en 2002 ont permis de définir:

- la mise en cohérence des politiques des institutions actives dans les CASS;
 - les processus de recrutement des administrateurs des CASS, en y associant les autorités communales;
 - les modalités de collaboration des services d'accueil avec les différentes unités du CASS;
 - une nouvelle orientation du service d'informatique sociale vers un centre de compétences au service des métiers de l'action sociale, de l'aide et des soins à domicile, et des synergies d'action avec le centre des technologies de l'information (CTI) et la division d'informatique de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG);
 - les mesures de communication propres à faire connaître, à la population, aux clients et aux partenaires des CASS, les prestations et les professions, plutôt que les services qui les emploient;
 - un nouveau logo des CASS, symbolisant la collaboration des différents partenaires;
 - en matière de formation, le transfert des postes de l'Hospice général et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) auprès de la direction générale des centres d'action sociale et de santé (DGCASS) afin de développer de nouvelles formations continues pour tous les métiers concernés, en favorisant l'interdisciplinarité.
- Par ailleurs, une réflexion a été entreprise sur les prestations devant être offertes dans tous les CASS et la façon dont elles doivent être organisées.

Statistiques

27.390 personnes bénéficient de l'action des 1.964 collaborateurs et collaboratrices des CASS, soit:

- a) 15.580 personnes pour l'aide et les soins à domicile;
- b) 11.810 personnes pour l'action sociale, représentant 5.927 dossiers.

Les 2 grandes institutions cantonales actives dans les 22 CASS ont un budget total de 296 millions.

Le budget 2002 de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) s'élève à 138 millions, dont 80,4 millions de subventions cantonales et 15,8 millions des caisses-maladies.

Sans les dépenses relatives à l'asile (qui sont financées par la Confédération), le budget 2002 de l'Hospice général est de 158 millions, dont 100 millions de subventions cantonales. Le budget 2002 des prestations sociales (assistance publique et revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)) s'élève à 75 millions.

10.1.1.4 Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire

L'objectif poursuivi est de doter le canton de Genève, à l'instar de la quasi-totalité des autres cantons, d'une loi-cadre sur la santé, qui remplacera le patchwork des lois existant à l'heure actuelle en la matière. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a constitué une commission extraparlamentaire chargée d'accompagner l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la santé.

La nouvelle mouture ne sera donc pas qu'un grand toilettage de l'actuel système, mais constituera le cadre légal des grandes options que le DASS souhaite donner au système genevois de santé. La nouvelle loi doit respecter et promouvoir plusieurs grands principes :

- le texte ne se basera plus sur la notion de soins, mais sur celle de santé. C'est un important changement de paradigme, au sens où les soins ne représentent qu'un «maillon» de la chaîne de la santé;
- la loi sera axée sur la trajectoire de vie des personnes et non plus sur les institutions;
- dans le but de créer un nouvel état d'esprit, celui du dialogue et de la concertation, et d'éviter la «juridiciarisation» grimpante de la médecine, une procédure de médiation complètera et allègera le travail des commissions de surveillance (dont une des missions est de rendre des préavis au président du département pour tous les litiges survenus entre un patient et son prestataire de soins).
- de grandes notions telles que le médecin de confiance, les droits et devoirs respectivement des prestataires de soins et des patients avec les principes de responsabilisation et d'information, le consentement et renoncement éclairés, seront introduites dans cette loi.

Il est prévu que l'avant-projet de loi finalisé fasse l'objet d'une consultation auprès des milieux concernés à la fin du printemps et que le projet de loi soit présenté au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2003.

10.1.1.5 Redynamiser la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins

La mobilité des citoyens, tout comme l'exigence généralisée de prestations de proximité indépendantes de frontières politiques, motive le DASS à œuvrer à la création d'un réseau hospitalier multisites régional et à signer des conventions de collaborations avec d'autres cantons ainsi qu'avec la région frontalière.

Association Vaud-Genève

L'Association Vaud-Genève vise à développer la collaboration et les complémentarités entre les sites hospitalo-universitaires des deux cantons dans le but d'améliorer la

qualité de leurs prestations et de réaliser des économies d'échelle.

En 2002, une nouvelle impulsion a été donnée à cette association au travers d'un mandat qui fixe des objectifs stratégiques et des critères de collaboration pour les 4 prochaines années concernant notamment:

- la coordination des domaines de la transplantation d'organes, de la médecine hyperbare et des soins palliatifs;
- l'harmonisation des règles de gestion financière et comptable des deux hôpitaux universitaires;
- la répartition entre les 2 sites des activités de chirurgie dans le domaine humanitaire et des spécialités pédiatriques;
- la création d'une unité Vaud-Genève d'information et d'évaluation médico-économique;
- l'implantation à Genève, avec le soutien de la Confédération, du centre de protonthérapie.

Par ailleurs, pour faciliter la réalisation de ce programme, les structures de l'Association ont été simplifiées.

Conférence des Directeurs des Affaires Sanitaires (CDS)

La CDS tient lieu d'organe de coordination politique aux 26 membres responsables de la santé publique des gouvernements cantonaux, et a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale ainsi qu'entre les cantons et la Confédération, et de veiller à la collaboration avec d'importantes organisations du domaine de la santé publique.

L'activité du DASS s'est déployée à deux niveaux :

- au sein de l'Assemblée Plénière et des commissions spécialisées (application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), questions tarifaires, AP-DRGs, etc.);
- au sein de la Conférence régionale Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS) et de ses groupes spécialisés Groupe Romand de Santé Publique, Groupe Latin des Assurances Sociales, Groupe Romand de l'Action Sociale.

Comité Régional Franco-Genevois (CRFG)

Institué en 1974 sous l'égide de la Confédération et de l'Etat français, le CRFG est un lieu d'échange et de concertation entre les partenaires en matière de coopération transfrontalière. Il est présidé par le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures (DEEE), M. C. Lamprecht, et par le Préfet de la Région Rhône-Alpes, M. M. Besse.

Sa commission «population frontalière et économie» a créé, en 2002, une sous-commission santé, dont les objectifs 2003-2004 ont trait à cinq domaines d'activité:

- la création d'un réseau d'urgences lémanique,
- l'analyse des coûts des prestations hospitalières,
- la constitution d'une base de données sanitaires transfrontalière,
- la formation des soignants et des aides-soignants,
- la planification sanitaire.

Les projets en lien avec ces objectifs ont été initiés dans le courant de l'automne 2002.

10.1.1.6 Comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

Analyse des coûts

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) n'a pas développé tous les effets positifs attendus. L'évolution des coûts de la santé est ainsi devenue un sujet d'inquiétude pour tous, avec pour corollaire les augmentations désormais tristement régulières des primes d'assurance maladie. L'année 2002 n'a pas échappé à la règle, puisque la cotisation moyenne pour un adulte a passé de 336 F (2001) à 363,50 F (2002), soit une augmentation de 8,2%. Le taux de cette augmentation est cependant moindre que celui constaté au niveau suisse (9,7%).

Le département de l'action sociale et de la santé a conduit plusieurs initiatives en vue de comprendre et de tenter de maîtriser l'évolution des coûts de la santé, qui déterminent dans une large mesure les cotisations d'assurance-maladie. Sachant que toute évolution des coûts de la santé est - partiellement en tout cas - due aux comportements des quatre principaux acteurs en présence - à savoir l'Etat, les prestataires de soins, les assureurs et les assurés - le DASS a notamment :

- analysé les comptes des assureurs maladie. Il a constaté que les dépenses de santé mises à charge des assureurs sont presque deux fois plus élevées à Genève que dans le reste de la Suisse. Les prestataires de soins dont les dépenses sont les plus importantes sont, dans l'ordre, la médecine ambulatoire, les médicaments, l'hôpital stationnaire, l'hôpital ambulatoire, les établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées (EMS) et les laboratoires;
- constaté des différences inexplicables à l'occasion du contrôle des comptes de ces assureurs: la compensation des risques n'est pas égale à zéro comme elle devrait l'être au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal); les frais administratifs des assureurs sont très variables (de 38,20 F à 367,50 F par assuré et par an); les montants payés par les assureurs aux EMS ne sont pas identiques aux montants que ces derniers ont enregistrés dans leur comptabilité. Enfin, de manière curieuse, le taux d'augmentation des primes (18,4%), considéré sur 5 ans (1998 - 2002), est supérieur au taux d'augmentation des coûts de la santé (16,4%).

Démarches visant à limiter les coûts

Si la marge de manœuvre du canton de Genève est limitée, des démarches peuvent néanmoins être entreprises pour favoriser une prise de conscience des mécanismes entraînant les hausses. En premier lieu, il s'agira de se doter des outils d'analyse et de comparaison des coûts dans les différents secteurs de soins (base de données). Le DASS a étudié également, d'entente avec les autres cantons latins, dans le cadre de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS), la possibilité de créer une caisse publique latine, avant de se réorienter sur l'étude d'une caisse unique, de préférence nationale.

Enfin, des initiatives telles que le réseau communautaire d'informatique médicale (voir point 1.2.12) visent également à assurer une meilleure maîtrise de ces coûts.

Campagne de communication

Le DASS, sachant que les primes d'assurance-maladie constituent une lourde charge pour l'ensemble de la population genevoise, a insisté une fois encore sur les possibilités offertes à chacun par la LAMal pour limiter les coûts à sa charge :

- une vaste campagne a été menée dans la presse romande (conjointement avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel) pour inciter les assurés dont la prime pour l'assurance obligatoire des soins (assurance de base) est plus élevée que la prime moyenne cantonale à changer de caisse;
- les assurés ont également été rendus attentifs à certains autres moyens de faire baisser leur prime, en choisissant une franchise à option et/ou en optant pour un réseau de soins;
- les subsides en faveur des assurés à ressources modestes ont bénéficié à 163 026 personnes en 2002, pour un montant total de 227 millions de francs.

10.1.2 Politiques générales

10.1.2.1 Grand Conseil

Les objets ressortant de la compétence du DASS qui ont été traités par le Grand Conseil peuvent être globalement répartis en quelques «grands thèmes», qui ont suscité un certain nombre d'interventions, parmi lesquelles les plus significatives sont évoquées ci-dessous.

Assurance maladie

Les différentes interventions se sont concentrées sur des points précis de la problématique LAMal tels que la transparence (M 1438), le financement des institutions (PL 8564), l'accès aux soins (M 1454) et les subsides accordés par l'Etat à certaines catégories d'assurés (PL 8828). Ces objets sont à l'étude au sein de la commission des affaires sociales. Pour ce qui est de la caisse cantonale d'assurance-maladie publique (IN 119), après examen, le Parlement l'a déclarée nulle.

Assurances sociales

Un important dossier a été achevé dans ce domaine, avec la création d'un Office cantonal des assurances sociales (PL 8637) et celle d'un Tribunal cantonal des assurances sociales (PL 8636).

EMS

Des adaptations à la loi sur les EMS ont été proposées, par exemple en ce qui concerne l'intégration des soins palliatifs dans les prestations de soins (PL 8560), la propriété des murs des établissements (PL 8745). Le Conseil d'Etat a également rendu son rapport sur l'évaluation des effets de la loi relative aux EMS (RD 415).

Handicap

Ce dossier revêt une importance particulière pour le DASS, qui s'engage très concrètement pour une meilleure intégration des personnes handicapées par le biais du PL 8648, dont le vote final devrait intervenir dans le second trimestre 2003 (voir point 10.1.1.1).

Systèmes d'information

Différents projets ont été développés, notamment pour l'informatisation du service du médecin cantonal

(PL 8603) et le système d'information de la santé (projet «Visage» - PL 8602).

Divers

D'autres interventions ont été développées sur des objets tels que l'assistance publique (PL 8867), la modernisation de la centrale 144 (PL 8860), la clause du besoin, le centre de Cressy-Bien être (PL 8735, P 1399, IU 1320), la recherche sur les cellules souches embryonnaires (IU 1237).

10.1.2.2 Les votations populaires

Parmi les objets sur lesquels le peuple s'est exprimé en 2002, un certain nombre avait un lien direct avec les activités du DASS.

Sur le plan fédéral

- le 2 juin 2002, le peuple suisse a accepté la modification du code pénal relative à l'interruption de grossesse (régime du délai) par 72.20% (87.81% à Genève) et rejeté l'initiative populaire «pour le mère et l'enfant» par 81.70% (88.20% à Genève). Sur demande écrite, les femmes qui le souhaitent pourront donc mettre un terme à leur grossesse pendant les 12 premières semaines;
- le 24 novembre 2002, les confédérés ont rejeté l'initiative «contre les abus du droit d'asile» par 50.06% (61.38% à Genève), mais ont accepté la modification de la loi sur l'assurance-chômage par 56.08% (refus genevois de 54.44%). A l'exception de certaines catégories de chômeurs, le nombre d'indemnités passe ainsi de 520 à 400 jours.

Sur le plan cantonal

- le 2 juin 2002, avec 58.45% de non, les Genevois ont rejeté le revenu minimal de réinsertion (RMR), qui proposait de passer du système d'assistance publique actuel à un droit individuel au revenu (avec suppression de la notion de dette d'assistance), en échange d'une contre-prestation à définir.

10.1.2.3 La politique en matière de santé et de soins

La politique de santé a visé, d'une part, à développer des stratégies novatrices dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé et, d'autre part, à adapter le système de soins aux besoins, tant au niveau hospitalier qu'à celui des urgences et dans le domaine des soins palliatifs.

Les activités de la planification sanitaire qualitative (PSQ) conduites dans le cadre de la loi 8045 (juin 1999) ont permis la réalisation de projets concrets suivant quatre priorités: accidents et handicaps, prévention des cancers, santé mentale et maladies transmissibles, impliquant des acteurs de tous ordres (institutions, autres départements ou différents départements des Hôpitaux universitaires de Genève), jusqu'à des groupes de citoyens.

Le dénominateur commun de tous ces projets se décline autour de concepts tels que:

- les droits des patients et des citoyens et leur participation active aux décisions qui les concernent;
- l'amélioration de la qualité de la vie liée à la santé;
- la réduction des inégalités en matière de santé;

- l'action globale sur les déterminants les plus importants comme le tabac, l'alimentation, etc.

Vingt-sept projets ont été réalisés, dont les plus importants sont:

- la création d'un système de surveillance des traumatismes avec les HUG;
- la prévention des chutes chez les personnes âgées en EMS;
- l'organisation de groupes de femmes atteintes d'un cancer du sein pour améliorer la qualité des prises en charge;
- un partenariat avec le DIP pour un projet dans les écoles;
- la prévention du stress dans les entreprises;
- la mise en route d'enquêtes dans les quartiers pour soutenir un travail de proximité;
- la contribution au développement des bases d'un système d'information cantonal sur la santé.

Le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) a veillé à une adaptation du système de soins, notamment en se dotant des outils permettant une planification hospitalière cohérente, ainsi qu'à une meilleure vision des ressources en professionnels de la santé dans la perspective des besoins futurs et des contraintes de type clause du besoin.

Politique en matière de soins palliatifs

La politique sanitaire cantonale a également vu l'intensification du développement des soins palliatifs, communautaires et hospitaliers, qui s'appuient sur les travaux du comité chargé s'assurer la coordination du réseau genevois de soins palliatifs. Ce comité, qui avait été créé par un arrêté départemental en février 2000, a poursuivi ses activités, visant notamment, dans le cadre des budgets existants, à l'articulation entre le programme transversal hospitalier, l'équipe mobile des soins palliatifs et les médecins privés. Les objectifs poursuivis par le réseau de soins palliatifs concernent en particulier la coordination des intervenants, ainsi que la continuité du processus de soins et l'accessibilité à celui-ci pour tous les patients.

Le comité veille également au développement, à la formation, à la promotion et à la recherche. Il a notamment accompagné une étude menée par l'Institut de médecine sociale et préventive sur mandat du département de l'action sociale et de la santé, dont le rapport final a été rendu en septembre 2002.

Politique en matière d'urgence

Les travaux de la commission consultative sur l'aide sanitaire urgente durant l'année 2002 ont porté sur la recherche d'un tarif unique pour les transports sanitaires urgents ainsi que sa diminution en fonction de divers critères (disparition de la brigade sanitaire de la police et transfert de ses activités aux autres prestataires de soins).

La mise en place de ladite commission, avec les partenaires qui y participent, permet de constater le déploiement des premiers effets positifs escomptés par la législation en la matière tels que, par exemple, la nomination d'un médecin répondant responsable de la centrale d'appels sanitaires urgents - 144.

Cet engagement a permis des progrès substantiels dans l'organisation et la gestion des urgences sanitaires.

10.1.2.4 La politique en matière d'assurances sociales

Nouvelles lois en matière d'assurances sociales

Afin d'améliorer les prestations en matière d'assurances sociales et rationaliser le service à la population, le Grand Conseil a adopté, en 2002, deux nouvelles lois :

- la loi relative à l'office cantonal des assurances sociales. Cette loi institue un office cantonal des assurances sociales (OCAS), qui regroupera la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) et l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI);
- une modification de la loi sur l'organisation judiciaire instaurant un Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS).

L'assurance maternité cantonale

La loi cantonale sur l'assurance-maternité est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2001. La supervision de sa mise en œuvre a été confiée à un groupe de travail nommé «Task force LAMat», présidé par Mme Béatrice Despland, professeure de droit.

En 2002, l'application de la loi sur l'assurance-maternité a pris sa vitesse de croisière.

Le système de financement de cette nouvelle assurance fonctionne à satisfaction. Dès sa création, la situation financière du fonds de compensation de l'assurance-maternité a évolué de façon positive. Ainsi, en 2002, deux remboursements du prêt initial accordé par l'Etat de Genève de 20 millions de francs ont pu être effectués, le premier d'un montant de 5 millions de francs en date du 14 janvier 2002, le deuxième d'un même montant en date du 24 avril 2002.

Durant l'année 2002, la situation a continué à évoluer de façon positive, de sorte que le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration du fonds de compensation de l'assurance-maternité, a décidé de réduire le taux de cotisation paritaire de 0,4% à 0,3%, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Refonte du système d'allocations familiales

Faisant suite aux invites de la motion M 1431 adoptée par le Grand Conseil le 2 novembre 2001, concernant une refonte cohérente du régime des allocations familiales, le Conseil d'Etat, par arrêté du 17 avril 2002, a mis sur pied un groupe d'experts dont la mission est d'étudier et de faire des propositions concrètes en matière de refonte du régime d'allocations familiales.

Les travaux de ce groupe, présidé par Mme Christine Sayegh, avocate, ont été prolongés notamment en raison de nouveaux éléments survenus suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur la libre circulation des personnes. Le groupe rendra son rapport en 2003.

Chèque-emploi

Le DASS, en collaboration avec le DEEE, a souhaité la création d'un «chèque-emploi» qui sera proposé aux ménages privés employant des personnes pour des travaux à domicile (femmes de ménage, petits travaux de proximité, bricolage, etc.), en vue de garantir à ces employés une meilleure couverture sociale.

10.1.2.5 La politique en matière d'aide sociale

Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)

Conformément à la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit (RMCAS), un mandat a été attribué par le DASS à une instance extérieure (Université de Lausanne) pour effectuer l'évaluation des effets de cette loi pour la période 1999-2000.

Revenu minimum de réinsertion (RMR)

Suite au refus par le peuple de la loi sur le RMR lors de la votation du mois de juin 2002, le Conseil d'Etat a proposé en novembre 2002 au Grand Conseil un projet de loi proposant de supprimer le remboursement de la dette d'assistance (sauf exceptions prévues par la loi). Parallèlement, un groupe de travail a été constitué afin d'examiner les possibilités d'une révision en profondeur de la loi sociale d'aide individuelle.

Urgences sociales

Face à la difficulté d'apporter une aide appropriée dans les situations d'urgences sociales, différentes rencontres ont été organisées sur cette problématique dont notamment une conférence avec le Docteur Xavier Emmanuelli, président du Samu social de Paris, qui a rencontré un vif succès. Pour compléter les réflexions, différents partenaires concernés par cette problématique ont été réunis, dont la Ville de Genève et les communes. Une unité mobile d'intervention pour traiter les urgences la nuit et le week-end est souhaitée afin de faire un pont entre le social, le médical et la police, et d'améliorer ainsi le dispositif.

Hébergement d'urgence

A la demande du Conseil d'Etat, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de définir les compétences et coordonner les différents services en matière de logement rapide suite à une évacuation pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Le groupe a terminé ses travaux à la fin de l'année 2002 et a émis des propositions afin d'améliorer la réponse à ces situations.

10.1.2.6 La politique de la famille

Afin de veiller à la mise en œuvre de la politique cantonale de la famille, une délégation du Conseil d'Etat a été créée, présidée par le Président du DASS et dont sont membres la présidente du département de l'instruction publique et celle du département des finances (voir rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 1.8 du chapitre «Conseil d'Etat»).

10.1.2.7 La politique en matière d'établissements médico-sociaux (EMS)

En 2002, la situation des personnes âgées à Genève a été marquée par une tension perceptible dans l'offre de chambres libres dans les EMS, conséquence notamment du moratoire 1992-2000 ayant suspendu toute construction dans ce domaine. L'action du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) a donc été essentiellement marquée, en 2002, par le souci d'améliorer la situation par le biais d'une série de mesures concrètes.

Le programme de construction et de mise en exploitation de nouveaux EMS, représentant au total 1130 nou-

veaux lits d'ici 2010, a atteint un premier palier de réalisation avec un total de 35 projets engagés à fin 2002, fruit de la collaboration entre le DASS et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Ce programme est prioritaire, car il constitue une réponse durable à la pénurie actuelle, qui a été aggravée par la fermeture – non souhaitée par le DASS et pour des raisons inhérentes à leurs propriétaires – de 5 EMS en 2002, représentant un potentiel de 80 lits.

Au niveau de la commission cantonale des EMS, des mesures palliatives à la pénurie ont également été décidées, allant du recensement des espaces pouvant être transformés en chambres dans les EMS existants, à la recherche de solutions pratiques pour les personnes devant prolonger leur séjour à l'hôpital en l'attente d'une place dans un EMS.

Sur un plan général, le DASS, préoccupé par l'évolution de la vie des personnes âgées dans les EMS, a prié un groupe de travail, présidé par M. Philippe Schaller, médecin, d'explorer les perspectives qui se dessinent dans ce domaine. Enfin, sur le plan législatif, deux modifications permettent désormais aux EMS de mieux organiser les soins palliatifs et d'améliorer la gestion de l'acquisition des médicaments nécessaires à leurs résidents.

Nombre d'EMS, de lits et de journées d'hébergement

	2000	2001	2002
Nombre d'EMS au 31.12 ¹	57	56	51
Nombre de lits autorisés au 31.12 ¹	3'389	3'367	3'291
Nombre de journées d'hébergement ²	1'181'230	1'180'353	1'173'967

¹ Source DGAS, sur la base des autorisations d'exploitation.
² Journées d'hébergement des EMS subventionnés uniquement. Source OCPA, sur la base du calcul de la subvention d'exploitation.

10.1.2.8 La politique en matière de prévention de la violence – LAVI

L'aide aux victimes d'infractions

Le centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI, ouvert en janvier 1994, offre, dans le cadre de la loi fédérale d'aide aux victimes d'infractions, une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique. Diverses prestations sont proposées aux victimes d'infractions et à leurs proches:

- a) accueil, écoute, informations, évaluation de la situation, soutien psychologique;
- b) accompagnement social et juridique : soutien et suivi dans les démarches telles que dépôt de plainte, déclarations aux assurances, accompagnement pendant la procédure judiciaire, etc.;
- c) prise en charge financière de prestations de tiers (frais d'avocat, d'hébergement, de psychologue...).

Les victimes d'infractions qui s'adressent au Centre (28% d'hommes et 72% de femmes) sont majoritairement victimes d'agressions (brigandages, lésions corporelles, menaces), de violence conjugale ou d'actes d'ordre sexuel. Les mineurs représentent en moyenne 12% des situations.

Nouveaux consultants du centre LAVI

2000	2001	2002
1296	1669	2214

Le nombre de personnes consultant le Centre a augmenté de 71% entre 2000 et 2002.

L'instance d'indemnisation LAVI

Présidée par Mme Chantal Manfrini, qui a succédé au mois de février 2002 à Mme Gisèle Gampert-Péquignot, l'instance d'indemnisation LAVI a siégé à 24 reprises en 2002.

Activité de l'instance d'indemnisation LAVI

	2000	2001	2002
Nombre de requêtes	153	129	161
Total des sommes allouées	992'441 F	1'347'241 F	751'094 F

A fin 2002, 179 requêtes étaient encore pendantes (procédures pénales en cours, expertises attendues, dossiers à compléter, affaires récentes, etc.)

Fonds de prévention de la violence

Le fonds de prévention de la violence, destiné à financer des projets visant à prévenir ou à stopper la violence sous ses différentes formes, est alimenté annuellement par une subvention de l'Etat de Genève. Une commission multidisciplinaire de prévention de la violence, mise sur pied par le Conseil d'Etat en novembre 2001, est chargée de transmettre des préavis au chef du département de l'action sociale et de la santé sur le financement des projets visant à prévenir ou à stopper la violence.

En 2002, le fonds a servi au financement de 20 projets pour une somme totale de 663 769 F (voir détail en annexe 1).

10.1.2.9 La politique en matière d'asile

Mission et buts

En mai 2000, le Conseil d'Etat a pris diverses dispositions concernant la politique d'asile. La mission et les buts de la politique cantonale en matière d'asile ont été définis ainsi:

- a) assurer un accueil de qualité aux personnes qui ont demandé asile à la Confédération en leur offrant des conditions de séjour et une aide leur permettant de vivre dans la dignité et en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidente;
- b) utiliser de manière efficace et économe les contributions financières versées à cet effet par la Confédération;
- c) veiller à une bonne répartition et une bonne coordination des compétences et des activités des services administratifs et des établissements publics chargés de la politique cantonale en matière d'asile.

La délégation du Conseil d'Etat

Afin de veiller à la mise en oeuvre de la politique cantonale d'asile, il a été constitué une Délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat présidée par la présidente du département de l'instruction publique et dont sont membres la présidente du département de justice, police et sécurité

et le président du DASS (voir aussi rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 1.7 du chapitre «Conseil d'Etat»).

Les principes d'action

Dans la mise en œuvre de la politique cantonale d'asile, la Délégation du Conseil d'Etat veille au respect des principes d'action suivants :

- a) prendre en compte la durée de séjour des requérants d'asile, en prévoyant deux phases distinctes d'accueil pour privilégier un hébergement et un encadrement adaptés;
- b) garantir des conditions d'hébergement décentes et répartir équitablement les logements collectifs sur le territoire du canton;
- c) prévoir la réalisation de solutions spécifiques lors de périodes de grands afflux;
- d) développer des logements collectifs et dénoncer les baux à loyer trop coûteux;
- e) équilibrer les droits et les obligations en incitant les requérants d'asile à s'aménager de bonnes conditions de vie, notamment en participant à des programmes d'occupation;
- f) éviter l'exclusion des requérants d'asile en leur permettant d'avoir accès à la scolarité, à la formation professionnelle, au marché du travail, à des programmes d'occupation et à diverses aides sociales;
- g) garantir aux requérants d'asile un accès à des programmes de prévention et à des soins de qualité;
- h) aider les requérants d'asile à s'insérer dans la société d'accueil tout en développant les capacités au retour;
- i) disposer d'une administration souple et efficace pour maîtriser l'ensemble du dispositif d'accueil et soutenir les équipes d'encadrement social spécifiques.

Organisation

Rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2001, l'Hospice général est chargé, dans le respect du droit fédéral et des principes de la politique cantonale d'asile, de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance financière et de l'encadrement de l'ensemble des personnes demandant l'asile – ou bénéficiant d'un statut assimilé – qui sont attribuées au canton par la Confédération.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'Hospice général est assisté d'une commission consultative de la politique d'asile, nommée par le Conseil d'Etat.

Enfin, un comité de suivi de la politique de l'asile, présidé par le représentant du département de l'action sociale et de la santé, se réunit mensuellement. Il est chargé de veiller à une bonne coordination des services publics en matière d'asile, particulièrement lors d'afflux importants de demandeurs d'asile. Il traite de différents sujets tels que l'accueil, l'assistance, la scolarité, l'emploi, le logement et l'aide au départ.

10.1.2.10 La politique en matière de toxicomanie

Commission mixte en matière de toxicomanie

L'année 2002 a marqué un développement dans l'activité de la commission mixte, présidée par Madame Claire Torracinta-Pache. En effet jusqu'à récemment, sa mission était de traiter des problèmes de dépendance concernant les drogues illégales. Dorénavant, la commission remplira l'intégralité de sa mission en traitant également de l'alcool

et du tabac. Cela va en effet dans le sens de la nouvelle loi fédérale sur les stupéfiants (Lstup), qui prévoit une extension de son champ d'action à toutes les substances engendrant une dépendance.

Ouverture d'un lieu d'accueil et d'injection

La mise en place de ce lieu, inauguré le 18 décembre 2001, a pour but de pallier la dégradation des conditions d'injection de consommateurs de drogues qui s'injectent sans respecter les règles d'hygiène élémentaires, dans des lieux non appropriés et en abandonnant leurs seringues sur place. Ce problème récurrent a été aggravé par l'explosion de la consommation de cocaïne par voie intraveineuse. Par ailleurs, l'ouverture de ce lieu devrait contribuer à une meilleure prise en charge des personnes toxicomanes.

Evolution de la situation

Le problème de consommation d'alcool chez les jeunes semble évoluer vers une plus grande précocité et une fréquence accrue des états d'ébriété. A cet égard, une enquête qualitative a été entreprise pendant l'année 2002. De plus, un nouveau centre, rattaché à la Fondation Phénix pour la prise en charge des personnes alcooliques, a été ouvert.

Davantage d'adolescents consultant pour une dépendance centrée surtout sur l'alcool, le cannabis et les nouvelles drogues de synthèses, un programme «adolescent» a été mis en place depuis 2002 par les consultations extra-hospitalières rue Verte et Navigation.

La question de l'insertion / réinsertion sociale et professionnelle des personnes toxicomanes fait l'objet d'une étude qui porte notamment sur :

- la mise sur pied d'une campagne d'information afin d'améliorer l'image de la personne toxicomane dans le public en général ainsi que dans le milieu des employeurs;
- le développement des accueils en ateliers protégés et des offres d'activité à bas seuil d'accessibilité;
- la possibilité de mettre en place un groupe de liaison qui serait chargé d'accompagner la personne toxicomane dans sa réinsertion;
- la possibilité de mettre en place un-e référent-e général-e en matière de réinsertion des personnes toxicomanes qui serait chargé-e de fournir des informations, des conseils et de créer des liens avec les entreprises et de faire des démarches auprès des employeurs potentiels.

10.1.2.11 La politique en matière de proximité

Afin de veiller à la définition et à la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de proximité, a été constituée une délégation du Conseil d'Etat présidée par le président du DASS et dont sont membres la présidente du département des finances et la présidente du département de justice, police et sécurité (voir aussi rapport de gestion du Conseil d'Etat, point 1.9 du chapitre «Conseil d'Etat»).

10.1.2.12 Le réseau communautaire d'informatique médicale

La Fondation IRIS (Intégration au Réseau d'Informations de Santé), créée au printemps 1999, a pour mandat de définir, de réaliser et d'exploiter le réseau communautaire d'informatique genevois : le réseau e-toile.

Le 26 avril 2002, le Grand Conseil genevois a voté un crédit d'investissement destiné à analyser la faisabilité du réseau e-toile sur la base des principes fondamentaux convenus: décentralisation des données relatives au patient, constitution de dossiers médicaux virtuels grâce à la présence simultanée de deux «clés» d'accès, le patient reste maître des données le concernant.

Fort de ce crédit et de la reconnaissance ainsi accordée à son action, la Fondation IRIS a consolidé son action en vue de la remise d'un rapport détaillé au Grand Conseil au printemps 2003. A cet égard, la Fondation a créé un Comité de pilotage et un Conseil Technique et Scientifique, et s'est adjointe les compétences de consultants externes, afin de proposer un modèle de réseau soutenu par les experts locaux et internationaux en la matière. Durant 2002, l'architecture-cadre (c'est-à-dire l'infrastructure informatique) du projet a été définie et l'élaboration des cahiers des charges des principales composantes technologiques à développer a été initiée.

Un accord de collaboration a été signé avec le canton du Tessin, qui poursuit un objectif similaire au projet genevois, et des contacts ont été établis avec l'OFAS en lien avec la 2^e révision de la LAMal relative à la carte d'assuré.

Par ailleurs, une demande de soutien de la Confédération sous forme de budget dans le cadre d'un projet national de recherche a été déposé. Ceci devrait permettre au projet e-toile de renforcer les collaborations, tant en matière de recherche que de développement avec d'autres cantons et institutions suisses.

10.2 Présidence et secrétariat général

10.2.1 Affaires juridiques

En sus de son rôle de coordination et de supervision générale, le Secrétariat général a traité un certain nombre de dossiers juridiques du département dont les principaux ont été les suivants :

Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) et Tribunal cantonal des assurances sociales

La tendance à l'harmonisation des principes applicables dans le domaine des assurances sociales s'est accrue au niveau fédéral conduisant notamment à l'adoption le 6 octobre 2000 de la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) qui impose aux cantons la création d'une instance cantonale unique de recours. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a proposé en 2001 un projet de loi modifiant dans ce sens la loi sur l'organisation judiciaire (PL 8636).

A la suite des travaux de la Commission judiciaire, le Grand Conseil a voté, le 14 novembre 2002, la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et instituant le Tribunal cantonal des assurances sociales, qui devrait entrer en vigueur dans le courant du 2^e semestre 2003. Ce tribunal est composé de 5 juges, 5 suppléants et de 16 juges assesseurs désignés sur proposition des associations représentatives des employeurs et des salariés. Il sera compétent pour connaître des demandes et recours relatifs aux lois sociales fédérales et cantonales.

Parallèlement, un projet de loi ayant pour but l'adaptation de toute la législation sociale cantonale à la LPGA est également en cours d'élaboration. Le canton dispose d'un délai de 5 ans pour l'adopter.

Les accords bilatéraux

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et la Communauté européenne sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002. Un groupe de travail départemental a été constitué avec pour mission :

- de donner aux différents services et établissements de droit public concernés les impulsions, conseils et directives utiles à la mise en œuvre des accords;
- d'évaluer les conséquences juridiques, financières et organisationnelles des accords bilatéraux et de faire toute recommandation utile, en proposant notamment les modifications légales et réglementaires nécessaires;
- d'assurer la coordination de l'application des accords entre les différents services et établissements de droit public concernés.

Dans ce contexte a été élaboré un projet de loi ayant pour but de rendre les législations sociales cantonales conformes aux règles de coordination européennes en matière d'assurances sociales. Enrichi de l'expérience des 6 premiers mois d'application, ce projet de loi sera prochainement présenté au Conseil d'Etat.

Information du public et protection des données

La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2002. Elle exige notamment que des responsables soient désignés et des procédures mises en place au sein de l'administration cantonale pour assurer la diffusion active des informations et pour traiter les demandes d'accès aux documents.

Une bonne coordination avec la loi sur les archives publiques du 1^{er} décembre 2000 et avec la loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO) du 17 décembre 1981 étant indispensable, un groupe de travail départemental a été créé avec pour mission de :

- donner aux services et établissements rattachés aux directions générales du département de l'action sociale et de la santé les impulsions, conseils et directives pour la mise en œuvre des procédures et mesures d'organisation nécessaires à l'application de la LIPAD;
- relayer ces impulsions, conseils et directives auprès des institutions dont le département de l'action sociale et de la santé est l'autorité de surveillance et qui sont visées par le champ d'application de la LIPAD;
- de procéder à l'examen de l'avant-projet de loi sur la protection des données et de proposer d'éventuelles modifications de cet avant-projet de loi, afin notamment d'assurer une bonne coordination avec la LIPAD;
- de procéder à l'examen de la loi sur les archives publiques et de proposer toute mesure utile pour assurer une bonne coordination avec la LIPAD;

Dans ce contexte, a été édictée, le 12 avril 2002, une directive départementale relative à la procédure de traitement des demandes d'accès à des documents formulées en application de la LIPAD.

10.2.2 Organisation

Le secrétariat général a lancé ou poursuivi en 2002 plusieurs actions visant à répondre aux principes d'organisation fixés dans les objectifs de législation.

Contrats de prestation ou de partenariat

Le principe de la contractualisation entre le DASS et les établissements ou partenaires subventionnés est une des composantes d'un objectif plus large de mise en place d'un système de gestion et d'évaluation performant.

Les contrats de prestations ou de partenariat consacrent une relation reposant sur une répartition des rôles et compétences, insistant sur la subsidiarité et sur la possibilité d'une construction commune des champs d'activité. Elle introduit cependant de façon claire les moyens et procédés d'évaluation des contrats, afin de permettre au DASS de vérifier l'atteinte des objectifs des tâches de service public et d'un investissement approprié des subventions étatiques.

En 2002, plusieurs démarches de négociations contractuelles ont été entamées, notamment avec l'Hospice général, la FEGEMS, le groupe Sida/Genève, le Regroupement des associations privées, la Fondation pour les personnes handicapées, les projets d'action et de prévention en santé publique, etc. L'aboutissement de ces démarches est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2003.

De façon interdépartementale, le DASS, en tant que principal département subventionneur (68% du montant des subventions), a participé à la définition de la politique cantonale en matière de contrats de prestations.

Gestion des risques et rapports d'incidents

Parmi les principes de fonctionnement soutenus par le DASS, figure la pédagogie de l'erreur.

Afin de créer un langage et une compréhension communs à l'ensemble de ses cadres de direction, et de soutenir la transition de la culture de la faute au rapport d'incident, le séminaire d'été 2002 du département a été consacré à la gestion des risques, des incidents et des plaintes. L'ensemble des cadres a bénéficié d'un apport théorique soutenu et a débattu de propositions de mises en pratique adaptées aux milieux sanitaire, social et administratif. Il a été appelé à prévoir, ou à consolider, des systèmes de gestion des risques, des incidents et des plaintes dans les directions existantes, afin de contribuer à l'enseignement par l'erreur et à l'amélioration de la qualité des prestations.

Systèmes d'information

La « cellule organisation et systèmes d'information » du secrétariat général assure la cohérence générale des systèmes d'information et la coordination entre les différents acteurs des projets informatiques.

A ce titre, elle a, en 2002 :

- appuyé directement les directions de projets dans les phases de préparation et suivi l'évolution des projets au sein des comités de pilotage (intranet, poste de travail mobile,...).
- conduit les projets informatiques de la Présidence et du secrétariat général, en particulier le nouveau projet stratégique visant à mettre en place un système d'information et de pilotage.

- assuré au nom du secrétariat général la coordination de la procédure budgétaire informatique, le respects des règles de sécurité, l'application des directives informatiques, etc.
- traité directement avec le CTI les nouvelles acquisitions et les opérations de renouvellement de matériel bureautique.

Archivage et gestion documentaire

Le secrétariat général a engagé un processus d'organisation de son système d'archivage afin de répondre, d'une part, aux exigences de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents et, d'autre part, aux besoins des collaborateurs. Ce processus a démarré par une participation au projet interdépartemental concernant la gestion des archives courantes et intermédiaires. Il se poursuivra par un renforcement des compétences du département en matière d'archivage et par le déploiement d'un ensemble d'outils organisationnels et techniques qui permettra de disposer, dans les délais fixés par la loi, d'un système de classement compatible avec la LIPAD.

10.2.3 Service financier

Mission

Les missions du service financier sont la gestion comptable et financière du département, l'élaboration du budget, le conseil et l'assistance en matière comptable et financière.

Activités principales

Les activités principales du service ont été les suivantes en 2002 :

- a) élaboration du budget consolidé du département et vérification des budgets de tous les services;
- b) tenue des comptes, contrôle, vérification et correction des comptes de bilan, de fonctionnement et d'investissements;
- c) contrôle et analyse des institutions subventionnées par le département;
- d) gestion de l'économat (réquisitions, contrôle et vérification des comptes de tous les centres de responsabilités);
- e) mise en place des structures relatives au fonds de compensation des allocations familiales, conformément au règlement J 5 10.03 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2002;
- f) participation aux travaux préliminaires relatifs à la comptabilité financière intégrée;
- g) participation aux travaux de mise en place du système de cash pooling avec les établissements publics subventionnés par le département.

10.2.4 Service du personnel

Mission

La mission du service du personnel consiste à conseiller et assister les directions et les services, dans le respect d'une application correcte et équitable des lois, règlements et procédures relatifs au personnel, afin de leur permettre de gérer de façon adéquate les relations entre leurs collaborateurs/trices et l'office du personnel de l'Etat. Le service élabore et met en oeuvre des indicateurs de pilotage permettant la gestion des ressources humaines du département.

Activités principales

En 2002, les activités principales du service ont été les suivantes :

- a) gestion de 572 dossiers représentant 467.50 postes de travail (y compris la caisse cantonale genevoise de compensation et l'office cantonal de l'assurance-invalidité);
- b) préparation de 244 arrêtés et extraits de procès-verbal du Conseil d'Etat; suivi de 185 analyses de prestations (entretiens périodiques concernant le personnel en période probatoire) et de 96 entretiens individuels après la période probatoire;
- c) traitement des dossiers de 123 personnes engagées, 9 personnes transférées, 17 démissions, 4 personnes mises à la retraite, 5 mises à l'AI, 8 PLEND et 3 licenciements;
- d) mise à jour progressive des cahiers des charges de l'ensemble du personnel du département. Cette activité a permis l'évaluation de 68 fonctions dans l'ensemble du département;
- e) transfert de la direction générale des centres d'action sociale et de santé et du service d'informatique sociale au département de l'action sociale et de la santé;
- f) traitement de 47 offres de services spontanées;
- g) développement d'indicateurs de pilotage et automatisation de la production de ces outils grâce à l'informatique;
- h) participation aux ateliers de la phase de conception générale du nouveau système d'information des ressources humaine de l'Etat (SIRH);
- i) préparation de l'élection de la commission du personnel.

10.3 Direction générale des centres d'action sociale et de santé

10.3.1 Direction générale des CASS (DGCASS)

La mission

La direction générale des CASS :

- a) applique les décisions prises par le Conseil d'Etat et la commission cantonale des CASS;
- b) organise les CASS par secteurs;
- c) est responsable de l'activité des administrateurs et du personnel des services d'accueil des CASS.

Activités permanentes

La direction générale des CASS :

- a) met en œuvre les dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres :
 - prépare les documents soumis à la commission cantonale des CASS;
 - coordonne les activités des centres et de leurs unités;
 - effectue régulièrement des enquêtes de satisfaction du public, des usagers, du personnel et des partenaires;

- prend toute mesure utile à la bonne application des dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres.
- b) procède à la définition des activités, procédures et outils de gestion communs aux institutions et services prestataires dans les CASS. Elle est assistée dans l'accomplissement de ces tâches par un comité de gestion composé :
 - du directeur général de l'Hospice général;
 - du directeur général de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile;
 - du directeur du département des affaires sociales de la Ville de Genève;
 - du secrétaire général de l'Association des communes genevoises.
 - c) dirige les activités :
 - des administrateurs et des services d'accueil des centres;
 - du service d'informatique sociale;
 - du service de la formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des centres;
 - du service de la communication destiné à faire connaître au public, aux clients et aux partenaires, les prestations fournies dans les centres et les professionnels qui les délivrent.

Principaux dossiers traités en 2002

La mise en œuvre de la loi sur les CASS s'est concrétisée par :

- a) la mise en place du fonctionnement de la direction générale des CASS :
 - la définition d'un organigramme et des cahiers des charges des différentes fonctions;
 - le recrutement d'une direction adjointe chargée de la direction opérationnelle des administrateurs et des services d'accueil;
 - le recrutement d'un administrateur chargé des finances et des affaires de personnel;
 - le recrutement d'un directeur du service d'informatique sociale;
 - la définition de procédures et outils de gestion propres à la direction générale des centres;
- b) la définition d'un plan directeur de la communication;
- c) la définition d'un programme de formation continue, pour les collaborateurs des centres et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile;
- d) la définition, avec les directions de l'Hospice général, de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et de l'action sociale, d'un projet de charte de collaboration entre les différents services, visant à mettre en œuvre les valeurs phares du département : la trajectoire de vie des individus, la proximité, la qualité et le partenariat.

Projet de loi déposé devant le Grand Conseil en 2002

Le Grand Conseil a voté, le 14 juin 2002, la loi 8610 accordant une subvention d'investissement de 6 500 000 F destinée à financer l'informatisation des CASS (plan directeur 2002-2005)

10.3.2 Les centres d'action sociale et de santé (CASS)

Mission

Ils assurent un service de proximité à la population dans les domaines de la politique sociale et de la politique de santé en regroupant et en intégrant les différentes activités des services publics et privés d'aide sociale, d'aide et de soins à domicile.

Activités permanentes

Chaque centre, composé d'un service d'accueil, offre des prestations :

- a) d'aide et de soins à domicile, assurées par le personnel de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile;
- b) d'action sociale individuelle, assurées par le personnel de l'Hospice général;
- c) d'action sociale communautaire de proximité, assurées par le personnel des communes.

Principaux dossiers traités en 2002

Au cours de l'année 2002, les dossiers suivants ont été traités :

- a) le recrutement des administrateurs des CASS qui prendront leur fonction en 2003;
- b) la définition des nouveaux horaires d'ouverture des centres, adaptés aux besoins de la population de chaque secteur socio-sanitaire;
- c) la préparation du transfert des activités du service d'accueil de l'Hospice général à la direction générale des centres;
- d) la coordination du transfert de l'action sociale individuelle du service social de la Ville de Genève à l'Hospice général;
- e) la définition, avec les directions actives dans les centres, d'une organisation des prestations fondée sur la trajectoire de vie des individus et la collaboration avec les services partenaires.

10.3.3 Le service d'informatique sociale (SIS)

Mission

Le service d'informatique sociale est responsable de l'informatisation des centres, des autres services de l'Hospice général et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile.

Activités permanentes

- a) les services d'exploitation qui consistent à entretenir dans tous les sites des institutions une infrastructure informatique opérationnelle composée d'un réseau, de matériel connecté sur le réseau, de logiciels bureautiques tels que la messagerie et de logiciels «métiers»;
- b) la prise en charge de nouveaux besoins de l'Hospice général, de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile et de la direction générale des centres.

Activités principales en 2002

- a) l'expertise du progiciel Progrès, permettant l'informatisation de l'action sociale et la mise en œuvre du dossier unique des clients des centres. Les résultats de

cette expertise ont été concluants et permettent ainsi de poursuivre l'informatisation des métiers de l'aide et des soins à domicile;

- b) la mise en place d'une Task Force chargée de piloter l'informatisation de l'action sociale, achevée en fin 2002.

10.3.4 La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Mission

La mission de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile est de favoriser le maintien à domicile, d'améliorer la qualité de vie des personnes dont l'état de santé exige des soins ou des aides et d'éviter des hospitalisations ou des placements inappropriés. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, elle contribue à la qualité de vie, favorise le maintien à domicile, accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins. Elle encourage, promeut et participe à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents. La FSASD développe et encourage le partenariat avec la famille, l'entourage, les collaborateurs du réseau socio-sanitaire et les médecins.

Activités permanentes

- a) traitements et soins infirmiers prescrits par un médecin, y compris les soins techniquement complexes (7/7 jours et 24/24 heures), les soins corporels, les soins palliatifs et les prestations d'ergothérapie;
- b) aide en cas de crise médico-sociale;
- c) tâches ménagères (aide aux activités de la vie quotidienne);
- d) livraisons de repas;
- e) mise en place d'appareils de sécurité et de signalisation lumineuse pour personnes malentendantes;
- f) encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées;
- g) réponse téléphonique par la Ligne d'accueil des demandes (LAD), 7/7 jours et 24/24 heures;
- h) actions d'information, de prévention et d'éducation pour la santé.

La FSASD est responsable de l'unité aide et soins dans les CASS.

Principaux dossiers traités en 2002

- a) normes et critères de qualité: soucieuse, d'une part, d'améliorer la qualité des prestations fournies et, d'autre part, de répondre aux principes et références prônés par le service du médecin cantonal, la FSASD a mis en place des normes et critères de qualité. Une première évaluation, globalement positive, a été effectuée par le service du médecin cantonal dans 4 équipes à fin 2002;
- b) outil RAI: suite à une phase test dans le CASS de Bernex, la FSASD a été moteur dans la décision prise par l'Association Suisse d'Aide et de Soins (ASSASD) d'adopter, au plan national, l'outil Residential Assessment Instrument (RAI) comme instrument servant à fonder la méthode d'évaluation des besoins requis.

Ce choix permet d'activer la réalisation de la partie métiers du Dossier Unique Informatique (DUI):

c) fonctionnement en réseau : la FSASD promeut le fonctionnement en réseau des CASS. Pour ce faire, elle vise à renforcer le travail pluridisciplinaire, à susciter les liens avec les médecins de ville en développant une collaboration accrue.

Les mesures concrètes suivantes participent à cet objectif :

- renforcement des postes des infirmières de liaison dans les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) afin de développer la fluidité entre ceux-ci et le domicile (Division des Urgences Médico-Chirurgicales (DUMC), départements de gériatrie, de pédiatrie et de médecine interne);
- essor des prestations de soins techniquement complexes et d'aide en cas de crise médico-sociale 24/24 heures, avec réponse dans l'heure qui suit la demande, en complémentarité avec les unités des CASS;
- réponse aux demandes, 7/7 jours et 24/24 heures par la Ligne d'Accueil des Demandes (LAD) qui prend le relais systématique des services d'accueil des CASS en dehors de l'ouverture de ces derniers.

d) personnel, formation et organisation interne: l'enjeu est la mise en place d'une politique d'intégration, d'évaluation et de formation du personnel. Une formation de base en santé mentale a été rendue obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Un processus d'étude de la santé au travail du personnel, devant déboucher sur des mesures correctives et préventives, dès 2003, a été mis sur pied de manière paritaire entre la FSASD et les organisations syndicales. L'étape la plus visible est celle de la diffusion d'une enquête auprès de l'ensemble du personnel.

Finalement, il faut signaler l'évolution des structures tendant à réduire le nombre des échelons hiérarchiques et à matérialiser une décentralisation accrue des responsabilités.

Statistiques

Les prestations

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Unité aide et soins Heures de présence à domicile	2000	2001	2002	2000-2002 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal	245'542	261'090	268'353	+9.3%
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturés LAMal	470'918	442'250	437'869	-7.0%
Nombre de visites infirmières *	265'913	284'792	287'352	+8.1%
Nombre de visites aides extra-hospitalières **	153'381	163'775	184'687	+20.4%
Nombre de visites ergothérapie ***	6'908	5'912	6'440	-6.7%
Services centralisés				
Nombre d'abonnements sécurité à domicile	3'423	3'566	3'732	+9%
Nombre de visites sécurité à domicile	4'941	5'526	7'007	+41.8%
Nombre de repas livrés à domicile	363'569	374'722	389'127	+7.0%

* consultations santé maternelle et infantile non comprises

** visites effectuées dans le cadre des soins de base par les aides extra-hospitalières, les aides soignantes et les aides familiales

*** visites ayant donné lieu à une facturation

Hospice général Unité action sociale	2000	2001	2002	2000-2002 diff. %
Nombre de dossiers	5'612	5'562	5'927	+ 5.6 %

Les clients

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Clients	2000	2001	2002	2000-2002 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal *	8'610	9'305	8'928	+3.7%
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) non facturés LAMal	9'982	9'720	9'431	-5.5%
Sécurité à domicile	3'423	3'566	3'732	+9%
Repas à domicile	3'664	3'758	3'713	+1.3%

* y compris ergothérapie

Hospice général Unité action sociale	2000	2001	2002	2000-2002 diff. %
Nombre de clients	10'623	11'062	11'810	+ 11.2%

Les dotations

	FSASD Direction et services centraux	Aides- ménagères et aides familiales	Infirmières et aides extra- hospita- lières	Sécurité et repas	Total	Hospice général
2000						
postes	107.85	505.25	498.50	94.35	1'205.95	145.4
personnes	182	851	603	190	1'826	191
2001						
postes	109.85	553.09	564.81	109.2	1'336.95	146.6
personnes	132	853	604	175	1'871	191
2002						
postes	91.55	594.60	600.70	108.50	1'395.35	123.7
personnes	91	809	704	176	1'780	154
Variations entre 2000 et 2002						
postes	-16.30	+89.35	+102.20	+14.15	+189.40	-21.7
personnes	-91	-42	+101	-14	-46	-37

De manière générale, la dotation en effectif du personnel de la FSASD a augmenté de 189.40 postes de 2000 à 2002 (soit +15.7%). La grande majorité de ces postes (plus de 88.4%) est occupée par des femmes. 73.93% des postes sont occupés à temps partiel.

10.3.5 Autres partenaires

Il s'agit des sept foyers de jour, de la coopérative des soins infirmiers, de SOS pharmaciens, de l'association des sages-femmes à domicile et de l'association genevoise de médecine et de soins palliatifs.

Toutes ces institutions participent au maintien à domicile des personnes âgées, des personnes malades et/ou en fin de vie. L'association des sages-femmes à domicile assure le suivi des femmes enceintes et les accouchements à domicile.

10.4 Direction générale de l'action sociale

10.4.1 Direction générale de l'action sociale

Mission

La mission de la direction générale de l'action sociale (DGAS) comprend trois volets :

- a) direction générale de deux services, à savoir l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) et le service de l'assurance-maladie (SAM);
- b) surveillance de cinq établissements publics, soit l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI), l'Hospice général (HG), les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE), le centre d'intégration professionnelle (CIP), la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC);
- c) soutien, coordination et impulsion dans les divers domaines de l'intervention sociale :
 - aide financière et assistance publique;
 - hébergement et assistance des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement;
 - action sociale publique et privée;
 - politique des personnes âgées;
 - politique des personnes handicapées et invalides;
 - politique de la famille;
 - collaboration à l'action interdépartementale dans les domaines des dépendances (alcoolisme et toxicomanies), du sida, de l'emploi (chômeurs en fin d'indemnisation) et de la rééquation financière entre cantons et Confédération.

Projets de lois

Le Grand Conseil a adopté les projets de lois suivants :

- PL 8550 accordant une subvention annuelle de fonctionnement au Trialogue (exercices 2002, 2003 et 2004) du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8559 accordant une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 000 000 F destinée à l'assainissement financier de la Fondation Clair-Bois du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8587 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Pluriels du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8588 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Aigues-Vertes du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8590 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Clair-Bois du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8651 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Foyer-Handicap du 25 janvier 2002 : entrée en vigueur le 13 mars 2002;
- PL 8589 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Maison genevoise des médiations du 22 février 2002 : entrée en vigueur le 10 avril 2002;
- PL 8560 modifiant la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (J 7 20) du 22 mars 2002 : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002;
- PL 8586 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Phénix du 26 avril 2002 : entrée en vigueur le 12 juin 2002;
- PL 8637 relative à l'Office cantonal des assurances sociales du 20 septembre 2002 : entrée en vigueur pas encore fixée;
- PL 8540 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à Mobilité pour tous (Fondation Transport-Handicap) pour les exercices 2002, 2003 et 2004 du 13 décembre 2002 : entrée en vigueur le 29 janvier 2003;
- PL 8814 ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle de 100 000 F à l'Association de la communauté des chiffonniers d'Emmaüs-Genève pour la Halte d'Emmaüs Femme du 13 décembre 2002 : entrée en vigueur le 29 janvier 2003;
- PL 8816 accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Aigues-Vertes du 13 décembre 2002 : entrée en vigueur le 29 janvier 2003;
- PL 8820 accordant une subvention cantonale d'investissement de 3 000 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux du 13 décembre 2002 : entrée en vigueur le 29 janvier 2003.

Modifications réglementaires

Le Conseil d'Etat a approuvé les règlements suivants :

- règlement modifiant le règlement d'application de la loi relative aux établissements médico-sociaux (EMS) accueillant des personnes âgées du 27 février 2002 (J 7 20.1) : entrée en vigueur le 1^{er} mars 2002;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales du 30 avril 2002 (J 5 10.01) : entrée en vigueur le 9 mai 2002;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales du 23 octobre 2002 (J 5 10.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 23 octobre 2002 (J 3 05.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'assurance-maternité du 11 décembre 2002 (J 5 07.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les prestations fédérales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et l'assurance-invalidité du 18 décembre 2002 (J 7 10.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 18 décembre 2002 (J 7 15.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;
- règlement relatif à l'indexation des prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit du 18 décembre 2002 (J 2 25.01) : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Dossiers principaux

Les principaux dossiers traités ont été les suivants:

a) organisation :

- organisation du déménagement de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève et de son installation dans les nouveaux locaux;
- mise en place d'un dispositif interservices préparant l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération sur la libre circulation des personnes;
- mise sur pied d'un groupe d'experts pour une réflexion sur l'établissement médico-social (EMS) accueillant des personnes âgées de demain;
- mise sur pied d'un groupe d'experts pour la refonte cohérente du régime des allocations familiales (suite à la motion M 1431);
- mise sur pied d'une commission d'éthique informatique chargée d'émettre des recommandations à l'intention du comité de pilotage de la banque de données des établissements médico-sociaux 21;
- mise en place d'un groupe de pilotage «fermeture d'établissements médico-sociaux (EMS)», chargé de veiller au respect des procédures et au bon déroulement en cas de cessation d'exploitation d'un EMS;
- création d'un groupe de coordination permanent pour la collaboration entre les HUG, les CASS et les EMS, dont la mission est d'évaluer l'arrêté du département de l'action sociale et de la santé du 1^{er} mars 1999 relatif à l'exploitation de lits en unité d'accueil temporaire (UAT) dans les EMS genevois et de proposer toutes mesures ou solutions pouvant améliorer le système actuel;
- organisation d'une campagne conjointe avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, incitant les assurés dont la prime de base de l'assurance-maladie était supérieure à la moyenne cantonale à changer de caisse;
- mise en place d'un groupe de travail sur les urgences sociales;
- mise sur pied d'un groupe de travail chargé de définir les compétences et coordonner les différents services en matière de relogement rapide suite à une évacuation pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- mise en place d'un projet de chèque emploi;
- mise sur pied d'un groupe de travail qui a proposé un projet de loi modifiant la loi sur l'assistance publique;
- mise en place d'un groupe de travail chargé de proposer un projet de loi modifiant la loi sur l'assistance publique;
- mise sur pied d'un groupe de travail chargé des problèmes d'hébergement des requérants d'asile;
- organisation des programmes d'occupation et de formation pour les requérants d'asile.

b) innovations et améliorations :

- mise en place d'un projet intercantonal entre offices de l'assurance-invalidité romands afin de traiter les dossiers en retard de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève;

- réalisation du plan directeur EMS 2002-2010 pour la construction de nouveaux établissements médico-sociaux (EMS), sur la base duquel, à fin décembre 2002, 35 projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'EMS étaient engagés, cinq d'entre eux pouvant être considérés comme étant réalisables à l'échéance 2006;
- développement et amélioration des prestations offertes aux requérants d'asile, telles que la mise en place du réseau de soin et l'augmentation du nombre de places dans les programmes d'occupation et de formation.

c) rapports et analyses :

- rapport d'un groupe de travail pour la création d'un centre d'observation médicale pour l'assurance-invalidité (COMAI);
- rapport du groupe de travail chargé de définir les compétences et coordonner les différents services en matière de relogement rapide suite à une évacuation pour les bénéficiaires de l'aide sociale;

d) études :

- étude sur les flux et les procédures au sein de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève;
- étude concernant l'insertion / réinsertion sociale et professionnelle dans le domaine de la dépendance;
- étude des impacts économiques et sociaux de deux EMS dans le canton de Genève;
- étude de faisabilité et d'opportunité de la création d'une caisse publique latine d'assurance-maladie;
- étude de faisabilité et d'opportunité de mettre en place un système de «réassurance» des franchises à option de l'assurance-maladie;
- évaluation des directives d'exécution relatives à l'aménagement des établissements médico-sociaux (EMS) par un bureau d'architectes indépendant;
- étude sur la répartition de la subvention de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) destinée aux programmes d'occupation.

10.4.2 Hospice général

Mission

L'Hospice général est un établissement de droit public qui offre à la population genevoise des prestations sociales dans le cadre :

- de la loi genevoise sur l'assistance publique du 19 septembre 1980 (J 4 05): aide sociale et financière, information et prévention sociales;
- de la loi sur le revenu cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit du 18 novembre 1994 (J 2 25): aide financière et à l'insertion liées à une activité compensatoire;
- de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile du 18 décembre 1987 (F 2 15): hébergement et aide sociale et financière des requérants d'asile et statuts assimilés après 360 jours;
- de la loi sur les centres d'action sociale et de santé du 21 septembre 2001 (K 1 07).

Par ailleurs, l'Hospice général déploie une action spécifique dans les domaines de l'éducation (4 établissements) et des personnes âgées.

Activités permanentes

L'action de l'Hospice général se développe autour des activités suivantes :

a) L'assistance publique :

Au 31 décembre 2002, 11.810 personnes ont été accueillies par l'Hospice général dans les Centres d'action sociale et de santé (CASS) des 22 secteurs d'intervention desservant les quartiers de la ville et les communes, dont environ un quart ne bénéficient pas d'aides financières mais d'un accompagnement social. La somme totale des prestations d'assistance versées s'élève à 112.280.413 F, dont 74.475.346 F d'assistance et 37.805.067 F de prestations nettes d'assistance en attente de décision AI/OCPA.

Les prestations octroyées par les assistants sociaux se répartissent en deux catégories de population :

- personnes ou groupe familial sans revenu ou avec un revenu insuffisant (salaire, prestations d'assurance sociale) et avec des difficultés sociales;
- personnes ou groupe familial avec des difficultés sociales (ruptures et conflits familiaux, problèmes de santé, de logement, de gestion administrative, endettement, difficulté d'intégration, etc.).

a) Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) :

840 chômeurs en fin de droit bénéficient du RMCAS.

Le modèle du RMCAS, avec ses contre-prestations, reste dynamique : 55% des bénéficiaires sont en activité, représentant 461 personnes.

b) L'asile :

5.323 requérants d'asile sont aidés au nom et pour le compte de la Confédération; sur la totalité de ces personnes aidées, 4.591 le sont à titre financier.

d) Les activités pour les personnes âgées :

Le centre d'animation pour retraités a accueilli 19.435 personnes.

Les réflexions concernant les deux maisons de vacances (Nouvelle Roseraie et Florimont) se poursuivent et des contacts ont été pris avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises afin d'en assurer la pérennité.

e) Les activités du secteur éducatif (enfance-adolescence et alcoologie) :

Infor Jeunes a répondu à 2.412 jeunes; les 4 établissements de jeunes ont accueilli 167 jeunes.

Dans le cadre des exigences de la Division AI de l'OFAS, les efforts entamés à partir de 1999 à la Maison de l'Ancre concernant les programmes Qualité ont abouti au concept d'accompagnement «Ancre 2000» et ont continué à porter leurs fruits avec une augmentation du taux d'occupation de plus de 3% (de 97.79% en 2001, il est passé à 101% en 2002). Par ailleurs, cet établissement a obtenu la certification fédérale «QuaThéDA».

f) Prévention et information sociale :

L'Hospice général organise régulièrement des débats, des rencontres et des formations; il édite également des publications ayant trait à l'information sociale. En outre, l'institution met à disposition un centre d'information sociale ainsi qu'un centre de documentation pour les professionnels du social.

g) L'immobilier :

L'Hospice général possède un parc immobilier de 71 immeubles, représentant 1.202 logements, dont les revenus assurent le financement partiel de l'assistance publique.

Principaux dossiers traités en 2002

- Poursuite de la réorganisation de l'institution : renforcement du rôle opérationnel des services par une meilleure délégation des responsabilités, développement de son système de pilotage (tableaux de bord).
- Réflexion de fond sur les missions de l'institution, sur son rôle et sa place dans la politique sociale genevoise. Réalisation des projets de service.
- Collaboration à la mise en place de la nouvelle organisation des Centres d'action sociale et de santé (CASS), ainsi que du Service d'informatique sociale (SIS) au Département de l'action sociale et de la santé (DASS).
- A la suite de l'augmentation significative du nombre de requérants d'asile, réalisation d'importantes démarches pour faire face aux problèmes d'hébergement et d'encadrement. Compte tenu de la crise du logement à Genève, l'Hospice général a été contraint d'ouvrir des abris de la Protection civile et d'utiliser deux autres lieux d'accueil en urgence.
- Aboutissement de la démarche qualité à la Maison de l'Ancre.
- Réflexion sur l'avenir des établissements de jeunes et du Centre d'animation pour retraités (CAD).
- Publication d'un guide pour jeunes adultes «Coup de pouce pour majeur».
- Agrandissement de la crèche «La Cigogne» grâce à un partenariat entre l'Hospice général, la Maison de Vessy et les communes de Bardonnex, Veyrier, Carouge et Troinex, développé au sein de la Fondation.
- Introduction d'un logiciel de gestion globale et intégrée des ressources humaines (GGIP).
- Développement de synergies avec d'autres centres de formation (HUG, CEFOC, CASS).
- Fermeture de la Boutique d'information sociale (BIS) à Rive et ouverture à sa place d'un Centre d'information sociale (CIS) destiné aux professionnels du domaine.

Statistiques

Nombre de personnes prises en charge au total au 31.12

	2000	2001	2002
- action sociale ¹⁾	10.623	11.062	11.810
- requérants d'asile	3.299	4.711	5.323

Nombre d'arrivées et de départs des requérants d'asile dans le courant de l'année

	2000	2001	2002
- nombre d'arrivées	443	1.143	1.561
- nombre de départs ou de disparition	1.421	785	949
- nombre de transfert de l'ex-AGECAS		1.054	

Nombre de personnes prises en charge financièrement au 31.12

	2000	2001	2002
- action sociale ¹⁾	7.548	8.224	9.188
- RMCAS	772	719	840
- requérants d'asile	3.227	3.763	4.591

Nombre de dossiers pris en charge financièrement au 31.12

	2000	2001	2002
- action sociale ¹⁾	4'126	4'239	4'662
- requérants d'asile	1'249	2'077	2'735

¹⁾ avec les avances AI/OCPA

Répartition des bénéficiaires du RMCAS au 31.12

	2000	2001	2002
Genevois	27.8%	28.1%	26.8%
- Confédérés	38.7%	39.6%	40.5%
- Etrangers	33.5%	32.3%	32.7%
- moins de 40 ans	25.7%	24.3%	24.1%
- de 40 à 49 ans	31.7%	34.1%	31.1%
- 50 ans et plus	42.6%	41.6%	44.8%

Répartition des bénéficiaires du RMCAS au 31.12

	2000	2001	2002
- Maison de vacances pour personnes âgées	17.001	12.705	13.079
- établissements pour personnes alcooliques	6.452	7.139	7.379
- établissements pour jeunes	20.002	21.428	20.534
- établissements pour jeunes adultes	4.797	5.435	5.828

10.4.3 Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

Mission

L'OCPA a pour mission :

- d'accorder les prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides;
- d'accorder des prestations d'assistance à des personnes en âge AVS ou rentières AI;
- de participer au paiement de frais de placement en institution ou de maintien à domicile des personnes âgées ou invalides;
- de participer au paiement des frais médicaux, pour la part non remboursée par l'assurance maladie, et des frais paramédicaux;
- de verser la subvention d'exploitation et d'effectuer le contrôle administratif et financier des établissements médico-sociaux (EMS);

- d'informer le public ainsi que les milieux spécialisés sur les prestations de l'OCPA ainsi que sur les conditions de séjour dans les EMS et les immeubles pour personnes âgées.

Activités conduites et dossiers traités

- Phase de réalisation du projet «Refonte OCPA» pour la modernisation du système d'information qui date de 1988; les tests et la mise en production des principaux modules sont prévus pour l'année 2003.
- Dans le cadre du projet «Refonte OCPA», réalisation d'une importante collaboration avec le Centre de formation de l'Office du personnel de l'Etat (OPE) visant à sensibiliser le personnel au changement et à la transformation de l'environnement informatique. Séminaire «Accompagner le changement»: 26 jours, 109 personnes.
- Stabilisation de la gestion électronique des documents (GED) avec l'extension de la numérisation à l'ensemble des documents émis et reçus en relation avec les demandes et modifications de prestations.
- Mise en œuvre de la revalorisation de 12 fonctions internes dont le métier fondamental de gestionnaire de prestations OCPA. La démarche concerne 48 personnes sur un effectif de 116 personnes.
- Déménagement des activités de contrôle interne et externe sur le site du 4 de la rue du Vieux-Marché avec l'équipement et l'emménagement d'une vingtaine de personnes.
- Contrôle du respect des conditions de l'autorisation d'exploitation de l'ensemble des EMS du canton, approbation des prix de pension facturés aux résidents et contrôle des conditions de subventionnement (budgets, postes, etc.) des EMS subventionnés (reconnus LAMal) du canton.
- Instruction des plaintes dans les EMS pour le volet administratif et financier.
- Participation aux groupes de travail interdépartemental (DASS-DAEL) concernant la mise à disposition d'environ 20 nouveaux EMS pour la période 2002-2010 et aux groupes de travail concernés par les fermetures d'EMS (cinq établissements ont fermé en 2002).
- Mise en œuvre des accords bilatéraux entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002 (participation au groupe de travail départemental chargé du suivi opérationnel, préparation des projets de modifications légales, mise en place des instruments de suivi et formation des collaborateurs).
- Participation aux séances du groupe de travail interdépartemental chargé de la définition d'un seul revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales.
- Participation aux séances de travail du groupe départemental chargé de préparer les modifications de la loi cantonale sur l'assistance publique.

Statistiques

Prestations complémentaires

	2000	2001	2002
Demandes enregistrées	2.124	2.327	2.101
Dossiers au 31.12	17.643	18.195	18.619
Bénéficiaires au 31.12	21.112	21.907	22.515
Dossiers à traiter au 31.12	1.261	991	717
Prestations versées	350 mios	365 mios	375 mios

Prestations d'assistance

	2000	2001	2002
Dossiers personnes à domicile au 31.12	212	142	79
Dossiers personnes en pension au 31.12	31	31	36
Journées pensions prises en charge (canton et hors canton) ¹	19.782	19.955	17.864

¹) Journées prises en charge sur la base des factures reçues des EMS.

Remises, réclamations et recours

	2000	2001	2002
Demandes de remises	75	136	150
Dépôts de réclamation	242	263	308
Dépôts de recours à la CCR	19	27	40
Recours au TFA	0	3	7

10.4.4 Établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales

Mission

Les établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) ont pour mission d'accueillir, en résidence et dans leurs ateliers, des personnes handicapées mentales adultes dépendantes, pour la plupart polyhandicapées.

L'objectif à atteindre est l'intégration optimale de ces personnes dans la vie de la Cité, par la mise en valeur de leurs capacités et de leur rôle social, dans le respect de leurs droits et devoirs, tout en tenant compte des caractéristiques de chacun.

Activités principales

Pour répondre aux besoins recensés, les EPSE ont repris la gestion de la résidence Sarde destinée aux personnes atteintes de surdit  avec d'autres handicaps associ s. Cette r sidence offre 6 places d'habitation et d'occupation. Un nouvel atelier de fabrication de bougies semi-industriel a  t  ouvert dans la nouvelle zone industrielle de la Pallanterie. Il offre 12 nouvelles places de travail.

Dossiers principaux

Apr s la certification ISO 9001 obtenue en 2001, la certification qualit  de l'OFAS exig e pour recevoir les subventions f d rales a  t e acquise. Les nouvelles normes en mati re de s curit  et celles portant sur l'hygi ne alimentaire (HACCP) ont  t e introduites.

Plusieurs  tudes pour la cr ation de nouvelles infrastructures destin es   r pondre aux nombreuses demandes

d'admissions de personnes polyhandicap es ont  t e men es.

Statistiques

Les r sidences de La Combe, de Th n x, Sarde et le Home des Minoteries accueillent 114 internes (+3). Les ateliers (la Combe, Epsetera Tulipiers, Acacias, Carouge, Servette et Pallanterie) sont fr quents par une client le additionnelle de 81 (+10) travailleurs externes, soit un total de 195 (+ 13) personnes handicap es. Les EPSE ont, en outre, offert 316 (+ 162) journ es d'accueil temporaire   14 personnes.

10.4.5 Centre d'int gration professionnelle

Mission

Le Centre d'int gration professionnelle (CIP) a pour mission de contribuer   l'int gration professionnelle des personnes handicap es. Il offre :

- des mesures d' valuation, d'observation et de formation professionnelle en faveur des assur s de l'assurance invalidit  (AI) et de personnes assist es par l'Hospice g n ral (atelier de r insertion dans la vie active - ARVA);
- des possibilit s de travail en ateliers prot g s productifs.

Activit s permanentes

- Activit s de r adaptation professionnelle pour des personnes souffrant de divers handicaps en provenance de l'Assurance Invalidit , de l'Hospice G n ral (HG) et du ch mage soit :
 - a. Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidit  (COPAI);
 - b. Atelier de r insertion professionnelle pour ch meurs (ARP);
 - c. Atelier de r insertion   une vie autonome (ARVA) pour l'HG;
 - d. Service de placement dans le circuit  conomique normal (ESPACE);
 - e. Atelier d'observation – r insertion pour l'AI (OSER);
 - f. Atelier d'observation – r insertion pour jeunes handicap s de l'AI (18-28);
 - g. Atelier de formation en horlogerie.
- Activit s de production en ateliers prot g s dans les domaines de la menuiserie, des techniques (circuits imprim s,  lectronique, serrurerie), multiservices (mises sous pli, exp dition, manutention, tris, emballages, conditionnements, etc.), de la communication (infographie, imprimerie, gravure, personnalisation d'objets, etc.) et de la logistique (exp ditions, r colte de cartouches d'encre informatique Ecologistic).

Activit s conduites en 2002

2002 marquait le cinquanti me anniversaire du centre d'int gration professionnelle. Ce fut l'occasion de plusieurs manifestations marqu es sous le signe de la solidarit  avec les personnes handicap es du B nin (Afrique).

Comme prévu, le nouvel atelier ARP pour la réinsertion des chômeurs a été créé dès le 1^{er} janvier. 42 personnes y ont été accueillies en cette première année et les résultats ont été conformes, voire meilleurs, à ce qui avait été prévu.

Un nouveau contrat de prestation a été négocié et signé avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le COPAI. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2003. Par ailleurs, la commission administrative du centre a accueilli favorablement la demande du département d'instaurer en 2003 un centre d'observation médicale de l'assurance invalidité (COMAI)

Statistiques

	2000	2001	2002
Journées de stage en réadaptation	15.870	16.169	17.045
Journées de stage au COPAI	2.702	3.395	3.015
Journées de stage à l'ARVA	1.726	1.662	2.183
Journées de stage à l'ARP	-	-	2.704
Heures de travail en ateliers protégés	186.531	192.105	197.465
Nombre de factures (travaux) clients	4.383	4.033	3.146

10.4.6 Service de l'assurance-maladie

Mission et activités principales

1. Contrôle de l'affiliation à l'assurance obligatoire des soins des personnes assujetties :

Afin de contrôler l'affiliation des personnes qui ont élu domicile ou qui sont nées à Genève en 2002, le service a envoyé 20'801 lettres qui ont entraîné 6'671 affiliations d'office.

3'605 dispenses et 741 exemptions ont été accordées aux personnes remplissant les conditions d'octroi. Le contrôle de l'obligation d'assurance des domestiques privés des missions diplomatiques a porté sur 581 personnes, ce qui a entraîné 7 affiliations d'office.

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, le 1^{er} juin 2002, les frontaliers exerçant une activité lucrative en Suisse et les membres de leur famille qui ne travaillent pas sont dorénavant également soumis à l'obligation d'assurance en Suisse, conformément au principe de l'affiliation au lieu de travail prévu dans ces accords. Toutefois, il a été décidé d'accorder un droit d'option aux frontaliers résidant en France, ce qui leur permet de rester affiliés au système d'assurance-maladie de leur pays de résidence. Pour contrôler l'option prise par ces personnes, le service s'est adressé à plus de 40'000 frontaliers, par l'entremise de leur employeur genevois, ce qui a généré un envoi de plus de 50'000 lettres. Un contrôle régulier du droit d'option a été mis en place dès le deuxième semestre 2002 et a déjà entraîné l'envoi de 1'686 lettres.

2. Prise en charge des primes des assurés insolvable :

L'obligation d'assurance fixée par la loi implique l'intervention des pouvoirs publics dans la prise en charge des primes et participations aux coûts des assurés insolvable. Une nouvelle procédure de prise en charge du contentieux, acceptée par tous les cantons romands, a été introduite dès janvier 2002, ce qui a

modifié le nombre des dossiers traités par le service par rapport à 2001. 15'084 dossiers de contentieux ont été présentés au service de l'assurance-maladie. Cela a entraîné 13'691 décisions de prise en charge pour une dépense totale de 13.094.559 F.

3. Distribution des subsides aux assurés de condition économique modeste :

163.026 attestations 2002 ont été envoyées ouvrant un droit à un subside. 40.146 personnes ont bénéficié d'une aide égale au 100% de la prime de base (les bénéficiaires de prestations de l'Office cantonal des personnes âgées et de l'Hospice général) et 122.880 personnes ont reçu un subside partiel de 80 F par mois (groupe A), 60 F par mois (groupe B) ou 30 F par mois (groupe C), selon leur appartenance au groupe dont les limites de revenu n'ont pas été modifiées depuis 1998. Le subside «enfant» a été porté à 95 F au maximum.

4. Information aux assurés

Le service a reçu 17'832 personnes aux guichets et a répondu à 65'757 appels téléphoniques dans le cadre de son devoir d'information aux assurés.

Au mois de mars, 14'238 bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, assurés dans une caisse dont la prime était supérieure à la prime moyenne cantonale, ont reçu une lettre leur recommandant de changer d'assureur. Cette requête a été suivie par 3'000 personnes, ce qui a entraîné une économie d'environ Fr. 1'000'000.- qui permet de prendre en charge la cotisation de 1000 enfants supplémentaires.

Tous les assurés de condition modeste bénéficiant d'un subside en 2003 et assurés dans une caisse-maladie dont la prime est supérieure à la prime moyenne cantonale, ont reçu fin octobre/début novembre une recommandation les invitant à choisir un assureur meilleur marché. 58'814 lettres ont été envoyées à cet effet.

Statistiques

Subsides en faveur des assurés de condition économique modeste:

Année	Nombre de personnes subsidiées	Montant en francs
2000	168'144	199'713'047.-
2001	164'569	207'303'102.-
2002	163'026	227'222'936.-

10.4.7 Office cantonal AI

Mission

L'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) a pour tâche d'accorder diverses prestations aux personnes mineures ou majeures, suisses ou étrangères, domiciliées sur le territoire du canton de Genève ou dans la zone frontalière, en application de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959.

Dans le but de permettre aux assurés atteints dans leur santé par suite d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident de préserver, de rétablir, voire d'améliorer leur capacité de gain, l'assurance-invalidité prend en charge les mesures de réadaptation d'ordre médical et/ou professionnel appropriées, les moyens auxiliaires néces-

saires, ainsi que le paiement d'indemnités journalières, selon les circonstances.

Activités principales

La réadaptation professionnelle étant la mission première de l'OCAI, l'office prospecte le marché du travail pour définir et trouver les métiers et les postes susceptibles d'être occupés par les assurés dont la capacité de gain peut, en tout ou partie, être préservée.

Une diminution durable de la capacité de gain d'au moins 40% donne droit au versement d'une rente d'invalidité partielle ou entière. Les assurés impotents domiciliés en Suisse peuvent se voir allouer une allocation, dont le montant varie en fonction du degré d'impotence.

Les assurés mineurs ont droit aux traitements médicaux des infirmités congénitales par le biais de l'assurance-invalidité, laquelle alloue aussi des subsides pour des formations scolaires spéciales et verse, selon les cas, une contribution aux soins spéciaux nécessités par l'impotence.

Les bénéficiaires de prestations de l'AVS domiciliés en Suisse ont droit, pour leur part, à une prise en charge partielle de divers moyens auxiliaires utiles au maintien de leur autonomie, ainsi qu'à des allocations pour cause d'impotence. L'examen du droit à ces prestations est aussi de la compétence de l'office cantonal de l'assurance-invalidité.

Statistiques

Nouvelles demandes de prestations

	2000	2001	2002
Prestations AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation médicales et/ou professionnelles, allocations pour impotents)	4.316	4.491	4.649
Allocations pour impotence AVS	453	651	640
Moyens auxiliaires AVS	1.970	1.968	2.087
Total	6.739	7.110	7.376

Le service de la facturation a traité 51.564 factures de fournisseurs, pour un montant de Frs 67.456.538.-

Nombre de dossiers traités ayant fait l'objet d'une décision d'assurance

Communications / décisions	2000	2001	2002
Nouvelles demandes AI	4.493	4.484	4.190
Allocations pour impotence AVS	135	592	999
Moyens auxiliaires AVS	1.349	1.589	2.015
Autres prestations	7.239	8.777	7.070
Total	13.456	15.616	14.274

Une année de changement

L'année 2002 a été marquée par les événements suivants:

1. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002 de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et

l'Union européenne, ce qui a entraîné d'importants changements en matière de conditions générales d'assurance AI pour les ressortissants de l'Union européenne, notamment les frontaliers.

2. Sous sa supervision et sa responsabilité, l'OFAS a mis sur pied un projet de solidarité entre Offices AI romands (ainsi que celui du canton de Berne), afin que ces derniers prennent en charge 700 dossiers d'assurés genevois en attente d'une décision depuis plus de 2 ans. Ainsi, 700 dossiers de plus de 2 ans ont été transmis aux autres offices AI romands aux fins d'instructions, les décisions étant toutefois notifiées aux assurés par l'OCAI.
3. Déménagement à la fin juillet 2002 dans de nouveaux locaux, situés à la rue de Lyon 97, mieux adaptés et plus spacieux, et organisation d'une journée porte ouverte à l'intention des partenaires en octobre 2002.
4. Participation à un groupe de travail, mis sur pied par le DASS, visant à la création d'un centre d'observation médicale pour l'AI (COMAI).
5. Adoption par le Grand Conseil genevois le 20 septembre 2002 de la loi relative à l'Office cantonal des assurances sociales, qui institue un Office cantonal des assurances sociales regroupant l'OCAI et la Caisse cantonale genevoise de compensation AVS/AI.
6. Effort important en matière de formation du personnel.
7. Changement de directeur au début du mois de novembre 2002.
8. Information aux assurés en matière AI améliorée. Plusieurs brochures présentant les diverses prestations AI ont été élaborées, portant sur des sujets tels que l'assurance-invalidité en général, la réadaptation, les indépendants, les mineurs, les personnes sans activité lucrative ou travaillant à temps partiel et l'AVS. Un site Internet a également été mis en service (<http://www.ai-ge.ch>).

10.4.8 Caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF

Mission

La caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC), établissement autonome de droit public, est chargée:

- de l'application des lois fédérales sur l'assurance-veilles et survivants, sur l'assurance-invalidité, sur le régime des allocations pour perte de gain, et de la perception des cotisations sur l'assurance-chômage;
- du contrôle de l'affiliation des employeurs aux régimes de l'assurance-accidents (LAA) et de la prévoyance professionnelle (LPP);
- au titre d'autres tâches, avec l'autorisation de l'Office fédéral des assurances sociales, de l'application de la législation cantonale en matière d'allocations familiales (SCAF-CAFAC-CAFNA), de la perception des contributions dues au fond de la formation et du perfectionnement professionnels et de l'application de la loi cantonale sur l'assurance-maternité - LAMat.

Statistiques

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2000 F	2001 F	2002 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain) Cotisations AC (assurance-chômage)	552.830.823 140.639.235	605.806.678 160.324.145	615.043.110 160.982.810
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	554.119.444	584.891.114	592.567.982
- Rentes extraordinaires AVS	1.116.037	843.795	626.239
- Allocations pour impotents dans l'AVS	5.930.502	7.090.557	10.017.151
- Rentes ordinaires AI	154.276.756	170.647.399	174.397.456
- Rentes extraordinaires AI	24.309.393	27.776.856	28.195.619
- Allocations pour impotents AI	3.878.895	4.387.497	4.545.092
- Indemnités journalières aux invalides	8.327.307	7.251.523	6.474.090

Allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou de service dans la protection civile

	2000 F	2001 F	2002 F
Allocations versées :			
- directement	4.850.375	4.953.177	5.396.064
- par l'entremise des employeurs et aux ayants droit de condition indépendante	3.224.401	2.549.063	3.686.876
- protection civile	1.109.826	1.046.323	969.125
Total	9.184.602	8.548.563	10.052.065

Service cantonal d'allocations familiales

	2000	2001	2002
Allocations familiales en faveur des salariés			
- employeurs affiliés	7.602	7.873	8.167
- contributions perçues	34.944.127 F	43.610.917 F	43.984.172 F
- allocations familiales versées	32.706.055 F	37.542.921 F	35.904.993 F
- taux de la contribution sur les salaires	1.7 %	1.7 %	1.7 %

	2000	2001	2002
Allocations familiales en faveur des indépendants (en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2000)			
- affiliés	8.427	8.779	8.949
- contributions perçues	3.847.952 F	5.919.391 F	5.476.077 F
- allocations familiales versées	3.176.765 F	4.970.288 F	5.626.541 F
- taux de la contribution	1.9 %	1.9 %	1.9 %

Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales

	2000	2001	2002
- employeurs affiliés	162	163	163
- contributions perçues	69.089.120 F	74.739.965 F	72.586.223 F
- allocations familiales versées	43.386.659 F	48.719.082 F	51.249.889 F
- taux de la contribution	2%	2%	2%

Caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative

(en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997)

	2000	2001	2002
- allocations familiales versées	9.895.438 F	11.878.182 F	12.417.725 F

Allocations de maternité

(en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2001)

	2001	2002
- affiliés employeurs et indépendants	14.773	14.970
- cotisations perçues	9.094.167 F	24.605.694 F
- allocations versées	7.650.155 F	19.566.586 F
- taux de la cotisation	0.4 %	0.4%

10.5 Direction générale de la santé

10.5.1 Direction générale de la santé

Mission

La direction générale de la santé a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de santé articulée autour des axes suivants :

- promotion de la santé et prévention des maladies et accidents ;
- planification du système de santé ;
- constitution et exploitation d'un système d'informations sanitaires.

Ces activités s'exercent en collaboration avec tous les partenaires, publics et privés, du domaine de la santé et des soins à Genève, ainsi qu'avec les milieux universitaires, les structures intercantionales de coordination, les autorités sanitaires fédérales et l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Modifications légales et réglementaires

Les lois et règlements suivants ont été modifiés ou adoptés :

- K 4 05.18 règlement sur les essais cliniques des produits thérapeutiques du 11 décembre 2002 abrogeant le règlement sur les médicaments au stade d'essais cliniques du 31 janvier 1996 (K 4 05.18) et le règlement concernant les recherches cliniques comportant des interventions relevant du génie génétique humain, du 13 avril 1994 (K 2 05.16), entré en vigueur le 19 décembre 2002.
- K 1 60.01 règlement du 18 décembre 2002 modifiant le règlement d'application de la loi sur les prélèvements et les transplantations d'organes et de tissus, du 20 mai 1998, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.
- K 3 05.01 règlement du 18 décembre 2002 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, du 25 juillet 2001, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

- K 3 15.03 règlement du 18 décembre 2002 modifiant le règlement fixant les émoluments perçus par divers services du département de l'action sociale et de la santé, du 18 décembre 1991, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.
- J 7 20.01 règlement du 18 décembre 2002 modifiant le règlement d'application de la loi relative aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées, du 15 décembre 1997, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003.
Ces 5 modifications réglementaires avaient pour but de remplacer le «service du médecin cantonal» (SMC) par «direction générale de la santé» (DGS), car les activités du SMC seront directement rattachées à la DGS dès le 1^{er} janvier 2003.
- B 4 05.10 règlement du 18 décembre 2002 modifiant le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale, du 3 décembre 2001, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Activités principales

La direction coordonne et oriente les activités des services qui lui sont rattachés.

Elle préside le groupe de pilotage de la planification sanitaire qualitative 1999-2002 et supervise les activités que mène l'Institut de médecine sociale et préventive (IMSP) en vue de la réalisation des priorités sanitaires décidées par le Conseil d'Etat. Elle appuie les partenaires publics et privés engagés dans la prévention et la promotion de la santé.

Elle préside également la commission de planification du système de soins hospitaliers, à laquelle participent des représentants des secteurs public et privé.

Les activités conduites par la direction générale de la santé en 2002 ont été principalement consacrées à :

- a) surveiller et soutenir la mise en oeuvre de la politique de santé, conformément à la loi du 25 juin 1999 sur la planification sanitaire qualitative (PL 8045), aux données épidémiologiques régionales et aux recommandations d'organismes internationaux;
- b) élaborer les recommandations pour la planification du système de soins et hospitalier, en fonction des exigences de la LaMal (art. 39) et des besoins de santé de la population, et conduire les travaux de la commission de planification du système de soins hospitaliers;
- c) définir un système cantonal d'information sur la santé comme outil de décision pour la politique de santé et faciliter les travaux conduisant à sa mise en oeuvre;
- d) poursuivre le programme Villes-Santé à la suite de la désignation de Genève pour la phase III de ce programme européen de l'OMS, ainsi que de la loi du 23 mars 2001 sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21);
- e) coordonner des actions dans les domaines prioritaires de la prévention et de la promotion de la santé, en concertation avec les cantons romands et le Tessin.

Dossiers traités

Les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- a) préparation de la réorganisation de la direction et de l'intégration complète des activités du service du médecin cantonal à partir du 1^{er} janvier 2003;

- b) adaptation des droits de pratique des professionnels de la santé en conformité avec la mise en vigueur des accords bilatéraux entre l'Union Européenne et la Suisse, ainsi qu'avec les nouvelles dispositions fédérales;
- c) suivi des négociations en vue de l'établissement d'un accord tarifaire pour la chirurgie ambulatoire et les cabinets médicaux, dans le cadre de TarMed;
- d) participation et prise en charge du secrétariat de la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la santé;
- e) élaboration d'un rapport sur la planification hospitalière dressant le bilan de l'offre de soins et proposant son adaptation en fonction de l'art 39 LAMal;
- f) étude sur les besoins, la conception et l'organisation d'un système d'information sanitaire pour appuyer les prises de décisions de santé publique avec comme exemple le cancer du sein;
- g) conduite de la phase finale de la planification sanitaire qualitative et préparation du suivi à partir de 2003;
- h) supervision de la mise en oeuvre du réseau de soins palliatifs;
- i) participation au dispositif intercantonal pour la prévention et la promotion de la santé (DIPPS) qui regroupe les cantons romands et le Tessin;
- j) collaboration à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du canton (loi sur l'action publique en vue d'un développement durable - A 2 60) en relation avec les thèmes du plan d'action national pour l'environnement et la santé (alimentation et bien-être, mobilité et bien-être, habitat et bien-être);
- k) supervision d'activités dans les domaines du dépistage du cancer du sein, du cancer de la prostate, du réseau «alcoologie», de la prévention du tabagisme actif et passif, de la toxicomanie, du SIDA, de la vaccination contre la grippe, de la prévention du mélanome, de l'alimentation (label Fourchette Verte), de la prévention des accidents, de la lutte contre la sédentarité; en collaboration avec les associations de médecins, de pharmaciens, l'aide à domicile, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), le Service santé Jeunesse (SSJ) et d'autres partenaires;
- l) conduite du groupe de pilotage pour l'ouverture et le suivi d'un lieu d'accueil avec espace d'injection;
- m) poursuite de la mise en oeuvre de la loi sur les transports sanitaires urgents.

10.5.2 Service du médecin cantonal

Mission

Le service du médecin cantonal a pour mission de contribuer à la préservation, au maintien et à l'amélioration de l'état général de santé de la population. Son autorité et ses compétences s'exercent dans les domaines suivants :

- a) autorisations et droits de pratique des professionnels de la santé;
- b) surveillance des établissements médicaux et médico-sociaux;
- c) maladies transmissibles;
- d) traitements pharmacologiques de la dépendance;
- e) urgences et catastrophes;

f) accouchements, interruptions volontaires de grossesse (IVG).

Le service du médecin cantonal est responsable de l'application des lois sanitaires :

- a) qui impliquent l'autorité de l'Etat sur les professionnels de la santé ayant une relation thérapeutique avec les patients (autorisation et surveillance) et sur les lieux où s'établissent ces relations;
- b) qui affectent le droit des patients ou le modifient (maladies infectieuses, dépendances, IVG, catastrophe, refus du don d'organe);
- c) relative à l'aide sanitaire urgente.

Activités conduites et dossiers traités

Les activités conduites en 2002 et les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- a) application des nouvelles dispositions légales, pour délivrer les droits de pratique aux professionnels de la santé, liées à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Confédération helvétique, et à l'Ordonnance fédérale concernant la limitation de l'admission des fournisseurs de prestation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (clause du besoin). Les 7 accords bilatéraux avec l'UE sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002. Parmi ceux-ci figure l'accord sur la libre circulation des personnes qui permet l'accès, non discriminatoire, des travailleurs de l'UE en Suisse. Il exige une égalité de traitement. L'entrée en vigueur de cet accord a donc eu une incidence sur la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, du 11 mai 2001. Toutefois, son impact a été fort modeste, compte tenu de l'entrée en vigueur, le 3 juillet 2002, de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance maladie obligatoire;
- b) correction, modernisation et validation des applications informatiques du service, «Prosan», «Vaccin», «Méthadone» et «Don d'organes»;
- c) introduction et mise en application de la nouvelle loi K 3 05 sur les professions de la santé;
- d) implantation de nouveaux outils d'évaluation de la qualité pour les EMS et les services d'aide et de soins à domicile et participation à l'élaboration des nouvelles normes architecturales des EMS;
- e) mise en application de la nouvelle formule d'audit des EMS et des organisations d'aide et de soins à domicile. L'audit porte sur la mesure de la qualité des prestations de soins et d'accompagnement des résidents et des familles. De par cet audit, la DGS participe au processus de surveillance permettant d'assurer à toutes les personnes âgées, sur la base de la loi J 7 20, art. 5, des conditions d'accueil de qualité à des conditions financièrement supportables;
- f) élaboration d'un concept d'assistance qualité et construction du secteur Assurance de qualité à la DGS;
- g) participation à l'élaboration d'une grille d'évaluation du projet institutionnel préalable à toute construction/rénovation d'un EMS;
- h) analyse des données PLAISIR et identification des indicateurs de qualité (PLAISIR (Planification Informatisée de Soins Infirmiers Requis) est une méthode de mesure de la charge en soins dans les établissements de longue durée);

- i) réception, classement et archivage des dossiers de médecins ayant pris la retraite ou décédés (anciennement archivés par l'Association de médecins de Genève);
- j) gestion et suivi des urgences et crises épidémiques (légionellose, gonorrhée, hépatites, méningites, infections communautaires [et dans les EMS] à staphylocoques dorés multi-résistants, etc.);
- k) mise en place d'un réseau cantonal d'alerte épidémique;
- l) initiation de la refonte du système d'information du service et de son intégration au sein de la Direction générale de la santé;
- m) finalisation de l'élaboration de la doctrine d'engagement commune aux divers intervenants du plan d'Intervention, de Secours et d'Information lors de Sinistre (ISIS);
- n) sur la base d'un rapport technique, définissant les modalités pratiques et le cadre juridique de l'accueil de patients sous méthadone dans l'établissement résidentiel ARGOS, mise en place en 2002 d'un programme expérimental limité à un an pour 5 personnes sur les 12 places disponibles;
- o) supervision du groupe d'accompagnement du projet de l'OFSP «MedRoTox Genève» destiné à améliorer la formation des médecins de premier recours dans le domaine de la dépendance;
- p) participation à la préparation d'une certification de la Fédération des médecins suisses (FMH) en médecine de l'addiction dans le cadre du Collège romand en médecine de l'addiction (CoRoMa);
- q) préparation d'un règlement d'exécution du Code pénal suisse en matière d'interruption de grossesse non punissable.

Statistiques

Nouvelles autorisations accordées pour la pratique privée

	2000	2001	2002
Médecins	162	66	140
Médecins-assistants	8	0	1
Vétérinaires	2	1	5
Chiropraticiens	0	1	0
Stagiaires en chiropratique	1	0	1
Médecins-dentistes	14	3	18
Assistants en médecine dentaire	0	1	0
Hygiénistes dentaires	0	1	6
Infirmiers	252	233	264
Sages-femmes	5	11	12
Masseurs-kinésithérapeutes	0	0	0
Physiothérapeutes	38	17	51
Pédicures	7	7	11
Epilatrices	10	1	6
Ambulanciers	4	1	0
Diététiciens	6	5	26
Ergothérapeutes	7	7	48
Logopédistes	-2)	73	77

1) La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical, du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001, introduit cinq nouvelles professions de la santé. Ces nouvelles professions apparaissent dans les tableaux 2002.

2) Ce chiffre n'est pas disponible.

Nouvelles autorisations accordées à des établissements et entreprises

	2000				2001				2002			
	N	F	M	T	N	F	M	T	N	F	M	T
Etablissements médicaux privés												
Permanences	0	1	3	8	0	0	1	8	0	0	2	8
Cliniques	1	0	1	14	0	0	0	14	0	0	0	14
Traitements de la dépendance ¹⁾	0	0	0	4	0	0	0	4	1	0	0	5
Divers	6	0	1	14	3	0	0	17	2	0	4	19
Etablissements privés spécialisés												
Cliniques dentaires	0	0	0	3	0	0	0	3	1	0	0	4
Chiropraticiens	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1
Ergothérapeutes	1	0	0	6	1	0	1	6	0	0	1	6
Entreprises du domaine médical												
Laboratoires	0	0	3	27	0	1	2	26	0	0	4	26
Cliniques vétérinaires	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3

N : Nouvelles autorisations d'exploiter.
 F : Fermetures d'établissements ou entreprises.
 M : Modifications d'autorisations d'exploiter.
 T : Ensemble des autorisations d'exploiter.

¹⁾ Y compris cabinets médicaux.

Visites et inspections diverses, évaluations de patients

	2000	2001	2002
Visites et inspections :			
Etablissements médicaux privés et entreprises du domaine médical	146	96	102
Etablissements médico-sociaux	131	90	60
Services d'aide et de soins à domicile	20	0	6
Véhicules ambulances	42	45	41
Evaluations des patients :			
Evaluations PLAISIR	135	0	0
Evaluations selon méthode CICPA ¹⁾	21	0	0
Dérogations à l'âge d'entrée en EMS ²⁾	31	21	1
Dérogations pour prolongation de séjour en UAT ³⁾	44	41	20
Prolongation hospitalisation	-	24	13

¹⁾ Cette méthode d'évaluation est maintenant utilisée seulement dans les EMS non subventionnés.

²⁾ Depuis novembre 2001, la direction générale de l'action sociale a décidé de ne plus accepter des dérogations permettant d'être admis en EMS avant 65 ans.

³⁾ Unité d'accueil transitoire

Maladies transmissibles

	2000	2001	2002
Déclarations individuelles	1.766	1.825	1.799
Carnets de vaccinations	4.159	4.626	4.772
Cas d'insalubrité	21	27	6

Traitements de la dépendance (méthadone et autres stupéfiants)

	2000	2001	2002
Autorisations délivrées	560	1.001	518
Traitements à durée indéterminée (cures longues)	278	293	290
Traitements à durée déterminée (cures brèves)	35	31	6
Changements de médecin traitant et de pharmacie	98	95	67
médecin traitant	18	23	12
pharmacie	85	494 ²⁾	95
produit de substitution	23	41	22
lieu de dispensation	12	18	0
médecin remplaçant	11	3	0
Mises à jour	-	6	26
Autorisations annulées ¹⁾	350	836	337
Rapports			
- entrées en traitement	322	374	367
- intermédiaires et finaux	2.077	2.649	2.627
Total des patients ayant été en traitement (cures brèves et longues)	1.729	1.647	1.591
Total des traitements en cours (nombre de patients)	1.444	1.403	1.344

¹⁾ Une même personne peut avoir plusieurs autorisations annulées la même année.

²⁾ Nombre exceptionnellement élevé pour 2001 : il a fallu annuler les autorisations délivrées aux pharmacies privées et donner de nouvelles autorisations à la Fondation Phénix. Depuis 2001, cette fondation fonctionne comme établissement médical et commande directement la méthadone chez les grossistes.

Activités de la cellule sanitaire du plan catastrophe cantonal ISIS

	2000 ¹⁾	2001	2002
Actions			
Informations préalables	83	74	72
Alertes	2	0	0
Engagements de la cellule médicale	0	2	0
Collaborations manifestations de masse	1	1	1
Préparations et formations			
Tests de liaison hebdomadaires	52	52	52
Exercices	0	1	2

10.5.3 Service du pharmacien cantonal

Mission

La mission du service du pharmacien cantonal porte sur :

- le contrôle des médicaments, des stupéfiants, des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement ;
- le contrôle de l'exercice des professions de la santé et de l'exploitation de pharmacies, de drogueries, de commerces d'opticien et d'entreprises se livrant au commerce des médicaments.

Activités conduites

Outre les activités administratives, contrôles et inspections habituels, on relève en 2002 les activités suivantes :

- a) mise en place du contrôle de l'assistance pharmaceutique (établissements médicaux et établissements médico-sociaux);
- b) mise à jour des dossiers et des autorisations concernant les opticiens et les commerces d'opticien;
- c) mise en application du programme de gestion des entreprises concernées par la loi fédérale sur le commerce des toxiques et l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement;
- d) contrôle des entreprises de froid ayant un spécialiste au bénéfice d'un permis pour fluides réfrigérants;
- e) participation aux campagnes de prélèvements des traverses de chemins de fer (mesure de la teneur en benzo(a)pyrène) et de prélèvements d'objets zingués (mesure de la teneur en cadmium).

Dossiers traités

Les principaux dossiers ont été les suivants :

- a) adaptation de la réglementation cantonale à la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques;
- b) application de l'ordonnance fédérale du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire;
- c) adaptation des procédures relatives au droit de pratiquer en raison de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et les pays membres de l'Union Européenne;
- d) participation, à l'échelle nationale, à la rédaction des ordonnances fédérales de la future loi fédérale sur les produits chimiques.

Statistiques

Registre des professions de la santé

Nouvelles autorisations accordées en 2002 pour la pratique privée

	2000	2001	2002
Pharmaciens	23	28	25
Assistants pharmaciens ¹⁾	16	15	16
Préparateurs en pharmacie	7	6	4
Droguistes	1	1	1
Opticiens A et B	11	25	31

¹⁾ Dans cette profession – où peuvent pratiquer des personnes de nationalité étrangère – des autorisations limitées dans le temps et assorties de diverses conditions sont délivrées.

Personnes autorisées à pratiquer dans le canton de Genève

	2000	2001	2002
Pharmaciens	511	536	547
Assistants pharmaciens	478	465	448
Préparateurs en pharmacie	218	224	223
Droguistes	72	73	56
Opticiens A et B	264	277	290

Nombre d'établissements

	2000	2001	2002
Pharmacies publiques	170	171	171
Drogueries	12	12	11
Etablissements médicaux dotés de l'assistance pharmaceutique y compris les HUG	6	7	8
Etablissements médicaux sans assistance pharmaceutique (autorisation de stupéfiants)	23	15	15
Commerces d'opticien	70	71	69

(Les maisons de commerce de gros de médicaments étant maintenant autorisées par la Confédération, elles ne figurent plus dans le tableau suivant).

Inspections

	2000	2001	2002
Pharmacies publiques	67	65	72
Pharmacies d'établissements médicaux	12	22	20
Drogueries	79	4	5
Maisons de gros et fabricants de médicaments ¹⁾	35	32	27
Commerces d'opticien	21	4	31
Entreprises / toxiques - Osubst	307	479	367

¹⁾ Y compris les inspections déléguées à l'inspecteur régional

10.5.4 Service de protection de la consommation

Mission

Les missions principales du service sont les suivantes :

- a) protection de la santé publique : contrôle des denrées alimentaires, des eaux de boisson et des objets usuels afin de s'assurer de leur innocuité; contrôles d'hygiène dans les établissements publics;
- b) lutte contre la fraude et la tromperie : surveillance de la composition des denrées alimentaires, des déclarations et du respect de la législation envers les additifs autorisés;
- c) contrôle de l'abattage et de la transformation de la viande.

Activités conduites et dossiers traités

Les activités conduites en 2002 et les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- a) mise sur pied de campagnes particulières et intensives de contrôle de certains produits (pâtisseries, eaux, miels, produits laitiers, produits carnés, huiles et graisses, fruits et légumes, plats cuisinés, poissons et étiquetage des denrées, résidus d'antibiotiques et cosmétiques);
- b) développement de nouvelles recherches concernant la qualité des denrées alimentaires (résidus d'antibiotiques, analyse quantitative des produits génétiquement modifiés, identification d'espèces);

- c) gestion d'une campagne nationale de dosage de résidus médicamenteux, de nitrofuranes dans les viandes, les poissons et les crustacés;
- d) amélioration de l'information et de la communication (participation à des émissions radiophoniques ou télévisées, conférences, etc.).

Statistiques

Nombre d'analyses effectuées

	2000	2001	2002
Denrées alimentaires et objets usuels ¹⁾	6.274 (16.6)	6.008 (20.1)	7.019 (18.5)
Produits non alimentaires	372	599	540
Total	6.646	6.607	7.559

¹⁾ entre parenthèses, % d'échantillons non conformes

Inspections et contrôles d'hygiène

	2000	2001	2002
Etablissements publics (cafés, restaurants, cantines, hôtels, bancs glaciers, etc.)	487	574	675
Stands en plein air, manifestations publiques, etc.	510	326	344
Maisons de retraite, homes, crèches, cuisines scolaires	100	82	92
Commerces et industries alimentaires	577	627	796
Autres	63	28	58
Commerces, productions viticoles	70	65	47
Total	1.807	1.702	2.012

10.5.5 Commissions de surveillance

Mission et activités principales

Le greffe des deux commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales est assuré par la direction générale de la santé.

Elles sont présidées par un ancien magistrat du pouvoir judiciaire. Les commissions de surveillance ont pour mission l'instruction de plaintes formées contre des professionnels de la santé. A l'issue de l'instruction, elles formulent un préavis à l'attention du département de l'action sociale et de la santé ou du Conseil d'Etat pour l'une, et du conseil d'administration des établissements publics médicaux mis en cause, pour l'autre.

Elles sont les autorités habilitées à se prononcer sur les requêtes en levée du secret professionnel. Il est à noter dans ce cadre que le nombre des requêtes dont sont saisies les commissions de surveillance est en très forte augmentation.

La commission de surveillance des professions de la santé peut être amenée à se prononcer sur toutes les questions qui intéressent l'exercice des professions de la santé et l'exploitation des établissements et entreprises visés à l'art. 2 de la loi K 3 05.

En raison de la volonté de moderniser le fonctionnement de ces autorités de recours, un groupe de travail a été constitué en décembre 2002. Il a notamment pour mission de faire un état des lieux du travail effectué par ces commissions, de définir leur rôle et d'introduire une

procédure de médiation, de rédiger les articles de lois y relatifs qui seront proposés à la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la santé.

Statistiques

Commission de surveillance des activités médicales

	2000	2001	2002
Plaintes enregistrées	13	8	10
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	10	11	7
– dont propositions de classement (ou classement avec réserves)	9	10	6
– agissements prof. incorrects constatés	1	1	1
Affaires en cours	18	17	24
Séances plénières	9	6	4
Séances de sous-commissions	35	27	49 ¹⁾
Requêtes en levée du secret professionnel	18	19	45

¹⁾ Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

Commission de surveillance des professions de la santé

	2000	2001	2002
Plaintes enregistrées	39	41	39
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	30	41	19
– dont propositions de classement	17	23	15
– d'avertissement	3	5	2
– d'amende	1	3	0
– de blâme	2	5	0
– de blâme avec amende	2	0	0
– de radiation temporaire	0	2	1
– de radiation définitive	0	0	0
– autres	0	3	1
Affaires en cours	49	41	65
Séances plénières	6	4	4
Séances de sous-commissions	39	31	47 ¹⁾
Requêtes en levée de secret professionnel	12	12	22
Requêtes en reconnaissance de diplômes	0	0	2

¹⁾ Comprenant les requêtes en levée du secret professionnel.

10.6 Direction générale des hôpitaux

10.6.1 Hôpitaux universitaires de Genève

Mission

Soigner, enseigner et chercher : telle est la mission des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Entrée en vigueur le 5 janvier 1995, la loi K 2 05 sur les établissements publics médicaux a organisé les HUG en douze départements médicaux et un département d'exploitation. Le 1^{er} janvier 2002, le centre d'information familiale et de régulation des naissances (CIFERN) – ou planning familial – a été rattaché aux HUG; il a rejoint le département de médecine communautaire.

La réforme hospitalière a conduit les HUG à dégager de nouvelles perspectives pour une meilleure efficacité des soins et une plus grande maîtrise des coûts. En 2002,

la démarche des projets de service a été relancée. D'ici juin 2003, il s'agira de valider les missions de base des services médicaux dans les axes de soins, de recherche et d'enseignement cliniques et de formuler les priorités de développement jusqu'en 2006.

Activités permanentes

Publié en janvier 2002, le plan de management des HUG pose le cadre dans lequel s'exerce la mission de soins, d'enseignement et de recherche, tout en fixant le cap 2002-2006. Comprenant un plan stratégique, un plan d'organisation et un plan d'action avec 135 mesures, ce plan constitue un instrument essentiel au service du pilotage des HUG.

Le plan stratégique développe la vision commune – le patient d'abord, l'esprit de service et l'exigence de la qualité – la philosophie managériale et les politiques institutionnelles. Il présente six orientations stratégiques, notamment : les domaines prioritaires de développement (médecine humanitaire et communautaire; médecine et chirurgie de transplantation; génomique et génétique; neurosciences); l'information et la participation du patient; l'organisation des soins; la gestion et le management (gestion décentralisée, efficacité des prestations, système d'information intégrée, patrimoine immobilier, etc.).

Pour la période 2001-2005, le comité de direction a identifié les défis importants à relever en matière d'organisation, de financement et de constructions :

- renforcement des missions de proximité et de référence des HUG;
- établissement d'un catalogue des prestations;
- révision des affiliations de services médicaux pour mieux tenir compte des besoins des patients;
- tarification et affectation interne des ressources en fonction des activités et des pathologies;
- évolution des activités ambulatoires en veillant à leur financement et à leur justification;
- politique de recrutement pour faire face à la pénurie de personnel dans certaines disciplines;
- poursuite des programmes de rénovation de bâtiments;
- négociations avec les autres hôpitaux universitaires suisses ayant pour objet de relancer la collaboration Vaud-Genève et de répartir les pôles de référence.

Principaux dossiers traités en 2002

Adaptation du dispositif de soins

S'inscrivant dans les projets de service et dans l'adaptation du dispositif aux besoins de la population, de nouvelles prestations ont été offertes, parmi lesquelles :

- le renforcement de la psychiatrie adulte de proximité grâce à la création de quatre secteurs;
- l'instauration, en gériatrie, d'un programme de réhabilitation de la mobilité et de l'équilibre;
- la création d'une unité d'évaluation préchirurgicale de l'épilepsie utilisant une technique de pointe pour identifier et localiser les foyers épileptiques;
- l'ouverture d'une unité d'observation et d'évaluation (8 lits) pour compléter le dispositif de la clinique d'accueil et d'urgences psychiatriques situé sur le site Cluse-Roseraie;

- la réorganisation des activités ambulatoires de la clinique et polyclinique de dermatologie et vénéréologie;
- le lancement, à la clinique de rééducation, d'un programme destiné aux patients fibromyalgiques – AquaFM, pour les aider à retrouver un bien-être physique et psychologique;
- le développement de nouvelles techniques en cardiologie pour améliorer la prise en charge des affections cardio-vasculaires et l'insuffisance cardiaque;
- la mise sur pied d'une consultation d'antalgie interventionnelle qui offre de nouvelles techniques de soins pour soulager les douleurs chroniques, rebelles aux traitements médicamenteux classiques;
- l'introduction, en pédiatrie, de programmes d'exercices physiques spécifiques destinés aux enfants diabétiques et aux jeunes obèses.

Investissements

Le programme de construction et de rénovation des bâtiments hospitaliers (2000-2010) se poursuit sur le site hospitalier Cluse-Roseraie, destiné à des activités hospitalières de court séjour et au regroupement des moyens d'investigation médico-techniques, sur le site hospitalier de Belle-Idée, affecté à des activités médicales de moyen séjour en liaison avec la médecine de soins continus, de l'âge avancé, de la réhabilitation et de la médecine psychiatrique, et sur le site hospitalier de Loëx, affecté à des activités de médecine de moyen et long séjours.

En 2002, la rénovation du pavillon d'accueil et des locaux de la DUMC s'est achevée, avec la mise en service du nouvel accueil des urgences des HUG. Les travaux d'aménagement de l'esplanade Cluse-Roseraie se sont terminés en septembre 2002. L'aménagement des espaces verts sera réalisé en collaboration avec la Ville de Genève dans le cadre de la réalisation du parc des Chaumettes.

Sur le site Cluse-Roseraie, la construction du nouveau bâtiment qui regroupe les activités de radiologie de la maternité, de l'hôpital des enfants et de l'ophtalmologie a été terminée. La mise en exploitation est prévue à partir de janvier 2003. La rénovation de l'ancienne maternité (étape 2) dédiée aux soins ambulatoires a été achevée, avec une mise en exploitation prévue dès mars 2003. La construction du deuxième corps du bâtiment (étape 3) a été étudiée en englobant la future étape 4.

Sur le site de Belle-Idée, les études se sont poursuivies en vue de la construction d'un bâtiment destiné à recevoir l'activité de médecine interne de réhabilitation. Sur celui de Loëx, les études ont concerné la construction d'un bâtiment pour la rééducation neurologique et locomotrice. Parallèlement, l'étude d'un schéma directeur pour le développement de ces deux sites a été finalisée en collaboration avec le DAEL.

Au niveau des équipements médicaux, le Grand Conseil a voté, en 2002, trois lois d'investissements :

- un crédit de 7 millions de francs pour financer, en trois tranches, le 3^e programme de renouvellement des équipements de radiologie conventionnelle;
- un crédit de 3,3 millions de francs pour procéder au renouvellement d'un accélérateur linéaire à la division de radio-oncologie;
- un crédit de 6 millions de francs pour renouveler l'installation d'imagerie cardiaque à la division de cardiologie.

Travaux des instances

En 2002, le conseil d'administration et son bureau ont notamment :

- préavisé favorablement le projet de loi accordant une subvention d'investissement de 40 millions de francs pour financer le 5^e programme quadriennal (2003-2006) de renouvellement des équipements;
- approuvé le plan annuel 2003 des équipements;
- adopté le protocole d'accord signé entre le comité de direction des HUG et les syndicats.

Le conseil d'administration a également été informé sur la mise en place de la réforme en psychiatrie.

Dans le cadre de ses travaux, le comité de direction a en particulier :

- défini le cadre de l'activité ambulatoire des HUG;
- approuvé la mission sociale des HUG;
- étudié la mise en place d'un processus de gestion des risques, des incidents et des plaintes;
- avalisé les travaux menés par la direction des affaires économiques et financières, permettant l'introduction de TarMed aux HUG dès le 1^{er} janvier 2004;
- intégré la lutte contre la transmission de germes dans le plan d'action des HUG pour favoriser la prévention de l'infection et améliorer la sécurité de tout le personnel intervenant auprès des patients.

Conventions

Durant l'année 2002, onze conventions de collaboration ont été signées par les HUG, notamment avec l'Hospice général et avec l'Association des médecins de Genève, pour fixer la collaboration entre les principaux partenaires du réseau de soins pour requérants d'asile. La collaboration entre cantons a été élargie par la signature de conventions avec le Valais et par la réactivation de l'Association Vaud-Genève.

Du côté des tarifs, les HUG et Santésuisse sont parvenus à des accords conventionnels, pour les soins prodigués dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (LAMal), tant en ce qui concerne les traitements ambulatoires qu'hospitaliers. Dans le domaine des assurances complémentaires, les HUG sont liés conventionnellement avec près de 40 compagnies d'assurance en ce qui concerne l'hospitalisation en division privée (chambre à un lit et chambre à deux lits).

Du fait de l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2002 des accords bilatéraux, les conventions que les HUG avaient conclues avec différents partenaires européens ont été adaptées à la législation européenne.

Statistiques

En examinant les statistiques des Hôpitaux universitaires de Genève, les tendances relevées depuis les années 1990 s'inversent. Entre 2001 et 2002, on peut constater l'évolution suivante:

- a) le nombre de lits a passé de 2.187 à 2.206, soit une hausse de 19 lits (+0.9%);
- b) le nombre de journées d'hospitalisation a passé de 767.558 à 780.409, soit une augmentation de 12.851 journées d'hospitalisation (+1,7%), surtout en psychiatrie, en particulier en psychiatrie gériatrique;
- c) le nombre de consultations a passé de 732.468 à 746.548, soit une augmentation de 14.080 (+1.9%),

essentiellement au département de médecine communautaire;

- d) le nombre de postes a passé de 7.948.25 à 8.138.15, soit une augmentation de 189.90 postes (+2.4%) liée à la diminution des horaires des médecins internes et chefs de clinique et à la mise en adéquation des effectifs avec la charge en soins;
- e) le budget a passé de 1.113 à 1.185 millions, soit une augmentation de 72 millions (+6,4%).

Dans le cadre de la planification sanitaire cantonale, des efforts importants ont été réalisés pour réduire le nombre de lits : 1.000 lits sur le site Cluse-Roseraie (1.175 en 2002 versus 1.159 en 2001) et 1.000 lits sur le site Belle-Idée-Loëx (1.030 en 2002 versus 1.028 en 2001) en vue d'une meilleure gestion des lits occupés et des équipes déployées autour d'eux (à l'exception de la psychiatrie).

Comme en 2000 et en 2001, l'augmentation du nombre de journées d'hospitalisation et de consultations est due à l'augmentation du nombre des patients, liée à l'accroissement et au vieillissement de la population genevoise. A noter que le taux d'occupation atteint un niveau record: 97% en 2002 versus 92% en 1999.

Chiffres clés sur l'activité

Chiffres clés sur l'activité	2000	2001	2002
Journées d'hospitalisation	754.551 ¹⁾	767.55 ¹⁾	780.409 ¹⁾
Lits	2.197	2.187	2.206
Taux d'occupation	94%	96%	97%
Admissions	44.599 ¹⁾	45.178 ¹⁾	45.667 ¹⁾
Consultations	574.760	732.468 ²⁾	746.548 ²⁾
Postes	7.864.25	7.948.25	8.138.15
Durée moyenne de séjour exprimée en jours			
Hôpital cantonal	8,6	8,2 ³⁾	8,3
Gériatrie	38	38	41
Loëx	206	189	171
Psychiatrie adulte	21	17 ⁴⁾	21 ⁴⁾
Psychiatrie gériatrique	72	47	69

¹⁾ Comprend, depuis 2000, les patients restant plus de 24 heures dans les centres d'urgences et, depuis 2002, les journées d'hospitalisation au Quartier carcéral psychiatrique.

²⁾ L'augmentation est due à la prise en compte, depuis 2001, des patients semi-hospitalisés, des patients restant moins de 24 heures dans les centres d'urgences, des consultations de gériatrie et de psychiatrie faites pour les patients hospitalisés sur le site Cluse-Roseraie ainsi que les journées des foyers AI. A mentionner également de nouveaux relevés dans certains secteurs.

³⁾ La diminution est due à l'augmentation du nombre de patients semi-hospitalisés alors que cette baisse n'est pas observée au niveau des patients hospitalisés.

⁴⁾ Y compris la psychiatrie de l'adolescent et, dès 2002, la psychiatrie d'urgence.

Postes

Vote par le Grand Conseil, le budget 2002 des HUG se caractérise par un nombre de postes autorisés de 8'138.15, soit une augmentation de 189.90 postes par rapport à 2001. Il s'agit notamment de la création de 26.5 postes suite à la diminution des horaires des médecins internes et chefs de clinique et de l'attribution de 104 postes supplémentaires pour améliorer le taux PRN, c'est-à-dire l'adéquation des effectifs avec la charge en soins.

Le nombre de postes autorisés est réparti en deux catégories :

- une dotation ordinaire de 7.937.30 postes
- une dotation extraordinaire de 200.85 postes

10.6.2 Clinique de Joli-Mont

La clinique accueille des malades pour des traitements ou des soins de caractère non intensif, pour des hospitalisations intermédiaires ou de longue durée, de caractère médico-social. Environ 70% des patients proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève, démontrant, ainsi, que Joli-Mont remplit pleinement sa fonction d'hôpital de dégagement. Les autres patients lui sont adressés par les cliniques et médecins privés.

Ces malades sont en majorité des personnes âgées, handicapées et souffrant de polyopathie; la plupart d'entre elles (90%) peut regagner son domicile après une durée moyenne de séjour de 20 jours.

En 2002, les travaux suivants ont été entrepris :

- remplacement du central téléphonique, y compris appareils pour chambres, bureaux et recherches de personnes;
- transformation des zones sanitaires (WC, douches, bains / handicapés); 2^e étape.

Une nouvelle convention 2003, avec annexe tarifaire, a été signée entre les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana et Santésuisse; elle a été ratifiée par le Conseil d'Etat en date du 27.11.2002.

Le forfait pour les patients AA/AM/AI a été revu pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, conformément à la convention signée entre les assureurs selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents et la clinique de Joli-Mont.

Statistiques

	2000	2001	2002
Nombre de lits en service	104	104	104
Nombre de jours d'hospitalisation	35.716	35.444	35.796
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1.671	1.802	1.680
Taux d'occupation	93.83%	93.37%	94.30%
Nombre de postes	119	119	119
Nombre de collaborateurs	140	139	150

10.6.3 Clinique de Montana

La Clinique Genevoise de Montana (CGM) accueille des patients nécessitant des soins spécialisés en médecine interne, en réadaptation postopératoire ou en médecine psychosomatique.

45% des patients proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et 55% de cabinets médicaux et d'autres provenances. La moyenne d'âge des patients est d'environ 57 ans.

L'année 2002 a été marquée par une légère augmentation du nombre d'entrées de patients. Cependant, la diminution de la durée moyenne des séjours, qui passe de 20.56 jours à 20.29 jours, entraîne une légère baisse du nombre de journées d'hospitalisation et du taux d'occupation.

Diverses mesures ont été introduites pour améliorer la qualité des prestations et le taux d'occupation, dont :

- une enquête de satisfaction des patients;
- la mise en place d'un système de gestion des incidents;
- des actions de communication externe à l'adresse des principaux partenaires.

Enfin, pour fêter le 100^e anniversaire de la CGM en 2003 et mieux faire connaître ses activités, un comité d'organisation prépare diverses manifestations dont deux journées portes ouvertes à l'intention de la population genevoise les 14 juin et 13 septembre 2003.

Statistiques

	2000	2001	2002
Nombre de lits en service	80	80	80
Nombre de jours d'hospitalisation	25.337	23.990	23.700
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1.188	1.150	1.177
Taux d'occupation	86.53%	82.15%	81.15%
Nombre de postes	80	79.55	81.15
Nombre de collaborateurs	95	97	101

Annexe 1

Projets subventionnés par le fonds de prévention de la violence

Institution	Projet	Montant accordé
Coordination des Libellules	Animation du quartier pendant l'été 2002. Montage d'une structure, en collaboration avec la société Mmajah.	16.125 F
Alter Ego (via Pro Senectute)	Création d'un secrétariat cantonal avec, notamment, une ligne d'écoute téléphonique, visant la coordination des actions en cas de violences subies par des personnes âgées.	35.000 F
Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (CTAS)	Prévention des violences commises par les adolescents.	52.675 F
Viol-Secours	Traduction de l'allemand et installation d'un site Internet interactif sur le «date rape».	16.800 F
Groupe de prévention de la Golette (GPG), cycle d'orientation de la Golette (DIP).	Une semaine d'école décloisonnée : ateliers proposés et animés par des jeunes et des associations, encadrés par des enseignants. Portes ouvertes.	25.000 F
Alter Ego (via POLIGER)	Mise à disposition d'un outils de détection de maltraitance des personnes âgées, par la formation du personnel soignant.	80.000 F
Solidarité Femmes, Viol-Secours, 2 ^e Observatoire	Réalisation d'une vidéo de 30 minutes. sur la violence conjugale.	24.708 F
Croix-Rouge genevoise, Service du «Chaperon Rouge»	«Bons de respiration» à des mères surchargées, pour décompresser et éviter la maltraitance des enfants.	95.400 F
Commission Noctambus	Etude préliminaire visant à faire une recherche sur les mesures à prendre pour augmenter la sécurité dans les transports nocturnes.	25.000 F
Service des loisirs de la jeunesse, DIP	Prévention dans les milieux sportifs : création d'un guide, d'un groupe-ressources et de conférences.	7.700 F
Viol-Secours et Association FEM DO CHI	Dans un contexte romand, mise en œuvre d'une formation de 2 ans permettant de donner des cours d'autodéfense.	26.050 F
Mouvement ATD Quart Monde	Bibliothèque de rue et organisation des semaines de l'avenir dans trois quartiers	21.350 F
Ecole des parents	Ouverture d'un café de parents mensuel (conférences, discussions animées, etc.).	13.000 F
Foyer Arabelle	Groupe de théâtre pour enfants à partir de 4 ans animé par un professionnel.	10.000 F
Centre protestant de vacances	Formation anti-violence des moniteurs et stages dans des structures collectives.	12.700 F
Association VIRES	Modèles d'intervention pour faire quitter le domicile conjugal aux agresseurs (éviter de faire fuir les victimes); renforcer la fonction d'accueil et trouver une dizaine de places d'hébergement.	24.400 F
Coordination-prévention de Plainpalais	Programme de l'organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) : journée «clefs en main» d'information et de sensibilisation à la problématique des réfugiés.	20.000 F
Unité de médecine de voyages (HUG) et Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (DF)	Prévention de la violence à l'égard des femmes dans trois communautés migrantes (Kosovo, Amérique latine et Portugal), par l'emploi d'un matériel d'information divers et en créant des groupes.	50.000 F
Ecole de culture générale, dans le cadre des projets «VOIR»	Actions - option «voyage pour activités humanitaires»; - option «montage d'un spectacle pour personnes âgées» par les élèves.	88.000 F
Université ouvrière de Genève	Formation de concierge : renforcer l'identité professionnelle de cette fonction et définir son cadre d'action par rapport à la violence ordinaire et aux incivilités rencontrées dans des immeubles.	19.861 F
Total		663.769 F

Annexe 2

Sigles et acronymes

CASS	Centre d'action sociale et de santé	IU	Interpellation urgente
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation	IVG	Interruption volontaire de grossesse
CDS	Conférence des directeurs des affaires sanitaires	LAMal	Loi sur l'assurance maladie
CRASS	Conférence régionale romande des affaires sanitaires et sociales	LAVI	Loi sur l'aide aux victimes d'infractions
CRFG	Comité régional franco-genevois	LIPAD	Loi sur l'information du public et l'accès aux documents
CTI	Centre des technologies de l'information	LIPH	Loi sur l'intégration des personnes handicapées
DAEL	Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement	LITAO	Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur
DASS	Département de l'action sociale et de la santé	LPGA	Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
DEEE	Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures	Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
DGAS	Direction générale de l'action sociale	M	Motion
DGCASS	Direction générale des centres d'action sociale et de santé	OCAI	Office cantonal de l'assurance-invalidité
DGS	Direction générale de la santé	OCAS	Office cantonal des assurances sociales
EMS	Etablissements médicaux sociaux	OCPA	Office cantonal des personnes âgées
FEGEMS	Fédération genevoise des établissements médico-sociaux	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile	OFSP	Office fédéral de la santé publique
GLAS	Groupe latin des assurances sociales	OMS	Organisation mondiale de la santé
GRAS	Groupe romand de l'action sociale	P	Pétition
GRSP	Groupement romand de santé publique	PL	Projet de loi
HG	Hospice général	PSQ	Planification sanitaire qualitative
HUG	Hôpitaux universitaires genevois	RD	Rapport divers
IN	Initiative	RMCAS	Revenu minimum cantonal d'assurances sociales
IRIS	Intégration au réseau d'information de santé	RMR	Revenu minimal de réinsertion
		SIS	Service d'informatique sociale
		SMC	Service du médecin cantonal
		TarMed	Structure tarifaire unique valable pour toute la Suisse
		TCAS	Tribunal cantonal des assurances sociales

11. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

11.1 Présidence et Direction de l'administration

Mission

La présidente du département – membre de la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile – préside le département, le représente auprès des sociétés militaires, de tir ou patriotiques. Elle exerce un droit de visite auprès des troupes genevoises lors de leur service. Elle préside tant la commission consultative militaire que la commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'entretien des lignes de tir.

Le secrétaire général de la Chancellerie, délégué aux questions de politique de sécurité, représente le département au sein du collège des secrétaires généraux et assure la suppléance du directeur des affaires militaires; il assure en outre, ponctuellement, la représentation genevoise dans certains domaines de la sécurité.

Le directeur des affaires militaires – membre des Conférences des secrétaires des directions des départements militaires cantonaux et des chefs de service des administrations militaires romandes – est l'interlocuteur de l'administration militaire fédérale pour l'ensemble du domaine concerné. Il organise le département, établit son budget, en contrôle l'exécution et traite les problèmes de personnel. Il traite tous les problèmes relatifs à la promotion et nomination des officiers cantonaux et tient leurs états de service. Il définit et contrôle les préparatifs de mobilisation de guerre du canton et des communes. Il assure le secrétariat de la commission consultative militaire et gère – pour le compte de l'ensemble des communes genevoises – les fonds affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien courant des installations de tir du canton. Il assure, au besoin en collaboration avec le délégué aux questions de politique de sécurité, les tâches en relation avec le Parlement et les procédures de consultations fédérales.

Armée XXI

Le vendredi 4 octobre 2002, les Chambres fédérales ont procédé aux traditionnelles votations finales quant à la révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, l'arrêté fédéral concernant l'administration de l'armée, l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée, la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir ainsi que la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile.

Conséquences pour la place d'armes de Genève

Dans le cadre de la réforme Armée XXI, le modèle d'instruction sera fondamentalement réorganisé, des nouveautés structurelles ainsi qu'une réduction des effectifs sont prévues.

Un modèle standard pour l'infrastructure de l'instruction d'Armée XXI (élaboré sur la base du plan directeur d'Armée XXI) a été approuvé comme base de planification, le 20 février 2001, par la Direction du DDPS. A la suite des modifications engendrées, l'occupation de l'infrastructure d'instruction a été non seulement conçue sur de nouvelles bases, mais également élaborée pour l'ensemble du territoire suisse.

Le nombre des militaires à instruire chaque année dans Armée XXI demeurera identique à celui d'Armée-95 (env. 20'000 par année) et il y aura désormais trois écoles de recrues annuelles d'une durée de 18 ou 21 semaines. Toutes les places d'armes, places de tir et places d'exercice occupées actuellement le seront également dans des proportions égales ou supérieures et certaines pourront l'être par d'autres troupes que celles qui les occupent aujourd'hui.

Les infrastructures d'instruction, d'exploitation et de logistique sises dans le canton de Genève sont actuellement utilisées par les troupes de sauvetage. Dès 2004, les troupes de sauvetage y seront formées, trois fois par année, à l'instruction en formation.

Outre l'instruction en formation, les stages de formation des cadres des troupes de sauvetage se dérouleront également à Genève ainsi que des cours de répétition qui auront à nouveau lieu chaque année. On peut donc en conclure que, dans le contexte d'Armée XXI, les places d'armes de Genève et d'exercice d'Epeisses seront occupées dans des proportions égales ou supérieures à aujourd'hui puisqu'il est prévu que l'instruction en formation des troupes du Génie et du service AC sera également dispensée sur la place d'armes de Genève.

Conséquences pour l'arsenal

Le projet de régionalisation des emplacements de l'arsenal fédéral de Bière, des arsenaux cantonaux de Morges et de Genève, a créé les conditions générales pour que l'arsenal cantonal de Genève devienne une filiale de l'exploitation de base de Bière. On a ainsi établi les conditions organisationnelles pour que les troupes de sauvetage continuent, comme c'est le cas actuellement, d'être soutenues par l'arsenal de Genève.

Genève internationale

Le DDPS appuie depuis plusieurs années les mesures en relation avec le rôle de la Ville de Genève en tant que «Ville internationale et Ville de Paix». Actuellement, des planifications sont en cours à Genève pour la réalisation d'une «Maison de la Paix», laquelle est activement soutenue par le DDPS. Dans ce contexte, ce dernier attache beaucoup d'importance à une présence concrète d'Armée XXI dans l'image urbaine de la ville.

Troupes attribuées à Genève

Genève administrera 26 EM/unités actives + 6 EM/unités mixtes ainsi que 7 de réserve :

- le bataillon de chars 17 (EM, cp EM, cp log, 3 cp chars, 1 cp gren chars et 1 cp lm chars)
- le groupe d'artillerie 41(EM, bttr dir feux, bttr log et 4 bttr art)
- le groupe d'engins guidés légers DCA 1 (EM, bttr EM et 3 bttr eg L)
- le bataillon de sapeurs de chars 1 (EM, cp EM, cp tech et 3 cp sap chars)
- l'état-major groupement de combat DCA 2
- le bataillon d'ondes dirigées 16 (EM, cp EM et 3 cp ondi)
- le bataillon d'hôpital 9 (EM, cp EM, cp S hôp et cp hôp)
- les compagnies de sûreté 10 et 13 (infanterie)
- le Tribunal militaire 1

Effectifs pour l'ensemble du département

Postes votés	Postes occupés au 31.12.2002	Ecart par rapport au budget
55	49,38	postes -5,62 unités soit -10,22%

11.1.1 Priorités, activités et événements

A. Législation

Loi cantonale sur le service civil (G 1 50)

Le 27 juin 2002, le Grand Conseil a adopté, dans le respect du droit fédéral, une loi cantonale sur le service civil.

B. Organisation du département

Ses tâches, d'où découle son organisation, sont définies aux articles 57, 58, 59 et 60 de la Constitution fédérale (du 18 avril 1999) ainsi que dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

La Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives (art. 57/1 Cst féd).

La composition des corps de troupe cantonaux, le soin du maintien de leurs effectifs, la nomination et la

promotion de leurs officiers appartiennent aux cantons (art 60/2 Cst féd).

La taxe dont doit s'acquitter celui qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement est fixée et levée par les cantons (art 59/3 Cst féd).

La fourniture d'une partie de l'habillement et de l'équipement relève de la compétence des cantons dans les limites fixées par le droit fédéral (art 60/2 Cst féd).

Les tâches de l'administration militaire, soit celles de la direction de l'ensemble du département et des services de l'arrondissement, des contrôles militaires et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, de même que les fondements légaux qui les induisent de façon impérative, sont définis dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

C. Corps des officiers des troupes cantonales (Infanterie, troupes de sauvetage et service territorial)

Le Conseil d'Etat a procédé à 6 promotions :

- 1 major (brevet au 1.1.2003);
- 2 capitaines (brevets au 1.10.2002);
- 3 lieutenants (à l'issue de leurs écoles d'officiers, les 11 mai et 28 septembre 2002).

Le département a également procédé à des mutations d'officiers cantonaux, soit :

a) 2 promotions de lieutenants de l'infanterie au grade de premier-lieutenant à l'issue de leur service pratique au sein d'une école de recrues, le 26 octobre 2002;

b) 3 transferts :

- 3 premiers-lieutenants (1 au 1.5.2002, 1 au 1.7.2002 et 1 au 1.1.2003)

c) 4 libérations des obligations militaires au 31.12.2002 :

- 4 premiers-lieutenants

La présidente du département a pris personnellement congé, le 19 novembre 2002, de l'ensemble des officiers domiciliés dans le canton et libérés de leurs obligations militaires au 31.12.2002, soit :

- 1 lieutenant-colonel;
- 6 majors;
- 5 capitaines;
- 2 officiers spécialistes;
- 20 premiers-lieutenants.

11.2 Service de l'arrondissement

Mission

Le service gère le contrôle matricule (état de tous les citoyens de 19 à 42 ans - 43'485 dont 18'393 incorporés au 01.01.2003, domiciliés dans le canton ou frontaliers), procède à l'information et au recrutement des conscrits, organise et dirige l'inspection de libération des obligations militaires, collabore à l'organisation des tirs obligatoires et exerce le pouvoir disciplinaire (sanction défauts/exécution peines).

11.2.1 Priorités, activités et événements

A. Recrutement

Pendant 38 jours en janvier/février, puis en septembre/octobre, recrutement en caserne des conscrits en âge de s'y soumettre. S'agissant des désirs d'incorporation, satisfaction a pu être donnée à la quasi-totalité d'entre eux.

	2002	2001
Conscrits examinés (nombre absolu)	1401	1794
Degré d'aptitude en %		
- aptes au service	70,5	70,9
- inaptes au service	23,5	26,7
- ajournés à une année ultérieure	6,0	2,4

B. Service militaire sans arme

Peuvent demander à servir sans arme les conscrits, recrues et militaires incorporés qui – se fondant sur des valeurs éthiques fondamentales – déclarent ne pouvoir concilier le service militaire armé avec les exigences de leur conscience.

Pendant l'année sous revue, la commission ad hoc a examiné 13 (15 en 2001) requêtes, en a accepté 9, refusé 2 et enregistré le retrait de 2 requêtes.

C. Service civil

Dans le respect du droit fédéral, chaque conscrit a été informé de l'existence du service civil, de ses conditions d'admission et de sa mise en œuvre. A Genève, 89 conscrits ont démontré de l'intérêt pour le service civil.

D. Révision des décisions médicales

Les recrues qui ont un problème de santé entre la journée de recrutement et le début de l'école de recrues ou qui sont licenciées avant la fin de l'ER doivent se représenter devant des médecins. A cet effet, seules 2 séances ont eu lieu, les autres cas ayant été traités «in absentia» :

	2002	2001
Cas examinés	336	359
- aptes au service	35	41
- inaptes au service	264	302
- à revoir	37	16

E. Inspection de libération

Les formalités de reddition de l'équipement suivies de la cérémonie présidée par la Conseillère d'Etat chargée du département ont eu lieu à la caserne des Vernets.

Date	Classe d'âge	Effectif militaires libérés
Mercredi 20.11	1960	572

F. Tirs obligatoires

Organisés par 17 sociétés dans les 6 stands du canton entre le 18 avril et le 31 août.

Fréquentation des stands

	Fass		Pistolet 25 m		Pistolet 50 m	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Bernex	5'553	5'168	1'060	1'029	3	-
Veyrier	1'516	1'426	-	-	-	-
Versoix	1'231	1'109	86	83	-	1
Laconnex	1'008	641	-	-	-	-
Jussy	521	588	-	-	10	17
Saint-Georges	115	93	66	57	8	13
Cartigny*	-	1'215	-	-	-	-
Total	9'944	10'240	1'212	1'169	21	31

* Désaffecté au 31.12.2001.

La Confédération a pris en charge la cotisation des tireurs astreints.

	Nombre tireurs	
	2002	2001
- Programme obligatoire 300 m	9'944	10'240
- Tireurs «restés» (n'ayant pas obtenu le minimum de points requis)	34	30
- Programme fédéral au pistolet	1'233	1'200
- Tir en campagne 300 m	1'369	1'331
- Tir en campagne pistolet	1'178	1'139
- Jeunes tireurs instruits (fusil)	246	294
- Tir pour retardataires	300	327

G. Pouvoir disciplinaire

Sanctions infligées en vertu du code pénal militaire (défauts au tir obligatoire) ou de l'ordonnance sur les contrôles militaires (astreinte aux déclarations).

Malgré une légère diminution du nombre de défauts au tir hors du service, le nombre de citoyens qui négligent de s'acquitter des déclarations auxquelles ils sont tenus a conduit à une stabilité du nombre de prononcés disciplinaires.

7 recours (soit 0,2% des décisions) ont été transmis à l'autorité compétente (11 en 2001) pour statuer: tous ont été rejetés.

Les arrêts militaires se sont montés à 39 journées concernant 11 militaires. La plupart de ces arrêts ont été notifiés par d'autres cantons ou par des écoles ou unités.

11.3 Contrôles militaires

Mission

Le service des contrôles militaires gère 29 états-majors et unités cantonales (3902 militaires au 01.01.03). Il est responsable du maintien des effectifs, des réorganisations de troupes, du traitement des données du contrôle de corps. Il assiste administrativement les commandants de troupe, contrôle l'accomplissement des services d'instruction et décide des demandes de déplacement de service et de changement d'incorporation.

Il administre en outre 63 états-majors et unités fédérales (7759 militaires au 01.01.03) en traitant principalement les livrets de service lors d'annulation de congés pour l'étranger, d'établissement de duplicata de livret de service et de décisions des commissions de visite sanitaire.

Il convoque les conscrits aux écoles de recrues et les aspirants sous-officiers d'infanterie et des troupes de sauvetage aux écoles de sous-officiers et au service pratique. Il en contrôle l'accomplissement et traite en première instance les demandes de déplacement de service.

Il renseigne les citoyens sur la nature et l'étendue de leurs obligations militaires.

11.3.1 Priorités, activités et événements

A. Services d'instruction des formations

- cp EM rgt ter 14 du 5 au 23 août 2002(*)
- bat car 13 du 5 au 23 août 2002(*)
- bat fus 121 du 5 au 23 août 2002(*)

(*) corps de troupe cantonaux du rgt ter 14

1. Nombre de déplacements de service

Formation	Nombre de militaires astreints	Nombre de requêtes	Accords	Refus
cp EM rgt ter 14	104	86	77	9
Bat car 13	532	286	208	78
Bat fus 121	217	102	85	17
TOTAL	853	474	370	104

2. Motifs des déplacements de service

Formation	Etudes/apprentissage	Professionnels	Médicaux	Divers
cp EM rgt ter 14	19	42	12	4
Bat car 13	55	113	24	16
Bat fus 121	11	55	9	10
TOTAL	85	210	45	30

3. Rapports d'entrée en service

Formation	Nombre de militaires licenciés et dispensés médicalement	Nombre de militaires licenciés par cdt	Nombre de militaires dispensés a posteriori	Nombre de militaires défailants
cp EM rgt ter 14	8	1	2	4
Bat car 13	35	20	14	35
Bat fus 121	16	8	7	11
TOTAL	59	29	23	50 (*)

(*) dont 14 récidivistes

4. Défaillants du régiment territorial 14 (-) déferés à la justice militaire

Formation	Nouveaux	Récidivistes	Total
cp EM rgt ter 14	3	1	4
cp EM car 13	21	6	27
cp car II/13	1	4	5
cp car III/13	3	-	3
cp fus I/121	2	2	4
cp fus II/121	6	1	7
TOTAL	36	14	50

B. Ecoles de recrues

Périodes

ER printemps 11 février au 24 mai 2002

ER été 15 juillet au 25 octobre 2002

1. Nombre de déplacements de service

ER	Printemps	Eté	Total
Nombre de recrues 2002	948	1'468	2'416
Nombre de reports 2002	486	601	1'087
Nombre de recrues 2001	865	1'535	2'400
Nombre de reports 2001	516	685	1'201

2. Motifs des déplacements de service

Motifs	ER printemps 2002	ER été 2002	Total
Etudes	310	316	626
Apprentissage	91	169	260
Professionnels	41	54	95
Médicaux	32	38	70
Divers	12	24	36
Total	486	601	1'087

3. Rapports d'entrée en service

	ER printemps 2002	ER été 2002	Total
Nombre de recrues licenciées médicalement	122	193	315
Nombre de recrues licenciées par le commandant	9	30	39
Nombre de recrues défailtantes	58	59	117
Total	189	282	471

C. Ecoles de sous-officiers (troupes cantonales)

Périodes

ESO printemps 21 janvier au 1^{er} mars 2002

ESO été 24 juin au 2 août 2002

1. Nombre de déplacements de service

ESO	Printemps	Eté	Total
Nombre d'aspirants sof 2002	24	46	70
Nombre de reports 2002	10	26	36
Nombre d'aspirants sof 2002	25	39	64
Nombre de reports 2002	7	30	37

2. Motifs des déplacements de service

Motifs	ESO printemps 2002	ESO été 2002	Total
Etudes	4	18	22
Apprentissage	3	2	5
Professionnels	3	5	8
Médicaux	-	1	1
Divers	-	-	-
Total	10	26	36

11.4 Service de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Mission

Le service assujettit à la taxe d'exemption les citoyens âgés de 20 à 42 ans qui n'accomplissent pas ou que partiellement leurs obligations militaires ou le service civil sous forme de service personnel; il notifie les décisions de taxation ou d'exonération et perçoit les taxes, émoluments, frais administratifs et amendes (y.c. celles infligées par le commandant d'arrondissement) en recourant au besoin à une procédure contentieuse. Il tient la comptabilité de l'ensemble de l'administration militaire.

11.4.1 Statistiques

	2002	2001
Production		
Production brute (en F)	10'140'722	12'747'799
Nombre de décisions de taxation notifiées	22'365	21'326
Nombre d'exonérations accordées (notamment : doubles nationaux suisses et français, invalides au bénéfice d'une seule rente AI ou SUVA, militaires atteints dans leur santé par l'accomplissement d'un service, citoyens exemptés en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'armée et l'administration militaire)	8'190	7'874
Réclamations	1'272	754
Recours transmis au tribunal administratif	9	13
Perception		
Perception brute (en F)	10'207'648	11'594'793
Part dévolue au canton au titre de commission de perception (=20%)	2'006'651	2'299'809
Montant budgété à ce titre	2'200'000	2'400'000
Budget réalisé à	91,21%	95,88%
Remboursements de taxes (montants en F) (remplacement de services antérieurement manqués)	174'391	95'746
Remises de taxes (dont le paiement aurait pu avoir des conséquences excessivement dures pour l'assujetti)		
- nombre	231	453
- montant (F)	102'324	113'994
Autres dégrèvements: (montants en F)		
- actes de défaut de biens	451'412	431'028
- taxes prescrites	61'217	50'418
Recouvrement		
- sommations	6'409	5'809
- derniers avertissements	3'910	3'368
- procédures à l'office des poursuites et faillites	3'005	2'987

11.5 Arsenal cantonal et place d'armes

Mission

L'arsenal assure la disponibilité des biens destinés aux troupes mobilisant dans le canton pour l'instruction et l'engagement ainsi que le soutien de la troupe pendant le service d'instruction, le service d'appui et après la mobilisation.

Il gère l'infrastructure de la place d'armes. Il organise la confection à domicile d'équipements militaires.

11.5.1 Priorités, activités et perspectives

Activités

	2002	2001
Heures effectuées	83'592	82'884
Absences	15'912	15'606
Formation	4'328	4'780

Processus

	2002	
Direction	10'686	
Gestion du matériel	14'659	
Maintenance	6'593	
Infrastructure	24'451	
Support	6'593	

Le tableau des activités appelle les commentaires suivants :

- Jusqu'à fin 2001, l'arsenal répartissait ses activités d'une manière similaire à celles définies dans le cadre de l'expérience NPM. A partir de 2002, la Confédération, organe de contrôle des arsenaux cantonaux, ayant opté pour une organisation basée sur les processus et les contrats de prestations et introduit une gestion informatique SAP (comptabilité analytique), l'arsenal cantonal a dû adapter sa structure et ses prestations à la nouvelle donne. Une comparaison des activités 2001/2002 n'est de ce fait que partiellement réalisable.
- Le total d'heures effectuées comprend également les heures des collaborateurs fédéraux et des militaires engagés au profit de l'arsenal.
- La plus grande partie des heures effectuées sous «formation» est due à l'instruction interne et externe de nos 3 apprentis.
- Le processus « Infrastructures » regroupe tous les travaux en relation avec l'entretien et l'utilisation des installations de la place d'armes.
- La perspective de la réalisation du projet de régionalisation au 1^{er} janvier 2004 qui comprend, entre autres, le regroupement des activités de couture et de sellerie à l'arsenal de Morges, a permis le non remplacement de 2 collaborateurs ayant quitté le service dans le courant de l'année.

11.5.2 Statistiques

	2002	2001
Place d'armes : jours d'occupation nuitées	339 106'232	345 112'911
Confection à domicile, montant (F)	97'152	218'418
Remboursement par la Confédération	74,31%	74,31%

- La baisse générale des effectifs des écoles de recrues n'est compensée que partiellement par la mise à disposition de l'Hospice Général du camp militaire de Cointrin pour le logement de requérants d'asile.
- Les dépenses pour la confection à domicile représentent la part des travaux effectués par les ateliers de sellerie.
- A cause de l'introduction du système SAP et en vue de la régionalisation, le taux de remboursement de la Confédération de 74,31% est fixe jusqu'à fin 2003.

11.6 Corps de musique cantonaux

Mission

Prendre part aux services officiels conformément à l'art. 2 du règlement du Conseil d'Etat fixant le statut des corps de musique d'Elite et de Landwehr (G 1 25.03).

11.6.1 Priorités, activités et événements

A. Corps de musique d'Elite

Effectif au 31.12.2002: 39 (fanfare 28 + batterie 8 + divers 3).

Le corps de musique d'Elite – fanfare – a pris part à 12 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 6 services officiels, avec un taux de participation de 95%.

B. Corps de musique de Landwehr

Effectif au 31.12.2002: 74 (harmonie 59 + batterie 12 + divers 3).

Le corps de musique de Landwehr – harmonie – a quant à lui prêté son concours à 14 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 4 services officiels, avec un taux de participation de 85%.

Par arrêté du 8 mai 2002, le Conseil d'Etat a promu le premier-lieutenant Alain Lieberherr, commandant ad intérim, au grade de capitaine et simultanément commandant.

Le lieutenant Gérard Boudry, directeur chef de musique, ayant été libéré de ses obligations le 28 février 2002, l'intérim de la direction a été assuré par MM. Raphaël Hugon et Stéphane Pecorini dans un premier temps, puis dès le 1^{er} septembre par M. Stéphane Pecorini, jusqu'au 31.12.2002.

La Landwehr s'est rendue du 5 au 8 septembre 2002 en République Tchèque où elle a notamment donné un concert à Prague.

Thèmes d'actualité

• Présidence et direction de l'administration

A. Visite du régiment territorial 14 (bat fus 121 GE, car 13 GE)

Le régiment territorial 14 a accompli son quatrième service d'instruction des formations (cours), depuis la réorganisation Armée-95, du 5 au 23 août, de manière fractionnée.

Le bataillon de fusiliers 121 GE et la compagnie d'état-major de carabiniers 13 GE ont accompli leur cours de répétition au profit du centre d'instruction des troupes de Walenstadt/St. Luzisteig du 5 au 23 août 2002.

La compagnie de carabiniers III/13 GE a été engagée en Ville de Berne dans le cadre de l'opération «Guépard» pour la garde des missions diplomatiques, où de l'avis de tous, elle a été la meilleure unité dans ce type de mission.

Le vendredi 23 août 2002, M^{me} Martine Brunshawig Graf a pris part aux cérémonies de remises des emblèmes des corps de troupe cantonaux, y exprimant la gratitude des autorités et de la population genevoise.

B. Cérémonies de promotion, visite protocolaire

Le jeudi 28 février 2002, s'est déroulée, au Victoria Hall, la cérémonie de promotion de l'école de sous-officiers service long.

L'école d'officiers d'infanterie de Chamblon se rend, tour à tour dans chacun des cantons romands pour y procéder à la promotion de leurs aspirants au grade de lieutenant. C'est ainsi que le vendredi 10 mai 2002, au Victoria Hall, 116 aspirants (dont 8 romands) y ont été promus; 86 d'entre eux (dont 2 Genevois) appartenant à des formations cantonales l'ont été au nom de l'ensemble des cantons par M^{me} Martine Brunshawig Graf, présidente du département des affaires militaires.

Le mercredi 11 septembre 2002, le chef de l'état-major général, accompagné de ses collaborateurs et leurs épouses a organisé sa sortie annuelle à Genève. C'est ainsi qu'ils ont été les hôtes du département des affaires militaires, étant reçus pour la circonstance à la Pastorale.

C. Préparatifs de mobilisation de guerre

Le plan directeur d'Armée XXI prévoyant de remplacer le système actuel de la mobilisation par celui de la disponibilité échelonnée, les préparatifs de mobilisation de l'ensemble des 45 communes genevoises ont été – dans le cadre de la transition - retirés par le directeur des affaires militaires, avant d'être restitués à la division de mobilisation.

• Service de l'arrondissement

Le service a poursuivi les travaux préparatifs à la mise en place du recrutement Armée XXI dès 2003. Des échanges réguliers d'information avec le futur centre de recrutement 1 à Lausanne et avec les responsables de la PCi cantonale, dont les effectifs seront recrutés lors des mêmes journées de recrutement, ont eu lieu tout au long de l'année.

• Taxe d'exemption de l'obligation de servir

En 2002, le service a poursuivi l'activité de la cellule de travail chargée de la gestion et du rachat actifs des actes de défaut de biens. C'est ainsi qu'au cours de l'année de gestion, des actes de défaut de biens ont été rachetés pour un montant total de plus de 67'000 F, de sorte que

le service totalise une somme de rachat de quelque 360'000 F depuis la mise en activité de la cellule de travail en avril 1997.

A partir de l'année d'assujettissement 2001, pour laquelle la taxation a eu lieu dès 2002, le service de la taxe, à l'instar de l'administration fiscale, a commencé à appliquer les normes de la taxation *postnumerando*. En 2002, les assujettis ont par conséquent reçu, dans un premier temps, une décision de taxation provisoire. Dans un deuxième temps, après l'établissement des bordereaux définitifs de taxation de l'impôt fédéral direct par l'administration fiscale, une décision de taxation définitive leur a été notifiée.

En raison de la votation cantonale du 24 octobre 2002, l'administration fiscale n'a pas été en mesure d'éditer tous les bordereaux définitifs. De ce fait en 2003, le service de la taxe d'exemption devra, non seulement, notifier aux assujettis une décision de taxation définitive pour l'année d'assujettissement 2001, mais également deux taxations, une provisoire et une définitive pour l'année d'assujettissement 2002.

L'effort particulier – visant notamment à ne pas mettre aux poursuites les assujettis toujours plus nombreux se trouvant dans une situation financière précaire en raison du contexte conjoncturel actuel – a été activement maintenu, portant notamment sur l'intensification et la simplification des procédures entre le service de la taxe d'exemption et un certain nombre d'instances sociales et caritatives (OCPA, service du Tuteur général et du Patronage, Hospice général, Fondation Phenix, Caritas, le CARE, l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants, etc).

En septembre 2002 ont commencé les travaux de formalisation visant la certification ISO 9000-2001 du service de la taxe.

• Arsenal cantonal et place d'armes

Début des travaux de rénovation du bâtiment 3000 de la caserne des Vernets (pavillon des officiers)

Le 25 juillet 2002, le concept pour la réalisation du regroupement des arsenaux de Bière, Genève et Morges sous la dénomination «Arsenaux et Places d'armes Région Léman» a été adopté. Ce concept s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de la logistique aux effectifs d'Armée-95. Dès le 1^{er} janvier 2004, l'arsenal cantonal deviendra une filiale fédérale dont les collaborateurs actuels pourront toutefois conserver leur statut cantonal jusqu'à leur retraite, ainsi que l'autorité fédérale l'a admis.

12. GRAND CONSEIL

12.1 Grand Conseil

Activités

Au cours de la première année de la 55^e législature (1^{er} novembre 2001 au 15 novembre 2002), le Grand Conseil a tenu 66 séances plénières représentant 146 heures de séances :

Séances	66
Heures de séances	146

Au cours de l'année 2002, le Grand Conseil a traité 872 objets, dont :

Initiatives populaires	4
Projets de lois	312
Motions	55
Résolutions	16
Pétitions	60
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	102
Interpellations	2
Interpellations urgentes	162
Interpellations urgentes écrites	23
Rapports de la Commission de grâce	39
Elections	67
Divers	30

Les «Divers» comprennent entre autres les prestations de serment et les questions écrites.

Pour mémoire, les statistiques de 2001 faisaient état de 899 objets. Cela est dû au fait que le système informatique tenait compte des objets reportés et les considérait comme des décisions; ce qui n'est plus le cas en 2002.

En 2002, 4 recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

Recours déposés	4
Traités (y compris recours déposés en 2001)	9
Retirés	1
Recours pendants devant les tribunaux	2

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC) (B 1 01).

Evénements importants

Pour l'année 2002, la prestation de serment des magistrates et magistrats du Pouvoir judiciaire constitue sans aucun doute un événement majeur. C'est en effet la première fois depuis son autonomie, prise en 1997, que le Service du Grand Conseil avait la charge de l'organisation de cette manifestation de grande envergure en collaboration avec le Pouvoir judiciaire. Le 31 mai 2002, plus de mille invités et personnalités de notre République se sont réunis à la cathédrale Saint-Pierre pour assister à la prestation de serment de 246 magistrates et magistrats du Pouvoir judiciaire devant le Parlement.

D'autre part, le Bureau du Grand Conseil eut le plaisir d'accueillir, le 5 octobre 2002, la 39^e rencontre des Bureaux romands, de Berne et du Tessin. Une réunion importante, organisée par le Service du Grand Conseil, pour le maintien et la consolidation des liens entre les cantons et une excellente occasion d'échanger des opinions sur le rôle et le travail des différents Pouvoirs législatifs. Les débats avaient pour thème principal: «Indépendance et autonomie du Législatif par rapport à l'Exécutif - le parlement a-t-il les moyens d'assurer sa fonction législative et de contrôle?».

Les réunions traditionnelles, telles que les déjeuners de travail entre le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat, ont contribué à maintenir et promouvoir les bonnes relations entre les Pouvoirs législatif et exécutif. Par ailleurs, il est à relever qu'en 2002 eut lieu la première rencontre institutionnalisée entre les Pouvoirs législatif et judiciaire.

Finalement, le 21 septembre 2002, la traditionnelle rencontre entre les autorités genevoises et le monde international fut un grand succès. Chaleureusement accueillis par les Nations Unies, les participants à l'événement ont pu nouer des liens dans une ambiance ludique et festive à la satisfaction de tous. Il est à noter que le hasard du calendrier a fait que cette journée eut lieu quelques jours après l'adhésion officielle de la Suisse aux Nations Unies.

Modifications dans la méthode de travail

Le projet du vote électronique dans la salle du Grand Conseil s'est pleinement et définitivement concrétisé dès janvier 2002. Les efforts soutenus dédiés à ce projet ont donc trouvé leur récompense et ont permis d'installer un système sûr, moderne, efficace et permettant de gagner

du temps. Ce système de vote électronique a également été mis à la disposition du Conseil municipal de la Ville de Genève à partir du dernier trimestre 2002.

Relevons encore que d'autres parlements romands ont été séduits par la qualité du système après leur visite de ces installations et l'ont adopté.

Perspectives

Le Grand Conseil s'est penché sur des méthodes d'amélioration de l'efficacité du travail législatif et plusieurs projets de lois sont à l'étude (PL 8701 sur les commissions permanentes, PL 8702 sur les questions d'actualité, PL 8703 sur la procédure des projets de lois, PL 8712 sur les motions communales, PL 8728 sur les interpellations urgentes orales, PL 8731 sur les secrétaires de commissions, PL 8742 sur les motions d'ordre et PL 8830 sur les horaires des sessions).

Le Grand Conseil entend poursuivre l'informatisation et l'amélioration de la gestion informatique, tant au sein du Service qu'en relation avec les autres services de l'Etat, ainsi que sa recherche de méthodes de travail plus efficaces. D'autre part, les systèmes actuels seront consolidés pour parfaire leur fiabilité.

12.2 Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 22 commissions permanentes et deux commissions permanentes annuelles (grâce et réexamen en matière de naturalisation).

Activités

En 2002, les commissions permanentes et annuelles ont siégé 700 fois.

	2000	2001	2002
Séances des commissions	627	671	700

La commission de contrôle de gestion fut la première à bénéficier, depuis le dernier trimestre 2002, de l'aide d'un secrétaire scientifique pour ses travaux de commission.

La commission de grâce a étudié 72 recours en grâce dont 39 traités par le Grand Conseil, soit :

Recours examinés	72
Amendes	32
Peines privatives de liberté	40
Admis totalement	22
Partiellement	4
Rejetés	27
Reportés/Instruction complémentaire	17
Ajournement temporaire de l'exécution	1
Recours retirés sans objet	1

Par ailleurs, les compétences de la Commission de grâce ont été étendues. Depuis le 14 novembre 2002, elle peut en effet traiter directement des amendes pour des montants allant jusqu'à 5'000.- F (jusqu'à 1'000.- F auparavant).

12.3 Direction des services du Grand Conseil

12.3.1 Service du Grand Conseil

Objectifs

Responsable du support administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil assure notamment le secrétariat de la présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Le Service du Grand Conseil, détaché de la Chancellerie depuis fin 1997, dépend exclusivement du Bureau du Grand Conseil.

Plusieurs défis ont été lancés en 2002 :

- La mise en place opérationnelle du vote électronique dans la salle du Grand Conseil
- La publication du Mémorial électronique sur Internet des séances de la 55^e législature
- La refonte complète de la version papier du Mémorial
- L'organisation de la prestation de serment des magistrats et magistrats du Pouvoir judiciaire
- L'accroissement du soutien au législatif grâce à la création de nouveaux postes

Par l'enthousiasme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Perspectives

Les volontés d'action pour 2003 se répartissent principalement entre les points suivants :

- Amélioration de la communication du service pour une meilleure information de la députation et du public
- Mise en place d'un système de documentation performant
- Publication du Mémorial électronique sur Internet des séances de 1993 à 2001
- Finalisation et développement du Mémorial sur Internet et sur CD-ROM
- Poursuite de l'effort de soutien scientifique aux députés

12.3.2 Mémorial du Grand Conseil

Objectifs

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

12 volumes «Débats» et 12 volumes «Annexes» du Mémorial du Grand Conseil ont été édités au cours de la première année de législature (novembre 2001 à novembre 2002). Le Mémorial de cette période comprend quelque 10'000 pages. Il a été tiré à 400 exemplaires.

	2001	2002*
Editions du Mémorial	66	24 volumes
Pages	10'300	10'000
Exemplaires	550	550

* La diminution du nombre d'exemplaires imprimés est due à la mise en ligne du Mémorial et à une volonté d'économies.

L'année 2002 a connu le développement du Mémorial en ligne pour que chacun puisse avoir accès à la totalité du Mémorial (débat et annexes en versions html et pdf) depuis l'introduction de sa forme électronique en octobre 2001. Une forte collaboration avec les Services du

Parlement de l'Assemblée fédérale a permis de rendre disponible sur Internet toutes les séances à partir de la 55^e législature.

Malgré les intenses efforts qu'a demandés ce nouveau défi, les parutions écrites ont été maintenues tout en faisant face aux défis inhérents à la mise en place de la nouvelle base informatique du Mémorial.

Le dernier semestre 2002 a également connu la mise en chantier de la reprise des séances du Mémorial depuis 1993 pour les adapter au format électronique nécessaire à leur consultation depuis n'importe quel ordinateur via Internet.

Perspectives

Dès le début 2003, un moteur de recherche performant, implémenté sur le site du Grand Conseil, facilitera grandement le travail des députés ou des autres personnes susceptibles d'avoir besoin des retranscriptions fidèles des débats parlementaires.

13. COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2002

Introduction du compte rendu de l'activité en 2002

La précédente législature judiciaire (du 1^{er} juin 1996 au 31 mai 2002) a connu un accroissement constant et important du nombre des affaires traitées par le Pouvoir judiciaire. Parallèlement, les moyens mis à sa disposition ont été renforcés, mais de manière trop modeste pour absorber l'augmentation des tâches confiées aux juridictions.

Les résultats de l'exercice 2002 ont confirmé la tendance précitée, ce dans tous les domaines du droit, qu'ils soient civil, pénal ou administratif.

Conséquemment, le Pouvoir judiciaire a œuvré dans trois directions principales.

En premier lieu, la Commission de gestion a présenté un projet de budget sensiblement augmenté, permettant essentiellement, sur le plan de sa gestion administrative, la stabilisation d'une partie de son personnel auxiliaire. Il doit être relevé avec satisfaction que le Grand Conseil, en adoptant ledit budget, a visiblement entendu la voix du Pouvoir judiciaire.

D'autre part, le Pouvoir judiciaire a entrepris une réflexion globale sur ses besoins pour la législature – en magistrats et en collaborateurs – afin de répondre à la forte augmentation des procédures. Premiers résultats de cette réflexion, le Pouvoir judiciaire a proposé plusieurs réformes législatives visant notamment au renforcement de la filière pénale.

Enfin, le Pouvoir judiciaire a publié en 2002 les résultats de la vaste enquête de satisfaction qu'il avait menée auprès des justiciables, des avocats et des notaires. Cette enquête a permis au Pouvoir judiciaire d'identifier les besoins des justiciables et des praticiens. Sur cette base, ont été initiées de nombreuses réformes visant à l'amélioration du fonctionnement des juridictions et des services centraux.

Le Pouvoir judiciaire reste déterminé à œuvrer sans relâche au maintien d'une justice efficace et de qualité.

Daniel Zappelli
Président de la Commission
de gestion du Pouvoir judiciaire

13.1 Informations générales

13.1.1 Gestion et organisation

13.1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 9 présidents de juridiction et de deux fonctionnaires élues, elle est assistée du Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un-e Président-e de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire. (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, sans passer par le Département de justice, police et sécurité (DJPS). Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil. (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Le 24 juin 2002, la Commission de gestion a adopté le projet de budget 2003 du Pouvoir judiciaire. Après négociation avec la présidente du Département des finances, le Pouvoir judiciaire a accepté de différer d'un an une

partie de ses demandes en matière de stabilisation d'auxiliaires et de reporter certaines demandes de postes supplémentaires, mais a maintenu celles visant à renforcer la filière pénale et à revaloriser le statut des magistrat-e-s de carrière.

Durant l'été, trois projets de lois ont ainsi été transmis par la Commission de gestion au Conseil d'Etat. Celui-ci n'a, cependant, pas voulu les lier à la procédure budgétaire, de sorte que leur financement n'a pas été inclus dans le projet de budget 2003 présenté au Grand Conseil. En revanche, et conformément à la LOJ, le Conseil d'Etat a accepté qu'il y soit fait expressément référence dans l'exposé de motifs du projet de budget.

Les députés ont ainsi été formellement informés des attentes du Pouvoir judiciaire. En octobre 2002, ce dernier a également eu l'occasion de préciser ses demandes lors de l'audition par la Commission de finances du Grand Conseil d'une importante délégation emmenée par le Procureur général. Sous réserve de quelques modifications d'ordre technique, ce projet a été adopté par le Grand Conseil.

En 2002, les relations avec le Pouvoir législatif ont connu un nouveau développement. Le 13 mai et pour la 1ère fois, un déjeuner de travail a réuni le bureau du Grand Conseil et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire. Cette réunion fut également l'occasion pour le Président Bernard Annen de prendre officiellement congé de M. Bernard Bertossa, Procureur général. Un second déjeuner de travail a été organisé en automne.

13.1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire sont élu-e-s tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 2002, le Procureur général a été élu par le peuple. Ce fut également le cas des deux juges assesseurs à la Chambre d'accusation et des quatre juges assesseur-e-s au Tribunal de police. L'ensemble des autres élections, à savoir celles des 72 autres magistrat-e-s de carrière et des 111 autres magistrat-e-s judiciaires (non de carrière) ont été tacites, le nombre de candidat-e-s étant équivalent au nombre de poste à pourvoir.

Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

L'entrée en vigueur, le 23 mars 2002, de la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire du 25 janvier 2002, a modifié le nombre de postes de juges du Tribunal de première instance et de police qui est passé de 19 à 21 juges, dont 4 à mi-charge.

L'adoption, par le Grand Conseil le 21 février 2002, de la loi modifiant la loi d'application dans le canton de Genève de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a conduit à la création de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, remplissant la fonction d'autorité cantonale de surveillance, au sens de l'article 13 de la loi fédérale. Entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2002, elle est composée de deux magistrat-e-s de carrière, deux magistrats suppléants, 8 juges assesseur-e-s et 4 assesseur-e-s suppléant-e-s.

Les juges de la juridiction des Prud'hommes sont élu-e-s séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur,

le 1^{er} mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élu-e-s pour la législature 2000-2006 (cf. 1.1.2.1.6 ci-dessous).

13.1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 75 magistrat-e-s, dont quatre à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2002, on comptait 34 femmes, lesquelles représentaient 45,33% de cette catégorie de magistrats.

	2000	2001	2002
Parti radical	13 magistrat-e-s soit 18,1%	13 magistrat-e-s soit 18,1%	14 magistrat-e-s soit 18,7%
Parti socialiste	18 magistrat-e-s* soit 25%	17 magistrat-e-s soit 23,6%	18 magistrat-e-s* soit 24%
Parti libéral	19 magistrat-e-s soit 26,4%	19 magistrat-e-s soit 23,6%	17 magistrat-e-s soit 22,7%
Parti démocrate chrétien	14 magistrat-e-s soit 19,5%	14 magistrat-e-s soit 19,4%	14 magistrat-e-s* soit 18,7%
Les Verts	5 magistrat-e-s* soit 7%	7 magistrat-e-s* soit 9,7%	8 magistrat-e-s* soit 10,7%
Alliance de gauche	3 magistrat-e-s soit 4,2%	4 magistrat-e-s* soit 5,6%	4 magistrat-e-s* soit 5,3%
Total des magistrat-e-s	72 magistrat-e-s**	72 magistrat-e-s**	75 magistrat-e-s***

* dont une demi-charge

** dont deux demi-charge

*** dont quatre demi-charge

13.1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2002, on comptait 131 magistrat-e-s non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 54 juges suppléant-e-s et 70 juges assesseur-e-s.

Sur les 131 magistrat-e-s non de carrière, on comptait 35 femmes, lesquelles représentaient 25,71% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.2.1 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'Etat après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 juges employeurs et autant de salariés. Cela étant, tous les postes n'ont pu être pourvus en début de législature, et la Juridiction a connu son lot de décès et de démissions. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2002, à 410 au total, soit 211 juges employeurs et 199 juges salariés. Les juges femmes représentent 24,9% de cette catégorie de magistrats.

13.1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrat-e-s de carrière avec le nombre des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires, dont la Commission du barreau tient le registre cantonal.

	2000	2001	2002
Avocates et avocats	1'174	1'222	1'059
Avocates et avocats stagiaires	361	390	271
Total	1'535	1'612	1'330

L'entrée en vigueur simultanée, le 1^{er} juin 2002, de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats et de la nouvelle loi genevoise sur la profession d'avocat, a conduit la Commission du barreau, dorénavant rattachée administrativement au Pouvoir judiciaire, à questionner tous les avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires inscrit-e-s au tableau tenu jusqu'alors par le Procureur général pour leur demander de confirmer leur inscription. Cette consultation a permis d'épurer la liste, ce qui explique la diminution sensible du nombre des avocat-e-s, certains d'entre eux ayant omis, par le passé, d'annoncer avoir quitté le barreau ou terminé leurs stages.

Le nombre des avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 6.

Au 31 décembre 2002, pour une population de 427'705 habitant-e-s, Genève comptait un-e magistrat-e de carrière pour 5'703 habitant-e-s et un-e avocat-e pour 322 habitant-e-s.

13.1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2002, les greffes des juridictions, (y compris les commissions cantonales de recours et la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites), le secrétariat général et les services centraux comptaient 290,54 postes permanents ou non, occupés par 326 personnes, dont 214 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 65,6% de l'effectif.

De plus, 20 avocat-e-s stagiaires et 8 apprenti-e-s étaient en formation dans les différents services du Pouvoir judiciaire.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2000	2001	* 2002
Nombre de postes des greffes dont:	204,60	221,73	243,38
- fonctionnaires	146,00	154,83	155,78
- employé-e-s	33,30	44,60	56,60
- auxiliaires	25,30	22,30	31,00
- du SG et des services centraux dont:	35,99	43,84	47,16
- fonctionnaires	21,04	27,14	32,66
- employé-e-s	6,90	11,20	6,00
- auxiliaires	8,05	5,50	8,50
Total	240,59	265,57	290,54

* y compris le personnel de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002.

a) Nombre de personnes

	* 2000	2001	2002
Nombre de personnes des greffes dont:		249	274
- fonctionnaires		173	175
- employé-e-s		51	64
- auxiliaires		25	35
- du SG et des services centraux dont:		48	52
- fonctionnaires		30	37
- employé-e-s		12	6
- auxiliaires		6	9
Total		297	326

* données non disponibles

Les augmentations d'effectifs sont consécutives, principalement, à l'engagement des 3 premières tranches annuelles de 5 secrétaires-juristes, conformément à l'accord «25 postes sur 5 ans» passé avec le Grand Conseil en 1999, à l'intégration des commissions de recours, précédemment rattachées au département de l'action sociale et de la santé et à la Chancellerie, à la création du service du courrier et à la création de la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, ainsi qu'à l'engagement, en qualité d'auxiliaires ou à la stabilisation, de personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, s'agissant de l'effectif total, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis plus de 15 ans, à développer une intense collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et plus récemment avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 520 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant près de 3'300 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2000	2001	2002
Nouveaux contrats	29	16	12
Nombre de mois de travail	276	128	185

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1^{er} janvier 2002, ce sont en réalité 27 chômeuses et chômeurs, dont 13 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2002. Le total de leurs mois d'activité (185) durant cette période équivaut à 15,42 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et colla-

borateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

L'objectif reste de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, d'abord en les engageant comme auxiliaires puis, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil, de les engager comme employé-e-s.

Ainsi, en 2002, 8 de ces chômeurs et chômeuses ont pu être engagé-e-s en qualité d'auxiliaires et 5 auxiliaires ont été stabilisé-e-s avec un statut d'employé-e.

13.1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du Département de justice, police et sécurité (DJPS).

13.1.2.1 Le budget de fonctionnement

13.1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et de la sécurité.

Evolution des charges de fonctionnement

	2000	2001	* 2002
ETAT	6'064'903'801.-	6'375'523'076.-	7'197'450'757.-
DJPS	660'646'153.-	652'271'474.-	477'790'551.-
Soit % du budget de l'Etat	10,89 %	10,23 %	6,64 %
Pouvoir judiciaire	66'632'155.-	69'916'214.-	73'620'336.-
Soit % du budget de l'Etat	1,09 %	1,09 %	1,02 %
Soit % du budget du DJPS	10,08 %	10,72 %	15,41 %

* chiffres provisoires

Entre 2000 et 2002, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 18,67% et celles du Pouvoir judiciaire de 10,5%. Celles du DJPS ont diminué de 27,68%, suite notamment au transfert des TPG au département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement en 2002.

L'évolution des frais variables du Pouvoir judiciaire s'explique notamment par :

- l'inflation cumulée (1,7% pour la période décembre 2000-décembre 2002);
- la diminution de 10,17% des frais d'assistance juridique – taxations et émoluments – (Fr. 6'492'957.- en 2000; Fr. 5'832'405.- en 2002);
- la diminution de 12,95% des frais de placement des mineurs (Fr. 3'199'676.- en 2000; Fr. 2'785'209.- en 2002) pris partiellement en charge par le nouvel office pénitentiaire;
- l'augmentation de 27,84% de la rémunération des prestations fournies par des tiers (Fr. 5'301'214.- en 2000; Fr. 6'777'050.- en 2002).

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrat-e-s et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé, quant à elle, de 18,79% (Fr. 42'247'079.- en 2000 Fr. 50'186'961.- en 2002). En francs constants, l'augmentation est de 16,81%. Elle s'explique principalement par les mécanismes salariaux et les augmentations d'effectifs.

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de 1% (1,02%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué au Pouvoir judiciaire a diminué par rapport aux années 2000-2001 (1,09%).

13.1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

	2000	2001	2002
	23'712'998.-	25'172'412.-	20'065'753.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2002, sont notamment :

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension : Fr. 852'793.-;
- les remboursements de frais de justice: Fr. 1'874'962.-;
- la facturation des imputations internes (dont près de 90% sont des mainlevées du Tribunal de première instance): Fr. 1'162'095.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement: Fr. 1'298'801.-;
- le produit des amendes infligées par le Parquet et l'Instruction: Fr. 458'373.-;
- le produit de la vente de photocopies : Fr. 358'376.-.

a) Les émoluments

	2000	2001	2002
Emoluments	12'151'066.-	11'966'116.-	12'359'438.-

L'augmentation des émoluments est notamment consécutive à celle du volume des affaires civiles.

b) Les confiscations

	2000	2001	2002
Confiscations	4'834'824.-	6'133'950.-	2'157'666.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2002 s'est élevé à Fr. 489'440.-, dont la moitié (Fr. 244'720.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2002, environ 74 millions de francs ont été confisqués dont près de 13 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995. On doit toutefois constater que le montant des confiscations en matière de stupéfiants a considérablement diminué. C'est non seulement le résultat d'une politique criminelle active et d'une plus grande vigilance de la place financière, mais aussi la conséquence d'une réorganisation des réseaux locaux de trafiquants.

13.1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné: baisse des revenus de confiscations et augmentation des charges liées à l'intégration ou à la création de juridictions administratives, le

coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 42'919'157.- en 2000 à Fr. 53'554'583.- en 2002, soit une augmentation de 24,78%. En francs constants, l'augmentation est de 22,69%.

En 2002, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 125,21, soit un peu plus de Fr. 10.- par mois.

13.1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	2000	2001	* 2002
ETAT	388'793'550.-	565'105'127.-	537'095'862
DJPS	20'695'993.-	15'135'256.-	15'175'685.-
Soit % du budget de l'Etat	5,32%	2,67%	2,83%
Pouvoir judiciaire	3'588'995.-	1'028'314.-	1'671'277.-
Soit % du budget de l'Etat	0,92%	0,18%	0,31%
Soit % du budget du DJPS	17,34%	6,80%	11,01%

* chiffres provisoires

13.1.3 Etat-major et direction opérationnelle

13.1.3.1 Le secrétariat général

A la faveur de la modification des articles 75A à 75D LOJ, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, le poste d'Administrateur du Palais de justice, rattaché au DJPS, est devenu celui de Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, dépendant directement de la Commission de gestion.

Ces deux premières années d'autonomie administrative ont été consacrées à la reprise des tâches précédemment placées sous la responsabilité du DJPS et à l'identification ou à la clarification des procédures administratives transversales impliquant notamment le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, la Chancellerie, l'Office du personnel, la comptabilité générale et la direction du budget du département des finances. Cela a nécessité la mise en place progressive d'un état-major, le secrétariat général, qui réunit, autour du Secrétaire général, les responsables des fonctions :

- Ressources humaines – Finances – Systèmes d'information – Services généraux.

Le secrétariat général s'est donné pour mission d'œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement, en contribuant à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies

- favorisant l'épanouissement de chacune et chacun
- pour une justice efficace et de qualité.

13.1.3.2 L'équipe de direction

Outre leurs nouvelles tâches d'état-major, les membres du secrétariat général ont continué d'assurer leurs responsabilités de chefs des services centraux et, en cette qualité, de participer avec les 12 greffiers et greffières de juridiction à la direction opérationnelle de l'administration du Pouvoir judiciaire.

Conformément à la Charte de l'encadrement, adoptée fin 2000, la mission de cette direction est :

- d'œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et des services centraux ainsi qu'à leur adaptation au changement;
- de développer une politique commune de gestion.

Cette évolution du management, au niveau du Pouvoir judiciaire dans son ensemble, a rendu nécessaire une réflexion et une redéfinition des rôles et des responsabilités des greffiers et des greffières de juridiction ainsi que des autres cadres (cf. groupe «Rôles et Responsabilités» ci-dessous).

On relèvera que, sur les 18 cadres supérieurs de l'administration du Pouvoir judiciaire, 8 sont des femmes.

13.1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice

13.1.3.3.1 Une démarche qualité

En 1995, le Pouvoir judiciaire s'est engagé dans une «démarche qualité» ayant pour but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires.

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer dans le temps l'appréciation qualitative faite, par les utilisateurs, des activités déployées au Palais de Justice, deux enquêtes de satisfaction ont été menées successivement en hiver 1995 puis au printemps 1997.

La première s'adressait aux avocats et notaires genevois, la deuxième aux justiciables résidant dans le canton.

La quantité et la qualité des réponses reçues ont été révélatrices de l'intérêt qu'ont suscité ces enquêtes. (cf. compte rendu de l'activité des Tribunaux en 1996, page 4, et compte rendu de l'activité des Tribunaux en 1997, page 4 ainsi que les résultats complets des enquêtes sur le site www.geneve.ch/tribunaux).

Deux nouvelles enquêtes ont été menées en automne 2001. Elles ont permis de faire le bilan de l'évolution de la perception du fonctionnement de la justice durant la législature judiciaire qui s'est terminée le 31 mai 2002 (cf. *rapport adopté par la Commission de gestion le 13 mai 2002*).

13.1.3.3.2 Les priorités

Les enquêtes auprès des justiciables ont permis de dégager trois priorités, approuvées par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires;
- le développement de la compétence et de la courtoisie des magistrats et des fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue;
- l'information des justiciables sur le fonctionnement des Tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Les enquêtes auprès des avocats ont permis de dégager quatre priorités, approuvées par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, à savoir :

- L'amélioration du recrutement, de la formation et du contrôle des magistrats.
- La clarification du rôle et des responsabilités du Conseil supérieur de la magistrature.
- L'amélioration de l'accès à la jurisprudence genevoise.
- L'amélioration de la gestion des audiences.

Un inventaire de toutes les actions entreprises ou projetées au sein des juridictions et des services, depuis les premières enquêtes de satisfaction, a été établi.

Il détermine six degrés de priorité et recense plus de 260 actions.

13.1.3.3 Les objectifs de l'encadrement

De manière à fixer des objectifs communs dans la gestion et le fonctionnement des services, le Secrétaire général du Pouvoir judiciaire a constitué, avec l'ensemble des cadres du Palais, des groupes de travail chargés de fixer des objectifs communs et de conduire le changement dans le fonctionnement des greffes et des services centraux.

- Le groupe «**Rôles et Responsabilités**» élabore et met à jour les directives administratives de manière à uniformiser les pratiques en matière de gestion des dossiers du personnel. De plus, après avoir élaboré avec l'aide d'un consultant externe une nouvelle description de la fonction de greffier-ère de juridiction, adopté le 14 mai 2001 par la Commission de gestion, il procède à l'état des lieux des rôles et responsabilités, dans le domaine administratif, des différents acteurs et actrices du Pouvoir judiciaire.
- Le groupe «**Encadrement**» organise des cours d'initiation à la procédure civile, pénale et administrative ainsi qu'à l'organisation judiciaire. Cette formation interne est obligatoire pour les nouveaux collaborateurs et facultative pour les anciens. 12 cours ont été donnés en 2002. Le groupe a, par ailleurs, mené une réflexion sur les problèmes d'éthique et de devoir de réserve des fonctionnaires. Enfin, la mise sur pied d'une procédure de premiers secours est en cours.
- Le groupe «**Charte de l'encadrement**», chargé d'élaborer des documents qui favorisent le développement d'une culture d'entreprise, a préparé un «référentiel du management des cadres du palais», adopté en février 2000 et rédigé une *Charte de l'encadrement*. Cette dernière, a été approuvée par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire. Depuis le 4 décembre 2000, elle est signée par l'ensemble des cadres du Palais.

En 2002, le groupe a entrepris diverses actions pour promouvoir un management conforme aux principes de la Charte. Il a notamment analysé les données relatives à ce domaine ressortant des enquêtes de satisfaction menées, en automne 2001, auprès des collaborateurs et des collaboratrices. Le groupe a également organisé une séance-débat, réunissant l'ensemble des cadres du pouvoir judiciaire exerçant des responsabilités hiérarchiques, en vue de sensibiliser l'encadrement aux valeurs et principes de la Charte ainsi qu'à l'utilisation d'un référentiel de management.

- Le groupe «**Communication-information**» a mis en place des structures et des outils de communication et d'information à l'attention tant des magistrats et des collaborateurs que des justiciables et de la population en général.

Un journal interne, intitulé «Info-Palais» est régulièrement publié (trois fois en 2002). Une collection de «guides pratiques» à l'attention des justiciables a été créée. Elle compte six brochures d'information dont trois ont été éditées en 2002 (Le Parquet du Procureur général; Les successions; Les témoins). Deux sont en préparation.

Le site Internet du Pouvoir judiciaire continue de se développer, et sera très prochainement entièrement repensé et revu graphiquement. Une première journée portes ouvertes avait été organisée le 9 octobre 2000. Elle avait remporté un vif succès. L'expérience a été renouvelée le 5 octobre 2002 à la satisfaction de tous les participants.

Une collaboration avec le DIP a été mise en place. Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, 80 classes de 6^e primaire sont, chaque année, accueillies au Palais pour une visite et un procès fictif dont les élèves sont les acteurs. De plus, un film de 30 minutes intitulé «Des gens et des juges», a été réalisé, en 2002, avec l'aide technique du Centre de production audio-visuelle. Tourné au sein des juridictions pénale (Tribunal de police), civile (Tribunal de 1^{re} instance) et administrative (TA), il est destiné tant aux élèves des Cycles d'orientation qu'au personnel du Pouvoir judiciaire. Il montre qu'un fait divers banal (accident de la route) peut entraîner trois procédures et créer trois dossiers judiciaires dont la vie au Palais est bien différente.

- Le groupe «**Mandataires**» a été formellement constitué le 29 juillet 2002. Il a pour but, dans la continuité des efforts entrepris par le Pouvoir judiciaire à la suite des enquêtes de satisfaction, de proposer et mettre en oeuvre toute mesure pratique en relation avec les besoins spécifiques des mandataires, et en particulier des avocats fréquentant le Palais de justice. Le groupe travaille notamment sur une clarification de l'usage des comptes provisionnels, sur l'ouverture d'un guichet unique alternatif aux guichets des différentes juridictions et sur la mise en ligne d'informations relatives aux audiences ou à la jurisprudence.

13.1.3.4 Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

En janvier 2002, le Pouvoir judiciaire s'est doté d'un groupe de travail afin d'assurer et d'accompagner la mise en oeuvre de la Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad), entrée en vigueur le 1^{er} mars 2002. Pour l'année écoulée, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu 15 demandes à traiter. Ce nombre ne tient pas compte des demandes concernant l'accès à des jugements ou des arrêts qui proviennent, pour la plupart, des parties liées à l'affaire. A ce jour, aucune requête ne s'est portée sur des documents administratifs.

13.1.4 Activités des services centraux

13.1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit près de 400 personnes, si l'on compte les personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi ou le RMCAS, les 8 apprenti-e-s et la vingtaine d'avocat-e-s stagiaires

dont les stages durent six mois. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financier des dossiers de l'ensemble des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire, soit quelques 600 personnes, si l'on inclut les juges Prud'hommes.

Ce service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne (groupe Encadrement et assistance à la maîtrise d'ouvrage – AMOA), de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

Statistiques des mutations 2002

Engagements d'employé-e-s	22
Engagements d'auxiliaires	28
Stabilisations de statut d'auxiliaire au statut d'employé	5
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	5
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	22
Démissions d'auxiliaires	0
Démissions d'employé-e-s/fonctionnaires	11
Licenciements d'auxiliaires	1
Licenciements d'employé-e-s/fonctionnaires	1
Sanctions disciplinaires	XX
Plends (3 + 1 plend à 50%)	3.5
Retraite	2
Nominations	19
Promotions	38
Modifications de taux d'activité	22

13.1.4.2 Les services financiers

Deux ans après l'autonomie du Pouvoir judiciaire, les services continuent à faire évoluer leurs structures et à voir leurs tâches augmenter, notamment les activités préparatoires liées au déploiement de la nouvelle comptabilité financière intégrée de l'Etat prévu dans le courant de l'année 2003.

L'intégration de ce nouvel outil a nécessité un passage en revue systématique du fonctionnement comptable des services. De nombreuses heures de travail ont été consacrées à une réflexion stratégique afin de déterminer les nouveaux modes de fonctionnement à mettre en place.

Dans la perspective de ce changement important de l'outil de travail, il a fallu s'atteler à la modification de certains fonctionnements comptables inadéquats. L'Inspection cantonale des finances a été sollicitée pour résoudre quelques problèmes bien particuliers liés à l'exercice des métiers de la justice.

Parallèlement à ces modifications de structure, les services ont vu leur volume de travail encore augmenter, soit en raison des efforts pour améliorer l'efficacité, soit en raison de l'augmentation de l'activité des tribunaux (le nombre de plus en plus important d'affaires pénales avec saisies d'espèces ou le nombre croissant des procédures ordinaires du Tribunal de première instance).

Les profonds changements dans l'organisation et le fonctionnement des services, qui sont conduits depuis plusieurs années, ne sont pas sans conséquence sur la

charge de travail des services qui manquent clairement de moyens humains pour mener à bien les mutations en cours.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2001	2002
8'127	8'391

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2002

	2001	2002
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	401	438
Avances provisionnelles de procédure	298	369
Avances pour expertises	87	87
Pièces à conviction et saisies financières	1'081	1'177
Consignations de loyers	400	358
Reliquats de successions	56	78
Bénéfices d'inventaires de successions	69	70
Divers	158	178
Total	2'550	2'755

Consignations de loyers

	2000	2001	2002
Loyers	6'727	7'101	7'436
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	374	335	258
Nombre de comptes de consignation de loyers en cours	413	400	358
Consignations de loyers (en Frs au 31.12)	8'201'580.-	10'940'802.-	12'151'800.-

A noter que le nombre de comptes ouverts dans l'année retombe au niveau de 1997 (-23%) mais que la somme des montants consignés a malgré tout augmenté, en raison de la consignation de certains loyers commerciaux élevés.

La gestion des débiteurs et le contentieux

L'efficacité de ces services a permis de prendre en charge dorénavant la facturation du Tribunal tutélaire (901 factures pour 2002 – taux de recouvrement: 81%).

La cellule contentieux des services financiers bénéficie dorénavant de l'appui ponctuel d'une juriste chargée de superviser, voire de prendre en charge les affaires juridiquement plus complexes auxquelles le service se voit régulièrement confronté.

Cependant, le volume des factures actuellement traitées (131% d'augmentation en 2 ans!) et les moyens limités en personnel dont dispose le service va générer un ralentissement au niveau du temps d'encaissement des débiteurs.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2000	2001	2002
Assistance juridique	59	78	84
Cour de justice	387	405	427
Tribunal 1 ^{re} instance	104	84	73
Tribunal tutélaire			901
Tribunal administratif	73	194	172
Tribunal de la jeunesse	247	378	320
Prud'hommes	63	59	8
Tribunal des baux et loyers	4	17	25
Comm. recours constructions			81
Comm. recours Impôts		247	78
Total	937	1'462	2'169

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	2000	2001	2002
Débiteurs comptabilisés	1'570'894.-	1'402'127.-	1'145'913.-
Débiteurs encaissés	1'204'275.-	1'084'667.-	799'827.-
Provisions pour pertes sur débiteurs		51'812.-	40'000.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	38'117.-	49'282.-	2'651.-
Débiteurs ouverts	328'503.-	268'178.-	339'226.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	2000	2001	2002
Débiteurs comptabilisés	845'253.-	786'193.-	699'819.-
Débiteurs encaissés	569'057.-	691'441.-	695'862.-
Provisions pour pertes sur débiteurs		52'921.-	56'000.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	61'843.-	131'236.-	50'566.-
Débiteurs ouverts	214'353.-	493'468.-	605'538.-

13.1.4.3 La direction des systèmes d'information (DSI)

13.1.4.3.1 La direction de projets

Durant l'année 2002, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la réalisation et la mise en oeuvre progressive de la première phase du projet i-JUGE 2001 de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire.

Cette première phase consiste à la mise en place d'un Intranet judiciaire favorisant le travail en groupe et la gestion de la connaissance, soit :

- un portail d'accès unifiés à nos sources d'information (K-Station) et la constitution d'un Intranet offrant des outils de travail collaboratif (forum, messagerie, messagerie instantanée, calendrier, workFlow, etc...);

- le remplacement de nos outils bureautiques par Office 2000 (Word, Excel, Powerpoint, IE5) et la messagerie Exchange / Outlook 2000;
- la mise en place d'un système de gestion électronique des documents basé sur les produits DominoDoc de la société Lotus / IBM;
- un système de production assisté de nos documents basé sur des modèles JUR-Edinat;
- un système de recherche de l'information et des documents.

Un premier lot de programmes, concernant le portail d'accès à nos informations et la mise en place d'outils de travail collaboratif, a été livré courant avril 2002 et mis à l'épreuve dans deux juridictions pilotes, le Tribunal administratif et le Parquet, durant les mois de mai et juin.

Une formation a été dispensée à l'ensemble des magistrats, des collaborateurs et collaboratrices du Pouvoir judiciaire. Le déploiement de ces nouveaux outils informatiques dans l'ensemble des juridictions et services s'est achevé à fin septembre.

La livraison d'un deuxième lot de programmes, concernant la gestion électronique des documents (DominoDoc) et l'aide à la production assistée de documents (JUR-Edinat), a dû être différé de plusieurs mois en raison du rachat de la société Lotus par IBM, qui a modifié la stratégie d'évolution et d'intégration de ces produits.

La livraison des programmes et leur mise à l'épreuve dans les juridictions pilotes est prévue pour le premier semestre 2003. Leur déploiement progressif dans les diverses juridictions et services du Pouvoir judiciaire s'échelonnait de mai à décembre 2003.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2002 nous a permis notamment :

- de terminer la migration vers Office 2000 des postes de travail du Palais de justice;
- d'équiper en postes de travail et d'informatiser la nouvelle autorité de surveillance des Offices des poursuites et des faillites, entrée en fonction en décembre 2002;
- de procéder à l'adaptation de nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire.

Quelques chiffres

	2000	2001	2002
Nombre de postes de travail	467	482	575
Nombre d'imprimantes	180	190	234
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	387'666	423'067	458'203
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	316'265	340'497	367'291

13.1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les utilisateurs du Pouvoir judiciaire pour une gestion efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition.

Durant l'année 2002, ce service a effectué 11'944 interventions d'assistance et de support, soit une augmentation de 2'274 (23,5%) par rapport à 2001, ce qui correspond à une moyenne de 995 interventions par mois ou de 48 par jour ouvrable.

Il anime également des séances mensuelles de coordination et d'information de 24 «Super-U» des greffes et des services centraux.

Formation

Un effort particulier a été entrepris durant l'année 2002 pour former les utilisateurs du Pouvoir judiciaire aux nouveaux outils informatiques mis à leur disposition dans le cadre du projet i-JUGE 2001.

Durant le premier trimestre 2002, des cours relatifs à la messagerie Outlook ont été dispensés à une cinquantaine d'utilisateurs.

Dès le mois de mars, en parallèle avec l'installation du portail de l'Intranet judiciaire dans l'ensemble des juridictions et services, une formation a été donnée en interne à plus de 350 personnes, avec un taux de satisfaction proche des 90%.

Parallèlement, un peu plus de 40 personnes ont profité de la formule «atelier» proposée, permettant, dans notre salle de cours, en présence de l'équipe de l'AMoA, une mise à niveau sur l'un ou l'autre des outils bureautiques (Word, Excel et l'outil de formation multimédia «LearningSpace»).

13.1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Vu le nombre croissant des abonnements, il est apparu indispensable d'en réorganiser la gestion. Dans cette optique, au printemps 2002, des étudiants de la Haute Ecole de Gestion (Département information et documentation) ont été mandatés. Leur travail de diplôme, qui a été défendu en automne, propose un logiciel de gestion de périodiques qui devrait être mis en place en été 2003.

La réflexion globale de 2001 sur l'accès à l'information et la documentation au sein du Pouvoir judiciaire a été poursuivie:

- avec l'intégration de membres du SDJB dans le Groupe communication-information;
- avec la création du groupe «Enrichissement du portail», chargé du contenu du portail et de son organisation;
- avec l'élaboration d'un cahier des charges pour la refonte du site internet du Pouvoir judiciaire et la création d'un groupe de travail chargé du contenu du site et de son organisation.

La liste des adresses de sites sélectionnés par le SDJB est aujourd'hui accessible sur Internet depuis le site du Pouvoir judiciaire.

Les fiches de jurisprudences genevoises (Tribunal administratif, Juridiction des baux et Loyers, Juridiction des prud'hommes) sont accessibles depuis juin 2002 sur Internet à partir du site du Pouvoir judiciaire.

Le SDJB a pu émettre une série de propositions concernant les abréviations de lois cantonales. Elles ont été prises en compte, par la Chancellerie d'Etat, lors de la publication la dernière mise à jour du SIL (décembre 2002).

13.1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Durant l'année écoulée, le service a dû faire face à une augmentation d'environ 8% des demandes d'archives, soit près de 3'150 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (2'900 pour l'année 2001). Comme pour l'année précédente, le Tribunal de première instance et le Tribunal tutélaire restent les principales juridictions à faire appel aux services d'archives et totalisent 55% des demandes.

L'équipement en rayonnages mobiles de trois locaux d'archives intermédiaires effectué en 2001 a permis de contenir l'accroissement des Archives centrales du Palais (environ 400 mètres linaires par an). Toutefois, l'augmentation sensible des affaires, notamment celle de la filière pénale, durant les années 1996 à 2002, ne laisse guère augurer d'une amélioration de la situation. En parallèle, l'échantillonnage des dossiers (environ 430 mètres linéaires d'archives traitées) et les versements aux Archives d'Etat (135 mètres linéaires) se sont accrus.

En 2002, en collaboration avec le service des Archives de l'Etat, le GAP a mis en place un cours pour les correspondants-archives du Pouvoir judiciaire. Sur 20 correspondants, 11 d'entre eux ont pu suivre cette formation de sensibilisation à la gestion des archives.

Récupération et destruction de documents

En 2002, près de 33 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. L'augmentation sensible de ce secteur par rapport à 2001 (18,5 tonnes) provient du rattrapage dans l'échantillonnage de certaines séries de dossiers (Tribunal de police notamment), qui a permis, avec l'accord des Archives d'Etat, de procéder à d'importantes destructions.

13.1.4.4 Les services généraux

13.1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

L'année 2002 restera dans les annales du SPEC comme la période ayant connu la plus brutale augmentation d'inventaires liée à la répression du trafic de stupéfiants.

Une diminution momentanée d'effectif pour cause de maladie a nécessité une rationalisation de nos activités afin d'assurer la gestion de cette surcharge de travail.

Le SPEC a procédé à deux destructions de stupéfiants et trois destructions de pièces sensibles.

Deux ventes aux enchères ont été organisées. Elles ont rapporté la somme de Frs. 215'982.-.

13.1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil

Le service (SISA) gère le matériel et les machines, organise et contrôle, en collaboration avec le DAEL, les travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux et assure, en étroite collaboration avec la Police et une société de surveillance, la sécurité des usagers, des biens

et des bâtiments du Palais. Il s'occupe également des loges d'accueil, de la distribution du courrier interne, de la reproduction (gestion du parc des photocopieuses).

Les loges d'accueil

En 2002, 23'094 personnes (21'491 en 2001, 26'911 en 2000) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres. L'équipe permanente de sécurité et le personnel des loges, qui contrôlent les entrées, s'occupent également de la répartition et de la distribution du courrier interne dans les juridictions et services.

Les photocopies

54 photocopieuses (51 en 2001) sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 2002, 5'605'741 photocopies (4'172'000 en 2001) ont été effectuées, soit une augmentation de 34,3%. Outre le fait que de nouvelles juridictions ont été incorporées au sein du Pouvoir judiciaire, certaines affaires, exceptionnellement importantes actuellement en cours d'instruction expliquent dans une large mesure cette augmentation.

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 358'376.- (Fr. 458'985.- en 2001), soit une diminution de 22%.

13.1.4.4.3 Le service du courrier

Après l'expérience d'une année de fonctionnement, les prestations fournies par les collaborateurs de ce service donnent entière satisfaction dans les études d'avocats, les régies, les banques, les assurances et les administrations. Ces différents clients représentent 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de 230 plis distribués.

Nombre de lettres signature (recommandés) produites

	2002	
Distribuées par coursiers du PJ	59'890	36,80 %
Distribuées par La Poste	102'869	63,20%
Total	162'759	

Outre l'amélioration de la qualité des prestations, notamment aux avocat-e-s, les distributions effectuées par le service ont permis une économie de Fr. 346'000.- pour l'année 2002.

13.1.4.5 L'assistance juridique

Une nouvelle méthodologie est instituée depuis 2002. Les chiffres communiqués ne correspondent plus aux seules décisions prises dans les dossiers nouvellement inscrits, mais reflètent les décisions rendues (octrois, refus et révocations) pour l'ensemble des demandes présentées dans l'année et qui concernent également des dossiers inscrits à une date antérieure à 2002 (demande d'extension de l'A.J). Cette manière de procéder, non seulement plus précise d'un point de vue statistique, donne également une idée plus correcte de l'activité réelle du service.

a) Assistance juridique civile et administrative

Contrairement à ce qui s'est passé au cours des trois dernières années qui avaient enregistré une baisse des

nouvelles demandes, le nombre de celles-ci a augmenté de 8% en 2002, soit 186 dossiers de plus qu'en 2001.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 62,28% en 2002. On note une augmentation des procédures en modification d'un jugement de divorce, ainsi que de celles en matière de bail à loyer. Il en va de même en ce qui concerne les mesures de contrainte (94 en 2002 contre 46 en 2001).

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, y compris en matière extra-judiciaire.

b) Assistance juridique pénale

Le nombre des demandes d'assistance juridique pénales a également augmenté de 9% en 2002, soit 109 nouveaux dossiers de plus qu'en 2001.

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	2'471	2'362	2'548
Pénales	1'332	1'207	1'316
Total	3'803	3'569	3'864

Nombre de demandes traitées

	* 2002
Civiles et administratives	3'280
Pénales	1'453
TOTAL	4'733

* nouvelle méthode de calcul depuis 2002.

Assistances juridiques octroyées

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	1'725	1'565	2'377
Pénales	1'166	1'065	1'313
TOTAL	2'891	2'630	3'690

Nouvelle méthodologie depuis 2002:

Les chiffres ne représentent plus la dernière décision prise dans les dossiers inscrits en 2002, mais les décisions prises en 2002, suite à des demandes présentées dans n'importe quel dossier (qu'il ait été inscrit en 2002 ou antérieurement).

c) Taxations

Taxations	2000	2001	2002
Civiles	3'231'136.-	3'440'196.-	2'958'647.-
Pénales	2'031'225.-	1'963'216.-	1'757'107.-
Total	5'262'361.-	5'403'412.-	4'715'754.-

La diminution du montant des taxations est trompeuse.

L'engagement d'une nouvelle collaboratrice qu'il a fallu former, ainsi que l'absence prolongée, pour des raisons de santé, d'une autre collaboratrice ont entraîné un retard

important dans le traitement des états de frais (2 mois et demi de retard au 31 décembre 2002). Il explique, à lui seul, la baisse du montant des indemnités versées aux avocat-e-s enregistrée en 2002 (moins Fr. 687'658.-).

Coût moyen d'un dossier

	2000	2001	2002
Civiles et administratives	2'073.-	2'104.-	1'995.-
Pénales	1'569.-	1'813.-	1'639.-
Moyenne	1'844.-	1'988.-	1'846.-

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2000	2001	2002
Cour de justice	257'938.-	179'639.-	152'103.-
Tribunal de 1 ^{re} instance	921'007.-	714'291.-	846'026.-
Justice de paix	40'217.-	23'100.-	2'817.-
TOTAL	1'219'162.-	917'030.-	1'000'946.-

Les émoluments du Tribunal de première instance ont augmenté en 2002 (plus Fr. 131'735.-), alors qu'ils étaient en baisse depuis trois ans.

e) Décisions de refus et recours

En raison de la nouvelle méthodologie statistique adoptée, le pourcentage des décisions de refus de l'assistance juridique en matière civile, administrative et pénale se calcule désormais sur le nombre de demandes traitées dans l'année et non plus sur les seuls dossiers inscrits en 2002. Ainsi, sur 4'733 demandes traitées, 982 d'entre elles, soit le 21%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiel, irrecevables et révocations). En matière civile et administrative, 843 décisions de refus ont été rendues (26%) et 139 en matière pénale (10%).

Sur les 145 recours jugés en 2002 par la Présidente de la Cour de justice, 32 ont été admis pleinement, 11 partiellement, 7 ont été déclarés irrecevables et 5 ont été renvoyés au service.

13.1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2002, le Conseiller en criminalistique a été consulté à 36 reprises par le Pouvoir judiciaire (35).

Les instances judiciaires ayant sollicité des services sont les suivantes :

	2000	2001	2002
Juges d'instruction	35	30	26
Tribunal de police	1	0	1
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	0	0	1
Chambre d'accusation	0	0	1
Tribunal de première instance	2	2	3
Tribunal administratif	2	2	1
Parquet	2	0	2

Genres d'affaires liées aux cas traités :

	2000	2001	2002
Escroqueries et abus de confiance	16	10	8
Blanchiment	0	3	2
Homicides par négligence	9	9	9
Lésions corporelles	5	5	6
Faux et usages de faux	22	6	7
Meurtre et tentative de meurtre	1	0	0
Divers (Mise en danger de la vie d'autrui, menace, hold-up, obtention frauduleuse d'une prestation, etc.)	7	5	5

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

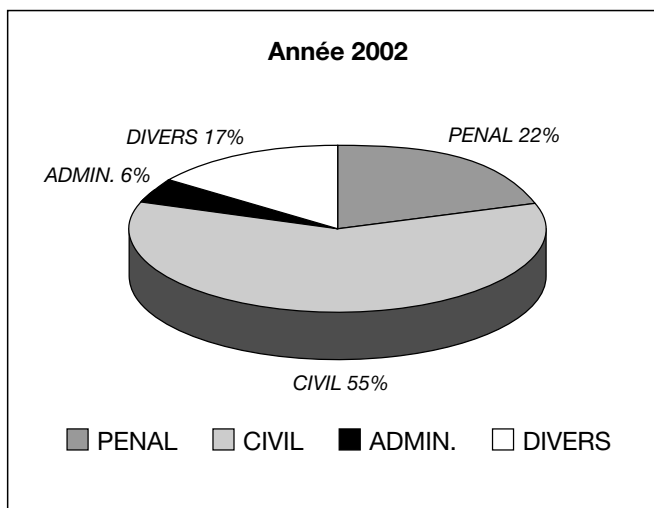
	2000	2001	2002
Accidents de circulation	13	12	16
Ecritures/signatures	18	14	13
Documents	7	8	6
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	1	1	
Divers (balistique, stupéfiants, etc.)	8	1	1

13.2 Activités des juridictions

13.2.1 Approche globale Civil, Pénal, Administratif

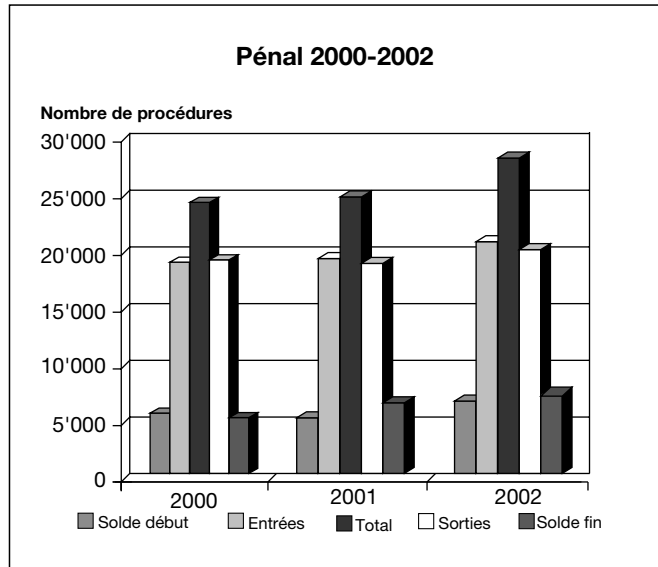
13.2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2002

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	Totaux
Solde début	6'423	30'873	3'378	11'320	51'994
Entrées	20'947	36'731	3'626	8'885	70'189
Total	27'370	67'604	7'004	20'205	122'183
Sorties	19'643	35'340	3'537	7'895	66'415
Solde fin	7'727	32'264	3'467	12'310	55'768



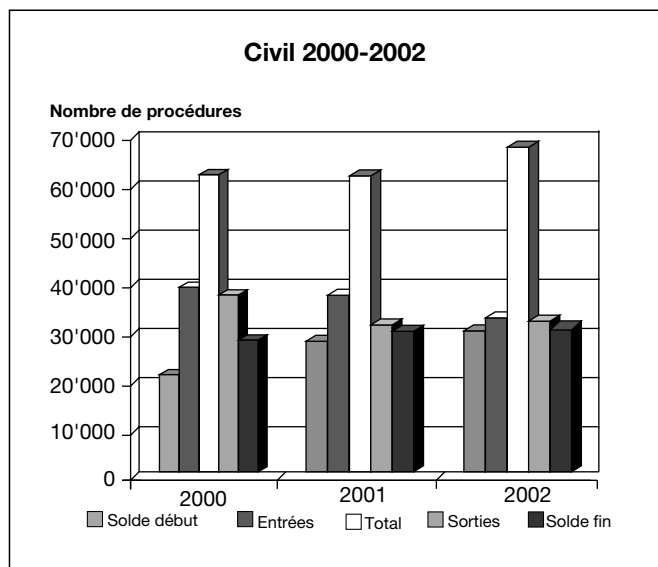
13.2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	2000	2001	2002
Solde début	5'707	5'313	6'423
Entrées	18'111	18'851	20'947
TOTAL	23'818	24'164	27'340
Sorties	18'505	17'741	19'643
Solde fin	5'313	6'423	7'727



13.2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2000	2001	2002
Solde début	25'925	28'274	30'873
Entrées	38'910	36'392	36'731
TOTAL	64'835	64'666	67'604
Sorties	36'561	33'793	35'340
Solde fin	28'274	30'073	32'262



13.2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

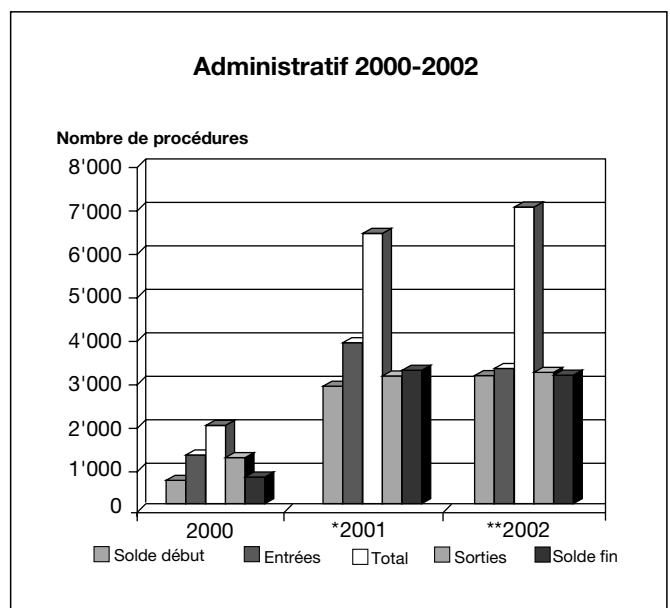
Le domaine administratif comprend :

1. le Tribunal administratif, auquel sont intégrés
 - le Tribunal cantonal des assurances
 - le Tribunal arbitral
 - le Tribunal des conflits
 - les commissions diverses de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP, CRAC) rattachées au Tribunal administratif.
2. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001. Les décisions rendues par ces commissions peuvent faire l'objet d'un contrôle auprès du Tribunal administratif, dernière instance cantonale de recours.

	2000	* 2001	** 2002
Solde début	643	2'738	3'378
Entrées	1'323	3'742	3'626
TOTAL	1'966	6'480	7'004
Sorties	1'315	3'207	3'537
Solde fin	651	3'273	3'467

* avec les commissions de recours externes, soit en matière d'assurances sociales, en matière de construction et installations diverses, en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et en matière de police des étrangers.

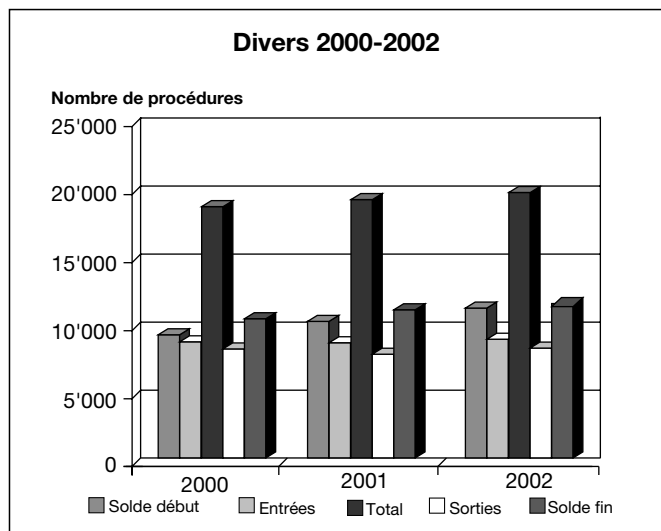
** Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites : 105 affaires en décembre 2002.



13.2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2000	2001	2002
Solde début	9'685	10'342	11'320
Entrées	8'753	8'347	8'885
TOTAL	18'438	18'689	20'205
Sorties	8'096	7'369	7'895
Solde fin	10'342	11'320	12'310



13.2.2 Approche par juridiction

13.2.2.1 La Cour de justice

13.2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2000	2001	2002
Solde début	1'111	963	1'201
Entrées	3'120	3'477	3'249
TOTAL	4'231	4'440	4'450
Sorties	3'268	3'239	3'495
Solde fin	963	1'201	955

b) Civil

	2000	2001	2002
Solde début	840	741	926
Entrées	2'167	2'490	2'374
TOTAL	3'007	3'231	3'300
Sorties	2'266	2'305	2'544
Solde fin	741	926	756

c) Pénal

	2000	2001	2002
Solde début	271	222	275
Entrées	953	987	875
TOTAL	1'224	1'209	1'150
Sorties	1'002	934	951
Solde fin	222	275	199

13.2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

En 2002, le CSM s'est réuni 12 fois; deux de ces séances ont été consacrées aux contrôles semestriels de l'activité des juridictions. Le Conseil a examiné 13 dénonciations, trois demandes de levée du secret de fonction, des questions liées aux charges de magistrats à temps partiel, au statut des commissions administratives, à la pénurie d'établissements d'accueil ou de détention pour mineurs et à l'aide qui doit être apportée aux juridictions connaissant une surcharge de nature structurelle.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2000	2001	2002
Solde début	23	16	49
Entrées	117	120	108
TOTAL	140	136	157
Sorties	124	87	122
Solde fin	16	49	35

Le nombre des requêtes adressées à la commission demeure constant.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2000	2001	2002
Solde début	21	10	24
Entrées	117	135	144
TOTAL	138	145	168
Sorties	128	121	145
Solde fin	10	24	23

Le nombre des recours a augmenté en cette année 2002 de 14% par rapport à la moyenne 2000-2001. L'examen de ces recours tend par ailleurs à devenir plus complexe et la procédure y relative plus contraignante.

13.2.2.1.3 La Chambre civile

	2000	2001	2002
Solde début	311	300	369
Entrées	548	587	629
TOTAL	859	887	998
Sorties	559	518	610
Solde fin	300	369	388

Les appels ont considérablement augmenté en 2002 par rapport à la moyenne 2000-2001 (près de 20%), alors que le nombre de magistrats chargés de traiter ces appels est resté constant.

13.2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2000	2001	2002
Solde début	90	86	100
Entrées	472	545	567
TOTAL	562	631	667
Sorties	476	531	552
Solde fin	86	100	115

Le nombre des affaires est en constante augmentation, de même que leur complexité s'accroît, ce qui explique l'augmentation proportionnelle du nombre des affaires restant au rôle en fin d'exercice.

13.2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2000	2001	2002
Solde début	235	154	216
Entrées	215	287	200
TOTAL	450	441	416
Sorties	296	225	271
Solde fin	154	216	145

Le nombre des appels a diminué, cependant que celui des arrêts rendus est resté stable, voire en sensible augmentation par rapport à la moyenne 2000-2001 (+ 4%).

13.2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

S'agissant des plaintes en matière de LP, la diminution du nombre d'affaires est due au fait que celles-ci n'ont été enregistrées que jusqu'au 30 novembre 2002, la Cour étant depuis lors dessaisie de ces causes. Les affaires de tutelle ont diminué en nombre, mais gagné en complexité. Il en va de même pour les mesures provisionnelles.

Autorité de surveillance des Offices des poursuites & faillites

	2000	2001	2002
Solde début	105	119	118
Entrées	401	498	441
TOTAL	506	617	559
Sorties	387	499	559
Solde fin	119	118	0

Autorité de surveillance des tutelles

	2000	2001	2002
Solde début	20	32	25
Entrées	187	198	159
TOTAL	207	230	184
Sorties	175	205	165
Solde fin	32	25	19

Adoptions

	2000	2001	2002
Solde début	32	16	22
Entrées	53	55	60
TOTAL	85	71	82
Sorties	69	47	65
Solde fin	16	22	17

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2000	2001	2002
Solde début	1	3	0
Entrées	31	28	30
TOTAL	32	31	30
Sorties	29	31	26
Solde fin	3	0	4

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2000	2001	2002
Solde début	0	2	0
Entrées	3	4	9
TOTAL	3	6	9
Sorties	1	6	6
Solde fin	2	0	3

Autorité de recours des décisions de la Protection de la Jeunesse

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	0	3	1
TOTAL	0	3	1
Sorties	0	3	1
Solde fin	0	0	0

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2000	2001	2002
Solde début	1	0	0
Entrées	3	0	3
TOTAL	4	0	3
Sorties	4	0	3
Solde fin	0	0	0

Autorité de surveillance du registre foncier

	2000	2001	2002
Solde début	0	1	0
Entrées	1	1	2
TOTAL	1	2	2
Sorties	0	2	2
Solde fin	1	0	0

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2000	2001	2002
Solde début	1	2	3
Entrées	18	32	21
TOTAL	19	34	24
Sorties	17	31	17
Solde fin	2	3	7

13.2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

La quantité de travail est restée sensiblement la même lors de l'exercice 2002. La diminution que les chiffres révèlent ne paraît toutefois pas pouvoir être considérée comme actuellement confirmée.

Cour d'assises

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	15	26	13
TOTAL	15	26	13
Sorties	15	26	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	42	23	28
TOTAL	42	23	28
Sorties	42	23	28
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	2000	2001	2002
Solde début	0	0	0
Entrées	42	28	38
TOTAL	42	28	38
Sorties	42	28	38
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	2000	2001	2002
Solde début	115	104	96
Entrées	326	293	290
TOTAL	441	397	386
Sorties	337	301	311
Solde fin	104	96	75

	2000	2001	2002
Appels Tribunal de police	258	220	201

13.2.2.3 La Chambre d'accusation

Les renvois en jugement sont en augmentation s'agissant de la cour correctionnelle avec jury; les demandes de mises en liberté ont augmenté d'environ 20%, toutes catégories confondues par rapport à la moyenne 2000-2001; le nombre de recours, après un exercice 2001 exceptionnel, est revenu au niveau des années précédentes.

Recours

	2000	2001	2002
Solde début	127	80	132
Entrées	419	516	420
TOTAL	546	596	552
Sorties	466	464	456
Solde fin	80	132	96

Autres opérations

	2000	2001	2002
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	25	26	25
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	23	22	38
Renvois devant la Cour d'assises	11	22	12
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	0	0
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	10	1	2
Ordonnances de non-lieu	10	15	8
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'102	1'118	1'122
Prolongations du secret	0	0	6
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	57	78	57
Mises en liberté provisoires avec caution	34	23	28
Mises en liberté provisoires refusées	75	100	127
Écoutes téléphoniques	397	447	397
TOTAL I	1'745	1'852	1'822
Recours entrés	419	516	420
TOTAL II	2'164	2'368	2'242

13.2.2.4 La Cour de cassation

	2000	2001	2002
Solde début	29	38	47
Entrées	109	101	85
TOTAL	138	139	132
Sorties	100	92	105
Solde fin	38	47	27

La Cour de cassation a prononcé **52** arrêts, dont 9 sur demande en révision, et a rendu 12 ordonnances d'irrecevabilité du pourvoi ou de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction, soit au total **64** décisions.

Elle a admis 10 pourvois et en a rejeté 33.

Elle a admis 3 demandes en révision et en a rejeté 6.

12 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (recours en nullité et/ou de droit public).

Dans 4 cas, l'autorité fédérale a statué en faveur du recourant.

41 pourvois ont été retirés.

Sur les 64 affaires traitées :

- 7 ont concerné des infractions contre la vie;
- 7 contre l'intégrité corporelle;
- 19 contre l'intégrité sexuelle;
- 15 contre le patrimoine (y compris faux dans les titres);
- 4 ont concerné des confiscations;
- 7 des infractions à la loi contre les stupéfiants;
- 5 des infractions diverses (violations d'obligation d'entretien, LCR).

Dans 25 cas, le ou la prévenu-e était de nationalité suisse; dans 39 cas, de nationalité étrangère.

Recours déposés

	2000	2001	2002
Cour d'assises	25	31	14
Cour correctionnelle avec jury	29	19	14
Cour correctionnelle sans jury	15	12	19
Chambre pénale	8	10	4
Tribunal de police	20	17	12
Tribunal de la Jeunesse	4	4	6
Chambre d'accusation	3	4	0
En révision	1	4	7
Renvoi du TF	4	4	9

Causes jugées

	2000	2001	2002
Recours admis	14	9	7
Recours partiellement admis	1	3	3
Recours rejetés	51	43	33
Recours retirés	27	20	41
Ordonnances d'irrecevabilité ou de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction	4	1	12
Révision : demandes admises	1	0	3
Révision : demandes rejetées	1	1	6
Révision : demandes retirées	0	0	0
Recours joints	1	2	0

13.2.2.5 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	521	574	588
Entrées	1'178	1'158	1'058
TOTAL	1'699	1'732	1'646
Sorties	1'125	1'144	1'019
Solde fin	574	588	627

	2000	2001	2002
Tribunal cantonal des assurances	233	210	230
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	27	34	30
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	5	8	7
Département des finances	35	54	76
Département de l'instruction publique	50	30	26
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	15	21	16
Département de justice et police et des transports / divers et LCR	531	512	378
Département des affaires militaires	5	14	5
Département de l'action sociale et de la santé	17	26	21
Département de l'aménagement, équipement et logement	165	174	161
Divers	80	68	108
Mesures de contrainte	15	7	6
TOTAUX	1'178	1'158	1'058

En 2002, le Tribunal administratif a tenu 45 audiences de délibérations (46 en 2001), 419 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (472 en 2001) et effectué 26 transports sur place (19 en 2001).

Parmi les recours entrés en 2002, ceux concernant les assurances sociales forment le 21,7% et ceux concernant la circulation routière le 30,5%.

Le nombre total de recours a diminué de 8,6% (100 recours en moins) par rapport à 2001. Cette diminution provient de la baisse du nombre de recours (113 en moins) en matière de circulation routière.

Parmi les recours jugés, 37,3% ont été rayés du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 18% de recours admis ou partiellement admis. En assurances sociales, ce pourcentage est de 36,2%.

61 arrêts du Tribunal administratif rendus en 2002 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit le 6% des arrêts rendus en 2002 et 50 arrêts du Tribunal cantonal des assurances ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances, soit le 4,9% des arrêts rendus en 2002.

Au total, 10,9% de tous les arrêts rendus en 2002 par le Tribunal administratif ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2002, le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances ont rendu 52 arrêts chacun. Le Tribunal fédéral a admis 7 recours, partiellement admis 1, rejeté 30, déclaré irrecevables 10 et rayé du rôle 4. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 21 recours, partiellement admis 3, rejeté 17, déclaré irrecevables 3 et rayé du rôle 8.

13.2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

132.2.6.1 Le Tribunal des conflits

En 2002, tout comme en 2001, le Tribunal des conflits n'a reçu aucun recours et n'en a pas jugé. Aucune cause n'est pendante à fin 2002. En 2000, il en a reçu 4 et jugé 5.

13.2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

En 2002, le Tribunal arbitral a reçu 8 recours et en a jugé 6. 11 causes sont pendantes à fin 2002. En 2001, le Tribunal arbitral a reçu 7 et en a jugé 2 et en 2000, il en a reçu 4 et jugé 1.

132.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2000	2001	2002
Solde début	4	19	21
Entrées	51	59	62
TOTAL	55	78	83
Sorties	36	57	60
Solde fin	19	21	23

En 2002, la CRUNI a tenu 5 audiences de comparution personnelle et 5 audiences de délibération.

Parmi les causes entrées en 2002, les parties intimées étaient dans 11 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans 2 cas, la Faculté des lettres, dans un cas, l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI), dans 8 cas, la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans 2 cas, l'école de traduction et d'interprétation, dans 3 cas, la Faculté de droit, dans un cas, l'institut européen de l'Université, dans 26 cas, la division administrative et sociale des étudiants (exmatriculations), dans 4 cas, la même division (taxes) et dans un cas «divers»; dans 3 cas, il s'agissait d'une demande de révision.

Parmi les causes jugées en 2002, les parties intimées étaient dans 14 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans un cas, la Faculté des lettres, dans 3 cas, la Faculté de droit, dans 2 cas, la Faculté des sciences, dans un cas, l'Institut universitaire de hautes études internationales, dans 6 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans un cas, l'école de traduction et d'interprétation, dans un cas, l'institut européen de l'Université, dans 22 cas, la division administrative et sociale des étudiants (pour les exmatriculations), dans 4 cas (pour les taxes), dans 2 cas, «divers»; dans 3 cas, il s'agissait d'une demande de révision/interprétation.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2002, la LEX n'a reçu aucun recours et en a jugé 2. Une cause est pendante à fin 2002. En 2001, la LEX a reçu une demande et en a jugé 2 et en 2000, elle a reçu 2 demandes et jugé 2.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2002, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 2. Aucune cause n'est pendante à fin 2002. En 2001, la CRPP a reçu 2 recours et en a jugé 1 et en 2000, elle en a reçu 1 et en a jugé 6.

En 2002, la CRPP n'a pas tenu d'audience de comparution personnelle ni effectué de transport sur place.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2002, la CRIP a reçu 2 recours et en a jugé 4. 3 causes sont pendantes à fin 2002. En 2001, la CRIP a reçu 1 recours et n'en a pas jugé et en 2000, elle en a reçu 1 et en a jugé aucun.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	2000	2001	2002
Solde début	63	38	25
Entrées	139	95	103
TOTAL	202	133	128
Sorties	164	108	90
Solde fin	38	25	38

En 2002, la CRAC a tenu 29 audiences de délibération. Elle a admis 30 recours, partiellement admis 5, rejeté 47, déclaré irrecevables 2 et rayé du rôle 1. 5 recours ont été retirés.

13.2.2.7 La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites

	Décembre 2002
Solde début	117
Entrées	43
TOTAL	160
Sorties	21
Solde fin	139

La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002, succédant à la Cour de justice en qualité d'autorité de surveillance.

Le premier mois de son activité a été consacré à son installation dans ses nouveaux locaux (rue Ami-Lullin 4), à son organisation (2 juges de carrière, 2 juges suppléants, 8 assesseurs titulaires et 8 assesseurs suppléants), à un premier tour d'horizon de la situation des nouveaux

offices, respectivement des poursuites et des faillites, ainsi qu'au traitement de plaintes.

Le rôle des affaires en cours auprès de l'ancienne autorité de surveillance a été repris intégralement par la Commission, de nouvelles affaires y sont inscrites et un certain nombre d'affaires ont été traitées.

13.2.2.8 Les Commissions cantonales de recours

Dès janvier 1998, les commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales ont été rattachées au Pouvoir judiciaire.

L'adoption de la loi 8085, du 27 octobre 2000, modifiant la loi sur l'organisation judiciaire consacrant l'autonomie du Pouvoir judiciaire, dont l'application impliquait la délimitation du «périmètre justice», a eu également pour conséquence de transférer les greffes des commissions de recours, faisant partie du «Services des recours» de la direction des affaires juridiques de la Chancellerie, sous la responsabilité et l'autorité du Pouvoir judiciaire, à compter du 15 juillet 2001.

13.2.2.8.1 Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	755	821	999
Entrées	751	881	915
TOTAL	1'506	1'702	1'914
Sorties	685	703	* 868
Solde fin	821	999	1'046

* Jugements notifiés (sans jugements incidents) + dossiers rayés du rôle: 561 + 307.

En 2002, la Commission cantonale de recours AVS-AI a tenu 80 séances de délibération, la Commission cantonale AF 7; le nombre d'audiences de comparution personnelle et d'enquêtes a été de 29.

Le greffe a enregistré, en 2002, 39 recours portant uniquement sur le calcul des rentes AVS-AI; 30 assurés ont retiré leur recours, satisfaits des explications reçues.

Les Commissions cantonales de recours ont admis 95 recours, partiellement admis 21, rejeté 253, déclaré irrecevables 30, déclaré sans objet 57 et rayé du rôle 307. 70 recours ont été retirés. Les Commissions cantonales de recours ont admis 25 actions en responsabilité, fondées sur l'article 52 LAVS, en ont partiellement admis 3 et en ont rejeté 7. Elles ont également rendu 28 jugements incidents.

49 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2002, suite à des recours de droit administratif interjetés par les assurés, les caisses de compensation AVS, l'Office cantonal d'assurance invalidité ou par l'Office fédéral des assurances sociales. Dans 38 cas, les jugements de la Commission cantonale de recours ont été confirmés.

Recours interjetés, par domaines

	2000	2001	2002
Assurance-vieillesse et survivants	348	338	313
Assurance-invalidité	150	300	334
Assurance perte de gains	2	3	4
Prestations complémentaires	19	34	34
Allocations familiales	218	187	199
Assurance-chômage (assujettissement et cotisation)	0	0	2
Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits	14	12	11
Assurance-maternité cantonale	0	7	18
TOTAL	751	881	915

Il convient de relever que la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, qui impose notamment aux cantons la création d'une instance unique de recours, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Il devenait ainsi nécessaire de regrouper sous le même toit tout le contentieux des assurances sociales, actuellement éclaté entre :

- les présentes commissions de recours;
- le Tribunal administratif compétent pour connaître les litiges en matière d'assurance-maladie, d'assurance militaire et de prévoyance professionnelle;
- la commission de recours en matière d'assurance-chômage.

Le 14 novembre 2002, le Grand Conseil a voté la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire, instituant un Tribunal cantonal des assurances sociales. L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour l'été 2003.

13.2.2.8.2 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux

	2000	2001	2002
Solde début	689	678	893
Entrées	541	734	570
TOTAL	1'230	1'412	1'463
Sorties	552	519	617
Solde fin	678	893	846

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôts cantonaux 2002	Impôts fédéraux 2002
Solde en cours d'instruction au 31.12.2001	675	218
Recours enregistrés en 2002	462	108
Total	1'137	326
Sorties	544	73
- Décisions rendues	214	23
- Recours retirés	330	50
Solde fin	593	253

Le nombre des recours déposés en 2002 est inférieur à celui de l'année précédente.

En raison du passage du système d'imposition *praenumerando* à celui *postnumerando*, les taxations ICC et IFD pour l'année fiscale 2001 n'ont commencé à être notifiées aux contribuables qu'à compter de décembre 2002. A noter que cela devrait engendrer une augmentation du nombre des recours en 2003.

La diminution du nombre des recours déposés a permis de traiter une centaine d'affaires de plus qu'en 2001, ce qui a baissé le nombre d'affaires encore en cours d'instruction.

La complexité persistante des recours nécessite une multiplication des actes d'instruction, avec pour conséquence un temps plus long de rédaction des décisions.

13.2.2.8.3 Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)

	2000	2001	2002
Solde début	208	301	435
Recours déposés	314	514	350
TOTAL	522	815	785
Recours traités	221	301	349
Solde fin	301	435	436

En ce qui concerne les recours traités en 2002, voici le détail :

- 150 rayés du rôle ou devenus sans objet;
- 30 irrecevables;
- 125 rejetés;
- 44 admis totalement ou partiellement.

En 2002, les entrées sont équivalentes aux sorties. Le solde de fin 2002 est encore constitué notamment des 191 recours en matière de chauffage, mentionnés dans le rapport d'activité de l'année dernière. A noter que, durant l'année 2002, les délais de convocation des parties ont été réduits pratiquement de moitié et se situent actuellement en moyenne entre 4 et 6 mois.

13.2.2.8.4 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

	2000	2001	2002
Solde début	223	311	295
Recours déposés	278	290	310
TOTAL	501	601	605
Recours liquidés	190	306	292
Solde fin	311	295	313

Le nombre de nouvelles procédures a subi une augmentation de 6,9% par rapport à l'année 2001.

Cette hausse s'accompagne d'une évolution de la nature des recours déposés qui rend leur traitement plus complexe. Ainsi, avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2002, de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et la Suisse d'autre part, sur la

libre circulation des personnes du 21 juin 1999, les dossiers concernant des ressortissants de la CE et leurs familles soulèvent des problématiques nouvelles qui nécessitent notamment la prise en compte du droit communautaire.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} décembre 2001, la CCRPE est également appelée à contrôler la légalité des décisions de l'Office de la main-d'œuvre étrangère, dont le Conseil d'Etat, sur recours, s'est dessaisi en sa faveur (art. 3, al. 3 - F 2 10). Cette nouvelle compétence requiert un examen particulier des conditions d'octroi d'autorisations de travail que les autorités préalablement saisies ont refusé en droit et en opportunité.

Statistiques des mesures de contraintes

	2000	2001	2002
Assignations territoriales	74	125	194
Ordres de mise en détention	28	15	13
Caducités	0	3	0
Relaxe	1	1	0
Renvoi	0	0	1
TOTAL	103	144	208

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2002

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	128	18	146
Assignations locales	41	7	48
Ordres de mise en détention	13	0	13
Demande de mise en liberté		1	1
TOTAL	182	26	208

Le nombre des nouvelles affaires est en hausse de 44,4% par rapport à l'année 2001.

Cette situation est due à une augmentation significative (+ 55,2%) des «assignations territoriales», réparties entre assignations cantonales (146) et locales (48). Cette hausse annuelle doit cependant être nuancée, en ce sens qu'elle s'est concrétisée avant le 18 mai 2002, date d'entrée en vigueur des dispositions légales abrogeant l'automatisme du contrôle judiciaire des mesures d'assignation territoriale. En fait, seuls 37 cas sur 194 (19%) ont été soumis à la Commission depuis cette date, soit sur une période correspondant à près de deux tiers (62,2%) de l'année considérée.

Le nombre des ordres de mise en détention examinés est en baisse de 13,3% par rapport à l'année 2001. Toutes les décisions de détention déferées à la Commission ont été confirmées.

Une seule demande de levée de détention a été soumise à la Commission qui l'a rejetée.

61 audiences ont été tenues en 2002.

13.2.2.8.5 La Commission du barreau

L'année 2002 a été marquée par le changement de législature, dès le 1^{er} mars 2002.

La Commission du barreau est désormais composée de Me Michel Valticos, avocat (Président), Mme Laura

Jacquemoud-Rossari, juge à la Cour de Justice (Vice-présidente), Me Jean-Marie Crettaz, avocat, (tous trois membres du bureau), Mme Antoinette Stalder, juge à la Cour de Justice, Me Gérard Montavon, avocat, Me Philippe Neyroud, avocat, Me Christian Reiser, avocat, M. Pierre Heiniger (commerçant), M. Christophe Solioz (enseignant).

Depuis le 1^{er} juillet 2002, le secrétariat de la Commission du barreau, autrefois assumé par le Département de justice, police et sécurité, est tenu au sein du Pouvoir Judiciaire, lequel a engagé pour cette tâche une secrétaire-juriste (à 50%) ainsi qu'un greffier (100%).

Les activités de la Commission du barreau sont principalement les suivantes :

- Autorité cantonale de surveillance des avocats (discipline)
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants membres des pays de l'UE et de l'AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Durant l'année 2002, la Commission a tenu 12 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

- Nouveaux dossiers mis au rôle d'office ou sur dénonciation: 65;
- Audiences de comparution personnelle et d'enquêtes: 5;
- Sanctions prononcées: 15, soit 8 avertissements, dont 4 assortis d'injonctions, 4 blâmes, une amende de Frs. 10'000.-, une suspension provisoire (en application de l'article 52 LPAv), une interdiction temporaire de pratiquer d'une durée d'un mois et une interdiction définitive de pratiquer.
- Décisions de classement prononcées: 22, dont 3 avec injonctions;
- Demandes de levée du secret professionnel: 3, dont 2 accordées;
- Demandes de prolongation de stage ou demande de réinscription au registre des avocats stagiaires: 4, dont 3 accordées;
- Suppléants nommés suite à l'incapacité (décès ou suspension) d'avocats inscrits au registre: 5.

13.2.2.9 Le Tribunal de première instance

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Total des causes civiles entrées	19'910	17'388	17'744

Le nombre total d'affaires est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 2%).

Quant à la baisse par rapport à l'an 2000, elle s'explique avant tout par une diminution des causes sommaires (-2'261 causes, soit -20,3%), ainsi que, dans une moindre mesure toutefois, par l'introduction, avec la

LFors entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001, de la conciliation facultative en cas de domicile de l'une des parties en dehors du canton (-307 causes, soit -26%).

Ces baisses n'ont cependant pas pour conséquence un allègement significatif de la charge de travail du Tribunal, dans la mesure où elles interviennent dans des secteurs qui ne représentent pas les charges les plus lourdes.

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

Les procédures ordinaires et accélérées constituent par contre l'essentiel de l'activité des juges des chambres civiles et du greffe.

Or, le nombre de ces causes est en hausse importante et régulière: 225 causes de plus par rapport à 2001, représentant une augmentation de 6,6% et 441 de plus qu'en 2000, soit une progression de 13,7%.

Il s'agit ainsi d'un accroissement extrêmement important de la charge de travail, l'impact de ces augmentations étant renforcé par le caractère toujours plus disputé et la complexité croissante des procédures. Pour éviter de se répéter d'année en année, on renverra le lecteur aux indications déjà fournies l'an dernier à ce propos, qui gardent toute leur actualité.

Il convient d'observer toutefois que, malgré cette masse de travail supplémentaire, le Tribunal est parvenu à maintenir, à peu de choses près, le solde d'affaires au rôle en fin d'année.

Il faut cependant bien voir que ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'un effort excédant de façon importante ce qui devrait correspondre à un fonctionnement serein du Tribunal, dans des conditions de travail adéquates.

	2000	2001	2002
Solde début	2'620	2'737	2'733
Entrées	3'208	3'424	3'649
TOTAL	5'828	6'161	6'382
Sorties	3'091	3'428	3'621
Solde fin	2'737	2'733	2'761
Jugements sur incident	198	188	175

Affaires de famille

Le nombre de divorces prononcés, qui avait subi un pic en 1998 (1'301), puis en 1999 (1'448), soit juste avant l'introduction du nouveau droit, suivi d'un tassement en l'an 2000, semble se stabiliser à un peu plus de 1'100 jugements. Ce chiffre correspond d'ailleurs à ceux des années antérieures (1'183 en 1995, 1'140 en 1996, 1'187 en 1997).

L'élément le plus marquant dans le domaine du droit de la famille est cependant l'explosion du nombre des mesures protectrices de l'union conjugale. Comme cela a déjà été indiqué dans le compte rendu de l'année précédente, les parties utilisent cette procédure comme succédané de celle du divorce, dont elles veulent éviter les lenteurs.

Le tableau ci-dessous a ainsi été complété pour mettre en exergue les observations qui précèdent. Celui relatif aux conciliations de famille disparaît par contre, celles-ci ayant été supprimées avec le nouveau droit du divorce.

On remarquera également que les mesures provisoires, prises par le juge du fond, cèdent peu à peu le pas aux mesures préprovisoires, prises dans les cas d'urgence par la présidence du Tribunal.

	2000	2001	2002
Divorces prononcés	901	1'150	1'118
Divorces refusés	11	17	9
Séparations de corps prononcées	74	56	39
Annulations de mariage prononcées	0	2	3
Jugements sur mesures provisoires	281	214	181
Jugements sur mesures préprovisoires	202	302	325
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	353	513	658

Procédures sommaires

Une légère baisse de la masse d'affaires nouvelles est observée par rapport à l'année précédente (-1,5%). A noter qu'une hausse rapide et importante de ce nombre est susceptible de se produire pour des raisons de conjoncture économique, ce qui pourrait bien se produire en 2003.

	2000	2001	2002
Solde début	2'157	1'651	1'635
Entrées	11'122	8'993	8'861
TOTAL	13'279	10'644	10'496
Sorties	11'628	9'009	9'084
Solde fin	1'651	1'635	1'412

Conciliations ordinaires

Les entrées en conciliation sont en hausse de 8,7% par rapport à l'an dernier.

Il est rappelé que la baisse des entrées en conciliation par rapport à 2000 est due à l'institution de la conciliation facultative, lorsque l'une au moins des parties est domiciliée hors du canton (art. 51 LPC, modifié en rapport avec l'entrée en vigueur de la LFors, le 1^{er} janvier 2001).

	2000	2001	2002
Solde début	891	784	683
Entrées	1'181	804	872
TOTAL	2'072	1'588	1'555
Sorties	1'288	905	833
Solde fin	784	683	722
Suspendues sine die	54	35	53
Affaires conciliées	38	32	32

Chambre commerciale

Stabilité dans ce domaine d'activité.

	2000	2001	2002
Solde début	555	529	613
Entrées	3'346	3'311	3'292
TOTAL	3'901	3'840	3'905
Sorties	3'372	3'227	3'395
Solde fin	529	613	510

Faillites prononcées

	2000	2001	2002
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	1'166	1'272	1'272

Présidence

L'augmentation des oppositions à séquestre (nouveau moyen de droit introduit lors de la révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite en 1997), observée à partir de 2001, se poursuit et s'intensifie en 2002.

	2000	2001	2002
Mesures provisionnelles	391	326	324
Ordonnances de séquestre	369	366	363
Oppositions à séquestre	90	130	181
Causes gracieuses	111	95	105

Commissions rogatoires

	2000	2001	2002
Commissions rogatoires	92	65	75

13.2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	883	645	609
Entrées	2'554	2'037	* 1'813
TOTAL	3'437	2'682	2'422
Sorties	2'792	2'073	1'841
Solde fin	645	609	581

* Ce chiffre doit être augmenté de 280 nouveaux dossiers enregistrés au Parquet en 2002 et transmis au TP début février 2003.

Le nombre de nouvelles affaires est resté globalement stable en 2002.

En revanche, le nombre de dossiers complexes exigeant une importante préparation, l'examen de nombreuses pièces, ainsi que la tenue de plusieurs audiences par affaire, est toujours en augmentation et occupe une part considérable de l'activité des magistrat-e-s.

Ainsi, pour illustrer cette situation, le nombre de classeurs fédéraux contenant jusqu'à 500 pages chacun de pièces jointes à ce type de procédures était de 120 en 2000, de 140 en 2001, puis de 170 en 2002.

Le Tribunal de police, grâce à ses constants efforts pour réduire le solde des affaires non jugées au 31 décembre (581 en 2002, ou -5% par rapport à 2001 et -10% par rapport à 2000), a rendu 1'841 décisions.

13.2.2.11 La juridiction des baux et loyers

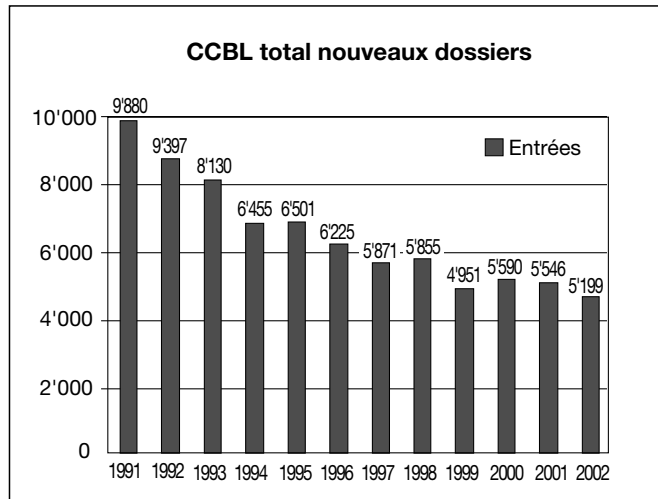
13.2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

13.2.2.11.1.1 Section des conciliations

	2000	2001	2002
Solde début	2'107	2'367	2'262
Entrées	5'590	5'546	5'199
TOTAL	7'697	7'913	7'461
Sorties	5'330	5'651	5'652
Solde fin	2'367	2'262	1'809

Le nombre de nouveaux dossiers a légèrement diminué en 2002 par rapport à 2001 (-6,42%). Inférieur à 6'000 depuis 1997, ce nombre tend à se rapprocher des 5'000. En outre, le solde au rôle à la fin de la période est en dessous de 2'000 dossiers pour la première fois depuis la publication des «Compte rendus» en 1992.

La progression des nouvelles affaires est figurée ci-dessous :



L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2000	2001	2002
Dossiers B	699	961	1'173
Dossiers L	1'983	1'761	1'406
Dossiers CG	338	270	208
Dossiers D	1'073	1'013	829
Dossiers E	1'392	1'409	1'478
Dossiers L77	105	132	105

Note: B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

La forte augmentation des procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B), constatée en 2000, se poursuit. Par rapport à 2001, elle est en progression de 22%. Dans le même temps, les procédures en évacuation pour défaut de paiement du loyer (dossiers E) ont pro-

gressé de 4,9%. En revanche, on constate une baisse continue depuis 2000 des procédures en fixation du loyer (dossiers L: -11,2% en 2001 et -20,1% en 2002), en validation de consignation (dossiers CG: -20,1% en 2001 et -22,9% en 2002), ainsi que des divers (dossiers D: -5,6% en 2001 et -18,16% en 2002).

Quant au *taux de conciliation* (calculé en prenant en compte le nombre d'affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions), il reste constant: 35,48% en 2002, contre 35% en 2001, 33% en 2000 et 35% en 1999.

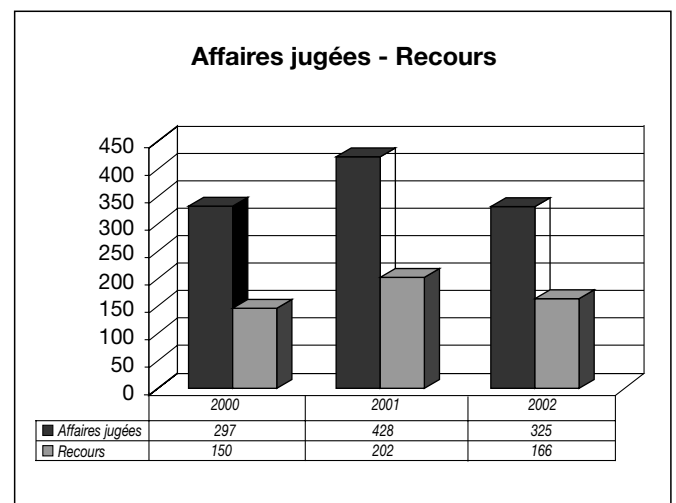
En 2002, le taux de conciliation par matière a été le suivant: dossiers B: 41%, dossiers CG: 37,2%, dossiers D: 25,7%, dossiers E: 13,2%, dossiers L: 59%, dossiers L77: 76,8%.

13.2.2.11.1.2 Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+44%), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a diminué de 24% en 2002. Pour cette année, les décisions sont au nombre de 325 (dont 257 en matière de congé et 68 en matière de consignation de loyer). Sur ce chiffre, 166 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (133 en matière de congé et 33 en matière de consignation de loyer).

A titre de comparaison, en 2000, la Commission avait rendu 297 décisions, dont 150 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal des baux et loyers. En 2001, 428 décisions avaient été rendues, dont 202 avaient fait l'objet d'un recours. La contradiction (plus de nouveaux dossiers mais moins de décisions rendues) n'est qu'apparente: le taux de conciliation est resté le même en cette matière (40% en 2001 et 41% en 2002), mais il y a eu davantage d'affaires retirées en audience, d'affaires conciliées et d'affaires non conciliées en 2002 qu'en 2001, donc moins de décisions finalement rendues.

Cette progression est figurée ci-dessous :



En 2002, 148 procès-verbaux partiels ont été pris, dont 107 en matière d'évacuation pour défaut de paiement du loyer. Parmi ces derniers, un peu moins de la moitié, soit 45, se sont achevés en 2002, soit par une conciliation

(3 dossiers), soit par un retrait (9 dossiers), soit par une non-conciliation (33 dossiers).

13.2.2.11.1.3 Section des affaires sociales

Un groupe de travail a été créé pour améliorer son fonctionnement. Il s'est réuni à trois reprises et est parvenu, par consensus, à rédiger des propositions concrètes qu'il a soumises au Conseil d'Etat. Les statistiques relatives à cette section seront publiées dans le compte rendu de 2004.

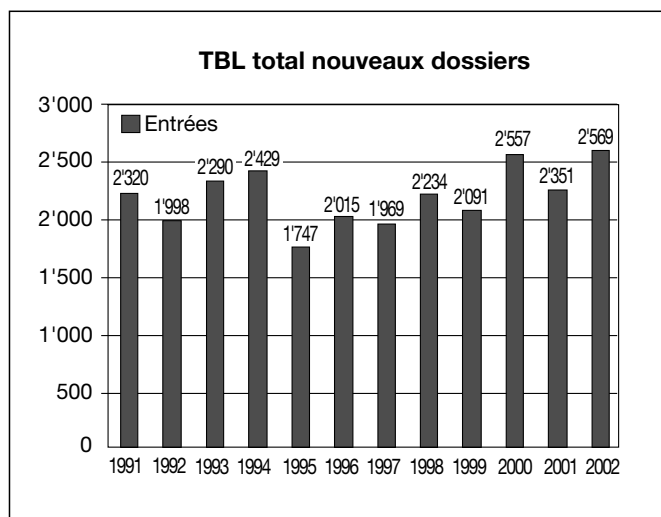
13.2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	1'221	1'415	1'576
Entrées	2'557	2'351	2'569
TOTAL	3'778	3'766	4'145
Sorties	2'363	2'190	2'391
Solde fin	1'415	1'576	1'754

Après la forte hausse en 2000 (+22,3%), le nombre de nouveaux dossiers a quelque peu baissé en 2001 (-8%) pour repartir à la hausse en 2002 (+9,3%), dépassant ainsi le niveau de 2000. Il faut relever que le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle n'a jamais été, depuis la tenue de statistiques, soit plus de 10 ans, aussi élevé qu'en 2000 et en 2002.

La progression des affaires est figurée ci-dessous :



L'évolution de nouveaux dossiers par matière est la suivante:

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2000	2001	2002
Solde début	109	121	222
Entrées	149	249	333
TOTAL	258	370	555
Sorties	137	148	206
Solde fin	121	222	349

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2000	2001	2002
Solde début	488	505	377
Entrées	546	335	376
TOTAL	1'034	840	753
Sorties	529	463	390
Solde fin	505	377	363

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2000	2001	2002
Solde début	132	186	208
Entrées	1'087	994	1'080
TOTAL	1'219	1'180	1'288
Sorties	1'033	972	1'085
Solde fin	186	208	203

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2000	2001	2002
Solde début	10	6	6
Entrées	32	68	52
TOTAL	42	74	58
Sorties	36	68	47
Solde fin	6	6	11

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires,...)

	2000	2001	2002
Solde début	481	592	762
Entrées	689	685	688
TOTAL	1'170	1'277	1'450
Sorties	578	515	627
Solde fin	592	762	823

On constate, à l'instar de la Commission de conciliation, une forte augmentation des procédures en contestation de congé (+33,73% par rapport à 2001 et +123% par rapport à 2000). Le nombre de nouvelles procédures en matière de fixation de loyers (+11,65%) et d'évacuations (+8,65%) est également en légère hausse. Par rapport à 2001, le nombre d'oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement a diminué de près d'un quart (-23,53%), tandis que la quantité de nouveaux dossiers «Divers» est restée stable.

13.2.2.12 La juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	838	687	934
Entrées	1'184	1'225	1'698
TOTAL	2'022	1'912	2'632
Sorties	1'335	978	1'564
Solde fin	687	934	1'068

1'698 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2002, contre 1'225 en 2001. Il s'agit d'une augmentation *considérable* de +38,6% du nombre de dossiers nouveaux. La situation économique explique cette situation inquiétante, périlleuse pour l'équilibre de la Juridiction à court terme.

Il convient toutefois de relever que l'engagement du personnel et des gains notables de productivité ont permis de ne pas gonfler exagérément les retards pris dans le traitement des affaires. Le solde des affaires non encore traitées au 31 décembre 2002 n'augmente ainsi que de 11,3%.

Le taux des affaires conciliées est de 18,08%, un résultat à peu près constant depuis l'introduction du nouveau système de conciliation (17,44% en 2001, 18,94% en 2000).

Le taux des appels interjetés contre les jugements des tribunaux a très fortement chuté, passant de 39,87% en 2001 à 33,22% en 2002. Les efforts de recrutement, de formation et d'encadrement des greffiers auxiliaires, lesquels rédigent, sous l'autorité du tribunal, les jugements, expliquent certainement en partie cette évolution.

La répartition du nombre de causes entre groupes professionnels apparaît, dans une large mesure, équilibrée, à l'exception du groupe 1 qui continue à compter moitié moins de causes nouvelles que les groupes les plus chargés (groupes 3, 4 et 5).

a) Conciliation

En 2002, 1'606 causes ont été inscrites en conciliation, dont 260 reportées de 2001.

1'278 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois aux tribunaux, dont 231 se sont terminées par une conciliation (18,08%).

12 causes ont été jugées (17 en 2001), 289 retirées, rayées ou sorties par jonction (156 en 2001), 746 renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été renvoyée directement à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (0 en 2001).

328 causes sont reportées à l'année suivante, contre 260 en 2002.

1'240 audiences de conciliation auront été tenues en 2002.

	2000	2001	2002
Solde début	178	218	260
Entrées	1'175	1'200	1'346
TOTAL	1'353	1'418	1'606
Sorties	1'135	1'158	1'278
Solde fin	218	260	328

b) Tribunaux

En 2002, 1'296 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'189 en 2001), dont 517 reportées de 2001.

557 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2002 (672 en 2001), dont 53 par conciliation ou jugement-accord (9,5% contre 10,27% en 2001).

Les tribunaux ont rendu en 2002 127 ordonnances préparatoires (117 en 2001), 473 jugements contradictoires au fond (410 en 2001), 135 jugements par défaut (118 en 2001) et 5 jugements incidents (39 en 2001).

112 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (61 en 2001).

206 appels ont été interjetés, ce qui représente 33,22% des jugements contradictoires et sur incidents rendus en 2002 (39,87% en 2001).

557 causes sont reportées à l'année suivante (517 en 2001), dont 52 sont suspendues (44 en 2001).

Les tribunaux ont tenu 852 audiences, ce qui est en nette augmentation par rapport à 2001 (744).

	2000	2001	2002
Solde début	386	374	517
Entrées	757	815	779
TOTAL	1'143	1'189	1'296
Sorties	769	672	739
Solde fin	374	517	557

c) Cour d'appel

En 2002, 363 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (356 en 2001), dont 157 reportées de 2001 (95 en 2001).

193 causes sont sorties du rôle (199 en 2001), dont 10 par conciliation ou arrêt-accord (7 en 2001), ce qui représente 5,18% des causes (3,52% en 2001).

11 ordonnances préparatoires ont été rendues, comme en 2001, 158 arrêts contradictoires (159 en 2001) et 1 arrêt incident (28 en 2001).

6 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (15 en 2001).

Sur 158 arrêts contradictoires au fond, 37,59% ont été confirmés (39,68% en 2001), 36,84% ont été partiellement confirmés (contre 43,92% en 2001) et 25,56% totalement réformés (16,4% en 2001).

170 causes sont reportées à l'année suivante.

La Cour d'appel aura tenu 178 audiences en 2002, tout comme en 2001.

	2000	2001	2002
Solde début	272	95	157
Entrées	203	261	206
TOTAL	475	356	363
Sorties	380	199	193
Solde fin	95	157	170

d) Tribunal fédéral

En 2002, 28 recours en réforme étaient pendants devant le Tribunal fédéral, dont 10 reportés de 2001.

Le Tribunal fédéral a rejeté 8 appels (16 en 2001), en a admis partiellement 1 (4 en 2001), déclaré irrecevables 6 autres (3 en 2001) et sans objet 1. 8 recours sont reportés à 2003.

En 2002, 16 recours de droit public étaient pendants devant le Tribunal fédéral, dont 5 reportés de 2001.

Le Tribunal fédéral a rejeté 5 recours (17 en 2001), en a admis 1 (1 en 2001), déclaré irrecevables 4 (4 en 2001) et pris acte du retrait d'un dernier. 5 autres ont été renvoyés en 2003.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg).

En 2002, 15 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, contre 9 en 2001. Toutes relevaient du droit privé.

4 causes ont été conciliées (1 en 2001) et 10 renvoyées au tribunal (5 au groupe 3, 2 au groupe 4 et 1 au groupe 5, 2 étant encore non attribuées au 31 décembre 2002).

	2000	2001	2002
Solde début	2	0	1
Entrées	6	9	14
TOTAL	8	9	15
Sorties	8	8	14
Solde fin	0	1	1

13.2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2000	2001	2002
Dossiers ouverts	1'790	1'955	1'960
Mesures prises	3'491	3'471	3'958
Mesures levées	1'227	1'166	1'361

Bien que le nombre de nouveaux dossiers reste stable, les mesures prises ont augmenté de 14% par rapport à 2001.

Les procédures portant sur l'autorité parentale ont très peu augmenté par rapport à 2001. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles ont passé de 159 en 2001 à 188 en 2002, alors qu'elles n'étaient que de 62 en 2000.

13 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2002 contre 19 en 2001 et 6 pour des enfants mineurs en 2002 contre 4 en 2001. 11 requêtes ont été rejetées, une retirée et 8 procédures ont été suspendues.

	2000	2001	2002
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	285	255	348
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'177	1'167	1'268
Retraits de garde	35	38	41

Les curatelles et les tutelles instaurées en faveur de personnes majeures ont sensiblement augmenté par rapport à 2001 : près de 26% pour les curatelles et 69% pour les interdictions. Les tutelles prononcées pour des mineurs ont, quant à elles, augmenté de 30% par rapport à 2001.

13.2.2.14 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	2000	2001	2002
Décès enregistrés	3'237	3'294	3'261
Testaments déposés	934	817	909
Répudiations	1'732	1'586	1'455
Faillites requises	543	517	480
Dossiers successoraux	183	197	172

Le nombre de décès reste stable. Les répudiations et les liquidations de successions par voie de faillite ont légèrement diminué.

Conciliations obligatoires

	2000	2001	2002
Solde début	399	362	438
Entrées	2'474	2'276	1'975
TOTAL	2'873	2'638	2'413
Sorties	2'511	2'200	2'040
Solde fin	362	438	373

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix continue de diminuer. Une diminution de plus de 13% est à noter par rapport à 2001.

Sur les 1'921 procédures entrées en 2002, 236 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 355 procédures. Sur ces 355 affaires non conciliées, 112 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 31,5%, alors que 40,5% des affaires non conciliées avaient été introduites en 2001.

1'266 jugements ont été rendus, dont 1'087 par défaut.

Conciliations volontaires

	2000	2001	2002
Solde début	7	14	2
Entrées	14	5	8
TOTAL	21	19	20
Sorties	7	17	7
Solde fin	14	2	3

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ ne cesse de diminuer.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2000	2001	2002
Solde début	13	10	5
Entrées	19	6	8
TOTAL	32	16	13
Sorties	22	11	8
Solde fin	10	5	5

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 8 procédures sorties, 5 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire.

13.2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2000	2001	2002
En cours au 1 ^{er} janvier	428	502	542
Affaires nouvelles	1'630	1'795	2'023
TOTAL	2'058	2'297	2'565
Affaires jugées	566	565	659
Total des sorties	1'511	1'690	1'835
Solde fin	547	607	730

La comparaison des statistiques annuelles de 2001 et 2002 révèle une augmentation du nombre total des causes de plus de 10%. Les contraventions ont augmenté de 20%, le nombre des détentions préventives, toutes durées confondues, s'est accru de 17%.

Le recours à la prison de Champ-Dollon a été rendu nécessaire en raison du fait que les 16 places du Centre pour mineurs «La Clairière» sont régulièrement occupées par les mesures d'observation prononcées principalement par le Tribunal de la Jeunesse, mais aussi par le Tribunal tutélaire. «La Clairière» doit, en outre, faire preuve de souplesse pour les demandes urgentes émanant d'autorités pour mineur-e-s d'autres cantons, cela en application du Concordat sur l'exécution des peines et des mesures applicables aux mineurs.

La direction de Champ-Dollon, bien que l'établissement soit surchargé par la population majeure, a réussi à ménager quelques cellules pour mineur-e-s exclusivement. Dès le 1^{er} septembre 2002, une équipe de quatre éducateurs chevronnés, parmi lesquels d'anciens collaborateurs de l'équipe éducative de «La Clairière», a été spécialement détachée pour les mineur-e-s détenus à Champ-Dollon. Dès cette date, un travail éducatif de qualité a été possible, conformément à l'esprit et à la lettre du droit pénal des mineurs en vigueur dans notre pays.

Le Tribunal de la Jeunesse s'est dessaisi à 50 reprises en 2002 – contre 34 en 2001 – de procédures ouvertes et dirigées contre des mineur-e-s qui se sont révélé-e-s être majeur-e-s à la suite d'expertises.

La perspective d'une seconde Clairière se précisant, le Tribunal de la Jeunesse espère que les transferts de mineur-e-s à Champ-Dollon, s'ils ne peuvent être supprimés, diminueront de manière considérable pour devenir une exception.

En conclusion, la progression amorcée depuis quelques années se confirme. Les situations personnelles demeurent souvent complexes et la composante médicale de leur problématique se manifeste plus fréquemment.

A cette constatation, il convient de relever que bon nombre de décisions rendues par le Tribunal de la Jeunesse, qui ont toutes une connotation éducative provisoire, s'avèrent couronnées de succès.

13.2.2.16 Le Ministère public

13.2.2.16.1 Statistiques globales

	2000	2001	2002
Solde début	2'690	2'346	3'437
Entrées	16'034	16'534	18'499
TOTAL	18'724	18'880	21'936
Sorties	16'378	15'443	17'320
Solde fin	2'346	3'437	4'616

Les élections générales de 2002 ont généré un important renouvellement des magistrats du Parquet, avec l'arrivée notamment de quatre nouvelles substitutes. Plusieurs absences de longue durée dans l'effectif des collaborateurs et collaboratrices n'ont pas facilité la tâche des nouveaux arrivés.

La tendance à l'accroissement des procédures pénales a été particulièrement marquée en 2002, avec une augmentation globale du nombre de nouvelles procédures d'environ 16%.

Cette augmentation est liée à deux facteurs principaux.

Le premier est un facteur de politique criminelle ou d'activité étatique. Les procédures ouvertes pour trafic de stupéfiants ont connu une hausse de 50% environ, résultat d'une application stricte de la politique criminelle visant à éradiquer la vente de stupéfiants dans certains lieux de concentration du trafic à Genève. L'augmentation de 143% des procédures ouvertes pour pornographie est due à une importante opération internationale visant à poursuivre la pornographie pédophile sur Internet. La hausse de 50% des procédures en conversion d'amendes provient d'une activité accrue du Service des contraventions dans ce domaine.

Le second est un facteur plus inquiétant, de hausse tendancielle dans les domaines de la criminalité et de la délinquance liées à des actes de violence. C'est ainsi que l'on constate une augmentation significative du nombre de plaintes enregistrées pour des infractions contre l'intégrité sexuelle (55% pour les contraintes sexuelles et 37% pour les viols) et d'opposition contre les actes de l'autorité (68%). Ont également connu une hausse conséquente, les plaintes pour vols (11%) dommages à la propriété (20%) et les injures (15%).

Le Ministère public avait relevé dans son rapport d'activité pour l'exercice 2001 que sa capacité avait atteint ses limites. En raison de l'augmentation des procédures, ces limites sont aujourd'hui dépassées.

Le nombre des requêtes en évacuation, après avoir baissé pour la 1^{re} fois en 11 ans en 2001, a repris son ascension en 2002. Toutefois, le Parquet a encouragé la conclusion d'arrangements entre les parties, entraînant une diminution du nombre d'évacuations prononcées. A noter dans ce domaine que 6 ventes aux enchères publiques ont été organisées, qui ont produit un montant de Frs. 85'000.-

13.2.2.16.2 Détail des opérations

	2000	2001	2002
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'402	12'808	13'792
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'087	1'329	1'489
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'898	1'717	2'577
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	15'387	15'854	17'858
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'690	2'346	3'422
TOTAL DES PROCÉDURES	18'077	18'200	21'280
Ouvertures d'informations	2'825	2'804	3'172
Ordonnances de condamnation	2'091	1'895	1'765
Renvois au Tribunal de police	1'845	1'490	1'212
Renvois à la Cour Correctionnelle	59	57	66
Renvois à la Cour d'assises	11	22	12
Renvois à d'autres autorités	658	811	1'197
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	7'489	7'079	7'424
Classements avant instruction	8'694	8'862	9'865
Classements après instruction	793	755	838
TOTAL DES CLASSEMENTS	9'487	9'617	10'703
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	1'678	1'855	2'333

13.2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2000	2001	2002
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	705	640	714
Causes en cours au début de l'année	583	664	662
TOTAL	1'288	1'304	1'376
Audiences convoquées	594	578	608
Jugements exécutés :			
- par la force publique	122	139	119
- par abandon des lieux	216	216	248
- volontairement	151	158	119
TOTAL	489	513	486
Requêtes retirées	135	129	131
Causes restant en cours	664	662	759
- dont suspendues d'accord	318	286	371

13.2.2.17 L'Instruction

13.2.2.17.1 Procédures pénales

	2000	2001	2002
Solde début	1'180	1'178	1'196
Entrées	2'983	3'139	3'307
TOTAL	4'163	4'317	4'503
Sorties	2'985	3'121	3'249
Solde fin	1'178	1'196	1'254

Le présent tableau met en évidence l'inexorable et constante augmentation des procédures pénales. Depuis des années, une augmentation des dossiers quasi linéaire se fait sentir à l'Instruction, ce qui a amené les juges et les collaborateurs à une augmentation de leurs activités et efforts pour permettre un accroissement des dossiers en «sortie». Malgré cela, le nombre de dossiers en cours en fin d'année ne cesse d'augmenter, de sorte que la charge par cabinet de juge devient problématique. A cela s'ajoute que les procédures à traiter s'avèrent de plus en plus complexes de par les instruments qu'une société moderne comme la nôtre met à disposition de tout un chacun dans bien des domaines. Pour l'exemple, il suffira de citer la facilité de communication (portables, internet), de déplacement, les instruments financiers multiples et divers. De plus enfin, des phénomènes de société font que les individus sont plus portés à la confrontation qu'à la conciliation.

Il n'est guère pensable que la situation s'améliore dans le sens d'une diminution de la charge, de sorte que des moyens de rationalisations du travail, d'aide au juge par la technique et les personnes devront encore être mis en œuvre. Des réflexions ont cours dans ces domaines, notamment en ce qui concerne l'organisation de la juridiction (organigramme, cahiers des charges) et de la section des affaires complexes (gestion des volumes, organisation des dossiers, scanning).

Le travail au niveau de la police doit également être quelque peu revu pour permettre une aide plus substantielle au juge. Là aussi, des réflexions sont conduites, en collaboration avec le Parquet et l'état-major de la police.

13.2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2000	2001	2002
Solde début	237	277	360
Entrées	424	472	433
TOTAL	661	749	793
Sorties	384	* 389	487
Solde fin	277	* 360	306

* chiffres rectifiés, suite à une erreur en 2001.

Le nombre de commissions rogatoires est, vu sur plusieurs années, également en augmentation, mais plus légèrement que les procédures pénales. Ce qui toutefois engendre une activité supplémentaire c'est le contrôle des commissions rogatoires parvenant désormais directement à Genève, sans passer par le filtre de l'Office fédéral de la Justice. Cela fait suite à la conclusion de traités internationaux (notamment avec la France, l'Allemagne, le Liechtenstein). Il n'est effectivement pas évident, pour le juge étranger, de présenter sa commission rogatoire pour qu'elle soit conforme au droit interne suisse.

Par ailleurs, l'augmentation de la complexité se retrouve également dans ce domaine. Essentiellement à vocation financière, les recherches requises à Genève par les juges étrangers se corsent de par la complexité des instruments financiers à disposition et par le nombre de recours contre les décisions du juge d'instruction.

13.2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2000	2001	2002
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'869	2'840	3'196
Commissions rogatoires reçues	416	456	423
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'675	2'660	2'908
Mandats d'amener décernés	167	167	131
Mandats d'amener exécutés	40	65	44
Mandats d'amener révoqués pour prescription	153	97	99
Recherches de lieu de séjour	3	0	1
Personnes convoquées	22'628	17'256	20'548
Demandes d'extradition	13	16	14
Détentions fédérales	0	1	0
Ordonnances de condamnation	1'445	1'336	1'680

Les chiffres de détail de l'activité des juges d'instruction ne font que confirmer l'accroissement général de la charge de travail. Un effort important a dû être consenti pour absorber les activités de la «Task Force police» intervenant en matière de trafic de stupéfiants de rue. Cela se remarque notamment par l'accroissement du nombre des procédures reçues, de détenus et d'ordonnances de condamnation. Les arrestations «Task Force» ne nécessitant pas, généralement, d'enquêtes, la question du rôle du juge d'instruction se pose avec acuité. En effet, il s'agit de flagrants délits qui peuvent être jugés immédiatement. De ce fait, la saisine du juge d'instruction est inutile d'un point de vue strict de procédure

et d'enquête, le Parquet ayant la compétence de statuer directement par ordonnance de condamnation. Certes, nous sommes confrontés à un problème de délais fort courts en matière d'arrestation.

Le nombre de personnes convoquées est certes fluctuant, mais demeure constamment à un niveau impressionnant. C'est dire les efforts consentis par le greffe de l'Instruction pour accueillir toutes ces personnes, les conseiller et les diriger, en tenant compte des impératifs de sécurité. Ce chiffre de 20'548 ne tient pas compte de toutes les personnes qui se présentent spontanément, notamment

à la recherche de renseignements, pour des demandes de visites de détenus, pour consulter des dossiers ou en prendre des copies.

Dans leur activité, les juges d'instruction comptent également sur l'appui des Juges d'instruction suppléants, qui assument la charge quasi équivalente à un cabinet ordinaire. Ainsi, leur rôle ne se limite point à celui de remplacement en cas de maladie ou absence d'un Juge titulaire. Dans ce contexte, il y a lieu de préciser que cela participe également à leur formation pour qu'ils puissent assumer leur charge de Juge suppléant en cas d'urgence.



Rapport de gestion du Conseil d'Etat

**de la République
et canton de Genève
pour l'année 2002**

Table des matières

1. Autorités exécutives, législatives et judiciaires	5	7. Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement	211
1.1 Conseil d'Etat	5	7.1 Présidence et secrétariat général	211
1.2 Organigrammes des départements	9	7.2 Direction des ressources financières	213
1.3 Bureau du Grand Conseil	9	7.3 Direction de la police des constructions	215
1.4 Pouvoir judiciaire et administration du Palais de justice	10	7.4 Direction de l'aménagement	217
2. Conseil d'Etat	23	7.5 Direction des bâtiments	221
2.1 Introduction	23	7.6 Direction du génie civil	228
2.2 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel	23	7.7 Direction du patrimoine et des sites	231
2.3 Délégation du Conseil d'Etat aux transports	23	7.8 Office cantonal du logement	240
2.4 Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers	24	8. Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement	245
2.5 Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi	24	8.1 Présidence et secrétariat général	245
2.6 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures	25	8.2 Intérieur	254
2.7 Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés	25	8.3 Agriculture	259
2.8 Délégation du Conseil d'Etat à la famille	26	8.4 Protection de l'environnement	266
2.9 Délégation du Conseil d'Etat à la proximité	26	8.5 Protection de la nature	281
2.10 Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information	27	8.6 Division des exploitations et de l'intervention	287
2.11 Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence	27	8.7 Mobilité	293
2.12 Consultations fédérales - réponses du CE aux autorités fédérales	28	8.8 Activité législative	299
3. Chancellerie d'Etat	31	9. Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures	303
3.1 Secrétariat général	33	9.1 Présidence, Secrétariat général	303
3.2 Direction des services du Conseil d'Etat	38	9.2 Registre du commerce	312
3.3 Direction des affaires juridiques	41	9.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	314
3.4 Cellule de sécurité des systèmes d'information	42	9.4 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)	315
3.5 Service des votations et élections	42	9.5 Office cantonal de l'emploi	320
Technologies de l'information	51	9.6 Office de la main-d'œuvre étrangère	325
4. Département des finances	61	9.7 Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC)	327
4.1 Présidence et secrétariat général	61	9.8 Office cantonal de la statistique (OCSTAT)	330
4.2 Direction du budget et de la planification financière	69	9.9 Promotion Economique	333
4.3 Administration des finances de l'Etat	70	9.10 Direction des affaires extérieures (DAE)	343
4.4 Office du personnel de l'Etat	77	10. Département de l'action sociale et de la santé	349
4.5 Administration fiscale cantonale	86	10.1 Objectifs de législation et politiques générales	349
4.6 Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme	98	10.2 Présidence et secrétariat général	357
4.7 Economat cantonal	99	10.3 Direction générale des centres d'action sociale et de santé	359
4.8 Entités rattachées administrativement au département des finances	100	10.4 Direction générale de l'action sociale	362
5. Département de l'instruction publique	103	10.5 Direction générale de la santé	369
5.1 Services généraux	116	10.6 Direction générale des hôpitaux	374
5.2 Les services administratifs et financiers	125	11. Département des affaires militaires	381
5.3 Activités communes aux trois ordres d'enseignement	133	11.1 Présidence et Direction de l'administration	381
5.4 Enseignement primaire	135	11.2 Service de l'arrondissement	382
5.5 Cycle d'orientation	141	11.3 Contrôles militaires	384
5.6 Enseignement secondaire II postobligatoire	145	11.4 Service de la taxe d'exemption de l'obligation de servir	385
5.7 Hautes écoles et autres formations supérieures	151	11.5 Arsenal cantonal et place d'armes	385
5.8 Office de la Jeunesse	165	11.6 Corps de musique cantonaux	386
5.9 Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF)	177	12. Grand Conseil	389
6. Département de justice, police et sécurité	185	12.1 Grand Conseil	389
6.1 Présidence et secrétariat général	185	12.2 Commissions parlementaires	390
6.2 Direction départementale des finances	187	12.3 Direction des services du Grand Conseil	390
6.3 Organisation, planification et systèmes d'information	187	13. Commission de gestion du Pouvoir judiciaire	393
6.4 Police	189	13.1 Informations générales	393
6.5 Sécurité civile	191	13.1.1 Gestion et organisation	393
6.6 Service des autorisations et patentes	195	13.1.2 Budget	396
6.7 Autorité de surveillance de l'état civil	196	13.1.3 Etat-major et direction opérationnelle	397
6.8 Service cantonal des objets trouvés	197	13.1.4 Activités des services centraux	398
6.9 Offices des poursuites et des faillites	197	13.2 Activités des juridictions	403
6.10 Service des automobiles et de la navigation	200	13.2.1 Approche globale – civil, pénal, administratif	403
6.11 Office Cantonal de la Population	202	13.2.2 Approche par juridiction	405
6.12 Service des passeports et de la nationalité	205		
6.13 Office pénitentiaire - direction	206		